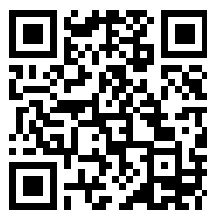
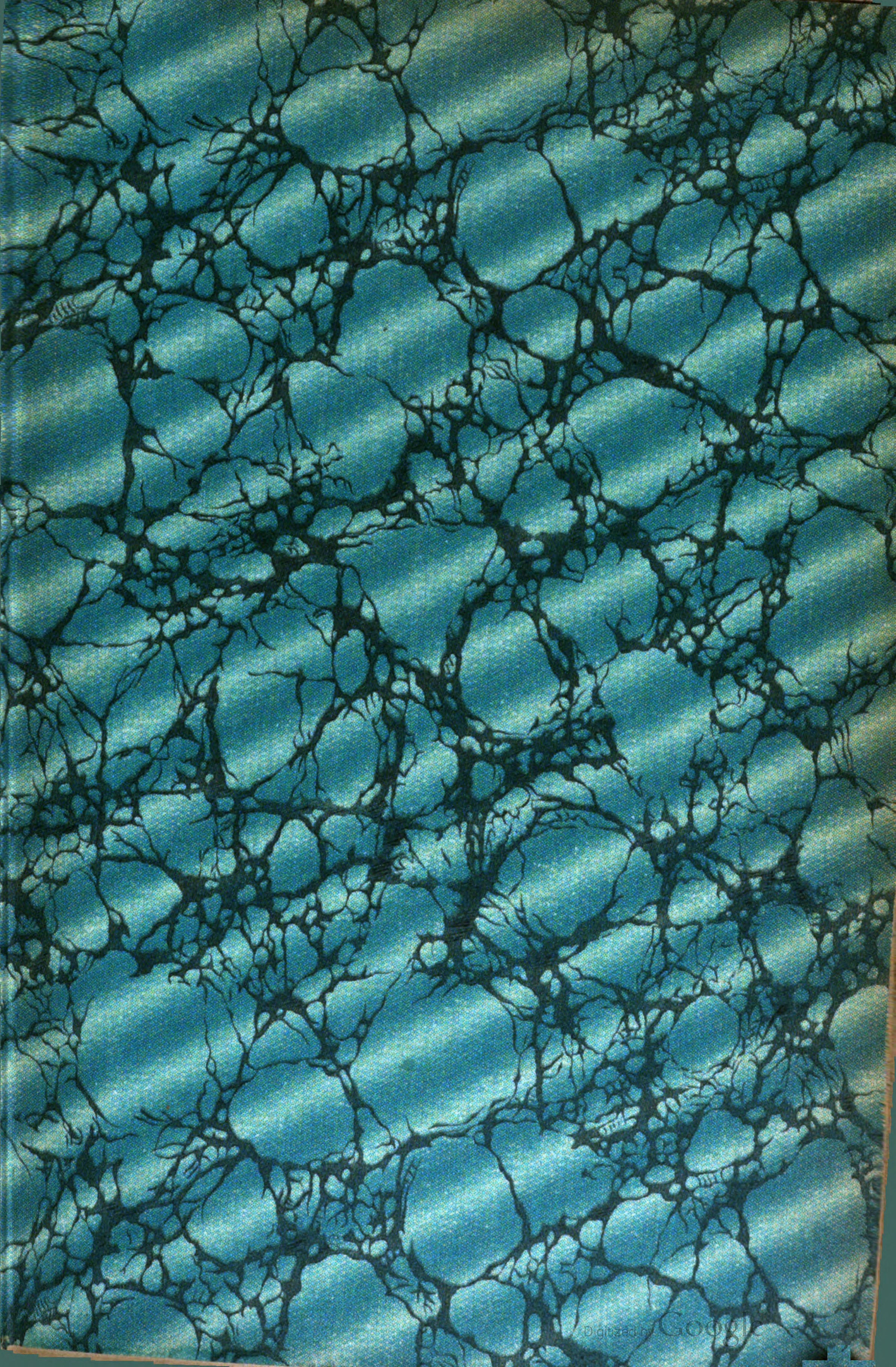






REVUE

DE

L'ORIENT LATIN

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

MM. LE MARQUIS DE VOGUÉ ET CH. SCHEFER
Membres de l'Institut.

AVEC LA COLLABORATION DE

MM. A. DE BARTHÉLEMY, de l'Institut;
J. DELAVILLE LE ROULX; L. DE MAS LATRIE, de l'Institut;
PAUL MEYER, de l'Institut; E. DE ROZIÈRE, de l'Institut;
G. SCHLUMBERGER, de l'Institut.

Secrétaire de la Rédaction : M. CH. KOHLER.

TOME III. — 1895

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1895

Carpenter

OBSERVATIONS

SUR LES MONNAIES, LES POIDS ET LES MESURES

CITÉS DANS LES ACTES DU NOTAIRE GÉNOIS

LAMBERTO DI SAMBUCETO

I

Les Monnaies.

Les monnaies citées le plus souvent dans les actes de Sambuceto sont les besants blancs de Chypre, les besants sarrazinas et les direms, ce qui est assez naturel, puisque les deux dernières étaient d'un usage général en Orient et que la première était la monnaie propre du royaume de Chypre.

1. — *Les besants d'or, les besants blancs et les poids monétaires du royaume de Chypre.*

On n'est point d'accord sur la question de savoir si la dénomination de *besants blancs* désigne une monnaie d'argent ou une monnaie d'or pâle, dite blanche parce qu'une forte proportion d'un alliage d'argent lui a fait prendre cette couleur. Ceux qui soutiennent la dernière opinion s'appuient sur l'autorité compétente de Francesco Balducci Pegolotti [1], commis-voyageur de la fameuse société florentine des Bardi, qui

1. *Pratica della mercatura,* dans l'ouvrage de Pagnini, intitulé : *Della decima ed altre gravezze;* Lucca, 1745, t. III, pp. 71, 91, 80, 86.

nous a laissé de précieuses notices sur les usages commerciaux de son temps et qui séjourna dans l'île de Chypre en 1327 et en 1329. De fait, Pegolotti mentionne les besants convexes (*coppoluti*) d'or de ce royaume, et il dit que ces besants pesaient 22 carats par rapport aux 24 carats du poids de Chypre; ce qui, d'après le poids que nous établirons ci-dessous, comporte, pour chaque besant, 3.8895 grammes. Pegolotti ajoute que cette monnaie était formée d'un alliage de trois métaux, soit : 14 carats d'argent (2.47515 gr.), 3 $^3/_4$ carats d'or (0.66297 gr.) et 4 $^1/_4$ carats de cuivre (0.75137 gr.), ce qui fait un total de 3.8895 grammes.

Ces besants d'or pâle ont été décrits dans un consciencieux mémoire de M. Lambros [1], d'Athènes. On ne les voit frappés que jusqu'au règne de Henri II de Lusignan (1285-1304), avant l'époque où ce prince fut dépouillé de son trône par son frère Amauri. Ils n'apparaissent plus ni sous le règne de ce dernier roi, ni sous celui de Henri II après qu'il eut recouvré le royaume, ni sous aucun de ses successeurs. Ils pouvaient avoir cours encore en l'année 1300; mais, peu après, l'émission dut en être arrêtée, sans doute à cause des changements apportés dans la circulation monétaire, ainsi que nous le dirons ci-dessous.

De l'existence éphémère de cette monnaie d'or à la fin du XIIIe siècle, il ne faut pas conclure qu'on doive l'identifier avec les besants blancs, les seuls qui soient cités d'une manière générale dans Sambuceto et dans nombre d'autres notaires génois, bien qu'une opinion contraire ait été émise par M. Lambros et, après lui, par M. Schlumberger [2]. Pegolotti appelle « coppoluti », c'est-à-dire convexes, bombés, les besants d'or, mais il déclare formellement que les besants blancs sont d'argent. En outre, il décrit à part ces besants blancs, dans un autre endroit de son ouvrage (p. 68), où il parle des usages commerciaux de Famagouste et de Chypre, tandis que les besants bombés sont cités à la page 291, où se trouvent indiqués assez confusément les titres de diverses monnaies d'or, d'argent et de billon, dans des notes ou mémoires occasion-

1. Π. Λάμπρος, Ἀνέκδοτα νομίσματα τοῦ μεσαιωνικοῦ βασιλείου τῆς Κύπρου. Ἐν Βενετίᾳ, τύποις τοῦ Χρόνου, 1873.
2. *Numismatique de l'Orient latin;* Paris, Leroux, 1877, pp. 175, 179.

nels, qui ne sont pas spécialement consacrés à la description des monnaies en cours, comme nous le montrerons ci-dessous.

A l'encontre de notre opinion, on ne saurait apporter l'hypothèse de M. Lambros [1], qui propose de corriger le passage de Pegolotti en y intercalant les mots que nous plaçons entre crochets : « bisanti [d'oro e grossi] d'argento ». Le passage, à la vérité, est quelque peu obscur, comme cela arrive plus d'une fois dans le seul manuscrit connu de l'ouvrage de Pegolotti. Celui-ci, après avoir mentionné en un premier endroit tel ou tel fait, a dû s'apercevoir que cette mention trouverait mieux sa place ailleurs. Il s'est donc répété pour rendre plus logique la marche du raisonnement. De plus, un des mots du passage en question, soit dans le manuscrit, soit dans l'imprimé, est en contradiction évidente avec le sens général de la phrase. Nous croyons qu'il ne faut pas introduire de modifications ou d'additions dans le manuscrit, à moins d'une nécessité absolue pour le sens du texte, et nous ne corrigerons qu'un seul mot pour faire disparaître la contradiction dont nous parlons; le reste de la phrase peut subsister. La voici, telle qu'elle se lit à la page 68 de l'imprimé : « In Cipro si spendono bisanti d'ariento che sono di lega oncie 11 fine per libra, come ane [en a] la zecca del re di due maniere, *grossi piccioli che ne entrano 96 in un marco di Cipro, de' quali quattro di detti grossi piccioli.....* » Ici l'auteur s'est aperçu que la partie de la phrase imprimée ci-dessus en italiques devait être placée plus loin, il a donc interrompu sa période; mais, voulant la reprendre et la compléter ensuite à la place qui lui convient, il poursuit son raisonnement en faisant abstraction des mots *grossi..... piccioli,* et il dit, en continuation des mots « di due maniere » : *cioè l'una maniera, grossi grandi, che n'entrano 48 in un marco di Cipro, e contano l'uno* [corrigez : *due*] *di detti grossi grandi uno bisante bianco, cioè soldi 4. All' altra maniera, di grossi piccioli, che n'entrano 96 in un marco di Cipro, dè quali quattro di detti grossi piccioli contano per uno bisante bianco, e il bisante bianco vale soldi 4 di piccioli; e denari due di piccioli si contano uno carato, di carati 24 per uno bisante bianco.*

1. Pp. 7-9, 23-25, 11-12.

En rétablissant de cette façon très simple le texte de Pegolotti, on en fait disparaître toute obscurité et l'on arrive à la conviction que cet auteur distinguait formellement le besant d'or du besant blanc.

Ce fut le roi Henri II, comme M. Lambros (p. 13-14) le fait remarquer avec raison, qui changea le système monétaire du royaume de Chypre, système reposant, comme en Orient, sur l'étalon d'or, auquel il substitua l'étalon d'argent, alors en usage en Occident. Il fit frapper en argent les *bei* (beaux) *grossi* et leurs fractions; il abandonna, comme nous l'avons dit plus haut, les besants convexes, qui, frappés en or, n'avaient déjà plus qu'une valeur nominale; il conserva toutefois le nom de besants blancs, mais comme monnaie de compte et non plus comme monnaie effective, en les faisant représenter par deux gros d'argent ou par quatre gros mineurs. Ces derniers valant 1 sou, le gros d'argent ou majeur valait 2 sous et le besant de compte 4 sous. Il fit frapper en outre de la menue monnaie, à savoir des deniers de douze au sou, toujours suivant l'usage d'Occident. La taille, le poids et le titre de ces diverses monnaies sont indiqués par Pegolotti dans le passage reproduit ci-dessus; mais, pour plus de clarté, nous les réduirons en grammes, en prenant pour base le marc de Chypre, auquel se rapportent toutes les données.

L'établissement du poids de ce marc a été fait très exactement par M. Lambros dans le mémoire cité ci-dessus et dans un travail antérieur sur la monnaie des grands-maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Rhodes [1]; mais l'auteur s'est borné à le représenter par 4321 $^{1}/_{16}$ de grains vénitiens. Il eût été plus utile de le réduire en grammes, à 0.051738 grammes par grain. C'est ce qu'a fait M. Schlumberger [2]. Nous n'avons aucun motif de nous écarter d'une façon appréciable des résultats auxquels ces deux savants sont arrivés. Les quelques points de détail sur lesquels nous ne sommes pas d'accord avec eux ne méritent pas d'être discutés longuement. Nous admettrons donc les données suivantes :

1° Le marc de Chypre pèse 223.649363 grammes.

1. Ἀνέκδοτα νομίσματα τῶν Μεγάλων Μαγίστρων τοῦ ἐν Ῥόδῳ Τάγματος τῶν Ἰωαννιτῶν; Πανδώρα, τόμ. Θ'. σελ. 502.
2. P. 175.

2° Le gros majeur, à raison de 48 au marc, pèse 4.659363 grammes; au titre de 11 onces ($^{917}/_{1000}$), il représente 4.271083 grammes d'argent fin et vaut 2 sous.

3° Le grosset, à raison de 96 au marc, pèse 2.32966815 grammes; au titre de 11 onces, il représente 2.135541 grammes d'argent fin et vaut 1 sou ou 12 deniers.

4° Le besant blanc, représentant en valeur réelle 2 gros de 2 sous ou 4 grossets de 1 sou, comporte, en chiffres ronds, 8.54 grammes d'argent fin, et vaut 4 sous.

5° Le denier de 12 au sou, à la taille de 288 au marc, pèse 0.77656 gr.; ce qui, au titre de 2 $^1/_2$ onces ($^{208}/_{1000}$), équivaut à 0.161782 gr. d'argent fin par denier. Douze de ces deniers font 1.941384 gr. d'argent fin pour un sou de deniers, ce qui représente un peu moins d'un sou ou grosset, évalué comme ci-dessus à 2.135541 gr.; néanmoins, 12 deniers avaient cours dans le commerce pour une valeur égale à 1 sou.

Une telle différence entre la valeur réelle du sou (= grosset) et celle du sou représenté par 12 deniers ne peut surprendre lorsque l'on connaît les usages des ateliers monétaires : le gain que l'on avait coutume d'y faire sur la menue monnaie, les grands frais que comportait la fabrication de tant de petites pièces, enfin la notable quantité de cuivre qu'on ajoutait aux pièces. En résumé, comme base des discussions où nous entrerons plus loin, il faut retenir ceci : que deux gros effectifs correspondent à un besant blanc de compte, équivalant en chiffre rond à 8.54 gr. d'argent fin.

Avant que le marc d'argent s'introduisît en Chypre comme poids monétaire, suivant l'usage d'Occident, on devait y avoir pris pour base un poids en usage pour les monnaies d'Orient, et le roi Henri II, lorsqu'il accomplit l'importante modification mentionnée ci-dessus, dut certainement établir un rapport entre le nouveau système et le système ancien. De fait, Pegolotti[1] nous signale l'existence d'un poids étalon pour l'or, poids qui, multiplié par 79, correspondait à 1 livre ou 1 $^1/_2$ marc de Chypre, d'où l'on doit conclure qu'il était de 4.243 gr. C'est ce poids qui servait de base pour la frappe des besants « coppoluti »; il se rapprochait du solotnich (*aureus*) de Russie, lequel

1. P. 87, 91.

était une imitation dégénérée d'un modèle constantinien ou byzantin; de même que le poids d'Espagne, pour le doublet d'or, tirait son origine du système musulman, venu, lui aussi, de l'empire romain. Toutefois, Henri II, ou ses prédécesseurs, ne se contentèrent pas de cet amoindrissement du poids étalon ancien : de 24 carats que le besant avait dû contenir à l'origine et qu'il conservait encore nominalement comme poids de compte, ils en retranchèrent deux dans la frappe du besant « coppoluto », lequel ne contenait que 22 carats; si bien qu'au lieu de 4.243 gr. qu'il aurait dû peser, il pesait seulement 3.8895 gr., répartis en trois métaux dans la proportion indiquée ci-dessus.

2. — *Le besant sarrazinas d'or.*

Sur cette monnaie, Pegolotti ne nous donne pas de renseignements aussi précis qu'en ce qui touche les besants blancs. Mais nous avons heureusement une donnée certaine qui nous permet d'en déterminer la valeur en argent. Elle nous est fournie par le contrat de nolis du 23 juillet 1301, qu'a publié une première fois M. Doneaud [1], et dont nous avons donné, dans un précédent article, une édition plus correcte. Dans ce contrat, la valeur du besant sarrazinas est fixée à 7 gros tournois d'argent du roi de France; et cette évaluation doit être tenue pour exacte, car il ne s'agit pas là de change ou d'un contrat entaché de lucre, mais bien du prix d'un travail présent, stipulé volontairement entre les parties. On sait la valeur du gros tournois, 58e partie du marc de Paris, lequel pesait 244.7529 gr. Son titre était de 11 $^1/_2$ onces, c'est-à-dire de $^{958}/_{1000}$; d'où il ressort que son poids était de 4.219 gr. et celui du fin de 4.044, que nous fixerons en chiffres ronds à 4.04 gr., pour faciliter la comparaison et le contrôle entre les divers calculs. Donc, le besant sarrazinas équivalait en argent à 28.28 gr. de fin. Nos déductions seront confirmées ci-dessous, dans le chapitre que nous consacrons aux direms; et elles ne s'éloignent guère de la valeur moyenne de 28.08 gr. que nous avons trouvée pour les

1. *Del commercio e navigazione de' Genovesi*, p. 141.

années 1274 et 1279, dans la courte note placée en tête de notre édition des actes notariés de L'Aïas [1], où nous avons donné aussi divers autres renseignements sur cette sorte de besants. Ceci posé, et en nous référant à ce que nous avons dit ci-dessus, à savoir que le besant blanc de Chypre équivaut à 8.54 gr. de fin, il s'ensuit qu'il faut 3 $^{5}/_{16}$ de besants blancs pour faire un besant sarrazinas, du poids de 28.28 gr. Ce résultat nous amène, au reste, à une évaluation très voisine de celle que Pegolotti [2] assigne à cette sorte de besant, qu'il dit valoir 3 $^{1}/_{2}$ besants blancs.

3. — *Les direms de Turquie.*

On sait que le direm était chez les Arabes le nom de la monnaie de bon argent, qui, à Constantinople et aussi en Italie, s'appelait « migliarese », mais qui portait plus communément le nom de gros, par opposition au petit ou denier, dont le gros était un multiple. On sait, de plus, que les Arabes musulmans, quand ils commencèrent à frapper des monnaies, empruntèrent le nom de l'une d'entre elles au *denarius aureus* des Romains, qu'ils traduisirent par *dînar*, et l'on peut être certain, en dépit des autres étymologies proposées, qu'ils ont tiré de la *drachme* d'argent des Grecs de l'Asie Mineure, ou de leurs imitateurs sassanides de la Perse, le nom à peine modifié de *direm*. En ce qui concerne le direm de Turquie, l'acte n° 143 de Sambuceto est très important, parce que non seulement il permet d'établir la relation de cette monnaie avec le besant blanc et le besant sarrazinas, mais qu'il nous fournit, en outre, un moyen de contrôle avec plusieurs autres monnaies d'Occident bien connues. L'acte, à la vérité, est un contrat de change maritime où le prix réel est altéré par le lucre, le salaire ou l'usure; mais, par bonheur, et contrairement à d'autres actes semblables, nous pouvons là dégager la valeur réelle des accessoires commerciaux qui la masquent, et trouver ainsi dans l'acte en question un précieux document pour nos recherches.

1. *Sur les monnaies citées dans les actes des notaires génois à L'Aïas* (*Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 439).
2. P. 86.

D'après cet acte, 1,000 besants blancs équivalent à 4,000 direms de Turquie, d'où le direm, sur la base de 8.54 gr. pour 1 besant blanc, comporterait 2.135 gr. d'argent. Mais il y est dit, en outre, qu'en cas de restitution de la somme empruntée, le débiteur ne paiera pas 4 direms, ni une somme équivalente, qui serait le véritable prix, mais rembourserait un besant sarrazinas, pour chaque trois direms. Il résulte de là que le créancier se proposait de retenir, à titre de lucre ou d'intérêt, le quatrième direm : en d'autres termes, il échange son direm de 2.135 gr. contre d'autres monnaies ayant une valeur de 2.846 gr., c'est-à-dire d'un tiers de besant sarrazinas. Ceci posé, voyons quelles peuvent être ces autres monnaies, correspondant à ladite valeur.

Si, au lieu de s'arrêter à Famagouste, le débiteur passe en Syrie, en terre chrétienne, il devra se libérer de sa dette en payant, pour 10 direms turcs, 7 gros tournois d'argent (à 28.28 gr. de fin); d'où il résulte que, dans ce cas, l'argent fin du direm turc est évalué à 2.828 gr., donc à un fin approchant de très près celui de 2.846 gr. indiqué ci-dessus. Et de nouveau, nous trouvons une confirmation de ce que nous avons dit déjà, à savoir que le besant sarrazinas était égal à 7 gros tournois.

Si la restitution de la somme a lieu en Sicile, dans le cas où le débiteur y passerait, celui-ci se libérera en payant 60 direms turcs pour chaque once d'or, monnaie nationale de ce royaume. Et cette évaluation du direm à 2.846 gr. donne à l'once d'or la valeur de 170.76 gr. Or, il est notoire que l'once d'or, à l'époque dont nous nous occupons, équivalait à 5 florins d'or de Florence[1] ou encore à 4 doubles sarrazinas d'Afrique, imités par la monnaie des rois chrétiens d'Espagne. De là, nous devons conclure que le florin équivalait en argent à 34.153 gr. et le double à 42.691 gr., éléments qui nous serviront, à la fin du présent travail, à déterminer la valeur relative de l'or et de l'argent.

Enfin, si le débiteur se trouve à Cagliari, en Sardaigne, où

1. Amari (*Guerra del Vespro Siciliano,* dernier document) dit qu'il y a nombre de preuves de cette équivalence de l'once d'or à 5 florins et 4 agostari (c'est-à-dire doubles). Il en indique quelques-unes et j'en pourrais ajouter moi-même beaucoup d'autres.

avait cours la monnaie génoise, il devra payer, pour 60 direms turcs, 4 livres génoises (= 80 sous). Cette équivalence nous donne pour, le sou génois, 2.1345 gr., valeur égale au direm turc.

Du contenu de ce même acte n° 143, il ressort aussi que le lucre perçu sur les direms turcs prêtés fut stipulé à un tiers en plus de la valeur réelle, mais que toutes les autres valeurs monétaires confrontées avec ces direms, en tant que monnaies spéciales aux divers pays cités, doivent avoir une valeur réelle et exacte par rapport au besant sarrazinas. Et nous disons exacte, non au sens mathématique, mais au sens commercial ou populaire, c'est-à-dire sans s'occuper des centimes en plus ou en moins, lorsque l'on échange une monnaie contre une autre. Cette observation ne sera pas sans utilité pour nous, parce qu'en adoptant des chiffres ronds, on facilite la comparaison de la valeur des monnaies, sans prétendre à une relation mathématique, à laquelle on n'arriverait du reste pas à l'aide des seuls documents contemporains.

4. — *Direms nouveaux d'Arménie.*

Sur cette monnaie d'Arménie, les actes de Sambuceto nous fournissent d'assez nombreux renseignements. Dans l'acte n° 12, on voit 324 besants blancs former l'équivalent de 1,200 direms nouveaux : d'où, en nous référant au chiffre de 8.54 gr. que nous avons fixé pour la valeur du besant blanc, nous arrivons à 2.305 gr. pour la valeur du direm nouveau d'Arménie. Ce calcul est confirmé par le contenu de l'acte n° 42, où 22,000 direms nouveaux sont comptés pour 5,940 besants blancs, ce qui donne également 2.305 gr. pour le direm nouveau. On obtient le même résultat par l'examen de l'acte n° 217, où la valeur de 300 besants blancs est assimilée à celle de 1,112 direms nouveaux ; le même résultat également par l'examen de l'acte n° 172, où 27 besants blancs sont estimés à la même valeur que 100 direms nouveaux. Il y a là un accord presque surprenant et tel que nous ne l'avons jamais rencontré depuis de nombreuses années que nous travaillons sur la matière. Sans doute, il ne doit pas

manquer dans Sambuceto des actes dont l'examen donnerait des résultats un peu différents en plus ou en moins, comme cela est naturel dans des actes ayant un caractère commercial. Pour l'année 1274, nous avions calculé la valeur du direm nouveau d'Arménie à 3.16 gr. [1]. Si ce calcul est juste, il faut admettre que, de l'année 1274 à l'année 1300, cette monnaie a été singulièrement dépréciée, puisque, de 3.16 gr., elle est tombée à 2.305 gr. Une semblable dépréciation n'a rien d'invraisemblable, au reste, dans ces régions alors infestées et près d'être conquises par les Sarrazins, sans compter qu'en Occident, et spécialement à Gênes, à la fin du XIIIe siècle, se produisirent diverses crises monétaires, plus ou moins graves.

5. — *Monnaies occidentales par rapport aux monnaies orientales. Les tournois et les monnaies vénitiennes.*

Pour les gros tournois, cités nombre de fois dans les actes de Sambuceto, point n'est besoin que nous nous y arrêtions longuement. Il est reconnu et accepté par tout le monde que leur poids était de 4.219 gr. et de 4.044 gr. de fin ou, en chiffres ronds, de 4.04 gr.

Ce qui concerne la monnaie vénitienne est un peu plus compliqué, bien que les qualités générales en soient parfaitement connues. Carli [2] assignait au gros vénitien, appelé aussi « matapane », un poids de 44 grains vénitiens (2.2778 grammes); mais Kunz [3], après un nouvel et plus sévère examen, réduisit ce poids à $42\,^1/_{12}$ grains (2.1781 grammes), ou, tout au plus, au taux de $108\,^3/_4$ pièces par marc vénitien (238.4994 grammes), d'où l'on déduirait le poids de 2.193 grammes. Nous nous tiendrons, pour notre part, aux données de Pegolotti [4], écrivain contemporain et généralement bien

1. *Sur les monnaies citées dans les actes des notaires génois à L'Aïas* (*Arch. de l'Or. latin*, t. I, p. 439).
2. Carli, *Opere : Delle monete coniate... in molte zecche d'Italia;* Milano, 1783, t. V, p. 143.
3. Dans les observations qu'il ajoute à sa traduction du mémoire de Lambros, ci-dessus cité. — Lambros, *Monete inedite dei Gran Maestri di S. Giovanni di Gerusalemme, in Rodi;* Venezia, 1865.
4. P. 37.

instruit, lequel déclare que le gros vénitien est au taux de 109 pièces par marc, ce qui le fait ressortir au poids de 2.188 grammes.

On a discuté aussi sur le titre du gros vénitien. Carli dit que, suivant les prescriptions du statut vénitien, ce titre devait être, de « peggio »[1] 40 carats par marc (c'est-à-dire de 40 carats de bas métal par marc), ce qui équivaut, d'après l'usage génois, à 11.14 onces[2] par livre, et suivant la notation moderne au $^{965}/_{1000}$. En réalité, Pegolotti[3] donne le même titre de 11.14 onces au gros vénitien comme au gros génois, mais c'est dans la partie de son ouvrage dont nous avons parlé ci-dessus, où il mentionne pêle-mêle les titres de diverses monnaies; ce sont là, comme nous l'avons dit, des indications occasionnelles n'ayant plus cours et non des prix courants. De fait, dans tous les cas que nous avons eu l'occasion de vérifier, nous avons trouvé des titres impossibles pour l'époque où écrivait l'auteur et possibles seulement pour une époque plus ancienne. D'ailleurs, le même M. Carli[4], et, après lui, M. Kunz, conviennent que le titre des matapans examinés par eux n'allait pas au-delà de pire (peggio) 44 par marc (11.13 onces = 961 $^1/_2$ millièmes), d'où il résulte que le poids de 2.188 gr. descend à 2.0836 gr. de fin. Mais, d'autre part, c'était une chose très commune dans les usages commerciaux d'échanger le gros tournois contre deux gros vénitiens; ce qui nous permet d'évaluer pour nos calculs le gros vénitien à 2.02 gr., c'est-à-dire à la moitié du gros tournois, en préférant nous en tenir à des chiffres ronds, mais en usage sur la place, comme nous l'avons déjà dit ci-dessus.

Avant d'en venir aux monnaies vénitiennes citées dans Sambuceto, il nous faut donner quelques éclaircissements sur

1. Dans l'usage vénitien, pour exprimer le titre d'une monnaie, on indique en carats la quotité de l'alliage, du bas métal, contrairement à l'usage génois et le plus général, où l'on exprime le titre en donnant la quotité du fin. C'est cette quotité d'alliage, de bas métal contenu dans le marc (= 1152 carats), que désigne le terme de « peggio » (= pire).

2. Un carat vénitien, dans le titre, correspond à 4 deniers dans le titre génois; donc 40 carats dans un marc équivalent à 10 deniers génois de bas métal dans une livre (= 12 onces); et, si l'on retranche 10 deniers de la livre génoise, il reste 11 onces et 14 deniers de fin. Dire à Venise « peggio 40 par marc » équivaut, à Gênes et autre part, à dire 11 onces et 14 deniers de fin par livre.

3. P. 293.

4. Carli, V, 143.

certaines expressions singulières, en usage à Venise, surtout dans les comptes monétaires, et qui sont évidemment peu familières au plus grand nombre des lecteurs. Quelques-unes, même, nous paraissent n'avoir jamais été exactement expliquées.

On se servait, dans la République de Venise, de sous et de livres *de* deniers (soldi e lire *di* piccoli), de sous et de livres *de* gros (soldi et lire *di* grossi), et de sous et livres *à* gros (soldi e lire *a* grossi), qu'il ne faut pas confondre avec les sous et livres *de* gros. Le sou de deniers, d'un usage presque général aussi dans les autres États, était une monnaie de compte, constituée au moyen de douze *piccoli* ou deniers; la livre était aussi une monnaie de compte, constituée au moyen de vingt de ces sous, ou, ce qui revient au même, de 240 deniers. Le sou de gros était une monnaie de compte, constituée au moyen de 12 gros; en conséquence la livre de gros était constituée au moyen de 20 sous de gros, ou, ce qui revient au même, de 240 gros.

Jusqu'ici les choses sont claires et évidentes; mais il n'en est pas de même en ce qui concerne les sous et livres *à* gros, dont s'est occupé avec peu de succès, au siècle dernier, l'auteur d'un ouvrage sur les monnaies de Trévise, M. degli Azzoni Avogaro[1]; et nous ne croyons pas que le débat soit clos sur ce point entre les numistatistes modernes[2]. Nous allons essayer d'y mettre fin :

Une ancienne glose du statut vénitien explique que : *libra ad grossos habet grossos novem et parvos quinque*. Cette définition paraît obscure et inexplicable à l'auteur trévisan; il cherche à l'interpréter en y introduisant deux corrections, qui, à notre avis, n'atteignent nullement leur but. Nous aussi, au premier abord, avions cru à la nécessité d'une correction. Sachant que le gros, comme valeur légale, était formé de 26 deniers, nous calculions que 9 gros valaient 234 deniers,

1. *Della zecca e delle monete che ebbero corso in Trivigi*, di Mons. degli Azzoni Avogaro (dans : Zanetti, *Delle zecche d'Italia;* Bologna, 1786, t. IV, p. 153). Voy. aussi ce même auteur au sujet de la glose dont nous parlerons ci-dessous.

2. Le distingué numismatiste comte Papadopoli doit en avoir parlé dans son mémoire : *Sul valore della moneta Veneziana;* Venezia, 1885. Mais je n'ai pu consulter ce travail et j'ignore la solution proposée par l'auteur.

et qu'en y ajoutant 6 deniers, on obtenait la valeur de la livre qui est, en effet, de 240 deniers. Nous pensions donc que le chiffre « parvos *quinque* », donné par la glose, était une erreur et qu'il fallait lire : « libra ad grossos habet grossos novem et parvos *sex.* »

Mais, en examinant d'autres documents publiés par le même auteur, nous nous sommes convaincus que la définition précitée doit être acceptée telle quelle, sans, d'ailleurs, pouvoir nous expliquer cette étrange façon de compter, qui, peut-être, provient de quelqu'une de ces pratiques subtiles dont le gouvernement vénitien était coutumier. La preuve que la définition doit être tenue pour exacte se trouve dans une sentence du 5 mars 1315 (1316, n. s.)[1], dont la portée, pour l'objet qui nous occupe, a échappé à l'éditeur trévisan. Dans cette pièce, 200 livres « ad grossos » sont données comme l'équivalent de 245 livres courantes, plus deux sous et 8 deniers « secundum morem patrie ». On sait que le matapan, depuis l'année 1290 jusqu'en 1316 et au delà, valait en monnaie courante 32 deniers, tandis qu'en monnaie légale, il en valait 26 seulement. C'était là une conséquence du système déplorable des gouvernements de l'époque, qui prétendaient fixer pour toujours à une certaine limite le prix de la monnaie, sans avoir égard aux lois économiques; et c'était aussi un effet des caprices et des habitudes usuraires de quelques offices monétaires. Et, si l'établissement d'un prix fixe ne pouvait prévaloir dans les échanges commerciaux, le gouvernement n'en maintenait pas moins ce prix dans les affaires administratives, dans ses dépenses, dans la levée des impôts. De temps à autre, la nécessité se présentait de déclarer solennellement le rapport des deux prix, le prix légal et le prix courant. Appliquant pratiquement les données de la sentence de 1316, nous avons voulu voir si la somme calculée au prix légal formait l'équivalent de la somme du prix courant dans le cas du cours à 239 deniers ou bien dans celui du cours à 240. En premier lieu, en adoptant l'opinion qui nous semblait la plus vraisemblable, celle du cours à 240, et en cherchant si, de cette façon, le rapport indiqué dans la sentence de 1316 était exact, nous avons trouvé que le

1. Cette sentence est mentionnée par M. degli Azzoni Avogaro, *ouvr. cité* (dans : Zanetti, t. IV, pp. 120, 145), et publiée in-extenso, ibid., p. 180.

compte n'était pas juste. En effet, 200 livres « ad grossos » multipliées par 240 deniers font un total de 48,000 deniers, qui, réduits en gros de 26 deniers, équivalent à 184 $^{615}/_{1000}$ gros. D'autre part, 245 liv., 2 sous, 8 deniers (en calcul décimal liv. 245 $^{246}/_{1000}$) font 58,824 $^{66}/_{100}$ deniers, qui, réduits en gros de 32 deniers, font 183 $^{827}/_{1000}$ gros. Donc, en prenant pour base le chiffre de 240 deniers par livre « ad grossos », on n'obtient pas l'équivalence voulue, puisque, d'une part, on obtient 184 gros et une fraction et, d'autre part, seulement 183 gros et une fraction. Prenons donc l'autre base, fixée par le statut vénitien à 9 gros et 5 deniers, c'est-à-dire à 239 deniers par livre. En multipliant 245 $^{246}/_{1000}$ livres de monnaie courante par 239 deniers, on arrive à la somme de 47,800 deniers, qui, réduits en gros de 32 deniers, font 183 $^{846}/_{1000}$ gros, ce qui nous amène à une somme et à une valeur égales, soit qu'on prenne pour base le gros au prix légal de 26 deniers, soit qu'on le prenne au prix commercial de 32 deniers. Je dis somme et valeur égales, parce qu'on peut tenir pour négligeable la légère différence de $^{2}/_{100}$ de gros à peine, différence insignifiante vu le peu de compte que l'on tenait des menues fractions à cette époque. C'est donc avec raison que la glose vénitienne dit que le livre « ad grossos » compte 239 deniers.

Les poids vénitiens mentionnés dans les actes de Sambuceto sont des trois sortes indiquées plus haut : gros simples, livres et sous de gros, livres et sous à gros. Dans l'acte n° 58, 200 besants sarrazinas forment l'équivalent de 12 livres de gros, 15 sous de gros et 8 deniers (ou 8 gros simples). Chaque livre comprenant 20 sous et chaque sou 12 gros, nous avons un total de 3,060 gros, plus les huit gros simples, donc en tout 3,068 deniers ou gros simples comme valeur de 200 besants sarrazinas. Étant donné que le besant sarrazinas est de 28.28 gr. de fin, il en résulte que le gros vénitien est équivalent à 1.8435 gr. Ce dernier chiffre est inférieur à celui que nous avons indiqué plus haut pour la valeur réelle du gros vénitien; pourtant, il n'excède pas les limites très étendues entre lesquelles se meut l'évaluation de cette monnaie dans le change maritime.

Dans l'acte n° 310, nous voyons qu'un besant blanc est équivalent à 10 soldi « ad grossos » et 8 deniers; et, comme

cette sorte de gros vaut 26 deniers, il suit que, dans 10 sous et 8 deniers, entrent 4 $^{922}/_{1000}$ gros, valeur égale aux 8.54 gr. du besant blanc. Il en résulte qu'un gros ressort à 1.7358 gr., valeur moindre encore que celle que nous avons trouvée dans le cas précédent, où elle était de 1.84 grammes. Et ce qui est curieux c'est que, dans ce second cas, il s'agit d'un échange fait, dit-on, *gratis et amore*, où par conséquent il aurait dû y avoir équivalence entre la chose donnée et la chose reçue. Nous pourrions signaler d'autres exemples de ces prétendues générosités, et nous en retrouverons en particulier un, plus loin, à propos du paiement d'un legs qui aurait dû être acquitté à juste prix et qui en réalité ne le fut pas.

Nous jugeons inutile d'appliquer encore notre calcul à d'autres contrats où figure la même monnaie, comme, par exemple, les actes n°s 42, 59, 348, 371, 383, 452. Le lecteur pourra le faire, s'il en a la patience. L'acte dans lequel la valeur réelle du matapan est estimée le plus haut est le n° 452 : pour acquitter 200 livres de gros on paie 10,847 besants blancs; le besant blanc étant évalué, comme d'ordinaire, à 8.54 gr., il s'ensuit que le gros doit être évalué à 1.92989 gr.

6. — *Les monnaies génoises.*

A Gênes, pour le commencement du XIVe siècle, nous manquons de documents fournissant des données spéciales sur les monnaies. Toutefois, nous savons qu'en 1288, le gros valant 1 sou contenait 2.80 grammes d'argent fin. Il est certain, d'autre part, que les deniers génois perdirent promptement de leur valeur. Nous croyons même avoir démontré dans un précédent travail [1], par la comparaison d'une monnaie piémontaise et d'une monnaie impériale, que, dans les années 1305-1312, le sou génois était tombé à 2.41 gr. Ce n'est pas sans surprise que, dans l'acte n° 143, nous voyons qu'à Famagouste, ce sou était évalué seulement à 2.135 gr. Et pourtant cette évaluation se trouve confirmée par d'autres actes, par exemple les n°s 226 et 346, qui, pour la Sicile et la Sardaigne,

1. *Le prime monete d'argento della Zecca di Genova* (*Atti della Società Ligure di storia patria*, t. XIX, p. 204).

assignent au besant blanc la valeur de 4 sous génois, ce qui, pour 1 sou, donne le quart de 8.54 gr., valeur du besant, c'est-à-dire 2.135 gr. Mais d'autres actes nous offrent divers exemples d'oscillations. Dans le n° 143, cinq cents direms d'Arménie forment l'équivalent de 25 livres, c'est-à-dire de 500 sous de Gênes, d'où il suit que les deux monnaies auraient la même valeur de 2.3058 gr. que nous avons assignée ci-dessus au direm d'Arménie. Mais, dans le n° 235, un direm d'Arménie vaut 12 $^1/_2$ deniers, d'où il résulterait pour le sou de Gênes une valeur moindre de $^1/_{25}$ par rapport à celle du direm et par conséquent égale seulement à 2.2136 gr. Une moyenne entre ces valeurs nous est fournie par l'acte n° 312, où 100 besants blancs sont évalués à liv. 18.15 génoises (375 sous) : ainsi la valeur du sou ressort ici à 2.27738 gr. Quant à la valeur maximum, nous la trouverons dans l'acte n° 237, où nous voyons le sou génois monter à 3.20275 gr., valeur impossible, d'ailleurs, si elle n'était entachée de lucre commercial ; et pourtant, dans cet acte, il s'agit du paiement d'un legs, ce qui devrait impliquer le juste prix. Dans le même acte, 34 besants sarrazinas forment l'équivalent de 15 livres génoises (= 300 sous) ; et c'est en nous servant de cette donnée que nous trouvons pour le sou génois, dans les deux actes, la valeur de 3.20275 gr. Voilà pour la valeur maximum de cette monnaie. La valeur minimum nous est donnée par l'acte n° 84, où 40 besants blancs sont comptés pour 10 livres génoises, plus 5 sous et 6 deniers (= 205 $^1/_2$ sous), d'où la valeur du sou ressort à 1.6622 gr.

Nous avons pensé que ces quelques renseignements sur les variations des valeurs monétaires dans le commerce du moyen âge ne seraient pas sans utilité pour l'économiste historien qui aurait à s'occuper de ce sujet encore si obscur. Pour terminer, indiquons encore brièvement les oscillations que comporte, dans nos actes, la valeur de l'once de Sicile et de Pouille. Cette valeur est égale à 80 sous dans l'acte n° 143, à 75 sous dans les actes n°s 318 et 347, à 71 sous dans l'acte n° 265, à 70 sous dans l'acte n° 341. En ce dernier cas, l'once est payable en 60 carlins d'argent ; comme la valeur du carlin est, à cette époque, de 3.10 gr. de fin, cela porterait la valeur de l'once à 186 gr. en argent, au lieu des 170.765 gr. que nous a donnés l'examen de l'acte n° 143 (voy. ci-dessus, § 3).

Les actes qu'il est le plus intéressant et le plus utile d'examiner sont ceux où il s'agit de prix courants, de travaux à payer comptant, de services, de choses, enfin, d'où les causes d'une altération des prix ont le plus de chances d'être éliminées.

7. — *Autres monnaies.*

Les actes de Sambuceto mentionnent d'autres monnaies, mais sans nous donner généralement le moyen d'en fixer la valeur relative. Il en est ainsi pour les livres de Ravenne et d'Ancône, pour la monnaie melgorienne et les réaux de Marseille. En revanche, pour les livres de Barcelone, nous voyons, par l'acte n° 482, que 1,000 de ces livres équivalent à 15,384 gros tournois d'argent, ce qui, le gros tournois valant, comme nous l'avons dit, 4.04 gr., fait ressortir à 3.107 gr. la valeur du sou barcelonais.

Nous rencontrons, en outre, et toujours sans moyen de contrôle, la mention de monnaies d'or, outre les onces, les doubles et les florins dont nous avons déjà parlé. Tels sont les besants de Tunis et ceux de Tripoli de Syrie, les perpères de Constantinople et de Candie, le tiers de sou d'or de Candie et les carobes, c'est-à-dire les carats de 24 au perpère. L'existence, à Tyr, de gros d'argent de 12 au perpère est également signalée par nos actes, et, si nous n'y trouvons aucune indication sur la valeur relative du perpère lui-même, nous savons, d'autre part, qu'à cette époque, cette valeur était de deux tiers de florin [1], pour descendre dans la seconde moitié du XIVe siècle à la valeur d'un demi-florin [2].

8. — *Rapport entre la valeur de l'or et celle de l'argent, en 1300.*

Jusqu'ici nous avons calculé en grammes d'argent fin les

1. Zanetti, t. IV, p. 107, an. 1286. Le document fondamental sur ce point se trouve dans Tafel et Thomas, *Urkunden zur Gesch. Venedigs*, t. II, p. 354.

2. Pour l'année 1366, voy. Cibrario, *Economia politica del medio evo*. Tavole. — Pour l'année 1382, voy. Sanuto, *Vite de' Dogi* (Muratori, *Rer. Ital. Script.*, t. XXII, p. 744) et Raff. Caresino, *Cronaca Veneta*, ms.; citée par Carli (t. III, p. 264) comme existant à la Marciana.

valeurs de toutes les monnaies dont nous avons eu à nous occuper, même celle des monnaies d'or, et nous avons établi notre calcul sur la base de 8.54 gr. pour le besant blanc et de 28.28 gr. pour le besant sarrazinas. Mais il sera rationnel, pour les monnaies d'or, de déterminer leur valeur en grammes du métal qui les compose. La comparaison de leur valeur en or et en argent à la même époque fera connaître la valeur relative des deux métaux, c'est-à-dire la somme de grammes d'argent qui forme l'équivalent de 1 gramme d'or, question des plus difficiles et des plus controversées, et dont la solution serait d'une importance capitale pour l'histoire économique.

Pour fournir à ce sujet quelques éclaircissements, il nous faut revenir à l'acte nº 143. Nous avons dit que le rapport de l'once d'or et du florin d'or de Florence était connu et certain; on sait de plus que ce florin, taillé au taux de 8 à l'once et de 96 à la livre du poids de Florence [1], est équivalent à 3.536 gr. d'or fin; d'où il résulte que l'once de compte, représentée effectivement par 30 *tareni* de Sicile et de Pouille, équivaut à 17.68 gr. d'or fin. Quant au double de Tunis, de l'Afrique en général et de l'Espagne musulmane et chrétienne, nous avons indiqué déjà que sa valeur était de 4.42 gr. d'or fin, donc du quart de l'once, qui est, comme nous venons de le voir, de 17.68 gr.

Contemporain du florin de Florence était le florin de Gênes, appelé aussi plus proprement le « genovino » d'or. Cette monnaie, suivant un document certain, était taillée en 10 $^{7}/_{8}$ onces, poids de Gênes, pour 14 florins [2]; d'où son poids ressort à 3.535 gr., puisqu'il est notoire que la livre génoise actuelle, de toute antiquité, était du poids de 316.75 gr.

Une autre espèce de florin, contemporaine des florins de Florence et de Gênes, était le ducat de Venise, taillé à raison de 67 par marc de cette République (= 238.4994 gr.) [3], d'où

1. Ricordano Malespini, *Istoria Florentina*, ad an. 1252 (Muratori, *Rer. ital. Script.*, t. VIII, p. 980).

2. Gênes, *Archivio notarile* : acte du 14 février 1348, dans le registre de Thomas de Casanova (1342-1349), fol. 191-192. — Sur le poids de la livre génoise, qui, déjà en 1523, était dite « antiquissima », voy. Rocca, *Pesi nazionali e stranieri ridotti;* Gênes, 1843, pp. 2, 6, 57. — C'est à cet auteur très exact que j'ai emprunté également les poids et marcs cités dans la présente étude.

3. Carli, t. V, p. 148-149. On trouvera là le décret de la frappe du ducat, du mois d'octobre 1283.

son poids ressort à 3.5559 gr. Ces trois monnaies étaient d'or pur, du moins dans la mesure où les procédés d'épuration employés au moyen âge le permettaient, par conséquent leur poids doit être considéré comme équivalent au poids du fin. Bien qu'il y eût entre elles quelques centigrammes ou milligrammes de différence, comme nous l'avons dit ci-dessus, elles avaient cours dans le commerce pour une valeur absolument égale. Nous prendrons pour base le florin de Florence, non seulement parce qu'il représente le poids moyen, mais aussi parce qu'il fut le plus célèbre et le plus souvent imité au moyen âge. Ceci posé, et étant donné que, suivant le contrôle fourni par l'acte n° 143, l'once d'or réduite en argent équivaut à 170.765 gr., un florin d'or réduit en argent doit correspondre à 34.153 gr. D'où l'on obtient la proportion suivante : 3.536 gr. d'or sont à 34.153 gr. d'argent comme 1 est à 9.65788 ; en d'autres termes 1 gramme d'or équivaut à 9.657 gr. d'argent. En nous fondant sur ce résultat, nous pouvons conclure que le besant sarrazinas, qui contient 28.28 gr. d'argent, mais au sujet duquel nous n'avons aucun renseignement formel quant à la quantité d'or renfermée, doit comporter 2.9279 gr. de ce métal.

M. Lambros, à la page 12 du mémoire cité plus haut, partant d'autres données, détermine à $9\ ^{015}/_{1000}$ le rapport des deux métaux, et il dit que ce chiffre est conforme à celui qu'a fixé Carli à la page 293 de son second volume sur les monnaies. Je ne connais pas l'édition de cet ouvrage à laquelle se réfère M. Lambros ; mais j'ai consulté l'édition générale des œuvres de Carli, parue à Milan en 1783, et, au tome VI, page 131, où il traite ce sujet, je trouve que le rapport en question est calculé par lui, non à $9\ ^{015}/_{1000}$, mais à $9\ ^{17}/_{24}$, chiffre qui, réduit en décimales, revient à $9\ ^{708}/_{1000}$, ce qui est beaucoup plus voisin de celui auquel je suis arrivé de mon côté.

Notre résultat, comme celui de Carli, pourra sembler étrange, invraisemblable même, à tous ceux qui connaissent le rapport des deux métaux en Occident, dans le voisinage de l'an 1300. Pour ces années, un écrivain contemporain et digne de foi, Marino Sanuto, l'ancien [1], traitant des dépenses

1. *Secreta fidelium Crucis* (éd. Bongars, pp. 30, 36). Dans le même ouvrage (Bongars, p. 64), Sanuto mentionne le gros comme valant 32 deniers.

nécessaires à la croisade qui se préparait, parle du ducat d'or de Venise comme valant 2 sous de gros (24 matapans), ce qui, en adoptant pour le gros le poids de 2.02 gr., déterminé par nous ci-dessus, donne au ducat 48.48 gr. d'argent, au lieu des 34.153 gr. qu'exige la proportion que nous venons de déduire pour le royaume de Chypre. Par conséquent, au lieu d'être de 1 à 9,657 le rapport des deux métaux serait de 1 à 13 $^{2}/_{3}$. Ce chiffre de 13 $^{2}/_{3}$ est également celui auquel je suis arrivé pour cette époque dans un travail encore inédit sur le rapport entre la valeur de l'or et de l'argent, du XIIe au XIVe siècle. Il représente la valeur relative des deux métaux en général, sans que l'on ait à tenir compte des usages de certains offices monétaires qui portaient la valeur du florin à plus de 50 et même de 52 grammes, ce qui nous amène aux proportions de 1 à 14 $^{1}/_{4}$ et de 1 à 14,85.

Nous pensons, au reste, que cette notable différence entre la valeur relative des deux métaux précieux en Europe et en Chypre est plus apparente que réelle, parce qu'avec la grande activité commerciale qui régnait alors entre l'Occident et l'Orient, il est à peu près impossible que l'influence de l'Europe et en particulier de l'Italie ne se soit pas fait sentir dans les régions et les colonies orientales. L'apparente contradiction signalée disparaîtra si l'on se souvient que chaque monnaie avait à la fois une valeur légale ou de tarif et une valeur commerciale ou volontaire. La valeur légale était maintenue par les gouvernements jusqu'au moment où la perturbation jetée de ce fait dans les tractations commerciales était devenue à tel point intolérable, qu'il fallait absolument rétablir l'équilibre. La valeur commerciale présentait naturellement des variations, mais elle reprenait peu à peu un cours régulier, suivant la marche des phénomènes économiques. Dans le cas qui nous occupe, on peut supposer que la partie contractante la plus puissante avait intérêt à s'en tenir au cours du tarif, qui, en l'année 1250, s'était trouvé être à la fois le cours légal et le cours commercial et volontaire. D'après un précieux document de cette année, M. Cartier [1] a

1. *Or et argent... envoyé en Palestine à Alphonse, comte de Poitiers, dans l'année 1250* (*Rev. numismatique*, 1847, p. 145).

fixé de 1 à 9 environ le rapport commercial entre les deux métaux. D'après d'autres données, que nous avons mises à profit dans notre étude inédite mentionnée ci-dessus, nous sommes arrivés à une précision un peu plus grande, en fixant cette valeur relative de 9,06 à 9,45.

II

Les Poids et Mesures.

François Balducci Pegolotti, à la page 64 de son ouvrage déjà cité, *Pratica della mercatura*, qu'il composa vers l'année 1340, dit au sujet des poids et mesures en usage dans l'île de Chypre : « Le poids de Chypre comprend des *cantaria* « (quintaux), des *rotoli* (*ruotoli*), des *occhie*, des livres, des « onces, des *pessi* (pesi = poids étalon) et des carats. Le quin- « tal compte 100 *rotoli*, le *rotolo* 12 *occhie*, ce qui fait 6 livres « et 9 onces (= liv. 6 $^{3}/_{4}$); la livre équivaut à 12 onces, l'once « à 6 *pessi* et 14 carats de 79 *pessi* à la livre et de 24 carats « au *pesso*. » En nous reportant à ce que nous avons dit plus haut en parlant des monnaies, à savoir que 1 marc de Chypre de 8 onces équivaut en poids métrique à 223.6495 gr., nous trouvons qu'une livre de Chypre composée de 12 onces, c'est-à-dire de 1 $^{1}/_{2}$ marc, pèse 335.474 gr. Lorsque nous nous sommes occupés du poids de 79 *pesi* à la livre, nous l'avons identifié approximativement à 4.243 gr. Dans ce cas, il s'agissait simplement de déterminer à peu près le poids d'une monnaie dont il n'est plus fait mention dans nos actes, le besant bombé d'or. Mais ici, où ce *peso* de 79 à la livre doit servir de base à toutes nos estimations, il convient d'en déterminer le poids avec une plus grande rigueur. De nos calculs, il ressort que ce poids doit être identifié exactement à 4.2465 gr.

Si nous appliquons ces éléments aux indications fournies par Pegolotti, nous trouvons que le *peso* de 4.2465 gr., divisé par 24 carats, fait ressortir à 0.176937 gr. le poids du carat. Une once de Chypre, équivalant à 6 *pesi* et 14 carats, pèse 27.9562 gr. Douze onces font 335.474 gr., poids de la livre. Le *rotolo,* composé de 6 livres et 9 onces, pèse 226.444980 gr.

Le quintal de 100 *rotoli* équivaut à kilos 226.444980. En divisant par 12 le poids du *rotolo,* on obtient le poids de l'*occhia,* soit 188.708 gr.

Pegolotti, en un autre endroit de son ouvrage, considère les poids et mesures de Chypre, non plus en eux-mêmes, mais par rapport aux poids et mesures de Venise et d'autres cités commerçantes. Voyons si les indications qu'il fournit à ce sujet nous amènent également aux résultats ci-dessus, et prenons pour exemple les poids et mesures de Gênes, qui sont le mieux connus de nous et qui, d'après un document de 1523, déjà mentionné, étaient en usage depuis une époque très ancienne. Pegolotti dit donc (p. 87) que 6 $^1/_8$ *pesi* de Chypre font une once de Gênes. Le *peso* équivalant à 2.2465 gr., comme nous venons de le dire, l'once de Gênes ressortirait à 26.0098 gr. La livre de Gênes, équivalant à 74 *pesi* et 1 $^1/_2$ carats doit être évaluée à 314.5064 gr. Un quintal d'épices, toujours d'après le même auteur, équivaudrait à 720 livres de Gênes, et un quintal de coton à 740 livres de Gênes. La livre étant calculée à raison de 314.5064 gr., nous trouvons un poids de kilos 226.444605 pour le quintal d'épices et un poids de kilos 232.734736 pour le quintal de coton.

Si, au lieu de calculer la livre de Gênes selon le poids de Chypre, nous la calculons selon le poids légal de Gênes, à raison de 316.75 gr. par livre et de 26.395833 gr. par once, nous trouvons pour le quintal d'épices kilos 228.060, et pour le quintal de coton kilos 234.395.

De pareilles différences ne surprendront pas si l'on réfléchit à la difficulté qu'il y avait à calculer les fractions à une époque où l'on ne faisait pas encore usage du système métrique, lequel permet de diviser à l'infini et de la façon la plus exacte. Pegolotti lui-même nous fournit un exemple de ces erreurs de calcul. Il donne à l'once de Gênes la valeur de 6 $^1/_8$ *pesi* et à la livre la valeur de 74 *pesi* plus 1 carat et demi. Mais 6 $^1/_8$ *pesi* donnent, comme nous l'avons dit, 26.0098 gr., donc 12 onces, c'est-à-dire 1 livre, donneront 312.1176 gr., tandis que 74 *pesi* et 1 carat et demi donnent, ainsi que nous l'avons vu, 314.5064 gr. On voit qu'une évaluation pas tout à fait exacte du poids de l'once conduit, pour 12 onces, à une erreur de plus de 2 grammes. Du reste, et d'une manière générale,

ces différences n'infirment nullement la valeur des renseignements fournis par Pegolotti. Deux grammes environ en moins, dans le poids d'une livre de 316.75 gr., et 2 kilos en moins, dans un quintal de 228 kilos, constituent des quantités négligeables.

Nous venons de voir que ce même auteur admet deux sortes de quintaux, l'un pour le poids des épices, l'autre pour celui du coton. Les actes de Sambuceto ne nous fournissent aucune explication de cette bizarrerie. Remarquons toutefois que, dans l'acte n° 100, nous trouvons la mention de *cantaria grossa*, tandis que les autres actes ne nous parlent que de *cantaria* tout court. Peut-être doit-on penser que les *cantaria grossa,* sont les quintaux dont on se servait pour le coton, quoique dans l'acte en question il ne s'agisse pas de coton, mais de la *rubia tinctorum.*

Si, des poids usités en Chypre, nous passons aux mesures linéaires, nous apprendrons par le même auteur (p. 87) que 10 cannes de Gênes d'étoffe de laine et d'étoffe de lin correspondent à 11 cannes de Chypre, qui sont, par conséquent, d'une dimension un peu inférieure (*scarsa*). Étant donné que la palme de Gênes, autrefois comme aujourd'hui, équivaut en mesure métrique à mètre 0.244776 et la canne de 10 palmes à mètres 2.44776, la canne de Chypre ressort à mètres 2.22. Mais, en Chypre, cette canne équivaut à 8 palmes seulement, ou encore à 3 ¹/₂ bras (Pegolotti, p. 619). Donc, la palme de Chypre serait de mètre 0.2272 et le bras de mètre 0.63484, tandis qu'à Gênes, le bras, dit encore coudée, était de 3 palmes génoises, et, par conséquent, équivalait à mètre 0.734328 (Cf. *Arch. de l'Or. latin,* t. I, p. 495, n. 4).

Au moyen des *pesi* de Famagouste, nous pouvons faire l'évaluation du quintal de Tarse, en Arménie. Dans l'acte n° 470 de Sambuceto, 10 quintaux et 19 *rotoli* de Chypre forment l'équivalent de 12 quintaux et 1 *rotolo* de Tarse. En calculant sur ces données, nous trouvons que le quintal de Tarse, de 100 *rotoli,* équivaut à kil. 193.500.

Dans l'acte n° 71, nous trouvons mentionné le « modius Armenie », c'est-à-dire le muid (*moggio*), mesure à l'usage des céréales. Cette mesure est fréquemment citée pour l'Orient par Pegolotti. A la p. 102, cent salmes ou saumes (mesure

pour le grain, d'un usage général en Sicile) valent 200 muids de L'Aïas, en Arménie; ainsi, une salme équivaut à 2 muids. Or, il est démontré [1] que la salme de Sicile, dont il est plusieurs fois parlé dans Sambuceto, correspond à 264.57 litres métriques; donc le muid d'Arménie doit avoir la capacité de 132.28 litres. Le muid de Famagouste est bien plus petit; il correspond à 92.83 litres, à raison de 285 muids pour 100 salmes de Sicile. Si, pour ces mesures, au lieu d'estimer la capacité en litres, on évalue en kilos leur contenu, en s'en tenant au principe généralement admis [2] que 100 litres de grain correspondent en moyenne à 78 kilos, on aura pour la salme 206.30 kilos, pour le muid d'Arménie 103.18 kilos et pour le muid de Famagouste 72.407 kilos. La salme de Pouille, selon Pegolotti (p. 102), serait inférieure de 1/10 à celle de Sicile.

Le « centenarium » (*centinaio*) de Gênes, dont la mention revient souvent aussi dans nos actes, signifie ou 100 objets d'une même espèce, ou plus particulièrement 100 livres, poids de Gênes, c'est-à-dire kilos 31.675. — Un « rubus » (de l'arabe : *robai* = quart) équivaut au quart d'un *centenarium*, donc à 25 livres, ou à kilos 7.918.75. Outre ce poids, qui est qualifié de « peso sottile », il y a un poids dit « peso grosso », dont la base est la livre de gr. 317.664 et duquel une livre et demi correspond à un *rotolo* (de l'arabe : *rotl*), poids de Gênes (gr. 476.49). Cent de ces *rotoli* ou 150 livres font un quintal, égal à kilos 47.650. Dans les actes, ce quintal est appelé « incameratus », ce qui veut dire légal, officiel, fixé par la *Camera* ou office des finances [3]. La livre de Gênes est divisée en 12 onces, l'once en 24 deniers et le denier en 24 grains, ce qui donne 576 grains pour l'once.

Le « pondus generale de terra » est le poids légal de la Pouille et de la Sicile. Dans ces régions, l'once d'or est de 30 tarens, tarems ou direms, et le taren est de 20 grains, ce qui donne 600 grains pour l'once.

1. Rocca, *I pesi e le misure antiche di Genova :* Genova, 1871, p. 98.
2. Rocca, ouvr. cité, p. 95.
3. Ce que nous venons de dire rend évidente une erreur commise par le copiste de nos actes, dans les nos 218 et 219. Trouvant dans ces actes le sigle R., il l'a traduit par « rubus », alors qu'il fallait lire « rotulus », puisqu'il s'agit d'une fraction de quintal. Il a ainsi transformé un centième de quintal en un quart de centenarium.

Le poids de Chypre, soit le besant d'or ou le perpère, est divisé en 24 carats, lesquels portaient aussi le nom de « carobe » (Sambuceto, n° 386).

La *liga* ou *lega*, d'où vient aloi, dépend de l'alliage du métal plus fin avec une quantité donnée de métal inférieur; c'est le titre de la monnaie. Le *sazum* ou *saium* est un autre terme pour désigner tant le titre que le poids légal du besant, du perpère de Constantinople, de Candie, etc.

Si, pour terminer, nous comparons, tant au point de vue du système métrique que quant aux chiffres mêmes, les poids de Chypre avec ceux d'Acre, dont nous avons donné le tableau, d'après Pegolotti, dans le tome Ier des *Archives de l'Orient latin* (p. 450, n. 5), nous remarquerons en cette matière une très grande analogie entre les deux régions; ce qui paraît indiquer une origine, un point de départ communs. — Les poids d'Arménie, au contraire, dont nous avons parlé dans la même publication (p. 500, n. 12), offrent une certaine différence avec ceux d'Acre et de Chypre, tant en ce qui concerne le système adopté que pour la série des chiffres.

C. Desimoni.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

AUX ACTES ET AU GLOSSAIRE DES ACTES

DE LAMBERTO DI SAMBUCETO

T. I, pp. 276, 279, 288. — Le nom de famille « Paternarii », que l'on rencontre dans les actes nos 371, 377, 393, se trouve sous la forme « de Paternatis » dans l'acte no 81 et sous la forme « Paterniani » dans les actes nos 117, 118. Sous les trois formes, le nom s'applique sans doute à une même famille d'Ancône dont les membres sont cités avec le titre de « dominus ». Peut-être la vraie forme serait-elle « de Paternianis », du nom d'un saint bien connu dans la région.

T. I, p. 345, 348. — Au lieu de « Caffeta », dans les actes nos 477 et 481, il faut lire sans doute « Caffeca », qui est le nom d'une famille connue. Dans le manuscrit, l'orthographe du mot est douteuse.

T. II, p. 218. — **Gamelli terra Barbarie** doit être la même chose que la *Terra di chamello*, mentionnée parmi les revenus de la gabelle de Florence (cf. *Della Decima,* t. IV, p. 25 [xve siècle]). Peut-être serait-ce également la *Terra Kimolia*, mentionnée, d'après Dioscoride et Galien, par Mattioli, *Discorsi nel V libro de Dioscoride,* p. 895.

T. II, p. 218. — Ajoutez : **Amandole,** Amandes [Sambuceto, no 177].

UNE LETTRE APOCRYPHE

SUR LA BATAILLE DE SMYRNE

(1346)

Michelet publiait, en 1837, dans le troisième volume de son *Histoire de France* [1], une lettre évidemment apocryphe, dans laquelle Hugues IV, roi de Chypre, exposait à Jeanne de Naples un succès, d'ailleurs réel, remporté par les membres de la ligue chrétienne, entre Smyrne et Altologo. La pièce a été commentée depuis par M. de Pétigny dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* [2].

Ces deux auteurs ne connaissaient la pièce que dans la version française que donne une assez mauvaise copie du XIVe siècle, conservée aux Archives nationales. Une chronique de Pistoie, publiée d'abord en 1578 [3], puis, dans les *Rerum Italicarum Scriptores* [4], en 1727, et ailleurs [5], en utilisa certainement une autre copie, peut-être italienne, qu'elle reproduit presque textuellement. Enfin, un texte latin du même document est copié dans deux manuscrits de la Bibliothèque royale de Munich [6]. C'est celui que nous publions ici.

1. P. 190, note.
2. 1re série, t. I, p. 275-278. Sur l'importance des données qu'on y trouve, lesquelles concordent avec celles que nous devons à un témoin oculaire, voy. notre étude sur *Philippe de Mézières et la croisade au* XIVe *siècle*, qui doit paraitre prochainement dans la *Bibl. de l'Éc. des Hautes-Études*, pp. 51 et suiv.
3. A Florence, sous le titre de *Delle cose avvenute in Toscana, dal 1300 al 1348, scritto da autore anonimo*, pp. 93-95.
4. Tome XI, col. 511 E-512 B.
5. A Prato, en 1835, et, en 1845, dans la *Biblioteca* de Silvestri, à Milan.
6. Copies du XVe siècle dans le ms. latin 4149, que nous désignerons par la lettre *a*, provenant de la collection de H. Schedel, qui en a été le copiste, fol. 300-300 vº ; et dans le ms. 850, que nous désignerons par la lettre *b*, fol. 124-125.

Les copies de Munich reproduisent-elles l'original même de la lettre ? C'est très possible, sans qu'on puisse l'affirmer certainement. En comparant notre texte latin avec la version française publiée par Michelet, on rencontre des différences assez sensibles. Le texte latin est plus concis, d'un style plus élevé ; l'autre, d'une tournure plus naïve, vulgarise et amplifie des données communes aux deux textes. Les Turcs, y est-il dit, sont désireux de boire le sang des chrétiens « *comme chienz sont desireux de boire le sanc des lièvrez* » ; la bannière de S. Jean-Baptiste, « plus blanche *que nulle rienz* », porte une croix « vermeille *plus que sanc* ». Il faut remarquer surtout deux passages qui paraissent appuyer la priorité du texte de Munich. Il est dit dans ce dernier que l'Apôtre, qui vint miraculeusement au secours des chrétiens, dominait la multitude, tandis que le document français parle de la grandeur surnaturelle de la bête qu'il chevauchait, ce qui semble indiquer que le traducteur a mal compris son texte. L'autre passage est plus important : la lettre publiée par Michelet ne se borne pas à désigner par son nom la ville, près de laquelle furent enterrés les cadavres des chrétiens (« civitas Thebaida » dans les manuscrits de Munich); elle ajoute ces paroles : « ..... qui fu jadiz une cité singulière », ce qui est probablement une allusion à la ville de Béotie et ne concorde nullement avec la donnée initiale sur la place du combat, qui eut lieu « entre Smyrne et Haut-Lieu » (*Altum Locum,* c'est-à-dire Éphèse), donc en Asie.

N. Jorga.

Anno Domini M° CCC° quadragesimo quinto[1], contigit quoddam memorabile factum, quod scripsit Rex Cypri, qui hoc miraculum vidit, regine Scicilie in hec[2] verba[3] :

Rex Cipri regine Sicilie salutem. Congaudete et congratulamini nobiscum et cum ceteris fidelibus, crucesignatis ad preliandum contra infideles Turchos ob reverenciam Jhesu Christi, qui pro nobis voluit crucifigi; ululate et clamate, ut in excelso audiantur voces vestre; gracias et laudes refe-

1. La date exacte de l'événement est 1346 (cf. notre travail cité ci-dessus, p. 27, n. 2).
2. Hoc *a*.
3. A la place de ce titre, le ms. *b* porte : « Miraculum quoddam gloriosum. »

ramus Deo et Virgini gloriose de immenso beneficio nuper in me facto. Sane, xxiiij die mensis Junij, nos, una cum ceteris christianis crucesignatis, moti ad hoc praelium contra Thurcos, congregati eramus in planicie, inter Smirnam [1] et Altum Locum, et Turci habebant duodecim centum milia pugnatorum, et nos tantum ducenta milia, et incepimus pugnare ex adverso potenter, multitudinem Thurcorum magnam prosternentes, et duravit praelium usque ad vesperam; ita ut nos fideles fessi non poteramus amplius praeliari, et prostrati expectavimus palmam martirii recipere, ex eo quod multi de Thurcis quietati [2] venerunt contra nos fatigatos, sicientes sanguinem nostrum bibere, nisi divina clemencia prohibuisset. Et, cum fideles vidissent se in tali puncto constitutos, clamaverunt ad Dominum, dicentes : « Domine Jhesu, qui pro nobis voluisti crucifigi, da nobis fidem firmam et conforta cor nostrum in nobis, ut in tuo nomine valeamus palmam martirii obtinere, quia eis resistere non valemus. » Et sic [3], desperati de victoria, mortem amarissimam expectabamus, gementes et flentes. Et subito apparuit unus, sedens super equum album, habens vexillum album, in quo crux erat coloris rubei, mira rubedine insignita, excellens super omnem illam multitudinem. Et hic erat indutus pilis camelorum, faciem longam et macilentam cum prolixa barba habebat, et cum sonora voce clamavit, dicens : « O fideles, nolite timere, quia divina Majestas celos aperiet [4] et mittet vobis adjutorium invisibile. Surgite, confortamini et viriliter ad pugnam mecum venite, quia pauci qui morientur ex vobis || vitam eternam obtinebunt. » Et sic, ejus auxilio, surreximus, acsi nunquam preliati fuissemus, et Thurcos iterato invasimus, et non erat nox, sed ut solaris luminis nobis radius tota nocte apparebat. Die vero facta, qui remanserant de Thurcis evanuerunt [5] ab oculis nostris. Et sic, divino auxilio, in predicto [6] prelio victoriam obtinuimus. Et

1. Mānam [marinam ?], *a* et *b*.
2. Quaetati, *b*.
3. Si, *a*.
4. Apperuit, *a*.
5. Evanerunt, *a*.
6. Dicto, *b*.

mane, antequam de prelio [1] pergeremus, missam de sancta Trinitate et beatissima [2] Virgine fecimus devote celebrari, ut, victoria nobis concessa a Celo, possemus corpora christianorum ab Infidelium corporibus [3] discernere. Et tunc ille qui apparuit nobis [4], respondit : « Quid [5] petistis impetrastis, et majora hiis impetrabitis, si in fide perstiteritis. » Nos vero personaliter eum interrogavimus : « Quis estis vos [6], qui tanta nobis fecistis, ut valeamus nomen vestrum coram christianis divulgare? » Et respondit : « Ego sum qui dixi : *Ecce agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi* [7]. » Et, hiis dictis, disparuit, dimisso odore suavissimo, quo mirabiliter eramus tota nocte illa [8] et die recreati, eciam sine cibo et potu materiali. Post diem vero, decrevimus corpora mortuorum christianorum numerare [9], et, cum venimus ad locum prelii, invenimus ad [10] capita [11] singulorum fustem longum, sine frondibus, et in capite florem album, tanquam consecrandam [12], et inscriptum aureis litteris : « Christianus sum »; tunc, segregantes corpora eorum ab Infidelibus, voluimus facere pro ipsis officium defunctorum, et audivimus voces sine numero de celo dulcissimum genus melodie intonantes, ita quod quilibet videbatur possidere vitam perhennem, et ter cantaverunt versum illum : *Venite, benedicti Patris mei, percipite regnum* [13] *usque ad* [14] *finem* [15]. Et tunc sepellivimus corpora christianorum juxta civitatem Thebaidam, que tenetur a christianis. Corpora autem Thurcorum, que invenire potuimus, erant

1. Ad prelium, *b*.
2. Beatissime, *b*.
3. « Corporibus » manque dans le ms. *a*.
4. Nobis apparuit, *b*.
5. Quod, *b*.
6. Cette tournure de phrase semble montrer que la lettre a été écrite par un Français. La version publiée par Michelet porte la seconde personne du singulier.
7. « Celui de cui aujourd'huy vous celebrez la feste », ajoute la version française.
8. « Illa » manque dans le ms. *a*.
9. Mirare, *a*.
10. Manque dans le ms. *b*.
11. Capitam, *b*.
12. Cf. « oiste *que l'on consacre* » (version française).
13. Les deux derniers mots manquent dans le ms. *a*.
14. In, *a*.
15. La citation est tronquée par un *etc.*, dans la version française.

septuaginta [1] millia. Et exspectamus, quod nunc est tempus, ut verificetur ewangelicum illud : *Et fiet* [2] *unum ovile et unus pastor, scilicet Christus Jhesus;* quod ipse prestare dignetur, qui super omnia est [3] Deus benedictus in secula seculorum. Amen.

1. 73000 dans la version.
2. Fiat, *a*.
3. Est super omnia, *b*.

PÈLERINAGE EN PALESTINE

DE L'ABBESSE EUPHROSINE

PRINCESSE DE POLOTSK

(1173)

Sainte Euphrosine était fille du prince de Polotsk, George Vseslavitch, descendant de S. Vladimir, grand-duc de Kiev. Elle prit le voile de bonne heure dans un couvent dont sa tante était supérieure. Plus tard, elle fonda, elle-même, à Polotsk, une abbaye dont elle devint abbesse.

Ce fut dans sa vieillesse seulement qu'elle se décida à entreprendre le pèlerinage de Jérusalem, où elle mourut peu après son arrivée, le 23 mai 1173. Elle fut ensevelie en Terre-Sainte, dans le couvent de Saint-Théodose, dont les ruines portent actuellement le nom de Deïr-Dosi. Quelques années plus tard, et probablement avant la chute de Jérusalem (1187), ses restes furent rapportés en Russie et placés dans les catacombes de la laure de Kiev. L'église orthodoxe célèbre sa fête le 23 mai.

Le récit de son pèlerinage à Jérusalem, dont nous publions plus loin une version française, forme la dernière partie de sa Vie, contenue dans le ménologe russe. Cette vie, à en juger par la précision des détails qu'elle renferme, a dû être écrite par un contemporain de la sainte, peut-être même l'un de ses compagnons de pèlerinage. Elle remonte vraisemblablement aux dernières années du xiie siècle, quoique les plus anciens manuscrits que l'on en possède datent seulement de la seconde moitié du xvie.

Le récit du pèlerinage de sainte Euphrosine a été reproduit presque textuellement dans la *Stepennaia Kniga* (Chroniques russes), t. I, pp. 279-281. Ces chroniques font au texte de la Vie

une seule addition digne de remarque, à savoir que l'abbesse aurait eu en chemin une entrevue avec l'empereur Manuel Comnène marchant contre les Hongrois. On ne connaît pas à cette date de campagne entreprise par Manuel Comnène contre les Hongrois. Mais peut-être le chroniqueur veut-il parler d'une guerre que l'empereur fit aux Vénitiens, en 1171-1173, sur les confins de la Hongrie.

Mme B. de Khitrowo.

...... A la mort de ses parents, un nombre suffisant d'années s'étant écoulé depuis qu'elle était religieuse, sainte Euphrosine désira voir les lieux saints de Jérusalem et vénérer le Sépulcre vivifiant du Christ, pensant y finir aussi sa vie et priant assidûment Dieu de l'exaucer. Ayant appris son intention, les autorités spirituelles et laïques furent prises d'un grand regret, et, s'étant réunies chez elle, la prièrent avec des larmes de ne pas les quitter ainsi que sa patrie; mais elle les consola par des paroles raisonnables et fortifiantes, comme une mère console ses enfants. Alors son frère bien aimé, le prince Vetchslav, vint la saluer avec la princesse sa femme et ses enfants, et lui dit avec des larmes : « Ma très vénérée sœur et mère! Pourquoi veux-tu nous quitter, lumière de mes yeux et directrice de mon âme? » Et la sainte répondit : « Ce n'est pas vous quitter que je veux, mais prier pour moi et pour vous dans les saints lieux. »

Peu de temps après, elle confia le cloître à sa sœur Eudoxie, embrassa tout le monde, et, après avoir, dans une longue prière, remis son espoir en Dieu, elle entreprit le voyage projeté de Jérusalem, et tous l'escortèrent avec des larmes amères pendant un long espace de chemin. Elle prit avec elle son autre frère David et sa parente Euphrasie. Étant arrivée premièrement à la ville de Constantin, elle y fut reçue avec honneur par l'empereur et le patriarche. Après avoir vénéré les saintes églises et beaucoup de saintes reliques, elle se rendit à Jérusalem. Là, elle adora le Tombeau vivifiant du Christ, y suspendit une lampe en or et fit beaucoup de dons à l'église de Jérusalem et au patriarche. Elle fit aussi le tour de tous les saints lieux de Jérusalem, vénérant et priant avec grande

componction; elle demeurait dans le couvent dit russe, voisin de l'église de la Sainte-Vierge.

Etant allée de nouveau au Sépulcre de Notre Seigneur et y ayant sincèrement prié, avec des larmes et soupirs, elle dit : « Seigneur Jésus-Christ, fils de Dieu, né, pour nous sauver, de la très pure et de la très sainte Vierge Marie, tu as dit : Demandez et on vous donnera. J'en remercie ta miséricorde puisque, pécheresse comme je suis, tu me donneras si je demande. J'ai eu la grâce de voir ces saints lieux, que tu as sanctifiés de tes saints pieds, et de baiser ton saint Sépulcre, où reposa ton très saint corps, qui reçut la mort pour nous; mais, très miséricordieux Seigneur, je te demande encore une grâce : Accorde-moi de mourir dans ces saints lieux. Ne dédaigne pas mon humble prière, mon Créateur, reçois mon âme dans ta sainte ville et mets la dans le sein d'Abraham, avec celles qui t'ont satisfait. » Ayant ainsi prié, elle sortit de l'église ci-devant nommée, se rendit dans sa demeure et tomba physiquement malade. Alors, couchée sur son lit de souffrances, elle dit : « Grâces te soient rendues, mon Seigneur Jésus-Christ, d'avoir entendu ton indigne servante, même dans ceci, et de m'avoir accordé ce que je désirais. » Elle aurait souhaité aller aussi au Jourdain, mais elle ne le put pas à cause de sa maladie; elle y envoya David, son frère, et Euphrasie. Ceux-ci allèrent au Jourdain et en revinrent, lui apportant de l'eau de cette rivière. Et la sainte reçut cette eau avec grande joie et reconnaissance, en but et en répandit sur tout son corps; puis, se recouchant de nouveau, elle dit : « Béni soit le Seigneur, qui éclaire et illumine tout être venu au monde. » Pendant sa maladie, elle eut une vision angélique qui lui prédit de la part de Dieu sa fin bienheureuse et la paix dont elle jouirait, et l'âme de la sainte fut remplie d'allégresse et elle loua et remercia Dieu, son Sauveur, de ce bienfait. Elle envoya à la laure de Saint-Sabas supplier l'archimandrite et la confrérie de lui donner une place pour l'enterrer dans leur couvent. Ils refusèrent, en disant : « Notre saint père Sabas nous a donné l'ordre de ne jamais ensevelir de femme dans son couvent; il y a le couvent de la Sainte-Vierge de Théodose où reposent beaucoup de saintes femmes. Là sont enterrées la mère de saint Sabas, et la mère de saint Théodose, et la

mère des saints Anargyres, Théodosie, et beaucoup d'autres; c'est là qu'il convient que la pieuse Euphrosine soit aussi ensevelie. » Alors, ayant appris cela, la sainte loua Dieu de ce que son corps reposerait avec les reliques des saintes femmes et elle envoya un messager au couvent de Saint-Théodose. Les moines indiquèrent un lieu de sépulture dans le narthex de l'église et l'on prépara le tombeau de la sainte. Et elle fut malade pendant vingt-quatre jours, et, sa fin approchant, elle appela un prêtre, reçut le sacrement de l'eucharistie et rendit, en priant, sa sainte âme dans les mains de Dieu, le 23e jour du mois de mai. Elle fut dignement enterrée dans le couvent de Saint-Théodose, dans le narthex de l'église de la Sainte-Vierge.

Quant à son frère David et à sa parente Euphrasie, ils retournèrent dans leur pays où ils rapportèrent la nouvelle de la pieuse fin et du digne enterrement de sainte Euphrosine, et, tous ayant beaucoup pleuré décidèrent de célébrer sa mémoire en rendant gloire à Dieu le Père, le Fils et le saint Esprit, loués par toute la création, à présent et dans l'avenir et jusqu'à la fin des siècles. Amen.

INVENTAIRE

DE

PIÈCES DE TERRE SAINTE

DE L'ORDRE DE L'HOPITAL

Beaucoup de documents concernant l'histoire de l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem pendant son séjour en Palestine ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Si les vicissitudes subies par les Hospitaliers chassés de Terre Sainte en 1291, réfugiés à Chypre jusqu'à leur établissement à Rhodes en 1310, puis obligés de quitter l'île en 1523, devant les progrès des armes ottomanes, et d'errer en quête d'un asile jusqu'au moment où Charles-Quint leur donna Malte (1530), n'ont pas amené dans leurs archives les pertes qu'on était en droit de redouter, des circonstances postérieures, incurie, ravages du temps, etc., ont sensiblement diminué le fonds de Terre Sainte que, pendant le moyen âge, l'ordre avait conservé avec un soin jaloux et avec le chimérique espoir de pouvoir, un jour ou l'autre, revendiquer les droits et les biens qu'il avait jadis possédés dans les royaumes latins du Levant. Le fait est indéniable, et ressort de la comparaison de l'état actuel du dépôt de Malte, encore fort riche, avec l'état que nous révèlent les ouvrages sur l'Hôpital publiés au siècle dernier; mais, jusqu'à présent, avec les éléments d'information dont nous disposions, les documents absents ne semblaient pas être dans une proportion importante; il faut aujourd'hui renoncer à cette illusion; l'inventaire que nous avons eu la bonne fortune de découvrir

ne laisse aucun doute à cet égard, et ce fait même le rend pour nous extrêmement précieux, puisqu'il nous révèle l'existence d'environ trois cents chartes de Terre Sainte absolument disparues.

Cet inventaire, conservé aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, à Marseille, sous le titre : *Inventaire des chartes de Syrie*, est dû à un des archivistes du grand prieuré de Saint-Gilles, Jean Raybaud. On sait que la famille à laquelle appartenait le rédacteur de l'inventaire eut, pendant le cours des XVIIe et XVIIIe siècles, sept de ses membres qui exercèrent les fonctions de secrétaire ou d'archiviste du grand prieuré. Celui qui nous occupe aujourd'hui, Jean Raybaud, fils d'Antoine Raybaud, succéda à son père (1722-1745); il fut fait commandeur d'Espinas, et, plus tard, de Roquebrune. On lui doit une *Histoire des grands prieurs et du prieuré de Saint-Gilles* [1], restée manuscrite, dont la valeur scientifique ne semble pas considérable.

L'inventaire des chartes de Syrie, qui fait l'objet de la présente publication, se compose de cinquante feuillets, petit in-folio; il comprend trois cent soixante-dix-huit articles, s'étendant de l'année 1107 à l'année 1287; deux copies en existent, l'une à Arles dans les papiers de J.-L. Jacquemin, archéologue Arlésien (Arles, Bibl. publ., ms. 164, p. 157-240), l'autre à Aix dans l'*Histoire des grands prieurs* de Raybaud dont nous venons de parler [2].

Comment expliquer sa présence au dépôt de Marseille? Ce n'est pas là, semble-t-il, qu'on eût pu s'attendre à rencontrer l'analyse du chartrier de Terre Sainte des Hospitaliers, mais bien plutôt à Malte, aux archives centrales de l'ordre? En fait, le fonds analysé par Raybaud appartient aux archives de Malte et y est actuellement conservé; mais, au XVIIIe siècle, il se trouvait accidentellement, par suite de circonstances qui nous échappent, aux archives du grand prieuré de Saint-Gilles, à Arles [3], et ne fut renvoyé à Malte que sur les réclamations pressantes du grand-maître E. Pinto, en 1742. C'est là que

1. Aix, Bibl. publ., ms. 338-9, 2 vol. in-fol., 706 et 509 pp., copie de 1765-6.
2. Aix, Bibl. publ., ms. 339, p. 439-507.
3. Elles furent transportées, pendant la période révolutionnaire, aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

Raybaud l'a dépouillé, avant son renvoi à Malte. L'extrait suivant des délibérations de la Langue de Provence indique, d'une façon précise, les phases de cet épisode de l'histoire des archives de l'ordre :

7 mai 1741. — « M. le commandeur, frère Michel d'Albert « S. Croix, a présenté, de la part de M. le grand prieur de S. Gil- « les, une lettre, à lui écrite par son A. E. Monseigneur le grand « maître [1], par laquelle il est représenté que, dans les archives de « ce grand prieuré, il y a deux sacs, contenant d'anciens titres, du « temps que l'ordre estoit à Jérusalem, qu'il est à propos qu'ils « soient déposés à la chancellerie de nostre ordre, et que son « intention est que lesdicts titres soient consignés entre les mains « de M. le Receveur, après que l'inventaire d'iceux sera fait; de « laquelle lettre il en a requis la lecture et l'enregistrement. — « Le chapitre, après avoir entendu la lecture de ladite lettre, a « délibéré qu'on se conformera aux intentions de S. A. E...... [2] »

Depuis quelle époque et pour quel objet ces pièces de Terre Sainte étaient-elles aux archives de Saint-Gilles? Il est malaisé de répondre à cette question [3]. Les termes de la délibération que nous venons de citer paraissent les considérer comme déposées aux archives du grand prieuré depuis un temps indéterminé; la première idée qui se présente à l'esprit est qu'elles y étaient depuis fort longtemps quand la réclamation du grand-maître se produisit, peut-être même depuis que les Hospitaliers avaient abandonné la Terre Sainte. Ceux-ci auraient alors songé à sauver leurs archives, et Saint-Gilles, le véritable siège de l'ordre en Occident, le port par lequel les établissements occidentaux de l'Hôpital communiquaient

1. La lettre du grand maitre, à laquelle il est ici fait allusion, était datée du 4 février 1741, à Malte. Elle spécifiait qu'un inventaire serait fait par l'archiviste du grand prieuré et remis en copie au receveur de l'ordre avec les titres, tandis que l'original de l'inventaire serait gardé par l'archiviste (Marseille, Arch. des Bouches-du-Rhône, ordre de Malte, reg. XXVIII des décrets et délibérations de la vénérable Langue de Provence, p. 36). Elle fut enregistrée, par délibération du chapitre, le 8 mai 1741.

2. Marseille, Arch. des Bouches-du-Rhône, ordre de Malte, reg. XVIII des assemblées du chapitre, f. 351 *b*.

3. On trouve, en 1730, dans un procès-verbal de vérification des titres conservés dans « les vieilles archives de l'Hôtel prieural », mention des « titres venus de la Terre Sainte » (Marseille, Arch. des Bouches-du-Rhône, ordre de Malte, reg. XVIII des assemblées du chapitre, f. 90 *b*).

avec ceux de l'Orient, leur aurait donné asile. Ce qui semble confirmer cette supposition, c'est qu'au commencement du xviie siècle Peiresc a pris des extraits d'un certain nombre de documents analysés plus tard par Raybaud; c'est enfin que le dépôt de Marseille contient aujourd'hui quelques actes de Terre Sainte [1] et un certain nombre de fragments de même nature récemment recueillis par les archivistes de Marseille à l'état d'étiquettes, dont la présence ne s'explique pas dans le fonds de Saint-Gilles [2].

Mais il y a, contre cette hypothèse, des objections sérieuses. Peiresc peut fort bien avoir eu connaissance, par un correspondant, de pièces conservées à Malte; est-il vraisemblable, en effet, qu'un érudit de sa valeur, s'il avait eu la bonne fortune d'avoir à sa portée un fonds important et de premier ordre, en eût profité aussi peu qu'il l'a fait? ce n'est pas une trentaine, mais plusieurs centaines d'actes, qu'il n'eût pas manqué de lui emprunter. Quant aux pièces de Terre Sainte, actuellement à Marseille, elles sont en petit nombre; presque tous les dépôts d'archives renferment des documents dont la provenance nous échappe, et de ce que celle-ci nous est inconnue, doit-on tirer argument de notre ignorance pour édifier une théorie absolument hypothétique?

A ces raisons générales s'ajoutent d'autres considérations, en contradiction avec l'hypothèse émise plus haut; elles sont tirées de l'étude attentive de l'inventaire. Il convient donc, tout d'abord, de déterminer le contenu des deux sacs conservés à Arles.

Il semble, à première vue, qu'ils renfermaient trois cent soixante-dix-huit documents, ceux même dont les analyses ont été dressées par Raybaud. Rien cependant ne serait moins exact;

1. Ces actes sont : 1° Quatre diplômes des rois de Jérusalem en faveur de l'ordre, du xiie siècle, en copies (Arch. des B.-du-Rh., ordre de Malte, H^1 54); 2° trois pièces de Terre Sainte du xiie siècle, mais ne concernant pas l'Hôpital (H^1 1155); 3° une pièce concernant les Teutoniques et l'abbaye du Mont-Thabor, xiiie siècle (H^3, liasse unique); 4° deux pièces de 1150 et 1157, conservées dans des vidimus pontificaux du xiiie siècle et concernant le Mont-Thabor (H^1 19).

2. Une de ces étiquettes, presque entière, qui enveloppait la liasse H^1 466, contient la confirmation par Douce, sœur de Bertrand Milon et femme de Hugues de Lusignan, de la donation des biens que Bertrand Milon avait faite, de son vivant, à l'Hôpital de Montpèlerin. Cette pièce, dont la date manque, doit être attribuée à l'année 1168, d'après la cote ancienne qu'elle porte au dos.

il est facile de s'en convaincre en examinant l'inventaire. Assurément la majeure partie des trois cent soixante-dix-huit documents analysés se trouvait dans les sacs en question, mais ce n'était pas tout, et voici comment nous en avons la certitude :

Quand Pauli prépara son *Codice diplomatico* [1], c'est-à-dire une douzaine d'années avant que Raybaud ne fît l'inventaire qui nous occupe, il eut sous les yeux, à Malte, une collection de chartes de Terre Sainte, qui était, dès cette époque, — les renvois de Pauli en font foi, — reliée, classée et numérotée d'une façon absolue en sept portefeuilles. De ces sept portefeuilles, deux sont aujourd'hui perdus, mais les cinq autres subsistent, quoique mutilés, aux archives centrales de l'ordre, à Malte [2]; la comparaison du travail de Raybaud avec les actes encore conservés à Malte, et avec ceux qu'a publiés Pauli, prouve d'une façon indubitable que Raybaud a eu en mains ces sept portefeuilles, auxquels il a emprunté la plupart de ses analyses. Or, nous savons que ceux-ci contenaient beaucoup plus de trois cent soixante-dix-huit documents. En outre, diverses pièces, telles que des bulles pontificales, qui ne faisaient pas partie des sept portefeuilles, ont été analysées par Raybaud, et se retrouvent à l'heure actuelle dans diverses sections du dépôt de Malte, ou dans des copies faites par Pauli à Malte et restées manuscrites [3]. Les deux sacs étaient donc composés non seulement des sept portefeuilles connus par Pauli, mais d'un certain nombre de documents étrangers à ces portefeuilles. Quelques-unes enfin des analyses de Raybaud correspondent à des originaux qui sont restés à Arles, et qui existent aujourd'hui dans le fonds du grand prieuré de Saint-Gilles aux archives départementales des Bouches-du-Rhône. Pourquoi ces analyses figurent-elles dans le travail de Raybaud? Est-ce parce que la restitution fut incomplète? La chose n'est pas impossible, mais on peut aussi bien supposer que Raybaud, qui ne s'est pas astreint à

1. S. Pauli, *Codice diplomatico del sacro militare ordine Gerosolimitano.* Lucques, 1733-1737, 2 vol. in-fol.
2. Delaville Le Roulx, *Les Archives, la Bibliothèque et le Trésor de Saint-Jean de Jérusalem à Malte.* Paris, 1883, in-8°, p. 12 et suivantes.
3. Lucques, Bibl. publ., ms. 988. Les originaux, sur lesquels ont travaillé Pauli et Raybaud, sont perdus.

faire un dépouillement complet des titres renvoyés à Malte [1], et qui n'a analysé que ce qui lui paraissait intéressant, a pris, dans le fonds de Saint-Gilles, dont il avait la garde, un certain nombre d'analyses dont l'importance lui paraissait capitale. Il poursuivait, en effet, au milieu des devoirs professionnels de sa charge d'archiviste, des travaux personnels sur l'histoire de l'ordre, et amassait des matériaux pour l'*Histoire des grands prieurs de Saint-Gilles* dont nous avons parlé plus haut. Son inventaire y figure aux pièces justificatives, et cette circonstance peut donner quelques indications sur la manière dont il en a conçu l'exécution [2].

Ceci posé, comment Pauli aurait-il consulté à Malte les pièces qui nous occupent, si elles avaient été à Arles? Pauli est formel sur ce point. Il raconte qu'il fit un voyage à Malte, et que, de retour en Italie, il communiqua les résultats de ses recherches à des amis qui l'engagèrent à modifier et à élargir le cadre de son travail, originairement limité à une étude sur la chronologie des grands maîtres. C'est sur les conseils des érudits italiens qu'il se décida à entreprendre son *Codice diplomatico*, tel qu'il nous est parvenu. Il fallut alors recourir, dit-il, à l'obligeance des archivistes de Malte pour compléter les notes prises autrefois par lui. Il semble donc hors de doute que le dépôt de Malte était en possession, dans le premier tiers du XVIII[e] siècle, des pièces venues plus tard à Arles.

N'est-il pas possible de supposer que les demandes répétées de Pauli, adressées à des archivistes souvent embarrassés pour y répondre, aient déterminé le déplacement à Arles des documents que celui-ci avait besoin de consulter? Y avait-il à Arles un érudit capable de donner à Pauli les renseignements qu'il réclamait, ou Pauli vint-il lui-même à Arles travailler sur les actes envoyés de Malte? Nous n'avons aucune donnée sur ces deux points, mais nous remarquons que l'ouvrage de

1. Nous avons la preuve absolue de ce fait; en effet, un assez grand nombre de pièces contenues dans les sept portefeuilles ne figurent pas dans son travail.

2. Ajoutons que Raybaud, dans cette *Histoire*, renvoie à quinze analyses de l'inventaire des Chartes de Syrie (nos 74 (lisez : 76), 85, 87, 100, 101, 128, 132, 187 (lisez : 91), 216, 248, 259, 287, 318, 354, 377), et a inséré aux *Pièces justificatives* le texte des pièces suivantes : 74 (lisez : 76, extr.), 100, 108, 132 (extr.), 187 (lisez : 91), 348.

Pauli, en dehors des fonds de Malte et des archives Vaticanes, ne contient, pour ainsi dire, que des pièces empruntées aux archives de Saint-Gilles ou aux publications imprimées en Provence. Il y a là une présomption qu'il importait de signaler.

Remarquons enfin que, si cette hypothèse était adoptée, elle expliquerait la présence à Arles, en dehors des portefeuilles, des pièces isolées venues de Malte, que Raybaud a analysées; Pauli aurait dressé la liste de ses desiderata, et la chancellerie de l'ordre aurait envoyé, en communication, deux sacs renfermant des documents empruntés à diverses sections du dépôt de Malte.

Il semble malheureusement impossible de déterminer d'une façon plus précise l'objet pour lequel les chartes de Terre Sainte vinrent à Arles, et le laps de temps pendant lequel elles y séjournérent; nous n'avons pu apporter ici que des hypothèses, et les raisons qui militent pour ou contre elles.

Quoi qu'il en soit, et tel qu'il est, l'inventaire de l'archiviste de Saint-Gilles est d'un intérêt capital pour l'histoire de l'ordre; les trois cent soixante-dix-huit analyses qu'il renferme portent sur des actes des XIIe et XIIIe siècles, tous relatifs au séjour des Hospitaliers en Palestine. On y trouve non seulement des donations faites à l'Hôpital et des pièces le concernant, mais encore des chartes sur les rapports de celui-ci avec le Temple et les Teutoniques; en outre, une partie des titres de propriété du Mont-Thabor, antérieurs à l'incorporation de ce monastère à l'ordre, y figurent; quelques documents sur Sainte-Marie de la Latine s'y rencontrent également. De ces trois cent soixante-dix-huit mentions un cinquième environ est emprunté à des pièces qui subsistent encore aux archives de Malte; quelques-unes, en dépit de la restitution faite par ordre du grand-maître Pinto, sont actuellement aux archives des Bouches-du-Rhône; quelques autres, enfin, se réfèrent à des pièces qui nous sont connues par des publications dont les auteurs ont puisé à des dépôts absolument étrangers à l'ordre, par exemple aux chancelleries royales ou pontificales; elles prouvent que Raybaud a vu les originaux ou les expéditions des pièces, tandis qu'elles ont été imprimées d'après les registres d'enregistrement.

On peut estimer à prés de trois cents le nombre des actes

dont l'existence nous est révélée par Raybaud; la plupart de ceux-ci sont de première importance, n'avaient pas été signalés jusqu'ici, et sont d'autant plus précieux que les originaux paraissent définitivement perdus; à ce titre seul, ils méritent d'attirer et de retenir l'attention de quiconque s'intéresse à l'histoire des croisades.

Malheureusement, on ne peut avoir dans les analyses de Raybaud qu'une confiance limitée, et il importe de mettre les érudits en garde contre les inexactitudes qu'elles peuvent renfermer. Les constatations que nous avons été amené à faire sur les pièces dont les originaux subsistent, ne plaident pas en faveur de Raybaud; le lecteur s'en convaincra par les rectifications que nous avons signalées entre crochets. Il convient de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire ses affirmations; mais, sous ces réserves, l'histoire de la Terre Sainte et celle des Hospitaliers peuvent tirer un profit considérable des nouveaux documents contenus dans cet inventaire.

Nous avons, pour publier ces analyses, suivi la numérotation sous laquelle Raybaud les a cataloguées, indiquant, toutes les fois que la chose a été possible, les rectifications qui s'imposaient; mais nous ne prétendons pas les avoir mentionnées toutes. Ce ne sont, du reste, souvent, pour les dates par exemple, que des approximations qu'un examen plus approfondi permettra de resserrer. Il eût été trop long d'expliquer, pièce par pièce, sur quels arguments nous nous sommes appuyé pour les proposer; nous prions le lecteur, quand nos conjectures lui sembleront discutables, de se reporter à notre *Cartulaire général des Hospitaliers* en cours de publication. L'érudit qui consultera cet inventaire devra étudier et critiquer chaque analyse avec le soin le plus minutieux, et il n'est pas douteux que, dans plus d'un cas, il ne puisse les améliorer. Nous avons imprimé en petit texte tout ce qui n'appartenait pas à Raybaud, c'est-à-dire la cote des pièces encore existantes, l'endroit où elles sont conservées, et, quand elles ne sont pas inédites, les ouvrages dans lesquels elles sont publiées. Quand les pièces ont été plusieurs fois imprimées, il a paru suffisant de noter un des recueils qui les contiennent.

INVENTAIRE DES CHARTES DE SYRIE

1. 1107. — Donation faite au monastère de Saint-Sauveur du Monthabor par Baudouin, I du nom, roy de Hierusalem, de plusieurs casaux, de l'an 1107, cotté nº 1.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 1, nº 1 (orig.). — Ed. Pauli, *Codice diplomatico del sacro militare ordine Gerosolimitano*, I, p. 1, nº 1.

2. 7 juillet 1255 [23 juillet 1255]. — Extrait de la précédente donation [par Baudouin I, en 1107], faite d'authorité du juge de la ville d'Acre, le 7e juillet 1255.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 1, nº 2 (vidimus de l'évêque de Tyr et de l'archevêque de Césarée).

3. 1112 [20 juin 1112]. — Confirmation faite par Baudouin, I du nom, roy de Hierusalem, de toutes les donations qui avoient été faites à l'Hôpital de Hierusalem, de l'an 1112, la 12e année de son règne et la 13e de la prise de Jérusalem par les chrétiens.

Marseille, Arch. des Bouches-du-Rhône, ordre de Malte, H¹ 54, rois de Jérusalem (copie figurée, début du XIIIe siècle). — Ed. Delaville Le Roulx, *Cartulaire général des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, I (Paris, 1894), p. 27, nº 28.

4. 1112. — Confirmation faite par Arnoux, patriarche de Hierusalem, en faveur de l'Hôpital, de tout ce qu'il avoit acquis dans l'étendue de son patriarchat, et le déclare exempt de la dixme des terres qu'il possédoit, de l'an 1112, la première année de son patriarchat.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 1, nº 8 (orig.) — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, p. 4, nº 4.

5. 1112 [20 octobre 1125]. — Privilège accordé à l'ordre par Bernard, évêque de Nazareth, par lequel il le déclare exempt du paiement des dixmes dans tout son diocèse, de l'année 1112.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 1, nº 13 (orig.). — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, p. 8, nº 8.

6. 6 mai 1118. — Confirmation faite par Pierre, archevêque d'Apamée, à l'Hôpital de Jérusalem de tout ce qu'il avoit acquis du comte de Tripoli ou d'autres personnes, qui relevoit de son fief, du jour avant les nones de may 1118.

7. Mai 1122. — Donation faite par Balian, connestable de Joppé, à la considération du roy Baudouin, II du nom, et d'Hugues, comte de Joppé, à l'Hôpital de Saint-Jean de Napoli de Syrie. de quelques dixmes, du mois de may 1122 [1].

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 2, nº 41 *b* (vidimus de J., abbé du Saint-Samuel, et d'Adam, archidiacre d'Acre, vers 1250). — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, p. 236, nº 191.

1. Le texte de cette analyse, dans le manuscrit d'Aix (nº 339, p. 439) ajoute : « confirmée par Hugues, seigneur de Rames, Baudouin, son frère, seigneur de « Mirabel, et Balian, en 1222, indiction VIII, épacte XI, concurrent V, au « mois de may », et porte en marge la note diplomatique suivante : « Il faut remarquer sur ce titre : 1º que l'indiction, l'épacte et le concurrent qu'il porte ne s'accordent point avec l'année 1122, de laquelle il est daté, qui a pour *indiction* : XV, pour *épacte* : XI, et pour *concurrent* : VI ; — 2º que le sceau en plomb, attaché à cette charte, qui est originale, représente d'un côtté un cavalier armé, tenant la lance de la main droite et le bouclier de la gauche, avec ces mots autour : *sigillum Balduini*, et de l'autre côtté une ville avec cette légende : *civitas Rame*. Ces deux circonstances sont capables de faire doutter que la confirmation de cette charte doive être rapportée à l'an 1122, et qu'elle ne soit intervenüe que dans la suite et dans un temps plus reculé ; quoique tout le contexte de l'acte soit écrit de suite et paraisse l'être de la même main. Il n'y a pas d'apparence, en effet, selon ce qui a été dit dans les notes sur les généalogies d'oultre mer, p. 105 et suiv. (de M. Bouquier), que Hugues, fils aîné de Balian, connétable de Joppé, fut appelé seigneur de Rames, ni Baudouin, seigneur de Mirabel en 1122 ; leur père ne portant alors que le titre de connétable de Joppé. Il est même vraisemblable que les trois fils de Balian n'étoient pas tous nés en cette année là. Et pour quelle raison cette donation, faite par Balian, est-elle munie du sceau unique d'un de ses fils, c'est-à-dire de Baudouin ? si ce n'est parce que la charte qui en reste n'est que la copie de celle qui avoit été dressée lorsque Balian vivoit, et véritablement en 1122. A laquelle copie ses trois fils font ajouter leur confirmation par un seul contexte, *uno contextu*, et de deux actes n'en font qu'un. Il est difficile de fixer au juste l'époque de cette confirmation : car on ne sait laquelle des trois notes chronologiques marquées dans cette donation doit servir à en indiquer la vraie année ; parce qu'outre qu'aucune des trois ne vient à 1122, comme il a déjà été dit, elles ne se conviennent pas entre elles. C'est pourquoi, dans l'incertitude de celle qu'il faut ou admettre ou rejetter, le sceau attaché à l'acte semble devoir décider la question ; et puisque c'est celui de Baudouin, et qu'il est représenté comme seigneur de Rames, qu'il paroit d'ailleurs (ubi supra, p. 106) que ce seigneur étoit en possession de la seigneurie de Rames en 1174 et en 1168, cette confirmation doit être rapportée au temps qui suivit la mort d'Hugues et à l'année 1175, avec laquelle quadre l'indiction VIII, marquée dans la datte de ce titre. Car, quoi qu'il y soit fait mention d'Hugues, ce n'est que pour rappeller qu'il avoit de son vivant aprouvé la donation que ses deux frères confirmoient après son trépas. *Quæ dona*, disent-ils, *concessit Hugo Ramatensis, Balduinus, frater ejus, dominus Mirabelli, nec non Balianus..... confirmavit.* »

8. 1126 [8 février 1128]. — Confirmation faite par Géraud, évêque de Raphanie, de la donation que l'évêque Aymeri, son prédécesseur, avoit faite à l'ordre de quelques casaux, et le déclare exempt des dixmes des terres qu'il avoit dans le terroir de Raphanie ; ladite confirmation faite au grand maître Raymond, du consentement de Pons, comte de Tripoli, et de Bernard, évêque de ladite ville, de l'an 1126 (nº géminé).

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 1, nº 18 (orig.). — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, p. 11, nº 11.

9. 10 janvier 1126 [17 janvier 1126]. — Donation faicte par Balian, conestable de Joppé, au grand maitre Raymond d'un casal appelé Algie, du consentement d'Hugues, comte de Joppé, et d'Edme, sa femme, du dimanche dit « Architriclini », qui en cette année tomboit au dix de janvier 1126.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 1, nº 17 (orig.). — Ed. Delaville Le Roulx, *Les Archives, la Bibliothèque et le Trésor de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Malte* (Paris, 1883), p. 70.

10. Octobre 1126. — Donation faite par Baudouin, II roi de Jérusalem, à Geofroy Pintard de deux casaux situés dans le terroir de Napoli de Syrie, de l'an 1126, au mois d'octobre.

11. 8 avril 1128. — Donation faite à l'ordre par Geofroy de Flujeac d'un casal, apellé Kalensu, situé dans le terroir de Césarée, entre les mains du grand maître Raymond, en présence du roy Baudouin II et de son armée, qui confirme cette donation, dans le temps qu'il faisoit le dégat de la campagne d'Ascalon, du 6 des ides d'avril 1128.

12. 1129. — Confirmation faite par le roy Baudouin II de toutes les donations qui avoient été faites à l'Hôpital par ses prédécesseurs, et de toutes celles qui lui avoient été faites par plusieurs particuliers dans le royaume de Hierusalem, de l'an 1129.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 1, nº 19 (orig.). — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, p. 13, nº 12.

13. 4 juillet 1131. — Confirmation faite par Guillaume de Buris, prince de Tibériade, de touts les biens qui avoient été donnés à l'ordre dans l'étendue du terroir de cette ville, du 4 des nones de juillet 1131.

14. 29 janvier 1131. — Donation faite à l'ordre par Baudouin de Corris d'un casal apellé Betefau, situé au terroir de Corris, du 4 des calendes de février 1131.

15. Janvier 1131 [janvier 1133—1134].—Donation faite à l'ordre par Adélaïde, fille de Baudouin II, roy de Jérusalem, et veuve de Boémond II, prince d'Antioche, pour son salut et celuy de Constance, sa fille, d'une maison située dans la ville de Laodicée, du mois de janvier 1131.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 1, nº 26 (mauvais état). — Ed. Delaville Le Roulx, *Les Archives...*, p. 71.

16. 1132. — Donation de Pons, comte de Tripoli, et de Cécile, sa femme, fille du roy de France Louis VI, dit le Gros, et de leur fils Raimond, du conseil de Pons Guillaume, évêque de Tripoli, Raimond, évêque de Tortose, et Giraud, évêque de Raphanie, faite à Arbert, de la ville de Tortose et d'autres fiefs, de l'an 1132.

17. 13 juillet 1133. — Vente faite au grand maître Raymond Dupuy par un particulier, nommé George, d'une maison dans Jérusalem, du 3 des ides de juillet 1133.

18. 26 septembre 1133. — Donation faite à l'ordre par Baudouin, évêque de Bérithe, d'une maison en Jérusalem entre le four et le moulin de l'Hôpital, sous la réserve d'y pouvoir loger pendant sa vie; et comme il avoit dans la suite échangé cette maison avec Roger Pagan, son frère, qui lui en avoit remis une autre à Bérithe, il fait donation de cette dernière au grand maître Raimond, le 6 des calendes d'octobre, an 1133, sous le règne de Foulques et sous le patriarcat de Guillaume.

Malte, Arch. de l'ordre, div. 1, vol. 1, nº 25 (orig.) — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, p. 15, nº 14.

19. Décembre 1134. — Donation faite à l'Hôpital de Jérusalem par Gaucelin, fils de Gaucelin, dit le Vieux, comte d'Edesse, d'une gastine apellée Begudel, du mois de décembre 1134.

20. 15 mars 1135. — Jugement rendu par Pons, comte de Tripoli, entre le monastère du Monthabor et quelques particuliers, sujets dudit comte, concernant les bornes de leurs possessions, des ides de mars 1135.

21. 1136. — Confirmation faite par Fouques, roy de Jérusalem, de l'avis de Mélisende, sa femme, et du patriarche Guillaume, de la donation faite à l'ordre par Hugues de Saint-Abraham, du lieu apellé Betgibelin, de l'an 1136.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 1, nº 33 (copie bullée). — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, p. 18, nº 17.

22. 29 février 1136. — Vente faite à l'ordre par Gautier, seigneur de Césarée, d'un casal apellé Betherias, pour le prix de 180 besans, du 2 des calendes de mars 1136.

Carpentras, Bibl. publ., ms. Peiresc 48, f. 516 (extraits faits au XVIIe siècle).

23. Septembre 1137. — Donation faite par Cécile, veuve de Pons, comte de Tripoli, et le comte Raimond II, son fils, à G. de Margat, son chambrier, d'un jardin et d'un champ où les gens de guerre s'exerçoient au jeu de lance, du mois de septembre 1137.

24. 13 novembre 1138.— Confirmation faite en faveur de l'ordre par Adélaïde, veuve de Boémond II, prince d'Antioche, d'une terre qu'une femme, nommée Grarinot, luy avoit donnée, du 13 novembre 1138.

25. 30 novembre 1138. — Donation faite par Trigaud, chambellan de Raymond I, prince d'Antioche, du consentement du même prince et de Constance, sa femme, fille unique de Boémond le Jeune, II du nom, d'un jardin situé entre le jardin du patriarche et celui de Saint Siméon, de l'an 1138, à la fin du mois de novembre.

26. 9 mars 1139. — Donation faite à l'Hôpital de Hierusalem par Raymond I, prince d'Antioche, gendre et héritier de Boémond [II, le Jeune], de six besans et demy censuels et neuf écus de karrage, qu'il prenoit sur le jardin que Trigaud avoit donné à l'ordre, du 9e mars 1138, la IIIe année de son règne.

27. 12 mars 1139 [1140]. — Donation faite par Robert de Loges, de l'avis d'Adélayde, princesse d'Antioche, et d'Hodierne, sa femme, d'une gastine, apellée Horari, avec une église et ses autres apartenances, du 12 mars 1139, la 4e année du gouvernement de Raymond, prince d'Antioche.

28. 1140. — Acte par lequel le grand maître Raymond Dupuy accorde à plusieurs particuliers la jouissance de certaines terres et casaux pendant leurs vies, de l'année 1140.

29. 30 mars 1140. — Lettres patentes d'Alfonse [I] d'Espagne, roi de Portugal, fils d'Henry de Bourgogne, comte de Portugal, et de la reine Thérèse, fille d'Alfonse le Grand, roy de Castille, par lesquelles il confirme à l'ordre, au grand maître Raymond Dupuy, et à frère dom Arias, prieur de Portugal et de Gallice, touts les biens qu'ils avoient acquis dans ses états, exemptant tous les vassaux de l'ordre de la jurisdiction des juges séculiers et du

payement de toute sorte de tributs; lesdites lettres étant confirmées par Jean, archevêque de Brague, Bernard, évêque de Coïmbre, et Pierre, élu évêque de Lisbonne, du 3 des kalendes d'avril 1178 de l'ère d'Espagne, qui répond à l'an 1140 de l'ère vulgaire.

Nous connaissons cet acte par une confirmation du 2 mars 1218, conservée à Lisbonne, Arch. de Torre do Tombo, lay. 6, liasse unique, n° 29. — Ed. Lucas de S. Catharina, *Memorias da ordem militar de S. João de Malta,* I (Lisbonne, 1734), p. 226.

30. 3 février 1141. — Transaction passée entre l'Hôpital de Saint-Jean et Robert du Casal de Saint-Gilles, du consentement de Fouques, roy de Hierusalem, et de Mélisende, sa femme, par la médiation de Guillaume, patriarche de Jérusalem, au sujet de la terre d'Emaüs, que ledit Robert avoit donnée à l'ordre moyenant la cense annuelle de 250 besans, du 3 des nones de février 1141 (n° géminé).

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 1, n° 39 (orig.). — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, p. 20, n° 20.

31. Sans date [après février 1141]. — Transaction passée entre Guillaume, sixième patriarche de Jérusalem, Pierre, prieur du Saint-Sépulcre, et ses chanoines, d'une part, et l'ordre, par laquelle ce dernier ratifie la convention qu'il avoit passée avec Robert du Casal de Saint-Gilles, touchant la terre d'Emaüs, aux conditions y énoncées.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 1, n° 40 (orig.). — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, p. 22, n° 21.

32. 1142. — Donation faite à l'ordre par Raymond, Ier comte de Tripoli, fils de Pons, de la ville de Raphanie et du château de Montferrand, de l'avis de la princesse Cécile, sa mère, de la comtesse Hodierne, sa femme, fille du roy de Hierusalem, de Raymond, son fils, et de Philipe, son frère, de l'an 1142.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 1, n° 41 (orig.). — Ed. Delaville Le Roulx, *Les archives...*, p. 76.

33. 9 décembre 1143. — Bulle du pape Célestin II, du 5 des ides de décembre 1143, par laquelle il ordonne que l'Hôpital des Teutoniques demeurera soumis à la direction du grand-maitre de l'Hopital Saint-Jean, lequel pourra y établir un prieur et des religieux pour servir les pauvres malades de leur nation.

Marseille, Arch. des Bouches-du-Rhône, ordre de Malte, H¹ 1, n° 4 (copie figurée de la fin du XIVe siècle). — Ed. Delaville Le Roulx, *Les anciens Teutoniques et l'ordre de S. Jean de Jérusalem* dans *Comptes rendus de l'Ac. des Inscr. et Belles-Lettres.* 2e série, XVI, 342.

34. Octobre 1143. — Donation faite à l'ordre par Gautier de dom Reyer de plusieurs casaux et biens, du mois d'octobre 1143.

35. 1144. — Donation faite par Hugues, seigneur du lieu de Saint-Abraham, de trois casaux, de l'an 1144.

36. Janvier 1145 [7 janvier 1146]. — Privilège accordé par Raymond, comte de Tripoly, du consentement d'Hodierne, sa femme, fille de Baudouin II, roy de Hierusalem, à Pons, abbé du monastère de Monthabor, par lequel il déclare le monastère exempt du payement des droits de péage et autres pour toutes leurs denrées, du mois de janvier 1145, extrait par le juge de la ville d'Acre, le 7 juillet 1245 [lisez 1255, comme Pauli a imprimé].

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 1, n° 44. — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, p. 238, n° 193.

37. Novembre 1145. — Donation faite à l'ordre par Adélaïde, veuve de Boémond II, prince d'Antioche, de la redevance de 30 besans, que luy faisoit une abaye située sur un coteau apellé de Rivira, et leur permet de faire construire un four public près la maison de l'ordre à Laodicée, du mois de novembre 1145.

38. 1145. — Acte par lequel il apert que le grand maitre frère Raymond Dupuy avoit acheté d'Agnès, femme d'Eustache Coffel, une terre située à Bechefere, pour le prix de 300 besans, de l'année 1145.

39. 1146. — Donation par Rotgo, second évêque d'Acre des Latins, faite au grand-maitre Raymond Dupuy, de la dixme d'un moulin et d'un terroir contigu, apartenant à l'ordre, de l'an 1146.

40. Juillet 1146. — Donation faite à l'Hôpital de Hierusalem par Raymond I, prince d'Antioche, des bains qui touchoient à la maison que l'ordre avoit à Antioche, du mois de juillet 1146, la dixième année de sa principauté.

41. 1 février 1146 [1 février 1147]. — Confirmation faite par Baudouin, IV roy de Jérusalem, et Mélisende, sa mère, de la transaction que l'ordre avoit passée avec Robert du Casal de S. Gilles, par laquelle il avoit donné à l'ordre la terre d'Emaüs, des calendes de février 1146.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 1, n° 50 (orig.). — Ed. Delaville Le Roulx, *Les archives...*, p. 81.

42. 1149. — Échange fait entre l'ordre et Mélisende, reyne de Jérusalem, par lequel l'ordre lui donne les bains qu'il possédoit

dans la ville d'Acre, à la rue Saint-Léonard, et la reyne lui remet une maison devant l'église de Saint-Jean-Baptiste et quelques terres, de l'année 1149.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 1, nº 52 (orig.). — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, p. 28, nº 26.

43. 1149 [1141]. — Donation faite à l'ordre par Jaucelin [II], comte d'Edesse, du consentement de Béatrix, sa femme, et de Jaucelin, son fils, de plusieurs paysans y énoncés, qui résidoient dans le casal apellé de Sizemborg, qui étoient ses serfs, de l'an 1149.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 1, nº 36 (orig.). — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, p. 20, nº 19.

44. 1 février 1149. — Donation faite par Raymond I, prince d'Antioche, du consentement de Constance, sa femme, dans laquelle il confirme toutes les donations qui avoient été faites à l'ordre par Boémond le Jeune, père de ladite Constance, et par Tancrède, prince d'Antioche, luy donne de plus un droit de barque dans le lac, et luy confirme touts les dons qui leur seront faits par les seigneurs et autres personnes de ses états, du 1 février 1149.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 1, nº 51 (vid. de Pierre, évêque de Valanie, milieu du XIIIe siècle). — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, p. 27, nº 25.

45. 27 novembre 1150. — Privilège de Robert, archevêque de Nazareth, par lequel il exempte les Hospitaliers de la dixme des terres qu'ils possèdent dans toute l'étendue de son archevêché, excepté l'évêché de Tybériade, des bleds, vins, légumes et bestiaux; souscrit par Reynier, évêque de Sébaste, et Gedouin, évêque de Panéas, du 5 des calendes de décembre 1150.

46. 1150. — Confirmation faite par Constance, princesse d'Antioche, de la donation que Giraud, cytoyen de cette ville, avoit faite à l'ordre, d'une maison, de l'an 1150.

47. 1151. — Echange fait par Reynaud [II], seigneur de Margat, fils de Rainaud Mansoer, et Agnès, sa femme, fille du comte de Tripoli, avec Guillaume de Redos du Casal Blanc et Château Ericium, pour le casal Anodesim et le château de Malavans, de l'an 1151.

48. Janvier 1152. — Donation faite par le grand-maître Raymond Dupuy à Guillaume Martin et sa femme, d'un casal à Laodicée et d'un pâturage, sous la redevance de cent besans de la valeur de trente quatre deniers chacun, du mois de janvier 1152.

49. 1152. — Transaction passée entre l'ordre et Helvide, veuve

de Roger Bathnos, au sujet de la vente qu'elle avoit faite à l'Hôpital d'une terre située dans le terroir d'Emaüs, de l'an 1152.

50. 1154. — Donation faite à l'ordre par Hugues, seigneur de Césarée, d'une partie de terre qui joignoit le jardin des Hospitaliers, situé à Caco, où les Suriens avoient coutume de fouler le bled, de l'an 1154.

51. 1155. — Donation faite par Amaury, comte d'Ascalon, de l'avis de la reine Mélisende, sa mère, et de Baudouin III, roy de Hierusalem, son frère, de quatre casaux, nommés Bethtafé, Habde, Bethamamin et Phaluge, en échange de trois autres casaux qui apartenoient aux Hospitaliers, situés dans le terroir d'Ascalon, de l'an 1155.

52. 1155. — Privilège accordé au monastère de Sainte-Marie de la Latine en Hierusalem par le roy Baudouin III, lequel, en suivant l'exemple du duc Godefroy, de son frère Baudouin, I du nom, de Baudouin II, son ayeu, et Foulques, son père, il confirme audit monastère touts les biens qu'il possédoit dans ses états, de l'an 1155. Vidimé par Robert, patriarche de Jérusalem, légat du Saint-Siège, Henry, archevêque de Nazareth, et G., évêque d'Acre, à la réquisition de frère Hugues Revel, grand comandeur, le 3 des nones de février.

53. 1156. — Echange de vignes entre le grand maître Raymond Dupuy et Agnès, femme de Robert de Frandols, de l'an 1156.

54. 30 avril 1158. — Confirmation d'Amaury, comte d'Ascalon, d'une donation faite par Helouise des fruits de six années de quelques casaux, deux jours avant les calendes de may 1158 (n° triple).

55. 1159. — Donation faite par Mélisende, reine de Jérusalem, du consentement du roy Baudouin III, son fils, à la maison de l'Hôpital Saint-Jean de Napoli de Syrie, fondée par le roy Baudouin II, de trois quintaux et trois cent livres d'huile, qu'elle prenoit sur des maisons de cette ville, 1159.

56. 1 juin 1159 [24 mai 1150]. — Acte par lequel Robert du Casal de Saint-Gilles et Odule, sa femme, déclarent avoir donné, du consentement de Fouques, roy de Hierusalem, de Mélisende, sa femme, et de Guillaume, patriarche de Jérusalem, la terre

d'Emaüs, ainsi qu'il conste par les privilèges qu'ils ont accordé, sous la redevance de 500 besans, des kalendes de juin 1159.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 2, nº 1 (orig.). — Ed. Delaville Le Roulx, *Les archives...* p. 85.

57. Septembre 1159. — Donation de Reynaud [de Châtillon], prince d'Antioche, du consentement de Constance, sa femme, faite en faveur de l'Hôpital Saint-Jean, des bains situés à Laodicée avec leurs apartenances, qui joignoient la maison de l'ordre, du mois de septembre 1159.

58. Sans date. — Donation de Guillaume, seigneur de Tibériade, au prieur et aux chanoines de l'église de l'Ascension du mont d'Olivet, d'un casal apellé Caffra, sans datte.

59. Sans date [1135-1142]. — Confirmation de Raoux, second patriarche d'Antioche des Latins, d'une donation faite à l'Hôpital de Saint-Jean par une femme, nommée Richilde, d'une maison sous la redevance de la cense d'un besan, sans datte.

60. Sans date [1 février 1147]. — Confirmation faite par Baudouin III, roy de Hierusalem, et la reine Mélisende, sa mère, de la convention passée entre le grand maître Raymond et Robert du Casal de Saint-Gilles, et Odule, sa femme, au sujet de la terre d'Emaüs (V. plus haut nº **30**), portant que les frères de l'Hôpital luy payeroient une cense de deux cent cinquante besans aux fêtes de Pâques et autant à la fête de Touts les Saints, et, au cas qu'ils manquassent à payer la redevance, ledit Robert pourroit reprendre sa terre sans formalité de justice; la date est déchirée.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 1, nº 50 (orig.). — Ed. Delaville Le Roulx, *Les archives...*, p. 81.

61. Sans date. — Sommaire de plusieurs donations faites à l'ordre par Guillaume, Arnoux et Amauric, patriarches de Jérusalem, et par d'autres personnes, étant toutes sans date.

62. Sans date [vers 1160]. — Donation faite par Joseph et Jean, frères, enfants de Saba Géorgien, d'un casal apellé en langue arabe « Hara », situé dans la plaine sous la montagne de Saint-Moyse, dite en arabe « Jeham », qui avoit été donné à leur père par Baudouin, IIᵉ du nom, roy de Hierusalem, sans datte.

63. Sans date [1160-1168]. — Confirmation faite par Hugues, seigneur de Rama, fils de Balian [d'Ibelin], des terres et jardins que son père et sa mère avoient donné à l'ordre, sans datte. (Cf. plus bas, nº **132**, pièce 1.)

64. Sans date [avant 1139]. — Donation faite à l'Hôpital par Pierre de Brugairolles et Jordane, sa femme, avec l'aprobation de Roger, conestable de Tripoli, d'un serf, nommé Saccus, et d'une pièce de terre.

65. Sans date [vers 1160]. — Acte par lequel un particulier, nommé Soldan, et Bonne, sa femme, font donation à l'ordre de la troisième partie de leurs biens, en considération de ce que Raoul a été receu donné de l'ordre, sans datte.

66. — Donation faite à l'ordre par Bernard, patriarche d'Antioche, d'une place qui estoit au devant la maison de l'Hôpital d'Antioche, pour y faire construire une écurie, sans datte.

67. Sans date [vers 1160]. — Vente faite à l'ordre par Gilles d'une maison située à la rue de David, pour le prix de 900 besans, sans datte.

68. Sans date. — Liste de plusieurs personnes qui donnent à l'ordre leurs armes et leurs chevaux, sans datte.

69. 29 novembre 1160. — Donation faite à l'ordre par Baudouin III, roy de Hierusalem, entre les mains du grand-maître Auger, de 50 familles de Bédouins, pourvu qu'elles n'eussent point été au service du roy ou de ses prédécesseurs, du 3 des kalendes de décembre 1160.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 2, n° 19 (orig.). — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, n° 36, p. 37.

70. 1160. — Autre donation faite à l'Hôpital par Hugues de Besans, d'un casal apellé Bugaea, du consentement de Guermond, seigneur de Tibériade, et de Gautier, prince de Galilée, de l'an 1160.

71. 8 avril 1160 [8 avril 1255]. — Bulle du pape Alexandre III [I], par laquelle, en confirmation des grands services et dépenses que l'ordre faisoit pour la garde de la forteresse de Crat, il le déclare exempt du payement de dixmes pour les biens qu'il possédoit audit Crat et aux lieux circonvoisins, soit que les Hospitaliers les tinssent à leurs mains, ou que d'autres personnes les tinssent en leur nom, attendu qu'ils étoient les seuls qui eussent des églises paroissiales dans ces quartiers, du 6 des ides d'avril, l'année première de son pontificat, qui répond à l'an 1160.

Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, bulle 9, p. 284 (d'après le bullaire F. p. 13). Ce bullaire est aujourd'hui perdu; il en est de même de la bulle originale, d'après laquelle Raybaud a dû transcrire cet acte.

72. 11 janvier 1160 [11 janvier 1256]. — Bulle du pape Alexandre III [I], par laquelle il confirme les donations faites au monastère du Monthabor, donnée à Anagnie le 11 janvier 1160, la seconde année de son pontificat.

73. 15 janvier 1160 [15 janvier 1256]. — Bulle du pape Alexandre III [I], par laquelle il donne à l'ordre le monastère Saint-Lazare de Béthanie, de l'ordre de Saint-Benoît, dans le diocèse de Hierusalem, qui avoit été détruit par les Sarrasins, à condition que l'ordre pourvoiroit à l'entretien de l'abesse et des religieuses, et qu'après leur mort on y mettroit des religieuses Hospitalières en même nombre. Donné à Latran, le 18 des calendes de février, l'année seconde de son pontificat, qui est 1160.

Marseille, Arch. des B.-du-R., ordre de Malte, H[1] 19, nº 120.

74. 11 mars 1162. — Accord fait entre le grand maître Auger et Rainaud, abbé du monastère Sainte-Marie de la Latine, sur le bornage d'une terre, apellée du Pont, et d'un casal nommé Bethfassir; et par le même acte ils font un échange de terre, du 5 des ides de mars 1162.

75. Sans date [1160-1162]. — Accord entre le grand maître Auger et Materine, femme de Raoul Troye, au sujet d'une aumône que son mary avoit faite à l'Hôpital, qui luy devoit 1800 besans, pour lesquels il luy avoit engagé des maisons à Acre et à Jérusalem; et conviennent que si Materine veut vivre en viduité, elle laissera après sa mort 500 besans à l'Hôpital, et que, si elle se marie, elle payera cette somme quinze jours après son mariage, et rendra les dites maisons, sans datte.

76. 1162. — Concession faite par le grand-maître Auger à Raoul Bourdin d'une maison, située à la rue de Saint-Côme, sous la cense de 16 besans, de l'an 1162.

77. 1162. — Donation de Baudouin d'Ybelin, faite à l'Hôpital de Jérusalem, d'une terre située près de la vigne dudit Hôpital, de l'an 1162.

78. 1162. — Donation faite à l'ordre par Géraud, seigneur de Sydon, du droit d'avoir une porte à la muraille de la ville et une autre à l'avant mur, et une place en dehors près des aires, et tout l'avant-mur depuis la tour de Baudouin jusques à la tour de la mer, de 1162.

79. 1163. — Lettres patentes de Boémond III, fils de Raymond,

prince d'Antioche, par lesquelles [il confirme] toutes les donations que son père et les autres princes et seigneurs de sa cour avoient faites à l'ordre, et leur donne de plus un droit de bac dans l'étang, de la même manière que les autres seigneurs d'Antioche le possédoient, de l'an 1163.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 2, n° 23 (vidimus vers 1260). — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, p. 38, n° 37.

80. 1163. — Donation faite à l'ordre par Agnès et Omunde, sœurs, filles de Bertrand Pons, du consentement de leur mari et frères, d'une pièce de terre qui est devant la porte de Saint-Estienne, entre deux cisternes; et, en considération de cela, le grand-maître leur donne 50 besans sarrazinois ; ladite donation étant confirmée par Hugues, seigneur de Césarée, de l'an 1163.

81. 23 novembre 1163. — Confirmation faite par Baudouin, seigneur de Mirabel, de la donation que Balisan, son père, et Heluise, sa mère, avoit faite à l'ordre d'un tènement situé au terroir de Mirabel, du 23 novembre 1163.

82. 1163. — Bail passé par Bernard, abbé du monastère de Monthabor, à Pierre de Nîmes de tout ce que son monastère avoit dans le comté de Tripoly, pour le temps de 25 ans, sous la rente de 900 besans, et moyennant 900 besans une fois payés pour le droit d'entrée, de l'année 1163.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 2, n° 26 (orig.). — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, n° 165, p. 208.

83. 10 août 1163. — Transaction passée entre les Hospitaliers et un nommé Estienne, sa femme et ses enfants, pour certaines maisons qui avoient apartenues à Pons Catelan et Jean Calzenat, qui furent partagées entre l'ordre et ledit Estienne, par la médiation d'Arnoul, vicomte de Tyr, du 10 aoust 1163.

84. 1163. — Echange fait entre le grand maître Gibert [d'Assailly] et Hugues, seigneur de Césarée, par lequel le grand maître lui donne un casal apellé Altafia, et Hugues donne au grand maître deux casaux, l'un apellé Zafaira et l'autre Abeiria, de l'an 1163.

85. 1163. — Instrument par lequel Boémond III, prince d'Antioche, seigneur de Montréal et Ebron, confirme à l'ordre de Saint-Jean toutes les donations qui luy avoient été faites par plusieurs seigneurs, de l'an 1163. (V. n° **79.**)

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 2, n° 23 (vidimus vers 1260). — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, n° 37, p. 38.

86. 1165. — Donation d'Aymeri [lisez : Baudouin] de Mirabel à l'ordre de Saint-Jean d'une vigne [lisez : terre], située à la porte dudit Mirabel, de l'an 1165.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 2, n° 31 (orig.). — Ed. Delaville Le Roulx, *Les archives...*, p. 99.

87. 1165. — Donation faite à l'ordre par Reynaud [II, le Mazoir], seigneur de Margat, du consentement de sa femme [Agnès], fille du comte de Tripoli, et d'Amauri et Bertrand, ses enfants, du casal de Toron, de celuy de l'Evêque et de plusieurs fonds de terre, de l'an 1165.

88. 1166 [après 29 avril 1166]. — Donation faite au grand maître Gibert [d'Assailly] par Amauri, roy de Hierusalem, d'un hôpital situé à Napoli de Syrie avec toutes ses apartenances et aumônes, faites tant par les roys ses prédécesseurs que autres personnes, à condition que cet hôpital servira toujours pour les malades, de l'année 1166.

89. 1167. — Confirmation faite par Amaury, patriarche de Jérusalem, de l'échange fait entre l'ordre et Rainaud, abbé du monastère de la Latine, par lequel l'ordre avoit acquis une maison dans la ville de Jérusalem, qui servoit un besan de cense au patriarche, de l'an 1167.

90. 8 janvier 1167 [janvier 1168]. — Donation de Boémond III, fils de Raymond, prince d'Antioche, au grand maître Gibert [d'Assailly], de plusieurs terres et casaux dans la principauté d'Antioche, avec une confirmation de toutes les donations que l'ordre avoit eues de ses prédécesseurs, du 8 janvier 1167.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 2, n° 43 (orig.). — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, p. 43, n° 43.

91. 1167. — Donation faite par Pétronille, fille de Porcel, et son fils Adam à l'ordre d'une maison dans Hierusalem, située à la rue des Syriens, pour laquelle ils recevront par aumône 360 besans, de l'an 1167.

92. 1168. — Confirmation faite par Amaury, roy de Hierusalem, en faveur du grand maître Gibert [d'Assailly], de la vente que Baudouin de Mirabel luy avoit fait, du consentement de sa femme [Richilde] et de ses frères [Hugues et Barisan], d'un casal apellé Sainte-Marie, de l'an 1168.

93. 20 août 1169. — Donation faite par Amaury, roi de Hieru-

salem, à l'Hôpital de Saint-Jean, de la ville de Bulbes et ses apartenances, et autant de terre depuis la ville, en tirant vers la Syrie jusques à la mer, qu'il en faut pour produire 150000 besans, du 13 des calendes de septembre 1169.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 2, n° 53 (orig. auj. perdu). — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, n° 48, p. 49.

94. Septembre 1169. — Donation faite par Geofroy le Tort à Guérin, abbé du monastère de Monthabor, d'une cense de douze besans à prendre toutes les années sur son casal apellé Maucreth, du mois de septembre 1169.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 2, n° 52. — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, n° 166, p. 209.

95. 1170. — Confirmation faite par Boémond III, prince d'Antioche, en faveur du grand maître Gibert et de l'Hôpital, du château de Crat et de la ville de Raphanie, que Raymond II[I], comte de Tripoly, qui étoit pour lors prisonnier, leur avoit donné, de l'an 1170. (V. n° **32**.)

96. Avril 1171. — Donation de Gautier, prince de Galilée, du consentement d'Eschive, sa femme, et de ses enfants, au monastère Saint-Sauveur de Monthabor, d'une cense de 20 besans sur le fondigue de Tibériade, au mois d'avril de l'an 1171.

97. Sans date [1163-1169]. — Acte par lequel Robert de Blanchecour se rend donné de l'ordre entre les mains du grand maître Gibert [d'Assailly], et veut que tous ses biens, en cas qu'il meure sans enfants, lui soient acquis, sans datte.

98. 1172. — Donation faite à l'ordre par une femme Gisle et Pierre, son fils, d'une maison à Jérusalem à la rue de David, à la condition qu'ils seroient reçus dans la confraternité de l'ordre, de l'an 1172.

99. Sans date [1176—1179]. — Chartre par laquelle Constance, fille de Louis VI, roy de France, comtesse de Saint-Gilles, accorde aux habitants chrétiens de son casal de Bethduras la faculté de cultiver les terres en dépendantes, sous la réserve de la quatrième partie des fruits; lequel casal cette princesse avoit acheté de Jean Arabit, avec l'aprobation de Baudouin IV, roy de Jérusalem, et de l'avis de Baudouin d'Ybelin, de Balian, son frère, Eschive et Estiennette, ses filles, sans datte. (V. plus bas, n° **114**.)

100. 1173 [fin de 1178-1179]. — Acte par lequel Constance,

comtesse de Saint-Gilles, se rend donnée de l'ordre, et lui fait donation du casal de Betheras, situé dans la plaine d'Ascalon.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 3, nº 7 (orig. perdu). — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, nº 52, p. 52.

101. 1 janvier 1173 [1 janvier 1179 ou 1181]. — Bulle du pape Alexandre III, par laquelle il confirme la donation que la princesse Constance avoit faite à l'ordre du casal de Betheras, donné à Tusculum aux calendes de janvier. (V. plus haut, nº **100**.)

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 46 (copie contemp.).

102. 24 décembre 1173. — Lettres patentes d'Amaury, roi de Jérusalem, par lesquelles il confirme la donation que Jean, seigneur d'Arsur, avoit faite à l'ordre de plusieurs possessions, données à Acre le 9 des calendes de janvier 1173.

103. Juin 1174. — Donation d'Amaury, roi de Hierusalem, à l'Hôpital de Saint-Jean et au monastère des religieuses de Sainte-Marie-Majeure, d'une ruelle qui étoit entre ces deux maisons, dont l'entrée commençoit à la rue des Palmiers et de l'autre côté faisoit face à l'église du Saint-Sépulchre, du mois de juin 1174, Amaury étant patriarche de Jérusalem.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 3, nº 18 (orig.). — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, p. 243, nº 200.

104. 1174. — Donation faite au grand maître Jaubert par Amaury, roy de Jérusalem, de 230 besans à prendre tous les ans sur une maison qu'il avoit à Napoli, en échange du casal et de la rivière d'Amos, de l'an 1174.

105. 1174. — Confirmation d'Amaury, roi de Jérusalem, à l'ordre d'un casal situé sous la tour de David [à Jérusalem], entre le chemin qui conduit à Bethléem et le chemin qui va à Haceldama, que le grand maître Jaubert avoit acheté d'Alearde, veuve d'Othon de Verdun, et de ses enfants, de l'an 1174.

106. 1174. — Echange fait entre l'ordre et Sybille, abbesse du monastère Sainte-Anne à Hierusalem, de quelques vignes, de l'an 1174, régnant Baudouin IV.

107. Décembre 1174 [13 décembre 1174]. — Rémission faite par Baudouin, seigneur de Rama, du consentement de Balisan, son frère, d'Eschive et Estiennette, ses filles, et d'Aymeri de Lésignan, mary de ladite Eschive, au grand maître Joubert de 200 besans sarrazinois, que l'ordre luy faisoit pour le casal de Sainte-Marie,

qu'il luy avoit vendu moyennant 1700 besans, qu'il receut de l'ordre par recognoissance, du mois de décembre 1174, régnant Baudouin IV.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 3, nº 22 (orig.). — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, nº 202, p. 245.

108. Mars 1174. — Transaction passée entre l'ordre et Géraud, archevêque d'Apamée, par la médiation du patriarche d'Antioche, au sujet des casaux de Tricaria et Homedin, par laquelle ils conviennent que l'ordre gardera le premier et l'archevêque le second, du mois de mars 1174.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 3, nº 14 (orig.). — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, nº 55, p. 56.

109. 29 novembre 1175. — Vente faite par Baudouin, seigneur de Rama, fils de Barisan, du consentement de sa femme et de ses deux filles Eschive et Estiennette, au grand maître Jaubert, d'un casal apellé Caphaer avec toutes ses apartenances, excepté deux charruées de terre que possédoit un Syrien, nommé Bufez, par la concession de Barisan, père dudit vendeur, du trois des calendes de décembre 1175. (V. plus bas, nºˢ **110, 121** et **132,** pièce nº 4.)

110. 1175 [après 29 novembre 1175]. — Confirmation faite par Eschive, femme d'Aymeri de Lésignan, et Etiennette, femme d'Amaury, fils de Baudouin, vicomte de Napoli, de la vente que Baudouin, seigneur de Rama, leur père, avoit faite à l'ordre du casal Caphaer, moyennant 400 besans, de l'an 1175. (V. nº **109.**)

111. 1175. — Acte par lequel Eudes de Saint-Amand, grand maître des Templiers, s'oblige de donner tous les ans au monastère de Saint-Sauveur du Monthabor la cense annuelle de 20 besans, payables à Acre, pour raison d'un casal apellé Norrit, de l'an 1175.

112. 1176. — Bulle du grand maître Jaubert par laquelle, du consentement du couvent, il donne à l'Hôpital de Hierusalem deux casaux, apellés Sainte-Marie et Caphaer, pour en employer les revenus à fournir du pain blanc aux pauvres pendant toute l'année, de l'an 1176.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 49, 1ʳᵉ partie, § 28 (rouleau, XIVᵉ siècle). — Ed. Delaville Le Roulx, *Les archives...*, p. 126.

113. — 1176. — Confirmation faite par Baudouin IV, roy de Jérusalem, au grand maître Jaubert, d'un casal apellé Casal Moyen près de Kalenson, que Jean d'Arssur avoit vendu à l'ordre moyennant 3000 besans, de l'an 1176,

114. 1176. — Confirmation faite par Baudouin IV, roy de Hierusalem, en faveur de la princesse Constance, comtesse de Toulouse, de la vente que Jean Arabit luy avoit faite du casal Betheras, de l'avis du grand maître Jaubert, de Bérenger, seneschal des Templiers, et du prince Rainaud, donné à Jérusalem, l'an 1176. (V. plus haut, n° **99.**)

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 3, n° 31 (orig.). — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, n° 61, p. 61.

115. 18 novembre 1176. — Donation de Raynoard, seigneur de Néphin, et ses frères Guillaume de Maraclée et Raimond, faite à l'ordre, d'un casal nommé Siroba, duquel Rainoard, leur père, qui avoit été donné de l'ordre, luy en avoit autrefois fait donation; ledit acte ayant été fait en présence de Raymond II, comte de Tripoli, confirmé par lui et scellé de son sceau, de l'an 1176, 18 novembre.

116. 1176 [1175]. — Vente faite par une femme, nommée Gilles, du consentement de Pierre, son fils, à l'ordre d'une maison pour le prix de 850 besans, de l'année 1176.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol, 3, n° 26 (orig.). — Ed. Delaville Le Roulx, *Les archives...*, p. 118.

117. 1176. — Confirmation de Baudouin IV, roi de Jérusalem, à Achard de Asino, d'une maison qu'il avoit acquise, située devant Saint-Marc, de l'an 1176.

118. 1176. — Confirmation par Baudouin IV, roi de Jérusalem, de la donation que Robert, seigneur du Casal de Saint-Gilles, avoit faite à l'ordre d'une terre située près dudit casal, de l'an 1176.

119. 1177. — Lettres patentes de Baudouin IV, roy de Jérusalem, par lesquelles il confirme au comte Rodrigues, chef de l'ordre militaire d'Avis, et à son ordre, les donations que Raynaud, cy devant prince d'Antioche, et pour lors seigneur de Montréal et d'Ebron, luy avoit fait du consentement d'Estiennette, sa femme, et Hunfroy et Isabelle, ses enfants, de Guillaume, comte d'Ascalon et de Joppé, et de la comtesse Isabelle, sa femme, d'une grande étendue de terrain avec les casaux qui y étoient enclavés, à condition que, s'ils cessoient de faire la guerre contre les Sarrasins, tous ces biens reviendroient à ceux à qui ils appartiennent de droit, se réservant une partie des prises qu'ils fairoient en guerre, de la même manière que les Hospitaliers le pratiquoient, de l'an 1177.

120. 1177 [septembre—31 décembre 1177].—Confirmation de Baudouin, seigneur de Rama, du consentement de Balian, son frère, Eschive et Estiennette, ses filles, de la vente que Georges de Bether avoit faite à Constance, comtesse de St-Gilles, du droit qu'il prenoit sur les contrats qui se faisoient dans le distroit du casal de Betheras, qui apartenoit à ladite comtesse, de l'an 1177.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 1, nº 4 B (copie, fin du XIIIe siècle). — Ed. Delaville Le Roulx, *Les archives...*, p. 127.

121. Sans date [après 29 novembre 1175]. — Confirmation de Baudouin IV, roy de Jérusalem, de la vente que Baudouin, seigneur de Rama, avoit faite à l'ordre, du consentement de Balisan, son frère, de sa femme Isabelle, et d'Eschive et Estiennette, ses filles, du casal Caphaer, pour le prix de 4000 besans, sans datte. (V. nos **109** et **110.**)

122. Sans date [1171]. — Echange fait entre Bernard, abbé du monastère de Montolivet, et le grand-maître Jaubert, d'un casal, apellé Caphram, qui avoit été donné audit monastère par Guillaume, prince de Galilée, pour plusieurs maisons situées hors des murailles de Jérusalem apartenant aux Hospitaliers, qui rendoient 135 besans de rente; ledit acte passé en présence d'Amalric, patriarche de Hierusalem, du consentement du roy Amaury, sans datte.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 3, nº 68 (orig. perdu). — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, p. 233, nº 188.

123. Sans date. — Confirmation de Reinaud, seigneur de Margat, des donations de plusieurs casaux, biens et droits, qu'il avoit accordés à l'ordre du Temple du vivant de sa femme Agnès, du consentement d'Amaury, Manzoer et Bertrand, ses enfants, la datte étant lacérée.

124. 20 août 1178. — Vente faite par Thomas Robert, fils de Mancel, à l'Hôpital de Hierusalem et au grand maître Roger de Molins, entre les mains de frère Nicolas, hospitalier, d'un casal, nommé Beaude, avec toutes ses apartenances, moyenant 1500 besans une fois payés et la cense annuelle de 200 besans assignée sur des maisons à Laodicée et à Antioche, confirmée par Rainaud, seigneur de Margat, de qui ce casal relevoit, et par Boémond III, fils de Raymond, prince d'Antioche, à condition que ledit casal de Beaude sera possédé par ledit frère Nicolas, sa vie durant, il apartiendra à l'ordre; la dite confirmation étant accompagnée du don de 200 besans à prendre sur le commerce à Laodicée, du 13 des kalendes de septembre 1178.

125. 1 juillet 1178. — Donation de Baudouin IV, roy de Jérusalem, faite du consentement de sa sœur Sibille, comtesse de Joppé, à Baudouin de Chypre de quatre charruées de terre *francice*, situées dans le terroir du casal de Gautier Seagii, apelé en langue arabe « Lahadie », et une maison, apellée du Bain, pour les services que ledit Baudouin luy avoit rendu et au roy son père, des calendes de juillet 1178.

126. Novembre 1178. — Rémission, faite à l'ordre par Raymond de Montolieu et ses frères, de touts les droits qu'ils avoient sur le lieu de Châteaurouge, qui leur avoit apartenu et que Raimond II[I], comte de Tripoli, avoit donné à l'Hôpital de Hierusalem, et pour lequel il avoit donné en échange 400 besans, du mois de novembre 1178.

127. 1178. — Vente d'un jardin faite à l'ordre par Guillaume Fort et sa femme, du consentement de Raimond II[I], comte de Tripoli, et de sa femme Eschive, pour le prix de 200 besans sarrasinois, de l'année 1178.

128. Août 1178. — Donation faite par Raymond II[I], comte de Tripoli, du consentement d'Eschive, sa femme, au grand maître Roger de Moulins, d'une terre située au bourg de Tripoli, au mois d'aoust 1178.

129. 1178. — Donation faite à l'ordre, entre les mains du grand maître Roger de Moulins, par Amaury, vicomte de Napoli, d'une terre située entre trois casaux nommés Turc, Sceletès et Soye, de l'an 1178.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 2, nº 49. — Ed. H. Prutz, *Malteser Urkunden und Regesten zur Geschichte der Tempelherren und der Johanniter* (Munich, 1883), p. 101.

130. 31 décembre 1178. — Confirmation faite par Baudouin, IVᵉ du nom, sixième roy de Hierusalem, en faveur de Judith, fille de Baudouin II, abesse du monastère Saint-Lazare de Béthanie, de la rémission que le roi Fouques avoit faite à ce monastère du bourg de Béthanie en échange du casal Bethve, que la reine Mélisende, femme du même roi Fouques, le roy Baudouin III, son fils, le roy Amaury, père dudit Baudouin IV, avoient confirmés; et il confirme aussi toutes les donations qui avoient été faites à ce monastère, du 2 des kalendes de janvier 1178.

131. 1179. Donation de Baudouin IV, roy de Jérusalem, au grand maître Roger de Moulins de 40 besans de cense, que Guy de

Scandelion avoit sur la loge de Tyr, et qui luy avoit esté remis par ledit Guy du consentement de Raymond et Gautier, ses enfants, de l'an 1179.

132, n° 1 (rouleau). Sans date [1164-1168]. — Confirmation d'Hugues, seigneur de Rama, fils de Balian, des terres et jardins que ses père et mère avoient donné à l'ordre, faite du consentement d'Agnès, comtesse de Joppé, sa femme, et avec l'aprobation de Baudouin et Balian, ses frères.

132, n° 2 (rouleau). Sans date. — Donation de Balian, seigneur de Napoli et d'Ybelin, et de Marie, reine de Hierusalem, sa femme, faite à la maison de l'Hôpital de Jérusalem, de laquelle ils se disent l'un et l'autre donnés ou confrères, du consentement de Baudouin de Rama, son frère, de deux charruées de terre près de la ville de Rama, sous le règne de Baudouin IV, et sous le magistère de Robert [lisez : Roger] de Moulins.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 4, n° 3 (orig.). — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, 1, n° 68, p. 68.

132, n° 3 (rouleau). 1175. — Donation de Baudoin, seigneur de Rama, faite au grand maître Joubert, d'un Surien, nommé Jean, avec toute sa famille, du consentement d'Elisabeth, sa femme, et de son frère Balian, de l'année 1175.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 3, n° 23 (orig.). — Ed. Pauli. *Cod. dipl.*, 1, n° 57, p. 58.

132, n° 4 (rouleau). 1175. — Confirmation d'Eschive, femme d'Aymery de Lésignan, et Estiennette, femme d'Amaury, fils de Baudouin, vicomte de Napoli, filles de Baudouin, seigneur de Rama, de la vente faite par leur père à l'ordre du casal de Caphaer, de l'année 1175. (V. n°s **110** et **121.**)

132, n° 5 (rouleau). 29 avril 1166 [1]. — Confirmation de Baudouin d'Ybelin, seigneur de Mirabel, du consentement du roy Amaury et d'Hugues d'Ybelin et Balian, ses frères, et Richilde, sa femme, de toutes les donations que ses père et mère avoient

1. Si, des cinq pièces de ce rouleau, les n°s 2, 3 et 5 nous sont connus, il convient de remarquer que Raybaud ne les a pas analysés d'après les originaux, encore subsistants, mais d'après une copie, aujourd'hui perdue, qui contenait la transcription des cinq documents ci-dessus.

fait à la maison de l'Hôpital de Napoli et de Mirabel, du 3 des calendes de may de l'an 1166.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 2, n° 40. — Ed. Delaville Le Roulx, *Les archives...*, p. 103.

133. Août 1180. — Donation faite à l'ordre, entre les mains du grand maître Roger de Moulins, de trois casaux, apellés Marmoniza, Erbenambram et Libeizar, avec leur terroir, par Guillaume de Maraclée, du consentement de Béatrix, sa femme, du mois d'aoust 1180. Confirmée par Raymond II[I], comte de Tripoli, et vidimée par P., évêque de Valanie, à la réquisition du grand maître Hugues Revel.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 4, n° 1 (orig.). — Ed. Delaville Le Roulx, *Les archives...*, p. 148 [1].

134. Juillet 1180. — Donation de Raymond II[I], comte de Tripoli, faite à l'ordre entre les mains du grand maître Roger de Moulins et de frère Garnier, grand commandeur, de la forteresse de Tubania, avec toutes ses dépendances, du mois de juillet 1180.

135. 1180 [1183]. — Confirmation et vente de Guy de Lusignan, comte de Joppé et d'Ascalon, et la comtesse Sibille, sa femme, à O. Turgine, de deux charruées de terre et de la moitié des maisons qu'ils avoient l'un et l'autre dans le casal de Geschal, pour le prix de 500 besans, de l'année 1180.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 4, n° 20 (orig.). — Ed. Delaville Le Roulx, *Les archives...*, p. 153.

136. Août 1181. — Donation de Raymond II[I], comte de Tripoli, d'une maison au bourg de Tripoli, faite à l'ordre et au grand maître Roger de Moulins, du mois d'aoust 1181.

137. Novembre 1181. — Vente faite à l'ordre et au grand maître Roger [de Moulins] par Bernard de Magdalo et Marie, sa femme, d'un château, nommé Lath, avec toutes ses dépendances, pour le prix de 1500 besans, du mois de novembre 1181.

138. 1181. — Confirmation par Boémond III, prince d'Antioche, fils de Raymond, et par Sybille, sa femme, de l'acquisition faite par l'ordre d'une rente de 500 anguilles à prendre dans l'étang d'Antioche, que ce prince avoit donné au monastère de

1. Raynaud n'a pas eu sous les yeux l'original, mais un vidimus du XIIIe s.

Saint-Sauveur, et que l'abbé avoit remis à l'ordre par échange, de l'an 1181 et la 18e année de sa domination.

139. 1181. — Vente de Rainaud Mazoer, Bertrand, son fils, et de Zacharie Castellan, sa femme et ses enfants, d'un casal nommé Astanor, faite à l'ordre entre les mains de frère Nicolas, hospitalier, pour le prix de 2000 besans payés audit Mazoer, et de 100 besans payés audit Zacharie, de l'année 1181.

140. 8 novembre 1181. — Confirmation du roy Baudouin IV, faite en faveur de Sahre, son Surien, d'un jardin qu'il avoit acquis de Sadé, rays des Sarrazins de Tyr, et de son frère Guillaume, pour le posséder de la même manière que le rays le possédoit, du 6 des ides de novembre 1181.

141. 1181. — Confirmation de Boémond III, prince d'Antioche, fils de Raymond, de l'avis de Sibille, sa femme, et de Raimond et Boémond, ses enfants, de la vente du casal d'Astanors, faite à l'ordre par Rainaud Mazoer, seigneur de Margat, et son fils Bertrand, avec la concession dudit prince à l'ordre d'une terre qui s'étand depuis la maison de Coste jusques au chemin qui est au delà des bains de l'Hôpital, visant vers la mer jusques à la maison des Juifs, de l'année 1181.

142. 1181 [10 septembre 1181]. — Confirmation de Guy de Lusignan, comte d'Ascalon et de Joppé, du consentement de Sibille, sa femme, et de Baudouin, IVe du nom, roy de Jérusalem, au grand maître Roger du casal apellé Chole, vendu à l'ordre par Hugues de Flandres pour le prix de 3000 besans, de l'an 1181.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 4, n° 12 (orig.). — Ed. Delaville Le Roulx, *Les archives...*, p. 149.

143. Mars 1181. — Donation de Raymond II[I], comte de Tripoli, au grand maître Roger et à l'ordre, de toute la terre qui s'étend depuis le pied de la montagne où est le château de Melechin jusques à la caverne de Memboa, et de cette rivière tirant en droite ligne jusques à la rivière de Fer, et delà jusques aux confins du château de Tuban, avec touts les biens et casaux qui y sont enclavés ; et tient que ladite rivière de Fer lui soit commune avec l'ordre dans l'espace des terres qu'il luy donne, de l'année 1181 au mois de mars.

144. Sans date. — Bulle du pape Luce III, qui donne le droit aux Hospitaliers d'enterrer dans leurs cimetières ceux qui vou-

droient y élire leur sépulture, et leur permet de prendre la quarte funéraire et de recevoir les legs pieux qui leur seront fait; le reste est effacé.

Bulle « Si diligenter attenditis. » Il s'agit probablement de l'exemplaire du 18 décembre 1184, conservé à Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 46 (orig. bullé).

145. 1182 [après mai 1183]. — Acte par lequel Bernard, abbé du Monthabor, déclare qu'il a vendu à l'ordre, moyennant 130 besans, le droit de prendre 500 anguilles dans l'étang d'Antioche, que son monastère avoit de la concession du prince Boémond, IIIe du nom, de l'an 1182.

146. Mars 1182.—Sentence rendue par Odon, évêque de Bérite, commissaire nommé par le pape Luce III sur le différend qui étoit entre l'ordre des Templiers et Ansterius, évêque de Valanie, au sujet d'un hôpital, d'un four et deux jardins; par laquelle il ordonne que les Templiers gouverneront l'hôpital que l'évêque leur avoit donné, et fourniroi[en]t aux pauvres le lit, le feu et l'eau, que l'évêque prendroit la dixme sur le four, et, à l'égard des deux jardins, que l'évêque et les Templiers en garderoient un chacun, du mois de mars 1182.

147. 1182. — Vente faite par Gautier, seigneur de Césarée de Palestine, faite à l'ordre d'un casal apellé Galilée, pour la somme de 5000 besans, avec la donation d'une tour près de la mer et d'une terre pour y faire du sel, de l'an 1182.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 4, n° 18 (orig.). — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, p. 72, n° 72.

148. 17 novembre 1182. — Bulle du grand maître Roger, par laquelle il ordonne qu'il sera pris toutes les années, sur la rente de la maison que l'ordre possédoit à Acre devant l'église de Saint-Marc, 50 besans toutes les années pour l'entretien du prêtre qui doit dire la messe dans l'église de l'ordre pour l'âme de Pons Marrans, donné à Acre le 15 des calendes de décembre de l'an 1182.

149. 28 septembre 1182. — Donation de Rainaud, seigneur de Margat, faite à un seigneur, nommé Reynier, du casal de Coselbie et de plusieurs autres casaux et terres, du 4 des kalendes d'octobre 1182.

149 *bis*. Janvier 1182 [1 janvier 1182]. — Donation faite à l'ordre par Rainaud, seigneur de Margat, du Casal Rouge, se réservant la jouissance de la moitié d'icelui pendant sa vie,

confirmé par Boémond, prince d'Antioche, Raimond et Boémond ses enfants, du mois de janvier 1182.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 4, n° 19 (orig.). — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, p. 73, n° 73.

150. 1182. — Privilège de Baudouin IV, roy de Hierusalem, qui permet aux frères de l'Hôpital de Tyr de faire moudre leurs grains à ses moulins de Tyr sans aucune rétribution, de l'an 1182.

151. 1183.—Vente d'une terre, faite au commandeur d'Antioche par Robert, abbé de Nostre Dame de la Carrière, de l'an 1183.

152. Mars 1183. — Confirmation de Rainaud, seigneur de Magat, en faveur de l'ordre des Templiers, de toutes les maisons et biens qu'ils possédoient à Valanie, et qu'il leur avoit donné du vivant d'Agnès, sa femme, du consentement d'Amaury Mansoer et Bertrand, ses enfants, du mois de mars 1183.

153. Mai 1182 [mai 1183]. — Donation, faite au monastère de Saint-Sauveur de Monthabor, par Boémond III, prince d'Antioche, fils de Raimond, et la princesse Sybile, sa femme, de 1000 anguilles à prendre toutes les années dans le lac d'Antioche, du mois de may 1182, la 20e année de sa domination.

Malte, Arch. de l'ordre. div. I, vol. 4, n° 19[2] (vid. de janvier 1263). — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, n° 208, p. 249.

154. 1184. — Donation faite à l'Hôpital de Jérusalem par Mélisende, abesse du monastère de Saint-Lazare de Béthanie, des maisons qui avoient été de Suibert d'Arras, situées à la rue de David, en échange de quelque dixme que l'ordre remet à ladite abesse, de l'année 1184, régnant Baudouin, IVe du nom, sixième roy de Hierusalem, et Baudouin, son neveu, couronné septième roy.

155. 30 octobre 1185. — Donation de Raynaud, seigneur de Margat, du consentement de Bertrand, son fils, et de Bermonde, sa femme, d'une gastine apellée Ubin, pour y batir un casal et une cisterne, du 3 des calendes de novembre 1185.

156. Avril 1186. — Confirmation de Raymond II[I], comte de Tripoli et régent du royaume de Hierusalem, de la donation qu'il avoit faite en l'année 1184 à l'ordre, entre les mains du grand maître Roger de Moulins, de la ville de la Chamele et de ses dépendances, sous la réserve d'en jouir pendant sa vie, du mois d'avril 1186.

157. Mai 1186. — Seconde donation de Raymond II[I], comte de Tripoli et régent du royaume de Jérusalem, dans laquelle il prend la qualité de donné de l'ordre, faite entre les mains du grand maître Roger de Moulins, de la ville de la Chamele, purement et simplement, sans aucune réserve d'usufruit, du mois de may 1186.

158. Mai 1186. — Donation d'Estienne Daillant et Agnès, sa mère, faite à Amaury, son frère, de trois casaux apellés Noortha, Suyjac et Corrosie, ce dernier étant joui par indivis avec l'ordre, du mois de may 1186.

159. 1186. — Donation de Boémond III, prince d'Antioche, à l'église Saint-George près de la ville de Gabeli, et aux prêtres qui la desservoient, d'un casal, nommé Herbin, avec ses paturages, de l'an 1186.

160. Janvier 1186 [janvier 1187]. — Vente faite à l'ordre par Thomas de Gabel, fils de Robert Mansel, d'une rente ou assise de 200 besans sur le fief de Beaune, confirmée par Boémond III, prince d'Antioche, Sibille, sa femme, Raimond et Boémond, ses enfants, du mois de janvier 1186.

161. Sans date [après janvier 1177 — mai 1187]. — Rémission faite par Sibille, abesse du monastère de Sainte-Anne, au grand maître Roger [de Molins] d'un casal, apellé Adrie, pour en jouir une année moyennant 25 besans.

162. 17 octobre 1186. — Sentence rendue par Guillaume, archevêque de Tyr, et Odon, évêque de Bérithe, commissaires nommés par le pape Urbain III, assistés des évêques de Nazareth, de Rama, et de Monge, archevêque de Césarée, en présence de R. [lisez : Héraclius], patriarche de Jérusalem, entre le grand maître Roger [de Molins] et Ansterius, évêque de Valanie, sur les contestations qu'ils avoient ensemble pour divers sujets ; par laquelle sentence ils ordonnent que les parties remettront le jugement de leur différend à quatre chevaliers de la ville de Margat, du 16 des calendes de novembre 1186, la première année du règne de Guy [de Lusignan], roy de Jérusalem.

163. Sans date. — Transaction, passée entre les mêmes parties, sur plusieurs sujets différents, par la médiation de G., patriarche de Jérusalem, dont la datte manque.

164. 1 février 1186. — Donation de Bertrand [le Mazoir],

seigneur de Margat, fils de Rainaud Mazoer, seigneur dudit Margat, faite à l'ordre de la ville de Valanie et du château de Margat, sous la réserve de la rente de 2200 besans pour luy et ses enfants, des calendes de février 1186.

165. 1186 [1 février 1186]. — Confirmation par Boémond III, prince d'Antioche, de la donation faite à l'ordre par Bertrand [le Mazoir], seigneur de Margat, du consentement d'Aymeri, patriarche dudit Antioche, de la princesse Sibille, sa femme, de Raymond et Boémond, ses enfants, de Raymond, comte de Tripoli, et de l'évêque de Valanie, 1186.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 4, nº 31 (orig.). — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, p. 77, nº 79.

166. Mars 1186. — Confirmation du grand maître Roger de Moulins d'une donation que Bertrand [le Mazoir, seigneur] de Margat avoit faite à Richard de Bilie du casal de Berbelearf, et de deux charruées de terre, à la charge qu'ils fourniroient un homme de cheval, du mois de mars 1186.

167. Mars 1186. — Confirmation du grand maître Roger de Moulins à Clarisse de la donation que Rainaud [II, le Mazoir], seigneur de Margat, avoit faite à Martin de Nazareth, de plusieurs casaux et biens, sous la redevance d'un chevalier et d'un turcoplier, au mois de mars 1186.

168. Mai 1187. — Confirmation par Raimond II[I], comte de Tripoli, de l'engagement qu'Aymeri, comte de Tripoli, avoit fait à l'ordre d'un casal, apellé Casaracel, moyenant 3000 besans que l'ordre luy avoit prêté, du mois de may 1187.

169. Sans date [après janvier 1177 — mai 1187]. — Acte par lequel Robert de Méhun, étant venu en pèlerinage à Jérusalem, se rend donné de l'ordre entre les mains du grand maître Roger [de Molins], et luy donne un terrain pour bâtir une maison et une grange, avec des terres situées dans le terroir de Quincy en France, sans datte.

170. Sans date [7 avril 1188]. — Bulle du pape Clément III, adressée à tous les fidèles chrétiens, au sujet de la bataille que Guy, roi de Hierusalem, avoit perdue contre les infidelles en 1187, dans laquelle il déplore les malheurs de la chrétienté, et exhorte les princes chrétiens à luy envoyer du secourt et à prendre la croix, la datte étant effacée.

Bulle « Gravis illa et ». Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 10, nº 2 (orig.). — Ed. Prutz, *Malteser Urkunden*, p. 126.

171. Sans date [après janvier 1177 – mai 1187]. — Confirmation faite par le grand maître Roger [de Molins] des usages, facultés et coutumes que les grands maîtres Raymond [du Puy] et Gibert [d'Assailly] avoient donné aux habitants de Gibelin, sans datte.

172. Sans date [après janvier 1177—mai 1187]. — Confirmation, par le grand maître Roger de Moulins, de la faculté que le grand maître Raymond Dupuy, son prédécesseur, avoit accordée aux habitants de Kalenson d'abreuver leurs bestiaux à la cisterne de ce lieu, sans datte.

173. 11 octobre 1189. — Bulle du pape Clément III, adressée à l'évêque de Valanie, par laquelle il le commet pour examiner [si] le bail en emphitéose, que l'abbé et les religieux du monastère de la Latine avoient donné à la maison de l'Hôpital à Acre, des casaux de Montdidier, Turriclée et autres, n'aportoit point à l'ordre une énorme lézion ; et, en ce cas, luy donne pouvoir de décider ce qui sera de droit, le 5 des ides d'octobre, l'année seconde de son pontificat, qui répond à l'an 1189.

174. Mars 1189. — Donation de Boémond I[V], comte de Tripoly, fils de Boémond III, prince d'Antioche, faite au grand maître Hermengaud d'Aspe, d'un jardin, apellé de la Gloriete, qui avoit appartenu à la mère du défunt comte Raimond, son prédécesseur, du mois de mars 1189.

175. 1190. — Donation de Boémond III, prince d'Antioche, fils de Raymond [de Poitiers], à frère Amat, hospitalier, des maisons qui avoient apartenu à un nommé Dabot de Laodicée, son Surien, de l'an 1190.

176. 14 février 1192. — Donation et confirmation, faite par Guy, huitième roy de Hierusalem, à Gautier le Beau, vicomte d'Acre, en remplacement d'une autre maison que ledit roy et la deffuncte reine Sibille, sa femme, luy avoient donné, et qu'ils avoient dans la suite repris, du 17 des kalendes de mars 1191.

176 *bis*. 3 septembre 1192. — Lettres patentes de Guy, roy de Hierusalem, par lesquelles il accorde à Simon, maître de sa monnoye, 600 besans blancs à prendre sur son domaine, données à Acre le 3 des nones de septembre 1192.

177. 1193. — Donation faite à l'ordre entre les mains de Geofroy de Donjon, grand maître, par Henry de Troyes en

Champagne, comte palatin, du consentement d'Isabelle, sa femme, fille d'Amaury, roi de Jérusalem, d'une partie des murailles de la ville d'Acre depuis la poterne qui estoit vis à vis la porte de Geofroy le Fort jusques à la tour de la porte Saint-Nicolas exclusivement, avec les avants murs, terrain et fossés, et encore la terre qui est après ledit avant mur, à coté droit en tirant vers ladite tour, jusques à la rivière, de l'an 1193.

177 *bis*. 1193. —Donation de Henry de Troyes en Champagne à l'ordre des Teutoniques de tout l'avant mur, tour, murailles et fossés, depuis la partie des murs qu'il avoit donnée à l'ordre des Hospitaliers, à condition d'y faire les réparations nécessaires, de l'an 1193. (V. n° **177**.)

178. Janvier 1193 [janvier 1194]. — Donation, faite à l'ordre par le prince Henry de Troyes en Champagne, d'une terre qui touchoit à la ville de Joppé, avec toutes ses apartenances, du mois de janvier 1193.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 4, n° 37 (orig.). — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, p. 215, n° 173.

179. 8 août 1196. — Acte par lequel Boémond, Ier du nom, comte de Tripoly, et IVe du nom, prince d'Antioche, fils de Boémond III, prince d'Antioche, fait donation à Geofroy de Donjon, grand maître de l'ordre, du chemin que Raymond [III], comte de Tripoli, s'étoit réservé quand il fit donation aux Hospitaliers de la terre qu'ils ont à Tripoli, et leur fait en même temps rémission de la porte du bourg de Tripoli et de touts les droits qu'il y avoit, du 6 des ides d'août 1196.

Ed. Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc*, éd. Privat, t. V, col. 1057.

180, n° 1 (rouleau). 24 novembre 1198. — Concession faite par le grand maître Geofroy de Donjon aux habitants du lieu de Cornaon, vassaux de l'ordre, de faire des vignes dans les terres qui étoient de sa dépendance, tant dans le terroir de Cornaon que celuy de Malefogasse, le 8 des calendes de décembre 1198.

180, n° 2 (rouleau). Sans date. — Un état des censes et redevances que faisoient à l'ordre les habitants de Malefogasse.

180, n° 3 (rouleau). Décembre 1192. — Vente faite par frère Trimond, commandeur de Tripoli, à Bolos, fils de Jean Rays, de cinq pièces de terre, pour le prix de 50 besans sarrasinois et sous des redevances de journées de beuf, du mois de décembre 1192.

181. Octobre 1198. — Confirmation d'Aymeri, roi de Jérusalem neuvième, et de Chypre, du consentement d'Isabelle, sa femme, fille du roy Amaury, faite au grand maître Geofroy de Donjon et à l'ordre, de plusieurs terres qu'ils avoient acquis, donné à Acre au mois d'octobre 1198.

182. Octobre 1198. — Donation d'Aymeri, roi de Jérusalem et de Chypre, et d'Isabelle, sa femme, fille du roy Amaury, à Marin Mazué et à ses successeurs, de quatre maisons, en remplacement de la rente de 100 besans que le feu comte Henry de Champagne avoit donné audit Marin, à prendre sur les gabelles d'Acre, pour les services qu'il luy avoit rendu, du mois d'octobre 1198.

183. 1198. — Confirmation d'Aymeri, roi de Jérusalem, et de la reine Isabelle, sa femme, à Odon de Jorvigni, d'une maison et d'un patturage devant la place du château d'Acre, que le feu comte Henry de Champagne luy avoit donné, de l'an 1198.

184. 8 décembre 1198. — Acte contenant un accord, fait entre les Hospitaliers et les Templiers, de différents griefs qu'ils avoient les uns contre les autres pour les biens qu'ils possédoient dans le comté de Tripoli, du 6 des ides de décembre 1198, sellé du sceau de frère Gibert Hérail, grand maître du Temple.

185. Juillet 1199 [15 juin 1199]. — Donation faite à l'ordre par Boémond I[V], comte de Tripoli, fils de Boémond III, prince d'Antioche, du consentement de Plaisance, sa femme, de tous les droits qu'il avoit sur la ville de Maraclée, en considération des services que le grand maître Geofroy de Donjon luy avoit rendu, du mois de juillet 1198. Vidimée par Eustorge, archevêque de Nicosie, et par Pierre, archevêque de Nazareth, et seellée de leurs sceaux.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 1, nº 20 (vid. d'Eustorge, archevêque de Nicosie, et de Pierre, archevêque de Césarée, vers 1215-1220). — Ed. Delaville le Roulx, *Les archives...*, p. 166.

186. Novembre 1199. — Donation d'Aymeri, roi de Hierusalem et de Chypre, faite à l'ordre entre les mains de Geofroy Donjon, grand maître, du droit de tenir deux bêtes de charge pour porter le bled des habitants de Tyr au moulin que l'ordre y possédoit, du mois de novembre 1199.

187. Mai 1199. — Bail passé par Aymeri, roi de Jérusalem et de Chypre, à Pierre Muntol et quelques autres, des droits de la

douane de la ville de Limisso pour deux années, moyennant 28500 besans blancs, du mois de may 1199.

188. Septembre 1200. — Donation d'une maison et de deux charruées de terre dans le terroir de Casal Blanc, faite par Guillaume l'Amendelier, du consentement d'Agnès, sa femme, fille du comte Jaucelin, à Jaucelin Ussier et ses hoirs, de l'an 1200, au mois de septembre.

189. 1201. — Accord passé entre les ordres de l'Hôpital et du Temple, où intervinrent frère Geoffroy de Donjon, maître de l'Hôpital, Philippe de Pleisset, maître du Temple, et les principaux frères des deux ordres, dans lequel ils conviennent qu'il n'y aura d'autre four public à Valanie que celuy des Templiers, et que les Hospitaliers et l'évêque auroient leurs fours particuliers pour leur usage, de l'an 1201.

190. 17 avril 1201. — Accord fait entre les ordres de l'Hôpital et du Temple, en présence des deux grands maîtres, portant règlement pour la prise de l'eau d'une fontaine, pour arroser leurs terres et pour l'usage de leurs moulins, du 15 des calendes de may 1201.

191. 10 mai 1202. — Accord passé entre Bernard, Amaury, Geoffroy, Jordain et Marguerite, enfants de Geoffroy Boucher, et les Hospitaliers, sur les contestations qui étoient entre eux pour les revenus du casal d'Ase, que l'ordre devoit retirer selon les donations de Reynaud, prince d'Antioche, seigneur de Crat, Montréal et Ebron; par lequel, moyennant 300 besans qu'ils reçoivent de l'ordre, ils le tiennent quitte de tout le droit qu'ils pourroient avoir sur ce casal, du 6 des ides de may 1202.

192. 27 février 1202. — Donation faite à l'ordre par Boémond IV, prince d'Antioche et comte de Tripoli, fils du prince Boémond, IIIe du nom, de l'albergue de deux chevaliers, qu'il prenoit sur les casaux de Remesca et Bocombre, qui avoient appartenu à Reynaud, seigneur de Margat, et à Bertrand, son fils, du 3 des calendes de mars 1202, la seconde année de sa principauté.

193. 25 février 1202. — Confirmation du prince Boémond IV de l'affranchissement que Raymond, comte de Tripoli, son prédécesseur, avoit fait aux vassaux de l'ordre et Suriens de la maison de Crat, de toute sorte de redevance dans son comté de Tripoli, du 5 des calendes de mars, année seconde de sa principauté.

194. 4 mars 1202. — Bail fait par Pierre de Mirmande, grand commandeur de l'ordre, à Hélène, fille de Hugues de Bussarre, des châteaux de Remesca et Bocombre, sous la redevance de 300 besans pour l'albergue de deux chevaliers, du 4 des nones de mars 1202. (V. plus haut, nº **192.**)

195. 13 avril 1203. — Donation de Boémond, IVe du nom, prince d'Antioche, à Estienne de Monthabor, de deux jardins, avec la faculté de prendre de l'eau du moulin apellé de la Comtesse pour les arroser, des ides d'avril, la 2e année de sa principauté, 1203.

196. Mars 1204. — Donation de Boémond IV, prince d'Antioche, au grand maître Alphonse de Portugal de la moitié de la gastine de Caphar Mamel, apellée vulgairement de la Vacherie, et de 500 besans d'Antioche à prendre toutes les années sur le fondigue du commerce de Laodicée, lorsque luy ou les siens viendroient à recouvrer cette ville, du mois de mars 1204.

197. 26 janvier 1204. — Bulle du pape Innocent III, par laquelle il confirme les privilèges et concessions que Boémond, prince d'Antioche, avoit fait à l'ordre; donné à Agnanie le 7 des calendes de février, la sixième année de son pontificat, qui répond à l'an 1204.

198. 1206. — Vente faite par Simon, fils de Baudon de Rom, à frère Aymeri de Pax, châtellain de Margat, au nom du grand maître Alphonse [de Portugal], de tous les fiefs qu'il avoit dans le terroir du château de Margat, pour le prix de 200 besans sarrazinois, de l'an 1206.

199. 15 mai 1210. — Vente de Philipe d'Ybelin, du consentement de demoiselle Marie, dame de Hierusalem, et de Jean d'Ybelin, régent dudit royaume, du consentement de la comtesse Alix, femme dudit Philippe, faite à l'ordre, de quelques casaux dans le terroir d'Acre, pour le prix de 9000 besans, des ides de may 1210.

200. Août 1210. — Donation, faite à l'ordre, entre les mains du grand maître Guérin de Montaigu, par Léon, roy d'Arménie, fils d'Etienne, du consentement de Raymond Rupin, son neveu, fils de Raymond, fils aîné de Boémond, IIIe du nom, prince d'Antioche, de la ville de Selesk avec son château, Camerdès et Châteauneuf avec leurs dépendances tant sur mer

que sur terre, qui existoient du temps des Grecs et des Sarrazins et du temps qu'il les possédoit lui même, du mois d'aoust 1210, en original signée en rouge de la main du roy et contresignée par son secrétaire.

201. 15 avril 1211. — Lettre écrite par Léon d'Arménie au pape Innocent III, par laquelle il luy notifie qu'il a donné à l'ordre de l'Hôpital la ville de Selefk et autres lieux, en considération du secours que le grand maître luy avoit donné, dans le mois d'aoust précédent, pour le défendre contre l'armée des Sarrasins qui avoient fait irruption dans ses états, et le prie de confirmer la dite donation, datée de Tarse de Cilicie, du milieu d'avril 1211.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 3, nº 1 (auj. perdu). — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, p. 98, nº 94.

202. Septembre 1210. — Donation de Raymond Rupin, prince d'Antioche, fils aîné de Boémond IV, prince d'Antioche, du consentement d'Eloise, sa femme, fille d'Aymeric, roy de Jérusalem et de Chypre, de la ville de Gebel et du château de la Vieille avec toutes ses dépendances; et permet à l'ordre de faire trêve ou la guerre avec les Sarrasins qui étoient aux environs de cette ville; fait en présence de Léon, roy d'Arménie, oncle du prince, du mois de septembre 1210.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 5, nº 18 (auj. perdu). — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, p. 99, nº 95.

203. 1 août 1210 [prob. 3 août 1210]. — Bulle du pape Innocent III, par laquelle il confirme toutes les donations qui avoient été faites à l'ordre dans le royaume d'Arménie; donné à Latran le 1 août, l'année XIIIe de son pontificat, qui répond à l'année 1210.

Ed. Langlois, *Le trésor des chartes d'Arménie* (Venise, 1863), p. 114. « Ex litteris charissimi ».

204. Sans date [après septembre 1210].—Déclaration d'Amaury, maire de la ville d'Antioche, par laquelle il conste que le prince Raymond Rupin, ayant donné autrefois la ville de Gibel à l'ordre, dans le temps qu'elle étoit occupée par les infidelles, cette ville en étant depuis abandonnée, il s'y est porté pour en mettre l'ordre en possession en présence de sa cour, faisant élever la bannière de l'ordre sur l'endroit le plus élevé à la place de la sienne, qu'il remet de sa propre main à frère Joubert, châtelain de Margat, en signe de donation perpétuelle, sans datte.

205. 15 mai, sans année [1211-1227][1]. — Commission donnée par le grand maître Guérin de Montagu à frère Pierre de Garamont et Gilles Gérald, chapelain, de se transporter à Rome pour instruire le pape et le sacré collège du différend que l'ordre de l'Hôpital avoit contre celuy des Templiers pour la ville de Gibel, prétendant que cette ville leur avoit été donnée par Boémond IV, comte de Tripoli et prince d'Antioche; et leur ordonne de prendre pour juges, s'il est nécessaire, Pélage, légat du Saint-Siège en Orient, ou l'archevêque de Césarée, et pour tiers l'évêque de Bethléem ou l'archevêque de Nicosie, des ides de may sans année.

206. 15 avril 1212. — Vente de Jean de Brienne, dixième roi de Jérusalem, faite à l'ordre, du consentement de la reine Marie, sa femme, du casal de Manuet, moyennant 2000 marcs d'argent, du 17 des calendes de may 1212.

207. 18 novembre 1212. — Emprunt fait par Aymard, seigneur de Césarée, et Julienne, sa femme, du grand maître Guérin de Montagu, de 2000 besans sarrazinois, de 110 muids d'orge et 60 muids de blé; pour lequel emprunt ils luy engagent les maisons qu'ils ont à Acre et à Tyr et le casal de Turcarme, du 14 des calendes de décembre 1212.

208. 3 avril 1214. — Permission, donnée par l'abbé de Monthabor à Michel de Porta, d'appuyer un arc de sa maison et des poutres contre le mur de l'église de Saint-Jacques, dépendant de ladite abaye, à condition que les possesseurs de ladite maison payeront annuellement la cense de deux besans d'or au monastère de Monthabor et à l'église de Saint-Jacques, du 3 avril 1214.

209. 1 octobre 1214. — Testament de Guy, seigneur de Gibelet, par lequel il met sa personne, ses biens et ses héritiers sous la protection de l'ordre, institue Marie, sa fille, son héritière en cas qu'il meure sans enfants mâles, et luy donne pour tuteur Bertrand de Biblis, son oncle, du 1 octobre 1214.

210. 1 avril 1215. — Donation faite à l'ordre par Raymond Rupin, prince d'Antioche, de la ville de Gibel et du château de la Vieille, qui en dépendoit, du 1 avril 1215.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 5, n° 31 (auj. perdu). — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, p. 107, n° 102.

1. Il est fort probable que cette pièce se place en 1211 ou 1212, mais nous n'en avons pas la certitude.

211. 1 avril 1215. — Confirmation du prince Raymond Rupin de toutes les donations que luy ou ses prédécesseurs, princes de son sang, Boémond le Vieux, Tancrède, Boémond le Jeune, Raymond, Raynaud, la princesse Constance et Boémond, fils du prince Raymond, son ayeul, et les principaux seigneurs d'Antioche avoient fait à l'ordre dans toute la principauté d'Antioche, du 1 avril 1215.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 5, n° 29 (auj. perdu). — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, p. 107, n° 101.

212. Avril 1215. — Acte par lequel Daudin, évêque d'Anterade ou Tertose, déclare avoir reçu de l'ordre et des mains du grand maître Guérin de Montagu 1500 besans sarrazinois, pour lesquels, du consentement de son chapitre et du patriarche d'Antioche, il leur engage un casal nommé Deterre avec ses dépendances, situé entre les casaux de Médel, Gastum et Ethere, que son église possédoit dans le terroir de Crat, pour le tenir en gagement jusques au payement de ladite somme, du mois d'avril 1215.

213. 1 décembre 1216. — Bulle du pape Honoré III, adressée à tous les archevêques et évêques, par laquelle il leur ordonne d'empêcher que leurs archidiacres, doyens et officiaux tirent à leurs tribunaux les frères de l'ordre dans les causes criminelles. Donné à Rome, au palais du Vatican, aux calendes de décembre, la première année de son pontificat, qui revient à l'an 1216.

Bulle « Dilecti filii nostri » (Marseille, Arch. des Bouches-du-Rhône, Ordre de Malte, H¹ 13, n° 73).

214. Décembre 1216. — Donation faite à l'ordre par Isabelle, veuve du prince Boémond III, de 20 besans d'Antioche à prendre toutes les années sur le casal Gédéide, confirmée par Rupin, prince d'Antioche, fils du prince Raymond, du mois de décembre 1216.

215. Mai 1216. — Vente faite à l'ordre par Geofroy Taulard d'une gastine ou paturage, nommé Dandenit, pour le prix de 1700 besans sarrazinois, qu'il dit avoir reçu des mains de frère Josserand, commandeur dudit ordre, confirmée par Raymond Rupin, prince d'Antioche, fils du prince Raymond, du mois de mai 1216.

216. Février 1216. — Donation de quatre casaux, nommés Baqueer, Quasse, Bethorafig, Gabronie et Maarban, faite à l'ordre par Bertrand, seigneur de Biblis, entre les mains du grand maitre Guérin de Montagu, de frère Aymard de Layron, mareschal, de

frère Raymond de Pignans, châtelain de Crat, frère Guillaume de Tinières, commandeur de Tripoli, Raymond Portevin, chapelain du grand maître, frère Martin Dandres, frère Pierre de Vieille-Brinde, frère Bertrand de Comps et frère Leonard, du mois de février 1216.

217. 1217 [12—18 janvier 1218]. — Donation d'André II, roy de Hongrie, faite à l'ordre entre les mains de frère Raymond de Pignans, châtelain de Crat, de 100 marcs d'argent à prendre toutes les années sur ses salins de Scolaske, pour l'entretien de la forteresse de Crat, de l'an 1217, la 13e année de son règne.

Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, n° 105, p. 111 (d'après le bullaire E., f. 172. auj. perdu).

218. 1217 [12-18 janvier 1218, Margat]. — Donation de André II, roy de Hongrie, dans le temps qu'il étoit à la Terre Sainte, faite à Jean de Brienne, roy de Hierusalem, de 100 marcs d'argent à prendre sur les salins de son royaume de Hongrie toutes les années au mois de mars, en considération des services qu'il en recevoit et de son zèle à [lisez : contre] les infidèles, de l'an 1217.

Rome, Arch. du Vatican, reg. 9, f. 276 (copie contemp.). — Ed. Theiner, *Vetera monumenta Hungariam sacram illustrantia* (Rome, 1859), I, 15.

219. 1 décembre 1217. — Donation de la moitié d'une gastine, apellée Sellorie, faite à l'ordre par Jean Nicéphore, confirmée par Raymond Rupin, prince d'Antioche, fils du prince Raymond, des calendes de décembre 1217, la seconde année de son principat.

220. 25 janvier 1217. — Acte par lequel le comte Nicolas, fils de Bon-Hongrois, déclare que le grand maître et [les frères] luy ont prêté 1500 besans sarrazinois, qu'il s'oblige de payer entre les mains du prieur de Hongrie, du 8 des calendes de février 1217.

221. 12 février. — Autre donation, faite par Raymond Rupin, prince d'Antioche, à l'ordre, de la ville de Gibel et du château de la Vieille, du jour avant les ides de février (Voy. plus haut, nos **202** et **210**).

222. 1 septembre 1217. — Acte par lequel frère Isimbard déclare qu'il a acheté quelques maisons d'une aumône qui avoit été faite entre ses mains, et qu'il les a donnée à Raimonde, Provençale, donnée de l'ordre, pour avoir l'usage durant sa vie, du 1 des calendes de septembre 1217.

223. Sans date [vers 1206-14 septembre 1214]. — Acte par lequel Albert, patriarche de Hierusalem, déclare qu'Alix, fille de Turgin, a fait donation à l'ordre, après avoir [été] reçue dans sa confraternité, de quatre charruées de terre, avec les maisons que son père avoit achetées du roy Guy et de Sibille, sa femme, situées dans le casal de Geschal, dans le temps que ce prince n'étoit encore que comte de Joppé et d'Ascalon [1], dont elle a remis les titres entre les mains de frère Isembard, grand commandeur, et de frère Richard, trésorier, et fait plusieurs autres aumônes, la date étant effacée.

224. 15 septembre 1218. — Acte par lequel Léopold, duc d'Autriche et de Styrie, déclare que l'ordre lui a prêté, par les mains du grand maître, 2000 marcs du poids d'Acre, qu'il promet de payer dans deux ans, fait dans le temps du siège de Damiette, du 17 des calendes d'octobre 1218.

225. Novembre 1220. — Donation d'Adeymar de Layron, chevalier, et de Sibille, sa femme, fille de Gautier de Leitor, faite à l'ordre, de 2000 besans qu'ils prenoient annuellement à Gibel sur la place des Toiles, apellée en langue arabe « Sochelbet », et qu'ils tenoient par concession du prince Boémond, IVe du nom, du mois de novembre 1220.

226. Août 1222. — Sentence rendue par Pélage, évêque d'Albano, légat du Saint-Siège, entre le chapitre de l'église du Saint-Sépulchre et la maison de l'Hôpital, par laquelle il adjuge à chacune des parties la moitié de la terre qui faisoit la matière du procès, située au terroir de Tyr, en présence de Raoul, patriarche de Jérusalem, Simon, archevêque de Tyr, Durand, évêque de Tortose, et de frères Pierre de Montagu, grand maître du Temple, et Guérin de Montagu, grand maître de l'Hôpital, du mois d'août 1222.

227. 1225. — Seconde donation d'André II, roi de Hongrie, faite à l'ordre entre les mains de Guérin de Montagu, grand maître, de 1000 marks d'argent, à prendre sur les salines de Saloc, ordonnant à ceux qui étoient préposés à la régie desdites salines qu'en quelle quantité qu'ils vendent du sel, les Hospitaliers retirent toujours pour le moins les 1000 marcs d'argent, et s'ils veulent retirer la part du sel qui leur revient en espèce, ce prince ordonne aux préposés de leur fournir des voitures pour le transporter, et exempte l'ordre de toute sorte de tribut pour ledit transport, tout de même que si ce sel luy appartenoit, de l'an 1225.

1. Il s'agit d'un acte de 1183 (Ed. Delaville Le Roulx, *Les archives...*, p. 153).

228. 1226. — Convention passée entre le commandeur d'Antioche et Philipe, archevêque de Mamistra, dans laquelle il est dit que le commandeur payera la dixme des terres de cette commanderie, qu'il faisoit cultiver par ses paysans, et que ce payement ne pourra porter aucun préjudice à l'ordre en cas qu'il fasse à paroir de quelque privilège qui l'en exempte, de l'an 1226.

229. 5 décembre 1227. — Bulle du pape Grégoire IX, adressée à Jacques, I[er] du nom, roi d'Aragon, dans laquelle il se plaint à ce prince de ce qu'au scandale de la religion et à la honte de la royauté, il avoit favorisé la perfidie de quelques-uns de ses sujets, habitant les frontières de son royaume, qui, dans une action, avoient aidé aux Sarrazins à combattre les Templiers, et avoient eu en récompense une partie de leurs dépouilles, exhortant ce prince de contraindre à rendre ce qu'ils avoient pris et de les traiter comme ennemis de son état. Donné à Latran, le jour des nones de décembre, la première [année] de son pontificat, qui répond à l'an 1227.

230. 8 décembre 1227. — Bulle du pape Grégoire IX à la reine d'Aragon, pour le même sujet et dans les mêmes termes que celle adressée à Jacques I, époux de ladite reine, du 6 des ides de décembre 1227.

231. 9 décembre 1227. — Bulle du pape Grégoire IX, pour le même sujet que celles adressées au roi et à la reine d'Aragon, destinée à l'évêque de Terrassone, par laquelle il luy ordonne d'excommunier ceux qui avoient prêté du secours aux Sarrasins pour défaire les Templiers, du 5 des ides de décembre 1227.

232. 3 septembre 1229. — Donation d'Adam d'Haute Rive, faite aux pauvres de l'Hôpital, de tous les droits qu'il avoit sur le bourg de Tedisubelle et Ubestarins, du 3 septembre 1229.

233. 17 août 1229. — Bulle du pape Grégoire IX, adressée au patriarche de Jérusalem, par laquelle il luy donne pouvoir de terminer le différend survenu entre les Hospitaliers et les Teutoniques, qui prétendoient se soustraire de l'obéissance qu'ils devoient au maître de l'Hôpital, selon le privilège à luy accordé par la bulle de Célestin II. Donné à Pérouse, le 16 des calendes de septembre, l'an III de son pontificat, revenant à 1229.

Marseille, Arch. des Bouches-du-Rhône, ordre de Malte, H[1] 16, n° 94 (2 orig.). — Ed. Delaville de Roulx, *Les anciens Teutoniques et l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem,* dans *Extraits des comptes rendus des séances de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres,* 2e série, XVI, p. 345.

234. Depuis 1230. — Un rouleau, contenant les donations faites à l'ordre de plusieurs maisons, depuis l'année 1230.

235. 13 mai 1230. — Sentence arbitrale, rendue par Géraud, patriarche de Hierusalem, entre le grand maître Bertrand de Thessy et T., évêque de Limisso, et son chapitre, par laquelle il ordonne que l'ordre payera toutes les années à l'église de Limisso 120 besans sarrazinois, moyennant quoy il sera exempt de la dixme de tous les biens qu'il possédoit dans ce diocèse, du 3 des ides de may 1230.

236. Septembre 1231. — Donation faite à l'ordre par Alix, princesse d'Antioche, dame d'Arménie, veuve de Raimond II, prince d'Antioche, d'un casal apellé Tortiafa, situé dans le terroir de Toron, et d'une gastine qui en dépendoit, et d'une maison située dans le bourg de Toron, du mois de septembre 1231.

237. 27 octobre 1231. — Acte par lequel Boémond IV, prince d'Antioche et comte de Tripoli, du consentement de Raimond et d'Henry, ses enfants, quitte à l'ordre toutes les demandes qu'il lui faisoit pour des dommages qu'il prétendoit luy avoir été causés, du 6 des calendes de novembre 1231.

238. 27 octobre 1231. — Transaction passée entre l'ordre et Boémond IV, prince d'Antioche, par la médiation de Géraud, patriarche de Jérusalem, légat du Saint-Siège, par laquelle le grand maître se départ en faveur de ce prince de toutes les donations et franchises que le prince Rupin avait accordé à l'ordre dans la ville d'Antioche et sa banlieue, à la réserve de la ville de Gibel et du château de la Vieille ; et, en considération de cette remise, le prince donne à l'ordre 316 besans de Tripoli, à prendre toutes les années dans la ville de Tripoli, et donne par aumône 873 besans d'Antioche à prendre toutes les années dans ladite ville, du 6 des calendes de novembre 1231.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I. vol. 5 (ancien vol. 6), n° 4. — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, p. 120, n° 112.

239. 1 mai 1231. — Echange fait entre Odon et Guillaume, frères, et le grand maître Guérin II, d'une maison leur appartenant, située à Joppé, pour deux autres maisons possédées par l'ordre à Acre, du 1 may 1231.

240. 31 octobre 1232. — Donation de Constantin, seigneur de Lambron, régent du royaume d'Arménie, faite à l'ordre entre les mains du grand maître Guérin II, d'un casal, nommé Gouvaira,

avec toutes ses dépendances, en considération de ce que son père et luy avoient été reçus confrères de l'ordre et ses biens et héritages mis sous sa protection par le feu grand maître Guérin I, son prédécesseur, de la fin du mois d'octobre, l'an de la lettreur des Arméniens 682 et de l'incarnation 1232.

241. 23 juillet 1231. — Confirmation de la donation de certaines maisons à une dame, nommée Gille, par le grand maître Bertrand de Thessy, faite par le grand maître Guérin sous la cense annuelle de deux marcs d'argent, et à condition que, si elle meurt sans enfants, les maisons reviendront à l'ordre, du dix des calendes d'août 1231.

242. 18 avril 1232. — Vente faite par Jean d'Ybelin, fils de Philippe, au grand maître Guérin II, de plusieurs maisons qu'il avoit à Acre, à la rue de la Vieille Reine, du 18 avril 1232.

243. 16 août 1233. — Bail passé par Mabile, abesse du monastère de Nostre-Dame Majeure en Hierusalem, à Pons de Cisternaty et Raymonde, sa femme, d'une maison au quarttier du Patriarche, sous la cense de 3 besans, du 17 des calendes de septembre 1233.

244. 10 avril 1235. — Deffenses données par le grand maître Guérin II devant Thédise, archevêque de Ravenne, légat du Saint-Siège, pour le soutien du procès que son ordre avoit contre celui des Templiers, qui empêchoient le cours de l'eau servant pour l'usage du moulin de l'Hôpital d'Acre, du 10 avril 1235.

245. Novembre 1235. — Donation d'Estiennette, fille de Bonjean, du consentement de Pierre Pisan, son mari, des maisons qui avoient appartenu à son père, situées à Acre, à la rue apellée « Parmentaria », du mois de novembre 1235.

Malte, Arch. de l'ordre, div. 1, vol. 5 (ancien vol. 6), nº 15. — Ed. Delaville Le Roulx, *Les archives...*, p. 172.

246. Décembre 1235. — Don fait à l'ordre par Sibille de Sourdevaux, veuve d'Aymard de Leyron, chevalier, de la seigneurie directe qu'elle avoit sur des vignes enclavées dans sa terre hors la porte de Saint-Paul, et toute la terre labourable qu'elle avoit au même endroit, à condition que l'ordre entretiendroit un prêtre qui diroit la messe pour le salut de son âme, du mois de décembre 1235.

247. Mai 1236. — Convention passée entre Robert, abbé de Sainte-Marie de la Latine, et Guérin II, grand maître de l'Hôpital, au

sujet des casaux de Montdidier et Tourre-Rouge, par lequel accord l'abbé et les religieux promettent de garder les obligations qu'ils avoient contractées avec les Hospitaliers sur ce bail emphytéotique, et de les mettre en possession desdits casaux, dès que les Templiers, qui les tenoient en arrentement, s'en seroient démis, ou plutôt s'il étoit possible, de l'an 1236 au mois de mai.

248. Mai 1236. — Confirmation faite par Sibille, veuve d'Aymard de Leyron, de la donation que son mari avoit fait à l'ordre d'une rente de 2000 besans, à prendre toutes les années sur la place des Toiles, apellée en arabe « Sochelbes », du mois de may 1236. (V. plus haut, nº **225.**)

249. Août 1236. — Permission donnée par frère Robert de Corson, commandeur de Tripoli, à plusieurs paysans de planter des vignes et des oliviers dans la terre dite de Montpelerin, dépendant de ladite commanderie, à condition qu'ils fairoient la 3e partie des fruits, et qu'ils ne pourroient laisser ces terres qu'à leurs enfants, et que, si cette terre tomboit en friche, elle appartiendroit de nouveau à la commanderie, du mois d'août 1236.

250. Juin 1237. — Lettres d'Henry I, roy de Chypre, par lesquelles il affirme que dame Agnès de la Baume, étant en sa présence, a donné à l'ordre, entre les mains de frère Guillaume de Forel, commandeur de Chypre, la moitié de tous les héritages qu'elle avoit ou devoit avoir dans le royaume de Hierusalem, de la succession de Jaucelin de la Moussa, son oncle, situés dans la montagne du Carmel ou ailleurs, du mois de juin 1237.

251. Mai 1237. — Confirmation de Balian, seigneur de Sydon, de la concession que Reynaud, son père, et Gérard, son ayeul, avoient faite à la maison de l'Hôpital d'avoir un port près de la ville de Sydon, une porte à l'avant mur et un terrain hors la ville pour leur servir d'aire, et tout l'avant mur depuis la tour de Baudouin jusques à la mer, faite entre les mains du grand maître Bertrand de Comps, du mois de may 1237.

252. 18 juin 1237. — Bail en emphytéose, passé par frère Pierre de Vieille Brinde, grand commandeur de l'ordre, à Simon, fils de Thomas de la Chaêne, d'une maison dans Acre à la rue de Chypre, sous la cense de 17 besans, du 18 juin 1237.

253. Décembre 1238. — Déclaration faite par devant Jean Pelerutain, comte de la ville d'Acre, par Marie de Jaffe, femme

de sire Guy de l'Alnai; en présence de Bienvenue, sa mère, et d'Ubans Pisain, son baron, par laquelle elle atteste en pleine audience qu'elle a donné à la maison de l'Hôpital et aux pauvres, entre les mains de frère André l'infirmier, au nom de frère Pierre de Vieille Brinde, grand commandeur, la moitié des biens qu'elle avoit à Jaffa et à Ascalon, et la moitié des biens qu'elle pourra avoir dans la suite, du mois de délier 1238.

254. 25 mars 1239. — Donation d'Agnès, veuve d'Aymeri Barlais, du consentement de Jean Barlais, son fils, à Reinaud Barlais, son autre fils, de 500 besans toutes les années, à prendre sur les 2000 besans que l'ordre leur faisoit pour l'échange de Margat, du 25 mars 1239.

255. 26 avril 1240. — Acte par lequel les ordres de l'Hôpital et du Temple compromettent à Albert, patriarche d'Antioche, légat du Saint-Siège, le différend qui étoit entr'eux pour le partage des terres qu'ils avoient dans le comté de Tripoli, du 6 des calendes de may 1240.

256. Août 1240. — Donation de Geoffroy, seigneur de Prully, dans le temps qu'il étoit en pèlerinage à la Terre Sainte, d'un fief apellé Mauterre, du mois d'aoust 1240.

257. 1240. — Donation de Guy de Dompierre, seigneur de Saint-Just, faite à l'ordre, d'une rente de 50 livres tournois à prendre après sa mort sur son moulin de la Chaucière, de l'an 1240.

258. 26 mars 1240. — Acte par lequel Agnès de Margat et Rainaud Barlais, son fils, déclarent qu'en cas qu'ils puissent recouvrer le fief de Tripoli, ils rendront à l'ordre la donation de 500 besans qu'il leur avoit faite, et renoncent à ladite donation tant qu'ils tiendront ce fief, du 26 mars 1240.

259. Mai 1241 [après juin 1241 [1]]. — Confirmation faite par Balian d'Ybelin, seigneur de Bérithe, de la donation que Jean d'Ybelin, seigneur d'Arssur, son frère, avoit faite au grand maître Pierre de Vieille Brinde, de la moitié du moulin de Trois Ponts, du mois de may 1241.

1. La date donnée par Raybaud est certainement erronée, car la donation, dont la confirmation est ici analysée, est datée de juin 1241 (V. Delaville Le Roulx, *Les archives...*, p. 176).

260. 26 mars 1241. — Cession faite par Elizabeth d'Adelon, fille de Daniel de Teremonde, à Jean l'Allemand, du douaire qui luy revenoit comme veuve d'Hugues d'Alemand, frère dudit Jean, moyennant la somme de 600 besans, à prendre sur la maison de Rabat à Acre et sur une autre maison audit Acre, devant l'hôtel de la Reine, du 26 mars 1241.

261. 7 juin 1241. — Sentence arbitrale, rendue par Albert, patriarche d'Antioche, légat du Saint-Siège, entre frère Pierre de Vieille Brinde, grand maître de l'Hôpital, et frère Hermand de Périgord, grand maître du Temple, pour le bornement des terres et casaux qu'ils avoient dans le terroir de Tripoli, par laquelle il est dit que ce qui [aura] été réglé à ce sujet par les personnes choisies de part et d'autre sera observée, du 7 des ides de juin 1242.

262. 15 mars 1243. — Acte par lequel frère Hermand de Périgord, grand maître du Temple, remet à Jacques de Lamendelée, comme au plus proche parent du comte Jaucelin, seneschal du royaume de Hierusalem, deux titres, dont le premier contient la confirmation par Baudouin, IVe du nom, sixième roy de Hiérusalem, à la comtesse Agnès, sa mère, de l'achat qu'elle avoit fait de deux casaux, apellés Chabor et Coquil, de l'an 1183 ; et le second renferme une donation de Guy de Lusignan, comte de Joppé et d'Ascalon, et [de] la comtesse Sibille, sa femme, à Jaucelin, seneschal du royaume de Hierusalem, son oncle, des calendes de février 1185; à condition qu'il rendra ces deux titres, s'il se trouve quelque héritier dudit comte Jaucelin plus proche que luy; ladite rémission est du milieu de mars 1243.

263. 31 août 1243. — Bulle de Frédéric II, roy de Hierusalem et de Sicile, par laquelle, de l'avis de Conrad, roy des Romains, son fils, il accorde à l'ordre la garde du château d'Ascalon, et ordonne à Thomas d'Aquin, comte d'Acerre, bailly du royaume de Hierusalem, vicaire du Saint-Empire en Syrie, de remettre ledit château aux Hospitaliers, du dernier d'aoust, indiction première, qui revient à l'an 1243.

Cet acte figure dans Pauli (*Cod. dipl.* I, p. 118, n° 111), sous la forme d'une confirmation émanée de Conrad, roi des Romains, du 30 novembre 1243.

264. 3 avril 1244. — Rémission du château d'Ascalon au grand maître de Châteauneuf par le comte Thomas d'Acquin, ensuite du pouvoir à luy donné par l'empereur Frédéric II et par le roy

Conrad, son fils [1], en présence de Boémond, V^e du nom, prince d'Antioche et comte de Tripoly, d'Almary Salaman, Henry, seigneur de Camerdes, Odon de Celles et Thomas de Lambert, du 3 avril 1244.

265. Septembre 1244. — Confirmation faite par le comte Thomas d'Acquin, vicaire du Saint-Empire Romain en Syrie et bailly du royaume de Hierusalem, suivant le pouvoir à luy donné par l'empereur Frédéric II et le roy Conrad, son fils, de la donation que Jean de Rocherouge avoit faite au grand maître Guillaume de Châteauneuf, d'un casal, apellé Eskal· [2], du mois de septembre 1244.

266. 28 février 1246 [19 février 1246]. — Bulle du pape Innocent IV, portant que le comte Richard ayant fait fortifier le château d'Ascalon, et l'ordre, qui s'étoit chargé de le garder et de le défendre, ayant aussi fait des dépenses considérables pour ce sujet, il ordonne à l'archevêque de Nicosie et à l'évêque de Limisso, à qui sa bulle est adressée, qu'en cas que ce château passe dans d'autres mains, ils obligent par censures ecclésiastiques les possesseurs dudit château à dédommager l'ordre des sommes par luy employées à conserver cette place. Donné à Lion, le 2 des kalendes de mars, la 3e année de son pontificat, qui revient à l'an 1246.

Bulle « Ex parte dilecti ». Rome, Arch. du Vatican, Reg. 21, f. 270 *b* (copie contemporaine).

267. 30 août 1247. — Inventaire des vases sacrés et ornements qui étoient dans l'église du château de Crat et dans celle de Nostre-Dame du Bourg, fait par frère Arnaud d'Arène, prieur de l'église de Crat, du 3 des calendes de septembre 1247.

268. 7 août 1248. — Acte par lequel Pérégrin, abbé du monastère Sainte-Marie de la Latine, donne en emphitéose perpétuelle à Jean de Ronay, grand commandeur, lieutenant du grand maître, les casaux de Montdidier et Tourre Rouge, situés dans le terroir du casal de Kaco, sous la cense annuelle de 800 besans, du 7e du mois d'aoust 1248.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 5 (ancien vol. 6), nº 28. — Analyse dans Delaville Le Roulx, *Les archives*..., p. 181.

1. Le pouvoir de Conrad est du 30 novembre 1243 (Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, p. 118, nº 111).
2. La donation est du 20 août 1244 (Ed. Delaville Le Roulx, *Les archives*..., p. 179).

269. Décembre 1248. — Donation d'Hugues de la Chapelle, chevalier, et de Marie, sa femme, du consentement de Reynaud, son fils, faite à l'ordre, d'une vigne près de Valanie, joignant celle de l'Hôpital, du mois de décembre 1248.

270. 19 août 1248. — Vente faite en présence de G., évêque d'Acre, par Simon de la Chaine et Oriente, sa femme, à frère Jean de Ronay, grand commandeur, d'une maison à Acre à la rue de Chypre, relevant de la directe dudit ordre, moyenant 900 besans, du 19 aoust 1248.

271. Février 1250. — Confirmation de Conrad, élu roi des Romains, roy de Hierusalem et de Sicile, faite à la requête de frère Raybaud, grand commandeur en Italie, Hongrie et Autriche, de tous les biens que l'ordre avoit acquis dans le royaume de Jérusalem et qu'ils acquereroient dans la suite, avec toutes les concessions, immunités et privilèges accordés à l'ordre par son ayeul Jean de Brienne et par les roys, ses prédécesseurs, donné à Gravine au mois de février 1250. Cette bulle est datée dans l'original : 1250, indiction XI, par erreur ; elle doit être de 1253, de même que la copie qui se trouve cy après au n° **280.**

272. 29 août 1251. — Acte par lequel Pierre de la Tour déclare, en présence d'Adam, archidiacre de l'église d'Acre, et Jean de Bucea de Manzo, notaire et juge du Saint-Siège apostolique, qu'il a transigé avec Hugues, commandeur des maisons de l'Hôpital de Saint-Jean d'Acre, pour des droits qu'il avoit à prétendre contre l'Hôpital, desquels il se départ moyennant 50 besans sarrazinois, du 29 aoust 1251.

273. 5 décembre 1251. — Lettres d'Othon, évêque de Tusculum, légat du Saint-Siège, par lesquelles il atteste que Nicolas de Manueth, qui avoit depuis un très long temps un procès contre l'ordre pour certains biens qu'il prétendoit luy appartenir, a déclaré, en présence de Jean d'Ybelin, seigneur d'Arssur, connestable et bailly du royaume de Jérusalem, qu'il avoit autrefois vendu ces biens à l'ordre, et qu'il en avoit été payé, renonçant au procès qu'il avoit intenté pour ce sujet au grand maître et à l'ordre, remettant le droit qu'il pourroit y avoir encore, et prie le légat d'en expédier les lettres audit ordre, du 5 décembre 1251.

274. 5 décembre 1251. — Lettres de Robert, patriarche de Jérusalem, pour le même sujet que celles d'Othon, évêque de Tusculum, du 5 décembre 1251.

275. 19 avril 1252. — Vente de Raymonde, femme de Nicole de Messan, faite au grand maître Guillaume de Châteauneuf, de la moitié de l'héritage qui luy avoit été donné par Isabeau de Conches, duquel l'ordre avoit l'autre moitié, moyennant 150 besans sarrazinois, du 19 avril 1252.

276. 5 février 1252. — Bulle d'Innocent IV, par laquelle ce pape, à la prière des Hospitaliers, qui avoient eu la garde du château d'Ascalon par concession de l'empereur Frédéric II, à condition que, s'ils venoient à en être privés, ils seroient indemnisés des dépenses justes et nécessaires qu'ils auroient faite pour la conservation de cette place; il ordonne que ni aucun successeur de Frédéric ni aucune autre personne ne pourront les priver de la garde de cette place, sans leur rembourser auparavant les frais qu'ils auront fait pour la conservation de ce château. Donné à Pérouse, aux nones de février, la neuvième année de son pontificat, qui est en l'année 1252.

Malte, Arch. de l'ordre, bull. orig. nº 47 (pièce auj. perdue). — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, p. 273, bulle 7.

277. Juillet 1252. — Permission donnée par Henry, Ier du nom, roy de Chypre et de Hierusalem, au grand maître frère Guillaume de Châteauneuf, de faire deux portes pour la comodité de la maison de l'Hôpital à Acre, à la rue qui est sous la voûte de ladite maison, laquelle est entre l'Hôpital des malades et l'église de Saint-Jean d'une part, et le grand manoir des frères de l'Hôpital de l'autre, du mois de juillet 1252.

278. 7 mars 1252. — Lettres patentes de Conrad, élu roy des Romains, qui confirme l'ordre dans le droit de garder le château d'Ascalon, suivant le privilège qu'il en avoit obtenu de l'empereur Frédéric, son père, du 7 mars 1252. (V. plus haut, nº **263.**)

279. 15 mars 1252. — Donation de Raoul de Barut, seigneur de Blanche Garde, faite à l'ordre, de deux casaux apellés Capharbole et Labores, recevant par reconnaissance 7000 besans de l'ordre, du milieu du mois de mars 1252.

280. Février 1253. — Lettres patentes de Conrad, élu roy des Romains, données à la prière de frère Raimbaud, grand comandeur en Italie, Hongrie et Autriche, par lesquelles il confirme à l'ordre tous les biens qu'il avoit acquis dans le royaume de Jérusalem et qu'il acquéreroit dans la suite, ensemble toutes les concessions, immunités et privilèges accordés audit ordre par son ayeul

maternel Jean de Brienne et par les roys, ses prédécesseurs, données à Gravine, au mois de février, indiction XIe, année 1253. (V. plus haut, n° **271.**)

281. Février 1253. — Acte par lequel le grand maître Guillaume de Châteauneuf, du consentement de frère Hugues Revel, grand comandeur, et du couvent, reçoit dans la confraternité de l'ordre Mathieu de Pive et Exemène de Sandave, prieurs de la confrérie de Saint-Jacques à Acre, et tous les frères de cette société, lesquels s'obligent toutes les années, à chaque nouvelle élection de prieurs et par leur organe, de prêter serment de fidélité entre les mains du grand maître de l'Hôpital, du mois de février 1253.

282. Décembre 1253. — Donation de Jean Laleman, seigneur de Césarée, et de Marguerite, sa femme, à l'ordre, d'un casal au terroir d'Acre, apellé Damor, avec toutes ses dépendances, du mois de décembre 1253.

283. 1 juin 1254. — Testament de Marguerite, dame de Sydon, par lequel elle fonde à perpétuité un chapelain dans l'église de Saint-Jean, qui sera entretenu aux dépens de Julien, seigneur de Sydon, et fait ses exécuteurs testamentaires l'archevêque de Tyr, Jean, abbé de Saint-Samuel, le mareschal de l'Hôpital, frère Hugues Revel, grand commandeur dudit Hôpital, et frère G., prieur des Carmes, du 1 juin 1254.

284. Août 1254. — Serment de fidélité, prêté par Salvador de Daroqui, prieur de la confrérie de Saint-Jacques à Acre, entre les mains du grand maître frère Guillaume de Châteauneuf, qui le reçoit de nouveau, luy et ses confrères, dans la confraternité et participation des prières, bonnes œuvres et aumônes de l'ordre, du mois d'aoust 1254.

285. 21 septembre 1254 [août 1254]. — Donation faite à l'ordre par Julien, seigneur de Sydon, du village de Casal Robert, situé entre Nazareth et Tybériade, du 21 septembre 1254.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 5 (ancien vol. 6), n° 39. — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, p. 141, n° 123.

286. 22 septembre 1254. — Acte par lequel Julien, seigneur de Sydon, donne pouvoir au grand maître et à l'ordre d'entrer en possession du village de Casal Robert, du 10 des calendes d'octobre 1254.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 5 (ancien vol. 6), n° 37. — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, p. 141, n° 124.

287. Janvier 1254. — Confirmation de Conrad, élu roy des Romains, roy de Hierusalem et de Sicile, donné à la prière de frère Raimbaud, grand commandeur en Italie, Hongrie et Autriche, de tous les biens qu'ils avoient dans l'étendue du royaume de Hierusalem et qu'ils pourroient avoir à l'avenir, donné à Foggi au mois de janvier 1254, indiction XIIe.

288. Août 1254. — Donation de six casaux, faite par Julien, seigneur de Sydon, à Guillaume de Bouillon et ses hoirs; en considération de quoy ledit Guillaume se rend son homme lige, du mois d'août 1254.

289. 11 avril 1255. — Bulle du pape Alexandre IV, adressée à l'archevêque de Tyr et à l'abbé de Sainte-Marie de la vallée de Josaphat, ordre de Saint-Benoît, portant que, le monastère de Monthabor ayant été détruit par les Sarrasins sans espérance que l'abbé et les religieux peussent le faire relever, il en accorde la jouissance de tous les biens et possessions aux Hospitaliers, à condition que si, dans dix ans, les chrétiens faisoient la paix ou quelques treuves avec les Sarrazins, l'ordre seroit obligé de faire construire dans ce lieu une forteresse et d'y entretenir 50 chevaliers pour la défense de la chrétienté, leur enjoignant de mettre l'ordre en possession dudit monastère et de ses dépendances. Donné à Naples, le 3 des ides d'avril, 1er an de son pontificat, 1255.

Rome, Arch. du Vatican, reg. 24, n° 288 (copie contemp.).

290. Juin 1255. — Acte de la mise en possession de l'ordre, en conséquence de la bulle du pape Alexandre IV, du monastère de Monthabor, fait par Gilles, archevêque de Tyr, et scellée de son sceau, du mois de juin 1255.

291. Juin 1255. — Extrait de la prise de possession par l'ordre du monastère de Monthabor, receue par Pierre Fassatelli, notaire, qui avoit accompagné Gilles, archevêque de Tyr, du mois de juin 1255.

292. 23 juin 1255. — Commission, donnée par l'archevêque de Tyr à l'évêque et au trésorier de l'église de Tripoli, de mettre l'ordre de l'Hôpital en possession des biens que le monastère de Monthabor avoit dans le comté de Tripoli, donné à Acre, le 9 des calendes de juillet 1255.

293. 28 janvier 1255. — Accord passé entre les Hospitaliers et les Templiers, par lequel ils conviennent de se tenir quittes respectivement de tous les frais et dépens qu'ils pourroient se deman-

der pour les différends qu'ils avoient eu jusques alors; ladite transaction approuvée et confirmée par le grand maître de Châteauneuf, le 28 janvier 1255.

294. Mai 1255. — Acte par lequel Jean l'Aleman et Marguerite, sa femme, dame de Césarée, promettent la préférence à frère Guillaume de Châteauneuf, grand maître de l'ordre, sur tous ceux qui voudroient acheter un lieu apellé le moulin Rout, situé dans le terroir de Césarée, en cas que luy ou ses hoirs voulussent le vendre, du mois de mars 1255.

295. 14 février 1255. — Acte par lequel Henry, oncle de Boémond, IVe du nom, et les principaux seigneurs de sa cour promettent de sa part au grand maître de Châteauneuf, que ce prince gardera le compromis qu'il a fait avec luy au sujet des différends qu'ils avoient ensemble, et qu'il acquiescera à la sentence des arbitres dont ils sont convenus, à peine de 1000 marcs d'argent en cas de contravention, du 14 février 1255.

296. 1 mai 1255. — Donation de Mathieu du Bourg, chevalier, faite entre les mains de frère Hugues Revel, grand comandeur, de la moitié d'une maison qu'il avoit par indivis avec l'ordre, des kalendes de may 1255.

297. Août 1255. — Donation de Jean d'Ybelin, seigneur d'Arssur, connestable du royaume de Hierusalem, au grand maître Guillaume de Châteauneuf et à l'ordre, de deux pièces de terre situées dans la plaine d'Acre, pour laquelle il a reçu par reconnaissance 2000 besans, du mois d'août 1255.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 5 (ancien vol. 6), n° 44. — Ed. Delaville Le Roulx, *Les archives...*, p. 189.

298. 5 mai 1255. — Lettre de Guérin, Michel et Pierre, religieux du Monthabor, écrite au pape Alexandre IV, sur la donation qu'il avoit faite de leur monastère à l'ordre de l'Hôpital, assurant sa sainteté qu'elle ne pouvoit rien faire de mieux pour la chrétienté, datée d'Acre du 5 may 1256.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 5 (ancien vol. 6), n° 47 *b*. — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, p. 148, n° 127.

299. 23 juin 1256. — Prolongation faite par Jean d'Ybelin, comte de Jaffa et d'Ascalon, seigneur de Rama, du compromis passé avec l'ordre au sujet des dépenses qu'il avoit faites pour la garde du château d'Ascalon, du jour de la veille de Saint-Jean-Baptiste 1256.

300. Juillet 1256. — Acte par lequel Jean d'Ybelin, comte de Jaffa et d'Ascalon, promet de s'en tenir à ce que Philippe de Montfort, seigneur de Tyr, frère Hugues Revel, grand commandeur, et Pierre d'Avalon, conestable de Tibérie, décideront sur le différend qui étoit entre l'ordre et luy pour les frais que ledit ordre avoit fait à occasion de la garde du château d'Ascalon, du mois de juillet 1256.

301. 27 août 1256. — Nomination d'arbitres entre l'ordre et l'abbesse du monastère de Sainte-Anne d'Acre, pour borner le casal de Galilée, apartenant à l'ordre, et celuy de Davie, au monastère, tous les deux situés dans la seigneurie de Césarée, du 27 août 1256.

302. 4 octobre 1256. — Bulle du pape Alexandre IV, donnée à la requête du grand maître de Châteauneuf, qui renouvelle la bulle du pape Pascal II (qui dépérissoit de vieillesse), adressée à Géraud, archevêque de Monthabor, par laquelle il mettoit ledit monastère et tous ses biens sous la protection immédiate du Saint-Siège, et confirme à son église le droit d'archevêché, à luy et à ses successeurs abbés, avec la dignité de métropolitain dans la principauté de Tibériade et de Galilée, avec l'usage du pallium ; la bulle du pape Alexandre donnée à Agnanie, le 4 des nones d'octobre, la 2e année de son pontificat, qui revient à l'an 1256.

Malte, Arch. de l'ordre, bull. orig., n° 64 (auj. perdu). Une copie par Pauli subsiste (Lucques, Bibl. publ., ms. 988, f. 285 *b*).

303. 3 octobre 1256. — Bulle du pape Alexandre IV, donnée à la requête du grand maître de Châteauneuf, qui renouvelle, pour la même raison que la précédente (n° **302**), une bulle du pape Eugène III, adressée à Pons, abbé du Monthabor, par laquelle il confirme la bulle de Pascal II et confère audit Pons la dignité d'archevêque, avec le droit de porter le pallium, et la confirme à ses successeurs, abbés du Monthabor, pour l'honneur de son église de Saint-Sauveur, du 5 des nones d'octobre, la 2e année de son pontificat, qui revient à l'année 1256.

Malte, Arch. de l'ordre, bull. orig., n° 65 (auj. perdu). — Marseille, Arch. des Bouches-du-Rhône, H[1] 19, n° 120 (orig. bullé).

304. 4 octobre 1256.—Bulle du pape Alexandre IV, par laquelle il confirme une donation de Raimond I, comte de Tripoli, faite au monastère de Monthabor, du consentement d'Hodierne, sa femme, fille de Baudouin, roy de Hierusalem, et de Raimond, son fils, de 1145, du mois de janvier, de quelques maisons situées à

Tripoli et dans son bourg, avec une exemption de payer aucun péage par mer et par terre dans toute l'étendue de ses états pour les denrées qu'on transporteroit pour l'usage dudit monastère. A Agnanie, le 4 des nones d'octobre, la 2e année de son pontificat, en l'an 1256.

305. 22 février 1256. — Convention passée entre Boémond IV, prince d'Antioche et comte de Tripoli, et le grand maître Guillaume de Châteauneuf, de prendre pour tiers arbitre de leurs différends Henry, seigneur de Gibelet, à la place de Guillaume, seigneur de Bothron, et promettent d'acquiescer tous les deux à la sentence qui sera rendue par luy, par frère Hugues Revel, grand commandeur, et Geoffroy le Tort, du 22 février 1256.

306. Avril 1257. — Acte par lequel Jean de Montfort, seigneur de Thoron, parvenu en majorité, ratifie et confirme à frère Thomas Bérard, grand maître des Templiers, les donations faites par Philippe de Montfort, son père, à leur ordre, et les conventions et échanges passés par sondit père avec frère Reinaud de Vichiel, grand maître dudit ordre, de plusieurs casaux et terres, du mois d'avril 1257.

307. 9 mai 1257. — Emprunt fait par Philippe, chantre de l'église de Tripoli, au nom d'Opiso, son évêque, et de son chapitre, des Hospitaliers, de 1900 livres tournois, que ledit évêque déclare être pour son voyage d'outre mer, du 9 may 1257.

308. Janvier 1257 [2 janvier 1257]. — Bulle d'Alexandre IV qui relève les Hospitaliers de la prescription qu'on pourroit leur opposer pour la non jouissance des biens du monastère de Monthabor, qui seroit occasionnée par les guerres des infidèles. Donné à Latran, le 10 [IV] des nones de janvier, la 3e année de son pontificat, en l'année 1257.

Malte, Arch. de l'ordre, bull. orig., n° 27 (auj. perdu). Une copie de Pauli subsiste à Lucques (Bibl. publ., ms. 988, f. 52 *b*).

309. 1 mars 1257. — Bulle du pape Alexandre IV, adressée à l'abbé de Sainte-Marie de la vallée de Josaphat, demeurant à Acre, par laquelle il luy enjoint de maintenir l'ordre dans la possession de tous les biens et droits du monastère de Monthabor contre tous ceux qui voudroient les empêcher d'en jouir, et de se servir, s'il étoit nécessaire, de la voye de l'excommunication. Donné à Latran, le 1er des calendes de mars, 3e année de son pontificat, 1257.

310. 20 février 1256. — Permission donnée par Julien, seigneur de Sydon, au grand maître Guillaume de Châteauneuf, d'acheter des casaux ou terres dans sa seigneurerie pour 1000 besans sarrazinois de rente, à condition que cela ne le prive que du service d'une chevalerie, et luy promet de luy confirmer tous les achats qu'il faira, du 20 février 1257.

311. 16 décembre 1258. — Accord passé entre le grand maître frère Hugues Revel et H., archevêque de Nazareth, pour le complément de 200 charruées de terre des quatre casaux que les frères de l'Hôpital avoient affermé dudit archevêque, situés dans la terre de Bathos, du 16 décembre 1258.

312. 9 octobre 1258. — Accord fait entre frères Thomas Bérard, grand maître du Temple, et Hugues Revel, grand maître de l'Hôpital, [et le grand maître de] Sainte-Marie des Allemands, dit des Teutoniques, sur toutes les contestations qu'ils avoient entre eux et qui pourroient survenir dans la suite dans les royaumes de Hierusalem, Chypre, Arménie, dans la principauté d'Antioche et comté de Tripoli, excepté sur les procès meus ou à mouvoir, pour raisons des villes, châteaux, châtellanies, bourgs et casaux, lesquels ils se réservent de faire vuider dans les cours ecclésiastiques ou séculières, ainsi qu'ils le trouveront à propos, et font du surplus des règlements pour prévenir et terminer les différents qu'ils pourroient avoir dans la suite, du 9 octobre 1258.

Ed. Strehlke, *Tabulæ ordinis Theutonici* (Berlin, 1859), p. 98.

313. 19 avril 1259. — Acte par lequel Boémond IV, prince d'Antioche et comte de Tripoli, tient quitte pour lui et ses hoirs le grand maître Hugues Revel et son ordre de tous les domages qu'il prétendoit avoir reçu de leur part, depuis la paix qui avoit été faite entre ce prince et le grand maître Guillaume de Châteauneuf, avec le vidimus de Thomas, patriarche de Hierusalem, légat du Saint-Siège et administrateur de l'église d'Acre, du 19 avril 1259.

314. 21 avril 1259. — Transaction passée entre Boémond VI, prince d'Antioche et de Tripoli, fils de Boémond V, prince et comte desdits lieux, et le grand maître Hugues Revel, à la prière et par l'entremise de Haiton, roy d'Arménie, de frère Thomas Bérard, grand maître du Temple, Jean d'Ybelin, comte de Jaffa, et Baudouin d'Ybelin, seneschal de Chypre, sur plusieurs contestations, demandes et prétentions respectives, du 21 avril 1259.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 5 (ancien vol. 6), nº 63. — Analyse dans Delaville Le Roulx, *Les archives...*, p. 196.

315. 17 juillet 1259. — Transaction passée entre le grand maître Hugues Revel et Philippe, chantre de l'église de Tripoli, sur le procès qui étoit entre eux par devant les juges délégués par le Saint-Siège au sujet du paiement de la dixme des casaux et terres que l'ordre avoit dans le comté de Tripoli, par laquelle ledit chantre ratifie une précédente transaction, passée le 5 des ides de décembre 1125 entre le grand maître Raymond Dupuy et Bernard, évêque de Tripoli et son chapitre [1], qui exempte l'ordre du paiement de la dixme. La transaction passée avec ledit chantre étant confirmée par O., évêque de Tripoli, et par son chapitre, le 17 juillet 1259.

316. 8 août 1259. — Ratification de Rainier Geno, doge de Venise, du bail en emphitéose passé par l'ordre à la république de Venise, entre les mains de Marc Justiniani, bailli de la république à Acre, Pierre Brissy et Jean Molino, ses conseillers, de deux maisons à Acre sous la cense de 40 besans sarrazinois d'or, du 8 août 1259.

317. 29 août 1259. — Déclaration de sœur Philippe, établie prieure du monastère Saint-Lazare de Béthanie par G., patriarche de Jérusalem, légat du Saint-Siège, portant que le grand maître de l'Hôpital luy a remis la jouissance de ce prieuré pendant sa vie; et reconnoit tenir ce bénéfice de luy, ce monastère ayant été donné à l'ordre de l'Hôpital de Hierusalem par le pape Alexandre IV, du 4 des calendes de septembre 1259.

318. 25 octobre 1259. — Convention passée entre Henry, archevêque de Nazareth, son chapitre et le grand maître Hugues Revel pour les dixmes de Belveer et ses dépendances, par laquelle il est réglé que l'ordre ne payera dorénavant que la 20e partie du bled d'orge, fève, pois chiches, lentilles, vins et huiles, et qu'il sera exempt de toute autre sorte de dixme pour lesdites terres, du 25 du mois d'octobre 1259.

319. 23 janvier 1259. — Règlements faits par frère Simon de Villejus, drapier de la maison de l'Hôpital de Jérusalem, Bernard de Porte, clerc hospitalier, frère Giraud du Sauset, commandeur de la maison du Temple de Tripoli, Arnaud Rafet de la même maison, casalier de Tourellée, et frère Herman de Ricle, de la maison des Teutoniques, arbitres choisis par les Templiers et les Hospitaliers pour terminer les contestations et procès qu'ils

1. La transaction, du 9 décembre 1125, a été éditée par Pauli (*Cod. dipl.*, I, p. 7, nº 7).

avoient pour des maisons, terres, champs, vignes, jardins, chemins, murailles et eaux situées dans le comté de Tripoli et dans la seigneurie de Margat, du 23 janvier 1259.

320. 6 mars 1259. — Rémission faite à l'ordre par Isabelle, dame d'Adelon, veuve d'Hugues, frère du seigneur d'Acre, de 600 besans de rente, qui luy avoient été assignés pour son douaire sur des maisons à Acre, qui avoient été vendues à l'Hôpital par le seigneur de Césarée à la charge de payer cette redevance, moyennant 1500 besans d'or sarrazinois, qu'elle déclare avoir reçu de frère Guillaume Marin, qui avoit stipulé dans cet acte au nom du grand maître, du 6 mars 1259.

321. Avril 1261. — Donation de Philippe de Montfort, seigneur de Tyr, et Jean de Montfort, seigneur de Thoron, faite à un Plaisantin, de 500 besans sarrazinois par an à prendre sur leurs domaines, à condition que ledit Plaisantin se rendroit leur homme lige pour les servir dans le royaume de Jérusalem, et qu'il entretiendroit à ses dépens trois escuyers, et fourniroit trois chevauchées, du mois d'avril 1261.

322. 1261. — Echange entre l'ordre et Balian d'Ybelin, seigneur d'Arssur, de 1000 besans sarrazinois toutes les années, que l'ordre promet de leur payer de trois en trois mois, assurés sur leur trésor à Acre et autres que ledit ordre avoit dans la Syrie, à la place de 4000 besans que ce seigneur prenoit sur des casaux et autres biens, de l'an 1261.

323. 18 décembre 1261. — Cession de Gilles, veuve d'Ildebland, de tous les droits qu'elle pouvoit avoir, pour raison de sa dot, sur une maison située à Acre, qui avoit appartenu à son mari et que l'ordre possédoit, faite entre les mains de Guillaume de Lormière, au nom du grand maître, du 15 des kalendes de janvier 1261.

324. 11 octobre 1261. — Réquisition faite de la part du grand maître de l'Hôpital par frère Simon, procureur dudit grand maître et de l'ordre, en présence de frère Thomas, évêque de Bethléem, légat du Saint-Siège, de l'archevêque de Nicosie, [de l']évêque de Barut et d'autres personnes, à Julien, seigneur de Sidon, qui leur avoit vendu le Casal Robert, demandant qu'il leur fût garant de cette vente contre l'archevêque de Nazareth et son chapitre, qui revendiquoient ce casal, par l'authorité du Saint-Siège qui avoit écrit à son légat de faire rendre justice à l'archevêque de Nazareth, du 11 du mois d'octobre 1261.

325. 1 mai 1262. — Confirmation de Boémond VI, fils de Boémond, de la donation d'une terre appellée « la Pie », près d'Antioche, que Sibille, fille de Gautier de Sourdeval, avoit faite à l'ordre, du 1 may 1262.

326. 1 mai 1262. — Rémission de Boémond VI, prince d'Antioche et comte de Tripoli, au grand maître Hugues Revel, des droits qu'il prétendoit avoir sur certaines villes, châteaux et casaux que l'ordre possédoit, se réservant la deuxième partie de la seigneurie de Laodicée, du 1 may 1262, la 9e année de sa principauté et comté.

327. 27 mai 1262. — Compromis avec frère Thomas Bérard, grand maître du Temple, et frère Hugues de Revel, grand maître de l'Hôpital, par lequel ils donnent pouvoir à frère Thomas, évêque de Bethléem, légat du Saint-Siège, frère Herman Helderong, grand commandeur de l'ordre des Templiers, Geoffroy de Sergines, seneschal et bailli du royaume de Hierusalem, et Guillaume, seigneur de Botron, connétable dudit royaume, de terminer généralement tous leurs différends, du 27 mai 1262.

328. 29 mai 1262. — Sentence arbitralle, rendue par les arbitres nommés à la pièce précédente, qui règle toutes les contestations qui étoient entre les deux ordres de l'Hôpital et du Temple, du 29 mai 1262.

329. 9 juillet 1262. — Acte par lequel Thomas, évêque de Bethléem, et les autres arbitres cy-dessus nommés (nº **327**), pour finir à l'amiable les différents qui restoient à décider entre l'ordre de l'Hôpital et celuy du Temple après leur dernière sentence, déclarent que pour les moulins d'Oc et de Ricordaine ils doivent suivre un accord qui avoit été fait cy devant entre eux, du 9e jour de juillet 1262.

330. 11 janvier 1262 [11 janvier 1263]. — Sentence arbitrale de Thomas, évêque de Bethléem, légat du Saint-Siège, entre Henry, archevêque de Nazareth, son chapitre et le grand maître Hugues Revel et son ordre, au sujet de quelques contestations qui étoient entre eux, et principalement pour le Casal Robert, du jeudi 11 janvier 1262.

331. 8 septembre 1263. — Donation de Balian, seigneur d'Arssur, en faveur de l'ordre, des amendes et confiscations auxquelles les manants et habitants de sa seigneurie d'Arssur pourroient

être condamnés pour quelles causes que ce soit, du 8 septembre 1263.

332. 8 octobre 1264. — Vente d'un casal, apellé Botrafis, et quinze parcelles de terre, faite à l'ordre par Hugues Gibelet pour 12000 besans sarrazinois, du 8 octobre 1264.

333. Février 1264. — Désemparation de quelques casaux, faite en faveur de l'ordre par Eschive, princesse de Galilée et de Tibériade, au grand maître Hugues Revel, en remplacement des casaux de Lubie, Segera, Quepsenne, Orbel, Damie, Beitegon, Hordzi et Harousse, que ladite princesse tenoit et que l'ordre prétendoit luy appartenir comme ayant succédé aux droits du monastère de Monthabor; lequel différend avoit été réglé du temps du grand maître de Châteauneuf par Philippe de Montfort, seigneur de Tyr, feu Jean d'Ybelin, seigneur de Baruth, et feu Jean d'Ybelin, seigneur d'Arssur, qui avoient condamné ladite princesse à désemparer deux cent charruées de terre pour remplacer les susdits casaux, du mois de février 1264.

334. 5 novembre 1265. — Testament de Jacques de Lamendelée, seigneur d'Acre, par lequel il institue son fils Guillaume son héritier, fait élection de sépulture dans l'église de l'Hôpital comme étant confrère de l'ordre, et fait le grand maître un de ses exécuteurs testamentaires, du 5 novembre 1265.

335. Janvier 1265. — Accord passé en présence de Guillaume, patriarche de Jérusalem, légat du Saint-Siége, entre le grand maître Hugues Revel et Pierre, évêque d'Ebron, et son chapitre, pour certaines maisons et fours que l'ordre avoit donné en emphitéose, construit sur un terrain donné à l'église d'Ebron par les roys de Hierusalem, au Montmuzard à Acre, du mois de janvier 1265.

336. 13 février 1265. — Vente d'une maison joignant l'Hôpital à Acre, faite au grand commandeur frère Étienne de Moses par Mathieu Marmera, originaire de Venise, moyennant 1700 besans, en présence de Michel Dauron, baile de la seigneurie à Acre, du 13 février 1265.

337. 3 mars 1265. — Acte par lequel Amaury Barlais déclare que, le grand maître Hugues Revel et son ordre luy ayant prêté 14400 besans pour retirer son casal d'Arrabe des Templiers, pour l'assurance de laquelle somme il remet à l'ordre la rente de 2000 besans qu'il luy faisoit pour raison de la seigneurie de Mar-

gat, que l'ordre avoit eu de ses ancestres; fait en présence de Guillaume, patriarche de Hierusalem, légat du Saint-Siège, à la réquisition dudit Amaury, du 3 mars 1265.

338. 3 octobre 1266. — Rémission de 40 besans de rente, faite au grand maître Hugues de Revel par Julien, seigneur de Sydon, assignée sur de certains biens qu'il avoit près de ladite ville, pour être destinés à l'entretien du prêtre que Marguerite, dame de Sydon, sa mère, avoit fondé par son testament dans l'église de Saint-Jean. Vidimé par Me Jean de Montdidier, notaire apostolique, du 3 octobre 1266.

339. 1 janvier 1266. — Bulle du pape Clément IV, par laquelle il adjuge aux Hospitaliers un casal apellé Itharie dans le terroir d'Antioche, que l'évêque et le chapitre d'Ebron leur disputoient, obligeant l'ordre de payer à l'évêque, pour raison dudit casal, 70 besans d'or sarrazinois, tant que la ville d'Antioche seroit entre les mains des chrétiens ou qu'il seroit semé en tout ou en partie. Donné à Pérouse, aux calendes de janvier, la première année de son pontificat, l'année 1266.

340. Avril 1267. — Lettres patentes de Baudouin, IIe du nom, empereur de Constantinople, par lesquelles il invite Pons Sayo, prieur de Hongrie et d'Esclavonie, de venir le trouver avec autant de gens de guerre qu'il se pourroit pour le service de Dieu et de l'empire; et luy promet, ou à celuy qui viendroit à sa place, tous les biens que les Hospitaliers avoient dans l'empire, dans la ville de Constantinople ou dehors, par concessions des précédents empereurs, et de distribuer aux soldats une quantité proportionnée à leurs services des terres qu'ils pourroient conquérir. Donné à Viterbe, au mois d'avril 1267, la 28e de son empire.

341. 26 septembre 1267 [26 octobre 1267]. — Compromis entre le grand maître Hugues Revel, l'évêque et chapitre d'Anterade ou Tortose, à Guillaume, patriarche de Hierusalem, légat du Saint-Siège, pour les décimes de Crat, du 26 septembre 1267.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 7 (auj. perdu), nº 15. — Ed. Pauli, *Cod. dipl.*, I, p. 183, nº 145.

342. 19 octobre 1267 [29 octobre 1267]. — Transaction passée en présence de Guillaume, patriarche de Hierusalem, entre frère Simon de Recco, Hospitalier, au nom du grand maître Hugues Revel et de son ordre, avec Henry, abbé du monastère de la Latine, pour les casaux de Montdidier et Tourrerouge, que ce monastère avoit donné en emphytéose aux Hospitaliers, lesquels prétendoient

avoir été considérablement lésés dans cette affaire, et avoient demandés au Saint-Siège des juges pour faire annuler le bail, du 19 octobre 1267.

Malte, Arch. de l'ordre, div. I, vol. 18, nº 6. — Ed. Delaville Le Roulx, *Les Archives...*, p. 230.

343. 1267. — Compromis, passé entre les ordres de l'Hôpital et du Temple, à Pierre, évêque de Biblis, et Barthélemy, archidiacre d'Antioche, sur le différend qui étoit entre eux pour les limites et confins de la ville de Gibel et du château de Margat, de l'an 1267.

344. 15 juin 1267. — Rémission faite en présence de Guillaume, patriarche de Hierusalem, légat du Saint-Siège, par Haternie, fille de Saliba Surien, et Pierre, son mary, au grand maître Hugues Revel de tous les droits qu'elle prétendoit sur les biens dudit Saliba, qui avoit institué son héritier frère Estienne, grand commandeur, du 15 juin 1267.

345. 13 octobre 1267. — Sentence arbitrale rendue par Guillaume, patriarche de Jérusalem, légat du Saint-Siège, entre Guillaume, évêque d'Anterade, et l'ordre, sur les contestations qui étoient entre eux pour les dixmes de Crat, du 13 octobre 1267.

346. 1268. — Etat des vases sacrés et ornements de l'église de Saint-Jean-d'Acre, reconnus par frère Bonafoux de Calamandre, grand commandeur, de l'année 1268.

347. 14 mai 1268. — Acte par lequel Guillaume, évêque d'Anterade, en conséquence de la permission du Saint-Siége et du consentement de son chapitre, remet au grand maître frère Hugues Revel et à l'ordre les 1000 besans sarrazinois qui avoient été adjugés à son église par la sentence de Guillaume, patriarche de Jérusalem, légat du Saint-Siège, pour la dixme des biens dépendant du chateau de Crat, et consent au nom de son église de les échanger pour 1000 besans de Tripoli, du jour avant les ides de may 1268.

348. 27 mai—10 juin 1268.—Lettre écrite par le grand maître Hugues Revel à frère Féraud de Barras, grand prieur de Saint-Gilles, où il luy dépeint la triste situation dans laquelle se trouvoient les chrétiens en Syrie par les conquêtes des Sarrazins, et le sollicite vivement de luy envoyer du secours, datée d'Acre dans la quinzaine de la Pentecôte 1268.

349. 8 juin 1268. — Donation faite à l'ordre, entre les mains de

frère Simon de Recco, par Marguerite, fille de Reynier de Confortanze, de quatre carats qu'elle avoit sur une gastine, en présence de Hélie du Canal, trésorier de l'église de Famagouste et official du patriarche Guillaume II de Jérusalem, légat du Saint-Siège, et scellée du sceau de la cour patriarchale, du 8 juin 1268.

350. 12 novembre 1269. — Lettres patentes de Ferdinand Sanche, fils naturel du roy Jacques I d'Aragon, seigneur de Castro, par lesquelles il déclare que le grand maître Hugues Revel luy a fait donation de la maison et de la moitié du village d'Ils, pour les posséder sa vie durant, moyennant dix marabotins d'or payables toutes les années au châtelain d'Emposte ou à son lieutenant, du 12 novembre 1269.

351. Juin 1270. — Confirmation d'Hugues, III[e] du nom, douzième roy de Jérusalem et de Chypre, d'un échange fait entre le grand maître Hugues Revel et Philippe de Montfort, seigneur de Tyr, d'une porte que les Hospitaliers avoient derrière leur maison à Tyr aux murailles de la ville, par concession d'Aymeri, roy de Jérusalem et de Chypre, et de la reine Isabeau, sa femme; laquelle porte donnoit sur la mer, et pour laquelle ledit seigneur de Tyr leur cède le casal de Maron, situé dans la seigneurie de Tyr, avec toutes ses dépendances, donné à Nicosie au mois de juin 1270.

352. 15 mars 1270. — Convention passée entre le grand maître Hugues Revel et Henry, archevêque de Nazareth, de se départir mutuellement de l'accord fait entre eux par l'entremise de Thomas, évêque de Bethléem, légat du Saint-Siège, au sujet du Casal Robert, consentant que chacun rentre dans le droit qu'il avoit avant ledit accord, des ides de mars 1270.

353. 10 juillet 1270. — Déclaration de frère Hannon de Gaugerhausen, grand maître des Teutoniques, portant que le grand maître de l'Hôpital Hugues Revel luy a permis et à son ordre, attendu le mauvais état du château de Montfort, de semer les terres du casal de Manueth, appartenant aux Hospitaliers, pour cette seule année seulement, et qu'après la récolte perceue, ils n'auront aucun droit sur cette terre, du 10 du mois de juillet 1270.

354. Janvier 1273. — Donation de Guy, seigneur de Biblis, faite au grand maître Hugues Revel, du casal apellé le Maouf avec toutes ses dépendances, du mois de janvier 1273.

355. 28 octobre 1275 [28 octobre 1274]. — Acte par lequel Jean

Anselme, Pisan, citoyen d'Acre, comme tuteur d'Héloïse, fille d'Estienne de Tersan, Pisan, et plusieurs autres promettent tous ensemble à frère Bernard, casalier des maisons de l'Hôpital de Jérusalem, de garder la convention qu'ils avoient fait avec luy au sujet d'une pièce de terre avec une maison se joignant, située près de l'Hôpital, qu'ils luy avoient vendu, du 5 des calendes de novembre 1275, indiction IIIe, selon le calcul des Pisans.

356. 1 avril 1277. — Accord fait entre Boémond VII, prince d'Antioche et comte de Tripoli, et le grand maître Hugues Revel, au sujet de quelques fortifications que le prince, son père, avoit fait bâtir sur des vieilles voûtes et fondations de la maison de l'Hôpital de Tripoli, et sur quelques autres différends qu'ils avoient ensemble, du 1er jour du mois d'avril 1277.

357. 3 août 1277. — Arrentement fait par Paul, évêque de Tripoli, pour tout le temps de sa vie, à frère Jean de Villiers, commandeur de Tripoli, de la dixme de 50 pareillées de terre, située dans la plaine de Tripoli, du jardin de Pulcelles et du casal de Resmeche, pour la rente annuelle de 60 besans d'or, du 3 août 1277.

358. Sans date [1275-1278]. — Propositions faites de la part de Boémond VII, prince d'Antioche, par Guillaume de Reynier, traitant en son nom, à frère Nicolas le Lorgne, commandeur de Tripoli, et Bernard de Porteclare, commandeur des chevaliers de Crat, sur la contestation qu'il avoit avec le châtelain de Crat au sujet de l'échange des terres de la Jume et Arcel, avec la réponse dudit frère Nicolas le Lorgne et Bernard de Porte-Clare audit Guillaume de Reinier, sans datte.

359. 10 mars [1275 ou 1276]. — Accord fait entre Boémond VII, prince d'Antioche et comte de Tripoli, et le grand maître Hugues Revel, pour les 3000 besans que ce prince leur devoit payer tous les ans, pour certains casaux que son père et luy tenoient de l'ordre, sous prétexte de quelques raisons qu'ils prétendoient avoir, promettant de les payer doresnavant avec les arrérages, qui montoient 9000 besans, du 10 de mars, le 1er an de son principat et comté.

360. 20 janvier 1278. — Articles du mariage qui devoit se contracter entre Boémond VII, prince d'Antioche et comte de Tripoli, avec mademoiselle Marguerite, fille de Louis, vicomte de Beaumont au Maine, fils de Jean de Brienne, roy de Hierusalem, traités et

accordés à Naples dans le château de Lœuf, en présence de Philippe, empereur de Constantinople, de Charles I, roi de Sicile, de la reine, sa femme, de Charles, prince de Salerne, son fils, d'Aiglerius, archevêque de Naples, de Pierre, évêque de......, de demoiselle Marie, dite jadis mademoiselle de Hierusalem, et de plusieurs autres seigneurs, du 20 janvier 1278.

361. 24 janvier 1278. — Conventions du mariage traité entre Nicolas de Saint-Omer, co-seigneur de Thèbes, et Marie, sœur de Boémond VII, prince d'Antioche, en présence de Philippe, empereur de Constantinople, de Charles I, roy de Sicile, et de son fils le prince de Salerne, de demoiselle Marie, apellée autrefois mademoiselle de Hierusalem, et de plusieurs autres seigneurs; fait à Naples dans le chateau de l'Oeuf, du 24 janvier 1278.

362. Sans date. — Règlement fait par des arbitres au sujet des demandes que l'ordre faisoit au prince d'Antioche sur la terre de Colebrin, sans datte.

363. Sans date. — Tarif des droits de péage.

364. Sans date. — Autre tarif des droits de péages que l'ordre avoit depuis le port des Anguilles jusques à la montagne de la Nef.

365. Sans date. — Lettre écrite au grand maître Hugues Revel par Jean........, commandeur de Tripoli, en réponse de plusieurs commissions dont il l'avoit chargé, sans date.

366. Sans date. — Lettre de Guillaume de Farabel, connestable de Tripoli, au grand maître Hugues Revel, sans date.

367. Sans date. — Donation du grand maître Hugues Revel à Boucoux, qu'il apelle son homme, fils de Mihoude de la Gaitie, d'une boutique située à Tripoli, rue du Port, et d'une maison au bourg dudit Tripoli, joignant l'église Saint-George des Jacobins, moyennant la cense de 16 besans pour la boutique et celle de 4 besans pour la maison, sans datte.

368. 5 septembre 1378. — Compromis fait entre Boémond VII, prince d'Antioche, et l'ordre des Templiers, entre les mains du grand maître Nicolas le Lorgne et Roger de Saint Séverin, comte de Marsigue, bailly du royaume de Hierusalem pour Charles I, roy de Sicile, sur plusieurs différents qui étoient entre l'ordre et ce prince, du 5 septembre 1278.

369. 16 octobre 1278. — Vente faite en présence de Bonacurse, de l'ordre des Prêcheurs, archevêque de Tyr, administrateur du patriarchat de Jérusalem et de l'évêché d'Acre, par Jean de Mamistra à frère Jean de Loche, hospitalier de la maison d'Acre, d'une pièce de terre confinant au casal de Manueth, pour le prix de 50 besans d'or sarrazinois, du 16 octobre 1278.

370. 1280. — Procuration d'Agrimont de Besan, seigneur de Tricarie, à Marin, Fallon, Pani et autres pour aller à Acre retirer de sa part une chartre, qui avoit été mise en dépôt dans les archives de l'ordre, contenant une bulle du pape Innocent IV, qui confirme à Aymeri de Besan, père dudit Agrimond, une donation dudit lieu de Tricarie par l'empereur Frédéric II, de 1280.

371. 1280. — Quittance par les procureurs d'Agrimond de Besans au grand maître, de la remise qui leur a été faite de la charte de confirmation, qui étoit en dépot dans les archives de l'ordre à Acre, de l'an 1280.

372. 5 juin 1281. — Donation d'une femme, nommée Milleval, veuve de Nicolas de la Spata, au grand maître Nicolas le Lorgne, d'une maison à Acre, joignant l'Hôpital, du 5 juin 1281.

373. 6 août 1281. — Rémission faite entre les mains de frère Guy la Guespe, lieutenant du grand maître à Acre, par frère George, moine du monastère Saint-Benoit de Albaresio, de tous les droits qu'il pouvoit prétendre contre l'ordre au nom dudit monastère, qui luy avoit été donné par les moines et l'abbé tant pour son entretien que pour autres raisons, du 6 aoust 1281.

374. 31 octobre 1281. — Sentence de Roger de Saint-Séverin, comte de Marsigue, lieutenant du roy Charles I, roy de Hierusalem et de Sicile, au sujet d'une contestature, qui étoit entre les Hospitaliers et la communauté des Pisans, pour la garde des guérites, murs et tours de la ville d'Acre, depuis la porte Saint-Antoine jusques à la porte de Maupas, que l'ordre prétendoit leur appartenir et les Pisans au contraire; par laquelle il est décidé que la garde des dites murailles doit apartenir aux Hospitaliers, du dernier octobre 1281.

375. 6 août 1281. — Quittance de frère Georges, moine de l'abbaye Saint-Benoit de Albaresio, à frère Guy la Guespe, lieutenant de grand maître à Acre, de 40 besans sarrazinois une fois pour toutes, pour raison de son entretien, quittant l'ordre de tous

ses droits, en considération des bienfaits qu'il dit avoir receus du grand maître Nicolas de Lorgne, avec promesse de ne plus rien exiger pour l'avenir, du 6 aoust 1281.

376. 13 mai 1285. — Réquisition faite par frère Jean de la Croix, procureur de la maison de Saint-Jean de Hierusalem, à Nicolas de Palerme, archidiacre de l'église d'Acre et official d'Hélie, patriarche de Jérusalem, pour luy faire expédier une copie en forme d'un payement, du 13 may 1285.

377. 8 décembre 1287. — Accord fait entre le grand maître Nicolas le Lorgne et Gautier de Beloy pour les casaux de Ramesque et Bocombre, que ledit du Beloy tenoit de la maison de l'Hôpital sous le service de deux chevaliers; portant que le casal de Ramenque, avec toutes ses dépendances, appartiendra à l'ordre pour l'affranchissement dudit service, et que celuy de Bocombre demeurera audit du Beloy, du 8 décembre 1287.

378. 15 octobre (sans année). — Lettre du grand maître Nicolas le Lorgne à frère Béranger Monge, commandeur de Manosque, dattée d'Acre, du 15 octobre sans année.

J. Delaville Le Roulx.

LE PROCÈS DES TEMPLIERS

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT[1]

Quiconque a étudié de près l'histoire de l'ordre du Temple, sait qu'en Allemagne la question de l'innocence ou de la culpabilité des Templiers a été résolue presqu'unanimement en faveur de la première hypothèse. Cette tendance, sans parler des documents qui peuvent la justifier, semble assez naturelle, quand on considère et la rigueur avec laquelle le procès a été conduit et les violences qui furent exercées à cette occasion contre les membres de l'Ordre.

Cependant, dans ces derniers temps, un courant contraire s'était manifesté en Allemagne. M. Prutz, dans ses deux mémoires : *Geheimlehre und Geheimstatuten des Tempelherrenordens* (Berlin, 1876) et *Entwickelung und Untergang des Tempelherrenordens* (Berlin, 1888), avait plaidé pour la culpabilité. Dans le premier de ces travaux, il adoptait le point de vue de M. Loiseleur (*La doctrine des Templiers,* Paris, 1872), et il se faisait fort de prouver, que l'Ordre, ayant des statuts secrets, pratiquait une doctrine secrète, par conséquent revêtait le caractère d'une société hérétique et formait un rameau, ou, si l'on veut, une secte de l'hérésie cathare, alors si répandue. Cela étant établi, la culpabilité des Templiers ne pouvait être mise en doute.

1. Dr Jul. Gmelin, *Schuld oder Unschuld des Templerordens. Kritischer Versuch zur Lösung der Frage, mit einer besonderen Mappe, enthaltend 20 Tafeln;* Stuttgart, 1893, in-8°, XIV-532 pp.

En 1887, parut le travail considérable de Schottmüller [1], où l'auteur, à l'encontre de M. Prutz, cherchait à montrer que la condamnation des Templiers n'était point fondée sur des raisons de droit; qu'il en fallait chercher la véritable cause, non point dans les pratiques secrètes qu'on leur reprocha, mais dans leur seule puissance, dans leur richesse et dans l'influence énorme dont leur ordre jouissait. Le second travail de M. Prutz, que nous avons indiqué ci-dessus, est une réponse au livre de M. Schottmüller. A la vérité, M. Prutz y modifiait, y abandonnait même, à peu près complètement, son premier point de vue; il convenait que l'accusation de doctrine secrète et d'hérésie n'était pas fondée; mais, quant à la question principale de la culpabilité, il n'en maintenait pas moins son opinion en l'appuyant sur de nouveaux arguments. « Si, disait-il, « on se place au point de vue assez borné de ce temps — et « vraiment on ne saurait exiger que Philippe IV et que Clé- « ment V en eussent pris un autre — ces deux personnages « ont, en général, procédé comme le voulaient les idées « régnantes, le droit en vigueur et les faits constatés avec les « moyens d'investigation dont ils disposaient. Assurément, « dans ces temps troublés, ils ont pu se laisser entraîner « par un zèle excessif et par une certaine dose de passion; « mais il serait bien téméraire d'affirmer, qu'usant de moyens « abominables, ils aient osé, au mépris du droit, déclarer cou- « pables des gens absolument innocents et, quoique pleine- « ment convaincus de leur innocence, les faire périr misérable- « ment. L'ordre du Temple, comme tel, n'était ni hérétique « ni devenu une société secrète entachée d'hérésie; seule- « ment certains usages qui lui étaient propres, et qui, si l'on « tenait compte de leur signification originelle, étaient très « compréhensibles et très excusables, avaient pris, avec le « temps, un sens et une forme qui ne pouvaient être tolérés, « du moment qu'on les réunissait en un corps de doctrine [2]. »

C'est à des conclusions assez différentes, presque contraires même, qu'arrive l'auteur d'un ouvrage récemment publié en Allemagne, M. le D[r] Gmelin. Cet ouvrage, fruit d'études con-

1. Konr. Schottmüller, *Der Untergang des Templerordens*, 2 vol.; Berlin, 1887, in-8°.
2. *Entwickelung und Untergang des Tempelherrenordens*, p. 231.

sciencieuses, est digne à tous égards de prendre l'une des premières places dans la longue série de travaux qui jusqu'ici, et surtout dans ces dernières années, ont été consacrés à la question de la culpabilité des Templiers. M. Gmelin, en effet, après un examen attentif des documents, y met en pleine lumière et l'innocence des chevaliers et les motifs de leur condamnation. Il sera bien difficile, croyons-nous, de réfuter les raisons sur lesquelles il s'appuie; et il ne sera plus permis dorénavant de se contenter d'avoir sur la question l'opinion de l'empereur Napoléon Ier, lequel, considérant les contradictions des témoignages du temps, disait qu'il serait toujours impossible de résoudre un problème, sur lequel les contemporains eux-mêmes n'étaient pas d'accord. L'on ne pourra pas davantage s'en tenir à l'opinion de ceux qui croyaient trouver la preuve de la culpabilité des Templiers dans l'existence d'une doctrine secrète et dans des pratiques contraires au dogme de l'église catholique.

Le livre de M. Gmelin est divisé en deux parties, l'une de polémique et de critique (pp. 1-221), l'autre d'exposition (pp. 222-532). Avec une argumentation très pénétrante, très minutieuse et, sur les points essentiels, absolument démonstrative, M. Gmelin, dans sa première partie, fait ressortir l'inanité des arguments sur lesquels repose toute la conclusion de M. Prutz, les erreurs que cet auteur a commises et qui faussent absolument le résultat auquel il est arrivé. Pour donner à l'affaire sa véritable physionomie, il suffit de lire avec attention les protocoles du procès. « Quiconque le fera, dit M. Gmelin « (p. 14), sera forcé de convenir que l'ordre du Temple, sur le « point principal de l'accusation portée contre lui, à savoir le « crime d'hérésie, était aussi innocent, aussi pur que le saint « Père lui-même. C'est là une conclusion absolument contraire « à celle que M. Prutz soutient dans son premier livre et « très différente encore de celle à laquelle il arrive dans le « second. »

M. Gmelin consacre une partie de son travail à un aperçu sommaire des matériaux qui doivent nécessairement servir de base à toute étude sur cette affaire des Templiers, à savoir les notes et documents du procès. Ces pièces, à la vérité, n'ont été mises au jour, dans l'ensemble où nous les avons

aujourd'hui, que pendant les cinquante dernières années, et M. Schottmüller en a lui-même fait connaître un assez grand nombre qui ne sont pas sans valeur. Toutefois, M. Gmelin est d'avis que, si l'on veut bien étudier avec attention les deux sources les plus importantes, lesquelles sont à la disposition des historiens depuis plus d'un demi-siècle, soit la Règle du Temple[1] et les documents publiés dans le recueil de Michelet[2], on peut parfaitement se passer de toutes les autres : elles suffisent à fournir la preuve de l'innocence des Templiers. Les écrivains qui soutenaient la thèse de la culpabilité, ou n'ont pas voulu en convenir ou ne les ont scrutées que d'une façon superficielle en se bornant à répéter ce qu'avaient dit avant eux des historiens dénués de critique. Parmi ces derniers, il faut ranger en première ligne Wilke, qui jadis passait pour connaître à fond l'histoire de l'ordre du Temple, mais dont le mérite a été déjà fortement battu en brèche par M. Schottmüller. Si l'on examine de près ses travaux, on reconnaîtra en lui un esprit des plus confus, qui fonde presque constamment ses déductions non sur des faits historiques, mais sur les fantaisies de son imagination.

Au regard des travaux relatifs à l'histoire des Templiers et de leur procès, formant des ouvrages spéciaux, M. Gmelin répartit leurs auteurs en deux catégories : ceux qui ont de la critique et ceux qui n'en ont pas. Dans la dernière catégorie, il range, outre Wilke[3], ses devanciers Dupuy[4] et Gürtler[5] et ses successeurs, Loiseleur[6] et Prutz[7]. Dans la seconde,

1. Publiée pour la première fois par Münster, *Statutenbuch des Ordens der Tempelherrn*, Berlin, 1794. Une seconde édition en a été donnée par Maillard de Chambure, *Règle et statuts des Templiers*, Paris, 1840, in-8°. Enfin, en 1886, M. de Curzon en a publié une troisième édition pour la Société de l'histoire de France : M. Gmelin, lui-même, a publié, en 1893, dans les *Mittheilungen des Instituts für œsterreich. Gesch. Forschung*, t. XIV, p. 193-236, une étude critique, dans laquelle il montre entre autres choses, que la Règle ne contient aucune trace des tendances hérétiques dont on accusait l'Ordre, et que des points très intéressants pour la solution de la question des Templiers ont été laissés de côté par suite d'une étude insuffisante de la Règle.

2. *Procès des Templiers (Coll. des doc. inédits);* Paris, 1841, in-4°, 2 vol.

3. *Geschichte des Tempelherrenordens;* Leipzig, 1826 ; 2e éd., 1860, 3 vol.

4. *Histoire de l'ordre militaire des Templiers*, 2e éd.; Bruxelles, 1723.

5. *Historia Templariorum*, 2e éd.; Amsterdam, 1703.

6. *La doctrine secrète des Templiers;* Paris et Orléans, 1872.

7. Cf. ci-dessus.

il place Le Jeune[1], Raynouard[2], Soldau[3], Havemann[4], Schottmüller[5] et en première ligne Lea[6]. Celui-ci a fait faire un grand pas à la question de l'innocence ou de la culpabilité des Templiers en traitant leur procès comme un acte de l'Inquisition et en considérant l'intervention de l'Inquisition en cette affaire, non comme une circonstance secondaire, mais comme le facteur principal de la chute de l'Ordre. Nous aurons à revenir bientôt sur ce point.

Dans la seconde partie de sòn livre, la partie d'exposition, M. Gmelin pose cette question : « Qu'étaient les Templiers ? » Et il y répond de la façon suivante : C'était un ordre de chevalerie religieux, c'est-à-dire une association de chevaliers ayant une base religieuse et formée, du moins quant à son dessein immédiat, pour jouer un rôle religieux, dans lequel, à l'origine, l'esprit religieux et l'activité politique s'étaient partagés le pouvoir, mais où, peu à peu, par suite des circonstances extérieures qui l'avaient forcée à s'exercer continuellement, cette seconde tendance avait pris le dessus, tandis que l'esprit religieux diminuait d'autant en importance et en force d'action. Il est donc tout à fait compréhensible, il est dans la logique des choses que l'Ordre soit devenu de plus en plus une société politique et en même temps laïque, qui presque nécessairement avait une politique à soi. Et, si, de temps à autre, l'Ordre a eu de ce fait des démêlés avec la cour de Rome, il n'en a pas moins été d'une manière générale le soutien le plus fidèle des intérêts du Saint-Siège en Orient. Quant à cette affirmation que la puissance de l'Ordre constituait un danger pour la France et pour le roi Philippe le Bel, on ne saurait la prendre en sérieuse considération. Elle ne peut reposer que sur une dépréciation excessive de la puissance royale et sur une appréciation très exagérée de la puissance des Templiers. Le nombre des membres de l'Ordre était

1. *Histoire critique et apologétique de l'ordre des chevaliers du Temple de Jérusalem;* Paris, 1789, 2 vol.
2. *Monuments historiques relatifs à la condamnation des Templiers;* 1813.
3. Dans le *Histor. Taschenbuch,* de von Raumer; 1845.
4. *Geschichte des Ausgangs des Tempelherrenordens;* Stuttgart et Tubingen, 1840.
5. Cf. ci-dessus, p. 108, n. 1.
6. *History of the Inquisition of the Middle age;* Londres, 1888, 3 vol. Cf. t. III, pp. 238-334, où l'auteur traite la question des Templiers.

relativement peu élevé. M. Lea, à l'opinion duquel se range M. Gmelin, l'estime, en comptant les chevaliers et les servants, à environ quinze mille, dont cinq mille, peut-être, étaient français. Et, d'ailleurs, à aucun moment, en aucune région, on n'a jamais signalé de leur part la moindre tentative de révolte contre la puissance royale. « Quelque rigoureux que « se montrassent à leur égard les fonctionnaires royaux, dit « M. Gmelin (p. 235), quelque injustes que fussent les procé- « dés dont, de ce côté, on usait envers eux, ils ont toujours « observé l'attitude de la plus entière soumission ; ce qui « montre, d'une part, combien les agents du roi avaient su leur « inspirer de crainte, et, d'autre part, que chez eux, le res- « pect inné de la personne royale n'existait pas à un moindre « degré que chez les propres sujets du monarque. Il y a « quelque chose de saisissant à lire les protestations de loya- « lisme dont sont remplis les premiers protocoles fournis par « eux à la commission pontificale au début de l'affaire, alors « qu'il pouvait encore être question pour eux de se défendre « des accusations dont ils étaient victimes, protestations en- « vers le pape et plus encore envers le roi, revenant à chaque « instant sous les formes suivantes et sous d'autres plus « explicites encore : *Salvo jure Regis et Pape... — ... Quod « non intendit dicere aliquid contra Ecclesiam Romanam, « nec contra dominum nostrum Papam, nec contra domi- « num nostrum regem Francorum, seu eorum curias...* Ces « façons de s'exprimer doivent nous convaincre que l'Ordre « n'était pas un adversaire dangereux ; elles montrent que son « attitude à l'égard du pape et du roi était des plus humbles. « Quiconque les lira sans parti-pris, sera bien obligé de dire : « Vraiment ces hommes ne sont pas des conspirateurs. »

De cette constatation, on ne doit pas conclure toutefois qu'ils n'avaient pas pu devenir gênants, en raison de leur politique personnelle, surtout à un monarque comme Philippe le Bel, dont la constante et principale préoccupation fut de plier sous la puissance royale toutes les forces de son état. Car il était de fait que les Templiers, sorte de garde du corps internationale de la papauté, étaient liés au Saint-Siège de la façon la plus étroite. Et ce lien, en raison des rapports multiples de l'Ordre avec la noblesse française, l'un des principaux adversaires de

Philippe, était doublement importun et embarrassant pour la monarchie française. La monarchie absolue avait assurément le droit d'ouvrir la lutte contre de pareilles institutions. Ce qu'on peut reprocher à Philippe, ce sont les moyens qu'il employa : l'accusation d'hérésie et le recours à l'Inquisition, moyens perfides, que rien ne justifiait.

Les Templiers étaient riches, et on leur reprochait d'avoir souvent usé, pour amasser leurs richesses, de procédés peu délicats; on leur reprochait, non sans raison, leur cupidité. « En vérité, dit M. Gmelin (p. 229), nous devons considérer « la prospérité financière de l'Ordre comme une chose aussi « naturelle que le fait d'avoir eu une politique personnelle. « Comment une corporation formée d'ambitieux chevaliers « aurait-elle pu se soustraire à un péril de ce genre? Partout, « autour des Templiers, nous voyons adresser les mêmes « reproches aux couvents, au clergé, et plus spécialement aux « hauts fonctionnaires de l'ordre ecclésiastique. Chez les Tem- « pliers, plus encore que partout ailleurs, la nécessité d'avoir « en mains de puissants moyens d'action était justifiée par le « but que poursuivait la corporation. La protection, la défense, « puis le recouvrement de la Terre-Sainte exigeaient l'emploi « de ce qui, autrefois comme aujourd'hui, était la chose prin- « cipale en cas de guerre : de l'argent, de l'argent et encore « de l'argent. Et l'on conçoit très bien que l'habitude d'amas- « ser des richesses pour les besoins généraux de l'Ordre ait « engendré, chez beaucoup de chevaliers, l'habitude d'en « rechercher pour eux-mêmes. »

De plus, les Templiers étaient pleins d'orgueil et de morgue, et cela encore se comprend. La conscience des grands services qu'ils avaient rendus à la cause de la chrétienté, la conviction d'être indispensables à l'œuvre de la croisade, dont la poursuite était toujours considérée par les peuples chrétiens comme le plus saint des devoirs, la haute opinion qu'avait de lui-même un ordre dont les portes étaient rigoureusement fermées à tout homme qui ne pouvait prouver sa naissance aristocratique — le commentaire des statuts donne à ce sujet des exemples instructifs — toutes ces raisons nous expliquent pourquoi les chevaliers au blanc manteau portant la croix rouge ne se distinguaient pas par une modestie exagérée.

Aussi ne doit-on pas s'étonner si, parmi les témoins appelés à déposer contre eux, beaucoup ne trouvèrent pas d'autre ou pas de plus grave reproche à leur adresser que leur fierté, dont quelques-uns même de leurs ennemis n'accusèrent d'ailleurs que les hauts dignitaires de l'Ordre. De tout temps, le peuple, pour se venger de l'orgueil des grands, s'est plu à égaler leur corruption au mépris qu'ils lui témoignaient.

Ce qui, selon M. Gmelin (p. 240 et suiv.), contribuait le plus à entretenir les soupçons contre l'Ordre, c'était l'isolement volontaire, les pratiques secrètes des chevaliers. Il dit à ce sujet : « La raison de leurs façons occultes de procéder est « facile à concevoir, quand on se rappelle que, dans les cha- « pitres tenus par les Templiers, et cela surtout en Terre- « Sainte, on décidait les expéditions militaires et on en dres- « sait le plan, ce qui alors, tout comme aujourd'hui, exigeait « un certain mystère. Il y avait, en outre, à cette observation « du secret, ainsi que les Statuts nous le montrent, un second « motif non moins important : on voulait éviter par là que les « rapports adressés au chapitre n'engendrassent des jalousies, « des disputes entre les membres de l'Ordre. Si de semblables « raisons doivent nous paraître justifiées, il faut convenir, « d'autre part, que la chose était parfois poussée trop loin et « mise en pratique dans des cas où il n'y avait aucune néces- « sité d'agir en secret. Le procès tout entier nous montre quel « déplorable effet produisait sur l'opinion ce système d'action « clandestine ; et les pièces du procès ne seraient-elles pas là « pour nous le faire savoir, qu'on le devinerait en songeant à « quels périls était exposé au moyen âge l'homme tenu pour « suspect. A notre avis, les accusations effroyables que l'on « faisait peser sur l'Ordre et que M. Prutz a, en grande partie « du moins, prises pour de l'argent comptant, sont simplement « une preuve du peu de sympathie que les Templiers possé- « daient parmi le peuple et du danger qui pouvait résulter, « même pour des membres de la haute classe sociale, de cette « antipathie populaire. » Et ce n'était pas seulement les sympathies du peuple que l'Ordre avait perdues : il s'était aliéné le clergé et les pouvoirs administratifs, en face desquels il affectait une indépendance presque complète, fondée sur de nombreux privilèges pontificaux. Si l'on pouvait avec raison lui repro-

cher certains dommages causés, certaines imperfections morales, des divisions intérieures et quelque relâchement dans les mœurs, on ne saurait dire néanmoins que l'Ordre ait eu, à ces divers points de vue, une réputation particulièrement mauvaise. On peut remarquer même que cette réputation était meilleure que celle des autres ordres. En ce qui concernait les mœurs, on ne pouvait porter contre eux aucune accusation grave. M. Gmelin ne peut croire que les habitudes de pédérastie et de sodomie, qui, à cette époque, étaient assez répandues, et dans le clergé même, fussent parmi les membres de l'Ordre aussi générales qu'on l'a prétendu. Et précisément en ce qui concerne le grand-maître, un témoin nous apprend qu'il sévissait avec la dernière rigueur contre des crimes de ce genre. Deux autres témoins, à la vérité, l'accusent de s'en être lui-même rendu coupable; mais il y a de bonnes raisons pour ne point tenir compte de leurs affirmations. Il est à remarquer, au surplus, qu'une pareille dissolution morale se fût difficilement alliée à la bravoure dont les Templiers donnèrent tant de preuves pendant les croisades et qu'ils montrèrent encore en présence de leurs juges et jusque devant la mort, si même ils ne furent pas des martyrs de leur foi et de leurs convictions.

On a dit également que les Templiers étaient des hérétiques. Ils étaient aussi loin que possible de mériter une semblable accusation. M. Gmelin, pour leur défense, dit avec raison (p. 248) : « Les reproches qu'on pouvait leur adresser « à ce sujet, la façon dont on s'y prit pour établir contre eux « une suspicion d'hérésie, tout cela restera à jamais un sujet « d'étonnement. Si l'on examine à cet égard la source qui est « le mieux à même de nous renseigner, à savoir les Statuts, « dont la dernière partie, accompagnée d'un commentaire, « nous offre l'image la plus fidèle de la vie intérieure de l'Or- « dre, on y rencontrera partout non seulement les marques « d'un attachement spontané à l'Église romaine — cela n'a « rien que de très naturel — mais encore les indices de cette « tendance qui, précisément à l'époque dont nous nous occu- « pons, portait l'Église à donner un grand développement « au culte des saints et principalement de la Vierge. L'im- « portance accordée à ce culte est, d'une façon si apparente, la « caractéristique de l'esprit religieux des Templiers, qu'il est

« impossible de nier l'orthodoxie absolue de leur dogme, sans « laquelle, d'ailleurs, l'Ordre n'aurait pas eu de raison d'être, « bien que cette orthodoxie ne comportât pas nécessairement « la foi intime et fût surtout affaire de forme. Les déclarations « des Templiers devant les commissaires pontificaux et en « particulier la confession de foi de Jacques de Molay, du « 28 novembre 1309 [1], ne peuvent laisser aucun doute à cet « égard ; mais, en les lisant, on acquiert en même temps la « conviction que l'orthodoxie des Templiers était de pure « forme, que la conscience n'y était pour rien, et que c'était « surtout là pour eux affaire de point d'honneur. L'abjuration « du christianisme en faveur de la religion de Mahomet, qui « n'était pas rare parmi les autres croisés, l'était au contraire « extrêmement chez les Templiers. On en peut assurément « citer quelques exemples, mais il ne faudrait pas, comme « certains historiens, en faire trop grand état [2]. Conclure de « cas isolés à une tendance générale de l'Ordre vers l'isla- « misme, serait tout aussi absurde que d'attribuer au corps « entier des officiers prussiens des sympathies pour la religion « de Mahomet, parce que quelques-uns de ces officiers, au « service du gouvernement turc, ont passé à l'Islam. La con- « version des Templiers à l'islamisme est déjà chose fort rare, « si rare même que, pour un cas qui se présente, on pourrait « en citer cent autres où des Templiers, prisonniers des Sar- « razins, ont payé de leur vie leur fidélité à leur foi ; quant « à ce qui concerne leur adhésion à des sectes chrétiennes « hétérodoxes, il nous a été impossible d'en trouver un seul « exemple. L'orgueilleux Templier, qui de nature était fils de « l'Église, regardait évidemment avec beaucoup trop de mépris « ces sectes cathares ou albigeoises, pour qu'il lui vînt même « à la pensée de s'associer à de semblables gens. Non seule- « ment nous n'avons pu découvrir chez les Templiers ces senti- « ments d'humanité, cette sympathie et cette compassion que « l'on rencontre chez les barons du Midi pour les malheureux « hérétiques persécutés ; mais encore, d'après tous les docu- « ments que nous fournissent nos sources et surtout le recueil

1. Michelet, t. I, pp. 42-45.
2. Ainsi Wilke, t. I, p. 124, à propos de l'abjuration du Templier anglais Robert de Saint-Alban.

« de Le Jeune, qui a puisé lui-même dans l'histoire de dom « Vaissète, documents relatifs à la part prise par les Tem- « pliers aux croisades contre les Albigeois, certains membres « de cet Ordre auraient été mêlés aux campagnes contre « les Albigeois beaucoup plus que ne permettraient de le « conjecturer leurs statuts, qui interdisaient sévèrement les « guerres contre les chrétiens : bref, s'il y avait des gens au « monde incapables soit de produire des doctrines hérétiques « soit d'en être complices, c'étaient bien les Templiers. Et « c'est chose particulièrement tragique que ce soient préci- « sément eux, les plus fidèles serviteurs de la cour romaine, « les défenseurs les plus opiniâtres et les plus naturels de « l'édifice religieux du moyen âge, c'est-à-dire du pouvoir « spirituel et temporel, que ce soit cet Ordre qui ait été sup- « primé sous l'accusation la plus monstrueuse d'hérésie, et « qu'un certain nombre de ses membres ait même subi la « mort, au milieu des tourments les plus affreux imaginés par « l'Église romaine contre ceux qui la reniaient, cela comme « hérétiques *obstinés* et *coupables de récidive.* »

Ici, M. Gmelin (pp. 250 à 267) est amené à s'occuper de l'Inquisition et du rôle important qu'elle joua dans le procès des Templiers. Il montre que la raison principale de la fausse accusation d'hérésie portée contre ces derniers, qui amena leur condamnation, doit être cherchée dans l'hostilité de l'Inquisition à leur égard. C'est là un chapitre très intéressant et très instructif. Jusqu'aujourd'hui, à côté de facteurs divers, auxquels on avait attribué une part capitale dans la ruine de l'ordre, à savoir le roi Philippe, le pape Clément V, et l'accusation d'hérésie portée contre l'Ordre, on n'avait cité l'Inquisition que comme un facteur secondaire. M. Lea, le premier, a modifié cette théorie en considérant le procès des Templiers comme un simple procès d'Inquisition, et en montrant en même temps toute la rigueur habituelle de ces genres de procès, dont précisément les tribunaux inquisitionnaires usèrent sans aucune atténuation contre les Templiers. On sait, en effet, le rôle important joué par la torture en cette affaire. A Paris seulement, trente-six Templiers, dans le diocèse de Sens, vingt-cinq, et beaucoup d'autres encore en divers endroits, perdirent la vie au milieu des tourments. Aussi les

différentes déclarations et formules contenues dans les procès-verbaux de l'Inquisition, aux termes desquelles les aveux n'auraient été nullement arrachés par la crainte des cachots ou des tortures, ne peuvent-elles avoir aucune valeur; bien plus, on y doit chercher la preuve des indignes mensonges de la commission de l'Inquisition. M. Gmelin, pour nous donner un exemple typique des traitements employés envers les Templiers, quant au genre de tortures et aux effets que celles-ci produisaient, décrit les tourments endurés par Ponzard de Gisi. La commission de l'Inquisition ayant demandé à cet homme s'il avait été jamais soumis à la question, il déclara que, « trois mois avant l'aveu qu'il avait fait devant l'arche-« vêque de Paris, il avait été torturé de la façon suivante : on « lui avait lié les mains derrière le dos et si fortement que le « sang lui coulait des ongles; on l'avait ainsi exposé dans une « fosse pendant une heure entière; il déclara ensuite que s'il « était soumis encore une fois à un pareil supplice, il rétracte-« rait tout ce qu'il disait en ce moment pour avouer tout ce « qu'on exigerait de lui. Il était prêt, pourvu que la chose ne « durât pas trop longtemps à se faire décapiter ou brûler ou « jeter dans l'eau bouillante par dévouement pour l'Ordre; « mais il ne pouvait supporter des tourments aussi prolongés « que ceux qu'il avait endurés pendant les deux années qu'il « avait langui dans les cachots »[1]...... « Nous voyons par là, « ajoute M. Gmelin (p. 261), quelles souffrances sans nom cau-« sait ce genre de supplice, relativement simple, qui consistait « à vous lier les mains derrière le dos pendant une seule heure « et l'effet qu'on en obtenait, puisque l'échafaud ou le bûcher « semblaient supplices plus doux, pourvu qu'on abrégeât les « tortures. » Un autre Templier, Bernard de Vado, expose, le 17 février 1310, devant la commission d'enquête, les longues tortures qu'il a subies; il raconte qu'il a été soumis à la question et tenu si près du feu que la chair entourant ses articulations a été grillée, et qu'en peu de jours ses os sont tombés; et, comme preuve évidente de la vérité de son dire, il montre ces os à la commission. « Si l'on trouve que ces faits ne sont pas suffisam-« ment probants; si, pour en amoindrir la portée, on allègue

1. Michelet, t. I, p. 37; Gmelin, p. 260.

« que de pareilles choses se sont également produites dans les « autres procès de l'Inquisition, nous renonçons à réfuter « plus longtemps de pareilles objections et répétons simple- « ment que ces témoignages suffisent aux yeux d'un homme « raisonnable et impartial pour réduire à néant, sans insister « plus longtemps, toutes les preuves de culpabilité produites « par l'Inquisition, quels que soient d'ailleurs ceux contre « lesquels elles ont pu être arrachées [1]. »

L'impression générale est que la torture a joué un très grand rôle dans le procès des Templiers, et que c'est elle, ainsi que les tourments d'une captivité extraordinairement longue et pénible, qui ont fait périr pendant ces années une foule de Templiers en France, beaucoup plus qu'on ne l'avait pensé jusqu'aujourd'hui. Aussi, rien d'étonnant à ce que plus de deux cents Templiers se soient laissé employer comme témoins à charge contre leur ordre; et tout le monde conviendra que des témoignages de culpabilité obtenus au milieu de pareilles tortures, doivent être tenus pour suspects. « Ce n'est, « Dieu merci, pas seulement notre opinion à nous, hommes « d'aujourd'hui, mais c'est une chose que dans ces siècles « obscurs ont fort bien compris les meilleurs esprits [2]. »

Mais, si l'Inquisition a pu procéder contre les Templiers et achever son œuvre, c'est par suite de l'intervention des deux autres facteurs, qui seuls auraient pu la contrecarrer avec efficacité, à savoir le roi et la papauté. Il est indiscutable que l'Inquisition ne se serait jamais attaquée aux Templiers si le roi Philippe le Bel n'avait pas pris part à ces attaques, si même il ne s'en était pas fait l'instigateur. M. Gmelin nous dépeint (pp. 268 à 288) la personnalité et la politique de ce roi. D'après lui, Philippe était homme à ne reculer devant rien et à faire de sa volonté la suprême raison d'État. Son absolutisme que nul obstacle n'arrêtait et la conviction de sa propre infaillibilité étaient les conseillers de sa politique; à côté de cela, l'habitude du mensonge, la duplicité et la tromperie étaient devenues pour lui une seconde nature. « Ce caractère, fait de noblesse « et de perfidie, qui préférait toujours les détours et les

1. Gmelin, p. 261.
2. Gmelin, p. 263.

« sentiers de traverse au droit chemin, et les intrigues di-
« plomatiques à la lutte ouverte, et qui cachait des intentions « hostiles sous les dehors de l'amitié, cette fausseté et cette « perfidie nous empêchent de reconnaître en Philippe, malgré « ses qualités vraiment extraordinaires d'homme d'État, un « homme réellement supérieur, à plus forte raison de le ran- « ger au nombre de ceux des rois de France qui méritent « vraiment le nom de grands [1]. » Il a su élever et cultiver le sentiment national, allier le plus qu'il lui a été possible ses propres desseins aux intérêts nationaux, et, dans ses démêlés avec les Templiers, faire des hommes d'Église, des prélats de France, du clergé et avec lui des hommes de l'Inquisition, les dociles instruments de sa volonté. L'ordre même des Templiers était pour lui un obstacle incommode [2]. C'était surtout sa grande richesse qu'il convoitait depuis longtemps. Quand même Philippe se serait reconnu le droit de s'élever contre une institution qui lui était insupportable et qui constituait un obstacle à ses desseins politiques, il était cependant dans son tort en procédant comme il l'a fait envers l'Ordre, en s'aidant contre lui de l'Inquisition, en l'accusant d'hérésie ; car il faut rejeter absolument l'hypothèse d'après laquelle il aurait cru au bien fondé de cette accusation d'hérésie. Mais, dans ses attaques contre l'ordre, il était assuré d'appuis divers, et il ne doutait pas que la peur et l'intimidation suscitées par ses mesures ne devinssent si générales qu'il ne lui serait point difficile d'obtenir l'aveu de graves abus, rendant impossible l'existence de l'Ordre. Cependant, la chose n'avait point été si simple, et Philippe avait rencontré plus de difficultés qu'il ne l'avait présumé. Ces difficultés provenaient du caractère international de l'Ordre et, par suite, d'un facteur qui devait forcément prendre part à la lutte : la papauté.

« Que Philippe ait pensé avoir raison de cette puissance avec « plus de facilité que l'événement ne le montra, ce fut là l'er- « reur la plus grave qu'il ait commise dans ses calculs : la « papauté fut le principal obstacle contre lequel il se heurta. Il « n'avait jamais apprécié à sa juste valeur la personnalité du

1. Gmelin, p. 270.
2. Voy. ci-dessus.

« pape Clément V, quelles que fussent les précautions qu'il eût « prises de ce côté-là, quelles que fussent les raisons qui pus- « sent justifier ses impressions. Malgré toutes les garanties « personnelles que Philippe pensait trouver chez Clément V, « la papauté se montra, en cette occasion, plus forte et plus « difficile à vaincre que Philippe ne l'avait cru. Mais, grâce à « ses alliés, il put la faire céder; et la capitulation du pontife, « même en tenant compte de la résistance dont elle fut pré- « cédée, demeure une des défaites les plus honteuses que le « Saint-Siège ait jamais subies, une tache perpétuelle dans « l'histoire de l'Église [1]. »

M. Gmelin parle, dans un chapitre suivant, de Clément V et de ses rapports avec Philippe le Bel (pp. 289-305). « Si réels « que fussent la valeur et le mérite de ce pape, dit-il (p. 293), « si droit que fût en général son esprit, il n'en était pas « moins d'un caractère mou, il manquait totalement de force « morale. » ..... « C'était un homme ambitieux, avide, sans « énergie, quoiqu'habile et sensé dans l'action, et, de plus, doué « d'une certaine bienveillance. Quand des gens de cette sorte « occupent des fonctions qui les obligent à commander, ce « sont les maîtres les plus dangereux [2]. » C'est précisément la nature ambitieuse de Clément V qui lui fit faire certaines promesses au roi en vue d'obtenir la tiare pontificale et qui le porta à se lier envers ce prince, sans d'ailleurs prendre avec lui aucun engagement formel, et tout en lui opposant une résistance énergique dans l'affaire des Templiers; mais il se laissa intimider par les procédés arbitraires du roi qui prenait les devants, et il lui livra l'ordre des Templiers avec toute la complaisance et l'obéissance dont il était capable. Ces rapports du pape avec le roi Philippe seraient précisément, dit M. Gmelin, la clef permettant d'expliquer toute la marche du dramatique procès.

M. Gmelin expose et juge ce procès avec beaucoup de pénétration. Il en étudie d'abord le prologue et la première phase, puis les procédés violents de Philippe, qui fait arrêter à l'improviste tous les Templiers de France, le 13 octobre 1307.

1. Gmelin, p. 288.
2. Gmelin, p. 294.

Ce dernier événement est capital pour la suite du drame; car le roi agit dès lors d'une façon purement arbitraire et sur un terrain qui, plus que tout autre, semblait devoir être entièrement du domaine de l'Église.

Le pape, il est vrai, se montra d'abord très irrité de ces procédés, mais cela ne l'empêcha pas de se rencontrer à Poitiers avec le roi et de s'entendre avec lui pour faire continuer dans les diocèses, par les évêques et avec l'aide des inquisiteurs, les interrogatoires commencés à Paris par l'Inquisition. Le roi avait ainsi en main l'arme qu'il convoitait : ses accusations absurdes pouvaient dès lors trouver, avec l'assistance de l'Inquisition, la preuve dont il avait besoin pour établir la culpabilité de l'Ordre.

Les instructions [1] que Philippe donna à la commission pour la marche à suivre offrent un grand intérêt et mettent à elles seules en pleine lumière les agissements de l'Inquisition. On y indique la manière d'opérer l'arrestation des Templiers, de façon à supprimer toute résistance de leur part; ensuite, on y énumère les mesures à prendre pour la confiscation de leurs biens, afin que rien ne se perde. Il en est de même pour le traitement réservé aux différents membres de l'Ordre. Sur cette dernière question, le roi décida que les commissaires auraient à mettre sous bonne garde et en lieu sûr les différents accusés, chacun séparément, et à commencer l'instruction; ils devaient ensuite mander les commissaires de l'Inquisition et arracher la vérité par la question, s'il le fallait; quand ils auraient obtenu la vérité, ils consigneraient alors par écrit les déclarations, sous la rubrique : « Témoignages ». Le reste traite de la conduite de l'enquête : « la manière de l'enquerre ». On devait dire aux accusés que le pape et le roi avaient eu connaissance par plusieurs membres de l'Ordre, témoins dignes de foi, de l'hérésie des Templiers, et spécialement des pratiques usitées par eux lors de l'initiation de leurs membres, quand ils prononçaient leurs vœux (reniement du Christ, souillure de la Croix et baisers impurs); on devait leur promettre le pardon s'ils avouaient la vérité et s'ils rentraient dans le giron de l'Église; sinon, on devait les menacer d'une condamnation à

1. Boutaric, dans la *Revue des questions historiques*, t. X, p. 330.

mort. Il fallait enfin, en leur faisant jurer de dire la vérité, les interroger avec soin et avec adresse sur leur mode d'initiation, sur les vœux qu'ils prononçaient, sur les promesses qu'ils faisaient; leur poser ainsi une foule de questions jusqu'à ce qu'on leur eût arraché la vérité; enfin les exhorter à persévérer dans leurs dépositions [1]. Suivait, naturellement, le résultat de l'instruction, fixé d'avance; une pareille enquête, destinée soi-disant « à la recherche de la vérité et du bon « droit », était, en réalité, une ironie sanglante à leur adresse.

Du 19 octobre au 27 novembre 1307, la commission de l'Inquisition interrogea pour la première fois cent trente-huit Templiers à Paris. Si l'on songe que, de ces cent trente-huit accusés, trente-six, dans ce laps de temps et pendant l'instruction, périrent au milieu des tourments, on pourra juger des procédés dont on usa pour « rechercher la vérité et le bon droit », de la valeur des déclarations arrachées par les tortures et de la spontanéité de pareils aveux.

Dans les enquêtes faites par les diocèses, dont M. Gmelin parle aux pp. 359-386 de son livre, et que Clément V avait ordonnées, comme nous l'avons rappelé ci-dessus, les procédés rigoureux dont l'Inquisition avait jusque-là usé contre les Templiers furent tout autant en honneur. Il arriva, par exemple, qu'on amena devant l'évêque de Clermont soixante-neuf Templiers, dont quarante firent des aveux; mais les vingt-neuf autres nièrent toute culpabilité de l'Ordre et eurent même le courage de déclarer solennellement, en présence de l'évêque, non seulement qu'ils persévéreraient dans leur refus, mais encore que par avance ils désavouaient tous les aveux qu'ils pourraient faire plus tard et que leur arracheraient les tortures ou la prison, et qu'ils protestaient contre la valeur de ces aveux.

M. Gmelin consacre également un long chapitre à la commission pontificale (pp. 389 à 440), à laquelle on a, sous beaucoup de rapports, attribué un rôle décisif dans l'issue du procès des Templiers. Elle aussi était composée d'hommes dévoués à Philippe et à Clément; il est vrai qu'elle s'efforça de procéder contre les accusés avec une douceur qui est

1 Gmelin, p. 325.

comme un point lumineux dans ce sombre tableau. Mais cette douceur, malgré la grande bienveillance personnelle des juges, eut, au point de vue des résultats, si peu d'influence pour la destinée de l'Ordre, que l'enquête faite par eux ne doit guère être regardée que comme une comédie. Les espérances de ceux d'entre les prisonniers qui s'étaient volontairement offerts pour la défense de leurs frères et qui comptaient pouvoir prendre la parole en toute liberté et en toute franchise devant cette commission, furent abominablement trompées par les procédés de l'archevêque de Sens, dont le concile provincial siégeait à Paris : au mépris de toute équité et de toute justice, ce prélat, malgré les réclamations des commissaires du pape, fit condamner au bûcher, comme relaps, cinquante-quatre Templiers, qui, à certains moments du procès, avaient fait des aveux, et qui s'étaient ensuite offerts pour la défense de l'Ordre devant la commission. Ils furent condamnés comme relaps parce qu'ils revenaient par cet acte sur leurs premiers aveux; et, le même jour, 12 mai 1310, ils furent conduits au supplice. L'effet que la mort sur le bûcher de ces cinquante-quatre victimes produisit sur les autres prisonniers nous est indiqué clairement par Aymeri de Villers, le premier témoin qui, le jour suivant, comparut devant la commission. « Lorsqu'on lui fit « lecture des articles, une pâleur mortelle couvrit son visage. « Jurant alors sur le salut de son âme de dire la vérité, et « ajoutant que, s'il mentait, il voulait sous les yeux mêmes « des commissaires être damné pour l'éternité, il se frappa le « visage; puis, tendant les mains vers l'autel, il tomba à « genoux en affirmant aux juges que les accusations portées « contre l'Ordre étaient mensongères, bien que lui-même, suc-« combant aux tortures que lui avaient infligées les chevaliers « royaux de Marcilly et de Cella, il eût reconnu la vérité de « quelques-unes de ces accusations. Il avait vu de ses yeux, « la veille, cinquante-quatre de ses confrères conduits sur des « chariots au lieu du supplice, et il avait entendu dire qu'ils « avaient été brûlés vifs pour s'être obstinément refusés à « tout aveu. Il craignait, lui, de n'avoir point la force de « souffrir ainsi pour la vérité; et il déclarait en même temps « que, s'il était soumis à la question, il avouerait par serment, « devant tout le monde, que toutes les accusations étaient

« fondées, et, si on l'exigeait même, qu'il avait mis le Seigneur « en croix. La seule prière qu'il adressait pour le moment aux « seigneurs commissaires était de ne point rapporter ses « paroles aux gens du roi ni à ses gardiens, de peur d'avoir « à subir la même mort que ses cinquante-quatre confrères « dont il venait de parler [1]. »

Ces cinquante-quatre victimes furent suivies, peu de jours après, de quatre autres, et, quelques semaines plus tard, le concile provincial de Reims fit exécuter neuf Templiers à Senlis, celui de Rouen neuf à Pont-de-l'Arche, et beaucoup d'autres victimes périrent aussi à Carcassonne. Les bûchers avaient produit leur effet et continuèrent à le produire, de sorte que le reste de l'enquête, jusqu'à la fin, ne fut plus guère qu'une comédie dépourvue d'intérêt.

Bien que la majorité du concile, réuni à Vienne le 16 octobre 1311, ne voulût pas condamner les Templiers, comme le demandait le pape, sans avoir entendu préalablement leur défense — neuf Templiers s'étaient proposés au concile pour présenter cette défense —, le pape, pour terminer l'affaire et de concert avec Philippe, supprima l'ordre par la bulle *Vox in excelso,* du 22 mars 1312; cette bulle fut lue le 3 avril 1312 dans la seconde séance générale du concile. Clément, dans un discours pompeux sur le psaume Ier, vers. 5, invoqua comme motif de cette suppression la nécessité qu'il y avait d'éviter la colère du roi de France. « Ce n'est pas sans un vif chagrin, disait-il « en outre dans la bulle, que nous détruisons ainsi et à per« pétuité, avec l'approbation du saint Concile — comparez à « cela ce qu'on vient de dire plus haut — le nom et l'existence « de l'Ordre, non point en exécution d'un jugement rendu par « un tribunal, auquel s'opposerait, au point de vue juridique, « le système employé pour l'enquête, mais en vertu de nos « desseins apostoliques et de la toute-puissance que nous pos« sédons. »

On donnait les motifs suivants :

1° L'Ordre est fortement entaché d'hérésie;

2° Le grand-maître et beaucoup d'autres membres de l'Ordre ont fait des aveux touchant leur hérésie et leurs débauches;

1. Gmelin, p. 431, d'après Michelet, t. I, p. 275.

3° L'Ordre est odieux aux prélats et au roi;

4° Aucun homme de bien n'a voulu prendre sa défense (on a vu comment on avait rendu cette défense impossible);

5° L'Ordre n'est plus d'aucune utilité pour la Terre-Sainte, en vue de laquelle il a été créé;

6° La levée de la sentence pourrait amener la perte des biens de l'Ordre [1].

La fortune des Templiers fut confisquée; eux-mêmes furent livrés à la merci de leurs ennemis : « Beaucoup d'entre eux « périrent dans la pourriture des cachots; quelques-uns « des relaps furent brûlés; beaucoup parcoururent l'Europe « sans foyer, sans asile; d'autres subvinrent tant bien que « mal à leurs besoins par des travaux manuels. A Naples, « Jean XXII réglementa, en 1318, assez étrangement d'ail- « leurs, l'assistance que leur prêtèrent les Dominicains et les « Franciscains. Apprenant que plusieurs cherchaient à se « marier, ce même pape fit savoir que leurs vœux les enchaî- « naient encore et que leur mariage était nul; c'était ainsi « reconnaître que leur admission dans l'Ordre avait été régu- « lière et qu'elle n'avait été entachée d'aucun vice de forme. « De même, c'était admettre leur orthodoxie que de les auto- « riser, comme il le fit, à entrer dans les ordres. Ce dernier « cas se présenta surtout en Allemagne. Ainsi, ce successeur « de Clément V, si étroitement apparenté à l'Inquisition, aux « principes de laquelle, à l'encontre de son prédécesseur, il « était fermement attaché; cet homme, en qui les hérétiques « trouvèrent sur le trône de saint Pierre un véritable bour- « reau, montra clairement qu'à l'exemple de beaucoup d'autres « personnages très haut placés et tous bons catholiques, il « était persuadé de l'innocence de l'Ordre [2]. »

Les chefs de l'Ordre, le grand-maître Molay et ses grands officiers n'avaient pas été exceptés dans la sentence générale. Clément s'était réservé la liberté de disposer d'eux à son gré. L'affaire traîna en longueur jusqu'au 11 mars; c'était le jour fixé pour le jugement, que prononça une commission composée de trois cardinaux créés pour la circonstance. En

1. Gmelin, p. 494, d'après l'*Histoire des Conciles*, de Hefele, t. VI, p. 466.
2. Gmelin, p. 497.

raison des aveux importants que les accusés avaient faits jadis, on les condamna non à mort mais à une détention perpétuelle. Molay, qui avait attendu en vain le moment d'apporter devant le pape en personne un témoignage décisif, et le grand précepteur de Normandie, Godefroy de Charney, rétractèrent, malgré la colère des juges, tous les aveux qu'ils avaient pu faire contre l'Ordre, dans une déclaration qui produisit un effet foudroyant sur les auditeurs. La colère du roi s'en accrut encore ; sans attendre d'autre jugement ecclésiastique, de sa propre autorité, il fit en toute hâte condamner les accusés au bûcher par le Conseil de la couronne, et le soir du même jour, 11 mars 1314, la sentence fut exécutée.

Qui voudrait dès lors reconnaître que ces agissements ont été inspirés par l'équité et la justice ? Qui voudrait croire, en présence de ces procédés violents, à des aveux confirmant les chefs d'accusation et leur donnant une valeur quelconque comme preuve de culpabilité ? Ajoutons à cela la réprobation que cette conduite envers les Templiers excita dans les autres pays : en Allemagne, en Italie et en Espagne, les conciles provinciaux déclarèrent solennellement qu'ils ne trouvaient aucune faute à reprocher ni à l'Ordre ni à ses membres ; en Angleterre, les Templiers déclarèrent qu'on les avait calomniés en les accusant d'hérésie ; la France fut le seul pays où l'on parvint à tirer d'eux des aveux. Moins un État est soumis à l'influence de Philippe le Bel et aux machinations du pape, qui en cette occasion marche de concert avec Philippe, plus on y est persuadé de l'innocence des Templiers. Si l'on ajoute tous ces faits à ceux que l'on a énoncés plus haut, la réponse à la question de l'innocence de la culpabilité des Templiers n'offre plus aucun doute; et nous n'avons qu'à approuver M. Gmelin disant à la fin de son ouvrage : « La destruction « de l'ordre du Temple est et restera un criant déni de justice, « dont nulle excuse ne saurait atténuer la honte. Loin de nous, « cependant, la pensée de regretter un seul moment la ruine « de l'Ordre et de la considérer comme un malheur pour l'humanité. Notre admiration pour le martyre qu'il a souffert n'est « même pas sans réserves, attendu que seul, un petit nombre « de Templiers, Molay en tête, eut le courage de le supporter. La majorité a eu, au contraire, une conduite rien moins

« qu'héroïque, et a cédé simplement aux arguments qu'on « employait alors et qui se résument en un mot : la torture. « Mais, précisément, par ce que la torture a joué un rôle « capital dans la ruine des Templiers, nous n'avons pas le « droit de nous placer au point de vue de l'Inquisition et de « regarder cette ruine comme légitime : au contraire, car, à « défaut d'autre dette, nous en avons contracté une envers « eux que nous n'avons, malheureusement, pas encore payée, « à savoir le droit et le devoir qui incombe à notre temps et « à tous les temps, de rendre justice à leur mémoire et à « leurs souffrances. »

M. Gmelin a pris la peine de disposer avec beaucoup de soin vingt tableaux que l'on trouvera à la suite de son ouvrage; il y a collationné, le plus clairement et le plus complètement qu'il a pu, les séances de l'Inquisition, leurs résultats pour les accusés, au nombre de 403 en tout, et d'autres renseignements encore. Dans les tableaux 1 à 6, se trouvent les audiences de Paris, d'octobre à novembre 1307; dans les tableaux 7 à 8, celles du Poitou, du 29 juin au 11 juillet 1308; dans les tableaux 9 à 20, les dépositions faites devant la commission papale, à Paris, du 17 décembre 1310 au 8 janvier 1311. Ces tableaux mettent en pleine lumière les procédés de l'Inquisition envers les Templiers et offrent par là-même une foule de points de repère, qui confirment les résultats auxquels arrive M. Gmelin.

Les nombreux renvois à son livre que l'on trouve dans notre exposé, suffiront, nous l'espérons, pour attirer l'attention des lecteurs sur l'originalité de cette œuvre, et pour en faire apprécier la critique pénétrante et la polémique acérée. Ils permettront aussi de se rendre compte de l'importance des renseignements que nous fournit l'auteur touchant l'ordre du Temple et sa destinée. J'espère que ces divers mérites du travail de M. Gmelin décideront l'un ou l'autre de mes lecteurs à lui consacrer une étude plus approfondie.

H. HAGENMEYER.

BIBLIOGRAPHIE

I. — PÉRIODIQUES SPÉCIAUX

Revue illustrée de la Terre-Sainte et de l'Orient catholique, 1895, t. XII.

N° 1, 1er janvier. — F. C., La Constitution apostolique et l'apostolat en Orient (pp. 1-2). A propos de l'encyclique du pape, du 30 nov. 1892, sur la conservation et la protection des rites et coutumes des Églises orientales. — Dom Gérard van Caloen, Un mouvement vers l'union [des Églises] en Russie (pp. 6-11). — A. Raboisson, La véracité du livre de Judith (pp. 11-13); suite aux nos 2 (pp. 24-27), 3 (pp. 42-44), 4 (pp. 58-61). — Dom Nèple, Galilée et Samarie (pp. 13-16). Récit d'une excursion faite dans ces régions, du 17 au 28 sept. 1894, par dom Nèple et dom Louis Alam, religieux attachés à l'orphelinat de dom Belloni à Bethléem (Jaffa, le Carmel, Kaïffa, Nazareth, la mer de Tibériade, le Thabor, Naïm, Soulam, Zababdé, Naplouse, le puits de Jacob, Ramallah, Jérusalem). = **Gravure :** Vue de Nazareth.

N° 2, 15 janvier. — L'union des Églises et la presse orientale (pp. 17-18). Version d'un article paru dans l' 'Αμάλθεια, de Smyrne, du 7 déc. 1894. — Les deux Églises sœurs (pp. 18-20). Reproduction d'un article paru dans *l'Orient et l'Abeille du Bosphore* (Paris). — P. Pisani, Chaldéens et Nestoriens (pp. 20-22); fin au n° 3 (pp. 36-38). — La Russie et les Lieux Saints (pp. 22-24). Reproduction d'un article paru dans le journal *la Vérité*. — Gregorius, La question de l'union des Églises (pp. 27-28). Sur l'effet produit dans l'Église grecque orthodoxe et les diverses Églises d'Orient par l'encyclique du pape, du 20 juin 1894, concernant l'union. = **Échos d'Orient** (pp. 28-32) : Le patriarche grec-catholique, Mgr Grégoire Youssef, à Constantinople. — Les pèlerins de Terre-

Sainte, pendant les fêtes de Noël 1894. — Inauguration, à Port-Saïd, d'un asile français fondé par Mme veuve Cogordan et qui sera dirigé par les sœurs françaises du Bon-Pasteur. = **Gravures :** Groupe de Chaldéennes. — Type chaldéen.

N° 3, 1er février. — D. Gérard van Caloen, Une réponse venue de Russie (pp. 33-36). A propos d'une réponse faite par le *Nouveau Temps* de Saint-Pétersbourg à un article de l'auteur sur l'union des Églises, paru dans la *Revue des Deux-Mondes* (cf. ci-dessous, p. 136). — X.X.X., L'union des Églises (pp. 38-40). Reproduction d'un article paru dans *l'Orient et l'Abeille du Bosphore,* de Paris. — Correspondance de Constantinople; 21 janv. 1895 (pp. 40-42). A propos de la réception du patriarche grec-melkite, Mgr Yussef, par le sultan, et de l'élection du patriarche œcuménique grec. — D. N., Correspondance de Bethléem, 26 déc. 1894 (pp. 44-45). Nouvelles ecclésiastiques diverses. — La nouvelle encyclique de Léon XIII et l'union des Églises (pp. 45-47). A propos de l'encyclique *Christi nomen,* du 24 déc. 1894, recommandant à la charité des catholiques l'œuvre de la Propagande de la foi et celle des écoles d'Orient. L'auteur donne une version française de cette pièce. — **Échos d'Orient** (pp. 47-48) : L'encyclique et la presse russe. — L'union et la Russie. — L'ancien khédive Ismaïl. — La situation économique en Chypre. — Réception à Khosrovo (Perse) de Mgr Khoudabache, nouvel évêque chaldéen de Salmas.

N° 4, 15 février. — R. P. Michel, L'Orient et les deux lettres apostoliques *Praeclara gratulationis* et *Orientalium dignitas ecclesiarum* (pp. 49-52). — L'Église russe et ses rapports avec Rome en vue de leur union, par un prêtre de rite oriental (pp. 53-55). — D. Gérard van Caloen, Les Mirdites d'Albanie (pp. 55-58). — La question des Églises séparées (pp. 61-63). A propos du livre du P. Michel, *L'Orient et Rome* (cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 314).

Zeitschrift des Deutschen Palæstina Vereins, 1894, t. XVII :

N° 4. — Dr J. Benzinger, Bericht über neue Erscheinungen auf dem Gebiete der Palästinaliteratur, 1892 und 1893 (pp. 209-237). Suite d'un article paru dans le n° 3 (cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 651). — Prof. H. Guthe, Die Untersuchung des Patriarchengrabes in Hebron im Jahre 1119 (pp. 238-248). L'auteur se réfère, pour ce travail, à l'analyse du récit latin de l'invention, donnée par le comte Riant, dans son mémoire sur l'*Invention des patriarches,* et il regrette de n'avoir pas eu ce texte latin sous les yeux. Il aurait pu le trouver, cependant, dans le 1er fascicule, paru en 1887, du tome V des *Historiens occidentaux des croisades*, où le

document est donné *in extenso*. C'est avec raison, d'ailleurs, que certaines circonstances de l'invention lui inspirent des doutes sur la véracité du narrateur, non point en ce qui concerne le fait même des fouilles opérées dans l'église d'Hébron pour retrouver les corps des patriarches, mais quant au résultat même de ces fouilles. L'article de M. Guthe est accompagné d'une photogravure représentant l'intérieur de l'église d'Hébron. — D[r] Hans Stumme, Inschriften im Haram in Hebron (pp. 249-250). — C. Schick, Die Baugeschichte der Stadt Jerusalem in kurzen Umrissen, von den ältesten Zeiten bis auf die Gegenwart dargestellt. V : Von der Eroberung durch die Kreuzfahrer bis zur Herrschaft der Türken (1099-1517). VI : Vom Anfang der Türkenherrschaft bis auf Ibrahim Pacha (1517-1831). VII : Von Ibrahim Pacha bis heute (1830-1892). — R. Röhricht, Die Jerusalemfahrt des Heinrich von Zedlitz (1493). Fin de cette intéressante relation de voyage, dont il a été dit quelques mots dans notre précédent numéro. — G.-H. Dalman, Gegenwärtige Bestand der jüdischen Colonien in Palästina (cf. *Zeitschr. d. D. Pal. Ver.*, t. XVI, p. 193). Nachtræge, Correcturen und Ergänzungen. — Nachtræge zu Mār Eljās, el-Chadr und Mār Dschirjis, von E. Kuehn, G.-H. Dalman und H. Guthe (cf. *Zeitschr. des D. Pal. Ver.*, 1894, t. XVII, pp. 42 et suiv., 65 et suiv.).

Byzantinische Zeitschrift, t. IV, 1895.

Fasc. 1. — M. Treu, Michael Italikos (pp. 1-22). Attribue à ce personnage, évêque de Philippopoli dans la seconde moitié du XII[e] siècle, un recueil de lettres et de petits opuscules intéressants pour l'histoire byzantine, que J. A. Cramer a publiés comme anonymes, dans le t. III de ses *Anecdota graeca*. — E. Patzig, Die Troica des Johannes Antiochenus (pp. 23-29). — J. R. Asmus, Ein Beitrag zur Rekonstruktion der Kirchengeschichte des Philostorgios (pp. 30-44). — Ph. Meyer, Bruchstücke zweier τυπικὰ κτητορικά (pp. 45-58). Ce sont des fragments de constitutions monastiques faisant partie d'une œuvre de Pactomius Rhusanus, moine du mont Athos, qui est contenue dans le ms. 593 du couvent d'Iwiron, sur le mont Athos. — J. Gay, Notes sur la conservation du rite grec dans la Calabre et dans la terre d'Otrante, au XIV[e] siècle. Listes de monastères basiliens (d'après les archives du Vatican) (pp. 59-66). — Ch. Diehl, Études sur l'histoire de la domination byzantine en Afrique. Le gouvernement byzantin et les populations indigènes (pp. 67-91). Fragment d'un mémoire plus étendu sur l'*Histoire de la domination byzantine en Afrique,* qui doit paraître prochainement. — Sp. P. Lambros, Leo und Alexander als Mitkaiser von Byzanz (pp. 92-98). A propos d'une inscription

grecque trouvée récemmment dans l'île de Scyros et dont le texte permet de conclure que l'empereur Léon le Sage a régné conjointement avec son frère Alexandre. — Fr. Cumont, Note sur une inscription d'Iconium (pp. 99-105). Épitaphe gravée sur un bloc de marbre, de près de 2 mètres de longueur, qui se trouve à une lieue d'Iconium devant la porte de l'église d'un monastère dédié à S. Chariton. Ce document épigraphique est intéressant pour la généalogie des empereurs grecs de Trébizonde, au XIIIe siècle. — H. Swainson, Monogramms on the capitals of S. Sergius at Constantinople (pp. 106-108). — A. Kirpicnikov, Zur byzantinischen Miniaturmalerei (pp. 109-124). — F. Lauchert, Der unter Nilos des Ælltern Namen überlieferte Παράδεισος (pp. 125-127). = **Besprechungen** = Comptes rendus critiques (pp. 128-160) : G. Clausse, *Basiliques et mosaïques chrétiennes. Italie-Sicile ;* Paris, 1893 (Ch. Diehl). — Alex. Freih. von Warsberg, *Eine Wallfahrt nach Dodona;* Graz, 1893 (J. Strzygowski). — Ch. Diehl, *Rapport sur deux missions archéologiques dans l'Afrique du Nord;* Paris, 1894 (L. M. Hartmann). — *La Revue biblique internationale* (P. Batiffol). A propos de quelques inscriptions palestiniennes publiées dans la *Revue biblique.* — Th. Uspenskij, *Das Synodikon für die Woche der Rechtglæubigkeit;* Odessa, 1893 (Ed. Kurtz). — Ἐπαμ. Σταματιάδης, Ἰκαριακὰ ἤτοι ἱστορία καὶ περιγραφὴ τῆς νήσου Ἰκαρίας; Samos, 1893 (Gust. Meyer). — P. Jœrs, *Die Reichspolitik Kaiser Justinians;* Giessen, 1893 (L. M. Hartmann). — St. Novakovic, *Das altserbische Heer. Historische Skizzen aus dem Werke : Land und Leute im altserbischen Staate ;* Belgrade, 1893 (en serbe) (M. Rešetar). — S. Sestakov, *Ueber die Entstehung und Zusammensetzung der Chronik des Georgios Monachos Hamartolos;* Kazan, 1892 (Carl Erich Gleye). — Id., *Zur Frage nach den Quellen des Georgios Monachos;* Saint-Pétersbourg, 1892 (Id.). — *Fontes rerum Byzantinarum.* Accuravit W. Regel, t. I, fasc. 1; Saint-Pétersbourg, 1892 (J. Dræseke). = **Bibliographische Notizen und kleinere Mittheilungen** (pp. 160-240). A signaler, outre des notices qui seront indiquées plus loin, avec les ouvrages auxquels elles se rapportent, les recensions des ouvrages et articles suivants : Carl Erich Gleye, *Zum slavischen Malalas* [*Arch. slav. Philol.,* 1894] (K. Krumbacher). De l'influence de Malalas et des chroniqueurs grecs en général sur les anciens chronographes russes. — Franz Cumont, *Malalas et Corippe* [*Rev. de l'Instr. publ. en Belgique,* 1894] (C. Weyman). — H. Reffel, *Ueber den Sprachgebrauch des Agathias;* Kempten, 1894 (K. Krumbacher). — Sergius, archevêque de Césarée, *Der ehrwürdige Theophanes confessor* [*Dušepo-*

leznoje Ctenije, 1893]. — Robert Crampe, *Philopatris. Ein heidnisches Konventikel des siebenten Jahrhunderts zu Constantinopel;* Halle, 1894. — M. Drinov, *Ueber einige Arbeiten des Demetrios Chomatianos als historisches Material* [*Viz. Vremennik,* 1894] (Ed. Kurtz). — K. Krumbacher, *Mittelgriechische Sprichwœrter.* Indique divers comptes rendus de ce travail. — Georgios Mistriotès, Ἑλληνικὴ γραμματολογία ἀπὸ τῶν ἀρχαιοτάτων χρόνων μέχρι τῆς ὑπὸ τῶν Τούρκων ἁλώσεως τῆς Κωνσταντινουπόλεως. Τόμος πρῶτος; Athènes, 1894 (K. Krumbacher). — K. Wotke, *Ueber den Einfluss der byzantinischen Litteratur auf die ælteren Humanisten Italiens;* Leipzig, 1894 (K. Krumbacher). — Otto Bardenhewer, *Patrologie;* Freiburg i. Br., 1894 (C. Weiman). Patrologie grecque, comprenant non seulement les œuvres des théologiens, mais celles des historiens et des géographes. Le présent volume contient des textes datant de la moitié du v[e] siècle jusqu'à la fin de l'époque patristique. — K. S. Paritsès, Βιογραφικὴ ἐκκλησιαστικὴ ἱστορία ἀπὸ τῶν ἀποστολικῶν πατέρων μέχρις ἡμῶν, πρὸς χρῆσιν τῶν ἀστικῶν καὶ ἑλληνικῶν σχολείων ἀρρένων τε καὶ θηλέων; Constantinople, 1894 (K. Krumbacher). — J. Sokolov, *Die innere Lage des Mœnchtums in der byzantinischen Kirche von der Mitte des 9 bis zum 13 Jahrh.* (842-1204) [*Pravoslav. sobesednik,* 1893]. — J. Sokolov, *Das byzantinische Mœnchtum im 9-12 Jarh.* [*ibid.*, 1894]. Th. Tarnavskij, *Ueber die wichtigsten Liturgieen der orientalischen Kirche;* Czernowitz, 1893 (E. Kurtz). — Alfred von Gutschmid, *Kleine Schriften,* herausg. von Fr. Rühl; Leipzig, 5 vol. in-8°, 1889-1893 (K. Krumbacher). Réimpression et publication d'opuscules, dont plusieurs intéressent l'histoire byzantine. Dans le second volume, figure une monographie des patriarches d'Alexandrie, jusqu'ici inédite. Dans le troisième volume, on trouve un mémoire sur Moïse de Khoren. Le cinquième volume contient entre autres un compte rendu de l'*Histoire de la Grèce depuis le commencement du moyen âge jusqu'à nos jours*, de K. Hopf. — Die Byzantinistik auf dem Genfer Orientalisten Kongress. — Das russische archæologische Institut in Konstantinopel (cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, pp. 325, 672). — Der Nachlass Karl Hopfs (cf. *Rev. de l'Or. latin,* t. II, p. 669).

Palestine Exploration Fund. Quarterly Statement, 1895.

Janvier. — Notes and News (pp. 1-8). — F. J. Bliss, Third report on the excavations at Jerusalem (pp. 9-25). Avec un plan et des spécimens de maçonnerie de l'ancienne muraille de Jérusalem. — J. N. Dalton, Note on the « first Wall » of ancient Jerusalem and the present excavations (pp. 26-29). — Reports

from Herr Baurath von Schick (pp. 29-40). Compte rendu des dernières fouilles à Jérusalem et aux environs. — W. Ewing, Greek and other inscriptions collected in the Hauran (pp. 41-60). Sera continué. — W. Ewing, A journey in the Hauran (pp. 60-67). Avec une carte. Sera continué. — A. G. Wright, Syria and Arabia (pp. 67-82). Formation des provinces romaines de Palestine et de Syrie, après la conquête romaine; leurs limites à cette époque et dans la suite. Listes de localités situées dans chacune d'elles. — Hebrew inscription from near the Ash-Neaps at Jerusalem (p. 83). — Aubrey Stewart, St. Cuthbert's Cross (pp. 83-84). A propos de l'article sur la croix de Jérusalem, publié dans le n° de juillet 1894. — William Simpson, The Swastica (pp. 84-85). Représentation symbolique, ayant vaguement la forme d'une croix, dont chaque branche a la forme d'un gamma, qu'on a retrouvée sur des monuments de l'Asie-Mineure, de l'Inde, de l'Amérique du Nord et du Sud. Ce doit être une figure astronomique désignant ou les quatre points cardinaux ou les quatre moments de l'année solaire : solstices et équinoxes. — A. S. Murray, Greek mosaic inscription from Mount of Olives (p. 86). — C. R. Conder, Notes on the *Quarterly Statement* (p. 87). Sur les relations juives de pèlerinages en Palestine, dont il a été parlé dans le n° d'octobre 1894.

Der Bote aus Zion, 1894, 11e année.

N° 1 (févr.). — Die heutigen Bewohner des Philisterlandes : Asdod und Askalon (pp. 1-7). — Jafa, das Alte Joppe ; avec deux vues (pp. 7-11). — Palæstina-Waren, pp. 13-16 (vin, eau du Jourdain, pierres noires de la mer Morte, objets en bois d'olivier, fleurs).

II. — LIVRES ET ARTICLES DIVERS

Acta martyris Anastasii Persae graece primum edidit Hermanus Usener. Ex libello Universitatis Rhenanae natalicia regis Friderici Guilelmi, die III mensis Augusti an. MDCCCXCIV celebranda indicentis. — Bonn, Cohen, 1894, in-4°, VIII-30 pp.

Recension : *Byzant. Zeitschr.*, 1895, t. IV, p. 196 (C. Weyman). — Anastase le Perse séjourna à Jérusalem de 620 à 627. Ses reliques, après son martyre en Perse, furent rapportées dans cette ville, en 631.

A. L. (Ch.). — Σελίδες ἡμερολογίου. [Νεολόγος, 1895, nos 7650-7651.]

Relation d'une excursion de Jérusalem à la mer Morte.

Amadi. — Voy. **Chroniques.**

AMÉLINEAU (E.). — **Samuel de Qalamoun.**
[*Rev. de l'histoire des religions*, 1894, juillet-août, t. XXX, pp. 1-47.]

En racontant la vie du moine copte Qalamoun, M. Amélineau montre l'état d'anarchie où était l'Égypte au moment de la conquête arabe.

Altgriechische (Der) Name Rhinokolura für das heutige El Arisch.
[*Globus*, 1893, t. LXIII, p. 400.]

Ἀσθένεια (Ἡ) καὶ ὁ θάνατος τοῦ Τζάρου ἐν Ἀντιοχείᾳ.
[Νεολόγος, 1894, n° 7587.]

ATHANASSIADÈS (Cyrille), archimandrite. — Σεραφεὶμ σκευοφύλαξ.
[Ἀμαλθεία (Smyrne), 1895, n°s 5679, 5680.]

Notice biographique de ce trésorier du Saint-Sépulcre, mort le 3 févr. 1895.

BAEDEKER (Karl). — Voy. **Palestine et Syrie.**

BAETHGEN (Fr.).—Voy. RIEHM (E. C. A.).

BELIN (M. A.). — **Histoire de la Latinité de Constantinople.** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 636.

Recension : *Byzant. Zeitschr.*, 1895, t. IV, p. 213 (K. KRUMBACHER). — *Hist. Zeitschr.*, t. LXXIV (1895), pp. 358-9 (W. F.).

Biblisch-topographische Karte von Palæstina. Nach den englischen topographischen Aufnahmen und unter Mitwirkung von Prof. Dr K. FURRER, in Zürich, mit besonderer Berücksichtigung der Zeit Christi bearbeitet von R. LEUZINGER. Maasstab 1 : 500000; 2te verbesserte Auflage. — Bern, Schmid, Francke und C^{o}, 1893.

Comptes rendus : *Rev. de théol. et de philosophie*, 1893, n° 4 (H. V.); — *Theol. Zeitung aus der Schweiz*, 1893, n° 3.

BIRDWOOD (George). — Voy. **Teppich-Erzeugung.**

BODE (Wilhelm). — Voy. **Teppich-Erzeugung.**

BOLLE (Ant.). — **Meine Pilgerreise nach dem heiligen Lande.** — Crefeld, Hoffmann und van Acken, 1893, in-8°, 64 pp.

BOOR (C. de). — **Nachtræge zu den** *Notitiae episcopatuum*, I, II, III.
[*Zeitschr. f. Kirchengesch.*, t. XII (1890), pp. 303-322, 519-534 ; t. XIV (1893), pp. 573-599.]

Publie, d'après le ms. gr. 1555 A de la Biblioth. nationale de Paris, une notice des patriarcats, métropoles et diocèses d'Orient, qui paraît se rapporter au VIIIe siècle. — Compte rendu : *Byzant. Zeitschr.*, t. IV (1895), pp. 168-170 (K. KRUMBACHER).

BOREL (M.) et KRÜGER (F. H.). — **Carte murale de la Palestine ancienne.** — Paris, impr. Dufrénoy, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1892; en 4 feuilles.

BUHL (Frantz). — **Geschichte der Edomiter.** — Leipzig (Universitäts-programm), 1893, in-4°, 86 pp.

CABROL (dom Fernand). — **Étude sur la** *Peregrinatio Silviae*. **Les églises de Jérusalem, la discipline et la liturgie au IVe siècle.** — Paris et Poitiers, librairie religieuse H. Oudin, 1895, in-8°, VIII-208 pp. — 1 Pl.

Nous consacrerons, dans un prochain numéro, un compte rendu détaillé à cet ouvrage. Mais nous tenons à signaler de suite une affirmation qui s'y rencontre à plusieurs reprises et qui ne saurait être acceptée sans les plus expresses réserves. Il s'agit de l'auteur d'une topographie de la Terre-Sainte, rédigée, semble-t-il, au Ve siècle, dont un manuscrit unique, du VIIIe siècle, se trouve à la Bibliothèque de La Haye et dont la première édition a été donnée dans le tome Ier des *Itinera latina*, publiés par la Société de l'Orient latin (pp. 360-369***). Ce texte, mutilé à la fin, s'arrête brusquement au milieu d'une phrase, qui termine une ligne du manuscrit et à la suite de laquelle la même main a copié cette note : « Virgilius moriens dictavit. Intra duos pedes « passus CXXII. Passus stadium est, VIII sta- « dia mille passus efficiunt. »

Le cardinal Pitra qui, dans le tome V (pp. 120 et suiv.) de ses *Analecta sacra*, donna une seconde édition de cette topographie, attribua sans autre examen la paternité de l'œuvre au « Virgilius » cité dans la note finale, et dom Cabrol, se référant à lui, cite en maints endroits comme un personnage authentique « le pèlerin Virgile ». Il faut, je crois, ne pas trop se

hâter d'introduire ce prétendu Virgile dans le petit cénacle des pèlerins-auteurs du v° siècle. Rien ne prouve, en effet, que la note où il est cité doive être rattachée au texte précédent, puisque la fin de ce texte manque certainement. Dans le manuscrit qui a servi au copiste de La Haye ou dans un manuscrit antérieur, les mentions qui la composent devaient être des additions marginales, des essais de plume, des notes d'écolier dans les blancs du feuillet. La phrase « Virgilius moriens dictavit... » fait penser à des rubriques analogues qui, dans les manuscrits du poète Virgile, précèdent la fameuse pièce de vers : « Mantua me genuit... », que, suivant la tradition, le poète mantouan aurait composée dans ses derniers instants. D'ailleurs, y a-t-il vraisemblance à ce qu'un homme, à l'article de la mort, ait dicté avec cette précision toute une topographie de la Terre-Sainte dans laquelle figurent de longues énumérations de noms propres et l'indication exacte du nombre des milliaires ? Je crois donc que, tant qu'on n'aura pas trouvé, pour la période allant de la fin du iv° au début du viii° siècle, un pèlerin du nom de Virgile, il faudra se résoudre à regarder comme anonyme l'œuvre contenue dans le manuscrit de La Haye et voir, une simple allusion au poète de l'*Énéide* dans la note finale de ce manuscrit.

CALOEN (D. Gérard van). — **Rome et la Russie.**

[Publié sans nom d'auteur dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 décembre 1894, t. CXXVI, pp. 873-881 et reproduit dans la *Revue illustrée de la Terre-Sainte*, 1895, t. XII, n° 1, pp. 2-4, où le nom de l'auteur est indiqué et le titre complété par les mots : *au point de vue de l'union des Églises.*]

CARRIÈRE (A.). — **Nouvelles sources de Moïse de Khoren.** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 625 ; t. II, p. 309.

Compte rendu : *Analecta Bollandiana*, 1894, t. XIII, 2° livr., p. 166.

CARRIÈRE (A.). — **Nouvelles sources de Moïse de Khoren.** Supplément. — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. II, p. 657.

Recension : *Byzant. Zeitschr.*, 1895, t. IV, pp. 167-168 (C. WEYMAN).

CASTETS (Ferdinand). — Voy. *Iter Hierosolymitanum.*

CHALATHIANTZ (Gr.). — **Les premières études critiques sur l'Histoire d'Arménie de Moïse de Khoren** (en russe).

[*Journ. du Minist. de l'Instr. publ.* (Saint - Pétersbourg), oct. 1894, t. CCXCV, pp. 377-402.]

L'auteur se range entièrement aux conclusions de M. A. Carrière (cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 625 ; t. II, pp. 309, 657).

Chartes (Seize) originales inédites de JEAN de JOINVILLE, avec un autographe, publiées par Alphonse ROSEROT. — Paris, A. Picard, 1894, in-8°, IV-20 pp. et 1 planche.

Tiré à 52 exemplaires.

CHATZIDAKIS (G. N.). — Περὶ τοῦ ἐτύμου τῆς λέξεως Μεσαρεᾶς.

['Αθηνᾶ, t. VI (1894), pp. 1-64.]

Combat l'hypothèse de M. Miliarakis (Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 163), qui attribuait à ce nom une origine romane, et montre par de solides arguments que c'est un nom d'origine grecque.

Chausseen und Strassen in Syrien und Kleinasien.

[*Œsterr. Monatsschrift f. den Orient*, 1893, t. XIX, p. 123.]

CHEVRILLON (André). — **En jærnvægsinvigning i Palestina.**

[*Utte och hemma*, 1893, pp. 318-320.]

Version d'un article paru dans la *Revue des Deux-Mondes* (cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 462).

Chroniques d'AMADI et de STRAMBALDI, publiées par M. René de MAS LATRIE. — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 310.

Recension : *Byzant. Zeitschr.*, 1895, t. IV, p. 183 (K. KRUMBACHER).

CHURCHILL (J. A.). — Voy. **Teppich-Erzeugung.**

CLADKOPEBTROW (Pierre). — **Les anciens couvents de Palestine**; 1er fasc. — Saint-Pétersbourg, Soc. impériale orthod. de la Palestine, 1895, in-8°, 189 pp. (en russe).

CONDER (C. R.). — **Heth and Moab: explorations in Syria, in 1881-1882**; 3d edit. revised. — London and New-York, 1893, in-8°, VIII-393 pp.

CONDER (C. R.). — **The early languages of Syria.**
[*Scottish Review*, 1893, t. XXI, pp. 279-296.]

DALMAN (G. H.). — **Die jüdische Kolonisation von Palæstina.**
[*Nathanael*, 1893, pp. 129-142, 161-174; cf. pp. 175-179.]

DEFRÉMERY (C.). — Voy. **Société asiatique.**

DELABORDE (Fr.). — **Dépositions de l'enquête pour la canonisation de saint Louis, retrouvées dans les archives du Vatican.**
[*Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France.* Séances des 27 juin et 4 juillet 1894.]

DELAVILLE LE ROULX (J.). — **Fondation du grand prieuré de France de l'ordre de l'Hôpital.**
[*Mélanges Julien Havet. Recueil de travaux d'érudition dédiés à la mémoire de Julien Havet* (Paris, E. Leroux, 1895, in-8°), pp. 283-289.]

DELAVILLE LE ROULX (J.). — **Les Hospitalières de Saint-Jean de Jérusalem.**
[*Acad. des Inscr. et Belles-Lettres. Comptes rendus des séances*, 1894, mars-avril, pp. 137-146.]

DELAVILLE LE ROULX (J.). — **Les archives de l'Hôpital dans la péninsule ibérique.** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 626.

Compte rendu : *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1894, t. LV, p. 387 [E.-G. LEDOS].

DERENBOURG (Hartwig). — **Femmes musulmanes et chrétiennes de Syrie, au XIIe siècle. Épisodes tirés de l'*Autobiographie* d'Ousâma.**
[*Mélanges Julien Havet. Recueil de travaux d'érudition dédiés à la mémoire de Julien Havet* (Paris, E. Leroux, 1895, in-8°), pp. 305-316.]

DESTOUNIS (G.). — **Notices sur le texte de la chronique de Théophane** (en russe).
[Βυζαντινὰ χρονικά (*Viz. Vremennik*), publ. par l'Ac. des sciences de Saint-Pétersbourg, t. I, 2 (1894), pp. 307-318.]

Recension : *Byzant. Zeitschr.*, 1895, t. IV, p. 171 (K. KRUMBACHER).

Dictionary of the Bible, by various writers. Edited by William SMITH and J. M. FULLER. With illustrations and maps of special districts. Enlarged and cheaper edition. Vol. I in 2 parts (A-Jutta). — London, Murray, 1893, in-8°, 853 pp.

DMITRIJEVSKY (A.). — **Le service divin de la semaine sainte et de la semaine de Pâques dans la sainte Jérusalem, d'après un rituel du IXe-Xe siècle** (en russe).
[*Pravoslavnyj Sobesednik*, 1894, mai-juin, pp. 361-376; juillet, pp. 377-392; août, pp. 393-408 (des *Appendices*).]

Suite d'un article paru, de 1889 à 1892, dans le même recueil. Cf. *Byzant. Zeitschr.*, 1893, t. II, p. 350; 1895, t. IV, p. 199.

DOBRONRAWOW (Nicolas). — **Les éditions grecques de la Société impériale orthodoxe de la Palestine, en 1894** (en russe).
[*Lectures de la Société des amis de l'instruction ecclésiastique* (Moscou, XXXIe an., 1894, pp. 661-679).]

DRAGENDORFF (E.). — **Ueber die Beamten des deutschen Ordens in Livland, wæhrend des XIII Jahrhunderts.** — Berlin, 1894, in-8°, 17 pp.

DRAPEYRON (Ludovic). — **L'empereur Héraclius.**
[*La grande Encyclopédie*, t. XIX, 1894. — Tir. à part, Paris, H. Lamirault, 1894, in-16, 15 pp.]

EASTON (M. G.). — **Illustrated Bible dictionary and treasury of biblical history, biography, geography, doctrine and literature.** — London, Nelson, 1893, in-8°, 686 pp.

EHRARRD (Dr Albert). — **Das Griechische Kloster Mar-Saba in Palæstina. Seine Geschichte und seine litterarischen Denkmæler.**
[*Romische Quartalschr.*, 1893, VIIe an., nos 1-2, pp. 32-79.]

Ἑταιρία (Ἡ) τῶν ἁμαξῶν Βηρυτοῦ-Δαμασκοῦ.
[Νεολόγος, 13 oct. 1894, n° 7543.]

EUSTRATIOS (Johannes). — Σευῆρος ὁ μονοφυσίτης, πατριάρχης Ἀντιοχείας, καὶ ἡ ἀπὸ τοῦ Ζήνωνος μέχρι τῆς ἐπὶ Μηνᾶ συνόδου (482-536) σχέσις τοῦ μονοφυσιτισμοῦ πρὸς τὴν ὀρθοδοξίαν. Jenenser Inauguraldissertation. — Leipzig, Druck von Bär und Hermann, 1894, in-8°, 68 pp.

Recension : *Byzant. Zeitschr.*, 1895, t. IV, p. 194.

EWING (William). — **The Druzes. Recent history in Hauran.**
[*Sunday School Times*, 1893, 4 févr., p. 67.]

Εὐχαριστήρια πατριάρχου Ἱεροσολύμων.
[Κωνσταντινούπολις, 4 févr. 1894, n° 26.]

Remerciements de Gérasime, patriarche grec de Jérusalem, au patriarche œcuménique, pour la permission donnée par celui-ci à Germain Vassilaki de se rendre à Jérusalem.

Expeditions to Prussia and the Holy Land, made by Henry earl of Derby... Edited by L. TOULMIN-SMITH... — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 659.

Recension : *Rev. histor.*, 1895, janv., t. LVII, p. 145.

Extraits des chroniqueurs français du moyen âge (VILLEHARDOUIN, JOINVILLE, FROISSART, COMINES), avec notices biographiques et notes grammaticales par L. PETIT de JULLEVILLE. — Paris, A. Colin, 1893, in-18, 412 pp.

Extraits des chroniqueurs français (VILLEHARDOUIN, JOINVILLE, FROISSART, COMINES), publiés, avec des notices, des notes, un appendice, un glossaire des termes techniques, par Gaston PARIS et A. JEANROY; 3e édition. — Paris, Hachette, 1893, in-16, III-487 pp.

FAIRBANKS (H. J.). — **A visit to Europe and the Holy Land;** 3d ed. — New-York, Catholic. Publ. Soc. Co., 1893, in-8°, 463 pp.

FIGURA (Giovannino). — **Amedeo V e Rodi.** — Spaccaforno, tip. fratelli Destefano e Guarino, 1894, in-24, 27 pp.

FISCHER (H.). — Voy. STAVE (Erik).

FLOOD (Joh.). — **Med Jernbanen i Palæstina.**
[*Luth. Kirketid*, 1893, pp. 380-384.]

Sur les chemins de fer en Palestine.

FRAUBERGER (H.). — **Von Amman nach Djerasch. Ein kleiner Beitrag zur Karte Syriens.**
[*Globus*, 1893, t. LXIII, pp. 10-13.]

FRAUBERGER (H.). — **Von Dscherasch über el-Feden nach Bosra.**
[*Globus*, 1893, t. LXIII, pp. 167-172.]

FRITZE (O.). — **Durch Galilæa nach dem Hauran.**
[*Wochenblatt der Johanniter Ordens -Balley Brandenburg*, 1893, pp. 255-258, 260-263, 266-268, 271-274, 279-282.]

FROHNMEYER (J.). — **Bijbelsche aardrijkskunde;** 11e éd., trad. hollandaise par H. van ZUYLEN. — Zwolle, La Rivière et Voorhœve, 1893, in-8°, x-234 pp.

Version de l'ouvrage paru sous le titre : *Biblische Geographie*. Herausgegeben von Calwer Verlagsverein, 11te Aufl., von G. FROHNMEYER ; Calw, Vereinsbuchhandlung, 1892, in-8°, VIII-408 pp.

FROTHINGHAM (A. L.). — **Byzantine artists in Italy from the sixth to the fifteenth century.** — Planche.
[*The American journal of archæology*, 1894, pp. 32-52.]

Recension : *Byzant. Zeitschr.*, 1895, t. IV, pp. 223-224 (K. KRUMBACHER).

FULLER (J. M.). — Voy. **Dictionary.**

FURRER (Dr K.). — Voy. **Biblisch-topographische Karte.**

GÆBLER (E.) et OPPERMANN (E.). — **Handkarte von Palæstina zur Zeit Christi.** — Leipzig, Gæbler, 1893.

GEIKIE (C.). — Voy. HARPER (A. H.).

GERMER-DURAND (J.). — **Nouvelles archéologiques de Jérusalem. Épigraphie.**
[*Cosmos*, 21 janv. 1893, XLIIIe an., n° 417, pp. 231-233.]

L'article contient des notices sur les monuments suivants : Formule votive juive. — Deux épitaphes grecques de Sidon. — Inscription votive du sénateur Symmaque. — Epitaphe chrétienne de Dorylée. — Fragment provenant de Césarée (Palestine). — Fragment d'inscription impériale à Emmaüs-Nicopolis. — Urne en basalte avec inscription grecque. — Fragment de la formule : Au nom du Père, etc.

GERSPACH (M.). — Voy. **Teppich-Erzeugung.**

Γεθσημανῇ (Ὁ ἐν) ναὸς τῆς Κοιμήσεως τῆς Θεοτόκου.
[Κωνσταντινούπολις, 1er oct. 1894, n° 210.]

Correspondance de Jérusalem, touchant la fête de la dormition de la Vierge, célébrée à Gethsémané, le 15 août 1894.

GILLET (H.). — **Deux chartes inédites de Jean, sire de Joinville.** — Joinville, Rosenstiel, 1894, in-8°, 8 pp. et 2 planches.

Tiré à 50 exemplaires.

GMELIN (Dr Jul.). — **Schuld oder Unschuld des Templer-Ordens.** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. II, pp. 312, 660.

Compte rendu : *Mittheilungen aus d. histor. Litt.*, 1894, t. XXII, pp. 417-418 (W. MARTENS). — *Rev. de l'Or. latin*, t. III, pp. 107-128 (H. HAGENMEYER).

GOLUBCOV (A. P.). — **Les voyages des anciens chrétiens et de nos compatriotes** (russes) **aux Lieux saints de Palestine, à Rome et à Constantinople.**
[*Bogoslovskij vestnik*, 1894, mars, pp. 446-462; avril, pp. 63-88.]

GOTTLOB (Ad.) — **Die pæpstlichen Kreuzzugssteuern.....** — *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 627; t. II, p. 161.

Compte rendu : *Rœmische Quartalschrift*, 1893, VIIe an., pp. 242-244 (GLASER).

GUTHE (H.). — Voy. STAVE (Erik)

HAMBURGER (J.). — **Real-Encyclopædie für Bibel und Talmud.** 3te Auflage, Ite Abtheilung, 1 u. 2 Lieferung. — Leipzig, Köhler, 1893, in-8°, 310 pp.

HARFOUCH (Joseph). — **Le drogman arabe ou guide pratique de l'arabe parlé en caractères figurés, pour la Syrie, la Palestine et l'Égypte;** ouvrage contenant : 1° un abrégé de la grammaire arabe ; 2° un vocabulaire analogique des mots usuels ; 3° des dialogues va-

riés; 4° les arabismes et les proverbes les plus connus. — Beyrouth, librairie de l'Imprimerie catholique, 1894, in-8°, 351 pp.

Compte rendu : *Zeitschr. d. deutschen Pal. Vereins*, 1894, n° 3, pp. 204-205 (M. HARTMANN).

HARPER (A. H.) et GEIKIE (C.). — **Bildergrüsse aus dem heiligen Lande** (livr. 1-6). — Charlottenburg, Brandner, 1893, in-8°, 192 pp.

HARRISSON (Frederic). — **The problem of Constantinople.** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 312.

Recension : *Byzant. Zeitschr.*, 1895, t. IV, p. 209 (K. KRUMBACHER).

HARRISSON (Frederic). — **Constantinople as an historic city.** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 312.

Recension : *Byzant. Zeitschr.*, 1895, t. IV, p. 209 (K. KRUMBACHER).

HATZIDAKIS (G.-N.). — Voy. CHATZIDAKIS.

HEISENBERG (Aug.). — **Studien zur Textgeschichte des Georgios Akropolites.** Münchner Dissertation. — Landau i. d. Rheinpfalz, 1894, in-8°, 55 pp.

HENNE AM RHYN (Otto). — **Kulturgeschichte der Kreuzzüge.** — Leipzig, P. Friesenhahn, 1894, in-8°, 302 et 20 pp.

[*Illustrirte Bibliothek der Kunst und Kulturgesch.*, t. V.]

HUMBLOT (J. C.). — **Guillaume II de Joinville, évêque de Langres, puis archevêque de Reims,** 1208-1219-1226.

[*Rev. de Champagne et de Brie*, XIX° an., 1894, juil.-août, pp. 486-504.]

Quelques détails sur les croisades de Henri II de Champagne, 1190, et d'Erard de Brienne, 1213, et sur Jean de Brienne, roi de Jérusalem et empereur de C. P.

IBN-BATOUTAH. — Voy. **Société asiatique.**

Ἱεροσολύμοις (Ἡ ἐν) θεολογικὴ Σχολὴ τοῦ Σταυροῦ.

[Κωνσταντινούπολις, 1894, 21 sept., n° 201.]

IMPERIALE di SANT-ANGELO (Cesare). — **Caffaro e i suoi tempi.** — Turin et Rome, Roux, 1894, in-8°, 432 pp.

Comptes rendus et recensions : *Rev. histor.*, janv. 1895, t. LVII, p. 235. — *Riv. stor. ital.*, janv. 1895, t. XII, pp. 94-96. — *Lit. Centr. Blatt.*, 1895, n° 15. — Notices sur les colonies génoises en Orient et sur la 1re croisade; mais là dessus rien de nouveau.

Iter Hierosolymitanum **ou voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople et autres textes latins du manuscrit H. 280 de Montpellier,** publiés par Ferdinand CASTETS.

[*Revue des langues romanes*, sept.-déc., 1892, 4me sér., t. VI, pp. 417-474. — Tir. à part : Montpellier, Coulet, 1894, in-8°, 75 pp.]

JACQUEMOT (l'abbé A.) — **La tunique sans couture de Notre Seigneur Jésus-Christ, conservée dans l'Église d'Argenteuil.** Essai critique et historique. — Lille, Desclée, de Brouwer et Cie, 1893, in-16, 300 pp.

Jaffa-Orangen.

[*Œsterr. Monatsschrift f. den Orient*, 1893, t. XIX, p. 80.]

JARRY (E.). — **La mort de Jeanne II, reine de Jérusalem et de Sicile, en 1382.**

[*Biblioth. de l'Éc. des Chartes*, 1894, t. LV, pp. 236-237.]

Publie une lettre permettant de fixer au 27 juillet 1382 la date de la mort de la reine Jeanne.

JEANROY (A.). — Voy. **Extraits.**

JOINVILLE (Jean de). — Voy. **Chartes. Extraits...**

JOSAPHAT (Dom). — **Unter den Beduinen.**

[*Aus allen Welttheilen*, t. XXIV, 1893, pp. 149-154.]

Kalogeras (Nicephoros), archevêque de Patras. — Μάρκος ὁ Εὐγενικὸς καὶ Βησσαρίων ὁ καρδινάλις εὐθύνας ὡς πολιτικοὶ τοῦ Ἑλληνικοῦ ἔθνους ἡγέται τῇ ἱστορίᾳ διδόντες; οἷς προστίθεται καὶ πραγματεία περὶ τῆς ἐν Βασιλείᾳ συνόδου, 1433-37. — Ἀθῆνησι, τύποις ἀδελφῶν Πέρρη, 1893, in-8°, 135 pp.

Compte rendu : *Byzant. Zeitschr.*, 1895, t. IV, pp. 145-153 (J. Dræseke). — *Zeitschr. f. wissensch. Theol.*, XXXVII° an. (1894), t. II, pp. 316-320 (J. Dræseke).

Kalogeras (Nicephoros), archevêque de Patras. — Τὰ ἔσχατα τοῦ ἐν Βυζαντίῳ ἑλληνικοῦ κράτους καὶ τὸ τελευταῖον διπλοματικὸν αὐτοῦ ἀπόρρητον, ἤτοι Ἰωσὴφ τοῦ Βρυεννίου ὁ περιᾳδόμενος. Ἑταιρεία ὁ Ἑλληνισμός. Τὰ ἐν αὐτῷ γινόμενα ἀναγνώσματα. Τόμος α'. — Ἀθῆνησι, 1894, in-8°, 23 pp.

Intéressant pour l'histoire des tentatives d'union des deux Églises, au xv° siècle. Un résumé de ce mémoire a paru en allemand dans la *Revue internationale de théologie*, t. II (1894), pp. 505-511. — Recension : *Byzant. Zeitschr.*, 1895, t. IV, p. 213 (K. Krumbacher).

Kaunbowen (F.). — **Die Eisenbahnen der asiatischen Türkei.**

[*Œsterreichische Monatsschrift f. den Orient*, 1893, t. XIX, pp. 7-9.]

Sur les lignes de chemins de fer récemment construites en Syrie et en Palestine.

Keller (W.). — **Orientalische Kunstweberei.**

[*Das Ausland*, 1893, pp. 587-589, 603-606.]

Kiepert (H.). — **Neue Wandkarte von Palæstina.** 1 : 200000; 7te Aufl.; 8tes Blatt; 48 × 61,5 cm. Farbendruck. — Berlin, D. Reimer, 1893.

Kiepert (H.). — **Volks - Schul - Wandkarte von Palæstina.** Nach den neuesten deutschen und englischen Aufnahmen und Forschungen berichtigte Bearbeitung. 1 : 300000; 4te Aufl.; 4 Blatt; 59, 5 × 42, 5 cm. Farbendruck. — Berlin, D. Reimer, 1893.

Kiréef (A.). — **Le patriarche Photius d'après M. le professeur Ivantzoff-Platonoff.**

[*Rev. internat. de théologie*, t. II (1894), pp. 253-257.]

Fin de l'article signalé dans *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 162.

Klentschi (J.) et Zeller (E.) — **Das Deutschordenshaus Beuggen, einst und jetzt,** 1246-1894. — Basel. Jæger und Kober, 1894, in-8°, 116 pp.

Kneller (R. P. K. Aloïs). — **Des Richard Lœwenherz deutsche Gefangenschaft.** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. II, p. 312.

Recensions : *Rev. hist.*, 1895, janv., t. LVII, p. 152. — *Deutschen Litt. Zeitg.*, 1895, n° 5 (Cl. Klein).

Kohut (A.). — **The Sarcophagus of the Palestinian Jews.**

[*Reform Advocate* (Chicago), 1893, 20 févr., p. 16.]

Version anglaise d'un article paru dans le *Jüdisches Literaturblatt*, 1892, pp. 68-70, sous le titre : *Die Sarkophage der palästinensischen Juden.*

Konstantinidès (G.). — Ἱστορία τῶν Ἀθηνῶν... — Athènes, Karl Beck, 1894, in-8°, 512 pp. — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 661.

Compte rendu : *Byzant. Zeitschr.*, 1895, t. IV, pp. 207-208.

Korsunsky (J.). — **A propos de la vie ecclésiastique de l'Orient orthodoxe.**

[*Bogoslovsky vèstnik*, 1894, mars, pp. 463-483; juin, pp. 476-488; août, pp. 267-289.]

C'est une histoire du patriarcat orthodoxe de Jérusalem. Comme introduction, on y trouve une relation du congrès eucharistique tenu à Jérusalem, en mai 1893.

KURTH (G.). — **Pierre l'Hermite.**
[*Bull. de la Soc. d'arch. et d'hist. du dioc. de Liège*, 1893, t. VII, pp. 47-72.]

Attribue à Urbain II, un rôle prépondérant dans la préparation de la croisade.

LANE-POOLE (Stanley). — **The Mohammadan dynasties; chronological and genealogical tables with historical introductions.** — Westminster, Archibald Constable, 1894, in-8°, XXVIII-361 pp.

Avec des tableaux généalogiques.

LAUCHERT (Friedrich). — **Die Lehre der heiligen Væter Cyrillus von Jerusalem, Gregor von Nyssa, Johannes Chrysostomus und Johannes von Damaskus von der Eucharistie.**
[*Rev. internat. de théol.*, t. II (1894), pp. 420-430.]

LEBEDEW (A.). — **Gennadios Scholarios, premier patriarche œcuménique après la prise de Constantinople par les Turcs** (en russe).
[*Le messager théol. de l'Acad. ecclés. de Moscou*, 1894, pp. 389-412.]

LEBEDEW (A.). — **L'Église grecque-orientale sous la domination turque après la prise de Constantinople** (en russe).
[*Bogoslovsky vèstnik*, 1894, janv. pp. 35-59; mars, pp. 512-570; mai, pp. 206-244; juin, pp. 437-472; août, pp. 243-266; sept., pp. 376-412.]

LEDRU (A.). — **La carte de la Palestine par l'abbé A. Legendre.**
[*L'union historique et littéraire du Maine*, 1894, n° 10.]

Annonce la prochaine apparition de cette carte.

Λέοντος τοῦ Σόφου τὸ ἐπαρχικὸν βιβλίον. **Le livre du Préfet, ou l'édit de l'empereur** LÉON le SAGE **sur les corporations de Constantinople.** Texte grec du *Genevensis* 23, publié pour la première fois par J. NICOLE, avec une traduction latine, des notices exégétiques et critiques et les variantes du *Genevensis* 23 au texte de Julien d'Ascalon. — Bâle et Genève, Georg, 1894, in-4°, 102 pp.

Compte rendu : *Rev. crit. d'hist. et de litt.*, 1894, n° 52, pp. 508-9 (Ch. DIEHL).

LETHABY (W.-R.) et SWAINSON (Harold). — **The church of Sancta Sophia. A Study of byzantine building.** — London and New-York, Macmillan, 1894, gr. in-8°, VIII-307 pp.

LEUZINGER (R.). — Voy. **Biblisch-topographische Karte.**

Lexicon syriacum, auctore Hassano BAR BAHLULE..... — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 662.

Compte rendu : *Rev. critique*, 21 janv. 1895, pp. 41-42 (Dr J.-B. CHABOT).

LOTI (Pierre). — **Le désert.** — Paris, Calmann Lévy, 1895, in-12, II-258 pp.

Relation de son voyage d'Égypte à Jérusalem par le Sinaï, Akabah et le désert de Petra, parue d'abord dans la *Nouvelle Revue*, 1894, (sept.-oct. et nov.-déc.), t. XC, pp. 225-256, 449-471, 673-692; t. XCI, pp. 5-25, 225-246, 449-462.

LOTI (Pierre). — **Jérusalem.** — Paris, Calmann Lévy, 1895, in-12, 221 pp.

Réunion d'une série d'articles parus dans la *Nouvelle Revue*, 15 déc. 1894, t. XCI, pp. 673-94; 1er janv., 1er et 15 févr. 1895, t. XCII, pp. 5-24, 474-97, 697-716; 1er mars 1895, t. XCIII, pp. 38-62.

LUSCHAN (F. de). — **La posizione antropologica degli Ebrei.**
[*Archivio per l'antropologia*, 1893, t. XXII, pp. 459-470.]

MAC-COLL (M.). — **The site of Golgatha and the holy Sepulcre.**
[*Contempor. Rev.*, 1893, febr., pp. 167-188.]

MÆDLER (Heinr). — **Theodora, Michael Stratiotikos, Isaak Komnenos. Ein Stück byzantinischer**

Kaisergeschichte. Gymnasial programm. — Plauen, M. Wieprecht, 1894, in-4°, 51 pp.

A paru aussi sous forme de Dissertation inaugurale, à Leipzig.

MAIKOV (L.). — **A quelle époque le pèlerin russe, dont les récits sont contenus dans l'*Entretien sur les sanctuaires de Byzance*, visita-t-il Constantinople.** Avec une lettre de J. TROICKY (en russe).

[Βυζαντινὰ χρονικά (*Vizantijsky Vremennik*; publ. par l'Acad. des sc. de Saint-Pétersbourg), I (1894), pp. 167-172.]

MAILLAND (l'abbé Joseph).—**Le prince Zizim; son séjour à Rumilly.**

[*Mém. de l'Académie de Savoie*, 1894, 4e sér., t. V. — Tir. à part; Chambéry, imprimerie Savoisienne, 1894, in-8°, 46 pp.]

MARR (N.). — **A propos de l'*Histoire de l'Arménie primitive*, anonyme.**

[Βυζαντινὰ χρονικά (*Viz. Vremennik*), I, 2 (1894), pp. 263-306.]

Il s'agit de cette histoire de l'Arménie primitive, qui a été traduite dans la *Collection* de Langlois, t. I, pp. 145-200, et qui est le plus ancien document de l'historiographie arménienne.

MAS LATRIE (L. de). — **Registre des lettres du roi de Chypre.**

[*Bibl. de l'École des chartes*, 1894, t. LV, p. 235.]

A propos d'un registre original de la Secrète royale de Nicosie, renfermant les actes royaux enregistrés à la Secrète pendant l'année financière 1468-1469. Ce registre, qui faisait jadis partie de la bibliothèque de la reine Christine, figure aujourd'hui dans la bibliothèque du Vatican parmi les mss. Ottoboni sous le n° CCXXXI.

MAS LATRIE (René de). — Voy. **Chroniques.**

MÉLISSÈNE (l'archimandrite Christodoule). — Συριακαὶ ὁδοιπορίαι. Ἀπὸ Δαμασκοῦ εἰς τὰς μονὰς Σειδαναγίας καὶ Μαλούλας.

[Νεολόγος, 1894, nos 7593, 7597.]

Μεσαιωνικὴ Βιβλιοθήκη, ἢ συλλογὴ ἀνεκδότων μνημείων τῆς ἑλληνικῆς ἱστορίας, ἐπιστασίᾳ K. N. SATHA. Τομος ζ'. Ἀνωνύμου σύνοψις Χρονική. **Bibliotheca graeca medii aevi,** nunc primum edidit Constant. SATHAS. Vol. VII : **Anonymi compendium chronicum.** — Ἐν Βενέτιᾳ, τύποις τοῦ Φοίνικος. — Paris, J. Maisonneuve, 1894, in-8°, σνβ'-680 pp.

MICHIELI (L.). — **Album de la mission franciscaine de la Terre-Sainte.** — Venise, 1893, 2 vol. in-4°; 263 planches.

MILLET (G.). — Ψηφιδωτὰ τοῦ ἐν Δαφνίῳ ναοῦ.

[Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, 1894, pp. 112-122.]

A propos de peintures d'origine byzantine, dans l'église du cloître de Daphné, près d'Athènes. Cette église date de la fin du XIe siècle

MILTENBERGER.—**Zur Geschichte der lateinischen Kirche im Orient, im 15 Jahrhundert.**

[*Römische Quartalschrift,* t. VIII (1894), pp. 275-281.]

Relatif surtout aux missions des Franciscains et des Dominicains en Orient. — Recension : *Byzant. Zeitschr.*, 1895, fasc. 1, p. 213.

MIITROVIC (Bartolomeo). — **Cipro nella storia medioevale del commercio levantino.** — Trieste, F.-H. Schimpff, 1894, in-8°, 108 pp.

MONACI (Ern.). — **Ancora di Jaufre Rudel.**

[*Rendiconti della reale Accademia dei Lincei*, ser. V, vol. II, fasc. 12 (1894), pp. 927-943.]

Pense que l'objet de l'« amour lointain » de Rudel, dont ce poète parle dans quelques-unes de ses pièces de vers, n'était autre qu'Éléonore d'Aquitaine, alors femme de Louis VII (cf. l'article de M. G. Paris cité dans : *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 631 ; t. II, p. 154).

MORANVILLÉ (H.). — **Mémoire sur Tamerlan et sa cour, par un dominicain, en 1403.**

[*Bibliothèque de l'Éc. des Chartes*, 1894, t. LV, pp. 433-464.]

Publie et commente le texte original français de la relation de Jean, archevêque de Sultanieh, dont une version latine à peu près complète est fournie par la *Chronique du religieux de Saint-Denys*. Le texte français existe dans les mss. français 5624 et 12201 de la Bibliothèque nationale, à Paris.

Mouretow (M.). — **Anciens témoignages relatifs au tombeau d'Adam sur le Golgotha ou Place du crâne** (en russe).

[*Lectures de la Société des amis de l'instruction ecclésiastique* (Moscou), XXXIe an., 1894, pp. 343-372.]

Mugnier (Franç.). — **Nicod de Menthon.**

[*Mém. et doc. publ. par la Soc. savoisienne d'hist. et d'archéol.*, 1893, t. XXXII, pp. 21-80; 1 planche.]

Récit de l'expédition envoyée à Constantinople, en 1437, par le concile de Bâle. La première partie de ce travail avait été communiquée, le 7 juin 1892, à la réunion des Sociétés savantes à Paris (Sorbonne).

Müller (H.-C.). — **Beitraege zu einem Wœrterbuch der mittelalterlichen griechischen Sprache.**

['Ελλάς, t. V (1893-1894), pp. 114-131, 252-259.]

Suite du travail signalé dans la *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 163.

Münch (G.-N.). — **Die Zaraath (Lepra) der hebræischen Bibel. Einleitung in die Geschichte des Aussatzes.** Mit 2 Lichtdrucktafeln. — Hamburg und Leipzig, Voss, 1893, in-8°, 4 feuillets, 163 pp. et 2 planches.

Müntz (Eug.). — **Les artistes byzantins dans l'Europe latine, du ve au xve siècle.**

[*Rev. de l'art. chrétien*, t. XXXVI (1893), pp. 181-190.]

Musée impérial ottoman.... — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, II, p. 164.

Compte rendu : *Rev. critique*, 1894, n° 18.

Ναὸς (Ὁ) τῆς Βηθλεέμ.

[Νέα Ἐπιθεώρησις (Constantinople, journal quotidien), 1895, nos 1262, 1263.]

Narducci (E.). — **Complemento alla nota intorno G. Pachimere.**

[*Rendiconti della Reale Accademia dei Lincei*, ser. V, vol. I (1892-1893), fasc. n° 2, pp. 153-156.]

Naue (Dr J.). — **Archæologische Funde in Palæstina.**

[*Allgemeine Zeitung*, 17 mars 1893, n° 65, Beilage.]

Neil (J.). — **Pictured Palestine;** 2 ed. — London, Nisbet, 1893, in-8°, 310 pp.; with 80 illustr.

Nicole (J.). — Voy. Λέοντος τοῦ Σόφου.

Notizie di Palestina.

[*Gerusalemme* (Gênes), 1895, an. XIX, pp. 58-59.]

Nouvelles diverses de Jérusalem et de Bethléem, du 5 déc. 1894.

Novakovic (St.) — **Serbes et Turcs, au xive et au xve siècle.** — Belgrade, 1893, in-8°, VII-397 pp. (en serbe).

Compte rendu : *Byzant. Zeitschr.*, 1895, t. IV, pp. 155-156 (M. Rešetar).

Omont (H.). — **Confessions de foi des églises orientales.**

[*Bibliothèque de l'Éc. des Chartes*, 1894, t. LV, pp. 567-570.]

Le ms. arménien n° 67 de la Bibliothèque nationale contient une série d'attestations ou confessions de foi des églises orientales, envoyées de C. P. en France, en 1672, par le marquis de Nointel. M. Omont en publie la liste. Au t. XLV, pp. 235-236, de la même revue, il avait donné déjà une liste analogue d'après un manuscrit de Rouen.

Palestine et Syrie. Manuel des voyageurs, par K. Bædeker ; 2e éd. — Leipzig, Bædeker, éditeur, 1893, CXVIII-442 pp.

Comptes rendus : *Rev. biblique*, 1893, 2e année, pp. 635-636 (Fr.-M.-J. Lagrange). —

Rev. critique, 4 févr. 1895, n° 5, pp. 95-98 (C. Clermont-Ganneau). — Cf. la *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 630, dont nous complétons et rectifions ici la notice sur cette édition française du guide Bædeker de Palestine.

Palestine Exploration Fund. Index to the Quarterly Statement, 1869 to 1892 inclusive. — London, 27 Hanover Square, in-8°, 127 pp.

Πανάγιος (Ὁ) Τάφος.
[Νέα Ἐπιδεώρησις, 1895, n° 1292.]

Exhortation au pèlerinage à Jérusalem.

Papadopoulos-Kérameus (A.). — Τρεῖς ἐπιγραφαὶ Βυζαντιναί..... — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 665.

Compte rendu : *Byzant. Zeitschr.*, 1895, t. IV, pp. 231-232 (E. Kurtz).

Papadopoulos-Kérameus (A.). — Ἀνάλεκτα Ἱεροσολυμιτικῆς σταχυολογίας..... — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 315.

Recension : *Byzant. Zeitschr.*, 1895, t. IV, pp. 180-181 (K. Krumbacher). — *Deutsche Litt. Zeitg.*, 1894, n° 25 (O. von Gebhardt).

Papageorgiou (Sp.). — Ὁ ἐν Ἱεροσολύμοις ναὸς τοῦ Σολομῶντος.
[Ὁ Ἐξηγητὴς τῶν Ἁγίων Γραφῶν (Marseille), 1894, t. V, pp. 273-280, 289-295, 309-314.]

Paris (G.). Voy. **Extraits.**

Paris (G.). — **Un poème latin contemporain sur Saladin.** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 465.

Compte rendu : *Neues Archiv*, t. XIX, p. 500.

Paris (G.). — **La légende de Saladin.** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 631; t. II, p. 164.

Compte rendu : *Archiv f. das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen*, 1894, t. XCIII, n°s 1-2, pp. 164-166 (Ad. Tobler).

Paspatis (A.-G.). — **The Great palace of Constantinople**, transl. by W. Metcalfe..... — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 161.

Compte rendu : *The Athenæum*, 1894, 18 août.

Πατριάρχης (Ὁ) Ἀλεξανδρείας Σωφρόνιος ὁ γ'.
[Ἀμάλθεια (Smyrne), 1894, n° 5601].

Biographie du patriarche actuel d'Alexandrie.

Pecz (Wilh.). — **Poème de Paraspondylos Zoticos sur la bataille de Varna,** 1444 (en hongrois).
[*Revue hongroise*, t. XIV (1894), pp. 85-88.]

Recension : *Byzant. Zeitschr.*, 1895, t. IV, p. 178 (K. Krumbacher).

Petit de Julleville (L.). — Voy. **Extraits.**

Pomjalovsky (J.). — Voy. **Vie de notre saint Père Grégoire.**

Prašek (J.-V). — **Le voyage de Christophe Harant de Polzic, et son importance pour la connaissance de l'histoire de l'Orient.**
[*Casopis Ceshéko Musea*, 1893, LXVII, pp. 132-157, 381-395.]

Προσκύνησις ἱερῶν.
[Κωνσταντινούπολις, 1895, n° 39.]

Exhortation aux Grecs de faire le pèlerinage de Jérusalem.

Purdon-Clarke (C.). — Voy. **Teppich-Erzeugung.**

Rangen (J.). — **Phœnizien.** — Ostrowo, Gymnasialprogramm, 1893, in-4°, 27 pp.

Rayée (Ph.). — **La Palestine, ou notions de géographie et d'archéologie palestiniennes pour rendre l'étude de l'histoire sainte plus facile et plus attrayante ;** 2° éd., augmentée. — Nivelles, Guignardé, 1893, in-8°, vi-366 pp. — Gravures dans le texte et une carte hors texte.

Regel (W.). — **Ein Chrysobull des Kaisers Andreas Palaiologos, vom 13 April 1483.**
[Βυζαντινὰ χρονικά (*Vizantijsky Vremennik;* publ. par l'Acad. des

sc. de Saint-Pétersbourg), t. I (1894), pp. 151-158.]

André Paléologue, frère de l'empereur Constantin, qui fut tué lors de la prise de C. P., en 1453, se réfugia à Rome. Devenu seul représentant légal de la dynastie des Paléologues, après la conversion à l'islamisme de son frère aîné Manuel, il essaya de vendre son titre à plusieurs souverains d'Europe, ainsi à Charles VIII et à Ferdinand le Catholique. Le document publié par W. Regel et qui se trouve dans les archives des ducs d'Albe, à Madrid. est un privilège concédé par André Paléologue, dans la 10e année de son règne, à don Pedro Manrique, comte d'Osorno.

REY (E.). — **Geoffroy Foucher, grand commandeur du Temple, 1151-1170.**
[*Rev. de Champagne et de Brie*, mars-avril 1894, pp. 259-269.]

RICE (Edwin). — **People's dictionary of the Bible, describing persons, places, countries, customs, birds, animals, trees, plants, books, events, and many other things in Holy Scripture.** — Philadelphia, Am. S. S. Union, 1893, in-8°, VI-228 pp.

RICHTER (Paul). — **Beitræge zur Historiographie in den Kreuzfahrerstaaten, vornehmlich für die Geschichte Kaiser Friedrichs II.** — II **Die** *Estoire d'Eracles*. — III **Die** *Annales de Terre-Sainte*.
[*Mittheil. des Instituts für œsterr. Gesch. Forschung*, 1894, t. XV, fasc. 4, pp. 561-599.]

C'est la fin d'un mémoire, dont la première partie, consacrée à Philippe de Novare, a paru dans la même revue, t. XIII, pp. 255 et suiv. Nous y reviendrons dans un prochain numéro.

RIEHM (E. C. A.). — **Handwœrterbuch des Biblischen Alterthums**; 2te Auflage, besorgt von Friedrich BÆTHGEN. Mit vielen Abbildungen, Karten und Plänen im Text, Einschaltbildern, farbigen Karten, und eine Schrifttafel ausserhalb des Textes. Iter Band : A-L. — Bielefeld et Leipzig, Velhagen et Klasing, 1893, in-8°, 948 pp.

RŒHRICHT (R.). — **Regesta regni Hierosolymitani...** (Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, pp. 465, 632; t. II, p. 317).

Compte rendu : *Zeitschr. d. deutschen Palästina Vereins*, 1894. t. XVII, pp. 363-364 (W. A. NEUMANN).

RŒHRICHT (R.). — **Zwei Berichte über eine Jerusalemfahrt** (1521).
[*Zeitschrift f. deutsche Philologie*, 1893, t. XXV, pp. 163-220, 475-501.]

RŒHRICHT (R.). — **Il vescovo Giacomo da Vitriaco a Milano nel, 1216.**
[*Arch. stor. lombardo*, 1893, an. XX, pp. 550-551.]

Reproduit un fragment d'une lettre publiée déjà par lui dans la *Zeitschr. f. Kirchengesch.*, 1893 (cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. I, p. 462.

ROSEROT (Alphonse). — Voy. **Chartes ... de** JEAN de JOINVILLE.

ROTH (F. W. E.). — **Von dem Reichtumb Priester Johannes.**
[*Zeitschr. f. deutsche Philol.*, 1894, t. XXVII, n° 2, pp. 216-248.]

Réédite, sur ce personnage, un poème en haut allemand publié déjà, mais incomplètement, par M. Zarncke.

ROTHPLETZ (A.). — **Stratigraphisches von der Sinaïhalbinsel.**
[*Neues Jahrbuch f. Mineralogie*, 1893, t. I, pp. 102-104.]

RYSSEL (V.). — **Syrische Quellen abendlændischer Erzæhlungsstoffe.**
[*Archiv f. das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen*, 1894, t. XCIII, nos 1 et 2, 3, pp. 1-22, 241-280.]

Dans le premier article l'auteur étudie les légendes relatives à l'invention de la Croix ; dans le second, la légende des Sept-Dormants, dont toutes les versions occidentales proviendraient d'une source syriaque.

SAINT-YVES (A.). — **Les ambassades de France à Constantinople, d'après les archives de la**

Chambre de commerce de Marseille. Le comte de Choiseul-Gouffier, 1784-1792.
[*Revue de Provence* (Marseille, t. I, févr. 1895, pp. 46-68. Sera continué.]

Détails intéressants sur les affaires de Syrie et de Palestine à la fin du XVIIIe siècle, en particulier sur Djezzar, pacha de Syrie, et Renaudot, consul de France à Saint-Jean d'Acre.

SALVE-VILLEDIEU (M. de). — **Création du lycée de Galata Seraï à Constantinople, sous les auspices du gouvernement français.**
[*Mémoires de l'Académie d'Aix*, t. XV, 1893, pp. 347-362.]

SANGUINETTI (Dr B. R.). — Voy. **Société asiatique.**

SATABIN (R. P.). — **Lettre de saint Bernard à Pierre le Vénérable.**
[*Études religieuses*, 15 juin 1894, t. LXII, p. 322. Reproduite dans la *Biblioth. de l'Éc. des chartes*, 1894, t. LV, pp. 503-504].

Dans cette lettre, écrite postérieurement à l'assemblée de Chartres (7 mai 1150) et qui est publiée ici pour la première fois, saint Bernard invite Pierre le Vénérable à se rendre à une seconde assemblée convoquée à Compiègne, le 15 juillet, et où l'on devait s'occuper des affaires de la Terre-Sainte. La lettre fait partie du ms. 372 de la bibliothèque de Douai, provenant de l'abbaye d'Anchin.

SATHAS (C.). — Voy. **Μεσαιωνική.**

SATHAS (C.). — **Cipro nel medio evo.** — Cf. *Revue de l'Or. latin*, t. II, p. 317.
[Version grecque dans la Νέα Ἡμέρα (Trieste), n° 1008, 26 mars/7 avril 1894.]

SAYCE (A. H.). — **Where was the mount Sinaï?**
[*Imper. and Asiat. Quart. Statements*, 1893, juli, pp. 149-158.]

SCHLATTER (A.). — **Zur Topographie... Palæstinas...** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 632.

Compte rendu : *Theol. Literaturzeitung*, 1893, n° 13, pp. 321-328.

SCHLUMBERGER (G.). — **Découverte d'une relique faisant partie des dépouilles de Constantinople, apportées en Occident à la suite de la croisade de 1204.** — Planches.
[*Congrès archéologique de France*, LVIIIe session, 1891. — Caen, 1893, in-8°, pp. 342-349.]

Il s'agit de la relique de saint Akindynos.

SCHNELLER (L.). — **Kennst du das Land?** 9te Aufl. — Leipzig, Wallmann, in-8°, VIII-464 pp.

SCHODDE (George-H.). — **Recent research in Bible lands.**
[*Lutheran Quarterly Review*, jan. 1893, pp. 1-9.]

SCHULTZ (O.). — **Urkundliches zu Hugues de Berzé.**
[*Zeitschr. f. roman. Philol.*, 1893, t. XVI, pp. 504-508.]

Relatif à la 4e croisade. — Compte rendu : *Romania*, t. XXII, p. 318 (G. PARIS).

SCHULTZ (O.). — **Briefe des Raimbaut de Vaqueiras an den Markgræfen von Montferrat...** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. II, p. 667.

Compte rendu : *Zeitschr. f. roman. Philol.*, 1894, fasc. 1-2, pp. 196-201 (ZENKER).

Σεραφεὶμ σκευοφύλαξ τοῦ Παναγίου Τάφου.
[Κωνσταντινούπολις, 1895, n° 36. — Νέα Ἐπιθεώρησις, 1895, n° 1290.]

Notices nécrologiques sur Séraphin, trésorier du Saint-Sépulcre, mort le 3 février 1895.

SMITH (G. A.) — **Galilee. The lake of Galilee.**
[*The Expositor*, 1893, mars, pp. 161-178 ; mai, pp. 321-335.]

SMITH (G. A.). — **The historical geography of the Holy Land, especially in relation to the history of Israel and of the early church.** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 667.

Compte rendu : *The Academy*, 18 août 1894.

SMITH (W.). — Voy. **Dictionary.**

SNOUCK-HURGRONJE (D. C.). — **Une nouvelle biographie de Mohammed.**

[*Rev. de l'hist. des religions*, 1894, juillet-août, sept.-octobre, t. XXX, pp. 48-70, 149-178.]

A propos de la vie de Mahomet publiée par Hubert Grimme, en 1892. L'auteur du présent article discute en particulier l'opinion de Grimme, suivant laquelle Mahomet prêcha à ses compatriotes non une religion mais une doctrine socialiste.

Société asiatique. Voyages d'IBN BATOUTAH. Texte arabe accompagné d'une traduction par C. DEFRÉMERY et le Dr B. R. SANGUINETTI, t. I (3e tirage). — Paris, Imprimerie nationale, 1893, in-8°, XLVI-443 pp.

Simple réimpression, sans changements, de ce premier volume qui était épuisé.

SPURRELL (F. C. J.). — **Notes on early sickles.** — 2 Pl.

[*Archæolog. Journal*, 1892, t. XLIX, pp. 53-68.]

Sur d'anciens socles de charrues, trouvés en Égypte et en Syrie-Palestine.

STAVE (Erik). — **Genom Palæstina-Minnen fran en resa våren 1891.** — Stockholm, P. A. Nordstedt et Söner, 1893, XII-564 pp. — Avec une carte de la Palestine par H. FISCHER et H. GUTHE.

STŒCKEL (J. M.). — Voy. **Teppich-Erzeugung.**

STRZYGOWSKI (Josef). — **Drei Miscellen. — I. Die Weih-Inschrift Theodosius des Grossen am goldenen Thore zu Constantinopel. — II. Ein Grabrelief mit der Darstellung der Orans aus Kairo, in der Sammlung W. Golenischeff zu Petersburg. — III. Die Maria-Orans in der byzantinischen Kunst.**

[*Rœmische Quartalschfr.*, 1893, VIIe an., nos 1-2, pp. 1-10.]

STRZYGOWSKI (Josef). — **Die byzantinischen Wasserbehælter...** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 633.

Compte rendu : *Byzant. Zeitschr.*, 1895, t. IV, pp. 128-136 (F. v. REBER).

STRAMBALDI. — Voy. **Chroniques.**

SUCHIER (H.). — **Urkunde Joinville's.**

[*Zeitschrift f. roman. Philol.*, 1894, t. XVIII, n° 3, pp. 430-431.]

Publie une charte de 1256 et l'analyse de neuf autres, 1239-1303.

Teppich - Erzeugung im Orient. Monographien von Sir George BIRDWOOD, in London; Geheimrath Dr Wilhelm BODE, in Berlin; C. PURDON-CLARKE, in London; M. GERSPACH, in Paris; Sidney J. A. CHURCHILL, in Teheran; Vincent J. ROBINSON, in London; J. M. STŒCKEL, in Smyrna. Herausgegeben vom K. K. Oesterr. Handels-Museum, mit 4 Lichtdrucktafeln und 30 Abbildungen im Texte. — Wien, Verlag des K. K. Œsterreichischen Handels - Museum, 1895, gr. in-8°, 204 pp.

Compte rendu : *Revue d'Orient et de Hongrie*, 12 févr. 1895 (André LEVAI).

Θεολογικὴ (Ἡ) **Σχολὴ τοῦ Ἱεροῦ Κοινοῦ τοῦ παναγίου Τάφου κατὰ τὸ ἔτος ͵αωϟγ'-͵αωϟδ'.** — Jérusalem, typographie patriarcale du Saint-Sépulcre, 1894, gr. in-8°, 73 pp.

THOMENKO (Cl.). — **Une messe catholique en mémoire de M. Carnot célébrée dans l'église du Saint-Sépulcre** (en russe).

[*Travaux de l'Acad. ecclésiast. de Kiev*, oct. 1894, n° 10, pp. 267-272.]

TOULMIN-SMITH (L.). — Voy. **Expeditions.**

TRUDON des ORMES (A.) — **Mémoire sur les possessions du Temple...** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 633.

Compte rendu : *Rev. des quest. hist.*, oct. 1894, XXIXe an., pp. 634-635 (E.-G. LEDOS).

TRUDON des ORMES (A.). — **Note sur un fragment de la règle du Temple.**

[*Mélanges Julien Havet. Recueil de travaux d'érudition dédiés à la mémoire de Julien Havet* (Paris, E. Leroux, 1895, in-8°), pp. 355-358.]

Publie, d'après le ms. 10478 de la Bibliothèque nationale, le texte latin, jusqu'ici inédit, des trois derniers chapitres (74-76) de la règle du Temple.

Unterrichtswesen in Syrien.

[*Œsterr. Monatsschrift f. den Orient*, 1893, t. XIX, p. 123.]

USENER (Hermann). — Voy. **Acta martyris.**

USPENSKY (Th.). — **Les partis du cirque et les dèmes de Constantinople** (en russe).

[Βυζαντινὰ Χρονικά (*Vizantijsky Vremennik*; publ. par l'Acad. des sc. de Saint-Pétersbourg), t. I, 1894, pp. 1-16.]

Compte rendu : *Byzant. Zeitschr.*, 1895, t. IV, pp. 208-209 (E. KURTZ).

VAFIADIS (Aslipios). — Ἡ πόλις Σουάχειμ (Sichem).

[Παρνασσός, 1894, t. XVII, pp. 87-97.]

VANEK (F. O.) — **Pravek Palestiny** (La Palestine aux origines de son histoire). — Prague, chez l'auteur, 1893, in-8°, 32 pp.

VASILIEVSKY (V.). — **Discours inédit de Basileios d'Achrida, archevêque de Trébizonde, sur la mort d'Irène, première femme de l'empereur Manuel Comnène** (en russe).

[Βυζαντινὰ χρονικά (*Vizantijsky Vremennik*; publ. par l'Acad. des sc. de Saint-Pétersbourg, t. I, 1894, pp. 55-72.]

Compte rendu : *Byzant. Zeitschr.*, t. IV, pp. 173-175 (Ed. KURTZ).

VEGA de ARMIJO (el marques de la). — **Mémoires numismatiques de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem,** por el baron E. H. Furse.

[*Boletin de la real Acad. de la historia*, 1895, t. XXVI, n^os^ I et II, pp. 28-46.]

Notice étendue sur le livre de E. H. Furse, paru en 1885.

Vie de notre saint Père Grégoire le Sinaïte, publiée, d'après un manuscrit de la Bibliothèque du Synode de Moscou, par J. POMJALOVSKY. — Saint-Pétersbourg, Imprim. de l'Académie des sciences, 1894, in-8°, 64 pp.

Compte rendu : *Byzant. Zeitschr.*, 1895, t. IV, pp. 200-201. — Né, postérieurement à 1282, près de Clazomène, Grégoire fut pris avec ses parents et ses frères par les Turcs, qui l'enfermèrent dans la région de Laodicée. Des coreligionnaires l'ayant délivré, il passa en Chypre et de là au mont Sinaï, où il se fit recevoir moine. Mais, au bout de trois ans, les autres moines, jaloux de ses talents, le chassèrent. Il partit alors pour Jérusalem avec un seul compagnon, Gérasime d'Eubée, puis se rendit en Crète et enfin au mont Athos qu'il habita quelque temps. Après la dévastation de la contrée par les Turcs, il songea à retourner au Sinaï, mais changea d'idée en route, vint alors à Constantinople, puis retourna de nouveau au mont Athos où il entra dans le monastère de la Laure. Son humeur voyageuse l'en fit sortir bientôt. Il se rendit à Andrinople, alla construire des couvents chez les Slaves et parcourut aussi la Bulgarie. Sa vie fut écrite au milieu du XIVe siècle par le patriarche Kallistos d'après les indications de Gérasime d'Eubée et des renseignements que Grégoire lui avait fournis à lui-même.

VILLEHARDOUIN — Voy. **Extraits.**

WINCKLER (Hugo). — *Altorientalische Forschungen.* — Leipzig, Pfeiffer, 1893, in-8°, VII-107 pp.

Quelques-unes des études contenues dans ce volume concernent la géographie ancienne de la Palestine. La première est relative au pays de Jaudi, qui n'est pas Juda, mais doit être cherché dans la région de Sendjirli. La seconde traite du pays de Musri, cité dans des inscriptions cunéiformes et qui doit être une partie de la péninsule du Sinaï.

WIRTH (Alb.). — **Aus orientalischen Chroniken...** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, pp. 653, 658.

Comptes rendus : *Zeitschr. f. wiss. Theol.*,

XXXVIIe an., 1894, t. II, pp. 306-312. — *The english histor. Review*, t. IX, oct. 1894, pp. 718-720 (J. E. Gilmore).

Wright (Th. F.). — **Palestine exploration.**

[*American antiq. and oriental Journal*, 1893, pp. 32, 114, 169.]

Youschmanow (B. D.). — **Collection de reproductions photographiques appartenant à la Société impériale orthodoxe de la Palestine** (Syrie, Hauran, Jérusalem, Égypte, Sinaï, Chypre, etc.). — Saint-Pétersbourg, 1894, in-8°, v-176 pp., 3220 numéros.

[Dans la publication russe intitulée : *Palestine et Sinaï*. — Première partie, 3e fasc.]

Zeller (E.). — Voy. Klentschi (J.).

Zuylen (H. van). — Voy. Frohnmeyer (J.).

CHRONIQUE

— *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1894-1895. Séances :

20 juillet 1894. — M. Clermont-Ganneau communique la copie d'un milliaire du calife Abd-el-Melik, du premier siècle de l'hégire, et deux inscriptions romaines de Palestine. L'une de ces inscriptions est une dédicace de la légion *decima Fretensis* à Trajan, l'autre un milliaire donnant le nom du légat P. Julius Geminianus (?) Martialis.

3 août 1894. — M. Maspéro, vice-président, annonce la présence à la séance de Mgr Elias Houyaek, archevêque d'Arca, vicaire patriarcal maronite, qui vient faire hommage à l'Académie d'un ouvrage intitulé : *Histoire des Maronites,* par Mgr Istifan-ud-Dwayh l'Idini, patriarche d'Antioche et de tout l'Orient, au XVIIe siècle. Cet ouvrage vient d'être édité à Beyrouth avec des notes, par M. Rachid Al Khouri Al Chartouni, rédacteur du journal *Al Bachir* et professeur de belles-lettres à l'Université de Saint-Joseph. Il contient la mention de beaucoup de faits se rattachant à l'histoire des croisades.

31 août 1894. — M. Clermont-Ganneau présente une série de documents relatifs aux croisades qui lui ont été récemment envoyés de Syrie. Deux d'entre eux, provenant de Saint-Jean-d'Acre, offrent un intérêt particulier. Ce sont les épitaphes, en français, de Fr. Thomas Manzu, trésorier des Hospitaliers de Saint-Jean, mort le 1er septembre 1275, et de Fr. Richard-Benoist Chapperon, prieur provincial des frères de la Pénitence de Jésus-Christ en T.-S., du XIIIe siècle également. M. Clermont-Ganneau signale en outre un sceau en cuivre portant le nom et le portrait de son propriétaire Salemo de Puteo.

1er février 1895. — M. Schlumberger présente une monnaie d'argent, récemment acquise par le Cabinet des Médailles et qui

porte le nom de l'impératrice Théodora, fille de Constantin VIII et sœur de la fameuse Zoé. Les monnaies de cette princesse, qui régna seule de 1055 à 1056, sont d'une grande rareté. Sur celle que présente M. Schlumberger, Théodora est désignée sous les qualificatifs de *Despoina* et de *Porphyrogénète*, ce qui reporterait la date de son émission à l'époque où cette princesse régnait conjointement avec son beau-frère Constantin Monomaque, c'est-à-dire aux années 1051-1055.

29 mars 1895. — M. Foucart, lit au nom de M. Radet, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux, une notice sur l'emplacement de l'ancienne Dorylée d'Asie Mineure. Suivant M. Radet la localité de Chehir-Enïuk marque bien l'emplacement de cette ville à l'époque des successeurs d'Alexandre et à l'époque romaine. Mais la cité se déplaça plusieurs fois depuis lors.

— Le pape Léon XIII vient d'approuver un projet dont il a fait étudier et préparer tous les détails par la commission cardinalice des églises d'Orient, concernant la fondation à Constantinople d'un grand Institut de hautes études, pour les Grecs unis. L'enseignement, dans cette sorte de Faculté, sera donné en grec et comprendra l'ensemble de la théologie, l'histoire générale et plus particulièrement celle de l'Église, la philosophie et le droit canon. Le pape a décidé, en outre, de faire construire, près de cet Institut, une église dans laquelle les offices seront célébrés suivant le rite grec.

— Sous le titre de *Chronica brevia*, M. Sp. P. Lambros publie actuellement, chez l'éditeur Teubner, à Leipzig, une série de petites chroniques grecques des xve et xvie siècles, concernant l'histoire de la Grèce au moyen âge.

— La direction du musée Impérial de Tchinli-Kiosque, à Constantinople, se propose de faire nommer dans les principales villes de l'empire ottoman des commissaires chargés de veiller à la conservation des monuments antiques, d'empêcher les fouilles clandestines et de recueillir pour le Musée tous les objets ayant une valeur archéologique. A Jérusalem, ces fonctions ont été confiées à Ibrahim-Edhem Effendi, qui déjà, à diverses époques, a été chargé de surveiller des fouilles faites en Turquie.

— La *Revue de Provence*, dont le premier numéro vient de paraître (Marseille, Domenc, in-8°), annonce qu'elle publiera prochainement divers mémoires et documents sur les rapports com-

merciaux de la Provence avec le Levant, entre autres une série de pièces conservées dans le fonds Peiresc. Les Archives municipales de Marseille, presque inexplorées jusqu'ici et qui doivent, à ce que l'on présume, contenir d'importants matériaux sur ce sujet seront sans doute mises à contribution par les auteurs des travaux annoncés.

— Le catholicos de Sîs (Petite-Arménie), Mgr Meghirditch étant décédé récemment, à Alep, l'élection de son successeur doit être faite prochainement par le conseil électoral du diocèse sous la présidence d'un archevêque délégué par le patriarche arménien résidant à Constantinople. L'évêché de Sîs, qui a joué un si grand rôle dans l'histoire ecclésiastique et politique de la Petite Arménie, au moyen âge, a conservé certains privilèges, que le sultan a dernièrement confirmés par un firman, sur la demande de Mgr Meghirditch. Il possède, en particulier, une juridiction spirituelle.

— Le 1er février 1895, Mgr Anthimos VII Tsatsos, métropolite de Léros et Calymnos, a été nommé patriarche œcuménique de l'Église grecque orthodoxe, à Constantinople, à la place de Mgr Neophytos VIII, démissionnaire.

— Dans le 2me fascicule du *Répertoire des sources historiques du moyen âge* (topo-bibliographie), de M. l'abbé Ulysse Chevalier, un article de sept colonnes est consacré aux *Croisades*. Il fournit une liste très judicieusement établie des ouvrages les plus importants parus sur la matière.

Le propriétaire-gérant : E. LEROUX.

Le Puy. — Imprimerie R. Marchessou, boulevard Carnot, 23.

LE PÈLERINAGE DU MOINE AUGUSTIN

JACQUES DE VÉRONE

(1335)

Le texte de la relation de voyage que nous publions ici pour la première fois intégralement n'était connu jusqu'aujourd'hui que par fragments [1]. L'auteur se nomme lui-même : « frater Jacobus de Verona, lector fratrum Eremitarum S. Augustini ». Ce n'est pas, croyons-nous, la seule mention que l'on ait de ce personnage. Un document authentique mentionne, à la date du 8 février 1339, un « Jacobus », prieur du monastère augustinien de Sainte-Eufémie de Vérone [2]; d'autres sources citent, au 12 avril 1345, un autre Jacques, qui aurait été lecteur du même monastère [3]. Il est

1. Voy. Von Aretin, *Beiträge zur Geschichte und Literatur;* Münich, 1807, IX, pp. 1229-1232; — Röhricht et Meisner, *Deutsche Pilgerreisen nach dem heiligen Lande;* Berlin, 1880, pp. 45-64. L'un et l'autre de ces fragments est publié d'après le ms. de Münich Cgm. 235.

2. « Il intervienne il giorno 8 Febbraio 1339, insieme con altri fratri alla stipulazione di un istrumento per mezzo del quale un certo Bonomo q. Gandolfo, della contrada di Ferrebai, ratifica la tenuta presa dal monasterio di tre pezze di terra giacenti in pertinenza di Roverchiara » (*Antichi archivi Veronesi;* S. Eufemia, rot. n° 283). — Biancolini (*Notizie storiche delle chiese di Verona;* Vérone, 1766, lib. VII, p. 229) fait aussi mention d'un prieur de Sainte-Eufémie, nommé Jacques.

3. « Fra Giovanni del fu signor Aldo di Castello, dell' ordine degli Eremiti di S. Agostino, dichiaro di aver ricevuto, *a domino fratre Jacobo, lectore quondam domini Omneboni, dicti ordinis Heremitarum Sancte Phemie, Verone,* il quale pagava del proprio 80 lire di denari Veronesi piccoli, come prezo di una pezza di terra giacente in pertinenza di S. Floriano di Valpolicella, ch'esso fra Giovanni vendeva al detto fra Giacomo acquirente per se e per il convento » (*Antichi archivi Veronesi*, S. Eufemia, rot. n° 317). Nous devons les deux notices qui précèdent à l'obligeance de M. Gaëtano Tononi, de Plaisance.

dès lors probable qu'un de ces deux moines, au moins, peut être identifié avec notre voyageur. Or, celui-ci nous dit lui-même que, lors de son départ de Gaza (fin août 1335), il y avait exactement vingt-cinq ans et quatre mois qu'il appartenait à son ordre; on peut donc admettre qu'il avait alors environ cinquante ans et, en outre, supposer qu'après son retour, il aura été élevé à la dignité de prieur, poste auquel l'appelaient son âge déjà avancé, et la considération qu'il s'était acquise tant par son pèlerinage à Jérusalem que par ses relations avec le prince Maschino de la Scala [1].

Le texte est divisé en deux parties : une introduction et la relation de voyage proprement dite. La première partie [Prooemium] se compose d'abord d'un Guide des pèlerins *(Peregrinationes et indulgentie Terre Sancte)* [2], puis d'un « *Conductus de Via* » [3], et, enfin, d'une « *Benedictio vini in amorem S. Johannis Baptiste* », que nous connaissons par beaucoup d'ouvrages imprimés [4]; mais, comme ces différents chapitres offrent avec les textes connus des divergences sensibles, ils méritent bien d'être publiés intégralement. Nous ne pouvons affirmer que cette première partie se soit déjà trouvée dans la relation originale de Jacques, qui n'a point été conservée; mais les manuscrits faits d'après le texte original sont assez anciens, en tout cas beaucoup plus anciens que les ouvrages imprimés dont nous parlions plus haut.

La relation de voyage proprement dite est divisée en quatorze chapitres. Jacques commence par décrire (§ I) son voyage de Vérone à Jérusalem; puis les sanctuaires de l'église du Saint-Sépulcre (§ II), de la ville de Jérusalem et des environs (§ III); ensuite (§ IV), il nous raconte son voyage au Jourdain, à la mer Morte, et de là à Bethléem et dans le voisinage (§ V); il fait aussi (§ VI) le dénombrement des sectes chrétiennes établies en Terre-Sainte [5], ainsi que des localités de Palestine ayant appartenu autrefois aux chrétiens et soumises maintenant au sultan. Il décrit ensuite son voyage au Sinaï (§ VII), au Caire, à Damiette, à Gaza (§ VIII); puis il nous parle de la puissance du sultan et de ses préparatifs en

1. « Pro quo specialiter accessi [S. Sepulcrum] », dit-il dans sa relation.
2. On en rencontre souvent d'analogues dans d'autres relations (R. Röhricht, *Biblioth. geogr. Palaestinae*, nº 267).
3. Nous avons signalé (*Deutsche Pilgerreisen*, 1889, p. 46) des formulaires analogues; celle du manuscrit de Jacques de Vérone, tout en ayant de grandes analogies avec celles que nous connaissons, en diffère cependant sur certains points.
4. Jacobus Thomasius, *De poculo S. Johannis;* Lipsiae, 1675, c. 3-5, Cf. J. Grimm, *Deutsche Mythologie*, 1875, t. 1, pp. 49-51, et *Deutsches Wœrterbuch*, sub voce; — Röhricht, *Deutsche Pilgerreisen*, 1889, p. 46.
5. Röhricht, *Bibl. geogr. Palaestinae*, nº 238.

prévision d'une attaque de la part des chrétiens d'Europe, qu'il redoutait fort (§ IX). Plus loin (§ X), il relate son voyage de Gaza à Jérusalem par Hébron; puis il nous entretient plus particulièrement de l'Islamisme (§ XI); enfin, il raconte son voyage de Jérusalem à Nazareth et au lac de Tibériade (§ XII), à Damas, à Notre-Dame de Sardenai (§ XIII) et à Beyrouth, d'où il se rendit à Saint-Jean-d'Acre, pour retourner de nouveau à Beyrouth (§ XIV). Ici s'arrête malheureusement la relation.

Jacques quitta Vérone, le 7 mai 1335, avec un petit nombre de compagnons, dont il ne donne pas les noms; il s'embarqua, le 29 mai, à Venise, et arriva, le 7 juin, à Otrante, où il disputa victorieusement avec des Juifs. Dans la cathédrale, il remarqua, entre autres curiosités, un chandelier à sept branches, semblable à celui dont parle l'Ancien Testament. Il reprit bientôt son voyage, que troubla la crainte des pirates; pourtant, il débarqua sans accident, le 24 juin, en Crète, île qu'il prend à tort pour l'île de Malte, où l'apôtre saint Paul fit naufrage lors de son voyage à Rome. Il échappa heureusement aux poursuites du redoutable corsaire Barthélemi Malopolos et arriva, le 30 juin, à Famagouste; il visita dans le voisinage la célèbre église de Notre-Dame de la Cava et y rencontra le roi de Chypre, Hugues IV de Lusignan, de la piété duquel il fait un grand éloge. Le même jour, entraient dans ce port une foule de navires, amenant des milliers de fugitifs venus de L'Aias, qui, redoutant une attaque des troupes égyptiennes, avaient cherché leur salut dans la fuite [1]. A cette occasion, Jacques gourmande les chrétiens d'Occident de rester insensibles au malheur des chrétiens d'Orient et de ne rien faire pour leur salut. A Famagouste, il assista également à l'enterrement d'un riche citoyen, et il mentionne l'emploi qu'il y vit faire de pleureuses, déjà connues de lui par le Nouveau Testament; il note aussi que, depuis la prise de Saint-Jean-d'Acre (1291), les femmes de l'île portaient le deuil [2]. Il visita encore le célèbre couvent du Saint-Sépulcre, puis s'embarqua, le 21 juillet, et arriva, le 30, à Jaffa, et, le 5 août, à Jérusalem. Après avoir célébré la messe sur la montagne de Sion (ce qu'il a l'habitude de faire dans toutes les églises qu'il rencontre), il visite, le 7 août, avec trois de ses compagnons, l'église du Saint-Sépulcre, y dit de nouveau une messe et prie pour tous ses amis et parents

1. Cf. Weil, *Geschichte der Chalifen*, IV, pp. 335-350. — Petermann, *Beiträge zur Geschichte der Kreuzzüge aus armenischen Quellen*, p. 180.
2. Le même fait est rapporté par Ludolf de Sudheim (éd. Deycks, p. 46) : « Et ex illo die, omnes mulieres nobiles et ignobiles christianae, per totam « plagam orientalem vestitae sunt vestimentis nigris lamentationis et doloris « super interitum decoris Accon usque in hodiernum diem. »

restés dans sa patrie. Voulant emporter des reliques et des souvenirs de ces lieux saints, il enlève, avec des instruments qu'il avait apportés à dessein [1], des morceaux de divers blocs de pierre et des murailles, et cela sans que personne s'y oppose [2]. Cela ne l'empêche pas de déplorer à cette occasion que d'autres pèlerins, par ces pieuses dégradations, aient rendu absolument méconnaissable la forme primitive de certains monuments sacrés.

Jacques fait encore, avec douze autres pèlerins, une excursion à la montagne de la Quarantaine et au Jourdain; puis, avec des milliers d'autres chrétiens dont plus de cent étaient d'Occident, il visite Bethléem, où il trouve et copie avec soin l'inscription votive, écrite en latin, du roi Amauri Ier, qui, avant lui, n'avait jamais été rapportée intégralement. Il fait un dénombrement intéressant des places fortes et des villes appartenant jadis aux chrétiens et qui étaient devenues la possession du sultan d'Égypte; il espérait ainsi montrer quelle devait être la tâche principale d'une nouvelle croisade. Le 23 août, il part de Jérusalem pour le Sinaï en passant par Gaza, route dont on n'avait jamais fait mention auparavant; il visite aussi la mer Rouge et arrive, le 30 septembre, au Caire, où il voit beaucoup de choses nouvelles pour lui et où il rencontre également beaucoup de chrétiens. Mais le bruit d'une croisade imminente avait fortement irrité la population contre tous les disciples du Christ. Aussi notre voyageur n'y reste-t-il que deux jours; il s'embarque alors pour Damiette, dans l'intention de retourner ensuite par terre à Gaza. A Damiette, comme plus tard à Jaffa, il voit de ses propres yeux que le sultan, pour empêcher le débarquement d'une armée de croisés, faisait combler les ports avec de grosses pierres, de façon à les rendre impraticables [3]. C'est ce qui se faisait également à Saint-Jean-d'Acre et à Tyr, comme on le raconta à notre voyageur.

A la suite de la relation de son voyage à Hébron, qu'il décrit dans tous ses détails, il nous fait un court exposé des croyances et des mœurs des Musulmans, exposé qui ne rappelle en aucune façon les autres traités apologétiques des temps antérieurs, ou

1. « Feci fieri duos scarpelos ferreos forte seu subulas et mecum portavi in Sepulchro et cum illis recepi. »

2. Ludolf de Sudheim (éd. Deycks, p. 79) dit que le Saint-Sépulcre seul était défendu par des gardiens, « *ne a peregrinis maculetur vel deportetur* », et il ajoute : « *Nam si Sepulcrum Christi per grana et arenas posset deportari, jam ultra longa tempora, etiamsi maximus mons esset, fuisset deportatum, ita ut vix ibidem una arena permansisset.* »

3. Sur la croisade projetée, cf. *Zeitschr. f. deutsche Philol.*, 1886, t. XIX, pp. 20-21; — *Mittheil. des Instituts f. œsterr. Gesch. Forschung*, t. XV, p. 52.

même les traités contemporains que nous connaissons ; mais il est écrit d'après l'observation et l'expérience propres du voyageur. Jacques prétend avoir entendu dire et soutient avec beaucoup de force qu'un grand nombre de Musulmans ont perdu leur croyance primitive à la vérité de leur religion et qu'ils seraient prêts, si les chrétiens débarquaient dans leur pays, à passer de leur côté.

D'Hébron, le pèlerin retourne à Jérusalem, où il célèbre une messe pour le prince Maschino de la Scala, de Vérone, pour ses parents et pour ses amis, dans l'église du Cénacle. Mais, redoutant l'hostilité croissante des Musulmans, il ne reste que trois jours dans cette ville. De là, il va à Nazareth, où il recueille, de même qu'à Capernaum et à Naim, de nouvelles preuves du fanatisme des Musulmans; puis il arrive à Damas, en suivant une route peu fréquentée. Il rencontre dans cette ville des ambassadeurs venus d'Arménie, envoyés pour demander la paix au sultan, mais qui avaient reçu de lui un accueil très froid. A Damas, il visite encore l'ancienne église de Saint-Jean et le célèbre couvent de Notre-Dame de Saidanaja (Sardenai), dont il donne une description très exacte et très remarquable ; puis il retourne à Beyrouth par Balbeek. De là, il fait un petit voyage à Sidon, à Tyr, à Saint-Jean-d'Acre, et s'embarque de nouveau pour Beyrouth, d'où il retourne dans sa patrie au commencement d'octobre 1335.

Ce court résumé suffit pour nous montrer l'intérêt de tout premier ordre que présente cette relation de voyage, tant à cause de son ancienneté et du grand nombre de contrées parcourues par l'auteur, qu'en raison de l'étendue du texte et de la richesse des observations qui y sont réunies. Nous ne ferons pas un reproche bien grave à l'auteur d'avoir souvent, par suite de son origine italienne, employé certaines tournures qui sont de véritables solécismes, de se laisser aller à des négligences de syntaxe et à de fréquentes répétitions. Il est évident que cette relation a été rapidement écrite, que la rédaction en a été assez peu soignée. Mais certaines rudesses de style, certaines obscurités dans l'expression sont explicables ; nous ne possédons plus, en effet, le texte original, dans lequel étaient intercalés des croquis géographiques, qui malheureusement sont perdus (celui du Sinaï seul, dont on trouvera plus loin un fac-simile, est conservé), de sorte que nous en sommes réduits à une copie relativement récente et à des traductions. En tout cas, nous trouvons partout chez notre auteur un amour ardent, une vénération profonde des Lieux-Saints, et le ferme désir d'en donner au lecteur, par des mensurations et des descriptions minutieuses, une connaissance exacte, tant

au point de vue de leur forme et de leur aspect, qu'en ce qui touche leur dépendance actuelle, de telle sorte que, le plus souvent, on peut avoir confiance dans ses indications. A côté de cela, il n'oublie jamais de dire tout ce que les renseignements de témoins dignes de foi lui ont permis d'établir d'une façon sûre, et l'endroit précis où il a entendu ces renseignements.

Il interroge des Musulmans au moyen de ses interprètes, des Juifs, dont il vante les connaissances en topographie, et aussi des chrétiens latins et grecs; il s'entretient avec le patriarche arménien à Jérusalem; il observe lui-même sans cesse et réunit ainsi une foule de documents que nous chercherions en vain dans des relations de l'âge précédent ou de la même époque. Il va de soi que notre voyageur était accompagné par un « guide de pèlerins » et qu'il devait à sa culture monastique une certaine connaissance de la topographie de la Terre-Sainte, puisée probablement par lui dans l'*Histoire scolastique* de Pierre Comestor. Il est certain en tout cas qu'il a utilisé Jacques de Voragine. Mais c'est surtout de l'ouvrage de Burckard du Mont-Sion que Jacques s'est servi, et cela principalement dans la dernière partie de son œuvre. Les mêmes expressions se retrouvent souvent mot pour mot chez ces deux auteurs, de sorte qu'il nous a été possible de rétablir le texte exact de notre écrivain, d'après certains passages de Burckard.

Nous n'oserions pas nous prononcer au sujet d'emprunts qu'il aurait faits à d'autres relations de pèlerins, bien que l'on puisse retrouver chez lui certaines réminiscences de Ricoldo de Monte Croce et de Philippe de Savone; mais ces points de contact sont assez vagues. Jacques lui-même parle, sans citer de nom, de relations de voyages qu'il aurait utilisées [1], mais il semble ne connaître que des relations antérieures à l'année 1291.

L'édition que nous offrons au public a été faite d'après le manuscrit latin de Cheltenham, nº 6650, tome II, § 2, dont M. L. J. Smith a fait une copie pour M. le comte Riant, copie que le possesseur de cette célèbre bibliothèque, sir Fitz Roy Fenwick, a collationnée ensuite. Sur la dernière page se trouve la note suivante, écrite de la main de sir Philipps : « Ex monasterio S. Gilemi », et à une autre place cette autre note : « Payne »; c'est peut-être le nom de celui qui a formé le recueil ou celui d'un des anciens propriétaires du volume. Le copiste se nomme à la

1. « Et hoc pro tanto dico, quod cum a pluribus viris valentibus sint facte « descriptiones Terre Sancte, tamen a paucis temporibus elapsis in partibus « ultramarinis res sunt multum mutate. »

fin : « Explicit liber peregrinationis fratris Jacobi de Verona, « lectoris fratrum heremitarum ordinis Sancti Augustini, per me « Johannem de Purmerende, anno Domini MCCCCXX quarto, in « crastino Tiburtii martyris. »

Nous avons pu en outre, grâce à l'obligeance de M. le professeur Dr de Laubmann, directeur de la Bibliothèque royale de Münich, utiliser deux manuscrits de cette bibliothèque qui contiennent la traduction allemande du texte de notre auteur. Ces manuscrits (Cgm., n° 235, in-fol. de 105 pages, et Cgm., n° 298, in-fol. de 109 pages) datent de la fin du xve siècle et sont, par conséquent, d'au moins soixante ans plus récents que le manuscrit de Cheltenham; leur contenu, leur disposition, leur texte sont presque entièrement identiques; cependant le ms. Cgm. n° 298 semble un peu plus récent encore que le ms. Cgm. n° 235. C'en est peut être une copie; en tous cas, les deux manuscrits ont la même source et diffèrent en beaucoup de points du texte fourni par le manuscrit latin. En premier lieu, nous ne trouvons pas dans les deux manuscrits les parties de l'ouvrage désignées sous la rubrique : Procemium I et III, et au lieu du *Conductus de via* (Procemium II) nous avons un texte [1] qui énumère avec beaucoup plus d'exactitude les lieux saints de Palestine, du Sinaï et d'Égypte; mais on reconnait facilement que c'est là une compilation rédigée d'après le texte même qui suit. En outre, le texte des deux manuscrits de Münich est divisé avec beaucoup de soin en une série de chapitres, et renferme un certain nombre de prières, toutes choses qui manquent dans le manuscrit latin. Celui-ci est par contre beaucoup plus détaillé et plus riche en données archéologiques; il relate principalement avec grand soin l'endroit et la date précise où Jacques a lu la messe ou recueilli des reliques, détails qu'on ne retrouve point dans les manuscrits allemands.

Selon nous, le texte allemand est un remaniement de la relation originale, fait dans l'espoir de réveiller la piété et d'exciter l'enthousiasme du lecteur à l'égard de la Terre-Sainte. Les différentes prières sont dues évidemment au scribe qui a remanié l'ouvrage et y ont été insérées pour édifier le lecteur. C'est pour ce même motif que les discussions scientifiques contenues dans le manuscrit latin ainsi que le croquis du Sinaï ont été supprimés dans les manuscrits de Münich.

Ces traductions allemandes ont cependant une réelle valeur;

1. Ms. Cgm. 235, fol. 1-13 v°; ms. Cgm. 298, fol. 1-12 v°.

grâce à elles nous avons pu établir un texte exact ou comprendre le sens de certaines phrases où le texte latin présentait des obscurités. Il ne nous a pas semblé, d'autre part, nécessaire de relever les nombreuses omissions, abréviations et transpositions qu'offrent les textes allemands comparés au texte latin.

Reinhold RÖHRICHT.

LIBER PEREGRINATIONIS

FRATRIS JACOBI DE VERONA

[PROŒMIUM.]

I. — [Peregrinationes et indulgentie Terre Sancte].

In nomine Domini. Amen. Iste sunt peregrinaciones et in- fol. 87 a.
dulgencie Terre Sancte. Notandum, ubicunque hic inscripta [1] ponitur crux, ibi sunt indulgencie a pena et a culpa omnibus vere penitentibus confessis et contritis; in ceteris vero locis, ubi crux non ponitur, ibi sunt indulgencie septem annorum septemque karenarum. In primo introitu civitatis Jherosolyme, indulgencie a pena et a culpa +. Item in introitu ecclesie Sancte Sepulchre [2] +. Item in monte Calvarie, ubi Dominus Jesus fuit crucifixus +. Item sub eodem monte [3], est capella, ibi caput Ade fuit inventum. Item lapis, ibi Christus inunctus et aromatizatus et Marie in sinu collocatus +. Item in sepulchro Domini Jesu Cristi +. Item locus, ubi Cristus apparuit Marie Magdalene, in forma ortulani. Item columpna, ad quam Cristus ligatus et flagellatus fuit. Item locus est, ubi crux sancta fuit approbata per resuscitationem mortui. Item carcer Cristi, in quo fuit servatus, quousque foramen in lapide, ubi stare debuit crux, ut pararetur +. Item locus, ubi Cristi vestimenta sorte fuerunt divisa. Item capella Sancte Helene, ubi subtus crux Cristi inveniebatur. Item locus, ubi sancta crux jacuit +. Item alia columpna, in qua Cristus fuit ligatus, collaphizatus et corona

1. Ms. : inscripturis.
2. *Sic*.
3. Ms. : montem.

fol. 87 b. spinea coronatus. Item | in medio chori est locus, ubi Cristus dixit : *Hic est medium mundi!* Item, extra ecclesiam, sunt quatuor capelle, prima Sancte Marie et Johannis, evangeliste, ubi stabat juxta crucem, secunda Sancti Michaelis, tercia Sancti Johannis Baptiste, quarta Beate Marie Magdalene. Item, in medio illarum capellarum, est locus, ubi Cristus quievit cum cruce +. Item, prope, domus divitis, qui Lazaro micam negavit panis. Item locus, ubi angariaverunt Symonem portare crucem post Jhesum. Item prope est scola Beate Marie virginis. Item prope est domus Pylati, ubi Jhesus fuit crucifixioni adjudicatus in loco, qui dicitur Litostratos, ibique Cristus fuit ligatus, flagellatus, facie velatus, spinis coronatus. Item domus Symonis leprosi, ubi Marie Magdalene peccatum dimisit. Item, prope, domus Herodis, ubi Cristus indutus alba veste. Item domus Anne, qui fuit socer Cayphe, ubi Cristus primum in nocte fuit ductus. Item domus Sancte Anne, ibi sancta Maria virgo fuit nata. Item locus, ibi Cristus dedit veronicam, id est faciem; modo in Roma est. Item locus, ubi prope est Probatica piscina, ubi languidus fuit sanatus. Item templum justi Symeonis, in quo Cristus oblatus in die purificationis. Item, extra portam ad vallem Josaphat, est locus, ubi sanctus Stephanus fuit lapidatus. Item prope est torrens Cedron, ibi sancta crux in pontem posita. Item
fol. 88 a. valle | Josaphat, ibi erit ge[he]nnale judicium. Item in medio [1] valli est ecclesia, in qua est sepulcrum virginis Marie +. Item, ubi prope est spelunca sub lapide, ubi Cristus patrem adoravit et sanguineum sudorem sudavit. Item ibi prope est ortus Gethsemani [2], ibi Cristus captus fuit, osculatus a Juda et valde prope, ubi Petrus abscidit Malcho auriculam. Item prope locus, ibi dixit Cristus discipulis : *Sedete et adorate, ne intretis in temtacionem* [3]*!* Item locus, ubi beata Virgo, dum assumpta fuit, misit Thome cingulum suum. Item locus, ubi Cristus flevit super Jherosolymam in die palmarum. Item, prope, mons Galilee, ubi Cristus in die pasche suis discipulis apparuit. Item, prope, locus, ubi angelus portavit Marie palmam. Item mons Oliveti, ubi Cristus ascendit;

1. *Sic.*
2. Ms. : Hottomani.
3. Luc. XXII, 40.

ibi apparet adhuc dextrum vestigium +. Item locus, ibi *(sic)* discipuli composuerunt Credo. Item, ibi prope, locus, ibi Cristus docuit oracionem [1] primum. Item descendendo est locus, ubi est ecclesia Sancti Jacobi minoris [2]. Item natatoria Syloe, ubi Cristus cecum natum illuminavit. Item prope est locus, ubi Judei prophetam Ysayam serra lignea diviserunt. Item ager Acheldemach, qui emptus fuit triginta argenteis. Item, inter montem Syon et vallem Josaphat, est locus, qui dicitur Gallicantus; est, ubi Petrus flevit et per tres dies quievit. Item locus, ubi Judei voluerunt rapere corpus Marie, ubi accidit hoc miraculum gloriosum. Item, in monte Syon, est ecclesia Salva | toris, ubi est lapis, qui positus fuit ad ostium sepulchri fol. 88 *b*.
Domini, qui per angelum in nocte pasche fuit revolutus. Item ibidem est carcer, ubi Cristus ligatus et servatus usque mane et ibidem in atrio negavit Petrus Cristum. Item prope est locus, ubi Johannes, evangelista, primam missam celebravit. Item locus, ubi virgo Maria migravit a seculo +. In eodem loco, jacet lapis rubeus, quem angelus de monte Synay attulit et supra eundem locum posuit. Item locus, ibi sanctus Mathias in apostolum fuit electus. Item, ubi prope Maria virgo morabatur. Item locus, ubi Cristus predicavit in cena, et ibidem locus, ubi Maria sedit et audivit sermonem ejus. Item prope est sepulcrum David, Salomonis et aliorum regum Jude. Item locus, ubi coctus agnus paschalis et aqua caldesca, cum qua pedes loti fuerunt discipulorum. Item sepulcrum Sancti Stephani in ecclesia Syon, ubi Cristus cum discipulis suis cenavit +. Item ibidem lavit pedes [3] discipulorum +. Item locus, ibi supra, ubi Spiritus Sanctus super discipulos, die Penthecostes [4], descendit. Item, sub eodem loco, est capella, ubi Cristus venit ad discipulos, januis clausis; ibidem Thomas tetigit latus Cristi +. Item ecclesia Sancti Jacobi majoris; ibi fuit decollatus ab Herode. Inter montem Oliveti et Bethaniam est Bethpage, ubi Cristus sedit [super] asinum in die palmarum. Item Bethania, ubi | Cristus Lazarum suscitavit a fol. 89 *a*.
morte +. Item locus, ubi Martha et Maria Magdalene

1. Ms. : oratione.
2. Ms. : memorie.
3. Le ms. répète deux fois le mot « pedes ».
4. Ms. : Penthetus.

Domino occurrerunt, dicente Martha : *Domine, si fuisses hic* [1], etc. Item domus Marthe, ubi Cristus sepe hospitabatur. Item, versus Jordanem, est lapis, ubi Cristus sepe quievit. Item, prope Jherico, est locus, ubi cecus clamabat : *Jhesu, fili David, miserere mei* [2] *!* Ibidem Zacheus ascendit arborem. Item, prope Jordanem [3] Cristus baptizatus est +. Item, non longe, Mare Mortuum, ubi Sodoma et Gomorra submerse [4] sunt. Item prope est ecclesia [5] Sancti Johannis Baptiste, ubi unus digitus ejus est. Item, in reversione ad Jherusalem ad dexteram, altus mons est, ubi Cristus jejuniavit XL dies et noctes, et locus, ubi dyabolus Dominum temptavit, ut lapides in panem verteret et comederet +. Item, sub eodem monte, oritur fons Helye, de quo in Byblia multum invenitur. Item, de Jherusalem versus Bethleem in via, est fons, ubi stella iterato tribus regibus apparuit. Item prope est ecclesia Helye prophete, ubi angelus portavit sibi vas aque et subcinericium panem. Item, Bethleem, in claustro, est locus quasi in spelunca, ubi Cristus natus fuit +. Item prope est presepe, ubi Cristus reclinatus supra modicum feni +. Item locus, ubi Cristus circumcisus, et in eodem loco innocentes fuerunt interfecti +.
fol. 89 *b*. Item, scola beati Jheronimi, ubi Bibliam de judayca in | latinam [6] transposuit; et ibidem est sepulcrum ejus et sepulcrum innocentium. Item prope est locus, ubi virgo morabatur, cum fugeret [7] cum filio suo in Egiptum. Item, prope, locus, ubi angeli annunciaverunt pastoribus Cristi nativitatem. Item, de Bethleem per octo miliarum, est sepulcrum duodecim prophetarum minorum. Item, de Bethleem per sedecim miliarum, est Ebron, civitas antiquissima; ibi sepulcrum est Abraam, Ysaac et Jacob et eorum uxorum. Item, prope Ebron, est ager Damascenus [8], ubi Deus formavit Adam. Et, valde prope, vallis, ubi Abraham tres pueros vidit et unum adoravit. Item, de Ebron per quatuor miliarum, desertum Johannis Baptiste et ibidem

1. Évang. de S. Jean, XI, 1.
2. Marc., X, 47.
3. Ms. : Jordanis.
4. Ms. : submersi.
5. Ms. : ecclesiam.
6. Ms. : latina.
7. Ms. : fugebat.
8. Ms. : Damasceni.

fons, ubi baptizavit et predicavit. Item, de Bethleem per duo miliarum, Philippus baptizavit eunuchum. Item, per octo miliarum, est civitas montana, ubi Maria salutavit Elizabeth et composuit canticum Magnificat. Item locus, ubi Johannes Baptista natus fuit + et, ubi absconditus propter Herodem. Item prope est domus Zacharie, modo vero est ecclesia. Item claustrum, ubi crescebat sancta crux. Item, de Jherusalem versus Nazareth per unam dietam et mediam, in Samaria, est civitas Pesa [1] et Napulosa, ubi Cristus fatigatus itinere sedit super fontem Jacob, postulans aquam bibere de muliere Samaritana. Item, ultra per quinque miliarum, est civitas Sebasten, ubi sanctus Johannes Baptista | est sepultus inter Abdiam fol. 90 a.
et Helyseum prophetas. Et prope est carcer, ubi Sanctus Johannes decollatus fuit. Item, plus quam una dieta in Galilea, est illa dilecta civitas Nazareth, ubi ille flos florum Cristus de Maria fuit natus +. Item valde prope est fons, ubi Jhesus puer hausit aquam matri sue. Item, extra civitatem, est altus mons, qui dicitur saltus, ubi Judei voluerunt Cristum precipitare, Jhesus autem transiens etc. Item, a Nazareth per quinque miliarum, est mons Tabor, ubi Cristus transfiguracionem fecit coram discipulis suis, ut in Ewangelio dicitur. Item, in pede montis, est capella, ubi Jhesus dixit discipulis : *Visionem, quam vidistis, nemini dixeritis* [2]*!* Item, de monte Tabor per duo miliarum, est civitas Naym, ubi Cristus rursus citavit filium unicum vidue. Item, a Nazareth per quatuor miliaria, est civitas Sephor, ubi orta fuit Anna, mater Marie. Item, a Sephor per unam leucam dimidiam, est Chana Galilee, ubi Cristus mutavit aquam in vinum ad nuptias. Item, ante civitatem, immensus est locus, ubi Cristus predicavit et mulier dixit ad Jhesum : *Beatus venter, qui te portavit* [3]*!* etc. Item, de monte Tabor per decem miliarum, est mare Galilee Tyberiadis, super quo Cristus ambulavit, siccis pedibus. Item locus, ubi Cristus stetit in litore maris et dixit discipulis : *Nunquid habetis pulmentarium* [4]*?* Eciam ibidem apparet unum vestigium Cristi et locus prope,

1. Il faut lire : « Thersa », avec le manuscrit de Munich, Cgm. 235 fol. 8 v.
2. Matth. XVII, 9.
3. Luc. XI, 27.
4. Évang. de S. Jean, XXI, 5.

fol. 90 b. ubi viderunt prunas et | piscem superpositum et panem, etc. Item, juxta mare, est locus in valle, ubi Cristus saciavit quinque milia hominum de quinque panibus et duobus piscibus, et ibidem sanavit leprosum. Item, versus orientem, est civitas Cristi Capharnaum, ubi Cristus sanavit puerum centurionis. Item, a Jherusalem versus Rama per LX stadia, est Emaus castellum, de quo in Evangelio; et, ante civitatem Rama, est sepulcrum Samuelis, ibique prope est ecclesia, ubi beatus Georgius a Daciano fuit decollatus; deinde ad Jaf, portum maris, pervenitur. De Jherusalem versus Syna ad Sanctam Katherinam, notandum [quod] per primam dietam per magnos montes transitur et de vespere pernoctatur; ibi sunt duodecim fontes aquarum, de quibus in die palmarum[1], canit Ecclesia; ibi est prope Ascalonia, ubi castrum Herodis, magni regis. In die altero, venitur per planam et bonam rectam[2] ad civitatem Gazar, ubi moratur rex, ibique morantur peregrini per dies aliquos et preparant se ad desertum versus Sanctam Katherynam cum panibus, caseis et necessariis, quibus hominibus videbitur oportunum expedire; et ab inde, videlicet de Gazara, per primam dietam pervenitur per bonos torrentes ad aquas. Secunda die, per arenosam viam, non habetur aqua. Tercia die, aqua in alto puteo, sed turbida est. Quarta die, aqua in fovea argillea. Quinta die et sexta, non habetur aqua. Septima die, habetur aqua in lapideo fonte, qui[3] trahitur cum rota. Ibique sunt cisterne bone apud eundem fontem. Die octava, non est aqua. Die nova, aqua est in profundo lacu inter
fol. 91 a. lapideos montes. | Die decima et undecima, non est aqua. Duodecima die, circa meridiem, venitur ad claustrum Beate Katherine, ibique sunt monachi greci. In eodem templo, est in marmoreo scrinio[4] caput virginis Katherine, oleum, manus cum duobus brachiis, que videntur et osculantur, ibique indulgentia a pena et culpa +. In eodem templo, retro altare summum, est rubus Moysi, ibique discinctis pedibus intratur; indulgencia a pena et culpa +. Item, altero die, ascenditur usque meridiem ad altum montem, ubi Dominus

1. Exode, XV, 27; Nombres, XXXIII, 9.
2. Peut-être, au lieu de rectam, faut-il lire : « contratam ».
3. Ms. : que.
4. Ms. : strinio.

Moysi apparuit, virgam [1] dedit et rubus [2] ostenditur, quem montem Dominus sanctificavit, et ibi est fovea, ubi Helyas abscondit se; a pena et culpa indulgencia +. Item descenditur usque meridiem, ubi venitur ad pulcrum ortum et vineam; deinde ascenditur mons maximus et altissimus, Synay nomine, in vertice eius, quoniam est lapideus, est sepulcrum virginis sancte Katherine, quod manus angelice formaverunt, et in distantia vix sex pedum est locus, ubi Dominus dedit Moysi legem in duabus tabulis lapideis; indulgencia a pena et a culpa +. Item, in eodem monte, videtur Egiptus et Mare Rubrum, ubi Judei pertransierunt. Item, ultra per unam dietam versus meridiem, est petra, quam Moyses percussit virga; eciam de monte Syna revertitur ad claustrum prenominatum, de eodem claustro usque Babilonem novam, ubi soldanus moratur, et ad Alexandriam per sex dietas vel paulo plus revertitur; | vel ad Jherusalem per duodecim dietas per calles fol. 91 b. transitos revertitur; camelis quidquid homo exponere debebit, bene informabitur, videatque, ut habeat sumptus copiosos, alioquin deget indubitanter.

II. — Conductus pro via.

Adjutorium nostrum in nomine Domini [3]. *Amen.* Psalmus : *Levavi oculos meos in montes* [4], etc. *Benedictus Dominus, Deus Israel* [5], etc. Antiphona : In viam pacis et prosperitatis dirige nos, Domine! Kyrie eleison. Resp. *Pater noster... et ne nos,* etc. Benedictus Dominus, die..... cotidie. Prosperum iter facias nobis Deus salutarium nostrorum, homines et jumenta salvabis Domine, quemadmodum multiplicasti misericordiam tuam Deus, esto nobis Domine, *turris fortitudinis* [6], etc.! Nichil proficiat inimicus in nobis et filius iniquitatis non apponat nocere nobis, mitte nobis auxilium de Sancto, et de Syon tuere nos, Domine, exaudire oracionem meam! Oremus : Omnipotens et misericors

1. Ms. : virgo.
2. Ms. : rubum.
3. Psalm. CXXIII, 8.
4. Psalm. CXX, 1.
5. Psalm. XL, 14.
6. Psalm. LX, 4.

Deus, qui quamvis cecum [1] et jam se mori credentem tamen firmiter in te sperantem misericorditer consolatus es Tobiam, mittens angelum Raphaelem, fidum filii tui Tobie peregrinacionis comitem, eum conducentem ad locum destinatum necnon cum rebus suis universis incolumem reducentem, fol. 92 a. quique [2] angelus tua potestate ligatum demonem | Asmodeum, ne Tobiam et Saram conjuges molestaret [3], tenuit et exclusit, tue potentie pietati me meis cum rebus et comitiva universis nunc fiducialiter recommendo, humili corde deposcens tuam clemenciam, quatenus in hoc itinere, quod acturi sumus, digneris sanctum angelum nobiscum mittere, qui, cunctis hostibus visibilibus et invisibilibus prorsus exclusis, nos, fideles tuos, sanos, salvos ac incolumes ad loca destinata conducat, cum pace et prosperitate per cuncta viarum pericula, corporalibus et rebus nostris omnibus ubilibet semper salvis, ad laudem et gloriam tui benedicti nominis, qui rex regum et dominus dominancium in eternitate perfecta Deus verus unus [4] gloriaris et regnas in secula seculorum! Amen.

Protege + salva + benedic + sanctifica + populum tuum + crucis per signaculum, morbos averte corporis et anime, hoc + contra signum nullum stet periculum versus dignare Domine isto [5] etc. Oremus : Adesto, Domine, supplicationibus nostris, viam nostram in prosperitatis tue salute dispone, ut inter omnes vie et vite hujus varietates tuo semper protegamur auxilio per Cristum, Dominum nostrum! Procedamus nunc in pace cum prosperitate! In nomine Dei Patris + omni- fol. 92 b. potentis + et Filii + et Spiritus Sancti. Amen + | .

III. — Benedictio vini in amore Johannis, evangeliste et apostoli [6].

In principio erat verbum [7], etc. Deo gratias, etc. Ore-

1. Ms. : quodvis tecum.
2. Ms. : quicquid.
3. Ms. : molestarent.
4. Le ms. répète deux fois le mot : « unus ».
5. Le texte est confus; peut-être faudrait-il lire : « contra hoc signum + nullum stare periculum dignare, Domine ! »
6. Ms. : apostole.
7. Évang. de S. Jean, I, 1.

mus : Protector in te sperancium, etc. Psalmus [XXII, 1] : *Dominus regit me,* etc. Psalmus [CXX, 1] : *Levavi oculos meos,* etc. Kyrie eleison. Respons. *Pater noster... et ne nos,* etc. Salvos fac fideles tuos, Deus meus, sperantes in te *et si mortiferum* [1] *quid biberint, non eis nocebit* [2]. *Gustate* [3] *et videte, quam suavis est Dominus! Beatus est homo, qui sperat in te* [4]*!* Gloria patri etc. Dominus vobiscum. Oremus : + Deus et pater Domini nostri Jhesu Cristi, cujus verbo celi firmati sunt, cui omnis creatura deservit et omnis potestas subjecta est, metuit et pavescit, nos te Jhesum Cristum in adjutorium nostrum invocamus, cujus audito nomine serpens conquiescit, draco fugit, vypera silet, rana inquieta torpescit, scorpio extinguitur, regulus vincitur, squalangus nichil noxium [5] operatur et adhuc forciora animalia venenosa omnia noxia temperantur, te quesumus, omnipotens Deus, ut extinguas + et expellas omnes dyabolicas fraudes et adversas nequitias ab humano genere et + benedic hunc liquorem vini per [6] intercessiones Beate Marie, virginis, et Sancti Johannis, evangeliste, et omnium sanctorum, ut, quicunque in honore Sancti Johannis Evangeliste, hodie gustaverunt, tu eos ab omni intoxicatione venenosa + custodias + benedicas + et ad regnum glorie tue perducas, ubi pax est et leticia per infinita seculorum secula! Amen. Et benedictio Dei Patris + et Filii + et Spiritus Sancti + descendat super hanc creaturam vini! Amen. | fol. 93 *a.*

[SEQUITUR PEREGRINATIO.]

I. — In nomine sanctissime Trinitatis Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen. Et Beate Marie. Incipit liber peregrinacionis fratris Jacobi de Verona, lectoris fratrum heremitarum Sancti Augustini. Cum Beatus Jacobus, apostolus, in epistola sua (I, 17) dicat, quod *omne datum optimum et omne donum perfectum sit descendens a Patre luminum,*

1. Ms. : mortifer.
2. Marc. XVI, 16.
3. Ms. : Dustate.
4. Psalm. XXXIII, 9.
5. Ms. : noxius.
6. Ms. : « per » est répété deux fois.

qui est filius [1] virginis Marie, qui [2] donum vel gratiam fructuosam desiderat, a Domino nostro Salvatore Jhesu Cristo devote requirat, quia *omni petenti tribuit, omni pulsanti aperit, omni querenti misericorditer subvenit* (Luc, XI, 9-10). Considerans ergo ista, cupiens infelicem animam ad salutis portum deducere, ideo ego, frater Jacobus de Verona, auxilio favente divino ad terram sanctam direxi gressus meos, ut omnia loca possem devotissime visitare, describere et annotare et de ritu et gestis repertis veritatem propalare, ad utilitatem quoque audiencium, ut proficiant, cum legerint. Talem modum ego servabo, quod primo describam tempus, in quo peregrinari incepi, provincias, quas pertransivi, et diem, in qua Jherusalem sanctam perveni et quando sepulcrum introivi, et hoc pro tanto dico, quod, cum a pluribus viris valentibus sint facte descriptiones terre sancte, tamen a paucis temporibus elapsis in partibus ultramarinis res sunt multum mutate et maxime in detrimentum cristianorum. propter fragilitatem nostram et peccata nostra, quia in partibus ultramarinis nullam civitatem, castrum vel villam tenemus, nisi Armeniam, quam tamen in presentiarum infestant Saraceni. Incipiamus ergo in nomine Domini nostri Jhesu
fol. 93 *b*. Cristi. |

Anno Domini MCCCXXX quinto [3], indicione tercia, die dominico septimo mensis Maji, Dei nomine invocato, de civitate Verone recessi et perveni Vicenciam [4], Paduam, Venecias, die Mercurii [5] x° mensis Maii, in qua civitate Veneciarum usque ad penultimam diem predicti Maji moram contraxi, expectando navim seu galeam, in qua [6] debebam altum pelagus navigare; et dum ad diem lune [29 mai], que erat antepenultima mensis, perveni, tunc cum pluribus aliis mercatoribus et peregrinis galeam ascendimus et portum Sancti Nicolai exivimus, ventum expectantes, ut possemus iter nostrum perficere, quia

1. Le ms. répète deux fois « qui ».
2. Ms. : quos.
3. Pour la date du voyage, Cgm. 235, donne, fol. 1, l'année 1435 (l'an de la création du monde 6634) et fol. 14 *b*, l'année : 1437; Cgm. 298, fol. 1, donne l'année 1434, et, fol. 13 *b*, l'année : 1437.
4. Ms. : Veritenciam.
5. Ms. : Marturii.
6. Ms. : quam.

galea [1] non erat munita remis. Sed ubi sero advenit et dies jam inclinata pertransiit, voluit nos Deus aliqualiter visitare, quod subito aër conturbatus est et mare intumuit, ventus validus apparuit et inundationes fecit tales, ut omnes naufragium timeremus, anchoras omnes projecimus in mari, Deum devote invocavimus et per totam noctem in magna tribulacione permansimus; sed dum dies apparuit, misit nobis Dominus gratiam suam, quod mare factum est tranquillum; de littore pervenimus et sibi gratias egimus, quia eramus de tantis periculis liberati; et illa die erat quoddam magnum festum ibi, et omnes Veneti illuc venerant; et illa die Martis [2], hora vespere, misit nobis Deus ventum prosperum et sic de portu recessimus, invocato nomine Jhesu Cristi et beate virginis Marie et omnium sanctorum et sanctarum Dei, et specialiter ego me beatis apostolis Jacobo minori et majori commendavi, quia Jacobus vocor et fiduciam magnam habeo in eis. | Postquam mare intravimus cum vento prospero, fol. 94 a.
Ystriam provinciam, Sclavoniam, Albaniam, Romandiolam, marchiam Anconitanam, terram de Abrutiis et montem Sancti Angeli pertransivimus et ad Oltrantum, civitatem in finibus Apulee, applicuimus, per septingenta miliaria a Veneciis distantem [3], die Mercurii VII mensis Junii. Et in dominica proxima sequenti, que erat octava Penthecosti et festum Trinitatis et sancte *(sic)* Barnabe, apostoli [4], ibidem predicavi, et in die Jovis proxima fuit celebre festum corporis Cristi, Domini nostri Jhesu Cristi [5], et illa die sermonem feci de mane et post nonas predicavi, ubi affuit magna multitudo Judeorum, qui in illa civitate cum cristianis morantur, et cum eis pluries disputavi et cum Dei auxilio feci eos de multis esse contentos, cum lex nostra sit fundamentum veritatis.

In illa civitate Oltranti, vidi omnes mulieres habentes aures perforatas, et quelibet portat anulos in auribus, alieque unum, alieque duos vel tres secundum quod sunt majores. Et cathenalas argenteas portant similiter ad aures et talis consuetudo

1. Ms. : galeam.
2. 30 mai.
3. Ms. : distante.
4. 11 juin.
5. 15 juin.

servatur per totam illam regionem et per totam Sclavoniam et Albaniam et Romaniam; et in illa civitate Oltranti invenimus segetes maturas et cotidie metebantur.

In illa civitate similiter Oltranti, in archiepiscopatu, in majori ecclesia ante majus[1] altare, est unum candelabrum ereum altitudinis XVI cubitorum, et habet VII ramos cum trunco, speculos et lilia et VII lucernas, omnia de ere factum totum ad illam formam, quam precepit Dominus Moysi, ut faceret
fol. 94 b. candelabrum in tabernaculo | federis Domini. Et omnes Judei, qui sunt in illis partibus, sepissime vadunt ad visitandum illud candelabrum; magnam pecuniam constitit ad perficiendum ipsum, quia est valde pulcrum et magnum.

Ab civitate Oltranti recessimus, die dominico XVIII mensis Junii, et prospero vento flante insulam Corfu pertransivimus, Clarenzam [2], Cephaloniam et plures civitates principis Armoree [3] perlustravimus; Modon et Coron in Romanie regione, que sunt sub dictione et dominio Venetorum, transeavimus [4], et ad Cericum et Citericum insulas pervenimus, et infra illas insulas diebus duobus permansimus, quod ventum non habebamus. Et ibi sunt, in medio mari, duo scoii [5] sive saxa, que apparent supra mare forte per brachia XXX, et vocantur Doa et As, ubi multe naves de nocte periclitantur, quia non vident illos scoios, et per XX miliaria ultra est [6] aliud scoium, quod vocatur Porrum [7], forte per XL cubitos supra mare, et ibi similiter naves multociens sunt in periculo; isti scoii distant a terra firma per centum miliaria et plus. Nos appropinquavimus ad ipsos ad medium miliare et hoc de die, quod de nocte fuissemus in periculo, et, prospero vento flante, ab illis insulis recessimus, et in medio mari navem grandem, venientem de Cipro usque Venecias, reperimus spoliatam ab una cocha Cathelanorum, quam nobis misit Deus, quia, nisi fuisset, in eodem periculo incidissemus et vocabatur

1. Ms. : manus.
2. Clarentsa (Clarentia) sur la côte de Morée, au sud-est de l'île de Céphalonie.
3. Moreae.
4. *Sic.*
5. En italien : scoglio (écueil).
6. Ms. répète deux fois « est ».
7. Les cartes donnent (entre Cerigo et Cerigotto) trois roches : Porus, Poretti et Nautilus.

navis de ea *(sic)* Dolfin; unde, habito cum eis consilio, illud iter reliquimus [1], quia inter Crete et Barbariam ire volebamus; sed, relicto illo maris brachio, in Crete et Romaniam navigavimus, et cum Dei auxilio in natu | sancti Johannis Baptiste [2] fol. 95 *a.* ad portum civitatis Candie, provincie Creti, pervenimus, que civitas pulcra est et amena et omnibus deliciis plena, et est sub dominio Venetorum, una cum Cania et Orechenio et Schecia [3], civitatibus Creti, et tota insula similiter, que congirat septingenta miliaria; de Crete autem usque Venecias sunt mille quingenta miliaria, sive de Candia civitate. In illa insula Crete, est unus mons altissimus, qui videtur de mari multum longe, ubi Sanctus Paulus liberavit seipsum a serpente seu vipera vulneratum [4], ut legitur Actus, xxviii°, cap. 6, et ibidem dicitur, ipsum dedisse illi, qui ipsum hospicio suscepit, gratiam contra serpentes et suis heredibus ex eis descendentibus, et vocatur ille mons Sancti Pauli; ipsum vidi et prope fui per quindecim miliaria, sed videtur in mari per lx miliaria.

In die natus Johannis Baptiste, de sero, galeam ascendimus et, prospero vento flante, insulam Crete descendimus [5], recommendantes nos Deo et beate Marie, et insulam Scarpati [6] transeavimus, et dum essemus in gulfo Satalie in medio pelagi longe a terra per ducenta miliaria, visitavit nos Deus, quod ille gulfus tantas inundaciones fecit, tantas conquassaciones, ut, tota una die [et] una nocte, timeremus naufragium ultraquam centum vicibus; unde cooperuerunt totam galeam ab uno capite usque ad aliud, et omnes naute erant a fluctibus balneati; ego autem cum magno timore stabam in scandalaria [7], clausis portis galee, et rogabam Deum [8] toto corde, ut nos de hoc grandi periculo liberaret.

Facta in mari tranquillitate et prospero vento flante, insula Rodi, que est fratrum Sancti Johannis Jherosolo | mitani fol. 95 *b.*

1. Ms. : relinqueremus.
2. 24 juin.
3. Cania, Retimo, Sitia.
4. Le fait eut lieu à Malte. Sur le mont de Saint-Paul en Crète, voir Conrady, *Vier rhein. Palaestina-Pilgerschriften*, p. 104.
5. Ms. : ascendimus.
6. Skarpatho.
7. Salandria, espèce de navire.
8. Les manuscrits de Munich donnent ici la prière que Jacques de Vérone faisait.

transeavimus, et ad insulam Cyprum cum magno timore pervenimus, quod unus pirata, crudelis spoliator maris, Bartholomeus Malopolus, erat juxta nos vel propinquus [1] nobis; tamen, Dei [2] auxilio mediante, evasimus manus suas et pervenimus ad civitatem Paphum, que vulgariter dicitur Bafa; deinde, omissa [3] civitate Cypri, applicuimus ad portum Famagoste, civitatis Cipri, die Veneris [4] ultimo Junii. Et in die sequenti sive prima Julii, omnes mercatores et peregrini et naute et marinarii ivimus ad ecclesiam Sancte Marie de la Cava, que est extra civitatem Famagoste, quantum potest jacere arcus bis, et ibi missam devotissime celebravi et unum magnum cereum seu duplerium [5] optulimus Virgini [6] gloriose, que nos a tantis periculis liberavit, quia, dum essemus in mari, fecimus votum. Illa ecclesia est devotissima sepius visitanda, et est in una caverna, et descenditur ad ipsam per gradus XXXVI, et est bene luminosa et ornata et picta, parve tamen quantitatis [7]; omnes enim de mari venientes statim ad eam accedunt. Ibi sunt tres capellani, qui assidue ibi stant, qui cotidie celebrant propter concursum populi, nam in mari, quando cantatur de sero : *Salve regina*, a nautis [8], semper unus clamando invocat auxilium primo sancte crucis de monte Calvarie, postea auxilium Beate Marie virginis de la Cava, et omnes respondent per multos annos : *Deus exaudiat*, in illa ecclesia.

In illa insula Cypri diebus XX permansi, et ad civitatem Nicoxiam perrexi, que est regia civitas, et dominum Hugonem, regem Cypri, visitavi, qui est vertuosus ac gratiosus et Deo
fol. 96 a. devotus, qui omni dominico et festo in sua capella audit | predicationes a religiosis; et ego coram eo predicavi, et habet capellanos X, qui cotidie celebrant, et ipse semper adest officio; isti capellani sunt religiosi tres de ordine nostro et duo Predicatores et alii seculares. Illa civitas Nicoxie est

1. Ms. : propinqui.
2. Ms. : Deo.
3. Ms. : omisso civitates deinde.
4. 30 juin. Les manuscrits de Munich donnent ici faussement le jeudi et nomment l'église : Lacana.
5. Ital. doppiero.
6. Ms. : viginti.
7. Ms. : quantitate.
8. Ms. : ipsam cantata.

multis decorata jardinis et multos habet nobiles; distat autem a Famagosta per unam dietam, a Candia autem, civitate [1] Crete, usque ad Famagostam, sunt octingenta miliaria, et, de Candia Venecias [2], mille quingenta, et, de Veneciis usque Famagostam [3], sunt duo milia trecenta miliaria [4].

In illa civitate Cypri vidi has novitates hic inferius annotatas et in insula Cypri. Prima est, quod illa die et hora, scilicet ultima mensis Junii, qua portum intravi, tunc et plures naves magne et galee et criparie [5] venerunt de Armenia de civitate Logaze, onerate senibus, parvulis, mulieribus, orphanis et pupillis ultraquam mille quingentis, fugientibus de Armenia, quod soldanus miserat gentes suas multas et fortes ad destruendum ipsam et combusserunt totam planiciem et captivas duxerunt ultraquam XII milia personarum preter illos, quos gladio detruncaverunt, et inceperunt ipsam destruere in die Ascensionis [6], ut dixerunt [7] mihi Veneti mercatores, qui erant ibi, que fuit dies XXV [8] mensis Maji. O Domine Deus, quanta tristicia videre ipsam multitudinem cum planctu et ejulatu filios lactantes ubera in platea [9] Famagoste ad pectora mulierum, senes, canes famelicos lamentantes; audiant hec cristiani, qui in suis civitatibus et domiciliis habitant, comedentes et bibentes et seipsos in deliciis nutrientes, qui terram sanctam non | curant acquirere et ipsam ad cultum deducere cristia- fol. 96 b.
num [10].

Item, in eadem civitate Famagoste, me existente ibidem, mortuus [est] quidam civis dives, ad cujus obsequium omnes religiosi fuerunt invitati, et ego ivi et, dum essemus ante portam defuncti, audivi mulieres dulciter cantantes et tunc ascendi domum et respexi, ubi erat mortuus, et ecce ad caput

1. Ms. : civitas.
2. Ms. : Veneciis.
3. Ms. : Famagosta.
4. Le manuscrit de Cheltenham fait suivre le mot « miliaria » des mots « facta omni caput », qui manquent dans les manuscrits de Munich et qui doivent être évidemment supprimés comme ne donnant aucun sens.
5. Gripparia, espèce de navire.
6. 25 mai.
7. Ms. : dixerint.
8. Ms. : xv.
9. Ms. : plateam.
10. Ms. : cristiani.

due mulieres cantantes alta voce, et due ad pedes pie lamentantes, et iste sunt tibicines, de quibus loquitur Evangelista [1], et cantabant in lingua greca, et ideo eas non poteramus intelligere, quia omnes de Cypro loquuntur grecum, bene tamen sciunt saracenicum et linguam francigenam, sed plus utuntur lingua greca; quesivi, quod dicerent; dixerunt, quod laudabant [2] mortuum de pulchritudine, de providencia et de aliis virtutibus.

Item, in eadem civitate Famagoste, una die dominica, vidi unam sponsam ire ad domum sponsi tali modo, quod ante ipsam portabantur xx cerei seu doplerii accensi, et post ipsam xx accensi, et ipsam in medio super unum equum, et habebat depicta supercilia et frontem, et post cereos veniebant XL vel plures domine cum clamidibus nigris super caput eorum usque ad pedes, valde honeste, quia tali modo vadunt omnes domine de Cypro, et non videntur nisi oculi, et dum domos exeunt, semper cum clamide nigra vadunt [3], et a tempore, quo cristiani perdiderunt Acri, quod est Acon sive Ptolomayda.

Item, in eadem civitate, sunt plures secte gencium facientes suum proprium officium et proprias ecclesias [4] : in primis veri cristiani, secundo Greci, qui consecrant non azimis, sed cum pane fermentato, non elevant corpus Cristi, non credunt Spiritum Sanctum procedere a Filio. Item sunt ibi Jacobini, qui se
fol. 97 a. circumcidunt et eciam | baptizantur more Grecorum et faciunt officium eorum. Item sunt ibi Armenii et faciunt officium ut veri cristiani, dicunt tamen officium in lingua greca. Item sunt ibi Georgiani. Item sunt ibi Machonite [5]; iste due secte baptizantur more cristianorum, sed faciunt officium Grecorum. Item sunt Nestoriani a perfido heretico Nestore dicti, qui dicunt Cristum solum purum hominem fuisse, et faciunt officium in greco, sed non sequuntur Grecos, sed habent officium per se.

Item, in insula illa Cypri, tantus calor est, ut vix homo in estate possit vivere, et nullus exit domos nisi de nocte et de

1. Matth. IX, 23.
2. Cod. laudabunt.
3. Il faut suppléer : hoc faciunt.
4. Il faut suppléer : habent.
5. Maronite.

mane usque ad terciam [1] et ab hora vesperarum et citra; fere ego fui mortuus in illo calore.

Item, in illa insula et provincia Cypri, est vinum, quod nascitur ibi et vocatur Marea [2]. Si quis bibit [3] purum, omnia viscera sua adurerentur propter vini caliditatem, et in gustu non apparet tam forte, sed si quis vult bibere ipsum, ponat unum vitrum de vino et quattuor de aqua et adhuc satis forte est. Insula [4] Cypri congirat sexcenta miliaria.

In illa insula Cypri, est unus mons altissimus, qui longe videtur in mari, et super montem est honorabile monasterium Sancte Crucis monachorum nigrorum, et ecclesia [5]; inter duas rupes pendet [6] illa crux, que fuit boni latronis, cui dixit Dominus : *Hodie mecum eris in paradiso* [7]. Et habetur in magna devocione et reverencia, et magnus populus pergit illuc et vocatur Mons Crucis, distat autem a mari per xv miliaria et a Famagosta per unam bonam dietam.

Ad hoc monasterium monachorum nigrorum Sancte Crucis de Cypro accessi recedens de Nicosia, et perveni illuc | cum de- fol. 97 b.
vocione et reverencia et vidi et tetigi lignum illud benedictum, quod ab omnibus in reverentia habetur, et navigantes mare in tempestatibus maris invocant crucem benedictam de Cypro.

Die Veneris de sero in vigilia Beate Marie Magdalene [8], unam navem ascendi, que dicitur criparia, et de Famagosta recessi usque terram sanctam et in festo beati Jacobi [9] pervenimus, omissa [10] provincia Cypri, et illa die sero recessimus, transire volentes brachium maris, et, dum pervenissemus prope terram sanctam, ventus validus nos invasit, qui nequiter duxit nos usque Cesaream [11] castrum [12], quod anti-

1. Ms. : terram.
2. Les manuscrits de Munich donnent : Maraa.
3. Ms. : bibitur.
4. Ms. : quod.
5. Ms. : ecclesias.
6. Ms. : pendent.
7. Luc, XXIII, 43.
8. 21 juillet.
9. 25 juillet.
10. Les copistes des manuscrits de Munich ont eu sous les yeux un texte qui contenait la leçon : nous sommes venus à Omiss (Limissol), de la province de Chypre.
11. Ms. : Cesarea.
12. Ms. : et quod castrum. Notre texte est certainement en désordre, mais

quitus vocabatur Antipatrida ab Antipatre, patre Herodis, et nunc dicitur Arsuff, et est super mare et est destructum; fuit fratrum Hospitalis Sancti Johannis. Et, sicut Deo placuit [1], penultima die mensis Julii [2] dominico, misit nobis Deus gratiam suam, et, prospero vento flante, pervenimus ad portum Jaffe seu Joppe, quod [3] Jaffa nunc dicitur, et tota nocte stetimus extra portum, sed, die lune adveniente [4], super terram sanctam descendimus de licentia Sarracenorum, quam prostratus et oculis plenis lacrimis [5] plusquam xx vicibus deosculatus fui et omnes alii peregrini similiter; de Jaffa autem usque Famagostam sunt trecenta quinquaginta miliaria.

Ista Jaffa dicta est antiquitus Joppe, posita in uno angulo maris, ab uno latere castrum [6], que Arsuff, distans a Joppe per VIII miliaria et est usque Cesaream, que distat a Joppe per XXV miliaria, et est super mare; ab alio latere est castrum Beroardi, quod distat a Joppe per x miliaria [7], et est super mare. Joppe autem fuit nobilissima civitas super col-
fol. 96 *a*. lem situata, | magnis muris et edificiis ornata, sed a Sarracenis [8] totaliter dirupta et omnia edificia in mari *(sic)* projecta, et nulla domus est ibi et nullus ibi habitat, nisi VI custodes Sarraceni. In ista beata civitate [9] multo tempore manserunt apostoli, et ibi beatus Petrus apostolus suscitavit Tabitam, ut legitur Actuum, IX° ca°, que interpretata est dorcas, ibi autem mansit Petrus [10] longo tempore in domo Symonis coriarii, et est unus puteus super litus maris longe a mari

nous pouvons le rétablir au moyen du texte des manuscrits de Munich (Cgm. 235, fol. 20 v. et Cgm. 298, fol. 18 v.), qui correspond à un original latin portant : « Caesaream, ubi fere naufragium passi fuissemus, sed Domino nostro Jesu Christo nos commendantes, constitimus prope aquam haud procul a terra sitam, scilicet apud castrum, quod antiquitus vocabatur Antipatrida », etc. On voit qu'environ deux lignes manquent dans le texte de Cheltenham.

1. Ms. : placuit, et penultima.
2. 30 juillet.
3. Ms. : cum.
4. 31 juillet.
5. Ms. : ipsam.
6. Le rédacteur de Munich (Cgm. 235, fol. 20 r. et Cgm. 298 fol. 19 r.) a traduit un texte latin plus clair : « ab uno latere castrum Arsuff, distans VIII miliaria, et ab altero latere per XXV miliaria super mare est castrum Beruardi » (Cgm. 298 : Beroardi).
7. Ce renseignement ne se retrouve que dans Marino Sanudo, p. 246.
8. Ms. : ornata.
9. Ms. : civitas.
10. Ms. : Petro.

forte sex passibus; ibi semper conveniebant apostoli. Nunquam bibi meliorem aquam et audivi [1], quod LXX anni sunt [2], quod fuit capta et destructa; distat autem a civitate sancta Jherosolyma per XL miliaria.

In hac civitate Joppe ivit Jonas propheta, quum fugere volebat a facie Domini et navim intraret *(sic)*, ut fugeret in Tharsum, et projectus fuit in mari *(sic)* et a cete devoratus, per tres dies postea projectus fuit ad litus maris Joppe; legas librum Jone [3] et invenies.

In hac eciam civitate devotissima, in Joppe, dum Petrus exurgeret et ad superiora ascendisset, ut oraret, videlicet ad unam ecclesiam parvam, que erat super montem, vidit celum apertum et quoddam vas velud lintheum, in quo erant [4] animalia quadrupedia, etc. Et audivit vocem de celo dicentem : *Surge, Petre, et occide et manduca!* ut habetur Actuum, IX° cap° [5]; ibi fuit dispensatum cristianis, quod escas omnes possent comedere; in illa ecclesia fui pluries cum magna devocione et reverencia.

Die Jovis mensis Augusti [6], venit amiratus soldani, hoc est capitaneus, Jaffam, et expedivit nos omnes peregrinos, ita, quod recessimus et venimus versus Rama, que a Saracenis dicitur Ramelech. Et de Jaffa seu Joppe ad tria miliaria est unum castrum in via, que *(sic)* vocatur | Jessur, dirutum [7]; et fol. 98 b. de Jessur super viam ad tria miliaria est aliud castrum diruptum, quod dicitur Bedeian, et de Bedeian ad quatuor miliaria invenimus Rama et ibidem pervenimus, ubi dum perveni hora completorii, audivi super unam turrim clamare tres Sarracenos terribiliter illam legem pessimam et execrabilem Mahometi, et illa turris fuit campanile majoris ecclesie et nunc illa major ecclesia est mosceta seu ecclesia Sarracenorum, quum cristiani tenebant Rama; sed audivi a cristianis et

1. Le texte porte faussement : digne eo, quod. Les manuscrits de Munich (Cgm. 235 fol. 26 et Cgm. 298 fol. 19 r.) ont lu une copie portant : « et audivi a Christianis et Saracenis, quod eadem civitas ante LXXV (Cgm. 298 : LXXXV) annos fuit destructa. »
2. Jaffa fut prise le 7 mars 1268, par Bibars (*Arch. de l'Orient latin*, t. I, p. 389).
3. Jonas, I-II.
4. Ms. : erat.
5. Actes, X, 13.
6. 3 août.
7. Ms. : dirucum.

Saracenis, quod LXXXV anni sunt, quod fuit capta a Saracenis[1]; pulchra civitas est et habundans multum bonis, sed nullam habet fortitudinem et est scita in planicie.

De hoc civitate Rama sive Ramelech fuit Samuel propheta et vocabatur tempore illo Ramacha Sophin, et est ibi sepultus in civitate in una ecclesia, que modo est mosceta, dicta eciam fuit Arimathia, unde Joseph ab Arimathia fuit oriundus, de hac civitate, que nunc Rama dicitur, et fuit ille Joseph, qui Dominum nostrum Jhesum Cristum in monumento novo suis manibus sepelivit.

Prope Rama sive Ramech ad unum latus ad duo miliaria, est Luda vel Lidda, que civitas beata, quia beatus Petrus in ea paraliticum annis octo liberavit, et ibi est una ecclesia Sancti Georgii, ubi ipse fuit decapitatus; tota alia civitas est destructa, et habent Saraceni in magna devocione et reverencia beatum Georgium et vocant eum Alli, id est magnum apud Deum. Alla apud eos id est quod deus.

Die sabbati quinto mensis Augusti, recessi de Rama usque sanctam civitatem Jherusalem super unum azinum, quod cristiani non possunt equitare equos inter Saracenos, cujuscunque condicionis existunt[2], et perveni ad unum castrum dirutum, quod dicitur ad Sanctum Michaelem[3], antiquitus
fol. 99 a. autem vocabatur Rama, ubi | filii Israel faciebant eorum consilia et ubi archa Dei mansit longo tempore. Ego intravi illud castrum, quod adhuc major pars manet, et est locus fortis et mons alcior aliis suis vicinis montibus, distat autem Jherusalem per sex miliaria. Judei multum visitant illum locum, quia dicunt, quod ibi est sepultus sanctus Samuel et non in Ramelech, et ibi sunt sepulti multi de judicibus Israel.

De Rama sive Sancto Samuele recessi per unam vallem, ubi vadit unus torrens, postea fit magnus ascensus usque ad civitatem illam benedictam, quam ut vidi statim de azino descendi et prostratus terram deosculatus fui, quam Cristus benedictus suis pedibus perambulavit et laudavi Dominum meum[4], qui dignatus

1. Au milieu d'août 1266 (*Arch. de l'Orient latin*, t. I, p. 385).
2. Ms. : existant.
3. Il faut corriger : S. Samuelem ; les manuscrits de Munich (Cgm. 235, fol. 21 v. et Cgm. 298, fol. 20 v.) donnent également S. Michaelem.
4. Ms. : *bis*.

est mihi dare peccatori gratiam mirabilia sua videndi et tangendi, et sic intravi civitatem sanctam Jherusalem die sabbati quinto Augusti; laus sit Deo et omnibus sanctis ejus! Amen.

Explicit *prima* pars, scilicet, quando et quo tempore et qualiter perveni de Verona ad sepulcrum Domini et provincias et civitates, quas pertransivi et pericula, que incurri et novitates, quas vidi. Incipit in nomine Domini, Amen, *secunda* pars, videlicet descriptio primo sepulchri Domini per ordinem et postea descriptio civitatis Jherosolyma et denotatio omnium locorum sanctorum existentium in ea et prope eam in circuitu ejus de hiis, que sunt contigua civitati.

II.

Die dominico VI° Augusti, in sancta civitate Jherusalem in monte Syon, missam celebravi ad honorem Dei et virginis Marie et celebravi in loco, in quo Cristus lavit pedes discipulis suis, de quo monte dicam mirabilia omnes homines ad devocionem citancia, sed primo describemus sepulchrum Domini. | fol. 99 b.

Die lune septimo Augusti, anno Domini millesimo CCC°XXXV, apertum fuit sepulcrum Domini michi et socio meo et duobus ultramontanis; fuimus solum quattuor, hora tercia et statim fuit clausum. Et dum intravi, quamvis peccator, vulneravit cor meum Dominus Jhesus Cristus, et ardor cujusdam ardentissime caritatis me circumdedit, ut sobrius esu et potu ebrius quadam dulcedine in terram caderem prostratus, rememorans me indignum, ut tam preciosum thezaurum deberem oculis cernere, pedibus adire, manibus tangere, et toto corpore perlustrare, sed de divina bonitate confisus, quod dixit per David prophetam[1] : *Accedite ad eum et illuminamini!* accessi, respexi, tetigi et annotavi.

In primis autem sciendum est, quod sepulchrum Domini et mons Calvarie erant extra civitatem antiquo tempore, sed civitas Jherusalem propter peccata habitancium pluribus vicibus est destructa a pluribus regibus et principibus, tempore autem Domini nostri Jhesu, major pars civitatis habitabatur usque templum Salomonis, quod est edificatum in monte Moriam *(sic)* super vallem Josaphat, quod templum distat

1. Psaumes, XXXIII, 6.

per medium miliare a monte Syon, et Sancta Helena, mater Constantini, dum venit Jherusalem, ampliavit civitatem ita, quod sepulcrum nunc est quia in medio civitatis, quod civitas est totaliter mutata, et est sepulchrum mirabiliter edificatum; non est in mundo ecclesia taliter edificata, et ut possint intelligere legentes, describam eam modo quo sciam, et postea
fol. 100 *a*. explanabo et ultra per ordinem designatur [1]. |

Hic ego descripsi sepulcrum Domini et ecclesiam Golgatanam et montem Calvarie, qui est in ecclesia, et cavernam, in qua fuit inventa crux a Sancta Helena, et altaria, que sunt in ea, et sepulchra regum, et latitudinem et longitudinem, et ad hoc, ut melius intelligamus, dicamus de singulis locis, ut ampliemus devocionem et scripturas intelligamus, et incipia-
fol. 100 *b*. mus. | Primo itaque sciendum, quod sepulchrum, in quo jacuit mortuus pro nobis peccatoribus Dominus noster Jhesus Cristus, est in una parva capella rotunda et est de lapide albo et flavo id est non colorato, et illa capella parva est et obscura, non habet nisi unam fenestram parvam [2], que dat modicum lumen, sed dum sepulcrum a fidelibus debet visitari,. oportet lumen secum portent, habet eciam predicta capella unum hostium valde parvum altitudinis quatuor pedum, ita quod, qui intrat capellam fortiter inclinat se, ymo genuflectit. Verum est, quod dicit Evangelium, quod Joseph ab Arimathia advolvit saxum magnum ad hostium monumenti et mulieres dixerunt : *Quis revolvet nobis lapidem ab hostio* [3]? etc. Ille lapis non est modo super sepulchrum, ymo pars est in monte Syon in una capella Armeniorum et est pro altari, alia pars fuit portata in Constantinopolim et videtur fuisse magnus lapis. Ego vidi et tetigi et deosculatus fui sepe illam partem, lapis autem, ut dixi, positus super sepulchrum Domini fuit forte decoratus et positus per Helenam Sanctam, de lapide tamen illius montis, de quo erat sepulchrum.

In hoc sanctissimo sepulchro Domini fui die Martis VIII° die Augusti hora medie tercie, et gratia Dei steti usque ad terciam, quia pauci erant, sive quatuor, et rogavi devotissime

1. Designabitur, designabo (?)
2. Ms. : una fenestra parva.
3. Marc. XVI, 3.

Deum pro omnibus fidelibus cristianis et specialiter pro parentibus [1], benefactoribus et amicis meis.

Extra sepulchrum in mediate, est una capella. Hec sancta capella est usque occidentem clausa una cum sepulchro, sed eciam sepulchrum, usque orientem est unum altare tangens muros sepulchri, et ibi missam celebravi et passionem beati Luce legi id est passionem Cristi, quam Lucas | [2] scripsit, fol. 101 *a*. et est parva, ymo parvissima, que conjuncta est sepulchro Domini, et ibi fuerunt ille mulieres Maria Magdalene et Maria Jacobi et Salome, quum lamentabantur dicentes : *Quis revolvet nobis lapidem ab hostio monumenti?* et respicientes viderunt revolutum lapidem. In illa eciam sanctissima apparuit Jhesus Cristus Marie Magdalene, quia, ubi nunc est sepulchrum Domini, erat ortus, qui erat Joseph ab Aramathia *(sic)*, et ipse fecerat fieri monumentum in orto suo, quia consuetudo erat tunc talis et adhuc est apud aliquas civitates Asyrie, et ideo Jhesus Cristus, quum apparuit Marie Magdalene, illa existimans, quod ortolanus esset et custos illius orti, dixit : *Domine, si sustulisti eum, dicito mihi* [3] *!* etc. Et Cristus respondit : *Maria,* non recordaris, quum tuum fratrem Lazarum resuscitavi, sic possum facere de meipso, et illa cognovit eum et dixit : *Raboni* et ipse respondit : *Noli me tangere, vade!* etc. In illa capella sanctissima stabant Marie, quum angelus dixit eis : *Quem queritis?* Et est unum foramen in capella, ubi retraxit se Maria Magdelene, quum Cristus vocavit eam; et ego fui in illo foramine et fui in illa capella, quum exivi de sepulchro.

In illa ecclesia sepulchri, que vocatur Golgatana, introeuntibus nobis in ecclesiam ad partem dextram, est mons Calvarię, ad quem ascenditur per unam scalam lapideam habentem gradus xx, et ibi est ille locus sanctissimus et devotissimus, in quo vexillum crucis fuit elevatum ad confundendum omnes tartareas legiones, et est ibi foramen, ubi sancta crux fuit elevata et posita; in illo foramine caput meum pluries posui et, gratia Dei mediante, de lapide illius montis et proprii foraminis in bona quantitate recepi, | quod, fol. 101 *b*.

1. Ms. : perutibus.
2. Marc, XVI, 3 : Luc ne donne pas les paroles suivantes.
3. S. Jean, XX, 15-17.

antequam intrarem sepulchrum, feci fieri duos scarpelos ferreos fortes seu subulas et mecum portavi in sepulchro et cum illis recepi, prout narrabo. Juxta montem Calvarie, est unum altare, et ibi missam celebravi de cruce et legi passionem beati Johannis[1] : *Egressus Jhesus trans Jordanem.....* Ille locus Calvarie est valde ordinatus et ornatus, habet pavimentum opere moysayco factum et voltas desuper deauratas, et de monte videtur modicum, forte est discoopertum per tria brachia, totum aliud est coopertum lapidibus marmoreis. In illa ecclesia sepulchri stant semper et nunquam exeunt tres senes calogeri, id est fratres greci, de die et de nocte et, quum volebam[2] lapides recipere, socii mei ducebant eos ad aliam partem ecclesie, et sic rapiebam sagacius, quantum poteram, super illum montem Calvarie ante foramen, ubi vexillum crucis fuit positum.

In predicta ecclesia sepulchri prope montem Calvarie subtus immediate est unum altare et post altare est una rupes, ubi, ut dicitur, fuit sepultum caput Ade et scissa illa rupes hora, qua Cristus mortuus est, unde Evangelista[3] : *Petre scisse sunt,* et usque ad illum locum fluit sanguis Cristi pendentis in cruce, et de illa rupe et lapide recepi in bona quantitate cum scarpelis meis. Et, ante illud altare, sunt due sepulture modicum a terra elevate, forte per unum brachium, in una est sepultus rex Balduinus, qui fuit rex Jherosolyme et acquisivit terram sanctam gladio, in alia est sepultus frater suus dux Godefridus de Bulhon, qui similiter acquisivit terram sanctam et fuit principalis in acquirendo, et tamen noluit esse rex, sed dedit regnum fratri suo Balduino, et hec sunt
fol. 102 a. scripta super sepulchris eorum |

EPITAPHIUM PRIMO SUPER SEPULCHRO REGIS BALDUINI[4] :

Rex Balduinus, Judas alter Machabeus,
Spes patrie, vigor Ecclesie, virtus utriusque,
Quem formidabant, cui dona tributa ferebant

1. S. Jean, XVIII, 1, mais l'apôtre dit : trans torrentem Cedron.
2. Ms. : volcham.
3. S. Matth., XXVII, 51.
4. Voir B. de Hody, *Description des tombeaux de Godefroid de Bouillon* (Bruxelles, 1855), p. 469. Ces inscriptions manquent dans les manuscrits de Munich.

Cedar et Egiptus, Dan et homicida Damascus,
Pro dolor, in modico [1] clauditur hoc tumulo.

SUPER SEPULCHRO DUCIS GODEFRIDI :

Hic jacet inclitus dux Godefridus de Bulhon,

qui totam istam terram acquisivit cultui cristiano, cujus anima requiescat in pace [2]. Amen.

Sunt autem alie quatuor sepulture a terra elevate modicum longe ab illis, ante portas sepulchri post eorum, que fuerunt magnorum regum et principum cristianorum, sed non habent scripturas, sunt antique et bene ornate.

In predicta ecclesia a latere dextro ecclesie modicum longe est unum altare, sub quo est pars columpne, ubi Cristus fuit ligatus et flagellatus in domo Cayphe, alia pars fuit translata Constantinopolim a Sancta Helena; totum lapidem vidi, tetigi et pluries deosculatus fui, sed de ipso nichil recipere potui, cum sit nimis fortis; satis laboravi et nichil profuit, quia est lapis phorphiricus, et in ipso videntur vestigia, qualiter funes ligabantur et volvebantur circa eum; locus magne devocionis est.

In predicta ecclesia sepulchri in capite ecclesie Golgotane, est una caverna, per quam descendimus per gradus xxx lapideos, et ibidem est unum spacium latum per xxx brachia, et in illo spacio sunt duo altaria, videlicet unum altare magne devocionis, et prope altare est cathedra beate Helene, ubi sede | bat, quum faciebat fodi ad inveniendum crucem Domini; fol. 102 b.
de illa cathedra, que est lapidea, recepi ex devocione. In illo eciam spacio est unus lapis, qui videtur fuisse ad baptizandum, ubi baptizabantur, quum convertebantur ad fidem cristianam. De hoc loco Sancte Helene sive de ista caverna descenditur adhuc per unam aliam scalam lapideam per gradus XI, et ibi est unum spacium latitudinis XIIII cubitorum, et ibidem est unum altare magne devocionis, et ab uno latere dextro altaris est locus, ubi sancta crux manebat, ac si posita fuisset in pulvere, et super illud altare venerabile ego dixi

1. Ms. : ymmo dico.
2. D'autres pèlerins ont lu : « regnet cum Christo » (B. de Hody, pp. 461-463), mais notre texte figure dans quelques récits (B. de Hody, pp. 463-465).

missam de sancta Helena et recepi in bona, ymmo magna quantitate de lapide, ubi crux quiescebat, et in illo lapide, quem recepi, apparent vestigia crucis, qualiter pausabat. Laus sit Deo, quum talem locum vidi et visitavi! Et ibi non est aliquid lumen, sed oportet portare candelas ibi inferius, aliter non videtur.

In loco autem, ubi est altare et cathedra sancte Helene, sunt due columpne quasi marmoree in illa caverna, que a die mortis Cristi die noctuque sudant omni tempore, et ego collegi ex devocione duas ampulas et de illa aqua, que est multum virtuosa pro infirmis, et si tergentur cum aliquo panno, non statim, sed immediate sudant et emittunt aquam in tanta quantitate, quod balneant terram cicumjacentem, quod michi visum fuit valde mirabile, et sic videtur omnibus videntibus.

In ecclesia predicta sepulchri a latere sinistro, est una capella parva, que vocatur carcer Domini, quod Dominus noster Jhesus Cristus, quum fuit ductus ad crucifigendum, ductus fuit in loco illo in una caverna sive in una rupe
fol. 103 a. expec | tans[1], quod foramen fieret in monte Calvarie, ubi crux debuit figi, et, ne Cristus fugeret, ligaverunt eum fortissime et verberaverunt eum et ibi spoliaverunt eum et vestimenta ejus partim diviserunt et partim miserunt sortem, unde ille locus est magne devocionis. Et ego tuli de lapide illius loci, qui dicitur carcer Domini, et ibi legi passionem Domini secundum Matheum. Extra capellam illam et locum, que vocatur carcer Domini, est unus lapis in pavimento ecclesie ante unum altare, quod est ibi, et est ille lapis alcior pavimento minus uno palmo; ibi Cristus, dum duceretur ad crucem, posuit pedes suos sanctissimos, et statim lapis cessit, et vestigia pedum suorum impressa sunt in lapide; et ego vidi, tetigi et de lapide cum difficultate accepi, quod durus lapis est, et suscepissem mensuram pedum, sed non potui, quod cristiani, qui intraverunt sepulchrum, cum cutellis et ferreis receperunt de lapide, et sic pedice Cristi sunt ampliate, quod valde malefactum est, quia pulcrum fuisset videre formam pedum Domini nostri Jhesu Cristi.

1. Ms. : expectantes.

Prope illum lapidem, ubi pedica Domini fuit, ad tres passus, est pars columpne, ubi Cristus fuit flagellatus in domo Pylati, quum dixit Pylatus : *Corripiam ego illum et dimittam* [1]. Et est minus grossa columpna, quam illa, que est sub altari, ad quam fuit flagellatus in domo Cayphe, quia illa columpna altaris est grossior; de isto lapide aliquid recipere non potui, quia nimis durus erat; ipsum vidi, tetigi et deosculatus fui sepe, est unus porfiricus, quia sanguineus et digne sanguineus, quia ad illum effudit Cristus pro nobis peccatoribus sanguinem suum. | fol. 103 *b*.

In predicta ecclesia sepulchri statim in introitu porte ad dextram ecclesie, est unus lapis contiguus pavimento et est niger; super illum lapidem positum fuit corpus Jhesu Cristi, quum depositum fuit de cruce et Maria [2] aromatis et unguentis preciosis unxit eum [3] et involvit in loco illo eum [4] in lincheo *(sic)* mundissimo et posuit sudarium circa caput suum, et de loco illo portavit eum ad monumentum.

In predicta autem ecclesia, sunt altaria plura magne devocionis et reverencie, de quibus nullam [5] scio specialem mencionem nisi de hiis, que conscripsi.

Item, in predicta ecclesia, in medio chori ecclesie Golgatane est in pavimento unus lapis rotundus, qui est perforatus et dicitur, quod est in medio mundi comiter, sed quidam dicunt, quod est mons Calvarie, videlicet illud foramen, ubi posita fuit crux, quidam autem dicunt, quod est sepulcrum Domini in medio mundi, ubi Cristus jacuit mortuus, sed certum est, quod Jherusalem est in medio mundi et ecclesia sepulchri, in qua est mons Calvarie et sepulchrum, ubi jacuit, et lapis, qui dicitur medium mundi et omnia ista sunt valde propinqua.

Ecclesia sepulcri Domini non habet portas ante faciem ecclesie, quia ab uno capite est volta ad modum unius capelle altaris majoris, sed porte sepulchri sunt a latere versus plateam sepulchri et sunt valde bene formate, et per illas est introitus ad ecclesiam sepulchri. Ab alio latere sepulchri

1. Luc, XXIII, 22.
2. Le manuscrit omet le mot « Maria ».
3. *Sic.*
4. *Sic.*
5. Ms. : nulla.

Domini sive ecclesie, sunt alie due porte parve, et per illas possumus similiter exire de ecclesia, et ibi extra sunt domus projecte, que quidem prelatorum fuerunt serviencium sepul-
fol. 104 a. chro et nunc non habitantur, sed | peregrini, qui clauduntur in sepulchro, possunt ibi exire causa alicujus recreationis [1], non tamen possunt recedere, cum sint ibi muri altissimi et nullus sit aditus egrediendi.

Extra ecclesiam sepulchri a latere sinistro intrando ecclesiam, est unum pulchrum campanile, ymmo pulcherrimum, quod fuit edificatum per sanctam Helenam; a summo usque deorsum est de vivis lapidibus sculptis laboratum.

Juxta campanile a latere sinistro platee sepulchri, est una capella Grecorum, et est pulchra et magna, et ibi faciunt officium Greci modo greco, et est ibi unus patriarcha Grecorum et multi calogeri, id est fratres greci, et multe mulieres grece, valde devote.

Prope portas sepulchri a latere dextro juxta plateam contiguam cum muro ecclesie sepulchri, est una scala lapidea XVI graduum cum hiis, que sunt super hostium muratum, et ista scala ascendit ad montem Calvarie de foris ab ecclesia ista, quod est ibi ad modum unius pinaculi templi extra ecclesiam; sed nullus potest modo ascendere, quod hostium est muratum; est enim locus magne devocionis.

Subtus illam scalam, est una capella parva, que habet unum hostium usque plateam sepulchri; et in illa dicunt et cantant et officium faciunt Nubiani calogeri, valde spirituales homines, qui sunt Ethiopes nigri de gente presbyteri Johannis, qui est unus de majoribus principibus mundi. Isti Nubiani tota die et tota nocte cantant, consecrant panem fermentatum, non elevant corpus Domini, dicunt ultraquam cencies alleluia in una missa et semper portant crucem unam [2] in manu, vocantur cristiani Sancti Thome; magnam libertatem habent in terra soldani et Saracenorum, qui, ut dixi, semper portant crucem in manu et coram soldano et coram Saracenis,
fol. 104 b. et | nullum persolvunt tributum per totam terram soldani, et, quociens aperitur sepulchrum Cristi, intrant sine pecunia et

1. Ms. : recreatoris.
2. Ms. : crucem quibus (quibuslibet) in manu.

tributo, et hec est ratio, quia presbyter Johannes, dominus Nubie et Ethiopie, habet potestatem in regno suo auferendi Nillum fluvium, que a Saracenis dicitur Calizino [1], que transit per Kayrum et Babiloniam, inexpugnabiles civitates soldani, et postea dividitur et vadit in Alexandriam in mari et Damiatham in mari per terras Egipti et, quincunque reciperet illum fluvium, illa terra esset omnino inhabitabilis, scilicet tota Egiptus, et similiter presbyter Johannes est potencior soldano.

Isti Nubiani recipiunt tria baptismata, quia primo more Cristi circumciduntur, quia dicunt, quod in puericia fuit circumcisus, secundo baptismate ignis, quod cum ferro calido fit crux in fronte eorum, et est crux longa a loco, unde incipiunt capilli super fronte usque ad finem nasi, nam totus nasus est signatus cum ferro calido, lata autem forte per IIII^{or} digitos, tercio baptismate aque, more cristianorum. Prope Nubianos, id est prope capellam eorum, ymmo in capella predicta stabat virgo Maria, mater nostra, ad prospiciendum filium suum super crucem, quia ille locus est immediate sub monte Calvarie, forte a cruce per XX brachia; sed, propter rupem, virgo Maria non poterat magis attingere et eciam forte propter multitudinem astancium circa crucem, sed, ut vidi et tetigi, quia crux erat in alto loco posita, nullus poterat appropinquare, nisi usque ad rupem, exceptis carnificibus ipsum crucifigentibus; illam capellam sepe visitavi. In illa capella virgo Maria fecit planctum coram filio suo Domino nostro Jhesu Cristo et coram Judeis.

Juxta capellam Nubianorum in platea sepulchri, est | alia fol. 105 *a*. capella Georgianorum, quia Georgiani sunt induti ad modum Saracenorum preterquam in capite, quia Saraceni portant melmam albam [2], id est magna quantitate panni albi modo rotundo involutam; Georgiani autem portant melmam nigram et faciunt officium Grecorum, et est Georgia provincia, que

1. Ce mot ne peut être que le mot arabe Khalidsch, qui se trouve aussi dans l'*Eracles* 350-352 (« calige, halige », c'est le canal du Nil) et Jacques de Vitri, *Hist. orient.*, 1126 (« calix »).
2. Le turban des musulmans s'appelle : el-emame, mot qui, légèrement prononcé, devient el-emma ; notre auteur, ayant mal entendu, le rend par : « melma ». Les manuscrits de Munich (Cgm. 235, fol. 29 v. et Cgm. 298, fol. 27 v.) ont traduit : « ain weisshauben » (une coiffe blanche).

est juxta Tartaros, et habent regem et sunt valentes homines et fideles cristiani.

Juxta capellam Georgianorum, est capella Armeniorum, et faciunt officium modo nostro, sed in lingua armenica et vocatur capella Sancti Johannis, evangeliste, quia ibi stetit Johannes, quum Cristus erat in cruce, et distat a loco, ubi stabat virgo Maria, bene per xx brachia, vel quia timebat, ne caperetur, vel quia non poterat appropinquare propter multitudinem Judeorum. Cristus autem existens in cruce vidit matrem prope et discipulum magis longe et dixit tunc fortiter[1] : *Mulier, ecce filius tuus!* Deinde dixit forcius discipulo : *Ecce mater tua!* Ista benedicta loca sepe visitavi.

Platea sepulchri quadra est et pulchra et plana, et pavimenta ejus de vivis lapidibus; et, in medio platee, est unus lapis scissus, habens unam crucem parvam sculptam in eo, et dicitur, dum Cristus appropinquaret ad montem Calvarie, quod ibi per magnam horam pausavit. Ego pluries genuflexi ob reverentiam Cristi primum, quod faciunt cristiani scientes, dum plateam intrant, genuflectunt ibidem.

Volta, que est super sepulchrum Domini, est rotunda et magna; habet columpnas pulchras xx. Volta sepulchri Domini habet x columpnas parvas. Sepulchrum Domini continet intus circumcirca brachia IIII, faciendo brachium tres palmas,
fol. 105 *b*. secundum modum Venetorum, | de meis passibus bene aperiendo brachia centum quinquaginta duo.

Volta rotunda, que est super sepulchrum Domini, continet centum brachia, de meis passibus XXXVIIII. Sepulchrum autem Cristi continet circumcirca XXXV brachia; totum mensuravi cum una longa corda.

A sepulcro Domini usque ad foramen, ubi fuit fixa crux super montem Calvarie, sunt LXVII brachia, sed de meis passibus XXV. Longitudo ecclesie sepulcri est primo a capite ecclesie vel volte sepulcri usque ad chorum ecclesie Golgotane usque sunt XLVIII brachia et a capite chori ecclesie Golgotane usque ad finem sunt LVII, et sic tota ecclesia est longa centum quinque brachia. Latitudo ecclesie sepulcri est LXIIII brachia. A principio descensus caverne usque ad

1. S. Jean, XIX, 26-27.

descensum ad locum, ubi fuit inventa crux, sunt LV brachia. Mons Calvarie desuper, ut dixi, est planus et laboratus opere moysayco preterquam modicum juxta foramen, ubi fuit crux fixa, forte quatuor brachia et latitudo montis pro quolibet latere continet XVI brachia. Sepulcrum Domini, unde est quadrum usque capellam, ubi apparuit Marie Magdalene, continet VII brachia et unam palmam; ab aliis duobus lateribus, pro quolibet latere, continet XI brachia et unam palmam.

Explicit secunda pars descriptionis sepulcri Domini et intus et extra, prout melius scivi et potui, et de locis devotis visitandis.

III

Incipit tercia pars descriptionis civitatis Jherusalem et locorum sanctorum existencium in ea et de locis contiguis civitati. fol. 106 a.

Sciendum est itaque, quod de descriptione Jherusalem, quantum ad edificia antiqua et muros et municiones et portas, longum esset describere et nullius profectus. Cum civitas sit mutata et pro majori parte dirupta, ego circuivi eam pluribus vicibus, et vix videntur in aliquibus locis porte et edificia antiqua, et ideo solum specificabo loca notabilia et venerabilia ac memorie commendanda tam de veteri Testamento quam de novo.

Incipiamus ergo primo a monte Syon, in quo sanctissimo monte multa ostenduntur [1] venerabilia. Iste mons Syon est ab uno capite civitatis Jherusalem, et antiquitus erat ibi fortissimum castrum, quia ab oriente, meridie et occidente habet valles magnas, sed ab aquilone versus civitatem habebat muros et turres fortissimas et fossata magna, sed ad presens ascendere illum montem homini cristiano est magne admiracionis, quia super montem Syon est solum cenaculum Domini, et, prope cenaculum Domini ad jactum unius lapidis, est una capella Armeniorum cum uno loco satis parvo, ubi stant IIII^{or} calogeri Armeni; omnia autem edificia tocius montis Syon et intra et circumcirca sunt dirupta et non habitantur, sed sunt vinee et aggeres lapidum et muri fracti et devociones, quas per ordinem percunctabo. In primis in illo sanctissimo

1. Ms. : ostendita esse.

monte est una domus, que dicitur Cenaculum Domini, eo quod in die Jovis Sanctus Cristus ibi cenam fecit cum discipulis suis, ibi lavit pedes discipulorum suorum, ibi consecravit
fol. 106 b. corpus et sanguinem suum et tradidit | eum discipulis suis, et ibi incepit testamentum suum et ibi constituit beatum Petrum suum vicarium. Ibi beatus Johannes recubuit supra pectus ejus; ibi predixit proditorem suum; ibi predixit Petrum esse eum negaturum; ibi predixit se tercia die resurrecturum; ibi promisit Spiritum Sanctum post resurrectionem se daturum; ibi hortatus est discipulos exemplis multis; ibi comedit agnum, more Judeorum, cum lactucis agrestibus; ibi matrem consolatus est indicans sibi mortem venturam pro mundi reparacione. Illud cenaculum est domus, que habet voltas duplicatas sive inferius et superius, et fuit una valde pulcra ecclesia, ut videtur ad vestigia, juxta cenaculum, sed est totaliter dirupta. O quam beatus locus est, ubi tanta fecit Cristus! Et ibi missam celebravi in hoc cenaculo, de quo habui magnam consolationem.

Extra Cenaculum Domini immediate apud murum cenaculi usque occidentem, est locus sanctissimus, ubi virgo Maria veniebat cotidie post mortem filii sui ad contemplationem, et ibi orabat et postea revertebatur ad domum, in qua habitabat ibi prope. Prope Cenaculum Domini et prope locum contemplacionis ad xxxv brachia, est locus devotissimus, ubi erat habitaculum Virginis gloriose et ubi mansit super montem Syon post mortem filii annis XXIIII^or^, et ibi ab angelis visitabatur, et Maria Jacobi et Salome et alie sancte mulieres cum ea ibidem conversabantur, et in domo illa erat unum altare, ubi beatus Johannes, evangelista, et alii apostoli sepe dicebant missas. Et ego quamvis [1] indignus, in vigilia Assumpcionis Marie [2] ibidem missam celebravi, de quo ego habui immensum gaudium.

fol. 107 a. In illo loco venerabili venit archangelus Gabriel, portans | palmam dilectissime matri virgini Marie, predicens sibi qualiter Cristus volebat eam assumere, et ibi petiit ab angelo, quod omnes apostoli, qui erant per universum mundum dis-

1. Ms. : quivis.
2. 14 août.

persi, adessent sue assumpcioni; in isto benedicto loco migravit virgo Maria. Et ibidem venit Cristus, dilectissimus filius ejus, ad suscipiendum animam ejus cum omni multitudine sanctorum, relinquens corpus matris in manibus apostolorum, et sunt ibi aggeres lapidum preter unum altare, quod remansit ibi.

Prope locum, ubi virgo Maria habitavit et migravit, est locus, ubi apostoli de universo mundo similiter et subito convenerunt et ipsi cum aliis discipulis Cristi se paraverunt ad portandum corpus Virginis gloriose ad vallem Josaphat, et distat ille locus, ubi convenerunt, a loco, ubi migravit virgo Maria, per xxv brachia, et est ibi lapis magnus in signum; illum locum sepissime visitavi, et in loco, ubi migravit Virgo gloriosa. In illo monte Syon inter cenaculum et locum, ubi migravit virgo Maria, est locus, ubi Mathias electus est in apostolum, quia ibi cecidit Spiritus sanctus super eum.

Antė portam Cenaculi versus occidentem ad xxv passus, est locus, ubi solebat esse meatus aque per canalia; adhuc sunt aliqua vestigia, et ibi Mater gloriosa se lavabat [1] et de illa aqua sumebat. Inter Cenaculum et capellam Armeniorum, est locus, ubi Stephanus, primus martir, fuit sepultus; sed nunc translatum est corpus suum Rome.

Post cenaculum, apud ruinas [2] ecclesie antique, est unus locus, qui projectus, et ascenditur ibi per gradus XII. Ibidem, in die | Penthecostes, apostolis omnibus congregatis in unum, fol. 107 b.
Deus de celo misit eis Spiritum sanctum in specie ignis in lignis igneis; illum locum sepissime visitavi, invocans Spiritum sanctum pro me et cunctis fidelibus.

Post cenaculum similiter, est volta per xv brachia a loco, ubi fuit datus Spiritus sanctus apostolis, que est fracta, ubi apparuit Cristus Thome, quum dixit : *Infer digitum tuum huc* [3], etc., et ibi demonstravit Thome et apostolis aliis quinque plagas corporis sui.

Post cenaculum, prope muros ecclesie projecte et sepulcra regum Juda, quibus [4] sepulti sunt plures reges, videlicet rex

1. Ms. : laudabat.
2. Ms. : omnes.
3. S. Jean, XX, 27.
4. Ms. : qua.

David, rex Salomon, rex Roboam, rex Abias, rex Assa, rex Josaphat et plures alii reges, de qua progenie et stirpe regali est virgo Maria, et ideo, cum mons Syon fuerit habitacio regum, ideo virgo Maria digne posuit habitaculum suum in monte Syon. Prope Cenaculum Domini ad jactum unius lapidis, est capella, ad quam habitant Armeni; et in illa capella est lapis, qui erat ad hostium monumenti et sepulcri Domini nostri Jhesu Cristi, et portavit eum angelus in monte Syon; ille est lapis, de quo dixerunt mulieres[1]: *Quis revolvet nobis lapidem?* Magnus lapis est et grossus, sed tamen non est ibi totus, quia beata Helena, Constantini mater, partem illius lapidis in Constantinopolim fecit transportari; hunc lapidem vidi et tetigi et deosculatus fui pluries eum cum magna reverencia.

In eodem monte Syon in angulo archis, ubi solebat esse turris respiciens vallem Josaphat, est locus, in quo, dum
fol. 108 *a*. apostoli, postquam migravit virgo Maria et super feretrum | fuisset posita, ut in vallem Josaphat ipsam deportarent, Johannes evangelista portabat palmam ante feretrum et ceteri apostoli alii[2] Virginem beatam portabant, alii cantabant; quod audientes Judei omnes convenerunt volentes apostolos impedire, et summus eorum sacerdos posuit manum suam ad feretrum et statim ibidem manus aruit; illum locum ego vidi et placuit multum mihi. Sic Domnus noster Jhesus Cristi fecerat[3] miracula inter Saracenos et fideles, ut ipsi converterentur ad fidem.

In eodem monte Syon, descendendo modicum usque vallem Josaphat, modicum inferius a loco, ubi aruit manus Judei sacerdotis, est una vallis parvissima ad modum unius fovee, etiam ibi fuit ecclesia, sed vestigia nunc non apparent.

Ille est locus, ubi Petrus propter ternam negacionem flevit amare et non solum illa hora, sed multo tempore, quia quocies ibat Jherusalem ad visitandum Virginem gloriosam, primo plorabat et flebat ibi, et postea ascendebat ad Matrem nostram. Prope montem Syon veniendo de Syon usque castrum soldani, quod est a modico tempore edificatum, est

1. Marc, XVI, 3.
2. Ms. : aliam.
3. Ms. feceret.

ecclesia Beati Jacobi majoris, uterini fratris beati Johannis, evangeliste, et in illo loco ab Herode Agrippa fuit decollatus, et ego vidi locum et sepissime visitavi. Et illa ecclesia est pulcra et magna, et habitant ibi calogeri Armeni, veri cristiani; ego vidi ibi archiepiscopum Armeniorum et visitavi eum.

Considerate ergo christiani et qui sub vexillo crucis vos dicitis militare, qualia venerabilia loca sunt, isto dirigite gressus vestros ad ipsam devotissime visitanda, si Dominum queritis, ibi invenietis, si advocatum desideratis, Dei genitricem percipietis, si testes veraces, apostolos et Cristi discipulos reperietis; pergite, pergite, o cristiani, et tam venerabilia | loca visitate in vita, Cristum querite, ut in monte fol. 108 b.
digni efficiamini ipsum invenire, ibi peccata purgabitis, loca sancta visitabitis et, dum repatriabitis, semper gaudebitis!

Dicto de monte Syon, ubi sunt tanta devota loca et memorabilia, nunc procedamus ad vallem, in qua sunt eciam plura notabilia loca devota.

Sciendum est itaque, quod extra unam portam civitatis Jherusalem, que antiquitus dicebatur Porta gregis, quia greges ducebantur ad templum ad ymolandum per eam, vel dicebatur Porta vallis, quia per eam immediate est accessus ad vallem Josaphat, extra hanc portam descendendo in valle Josaphat statim invenitur devotissimus locus et ecclesia, in qua fuit ab apostolis portatum corpus Virginis gloriose. In illa ecclesia est descensus per XLIIII gradus lapideos, et in medio ecclesie est una ecclesia parva, in qua est illa venerabilis sepulta, ubi virgo Maria fuit tribus diebus et tribus noctibus [1] reposita et postea a Jhesu Cristo, filio ejus, assumpta in corpore et anima. Est autem ecclesia ista in medio vallis Josaphat ab uno capite vallis inter montem Oliveti et Portam gregis. Istam sanctam et venerabilem ecclesiam pluries visitavi, sicut Deo placuit, in die assumpcionis beate Marie [2]; in eadem ecclesia super altare majus missam solempniter decantavi. Et, in illa die, omnes generaciones cristianorum fecerunt solempniter officium in ecclesia predicta et missas suas decantaverunt, sicut nos primo veri cri-

1. Ms. : noctibus fuit reposita.
2. 15 août.

stiani, qui vocamur Franci, secundo Greci, tercio Nubiani, quarto Abessini [1] et sunt nigri sicut Nubiani, quinto Nestoriani, sexto Maronite, septimo Jacobite, octavo Georgiani; omnes isti cristiani sunt et diversum faciunt officium. Sed,
fol. 109 a. ne impediamus ea, | que sunt devote dicenda, relinquam ad explicandum de istis nacionibus et eorum fide in fine libri. In sequenti vero die Assumpcionis [2] ego, quamvis [3] indignus, celebravi missam super sepulcrum Virginis gloriose, laus sit Deo! Et similiter, in octava ejusdem assumpcionis [4] celebravi missam super suum sepulchrum.

Prope ecclesiam Virginis gloriose, in eadem valle Josaphat, per xxx brachia est una caverna, que dicitur Gethsemani. Hic est ille locus, ad quem Cristus, dum in monte Syon in cenaculo cenam fecit, cum discipulis suis descendit de monte Syon et venit per vallem Josaphat et transivit torrentem Cedron, quod ille torrens transit per vallem Josaphat, et tunc venit primo ad istum locum Gethsemani, et distat iste locus a monte Syon a cenaculo per unum bonum miliare; in isto loco intravi. Antiquitus fuit ibi ecclesia una, sed est dirupta nunc.

Prope locum Gethsemani, in via, que vadit ad montem Olivarum et prope locum oracionis, ubi Cristus oravit, inter ista duo loca est caverna, ubi dicitur, quod corpora, que resurrexerunt cum Cristo, quum mortuus fuit pro nobis peccatoribus, reintraverunt in illa caverna et ibidem quieverunt.

Prope locum Gethsemani, quantum est jactus lapidis, erat ortus et adhuc est, ubi Cristus assumens Petrum, Jacobum et Johannem, ivit ad orandum et ipse avulsus ab eis, quantum jactus est, in eodem orto oravit, et *factus est ibi sudor ejus tamquam gutte sanguinis decurrentis in terram* [5], et ibi venit angelus de celo confortans eum. In illo orto, venit Judas maledictus et osculatus est Jhesum dicens : *Ave,*
fol. 109 b. *Rabbi* [6]*!* In illo orto, dum Judei vellent | capere Jhesum, dixit

1. Ms. : Abes.
2. 16 août.
3. Ms. : quivis.
4. 22 août.
5. S. Luc, XXII, 44.
6. Matth., XXVI, 49.

eis[1] : *Quem queritis? Et abierunt retrorsum et ceciderunt in terra.* In illo orto, abscidit Petrus auriculam Malchi, et Cristus sanavit eum. In illo orto beatus Johannes evangelista captus fuit per pannos, sed, rejectis pannis, nudus aufugit. In illo orto, Dominus complevit suum testamentum, et mandatum caritatis et dilectionis dedit discipulis suis. In illo orto, captus fuit rex regum, Dominus Jhesus Cristus, et ligatus funibus a Judeis, qui venerant cum lanternis et fustibus[2]; istum locum sepissime visitavi et de lapide loci, ubi Cristus oravit, accepi, et ubi sudorem ad modum sanguinis[3] expandit. Descendendo per vallem Josaphat super torrentem Cedron sub monte Oliveti longe a loco seu orto, ubi captus fuit Cristus, ad duos jactus baliste, est unum pulcrum sepulcrum cum magna testudine; est quadrum, et in omni quadratura continet quatuor passus de meis, quantum potui ampliare brachia, et est altus cum testudine per xv brachia; quidam dicunt, quod ibi rex Josaphat sit sepultus, et ideo appellatur vallis Josaphat, quod non credo, ymmo est sepulcrum Absolon, filii David, et hoc dixerunt mihi Judei, qui erant in Jherusalem, et hoc habetur II° Paralipomenon libro, quod Absolon, dum adhuc viveret, fecit sibi monumentum in Valle regia, et in libro II° Paralipomenon habetur, quod sepultus est in valle Josaphat in civitate David cum patribus suis.

In eadem valle Josaphat solebat esse fons draconis, quod forte propter ruinas murorum civitatis est obtusus; nulla aqua est in tota valle Josaphat, nisi una cisterna prope Gethsemani et fons Syloe.

Descendendo per vallem Josaphat sub monte Oliveti, prope monumentum Absolonis ad jactum lapidis, est unus | locus et fol. 110 a.
caverna, ubi beatus Jacobus minor, qui dicitur frater Domini, post mortem Cristi illam cavernam intravit et juravit se nunquam comedere panem, nisi videret Cristum resurrexisse[4]. Ideo, in die resurrectionis, Cristus corporaliter illam cavernam intravit et beato Jacobo apparuit dicens : *Surge, Jacobe*

1. S. Jean, XVIII, 6.
2. Ms. : faucibus.
3. Ms. : sanguis.
4. La source de ce renseignement est Jacques de Voragine, § 67 : De S. Jacobo.

frater, et comede, quia ego sum Cristus, qui resurrexit a mortuis! Hunc locum sepissime visitavi ob reverenciam illius beati Jacobi, cujus nomen sortitus sum. Et in illo loco, stetit beatus Jacobus longo tempore et Philippus apostolus simul cum eo. Prope illam cavernam beati Jacobi, ymmo se conjungunt ad invicem, est una antiqua ecclesia et una honorabilis sepultura, in qua est sepultus Zacharias propheta, filius Barachie, de quo dixit Christus[1] : *A sanguine Abel justi usque ad sanguinem Zacharie, filii Barachie, quem occidistis.*

Descendendo per vallem Josaphat sub monte Oliveti et monte Offencionis et longe a caverna beati Jacobi per duos jactus baliste modicum, in alto loco, est domus patris sceleratissimi Jude Scarioth, et ibi prope ad unam arborem laqueo se suspendit.

Descendendo per vallem Josaphat inter montem Moria, ubi est templum Domini sive Salomonis, et montem Syon in profundo vallis longe ab ecclesia Sancti Zacharie per tres jactus baliste, est fons Syloe, qui est ita sub monte civitatis Jherusalem, ut nullus possit eis prohibere aquam. Iste fons est clarissimus et descenditur ad ipsum per gradus xx lapideos, ego fui pluries in isto fonte, per vallem autem descendendo per jactum baliste, per unum meatum. Iste fons facit duas piscinas; piscina est quedam fossa murata et pavimentum habens de cemento et bitumine, et ibi congre-
fol. 110 b. gantur aque, propter | penuriam fiunt ille piscine, quia[2] in partibus illis non sunt flumina, et magna necessitas est de aquis. Iste due piscine, una est prope aliam, quia una est altior alia et influit in aliam; prima, que est altior, dicebatur natatoria Syloe, de qua lapideis ad modum claustri quadrifacta, et hec ratio, quia Salomon faciebat ibi fieri monetam tempore suo. Iste piscine sunt sub monte Syon in fine montis Moria.

Descendendo per vallem Josaphat, longe a natatoria Syloe per duos jactus baliste, sub monte Syon ultra vallem, est ager Acheldemach, quod emptum fuit de xxx. argenteis, de

1. S. Luc, XI, 37.
2. Ms.: qui.

quibus venditus fuit Cristus, in sepulturam peregrinorum, et ibi sunt multa corpora et sunt volte magne et foramina desuper, unde proiciuntur, et tamen nunquam est ibi fetor, et posui caput et vidi multa corpora de novo reposita, tamen nullus fetor erat ibi.

In fine vallis Josaphat, longe a fonte Syloe vel a natatoria per tres jactus baliste est unus fons, qui dicitur fons Rogel, et ibi sepultus fuit Ysayas propheta et sectus serra seca fuit juxta fontem Syloe. Juxta illum fontem Rogel, fecit Adonias, filius David, grande convivium, volens regnare, et invitavit majores de Israel, et Salomon, frater suus, fecit eum jugulari gladio.

In fine hujus vallis Josaphat, coadunantur tempore pluvie aque de torrente Cedron et fontis Syloe et fontis Rogel et aque vallis, que est sub monte Syon, et vadunt in vallem Gehene, que vadit ad desertum per viam, qua [1] captus fuit Sedechias, rex Juda, fugiens a facie regis Babilonis, et fecit sibi erui oculos, ut habetur IIII° Regum. | fol. 111 *a*.

Dicto de valle Josaphat, de hiis, que sunt supra vallem, dicamus. Et primo versus montem Olivarum super vallem Josaphat directe super ecclesiam sepulcri Virginis gloriose, est unus mons altus plusquam mons Olivarum per tres jactus baliste, qui vocatus Galilea. Super montem sepius ibat Cristus cum discipulis suis et ibi docebat eos et ibi apparuit eis Cristus post resurrectionem, prout dixit Angelis : *Ecce precedet vos in Galileam* [2]; ibi fui et oravi devote. Sciendum est autem, quod duplex est Galilea, una nomine, sicut est iste mons, alia re, sicut prima Galilee, que est super mare, quod vocatur mare Galilee vel mare Tyberiadis vel mare Genezareth.

Super vallem Josaphat, est mons Olivarum, qui directe respicit civitatem Jherusalem, que est ab alio latere vallis Josaphat, et respicit directe templum Salomonis et Portam auream civitatis; super istum montem sanctissimum est ecclesia valde pulchra, et in volta, que est in medio ecclesie, habet unum foramen rotundum valde magnum; de illo loco

1. Ms. : quam.
2. S. Marc, XVI, 17.

ascendit Deus in celum, suis presentibus discipulis; ibi pluries fui, et de lapide, ubi Cristus stetit, quum celos ascendit, recepi.

Prope ecclesiam montis Olivarum a latere dextro, est una ecclesia parva, in qua sepulta est beata Pelagia, quondam famosa meretrix, et est ibi sepulcrum suum; quidam autem dicunt, quod est Maria Egiptiaca; illum locum ego visitavi. Longe a beato loco et ecclesia montis Olivarum, ad partem dextram, est una cisterna ad jactum lapidis et ibi Cristus fecit duo mirabilia, quia est unus lapis prope cisternam, ubi digito scripsit Pater noster, et ibi docuit apostolos orare, et de illo lapide ego recepi; fortissimus lapis est et durus.

fol. 111 b. In eodem loco, est alius lapis, directe usque civitatem | Jherusalem, ubi sedit Cristus, quum venit de Bethphage, et videns, civitatem flevit super illam dicens : *Quia si cognovisses*, etc[1]. Ille lapis est super vallem Josaphat, et ibi dicitur Dominum Jhesum Cristum venturum ad judicium; de illo lapide ex devocione suscepi et[2] Deum oravi, ut, dum venerit judicare mundum, inter electos me vocare dignetur.

Prope istum locum, super montem Olivarum ad medium jactum lapidis, est una ecclesia parva, in qua convenientes in unum apostoli ibidem Symbolum sive Credo in Deum fecerunt, ut sicut XII apostoli erant, sic XII articulos fidei descripserunt.

Post montem Olivarum, ad medium miliare est Bethfage[3], unde Cristus recessit in Ramis palmarum, et fuit ibi una domus magna et non plus, sed est dejecta, et est in loco respiciens quinque vias, et de illo loco videtur Mare Mortuum et mons Quarantene et multa alia sancta loca.

Dicto de monte Olivarum revertamur ad loca devota civitatis Jherusalem, quam civitatem non intendo describere per portas et muros, cum pluries sit destructa et mutata, sed solum describere loca sancta, in fine autem hujus libri potero bene quod[4] annotare.

Recedendo de valle Josaphat et de monte Olivarum, tunc ascendimus civitatem et invenimus unam portam ferream, hoc est de laminis ferreis fulcitam, et sunt due porte, que vocatur

1. S. Luc, XIX, 27.
2. Ms. : ut Deum.
3. Ms. : et Betsage.
4. Ms. : Aliquod ?

Porta aurea, et sunt directe contra faciem montis Olivarum; per hanc Portam auream intravit Cristus in Ramis palmarum civitatem Jherusalem et venit in [1] Templum, quia illa porta est juxta plateam templi Salomonis, et illa die, qua intravit Cristus, statim fuit clausa per seipsam, et nunquam Titus Vespacianus, rex, princeps vel baro cristianus vel saracenus potuerunt ipsam aperire, nisi tempore Eraclii et non aperietur, nisi | in die judicii. Istam portam sepe visitant Cristiani fol. 112 a. et Saraceni, et habetur pro magno miraculo; et ego satis laboravi in festo Assumpcionis [2] cum scarpelis meis in tantum, quod ego extraxi unum clavum magnum de porta illa, et habentur illi clavi in magna devocione. Laus sit Deo!

Ante illam portam ad duos jactus lapidis, est locus, ubi Cristus invenit ficulneam viridem et maledixit ei et statim arefacta est.

Deinde, ascendendo de valle Josaphat ad civitatem, pervenimus ad unam apertam portam, que vocatur Porta vallis, quia descendit in vallem, et est prope Portam auream ad duos jactus baliste, que [3] antiquitus dicebatur Porta gregis, quia greges animalium introducebantur per eam ad Templum, causa ymmolandi; eciam vocabatur Porta fontis draconis, quia in valle extra portam solebat esse Fons draconis, sed propter ruinas murorum civitatis est obturatus et non apertus; eciam juxta istam portam solebat esse una turris, que vocatur Fagellum, que turris fuit edificata ab Herode; nunc est dejecta.

Intrando Portam gregis vel vallis, ad manum sinistram, est Probatica piscina, quinque porticus habens, longe a porta per jactum lapidis, piscina. Ut dixi superius, est una fossa, ubi congregantur aque per conductum, et est murata circumcirca, et hoc fit propter penuriam aquarum, quia civitas Jherusalem non habet fluvium, sed penuriam aquarum. In hac Probatica piscina, descendebat angelus, et ad aque motum sanabatur unus infirmus, qui primo intrabat. Hic sanavit Cristus hominem, XXXVIII annis jacentem in infirmitate; hec piscina

1. Ms. : venit Templum.
2. 15 août.
3. Ms. : vel quia hec porta antiquitus.

est juxta plateam Templi, et in hac lavabantur antiquitus animalia, que offerebantur in Templo.

Super hanc piscinam, posita fuit illa arbor, de qua fuit fol. 112 *b*. sanctum lignum sante Crucis, quam arborem istam edifi- | cantes Templum nesciverunt eam ponere in opere et ideo mansit usque ad tempora Cristi; quod lignum vidit regina Saba, quum venit audire sapientiam Salomonis, et cognovit per Spiritum sanctum, hoc esse lignum, per quod salvari debebat genus humanum, et adoravit id [1].

Prope Probaticam piscinam [2] ad unum jactum baliste, super montem Moria, ubi vidit David angelum stantem cum gladio evaginato, interficientem populum in area Ornan Jebusei, et ideo David emit aream et domum et precepit Salomoni, filio suo, ut edificaret templum unum super istum montem Moria, est templum Domini, rotundum, pulcrum, magnum, ornatum, deauratum; habet plateas pulcras, ex omni parte planas et ornatas et usque meridiem domum satis [3] pulcram sicut templum. Ad istud templum nullus Cristianus potest accedere neque ad plateam ejus sub pena mortis, nisi vellet effici Saracenus, et ipsi fecerunt moscetam suam. Per Portam gregis fuit ductus Cristus ligatus, quia captus fuit in valle Josaphat ultra torrentem Cedron sub monte Oliveti. Intrando Portam gregis ad dextram, ad jactum unius lapidis, est una pulcra ecclesia Sancte Anne, que nunc est mosceta Saracenorum; ibi habitavit Sancta Anna, et fuit de Sancto Joachim et Anna ibi beatissima virgo Maria. Locum illum sepissime visitavi, sed non intravi ecclesiam, cum sit mosceta. Prope illam ecclesiam Sancte Anne, ad jactum unius lapidis, est una piscina, per quam descenditur ad ipsam per gradus XXXVI et vocatur Piscina interior; hanc fecit rex Ezechias, ut civitas haberet copiam aquarum

fol. 113 *a*. Intrando Portam gregis seu vallis Josaphat, | ad jactum lapidis modicum, ultra callem, qui [4] vadit ad Sanctam Annam, ad partem sinistram, est [5] illius sanctissimi et benedicti Jose-

1. Ms. : eum.
2. Ms. : Probastica piscina.
3. Ms. : saltus.
4. Ms. : que.
5. Ms. : et.

phe ab Arimathia domus, qui corpus Domini nostri Jhesu a Pylato petiit, de cruce deposuit et in monumento novo, quod exciderat de petra, noviliter sepelivit.

Intrando Portam gregis per viam, que vadit ad sepulcrum Domini, que via communis, ad jactum baliste ad partem sinistram, est una porta, que vadit ad Templum, ubi nunc est edificatum unum palacium de novo. Illa porta dicitur Porta speciosa templi; ad hanc portam Petrus et Johannes apostoli invenerunt hominem claudum et debilem petentem elemosinam, et, dum transiret Petrus cum Johanne, dixit [1] : *Aurum et argentum non est mihi, quod autem habeo, hoc tibi do; in nomine Jhesus Cristi surge et ambula et statim sanatus est.*

Ab alia parte vie, contra illam portam, est una mosceta Saracenorum, ubi fuit domus Anne, ad quam ductus fuit Cristus, cum esset captus, et ibi recepit alapam, et ibi prima vice negavit eum Petrus; non intravi hunc locum, sed vidi, cum esset mosceta.

Inde procedendo usque sepulcrum super eandem viam ad jactum lapidis, est domus Herodis, ubi ductus fuit Cristus, quum dixit se esse Galileum, quod Herodes erat vicarius imperatoris in provincia Galilee. Ulterius procedendo usque sepulcrum Domini, ad jactum lapidis vel modicum plus, est domus Pilati, ubi Cristus a Judeis fuit ductus, et ibi est una volta antiqua in medio vie, que dicitur Licostratos vel Gabatha; ibi clamabant Judei [2] : *Crucifige, crucifige eum!* Et in domo Pylati fuit ductus Cristus, et ibi verberatus, ad columpnam | ligatus, corona spinea coronatus, veste pur- fol. 113 b.
purea vetustissima indutus, et ibi data fuit sententia, ut duceretur ad Montem.

Prope illam voltam, que est juxta domum Pylati, que dicitur Licostratos, vidit virgo Maria filium suum taliter flagellatum et cecidit femina in manus Marie Jacobi et Salome, et ibi incepit planctum suum, sed perfecit juxta montem Calvarie et super sepulcrum, quum Joseph ab Arimathia sepelivit eum.

1. Actes, III, 6.
2. S. Jean, XIX, 6.

Inde usque sepulcrum Domini, ad unum bonum jactum lapidis, est una via, que venit de Porta piscium usque Rama et Joppe; et per illam viam veniebat Symon Cyreneus, et dum Cristus esset ibi, propter flagella que sustinuerat, crucem portare non poterat, et ibi cecidit ex debilitate, unde Judei invenientes illum Symonem, cogerunt eum, ut portaret crucem usque ad locum Calvarie.

Item precedendo ultra ad jactum lapidis, sunt vestigia porte, qua exivit Cristus civitatem ad montem Calvarie et, dum esset in porta illa, multe mulieres sequebantur plorantes et conpatientes, quas Cristus respiciens dixit : *Filie Jherusalem, nolite flere super me, sed super vos ipsas flete! Quod venient dies,* etc., ut habetur Luce, xxviii ca° [1].

Descendendo de monte Syon ad duos jactus lapidis versus sepulcrum, in contrata vel loco, ubi nunc habitant Judei, est domus Cayphe, in qua Dominus noster fuit ligatus, flagella-
fol. 114 a. tus, consputus et derisus, et ibi sunt due magne | columpne, una quadra, alia rotunda, que vocabantur Columpne justitiae [2] et veritatis.

Recedendo de monte Syon ultra ecclesiam Sancti Jacobi versus castrum soldani in via, est locus, ubi Cristus fecit lutum ex sputo et linivit oculos ceci, ut habetur Johannis viiii° ca° [3].

In muro antiquo civitatis versus Rama et Joppe, est locus, ubi Joseph ab Arimathia fuit positus et clausus in muro ab omni parte, et ibi permansit xl annis sine cibo et potu usque ad tempora Titi et Vespasiani, qui destruxerunt Jherusalem et liberaverunt Joseph, quod invenerunt eum in muro vivum ab angelo conservatum.

Extra Portam piscium, que vadit versus Rama et Jaffa et Joppe, ad jactum unius lapidis, est locus martirum, in quo sepulti fuerunt xii milia martyrum.

Ultra locum martyrum, ad duos jactus baliste, est domus Nychodemi et Gamalielis, qui fuerunt de discipulis Domini,

Ultra montem Syon, est alius mons versus meridiem, et est magna vallis in medio, in qua est una ecclesia Cypriani,

1. Il faut corriger : Luce, XXIII, [28-29].
2. Ms. : justiae.
3. S. Jean, IX, 6.

et factum fuit consilium, de quo dicitur in Evangelio [1] : *Collegerunt principes et pharisei consilium,* etc. Super illum montem ivit Judas et dixit : *Quid vultis michi dare? Et ego vobis eum tradam, et dederunt ei* XXX *argenteos* [2]*;* et quia ibi emerunt Cristum, ideo, in pede illius montis, de illa pecunia emptus fuit ager Acheldamach, versus vallem Josaphat, in sepulturam peregrinorum.

Extra civitatem Jherusalem versus occidentem inter Portam piscium et Portam anguli, que est in angulo civitatis, respiciens ab alia parte torrente[m] Cedron est locus beatissimus, ubi beatus Stephanus fuit lapidatus, et Saulus, qui postea | fol. 114 b. Paulus dictus est, vestimenta lapidancium custodivit.

Intra civitatem Jerusalem modicum longe ab ecclesia Sancte Anne, est alia ecclesia, que nunc est mosceta Saracenorum, que fuit domus Lazari et Marie Magdalene et Marthe, quod, quum veniebant de Bethania in Jherusalem, ibi morabantur.

In altiori loco civitatis Jherusalem, juxta [castellum] [3] quod nunc edificari fecit soldanus, est mons Cyon, et vocabatur civitas David, et fuit ibi castrum inexpugnabile, quod nunc est totaliter destructum, sed apparent ejus ruine; et in porta, que veniebat versus Jaffa et Joppe, erat una turris altissima, que vocabatur turris David, et hec est illa turris, de qua loquitur Salomon in Canticis IIII° [4] : *Collum tuum sicut turris David, que edificata est cum propugnaculis.*

IV.

Dicamus nunc de via, quam feci versus Jordanem, ubi sciendum est, quod, recedendo de Jherusalem versus flumen Jordanis versus orientem, transivimus torrentem Cedron et vallem Josaphat, et a latere sinistro relinquitur mons Olivarum. Inde ad duo miliaria parva, est Bethania, quondam castellum Marthe et Lazari et Marie Magdalene, directe super viam que vadit ad Jordanem.

1. S. Jean, XI, 47.
2. S. Matth., XXVI, 15.
3. Ce mot est omis dans le manuscrit.
4. Cant., IV, 4.

In illa villa, est domus Symeonis leprosi, sed a Cristo sanati, ubi Maria Magdalena accessit, ipso conviciante, et lacrimis rigavit pedes Jhesu et capillis tersit et osculari cepit pedes Cristi et unguentum posuit super caput ejus, et ibi dixit Cristus [1] : *Symon, habeo aliquid* [2] *te dicere : duo debitores*, etc., et absolvit Mariam Magdelenam a peccatis suis.

In illa villa, est una ecclesia que fuit quondam domus Lazari, et est ibi monumentum suum, unde Cristus vocavit eum
fol. 115 a. quaterduanum mortuum, cum dixit [3] : *Lazare, veni foras!* | De lapide monumenti ego recepi ex devocione.

In illam Bethaniam [4] pluries Cristus ibat ad domum Lazari vel sororum suarum vel Symonis leprosi, qui erat de parentela Lazari; et semel, dum Maria Magdalena, ipso dicente [5], optimam partem elegit. Prope Bethaniam [6] ad parvum jactum lapidis versus Jordanem, est una cisterna, ubi Cristus venit, quum Lazarus mortuus erat, et ibi occurrit viam ei dicens Martha : *Domine, si fuisses hic, frater meus non fuisset mortuus* [7], etc. Sic, stante Jhesu, venit Maria Magdalena, et tunc interrogavit Jhesum [8], dicens [9] : *Ubi posuisti eum?* Et statim lacrimata [10] est. Juxta illam cisternam ego fui et locum sepissime visitavi.

Ultra Bethaniam [11] ad medium miliare, est quoddam castrum Baurim, ubi, dum fugeret David a facie Absolon, filii sui, Semey, filius Gera, maledicebat sibi proiciens lapides et dicens : *Egredere, vir sanguinum, vir Belial!* etc. [12].

Juxta Baurim est cisterna, in qua Achimaas, filius Sadoch, et Jonathan, filius Habitar, sacerdotum, absconderunt se, quum ibant ad David ad annunciandum consilium Achitoptel et Chusi, et una mulier posuit velamen super os putei, et sic non fuerunt inventi.

1. S. Luc, VII, 41.
2. Ms. : habeo a quid.
3. S. Jean, XI, 43.
4. Ms. : In illa Bethania.
5. Ms. : Magdalena, dicens, optimam...
6. Ms. : Bethania.
7. S. Jean, XI, 21.
8. S. Jean, XI, 34.
9. Ms. : Jhesus.
10. Ms. : lacrimatus.
11. Ms. : Bethania.
12. 2 Rois, XVI, 7.

Ultra Bethaniam, per octo miliaria super viam que vadit ad Jordanem, est castrum Omym [1], quod nunc Turris rubea dicitur, et hoc quod illa creta [2] rubet, et quod illa via non tuta et multociens effunditur sanguis humanus; hec est illa via, de qua locutus est Cristus in Evangelio [3], dicens : *Homo quidam descendebat de Jherusalem in Jerico et incidit in latrones*, et via illa est via latronum; nos peregrini, quum transivimus, magnum timorem habuimus, quia in contrata illa sunt mali Saraceni et quia est totaliter deserta et nullius habitacionis. | fol. 115 *b*.

Ultra Turrim rubeam per VI miliaria in descensum montis a latere dextro, est locus, ubi tyri serpentes, de quibus fit tiriaca [4], et erat ibi unum monasterium pulcrum, quod nunc nullius habitatur proper illos tyros et serpentes, et capiuntur solum mense Marcio et Aprili, quod tunc non vident, et non inveniuntur in alio loco nisi ibi, et vidi in Famagosta, provincie Cipri, similiter plusquam trecentos vivos tyros in domo cujusdam apotecarii ad faciendum tiriacam. Transivi prope locum illum ad duos jactus baliste.

In eodem descensu montis a latere sinistro, est castrum antiquum, cujus apparent vestigia, et ibi fecit miraculum Jhesus de ceco, de quo legitur Luce [5] XXVIII° : *Cum appropinquaret* [6] *Jhesus Jherico, cecus sedebat secus* [7] *viam mendicus et, ut audivit, quod Jhesu transiret.*

Ibi prope ad unum miliare, occurrit Zacheus, ascendens arborem sychomorum, ut videret [8] Jhesum, quod statura pusillus erat, ut legitur Luce XIX [9] : *Egressus Jhesus, perambulabat Jerico.* In hiis locis ego fui in vigilia Beati Laurencii [10]. In descensu [11] hujus montis ad duo miliaria versus

1. C'est Adummim (Burchard, p. 62) sive Turris rubea (Ricoldo, p. 108).
2. Il faut lire : terra. Les manuscrits de Munich (Cgm. 235, fol. 45 r. et Cgm. 298, fol. 43 v.) ont traduit un texte portant : « quod illa terra rubea est vel rubere videtur ».
3. S. Luc, X, 30.
4. Ailleurs expliqué comme Τυριακὸν φάρμακον (remède de Tyr).
5. S. Luc, XVIII, 35.
6. Ms. : appropinquare.
7. Ms. : cecus.
8. Ms. : videtur.
9. S. Luc, XIX, 1.
10. 9 août.
11. Ms. : descencum.

montes, est ille locus sanctissimus qui dicitur Quarantena, ubi Cristus jejunavit XL diebus et XL noctibus, et temptatus a dyabolo fuit, cum dixit : *Si filius Dei es*, etc. Iste locus est altus et ascenditur ad eum per unam callem parvum [1] usque ad medium montis et est ibi, in caverna, ubi Cristus jejunavit, una capella pulcra et parva, et stant ibi duo calogeri greci. In die Sancti Laurencii [2] illum locum vidi et ascendi et devote visitavi et recepi de lapide illius caverne, ubi Cristus jejunavit.

In summitate illius montis, est locus, ubi Cristus ductus fuit a dyabolo [3] *ostendens sibi omnia regna mundi dicens : hec omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me!* Hunc | montem altissimum cum magna difficultate et periculo ascendi, quia est predominans omnes alios montes, et habet unum callem horribilem ad ascendendum; fuimus XII peregrini, qui similiter ascendimus, et est super illum montem una capella tamen media dejecta, et unus lapis ubi Cristus ductus fuit, quum temptabatur; de hoc lapide recepi.

fol. 116 *a*.

De isto monte altissimo, videtur tota planicies Jerico usque ad Jordanem et Mare Mortuum et Galgala [4] et torrens Carith et omnes montes ultra Jordanem, videlicet mons Nebo, ubi Moyses mortuus est, et mons Hor et mons Abarim et mons Phasga [5] et mare Salinarum et tota regio, ubi populus Israel longo tempore suas fecit mansiones. Sub monte isto, est unus pucherrimus fons, qui vocatur fons Helysei, quod Helyseus sanaverat illas aquas, quod erant amare, ut legitur libro Regum [6], et iste fons rigat omnes ortos et jardinos in planicie Jerico, et nascuntur ibi canamelle, que sunt similes cannis milice, et de illis canamellis fit cucarum, et nascuntur ibi arbores, que faciunt datillos in magna quantitate, et peregrini, qui vadunt ad Jordanem, recipiunt ibi palmas ad portandum secum ad Jordanem ad balneandum eas in Jordane, et nascuntur ibi lymones et poma de paradiso, qui est mirabilis fructus, et de istis fructibus ego comedi ibi. Ultra istum

1. Ms. : parvam.
2. 10 août.
3. S. Matth., IV, 8.
4. Ms. : Gagala.
5. Ms. : Phasea; comme Burchard, p. 57.
6. 4 Rois, II, 21.

fontem usque aquilonem [1] est Galgala civitas, nunc autem cassale vel villa parva; ibi habitaverunt filii Israel longo tempore cum Josue, quum transierunt Jordanem et multi eorum fuerunt circumcisi; ibi habitavit Heliseus propheta longo tempore.

Prope Galgala ad duo miliaria, est torrens Carith, ubi precepit Dominus Helye prophete, | ut habitaret ibi, et veniebant fol. 116 b.
corvi et pascebant eum, et, dum levare vellet Dominus Helyam in celum, de Galgala recessit, et ivit Jerico et postea ad Jordanem, et cum pallio suo divisit Jordanem et transivit siccis pedibus cum Helyseo propheta, et ultra Jordanem apparuit currus igneus, qui levavit eum in celum; illum locum ego vidi, de monte alto, ubi Cristus fuit temptatus (legas in libro Regum [2] et invenies); unde [3] fui ad torrentem Carith. Prope Quarantenam ad duo miliaria in planicie usque orientem et usque Jordanem, est civitas Jherico, magna et fortis, nunc autem parva, sine vallis, fossis et portarum municione [4], sed est facta ad modum ville; bene tamen apparent vestigia sue magnitudinis, destructa enim fuit a Josue, quum transivit Jordanem cum populo Israhelitico. Ego transivi per eam.

De Jherico ad quinque miliaria versus Jordanem, est monasterium Sancti Johannis Baptiste, in quo habitant calogeri greci, cristiani religiosi; et est ibi sanctissimum brachium cum manu prophete et plusquam prophete beati Johannis Baptiste. Ego fui in illa ecclesia et vidi et tetigi manibus meis et deosculatus fui pluries illam benedictam manum cum brachio. Est enim in una cassia lignea modici valoris, sed manus et brachium sunt cooperta de argento preterquam digitos et manus, qui possunt tangi ab omnibus, et sunt ibi ungule et caro super ossa.

De monasterio Sancti Johannis Baptiste ad unum miliare est ille benedictus fluvius Jordanis, qui nascitur de uno fonte, qui vocatur Dan, et de alio fonte, qui vocatur Jor, et Jor et Dan dicitur Jordanis; ad hunc fluvium perveni in die Sancti Laurencii [5], et ibi per totam diem steti et me lavi, fluvium intravi, ipsum pertransivi, cappas et omnes vestes meas in eo

1. Ms. : aquilone.
2. 2 Rois, II, 11.
3. Le ms. porte : « ....et invenies, in Galgala, unde fui.... »; ce qui ne nous parait pas intelligible.
4. Le ms. porte : parva, et vallis sine fossis portarum municione.
5. 10 août.

fol. 117 a. proiectas [1], de aqua in uno vase recepi et mecum portavi, | et ibi immensum gaudium habui et palmam in ipso lavi et de virgis, que nascuntur super ripam fluminis, recepi et de lapidibus alvei. O benedicte Jordanis, laus sit Deo, qui dedit michi gratiam te videre!

In hoc fluvio Jordanis et in hoc loco sanctissimo, Deus multa mirabilia ostendit, quia, dum ipsum transivit cum populo Israhelitico, Jordanis dedit locum transeuntibus, quia aque superiores steterunt et aque inferiores descenderunt et sic sicco pede transierunt. In hoc fluvio, Naaman, princeps regis Syrie, leprosus, ad mandatum Helysei prophete lavit septies et sanatus est. In hoc fluvio, quidam propheta incidens ligna cum securi super ripam, ferrum exiens manubrium in aquam cedidit, sed ad mandatum Helysei ferrum de profundo fluminis supernatavit. Istum fluvium Helyas propheta sicco pede transivit cum Helyseo. Super istum fluvium, venit Johannes Baptista, baptizans et predicans baptismum penitencie et remissionem peccatorum.

In hoc sanctissimo fluvio, dignatus est Jhesus Cristus a sancto suo servulo beato Johanne baptizari, ubi sancta Trinitas est demonstrata.

Ultra istum fluvium, sunt pulcre ville et cassalia et orti et jardini, et nascuntur ibi canamelle ad faciendum cucarum et sunt ibi loca amena, longe tamen a fluvio. Ultra Jordanem, est terra Moab et terra Amalech, quas expugnaverunt filii Israel, tempore Moysi, et est desertum, ubi steterunt XL annis, et durat usque ad montem Synay, qui est prope Sanctam Katherinam, et durat per XII dietas magnas; et fecerunt in illo deserto XLII mansiones, et ibi multa miracula fecit Deus.

Iste Jordanis fluit ab isto loco per quinque miliaria et intrat fol. 117 b. Mare Mortuum. Verum est quod Jordanis incipit | in superioribus terminis terre promissionis et fluit per centum miliaria, et tunc ingreditur istud mare pessimum et adeo blasphematum; nam, ut legitur Genesis, erant IIII^or civitates, ubi habitabant IIII^or reges et vocabantur Sodoma, Gomorra, Adama et Seboim, et erat illa provincia plena omnibus bonis et deliciis, et in tantum, quod vocabatur paradisus; sed homines

1. Ms. : projecti.

illarum civitatum in tantum erant peccatores et pleni omnibus sceleratis operibus quod Deus misit angelos suos, qui, non invenientes aliquem bonum, nisi Loth, nepotem Abrahe, et uxorem et duas filias suas, preceperunt istis quatuor, ut recederent et irent in aliam civitatem, que dicebatur Segor et non verterent se, usque dum essent ibi, et quod uxor vertit se contra preceptum angelorum, conversa est in statuam salis; et est adhuc ibi, et bestie lingunt cotidie eam, et non consumitur, et libenter ivissem ad videndum et multum laboravi, sed non potui pervenire, quod contrata illa est inhabitabilis et plena serpentibus, et Bodouini, homines pessimi, habitant in illis desertis, qui sunt homines silvestres, non habent domos, sed vadunt cum bestiis et animalibus suis per deserta Asyrie et Palastine, Egipti et Arabie, cum uxoribus suis et filiis, et faciunt domicilia sua de pellibus animalium et vadunt centum vel ducente familie, vel plus vel minus, sicut inveniunt pascua; similiter servant legem Saracenorum et obediunt soldano. Ego inveni multos per Asyriam et ex istis, et per Palestinam et per terram Philistim et per Egiptum et Arabiam; famelici sunt et vitam bestialem et duram faciunt, et, si tu das modicum de pane eis, libentissime suscipiunt, cum ipsi careant pane et omni bono.

Istas quatuor civitates angeli Dei cum igne et sulfure combusserunt et omnes habitationes [1] | et habitantes in eis, et ibi, fol. 118 a.
congregatis aquis, factum est unum mare, quod durat per quatuor magnas dietas, et est latum per sex miliaria et plus et vocatur Mortuum, quod nichil vivit in ipso, nec sunt pisces nec aliquid boni, et fetet aqua et est quasi grassa, plena spuma, non retinet naves; ymmo, si tu poneres unam pennam, statim vadit ad fundum et producit unam fumositatem, que corrumpit omnem circum regionem. Unde, nec Segor civitas modo habitatur et planicies, que est circa Jordanem, que appropinquat mari per duas dietas, est infertilis [2], et nichil nascitur in ea, propter fumositates illius maledicti maris; et antiquitus planicies Jordanis vocabatur Vallis illustris, quia erat plena omnibus bonis et deliciis, et fui super illud mare et projeci

1. Ms. : habitiones.
2. Ms. : fertilis.

lignum et statim ivit ad fundum et lavi manus cum illa aqua, et visum fuit mihi quod haberem super manus aquam pinguem et putridam.

Super istud Mare Mortuum, longe a Jordane per tres dietas, est castrum, quod dicitur Crach de Monreal, id est de Monte Regali, quod edificavit *(sic)* rex Balduinus et Godefridus de Bulhon [1], viri cristianissimi, quum ceperint Terram Sanctam, et ibi fecerunt pulcherrimam municionem, et nunc soldanus habet eam [2] multum caram, et est ibi continue unus de filiis suis ad custodiam, quod ipse habet ibi infinitum thezaurum et cotidie reponit; et distat istud castrum a Jherusalem per tres dietas et antiquitus dicebatur Petra deserti, unde Ecclesia cantat [3] : *Emitte agnum Domini, dominatorem terre de Petra deserti!* etc.

Super istud Mare Mortuum, sunt arbores in quibusdam locis facientes poma valde pulcra, quantum ad corticem, sed dum aperiuntur, sunt intus plena fumo putridissimo.

fol. 118 *b*. Istud mare dividit Judeam et Arabiam, et a parte orien | tali est Moab, Amon et mons Seyr, quas provincias debellaverunt filii Israel, et, super ripam istius maris, est mons, in quo ascendit Balaam, ut malediceret populo Dei, et ibi prophetavit, ipso nolente, dicens [4] : *Orietur stella ex Jacob,* ut habetur libro Numerorum, XXIII° capitulo.

Super istud mare, est Bethagla, ubi filii Israel planxerunt Jacob, patrem suum, quando tulerunt eum de Egipto.

Inter istud mare et Jherico, quia in media via longe a mari per VI miliaria et totidem a Jherico, est venerabile monasterium Sancti Jheronimi [5], ubi longo tempore habitavit, ubi totum novum et vetus Testamentum translatavit, ubi tria volumina epistolarum scripsit et multa alia pulcherrima opera fecit ad robur fidei catholice, et ibi habebat azinum qui portabat aquam de Jordane, que distat per tria bona miliaria, et custo-

1. Burchard, pp. 58-59 ne commet pas cette erreur au sujet de Godefroi de Bouillon.
2. Ms. : eum..... carum.
3. Isaïe, XVI, 1.
4. Nombres, XXIV, 17.
5. Ce monastère est très rarement cité ; Tobler (*Topogr.*, II, p. 975) ne connait aucune mention avant 1479. Il faut ajouter que tout ce que nous lisons dans notre texte à propos du lion de S. Jérôme reproduit ce qui est rapporté ailleurs sur le lion de S. Gérasime (Tobler, II, pp. 714-717).

diebatur ab uno leone, sed semel, dormiente leone, fuit furatus asinus, unde leo ad preceptum sancti Jheronimi faciebat officium asini longo tempore, usque dum semel vidit asinum oneratum cum mercatoribus et reduxit eum ad monasterium, captis similiter mercatoribus, et sic fuit ab onere liberatus. Hoc monasterium intravi, et fecerunt michi magnum honorem calogeri greci, qui habitant ibi.

Extra monasterium ad medium miliare, in loco aridissimimo, est unus pucherrimus fons[1], qui irrigat unum magnum jardinum[2], in quo nascuntur poma de paradiso, limones, malagranata, ficus et datilli et multi fructus, qui ad preces beati Sabadyon, disciplui beati Jheronimi, virtute divina ibi oritur, et de illo fonte nunc bibunt monachi et omnes illi, qui habitant in illis partibus silvestribus, quia multum est necessarius, eo quod Jordanis distat per magnum spacium a monasterio. Ego vidi illum fontem et ortum intravi et fructus valde bonos comedi. | fol. 119 *a*.

Et nota, quod in isto Mari Mortuo invenitur bitumen collectum de fundo ipsius, quod, vento agitante, ad litus tollitur in magna quantitate, et est medicinale et est fortissime, ut non solvatur nisi menstruo sanguine, et appellatur glutum[3] judaice, unde et Mare Mortuum dicitur Lacus aspalti sive bituminis appellatur, unde Jheronimus in sua epistola utitur isto vocabulo, dicens in prologo[4] : « Frater Ambrosius Cristi glutino copulata. »

De Jherico ad quinque miliaria versus meridiem, super montem, est civitas Hay, quam expugnavit Josue, quum transivit Jordanem cum populo Israelitico, rege civitatis interfecto, ut habetur Josue[5]. Ista civitas nunc est dirupta, sed apparent vestigia ejus, que ego vidi. De Hay, ad tria parva miliaria in eodem monte versus occidentem, est civitas Bethel, que Liz, Luza, dicebatur, in qua Jacob vadens fugit a facie Esau, fratris sui, et lapidem capiti supponens dormivit et

1. Ms. : mons.
2. Ms. : Jordanum.
3. Ms. : glucem judaice, donde et.... ; nous devons la lecture correcte à Burchard, 60.
4. Ep. LIII, ad Paulinum, De studio Scripturarum : « Vera enim illa necessitudo est et Christi glutino copulata... »
5. Josué, VIII.

vidit scalam attingentem celum et angelos ascendentes et descendentes per eam et erexit ibi lapidem in titulum et appellavit nomen loci illius Bethel; et subtus in valle, est sepulcrum Debbore [1], matris Rebecce. Hec civitas nunc est destructa; solum apparent vestigia. In hac civitate, habitavit Jacob longo tempore et, ut quidam dicunt et credunt, quod Jherusalem sit Bethel vel Luza, male dicunt et credunt, cum certissime probabo per Scripturam, quod Jherusalem non est Bethel. Legitur enim in tertio libro Regum, XII° cap., quod Roboam, filius Salomonis, quod, propter malum responsum quod fecit populo, perdidit x tribus et solum due scilicet Juda et Benjamin remanserunt, et Roboam, filius Nabath, regnavit super x illas
fol. 119 b. tribus et, ut | populus non adoret in Jherusalem, ubi dominabatur Roboam, et non recederet ab eo, fecit duos vitulos aureos, quos posuit unum in Dan in confinibus terre Promissionis, et alterum in Bethel, et ibi in Bethel convocavit populum ad adorandum vitulum, et tunc unus propheta venit et dixit, qualiter debeat destrui cum tota domo sua. Unde Jeroboam iratus extendit manum suum dicens : *Apprehendite eum*, et statim manus aruit. Hystoria est longa, legas in libro Regum [2]. Vestigia hujus civitatis ego vidi et ibi fui.

In hac civitate Bethel, ut legitur IIII° libro Regum, II° cap. dum Elyseus pertransiret, pueri parvi clamabant post eum et dicebant [3] : *Ascende, calve, ascende, calve!* Et ipse maledixit eis, et statim unus leo et unus ursus apparuerunt et XLIII pueros occiderunt. Nutriant ergo parentes bene filios suos, ne Deus eis irascatur eciam exeuntibus in puericia!

De Bethel ad tria miliaria, est palma Debbore, uxoris Lapidoth, qui judicavit Israel, et Barach misit ad pugnandum contra Sysaram in monte Tabor, et est de Bethel versus aquilonem.

De Bethel ad duas leucas versus meridiem, est Anathot, viculus sacerdotum, de quo ille Sanctus Jheremias, propheta, fuit oriundus, et prope Anathot, inter orientem et austrum, est desertum, quod est inter Jherusalem et Jherico et extenditur usque ad Galgalam et usque ad Teguam et Engaddi et Mare Mortuum.

1. Ms. : Delbore; voir Burchard, p. 60, qui est la source de notre récit.
2. 3 Rois, XIII. 4.
3. 4 Rois, III, 23.

De Galgala versus meridiem ad duo miliaria, est vallis Achor, ubi fuit lapidatus pro furto anathematis, ut habetur Josue, VII° cap.[1], et est adhuc acervus[2] lapidum super corpus ejus, quem filii Israel ex precepto Josue congregaverunt. | fol. 120 *a*.

V.

Dicamus nunc de peregrinacione, quam feci ad Bethleem sanctam, in qua natus est Christus; nam die sabbati, XII die Augusti, recessi de Jherosolyma versus Bethleem sanctam cum tribus milibus cristianorum, quod videtur valde miraculosum[3], nisi redderem rationem.

Primo igitur sciendum est[4] quod, in tota Asyria et Palestina et Egipto et Terra Sancta, sunt multi cristiani sub potentia soldani subjugati, solventes annuale tributum soldano multa et multa milia.

Quidam dicuntur Greci et faciunt officium Grecorum, et isti habent Iherosolyme et in Terra Sancta et in aliis terris multa monasteria.

Quidam vocantur Jacobini, qui dicuntur cristiani de centura, quia vadunt induti ad modum Saracenorum, excepto quod portant in capite melmam lazuram, Saraceni autem albam et vadunt cincti. Isti sunt multi in Babilonia et in Kayro et per totam Asyriam et Terram Sanctam et faciunt officium ad modum Grecorum.

Quidam dicuntur Nestoriani, qui habuerunt principium a Nestore hebraico et tamen non sequuntur ipsum in multis, sed magis viam Grecorum et videntur devoti homines, non circumciduntur.

Quidam dicuntur Georgiani, qui sunt de provincia Georgie, que est in confinibus Tartarorum, et rex eorum est potentissimus; isti sunt devoti cristiani, tamen non consecrant in azimis, nec elevant corpus Christi, sed servant morem Grecorum.

Quidam dicuntur Armenii, et isti sunt veri cristiani et

1. Josué, VII, 26.
2. Ms. : acerrimus.
3. Ms. : miracule.
4. Sur le traité : « De septem nationibus », qui se trouve dans beaucoup de recueils manuscrits et imprimés, voir *Bibl. geogr. Pal.*, n° 238.

habent plura monasteria in Terra Sancta et obediunt ecclesiam Romanam in omnibus, tamen faciunt suum officium in
fol. 120 b. lingua Armenica, et sunt veri et devoti cristiani et multas | recipiunt tribulationes a Saracenis, nam et in isto anno fuit Armenia tota spoliata et multa milia personarum ducta in captivitatem.

Quidam dicuntur Maronite, qui servant eandem quam Jacobini viam, et habitant per Asyriam et Terram Sanctam, sicut Jacobini.

Quidam dicuntur Jabes sive Jabeni et habent magnam provinciam, et sunt nigri de provincia Indie, conversi a sancto Thoma; isti sunt devoti homines et tenent viam cum Nubianis.

Quidam dicuntur Nubiani, nigri de provincia Nubie, sunt Ethiopie, conversi a sancto Matheo sub regno presbyteri Johannis, qui habet Gyon, unum de quatuor fluminibus paradisi, de alveo suo, et habet potestatem auferendi soldano et eciam Nillum fluvium, et ideo soldanus multum timet eum, quia ille fluvius irrigat totam Egiptum. Isti Nubiani et Jabeni devoti homines sunt, sed suspiciunt tria baptismata, primo circumcisionem, secundo crucem in fronte cum igne, et semper apparet cicatrix, tercio baptismum aque.

Quidam dicuntur cristiani Franci sicut obedientes Romanam ecclesiam ut Ytalici, Ultramontani, Alamani, Ungari et cetere gentes successores Beati Petri, apostoli. Multe sunt alie nationes cristianorum, quas non vidi.

Et ideo sciendum est, quod, ut dicitur a cristianis Terre Sancte, antequam Christus suam vellet secum suscipere matrem, tribus diebus ante susceptionem ejus [vel] assumpcionem, misit archangelum suum prenuncians sibi hanc sanctissimam assumpcionem, et ideo statim virgo Maria in vigilia vigilie sue assumpcionis [1] recessit de Jherosolyma et ivit in Bethleem ad illum locum, ubi genuit regem regum, videlicet ad presepium et ibi dulciter pro genere humano magnum
fol. 121 a. eduxit ploratum, rogans | suum dilectum filium [2], ut salvum faceret cunctum suum populum cristianum, et ibi dulces dabat voces ab angelis Domino [3] associata, et tota illa die ibi stetit

1. 13 août.
2. Ms. : suum.
3. Ms. : Domini.

in florida contemplatione[1], quasi in mentis excessu[2]. O quam felix dies non oblivioni tradenda, sed maxime a devotis Virginis gloriose dulciter commendanda memorie! Vnde omnes cristiani de Terra Sancta et de aliis partibus Asyrie, Egipti et Palestine hanc diem multum venerantur et multi veniunt ad Sanctam Bethleem, ita quod in veritate, illa die sabbati[3] hora vesperarum, ad cantandum vesperas computati fuimus ultraquam quinque milia de diversis nationibus, et celebravimus similiter matutinas, quelibet natio per se, secundum suum modum in diversis locis ecclesie; de mane autem quelibet natio accepit suum altare sibi ex ordine deputatum. Altare majus superius est Grecorum, altare inferius, juxta presepium, est Francorum cristianorum, in quo altari missam solempniter celebravi, et eramus ultra quam centum Franci cristiani, et erant ibi duo predicatores, duo Minores et plures clerici et sacerdotes peregrini seculares, et fecimus pulcherrimum officium ad laudem Dei. A latere autem sinistro ecclesie sunt tria altaria et est una cisterna, de qua aqua bibebat virgo Maria in suo partu; ad illa tria altaria celebrant in uno Jabeni, in alio Nubiani, in tercio Nestoriani. Ab alia parte sed a latere dextro ecclesie, est unum altare, sub quo sunt XXIIII^or innocentium sepulta; ibi celebrant Jacobini; Georgiani [vero] et Maronite in aliis altaribus, que sunt extra. O Deus, quanta leticia fuit audire tantos sonitus laudantes Deum et Virginem gloriosam! Et tota ecclesia erat plena populo, et ibi stetimus usque prope vesperas, et postea venimus usque ad | montem fol. 121 b.
Syon. Et ibi feci[4] in vigilia Virginis gloriose magnum et celebre officium, et ibi similiter cantavi missam in loco, ubi migravit Virgo gloriosa; et postea in vesperas omnes vadunt ad vallem Josaphat ad sepulchrum Virginis et ibi in die assumpcionis solempniter missam decantavi, et sic fecerunt omnes alie nationes; nunquam habui tantum gaudium, sicut in illis tribus diebus; benedictus Deus!

1. Ms. : contemplant.
2. Jacques de Voragine, § 119 (*De assumptione S. Mariae*) dit que la Vierge survécut au Sauveur de vingt-quatre années et qu'elle mourut « 18 cal. sept. » (15 août).
3. 12 août.
4. Ms. : fui.

Illa ecclesia Bethleem est pulcherrima et devotissime [1] ornata opere moysayco, et habet quatuor ordines columpnarum de marmore, que sunt magne et pulchre, et in quolibet ordine sunt XI, sic sunt XLIIII; habet pavimentum similiter valde ornatum.

In illa ecclesia Bethleem, est chorus superior cum altari [2]; sed per duo hostia, unum a dextris, aliud a sinistris, descenditur inferius per gradus XVI sub choro, et ibi est unum altare valde devotum, et, sub altari, est una stella marmorea, et ille est locus, ubi virgo Maria peperit filium suum Jesum Christum, et super illum locum quievit stella, que apparuit magis, quando venerunt de oriente adorare eum.

Prope illud altare ad quinque brachia, est locus venerabilis presepii, ubi virgo Maria reclinavit filium suum Jesum Cristum, et est locus magne devocionis et ad modum unius caverne valde pulcre; de lapide autem illius presepii recepi ex devocione. In ista ecclesia sancta de Bethleem, a latere dextro majoris altaris in muro, sunt octo versus in greco [3] et octo in latino litteris aureis facti et hii sunt versus in latino [4] :

Rex Amairicus [5], custos virtutis, amicus
Largus, honestatis comes, hostis et impietatis,
fol. 122 a. Justicie cultor, pietatis, criminis ultor |
Quietus [6] regnabat, et Grecis imperitabat
Emmanuelque, dator largus, pius imperiator
Presul vivebat hic, ecclesiam quod docebat [7]
Pontificis dignus Radulphus, honore benignus
Cum manus hiis [8] Effreni fertur fecisse tu autem.

Extra ecclesiam in plateis, est una cisterna, que habet bonam aquam. Ista est cisterna, de qua legitur primo Para-

1. Ms. : devotissima.
2. Ms. : altarum.
3. Ces vers sont donnés par le marquis de Vogüé, *Les églises de Terre-Sainte*, p. 99, et par V. Guérin, *La Judée*, t. I, p. 139.
4. Notre pèlerin est le premier qui donne ces vers latins (ils manquent dans les manuscrits de Munich). On ne connaissait que quelques mots de quatre lignes (Quaresmius, *Elucidat.*, éd. 1639, t. I, p. 672; Vogüé, p. 100; Guérin, t. I, p. 139), jusqu'à la publication du texte de Louis de Rochechouart (*Revue de l'Orient latin*, t. I, p. 260), à qui nous devons plusieurs variantes.
5. Almaricus... inimicus (*Rev. de l'Or. lat.*, *l. c.*).
6. Quintus (*Rev. de l'Or. lat.*, *l. c.*).
7. Ecclesiamque regebat (*Rev. de l'Or. lat.*, *l. c.*).
8. His Effran (*Rev. de l'Or. lat.*, *l. c.*).

lipom., capº XIº [1], quod quando Philistini erant congregati in Bethleem contra David, qui erat in alio monte, tunc *desideravit David* de illa cisterna, et tunc tres viri fortes sui milites contra voluntatem totius exercitus Philistinorum hauserunt aquam de cisterna et portaverunt eam David, qui noluit bibere, sed libavit eam Domino.

Juxta illam ecclesiam, est monasterium [2], ubi mansit beatus Jheronimus plurimo tempore cum pluribus monachis ad honorandum ecclesiam memoratam, et ibi obiit, sed corpus suum translatum est Rome et sepultum in ecclesia [3] Sancte Marie Majoris.

Prope hanc ecclesiam de Bethleem, que [4] scita est in monte pulcherrimo et ameno, et circa illum montem sunt vinee, olive, ficulnee, et distat a Jherosolima per sex miliaria, est una villa satis magna, ubi stant multi cristiani de centura, qui habitant ibi continue, et est locus valde amenus et delectabilis et merito, quia illum locum specialiter elegit Dominus, dum ibi nasci voluit, ut impleatur prophetia dicta per Ysayam [5] prophetam. *Et tu Bethleem Juda terra Ephrata vel terra Juda nequaquam minima es in milibus Juda; ex te enim exiet dux, qui regat populum meum Israel.*

Prope ecclesiam in eodem monte ad jactum lapidis, est ecclesia Sancti Nicolai, in qua est sepultura illarum disci | pu- fol. 122 b.
larum beati Jheronimi sancte Paule et sancte Eustotii, ad quas multas dirigebat et ad preces earum plures scribebat epistolas sacre Scripture.

Prope Bethleem ad unum miliare usque orientem descendendo per vallem, est locus pastorum, ubi angelus apparuit eis, ut legitur Luce, IIº capº [6], et ut dixerunt : *transeamus usque Bethleem!* Hunc locum ego visitavi, et est ibi una ecclesia, que jam fuit satis pulcra, nunc autem partim cecidit et partim manet.

Prope Bethleem ad unum miliare versus occidentem, est villa, que vocatur Bezela vel Bezech, in qua nascitur opti-

1. 1 Paralip., IX, 16-18.
2. Ms. : monasteria.
3. Ms. : ecclesiam.
4. Ms. : qua.
5. Michée, V, 1.
6. S. Luc, II, 15.

mum vinum et in magna quantitate, et dicitur Bezech eo quod Adonibezech fuit ibi captus et cesus.

Inter Bethleem et Jherosolymam, magis prope Bethleem, in via, est sepulcrum Rachel, que fuit uxor Jacob et mater [1] Joseph et Benjamin, ut legitur lib° Genesis, xxxi° ca° [2], que mortua est ibi et sepulta in uno sepulchro magnifice ordinato, ex xii magnis lapidibus composito, quam Jacob dilexit super omnes uxores suas, et ob amorem ejus, post mortem ipsius, Rachel ad unum miliare prope posuit unum tabernaculum, et multo tempore habitavit ibi transcurrens greges, que adhuc est ibi. Et ubi sepulta est Rachel, vocabatur via Effrata, ideo dicitur Bethleem Effratha, ut legitur Genesis, xxxv ca° [3]; dicebatur autem Bethleem Juda eo quod cecidit in sortem tribui Juda et quia erat sub rege Juda.

Prope sepulchrum Racheelis ad medium miliare, est unus campus [4], in quo, tempore quo Christus ibat predicando, qui-
fol. 123 a. dam | rusticus seminabat legumen et Cristus dixit : *Quid seminas, fili?* Et ille mendaciter respondit : *Domine, semino lapides* et Cristus respondit : *Et lapides sint!* Tunc legumina conversa sunt in cetera lapidea et usque hodie in illo campo multa inveniuntur; et ego ivi et inveni et mecum portavi.

De Jherosolyma inter meridiem et occidentem ad unum magnum miliare, est monasterium Sancte Crucis; ibi habitant calogeri Georgiani, et in illa ecclesia sub altari magno, est unum foramen, unde fuit incisa arbor, de qua fuit unum de lignis sancte Crucis; ego visitavi et caput meum posui in illo foramine.

Ultra illud monasterium ad vi miliaria in uno pulcherrimo loco, est ille locus venerabilis, ubi habitabat sanctus Zacharias et Elizabeth; et est ibi ecclesia [5] et monasterium, ubi habitant Armeni, et illa ecclesia habet xxx gradus in descensu cujusdam caverne, ubi nunc est unum altare, ubi sancta Eli-

1. Ms. : inter.
2. Genèse, XLVIII, 7.
3. Genèse, XLVIII, 7.
4. Le renseignement suivant est donné aussi par Philippus (éd. Neumann, *Oesterr. Vierteljahrschrift*, t. XII, p. 56) et par Riccoldo de Monte Croce (éd. Laurent, p. 110); voir aussi Theodericus (éd. Tobler), p. 77 et Sanudo, p. 258.
5. Ms. : ecclesiam.

zabeth descendebat ad adorandum, et ibi in illo loco stetit usque tempus sui partus.

Longe ab illo loco quantum potest jacere arcus quater, est alia ecclesia, que fuit similiter domus Zacharie et Elizabeth, et ibi est locus, ubi nunc est altare, ad quod descenditur per gradus xx, ubi Elizabeth peperit Beatum Johannem, precursorem Domini; nullus Cristianus habitat, sed Saraceni.

Inter illas duas ecclesias in valle, est unus pulcherrimus fons et dulcissimus, ubi virgo Maria veniens de Jherosolyma et ascendens montana, ut habetur Luce, xi° ca°, abiit Maria cum festinacione in montana et Elizabeth occurrit sibi obviam dicens[1] : *Benedicta, unde hoc michi, ut mater Domini mei veniat ad me? Ecce etiam exultavit infans in utero* | *meo* fol. 123 b. *et beata, que credidisti!* Et ibi virgo benedicta virgo Maria fecit illum psalmum : *Magnificat* [2] et statim apparuit ille fons clarissimus, ad quem fontem ego fui et de illa dulcissima aqua ego bibi. Illas ecclesias ego visitavi et de fructibus orti, qui rigatur ab illo fonte, ego comedi.

De domo Sancti[3] Zacharie, patris Sancti Johannis Baptiste, ad vi miliaria inter orientem et septentrionem, est Nobe civitas, qui Bonochopolis dicitur, ubi David accepit gladium Golie ab Abimelech sacerdote, ut legitur primo Regum, xxi capitulo[4].

Inter domum Zacharie et Bethleem longe a Jherosolyma per sex miliaria, est castrum Emaus, ubi Cristus in specie peregrini apparuit duobus discipulis venientibus de Jherosolyma, et est a Jherosolyma usque occidentem; nunc dicitur Nichopolis et est unum casale seu villa. De Emaus versus meridiem ad v miliaria, est vallis Terebinti, ubi David in funda et lapide interfecit Goliath Philistenum, ut legitur primo Regum, xvii capitulo.

De valle Terebinti ad sex miliaria, est Aceda et Macheda, opida seu ville, quas cepit Josue, et est ibi spelunca, in qua absconderunt se quinque reges, quos interfecit Josue, et est ultra Gabaon veniendo de Hebron ad Gabaon.

De Emaus versus meridiem et occidentem ad xii miliaria,

1. S. Luc, I. 42.
2. S. Luc, I. 47.
3. Ms. : Sancte.
4. I Rois, XXI, 9.

est mons Modyn, unde orti sunt Machabei; est altissimus mons, qui videtur longe multum, ut legitur libro Machabeorum[1]; et isti Machabei modicum fuerunt ante tempora Cristi, et multa bella commiserunt et multas victorias fecerunt, et
fol. 124 a. sepulchra eorum sunt in Modyn pulchra | valde, et videntur valde longe.

De monte Modyn ad x miliaria versus terram Philistinorum, est Bethsames Juda, ad dextram alterius Bethsames; et ad quinque miliaria, est civitas Cariathiarim, distans a Jherosolyma per xv miliaria versus Philistim, et ibi stetit archa Dei aliquo tempore, ut habetur primo libro Paralipomenon, xiii° capitulo[2].

Et nota, quod Modyn, Cariathiarim, Gabaon, Gabaa et cetere civitates et castra, que erant munita et forcia tempore David et aliorum regum Israel et tempore Machabeorum, omnia sunt nunc dejecta, videlicet turres et muri et omnes municiones; et ideo non apparent civitates, sed sunt omnes sicut ville et casalia, in quibus habitant Saraceni, laborantes et colentes terram, viventes pauperiem, vitam miseram ducentes. Et ideo, si aliquis peregrinus vellet inquirere civitates et castra antiqua in Terra Sancta, non posset invenire unum [nisi] per aliquem bonum ductorem cognoscentem terras, vel per aliquem Judeum habitantem in illis partibus, cum Judei sciant optime omnia loca antiqua demonstracione, cum sint optime instructi in lege sua et de locis a suis patribus et doctoribus, et ideo, quum volui inquirere loca ultramarima, frequenter et sepissime interrogavi a Judeis ibidem habitantibus et bonum ductorem habui.

VI.

Dicamus nunc de municionibus et castris et civitatibus fortibus, quas habet soldanus in Egipto et Terra Sancta, Arabia et Asyria, quas, si passagium fieret, expugnari oporteret.
fol. 124 b. | Sciendum est itaque, que *(sic)* in partibus ultramarinis solebant esse civitates multe et castra multa fortissima a Cristianis edificata, que omnia vel quia sunt dejecta, ut est civitas

1. 1 Mach., II, 1.
2. 1 Paral., XIII, 1-16.

Gazara, Ascalon, Jaffa, Rama, Cesarea Palestine, Acri, Cayphas, Sur[1], Sajeti sive Sydon, Beruch, Zibeleth, Botron, Tripolis, Valanie, Tortose, Licie, Anthiochie, Jherosolyma sancta, Bethleem, civitates. Omnes iste civitates a centum annis circa erant fortissime, et [erant] multa castra, et possidebantur a Cristianis, sed propter nostra peccata[2] omnes amisimus, quas cito recuperare possemus.

In tota terra Egipti sunt iste sole municiones : primo Alexandria, supra mare scita, bene munita et portis et turribus firmata. Item in Kayro castrum valde pulchrum et fortissimum, in quo habitat soldanus. In tota Arabia, nulla est fortitudo, nisi ultra Mare Mortuum est castrum inexpugnabile, quod dicitur Crach de Monte Regali et antiquitus dicebatur de Petra deserti, et ibi tenet soldanus thesaurum suum. In Palestina, nulla est municio nisi civitas Ascalon, que tamen habet parvos muros et municiones. In Terra Sancta, est unum castrum in Jherosolyma, non tamen multum forte, et est inter montem Gyon et montem Syon. Item, ultra Jordanem, est unum castrum fortissimum Haylon in monte, quod alio nomine dicitur Macheronta, ubi decollatus fuit Johannes Baptista. Item, super mare Galilee est castrum Saphet inexpugnabile, supra unum montem. In Asyria, est civitas Damascus murata, et castrum | soldani juxta eam valde forte, in planicie. Item, duo castra super montem Tripolis. Item castrum Margad super mare, valde forte[3]. Item, in regno de Aaman et Aleph, sunt civitates plures fortes et castra, que sunt in confinibus terre cum Armenis et Tartaris. fol. 125 a.

VII.

Nunc dicamus de peregrinacione, quam feci de Jherosolyma usque ad montem Synay. Nam Dei nomine invocato, die Mercurii xxiii° Augusti, recessi de Jherosolyma et perveni usque Bethleem, et ibi ecclesiam devotissimam, ubi natus est Cristus, devotissime visitavi; deinde transiens vallem

1. Ms. : Cur.
2. Ms. : nostram peccatam.
3. Le manuscrit ajoute inutilement : « sacrum montem »; ces mots manquent dans le Cgm. 235 de Munich.

Rafaym, de quo legitur libro Paralipomenon primo, capitulo XII°, quod *Philistini posuerunt castra et exercitum eorum contra David et populum Israel* [1], unde pluries Philistei, qui volebant venire super terram Promissionis, veniebant ad hanc vallem Raphaym, que modicum distat a loco Zacharie et Sancti Johannis Baptiste. De valle autem illa, perveni ad unum montem Sancti Georgii; deinde transiens descendi de montanis Judee et perveni ad planiciem Palestine sive Philistim, in qua sunt ille quinque civitates Gaza, Ascalon, Geth, Azotus et Acharon, quas omnes vidi et circumivi; sed Geth et Azotus et Acharon iste tres civitates sunt destructe, et ad modum parvarum villarum; Ascalon autem bona civitas est super mare scita intra Gazam et Joppe distans ab unaquaque per unam dietam. Gaza autem bona et magna civitas est longe scita a mari per duo miliaria, et est in confinibus Egipti et Palestine, que nunc Gazara in lingua nostra dicitur; ibi etiam perveni, quia mihi est transitus ad Egiptum et
fol. 125 b. Arabiam | [2].

In illa civitate Gaza, est palacium diruptum, quod fregit Sampson, interfectis tribus milibus Philistinorum, ut legitur libro Judicum, XVI capitulo [3]; et ego vidi illud palacium. Hec est illa civitas sive Gaza, ubi Sampson noluit capi et fuerunt clause porte; sed Sampson accepit portas et portavit eas super unum montem ibi propinquum et projecit eas de monte. Istum montem ego vidi, est etiam extra Gazam [4] per tria miliaria; lege in libro Judicum, XVI° capitulo [5].

In festo autem beati Patris nostri Augustini [6], cujus regulam ego servo et cujus ordinis sum et permansi annis XXV et quatuor mensibus, recessi de Gaza civitate versus montem Synay per desertum Arabie; et vere dicitur desertum, quia ab omnibus bonis derelictum. Nam primis tribus diebus ambulavimus solum per arenam subtilissimam et vocatur mare sabuli, quia venti aliquando, ymmo continue, movent illud sabulum et faciunt magnos montes hinc inde, et periculum est transire,

1. I Paral., XII, 15.
2. Ms. : Arabia.
3. Juges, XVI, 26.
4. Ms. : Gaza.
5. Juges, XVI, 3.
6. 28 août.

quum venti sunt magni. Et nota, quod nulla habitacio invenitur in deserto usque ad Sanctam Katherinam, sed bene inveniuntur Arabes homines, quasi silvestres, qui habitant in deserto cum eorum familiis subter pellibus animalium, cum azinis et camelis suis et capris, nunc hinc, nunc inde, et, sicut vident peregrinos transientes, statim currunt et panem petunt, quia famelici sunt et nigri, quia nudi, et sicut datur eis, statim recedunt regraciantes, alioquin facerent dantibus molestiam, et sciendum est, quod lingua saracenica est lingua arabica.

Postquam in tribus diebus per mare sabuli [1], quarta die pervenimus ad quandam planiciem intra duos montes, et est ibi unus torrens et ibi sunt alique fosse plene aqua satis amara et mala, de qua implevimus utres nostros super | camelos, fol. 126 a. illam aquam bibunt Arabes et omnia animalia illius regionis ad tres dietas.

Deinde, transeuntes [2] aliis tribus diebus per planiciem partim sabulosam et partim lapideam, pervenimus ad unam vallem, ubi est una fossa rotunda ad modum putei et ubi recepimus aquam, que eciam amara est, et de illa bibit tota regio illa et inveni ibi plura milia camelorum, qui venerant cum Arabis ad bibendum de illa aqua.

Deinde, transeuntes [3] aliis duobus diebus per vallem lapidosam et aliqualiter arenosam, descendimus de quodam monte [4] in quadam valle, cujus terra est alba sicut nix, et pervenimus ad unum locum, qui dicitur Nocale [5], qui in lingua nostra phurfur, qui extrahitur de farina; et ibi est unus puteus valde magnus, qui dicitur puteus soldani, ibi eciam conveniunt multe vie de diversis regionibus et hoc fuit in octava beati Augustini [6]. Ibi invenimus Saracenos venientes de Lamech, civitate sepulture Mahometi pessimi et omnis legis detestabilis falsi doctoris, et erat numerus eorum ut arena maris et iverant in peregrinacionem ad Lamech, sicut annuatim eorum consuetu-

1. Il faut suppléer : « profecti sumus », ou « transivimus ».
2. Ms. : transiens.
3. Ms. : transiens.
4. Ms. : montem.
5. Notre voyageur a raison en disant que le mot Nokhali signifie : son; mais la localité est sans doute Kalat en-Nakhl, situé sur le chemin de Gaza au Mont Sinaï, au nord du passage d'er-Rakineh (Robinson, *Pal.*, t. I, p. 439).
6. 5 septembre.

dinis est; dicunt eciam, se esse mundatos ab omni peccato, si contingat eos facere peregrinacionem. Bene erant in veritate solum illi qui erant ibi plures quam XVII milia et stabant ordinati admodum unius exercitus, divisi per provincias vel civitates, unde erant, et erat numerus camelorum ultra quam VI milia, de quibus erant plures quam tria milia cameli cooperti, et desuper erant habitacula unum vel duo cooperta, in quibus stabant domini et domine nobiles, et in illa magna congre-
fol. 126 b. gatione | erant tentoria, tende et travathe [1], sicut si in campo debuissent obsidere unam civitatem. Illa die, ibi stetimus usque ad vesperas, quum, propter multitudinem, aquam de puteo habere non poteramus, et nichil nobis dixerunt, sed inquirebant, si iveramus ad tor Sina sive ad montem Synay; tor eciam apud eos est mons. Hora autem nona, recesserunt ad viam suam, dantes locum aliis qui veniebant, qui erant plures eis, ut dixerunt nobis cristiani de centura, qui venerant cum camelis ad vendendum chucarum, zebdrum [2], amigdola, limones, carnes et panem. Et, in recedendo, primo ibant cameli cooperti et majores et postea alii centeni, alii quinquageni, alii duceni, similiter. O Deus, quantus [3] ordo erat in eis, quilibet per viam suam, alii usque Kayrum, alii usque Damiatham, alii versus Gazaram, et sic ad suas provincias unusquisque, quod [4] non faciunt Cristiani de suo Cristo Jesu Salvatore, quia male visitant ecclesias propinquas et pejus sepulcrum remotum, cupientes pocius servire mundo quam Deo, corpori quam anime, proprie voluntati quam voluntati divine.

De puteo soldani eundo ad Sanctam Katherinam ad dexteram per quinque miliaria longe, est campus, in quo inveniuntur rose, que dicuntur Beate Virginis, que multum valent [5], ut dicitur, ad mulieres, et ego ivi et in manibus meis recepi.

Longe a puteo predicto super viam que vadit ad Sanctam Katherinam per XX miliaria in medio unius solitudinis sive

1. Travata est un abri, un toit de défense.
2. Zedoaria, Zédoaire.
3. Ms. : quietus; nous devons la leçon correcte aux manuscrits de Munich (Cgm. 235, fol. 60 v. et Cgm. 298, fol. 66 v.).
4. Ms. : qui.
5. Ms. : valet; voir Ludolf, éd. Deycks, p. 70.

planicie, est unus mons rotundus satis altus, quantum sunt due turres et vocatur Colebmalea [1], que in lingua nostra sonat cor cogitancium, ibi est arena subtilissima, in qua invenitur sal ad cruste modum [2], et de illo | sale nos recepimus. fol. 127 a.
Deinde de puteo soldani recedentes per aliam viam a Saracenis per desertum magnum tribus diebus pervenimus ad unum magnum montem, ubi erat aqua optima, qua suscepimus in utribus nostris, et montem pertransivimus et ab alia parte descendimus, est eciam altus mons, et pervenimus ad quamdam vallem; deinde transientes per medios montes altissimos in valle stricta, per duos dies pervenimus ad unum locum, ubi est aqua, que egreditur de monte, hec est illa aqua, quam produxit Moyses, jubente Deo et murmurante populo et dicente [3] : *Cur nos exire fecisti de Egipto, ut nos et jumenta moriremur siti?* Et percussit Moyses petram Oreb virga, et statim egresse sunt aque et adhuc sunt, et ego bibi, et vocatus est locus temptacionis, ut habetur XVII° cap° [4] et hoc legitur in Psalmo [5], quum *percussit petram et fluxerunt aque,* etc. Et [6] *venite, exultemus secundum diem temptacionis in deserto* etc. Et notandum quod bis produxit Moysis aquam de petra, primo vocatur loco [7] temptacionis, secundo in deserto Syni, ut habetur Numeri, XX° cap° [8] et vocatur aque contradictionis; ibi perdidit graciam Dei.

Deinde, transeuntes, pervenimus ad montem altissimum, quem cum difficultate ascendimus, et, in medio montis, est unus fons parvus; deinde, superius accedentes, invenimus unum fontem cum uno jardino pleno vineis, olivis, ficulneis, et ultra illum fontem ad duo miliaria in medio duorum montium

1. Félix Fabri (*Evagat.*, t. II, p. 431-432), qui, en 1483, fit le voyage de Gaza au Mont Sinaï, nomme ce mont : Calpis. Breidenbach, son compagnon de voyage, (*Reyssbuch,* 1584, p. 159) : Chalep (voir Robinson, *Pal.*, t. I, p. 441). Koleib c'est le cœur, en arabe ; quant à « malea », nous ne saurions en indiquer le sens. Les manuscrits de Munich (Cgm. 235, fol. 60 v. et Cgm. 298, fol. 66 v.) donnent la forme : Colebmater.
2. Ms. : cruste pulchrum. La lecture correcte « sal admodum crusce » se trouve dans les manuscrits de Munich.
3. Exode, XVII, 3.
4. Exode, XVII, 7.
5. Psaumes, LXXVII, 20.
6. Psaumes, XCIV, 6, 9.
7. Ms. : loca.
8. Nombres, XX, 13.

in valle, est illud venerabile monasterium Beate Katherine, ad quod pervenimus die dominico x° Septembris, hora tercia, fatigati, lassi et penitus semivivi; laus sit Deo, qui nos sanos fol. 127 b. ibidem conduxit! |

Predictum monasterium est venerandum et devotum habendum, et habitant in eo centum calogeri sive fratres greci et viri religiosi, antiqui patres. Nam illa hora, qua perveni ibi ad portam monasterium, illi calogeri portabant extra monasterium unum monachum defunctum et ipsi processionabiliter bini incedebant; computavi inter eos LX fratres antiquos, quod [1] michi ad magnam fuit consolacionem. Monasterium quadrum est, pulcris et magnis muris edificatum, et habet tres portas ferreas; intravi in introitu suo. Verum est quod [2] ille porte sunt sicut hostia parva ad formam hominis alta. Intus autem, sunt multa edificia antiqua, et est ibi ecclesia Sancte Katherine, satis pulcra et ornata, et habet columpnas XII valde pulchras, et computavi trecentas lampades in illa ecclesia; et est a dextero latere ecclesie, inter capellam majoris altaris et aliam capellam, super unam columpnam, una archa seu lapis marmoreus quadrus, longitudinis unius brachii modicum plus, et majoris altitudinis, in qua archa est caput venerabile beate Katherine et tria ossa de corpore suo; et, gratia Dei, ego tetigi illud caput, que archa aperitur omnibus peregrinis, et habui id [3] in manibus meis, et verum est de illo liquore, quia illud caput est humidum, et oleum grossum seu spissum emanat semper de illo capite; et de hoc liquore ego recepi cum devocione et reverentia in ampullis vitreis parvis, alia autem ossa beate Katherine sunt in una archa majori in predicta ecclesia, sed non aperitur; vidi tamen illam archam magnam; laus Deo sit!

In illo monasterio, sunt alie plures capelle devote, tamen parve, in quibus ego fui, bene ornate, in quibus sunt plures res magne et multe devocionis, videlicet tabule picte, ancone [4] fol. 128 a. parve, cruces et lampades et plura ornamenta; sed unum | sceleratissimum est in illo loco contra voluntatem omnium

1. Ms. : qui.
2. Ms. : quis.
3. Ms. : eum.
4. Icones?

cristianorum, videlicet una mosceta Saracenorum et unum campanile, ibi unus cazes [1], id est sacerdos Saracenorum, preconizans continue illam legem trufaticam perfidi Mahometi, et deplorant calogeri, sed non possunt resistere, quia sunt sub potestate [2] soldani, et sic placet soldano. Heu Domine Deus, quare cristiani non auferunt talia et a sepulcro Domini et ab aliis sacris locis! Timeo, quod peccata nostra nos hec [3] videre meruerunt.

De edificatione autem illius monasterii [4] audivi a fratribus seu calogeris illius loci, quod fuit quidam rex cristianus in Jherosolyma, qui in beatam Katherinam magnam devocionem habebat, et misit filium suum ad edificandum unum monasterium in honore ipsius. Veniens autem filius regis, qui dicebatur Scianus, edificare fecit id [5] in medio vallis inter montem Synay et alium montem, propter commoditatem [6] aquarum, quia ibi erat, et est, aqua valde bona; edificato monasterio collocavit ibi personas religiosos, qui continue beate Katherine perpetuis temporibus deberent servire. Reversus autem Scianus [7] ad patrem in Jherosolyma, edificium, quod fieri fecerat, cum gaudio enarravit, et est sepultus iste Scianus una cum patre in ecclesia Sancti Sepulchri in Jherosolyma; pater vero edificari fecit ecclesiam sanctam de Bethleem.

Die lune xii° Septembris, Dei nomine invocato, montem Synay ascendere incepimus, et fratres seu calogeri dederunt nobis unum fratrem pro ductore, sicut eorum consuetudinis est omnibus peregrinis facere; et dum aliquantulum ascendimus, invenimus unum fontem parvum et clarissimum, et dixit nobis frater, qui duxit nos, quod antiquitus quidam bonus religiosus | ibi manebat et aqua carebat, unde, dum senuit, Deum fol. 128 b.
et beatam Katherinam rogavit, ut sibi aquam preberet, cum non posset descendere propter ejus senectutem [8]. Unde, die

1. Ms. : tazes.
2. Ms. : que... potestia.
3. Ms. : nos habet videre. Un copiste ignorant aura probablement cru voir dans le mot « hec » le mot « habet » abrégé.
4. Ms. : monasterium.
5. Ms. : eum.
6. Ms. : commoditate.
7. Corruption de : Theonas ou Justinianus (Robinson, *Pal.*, t. I, pp. 204-206).
8. Ms. : senectute.

solempnitatis beate Katherine, apparuit ille fons et nunquam postea cessavit; de illa aqua ego bibi, que est dulcissima.

Deinde, modicum plus ascendendo, unam capellam Virginis gloriose parvam invenimus, et hec capella fuit edificata pro hujus modi causa. Nam in monasterio, ubi calogeri seu fratres habitabant, tanta erat plenitudo vermium, pulicum, cimicum et aliorum vermium, quod ibi habitare non poterant; etiam tanta erat inopia et paupertas, quod non habebant panem ad manducandum. Quapropter monachi insimul congregati deliberaverunt recedere et monasterium relinquere; unde una die omnes insimul recedebant, sed prius visitabant montem Synay et sic, ipsis volentibus ascendere montem et postea recedere, occurrit eis virgo Maria, que est omnium tribulatorum refugium et dixit eis : *Quo itis, carissimi fratres?* Et illi responderunt : *Domina, ascendere montem Synay volumus et visitare locum, ubi Deus dedit legem Moysi et postea hanc penitentiam relinquere, quod fame afficimur et a vermibus corrodimur.* Tunc respondit eis Virgo benedicta: *Revertimini, fratres, ad vestrum monasterium!* Tunc statim apparuit quidam juvenis et Virgo gloriosa dixit eis : *Sequimini hunc juvenem et locum non derelinquite, quia de cetero famem non paciemini et vermes amplius vos non molestabunt! Ego eciam rogavi Filium meum pro vobis, qui me benigne exaudivit; revertimini igitur secure, filii!* Tunc fratres omnes secuti sunt juvenem usque ad portam monasterii; tunc dixit eis juvenis : *Secure, fratres, intrate et beate Katherine devote et assidue servire sollicite procurate, quia de cetero fames non adveniet*
fol. 129 a. *et vermes non ledent! Ego eciam sum Moyses, servus | Dei, qui missus sum ad annunciandum hec verba salutifera;* et hiis dictis statim disparuit. Tunc fratres letanter[1] monasterium intraverunt, et cetero a vermibus non habuerunt molestiam, et de esca[2] tantam habundanciam receperunt, ut omnibus peregrinis habundanter omnia necessaria tribuerent[3], quod diu ibi permanent, et. dum recedunt. dant[4] eis cuilibet

1. Ms. : letantur; voir Antonius de Cremona. p. 167, Ludolf, pp. 65-66.
2. Ms. : esse.
3. Ms. : tribuerant.
4. Ms. : datum.

xii magnos panes et datillos in magna quantitate, ut non deficiant in deserto, et multas elemosynas cotidie faciunt omnibus Arabibus venientibus ad monasterium, neminem vacuum abire permittunt. Propter causam supradictam, monachi sive fratres edificaverunt illam capellam ad honorem Virginis gloriose in loco, ubi apparuit eis; et ego intravi.

Deinde ascendimus magis ultraquam ad medietatem montis Synay et invenimus unam pulcram ecclesiam Sancte Helye, prophete, ubi ille sanctus propheta multo tempore habitavit; et intravi ecclesiam et vidi cavernam parvam, in qua habitabat, et introivi, et fit celebre festum annuatim a monachis Sancte Katherine in honorem [1] sancti Helye, xxii die Augusti, quia dicunt, quod illa die fuit translatus in paradisum super currum igneum, quum transivit Jordanem, ut legitur libro Regum [2].

Deinde, ascendendo, ad cacumen montis pervenimus, ubi est ille locus sanctissimus, in quo Deus dedit legem Moysi, et est unus lapis maximus, super quo Deus loquebatur Moysi, [servo] suo [3], per se sive per angelum, et super illum lapidem grandem ego ascendi et vidi multos montes et desertum Pharan et multas circa regiones; sub illo lapide, est ad modum unius caverne magne, quantum quatuor homines possent manere, et in illo durissimo lapide sunt vestigia Moysi, nam, quum Deus loquebatur Moysi, tunc ipse Deo dixit [4] *Ostende, Domine, faciem tuam michi et Deus respondit : Non videbit me homo et vivet!* Unde Moyses timens | abscondit se in caverna illa et fol. 129 b.
totam personam suam in lapide impressit et caput suum similiter; ille enim lapis, qui est durissimus, cessit ad modum cere; et ego intravi cavernam illam et cum persona infixi me in illa impressione, que est sculpta ad modum persone hominis, et de illo lapide ego recepi cum magno labore.

Juxta illum lapidem magnum, est una pulchra capella et ornata, quam monachi monasterii custodiunt, et est ecclesia magne devocionis; ibi enim Moyses stetit in contemplacione et oracione.

Juxta illam ecclesiam ad x passus, est una caverna, que

1. Ms. : honore.
2. 4 Rois, II, 11.
3. Peut-être vaut-il mieux corriger ainsi : « Moysi, sive per se, sive per... ».
4. Exode, XXXIII, 13, 20.

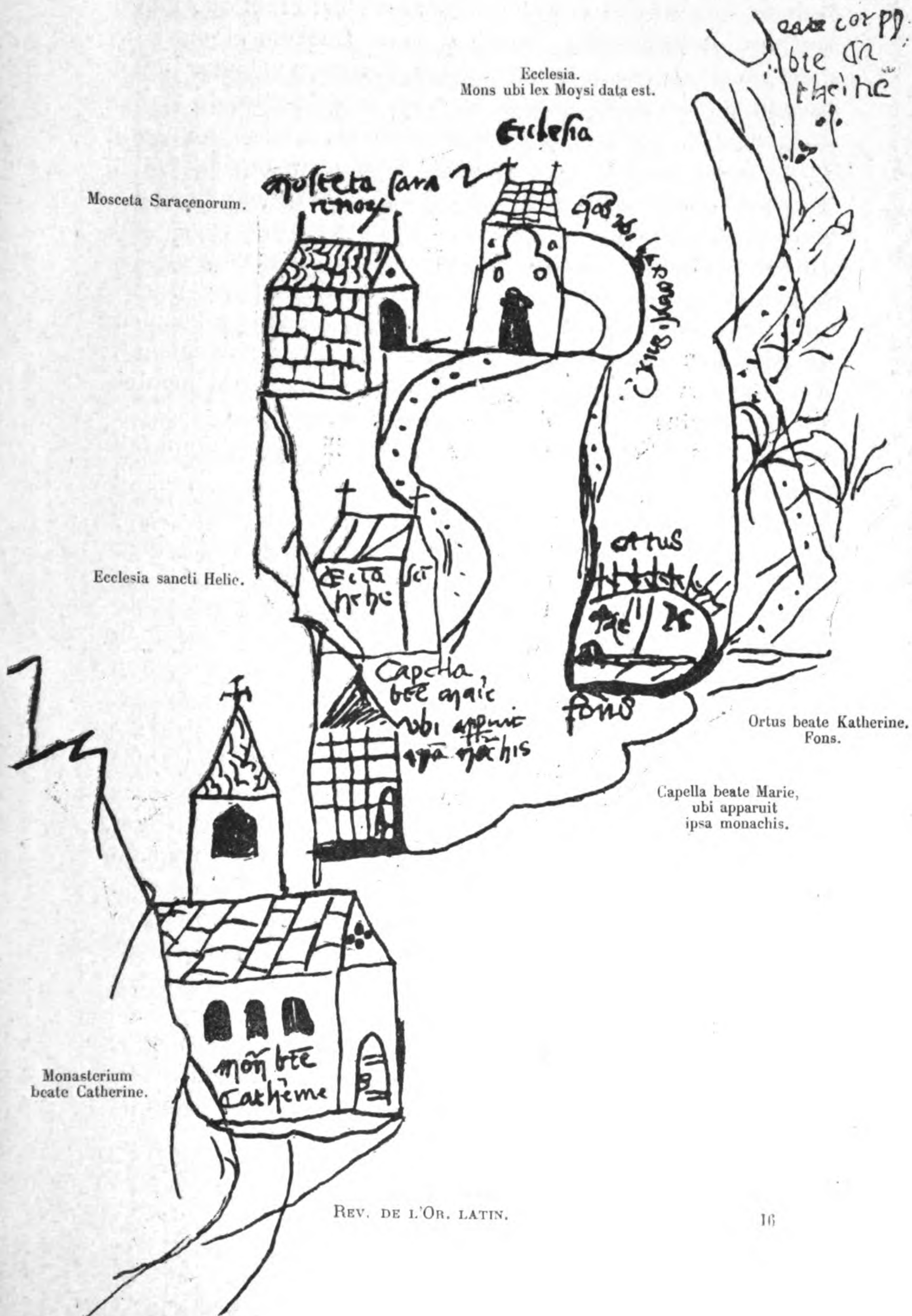
est valde pulchra et parva; in illa caverna stetit Moyses XL diebus et noctibus jejunando; in illam intravi et oravi devote.

Sed super illum montem beatissimum prope ecclesiam seu capellam ad XII passus, est una execrabilis mosceta Saracenorum, quam, ut vidi, multum dolui, sed, peccatis nostris exigentibus, Deus permittit bona malis immisceri; est parva mosceta. Ille mons Synay altissimus est et difficilis in ascensu, et desuper habet parvum spacium minus, quam homo posset semel jacere cum manu, sed ibi fieret inexpugnabile castrum, et est una cisterna super illum montem, de qua ego bibi. Deinde, descendentes de hoc sacratissimo monte Synay, ab alia parte montis difficulter descendimus et ad quandam [1] vallem pervenimus, in qua est unum pulcrum jardinum seu ortus, qui irrigatur ab uno fonte et est plenus vineis, arboribus, olivis, et ibidem permanent quatuor calogeri dicti monasterii ad custodiam illius jardini, et ibi recipiunt omnes peregrinos et dant [2] eis comedere cum ilaritate et devocione. Ibi pernoctavimus; de mane autem ascendimus alium montem altiorem montem Synay cum magno labore, et dum super illum montem
fol. 130 a. ascendimus, pervenimus ad summitatem ejus, | in qua ab angelis fuit portatum corpus beate Katherine de Alexandria usque illuc, que distat per quingenta miliaria.

Tamen sciendum est, quod iste mons Synay mons dicitur, quod isti duo montes habent unum pedem, sed dividitur in duo magna cornua montium; super unum cornu data fuit lex Moysi, ut dictum est; super aliud cornu fuit portatum corpus beate Katherine de Alexandria. Sed quidam rex nomine Syanus, videns difficilem ascensum illius montis et carentiam aque, ideo in valle edificari fecit monasterium et transduci corpus beate Katherine ibidem et, ut legentes intelligant, qualiter stant illi duo montes, hic describam.

Sequitur descriptio montis Synay.

1. Ms. : quendam.
2. Ms. : datum.


Beatum corpus beate Catherine.
Ecclesia.
Mons ubi lex Moysi data est.
Mosceta Saracenorum.
Ecclesia sancti Helie.
Ortus beate Katherine.
Fons.
Capella beate Marie,
ubi apparuit
ipsa monachis.
Monasterium
beate Catherine.

fol. 131 a. De illo monte, ubi portatum fuit corpus beate Katherine, videtur tota Arabia et totum desertum Pharan, in quo longo tempore steterunt filii Israel, et mare Rubrum et mare de Lamech, et omnes montes propinqui et remoti videntur infimi ad altitudinem hujus montis. Deinde, descendentes de monte cum magno labore, et fatigati, pervenimus ad jardinum seu ortum, qui est in valle, qui irrigatur ab uno pulcherrimo fonte; et ibidem aliqualiter refocillati, assumpto nobiscum uno colagero monacho dicti monasterii, iter incepimus versus mare Rubrum, quod est ultra Sanctam Katherinam per duas dietas, et perambulavimus diebus duobus per illa deserta, per rupes, colles et planicies nostris pedibus, cum ibi animalia vel cameli vel asini non possent ambulare propter viarum difficultatem [1]. Tandem pervenimus ad Mare Rubrum, in Helym, ubi populus Domini ductus fuit a Moyse, dum transiret sicco pede per mare et Pharao cum exercitu suo et curribus et equitatu fuit submersus.

Illud Mare Rubrum, licet dicitur rubrum, non habet aquam rubeam, sed, sicut aliud mare, habet aquam claram et amaram; sed quia montes circumstantes sunt rubei et terra est rubea, ideo vocatur Mare Rubrum, et habet arenam subtilissimam et bonos pisces, de quibus ego ibidem comedi, et non habet magnam profunditatem, unde magnas naves non potuit tolerare, sicut naves grossas, conchas, vel galeas; sed habet naves parvas euntes ad Lamech, civitatem sepulcri pessimi Mahometi, et usque in Indiam, portantes piper, gingiber, cinamonium sive canellum et alias preciosas species; habet autem magnam latitudinem plusquam per quingenta miliaria in una parte et in alia parte plusquam
fol. 131 b. per mille, ut audivi a Saracenis, a quibus per | interpretem seu turcimannum meum interrogavi; sed illud mare non facit magnas inundaciones, quia non habet magnas profunditates, et eciam quia aer, partibus orientalibus, non recipit tantorum ventorum agitaciones, sicut in occidentalibus, nec tantas grandines, nec tempestates, cum Oriens sit melior pars mundi, et, quanto magis appropinquimus paradiso terrestri, qui est in Oriente, tanto magis desistimus a peregrinis

1. Ms. : difficultate.

impressionibus. In isto mari intravi et lavi me, in memoriale perpetuum.

Super istud lacus maris, apparent vestigia, ubi Pharao cum omni populo suo submersus est, et sunt ivi ossa in magna quantitate juxta mare et in cavernis moncium repercussientium mare; et est ibi locus, ubi Maria, soror Moysi, canticum fecit pulcherrimum, quod incipit [1] : *Cantemus Domino gloriose* etc., et cantatur cotidie in Ecclesia [2] cum aliis psalmis, et est ibi lapis magnus, super quo stetit [3] Maria loquens populo et admonens, ut debetur, laudare Deum.

Prope Mare Rubrum ad tria miliaria, est Helym, de quo legitur [4] : *Venerunt filii Israel in* [5] *Helym, ubi erant* XII *fontes* per XII meatus, sive foramina; et ego lavi manus meas ad omnes fontes, et ego bibi de aqua omnium fontium; est enim quasi calida, et est aliqualiter amara, non bene dulcis; forte amisit dulcedinem propter peccata populi murmurantis contra Deum. Et, inter Helym et montem Synay, est locus, ubi primo Deus pluit manna de celo, de quo saturavit populum XL annis in deserto et ibi misit coturnices [6], populo murmurante, ut legitur.

Juxta illos fontes, sunt LXX palme facientes datillos, et comedi de illos datillis, et est unum magnum nemus de palmis durans per V miliaria et plusquam, [quod] plantaverunt fratres Sancte Katherine, et inde habent magnam utilitatem | et fol. 132 a. colligunt multos datillos et de istis datillis comedunt in monasterio et dant omnibus peregrinis pervenientibus ad Sanctam Katherinam et mittunt super camelos ad Cayrum et Babiloniam [7] ad vendendum et de hiis faciunt magnas pecunias et habent magnos redditus, de quibus faciunt elemosinas; et sic non sunt solum LXX palme, sed plusquam decem milia ad presens.

Deinde revertens versus Sanctam Katherinam, perveni ad monasterium, et sancta ista devota visitacione ibidem pernoc-

1. Exode, XV, 1.
2. Ms. : ecclesiam.
3. Ms. : stet.
4. Exode, XV, 27.
5. Le ms. omet les mots : Israel in.
6. Exode, XVI, 13.
7. Ms. : Babilonia.

tavi; denuo, in Dei nomine a fratribus dicti monasterii suscepto congedio [1], cum lacrimarum effusione recessi, pluries et plusquam pluries prospiciens montem Synay et omnia illa sanctissima loca, ubi Deus, tempore Moysi, ostendit mirabilia, et desertum Pharan et Cadesbarne et Castrum concupiscentie [2] et Aquas contradictionis et Aquas temptationis et montem Oreb et alias mansiones, ubi populus Israel XL annis habitavit et manna de celo pluente saciatus est et nullum alium cibum comedit, cum in deserto nichil nascitur. Nam a Gazara usque ad Sanctam Katherinam sunt XII, et a Crach de Monte Regali sunt similiter XII ad Sanctam Katherinam, et a Lamech usque ad Sanctam Katherinam sunt XXX diete, et a Mari Rubro usque Sanctam Katherinam sunt XII diete. Crach ab oriente, Gazara a septentrione, Kayrum ab occidente, Lamech et Mare Rubrum a meridie, in toto isto spatio est terra deserta sine pane et vino et olearibus, domibus et villis, castris et civitatibus, sed est terra deserta, in aliqua parte sabulosa, in aliqua lapidosa, in aliqua montuosa montibus saxeis sine fructu, et in aliqua plana sine arboribus et herbis, et ideo Deus mirabiliter filios Israel tantis annis in hoc deserto enutrivit.

Et, perveniens per viam que [3] ducit versus Babiloniam et
fol. 132 b. Cayrum, | quinta die postquam recessi de Sancta Katherina, perveni super litus Maris Rubri, quod respicit Egiptum et est in confinibus Arabie et Egipti; nam totum desertum appellatur Arabia. Et super litus Arabici maris illius perambulavi diebus duobus; est enim litus arenosum et sabulosum valde, et est ibidem locus, ubi Moyses percussit virga mare, et divisit se et populus Israel transivit per medium sicci maris usque montem Synay per duas dietas, et sic in modico tempore fecit Moyses cum populo suo per medium Maris Rubri; ibi eciam intravit Pharao cum exercitu suo, quod invenit divisum mare, non precogitans intravit, et submersus est cum omni populo suo ad idem litus circumiens [4] montem Synay.

Deinde, transiens per illam solitudinem diebus VI, septima

1. Ms. : cohedio ; les manuscrits de Munich (Cgm. 235, fol. 69 v° et Cgm. 298, fol. 75 v°) portent : « schied von dannen », c'est-à-dire, je pris congé.
2. Ms. : concupientie.
3. Ms. : quam.
4. Ms. : circumeuntes; la bonne leçon est donnée par les manuscrits de Munich (Cgm. 235, fol. 70 v. et Cgm. 298, fol. 46 v.).

perveni ad illam potentissimam civitatem Cayrum, sitam super flumen Nilli, flumen grande et admirabile, unum de quatuor fluminibus paradisi et vocatur Gyon Genesis[1], sed a Saracenis in sua lingua appellatur[2] Calismo. Ad hanc civitatem Cayrum perveni ultima die septembri, in festo sancti Jeronimi, de qua civitate possent mirabilia enarrari. Nam civitas hec est domina tocius Egipti, Palestine, Terre Sancte et tocius Asyrie usque in Armeniam; et eciam rex Armenie, qui est cristianus, dat sibi, omni anno, de tributo ducenta milia florenorum et ducenta milia ferra equorum ad subfarendum equos, et habitat in ea soldanus, et habet in civitate castrum mirabile et [in]expugnabile cum muris, turribus et edificiis magnis, et in castro habet magnam miliciam Saracenorum, Turchorum, Grecorum, Christianorum, qui negaverunt fidem Cristi, et habet multos sclavos, id est servos de maluata[3], cristianos, de omnibus Christianitatis partibus, qui me libenter viderunt. Ipsi enim habitant in castro Soldani et habent | victum et vestitum ab eo, et ipsi fol. 133 a. edificant omnia edificia ejus; sunt enim operarii sui.

In illa civitate Cayro, vidi miliciam Soldani ante portam castri sui, quod omni mane ibidem conveniunt. Magna milicia est, et computata fuit per mercatores nostros cristianos xx milia equitum; omnes habentes arcus et equos parvos, videlicet roncinos et palafredos; nullum autem dextrarium vidi ibi, et omnes equestres erant male armati, quod in capite portant unum capellum parvum de ferro et aliqui habebant corracias, aliqui vero non, sed armaturas de coreis, et nullus habet brachia armata propter arcum, neque crura et tibias portant munitas, quia habent breves strepas, et dum volunt jacere cum arcu, elevant se super pedes in sellis et sic jaciunt sagittas; et vidi omnes equos Soldani faleratos cum coopertūris deauratis et de serico ornatis. Quantum ad aspectum pulchrum est videre, sed parvi equi sunt.

In illo Kayro eciam, vidi prope castrum Soldani quinque elefantes vel elefantas; mire et admirabilis sunt magnitudinis

1. Genèse, II, 13.
2. Ms. : appellant eum.
3. Le mot est sans doute corrompu; les manuscrits de Munich (Cgm. 235, fol. 70 v° et Cgm. 298 fol. 76 v°) ont interprété « maluata » par « de opera manuali » et l'ont traduit par : ouvriers.

et habent dentes duos longos, quasi[1] per duo brachia, et aures valde longas, et corpus magnum in altitudine octo pedum, et crura valde grossa, et supra os unam manicam longam, quasi duobus brachiis, cum qua percutit valde fortiter; terribile enim animal est. Audivi eciam a cristianis ibidem permanentibus, quod sunt in Kayro plusquam ducenta milia hominum, qui possent arma portare; et est civitas scituata super Nillum fluvium, qui ab eis appellatur Calismo, et protenditur in longum super fluvium plusquam per quinque miliaria magna, et habet in latitudine plusquam duo, et sita in planicie, in terra
fol. 133 b. sabulosa, | et altas domos valde habet, factas de terra tenace, et de foris dealbatas calce; et sunt pulcherrime moscete in ea, ubi Saraceni vadunt facere oraciones suas.

In illa eciam civitate Kayri et in Babilonia, sunt cimiteria magna, ubi sunt sepulchra Saracenorum, et sunt ibi mirabiles sepulture de lapidibus marmoribus, porfiricis et alabastro et aliis nobilibus lapidibus nobiliter et mirabiliter edificatis et deauratis, que non vidi in tota cristianitate tales magnificas sepulturas, et fuerunt soldanorum et admiratorum et nobilium Saracenorum, et moscetas et eorum ecclesias taliter ornatas, quas omnes edificant versus meridiem, sicut cristiani edificant versus orientem ecclesias, prout docti fuerunt a maledicto et sceleratissimo Mahometo, qui dixit, quod Abraham, dum ymolare voluit filium suum, vertit se versus meridiem, et quod hora meridiana Deus fecit primum hominem, scilicet sexta die et die Veneris, et quod debet judicare mundum in meridiem hora VI meridiana, quando dies naturalis habet XII horas et est equinoctium, et sic suis frivolis orationibus ad deprimendum fidem catholicam deduxit ad statum perditionis totam linguam arabicam, id est Saracenos, et multas alias gentes, et ideo diem Veneris multum venerantur Saraceni, et hora meridiana vadunt omnes ad orandum.

Prope Kayrum, ad XV miliaria, est quoddam cassale magnum, quod vocatur Helyopolym, et dicunt cristiani, a quibus interrogavi, quod fuit Helyopoleos, unde fuit Putiphares, sacerdos Helyopoleos, qui dedit filiam suam Joseph, filio Jacob, in uxorem[2], quam in una turri clauserat; sed, ut

1. Ms. : qui.
2. Genèse, XLI, 45.

ipsa vidit Joseph, statim, amore capta, ipsum penitus voluit habere in maritum, cum fuerit unus de pulchrioribus juvenibus mundi, in tantum, quum equitabat per Egiptum, domine ascendebant muros et domos ad videndum eum, | et ideo dicitur Genesis XLIX° cap° [1] : *Filius crescens Joseph, filie exasperaverunt super murum,* etc. Quidam autem dicunt, quod Damiatha sit Helyopoleos, quod non credo, cum firmius teneatur et verum sit, quod Damiatha sit Memphis, et ibi forte habitabat sacerdos Helyopoleos cum Pharaone, rege Egipti. fol. 134 *a*.

Prope civitatem Kayri ad unum magnum miliare super ripam Nilli sive Calizmi, est civitas Babilonie, magna et admirabilis, que quasi contigua est Cayro, et idem populus est sub potestate Soldani, sicut et Kayrum, cum in Kayro habitet Soldanus cum milicia sua et capitanei sui, qui dicuntur admirati. Nescio, quod dici non possit de hiis civitatibus, que scitum habent pulchrum super Gyon sive Nillum, unum de quatuor fluminibus paradisi, bonum aerem, quia ille aer est totaliter deputatus ab omnibus peregrinis impressionibus; magnas divitias habent, que de India veniunt, naves usque prope Kayrum ad quatuor dietas portantes species in infinita quantitate, et lapides preciosos per Mare Rubrum, et de Mari Rubro cameli, qui sunt infiniti, portant postea mercimonias usque Babiloniam et Kayrum, similiter et Alexandriam [2], que magna civitas est, scita super Mare Magnum, habens ab oriente Palestinam et Asyriam et ab occidente Barbariam, Moroch et Tunix, regna non modica, a septentrione Mare Magnum, unde ab omnibus mundi regionibus illuc [3] naves proveniunt, portantes omnia humani corporis delectabilia, et a meridie habens Kayrum, distans per ducenta miliaria, et de Kayro descendit quedam pars Nilli usque in Alexandriam, per quem fluvium omnia de Alexandria ad Kayrum in navibus portantur; et sic illa Kayri civitas repleta est omnibus bonis ac civitas Babilonie. | fol. 134 *b*.

Similiter sciendum est quod tota Asyria, in qua sunt multe civitates divites, ut sunt civitas Aleph, que est in confinibus Armenie, et civitas Aman in eisdem confinibus, et eciam iste

1. Genèse, XLIX, 22.
2. Ms. : Alexandria.
3. Ms. : illud.

due civitates habent Tartaros affines et sunt in [1] Assyria, et civitas Tripolis et civitas Damascus, inexpugnabilis, et Saphet et Sydon et Tyrus, Acri, Jherosolyma, Rama, Gazara, Ascalon, omnes civitates; cotidie mittunt in camelis oleum, uvam passam [2], quod appellatur [3] zebibum [4], et omnia bona nascentia in Asyria portant ad Babiloniam et Kayrum, et transiunt per Gazaram [et] Palestinam cotidie tria milia, VI milia et aliquando plures in ebdomada X milia camelorum euntium ad illas grandes civitates. Ego vidi tales multitudines camelorum, qui erant onerati, quod audientibus est incredibile et videntibus mirabile, et sic apparet potentia Babilonie et Kayri, quas propter peccata nostra possident Saraceni.

Sciendum est eciam, quod hec Babilonia non est illa, ubi fuit edificata turris Babel, quum divise fuerunt gentes in LXXII linguis, ut habetur Genesis XI° cap° [5]. Et ista Babilonia est illa, ubi regnavit Nabugodonosor, rex Babilonie, qui obsedit Jherosolymam et cepit Sedeciam regem et eruit sibi oculos et occidit filios, ut habetur IIII° Regum XXV° cap° [6]. Similiter in hac Babilonia, Daniel propheta liberavit Susannam de falso crimine, ut habetur Danielis XIII° cap°; similiter in hac Babilonia, Daniel positus fuit in lacu leonum et Abacuch [7] propheta de Juda in Babilon capillo capitis ab angelo fuit portatus, ut daret sibi prandium, ut habetur Danielis XIIII° cap° [8]. Alia autem Babilonia est in India, ubi est illa turris altissima.

fol. 135 a. Ultra fluvium Nilli a Kayro per XV miliaria, est quoddam | magnum edificium, edificatum tempore Pharonis, regis Egipti, et Joseph, filii Jacob, ubi conditum frumentum et victualia, tempore ubertatis VII annorum, ut providerent annis venturis VII, qui fuerunt magne sterilitatis, ut habetur Genesis XLI° cap° [9]. Et adhuc appellantur horrea Joseph. Magnum opus est et videtur a longinquo per unam dietam quasi, propter ejus magnitudinem, et est valde antiquum opus, sine lignis

1. « In » manque dans le manuscrit..
2. Ce sont des « uve passe » (raisins secs) ou « zibibbe ».
3. Ms. : appellat.
4. Ms. : zebilum.
5. Genèse, XI, 9.
6. 4 Rois, XXV, 7.
7. Ms. : Abecuch.
8. Daniel, XIV, 35.
9. Genèse, XLI, 26-27.

edificatum, et factum sub columpnis et cum voltis altissimis et mirabilibus edificiis; et ibi prope ad duo miliaria, videtur quedam ruina magna [1], et dicitur, quod fuit civitas Thebaide vel Thebea, unde fuit legio militum martirum sancti Mauricii et sociorum ejus. Hec horrea Joseph vidi a longe, sed non transivi Nillum fluvium propter timorem Saracenorum.

In illa civitati Kayri, est locus benedictus et Saracenorum devotissimus, ubi beata Virgo mansit cum filio suo Jhesu Cristo et Joseph, conservatore suo, dum fugeret a facie Herodis, quum dixit angelus [2] : *Joseph, surge et accipe puerum et matrem ejus et fuge in Egiptum et esto ibi usque dum dicam te;* et sic stetit beata Virgo in Egipto in civitate Kayro VII annis, usque dum reversa est in Jherosolyma et ad Terram Sanctam, post obitum [3] Herodis. Hunc locum ego vidi et cum devocione et reverentia ipsum visitavi. Benedictus Deus!

Prope Kayrum ad x miliaria, est locus, ubi nascitur balsamum, et est ibi unus fons et unus puteus, de cujus aqua rigatur ille ortus, qui est longus modicum plusquam ad [4] jactum baliste et latus modicum minus; et arbor faciens balsamum parva est, longa forte ut statura unius hominis et habet folia parva, et, tempore estivo, recipiunt folia de arbore versus solem, et stillat gutta in ampulis vitreis, et illud est optimum balsamum; postea, transeunte | estate, buliunt folia et ramos illos parvos fol. 135 b.
in aqua, et inde faciunt balsamum, sed istud non est ita perfectum; de perfecto autem pauci possunt habere, cum Soldanus habeat ibi custodes die noctuque, custodientes et colligentes et portantes; sibi tamen aliquantum [5] furantur et vendunt eum secrete mercatoribus et peregrinis; et est ibi unum mirabile, quia duo boves trahunt de puteo ad aquandum ortum balsami per totam septimanam, et omni die sabbati, hora vespertina, statim boves cessant a labore usque ad diem lune de mane, pro verberibus nec pro terrore aliquo volunt aliquo modo laborare, et hoc faciunt omnes boves, qui ibi ponuntur ad laborandum, et vocatur locus Maltaria [6].

1. Ms. : ruine magne.
2. Matth., II, 13.
3. Ms. : obitu.
4. Ms. : adhuc.
5. Ms. : aliquam.
6. Plus exactement « Matharia ».

In loco isto, ubi nascitur balsamum, venit virgo Maria cum filio suo Jhesu et Joseph, quum fugit a facie Herodis, [et] est unus fons et in illo fonte lavit pluries Maria puerum suum et pannos suos, et est ibi lapis, super quo sedebat super fontem, et omnes cristiani, qui vadunt ad Kayrum, pergunt illuc, et lavantur in illo fonte, et ego cum socio meo lavi me in illo fonte, sed et Saraceni lavant se in illo fonte ex magna devocione, aliquo vero solemni [1] ex consuetudine, quia similiter lavantur semel in die, credunt esse lavatos ab omnibus peccatis, prout docuit eos Mahomet, dyabolicus et perversus cristiane [2] fidei inimicus.

In Kayro et Babilonia, sunt multi cristiani, qui vocantur cristiani de centura, eo quod cincti vadunt ad differenciam Saracenorum, qui non portant cingulum; sed portant in capite melmam nigram, Saraceni vero albam; vestiti autem sunt in aliis ut Saraceni, et audivi, quod in tota Egipto sunt plures quam xxx milia cristianorum, et quilibet cristianus dat de tributo [3] Soldano omni anno unum bisantem aureum, qui valet unum florenum cum dimidio. Et sunt in Egipto plures ecclesie et plura monasteriorum monachorum Grecorum et
fol. 136 a. Armenorum; et in Kayro | vidi plures ecclesias et libenter permansissem aliquibus diebus in Kayro ad videndum multa mirabilia, sed propter rumores passagii, quia publice dicebatur quod passagium debebat fieri, ideo cristiani de Italia et de lingua latina reddebantur suspecti, dicebant, eos esse exploratores, ideo, magno timore preventus, steti solum in Kayro diebus duobus, et, Dei auxilio mediante et cristianorum sclavorum, qui erant ibi, unam navem ascendi, quam appellant zermo [4], dirigens gressus meos versus Damiatham, relinquens Alexandriam ad manum sinistram, ad quam libenter ivissem, sed non potui propter causam predictam. Et parat se Soldanus ad defendendum se a Cristianis, et fit apparatus magnus per Egiptum, Palestinam, Asyriam, terras, que possidentur a Soldano, sed disponat Deus pastorem

1. Ms. : solumno.
2. Ms. : perversorum cristianitate.
3. Ms. : tribu.
4. En arabe : « dschermo »; en latin : « jeremita » (cf. R. Röhricht, *SS. quinti belli sacri*, pp. 107, 109).

ecclesie et reges cristianos ad passagium, quia in brevi tempore et cum modica gente acquirerent Terram Sanctam.

Deinde, recedens de Kayro, navim intravi in Nillo fluvio, quem computo esse unius miliaris in latitudine et magne profunditatis, habens aquam dulcissimam; tum dividitur ille fluvius in plures partes, quia quidam rivus vadit versus Alexandriam, quidam versus insulam de Roseth, quidam versus Campnis, quidam versus Damiatham, et iste est major rivus; per hunc ego descendi in una navi, que dicitur zermo, nam cum illis zermis navigant ad Damiatham civitatem, relinquens Alexandriam ad partem sinistram versus occidentem et meridiem, que Alexandria distat a Damiatha per ducenta miliaria; Kayrum autem[1] distat a Damiatha per ducenta miliaria.

Descendendo de Kayro ad Damiatham per Nillum fluvium, ab utroque latere fluminis vidi pulcherrima casalia et villas pulcherrimas plures, et multas fertiles et | uberrimas, facientes fol. 136 b.
chucarum in maxima quantitate, quod chucarum nascitur ex canamellis factis ad modum canarum de milica; et inciduntur et postea comprimuntur et buliuntur in caldariis, et tunc fit chucarum et appellatur chucarum papheri[2], quod nascitur in partibus Kayri et Babilonie, quod est melius chucarum quam illud quod nascitur in Asyria, vel Terrá Sancta, vel Cypro; similiter est ibi habundantia limonum et pomorum de paradiso et aliorum fructuum nobilium.

Damiatha fuit antiquitus super litus maris scita, et vocata fuit Memphis tempore Pharaonis et Joseph, que[3] erat, sicut paradisus Dei, omnibus deliciis affluens, et sanctus Ludovicus, rex Francie, cepit eam, et, volens ascendere ad Kayrum, miserunt fluvium Nilli super eum, et sic cum milicia sua fere fuit submersus in aqua, et captus fuit cum omnibus nobilibus suis et captivatus a Soldano et per infinitam pecuniam relaxatus; et tunc Soldanus Damiatham destruxit et ipsam funditus ejecit, ne de cetero Cristiani possent eam amplius retinere; et longe a mari bene per tria miliaria super flumen Nilli usque Kayrum, edificata est Damiatha novella sine fossis, sine turribus et sine omni municione ad modum unius bone ville; tum magna

1. Ms. : atque.
2. C'est « polvere di zucchero »; voir Heyd, *Hist. du commerce*, II, 688, 691.
3. Ms. : qui.

civitas est comiter et habet magnam habundantiam omnium rerum et maxime piscium. Incredibile est audire et videre multitudinem piscium, qui cotidie portantur in Damiatha, et ista est racio : nam inter Damiatham et Campnis, quod antiquitus vocabatur Jessen, est unum magnum stagnum, durans LX miliaria, qui ab uno rivo generatur Nilli fluminis et mari, unde
fol. 137 a. illa aqua est semidulcis, sicut la | cune de Venetiis, et ibi capiuntur infiniti pisces et optimi ad comedendum; cum sale condiuntur et portantur in camelis et navibus per totam Egiptum. Mirabile est videre tantam piscium multitudinem.

Hec est illa Campnis et ista est illa Memphis, de quo legitur in Psalmo [1] : *Qui fecit signa et prodigia in campo Taneos* [2], quod in illis partibus Deus misit decem plagas super Egiptum, ut habetur Exodi VII° capitulo usque ad XII^{um}.

Modicum longe a Memphis versus meridiem, sunt ruine magne alicujus magne et antique civitatis, et appellatur locus ille Pharamia, forte a Pharaone dicta; et dicitur, quod fuit Ramasse, ubi Moyses, cum omni populo congregatus, recessit de Egipto; unde dicitur Exodi XII°, quod profecti sunt filii Israel in Sochoth sexcenta fere milia peditum virorum absque parvulis, etc.

De Damiatha vero, sive Memphis, perveni ad Campnis, distans a Damiatha per LX miliaria, super litus maris scita, parva civitas, sed antiqua, et regio pulchra, et vocabatur antiquitus terra Jessen, de qua legitur Genesis XLVII° [3] quod fratres Joseph, filii Jacob, petierunt a Pharaone, dicentes : *Petimus, ut nos servos tuos jubeas esse in terra Jessen,* quod terra erat pro animalibus, et ipsi pastores ovium erant; ideo dicitur in eodem libro et cap° [4], quod Joseph dedit possessionem in optimo terre solo Ramasses primum et fratribus, ut preceperat Pharao; nam Ramasses, que Pharamia dicitur sive Pharma, est intus Memphis et Campnis, et sic habuit illam pulcram regionem Damiathe, Ramasse et Jessen, que sunt in meliori scitu Egipti.

De Campnis vero recedens, perveni ad unum magnum casale seu villam, que vocatur Cachia [5], distans a Campnis

1. Psaumes, LXXVII, 12.
2. Ms. : Campneos.
3. Genèse, XLVII, 4.
4. Genèse, XLVII, 11.
5. C'est Katieh.

per unam dietam, in via que directe de Asyria et Palestina vadit ad totam Egiptum, et recipitur magnum theloneum de omnibus infinitis camelis transeuntibus; | et audivi a Sa- fol. 137 *b*. racenis et Christianis, quod quasi infinitam pecuniam valet illud theloneum, ultra quam trecenta milia florenorum annuatim, cum omnia, que ingrediuntur et egrediuntur de Egipto, transeant per illam Cathyam, per terram euntia.

De Cathia vero recedens IIIIor diebus per terram sabulosam, perveni ad Gazaram civitatem, de qua recessi, dum ire volui ad Sanctam Katherinam. Et sic sciendum est, quod tantum distat Gazara a monte Synay quantum mons Synay a Kayro et Kayrum tantumdem a Gazara, et sic modo triangulari se habent | [1]. fol. 138 *a*.

. . . .

. . . .

Nota quod in ista descriptione [2] ostenditur via eundi ad fol. 138 *b*. Sanctam Katherinam, que est juxta montem Synay, quia Gazara Palestine vel terre Philistine distat a Jherosolyma per duas magnas dietas vel modicum plus, et est juxta Mare Magnum ad duo miliaria; et habet Gazara tres vias, quarum una vadit per desertum Arabie et desertum Pharam, quod idem est, et illa via ducit ad montem Synay; alia vadit via de Gazara ad Babiloniam et Kayrum, potentissimas civitates, et sunt super Nillum fluvium, et distat Babilonia a Kayro per unum miliare et minus; alia via vadit de Gazara super litus Maris Magni usque Campnis, et de Campnis usque Damiatham, et de Damiatha usque Alexandriam per litus maris, sed per Nillum fluvium usque ad Kayrum.

IX.

Dicamus nunc de novitatibus factis, ultramarinis partibus, et de timore, quem habent Soldanus et Saraceni et de potentia Soldani et de hiis, que vidi et audivi et consideravi.

In primis sciendum est, quod Soldanus totam Egiptum possidet, Arabiam, Palestinam, Terram promissionis et totam Asyriam. Sui confines sunt ab Alexandria per Nillum fluvium

1. Ici, le manuscrit présente peut-être une lacune, le bas du fol. 137 *b* et le fol. 138 *a* étant en blanc.

2. Par « descriptio », il faut sans doute entendre un dessin, qui se trouvait dans le ms. original.

ascendentes usque ad Ethiopiam per xv dietas; super litus vero Maris Magni versus orientem perveniunt usque Anthiochiam, que contigua est Armenie; et inter Anthiochiam et Alexandriam sunt iste civitates super mare scituate : primo Alexandria, Damiatha, Campnis, Gazara, Ascalonia, Jaffa sive Joppe, Cesarea Palestine, Acri sive Acon sive Ptolomaida [1], Sur sive Tyrus, Sydon sive Saieta [2], Beruch, Zibelech sive Biblium, Botron sive Bethoron, Tripolis, Anteradum, Valanea, Licia, Anthiochia, et sunt plura alia castra et terre super mare, que [3] similiter omnes possidentur a Soldano et a Sara-
fol. 139 a. cenis, et distat Alexandria | ab Anthiochia per xxv dietas. De Alexandria autem ascenditur ad Kayrum et Babiloniam, que distant per cc miliaria; et de Kayro ascenditur per Arabiam usque Lamech, ubi est sepultus ille pessimus Mahometh, que civitas Lamech est magna [urbs] Indie, et distat Lamech a Kayro et Babilonia per xxx dietas et plus; de Anthiochia vero [4], que habet confinem omnem Armeniam, ascenditur per regnum Aaman, sive Aleph, usque ad Tartaros, per xii dietas, et ille rex Aaman est unus de regibus Asyrie subjectus Soldano. Infra hos terminos continetur Damascus [5], Terra promissionis, desertum magnum Arabie, Moab et Amon, Palestina, que omnia sunt sub potestate Soldani.

De divisione autem suarum provinciarum, sic eas Soldanus dividit. Nam ipse totam Egiptum regit et possidet; verum [est] quod in Alexandria habet admiratum suum, et in Damiatha et Kayro et Babilonia, quos admiratos sive rectores mutat ad suam voluntatem, omni anno vel omni mense, sicut sibi placet.

In Arabia habet unum milech admiratum, qui est super totam provinciam illam; et sciendum, quod Arabia est una provincia, in qua habitant plusquam centum milia hominum, qui nullam habent civitatem, castrum vel villam, domum, sed habitant in locis desertis sub pellibus animalium, nunc hic, nunc ibi, et quasi nudi ambulant et semper comedunt subcinericios panes, quos de [die in] diem faciunt, quia veniunt Gazaram, vel ad Kayrum, vel ad propinquas civitates et vendunt camelos,

1. Ms. : Ptolonia.
2. Ms. : Saieto.
3. Ms. : qui.
4. Ms. : confines omni Armenia.
5. Ms. : de.

edos et oves, et emunt farinam et portant secum super camelos, et, dum volunt comedere, miscent farinam cum aqua et accendunt ignem in terra, et in illo igne decoquantur illum panem, et sic ducunt vitam miseram et semper bibunt aquam et raro vel nunquam | comedunt alia fercula, nisi aliquando fol. 139 b.
occidant aliquam ovem, vel edum, vel camelum, et hec omnia ego vidi, quum per desertum transivi ad Sanctam Katherinam, eundo ad montem Synay et redeundo. Tamen isti Arabes dant omni anno multa milia camelorum de tributo Soldano et regi suo, qui habitat in Kayro, quod est ad magnam utilitatem eorum, cum per camelos ad Egiptum portentur omnia necessaria; sed in fine Arabie, super mare Indie, est civitas Lamech, ubi habitat Cadi magnus, sive Calif, et eorum summus sacerdos; et hoc desertum Arabie est illud, in quo morati sunt filii Israel XL annis, et nullus fluvius et nulla habundancia aquarum est in illo deserto, sed in aliqua planicie faciunt fossas et inveniunt aliquando aquam bonam, aliquando non, et similiter in montibus sunt quidam scaturigines [1] ad modum foncium, non magnos tamen rivos producentes; sed faciunt foveas et aggregant ibi aquas et inde bibunt.

In Asyria autem habet IIII^{or} reges, et primo milech admiratum de Saphat, civitas et castrum inexpugnabile, scitum super mare Galilee, et habet sub se Nazareth, Capharnaum, Canna Galilee, Tyberiadis, Acry sive Acon, Sur sive Tyrum, Cayphas, Caymoth et Neapolis sive Sychem, et in unaquaque ponit admiratos et rectores suos.

Item in Asyria habet in Damasco unum regem, qui dicitur Danghis milech [2], admiratus Damasci et magnus rex Damasci, et iste habet sub se Sydon sive Saieto, Beruch et montes Seyr et omnem terram transjordanem et eciam ultra Jordanem usque in Jherico, et est potentissimus rex in pecunia, in milicia, in omnium rerum affluentia, et constituit admiratos suos per suam regionem; tamen in castro, quod est in Damasco, nullam habet potestatem, sed Soldanus ponit ibi suos custodes, et semper est clausum.

1. Ms. : stacuries.
2. C'est Saif ed-din Abu Said Tengiz, ou Tenkis, cité par Weil, *Gesch. der Chalifen*, IV, pp. 350-351, 364, qui fut le véritable prince de Damas; voir Rœhricht et Meisner, dans la *Zeitschr. für deutsche Philol.*, 1886, 41.

fol. 140 a. Item in Asyria habet Tripolis milech, admira | tum et regem eciam. Iste habet sub se Zibelech sive Biblium, Botron, castrum Margad, inexpugnabile, Tortosam et Valaneam et multas alias terras, in quibus ponit suos rectores admiratos.

Item Asyria habet unum regem milech, admiratum de Aaman et Aleph; et iste habet multas civitates [et] castra sub se, et bellum facit regi Armenie, quia est in confinibus secum; tamen multum timet regem Tartarorum, qui aliquando molestat eum, quia habet confines secum, et oportet multociens quod Soldanus det sibi adjutorium contra Tartaros; et iste rex de Aaman vel Aleph est rex naturalis per successionem heredum, quia prior[1] regnat filius, et sic de singulis illius progeniei; sed omnes alii reges, videlicet Arabie, Palestine, Saphet, Damasci, Tripolis non sunt reges, vero ad voluntatem Soldani, et sepe mutat eos, cum sit homo magne sagacitatis et astucie, et multum timetur a Saracenis omnibus, cum multociens faciat multos magnos veneno occidere, vel gladio jugulari. Hec omnia, que scripsi, diligenter didici a Saracenis et cristianis in illis partibus commorantibus, qui me peroptime instruxerunt, et ego plura vidi, que firmius scripsi.

De apparatu Soldani notifico, quod Soldanus, audiens Cristianos velle facere passagium, misit regem de Aaman et de Damasco super Armeniam, et multos duxerunt captivos et villas combusserunt et multos occiderunt; et nunc Soldanus precepit illis de Asyria, ut quolibet mense debeant invadere et fortiter infestare.

Similiter, audiens de passagio, congregavit multos et nobiles, maxime Pastechan et Chayson, admiratos Kayri[2], et regem Damasci, et, habito consilio, fecit repleri portum[3] Damiathe
fol. 140 b. et portum Jaffe, portum de Acry, portum | de Sur lapidibus, in introitu cujuslibet portus, ne naves possint de pelago ad litora applicare; et ego vidi in Damiatha et Jaffa multos laboratores replentes portus, et fui cum socio in magno periculo, sed gracias ago Deo, qui nos de eorum manibus liberavit.

De milicia autem Soldani, audivi a Cristianis et Saracenis, quod ordinavit in tota terra sua septuaginta equitum sagitta-

1. Ms. : priorem.
2. Ce sont les émirs Kaussoun et Beschtek (Weil, ouvr. cité, IV, p. 364).
3. Ms. : portus.

riorum, cum quibus intendit Cristianis transmeantibus obviare; sed, cum ipsi habeant parvos equos et arma pauca, a militibus cristianis paucis essent subito debellati; de peditibus autem nulla fit mencio, cum Saraceni pedites modicum valent aut nichil, et ideo disponat Deus pastorem Ecclesie et principes cristianos ad passagium cum cito et in breve acquirerent Terram Sanctam, auxilio favente divino.

X.

Dicamus nunc de peregrinacione, quam fecimus de Gazara ad Hebron.

Cum Gazaram pervenimus, volui Palestinam circuire, que vocatur terra Philistinorum, et perveni ad Ascaloniam, que distat a Gazara per xx miliaria, civitas in litore maris scita, satis magna, et distat a Jaffa, seu Joppe, per xxiiii miliaria; alias autem tres civitates Philistinorum, videlicet Achotum *(sic)*, Geth et Acharon vidi, sed sunt destructe et sunt parve ville seu cassalia, que fuerunt antiquitus maxime civitates. Deinde veni in Bersabee, que distat à Gazara per xxii miliaria, et est unum cassale, et est terminus Terre promissionis, et ibi Abraham longo tempore habitavit, et erat ibi Puteus viventis et videntis, ut legitur Genesi, XVI° cap° [1].

Deinde reversus sum Gazaram, et iter cepi versus Ebron, et prima die perveni ad unum casale in una planicie Saracenorum, sequenti vero die, hora tertia, perveni ad unam vallem versus Ebron, in qua valle est unus rivus, in quo | beatus fol. 141 a.
Philippus baptizavit eunuchum Candacis regine, et ego bibi de illa aqua, parvus rivus est, prout legitur Actuum VIII° cap° [2].

Deinde, ascendentes ad montes, pervenimus ad unam magnam villam, que antiquitus vocabatur Neelesoth [3] et torrens Botri, et fuit, ut videtur, fortis et magna civitas, et ibi venerunt exploratores et tulerunt palmites cum uva sua [4], quos misit Josue, et distat ab Ebron per v miliaria; distat autem rivus, ubi beatus Philippus baptizavit eunuchum, a Neelesoth per duo miliaria, ut habetur Actuum VIII° cap° [5] : *Angelus Domini*

1. Genèse, XVI, 14.
2. Actes, VIII, 26.
3. Burchard, p. 82 : Neheleschol.
4. Ms. : una.
5. Actes, VIII, 26.

locutus est ad Philippum : Surge et vade ad viam, que descendit ab Jherosolyma in Gazaram!

Deinde, ulterius pervenientes, invenimus quemdam montem, super quem est unum casale, et in pede montis unus pulcherrimus fons, et ibi fuit Dabir, que eciam Cariath Sepher et Civitas lacrimarum, quam incepit Zeneth, frater Caleph junior, et dedit eam in dote Ave, filie sue, et irriguum superius et inferius, et distat per vi miliaria; de illo fonte ego bibi, et sunt ibi juxta fontem pulcri jardini.

Deinde, ulterius pervenientes, pervenimus ad illam civitatem Ebron benedictam, que Acharbe [1] dicta est, in qua visitavi loca infrascripta, prout ordine annotabo. Hec sancta civitas Ebron antiquitus fuit scita super montem et adhuc apparent edificia; nunc autem edificata est in valle, tamen aliqua pars civitatis scita est in colle non multum alto, et est satis magna civitas, et sunt in ea Saraceni, pessimi homines et qui multum habent [in] odio Cristianos; fuit tum aliquo tempore a Cristianis possessa, et distat a Jherusalem per xxx miliaria, et, quasi in medio civitatis super unum parvum collem, est una ecclesia Cristianorum et a Cristianis edificata, et erat major ecclesia
fol. 141 b. sive episcopatus, | civitas pulcherrima et magna, et habet muros de vivis lapidibus circumcirca ad modum castri, et est pulchrum et maximum edificium quadrum et altum et forte; propter peccata nostra, nunc est mosceta Saracenorum, et, sub pena mortis, nullus cristianus potest intrare, et Saraceni veniunt de longinquis partibus ad hunc locum in peregrinacione, sicut facimus [2] ad Sepulcrum; habetur ab eis in magna devocione, et hec est ratio, quia in illa benedicta ecclesia sunt primi patres nostri, videlicet Adam et Eva, Abraham et Sara, Ysaac et Rebecca, Jacob et Lya et duo filii Jacob, quia Saraceni dicunt, se natos ex Jacob et Sara, que erat libera, ideo volunt vocari Saraceni; tamen secundum veritatem nati sunt de Abraham et Agar, que erat ancilla, et deberent vocari Agareni et non Saraceni. Propter hanc causam, habent hunc locum in magna reverentia, et vocant Ebron Elcalil, unde

1. Burchard, p. 81 : Cariatharbe.
2. Ms. : vadimini ; les manuscrits du Munich (Cgm. 235, fr. 80 et Cgm. 298, fr. 85°) ont lu : « sicut nos facimus ad Sanctum Sepulchrum. »

tantum est nominare inter eos elcalil quantum est inter nos Sepulchrum Domini, propter sepulturas Patrum predictorum, quantum ad devocionem.

Ante illam ecclesiam ego fui, et de foris tribus vicibus circuivi. Habet enim duas scalas lapideas, unam a dexteris, alteram a sinistris, pulcherrimas, ultra quam LX graduum, et, ab uno latere ecclesie, juxta unam scalarum, est unus pulcherrimus fons, qui ibi ducitur per meatus a remotis, per v miliaria, et est aqua suavissima.

In hac civitate Ebron, sunt plures fornaces, et ibi fiunt vitri[1] fiale, omnia alia vasa vitrea, valde pulchra, et portantur per omnes terras Soldani in magna copia.

Hec ecclesia, ubi sepulti sunt sancti Patres, est illa spelunca duplex, quam emit Abraham ab[2] Ephron, filium Sephor, pro cccc siculis argenti in civitate Arbee, que est Ebron in terra Canahan, que spelunca respiciebat Mam | bre, ubi habitabat fol. 142 a.
Abraham, ut habetur Genesis XXIII°[3].

Ab ista autem ecclesia descendendo versus viam, que vadit usque Gazaram, ad unum bonum jactum baliste, est locus, ubi Adam et Eva fleverunt centum annis mortem Abel, filii sui occisi a Cayn, fratre suo, et solebat esse una caverna; nunc Saraceni fecerunt ibi unam cisternam.

Ab ista caverna, ubi flevit Adam, adhuc usque viam, que vadit Gazaram, ad duos jactus baliste, est ille venerabilis campus Damascenus, in quo Deus dignatus est facere primum hominem de illo limo terre; et in agro illo ego fui, et est una cisterna ibi prope, et de illa terra ego recepi, que eciam a Saracenis in devocione habetur, et recipitur terra illa; aliqualiter est rubea et tenax, ad modum cere.

Prope illum locum super montem ad unum bonum jactum baliste, est locus, ubi Adam et Eva morati sunt et ubi filios procreaverunt, et usque ad diem mortis habitarunt; distat autem Ebron a Jherusalem per unam bonam dietam; et ideo, utrum Adam fuerit primo sepultus sub monte[4] Calvarie, quia quidam dicere volunt, quod crux Cristi fixa fuit super caput

1. Ms. : vitra.
2. Ms. : ad.
3. Genèse, XXIII, 15.
4. Ms. : montem.

ejusdem Ade et sanguis Cristi fluit usque ad caput, potuit esse, sed ad presens sepultus est in Ebron.

Prope agrum Damascenum, ultra viam que vadit usque montem, inter meridiem et occidentem ad unum jactum baliste, est locus, ubi Caym *(sic)* interfecit fratrem suum Abel, et ibi prope est locus, ubi Deus vocavit Caym, dicens [1] : *Ubi est Abel frater tuus?* Ubi desperavit Caym nec voluit petere veniam, et ibi maledixit ei Deus.

Deinde ab alia parte ecclesie supradicte, est unus mons supra civitatem Ebron versus orientem longe a civitate per fol. 142 b. unum parvum miliare, in quo monte supra cacumen | apparuerunt tres angeli Dei Abrahe, qui ibant ad destruendum Sodomam et Gomorram, licet apparuerunt ei similiter in convalle Mambre, et super illum montem adduxit Deus Abraham dicens [2] : *Suspice* [3] *celum et numera stella*[*s*], etc.; et addidit : *Semini tuo dabo terram hanc.* Super illum montem ego fui et de lapide loci, ubi Deus apparuit, recepi. De illo monte videtur Mare Mortuum et desertum Pharam et tota Palestina et montes usque Jherusalem. In illo monte ymmolavit Abraham Deo vaccam trienniem *(sic)* et capram trienniem et arietem trienniem et turturem et columbam, ut legitur Genesis XV° cap° [4].

Ab Ebron ad unum miliare supra viam, que vadit Jherusalem, est Mambre, ubi longo tempore habitavit Abraham, in quo loco tres angelos vidit et unum adoravit, ubi figurata fuit sancta Trinitas, quia, licet sint tres persone, tamen est solus unus Deus, et erat unus ilex in Mambre ante hostium tabernaculi Abrahe, quod non est, modo apparent ejus vestigia domus Abrahe. Ilex est una arbor, que est facta sicut quercus, nisi quod habet minora folia, et hoc est, quod dicitur in Genesi, XVIII° [5], quod venerunt angeli Dei ad ilicem Mambre, sedente Abraham in hostio tabernaculi, et illam domum et tabernaculum ego vidi, que est dirupta et arbor est incisa; fuit enim magnum edificium, ut apparet ruinis.

De Ebron ad medium miliare super montem usque occiden-

1. Genèse, IV, 9.
2. Genèse, XV, 5.
3. Ms. : Suscipe.
4. Genèse, XV, 9.
5. Genèse, XVIII, 1-2.

tem, est locus, ubi Abraham ad preceptum Dei ymmolare [voluit] Ysaac, filium suum, et angelus Domini impedivit, et Abraham respexit et vidit arietem pendentem cornibus inter vepres et spinas, et immolavit eum, ut legitur Genesis XXII°[1]; et omnia ista loca ego vidi et devotissime visitavi; et tunc Abraham habitabat in Barsabee Juda, et ex precepto Dei pervenit ad montem istum. Genesis, XXI°[2]. Et hec | est causa, quia Sara- fol. 143 a.
ceni interficiunt arietem omni anno semel, quicunque potest, tali modo et tempore; et ego vidi et ab eis diligenter investigavi, et apud eos reputatur eorum pascha et grandis solempnitas, et hec est ratio. Ille, qui ab eis reputatur propheta, predicavit et admonuit eos et dedit eis legem omnes spurcicias continentem, omnia mendacia et omnes voluptates, Mahomet, falsidicus homo; interque verba sue false legis et doctrine maledicte [docuit], quod Saraceni nati sunt de Abraham et Sara, que erat libera, et ex hoc reduxit eos ad faciendum seu ymitandum opera Abrahe, et ideo omnes Saraceni circumciduntur, more Abrahe, et prima luna mensis Maii jejuniant cum magna devocione, et renovacione lune usque ad aliam renovant et jejuniant tali modo, quia tota die non comedunt neque bibunt, sed dum sero advenit et dies transiit, tunc comedere incipiunt, et per totam noctem comedunt carnes, ova et quecunque cibaria, preter vinum et carnes porcinas; completo jejunio tunc multi eorum in peregrinacionem ad Lamech vadunt, que est in confinibus Arabie versus Indiam ad visitandum sepulcrum pessimi Mahometi in Lamech sive Melcha; et quicunque vadit felix inter eos reputatur, ymmo cameli eos portantes habentur in reverentia, et distat Lamech per XXVI dietas et a Jherusalem XXVI, et vadunt simul in magna multitudine per desertum Pharam, et transeunt totam Arabiam cum camelis portantibus omnia victualia, cum [in] illo deserto nichil inveniatur, quam aqua, et tamen cum magna penuria, et similiter peregrini, qui vadunt ad Sanctam Katherinam ad montem Synay, | per VII dies fol. 143 b.
transeunt idem[3] desertum, tamen non per eandem viam, nec conjungunt se mutuo, nisi ad puteum Soldani, qui est in medio

1. Genèse, XXII, 13.
2. Genèse, XXI, 33.
3. Ms. : eundem.

terre [1] Soldani, et tunc ipsi vadunt versus orientem et cristiani versus meridiem; ego inveni bene VII milia ex eis revertentes de Lamech ad puteum predictum in octava Sancti Augustini.

Et postquam Saraceni jejunaverunt, tunc expectant XL diebus, et, quadragesima die post eorum jejunium, faciunt magnum festum tali modo, quia, quicunque potuit, emit arietem vivum et illa die abscidit sibi caput et comedit eum cum tota domo sua et familia, et convocat vicinos pauperes et dat eis comedere de illo ariete, et sic illa die faciunt eorum pascha in memoria Abrahe, qui, loco filii, quem ad jussum Dei voluit immolare, et, virtute divina, invenit arietem et immolavit, et nullum aliud pascha faciunt nisi illud, nec per totum annum jejuniant, nisi in illis XXX diebus illius lune predicte et nullum festum per totum annum observant, sed continuis diebus laborant, tamen diem Veneris habent in magna devocione, quod dicunt quod in illa die factus est Adam, et Ysaac ab Abraham voluit immolari; et, illa die Veneris, claudunt apothecas suas et vadunt omnes ad eorum moscetas ad orandum et stant ibi per horam unam vel duas et postea revertuntur ad opera sua, et semper orant usque meridiem, et moscetas suas semper edificant versus meridiem, sicut docuit eos propheta pessimus Mahomet. Et vere possum dicere quia fuit pessimus homo, quia docuit Saracenos omnia mala facere; dixit enim, nullum esse peccatum omne peccatum carnale tam contra naturam, quam cetera horrenda peccata carnalia, et propter hoc diligunt eum maxime, quia dispensavit cum eis omne vituperabile;
fol. 144 a. tamen in veritate ego locutus fui cum plurimis Sara | cenis sapientibus de lege Mahometi, qui multum trufantur de ipsa lege, et, si esset pulcrum audire de gestis illius baratoris Mahometi, ego multa dicta scripsissem, sed quia trufe sunt, modica scribo, et videtur mihi impossibile quod talis nacio Saracenorum, observancium talem legem, multo tempore debeat [2] regnare, cum in omnibus devient a tramite veritatis et a bonis moribus humanis, et [vivant] in omnibus spurciciis.

Illa civitas Ebron est in una pulcherrima valle scita, arboribus et jardinis ornata, videlicet olivis, ficulneis, vineis, datillis, limonibus et pomis de Paradiso, et digne illa vallis

1. Le ms. omet : « terre. »
2. M. : deerat.

debet esse amena et delectabilis, cum Deus ibidem primum hominem sua potestate condiderit, cum et ibi sancti patres patriarche longo tempore permanserunt, et David septem annis ibidem regnavit, ut legitur primo Paralipomenon, ultimo cap° [1], antequam regnaret in Jherusalem super totum Israel.

Deinde, recedentes de Ebron, pervenimus usque Jherusalem; et, longe ab Ebron per VI miliaria, est in alto monte Bechacharem, et est casale seu villa magna, et videtur, quod antiquitus fuerit magna municio et civitas fortis; et, prope Bechacharem, in valle, est quedam villa seu casale, que vocatur Rama, et supra illam est unus altus mons valde, de quo videtur tota planicies Gazare et terre Philistim et Mare Magnum usque Joppe, sive Jaffa, et multa alia loca Terre Sancte.

De Bechacharem ad tria miliaria versus Jherusalem ad partem dextram, est desertum Tec[h]ue, et est civitas Techue, que nunc est casale satis magnum; et de hac civitate fuit Amos propheta, ut scribitur in libro suo, qui sic incipit: *Visio Amos prophete, qui fuit de pastoribus Techue.* De hac eciam civitate fuit illa sapiens | mulier, que fecit pacem inter David et fol. 144 b.
filium suum Absolon cum suis verbis sagacibus, ut habetur secundo libro Regum, XIIII° cap° [2]. Prope Techuam civitatem, modicum longe, est collis Achille, in quo legitur primo Regum, XXVI° cap° [3], sepe latuisse David et fugisse de manibus Saul, inimici sui, et ibi accepit escam et cyphum aque ad caput Saul dormientis et noluit eum occidere, quia erat a Domino rex constitutus.

Ultra collem Achille ad quinque miliaria supra Mare Mortuum, est mons Engaddi, et est fortissimus mons; ibi multociens fugit David a facie Saul, ut habetur primo Regum, XXIIII° cap° [4], et in illo monte solebat esse quedam vinea balsami et arbor faciens balsamum, et ideo dicebatur Canticorum primo cap° [5]: *Dilectus meus mihi in vineis Engaddi;* sed Cleopatra, regina Egipti, in odium Herodis, favente sibi Anthonio [6],

1. 1 Paral., XXIX, 27.
2. 2 Rois, XIV, 1-22.
3. 1 Rois, XXVI, 1, 12, 20.
4. 1 Rois, XXIV, 1.
5. Cantiques, I, 13.
6. Ms. : faventis sibi Anthoni.

qui regnabat pro Romanis in partibus Orientis [1] et Egipto et Palestina et in Terra Sancta, transtulit eam in Babiloniam Egipti, et adhuc est ibi et non in aliqua parte mundi nisi prope Kayrum et Babiloniam per x miliaria ad unum jardinum, qui vocatur Maltaria; de hoc alibi dictum est.

Prope istum montem Engaddi ego fui; et super Mare Mortuum. In pede istius montis, sunt arbores, que faciunt fructum plenum fumo et fetore, et hoc est propter corruptionem illius maledicti maris.

Inter civitatem Techue, que nunc villa est, et montem Engaddi, est Vallis benedictionis, in qua pugnavit Josaphat, rex Juda, contra Ydumeos, et vicit eos, ut habetur secundo libro Paralipomenon, XX° cap°, etc. Nescio quare vocetur Vallis benedictionis, nisi forte propter victoriam, quia est valde sterilis, tamen forte, quia tunc erat fertilis; et, ultra illud desertum Techue ad octo miliaria, est desertum Ziph, ubi David multo-
fol. 145 a. ciens latuit, quum fugiebat a facie Saul. |

Huic deserto Ziph, contra austrum, adjacet desertum Macheron, in quo est mons Carmelus; et est dictus mons Carmelus a quodam Nabal Carmelo, qui nuncios David repulit et, ipso mortuo, Abigail, uxorem ejus, postmodum in uxorem accepit, ut legitur primo Regum, XXV° cap°. Et nota, quod iste non est mons Carmeli, ubi Helyas habitavit, quod ille est prope Mare Magnum et Cesaream Palestine, et iste juxta desertum Ziph et usque Mare Mortuum.

De deserto Macheron, inter austrum et orientem, adjacet mons Seyr alius, sive Ydumea, quam filii Israel nisi sunt longo tempore circuire.

De deserto Macheron, contra austrum, adjacet terra Amalech, quam, ex precepto Domini, Saul, rex Israel, subruit [2], interfectis habitatoribus eius; sed, quod pepercit Agag, regi Amalech, et non occidit eum, contra preceptum Domini faciens, idcirco Samuel predixit eum non regnaturum, ut habetur primo Regum, XV° cap°.

Ante terram Amalech contra Mare Mortuum, est Cadesbarne, de quo loco misit Moyses xii exploratores, et ibi longo

1. Ms. : orienientis.
2. Ms. : subruitur.

tempore manserunt filii Israel et fuerunt missi circuire Seyr, et redire in desertum per Maris viam Rubri.

Et nota, ut ego vidi et diligenter consideravi, quod de Egipto usque ad Terram promissionis sunt forte XII diete, videlicet de Campnis usque Bersabee; sed Deus non duxit populum suum per viam directam, sed per desertum Pharam, et ibi tenuit et pavit XL annis, quia, si voluisset, potuissent[1] filii Israel ingredi Terram promissionis in uno mense. Sed sic placuit divine majestati. Ego enim de Campnis Egipti usque in Gazaram in septem diebus [perveni]; et Gazara | distat a Jheru- fol. 145 b. salem per tres parvas dietas, unde legitur Exodi XIII°[2]: *Cum Pharao emisisset populum, non duxit*[3] *eos per viam terre Palestine Philistim que vicina est; ne forte peniteret eum, si vidisset adversum se bella consurgere et reverteretur in Egiptum.*

XI.

Sequitur lex Mahometi.

Nunc dicamus de scelerata lege Mahometi et pauca, cum sit omnino abominabilis.

Sciendum est igitur, prout audivi a Saracenis et ut docent gesta, Mahomet fuit pessimus homo, cautus et maliciosus. Ut partes posset ultramarinas pervertere, hunc modum servavit.

Primo namque incepit a quibusdam bonis apparentibus documentis, ut dixit unum Deum esse creaturarum[4], celi et terre, visibilium et invisibilium, dicens angelos esse et demones, paradisum[5] et infernum, et dixit, quod hii qui ibunt in vitam eternam habebunt tres fluvios paratos, de quibus gustabunt et saciabuntur, videlicet flumina lactis, mellis et olei.

Item dixit quod, die sexta et Veneris hora sexta et media die, Deus fecit Adam et Evam, et ideo voluit quod ecclesie sive moscete Saracenorum sint edificate versus meridiem, et quod Deus debet judicare mundum in meridiem, et quod in luce majori diei Deus sit colendus, et hoc fecit, ut destruerentur cristianorum edificia, qui edificant versus orientem.

1. Ms. : potuisset.
2. Exode, XIII, 17.
3. Il faut suppléer : Deus.
4. Ms. : creaturam.
5. Ms. : paradisus.

Item dixit quod homo debet cavere a peccatis, videlicet ira, superbia, odio et mala voluntate, et ad hoc, ut duceret homines
fol. 146 a. ad male agendum sub spem boni, docuit quod homo | non debet concupiscere uxorem proximi sui, et, si per viam vadit, non debet se vertere ad prospiciendum aliquam mulierem, et, si contingat aliquem de aliena uxore esse temptatum, ad removendum temptacionem dedit tale documentum, ut, si uxor proximi, de qua fuerit temptatus, est pinguis, debet sibi in uxorem accipere unam mulierem pinguem, et, si fuerit alba, debet sibi accipere unam uxorem albam, et, si fuerit nigra [1], debet accipere unam nigram, et [si] fuerit magna vel parva, debet talem sibi similem uxorem magnam vel parvam recipere, ut talem posset vitare temptacionem, et sic concessit, quod sui sequentes possunt tot uxores suscipere, quantas ipsi volunt, et per talem inductionem decepit eos.

Item peccatum contra naturam sive sodomiticum non contradixit et facientibus nullam penam intulit, dicens quod homo, quum temptatur, cicius quod potest, debet removere, omni modo quo potest [2], tales libidines; et Soldanus maledictus continue hoc committit execrabile et publice, quia habet in curia sua mamalucos parvos juvenes pulcherrimos, qui sibi venduntur ad Kayrum, apportantur de Tartaria, de Grecia, de Ytalia et de omnibus mundi partibus, et habet ultraquam quingentos in curia sua, et, quum magni sunt effecti, facit eos armigeros suos, et sic ipse Soldanus et admirati sui et comiter omnes Saraceni hoc horribile facinus sine omni Dei timore committunt, et ideo secuntur Mahomet, qui latam viam male agendi dedit, quam tamen aliqui Saraceni detestantur et de tali lege trufantur, ut ego audivi a pluribus; et, si contingerit passagium fieri, multi ad Cristi fidem converterentur et illas horrendas leges pocius abhominabiles penitus derelinquerent.

Item concessit, quod, si pater habet unam uxorem, quod,
fol. 146 b. si placet | uxori, potest eam dare filio suo, quem genuit ex alia, et sic pater et filius secundum Mahomet possunt habere successive unam et eandem mulierem in uxorem, quod est abhominabile, quod patris thorum debeat violare.

1. Ms. : niger.
2. Ms. : modo quod quo potest. Peut-être faut-il supprimer tout à fait les trois derniers mots.

Item concessit ut homo possit suscipere filiam [1] fratris sui vel sororis sue in uxorem, unde fieri potest [2], quod fratres et sorores aut filie [3] cum patre in omnibus aliis gradibus possunt se mutuo in matrimonio trufatico copulare.

Item concessit quod possit separari a marito coram caddi, id est eorum episcopo civitatis, de consensu utriusque, et, si contingat ut ille velit eam adhuc suscipere in uxorem, nisi post vel prius mulier nubat alteri viro, et ille vir, postquam cognovit eam, debet coram caddi de consensu utriusque separari, et tunc primus post ipsam suscipere uxorem, et sic, si servavit castitatem, non potest suscipere, si autem meretrix est effecta, tunc potest eam iterato suscipere.

Item dixit quod Saraceni nati sunt de Abraham et de Sara, et ideo voluit quod a Sara dicantur Saraceni, et in hoc decepit eos, eo quod nati sint de Abraham et Agar, et ideo vocari debent Agareni vel Ysmahelite [4]; et eorum pascha faciunt in fine mensis Julii, et illa die interficiunt arietem, quicunque potest, in similitudine Abrahe, quod volens ymmolare filium suum Ysaac ad preceptum Dei et vidit arietem herentem cornibus, et fecit Deo sacrificium, et habent Abraham in magna devocione et vadunt ad Ebron, ubi est eius sepulcrum, in peregrinacione[m], quod distat a Jherusalem per unam dietam, et appellant Ebron Elcalil.

Item docuit eos orare Deum celi sine aliquo sacrificio; nam in eorum moscetis nullum est altare, nulla ymago, nulla pictura, et de novo et veteri Testamento modica aut nulla | credunt fol. 147 *a*.
nisi librum Genesis; verum est quod credunt Jhesum Cristum fuisse filium virginis Marie, sed non Dei filium, sed prophetam magnum, sed non Deum, et habent virginem Mariam in magna reverentia, et eam blasphemantes essent acriter verberati.

Item dixit se esse summum nuncium Dei, et Jhesum Cristum magnum prophetam, sed dixit, quod non fuit mortuus, sed, quum Judei voluerunt eum interficere, quod fuit raptus a Deo, et loco ejus Judas fuit crucifixus a Judeis, et habent plus [in] odio Judeos, quam nos cristianos, eo quod voluerunt occidere Cristum.

1. Ms. : filia.
2. Ms. : unde potest fratres.
3. Ms. : filiam.
4. Ms. : Saraceni eo quod..... Ysmahelite, et in hoc decepit eos.

Item dixit quod Cristus debet esse in judicio, et coram Deo patre debet assistere, et ibi congregabuntur omnes congregaciones, omnes generaciones, et Cristus condempnabit Saracenos et ponet eos in inferno ; tunc ipse cum cristianis permanebit in paradiso, et, quum Saraceni videbunt se dampnatos, tunc alta voce clamabunt : *Domine Mahomet, tu promisisti, si servaremus legem tuam, quod essemus omnes salvati, et nunc sumus omnes dampnati!* Tunc Mahomet illic ante Deum ibit et dicet : *Domine Deus, tu misisti me ad mundum et fui nuntius tuus summus super omnes prophetas, et legem, quam michi dedisti, ego predicavi Saracenis, et ipsi plane observaverunt precepta, que ego dedi eis, et quod Cristus dampnavit eos, rogo te, Domine Deus, ut dampnes cristianos et salves Saracenos!* Et tunc dicet Dominus : *Mahomet, vade, adduc eos coram me omnes Saracenos in gloria mea et ejicias cristianos de paradiso et ponas eos in inferno!* Et sic Mahomet salvabit Saracenos et dampnabit cristianos, et solus Cristus cum virgine Maria manebunt in paradiso. Hec sunt documenta frivola illius Mahometi.

Item dixit quod tenentes [1] omnes suam perfidam legem non debeant argumentis factis contra illam legem et modo aliquo | respondere, nec cum cristianis disputare, sed, si quis dicit contra legem suam, quod cum gladio debeat eam [2] defendere, quod bene sciebat quod nulla lex erat neque bona admonicio sua perversa doctrina. Et, pro cetero, quum Mahomet predicavit in partibus ultramarinis, invenit Saracenos satis grossos homines, et ideo cito eos pervertit, et, quod omnia corpori delectabilia predicabat, ideo statim adheserunt sibi, cum omnes carnales spurcicias concederet faciendas, et, quia humana fragilitas, ratione remota et sensui copulata, he vana desiderat, ideo Mahomet, auctor erroris, suis sequentibus effrena [3] sapientibus et sensibilia pocius quam rationi [4] dedita appetentibus predicabat, et dixit, quod Deus precepit sibi, ut nullum argumentum ostenderet ad illam

fol. 147 b.

1. Ms. : tenenentes.
2. Ms. : quibus.
3. Ms. : sequentibus et frena sapientibus.
4. Ms. : rationem.

legem probandam, sed solo gladio contradicentibus vivaciter resisterent, cum non habeat aliquid judicium veritatis.

Item, ut omnino posset destruere sacrificium Cristianorum, precepit Saracenis, ut nullo modo biberent vinum nec gustarent, dicens quod Deus blasfemavit vinum, et quod Noe propter vinum fuit inebriatus, et hoc fecit, quod, cum in consecratione corporis et sanguinis Domini nostri Jhesu Christi utamur vino, ideo prohibuit sub spem boni aliquo modo in sacrificandis modum nostrum servarent, et tamen Saraceni bibunt vinum publice et occulte, et in hoc male servant legem suam.

Item precepit, ut non comederent carnes porcinas, et, ut ego audivi a Saracenis, qui mihi dixerunt, ista fuit causa : dicunt enim, quod ipse invenit unam porcam lactantem parvos porcos plures, et ipse videns dixit : *O quam magna virtus Dei, quod una porca nutrit tot porcellos*, et, eo sic dicente, porca exivit sic de luto et deturpavit vestimentum Mahometi, quapropter Mahomet, turbatus, blasphemavit unum latus porce, et precepit Saracenis, ut non | comederent de illo latere, sed fol. 148 a. Saraceni ignorant, utrum fuit latus dextrum vel sinistrum, et, si scirent, quale latus sit blasphematum, ipsi libenter commederent de alio latere. Hoc audivi a Saracenis.

Item docuit Saracenos, ut portarent capita cooporta cum uno panno albo et nullo modo portarent caput discoopertum, et hoc fecit ad destruendum clerum et exempla beati Petri, qui coronam [1] in capite primus portavit, et dixit quod magnum peccatum est portare caput discoopertum, adducens quasdam trufaticas rationes, cum quibus illos excecavit.

Item docuit, ut jejunarent primam lunam mensis Maii [2], quod illa luna jejunavit Moyses, et hoc fecit, ut quadragesimam nostram penitus ab eorum cordibus aboleret, ne ipsam jejunarent; et, quum Saraceni jejuniant, per totam diem nichil comedunt vel bibunt, sed de sero incipiunt comedere et bibere et per totam noctem carnes et omnes escas quas volunt, sectantes illius Mahomet turpissima documenta.

Item habent Saraceni moscetas et ecclesias suas, in quibus habitant sui sacerdotes, qui vocantur cazes [3], nam apud eos

1. Ms. : corona.
2. Ms. : Maii et quod.
3. Ce ne peut être que cadhi (juge).

cazes, id est sacerdos, et isti de mane et meridie et hora [1] vesperarum, quam horam vesperarum appellant lassera [2], clamant super turres illam legem detestabilem Mahomet et dicunt : *Alla, Alla,* quod idem est, quod Deus, et postea dicunt : *Ego testimonium perhibeo, quod Mahomet fuit magnus nuncius Dei.* Et sic decipiunt Saracenos.

Item sunt inter Saracenos quidam homines, qui vadunt male induti et despecti, qui vocantur Facher; nam Facheri [3] sunt apud eos in magna reverentia, et isti vadunt predicando et docendo Saracenis de lege et mirabilibus Mahometi, et per
fol. 148 b. istos fortificatur malicia [4] in nequiciam Sara | cenorum, in perseverando in fide illa maledicta.

Item docuit Mahomet Saracenos, ut semper hora meridiana deberent orare, ubicunque essent, sive in mosceta, sive in agro, sive in itinere, et ante oracionem servant illud turpissimum documentum, quod dedit eis, quia primo lavant manus, postea pedes, postea faciem, postea virilia sua et membrum genitale, et hoc publice coram omnibus, et alio modo non orarent, nisi prius facerent hanc enormem ablucionem, quod est abhominabile in natura et in omni lege; nam, ut legitur Genesis : *Noe, cum inebriatus fuit, discooperuit virilia sua, et filii sui Sem et Jaffet portaverunt pallium retrorsum, nolentes videre verendia sua;* sed Cam, filius ejus, quia despexit patrem, ipsum conspiciens, suscepit cum omnibus ab eo descendentibus grandem blasphemiam; sed hoc fecit Mahomet, ut despiceret baptisma cristianorum, qui baptizantur in aqua, et ipse voluit, quod Saraceni de aqua, in despectum cristianorum, sua lavarent verendia.

Hec sunt de lege et gestis Mahomet, que sunt abhominabilia apud Deum et apud homines, et ideo pauca de istis trufis scribere curo.

XII.

Dicamus nunc de peregrinacione, quam feci de Jherusalem versus Nazareth et mare Galilee et Damascum et Sanctam Mariam de Sardenai.

1. Ms. : horam.
2. C'est le mot arabe : al-assr, qui veut dire une heure avant le coucher du soleil.
3. Fakirs.
4. Ms. : maliciam.

Postquam reversus fui de Ebron, de Arabia, de Egipto [et] Palestina, perveni ad civitatem sanctam Jherusalem, in qua tribus diebus permanens, omnia loca venerabilia visitavi, videlicet: montem Syon, in quo est cenaculum Domini, locum[1], ubi virgo Maria, post Cristi ascensionem, XXVIIIIº annis permansit, locum ubi Cristus Spiritum sanctum misit apostolis, | locum ubi Cristus cycatrices sui corporis Thome ostendit, locum ubi Mathias in apostolum electus fuit; locum, ubi Stephanus fuit sepultus, primus beatus martir; locum sepulture regum Israel. Deinde visitavi locum ubi beatus Jacobus major fuit decollatus, locum ubi Petrus flevit amare; deinde Sepulcrum Domini cum omnibus adjacentibus locis visitavi, deinde vallem Josaphat et primo ecclesiam[2] ubi fuit sepulta virgo Maria (et super sepulchrum ejus dixi missam in recessu), locum[3] Gethsemane, locum ubi Cristus oravit et angelus apparuit et orando factus est sudor tanquam gutte sanguinis, et in illo loco captus fuit, locum ubi beatus Jacobus junior multo tempore permansit et ibidem Cristus resurgens sibi apparuit, locum ubi sepultus est beatus Zacharias propheta, unus de XII prophetis, locum fontis Syloe, ubi Cristus misit unum infirmum et sanatus est, locum Porte auree, sive Porte orientalis, locum fontis Rogel, ubi fuit occisus Ysayas propheta et sepultus, locum Acheldemach, qui emptus fuit XXX argenteis (omnia ista sunt in valle Josaphat), locum ubi reversa sunt corpora, que resurrexerunt cum Cristo, qui est juxta viam, que vadit ad montem Oliveti, inter Gethsemane et locum ubi Cristus oravit; deinde montem Oliveti et primo ubi Cristus ascendit in celum, locum ubi sepulta est beata Pelagia, locum ubi apostoli fecerunt *Credo* in Deum, locum ubi Cristus docuit discipulos orare, et ibi fecit *Pater noster,* locum ubi videns Cristus civitatem flevit super illam, locum Bethfage, ubi Cristus ascendit asinam, locum Galilee, ubi Cristus apparuit post mortem apostolis (omnia ista sunt | in monte[4] Oliveti), locum ficulnee, que aruit ad mandatum Cristi[5].

Fol. 149 a.

Fol. 149 b.

1. Ms. : locus.
2. Ms. : ecclesia.
3. Ms. : locus.
4. Ms. : montem
5. Ms. : Cristum.

Deinde in Bethaniam, prope Jherusalem, ad duo miliaria, ivi, et primo visitavi sepulcrum Lazari, locum ubi Cristus pepercit Marie Magdalene in domo Symeonis leprosi, quum lavit pedes suos et capillis tersit, locum ubi Cristus flevit de Lazaro mortuo juxta unam cisternam, locum ubi Maria Magdalena occurrit, dicens [1] : *Domine, si fuisses hic....*

De Jherusalem visitavi locum ubi nata fuit virgo Maria ad ecclesiam Sancte Anne, locum Probatice piscine, locum speciose porte Templi, locum ubi Cristus fuit condempnatus in Gabata, locum ubi Lazarus mendicans ad portam divitis stabat, locum ubi Cristus in domo Cayphe fuit flagellatus, locum ubi Stephanus fuit lapidatus, locum ubi Joseph ab Arimathia fuit in muro incluso, locum ubi XII millia martyres una die fuerunt occisi, locum ubi Cristus apparuit per angelum Marie Egiptiace, dicens [2] : *Transi Jordanem et salvaberis*, locum montis Syon, ubi reges unguebantur, et erat antiquitus castrum David fortissimum, locum Porte judiciarie [3], per quam ductus fuit Cristus ad passionem, et ubi dixit [4] : *Filii Jherusalem*, locum ubi virgo Maria cecidit semiviva, quum vidit filium suum in manibus Judeorum taliter ligatum, locum ubi deposuerunt crucem de collo Cristi et posuerunt eam super Symonem Cyreneum, locum ubi Cristus fecit lutum ex sputo et linivit oculos ceci. Juxta sepulcrum Domini visitavi in platea sepulcri lapidem, in quo Cristus pausavit, quum ducebatur ad mortem, locum ubi habitant Armeni, ubi stabat beatus
fol. 150 a. Johannes, quum Cristus de cruce vocavit eum et recommendavit sibi matrem, locum ubi habitant Nubiani, in quo stetit | virgo Maria juxta crucem. Hec loca ego descripsi, ut euntes sciant que loca debeant visitare; si autem intrabunt Sepulcrum, tunc videbunt alia devota loca, que superius annotavi.

Deinde in cenaculo Domini missam celebravi, devotissime recommendavi me Domino Deo nostro et dominum magnificum, dominum Mastinum de la Scala [5], pro quo specialiter accessi,

1. S. Jean, XI, 21.
2. Ces paroles ne sont pas rapportées dans la Bible; mais on les trouve sous une forme un peu différente dans le *Liber de Terra Sancta* d'Odoricus de Foro Julii (éd. Laurent, p. 149) : « Si Jordanem transieris, salva eris. »
3. Ms. : judicia.
4. S. Luc, XXIII, 28.
5. Il s'agit du prince Mastin II de la Scala, de Vérone (1329-1351).

et omnes parentes meos et benefactores meos et benefactores ordinis mei et civitatem Veronam in speciali et omnes fideles cristianos vivos et defunctos, et postea me disposui ad recessum, quia libenter ibidem longo tempore permansissem; sed, propter timorem passagii, Cristiani stabant cum magno timore in partibus ultramarinis et fiebant eis multe injurie, et ideo recessi.

Deinde, recedens de civitate Jherusalem, perveni longe per VIII miliaria ad unum casale, quod vocatur Rama. Et est sciendum, quod in Terra Sancta sunt plures terre seu ville aut casalia, que vocantur Rama, de quibus vidi quinque, videlicet Rama, que dicitur a Saracenis Ramalech, est una civitas, que alio nomine dicitur Armachia, que est inter Jherusalem et Joppe seu Jaffa; secunda Rama est mons, qui nunc ad Sanctum Samuelem dicitur, longe a Jherusalem per VI miliaria; tercia est juxta Bethacarem, in via que vadit de Jherusalem in Ebron juxta Thecuam; quarta est, que est in via, que vadit de Jherusalem versus Samariam; quinta est modicum longe a castro Saphet, quod castrum est super mare Galilee sive Tiberiadis [1], unum de pulcrioribus mundi, in monte altissimo.

Juxta istam vallem Rama, que dicitur esse illa de qua dictum est : *Vox in Rama audita est, ploratus et ululatus multus*, etc. Et ad tria miliaria est Gabaa, ubi fuit Cypressa, fuit uxor levite, ut legitur libro Judicum, | XIX°, unde mortui fol. 150 b.
sunt de tribu Benyamin XXV milia hominum, et de populo XII tribuum Israel XII milia (legas librum Judicum [2]), et eciam oriundus fuit Saul, filius Chis, qui fuit primus [rex] in Israel, ut legitur primo Regum, XIIII° capitulo. De Rama transeuntes, pervenimus Magmas, casale valde pulchrum. De Magmas pervenimus ad unum casale situm in monte altissimo, quod dicitur Sylo, et [est] domus [3], ubi archa dicitur longo tempore stetisse, ubi filii Israel faciebant consilia sua, et adhuc Judei habent illum locum in magna reverentia, et distat a Jherusalem per unam dietam, in via qua itur versus Sychem, ut legitur Josue XVII° capitulo et Judicum XX°.

De Sylo transeuntes, pervenimus ad unam pulcherrimam vallem, plenam olivis et omnibus bonis, que longa est per

1. Ms., ici et plus bas : Tympiadis ou Timbiadis.
2. Juges, XIX-XX.
3. Ms. : domus de, ubi.

XVI miliaria, et, per mediam vallem transeuntes, pervenimus ad radices cujusdam montis in capite vallis, et ibi est unum pulchrum casale, sed parvum, et hec illa possessio, de qua legitur Johannis IIII° capitulo [1] : *Venit Jhesu,* etc., juxta predium, quod dedit Jacob Joseph, filio suo. Istud casale seu villa est illud predium, cum illa valle pulcherrima et gloriosa, et iste est ille locus, de quo legitur Genesis XXXVII°, quum Joseph missus fuit ad fratres suos a Jacob, patre suo, unde dixit : *Fratres tui pascunt oves in Sichimis* (et juxta civitatem Sychem, que nunc Neapolis dicitur veni); *mittam te ad eos* [2].

Prope illud casale seu predium, longe quantum potest [3] jacere arcus semel, est illud benedictus puteus, ubi Cristus invenit Samaritanam, et adhuc vocatur puteus Samaritane, ubi Cristus disputavit cum ea, ut legitur Johannis IIII° capitulo [4] : De fol. 151 *a*. aqua istius putei ego bibi, et ubi Cristus sedit, ego oravi. |

Ab alio latere vallis, sunt antiqua edificia, per unum miliare, projecta et dirupta, et fuit civitas Sychem antiqua, in qua Sychem fuerunt ossa Joseph de Egipto translata (et ibidem fui), ut habetur Josue ultimo capitulo. Supra illum puteum et predium seu villam, sunt altissimi montes, sunt ibi duo cornua moncium; unus mons vocatur Garizim, ubi Josue scripsit Deuteronomium, sive Garizim, et populi benedicentes stabant, ut legitur libro Josue, XXVII° capitulo [5] sive ultimo sui libri, sed postea, ibi [6] fuit edificatum fanum Jovis Olimpici ad instar templi Jherosolimorum, quod edificaverat Chanabalach, dux regionis trans flumen, Manasse, genero suo, qui volebat esse summus sacerdos; et permansit illud templum usque ad destructionem sanctam per Romanos, et vestigia et ruine ejus sunt adhuc; sed ad presens Saraceni super illum montem, ubi sunt ille ruine, edificaverunt unam moscetam; ad modum unius turris videtur et multum longe prospicitur. Hunc montem et hoc templum antiquum demonstravit mulier Samaritana Cristo, quum dixit : *Patres nostri in monte hoc adoraverunt et vos dicitis, quod Jherosolimis adorare oportet,* ut legitur

1. S. Jean, IV, 5.
2. Genèse, XXXVII, 13.
3. Ms. : preter.
4. S. Jean, IV, 6.
5. Josue, XXVIII, 1.
6. Ms. : ubi.

Johannis IIII° capitulo [1]. Alius mons dicitur mons Abel, in quo Abel faciebat sacrificium Deo, dans de melioribus agnis primicias Deo, ut legitur Genesi, IIII° [2] capitulo. Et frater suus Caym videns quia cuncta sibi prospere cedebant, duxit eum in Ebron et ibi interfecit eum, timens eum interficere in loco ubi sacrificabat.

Et est notandum quod Moyses scripsit librum Deuteromium, quod est unus [3] de quinque libris suis ; sed quia dicitur quod Josue scripsit Deuteronomium super montem Gazarim in Sychem, hec est ratio, quia Deuteronomium dicitur a deuteros, quod est | secundum, et nomos vel nomia, quod est fol. 151 b. lex, quod secunda lex et recapitulatio legis, et sic fecit Moyses librum [4] Deuteronomium, quia quem fecerat populo Israhelitico in deserto, totum recapitulavit eis, et sic fecit Josue in senectute sua, quia vocavit populum in Sychem, et omnia, que fecit pro eis, recapitulavit, et confortavit eos, ut timerent Deum et non recederent ab ejus mandatis, et sic verba Josue vocantur Deuteronomium.

Deinde, transeuntes ultra puteum Samaritane ad duo miliaria, in una valle artissima et secreta, habens super se duos altissimos montes, est civitas Sychem, que [5] nunc Neapolis dicitur, longa civitas plusquam unum miliare, habens solum unam viam per medium, fontibus et rivulis copiosa, et dicitur Neapolis a nea quod est nova, et a polis [6], quod est civitas, et est amena civitas et bene amena et fertilis, nam ad xxv miliaria circum ipsam sunt magna nemora olivarum, et habet plus de oleo quam aliqua civitas tocius Asyrie vel Terre Sancte; pulcherrima contrata est et plena omnibus bonis, et est in civitate illa una pulcherrima ecclesia, que fuit Cristianorum, nunc autem est mosceta Saracenorum.

De Sychem ulterius procedentes versus aquilonem, ad VIII miliaria, est Samaria, civitas potentissima, nunc penitus

1. S. Jean, IV, 20.
2. Genèse, IV, 4.
3. Ms. : unum.
4. Ms. : libro Deuterominium. Notre pèlerin paraît copier ici l'*Histor. scholastica* de Petrus Comestor (Deutéronome, I, 7; Josué, VII, 11).
5. Ms. : qui.
6. Ms. : Neapolis, que amena polis a polis. Peut-être faut-il lire : a nea, quod est amena, et a polis...

consumpta et dirupta [1] est, in monte alto scita; et in summitate montis est una ecclesia cum una turri; a latere vero montis versus Sychem, est alia ecclesia constructa in honorem [2] beati Johannis Baptiste, quia ibi corpus suum inter Eliseum et Abdiam prophetas fuit sepultum. Hanc ecclesiam devotissime visitavi et similiter superiorem ecclesiam, in quibus ecclesiis dicitur multos martires esse sepultos, quia, ut dicitur et verum
fol. 132 a. est, Samaria nunc dicitur | Sebaste, et in ista Sebaste, que erat apud regnum decem tribuum Israel, ut legitur libro Regum [3], et fuerunt facte magne persecuciones a Cristianis et multi pro Cristo passi sunt; et ibi in hac ecclesia oravi.

De Samaria versus orientem, ad octo miliaria, est civitas Tersa, ubi reges Israel aliquo tempore regnaverunt, ut legitur tercio libro Regum, XVI° capitulo [4], et in monte alto scita.

De Samaria vero ulterius procedentes, transivimus quamdam vallem amenam, in qua sunt pascua uberrima, ubi pascebantur infinita milia camelorum, et pervenimus ad unum casale seu villam, que nunc vocatur Zanin, que est in principio campi grandis Galilee, ubi sciendum est, quod est una pulcherrima planicies, longa et lata per unam bonam dietam, que est uberrima et fertilis ad faciendum ordea, legumina, et habet terram pinguissimam sine lapidibus; non credo in toto orbe pulcriorem et fertiliorem planiciem [esse quam] ipsam; verum est quod nullam habet arborem, et circumcirca est ornata montibus altissimis et uberrimis; in planicie sunt casalia plura sive plures ville, et vocatur ista planicies campus magnus Galilee, quod habet ab uno latere montes, in quibus est illa benedicta civitas Nazareth, que est in provincia Galilee, et transit per eam torrens Cyson, sub monte Nazareth, et discurrit usque Mare Magnum prope Acon, sive Acry, sive Ptolomaydam, per XII miliaria, et nascitur ipse torrens sub monte Tabor et dividitur in duas partes: una pars vadit versus mare Galilee, et in isto torrente est locus, ubi Barach pugnavit contra Sisarram et devicit et fugavit eum; alia pars torren-

1. Ms. : dirupta est enim in monte alto scita habens valles undique ruine que ejus magne et in. Nous devons la leçon correcte et claire aux manuscrits de Munich (Cgm. 235, fol. 92 *b* et Cgm. 298, fol. 97 *b*).
2. Ms. : honore.
3. Ms. : Israhel.
4. 3 Rois, XVI, 6.

tis [1] vadit, ut dictum est, versus Mare Magnum prope Acry, et in isto torrente, juxta eum longe ab Acry per XII miliaria, est locus, ubi Helyas propheta occidit sacerdotes [2] | Baal, ut legitur tercio libro Regum, XVIII° [3], et ultra istum torrentem super Mare Magnum, ad tria miliaria, est civitas que adhuc vocatur Cayfas, unde fuit ille Cayfas maledictus, in cujus domo fuit Cristus flagellatus. fol. 152 b.

De loco vero interfectionis sacerdotum ad octo miliaria [4], latere campi magni Galilee, est civitas Caymoch, que apud Latinos et Saracenos vulgariter dicitur Caymon, nunc est una villa, in qua Lamech interfecit cum sagitta Caym, faciens vindictam de morte Abel, jussu Dei. De Caymoch vero per XV miliaria versus austrum, est civitas Magedo, nunc autem villa, et hec est illa terra, in qua mortuus fuit rex Ochozias, rex Juda, quem Yeu, rex Israel, vulneravit juxta Jezrael in ascensu Gaber, et vocatur iste campus Galilee campus Magedo.

In hoc eodem Magedo, mortuus est Josyas, rex Juda, a Pharaone, rege Egipti, quum proficiscebantur [5] a flumine Eufrate, ut legitur quarto Regum, XXIIII° [6], [et] portaverunt Josyam servi sui mortuum de Magedo, *et pertulerunt in Jherusalem et sepelierunt in sepulchro suo.* Vocatur eciam campus iste campus magnus Galilee campus Hesdrelon, et sic ista planicies dicitur campus magnus Hesdrelon, planicies Galilee et Magedo, et sic diversis nominibus appellatur; habet autem ab oriente mare Galilee et flumen Jordanis, a meridie Samariam, ab occidente montem Carmeli, ubi Helyas propheta multo tempore permansit, et ab aquilone montem Libani, sed aliquantulum a longe.

Deinde transiens per campum magnum Hesdrelon versus septentrionem, super viam que vadit [ab] Asyria usque Egiptum, [ad] viam, est cisterna, in qua positus fuit Joseph a fratribus suis; juxta viam Galaad veniens, conjungit in Beth | sayda fol. 153 a. cum via, que de Syria ducit in Egiptum, ascendens de Doc-

1. Ms. : torrens.
2. Ms. : sacerdotem.
3. 3 Rois, XVIII, 40.
4. Ms. : miliariam.
5. Ms. : proficiebantur.
6. 4 Rois, XXIII, 29-30.

taym juxta montem Betulie, et, inde per campum procedens Hesdrelon sub monte Tabor per campum Magedo et per Gazam, ducit in Egiptum. Per hanc viam venerunt Ismahelite, qui emerunt Joseph, qui fuit venditus a fratribus suis xxx argenteis, sicut et Cristus Judeis. Hec hystoria de Joseph habetur Genesi [1]. Super illam cisternam ego fui, et est opus valde antiquum. Ultra [2] istam cysternam, est Dotaym, ad IIII^or miliaria, casale seu villa valde pulchra, olivis, ficulneis, arboribus ornata; ibi enim invenit Joseph fratres suos, ut habetur Genesi [3], et sunt ibi pascua pulcherrima et amena, et inveni multa milia camelorum in illis pascuis uberrimis.

De Dotaym, que antiquitus fuit civitas bona et fortis, [dicitur] quod Syri vallaverunt [4] in eam [5] Helyseum, qui virtute duxit eos omnes usque Samariam, que [6] distat per unam bonam dietam, et dedit eos in manibus regis Samarie, quia omnes a Domino excecati, et erant plusquam viginti milia hominum.

De Dotaym, ad tria miliaria, est mons Bethulie, in quo fuit civitas Bethulie fortis edificata, quam Holofernes obsedit, et illa Judith sanctissima in campo sub illo monte [eum] interfecit; nunc super illum montem est una magna villa et in planicie adhuc apparent vestigia castrorum et municionum Olofernis.

De Bethulia ad VI miliaria, est Naason, casale valde pulcrum, de quo dicitur in Thobia; et, de Naason ad V miliaria contra orientem, est civitas Neptalim, de qua fuit ille sanctus Thobyas, ut habetur in libro Thobie, qui sic incipit [7] : *Tobyas ex tribu et civitate Neptalim, que est in superioribus partibus Galilee supra Naason post viam,* | *que ducit ad occidentem, in sinistra habens civitatem Japhet,* etc. Et sic sciendum, quod est tribus Neptalim una de XII tribubus Israel et civitas Neptalim, et dicitur quod hec civitas Neptalim fuit Jotaprata dicta, in qua Josephus fuit obsessus a Romanis et captus, ut ipse testatur in libro suo [8], et nunc Syrim dicitur; distat autem a

fol. 153 b.

1. Genèse, XXXVII, 28.
2. Le passage : Ultra...... uberrimis se trouve deux fois dans le manuscrit.
3. Genèse, XXXVII, 17.
4. Ms. : valuerunt. La leçon correcte (4 Rois, VI, 13-19) se trouve dans Burchard, 39.
5. Ms. : ea.
6. Ms. : qui.
7. Tobie, I, 1; cf. Burchard, p. 38.
8. *Bellum Jud.*, III, 7; voir Burchard, p. 40.

Saphet per quatuor miliaria. In hoc loco diebus duobus permansi; videtur enim quod fuit locus fortissimus ad expugnandum.

De Neptalim ad octo miliaria, est Magdalum, castellum Marie et Marthe, sororum Lazari, et distat a Bethulia per octo miliaria et est situm in monte et habet a parte occidentis et aquilonis planiciem magnam et spaciosam valde.

De Betulia ad tria miliaria, est villa seu casale magnum, nomine Abilina, de qua legitur in Judith quod Olofernes, vadens contra Bethuliam [1], venit secus eam; de hac villa dicitur fuisse Heliseus propheta, sicut dicitur quarto Regum, XVIIII° [2]; et in contrata illa, que dicitur Dotaym, distans per duo miliaria contra occidentem, sunt multe columpne marmoree et ruine magne, que ostendunt eam fuisse Abelinam civitatem, et in loco alto scitam.

De Abelina ad quatuor miliaria, est quedam villa, nomine Rama, in qua Jonas propheta fuit sepultus. Ista villa est sita sub monte, qui de Nazareth veniens includit vallem Carmelion [3] a parte australi. Deinde procedentes, ascendimus montem ad illam beatam civitatem de Nazareth, in qua dignatus est Deus pro reparatione humani generis mittere Gabrielem archangelum ad virginem Mariam. Est enim illa civitas de Nazareth circumdata collibus, tamen ab uno latere est contigua montibus et super unum montem in medio unius planiciei | super collem parvum contiguum [4] uni monti, et est ibi fol. 154 a.
locus, ubi archangelus Gabriel accessit ad virginem benedictam, dicens [5] : *Ave gratia plena,* etc., et ibi per Cristianos fuit edificata pulcherrima ecclesia mire magnitudinis et pulcritudinis, sed ad presens est destructa et non sunt nisi muri a latere et in parte, et tamen ut plurimi fracti, et ibi est capella ad modum caverne seu volte, que fuit caverna ubi habitabat virgo Maria, et ubi sedens in contemplacione accessit ad eam archangelus, luce meridiana, et flexis genibus ait : *Ave gratia,* etc.; et est ibi una columpna, post quam abscondit se virgo Maria, quum vidit archangelum in formam unius pul-

1. Juges, VI, 9.
2. 1 Rois, XIX, 16, où le lieu de naissance de ce prophète est nommé Melmeula; cf. Burchard, pp. 44-45.
3. Ms. : Carmeleoin ; il faut lire avec Burchard, 44 : Carmelion.
4. Ms. : contiguam.
5. S. Luc, I, 28.

cherrimi juvenis; et ego fui in illo loco benedicto et volui recipere de columpna, sed non potui, quia durissimus lapis est. In illa capella seu caverna virginis Marie, est unum altare et una alia volta parva prope, ubi stabat virgo Maria ad laborandum; et de lapide illius loci ego recepi et devote oravi.

Prope ecclesiam virginis Marie de Nazareth, ubi fuit annunciata, ad duos jactus baliste magis, ascendendo super montem usque occidentem, est ecclesia seu cappella Sancti Gabrielis, archangeli benedicti, et fuit decora capella et pulcra, sed nunc est in parte dirupta, et est juxta ipsam fons parvus et clarissimus, de cujus aqua bibebat virgo Maria, et Jhesus Cristus, dum erat puer, ibat ad hauriendum aquam de fonte illo et portabat eam dilecte sue matri, et ibi oravi et bibi de illa aqua bona.

Prope ecclesiam Virginis gloriose ad duos jactus lapidis versus meridiem, est synagoga, que postea fuit in ecclesiam
fol. 154 b. commutata, et habitant ibi calogeri greci | , cristiani; in qua synagoga, dum Jhesus doceret populum, traditus est ei liber Ysaye prophete, et sicut apparuit, statim legit illud [1] verbum, quod scribitur Ysaye [2] : *Spiritus Domini super me evangelizare pauperibus misit me,* etc., et sicut legit, statim Spiritus sanctus in specie [3] columbe apparuit et quidam radius, videntibus omnibus, eum circumdedit, et videntur [4] adhuc vestigia, unde Spiritus sanctus apparuit per unam fenestram. Hunc enim locum devotissime visitavi et multa didici ab illis calogeris de operibus Cristi per interpretem, quem mecum ducebam, nam multa mirabilia fecit Cristus, que non sunt scripta in Evangeliis, prout testatur Johannes apostolus et evangelista, XX° capitulo [5], dicens : *Multa quidem* [6] *et alia signa fecit Jhesus et miracula, que non sunt scripta in libro hoc; hec autem scripta sunt, ut credatis,* etc. Et multa, que scripta sunt in libro de infancia Salvatoris, ipsi mihi narraverunt et assignaverunt loca. Laus sit Deo!

Longe a synagoga quantum potest jacere arcus, est locus, qui appellatur Saltus Domini, ubi semel Judei volebant eum

1. Ms. : illum.
2. Isaie, LXI, 1.
3. Ms. : speciem.
4. Ms. : videtur.
5. S. Jean, XX, 30.
6. Ms. : quedam.

precipitare, et statim saltavit uno saltu super alium montem, qui distat duos jactus magnos baliste, et est vallis in medio.

Deinde, recedens versus orientem, descendi de monte Nazareth in capite planiciei Galilee longe a Nazareth per VI miliaria, et perveni ad illum altissimum montem Tabor, in quo transfiguratus est Cristus in cacumine montis, ubi adhuc apparent vestigia et ruine trium tabernaculorum; est enim mons altior omnibus aliis propinquis et est solus versus orientem respiciens Jordanem et versus occidentem mare [1] Galilee, versus meridiem respiciens | montem Ermonin et civitatem fol. 155 a. Naym, versus aquilonem respiciens Nazareth et campum magnum Galilee. Super illum montem cum magna difficultate ascendi et loca tabernaculorum ego vidi et ibi oravi.

In pede hujus montis, versus occidentem, fuit capella constructa, sed nunc est destructa; apparent tamen muri et vestigia, ubi Cristus dixit tribus discipulis Petro, Johanni et Jacobo [2] : *Nemini dixeritis visionem hanc, donec Filius hominis resurgat a mortuis!*

De monte Tabor inter orientem et meridiem ad tria miliaria, est villa Endor in monte Hermoyn, et hec est illa, de qua dicit Psalmus [3] : *Disperierunt in Endor.* In hac villa mansit mulier habens spiritum pythonem [4], que ad instanciam Saulis Samuelem suscitavit, ut habetur primo Regum, penultimo capitulo [5], et tamen Samuel sepultus fuit in Ramatha Sophin longe per duas magnas dietas.

Sub monte [6] Hermon minori, longe a monte Tabor per quatuor miliaria, est civitas Naym, in qua Cristus suscitavit filium vidue, quum precepit portantibus ut starent, et restituit [7] eum matri sue vivum, ut legitur Luce VII° capitulo [8]; ibi enim est una ecclesia dirupta, ubi factum fuit hoc miraculum, et sunt pessimi Saraceni in terra illa et qui multa jurgia et opprobria faciunt cristianis.

1. Le ms. porte : versus occidentem et mare Galilee. Le voyageur fait erreur, au reste; ce n'est pas la mer de Galilée mais le « Mare Magnum », qui est à l'ouest du mont Thabor.
2. S. Matth.. XVII, 9.
3. Psaumes, LXXXII, 11.
4. Ms. : phiconem; nous devons la leçon correcte à Burchard, p. 78.
5. 1 Rois, XXVIII, 11-13.
6. Ms. : montem.
7. Ms. : restituerunt.
8. S. Luc, VII, 44-15.

De civitate Naym ad x miliaria versus campum magnum Galilee inter meridiem et occidentem, est Sunam [1] civitas; sed nunc est una villa, de qua fuit Abisay, Sunamitis pulcra valde, que tradita fuit David in senectute sua, ut calefaceret eum, ut legitur tertio Regum, I° capitulo [2].

fol. 155 b. De hac civitate fuit Sunamitis, que [3] habuit filium | ad preces Helysei prophete; et, dum crevisset puer, mortuus est [4]; et tunc Sunamitis perrexit [ad] Helyseum rogans pro filio suo. Tunc Helyseus, veniens ad Sunamitem, posuit os ejus super os pueri et manus super manus, oculos super oculos ejus, et resuscitavit eum et restituit eum matri sue [5].

De Sunam [6] itaque transiens per campum magnum Exdrelon, transivi iterum sub monte Tabor et perveni versus orientem usque ad unum castrum projectum, modicum longe a Jordane forte per quinque miliaria; deinde, transiens, perveni in Aylon sive Macheronta, castrum pulcherrimum, altissimum et inexpugnabile, super cacumen unius montis; sed in pede montis est una pulchra villa, in qua fuit decollatus beatus Johannes Baptista, sed a discipulis corpus ejus in Samariam portatum [est, et] inter Helyseum et Abdiam prophetas sepultum.

Deinde, revertens super flumen et ripam Jordanis, perveni ad mare Galilee sive Tiberiadis [7], sive Zenorech, sive Genezareth, et primo perveni ad locum, unde exit Jordanis de mari Galilee, in quadam pulcherrima valle sub monte Seyr; et ibi est unum casale, quod dicitur Geraza, quod antiquitus fuit civitas Gerasenorum, et ab illa civitate dicitur mare Genezareth, licet quidam dicunt mare Genesareth quasi generans auram, et est contra Tiberiadis ab alia parte littoris maris, et eciam ultra Gerasia est casale, quod dicitur Sueca, unde fuit Baldatz Suites, et aliud casale quod dicitur Thema, unde fuit

fol. 156 a. Eliphan Themanites, et quedam [8] alia terra, que dicitur | Gadera, Pella [9], et plures alie.

1. Ms. : Syma.
2. 3 Rois, I, 3.
3. Ms. : qui.
4. Ms. : mortuis et tunc.
5. 4 Rois, IV, 16-32.
6. Ms. : Syma.
7. Ms. : « Timbiadis », de même que ci-dessous.
8. Ms. : quod.
9. Ms. : Gadapella : il faut lire avec Burchard, 41 : Gadera, Pella.

Et est sciendum, quod mare Galilee sive Tiberiadis clarissimam et dulcissimam aquam habet; appellatur autem, secundum Scripturam, mare, quia omnis lacus et congregacio aquarum dicitur mare, unde libro Genesi, primo capitulo [1] : *Congregaciones aquarum appelavit maria;* et istud mare totaliter [2] circuivi circumcirca et consideravi ipsum; continet enim circumcirca forte XL miliaria, nam est longum per XVI miliaria, latum per X, et Jordanis fluvius ingreditur et egreditur. Ab uno latere est mons Seyr et mons Galaad et mons Hermon, qui sunt altissimi montes; tamen habent pulcram planiciem in eorum cacumine, et est per illos montes via regalis, que [3] venit de Palestina et de Egipto versus Damascum; quam viam ego feci, et sunt ibi multe ville seu cassalia et infiniti cameli et pecora, boves et animalia.

Super istos montes Seyr et Galaad, habitabat Esau eo tempore, quo rediit Jacob de Mesopotamia Syrie, unde Esau recessit a patre suo, qui habitabat in Bersabee, et venit ad istum montem, unde in pede montis Seyr prope mare Galilee est vadum Jacob [4], ubi occurrit Esau Jacob fratri [5] suo, unde Genesi, XXVII° [6] dicitur quod, cum Jacob transiret Phanuel, ortus est ei sol, et, elevans oculos suos, vidit venientem Esau, qui locus Phanuel ostenditur hodie, et est ibi in pede montis Seyr, et modicum longe forte per XII miliaria est locus, unde scribitur Genesi, XXXVII°, quod, recedente Jacob a Laban, pergens [7] cepto itinere, binos habuit angelos et dixit [8] : *Castra Dei sunt hec*, et appellavit nomine loci Maanaym, id est castra, qui locus apparet adhuc in monte Galaad. Et est sciendum, quod plures sunt montes Seyr, primo est iste mons, qui est | fol. 156 b. ab alia parte maris Galilee, in quo habitavit Esau et [9] filii ejus, et conjungitur cum monte Galaad ab una parte usque Mare Magnum et Sydonem, et ille mons Galaad conjungitur monti Libani, qui est altissimus moncium, qui Libanus per-

1. Genèse, I, 10.
2. Ms. : mare cum totaliter.
3. Ms. : qui.
4. Ms. : Jaboth.
5. Ms. : fratre.
6. Genèse, XXVII, 24-30.
7. Ms. : ...a Laban pergebat cepto...
8. Genèse, XXXII, 2.
9. Le ms. omet le mot : et.

venit usque ad Mare Magnum; de monte autem Galaad dicitur : *Tu mihi in caput Libani* [1].

Ab alia parte montis Seyr, est filiorum Amon et terra Og, regis Basan, et terra regis Esebon et terra Moab, quas acquisiverunt filii Israel tempore Moysi et Josue; et iste mons Seyr est longus bene per unam dietam, et in aliqua parte vocatur mons Sanyr, in aliqua vero Hermon, et sic diversis nominibus est appellatus, et cecidit in sortem dimidie tribui Manasse, non tamen eum totum possederunt. Est alius mons Seyr sive Edom contra desertum Maris Rubri, de quo dicitur Genesi, XIIII° capitulo [2], quod Codorlaomor, rex Alamitarum, et alii reges cum eo percusserunt *(sic)*, qui habitabant in monte Seyr, qui modicum distat a Cadesbarne et a deserto Pharam et a deserto Syn, et ideo filii Israel pervenerunt ad illum montem Seyr, sed ad montem Seyr, qui est supra mare Galilee nunquam pervenerunt, qui modicum distat a Damasco forte per duas parvas dietas, ad quam terram nunquam pervenerunt. In illo monte Seyr, qui conjungitur deserto, habitavit Ismael [3], filius Abrahe de Agar ancilla, unde legitur Genesi, XXI° [4], quod *Ismael factus est juvenis sagittarius, habitavit in deserto Pharam et accepit* [*illi*] *mater sua uxorem de terra Egipti*. Est alius mons Seyr in finibus Azoti et Ascalonis, qui asscriptus fuit tribui Juda in distribucione terre, et habitatores illius loci fol. 157 *a*. Ydumey dicti sunt, sicut et filii Esau, qui ab eodem | dicti sunt; unde Antipater, filius Herodis, Ydumeus fuit, qui Antipatridam castrum, quod nunc dicitur Arsuf, edificavit, quod est in partibus illius montis Seyr, unde fuit ille Antipater; et est illud Arsuf longe a Jaffa sive Joppe per VIII miliaria; et ab alia parte Jaffe sive Joppe ad X miliaria, est castrum Beroardi [5], quod [6] dicebatur antiquitus Jamnia, civitas bona, quam Judas Machabeus expugnavit, cepit eam et igne succendit.

Deinde, transiens in una navicula Jordanem in capite maris Galilee usque Terram Sanctam, perveni ad Bethsayda civitatem, sed nunc est villa parva, in qua habitant piscatores, et

1. Jérémie, XXII, 6.
2. Genèse, XIV, 1.
3. Ms. : Israel.
4. Genèse, XXI, 20-21.
5. Ms. : Berandi ; voir ci-dessus, p. 180, et Burchard, p. 78.
6. Ms. : qui.

est super mare Galilee in loco, unde exit Jordanis, et hec fuit civitas Andree, Petri et Philippi, apostolorum Cristi, et ultra Bethsaidam ad quinque miliaria est Magdalam, castellum Marie Magdalene et Marthe, situm in litore maris versus meridiem, et in illa Bethsayda comedi de piscibus benedicti maris, qui sunt optimi et diversarum specium.

Deinde, transiens super litus maris per VI miliaria, perveni ad civitatem Tyberiadis, que ab Herode in honore Tyberii Cesaris fuit edificata, unde mare Tyberiadis[1] dictum est. In hac civitate Jhesus Cristus in pluribus temporibus accessit, quia cum fuerit enutritus in montanis de Nazareth, qui distat a Tyberiade per VII miliaria, descendebat sepe ad mare et ibi fecit multa miracula.

Est enim Tyberiadis[2] regio Decapolis, sive[3] civitatum de quibus loquitur evangelium Marci, VII°[4] : *Exiens Jhesus de finibus Tyri, venit per medios fines Decapoleos,* quod est x et polis, quod est civitas, quia [sunt] civitates [decem], que sunt hec : | Tyberiadis[5], Sephet, Cades, Asor, Nepta- fol. 157 b.
lim[6], Cesarea Philippi, Capharnaum, Bethsayda, Corozaym, Bethsan, que Sicopolis dicebatur; et ista terra diversis nominibus appellatur, dicitur enim nunc Yturea, nunc regio Traconitidis, nunc planicies Libani, nunc terra Roob, nunc Kabul, nunc Galilea gentium, nunc Galilea superior, et tamen semper est una regio, licet diversis nominibus appelletur, et sunt plures alie ville et casalia in ea.

Deinde, procedens ultra Tyberiadis per x miliaria, perveni ad civitatem Capharnaum, que nunc est casale seu villa pulcra et magna; sed pessimi Saracenorum habitant in ea, qui faciunt multas molestias cristianis euntibus illuc, et de illa impletum est verbum Domini, dicentis[7] : *Et tu Capharneum, in celum ascendens, usque ad infernum demergeris!* Nam antiquitus fuit magna civitas, nunc est villa sine omni municione.

1. Ms. : Tynberiadis.
2. Ms. : Tynberiadis.
3. S. Marc, VII, 31.
4. Burchard, p. 46 : Cades, Neptalim, Asor; il ajoute : Jotapata.
5. Ms. : Tynberiadis.
6. Burchard, p. 46 : Cades, Neptalim, Asor. Sa liste indique en outre Jotapata.
7. S. Luc, X, 15.

Longe a Capharnaum per VI miliaria, Jordanis ingreditur mare Galilee, in cujus litore, modicum ab illo loco, sunt magne ruine civitatis Corozaym supra mare Galilee, unde verificatum est verbum Cristi [1] : *Ve tibi Corozaym!*

De Corozaym ascensus montis Seyr sive Sanyr, introitus Ydumee, et ad VI miliaria est civitas Cedar, gloriosa, sita in monte Sanyr contra orientem; per hanc civitatem transit via, de qua dicitur in Ysaya [2]. *Via maris trans Jordanem* Galilee, quia ducit ultra Jordanem in regionem que dicitur Aram Galilee, quia ibidem Galilea terminatur in Jordanem.

Ab isto loco, ubi Jordanis mare Galilee influit, usque Cades
fol. 158 a. Neptalim, sunt x miliaria, et in medio | loco inter eos est alia medietas aquarum Maron; transit autem Jordanis per medium hujus vallis aquarum Maron, et, egrediens de ipsa, dirigit cursum suum contra orientem, deinde contra austrum, et sic mare ingreditur Galilee. Et notandum, quod civitas Cedar modo nullam habet fortitudinem, sed est satis magna et uberrima et in optimo loco sita, et hec est illa, de qua dicitur quia *tabernacula Cedar* [3] quasi pellis Salomonis, quia omni anno prope ipsam fiunt magne nundine, et multe gentes illuc conveniunt figentes pulcherrima tabernacula diversorum colorum.

De civitate Corozaym et de fluvio Jordanis ad unam bonam dietam, est civitas Suitha [4], unde dicitur in Job, quod de ea fuit Baldaz Suites, et juxta eam est sepulcrum Job ad orientem in loco plano modicum longe, et ibi fuit civitas Hus Job, que nunc est villa, et vocatur illa contrata Aram, qui fuit pater Asyriorum, qui condidit Damascum et Syriam et genuit Hus, conditorem Traconitidis regionis. Hic, inter Syriam Celes et Palestinam, que terra Hus appellatur, Job tenuit principatum, unde legitur in principio libri sui [5] : *Vir erat in terra Hus,* sive in regione Husitide; hanc habuit Philippus tetrarcha, sicut et Ytuream, que est circa Jordanem ad occidentem, et in [6] hiis villis et cassalibus sunt multi cristiani habitantes in illa regione, qui libenter vident peregrinos transeuntes, et est

1. S. Luc, X, 13.
2. Isaie, IX, 1.
3. Cantiques, I, 4.
4. Ms. : Sencha.
5. Job, I.
6. « In » manque dans le ms.

ibi via, que ducit ad Damascum de mari Galilee et monte Seyr.

In litore autem maris Galilee, ante civitatem Capharnaum est locus, ubi Cristus vocavit Matheum | , sedentem ad theolo- fol. 158 b.
neum, qui vocatus est Matheus[1] publicanus[2] et Levi : *Vidit hominem Jhesus sedentem ad theoloneum, Matheum nomine, et ait illi : Sequere me ; et surgens secutus est eum ;* et domus ejus et locus, ubi sedebat, adhuc apparet in via, que vadit ultra Jordanem ad montana Ermon, et ego ibi fui.

De Tybiriade *(sic)* contra occidentem ad xv miliaria, est castrum Sephorum, opidum valde pulchrum, unde fuit Joachim, pater Virginis gloriose, sed beata Anna fuit de civitate Jherusalem et habuit multas possessiones in Jherusalem, ideo Joachim habitavit aliquamdiu in Jherusalem, et ibi nata fuit virgo Maria, ubi nunc est ecclesia beate Anne prope templum Domini. De Sephoro autem usque Nazareth sunt v miliaria, et Joachim habebat ibi possessiones et ideo aliquandiu habitabat ibi, quia dives erat valde, unde virgo Maria in Nazareth habitabat cum patre, quum illud grande verbum ab archangelo Gabriele meruit audire[3] : *Ave, gratia plena!* De Jherusalem vero usque Nazareth, sunt LXX miliaria; de Nazareth autem usque in Acry, sive Acon, sive Ptolomaydam, sunt xx miliaria.

De Sephoro, castro Joachim, ad VIII miliaria, est Chana Galilee, ubi Cristus aquam in vinum mutavit, et demonstratur adhuc locus, ubi ydrie steterunt, que fuerunt VI, et triclinium seu locus, ubi erant mense ; et est ibi ecclesia, ad quam descenditur per plures gradus, que tamen est dirupta, et fuit antiquitus a Cristianis pulcherrime edificata ; distat autem ab Acry per xv miliaria.

Inde, procedens de Tybiriade super mare Galilee, perveni ad unam villam super illud mare, qua[m] habitabat Zebedeus, pater beatissimorum apostolorum Johannis et Jacobi, que est inter Bethsaydam et Tyberiadis, | et ibi est locus, de quo fol. 159 a.
legitur[4], quod, *ambulans Jhesus supra mare Galilee, vidit duos fratres Symonem, qui vocatur Petrus, et Andream,*

1. S. Math., IX, 9.
2. Ms. : bullicanus.
3. S. Luc, I, 28.
4. S. Luc, VI, 14.

fratrem ejus, erant enim piscatores et vocavit eos, et fecit apostolos suos. Similiter in alia navi vidit Jacobum et Johannem, fratrem ejus, cum Zebedeo, patre eorum, et similiter vocavit, et illi, relictis retibus et patre, propria voluntate secuti sunt Jhesum, et facti sunt ejus apostoli; et ibi fuit una ecclesia, sed nunc est dejecta a perfidis Saracenis.

Deinde perveni ad illud fortissimum et inexpugnabile castrum sive civitatem Sephet, quod est supra mare Galilee in altissimo monte situm, magnis turribus et muris ornatum, a fratribus milicie Templi edificatum, et habet sub se pulcherrimam civitatem, que similiter vocatur Sephet, sitam in colle castri, distans a mari per duo miliaria; ibi sunt olive, ficulnee, vinee et omnia delectabilia corpori humano. Hec est illa, de qua legitur in Thobie, primo capitulo [1] : *Tobias ex civitate et tribu Neptalim,* etc., habens in sinistro civitatem Sephet. Nunquam vidi pulcrius nec forcius castrum edificatum a cristianis, sed possessum propter nostra peccata a Saracenis.

Deinde, recedens de Sephet per VI miliaria, perveni ad montem beatissimum, sanctissimum et devotissimum, quem semper ascendere concupivi, et illum preciosum montem cum socio ascendi. Iste est mons beatissimus, in quo Dominus sermonem fecit, ut habetur Mathei [2] : *Videns Jhesus turbas, ascendit in montem et ibi dixit: Beati pacifici, beati mites, beati mundo corde,* etc. Super istum montem, satiavit de
fol. 159 b. quinque panibus quinque milia hominum | [3]. Super istum montem, dimissa turba, ascendit solus orare, ut habetur [4]. Super istum montem fugit, cum vellent eum facere regem, ut habetur [5]. Super istum montem docuit discipulos orare, ut habetur [6]. Super istum montem erat pernoctans in oracione, ut habetur [7]. Super istum montem, eo descendente, supplicavit centurio pro filio paralitico [8]. Super istum montem venit ad eum multitudo languencium et qui vexabantur a spiritibus

1. Tob., I, 1.
2. S. Math., V, 1-9.
3. S. Jean, VI, 9-13.
4. S. Math., XIV, 23.
5. S. Jean, VI, 15.
6. S. Math., VI, 9-13.
7. S. Luc, VI, 12.
8. S. Math., VIII, 1.

immundis, et sanavit eos [1]. Super istum montem leprosum tetigit et mundavit eum [2]. Super istum montem stetit in loco campestri et turba discipulorum ejus cum eo [3].

De isto beatissimo monte videtur totum mare Galilee et Yturee et Traconitidis regionis usque Libanum, mons insuper Sanyr sive Seyr, sive terra Sabulon et Neptalim usque Cedar et universa Zenereth usque Doctaym et Bethuliam, et alia loca multa. Est autem locus longus, quantum jactus est duorum arcuum; latus est, quantum est jactus lapidis et plus, amenus et pulcher, habens herbam viridem et odoriferam. Ostenditur autem adhuc lapis, super quo sedit Cristus ad predicandum, et sessiones apostolorum; vocatur autem a Cristianis iste lapis tabula sive mensa Domini, quod super illum lapidem benedixit Dominus quinque panes ordeaceos et duos pisces et fregit et dedit discipulis, ut distribuerent in populo. Hanc mensam ego vidi, tetigi et deosculatus fui et ibi oravi; gratias ago Deo omnipotenti.

In pede hujus montis juxta ad LX brachia, est unus fons pulcherrimus, qui est circumdatus muro, ad quem fontem sepe veniebat Cristus cum discipulis suis, et | ibi ad eum mul- fol. 160 a.
titudo gencium plurium veniebat; dulcis aqua est. Josephus autem appellat hunc fontem Capharnaum [4], quia totus campus, qui est ab isto fonte usque ad Jordanem per octo miliaria, appellatur Capharnaum, et quia civitas Capharnaum contra orientem distat forte per tria miliaria, sed nunc est una villa satis bona, et pessima gens in ea; in omnibus partibus Saracenorum non inveni pejores Saracenos, quam in Nazareth et Capharnaum et Naym.

De isto fonte ad jactum lapidis supra mare Galilee, est locus, ubi Dominus post resurrectionem stetit in litore cum [5] suis discipulis piscantibus et dixit eis [6] : *Numquid pulmentarium habetis?*

De loco illo ad xxv brachia, est locus, ubi discipuli egressi de navi viderunt prunas positas et piscem superpositum et panem.

1. S. Matth., XV, 29-30.
2. S. Marc, V, 12-13.
3. S. Matth., V, 1.
4. *Bell. Judaic.*, III, 10, 8; cf. Burchard, p. 35.
5. Le manuscrit omet le mot : cum.
6. S. Jean, XXI, 5.

De Saphet autem contra occidentem, est castrum Cabul, sed nunc est dejectum, quod Saraceni vocant Zabul, a quo tota illa terra et vallis appellata est Cabul, quod displicentia sonat; et hec [est] illa contrata, quam donavit Salomon Yran, regi Tyri, qui dedit ei magnum auxilium ad edificandum templum Domini, ut habetur tercio Regum, IX° capitulo, quod *dedit Salomon Yran, regi Tyri*, quod nunc Sur appellatur, *viginti opida in terra Galilee, et egressus est Yran de Tyro, ut videret*[1] *opida, que dederat Salomon, et non placuerunt ei et ait*[2] : *Heccine sunt iste civitates, quas dedisti michi,* fol. 160 b. *frater?* Et appellavit eas Cabul sive displicencias *(sic)*. | Distat autem hec terra [a Tyro] sive Sur, quod est supra Mare Magnum, per xxv miliaria; distat autem Tyrus ab Acry per xx miliaria.

Deinde, transiens per Sephet[3] super mare Galilee usque occidentem, perveni ad civitatem Betsan[4]; modicum [est] distans a montibus Gelboe, in cujus muris civitatis Philistini suspenderunt caput Saulis et cadavera filiorum ejus, qui occisi fuerunt in monte Gelboe, ubi fuit capta archa Dei, et milia de populo Israel occisi, ut legitur in libro Regum primo[5]; et est modo destructa in muris et turribus hec Betsan, sed manet ad modum magne ville et est sita in pulcro et ameno loco.

Supra hanc civitatem versus occidentem, est mons Gilboe extendens se contra occidentem per xxv miliaria usque ad civitatem Jezrael; ille enim mons Gelboe est altus et longus, et bene in parte optinuit blasphemam *(sic)*, quam dedit David, ut habetur primo Regum[6] : *Montes Gelboe nec ros, nec pluvia descendat super vos, quia abjectus*[7] *est ibi clipeus forcium,* etc. Utrum autem ros vel pluvia veniant super eum, nescio, quia montem bene vidi, sed non ascendi; tamen videtur mons satis sterilis et nullius fructus.

De Betsan[8] ad xxvi miliaria contra occidentem, est civitas Jezreel[9], in loco aliquantulum elevato, una de civitatibus

1. Ms. : videtur.
2. 3 Rois, IX, 12-13.
3. Ms. : Sepher.
4. Ms. : Borsan; cf. Burchard, p. 51.
5. 1 Rois, XXXI.
6. 1 Rois, I, 21.
7. Ms. : adjectus.
8. Ms. : Bersan.
9. Ms. : Jezeuel.

regalibus tocius Israel, sed nunc est una parva villa, habet tamen ruinas magnas et est in pede montis Gelboe sita, nam ab uno capite est Bethsan, ab alio est Jezrael in pede montis illius.

Prope civitatem Jezrael ad jactum unius lapidis, est ager Naboth Jezraelite, ubi habebat vineam, | et noluit eam dare fol. 161 a.
Acab, regi Israel, qui, dolore commotus, posuit se super lectum, et Jezrael, uxor Acab, volens satisfacere marito fecit accusare Naboth a falsis testibus et postmodum lapidare, qua de causa Deus misit Elyam prophetam, qui predixit Jezabel[1] : *Carnes*[2] *comedent canes in agro Naboth*[3], et sic factum est, et quod Acab mala morte periret, quod et factum est; hystoria habetur tercio Regum, XXI° capitulo.

Prope civitatem[4] Jezrael, oritur unus fons magnus, qui appellatur fons Jezrael, sicut scribitur primo Regum[5], ubi Philistini posuerunt exercitum suum sive castra sua, cum Saul esset in Gelboe, inter ipsum fontem et Bethsan, et distat Jezrael a Suna civitate, que est civitas contra[6] aquilonem in latere australi montis Hermon minoris, per VI miliaria. Isti duo montes, Gelboe et Hermon, unus est ab austro, ut Gelboe, alius ab aquilone, ut Hermon, et ambo protenduntur usque in Jordanem. In planicie intermedia multi sunt habiti conflictus; ibi enim pugnatum contra Madian, ibi Saul contra Philistim, ut habetur primo Regum, ibi Acab contra Asyrios. In planicie vero istorum moncium super Jordanem, incipit Vallis illustris, que incipit ubi Jordanis exit fluvius[7] mare Galilee et durat usque ad Mare Mortuum, ut scribitur Genesi, XIII°[8], quod, elevatis Loth oculis, vidit omnem circum regionem Jordanis, que universa irrigabatur, antequam subverteret Dominus Sodomam, sicut paradisus Dei, et hec vocatur Vallis illustris, quia in ea ab utraque parte Jordanis nascitur chucarum et omnia nobilia et utilia, nisi prope Mare Mortuum | ad V miliaria; ibi fol. 161 b.
enim vallis est arida, propter fetorem Maris Mortui; hec enim

1. 3 Rois, XXI, 23.
2. Ms. : carnem comederent omnes.
3. Le texte biblique porte : in agro Jezreel.
4. Ms. : civitate.
5. 1 Rois, XXIX, 1.
6. Le ms. porte : que est civitatem aquilonem. La leçon correcte est fournie par Burchard.
7. Cod. : exit.
8. Genèse, XIII, 13.

vallis, per quam transit Jordanis, longa [1] est per centum miliaria, videlicet de mari Galilee usque ad Mare Mortuum; postea vero Mare Mortuum durat per quatuor dietas. Iterum exit Jordanis de Mari Mortuo et transit per desertum Pharam et vadit in Mari Magno et mari Galilee, et, sicut exit Jordanis, sic ingreditur in mare Galilee, ubi sciendum, quod, sub monte Libani versus Tyrum et Sydoniam forte per xxv miliaria, est Cesarea Philippi sive Belenas, sive Dan, ubi oriuntur duo fontes, unus [2] vocatur Jor et alius Dan, et ex hiis duobus simul junctus fit Jordanis; inde, transiens inter Capharnaum et Corozaym, mare ingreditur Galilee, sed prius transit per unam vallem, ubi sunt aque Maron, postea descendit in mari
fol. 162 a. Galilee, et ut intelligamus, faciamus figuram | [3]. . . . .
. . . .

fol. 162 b. Et nota, quod Dan iste fons est unus de terminis Terre promissionis, et Bersabee, que est prope Gazaram Palestine, est alius terminus, unde dicitur [4] : *Congregatus est Israel a Dan usque Bersabee,* intelligas istos duos terminos Terre Sancte, ut habes in libro Judicum, XXI° [5]: *Congregati sunt filii Israel in Massa a Dan usque Bersabee;* et primo libro Paralipomenon, XXI° [6], dixit David ad Joab: *Vade et numera populum a Dan usque Bersabee et affer mihi numerum,* etc. Similiter Dan fuit civitas juxta fontem Dan edificata, que antiquitus fuit capta a tribu Dan et vocaverunt eam nomine suo; sed, cum Philippus esset tetrarcha Ituree et Traconitidis [7] regionis, mutari fecit nomen illius civitatis et eam Cesaream Philippi fecit nominari ab Augusto Cesare, sub cujus dominio erat, et a seipso, qui vocabatur Philippus; a Grecis autem Panneas dicitur. Sed omnia nomina nunc cessaverunt et modo Belenas appellatur.

XIII.

Deinde, dirigens gressus meos versus Damascum, poten-

1. Ms. : longum.
2. Ms. : unum.
3. Ici il y a un blanc, comprenant la fin du fol. 161 *b* et le fol. 162 *a*.
4. 2 Rois, XVII, 12.
5. Juges, XXI, 1.
6. Paral., XXI, 1-2.
7. Ms. : Tiratenidis.

tissimam civitatem [1], perveni ad unum casale magnum, quod dicitur Melea [2], distans a Damasco per duas parvas dietas, et est in capite montis Galaad et Hermon, ubi incipit Syria Damasci, de qua Syria dicitur [3] : *Caput Syrie Damascus;* et ideo ad intelligentiam audiencium sciendum est, quod plures sunt Syrie in Scriptura sacra assignate; et secundum veritatem diverse regiones [sunt] et provincie, que Syria nuncupantur. Tota enim terra, que est a Tygre fluvio usque ad Egiptum, Syria nuncupatur; pars tamen ejus, que est inter fluvios Eufratem et Tygrim et protenditur longum ab aquilone usque | in fol. 163 a. austrum, hoc est a monte Tauro usque ad Mare Rubrum appellatur Mesopotamia Syrie, quasi media inter aquas, et habet gentes multas, ut Parthos et Medos, quibus ab austro conjungitur Caldea, que est Babilonia, et eidem ab austro adjacet Arabia usque ad Mare Rubrum, quod in locis illis synus Arabicus dicitur. Prima tamen pars ejus, sive tocius Mesopotamie, que aquilonem respicit, in qua est civitas Edissa, que antiquitus Rages nunc Rasc [4] dicitur, specialiter Mesopotamia Syrie, et est prima Syria.

Ad hanc Mesopotamiam accessit Ysaac, jubente Abraham, patre suo, ad suscipiendum uxorem de cognacione sua, et accepit Rebeccam, filiam Bathuelis, filii Melche, uxoris Nachor, fratris Abraham, in uxorem suam, et adduxit eam in terra Chanaan ad patrem suum, qui habitabat in Bersabee Juda, ut habetur Genesi, XXIIII° [5].

In hac Mesopotamia, est civitas Edissa, ubi, tempore Cristi, regnabat rex Abagarus, devotissimus, qui misit litteras Jhesu Cristo, et similiter recepit litteras ab ipso, et, postquam Cristus ascendit in celum, misit illuc beatum Thadeum, qui ipsum sanavit et baptizavit et totam civitatem ad religionem cristianam convertit.

In hac Mesopotamia Syrie, est Rages, civitas Medorum, in qua habitabat Gabelus, cognatus Thobie, ad quem Thobias misit filium suum Thobiam parvum ad recipiendum x talenta

1. Ms. : potentissima civitas.
2. C'est le Meleba de Guillaume de Tyr (XVIII, c. 13; cf. Robinson, *Pal.*, III, p. 605, 607, 626) ou Ain el-Mellaha sur le rivage septentrional du lac d'el-Huleh.
3. S. Jean, VII, 8.
4. Ms. : Rasbe. Burchard, source du récit de J. de Vérone, écrit (p. 21) : Rasc.
5. Genèse, XXII, 19.

argenti, que sibi dare tenebatur, et archangelus Raphael fuit ductor ejus eundo et redeundo, ut legitur in libro Thobie [1].

fol. 163 b. In hac Mesopotamia Syrie, edifica | verunt patres nostri videlicet Nachor, Thare et Habraham, ut legitur Genesi, XI° capitulo [2]. Deinde postea venerunt et habitaverunt in terra Chanaan ex precepto Dei, ut legitur Genesis XII° capitulo, qui dixit Abrahe [3] : *Egredere de terra tua et de cognacione tua et de domo patris tui et vade ad terram, quam monstravero tibi;* et ista terra fuit Ebron et Bersabee, que erant in terra Chanaan.

Secunda Syria est Celes, que incipit a fluvio Eufrate et derivatur in rivo Valanie, qui fluit sub castro Margad, fortissimo et inexpugnabili (est [4] fratrum hospitalis Sancti Johannis Jerosolomitani, nunc autem Soldani), et cadit in Mare Magnum in villa Valanie, per tria miliaria a predicto castro distante. In hac Syria Celes, est civitas Anthiochia cum urbibus suis, ut est Laudicia, Apamia et aliis multis.

Tercia Syria est Fenicis [5], que incipit a predicto fluvio Valanie ab aquilone et extenditur versus austrum usque ad Petram incisam sive destrictam sub monte Carmelo, que alio nomine dicitur Castrum peregrinorum, fortissimum, sed a Saracenis est dejectum, et fuit fratrum hospitalis Sancti Johannis [6].

In ista Syria Fenicis [7], sunt civitates multe, videlicet Margad, Antaradum, que nunc Tortosa dicitur, Tripolis, Baruch, Sydon, Tyrus, Acon sive Acry et Capharnaum; et vocatur Syria Fenicis, a Fenice, filio Agenoris, fratre Cadmi [8], qui Tyrum instauravit et metropolim hujus terre constituit et terram suo nomine appellavit.

Quarta Syria est Damasci, quia Damascus civitas est metropolis, et hec cum Syria Fenicis conjungitur, quia est contigua fol. 164 a. sibi, pervenit usque ad | mare Galilee et usque ad montes Seyr et ad terram Roob et Soba; unde legitur secundo Regum,

1. Tobie, IX, 6.
2. Genèse, XI, 27.
3. Genèse, XII, 1.
4. Jacques de Vérone aurait dû écrire : fuit (cf. Burchard, p. 30).
5. Ms. : Senicis; voir Burchard, p. 21.
6. C'était un château des Templiers, comme le dit Burchard, p. 21.
7. Ms. : Senicis.
8. Ms. : Cathym : Burchard (p. 22) donne la même leçon que notre manuscrit.

X° capitulo [1], quod Syrus Roob et Syrus Soba venerunt in auxilium Anon, filii Naas, regis Amon, contra David. Dicitur eciam Syria Libanea, quia in ea continetur mons Libani; nam Libanus est mons longus per v dietas, incipiens supra Acry, sive Acon, sive Ptolemaydam, et transiens supra Sydonem et inde progrediens supra Baruch et usque Tripolis finiens, distans a mari per mediam dietam, et sic in longo procedens longe a litore; et, inter ipsum et Mare Magnum, sunt alii montes minus alti ad modum collium, et firmiter credo quod Libanus sit unus de altissimis montibus, quos ego viderim, et maxime supra civitatem Tripolis et supra Baruch; nam de mari videtur per c miliaria et plus, et in summitate ipsius Libani nascuntur arbores altissime in quibusdam cacuminibus montis, et ideo dicitur [2], quasi *cedrus exaltata sum in Libano,* etc. Sub isto monte Libano, est alius mons minor, qui dicitur Antilibanus, et sunt ibi pulchre ville et cassalia et vinèe, ficulnee et olive in magna quantitate; et a Libano usque Damascum et a Damasco usque ultra versus Jordanem et Seyr, tota illa regio appellatur Syria Damasci, et mons Seyr et mons Galaad et mons Hermon, usque ad terram Moab et Amon ultra Jordanem, appellatur Syria Damasci.

Hic nota, quod tres sunt Palestine, que tamen sunt omnes Syrie magne partes : prima Palestina [est], cujus metropolis est Jherusalem, cum omnibus montanis suis, usque ad Mare Mortuum et usque ad desertum Cadesbarne. Secunda | est, cujus fol. 164 b.
metropolis est Cesarea Palestine, sive Cesarea maritima, cum tota terra Philistim, incipiens a Petra incisa sive Castro peregrinorum et se extendens usque Gazaram versus austrum. Tercia Palestina [est], cujus metropolis est Betsan, sita sub monte Gelboe juxta Jordanem; hec Sicopolis, dicebatur; ista Palestina proprie dicitur Galilea, sive campus magnus Hesdrelon, sive Magedo.

Sic eciam sunt tres Arabie, similiter majoris Syrie partes : prima cujus metropolis est Bestron, que nunc Besurech [3] dicitur, olim tamen Bersa dicebatur, huic Syrie ab aquilone, quam ob causam Syria Damasci aliquociens Arabia vocatur;

1. 2 Rois, X, 8.
2. Ecclés., XXIV, 17.
3. Burchard. p. 22 : Busereth... Bosra.

unde Aretha rex Arabie dicitur, qui in rei veritate erat rex Damasci. Secunda est, cujus metropolis est Petra civitas, olim Nabach [1] dicta, super torrentem Armon sita. Ista Arabia est terra ultra Jordanem, et erat filiorum Amon, licet Amon [2] fuerit de Moab. Item fuit de regno Seon, regis Esebon, et includebat regnum Og, regis Basan, et montem Galaad, et conjungitur prime Arabie a parte australi. Tercia Arabia est, cujus metropolis est Mons Regalis, qui nunc Crach dicitur, olim tamen dicebatur Petra deserti. Situm [est] illud castrum Crach supra Mare Mortuum usque ad Cadesbarne, et usque ad Asyon [3] Gabor et Aquas contradictionis versus Mare Rubrum, per latissimas solitudines usque ad flumen Eufratem. Hec est Arabia magna, in qua est Lamech, civitas sepulchri detestabilis Mahometi, et in ista Arabia est mons Synay et monasterium Beate Katherine, et penitentiam fecit [4] in deserto istius Arabie populus Israel XL annis.

Deinde, appropinquans civitatem Damasci ad X miliaria, fol. 165 a. perveni ad unum fluvium clarum et | pulcherrimum, habens regionem uberrimam et super ripas fluminis arbores floridas et amenas, sicut paradisus Dei, et habet unum pontem lapideum [5], super quo stant custodes recipientes magnum teloneum a transientibus, videlicet mercatoribus, camelis oneratis et mulis ac peregrinis et omnibus mercantiis; et audivi, quod ibi colligunt Saraceni infinitam pecuniam annuatim, cum omnes euntes versus Egiptum, Palestinam et Sanctam Terram et omnes euntes versus Lamech et Indiam per illum pontem transeant et postea per plures vias dividantur.

De Damasco hic.

Deinde, transiens illum pontem, perveni ad unam pulcherrimam planiciem, pulchram et amenam, per cujus planiciem [6] transeunt plures rivi aquarum, qui irrigant totam illam planiciem et ortos et jardinos; et, in capite illius planiciei, sub

1. Il faut lire avec Burchard (p. 22) : Rabbath.
2. Burchard, p. 22 : licet civitas Ar fuerit de Moab.
3. Ms. : et aliud Asyon; nous donnons la leçon de Burchard, p. 22.
4. Ms. : penam fit.
5. Près de Kisweh ou Sasa ?
6. Ms. : planicies.

monte, est illa magna et potentissima civitas Damascus, que sicut paradisus [1] potest in omnibus commendari. Est enim civitas hec in planicie sita, habens montem ab uno latere et a tribus lateribus planiciem, et tantum appropinquat civitas monti, quod plures domus civitatis, ultraquam mille, sunt edificate juxta illum montem, et est primo civitas murata tota in planicie situata, et, juxta hanc civitatem, est unum castrum in planicie situm, fortissimum et inexpugnabile, habens formam quadram, et pro qualibet quadratura habet latitudinem duorum jactuum baliste, et quinque turres altissimas et latissimas habet pro quadratura qualibet; et muros habet altissimos de vivis lapidibus totum edificium hujus castri et murorum civitatis. Sed civitas, que est murata, non est multum magna. | Sed circa castrum et civitatem, ad unum miliare fol. 165 b. cum dimidio et plus, ad omnem partem, est civitas ampliata in tantum, ut longitudo civitatis per omnem partem sit plusquam tria miliaria et cum pulcris domibus et altis et pulcris edificiis et bene contiguis, et habet plateas magnas et vias latas et magnam habundantiam aquarum irrigancium totam civitatem per conductus, ad modum foncium. In civitate illa Damasci, est magna milicia et multi nobiles in tantum, ut in una die possit rex Damasci XII milia equitum sagittariorum congregare, solummodo de habitatoribus illius civitatis et secundum modum eorum. Reputantur valentes; verum est quod habent parvos equos, et, preter gladium, arcum et sagittas, portant arma modici valoris.

In diviciis, hec Damasci civitas prepollet in mercantiis et in omnibus rebus mobilibus. Nam de tota Asyria et India et multis aliis partibus conveniunt illuc infiniti cameli, portantes piper, gingiber, cynamonium et alias species in maxima quantitate, ut audivi a cristianis ibidem commorantibus. In illa civitate, habitant centum milia hominum, qui possent arma portare, sed sunt debiles homines pro pugna et modici laboris et valoris, et forcius servatur ibi illa lex turpissima Mahomethi quam in aliqua alia parte omnium Saracenorum, et sunt ibi doctores in cathedra [2] legentes illam perfidam legem.

1. Ms. : Paradisus dicitur potest.
2. Ms. : cathedram.

Ultra civitatem Damasci, sunt plurimi jardini sive orti, qui omnes irrigantur a fluviis seu aquis currentibus, clarissimis et
fol. 166 a. amenis, et computantur | omnes illi jardini seu orti ultraquam xxx^ta^ milia, et ibi sunt aurancii [1], limones, poma de paradiso, malagranata pulcherrima, vinee, ficulnee et olera et omnia corpori humano delectabilia.

In medio civitatis Damasci, est una mosceta Saracenorum, que fuit ecclesia Sancti Johannis evangeliste, tempore quo imperator Grecorum tenebat Damascum, et est magnum, pulcrum et terribile edificium; est enim quadra, et pro qualibet quadratura est longa ad jactum baliste, et habet IIII^or^ portas pulcherrimas et magnas, versus IIII^or^ mundi partes, et in medio habet unam plateam quadram ad modum claustri, discoopertam, et pavimentum ejus [est] de lapidibus marmoreis et alabastro policio; et [habet] dolatas et porticus [2] sive voltas duplices circumcirca plateam, ubi conveniunt Saraceni ad orandum, secundum legem suam perfidam et iniquam; et muri intrinsecus et volte superius sunt opere mosayco ornate et auro multo fulcite, et pulcherrime columpne marmoree, plures quam centum, illas voltas continentes, et intus plusquam duo milia lampades, que hora meridiana semper accenduntur. Nullam ecclesiam vidi in partibus Italie tante magnitudinis et decoris sicut illa mosceta.

Extra illam moscetam Damasci, que est in medio civitatis, ante portas dicte moscete versus orientem longe a porta dicte moscete per xx brachia, sunt quatuor columpne de vivis lapidibus, altissime et grosse; credo enim eas esse alciores et grossiores, quam sint ille due columpne, que sunt super pla-
fol. 166 b. team Sancti Marchi | de Veneciis, et audivi, quod quidam imperator Grecorum fecit eas ibi poni, quum illa civitas Damasci servabat ritum fidei cristiane et quum illa mosceta erat dedicata in honorem beati Johannis evangeliste.

In ista civitate Damasci, quasi in medio civitatis, est unum monasterium, ubi habitant calogeri sive fratres greci cristiani, et ibi fuit baptizatus beatus Paulus apostolus in vico, qui vocatur rectus, in domo Jude, et beatus Ananyas ex precepto

1. Ms. : narranti ; nous conjecturons qu'il faut lire : aurancii, oranges.
2. Ms. : policio, et dolatis et porticis sive voltas duplices...

Domini ibi baptizavit eum, ut habetur Actuum IX° capitulo [1], et ibi beatus Paulus visum recepit, dum baptizatus fuit; sed extra civitatem Damasci ad tria miliaria est locus, ubi audivit illam beatam vocem de celo dicentem [2] : *Saule, Saule, quid me persequeris?* Et vocatur patria [3] Zophar, et ibi cecidit et visum perdidit. Hec loca venerabilia cum devocione libentissime visitavi ob reverenciam illius doctoris gencium, qui prius fuit Saulus, persecutor, et postea Paulus, verus mucro. Furor Sauli liber est prudencia Pauli [4].

In Damasco inveni ambaxatores regis Armenie, qui revertebantur [in] Armeniam. Voluerunt enim ire ad Soldanum, causa tractandi pacem cum eo, sed non ascenderunt nisi usque Gazaram et postea rejecti fuerunt ex parte Soldani, propter nova que insonuerunt de passagio. Ideo Soldanus turbatus noluit pacem cum rege Armenie, ymmo parat se ad destruendum Armeniam suo posse, et ego locutus fui cum illis ambaxatoribus al can sive hospicium, ubi conveniunt Cristiani, juxta castrum Soldani in Damasco. Can in arabico sive saracenico idem est, quod hospicium; et ego | eram in eodem fol. 167 a.
hospicio cum eis, et multum lamentabantur de Cristianis qui permittebant Armeniam destruere.

In illa civitate Damasci, die noctuque vadit et revertitur tanta multitudo camelorum, quod videntibus est mirabile, quia nunc centum, nunc trecenti, nunc mille similiter onerati victualibus et mercathoriis; verum est quod non habent alios currus portantes eis necessaria nisi camelos, et, propter magnam multitudinem gencium, necesse est eis habere multos camelos.

In illa civitate Damasci, regnabat Benadab, rex Syrie, qui dixit de populo Israel [5] : *Dii moncium sunt dii eorum,* et ideo de prevalente *(sic)* in planicie Afech fuit devictus ab Acab, rege Israel, et mortui de Syris centum milia virorum, ut habetur tertio Regum, XVIII° [6].

1. Actes, IX, 19.
2. Actes, IX, 5.
3. Ms. : patrarias.
4. Le texte est sans doute corrompu, mais il nous est impossible de le corriger, parce que tout le passage : « et vocatur patria prudencia Pauli ».... manque dans les manuscrits de Munich.
5. 3 Rois, XX, 28 : Deus montium est dominus et non deus vallium; cf. Burchard, p. 50.
6. 3 Rois, XX, 29-30.

In illa planicie Damasci, sunt pulcherrimi rivi et flumina aquarum, clarissima et amena, non tam magna, ut naves possint in eis navigare, inter que flumina sunt illa duo, de quibus locutus est Naaman Syrus, quum missus fuit in Gilgala prope Jerico ad tria miliaria ad Helyseum, ut sanaretur a lepra, et tunc dixit Elyseus [1] : *Vade et lavare septies in Jordanem et sanaberis a lepra;* et ille indignatus dixit : *Nonne meliores sunt Abannti et Pharphar, fluvii Damasci, ut laver in eis et munder?* Tamen lavit se in Jordanem et sanatus est. Illa duo flumina ego vidi prope Damascum ad x miliaria; aliud vero transit juxta castrum Soldani, quod est in Damasco, et dicitur quod sunt flumina multum virtuosa, et ex effectu apparet, quia omnem illam regionem irrigant, ibi omnia uberrime
fol. 167 b. nascuntur et supra modum | sunt meliora omnibus que nascuntur in aliis regionibus, videlicet olive, ficulnee, vinee aurancii [2], limones et omnes fructus generaliter.

Deinde, de Damasco recedens, direxi gressus meos versus illam devotam ecclesiam Sanctam Mariam de Sardenai [3], et cepto itinere perveni per x miliaria longe a Damasco super pulcherrimos fontes aquarum, ubi unus fluvius egreditur de illis fontibus. Deinde, transiens per octo miliaria, perveni ad illud venerabile monasterium Sancte Marie de Sardenai, ubi habitant calogeri fratres greci, situm super unum collem supra unam vallem. Et una villa est sub monasterio, satis bona; et, ad jactum unius baliste, unus fons egreditur de uno fonte, qui reficit omnes homines illius ville et animalia. Super illum beatissimum collem ego ascendi et ecclesiam Beate Virginis accessi, et est monasterium muratum ad modum unius castri et habet unum parvum hostium ad intrandum monasterium, et, ante faciem ecclesie, est una porticus, et in ecclesia benedicta sunt XII columpne marmoree, sex ab una parte et sex ab alia, continentes voltas intrinsecus ecclesie, et in capite ecclesie est una capella parva, post altare majus dicte ecclesie, et in dicta capella est una fenestra in muro, ubi est ymago beate Virginis depicta in una tabula, de cujus ymagine die noctuque fluit oleum et liquor suavissimus ad augmentum fidei catho-

1. 4 Rois, V, 10.
2. Ms. : naranti.
3. Ms. : Sardenal.

lice et ad ampliandum devocionem Virginis gloriose, qui liquor seu oleum, ut dicitur, si in ampulis custoditur vii | fol. annis cum devocione, ad modum carnis convertitur [1]. Ad hunc locum cum devocione accessi et liquore[m] Virginis gloriose cum reverencia suscepi et manibus meis illam ymaginem tetigi et liquorem egredientem de tabula seu ymagine oculis meis ego vidi et ibi oravi.

Deinde, transiens de dicto monasterio, perveni ad unam pulcherrimam aquam vel fluvium, qui ad modum sagitte labitur, super quem sunt orti et jardini pulcri et ameni et multe pulchre ville et cassalia valde magna. Et, inter cassalia, est unum cassale super ripam fluminis ad jactum unius lapidis, in quo est unum sepulcrum magnum et terribile, valde antiquum, et habet vi columpnas mire magnitudinis et pulchritudinis, et supra montem altissimum, qui est supra illud cassale [2], videntur vi alie columpne valde magne. Interrogavi per interpretem, turcimanum meum, que sepulcra erant : dixerunt quod fuerunt filiorum, qui morabantur in terra illa.

Deinde, procedens per illum fluvium per unam magnam dietam ad viam que vadit de Damasco ad Baruch, ab [3] utroque latere vie super colles reperi maximam multitudinem vinearum, de quibus fit zebibum sive uva passa, que portatur per totam Egyptum et omnes circa regiones. Et, ulterius procedens, perveni ad unam pulcherrimam planiciem sub monte Libani, que planicies clarissimis irrigatur fluminibus, et est lata per xii miliaria, longa autem plus quam per tres dietas, et extenditur illa planicies ab una parte usque Tripolis et ab alio capite usque Sydonem | sive Saietam, et in hac fol. 168 b. planicie est infinita multitudo camelorum, ovium, boum, bubalorum et equorum et aliorum animalium, cum sint ibi pascua uberrima; non enim vidi talia pascua in omnibus ultramarinis partibus sicut in illa planicie, et multi Turchomanni habitant in illa planicie, qui habent domos de pannis, et, de die in diem, cum suis animalibus et familia mutant sua habitacula.

1. Sur l'image de N.-D. de Sardenai, voir les ouvrages cités dans : *Bibl. geogr. Palaest.*, n° 119.
2. Ce sont les ruines de Neby Abel, vis-à-vis du village d'es-Suk (Robinson, *Neuere bibl. Forsch.*, pp. 626-627).
3. Ms. Baruch, et ab.

XIV.

Deinde, progrediens, ascendi illum altissimum montem Libani, sine quo ascensu non possumus per viam de Damasco ad Baruch modo aliquo pervenire; est enim iste mons altissimus et difficilis ad ascendendum; et de Libano videtur insula Cypri, que distat a Baruch per CLX miliaria, quum tempus est clarus; et subtus Libano, versus mare, est mons Antilibani, minus altus Libano, per quem fit descensus ad litus maris.

Deinde, descendens de monté Libani et Antilibani, perveni ad unam pulcram planiciem, in qua sunt multe canamelle facientes chucarum et infinite arbores olivarum et unum nemus de arboribus pignorum; et, infra illam planiciem juxta litus maris, est illa civitas Baruch, ad quam perveni, et has devociones ibi reperi.

In illa civitate Baruch, est ecclesia Sancti Salvatoris, ad quam descenditur per gradus XV, in qua fuit illud grande miraculum ymaginis Jhesu Cristi, quam Judei crucifigentes et illudentes, dum in latere ymaginem percusserunt, statim exivit sanguis et aqua, unde Judei conversi sunt ad
fol. 169 a. Cristi fidem. Similiter prope illam civitatem Baruch ad | unum miliare, est ecclesia [1] Beati Georgii, militis et martiris serenissimi, qui ibi draconem interfecit et filiam regis liberavit, et Sylenam civitatem [2], que nunc Baruth dicitur, convertit ad fidem Cristi; et est adhuc una turris et unum edificium ex Baruth per medium miliare, et usque ad illum locum filia regis a patre associata fuit; et, ultra illum locum ad duo miliaria, est lacus aque dulcis, distans a mari modicum, ubi draco babitabat, et beatus Georgius transiens inde super unum pontem lapideum, qui adhuc est ibi et habet voltas seu archas magnas, invenit domicellam expectantem draconem, et ipse, cum Cristi auxilio, signaculo crucis munitus, de dra-

1. Ms. : ecclesiam.
2. C'est dans la *Légende dorée* de Jacques de Voragine (ouvrage qui, avec l'*Historia scholastica* de Pierre Comestor, appartient à la série des livres le plus souvent lus et copiés au moyen âge), que nous trouvons (§ 58) pour la première fois le nom de Silena (cf. *Acta SS.*, 23 avril, III, 106), mais, dans la Légende dorée, la ville où S. Georges tue le dragon est située en Lybie (urbs Lybiae). Notre voyageur réunit l'indication de Jacques de Voragine avec la légende qui donnait Béryte comme le lieu de ce combat.

cone victor extitit, et est in lacu unum magnum saxum, juxta quod draco habitabat, et de lacu egreditur unus fluvius clarissimus et ibi prope ingreditur mare. Lacum et fluvium et ecclesiam et omnia illa loca devotissime visitavi.

Item, ultra Baruth ad xx miliaria, est civitas Biblium super litus maris, et nunc dicitur Zibelech, et de hoc legitur in Ezechiele[1] : *Senes Biblii habuerunt prudentiam et habuerunt nautas ad ministerium varie supellectilis tue.* Et dictum est de Tyro. Item, ultra Biblium sive Zibelech, ad xii miliaria, est civitas Botrom, que nunc est destructa, super litus maris sita.

Inde, de Botrom ad octo miliaria, est castrum Nephym, quod nunc est projectum, super mare situm; et ibi nascitur optimum vinum. | De Nephym ad vi miliaria, est civitas Tri- fol. 169 b.
polis, que tempore, quo Cristiani tenebant eam, erat sita super mare; sed nunc est edificata longe a mari per tria miliaria in pulcherrimo et ameno loco; est potentissima et magna civitas et ibi continue habitant quatuor milia equitum Saracenorum, stipendiariorum Soldani, et est ibi unus milech, admiratus sive rex admiratorum, et sunt ibi pulcherrimi rivi aquarum et civitas fertilis et amena. Sexaginta anni sunt et plus, quod Cristiani perdiderunt Tripolim[2].

Juxta Tripolis, ad octo miliaria, est mons Libani, et ad pedem Libani oritur fons, de quo dicitur[3] : *Fons ortorum, puteus aquarum vivencium, que fluunt in impetu de Libano.* Iste fons maximus est et producit tres fluvios, qui irrigant totam planiciem et omnes ortos et jardinos de Tripoli, et aque ejus sunt dulcissime. De isto fonte dicitur in Hester[4] : *Fons parvus crevit in fluvium magnum et in aquas plurimas redundavit.*

De Tripolis, ad quinque miliaria, est mons Leopardorum, rotundus in aspectu et satis altus, distans a Libano per tria miliaria. In pede hujus montis, in parte aquilonari, est spelunca, in qua est monumentum, habens xxvi pedes longitudinis, quod Saraceni visitant, dicentes illud esse sepulcrum

1. Ezéchiel, XXVII, 9.
2. Ms. : Tripolis. Tripoli fut détruit en 1289.
3. Cantiques, IV, 15.
4. Esther, XI, 10.

Josue, quod non creditur verum esse, cum textus dicat libro Josue, ultimo capitulo [1], sepultum esse in Campnatassare, que est juxta Sichem in latere montis Effraym; tamen creditur pocius esse sepulcrum Canaan, filii Cam, filii Noe, vel alicujus
fol. 170 a. filiorum ejus, quod habitaverunt | in regione illa, ut apparet per Scripturas. De spelunca illa sive monumento ad octo miliaria contra aquilonem, est finis Antilibani et Libani; et, ubi uterque terminatur, ostenditur castrum Arachas, quod Aracheus, filius Canaan, edificavit; et, de castro Arachas ad duo miliaria contra orientem, est Syn[ochim] opidum, quod Syneus, filius Canaan, frater Arachas, edificavit, post diluvium.

De Arachas et Synochim opido ad xx miliaria, transeundo quandam pulcherrimam planiciem et uberrimam, est civitas Anteradum, que ante [2] Aradium sita et nunc vocatur Tortosa. Est autem Aradium insula in corde maris sita, distans a terra prima per duo miliaria. De hac civitate dicitur Ezechiel [3] in commendacione Tyri: *Filii Aradii, cum exercitu tuo super muros tuos in circuitu tuo,* et est vicina Tyro per quinque dietas. Condidit autem hanc civitatem Aradius, filius Canaan, post diluvium.

Hic nota, quod Canaan, filius Cam, genuit Sydonem primogenitum suum, qui edificavit Sydoniam, et Echeum, Eneum, Jebuseum, Amoreum, Gergeseum, Aracheum, Ferezeum, Amaritheum et Symocheum *(sic)*, et per hos disseminati sunt populi Cananeorum. Ex hiis filiis Chanaan, Sydon edificavit, Sydoniam, Arachus Arachas condidit, Syneus Synochim et Aradius Aradium. Isti quatuor manserunt contra principium Libani. Aliquos autem filios Canaan permisit Deus habitarę in Ebron, Jherusalem et in Terra promissionis, usque ad transitum Jordanis populi Israhelitici cum Josue, qui acquisivit
fol. 170 b. Terram Sanctam. Pira | mides autem et sepulchra istorum quatuor ostenduntur hodie circa Antheradum, ad tria miliaria, sumptuosa nimis et stupende magnitudinis. In Antherado sive Tortosa, beatus Petrus longo tempore predicavit, cum Anthiociam pergeret, sicut itinerario beati Clementis [4], sui

1. Josué, XXIV, 30.
2. Ms. : que autem Aradium.
3. Ezéchiel, XXVII, 11; cf. Burchard, p. 29.
4. Burchard, p. 30.

disciputi, legitur; et beatus Clemens ibidem matrem suam recepit, ibi eciam beatus Petrus primam ecclesiam in honore beate Marie construxit, que ibi adhuc est, sed est dejecta.

De Antherado, ad xx miliaria, est castrum Margad, inexpugnabile, quod fuit fratrum hospitalis Sancti Johannis, supra civitatem Valaneam, distans a mari per duo miliaria, munitum valde, situm in monte altissimo; et in civitate Valanea et in fluvio ejusdem nominis, qui ipsam preterfluit, terminatur [1] regnum Jherusalem.

Ultra autem Valaneam, est civitas Licia et Anthiocia et regnum de Aaman et Aleph, de quibus non intendo ulterius dicere, cum ad illas terram non accessimus et cum [non] sint de numero Terre Sancte. Possidentur autem, sicut et alia Asyria et omnes ille terre, a Saracenis.

Deinde, de Baruch recedens et navim ingrediens, versus Ptolomaydam sive Acry navigavimus; et distat Acry a Baruth per LX miliaria. Ad quam civitatem dum perveni, dolens et gemens ipsam ingressus sum, rememorans ipsam fuisse portum et utile habitaculum Cristianorum, nunc autem est dirupta et dejecta et sola [2] habitacio serpencium et ferarum; nam illa civitas est sita super mare, habens portum pulcherrimum, et apparent ruine magnorum edificiorum, et adhuc sunt | pul- fol. 171 a.
chre turres et palacia multa et multa magna edificia, sed a nullo habitantur; tamen Saraceni pauci permanent in ea, pessimi et crudeles contra Cristianos. Distat autem hec civitas a Nazareth per xx miliaria et a mari Galilee per xv miliaria.

Item ultra Acry ad decem miliaria, super mare, est mons Carmeli, ad quem montem beatus Helyas propheta sepissime veniebat; et, super illum montem, est ecclesia Beate Marie, in qua habitare solebant fratres ordinis Carmelitarum, quum Cristiani possidebant Acry; nunc autem nullus habitat; et, juxta montem Carmeli, est civitas Cayphas, unde fuit Cayphas et adhuc sic appellatur; et, ibi prope, super illum torrentem Cixon, interfecit Helyas sacerdotes Baal, ut legitur tertio Regum, XVIII° capitulo [3].

Item, ultra montem Carmeli, est Cesarea Palestine, que fuit

1. Burchard, p. 31; il eût fallu écrire : terminabatur.
2. Ms. : sancta.
3. 3 Rois, XVIII, 40.

jam bona civitas Cristianorum, nunc autem dirupta; et, ibi prope, est Castrum peregrinorum, quod [1] antiquitus dicebatur Petra incisa et fratrum hospitalis Sancti Johannis, nunc autem dejectum; et distat Cesarea a Jaffa, sive Joppe, per XXIIII miliaria.

Deinde, recedens de Acri, perveni versus Tyrum, qui nunc Sur dicitur. Fuit autem Tyrus semper in Scripturis et in omnibus hystoriis nominata, et merito, quia hec civitas est in corde maris sita, a tribus lateribus habens mare, et a quatuor est modicum contigua terre, et videtur fuisse civitas inexpugnabilis, et adhuc sunt ibi ut plurimum omnia edificia, que non sunt projecta, palacia, turres et eciam ruine magne murorum, et sunt ibi multe ecclesie et specialiter ecclesia [2] Sancti Sepulcri, in qua requiescit Origenes, et est ibi, super sacrum se-
fol. 171 b. pulcrum, titulus suus. | Hanc civitatem Tyrum condidit Tyrus, filius Jafeth; sed a Fenice, unde dicta est Syria Fenicis, fuit instaurata, ab Alexandro fuit capta, a Cristianis fuit possessa, nunc autem est inhabitata; pauci Saraceni habitant ibi; et, ante portam ejus orientalem [3] ad jactum duorum arcuum, inter arenam, est locus, ubi predicabat Cristus; ipso predicante, exaltavit vocem mulier de turba, dicens, XI° capitulo [4]; et ille locus, qui est in medio arene, non cooperitur, et tamen arena est subtilissima et sabulosa, et agitatur a vento, nunquam tamen locum illum beatissimum cooperit, ut opera Cristi maneant semper manifesta.

De Tyro, ad tria miliaria versus Acry, quasi prope mare, est unus fons magnus et pulcherrimus; de quo fonte exeunt plures rivi aquarum et iste fons irrigat totam planiciem Tyri et ortos et jardinos, ubi nascuntur canamelle facientes chucarum, et vocatur iste fons Puteus admirabilis; de hoc enim fonte dictum est Ecclesiastici XXIIII° capitulo [5]: *Rigabo ortum meum plantacionum et inebriabo patri mei fructum, et ecce factus michi trames habundans et fluvius meus appropinquavit ad mare.* In hac civitate Tyri, debet coronari rex Cypri, cum sit civitas regalis.

1. Ms. : qui.
2. Ms. : ecclesiam.
3. Ms. : orientale.
4. S. Luc. XI, 21.
5. Ecclésiaste. XXIV, 43-44.

De Tyro, ad octo miliaria contra aquilonem, fluvius Eleuterus ingreditur Mare Magnum, usque ad quem Jonathas [1] persecutus est regem Demetrium, ut scribitur Machabeorum [2]. Iste fluvius venit de Iturea sive Galilea gencium, de confinio illo quod dicebatur an | tiquitus terra Roob et postea Cabul, fol. 172 a. et fluit sub castro Belfort, quod fuit milicie Templi juxta Herma [3], usque quo Josue persecutus [est] XXIIII reges, sicut dicitur in Josue [4].

De isto fluvio Eleutero ad quattuor [5] miliaria, est Sarepta Sydoniorum, ante cujus portam australem ostenditur capella, ubi Helyas propheta venit ad mulierem viduam, tempore famis, que cum uno pane, longo tempore, pavit eum, et non defecit panis usque quod duravit fames, et postea mortuus est filius illius mulieris et Helyas suscitavit eum, ut legitur tercio Regum, XVII° [6]. Sarepta nunc est parva villa, tamen videtur ad ruinas quod antiquitus fuerit magna.

Inde, ad VI miliaria transiens, veni ad civitatem nobilissimam Sydonie, que nunc dicitur Saieta. Hec enim civitas est supra mare sita et habet ruinas magnas et habet duo castra projecta, que erant contigua civitati valde fortissima, et modo pauci Saraceni et pessimi habitant in ea, pejores quos invenerim in tota Asyria preter illos de Capharnaum; et de hac civitate Sydonis et de Tyro completa est prophetia Ezechielis, qui predixit eas penitus destruendas [7]; et habet Sydon vineas; oliveta, canamellas et jardinos pulcherrimos.

Ante portam orientalem hujus civitatis Sydonis, erat edificata capella, sed nunc penitus est dejecta, et erat in loco in quo venit mulier Chananea ad Jhesum Cristum ad rogandum ipsum pro filia sua demonica. Et sunt ruine illius | ecclesie fol. 172 b. in via, que vadit versus Itureum et Cesaream Philippi, que est juxta fontes Jor et Dan, unde Jordanis fluvius fluere incipit. Sciendum est, quod Acry, Tyrus et Sydon sunt propinque

1. Ms. : Jonacas; voir Burchard, p. 26.
2. 1 Machabées, XII, p. 30.
3. Ms. Hermon; mais voir Burchard, p. 26.
4. Josué, XII, 7.
5. Quattuor « manque dans le ms. »; Burchard donne (p. 26) deux lieues; comme Jacques de Vérone compte toujours 2 milles à la lieue, il convient de mettre ici « IV miliaria ».
6. 3 Rois, XVII, 10-23.
7. Ézéchiel, XXVII, 2, 3, 8, 32; XXVIII, 2.

civitates site super Mare Magnum et sunt contigue, modicum distant a Jordane, sive ab ortu suo, et similiter modicum distant a Sancta civitate, de Nazareth et mari Galilee; et ideo Jhesus Cristus frequenter transibat juxta illam regionem; et he civitates distant ab insula et provincia Cypri forte per centum L miliaria.

Deinde, recedens de Sydone, perveni ad Baruch, unde recesseram, quod distat a Sydone per XVI miliaria; et ibi, volens finire iter meum et peregrinacionem ultramarinam, visitavi ecclesiam Sancti Salvatoris, ubi, ut dictum est supra, apparuit miraculum ymaginis Cristi, quum exivit sanguis et aqua, quum Judei illuserunt ei; et visitavi ecclesiam Beati Georgii et locum, ubi serpentem interfecit et filiam regis liberavit, et in utraque ecclesia cum socio missam celebravi, laudans Deum, qui michi dedit gratiam, ut loca Terre Sancte fideliter et devotissime visitarem ad ejus laudem et honorem et catholice fidei ampliacionem, cum ea, que vidi, tetigi et diligenter perquisivi, intendam cristiano populo propalare et jocundissime predicare, ut, Dei et Domini nostri Jhesu Cristi mirabilia audientes, se disponant ad visitandum illas terras sanctas, vel
fol. 173 a. pocius acquirendas et cristiano cultui reducendas. | Quam Terre Sancte acquisicionem celeriter suo populo prestet ille Jhesus Cristus, qui est Dei filius benedictus in secula seculorum. Amen.

Explicit liber peregrinacionis fratris Jacobi de Verona, lectoris fratrum heremitarum ordinis Sancti Augustini, per me Johannem de Purmerende, anno Domini M°CCCC° XX quarto, in crastino Tiburcii martyris.



Paris. Biblioth. Nat., ms. franç. 5737.

CHARLES VII

RECEVANT LES AMBASSADEURS DU DUC DE BOURGOGNE

Phototypie Berthaud, Paris.

LE DISCOURS DU VOYAGE D'OULTREMER

AU TRÈS VICTORIEUX ROI CHARLES VII,

PRONONCÉ, EN 1452, PAR

JEAN GERMAIN, ÉVÊQUE DE CHALON

Aucun prince chrétien n'a, plus que le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, joué en Orient un rôle actif et prépondérant. Il fut, pendant toute la durée de son règne, préoccupé de l'idée d'enlever aux Infidèles le tombeau du Christ et de délivrer de leur joug les populations chrétiennes de la Palestine. Il distribua, en attendant l'expédition qu'il regretta toujours de ne pouvoir conduire, de larges aumônes en Terre-Sainte; il fit reconstruire à Jérusalem l'église de Notre-Dame de Sion, acheta à Ramlèh une maison dont il confia la garde aux religieux franciscains, et qui devait servir d'hospice aux religieux et aux pèlerins latins, et il fit transporter de Venise à Bethléem les bois nécessaires à la reconstruction du toit de l'église. Enfin, il fit réparer à ses frais la tour des remparts de Rhodes, ruinée en 1445 par l'artillerie des Égyptiens, et qui a conservé, depuis cette époque, le nom de tour de Bourgogne [1].

1. Jean Germain, évêque de Chalon-sur-Saône et chancelier de l'ordre de la Toison d'or, résume en ces mots les efforts faits par le duc de Bourgogne dans l'intérêt des chrétiens d'Orient : « Philippe, duc de Bourgoigne, qui par « devocion et affin d'estre participant de la publication du Saint Evangile, à « la requeste de l'empereur de Constantinoble, envoya, l'an mil CCCCXLIII, « ses galées et capitaines, le seigneur de Wavrin et messire Joffroy de Thoisy, « chevalier; auquel voyage tindrent longtemps le passaige de Gallipoly con- « tre le Turcq. Et, par leur bon ayde, fut puissament levé le siège que avoit fait « mettre, l'an M.CCCCXLV, le soudan de Babyloine devant la cité de Rhoddes; « et fut toute l'isle saulvée, et rompue l'armée dudit soudan, et son admiral

En 1421, Ghillebert de Lannoy fut chargé, au nom du roi de France, par le duc de Bedfort, régent du royaume, et par le duc de Bourgogne, qui était « le principal esmouveur de l'entreprise », d'une mission militaire en Orient [1]. Il devait reconnaître le littoral de l'Égypte et de la Syrie, en visiter les principales villes et s'assurer de l'état de Gallipoli où débarquaient les troupes turques d'Asie, lorsqu'elles passaient en Europe. Outre la description des différentes localités dont il a étudié la situation et la force, Ghillebert de Lannoy donne, dans son rapport, les détails les plus exacts sur les forces militaires dont pouvaient disposer les soudans d'Égypte. Il revint à la cour du duc de Bourgogne en 1423 et se rendit à Londres pour remettre son rapport entre les mains du jeune roi Henri VI.

Neuf années plus tard, Philippe le Bon chargeait, dans le même but, d'une mission secrète, Bertrandon de la Broquière, un de ses écuyers tranchants. Celui-ci, après avoir accompagné en Palestine quelques-uns des principaux seigneurs de la cour de Bourgogne, Andrieu de Toulonjon, Guillaume et Michel de Ligne, Sansse de Lalaing, Pierre de Vauldrey, Joffroy de Thoisy, Humbert de Buffart et Jean de la Roë, se sépara d'eux à Beyrout et traversa le nord de la Syrie et l'Asie-Mineure en compagnie d'une caravane de Turcs revenant du pèlerinage de la Mekke. Il gagna Constantinople, après être demeuré quelques jours à Brousse, alors gouvernée par Hamzah Pacha, qui, en 1428, avait contribué, à la suggestion du duc de Milan, à enlever Salonique aux Vénitiens. Bertrandon de la Broquière partit de Constantinople en

« rebouté honteusement, et, par dessus les susdictes, visitée toute la rivière « de la Dunoe, la Bulgarie, la Thrace et jusques à la Grande Armenie, et dommaigez fort les ennemis de la foy crestienne, et par lui ont esté edifiées les « eglises de Nostre Dame du mont de Syon et de la cité de Bethleem » (*Le débat du Crestien et du Sarrazin.* Paris, Bibliothèque Nationale, ms. franc., 6745, liv. III, part. V, chap. VI).

1. Les propos tenus par Sultan Bajazet au comte de Nevers, lorsqu'il lui rendit la liberté après avoir reçu le prix de sa rançon, produisirent une profonde impression sur la cour de France et sur celle de Bourgogne, « et n'oublia pas « (le comte de Nevers) à dire et à remonstrer au roy et aux seigneurs de France « ausquels il adreschoit ses paroles, comment ledit roy Basaach, au congié « prendre, quand il se departy de luy et de la Turquie, luy avoit dit qu'il « estoit né en ce monde pour faire armes et pour toujours conquerre avant et « ne vouloit que il, et tous ceux qui ses prisonniers avoient esté, ne se peussent « encoires armer contre luy, car voulentiers il les trouveroit la seconde fois, « la tierce ou la quarte, se il besoignoit, et les aventures d'armes se portoient « ainsi en bataille, et estoit l'intention de l'Amourath que encoires il venroit « veoir Romme et feroit son cheval mengier sur l'autel saint Pierre. Et puis « disoit le conte de Nevers que l'oppinion de l'Amourath et de son conseil « estoit telle. » (*Œuvres de Froissart, publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove.* Bruxelles, 1872, t. XVI, pp. 66-67).

compagnie de Folco da Forli, ambassadeur du duc de Milan, et assista, à Andrinople, à l'audience accordée à ce personnage par Sultan Murad.

Il vit, à son passage en Serbie, le despote George Brancovich, et, après avoir traversé la Hongrie, l'Autriche, la Bavière et la Suisse, il vint rendre compte de son voyage au duc de Bourgogne, alors à l'abbaye de Pothières où il avait établi son quartier général pendant le siège de Mussy-l'Évêque. Dans la relation de son voyage rédigée quelques années plus tard, Bertrandon de la Broquière s'étend sur les forces et les qualités militaires des Turcs et il indique les mesures qui, selon lui, devraient être prises pour l'armement et la marche des troupes chrétiennes, dans le cas d'une expédition dirigée contre les provinces conquises par les Ottomans.

Le duc de Bourgogne fit remettre aussi à Bertrandon de la Broquière, pour qu'il l'examinât et lui communiquât ses observations, le mémoire que Jehan Torzelo, chambellan de l'empereur de Constantinople, lui avait envoyé de Florence, en 1439, au sujet de la guerre à entreprendre contre les Turcs et de la délivrance de la Terre-Sainte.

La pensée d'une expédition en Orient pour sauver Constantinople et reconquérir Jérusalem ne cessa donc jamais d'occuper la pensée de Philippe le Bon. Jusqu'à la conclusion de la paix d'Arras, il avait cru devoir agir de concert avec le roi d'Angleterre, qu'il considérait alors comme le souverain légitime de la France; à partir de cette époque, il changea complètement sa politique et rompit tous les engagements qu'il avait pris avec la cour d'Angleterre.

Il songea alors à réaliser ses projets avec l'aide et l'appui de son suzerain, le roi de France; mais l'état du royaume et la situation générale de l'Europe ne permettaient point de penser à des expéditions lointaines. Le duc de Bourgogne était considéré par les populations de l'Orient comme le prince le plus riche et le plus généreux de l'Europe, et elles lui donnaient le nom de « duc d'Occident ». L'empereur Jean Paléologue, pressé de toutes parts par les Turcs, s'adressa à lui dans sa détresse pour obtenir quelque secours. Au mois de mai 1443, Philippe le Bon était à Chalon-sur-Saône, lorsqu'on vit se présenter à sa cour un ambassadeur qui arrivait de Constantinople. Je laisse la parole à Walerand de Wavrin, qui fut chargé de le recevoir et d'écouter ses communications.

« En cellui temps, dit-il, que ledit seigneur de Conté estoit allé « à Romme, icellui duc de Bourgoigne estant en la ville de Chal-

« lon sur la Soone, accompaignié du duc de Bourbon et du duc « de Savoie, du conte de Nevers et de plusieurs autres contes et « barons, vint illec ung ambassadeur de par l'empereur de Cons- « tantinoble devant icellui duc, nommé Theodore Crystino, lequel « le dit duc receupt moult honnourablement. Et le dit Theodore lui « presenta lettres de par son sire l'empereur, contenant credence « telle que vous orez : c'est asçavoir que l'empereur, aprez les « recommandations qu'il faisoit au dit duc, il s'adressoyt à luy « comme à prince trescrestien, renommé de voullenté et de fait, « pour secourir les crestiens contre les infidèles ; et, en oultre, « luy signifioit les grandes et belles victoires des Wallaques et du « roy de Hongrye, que ils avoyent eu sur les Turcqz, et mesme- « ment la voullenté que iceulz Hongres et Wallaques avoient de « conquester la Grèce et comment le roy de Hongrye avoit signi- « fié à luy empereur de Constantinoble qu'il feist sa puissance en « provision de gallées et navires pour garder le destroit de Cons- « tantinoble, par quoy les Turcqz ne peussent passer en la Grèce, « pour laquelle resistence faire, ledit empereur n'estoit pas puis- « sant assez sans l'ayde de nostre sainct Père le Pape, des Veni- « tiens et aultres princes et peuples crestiens. Et remonstra ledit « Theodore au duc en quelle chetiveté l'empereur viroit dessoubz « le Turcq en lui disant : O très noble prince, pense en ton cou- « rage se toi et tes subgectz estiez en pareille mendicité et sub- « gection des parvers ennemys de la foy, tu requerroies et prie- « roies d'estre secouru ; ainsi nostre empereur et tout son peuple « crestien cryent aprez toy, comme prince puissant et de pitié « renommé, que tu les voeilles secourir. Telles ou semblables et « plusieurs autres parolles belles et doulces, dont l'ambaxadeur « estoit aourné, dist-il au duc, de quoy il eut grant pitié et com- « passion : si se traist le duc à part avec son conseil et appelèrent « le seigneur de Wavrin, auquel on bailla la conduite dudit « ambaxadeur. Et lui dit le duc : Enquerrez et demandez à ce « legat en quelle manière je pourroye secourir le plus prouffita- « blement à l'empereur et à son peuple. Lequel seigneur de « Wavrin en fit demande à l'ambaxadeur au nom du duc. A quoy « il respondy que ce serroit que le duc envoiast à l'empereur « ayde, au plus qu'il porroyt, de gallées et navires bien armées « pour garder ledit destroit. Et aprez que le seigneur de Wavrin « eut reporté ceste responce au duc de Bourguoingne, il fist appe- « ler l'ambaxadeur auquel il dist qu'en ses pays, il n'avoit nulles « gallées ; mais estoit vray qu'il en faisoit faire trois à Nisse en « Prouvence, auquel lieu il avoit une très belle nave et une cra- « velle, qui seroient de commencement. Et dist encore celluy duc à

« l'ambassadeur : Voeilliés nous aviser où nous porrions recouvrer « de gallées. Et l'ambaxadeur respondit au duc. Envoiez gens, ar- « tillerie et argent à Constantinoble, l'empereur vous en delivrera « quatre. Et lors, scentant ledit seigneur de Wavrin que c'estoit « chose à l'adventure d'envoier si loingz gens et argent, dist au « duc à part (car il avoit autrefois esté à Venisse et veu le grant « nombre des gallées auz Venitiens) : Monseigneur, vous avez les « Venitiens qui sont vos amis et qui, journellement, ont mestier de « vous en vostre pays de Flandres. Se vous voullez envoyer devers « le duc et la seigneurie de Venisse requerir qu'on vous preste « pour nostre armée quatre gallées, ilz ne vous le refuseront pas, « car l'armée est autant pour leur bien comme pour l'empereur « de Constantinoble. Vous veez que cest ambaxadeur, aprez ce « que vous luy avez presenté les trois gallées de Nisse, vostre « grand navire et vostre caravelle, qu'il ne demande que quatre « gallées armées en Constantinoble, et sur ce, Monseigneur, vous « porrez avoir advis et deliberation de conseil quel chose il vous « en plaira à faire [1]. »

D'autre part, le pape Eugène IV avait fait savoir au duc de Bourgogne que le sultan Melik Edhdhahir Djaqmaq préparait une expédition contre Rhodes, et il l'adjurait de prendre toutes les mesures nécessaires pour sauver ce boulevard de la chrétienté. Philippe le Bon sollicita, sans tarder, le secours des Vénitiens, et son envoyé, prévenu par un courrier spécial, représenta au doge François Foscari qu'après avoir délivré Rhodes, les deux flottes de Bourgogne et de Venise seraient assez puissantes pour garder le bras de Saint-Georges et couvrir Constantinople. Le doge, organe du Conseil, répondit par un refus formel à la demande faite au nom du duc de Bourgogne de secourir Rhodes, mais il consentit à l'envoi de quatre galères à Constantinople. « Le dit duc, rapporte le seigneur « de Wavrin, luy respondy que pour riens ne souffriroit que les « gallées qu'il prestoit au duc de Bourguoigne allassent contre le « Soubdan, car il avoit juré bonne paix avec luy, disant aussi que « tous les grans marchans avec grosses richesses de Venise « estoient en Surie, parquoy, ilz recevroient un grant dommaige « infini [2]. »

Le duc de Bourgogne ne renonça pas néanmoins à son dessein. En conséquence, Geoffroy de Thoisy et Martin Alphonse quittèrent le mouillage de Villefranche, au mois d'avril 1444. Leur escadre se composait d'une nave, d'une caravelle, de trois gallées et d'une

1. *Croniques d'Engleterre*, publiées par Mlle Dupont, tome II, pages 34-35.
2. *Croniques d'Engleterre*, tome II, page 41.

galiote; ils longèrent la côte d'Afrique depuis Bône jusqu'à Africa et s'emparèrent de tous les navires musulmans qu'ils rencontrèrent sur leur route. Ils se dirigèrent ensuite sur Rhodes (juillet 1444).

Les Égyptiens, après avoir battu et ruiné le château de Castel Rosso, sur la côte d'Asie-Mineure, avaient débarqué devant Rhodes; leur artillerie avait fait une brèche considérable dans la muraille, lorsque les assiégés, soutenus par Geoffroy de Thoisy et Regnauld de Confide, firent une sortie heureuse et les repoussèrent. L'émir qui les commandait ayant été tué d'un coup de couleuvrine, ils se décidèrent à la retraite et se rembarquèrent (25 août).

Après la délivrance de Rhodes, Geoffroy de Thoisy se hâta de rejoindre à Constantinople Walerand de Wavrin, et les galères du pape et de Venise.

Le seigneur de Wavrin, parti de Venise au mois de juillet, se trouvait à Gallipoli au mois de septembre. La flotte coalisée essaya en vain d'arrêter les quarante mille hommes que le Sultan Murad envoyait en Europe et dont il payait le passage à bord de navires génois.

L'artillerie de Khalil Pacha réduisit au silence celle des galères chrétiennes et, le 10 novembre 1444, le roi Ladislas de Hongrie, abusé par les funestes conseils du légat du pape, Julien Cesarini, ainsi que par les exhortations de François Condolmieri et des capitaines bourguignons, perdait la vie dans la sanglante bataille qu'il livra au sultan Murad sous les murs de Varna [1].

La croisière des navires du duc de Bourgogne et du pape dans la mer Noire et dans les eaux du Danube commença, l'année suivante, au retour du printemps. Geoffroy de Thoisy, à la tête de trois galères, longea la côte de l'Asie-Mineure, brûla quelques villes du littoral, toucha à Trébizonde et tenta sur la côte de Mingrélie un débarquement pendant lequel il fut blessé et fait prisonnier. Il recouvra la liberté peu de temps après, grâce à l'intervention de l'empereur de Trébizonde, Alexis IV, et il alla rejoindre à Caffa le seigneur de Wavrin. Celui-ci avait successivement touché à Messembria, à Mangalia et à Montcastre (Akkerman).

Il fit alors prévenir Hunyade à Bude qu'il était disposé à faire remonter le Danube à huit galères, si les Hongrois voulaient

1. Le seigneur de Wavrin désigne Khalil Pacha sous le nom de Chailly de Basacq. Les canons et les couleuvrines dont celui-ci se servit en cette occasion lui furent fournis par les Génois de Pera (*Chroniques d'Engleterre*, t. II, p. 73).

envahir les provinces d'Europe soumises aux Turcs. Hunyade accepta cette proposition et donna rendez-vous devant Nicopoli à l'escadre des Bourguignons et aux trois galères pontificales. Wavrin remonta le Danube et enleva le château de Tortoukan près de Roustchouk (29 août 1445) après une vive résistance [1]. Il trouva devant Nicopoli les troupes hongroises et valaques, mais tous les efforts des chrétiens pour se rendre maîtres de cette place échouèrent devant la vigoureuse ténacité des Turcs. Les galères bourguignonnes et pontificales remontèrent le Danube jusqu'à l'embouchure de la Save, pour protéger la retraite des Hongrois et des Valaques, et, dans les premiers jours d'octobre, Wavrin et le cardinal de Venise, irrités contre les Hongrois et le vaïvode de Valachie et désolés de leur insuccès, redescendirent le Danube; ils arrivèrent à Constantinople, le 2 novembre, et furent reçus par l'empereur avec d'autant plus d'honneur qu'à la suite de la bataille de Varna, il avait, à l'insu de ses alliés, conclu un accord secret avec le sultan Murad [2].

Geoffroy de Thoisy s'était encore une fois séparé du seigneur de Wavrin; avec trois navires, il avait longé les côtes de Syrie, d'Egypte et de Barbarie et enlevé à Beyrout et à Tunis quelques

1. Le seigneur de Wavrin a donné, dans sa Chronique, une description détaillée du château de Totourkan. « Ce chastel Turquant, dit-il, seant sur la « rive de la Dunoe, estoit de quatre pans de mur en quarrure, en tele manière « que, à chascune des trois quarres, avoit une petite tour et à la quatriesme « quarre desdis pans de mur y avoit une grosse tour quarrée qui estoit mas- « sive bien de dix piedz de hault; et y montoient les Turcqz par une montée de « bois qui estoit toute couverte de grandes plates plures de bois ainsi qu'on « les paille quant les arbres sont en sève, et il y avoit par deseure, un grant « baricot et grandes allées d'aisselles de bois, lequel baricot le defendoient « fort les Turcqz; et par derrière estoit la basse court qui avironnoit les trois « pans de mur et la tour et y avoit grans fossez et pallis de bois entour ycelle, « laquelle, nonobstant, fut prinse de venue comme vous avez oy, au tres villain « reboutement des Turcqz, lesquelz furent si radement poursievys qu'ilz n'eurent « pas loisir de le deffendre, de haste d'eulz enfuyr de dens lesdis tours et « chastel » (*Croniques d'Engleterre*, t. II, p. 115).

2. « L'empereur presenta de moult beaux et riches dons audit seigneur de « Wavrin qui les refusa: mais il requist à l'empereur en consideration du voyage « et des entreprinses qu'il avoit faites pour luy et à sa cause et qu'il veoit les « choses non estre disposées pour besoignier aucune chose en fait de guerre « à l'encontre des Turcqz, il luy voulsist donner aulcuns dignes joyaulx et « saintuaires pour yceulz reporter en son pays en commemoration de son dit « voyage; laquelle requeste ledit empereur luy ottroya voullentiers. Et entre « autres choses, luy donna une pièche de la precieuse et sainte robe de nostre « seigneur Jhesus-Crist laquelle la glorieuse Vierge, sa mère, avoit ouvrée et « tissue à ses propres mains; duquel noble don ledit seigneur de Wavrin re- « mercia moult de fois l'empereur » (*Croniques d'Engleterre*, t. II, pp. 159-160). — La relique apportée de Constantinople par le seigneur de Wavrin fut déposée par lui dans l'église de Wavrin; elle était « enquassée en une croix d'or, moult richement « garnye de grosses perles et autres pierres precieuses » (*Croniques d'Engleterre*, t. II, p. 161).

bâtiments qu'il ramena à Marseille, dans le courant de l'année 1446.

L'insuccès du siège de Nicopoli dut être d'autant plus sensible à Philippe le Bon qu'il était le second échec essuyé, depuis cinquante ans, devant cette ville, par les armes de Bourgogne. Le duc persista dans son dessein de venger son père, le comte de Nevers, demeuré prisonnier aux mains du sultan Bajazet, et de réparer la défaite du capitaine de sa flotte du Levant, défaite qui diminuait son prestige aux yeux des populations chrétiennes.

Charles VII était alors occupé tout entier à reconquérir les provinces de son royaume qui avaient, pendant si longtemps, subi la domination de l'Angleterre, et la fortune couronnait ses efforts.

En 1450, la conquête de la Normandie et celle de la Guyenne étaient achevées, et, d'un autre côté, la plus grande partie de l'Italie goûtait les douceurs de la paix. Le duc de Bourgogne crut le moment favorable pour invoquer le secours du roi, celui du pape et du roi d'Aragon, et les entraîner dans une expédition dont le but était de refouler les Turcs en Asie et de délivrer la Terre-Sainte du joug des Musulmans. Afin de préparer les esprits à cette nouvelle croisade, il donna l'ordre à Jean Germain [1] de composer un ouvrage dans lequel seraient démontrées la fausseté des croyances des Musulmans et l'excellence de la religion chrétienne.

1. M. Bugniot a publié, en 1863, dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône* (t. IV pp. 367-401), une vie de Jean Germain, évêque de Chalon-sur-Saône. — Je me bornerai à reproduire un passage qui se lit dans la notice consacrée à ce prélat par Pierre Custet dans son *Illustre Orbandale ou l'histoire ecclésiastique de la ville et cité de Chalon-sur-Saône* (Chalon, 1663), pp. 502-503 : « Il voulut faire son testament dans le village de « Champforgent, en l'an mille quatre cents soixante, le douziesme d'aoust, où « il est qualifié de conseiller du Roy....; et, comme l'amour et l'inclinaison « qu'il avoit cultivée pour les sciences l'avoient accompagné durant tout le « temps de sa belle vie, il ne s'en put encore dépoüiller à sa mort; il les « voulut consacrer à l'éternité, s'il peut y en avoir une sur la terre qui est sous « l'empire des temps et des siècles. Pour cet effet, il légua la somme de deux « cents francs à sa cathédrale, qui seroient employez pour bastir une Biblio- « thèque dont les premiers livres furent ceux que son sçavoir avoit donné « au public; il en composa deux sur l'immaculée conception de la Vierge. « Nous voyons sous son nom un excellent ouvrage, contre les Mahométans « et les Infidèles qu'il dédia à Philippe le Bon; il est gardé à Paris dans la « Bibliothèque du Roy avec un autre traité de la fausseté de la loy des Sarra- « zins du mesme autheur, qui a donné aussi cinq livres contre l'Alcoran des « Turcs : un autre livre contre les hérésies d'Augustin de Rome, un commen- « taire sur les quatres livres des Sentences, un traité de la purgation des âmes « et plusieurs autres conservez dans différentes bibliothèques.... Il décéda « dans son château de la Sale, le deuxième jour du mois de février de l'an mille « quatre cents soixante (1461); son corps fut apporté dans son palais épiscopal. »

Jean Germain se conforma à l'ordre de son souverain, et, le 1er avril 1451 (1450, v. st.), il mettait la dernière main au volumineux ouvrage connu sous le titre de *Débat du Crestien et du Sarrazin* ou de *Traité de la fausseté de la loy des Sarrazins.* Il s'exprime en ces termes dans le prologue de ce traité : « Desire au duc de Bourgogne et à tous vrays croyans et zela- « teurs de la saincte religion crestienne Jehan, evesque de Cha- « lon sur la Sooue, indigne maistre en theologie de Paris, vostre « treshumble serviteur, et chancellier de vostre noble ordre de « la Toyson d'or, tout honneur et gloire. Après ce que durant « le temps du moyen de mon eaige, j'ay employé foison de mon « labeur à mettre en ung volume, divisé selon les quatre livres « de Sentences, grant nombre de subtiles resolutions des matieres « de theologie en latin et dedié aux estudians d'icelle, conside- « rant que depuis certain temps en çà, la secte de Mahumet a « pourté à la saincte chrestienté plusieurs grans domaiges et « encores faict journellement et fera, s'il n'y est pourveu, et que « à l'occasion des guerres civiles entre les princes crestiens ou de « nonchaloir, les sains voyages d'outremer, croisiés et armées pour « la foy depuis environ deux cens ans en çà ont esté peu entre- « prises et continuées au grand aboutement de la crestienté et « avantaige des Sarrazins, d'autre part que, en l'occasion des « voyaiges en guerres, marchandises et pelerinaiges fais par gens « de tous estas, nobles et aultres, en regions d'Orient, d'Egypte, « Afrique, Thunes, Bossie, Bellemarine et Grenade, plusieurs « veans les grandes seignories, villes et peuples en grand nombre « soubs l'obeyssance de Mahumet, souvent retournerent plains de « scrupules et mal eddifiez et par deffault de cognoissance pensent « ou dient reprouches contre la saincte foy crestienne.....

« Soubmectant ce present œuvre à la correction du Sainct Siege « apostolique de Rome et à la vostre, vous treshumblement sup- « pliant que mondict labeur, ensemble mon indigne personne, « vous plaise benignement recevoir et avoir agreable le don « d'icelluy à l'onneur de nostre saulveur Jhesucrist et non aul- « trement, qui vous duint en ceste mortelle vie feablement « entendre au bien de la chose publique crestienne et que, soubz « vous et les autres princes, elle preigne accroissement, et vous, « perpetuelle renommée et salut de vostre ame. Escript en la « dicte ville de Chalon sur la Sooue, en Bourgongne, l'an de nostre « Seigneur mil CCCC cinquante, le premier jour d'avril. »

Ce fut au commencement du mois de mai de l'année suivante, c'est-à-dire du mois de mai 1452, que Philippe le Bon nomma les ambassadeurs qui devaient se rendre auprès du roi de France et

auprès du pape. Ceux qu'il accrédita auprès de Charles VII furent Andrieu, seigneur d'Humières [1], Jean Germain et Nicolas Lejaul, maître des requêtes de l'hôtel. Jean de Croy, seigneur de Chimay, Jacques de Lalaing, Toyson d'or et l'abbé d'Everlode eurent ordre de se rendre à Rome.

Les doléances et les supplications exprimées par Jean Germain ne trouvèrent pas d'écho à la cour de France. Le duc de Bourgogne allait, du reste, se trouver en face d'une puissante insurrection qui devait nécessiter, pour être réprimée, l'emploi de toutes ses forces et les ressources de ses finances. Les fêtes fastueuses et stériles du Vœu du faisan, célébrées à Lille en 1454, un an après la prise de Constantinople par les Turcs, marquèrent l'irrémédiable déclin des entreprises militaires d'outre-mer.

Le feu de l'ardeur religieuse ne put être rallumé quelques années plus tard par Pie II, et le projet de croisade de ce pape, qui eut son triste dénouement à Ancône, ne servit qu'à constater d'une manière éclatante l'indifférence des peuples chrétiens de l'Europe. Les intérêts matériels l'emportaient sur ceux de la religion. Les Vénitiens avaient le monopole du commerce des épices et des marchandises de l'Inde qu'ils achetaient en Égypte et en Syrie. Les Génois ménageaient les Turcs pour conserver leurs

1. Voici les renseignements que nous trouvons sur ce personnage dans l'*Histoire généalogique de la maison de France* du P. Anselme, t. VIII, p. 277 : « Andrieu de Humières, seigneur de Bouzincourt, chevalier de la Toison « d'or,.... suivit le parti du duc de Bourgogne pour lequel il étoit lieutenant en « la ville de Meaux, en 1429, et gouverneur de Melun ; se trouva au siège de « Compiègne, en 1430, et y fut fait chevalier par le duc de Bourgogne. Il fut fait « prisonnier en 1432 avec Jean, bâtard de Saint-Paul, par la garnison de Creil « et délivré moyennant une grosse rançon. Il acquit de Mathieu de Fessancourt, « en 1434, tous les fiefs qu'il avoit à Humières, moyennant 1,400 saluts d'or; « servit en 1436 au siège mis par le duc de Bourgogne devant Calais, comman- « doit un corps de troupes à la prise par escalade de la ville de Luxembourg « et se porta héritier de Jeanne d'Espagny, dame du Quesnoy, en 1438. Il fut fait « chevalier de la Toison d'or à la fête de l'ordre à Gand, en 1445..., accompagna, « le 15 avril après Pâques 1452, le duc de Bourgogne contre les Gantois rebelles « et étoit de ceux qui devoient accompagner le corps du duc de Bourgogne « à la bataille de Rupelmonde au mois de juin 1452. Il mourut, le 21 no- « vembre 1458, en Haynaut, et son corps fut porté en la ville d'Humières où il « fut enterré. » — Le seigneur de Humières avait été avec Jean Jouffroy, doyen de Vergy, accrédité, en 1441, auprès de Charles VII et du duc d'Orléans, au sujet du mariage du comte du Maine avec Marie de Gueldres et pour faire part du projet qu'avait le duc de se rendre dans ses pays de Bourgogne afin de pourvoir à leur sûreté. Il accompagna, en mai 1445, à Reims et à Chalon, la duchesse de Bourgogne, laquelle résida pendant deux mois dans cette ville durant le temps des conférences. Il figure au nombre des ambassadeurs du duc. Le 19 juillet 1445, il rejoignait à Lille l'évêque de Tournay, le chancelier Rolin et plusieurs conseillers du duc, assemblés pour le fait des Gantois, qui s'étaient soumis, d'après les avis donnés par des ambassadeurs du roi. Il accompagna, du 10 mars au 30 avril 1453, la duchesse de Bourgogne à Gravelines.

possessions de la mer Noire et de l'Archipel : malgré les excommunications pontificales, ils fournissaient aux sultans Mamelouks, les esclaves ainsi que le bois et les métaux dont l'Égypte était dépourvue. Les Catalans suivaient leur exemple; enfin Narbonne, Marseille et Montpellier avaient noué avec le Levant et les côtes d'Afrique des relations qui n'étaient pas sans importance.

La harangue de Jean Germain et les lettres de Pie II sont les dernières objurgations adressées à des princes et à des peuples qui avaient renoncé, pour toujours, à reconstituer par la force des établissements dont la ruine retentissante était encore présente à tous les esprits.

Le discours adressé par Jean Germain au roi Charles VII est conservé à Paris parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale : il figure dans le fonds français sous le numéro 5737, après avoir porté le numéro M. M. CCCC LXXXIII dans l'inventaire de Rigault (1622), le numéro 2035 dans celui de Dupuy en 1645; enfin, il a été classé sous le chiffre 10319 dans le catalogue dressé en 1685. Un titre écrit au XVI[e] siècle, sur le premier plat intérieur de la couverture, porte : « Une exhortation au roy Loys XI[e] de ce nom pour aller oultre mer. »

Ce volume se compose de vingt-quatres feuillets de vélin, et l'écriture, en cursive gothique, en est très lisible; mais le texte est loin d'être correct. Il a été exécuté probablement pour le maître des requêtes de l'hôtel du duc de Bourgogne, Le Jaul; car les armes qui figurent au bas de la miniature placée en tête doivent, croyons-nous, être décrites de la façon suivante, comme des armes parlantes, à savoir : *de gueules à trois geôles* (cages) *d'or, deux, une.*

A la présente édition, est jointe une reproduction de la miniature, dont voici la description :

Le roi Charles VII y est représenté assis sur un trône couvert de velours azur fleurdelysé. Les murs de la salle sont tendus de la même étoffe. Le roi tient dans sa main droite la main de justice.

Les pairs laïques sont assis sur un banc à sa droite, et à sa gauche, nous voyons le procureur général au Parlement et les pairs ecclésiastiques. Le seigneur d'Humières, le maître des requêtes Lejaul et Jean Germain sont assis en face du roi.

Au bas de la miniature, on voit, au milieu d'un charmant paysage, un ange soutenant l'écusson de Le Jaul, pour lequel le volume a dû être exécuté, et, à la droite de l'ange, un groupe de sergents d'armes ayant en main leur masse.

Au dernier feuillet du manuscrit, on lit la note suivante, tracée

à l'encre rouge, d'une main du xve siècle, la même, semble-t-il, qui a écrit les annotations marginales et fait quelques corrections au manuscrit primitif : « Me dono dedit archiflamini Biturigum [1], domino reverendissimo, Johannes Salatus, ejusdem domini servulus, sua que ad obsequia promptissimus. Et hos virgilianos versus nec non tragedianos peculiariter accommodavit :

In freta dum fluvii current, dum montibus umbre
Lustrabunt, connexa polus sive sidera pascet
Semper honos nomenque suum laudesque manebunt.
Dum terra celum media libratum feret
Nitidusque certas mundus evolvet vices
Numerusque harenis deerit et solem dies
Noctem sequentur astra, dum siccas polus
Versabit arctos, flumina in pontum cadent,
Nunquam cessabunt ejus in pectore laudes. »

Ch. Schefer.

Tresglorieux et victorieux prince, nostre tresredoubté et souverain seigneur : Le seigneur de Humieres chambellan, maistre Nicolas Lejaul, maistre des requestes, et je, avecques eulx, conseilliers de nostre tresredoubté seigneur Monsr le duc de Bourgongne, vostre prouchain parent et subgect, et ses ambaxeurs, sommes envoiez par devers Vostre Royale Majesté de par luy, pour vous exposer les choses qui s'ensuivent :

Premierement, vous mercions, tant humblement que povons, de par mondit seigneur le Duc, de ce qu'il vous a pleu le faire visiter par vostre ambaxade derrenierement envoyée devers luy, fournie de haulx chefz : tresreverend pere en Dieu, Monsieur l'arcevesque de Reims, le seigneur de Gaucourt, l'archediacre de Tours, et vostre procureur general en vostre court de Parlement à Paris; et aussi, de ce que luy avez signifié de vostre bon estat et prosperité en vostre presente conqueste de Guienne, dont il a esté moult joyeux et en a loué et mercié Dieu; et, de sa part, a tousiours desiré et desire l'acroissement de vos honneurs, le bien de vostre personne et de ce royaume.

1. L'archevêque de Bourges était Jean Cœur, qui, intronisé en 1447, mourut de la peste en 1483.

Et, au regard du principal, pour ce qu'il touche la matiere de la saincte religion chrestienne, qui est la plus grande de toutes qui se peuent mettre avant en ceste mortelle vie, m'est besoing de supposer la protestacion qui s'ensuit :

Mondit seigneur de Bourgongne, vostre parent et subject, nous a chargé de nous conduire envers vous en toute humilité et reverence, tant en faiz que en la presente proposition. Et, s'il advient, que Dieu ne vueille, que je feisse le contraire, je proteste que ce ne adviendroit du sceu de mondit seigneur le Duc et ne luy devroit tourner à charge, ains seroit du tout à imputer à ma grande ygnorance, rudesse de langaige et inexperience de parler de si haultes matieres et devant si hault prince. Mais au fort, Sire, de vostre benigne grace et clemence, vous prandrez en gré mon rudde langage comme d'un vielz prebstre, qui n'a en ceste partie nulle mauvaise intencion, et ymaginerez que je soye l'un des serviteurs du bon homme jadiz appelé Pierre l'ermite, qui, par l'inspiracion de Dieu, des terres de oultre mer vint en France, et, par son exhortacion et piteuse remonstrance, solicita les haulx princes de France, dont advint le grant passage que l'on appelle communement de Godeffroy de Buillon, par lequel fut conquise sur le Turcq la tressaincte [terre] et le plus part de l'Orient. Et, pour acomplir nostre charge, je diviseray ma presente proposicion en deux principaulx points. Le premier parlera du piteux estat et doleance de la saincte religion chrestienne ès parties d'Orient, et le second des remedes et provisions possibles.

Et car, l'on ne pourroit bonnement entendre le doloreux estat de la chrestienté qu'est à present, sans savoir la gloire où elle a esté jadiz, me conviendra premier mettre avant sa haultesse qu'elle avoit; et, par ce, apparistra legierement l'estrange fortune où elle est de present et la cause des piteuses doleances d'icelle. Et car, il appartient bien à la condicion de la matiere et à Vostre Majesté Royale, je prandray pour theume ce qui qui est escript ou psalmiste de David, roy et prophete, CXLVII : *Qui posuit fines tuos pacem et adipe frumenti satiat te;* c'est à dire : Aprez ce que j'ay mis paix en tous les costez de ta seigneurie, je t'ay nourry de la fleur de la farine de froment. Et, non obstant que ou second point de ceste presente proposicion, ceste parole soit applicquée singul-

lierement à vous, toutesfoiz à present le Saint Esperit la mettoit avant par la bouche dudit prophete en parlant à tout son eglise, non mye seulement à l'eglise ecclesiastiquant, que nous disons des prebstres et clercs, mais à son eglise qu'il espousa en l'arbre de la croix, que nous disons l'Eglise militant, c'est à dire, la congregacion de tous les loyaulx chrestiens qui vivent en unité de foy soubz leurs chief et maistre Jhesu Crist, en disant : *Qui posuit fines tuos pacem*, etc., comme s'il disoit : J'ay mis paix en toutes les parties de la chrestienté et après ay nourrie icelle de la gresse de froment, c'est à dire du precieux sacrement de l'autel. Et, pour ce que la parole mise avant parle de paix, est assavoir que saint Augustin, au XIX[e] livre de la Cité de Dieu et en plusieurs chappitres, enquiert diverses manieres de paix et les prant à la mesure de divers gouvernemens qui sont en ce monde, dont à present je me arreste à trois. C'est assavoir : *ad regimen monasticum, yconomicum et politicum;* c'est à dire gouvernement monostique, qui est d'une singulliere personne, gouvernement yconomique, qui est d'une maison, et gouvernement civil ou politique, qui est d'une cité, province et royaume. Et, selon ung chascun desdiz gouvernemens, sont prins divers membres de paix. Premierement paix monostique, qui est la transquilité et appaisement que a l'omme en sa conscience, quant il vit selon raison et l'ordonnance des vertuz qui le font gouverner selon Dieu ; totalement[1] que raison est subgecte à Dieu, son createur, la sensualité, le corps et les passions sont subjectes à raison riglée par vertuz et non mye par voulenté. Et, à ceste fin, a esté appellé l'omme microcosmus, c'est à dire le petit monde. Pour ce que, ainsi comme ou monde, sont princes et recteurs qui seigneurient en iceluy et tiennent en paix leurs subgectz, pareillement, en l'omme bien ordonné et vertueux, doit dominer raison par l'assistence des vertuz, qui l'entretient en l'obeyssance de son createur et lui rent subjects tous les mouvements de la sensualité et du corps. De quoy disoit saint Augustin, ou livre que dessus[2]: *Deus, omnium naturarum justissimus ordinator, hoc mortale*

1. *Sic;* peut-être pour « toutellement ».
2. Liv. XIX, ch. XIII et XIV. Les citations de Jean Germain ne sont pas textuelles.

genus hominum instituit, ut queque sue nature debite congruit et condonaret pote pacem temporalem, in qua salutem, incolumitatem et sui generis societatem consequeretur; et s'ensuit : *Quia tamen ei anima racionalis ignorat que habuit communia cum brutis pati anime racionali, subdidit ut Deum liberrime contemplarentur, et in hoc est summa pax anime racionalis;* c'est à dire : Combien que Dieu ait creé toutes choses, toutesfoiz il a mis singullierement son entente à ordonner creature humaine et luy a donné paix temporelle et, avecques elle, santé de corps et l'usage des choses creés. Mais, par singullier privillege, pour ce que en elle est ame raisonnable, Dieu a voulu neantmoins qu'elle communique avecques les bestes en plusieurs passions. Toutesfoiz, elles sont de telle condicion qu'elles se peuent moderer et regler par raison, ce que non ès bestes mies, qui ne sont capables de discipline ne de doctrine. Et, en ceste moderacion de l'omme, chiet sa paix appellée monostique, et à ceste occasion disoit le grant Constentin empereur, quant il eut vaincu Maxence, son adversaire, à son entrée dedans Rome : *O commilitones mei, audite me, quid proderit nobis si orbis naciones vicerimus et a sola impietate vincamur. Nam vicisse barbaras gentes virtutis militancium est, vicisse autem vitia solius nostre virtutis est;* c'est à dire : O, mes chevaliers, quel prouffit ou louenge, nous sera d'avoir vaincu tout le monde, se nous sommes trouvez vaincus de nostre ennemy mortel, pechié. Car, se nous avons vaincuz nos ennemis, ce a esté par la force de nous et des noz autres chevaliers ; mais, se nous sommes victorieux contre peché et noz passions, c'est par la force des vertus qui sont en nous; comme s'il vouloit dire que honteuse chose est d'estre vaincu de pechié et se vouloir glorifier estre victorieux du monde.

Et pour la seconde maniere de gouvernement, que nous appellons yconomique ou domestique, qui est en une maison où il y a pere, mere, enfans et famille, dit saint Augustin, au lieu que dessus : *In domo justi, qui ex fide vivit et adhuc peregrinatur ab illa sancta civitate Deï, que est in gloria, hii qui imperant eis quibus imperant serviunt, quia non cupiditate dominandi sed officio consulendi imperant;* c'est à dire que la paix d'une maison que nous disons domestique

est, quant, entre le pere, la mere, les enfans et serviteurs, est trouvée une telle transquilité ou paix, que ung chascun est en icelle content de son estat, et que le pere est content d'estre seigneur de tous et non mye tirant; la femme d'estre dame de ses enfans et famille et de servir au mary comme son seigneur; et les enfans d'estre enfans et non seigneurs, et les serviteurs d'estre serviteurs et non seigneurs ou enfans.

Et la tierce, qui est appellée paix civille, qui est prinse selon la tierce maniere de gouvernement, dit politique, est d'autre condicion que les deux dessusdits, pour ce que les villes et chasteaulx sont les villes et royaumes, et les quartiers de villes et rues sont les citez et villes, esquelles sont gens de divers estaz, mestiers et nacions. Et ainsi, leur est neccessité d'avoir princes et seigneurs pour les entretenir en paix, tellement que l'un estat n'entrepreigne sur l'autre et que tous vivent en l'obeyssance de leur prince, et les moindres des plus grans; de quoy dit saint Augustin, ou lieu dessusdit : *Sancta quippe civitas Dei, que adhuc peregrinatur, ab illa civitate celesti etiam pace temporali utitur, donec hoc mortale corpus exuerit;* c'est à dire que l'eglise militant, qui encore est eslongée de l'eglise triumphant, requiert et desire paix temporelle, qui chiet, quant les membres et partie d'icelle sont bien ordonnez l'une envers l'autre et envers leurs chiefz et souverains espirituelz et temporelz, et que tous leur rendent subjection et obeyssance telle qu'ils doivent.

Et, selon ces trois membres de gouvernement, Dieu a planté paix en saincte Eglise, en la religion chrestienne. Car, premierement, en la fin du monde, il nous a baillé son filz Jhesucrist, nostre chief souverain et directeur, plain de toutes vertuz et bien ordonné quant à soy mesmes, pour ce que selon sainct Pierre : *Peccatum non fecit, nec inventus est dolus in ore eius;* c'est à dire que Jhesucrist a esté de si parfaicte netteté de conscience que en luy ne fut oncques trouvé peché, ce que confessent de luy les Sarrasins, voire de la bonoitte vierge Marie, sa mere. Secondement, en l'arbre de la croix, Jhesucrist espousa nostre mere saincte eglise, par l'effusion de son sang, et de l'eaue de son costé, nous regenera, et illecques institua sa maison domestique de pere, mere et enfans, gouvernée en souveraine paix et netteté, *quia non habuit macu-*

lam neque rugam. Et, par ce, appert comme Dieu a planté en son eglise paix monostique et domestique.

Reste en après monstrer que Dieu y a planté paix civille et pollitique. Et par ainsi appert la verité du theume prins : *Posuit fines tuos.pacem;* c'est à dire que Dieu a mis de tous costés paix en la saincte chrestienté. Et, affin de faire clerement apparoir mon entencion, divisons le temps de la nativité Jhesucrist jusques à present en quatre parties, et nous verrons que Dieu en icelles a tousiours planté paix civille en la chrestienté.

Premierement, depuis ledit temps jusques à la loy promulguée de Mahommet environ sept cens ans, par toutes les nacions du monde a esté publiée et receue la foy de Jhesucrist, baptizez les enfans ou nom de la saincte Trinité et usé des sacremens, vivans en l'obeyssance d'un souverain monarque, prince, roy et empereur Jhesucrist, crians et confessans publiquement à haulte voix : « Vive, vive Jhesucrist et sa loy! » et les plusieurs, comme en Affrique, Egipte, Surrye, Ase la mineur, jusques à mil ans, douze cens ans, et les aucuns, comme en Grece, jusques à mil trois cens trente ans. Et qu'il soit ainsi, Sire, s'il vous plaist, vous diviserez le monde par ces quatres parties : Orient, occident, midi et la bise; ou par trois parties : Aise la grande, pour la moittié; Affrique pour une quarte, et Europe vers l'occident, pour l'autre quarte [1].

Il est certain que l'empire de Romme, celuy dit Constantinoble, les royaumes de France, de Castille et des Espaignes, d'Angleterre, de Sicile, Dace, Danemarche, Hongrie, Boeme, Escoce, Cypre et les Alemaignes sont tous encores au jourd'uy, la Dieu grace, subjectes à Jhesucrist; et le royaume de Grenade, qui chiet en Europe, a esté jadiz chrestien et illec tenu concile general et cryé : Vive Jhesucrist! et s'appeloit lors : *Civitas Heliberana.* Et, se les Tartarins ydolatres tiennent partie de l'Europe vers la bise, comme les Gothyes et Wandalyes et partie de la Mesye prouchaine au royaume de Polene, toutesfoiz ont ilz esté chrestiens, convertiz par saint Phelipe l'appostre, et saint Theofile, evesque, qui fut au grant consil de Nycenne. Et illecques, par les roys de Polene,

1. Ici le ms. porte en marge : « Divisio orbis ».

nagueres trespassez, edifiées soixante dix eglises cathedrales ès regions conquises sur les Tartarins.

Quant à l'Afrique, elle a esté chrestienne, et d'elle sont venuz les grans docteurs qui ont moult enluminé l'Eglise. Premierement, l'Ethiope fut convertie par saint Mathieu, l'appostre et euvangeliste; les trois Lybies, par saint Marc, l'euvangeliste, par saint Symon, qui porta la croix de Jhesucrist, saint Alexandre et saint Ruf, ses enfans. Et tellement que recite saint Silver, disciple de saint Martin, que, au temps qu'il visita les peres qui estoient ès Lybies et Egipte, estoient plus de cent mil chrestiens en religion. Et, au regard des provinces de Gethulye, Numidie la vieille et la nouvelle, ont esté noz honnorez peres saint Augustin, evesque d'Ypone, Alipius et autres, en Cartaige, saint Cyprian, martyr, illecques evesque au temps de Decius empereur.

Quant aux Mauritaines, l'une appelée Sitissen [sis], et l'autre Cesarien [sis], d'icelles furent trois cens chevaliers soubz leur cappitaine saint Gereon, martirisiez à Coulongne sur le Rin, au temps du martire de saint Maurice et de sa legion de Thebes, au temps de Dioclecien et Maximien, au pié des montaignes de la valée dicte Saint Maurix. Et ont esté si fervens les provinces de l'Afrique en la foy et en si grande habondance de prelaz, qu'ilz ont aucunesfoiz contendu de equalité à l'eglise de Romme [1]. Et en divers conciles generaulx de Cartaige et de Milevitainne, en Numedie la neufve, sont pub[l]icquement, pour et en nom de toute l'Affrique, confessé la loy chrestienne et cryé partout : « Vive Jhesucrist et sa loy! » Et, comme recite saint Gregoire, arcevesque de Tours, en sa Cronique, au temps des roys de France Dagobert, Clovis le jeune et des autres jusques à Gontran, les François faisoient aussy communement leurs voyages à saint Cyprien de Cartage [2] comme ilz le font aujourduy à saint Jaques de Galice. Et encores seulement depuis environ deux cens ans, les Sarrazins ont conquesté les Mauritaines, et, en signe de la gloire de leurs victoires, s'en appellent Maures.

Et, au regart de Ase la grande, Inde la plus haulte, qui joinct

1. Ici, le ms. porte en marge : « Nota ».
2. Ici, le ms. porte en marge : « Nota ».

à Ethiope, saint Mathieu la convertit au partir de Ethiope, et saint Balaam, moine d'Arabe, et Jozaphat, fils du roy d'icelle, appellé Avennir. Et, en l'Egipte hault, mourut saint Anthoine le grant, saint Pol, le premier hermite; et illecques cent mil religieux; et en Egipte la basse, cité de l'Alexandrie, saint Marc, euvangeliste, saint Didimus et autres sans nombre, excellens docteurs de nostre foy. Et les Arabes, saint Pol l'appostre et saint Barnabas les convertirent. Illecques furent nez saint Cosme et saint Damyan. Et le royaume des Sarrazins en Ydumée, qui dure jusques à Damas, convertit saint Moisites, disciple dudit saint Anthoine.

La Surie ont converti Jhesucrist et ses appostres, et pour ce [sont] mors en Judée et Jherusalem saint Jaques le grant et Jaques le mineur, saint Mathias; et, à la porte dicte de saint Estienne, [fut] martirizez saint Estienne, le premier martir; et, en Antioce de Sirie, saint Ignace, evesque et martir. Et, quant aux regions des Assiriens, qui sont depuis le fleuve de Tygris jusques à Eufrates, Susiane, Babiloinne la vieille, les deux Medes, basse et haulte, Ninivie, Rages et la Perse, elles furent converties par les appostres saint Symon et Jude. Et la Mesopothamie, Capadoce, Armenie la grande, par saint George, martir, et saint Blase, evesque et martir. Et illecques ont esté les precieux docteurs de nostre foy, comme saint Basille le grant, arcevesque de Cesarée, saint Gregoire de Nazianze, evesque de Nysibe. Et, au temps de saint Loys, roy de France, estoient en la cité de Amy mille eglises et cent mille feuz de chrestiens.

Et les Parthoiz et Scitoiz [furent] convertiz par saint Jehan l'euvangeliste, auxquelz, comme dit Vigilius pape, il escript sa premiere canonique. Et, au regard des Indes, la basse fut convertie par saint Bartholomé et Panthene, le philosophe, et la haulte par saint Thomas, l'appostre, où domine le prebstre Jehan, et le grant patriarche des Indes chrestiens. Asie la mineur, où sont les citez d'Ephese, Smirne, Sarde, Pergame et Jerapoly, saint Jehan euvangeliste y presida, et, après luy, les plus renommez docteurs de nostre foy, Papias, Policarpe et saint Hyrenné. Es royaumes de Galathye et Bithimie *(sic)* fut honnoré et prescha saint Luc euvangeliste, et martirizez saint Adrian, saincte Barbe, saint Cire et saincte Julite. En Cilicie,

Pamphilie, Phrigie et Troye la grant, prescha saint Pol l'appostre, par Calcidoine, Nycée, Heruclée *(sic)*, Egée, jusques à Constentinoble. Et les provinces de la mer Maior furent converties par saint Pierre l'appostre, jusques à la mer Hircanicque, et l'empire de Trapezonde, qui encores est chrestien. Et les Scithies et Sarmatie [1] basse, la Russye et les deux Mesies par saint Phelipe l'appostre, saint Policarpe, evesque de Ravenne, en Ytale, jusques en Polene et Pruxe. Et la terre de Tartar, dont sont appellez les Tartres Tartarins, fut convertie par les trois roys illecques martirs. Et, par ce, appert que tout le monde divisé par ses trois parties a receu la foy chrestienne, et avecques les appostres, ont crié à haulte voix: « Vive Jhesucrist ! »

En après, Sire, non obstant le grant trouble fait au monde par la seduction de Mahommet et de ses adherens et successeurs et qu'ilz eussent subtraictez à la chrestienté plusieurs provinces et regions, comme Surye et la cité de Jherusalem, toutesfoiz par le passage de Charlemaine [2], vostre predecesseur, qui fut en la Terre Saincte à la requeste de l'empereur de Constantinoble, comme il est escript en l'istoire de la feste que l'on fait à Paris de la saincte Couronne, il delivra la dicte terre et cité des mains des ennemis de la foy et les remist soubz l'empire de Constantinoble, dont elles avoient esté soubstraictes. Et avecques et par la diligence de saint Alart, abbé de Courbye, pratiqua Aaron [3], roy de Perse, qui lors tenoit tout l'Orient excepté les Indes, bonne amitié avecques les chrestiens qui habitoient en Surie et l'Orient. Des Espaignes, aussi, bouta hors les Sarrazins, et, de Frise, Saxe et Hongrie et Dace la haute, degeta ydolatrie et les ramena à la foy chrestienne. Et, par ce, laissa l'estat de la chrestienté en Occident et Orient en bonne prosperité.

Et, pour le tiers estat de la chrestienté, pour ce que par les Turcs [4] avoit esté de rechief conquise la Surie et la cité de Jherusalem, Antioche en Sirie et grande partie de l'empire de Constantinoble en Ase la mineur, environ l'an

1. Ms. : Sarmanes.
2. Ici, le ms. porte en marge : « De Karolo magno ».
3. Ms. : « pratiqua avecques Aaron ».
4. Ici, le ms. porte en marge : « De Turcis ».

mil [quatre vingt dix et] sept, par nobles hommes les seigneurs et princes de France, ou voyage que l'on dit de Godefroy de Buillon[1], recouvrerent ladicte Terre Saincte et citez de Jherusalem et d'Antioche, et remirent en si bon estat la chrestienté et regions de pardelà qu'ilz mirent sus quatre grandes seigneuries; c'est assavoir : le royaume de Jherusalem, du long et du large, ainsi que le tenoient David et Salomon, et plus avant en Arabe et Egipte, Tire et Sydon, qui appartiennent à Sirie; en oultre, la seigneurie d'Anthioche[2], si noble que Guillaume, frere du duc de Guienne, en laissa la duchié de Guienne; la tierce, la seigneurie de Triple, de Tourtouse, haulte et puissante, pour laquelle Raymond, conte de saint Gille, de Prouvence et de Thoulouse, habandonna lesdits contez et finist ses jours en Sirie. Et pour la quarte, Baudoyn, frere de Godefroy de Buillon, roy de Jherusalem, fut seigneur de la cité de Edesse, autrement dicte *Rages Medorum,* où fut gary par saint Thadée, appostre, Abgarus, et là nez saint Thomas l'appostre, ensemble des regions voisines, Mesopothamie, Capadoce, et grant partie de Mede et Assirie, et jusques en Armenie la grande, que tenoit le roy David d'Armenie, et jusques en Ephese, en Ase la mineur, que avoient recouvrée les dessusdiz princes de la main des Turcs, et que tenoient l'empereur de Constantinoble et les seigneurs dessusditz d'Anthioche et de Triple.

Mais, pour le quart estat de la chrestienté, après ce qu'il pleut à Dieu par noz demerites, quatre vingts sept ans que lesdits princes avoient tenu les seigneuries dessusdites et que fut perdue la saincte cité de Jherusalem, sainct Loys roy de France[3], en son voiage qu'il fit en Egipte, pourveut à la chrestienté le mieulx qu'il peut selon le cas, et à ses propres deniers. Et, environ cinq ans après sa prison, rediffia les nobles citez ports et passages qui sont au long de la maritime, du costé de la Surie, comme Baruth, Sayete, le Chastel Peregrin, Seur, Phtolomaïde, autrement Acre, Japhe, le mont du Carme, Ascalon, Rames et Gazara; en confiance que, en après, par lesdits places et passaiges, les chrestiens pourroient recouvrer

1. Ici, le ms. porte en marge : « Nota de Gauffrido de Builhon ».
2. Ici, le ms. porte en marge : « Nota ».
3. Ici, le ms. porte en marge : « De sancto Ludovico, rege Francorum ».

ladicte Terre Saincte. Et, par ce, appert jusques à l'an mil deux cens et environ cinquante que ledit saint Loys, selon plus et moins, Dieu a soustenu la saincte chrestienté ès parties d'Orient et autre part, en paix, honneur et reverence, tellement que l'on a peu dire ce que chante l'Eglise :

A solis ortus cardine
Et usque terre limitem,
Christum canamus principem,
Natum Maria Virgine

et que, à bonne raison, a esté mise avant la parole du Psalmiste : *Qui posuit fines tuos...,* etc. ; c'est à dire que Dieu, [en] la diversité des saisons, a tousiours mis paix et honneur en la saincte religion chrestienne. Mais [1], Sire, et treschrestien prince, à grant desplaisir de cueur, me fault dire que la gloire, honneur et renommée de la saincte chrestienté ès regions dessusdictes d'Orient est du tout mise à neant, tournée à confusion et totale desolacion. Car, depuis le temps dessus declaré de saint Loys, le souldan de Babyloinne d'Egipte, enflez des grandes victoires qu'il avoit eues en Surye, affin de entierement effacer le nom de Jhesucrist et mettre à neant nostre saincte foy ès parties dessusdictes, a fait abatre toutes les eglises d'Egipte haulte et basse, comme celles de Saint Marc, de Saint Anthoine, de Saint Pol l'ermite, de Nostre Dame, en la cité de Helyopoleos et Hermopolis et autres d'Egipte. Et pareillement, en Surye, l'eglise de Saincte Croix en Jherusalem, et Nostre Dame du mont de Syon, de Josaphat, de Saint Estienne. Et à paine [2] a laissé le temple de Salomon, dont il a fait une mequite [3] et le Saint Sepulcre; non mie par devocion, mais pour en lever les prouffiz du tribut des pelerins. En oultre, les nobles eglises de Betheleem, de Nazareth, de Saint Jehan et Sebastian et autres sans nombre au long de la Terre Saincte; cuydant par ce estaindre la memoire des lieux où Jhesucrist et ses appostres ont accomply les misteres de nostre foy. Et, combien que aucuns devotz princes ayent voulu reparer aucunes desdites eglises, ne l'a voulu souffrir; ains, tous les jours, menasse

1. Ici, le ms. porte en marge : « De soldano ».
2. Ms. : « paime ».
3. Le ms. porte : « inequité ».

d'abatre une petite chappelle du Saint Esperit ou mont de Syon et pieçà l'eussent fait, se n'eussent esté voz armes, Sire, et celles de Monseigneur de Bourgongne et d'autres princes chrestiens qui illecques sont, qu'il doubte à casser. Mais, non content de ce, pour oster toute habitude aux chrestiens de recouvrer la Surye, après la prinse d'Acre, ou temps de pape Nicolas le quart, les Sarrazins ont abatu les fortes citez, ports et passaiges dessusditz, que avoit fermé et fortifié saint Loys, comme dessus a esté dit, et tellemment, que, de present, la chrestienté n'a sur la mer du costé de la Terre Saincte, ne en plaine terre, ne aussi en Egipte, ung seul port, cité, chasteau ne forteresse.

En oultre, le dit souldan [1], eslevé par orgueil, se fait nommer estoille de la secte de Mahommet, protecteur d'icelle seigneurie, des trois temples du monde, de Salomon, du Saint Sepulcre, et de la Mesque, en Arabe, où gist la charrongne de son Mahommet. Et, à ceste occasion, se fait adorer de ses subgetz, baiser les piez et les mains, et à ce contrainct noz chrestiens qui vont devers luy. Après, non obstant diverses pactes [2] faictes avecques les souldans de Babilonne, tant par Federic, empereur, le roy Phelipe, dit le Conquerant, et Richart, roy d'Angleterre, et, depuis par saint Loys, eust esté accordé que les chrestiens auroient leur franc passage en Jherusalem, sans tribut ou destourbier quelconque, et que l'on pourroit prescher la saincte foy chrestienne par la Surye, et pourroient edifier les chrestiens, ès citez de la Terre Saincte, hospitaulx et oratoires et faire leurs services, toutesfoiz n'en a esté depuis le dit temps riens tenu [3]. Ains sont contraints les chrestiens de tous estaz paier tribut pour la visitacion du Saint Sepulcre à son admiral de Jherusalem; et, pour se moquer des chrestiens et leur porter dommaige, a plusieurs foiz fait clorre ledit Saint Sepulcre et casser le passage d'oultremer, dont plusieurs ont esté moult grevez, qui [4], ygnorans la dicte cassation, s'estoient mis à chemin, et les a convenu retourner sans riens faire. Et neantmoins qu'il ait depuis ouvert ledit passage, il a

1. Ici, le ms. porte en marge : « Tituli soldani ».
2. Ms. : « paches ».
3. Ici, le ms. porte en marge : « De malis soldani ».
4. Ms. : « que ».

doublé ledit tribut ou grant dommaige et vitupere de la chrestienté ; car, par ce, il se vante d'estre seigneur des chrestiens et les reppute ses hommes serfz de quelque estat qu'ilz soient, en tant qu'il leur peut acroistre et diminuer tribut, qui est chose qui doit ferir bien le cueur de tous nobles hommes. Et, en signe de sa presumpcion, il ne seuffre aux freres Cordeliers du mont de Syon faire le divin service à haulte voix en l'eglise du Saint Sepulcre, et fait chanter le sabat de son Mahommet en la terre de l'eglise dudit Saint Sepulcre et preconizer les dampnables supersticions de la secte sarrazine, par ce cuidant donner entendre que ladicte secte est plus glorieuse que la loy de Jhesucrist.

Derechef, non content d'avoir foulé la chrestienté en la Surye, depuis vingt six ans en ça, envahy le royaume de Cypre, prins le roy en bataille, l'a tenu son prisonnier et delivré par finance, et le tient aujourdui son tributaire, au grant vitupere de toutes les couronnes chrestiennes, et singullierement de celle de France, dont il est party. Et ja, depuis sept ans en ça, s'a traveillé de prandre l'isle et cité de Roddes, et, environ six ans, fist par ses admiraulx assaillir et prandre le chastel Rouge, qui appartenoit au maistre de Roddes, l'a fait abatre et mené prisonniers les souldoiers d'icellui en Surye. Et, dès illecques, arriva son armée devant la cité de Roddes, pilla entierement l'isle de Roddes et fist mectre son siege et batre les murs de ladicte cité et assaillir de tous costez. Et, depuis trois ans, a fait chasser hors du Cayre le patriarche des Indes, subget du prebstre Jehan, et tous ses subgectz chrestiens, dont s'est meue guerre entre ledit prebstre Jehan et ledit souldan. En outre, l'année passée, les Sarrazins de Jherusalem prindrent les freres du mont de Syon, qui servent Dieu au Saint Sepulcre, les firent prisonniers du Souldan, et, acouplez et liez de chaynes comme chiens, les menoient batans parmy la cité de Jherusalem. Et les aucuns d'eulx ainsi liez menerent jusques au Cayre, fourragerent tous leurs biens qu'ilz avoient en leurdit couvent, espancherent leur vin dont ilz chantent leurs messes ou Saint Sepulcre, et les tirerent par les cheveux à terre et les traynerent hors de l'eglise, où ilz les batirent inhumainement. Et, qui pis est, en despit de la chrestienté, espancherent par terre le saint sacrifice, foulanz des piez sur la

saincte hostie sacrée [1]. Je n'oseroye parler des ygnomineuses sodomies et deshonnestetez qu'ilz font ès eglises, sur les autels d'icelles, mesmement oudit Saint Sepulcre.

D'autre part [2], le Turcq, non content de ses limites, a conquis l'empire de Constentinoble entierement, Ase la mineur, et depuis les royaumes de Bithunie et Galathie, jusques au Braz Saint Georges; et, en signe de victoire, fait appeller lesdictes regions la vieille Turquie, lesquelles s'appelloient par avant la Romaniole; mais, depuis quatre vingts et dix ans en ça, a passé le Braz Saint Georges, au destroit de Gallipoly, conquis la ville et le chastel [3], et s'est bouté en la Trace qu'est le dommaine de Constantinoble. Et, successuiment, a gaigné la Grece jusques en Hongrie et fait tributaires le roy de Bosnie [4], les seigneurs des deux Walachies, grande et petite [5], le dispot de Rasse, tous liges hommes du roy de Hongrie [6]. Aussi, a il, depuis dix huit ans en ça, prins par siege la noble cité de Thessalonique et soubzmis à soy toute la seigneurie de Thessalle. Et sont environ sept ans qu'il assiegea la cité de Constantinoble, et la tint moult destroitte de vivres, en esperance que, s'il la povoit conquerre, il en feroit une Cayre, c'est à dire que il l'empliroit de infinie multitude de Sarrazins. Et, depuis trois ans, neantmoins qu'il eust espousé sa fille à son filz, il print, sur treves qu'il avoit au dispot de la Morée, la cité de Patras en l'isle de Aquaye, chevetaine ville de ladicte Morée [7]. D'autre part, pour estaindre entierement la chrestienté en toute la Grece, il a fait statut et ordonnance que, de tous ses

1. Le R. P. Giovanni di Calahorra ne fait point mention de cette persécution, dont les Franciscains de Terre-Sainte furent victimes, dans sa *Chronica de la provincia de Syria y Tierra Santa de Gerusalem..., desde el año 1219 hasta el de 1632* (Madrid, 1684).

2. Ici, le manuscrit porte en marge : « De Turco et malis suis ».

3. La ville de Gallipoly, dont les fortifications avaient été détruites par un tremblement de terre, fut occupée par Yaqoub Adjèh et Fazil bey, lieutenants de Suleyman Pacha, fils de sultan Orkhan, en 1357.

4. Le roi ou ban de Bosnie était Thomas, fils de Twartko, qui monta sur le trône en 1443 et mourut en 1459.

5. Les princes de Moldavie et de Valachie étaient Pierre II, troisième fils d'Alexandre le Bon, qui eut pour successeur Alexandre, fils d'Élie (1449) et Dan.

6. Le despote de Rascie ou de Serbie, George Brancovich, succéda, en 1427, à Étienne Lazarovich. Il dut s'engager à payer à sultan Murad un tribut annuel de 50,000 ducats et à rompre toute relation avec Sigismond, roi de Hongrie. Il s'engagea, en outre, à fournir un contingent à l'armée ottomane.

7. Patras, qui avait été enlevé aux Vénitiens par Constantin, despote de l'Achaïe, fut dévasté par les Turcs, en l'année 1446.

subgectz d'icelle, de quelque estat qu'ilz soient, nobles ou autres [1], s'ilz ont trois filz, le tiers sera Turcq, c'est à dire circonciz et renyra son baptesme et sa foy, s'il est d'aage. Et, par grant orgueil, en signe de victoire, à la difference de sa premiere conqueste d'Ase la mineur, qu'il appelle la vieille Turquie, il fait nommer la Grece, qu'il a conquise nouvellement, Turquie la neuve. Et n'a cessé, depuis vingt ans en ça, fouler les royaumes de Hongrie par courses, raises et batailles, et ont esté mors et prins et mors *(sic)* plusieurs nobles hommes, et derrenierement le roy de Polene. Et, se Dieu et les princes chrestiens n'y pourvoient et il continue ses conquestes, comme il a fait depuis quatre vingts ans en çà, il se fera empereur de Constantinoble [2] et pourra legierement assez venir jusques à Romme, où il trouvera nacion assez encline à mal faire, et se intitulera empereur d'Orient et d'Occident; et, au grant reprouche de la chrestienté, mettra en telle neccessité les princes d'icelle, qu'il fauldra qu'ilz vivent tributaires soubz luy. Et de ce se vante et en devise tous les jours entre les siens. Et en ce finera la premiere partie de ceste presente proposition, où j'avoye proposé mettre avant les doleances du petit estat de la chrestienté en Orient.

Pour fournir la seconde partie, où je doy parler des provisions et remedes possibles pour obvier ausdits inconveniens, seront mises avant les provisions generales, après les particullieres. Quant aux generales, Sire, nostre souverain seigneur et prince chrestien, encores n'est la chose desesperée. Ains, à l'aide de Dieu, y a remede et bon espoir de provision par vostre bon moyen et des autres princes. Car je vueil bien monstrer devant vous que, depuis le temps saint Loys, les choses ne furent mieulx disposées qu'elles sont aujourduy pour porter un grant dommage au Turcq et au souldan d'Egipte et faire ung grant secours à la Chrestienté. Et ce je fonderay du costé des Sarrazins, et après du nostre, les Chrestiens.

Premierement, il est certain que le souldan de Babilonne n'est mye bien avecques les seigneurs de Damas, pour ce

1. Ici, le manuscrit porte en marge : « Nota. »
2. Ici, le manuscrit porte en marge : « Nota. »

qu'il leur a osté leur seigneurie, et, sont communement aliez avecques le Tanbollan de Perse [1]. Et luy porteroient voulentiers dommage, s'ilz sentoient qu'ilz eussent grandement à faire. D'autre part, le seigneur d'Acre et de Seur luy obeyt plus par force que autrement; et a fait assavoir au Pape et aucun prince de la chrestienté, que, en cas de publicque armée en Surye, il bailleroit places et lieux pour faire ponts, passages, bastilles ou forteresses et cinquante mille hommes chrestiens pour le secours de la chrestienté. En outre, la force du Souldan est seulement en ses mammeluz, qui sont enfanz de chrestiens baptizez ou chrestiens renyez, qui legerement se retourneront devers les chrestiens; où, par la provision du Pape et des princes de la chrestienté, pourroit estre forcloz ledit souldan de lever lesditz mammeluz [2], qui sont communement Pictes et Gethes, chrestiens grecz, conquis par les ruses des Genevoys, qui obeyroient au Pape ou princes. En après, il est vray que le Souldan, au temps des romptures du Turcq en la Grece, fut tellement effrayé, qu'il avoit ordonné que, si ledit Turcq estoit encore une fois vainqu des Hongres, que, sans plus attendre, ses admiraulx, qu'estoient en Surye, habandonnassent la Terre Saincte et s'en tirassent devers luy au Cayre, conclu et deliberé luy souffire qu'il peust garder le Cayre. Et disoit souvent qu'il luy sembloit que sa secte soufferoit pour ce qu'il veoit que les chrestiens prosperoient en tous leurs affaires contre le Turcq et luy mesmes, et que si peu de gens avoient levé le siege de Roddes, chassé et foulé ses admiraulx et sa puissance. Et, tant qu'il touche le Turcq, il est en division avecques ses neveuz, les Carmiens, seigneurs de Carmannies. Et, du temps que le Turcq tenoit le siege à Constantinoble, l'un se rendit à l'empereur, en entencion de porter dommage à son oncle le Turcq, et depuis se rendit ès galées de mondit seigneur de Bourgongne et

1. Le sultan qui régnait alors en Égypte et en Syrie, était Melik Eddahir Seïf Eddin Djaqmaq, qui mourut en 1453. Pendant la première moitié du xv[e] siècle les révoltes des vice-rois de Syrie ont été fréquentes. Les plus graves ont été celles de Ilbogha et de l'émir Naurouz. Tamerlan (le Tanbollan de Perse), dont Jean Germain cite le nom, était retourné à Samarqand après avoir ravagé le nord de la Syrie, incendié Damas et défait Sultan Bayezid à la célèbre bataille d'Angora. Tamerlan mourut à Otrar, en 1405.

2. Ici le manuscrit porte en marge : « Des mammeluz ».

promettant plusieurs choses aux cappitaines d'icelles, au bien de la chrestienté.

Aussi le Turcq n'est mye seigneur naturel de la Grece, ains estranger et la tient comme tirant, par force, et, pour ce, ne se fye que peu en eulx et ne habite ès citez ne villes, ains tient continuellement les champs en tentes et pavillons, sans riens estre amé de ses subgetz. Et, à ceste occasion, s'ils veoient leur queue reluire, luy porteroient voulentiers dommage, mesmement qu'ilz portent tresimpatiemment, et non sans cause, la tresinique ordonnance qu'il a nouvellement trouvèe de faire circonciz leurs enfans, ce que les peres et meres ne voyent voulentiers. Et, en cas de grosse puissance, se rebelleroient contre le Turcq et se rendroient aux chrestiens derechef. Il est certain que le Turcq a esté rompu depuis dix ans en ça dix ou douze foiz, et a perdu plus de six cens mille hommes, mors en bataille. Et que, si le passage eust esté bien gardé à Galipoly et le roy de Polene ne fust mort, la Grece estoit recouvrée pour les chrestiens. Aussy ont esté recouvrez sur luy les deux Walachies, le royaume de Bosnie et la dispote de Rasse, et mis hors de la servitute, où ilz avoient demouré long temps, et bien vint aux chrestiens ; et de nouvel, ou mois de fevrier, nouvellement derrenierement *(sic)* passé, par ceulx de la Servie, a plus perdu de soixante dix mille hommes ès montaignes dudit pays.

Et quant est du costé des chrestiens, la chose se peut monstrer clerement. Car, premierement, nagueres ou concille de Florence, soubz pape Eugene le quart, a esté osté la division qui longuement avoit duré entre l'Eglise latine et la grece, et sont maintenant tous uniz, et ont chanté le Credo selon l'addittion du consile de Vienne. Et à ce ont consentu l'empereur de Constantinoble, le patriarche dudit lieu, l'empereur de Trapezonde, les Armenins, les Jacobites d'Ethiope, ceux de Russye, prebstre Jehan pour les Indes, et tous ont cryé : « Vive Jhesucrist et sa loy ! », ce[1] que n'avoit esté faict depuis cinq cens ans en ça, et mesmement depuis les conquestes de Godefroy de Buillon ; ains, au temps desdictes

1. Le manuscrit porte : « et ».

conquestes, estoient en scisme et division les Grecz contre les Latins, au grant dommage de la chrestienté. Et, par le contraire, leur bonne union pourra moult prouffiter au relievement d'icelle. D'autre part, au temps desdictes conquestes, estoit scisme en l'Eglise, ce que aujourd'uy n'est, par le bon moyen de vostre Royale Maiesté qui avez, par vostre bonne diligence, bouté hors de l'Eglise cest inconvenient. Ains est l'Eglise bien unie à son chef, nostre saint pere le Pape, seigneur de grant entendement, science et vertuz. Aussi, n'a ou saint Empire division quelconque, soit envers le Pape ou les subgetz de l'Empire, ce que n'estoit ou temps de Federich, empereur, dont plusieurs inconveniens advindrent à la Chrestienté. Mais, de present, par leur bon appaisement, pourra avenir le contraire. Pareillement, Sire, vostre royaume est, la Dieu mercy, en aussi bonne paix que il fut depuis le temps saint Loys, qui servira moult à la presente matiere. Car, à l'occasion des divisions d'icellui et des guerres contre vostre adversaire d'Angleterre, sont advenuz à la Chrestienté inestimables dommages. En oultre, depuis ledit temps, ne fut la Chrestienté plus fournie de gens de guerre, preux et vaillans, saiges et expers en toute façon de leur estat, soit par bataille ou assaulx, ce que pourra moult servir à ce present œuvre. Et n'est à oublier que tout le monde se commence à esmouvoir par divine opperacion à ce saint œuvre, comme dessus a esté dit du seigneur d'Acre en Surye, et aussi de deux cens mille combatans d'Armenie, qui se offrent à servir en ceste matiere les Chrestiens; et bien cinquante mille Georgiens, qui n'attendent que l'armée publicque des Chrestiens et aussi les vallances des Hongres et Poleinz, soubz la conduite du conte Jehan le Blanc, dict Vayvoda [1], qui sont tous acharnez au reboutement du Turcq et qui ont, à petit nombre, porté si grant festz contre luy et le foule souvent, que tous afferment, que, à l'aide publicque de la Chrestienté, ilz le chaceront honteusement hors de la Grece [2]. Et, pour conclure ce point, ne

1. Les chroniqueurs du xv[e] siècle désignent sous le nom de Jehan le Blanc ou du chevalier blanc de Blaquie, Jean Huniade, vaïvode de Transylvanie et régent de Hongrie après la mort du roi Ladislas, tué à la bataille de Varna. Jean Huniade mourut, en 1456, des suites des blessures reçues à Varna, dont il avait fait lever le siège à Mahomet II.
2. Ici, le manuscrit porte en marge : « Nota ».

servira peu que le peuple chrestien, à cause du Jubilé, est en meilleur estat qu'il ne fut long temps a, pour faire ung grant bien et fruict pour la foy; et prandra Dieu plus agreablement et feront plus sainctement leurs passaiges pour le bien de la Chrestienté.

Et, pour fournir le second point, où nous parlerons des provisions particulieres, est assavoir, treschrestien prince, qu'elles se diviseront en trois, selon trois principaulx points de noz instructions. Premierement, parlerons des provisions qui touchent Vostre Majesté Royale; en aprés, de celles qui vous toucheront et mondit seigneur de Bourgongne, nostre maistre; et, derrenierement, mectrons avant aucunes qui vous touchent et vostre adversaire le roy d'Angleterre. Et, pour la deduction desdiz particuliers poins, je prandray le theume au commencement prins : *Qui posuit fines tuos pacem et adipe frumenti satiat te;* comme si le prophete David, par l'inspiracion du saint Esperit, vous disoit : Charles, roy de France, dit le victorieux, puisque Dieu t'a donné paix de tous costez en tes affaires, il te offre presentement la matiere du relievement de la saincte foy chrestienne ès parties d'Orient, pour y employer ta puissance et sagesse, comme en la plus haulte matiere en quoy jamais te peuz employer, et qu'il soit ainsi que ceste parole du Prophete s'adresse à vous, Sire, treschrestien prince, querons diligentement se Dieu n'a mis de touz costez paix en vos affaires. Et divisons iceulx selon les trois especes de gouvernement dont nous avons parlé dessus, en la premiere partie de ceste proposicion.

N'a mye, Sire, Dieu mis paix en vostre gouvernement monostique, quant il a planté en vostre courage et conscience tant de haultes vertuz proufitables à vous et à tout le monde? Ne vous a il mye donné, de sa grace, la plus haulte pacience que oncques eut prince de ce royaume? Est il possible que vous, Sire, oubliez les adversitez et dures aventures que vous avez eu ou temps de vostre jeunesse sans toutesfoiz, la Dieu mercy, cheoir en quelque desespoir ne murmuracion contre vostre createur; ains, sans muer couleur ne changer contenance, par bonne pacience et vraye tolerance, avez plaisamment porté voz adversitez telles qu'il a pleu à Dieu vous souffrir avoir? D'autre part, n'a mye Dieu, de sa benigne

grace, planté en vostre ame et conscience la vertu de saincte religion qui vous a adressé en tous voz affaires, non obstant le grant festz et poix d'iceulx, de recourir à luy par oroisons et services divins, tant de vostre personne que de voz[1] subgetz? Et, à la parfin, vous a encliné à prandre à cueur la haulte entreprinse de l'union de l'Eglise, où avez vacqué l'espace de deux ans, et icelle mené à glorieuse fin, par laquelle avez mis hors de saincte Eglise le scisme de deux papes qui estoit enraciné en main forte de seigneurie temporelle, tellement que, sans vostre moïen, n'estoit legiere chose de le rebouter, et, que mieulx est, par voye et maniere si honnorable que plus ne povoit, c'est assavoir par cession publicquement faicte du costé de cellui qui se disoit pape Feliz[2] et renonciation de son droit et de touz les signes papaux, ce que ne peurent oncques pourchasser voz predecesseurs, le roy Charles, vostre pere, cui Dieu pardoint, ne ses oncles, le duc de Berry, le duc de Bourgongne, ne le vostre, le duc d'Orleans, que Dieu absoille, de Pierre de la Lune, soy disant Benedit le XIIIe, soit esté par assemblée de concile general à Pise ou autres pratiques, voire jusques à la presence du roy des Rommains et requeste des deputez du concille de Constance, alors seant, pour ce assemblez à Narbonne et Parpignan. En après, par vostre diligence, n'a esté seulement mis à neant ledit scisme de deux contendans du papat, mais le plus estrange scisme qui à peine ait esté dès le commencement de l'Eglise, c'est assavoir de deux conciles generaulx de Basle et de Ferrare, de Lausanne et de Florence,

1. Manuscrit : « Vostre ».
2. Amédée, duc de Savoie, élu pape par les Pères du concile de Bâle, le 5 novembre 1439, prit le nom de Félix V et fut couronné à Bâle, le 24 juillet 1440. Le roi de France refusa de reconnaitre le nouveau pape. Pierre de Luna originaire de la Catalogne fut élu pape, le 28 septembre 1394 et couronné le 11 octobre suivant. Il prit au moment de son exaltation le nom de Benoît XIII. La France lui refusa son obéissance en 1398, et le maréchal Boucicaut l'assiégea dans Avignon dont il parvint à sortir à la faveur d'un déguisement. La France revint à son obéissance ; mais en 1408, il fit remettre à Charles VI une bulle conçue en termes offensants. Le maréchal Boucicaut ayant donné l'ordre de l'arrêter, il se réfugia à Perpignan où il réunit un concile qui s'ouvrit le 1er novembre. En 1415, l'empereur Sigismond, pour ramener l'union dans l'église, eut à Perpignan, une entrevue avec Benoit XIII, et il l'engagea à renoncer au pontificat. Cette démarche ayant été inutile, le concile de Constance, dans sa trente-septième séance, tenue le 26 juillet 1417, déclara contumace, schismatique et hérétique Benoit XIII, qui persévéra dans son obstination jusqu'à sa mort, arrivée le 1er juin 1424. Il était âgé de près de quatre-vingt-dix ans.

et tous uniz en ung, soubz nostre sainct Pere le pape Nicolas, qui à present est [1]. En quoy, Sire, je cuyde en ma conscience que avez fait plus notoire acte de saincte religion que se fussez alez nuz piez à Jherusalem.

Après ne vous a laissé la saincte misericorde divine sans la noble vertu de clemence, qui est celle qui plus est recommandée entre les princes, par laquelle vous estes tant benignement conduict envers voz parens et subgetz, les seigneurs de vostre sang et autres, que les avez tous reduiz à vous comme la geline ses poussins. Et, en voz conquestes, avez procedé par si grande clemence que tousiours avez, le plus que bonnement l'avez peu faire, evité toute effusion de sang, et que à peine ont semblé vos conquestes plus estre faictes par don de Dieu, voulentez et courages des hommes que par force. Et, se entrevenue y est effusion de sang, ce n'a mie esté à vostre plaisance. Et n'avez souffert mettre villes à feu et à sang, ne à sacquement, ains chascun demeure en son lieu, non mye à peine comme conquis, ains comme benignement reduiz. Et n'est à ygnorer la provision que avez mis en vostre royaume entre voz gens de guerre par la vertu de justice, que Dieu vous a donnée, sans laquelle royaume ou seigneuries ne peuvent avoir entretiennement. Car, aujourd'uy, est si grande la discipline de voz gens de guerre, comme l'œuvre se monstre, que ilz cessent de tous mauvaiz exploitz que ont accoustumé de faire telles gens. Et sont

1. Le pape Martin V avait désigné Pavie, puis Sienne, et enfin Bâle pour le lieu de réunion du dix-huitième concile général, qui s'ouvrit le 23 juillet 1431. Dans la quatrième session, tenue le 22 juin 1439, les Pères du Concile déposèrent le pape Eugène IV, et, dans la trente-neuvième, ils confirmèrent l'élection d'Amédée, duc de Savoie. Les membres du concile se séparèrent après la quarante-cinquième session, en déclarant que le concile ne serait pas dissous, mais qu'il se réunirait de nouveau à Lyon ou à Lausanne. Le concile de Ferrare fut convoqué, en 1438, par le pape Eugène IV, malgré les décisions de celui de Bâle, dont les membres furent excommuniés dans la séance du 15 février 1438. La dernière séance eut lieu le 10 janvier 1439, et une bulle du pape transféra le concile à Florence. Le concile général de Florence proclama l'union des Églises grecque et latine, et la réunion à cette dernière des Arméniens, des Jacobites et des Abyssins. Le 28 mars 1440, Amédée V fut déclaré antipape, schismatique et hérétique. La première séance du congrès eut lieu le 26 avril 1442. — Amédée V renonça au pontificat le 9 avril 1449, devant les Pères du concile de Bâle assemblés à Lausanne. Le pape Nicolas V le créa premier cardinal de l'Église romaine, évêque de Sainte-Sabine et légat du Saint-Siège. Ainsi se termina le schisme qui avait troublé l'Église pendant si longtemps.

mis à neant par vostre royaume tous pillages, roberies, meurtres, sacrileges, violacion et efforcement de femmes, feuz boutez, emprisonnement et les semblables. Et de ce, j'en puis en partie faire foy; car, depuis cinq mois en ça, je n'ay cessé de courir après Monseigneur de Bourgongne et vous, au long et au travers de ce royaume, depuis Lyon à la mer d'Envers en Brabant, et d'illecques à la mer de Bourdeaux, où je n'ay oy ne sceu que l'on ne puisse porter l'or sur sa teste par tout ce royaume, et, à l'exemple de luy, ès pays voisins. Religieux, nonnains et curez refont leurs eglises, nobles leurs forteresses et le peuple villes et villages. D'autre part, se nous regardons, Sire, à vostre gouvernement yconiomique, Dieu y a planté paix. Car, en vostre maison, sont toutes les parties de seigneurie domestique. Vous y estes, Sire, comme *paterfamilias,* la royne, vostre femme, comme *materfamilias,* dame de grant honneur, tousiours en prieres pour vostre bon estat et prosperité, Messieurs voz enfans, Monsieur le Daulphin de Berry et mes dames voz filles, aucunes mariées haultement et autres à marier; avez belle et grande famille. Et ainsi peut estre au regart de ces deux gouvernemens prins mon theume : *Posuit fines tuos pacem...*; c'est à dire : Dieu a planté paix en vostre maison, selon les dessusdits deux gouvernemens de vostre privée personne et de vostre maison domestique par recommandées vertuz. Et je prie à Dieu que celles qui y sont vueille garder et acroistre, et ce que y fault, il vueille mettre.

Et pour advertir que Dieu a mis paix en vostre gouvernement civil et politique, c'est à dire en vostre royaume, divisons icellui selon les quatre membres des Gaulles[1], c'est assavoir de celles que nous disons gothiques, autrement de Languedoc, d'Acquitaine, de Lyon et Belgique, qui commence en Vermendois et comprent jusques au Rin et à Basle. Par toutes icelles, Dieu a planté paix en ce royaume. Premierement, de long temps, n'a point de doubte, en tout le Languedoc avez eu paix; et, de nouvel, ce que ne fut depuis trois cens ans en ça, Dieu vous a donné paix en ceste duchié de Guienne. En celle de Lyon, l'avez par le moien de vos aliez, les ducz de Bourgongne et de Savoye, jusques au Rin. Et, par

1. Ici, le ms. porte en marge : « Divisio Gallie ».

vostre conqueste de l'année passée, jusques à la mer d'Occident; et, tant par les seigneuries que tient Monseigneur le duc de Bourgongne de vous en ce royaume que les autres, avez paix par toutes les Gaules Belgiques jusques au Rin, neantmoins que illecques jadiz ait esté la forge nourrice et la mine des guerres de France[1], par les aliances prinses de voz adversaires les roys d'Angleterre aux ducs de Brabant et de Lembourg, conte de Flandres et de Haynau, dont, tant à Envers comme à Gand, furent nez Edouart, roy d'Angleterre, et plusieurs autres d'icelle maison. Mais, oultre les Gaules Belgiques, par le moien de mondit s^r de Bourgongne et des siens, Dieu y a planté paix audit costé de vostre royaume entre[2] la mer et le Rin, ès seigneuries et contez de Holande et Zellande, jusques à Lubecque, voisine de Dace ; et oultre le Rin, par le moien de voz parens et petiz neveuz, Monsr le duc de Cleves[3] et ses freres et le duc de Guerles[4] et ses aliez, jusques en Saxe; et, en montant le Rin, par mon dit s^r de Bourgongne et ses pays de Namur et de Luxembourg, et par le roy de Cicile, à cause de ses seigneuries et duchez de Bar et de Loraine[5], avez paix au long du Rin jusques à Basle. Et ainsi aujourd'uy, la Dieu grace, plus que de roy qui fut en France depuis saint Loys, peut estre dicte de vous la parole dessus alleguée : *Posuit fines tuos pacem.....*

Pourquoy, tresvictorieux et treschrestien prince, pour et ou nom de Monsr de Bourgongne, vostre subget et parent, puisque Dieu a mis paix de tous costez en vostre royaume et que, tant par vous que les vostres, vous tenez à vostre bon commandement les anciens termes et limites de vostre royaume en paix aussi largement que firent oncques Clovis ne Charlemaigne, voz predecesseurs roys de France, il vous plaise avoir regard aux doleances de la chrestienté, dessus

1. Ici, le ms. porte en marge : « Nota ».
2. Le manuscrit porte : « oultre. »
3. Jean Ier, dit le Belliqueux, duc de Clèves et comte de la Mark, avait succédé en 1448 à son père, Adolphe. Il fit, en 1450, le voyage de la Terre Sainte et mourut en 1481.
4. Arnoul, duc de Gueldre, avait épousé Catherine, fille d'Adolphe II, duc de Clèves, et de Marie, sœur de Philippe le Bon. Il mourut en 1472.
5. René, dit le Bon, roi de Naples, duc d'Anjou, de Lorraine et de Bar, comte de Provence, mourut le 10 juillet 1480.

mises avant, et, pour honneur et reverence de Dieu, pitié et compassion de la saincte Chrestienté ès parties de la Grece et de Surye, de vostre bonne grace, encliner vostre courage à vous employer favorablement par vostre bon sens et prudence ou bien et relievement de nostre saincte foy ès regions dessusdictes, et d'un bon courage embrasser ceste œuvre et le mectre et drecer en deue pratique. A quoy, Sire, vous doivent esmouvoir deux choses, c'est assavoir le fruit qui s'en pourra ensuir et l'exemple de voz predecesseurs qui ainsi l'ont fait. Et, quant au premier, vous plaira savoir que les congnoissans en ceste matiere ne font doubte quelconque que de ceste vostre entreprinse, ne s'en ensuivent trois biens; ou de trois les deux, que ne seroit mie faulte. Car, par la puissance publicque des Chrestiens et la vostre, s'elle est appliquée deuement en la Grece d'un costé, par la terre et Hongrie, et par la mer du costé de Thessale, de Gallipoly et de Constantinoble, l'on en pourra porter, en une saison ou deux, toute la Grece, et chacer le Turcq de là le Braz Saint George. Et qu'il soit ainsi, font foy les grandes batailles de Jehan le Blanc et des Hongres, et que le Turcq est plus foulé qu'il ne fut oncques, l'indignation de ses subgetz pour les causes dessusdictes, la union des Walachies, Bosnoys[1], et ceulx de Rasse et d'Albanie la petite. Fait aussy foy que non obstant la mort du roy de Polene, ledit Jehan le Blanc, wayvoda, ensemble ses aliez, a depuis toudiz continué la guerre contre le Turcq, gaigné sur la Dyone places et forteresses sur luy, sans adveu du roy de Hongrie, de Polene, ne d'autre que de ceulx de la frontiere. Et que le dessusdit wayvoda afferma, assez tost après la mort dudit roy de Polene, à messire Pierre Wast, chevalier, et autres cappitaines des galées de mondit s^r de Bourgongne, que, se le pape et la chrestienté vouloient entretenir par mer l'armée que, par avant, avoient tenu devant Constantinoble et Galipoly l'espace de deux ans, il se mectroit derechef en guerre contre le Turcq et ne faisoit doubte, à l'aide de Dieu, de recouvrer la Grece. Et sur ce, fist ses diligences devers le Pape; mais, obstant la mort de Eugene pape, ne peut prendre effect de la

1. Une main contemporaine a corrigé ce mot en : « Boesmoys »; mais la première leçon est sans doute la bonne.

dicte matiere; ce que se pourra legierement faire par ceste entreprinse, de quoy s'ensuyvra le relievement de l'empire de Constantinoble, qui ne sera peu de prouffit de la chrestienté. Car jusques lors que ledit empire soit puissant, ne sera la chrestienté en paix ès parties d'Orient, pour ce que illecques sont les plus grandes seigneuries de Trace, du royaume de Macedoine, de Corinthe, d'Athenes, qui appartiennent au conte de Saint Pol, de la Morée, qui appartient au duc de Savoye, de Thebes et de Laced[em]onnes, de Thessalle et de Thessalonique, de Phrigie et de Troye la grant, et autres sans nombre deça le Braz Saint George et pardelà, si grandes qu'elles contiennent plus que six royaumes de France; pays fertille de biens et bien atrempé en chault et froit, comme vostre royaume; bonnes chars, bons vins et fromens et poissons, les non pareilz, de mer et d'eaue doulce; grosses villes et bien habitées de peuple, excepté vers la frontiere de Hongrie, et tous, la Dieu grace, la plus part encores chrestiens, dont sont portez les pilliers de nostre foy, saint Denis, vostre patron, saint Jehan Crisostome et autres. S'en ensuyvra aussi, en après, la recouvrance d'Ase la mineur, que l'on appelle la vieille Turquie, qu'est le droit heritage de l'empereur de Constantinoble, et jadiz l'eritage de France; et, par ce, la recouvrance d'Armenie la petite, de la seigneurie d'Anthyoche et de Triple, et ouvert le chemin par terre jusques en Jherusalem, que sera assez.

Pour le second fruit de ceste presente armée, ou, à tout le moins, se il semble estre assez d'avoir recouvré[1] la Grece et remis en estat l'empire de Constantinoble et illecques tenir frontiere comme la vieille Turquie, toutesfoiz se pourra joindre l'armée d'icelle ou de terre ou partie d'icelle avecques celle de mer, et gaigner en la Surye ou Egipte aucune ville, port ou passage, pour en après, quant il plaira à Dieu, faire aucun fruit en la Terre Saincte, dont s'ensuyvra, à l'aide de Dieu, pour ce que le Turcq aura esté bouté hors de la Grece et qu'il se doubtera que on luy oste la vieille Turquie, il ouvrera le passaige par terre en Jherusalem; et le Souldan, par paour de perdre sa seigneurie, par maniere de appoinctement baillera et mettra en la main des chrestiens la saincte cité de

1. Ms. : « semble estre d'avoir assez d'avoir recouvré ».

Jherusalem, ensemble retraitz, ports et passages sur la mer de Surye, Japhe, Acre ou autre que pourroient reedifier les chrestiens pour leurs passages et voyages, avecques seureté de faire leurs pelerinages en Surye, Arabe et Egipte, sans tribut ou charge quelconque. Et ne doit ceste voye sembler estrange, car, autresfoiz, elle a esté pratiquée au temps de l'empereur Frederic, seulement à la craincte de son armée de trente galées; et pareillement l'octroya Saladin au roy Phelipe le Conquerant, vostre predecesseur, et Richart d'Angleterre, se accepter l'eussent voulu. Et ainsi le fist le souldan à saint Loys, incontinent après la prinse de Damiete. En ensuyvront aussy plusieurs autres fruiz particulliers, comme la rompture de la puissance du Souldan, qu'est en ses Mammeluz, qui luy seront ostez par la puissance de l'empereur de Constantinoble, et que les Genevoys cesseront faire leurs raises sur les pays chrestiens, dont sont levez lesditz Mammeluz, de quoy sera moult debilitée la puissance des Sarrazins ès Surye et Egipte. D'autre part, par ce moien, se pourront mectre sus les deux cens mil combatans Armeniens et les cinquante mille Georgiens, et recouvreront leurs heritages et pays de la Grant Armenie et de la Georgie, que tiennent le Carment [1] et le Turcq. Et, ainsi, aura au doz le Turcq les dessusdicts Armeniens et Georgiens, et, au visage, l'empereur de Constentinoble, relevé comme dessus; par quoy legierement il perdera Ase la mineur, qu'il appelle la vieille Turquie. En oultre, s'ensuyvera, treschrestien prince, que vous serez cause de remettre sus les anciens voyages et passages d'oultremer que l'on appelle croisiez, dont la faulte a porté dommaiges inestimables à la chrestienté, comme de la perdicion de la Grece et autres. Aussi que, à vostre exemple, s'applicqueront les autres princes de la chrestienté à faire aide et confort à icelle ès parties d'Orient et autre part, et se recouvreront, se Dieu plaist, Grenade et les Affriques. Et se nourrisseront jeunes gens nobles et autres ès guerres publicques de la chrestienté et par consequent escheveront plusieurs oyseuses qui souvent sont cause de mectre guerre entre les princes de

1. Le Carment désigne Ibrahim bey, septième prince de la dynastie des Qaraman oglou, qui possédaient la Caramanie et la Cilicie.

la chrestienté; et trop mieulx sera d'employer sa force contre les ennemis de la foy que l'un chrestien envers l'autre.

Mais, treschrestien prince, d'autre part vous doit esmouvoir à entreprandre ce saint œuvre que voz predecesseurs l'ont jadiz ainsi fait, et n'y ont espargné corps ne chevance. Premierement, Charlesmaigne, à la requeste de l'empereur de Constantinoble et du patriarche de Jherusalem, fist son armée oultre mer, delivra Surie de la main des Sarrazins, ensemble ladicte cité de Jherusalem. Et les seigneurs de France, solicitez de Pierre l'ermite, pareillement le firent au temps de Godefroy de Buillon, et remirent l'Orient ou bon et grant estat de obeyssance à la saincte foy chrestienne, comme dessus a esté dit. Pareillement Loys Barbe, roy de France, et Conrat l'empereur le firent au temps que Rages fut perdue. Ainsi le fist Phelipe, dit le Conquerant, avec Richart, roy d'Angleterre; et saint Loys par deux foiz passa la mer pour faire secours à la chrestienté. Ainsi le proposa faire, non obstant ses guerres contre Edouart d'Angleterre, Phelipe [1] de Valois, vostre predecesseur.

Reste donc à conclure mon theume que dessus : *Qui posuit fines tuos pacem* etc... : « Charles, mon filz, puisque je t'ay donné paix de touz costez, à l'exemple de tes progeniteurs et sur l'esperance des biens que s'en ensuyvront, vueilles embrasser mon euvre et mectre ton entente à relever mon eglise ès parties d'Orient. »

Et car on pourroit dire : Comme entendez vous que le Roy soit tousiours en guerre, que tant longuement s'i est occupé, est il à dire que, après ses guerres temporelles, il entrepreigne autres nouvelles querelles sans jamais avoir repos! Je dy bien, Sire, que, si vostre personne et voz affaires le povoient porter, la besoigne en vaudroit mieulx, et que l'on besoigneroit plus en ung an en vostre presence que en trois, icelle absente, et que, pour choses temporelles, ne seroit à refuser si haulte et si saincte entreprinse. Mais à ceste question respond le second principal article de noz instructions, où, de par mondit seigneur de Bourgongne, vostre prouchain parent et subgel, nous avons charge et commandement de

1. Ms. : « Phlepe », sans signe d'abréviation.

vous dire que, en faveur de l'execution de ceste matiere, et dès long temps, il a eu pitié et compassion du doloreux estat de la chrestienté ès parties de Surye et de la Grece, et que, pour ce, il a fait plusieurs diligences ou cas de appaisement de vostre royaume avecques le roy d'Angleterre, et que, par ce, ses pays demeurent en paix. Il, comme vostre prouchain parent et subgect, vous offre, comme à son souverain seigneur, son service, et pour et ou nom de vous, s'employer en ladicte matiere et bien de la chrestienté son corps et ses biens et subgetz, avecques aucun ou aucuns de vostre sang, ou autre que bon vous semblera, pour l'execucion de la dicte matiere, soit en la Grece ou Surye, selon vostre ordonnance et advis. Et car l'on pourroit de rechef dire : « Comme pourra le roy embrasser ceste œuvre, ne accepter l'offre dessusdicte de mondit seigneur de Bourgongne, où neantmoins qu'il ait fait plusieurs grandes conquestes depuis deux ans en ça sur ses ennemis, toutesfoiz encores en reste aucunes, et ne sont les dangiers hors que les Anglois luy feissent guerre? » A ce respond le derrenier point de nostre charge, où nous avons ordonnance de vous supplier, ainsi que le faisons, le plus humblement que povons, qu'il vous plaise en faveur de ladicte saincte matiere et pour l'onneur et reverence de Jhesucrist, encliner vostre tresnoble courage à tout bien de paix ou de longues treves avecques vostre adversaire le roy d'Angleterre, toutes et quantesfoiz que en serez prié et requis par nostre saint Pere ou ses legatz de par luy. Et, par ce moien, cessera la dessusdicte obiection; car lors, par paix ou longues treves, vous demourrez en paix avecques vostredit adversaire roy d'Angleterre, et pareillement mondit seigneur, ses subgetz et pays. Et offre mondit seigneur de s'employer par toutes les meilleures voyes que faire se pourra; et, à ceste fin, à nostre partement de devers luy, il avoit envoyé en Angleterre querir saufconduit pour quarante ou cinquante chevaulx, affin de exhorter le roy de Angleterre de avoir advis sur le petit estat de la chrestienté, et qu'il se vueille disposer à tout bien et bon moyen de paix ou de longues treves envers vous, tellement qu'il ne soit cause d'avoir empesché de si grant bien, et à ce, Sire, vous doivent esmouvoir voz predecesseurs qui ainsi l'ont fait en semblable cas. Premierement, au temps du passage de

Godefroy, ou concile de Clermont par pape Urban, quant il conclud ledit passage, il, avant toutes choses, appaisa toutes querelles. On print treves à vingt ans en faveur dudit voyage entre les princes de la chrestienté, et singullierement de France. En après, Phelipe le Conquerant, roy de France, pour semblable cas, se rappaisa avecques Henry, roy d'Angleterre, son adversaire, et pour ce qu'il mourut avant l'entreprinse dudit voyage, Richard d'Angleterre pareillement se rappaisa avecques le dit Phelipe, et par ensemble conclurent leur voyage en la Terre Saincte; l'attendit ledict Phelipe en Cicile long temps, et par ensemble conquirent Phtolomayde, que nous disons Acre, et firent tant de grans faiz, que, se division ne se y fust mise, ilz eussent recouvré l'Egipte et la Terre Saincte. Et au temps de saint Loys, le duc de Combre, aisné filz du roy d'Angleterre, l'accompagna en son voyage de Thunes et le servit jusques à la mort en Affrique. Et, pareillement, Phelipe de Valois souvent requist le roy Edouart le vielz d'acomplir ensemble ledit passage. Et sur ce eurent plusieurs traictiez, tant d'accord comme dudit voyage. En ce faisant, treschrestien prince et nostre souverain seigneur, tout le monde vous cryera nostre theume : *Qui posuit fines tuos pacem et adipe frumenti satiat te;* c'est à dire, honneur, gloire et victoire à Charles, roy de France, dit le Victorieux, nouveau David, nouveau Constantin, nouveau Charlemaigne, qui, après ses conquestes et que Dieu luy a donné paix de tous costez, il s'est employé au relievement de la saincte foy catholique, dont il sera repeuz et saoulez, non mye seulement de memoire, par croniques et histoires, mais de la gresse du froment de gloire perpetuelle et bonne renommée. Amen.

BIBLIOGRAPHIE

I. — PÉRIODIQUES SPÉCIAUX

Revue biblique internationale, 4e année, 1895.

N° 1, janvier. — R. P. M.-J. LAGRANGE, Les sources du troisième évangile (S. Luc) (pp. 5-22). — J. P. van KASTEREN, S. J., La frontière septentrionale de la Terre promise (pp. 23-36); avec une carte. — P. M. SÉJOURNÉ, Les murs de Jérusalem (pp. 37-47); avec un plan. L'auteur cherche à reconstituer, d'après Flavius Josèphe et la Bible, le tracé de la première enceinte de Jérusalem. Les conclusions de son article ont été très sérieusement attaquées par J. Gatt, dans le *Heilige Land*, 28e an. (1894), nos 5-6 (pp. 168-170). — R. P. M.-J. LAGRANGE, A propos de l'encyclique de Léon XIII : *Providentissimus*, sur les études bibliques (pp. 48-64). — J. P. van KASTEREN, S. J., Christum in cubile. Contribution à l'étude des « Agrapha » (pp. 65-66). — Jean MARTA, Inscription grecque chrétienne d'Yaththa (p. 66-67). Yaththa est une localité située à 2 lieues 1/2 au sud d'Hébron. L'inscription reproduit un passage des Psaumes. — GERMER-DURAND, Inscriptions romaines et byzantines de Palestine (pp. 68-77). Reproduit, entre autres, des inscriptions recueillies récemment sur des bornes milliaires des voies de Jéricho à Taibeh, de Jérusalem à Hébron et de Naplouse à Tibériade. Inscription de Césarée, provenant d'un Hadrianée, ou temple sans idole construit sous les auspices de l'empereur Hadrien. — Fr. Al. van den WILDENBERG, Galatie et Iturée (pp. 78-87). A propos d'une discussion entre savants allemands et anglais sur l'emplacement de la Galatie de S. Paul et sur l'identité de l'Iturée et de la Trachonitide. — M.-J. LAGRANGE, Chronique de Jérusalem (pp. 88-96). Exposé des fouilles entreprises par le Dr J. Bliss dans le parcours de l'ancienne enceinte de Jérusalem. Fouilles sur le

mont des Oliviers, où l'on a découvert les fondations d'un couvent qui pourrait être celui de Sainte-Mélanie. Double vase à parfum trouvé à Saïda (Sidon).

N° 2, avril. — P. Batiffol, L'Église naissante, suite (pp. 137-159). — Fr. M.-J. Lagrange, Le récit de l'enfance de Jésus dans S. Luc (pp. 160-185). — A. van Hoonacker, La question Néhémie et Esdras (pp. 186-192). — Fr. M.-J. Lagrange, La question Néhémie et Esdras (pp. 193-202). Réponse à l'article précédent. — V. Scheil, Sippar-Sépharwaim. Note d'archéologie assyrienne (pp. 203-206). — Pierre Batiffol et W. Sanday, Étude critique sur le codex *Patiriensis* [de Rossano] du Nouveau Testament (pp. 207-213); avec une héliogravure. — J. Parisot, Les Psaumes de la Captivité (pp. 214-222). — J.-B. Pelt, L'introduction à l'Ancien Testament, d'après un livre récent : C. H. Cornill, *Einleitung in das Alte Testament* (pp. 222-233). — J. Viteau, Grammaire grecque du Nouveau Testament (pp. 233-238). A propos du livre de E. Combe portant ce titre. — Germer-Durand, Inscriptions romaines et byzantines de Palestine et Syrie (pp. 239-241) : Invocation à Jupiter Sérapis (cf. ci-dessous p. 348). Milliaire romain de la route d'Hébron. Inscription de Césarée (cf. le n° 1). Inscription de Médaba (cf. *Byzant. Zeitschr.*, IV, p. 345). — P. M. Séjourné, Chronique de Jérusalem. De Jérusalem à Bersabée (pp. 253-269). Voyage de l'École biblique de Jérusalem (11-18 nov. 1894). Milliaires sur la route d'Hébron. Visite de Bethsura, du Haram d'Hébron, de Bein-Naïm, de Khirbet Ziph, du Mont-Carmel et du village de Iaththa, qu'on a faussement pris pour le Youttah, patrie de S. Jean-Baptiste; du Khirbet de Umm el Amed, de Darbérieh, du Khirbet Hora, de Bersabée, du Bordj el Biâra, de Beit-Djébrin, l'ancienne Eleutheropolis. Voie romaine de Beit-Djébrin à Jérusalem.

Revue illustrée de la Terre-Sainte et de l'Orient catholique, 1895, t. XII.

N° 5, 1er mars. — L'Église russe et ses rapports avec Rome en vue de leur union, par un prêtre de rite oriental, suite (pp. 65-68, 86-90, 103-106, 116-118, 135-138, 149-151, 170-172, 187-190). — Dom Gérard Van Caloen, Le séminaire grec de Saint-Athanase à Rome et les autres séminaires catholiques orientaux (p. 68-71). — R. P. Michel, L'Orient et les deux lettres apostoliques: *Praeclara gratulationis* et *Orientalium dignitas Ecclesiarum,* suite (pp. 70-75, 83-86, 114-116, 132-134, 151-155, 162-164). — Le nouveau patriarche grec de Constantinople, Mgr Anthime VII (pp. 75-76). — Un institut grec-catholique à Constantinople (pp. 76-77). Il s'agit de l'Institut dont nous avons parlé ci-dessus, t. III, p. 152. —

A. Raboisson, La véracité du Livre de Judith, suite (pp. 77-79, avec une carte de l'itinéraire de Senacherib; 91-93, 124-126, 142-144, 156-158). = **Échos d'Orient** (pp. 79-80) : Appréciation par le *Stamboul,* de Constantinople, de l'action de Léon XIII en vue de l'union des Églises. — Le protectorat catholique de la France en Turquie. — Mort de Mgr Joseph Zaffino, archevêque latin d'Athènes.

N° 6, 15 mars. — A nos abonnés (p. 81). Note annonçant la transformation de la *Revue illustrée de la Terre-Sainte* en un périodique intitulé : *La Terre-Sainte. Revue de l'Orient chrétien*, paraissant également deux fois par mois. — Léon XIII et l'union (pp. 81-83). — Léon XIII et l'élection patriarcale à Constantinople (pp. 90-91). A propos de l'élection du patriarche grec, Mgr Anthime VII. — J.-B. Chabot, Patrologie syriaque (pp. 93-95). A propos de la publication entreprise par l'abbé Graffin. — Les Grecs et le Byzantinisme dans leurs rapports avec l'Occident (pp. 95-96). = **Échos d'Orient** (p. 96) : L'affaire de l'abbé Tolstoï, à Rome.

La Terre-Sainte. Revue de l'Orient chrétien (suite de la *Revue illustrée de la T. S.*), 1895, t. XII.

N° 7, 1er avril. — Lettre de S. E. le cardinal Langénieux, au sujet de la fondation de la *Terre-Sainte. Revue de l'Orient chrétien* (pp. 97-98). — Léon Roland, Le pape et l'unité religieuse (pp. 99-101). — Le mémoire de l'abbé Tolstoï sur son adhésion à l'union (pp. 101-102). — A. d'Avril, Les Églises orientales et la France, en 1672 (pp. 106-108, 120-124). — Au Saint-Sépulcre. Extrait du *Jérusalem* de Pierre Loti (pp. 108-111). = **Échos d'Orient** (p. 112) : La nouvelle congrégation pour l'union des Églises. — Nouvelles du pèlerinage à pied à Jérusalem, de Arthur-François Polvêche, de Hautbourdin (Nord). = **Gravures :** Portraits de Mgr. Grégoire Youssef Ier, patriarche grec-melkite d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem, et de Mgr Benham Beni, patriarche syriaque catholique d'Antioche.

N° 8, 15 avril. — Emm. Auvray, L'élection du patriarcat grec de Constantinople (pp. 113-114). — Salomon Nouméir, Les religieux basiliens de Syrie (pp. 118-120). Réponse à l'article de Dom Gérard van Caloen, paru dans le n° 5. = **Échos d'Orient** (pp. 127-128) : Un mandement du patriarche grec-catholique, Mgr. Youssef. — Un pèlerinage autrichien de pénitence. — Le tombeau d'Alexandre le Grand, à Alexandrie. — Les écoles italiennes dans le Levant. — **Gravure :** Portrait de Mgr. Anthime VII, le nouveau patriarche non uni de Constantinople.

N° 9, 1er mai. — Le centenaire de [la première croisade à] Cler-

mont, et les pèlerins de Terre-Sainte (pp. 129-130). — Emm. Auvray, Arrivée d'Anthime VII à Constantinople. Intronisation du nouveau patriarche (d'après le journal l' 'Αλήθεια, de Constantinople) (pp. 130-132). — Correspondance de Bethléem. Lettre de Dom Neple (pp. 140-141). Petites nouvelles locales. = **Échos d'Orient** (pp. 144) : Un évêque de rite copte. Promotion à l'épiscopat du R.-P. Georges Macaire. = **Gravure :** Portrait de Mgr. Pierre Azarian, patriarche des Arméniens catholiques.

N° 10, 15 mai. — Bœglin, Léon XIII, l'Angleterre et l'Orient. — Lettre de Mgr. de Kernaeret, doyen de la Faculté de théologie de l'Université catholique d'Angers, au R.-P. Charmetant (pp. 146-147). Au sujet de l'œuvre de l'union des Églises, organisée sous la direction du cardinal Langénieux. — A. d'Avril, Les Missions françaises dans le Levant (pp. 147-149, 165-166, 186-187). Étude sur l'origine et le rôle de ces missions. — Em. Auvray, Les orthodoxes et l'institut papal à Constantinople (pp. 155-156). = **Échos d'Orient** (pp. 159-160). Les Pâques à Jérusalem, à propos de la célébration de la fête, en 1895, et de la querelle survenue entre les Grecs et les Arméniens, pendant la cérémonie du feu sacré. — Correspondance de Constantinople. A propos des progrès de l'union des Églises parmi les orthodoxes grecs, et des projets de réorganisation du séminaire grec de Halki. — Nouvelle tentative de meurtre rituel commise par un Juif, à Damas. — Meeting dans l'île de Chypre pour demander la réunion de l'île à la Grèce.

N° 11, 1er juin. — Une réponse au *Bachir*, de Beyrouth (pp. 161-162). Au sujet d'un article de ce journal, touchant la communion des Coptes entre les mains d'un prêtre étranger à leur rite. — Roumanie. L'église de la Curtea d'Argis (pp. 166-167); avec gravures. — A propos du congrès eucharistique de Jérusalem. Extrait de l'ouvrage du R. P. V. Vanutelli, sur le congrès (pp. 167-170, 182-183). — Franco (Nicolas), Les moines basiliens de Saint-Sauveur. Lettre ouverte au R. P. Salomon Nouméir, supérieur général de la congrégation basilienne de Saint-Sauveur, au mont Liban (pp. 172-174). Sur l'enseignement donné dans le séminaire de Saint-Sauveur.

N° 12, 15 juin. — Ph. Bernardet, S. J., L'orphelinat agricole de Tanaïl, en Syrie (pp. 177-180). — Dom Paul Renaudin, L'Église copte (pp. 180-182). — Em. Auvray, L'union des Églises (pp. 190-191). Version d'un article de l' 'Ανατολή, journal grec-uni de Syra. = **Gravures :** Ferme et chapelle de la Consolata, à Tanaïl (Syrie).

Œuvre des écoles d'Orient : 1895.

N° 206, janvier-février. — F. C[harmetant], Léon XIII et l'union

des Églises (pp. 1-2). — Constitution apostolique de N. T. S. P. Léon XIII sur la protection et la conservation des coutumes des églises orientales, 30 nov. 1894 (pp. 3-12). — L'encyclique *Christi nomen*, recommandant à la charité catholique l'œuvre de la Propagation de la foi et celle des Écoles d'Orient, 24 déc. 1894 (pp. 13-16). — Lettre de Mgr. Michel Petkoff, évêque d'Hébron, vicaire apostolique de la Thrace pour les Bulgares unis, à M. le directeur de l'Œuvre des Écoles d'Orient, 20 déc. 1894 (pp. 16-18). Détails sur l'Œuvre des Écoles d'Orient, en Thrace. — Lettre de Sœur Jeanne, oblate de l'Assomption, supérieure de l'école Sainte-Hélène à Andrinople, à M. le directeur de l'Œuvre des Écoles d'Orient, s. d. (pp. 18-22). — Lettre de Mgr. Pierre Géraïgiry, évêque grec de Panéas (Césarée de Philippe) aux sources du Jourdain, à M. le directeur général de l'Œuvre des Écoles d'Orient (pp. 22-25). — Lettre de Sœur Rousset, fille de la Charité, supérieure de l'Orphelinat Saint-Charles, à Beyrouth, au même (pp. 25-27).

N° 207, mars-avril. — Lettre de Mgr. Étienne-X.-Pierre Azarian, patriarche arménien catholique, au directeur de l'Œuvre, 14 févr. 1895 (pp. 33-39). Sur l'assistance accordée par l'Œuvre aux diverses catégories d'écoles en Orient : séminaires indigènes, écoles dirigées par les congrégations latines et écoles dépendant du clergé indigène. — Lettre de Mgr. J.-H. Montéty, délégué apostolique de la Perse, à Mgr. l'abbé Payan d'Augery, vicaire-général de Marseille et directeur diocésain de l'Œuvre des Écoles d'Orient, s. d. (pp. 40-42). Sur les écoles de l'Œuvre, en Perse. — Les Frères des écoles chrétiennes en Orient. Rapport du Fr. Hugonis, visiteur des Frères des écoles chrétiennes du Levant, 7 févr. 1895 (pp. 42-47). Statistique du nombre d'écoles, de classes et d'élèves, en 1892 et 1894, dans les délégations d'Égypte, de Palestine, de Syrie, d'Asie-Mineure et de Constantinople. — Lettre de Mgr. A. Kabis, pro-vicaire apostolique des Coptes unis à M. le directeur général de l'Œuvre, sur le passé et le présent de l'Église copte, 10 févr. 1895 (pp. 48-50). — Lettre du R. P. Rolland, supérieur de la Mission des PP. Jésuites dans la Haute-Égypte, à M. le directeur de l'Œuvre, sur la Mission copte et sur la fondation d'un séminaire indigène à Minieh, 20 janv. 1895 (pp. 51-56).

N° 208, mai-juin. — Rapport du R. P. L. Féderlin, supérieur du séminaire grec de Sainte-Anne de Jérusalem, à M. le directeur de l'Œuvre, s. d. (pp. 65-68). Sur l'appui financier accordé par l'Œuvre à ce séminaire. — Haute-Palestine. Orphelinat agricole d'Al-Kousaïr de Notre-Dame de Lourdes, à Gedaïdat-Margyoun (Hte-Palestine). Rapport du R. P. Ludovic, directeur de cet

orphelinat (pp. 68-77). Description de l'orphelinat et de la contrée. — Les Augustins de l'Assomption et leurs Missions en Orient. Lettre du R. P. ALFRED, supérieur des Augustins de l'Assomption, à Constantinople, à M. le directeur de l'Œuvre, 5 mai 1895 (pp. 77-83). — Lettre de Mgr. Paul TERZIAN, évêque arménien-catholique d'Adana et de Tarse, en Cilicie, à M. le directeur de l'Œuvre, 23 avril 1895 (pp. 87-89). Sur les écoles arméniennes-catholiques de Cilicie.

Mittheilungen und Nachrichten des Deutschen Palæstina Vereins, 1895.

N° 1. — Dr M. BLANCKENHORN, Bericht über meine Reise nach Palästina im Frühjahr 1894 (pp. 1-6). — Entdeckungen und Beobachtungen aus Jerusalem (pp. 6-10). Découverte d'anciens tombeaux dans les travaux de fondation de l'église du Sauveur; inscription latine de l'ancienne église de la Vierge; piscine ou citerne nouvellement mise à jour dans la partie supérieure de la vallée où se trouve le couvent de la Sainte-Croix; manque d'eau dans la piscine de Siloé; nouvelles météorologiques. — H. GUTHE, Zur Lage des Thalthores von Jerusalem (pp. 10-15); avec un plan des fouilles entreprises par le Dr Bliss.

N° 2. — H. GELZER, Griechische Inschrift vom Œlberg (pp. 17-21). L'inscription, en mosaïque, a été faite pour le repos éternel de quelques moines; elle est ainsi conçue : Ὑπὲρ ἀναπαύσεως Εὐσεβίου πρεσβυτ[έρου], Θεοδοσίου διακ[όνου], Εὐγενίου, Ἐλπιδίου, Εὐφρατᾶ, Ἀγαθονίκου, τῶν μοναζόντων. — K. ZANGEMEISTER, Sarapis-Inschrift in Jerusalem aus der Zeit Trajans (pp. 21-24). Invocation à Jupiter Sérapis pour le salut et la victoire de l'empereur Trajan. — Richard KIEPERT, Die Stationen der Rœmerstrasse Philadelphia-Bostra (pp. 24-26); avec un plan. — J. P. van KASTEREN, Hasse'ira und Hajj'ar (pp. 26-30). Ces deux noms géographiques, dont le premier est cité dans le livre des Juges (III, 26) et le second dans Josué (XVII, 15), désigneraient, suivant l'auteur, une seule et même localité, au nord-ouest de Jéricho. — A. SOCIN, Projektirte Trambahn bei Beirut (pp. 30-31). — C. SCHICK, Neubauten in Jerusalem (p. 31). Maison de l'évêque grec Épiphane sur la montagne des Oliviers. Projet de construction d'une église anglicane et d'une habitation pour l'évêque, M. Blyth, un peu au sud des Tombeaux des Rois.

Byzantinische Zeitschrift, t. IV, 1895.

Fasc. 2. — E. KUEHN, Zur byzantinischen Erzählungslitteratur (pp. 241-249). — U. Ph. BOISSEVAIN, Zur handschriftlichen Ueberlie-

ferung des Zonaras (pp. 250-271). — K. PRAECHTER, Eine vulgärgriechische Paraphrase der Chronik des Konstantinos Manasses (pp. 272-313). Il s'agit d'une des continuations (publ. dans Muralt, pp. 858-895) de la Chronique de Georgius Monachus, qui offre de grandes analogies avec la chronique de Constantin Manassès. — Chr. HARDER, Johannes Tzetzes' Kommentar zu Porphyrius (pp. 314-318). — E. NESTLE, Die Kreuzauffindungslegende nach einer Handschrift vom Sinaï (pp. 319-345). Publie et commente, d'après un ms. du Sinaï, un texte grec de la lettre de Cyrille de Jérusalem sur l'Invention de la Croix. Le ms. présente d'assez nombreuses variantes avec les textes dejà connus. Il ne permet pas malheureusement de trancher la question, toujours débattue, de savoir en quelle langue, grecque ou latine, fut écrit l'original de la légende. — Pierre BATIFFOL, Corrigendum (p. 345). Restitution de l'inscription de Medaba, publiée dans la *Byzantinische Zeitschrift,* t. IV, p. 141. — J. DRÆSEKE, Der Mönch und Presbyter Epiphanios (pp. 346-362). Il s'agit de ce moine Épiphane, auteur, entre autres écrits, d'une description de la Syrie et des saints lieux de Palestine. M. Dräseke établit qu'il vivait vers le milieu du VIII[e] siècle. — Spyr. P. LAMBROS, Die Handschriften des Nikolaos von Methone im Dionysioskloster (pp. 363-365). — Carl Erich GLEYE, Malalas und Corippus (pp. 366-367). = **Besprechungen** (pp. 368-370) : Gr. Chalatiantz, *Zenob de Glak, étude critique* (en arménien); Vienne, 1893 (K. VON STACKELBERG). — Arsenij, *Quatre ouvrages inédits de Nilus, métropolitain de Rhodes;* Moscou, 1891 (Ed. KURTZ). — W. Nissen, *Die Diataxis des Michael Attaleiates,* von 1077. *Ein Beitrag zur Geschichte des Klosterwesens im byz. Reich;* Jena, 1894 (Ph. MEYER). = **Bibliographische Notizen und kleinere Mitteilungen** (pp. 376-400). A signaler, outre des notices qui seront indiquées plus loin, avec les ouvrages auxquels elles se rapportent, les recensions des ouvrages et articles suivants : Wilh. Pecz, *Le poème de Paraspondylus Zoticus sur la bataille de Varna;* Budapest, 1894. — Id., *Les poèmes de Zoticus et de Hierax sur la bataille de Varna* ['Századok', 1894]. — Archimandrite Vladimir, *Description systématique des mss. de la Bibliothèque synodale de Moscou;* 1[re] partie : *les mss. grecs;* Moscou, 1894. — A. Olivieri, *Indice de' codici greci Bolognesi* [*Studi italiani di filologia classica,* 1895] (K. KRUMBACHER). — Sp. P. Lambros, Ἡ μονὴ Βυλίζης καὶ τὰ ἐν αὐτῇ χειρόγραφα [Δελτίον τῆς ἱστ. ἑταιρ. τῆς Ἑλλάδος, 1892-1894] (K. KRUMBACHER). — L. Dorez, *Un document sur la bibliothèque de Théodore Gaza* [Rev. des Biblioth., 1893]. — Ed. Heydenreich, *Griechische Berichte über die Jugend Constantins des Grossen;* Leipzig, 1894 (K. KRUMBA-

CHER). — *Acta Andreae, apostoli,* ed. Max. Bonnet [*Anal. Bolland.*, t. XIII, an. 1894] (C. WEYMAN). — *S. Romanos, le mélode* [*Anal. Bolland.*, t. XIII (1894)] (C. WEYMAN). — N. Nilles, S. J., Mitte-Pfingsten. Ἡ μεσοπεντηκοστή [*Zeitschr. f. kathol. Theol.*, XIX (1895)]. Notice sur cette fête, tombant le mercredi de la quatrième semaine après Pâques, et instituée en mémoire de l'apparition de J.-C. dans le Temple. — Ant. Miliarakis, Τὸ νόσημα μιᾶς βασιλίσσης παραμορφούμενον ἐν τῇ ἱστορίᾳ [Ἑστία εἰκονογραφουμένη, 1895, n°s 1-2] (K. KRUMBACHER). Vie d'Eudoxie, fille d'Alexis III Comnène et femme du prince serbe Étienne II.

Das heilige Land, XXXVIIIe an., 1894.

N°s 5-6. — IPPEN (Theodor), Ein Ausflug in das Gebiet des Todten Meeres (pp. 131-151). Extrait du *Vaterland* (1895). — J. P. S., Der Siloah (pp. 151-158). — G. GATT, Aus Gaza (pp. 158-162), Nouvelles courantes de Palestine et de Syrie. — G. GATT, Die Sprache des heiligen Landes (pp. 162-166). Considérations sur l'étude de l'arabe. — G. GATT, Eine Frucht des Cœlibates (pp. 166-168). La thèse de l'auteur est celle-ci : le célibat des prêtres a comme conséquence d'encourager les fondations pour l'entretien des cures et de leurs desservants. Chez les orientaux, où le mariage des prêtres, même catholiques, est autorisé, de pareilles fondations sont très rares; de là l'infériorité matérielle et morale du clergé oriental. — G. GATT, Topographisches (pp. 168-170). Réponse à l'article du P. Séjourné publié dans la *Revue biblique*, 1895, p. 37 (cf. ci-dessus, p. 343).

Der Bote aus Zion, 1895, 11e année.

N° 2 (mai). — J. L. SCHNELLER, Jahresbericht des Syrischen Waisenhauses in Jerusalem vom Jahr 1894 (pp. 17-22). — Die griechische Kirche in der Türkei : Geschichtlicher Rückblick. Verfassung. Dogmatik. Kirchliches Leben. Neuere Einwirkungen (pp. 22-32).

Die Warte des Tempels. *Wochenblatt zur Belehrung über die wichtigsten Fragen unserer Zeit,* 51e an., 1895, janvier-juin.

J.-B., Eine Fusstour ins Ostjordanland (n°s 1, 2, 3). — Der deutsche « Reichsanzeiger » über die Grundeigentumsverhältnisse der deutschen Kolonisten in Palästina (n° 3). — J. J. HESELSCHWERDT, Reise Erzählungen (n° 4). Récit d'un voyage de Jaffa en Würtemberg, écrit pour indiquer aux colons de Palestine les meilleurs moyens de faire le voyage d'Europe. — Eine Reise nach Jerusalem vor 400 Jahren (n°s 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11). Suite de la repro-

duction du voyage de Henri de Zedlitz, publié par R. Röhricht dans la *Zeitschrift des D. Pal. Vereins* (1894, nos 2 et 3). — J. Bacher, Aufzeichnungen aus der Evangelischen Schule des Herrn Chr. Hoffmann, suite (nos 5, 6, 7, 8, 9, 10). — P. Aberle, u. J. Dyck, Konfirmationsfeier der Tempelgemeinde Jerusalem, 23 déc. 1894 (no 6). — Weiteres über die Grundbesitzverhältnisse in Palästina (no 6). — Wetterbericht von Jerusalem, déc. 1894-mars 1895 (nos 7, 12, 20, 21). — Die Grundeigentumsverhältnisse der deutschen Kolonisten in Palästina, besprochen im Deutschen, Reichstag, am. 11 Febr. 1895 (no 8). — J. J. Heselschwerdt, Eine Erinnerung an den Aeltesten Fr. Bulach (no 8). Notice sur la situation présente et les vicissitudes de la famille de ce membre de la Société du Temple, mort à Jaffa, en 1885. — C. Jung, Orientpost. Zum Andenken an Gottlieb Gross, geboren zu Grossingersheim, den 11 Juni 1844, † zu Sarona, den 1 Februar 1895 (no 9). — Sommertage im Heiligen Lande (nos 13, 14). A propos du livre de M. Bruno Hartung (cf. ci-dessous, p. 358). — Chr. Hoffmann, Der biblische Begriff des Königreiches Gottes, suite (no 14). — Krankenbericht des Deutschen Krankenhauses zu Jaffa, pro 1894 (nos 14-15). — Eine geplante Centennialfeier in Jerusalem (no 15). A propos d'un projet de célébration du vingtième centenaire de l'ère chrétienne à Jérusalem. — Aus Syrien (no 16). Extrait de l'*Allgemeine Zeitung*, du 25 mars 1895; au sujet des troubles récents de la petite Arménie. — Orientpost. Jérusalem, 18 mars 1895 (no 17). Sur les pèlerinages en Palestine, au printemps de 1895. — Eröffnungs-Bilanz der Deutschen Weinbaugesellschaft Sarona-Jaffa, pro 1 Febr. 1895 (no 20). — Eine christliche Osterfeier in Jerusalem (no 22). Relatif aux scandales qui se sont produits cette année, lors de la cérémonie du feu sacré. — Orientpost. Jerusalem 15 mai 1895. Sur les pèlerinages en Palestine, au printemps de 1895 ; les travaux pour amener de l'eau potable à Jérusalem; l'achèvement du port de Beyrouth. — Die Reformvorschläge für Armenien (no 25). — Die Lage in der Türkei (no 26).

Palestine Exploration Fund. Quarterly Statement, 1895.

Avril. — Notes and News (pp. 89-96). — J. F. Bliss, Fourth report on the excavations at Jerusalem (pp. 97-108). Découverte d'un ancien cimetière juif sur le tracé de la première enceinte de la ville. Mise au jour des ruines d'une église byzantine sur le Mont des Oliviers ; avec un plan. — Reports from Herr Baurath von Schick : Muristan. Excavations inside the New Gate. An old Pool west of the City. Reckoning of time among the Armenians. The Armenian Cross (pp. 108-110). — Dr G. Schumacher, Reports from

Galilée (pp. 110-114). Mise au jour de tombeaux, d'objets en verre gravé, de pierres taillées. Chute de la tour de Tantourah. Canal près de Beisan. — P. J. Baldensperger, Beth-Dejan (pp. 114-119). Description de l'état actuel de cet important village et de la contrée voisine. — Samuel Bergheim, The identification of the city of David-Zion and Millo (pp. 120-123). — T. F. Wright, The Julian Inscription in the Metropolitan Museum of Art, New-York (pp. 124-126). L'auteur pense que cette inscription chrétienne, relative à un nommé Julien, d'ailleurs inconnu, doit provenir de Palestine. — A. S. Murray, The mosaic with Armenian Inscription from near the Damascus Gate, Jerusalem (pp. 126-127). — Greek Inscription from near Tripoli, forwared by Dr Harris, with explanation by A. S. Murray (p. 128); avec une reproduction en héliogravure. — J. T. Fowler, S. Cuthbert's Cross (pp. 128-130). Cf. *Palestine Explor. Fund.*, janv. 1895, pp. 83-84. — A. S. Murray, Latin Inscription in the Wall of Neby Daud, Jerusalem (p. 130). — W. Ewing, Greek and other Inscriptions collected in the Hauran (pp. 131-160); avec reproductions sur bois. — W. Ewing, A journey in the Hauran (pp. 161-184). — James Glaisher, Results of meteorological observations taken at Jerusalem in the year 1887 (pp. 184-187). — Ebenezer Davis, Note on the Haematite Weight from Samaria (pp. 187-190). — C. R. Conder. The Haematite Weight. The Assyrians in Syria (p. 191-192).

Communications de la Société impériale orthodoxe de la Palestine (Saint-Pétersbourg), t. V, 1894.

Séance générale de la Société, du 19 décembre 1893 (pp. 1-29). — Rapport du délégué de la Société à Jérusalem, M. Grégoire Michaïlow (pp. 30-53). — Rapport médical de l'hôpital russe de Jérusalem (pp. 53-72). — Pèlerinage de Barsanouphe aux Lieux-Saints, en 1456 (pp. 73-79). — D. Aïnalow, Le Golgotha et la Croix sur une mosaïque du ive siècle; avec quatre planches (pp. 80-104). — Chronique de Jérusalem (pp. 105-120). — Sur l'importance ecclésiastique de l'ancienne Jérusalem ; discours de son Éminence Monseigneur Modeste, évêque de Volinie et Zitomir (pp. 129-139). — L'adoration de la sainte Vierge par les Musulmans (pp. 139-140). — C. R. Conder, La Judée sous l'empire de Rome (pp. 141-177). — Chronique de Jérusalem (pp. 178-188). — Selim Cobeïne, Soumission des Bédouins et prise de Carak (pp. 188-192). — Les Arabes Schararathes (pp. 192-195). — Propriétés du Sultan dans les plaines du Jourdain (pp. 195-198). — Les imitations de l'Église du Saint-Sépulcre en Occident (pp. 198-199). — Églises de Saint-Martin, de Sainte-Égidie et de Saint-Jean, à Jérusalem

(pp. 200-205). — L'incendie de Damas (pp. 205-214). — Une école latine à Balbeck; la ville de Sainte-Barbe (p. 214). — Les Anglicans en Orient (pp. 215-216). — La seconde muraille de l'ancienne Jérusalem (pp. 217-221). — Fouilles à Jérusalem (pp. 221-226). — Antiquités de Jaffa (pp. 226-233). — Découvertes archéologiques à Gaza (pp. 233-234). — Poids anciens découverts à Gaza (p. 235). — Un calice chrétien découvert à Émesse de Phénicie (p. 236). — C. R. Conder, La dot de Taduchep (pp. 237-248). — Succursales de la Société impériale orthodoxe de la Palestine (pp. 241-246). — M. P. Soloview, La Terre-Sainte et la Russie (pp. 257-287). — Rapport du délégué de la Société impériale orthodoxe de Palestine, à Odessa, M. J. Ossipow (pp. 288-298). — Séance générale de la Société, le 21 mai 1894 (pp. 299-319). — Découvertes inattendues à Jérusalem (pp. 320-324). — Un pèlerinage anglais à Jérusalem (pp. 324-335). — Nouvelles de Jérusalem (pp. 335-340). — Désordres dans le monastère latin de Nazareth (pp. 340-343). — Vadi-Chalioul et Béther (pp. 344-345). — Bibliographie (pp. 347-375), comprenant 516 numéros. — Nouvelles publications de la Société impériale orthodoxe de la Palestine (p. 375). — Domaines roumains dédiés aux Lieux-Saints (pp. 385-419). — Les institutions grecques d'instruction, en Turquie (pp. 419-431). — Les écoles grecques de l'archevêché de Constantinople (pp. 431-434). — Les institutions d'instruction à Smyrne (pp. 434-437). — Visite du patriarche de Constantinople au monastère russe de Galala, dépendant du monastère de Saint-André, au mont Athos (p. 437). — La nuit de Pâques à Constantinople (pp. 438-439). — Progrès des Latins dans le ressort du patriarcat d'Antioche (pp. 440-441). — L'église d'Alexandrie (p. 441). — L'archimandrite du Sinaï, le R. P. Corneille (pp. 442-444). — Nouvelles d'Égypte (pp. 444-453). — L'église copte (pp. 453-456). — Le monastère de Saint-Siméon, dans la Haute-Égypte (pp. 456-459). — Le *Palaestina Verein*, de Berlin (pp. 459-462). — L'activité médicale des missionnaires (pp. 463-466). — Les intrigues des Musulmans à Acre (pp. 466-468). — Le culte de saint Georges en Palestine (pp. 468-482). — A. A. Olešnitzky, Monuments scythes au nord du Trans-Jourdain (pp. 482-495). — Le réseau des chemins de fer de Syrie (pp. 495-500). — Un ancien tabernacle (pp. 500-502). — Le nouveau chef de la mission ecclésiastique russe à Jérusalem (pp. 502-503). — Monuments chrétiens, en Cœlé-Syrie (pp. 513-578). — La Société impériale de la Palestine d'après les journaux grecs (pp. 579-591). — Un pèlerin hellène aux Lieux-Saints (pp. 591-596). — Le puits de Jacob près de Naplouse (pp. 596-602). — Cana et Magiddo, dans le *Diatessaron* de Tatien (pp. 602-604). — L'école ecclésiastique

orthodoxe de Beyrouth (pp. 604-608). — Le Jubilé de l'école protestante des filles à Beyrouth (p. 608). — Le baptême d'une famille juive (p. 609). — Un fragment de marbre provenant de Djébel (pp. 610-613). — A propos des examens dans les écoles orthodoxes (pp. 613-615). — Une apocalypse apocryphe (pp. 615-621). — Cadeau du patriarche de Jérusalem au roi de Serbie (p. 622). — Les Latins à Karak (p. 623). — Affermissement de l'autorité turque au-delà du Jourdain (p. 625). — Fouilles anglaises en Palestine (pp. 626-630). — Fouilles du Moristân (p. 630). — Rapport de l'inspecteur des écoles en Galilée, A. J. Yacoubovitz (pp. 641-658). — Rapport sur le pensionnat des filles à Bet-Dzala (pp. 658-697). — Séance générale de la Société impériale orthodoxe de la Palestine, le 27 novembre 1894 (pp. 697-703). — Rapport du délégué de la Société à Jérusalem, N. G. Michaïlow (pp. 704-734). — Rapport médical sur l'hôpital russe de Jérusalem (pp. 735-753). — Rapport du laboratoire médical de Bet-Dzala (pp. 753-756). — Rapport du laboratoire médical de Nazareth (pp. 757-762). — Index des noms propres du volume (pp. 770-811). — Table des matières (pp. 813-815). = **Supplément :** Statuts de la Société (pp. 1-48). — Publications de la Société (pp. 49-52). — Listes des membres de la Société (pp. 65-135). — Listes du personnel des conseils de la Société et de ses succursales (pp. 137-142). — Agents de la Société dans les provinces de Russie et listes du personnel au service de la Société (pp. 142-154). — État de la caisse de la Société pendant les années 1893-1894 (pp. 155-146). — Table des matières du Supplément (p. 161).

II. — LIVRES ET ARTICLES DIVERS

Ἁγίοις (Ἐν τοῖς) Τόποις.

['Αμάλθεια (Smyrne), n° 5717, 22 avril 1895 (v. s.).]

C'est la traduction d'un fragment du *Jérusalem* de P. Loti.

Anthime (Alexudis), évêque d'Amasia. — Ὁ Ἀχρίδων Γαβριήλ.

['Εκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια, t. XIV, 1894, pp. 172-173.]

Notice sur Gabriel, évêque d'Achrida, omis dans les listes de l'*Oriens christianus* de Le Quien.

Ἀρχιδούκισσα (Ἡ) Στεφανία ἐν Ἱερουσαλήμ.

[Κωνσταντινούπολις, n° 81, 17 avril 1895 (v. s.).]

Autobiographie d'Ousâma. Traduction française d'après le texte arabe par Hartwig Derenbourg.

[*Rev. de l'Or. latin*, t. II (1895), pp. 327-565. — Tir. à part, sous le titre : *Souvenirs historiques et récits de chasse par un émir syrien du*

XII[e] *siècle. Autobiographie d'*Ousâma Ibn Mounkhid, *intitulée:* l'Instruction par les exemples (Paris, E. Leroux, 1895, in-8°, VI-238 pages).]

Voy. aussi, plus loin : DERENBOURG (H.), Ousâma Ibn Mounkidh.

BAUER (B.). — **Nach dem heiligen Lande.** — Rudolfzell, Moriell, 1893, in-8°, XI-600 pp.

BELIN (A.). — **La latinité de Constantinople...** Cf. *Rev. de l'Or. latin,* t. II, p. 656; t. III, p. 135.

Compte rendu : *Rev. des quest. histor.,* XXIX[e] an., 1[er] oct. 1894, pp. 644-645 (E.-G. LEDOS).

BELJÀJEV (D.). — **L'église de Sainte-Irène et le tremblement de terre du 28 juin 1894, à Constantinople.**

[Βυζαντινὰ Χρονικά, 1894, t. I, pp. 769-798.]

L'auteur se trouvait dans l'église au moment des premiers phénomènes sismiques. Il donne un historique des vicissitudes de l'église depuis sa construction par Constantin, et décrit l'état actuel du monument.

BLOCH (Moïse). — Voy. GRAETZ (H.).

BLYTH (Bishop). — Voy. LEES.

BREWSTER (Augusta). — **Three month's travels in Egypt and Palestine.** — London, Nisbet, 1893, in-8°, 240 pp. Illustrations.

Briefe des JACOBUS de VITRIACO (1216-1221); herausg. von R. RÖHRICHT.

[*Zeitschr. f. Kirchengesch.,* t. XV, 1894, fasc. 4, pp. 568-587.]

Suite de l'article signalé dans la *Rev. de l'Or. latin,* t. I, p. 462, contenant les lettres 3 à 5.

BRINTON (John). — **Tour in Palestina and Syria;** with illustrations and map. — London, Chapman, 1893, in-8°, 170 pp.

BROCKELMANN (C.). — **Islam** (Bibliographie).

[*Jahresberichte der Gesch. Wissenschaft,* t. XII, 1893, pp. 478-481 (Berlin, Gärtner, 1895).]

BUHL. — **Det israelitische Folks Historie.** — Copenhague, Gyldenhal, 1893, in-8°, 336 pp.

CHATZIDAKIS (G.-N.). — **Μεσαρέα, Μεσαρεά καὶ Κεφαλή.**

['Αθήνα, 1894, t. VI, p. 473.]

Supplément à l'article signalé dans la *Rev. de l'Or. latin,* t. III, p. 136.

CLERMONT-GANNEAU (Ch.). — **Études d'archéologie orientale**, tome I[er], deuxième partie, livr. 12-19.

[*Biblioth. de l'École des Hautes-Études. Sciences philol. et histor.;* 44[e] fasc., pp. 85-148. — Paris, E. Bouillon, 1895, in-8°.]

Réunion de mémoires et de notices sur des sujets de l'antiquité orientale et d'histoire médiévale. Nous citerons les suivants :

III, pp. 140-141. — *L'épitaphe de Marie et de Lazare et les inventions de reliques en Palestine.* — Il s'agit d'une inscription provenant, dit-on, de Césarée, et ainsi conçue : Μνημόριον διαφέρων Μαρίας καὶ Λαζάρου. M. Clermont-Ganneau, avec raison sans doute, voit dans les deux personnages mentionnés une Marie et un Lazare quelconques, et non point ceux de l'Évangile. A ce propos, il exprime l'opinion, très vraisemblable, que la découverte, au moyen âge, d'inscriptions analogues a dû donner naissance à nombre de prétendues inventions de reliques de personnages bibliques et de saints.

IV. pp. 141-142. — *L'inscription romaine de Bettir et la Bethar de Burcocheba.* — A propos d'une nouvelle lecture de cette inscription publiée dans la *Rev. biblique,* oct. 1894, p. 614, par le P. Germer-Durand.

V, pp. 142-143. — *Inscriptions grecques d'Outre-Jourdain (Djerach et Irbid).*—Il s'agit des inscriptions publiées par le Fr. Séjourné dans la *Rev. biblique,* 1894, p. 621.

VI, pp. 143-144. — *Les inscriptions grecques de la mosquée d'Hébron.*

VII, p. 144. — *Inscription grecque du Moristân, à Jérusalem.*— Publiée dans la *Rev. biblique,* 1892, p. 582 et la *Zeitsch. des d. Pal. Vereins,* 1894, p. 183.

VIII, pp. 144-145. — *Le* « Cames » *du Templier de Tyr.*— Interprétation par le mot arabe iqâmé = provisions ou points de ravitaillement, de cette expression traduite par le mot « chameau » dans l'édition des *Gestes des Chyprois,* donnée par M. G. Raynaud.

IX, pp. 145-146. — *Deux sceaux inédits des Croisades* (XIII[e] siècle) *aux noms de*

Raoul Ursel et de Salemo de Puteo. — Ce sont deux matrices de sceaux, dont la seconde provient de Tyr. M. Clermont-Ganneau n'est pas éloigné de penser que Salemo de Puteo est un italien peut-être apparenté avec un Paternianus de Putheo, sous-diacre et notaire, cité dans un acte vénitien de 1206. Si l'hypothèse de M. Clermont-Ganneau est fondée, on pourrait aller peut-être un peu plus loin dans la détermination du lieu d'origine de Salemo et de Paternianus de Puteo. Le nom de Paternianus est spécial, en effet, à la région d'Ancône et vient d'un saint très vénéré dans cette contrée.

Concile (Le) de Clermont et la première croisade, par M. X. et M. A. B., ancien consul général. — Riom, Ul. Jouvet, 1895, in-8°, 60 pp. Phototypies.

[*L'Auvergne historique, littéraire et artistique.*]

Cette brochure contient deux articles : l'un (pp. 1-48), portant le titre qu'on vient de lire, est dû à M. X.; l'autre (pp. 49-60), signé A. B., ancien consul général, est intitulé : *L'Auvergne à la première croisade.*

Nous ne doutons pas que l'auteur du premier article n'ait eu, comme il le dit, d'autre souci « que la vérité historique, telle qu'elle « se dégage des récits des contemporains « et des documents choisis avec scrupule ». Malheureusement, sa bonne volonté n'a pas été servie par une connaissance assez exacte de l'histoire de la première croisade et des sources de cette histoire. L'importance qu'il attache aux prétendues terreurs de l'an 1000 dans la préparation de la première guerre sainte; le cas qu'il fait de la fameuse lettre de Gerbert, — laquelle n'est nullement un appel aux peuples chrétiens en vue de la conquête de Jérusalem, mais une sorte de circulaire destinée à être colportée par un collecteur d'aumônes pour la Terre-Sainte —; la façon dont il cite les historiens de la croisade (ainsi p. 10 : « Baldérich Andegavense, archevêque Dolense », et, pp. 17 et 18 : « les manuscrits d'Antioche », pour les manuscrits de la chanson dite d'Antioche); l'ignorance où il paraît être de la valeur respective de ces historiens; enfin le nombre, vraiment trop grand, d'erreurs de détail que l'on rencontre dans son mémoire, tout cela prouve chez lui une préparation incomplète.

Nous nous permettrons, en outre, de recommander à M. X. un peu plus de soin dans la correction de ses épreuves, s'il ne veut pas qu'on soit tenté d'imputer à l'insuffisance de son savoir des erreurs qui ne sont sans doute que des coquilles typographiques. Chez lui les noms propres et les titres des ouvrages sont constamment défigurés. Héfélé, l'auteur de l'*Histoire des conciles* devient « l'illustre Hesel » (p. 7) et le traducteur de cette histoire, M. l'abbé Delarc, est appelé « Delare ». La deuxième édition des *Regesta* de Jaffé porte le titre : « *Regesta pontificum, cursentibus Ewald, Kaltenbruner, Lœwenseld.* » Le nom de M. Pflugh-Hartung est écrit tantôt Plugh-Hartung, tantôt Palungh-Hartung. Un renvoi est ainsi libellé : « *Kirchengeschichliche* de Max Sdralek. » Encore un mot : Pourquoi M. X., dans ses citations d'auteurs, fait-il, de ci de là, précéder leur nom de l'article le : « le Riant; le Brimont; le Simon; le Baronio; le Bongars » ?

L'auteur du second article, M. A. B., est certainement moins étranger que son collègue aux exigences d'un travail d'érudition. Sans doute, en la matière qu'il s'est proposé de traiter — la participation de l'Auvergne à la première croisade, — il n'apporte rien de nouveau. Les listes de seigneurs auvergnats qu'il donne sont empruntées à l'*Art de vérifier les dates,* à la notice de Blancmesnil sur la Salle des croisades, et à celle de M. de Sartiges d'Angles dans le *Nobiliaire* de Bouillet. Mais, du moins, a-t-il la circonspection de ne point prendre pour argent comptant tous les renseignements qu'il trouve dans ces ouvrages. Il les discute et il fait voir le peu de fondement de certains d'entre eux. Malheureusement, après avoir montré que divers personnages n'avaient aucun droit à figurer dans les listes ci-dessus citées, il ne semble pas avoir fait le nécessaire pour les remplacer par d'autres moins suspects. Les chartes et chroniques locales ne fournissant rien, paraît-il, M. A. B. aurait certainement trouvé quelques noms nouveaux en compulsant les nombreux documents relatifs à la Terre-Sainte parus dans ces dernières années. Sa connaissance de l'onomastique auvergnate lui eût permis de désigner sûrement, parmi les croisés ou les pèlerins, les religieux ou les colons établis en Palestine et cités sans indication précise d'origine, ceux que l'Auvergne est en droit de revendiquer.

CONIL (L'abbé F.). — **Jérusalem moderne. Histoire du mouvement catholique actuel dans la Ville sainte.** — Lyon, Rey; Paris, Maison de la Bonne presse, 1893, in-8°, VII-556 pp.

Compte rendu : *Polybiblion,* mars 1895, pp. 259-260 (P. PISANI).

COURET (Alph.). — **Les légendes du Saint-Sépulcre.** — Paris, Pétithenry, 1893, in-8°, VI-152 pp. Illustrations.

CYRILLE de Scythopolis. — Vie de S. Jean le Solitaire ou l'Aumônier; version russe de J. POMIALOWSKY.

[*Patrologie de la Palestine*, publ. par la Soc. impér. orthod. de la

Palestine, n° III (Saint-Pétersbourg, 1893, in-12, 29 pp.).]

DERENBOURG (Hartwig). — **Ousâma Ibn Mounkidh...** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 463; t. II, p. 310, 659.

Comptes rendus : *Rev. de l'art chrétien*, 1894, pp. 56-57 (F. de MÉLY). — Cf. aussi : MAY (Dick) ; GAUTIER (Judith) ; *Syrian (A) emir*.

DERENBOURG (Hartwig). — Voy. **Autobiographie d'OUSÂMA**.

DESIMONI (Corn.). — **Observations sur les monnaies, les poids et les mesures cités dans les actes du notaire génois Lamberto di Sambuceto.**

[*Rev. de l'Or. latin*, 3e année (1895), n° 1, pp. 1-25.]

DIESBACH (M. von). — Voy. HANS von der GRUBENS.

DOBBERT (E.). — **Zur byzantinischen Frage.**

[*Jahrbuch der k. preussischen Kunstsammlungen*, t. XV (1894), pp. 125-159; 211-229.]

Il s'agit dans cet article, non de la question politique, mais de celle de l'influence de l'art byzantin.

EASTON. — **Illustrated Bible dictionary and treasury of biblical history, biography, geography doctrine and literature;** with chronological tables. — London, Nelson, 1893, in-8°, 686 pp.

'Εκκλησία ('Η) τῶν 'Ιεροσολύμων. 'Η Θεολογικὴ Σχολὴ τοῦ ἱεροῦ Κοινοῦ τοῦ Παναγίου Τάφου, κατὰ τὸ ἔτος 1893-1894.

['Ο 'Εξηγητὴς τῶν Θείων Γραφῶν (Marseille), t. VI, 1895, pp. 83-89.]

ERMAN (A.). — **Das Denkmal Ramses II im Ostjordanland.**

[*Zeitschr. f. aegypt. Sprache und Alterthumskunde*, t. XXXI, 1893-1894, n° 2, pp. 100-102.]

Ce monument est situé non loin du lac de Tibériade, à l'est. Il était désigné autrefois sous le nom de Pierre de Job.

EUSÈBE PAMPHILE, évêque de Césarée et S. JÉRÔME. — **Onomasticon urbium et locorum Sacrae scripturae.** Version russe avec commentaire, par J. POMIALOWSKY.

[*Collection de la Société impériale orthod. de la Palestine*, t. XIII, fasc. 1 (37e de la collection). — Saint-Pétersb., 1894, gr. in-8°, III-547 pp. et une carte chromolithographique de la Palestine.]

FOURNIER (Paul). — **La Constitution de Léon XIII sur les églises d'Orient.**

[*Rev. générale de droit international public*, janv.-févr. 1895, pp. 83-111.]

Le travail de M. Fournier comprend trois parties : 1° un historique de la situation actuelle des églises orientales ; — 2° un état de la législation relative aux patriarches orientaux et à leurs églises, telle qu'elle était constituée il y a quelques années ; — 3° un exposé des modifications apportées par les récentes constitutions pontificales à la législation relative aux catholiques d'Orient.

GAUTIER (Judith). — **Le Vieux de la Montagne.**

[*Le Temps* (Paris), 13 janvier 1893.]

A propos de l'ouvrage de M. H. Derenbourg sur Ousâma (cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. I, p. 463, t. II, pp. 310, 659).

ΓΕΩΡΓΙΟΥ ΚΥΠΡΙΟΥ ἐγκώμιον εἰς τὸν μέγαν Εὐθύμιον ἐπίσκοπον Μαδύτων, ἐκδιδόμενον ὑπὸ Β. ΑΝΤΩΝΙΑΔΟΥ.

[Δελτίον τῆς ἱστ. καὶ ἐθνολ. ἑταιρίας τῆς 'Ελλάδος, t. IV (1892-1894), pp. 387-422.]

Nouvelle édition de ce texte, très mal publié, en 1889, par l'archimandrite Arsenij. — Recension : *Byzant. Zeitschr.*, t. IV (1895), p. 387 (K. KRUMBACHER).

GMELIN (J.). — **Die spanische Inquisition auf einem fremden Gebiet.**

[*Deutsch. evang. Blätter*, 1895, fasc. 2, pp. 95-110.]

GRAETZ (H.). — **Histoire des Juifs;** t. IV (920-1500). Traduit de l'allemand par Moïse BLOCH. — Paris, Durlacher, in-8°, 476 pp.

HAGENMEYER (H.). — **Le procès des Templiers, à propos d'un livre récent.**
[*Rev. de l'Or. latin*, 3e an. (1895), pp. 107-128.]

Il s'agit du livre de M. J. Gmelin, *Schuld oder Unschuld des Templerordens* (Stuttgart, 1893).

HANS von der GRUBENS **Reise und Pilgerbuch** (1435-1467); herausgegeben von M. von DIESBACH.
[*Archiv. des hist. Vereins für den Kanton Bern*, t. XIV, 1894, fasc. 2, pp. 97-151.]

HARNACK (Adolf). — **Geschichte der altchristlichen Litteratur bis Eusebius.** Erster Theil: **Die Ueberlieferung und der Bestand;** bearbeitet unter Mitwirkung von E. PREUSCHEN. — Leipzig, Hinrichs, 1893, in-8°, LXI-1020 pages.

Un chapitre de cet important ouvrage est consacré aux écrivains chrétiens de la Syrie et de la Palestine avant Eusèbe. — Comptes rendus : *Rev. histor.*, 1894, t. LVI, pp. 388-389 (P. BATIFFOL). — *Analecta Bollandiana*, 1894. 2e livr. — *Lit. Centralbl.*, 1893, n° 44. — *Deutsche Litt. Zeitg.*, 1894, n° 13 (LOOFS).

HARTUNG (Dr Bruno). — **Sommertage im heiligen Lande, in Aegypten und Griechenland.** — Leipzig, Schmidt und Günther, 1895, in-8°.

HEIGEL (Karl-Theod.). — **Ueber den Plan des Kurfürsten Johann Wilhelm von der Pfalz, die armenische Kœnigskrone zu gewinnen** (1698-1705).
[*K. Bair. Akad. d. Wiss., Sitzungsber. der philos.-hist. Classe*, 1893, t. II, fasc. 3, pp. 273-319.]

Le plan fut imaginé par un marchand arménien, Israël Ory, qui habitait Dusseldorf. L'électeur entama à ce propos des pourparlers avec l'empereur Léopold, Pierre le Grand, le prince de Géorgie, le shah de Perse, le pape Clément XI, mais sans obtenir de résultat sérieux. M. Heigel, publie plusieurs lettres de princes arméniens, dont une adressée à l'électeur, en 1699.

HIRSCH (F.). — **Byzantinisches Reich** (Bibliographie).
[*Jahresberichte der Gesch. Wissenschaft*, t. XII, 1893, III, pp. 455-463 (Berlin, Gärtner, 1895).]

Histoire du patriarche Mar Jabalaha III..., traduite du syriaque par le Dr J.-B. CHABOT. — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, pp. 660.

Comptes rendus critiques : *Journal asiatique*, IXe série, t. V (1895), pp. 371-373 (R. DUVAL). — *Bulletin de bibliographie belge*, an. 1895, t. I, p. 73 (Thomas LAMY).

Documents concernant Mar Jabalaha III (Appendice à l'histoire de ce patriarche), publiés par le Dr J.-B. CHABOT.
[*Rev. de l'Or. latin*, 2e an. (1894), pp. 630-640.]

IPPEN (Theodor). — **Ein Ausflug in das Gebiet des Todten Meeres.**
[*Das Vaterland. Zeitung für die œsterreichische Monarchie*, 1895, nos 37-42. Reproduit dans : *Das Heilige Land*, 1894, XXXVIIIe an., fasc. 5-6, pp. 131-151.]

Ἱστορία ΝΙΚΗΤΑ, βασιλικοῦ κληρικοῦ. Ἐπιστολὴ πρὸς τὸν αὐτοκράτορα Κωνσταντίνον ζ' τὸν Πορφυρογέννητον περὶ τοῦ Ἁγίου Φωτός, γραφεῖσα ἔτει 947. Texte grec, publié, avec une préface, par A. PAPADOPOULOS-KÉRAMEUS, et accompagné d'une traduction russe, de G. DESTOUNIS.
[*Collection de la Soc. orthodoxe de la Palestine*, n° 38 (Saint-Pétersbourg, 1894, gr. in-8°, XII-31 pp.).]

Le texte de Nicétas le Clerc, dont le regretté comte Riant s'est occupé dans le tome Ier (pp. 375-382) des *Archives de l'Orient latin*, nous était déjà connu par le Προσκυνηταρίον de Chrysanthe de Brousse. Mais l'édition en était si mauvaise que M. Riant n'hésita pas à déclarer l'œuvre apocryphe. M. Papadopoulos-Kérameus en a découvert, à Jérusalem, une copie du

XVIe siècle, faite d'après un ancien manuscrit, du Sinaï probablement. Dans ce manuscrit, le texte est quelque peu brouillé et comporte des lacunes. Le nouvel éditeur s'est efforcé de le reconstituer. Dans sa préface, il réfute les arguments de M. Riant contre l'authenticité de la lettre de Nicétas le Clerc à Constantin Porphyrogénète et prouve que nous avons là un document historique d'une grande importance. A la suite de son édition, accompagnée d'une traduction russe, par M. G. Destounis, M. Papadopoulos-Kérameus donne en appendice un récit officiel du patriarche de Jérusalem sur le miracle du feu sacré, en 1634. Le volume se termine par des index alphabétiques.

JACQUEMOT (L'abbé A.). — **La Tunique sans couture de Notre-Seigneur Jésus-Christ, conservée dans l'église d'Argenteuil.** Essai critique et historique, publié avec l'approbation de Mgr l'évêque de Versailles. — Lille, Desclée, de Brouwer et Cie, 1894, in-18°, 299 pp.

Compte rendu : *Rev. des quest. hist.*, XXIXe an., 1er oct. 1894, pp. 597-599 (L. M.).

S. JÉRÔME. — **Vie de saint Hilarion le Grand,** traduite du latin en russe, par J. POMIALOWSKY.

[*Patrologie de la Palestine*, publiée par la Soc. orthod. de la Palestine, n° IV (Saint-Pétersbourg, 1894, in-12, 47 pp.).]

S. JÉRÔME. — Voy. EUSÈBE PAMPHILE.

JORGA (N.). — **Une lettre apocryphe sur la bataille de Smyrne** (1346).

[*Rev. de l'Or. latin*, 3e année (1895), n° 1, pp. 27-31.]

JOSEPHUS (Flavius). — **Works.** Translated by WHISTON. — London, Routledge, 1893, in-8°, 750 pp.

KHITROWO (Mme B. de). — **Pèlerinage en Palestine, de l'abbesse Euphrosine, princesse de Polotsk** (1173).

[*Rev. de l'Or. latin*, 3e année (1895), n° 1, pp. 32-35.]

KLEIN (Cl.). — **Noch einmal Raimund von Aguilers.** Erklärung.

[*Deutsche Litteraturzeitung*, 1893, n° 51.]

KLEIN (Cl.). — **Kreuzzüge** (Bibliographie).

[*Jahresberichte der Geschichtswissenschaft*, XII, 1893, III, pp. 464-478 (Berlin, Gärtner, 1895).]

KUGLER (B. von). — **Eine neue Handschrift der Chronik Alberts von Aachen.** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 312.

Compte rendu : *Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift*, t. XII, p. 174.

KURTH (G.). — **Pierre l'Ermite.**

[*Conférences de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, Ve sér. (Liège, Demarteau, éditeur, 1892, in-8°), pp. 47-72.]

Nous complétons et rectifions ici les indications bibliographiques fournies sur cet article dans notre dernier numéro (p. 142). L'auteur adopte d'une façon générale, sur le rôle de Pierre l'Ermite, les conclusions de MM. de Sybel et Hagenmeyer, en ajoutant toutefois que le second de ces savants lui paraît être allé trop loin dans certaines de ses déductions, et que, sur quelques points, ils sont restés l'un et l'autre en deçà des conclusions auxquelles la critique peut atteindre actuellement. Rappelons que M. God. Kurth avait déjà traité diverses questions se rattachant à l'histoire de Pierre l'Ermite dans les deux brochures suivantes, parues également en 1892 : *Maurice de Neufmoustier*. Discours prononcé dans la séance publique de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique (*Bull. de l'Acad. royale*, 3e série, t. XXIII, et *Documents historiques sur l'abbaye de Neufmoustier près de Huy* (*Bull. de la Commission royale d'hist. de Belgique*, 5e série, t. II).

LAISTNER (L.). — **Der germanische Orendel.**

[*Zeitschr. f. deutsches Alterthum*, 1894, t. XXXVIII, n° 2, pp. 113-135.]

Le poème d'Orendel se rattache par certains points à l'histoire des croisades (cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 313) ; mais ce sujet n'est point traité dans le présent article.

LEBEDEV (A.). — **Le patriarcat de Constantinople. Gennadius Scholarius, le premier patriarche après la chute de l'empire byzantin.**

[*Bogoslovskij Vêstnik*, sept. 1894, pp. 376-412.]

LEBEDEV (A). — **Les rapports de la Porte ottomane avec les chrétiens soumis à sa domination, après la chute de l'empire byzantin** (en russe).
[*Bogoslovskij Věstnik*, juin 1894, pp. 437-472; août, pp. 243-266.]

LEES (W.-N.). — **Jerusalem illustrated;** with a preface by Bishop BLYTH; an appendix illustrating the models of Herr Baurath von Schick; with descriptive letterpress. — London, Gay, 1894, in-8°, 156 pp.

LEGENDRE (M). — **Carte de la Palestine ancienne et moderne, avec le sud du Liban et de l'Anti-Liban et les régions situées à l'est du Jourdain et de la Mer Morte, pour servir à l'étude de la Bible.** — Paris, Letouzey et Ané, 1894.

Compte rendu : *Revue biblique internat.*, 1895, t. IV, pp. 275-276 (Ch. ROBERT).

LEGRAND (E.). — **Recueil de documents grecs concernant les relations du patriarcat de Jérusalem avec la Roumanie** (1569-1728). — Paris, H. Welter, 1895, in-8°, VIII-478 pp. et une planche.
[*Biblioth. grecque vulgaire*, t. VII.]

LEGRAND (E.). — **Bibliographie hellénique ou description raisonnée des ouvrages publiés par des Grecs au XVIIe siècle**, t. III. — Paris, A Picard, 1895, in-8°, XVI-564 pp.

MACAIRE (R. P. Cyrille). — **Histoire de l'église d'Alexandrie, depuis saint Marc jusqu'à nos jours.** — Le Caire, Imprimerie générale, 1894, in-8°, 384 pp.

L'ouvrage est divisé en trois parties : 1° l'époque glorieuse de l'Égypte; 2° le schisme égyptien ; 3° l'Église égyptienne.

MAIN (A.). — **I Pisani alle prime crociate.** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 663.
[*Annali dei Regi Istituti tecnico e nautico di Livorno*, sér. II, vol. IX, 1893. — Tir. à part, Livorno, Meucci, in-8°, 96 pp.]

Voici les titres des chapitres de ce mémoire : I. Prodromo delle crociate e prima impresa dei Pisani in Africa. — II. Pisa alla prima crociata. — III. Privilegi ai Pisani in Constantinopoli. Vicende della loro colonia nel sec. XII. — IV. Pisani alla 2da crociata. Nuovi privilegi nel Levante latino. — V. Nuovi privilegi sulla costa dell' antica Fenicia. — VI. I Pisani a Cipro, in Egitto e nella Barbaria.

MAY (Dick). — **Un féodal d'Orient.**
[*Estafette* (Paris), 4 juin 1893.]

A propos de l'ouvrage de M. H. Derenbourg, sur Ousâma (cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 463; t. II, pp. 310, 659).

MEISSNER (B.). — **Eine syrische Liste antiochenischer Patriarchen.**
[*Wiener Zeitschr. f. Kunde des Morgenlandes*, t. VIII, 1894, fasc. 4, pp. 296-317.]

MELIORANSKIJ (P.). — **Le Seldjouq Namèh comme source de l'histoire de Byzance, aux XIIe et XIIIe siècles.**
[Βυζαντινὰ Χρονικά (*Viz. Vremennik*), t. I (1894), pp. 613-640.]

Le *Seldjouq Nahmèh*, dont M. Ch. Schefer a publié quelques chapitres, d'après un remaniement anonyme (*Publ. de l'Éc. des langues orientales*, III, v), intéresse principalement l'histoire des principautés seldjoukides de l'Asie-Mineure, de 1192 à 1280. — Recension : *Byzant. Zeitschr.*, 1895, t. IV, pp. 391-392 (Ed. KURTZ).

MENADROS (Simos). — **Φωνητικὴ τῆς διαλέκτου τῶν σημερινῶν Κυπρίων.**
['Αθηνᾶ, 1894, t. VI, pp. 145-173, 462-468.]

Étude sur le dialecte néo-chypriote.

Μερικὴ διήγησις ἐκ τῶν ἁγίων τόπων τῆς Ἱερουσαλήμ; 1re édition, avec une préface, publiée par A. PAPADOPOULOS-KÉRAMEUS, et accompagnée d'une traduction russe de G. DESTOUNIS.

[*Collection de la Soc. impér. orthodoxe de la Palestine*, n° 40 (Saint-Pétersbourg, 1895, in-8°, III-31 pp.).]

Cette description grecque des Lieux-Saints de Jérusalem, rédigée en 1253-1254, est conservée dans un ms. de la Bibliothèque de Naples.

MICHEL (Le R. P. P.), des Pères Blancs. — **L'Orient et les deux lettres apostoliques : *Praeclara gratulationis* et *Orientalium dignitas ecclesiarum*.** — Bureaux de la Terre-Sainte (20 rue du Begarel), in-8°, 80 pp.

Réunion d'articles publiés dans la *Terre-Sainte* (cf. ci-dessus, p. 344).

MILLET (G.). — Ψηφιδωτὰ τοῦ ἐν Δαφνίῳ ναοῦ. — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. III, p. 143.

Compte rendu : Βυζαντινὰ Χρονικά, t. I, (1894), pp. 699-701 (J. S.).

MILLET (G.). — Ψηφιδωτὰ τοῦ Δαφνίου.

['Εφημερὶς ἀρχαιολογική, 1894, pp. 149-162; avec une planche.]

Description d'une mosaïque de l'église de Daphni, près d'Athènes, représentant la naissance de la Vierge.

MOTAIS-D'AVRIL (Mme). — **Jérusalem et ses merveilles. Pèlerinage de 1893-1894.** — Angers, chez l'auteur, 1895, in-8°.

Recension : *La Terre-Sainte. Revue de l'Orient chrétien*, 1er avril 1895, p. 114.

MYSTAKIDIS (B.-A.). — Ὁ τάφος τοῦ ἁγίου Θεοφάνους τῆς Σιγριανῆς, ἐν Σαμοθράκῃ.

['Εκκλησιαστικὴ 'Αλήθεια, XIV (1894), pp. 243 et suiv.]

Inscription tombale trouvée dans l'île de Samothrace, que l'auteur croit être celle du chroniqueur Théophane, exilé dans cette île vers 815.

MYSTAKIDIS (B.-A.). — Ἡ Ἱερουσαλὴμ καὶ αἱ χρονολογίαι τῶν ἁλώσεων αὐτῆς.

['Εκκλησιαστικὴ 'Αλήθεια, 1894, t. XIV, pp. 294-296.]

Donne une liste chronologique de toutes les prises de Jérusalem, depuis Nabuchodonozor jusqu'en l'année 1517.

MYSTAKIDIS (N.). — 'Επισκοπικοὶ κατάλογοι.

[Νεολόγου ἑβδομ. 'Επιθ., t. II, 1893, pp. 864-866.]

Supplément du catalogue d'Anthime Alexudis, métropolitain d'Amasia, pour les évêques de Janina, de 879 à 1889. — Compte rendu : Βυζαντινὰ Χρονικά, t. I, 1894, p. 742 (A. PAPADOPOULOS-KÉRAMEUS).

N. K. — Συριακά. 'Ιωνᾶς-'Ησιόνη.

[Νεολόγος, n°s 7724-25, 22 avril 1895 (v. s.), p. 4.]

NEUMANN (C.). — **Die Weltstellung des byzantinischen Reiches vor den Kreuzzügen.** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, pp. 315, 664.

Compte rendu : Βυζαντινὰ Χρονικά, t. I (1894), pp. 721-723 (P. BEZOBRAZOV).

OLIPHANT (Laurence). — **Jerusalem, the holy City : its history and hope ;** 2^d^ ed. — London, Macmillan, 1894, in-8°, 580 pp.

OMONT (H.). — **Inventaire des manuscrits grecs et latins donnés à Saint-Marc de Venise par le cardinal Bessarion** (1468).

[*Rev. des bibliothèques*, 1894, t. IV, pp. 129-187.]

PAPADIMITRIU (S.). — **Études critiques sur des textes grecs du moyen âge.**

[Βυζάντινὰ Χρονικά (*Viz. Vremennik*), 1894, t. I, pp. 614-656.]

Traite, entre autres choses, du poème d'Emmanuel Georgillas, sur la peste de Rhodes : Θανατικὸν τῆς Ῥόδου.

PAPADOPOULOS-KÉRAMEUS (A.). — Ἱεροσολυμιτικὴ Βιβλιοθήκη..., I, II. — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 314.

Compte rendu : Βυζαντινὰ Χρονικά, t. I (1894), pp. 683-698 (Ed. KURTZ).

PAPADOPOULOS-KÉRAMEUS (A.). — 'Ανάλεκτα Ἱεροσολυμιτικῆς Στα-

χυολόγιας... I, II. — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 314.

Compte rendu : Βυζαντινὰ Χρονικά, 1894, t. I, pp. 690-697 (Ed. Kurtz).

Papadopoulos-Kérameus (A.). — Περί τίνος συγγραφῆς Ἀρκαδίου, ἀρχιεπισκόπου Κύπρου, μνημονευθείσης ἐν τοῖς πρακτικοῖς τῆς ἑβδόμης οἰκουμένης συνόδου.

[Βυζαντινὰ Χρονικά (*Viz. Vremennik*), 1894, t. I, pp. 601-612.]

Notice sur une vie de saint Siméon le Thaumatorite, par Arcadius, archevêque de Chypre (cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 665). — Recension : *Byzant. Zeitschr.*, t. IV (1895), p. 386 (K. Krumbacher).

Paranikas (A.). — Συμβολαὶ εἰς τούς ἐπισκοπικοὺς καταλόγους τοῦ σεβ. μητροπολίτου Ἀμασείας κυρίου Ἀνθίμου Ἀλεξούδη.

[Νεολόγου ἑβδομ. Ἐπιθ., 1894, t. III, pp. 618 et 633.]

Publie deux lettres synodales des patriarches œcuméniques Jacob (1680) et Parthénius (1675), souscrites par vingt-sept évêques, dont plusieurs inconnus jusqu'ici. Compte rendu : Βυζαντινὰ Χρονικά, 1894, I, p. 749 (A. Papadopoulos-Kérameus).

Patrologia syriaca, accurante R. Graffin. Pars prima, t. I. — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 665.

Compte rendu : *Rev. biblique internat.*, t. IV (1895), pp. 280-282 (J. Parisot).

Pisco (Jul.). — Γεώργιος Καστριώτης.

[Νέα Ἡμέρα, 3/15 et 10/22 févr., 17 févr./1er mars, 17/29 mars, 1895, nos 1053-1055, 1059.]

Biographie du personnage plus connu sous son nom turc de Scanderbeg, le fameux chef de l'insurrection albanaise contre le sultan Mourad II.

Poels (H.-A.). — **Le sanctuaire de Kirjath Jearim. Étude sur le lieu du culte chez les Israëlites au temps de Samuel.** — Louvain, J.-B. Istas; Gand, H. Engelcke, 1894, in-8°.

Pomialowsky (J.). — Voy. Cyrille de Scythopolis. — Eusèbe Pamphile. — S. Jérôme.

Rubio y Lluch (A.). — Περὶ τῆς ἐποχῆς, καθ' ἣν οἱ Καταλάνοι ἀπώλεσαν τὰς Ἀθήνας.

[Δελτίον τῆς ἱστ. καὶ ἐθνολογ. ἑταιρίας τῆς Ἑλλάδος, 1892-1894, t. IV, pp. 535-546.]

Donne l'année 1387 comme la date de l'évacuation d'Athènes par la Compagnie catalane.

Schlumberger (G.). — **Sceaux byzantins inédits.**

[*Rev. des études grecques*, t. VII, (1894), pp. 319-336.]

Schultze (V.). — **Quellenuntersuchungen zur** *Vita Constantini* **des Eusebius.**

[*Zeitschr. f. Kirchengesch.*, 1894, t. XIV, n° 4, pp. 503-555.]

Montre, entre autres choses, que l'édit aux provinciaux de Palestine est un faux.

Sestakov (S.). — **Sur l'importance de la traduction slave de la chronique de Jean Malalas.**

[Βυζαντινὰ Χρονικά (*Viz. Vremennik*), 1894, t. I, pp. 503-552.]

Recension : *Byzant. Zeitschr.*, 1895, t. IV, p. 378 (E. Kurtz).

Status custodiae et Missionis Terrae Sanctae, anno MDCCCXCV. — Jérusalem, 12 avril 1895, 7 pp. in-4°.

Provincial de la Custodie de Terre-Sainte, signé du custode Fr. Aurelio da Buja, et donnant la liste de toutes les maisons religieuses, églises, chapelles, etc., habitées ou desservies par les religieux de l'ordre de S. François. On y voit entre autres choses que, depuis l'année 1889, les neuf hospices de l'Ordre en Terre-Sainte ont reçu le chiffre respectable de quarante-six mille trois cent quatre-vingt-douze pèlerins.

Stefanovic-Vilovsky (Th. de). — **Eine Philosophentochter auf dem byzantinischen Kaiserthrone.**

[*Die Presse*, 6 mars 1895 (n° 64).]

Au sujet de l'impératrice Eudoxie, femme de Théodose II.

Συρίᾳ (Ὁ ἐν) Λύκος.
[Νεολόγος, n°s 7716-7717, 27 avril 1895 (v. s.), p. 5.]

Il s'agit du ruisseau de Nach-el-Kelp, près du village de Djouni.

Syrian (A.) emir of the twelfth century.
[*Saturday Rev.*, 28 avril 1894.]

A propos de l'ouvrage de M. H. Derenbourg, sur Ousâma (cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 463; t. II, pp. 310, 659).

Textkritische Bemerkungen zur Tasch'ita Mar Jabalaha...., von Dr H. Hilgenfeld. — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 668.

Compte rendu : *Journal asiat.*, IXe série, t. V, p. 373 (R. Duval).

Troump (Eug.). — **Le Parthénon et l'église byzantine de Daphni.**
[*Le Messager d'Athènes*, 11/23 févr. 1895.]

Troump (Eug.). — **L'église byzantine de Daphni, à Athènes.**
[*Le Messager d'Athènes*, 4/16 févr. 1895.]

Uhlirz (Karl). — **Theophanu.**
[*Allgemeine deutsche Biographie*, t. XXVII (1895), pp. 717-722.]

Vie de cette princesse byzantine, femme de l'empereur d'Allemagne, Othon II.

Unger (G.-F.). — **Die Tagdata des Josephos.**
[*K. Bair. Akad. der Wiss. Sitzungsber. der philos.-philol. und der histor. Classe*, 1893, t. II, n° 4, pp. 453-492.]

Vacandard (l'abbé E.). — **Vie de S. Bernard, abbé de Clairvaux.** — Paris, V. Lecoffre, 1895, in-8°, 2 vol. LIV-511 et 592 pp.

Valentine (D. T.). — **Palestine past and descriptive.** — London, Warne, 1894, in-8°, 466 pp. Illustrations.

Vanel (l'abbé J.-B.). — **Histoire de la sainte Tunique d'Argenteuil....** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 319.

Compte rendu : *Rev. des quest. hist.*, XXIXe an., 1894, 1er oct., pp. 597-599 (L. M.).

Wachsmuth (Curt.). — **Einleitung in das Studium der alten Geschichte.** — Leipzig, S. Hirzel, 1895, in-8°, VI-718 pp.

Notices sur Photius, Hésichius de Milet, Zonaras, Eusèbe, S. Jérôme, Malalas, Jean d'Antioche, la *Chronique paschale*, Nicéphore Calliste, Georges Hamartolus, Cédrénus.

Wirrer (Dr L.). — **Die selbstændige Entstehung des deutschen Consulats.**
[*Zeitschr. f. die gesammte Staatswissenschaft*, 50 Jahrgang, 1894, n° 3, pp. 483-509.]

Zenker (R.). — **Zu den Briefen der Raimbaut von Vaqueiras.**
[*Zeitschr. f. roman. Philol.*, t. XVIII, fasc. 1/2, 1894, p. 195-201.]

Sur le même sujet, voy. aussi une note de C. Appel, dans la même revue, XVIII (1894), pp. 293-296.

Zerlentès (P.-G.). — Περὶ τοῦ γεωγραφικοῦ ὀνόματος Παρκιά, Παροικία.
[Δελτίον τῆς ἱστ. καὶ ἐθνολογ. ἑταιρίας τῆς Ἑλλάδος, 1892-1894, t. IV, pp. 513-518.]

A propos de l'article de Miliarakis sur Μεσσαρία, l'auteur traite de l'origine du nom de la ville de Parkia dans l'île de Paros, qu'il croit remonter à l'époque des premiers établissements chrétiens.

Zoeckler (O.). — **Hilarion von Gaza. Eine Rettung.**
[*Neue Jahrbücher f. deutsche Theol.*, 1894, t. III, n° 2, pp. 146-178.]

Zolinski (J.). — **Zur Chronographie des Gregorius Abulpharagius.** — Heidelberger Dissert., 1893. — Breslau, 1894, 44 pp. et tableaux.

CHRONIQUE

— Le comité du *Deutscher Verein zur Erforschung Palästinas* a décidé d'apporter quelques changements dans la forme et la périodicité de ses publications. Dorénavant, il donnera, tous les deux mois, dans un Bulletin intitulé : *Mittheilungen und Nachrichten des deutschen Palästina Vereins*, de courts articles sur toutes les questions intéressant l'histoire, la géographie et l'ethnographie de la Palestine, sur les découvertes archéologiques récentes faites dans ce pays et les régions voisines, sur les affaires intérieures de la Société. Les articles d'une certaine étendue seront imprimés à part, en fascicules devant paraître deux ou trois fois par an, et formeront annuellement un volume de 10 à 12 feuilles in-8°. Nous donnons plus haut le sommaire des deux premiers numéros des *Mittheilungen*.

— *La Revue illustrée de la Terre-Sainte et de l'Orient catholique* paraît depuis le 1er avril 1895 sous le titre nouveau de *La Terre-Sainte. Revue de l'Orient chrétien.* Tout en restant spécialement consacrée à l'étude des questions intéressant la Terre-Sainte, elle s'attachera de plus à faire connaître les églises orientales et à établir la nécessité de leur union avec l'Église romaine.

— On vient de découvrir à Jérusalem, dans le mur d'enceinte de la ville, derrière la porte de fer de Néby Daoub, une table votive, latine, qui aurait été construite par la troisième légion, dans l'intervalle de la destruction de la ville par Titus et de la fondation d'Aelia Capitolina par Adrien. Elle porte une inscription invoquant la protection de Jupiter en faveur de Trajan (*Revue illustrée de la Terre-Sainte,* 15 mars 1895).

— Du 16 au 18 mai 1895, a été célébré à Clermont-Ferrand le huitième centenaire du concile tenu dans cette ville, en l'année 1095. Les fêtes, organisées par l'initiative privée, n'ont offert qu'un intérêt purement local, sinon même restreint aux seuls organisateurs.

— La fameuse tour de Tantourâh, en Galilée, s'est effrondrée le 15 janvier dernier. Il ne reste plus aujourd'hui que des débris et les fondations de ce monument.

— Le pape Léon XIII prépare actuellement une encyclique aux Églises orientales, qui paraîtra probablement vers la fin de juillet. Le pontife y confirmera les déclarations contenues dans sa lettre apostolique du 30 novembre dernier et traitera de l'organisation définitive de la commission pontificale chargée de s'occuper, à l'avenir, des Églises orientales (*La Terre-Sainte*, 1er juin 1895).

— *Syllogue littéraire grec de Constantinople.* — Les élections des membres du Comité pour l'année 1895-96 ont eu lieu le 12 mai dernier. Ont été élus : MM. le Dr An. Christidis, président; Ph. Taghis et X. A. Sidéridis, vice-présidents; P. D. Nikolopoulos, secrétaire général; Ath. Joannou, secrétaire spécial; B. Mystakidis, bibliothécaire; D. Miliotis, trésorier; D. P. Contogeorgi, comptable.

— M. Millet, membre de l'école française d'Athènes, a été envoyé en mission à Mistra par la Société archéologique d'Athènes, pour aviser aux mesures à prendre en vue de la préservation de deux anciennes églises byzantines. Les parois de ces églises sont recouvertes de très belles fresques, représentant des scènes bibliques, des empereurs byzantins en costume de gala, etc. — Les mosaïques de l'église byzantine de Daphni, près d'Athènes, sont actuellement restaurées avec grand soin par un spécialiste italien, M. Novo et un artiste grec, M. Triantaphyllis.

— L'archevêque arménien d'Adana, Mgr. Mighirdich Vehabétian, a été mis en arrestation et interné par les autorités turques à Jérusalem. Il est accusé d'avoir conspiré avec divers comités slaves pour faire éclater une rébellion en Arménie, contre l'autorité du Sultan.

— M. Saint-René Taillandier, consul général de France à

Beyrouth, vient d'être nommé sous-directeur au ministère des Affaires étrangères. Il quittera donc son poste de Syrie.

— Un *iradé* impérial a autorisé le patriarche latin de Jérusalem, Mgr. Ludovic Piavi, à porter les insignes de grand-croix de l'ordre de Pie IX, qui viennent de lui être conférées par le pape Léon XIII.

Le propriétaire-gérant : E. LEROUX.

Le Puy. — Imprimerie R. Marchessou, boulevard Carnot, 23.

PIERRE L'IBÉRIEN

ÉVÊQUE MONOPHYSITE DE MAYOUMA [GAZA] A LA FIN DU Ve SIÈCLE

D'APRÈS UNE RÉCENTE PUBLICATION

Nous connaissions par quelques passages des historiens ecclésiastiques l'existence d'un évêque monophysite du nom de Pierre, surnommé l'Ibérien, à Mayouma près de Gaza, vers la fin du ve siècle [1]. Ce prélat paraissait avoir joué un rôle assez important parmi les propagateurs et les défenseurs de sa secte. Evagrius mentionne explicitement la rédaction d'une biographie de ce personnage [2], mais cet ouvrage était jusqu'à présent resté introuvable. M. R. Raabe vient heu-

1. Les témoignages relatifs à ce personnage ont été recueillis dans les *Itinera Hierosolymitana et Descriptiones Terræ Sanctæ bellis sacris anteriora*, éd. A. Molinier et C. Kohler (t. II, pars. i [30-600]. Genève, in-8°, 1885; p. 166, n° 215).

Voici la notice qui lui est consacrée dans cet ouvrage : « [An. 452]. Petrus de Iberia, hæreticus, qui a Theodosio monacho, pseudo-patriarcha Hierosolymitano, in episcopum Gazensem consecratur. — Evagrius, *Hist. eccles.*, l. II, c. 5, 8; l. III, c. 33 (Migne, *Patr. gr.*, LXXXVI, c. 2513, 2521, 2669); Nicephorus Callist., *Hist. eccles.*, l. XV, c. 9 et 16; l. XVI, c. 29 (Migne, *Patr. gr.*, CXLVII, c. 32, 49, 175). Cf. Cyrillus Scythopol., *Vita S. Euthymij* (Pouget, *Analecta græca*, p. 55); Theophanes, *Chronographia*, ad ann. 5945 (ed. Bonn., I, pp. 165-166); Simeon Metaphrast., *Vita S. Euthymii*, c. 73, 77 (Migne, *Patr. gr.*, CXIV, c. 657, 661; Zacharias Mitylenes, *Hist. eccles.*, c. 4 (Migne, *Patr. gr.*, LXXXV, c. 1152; cf. J. S. Assemani, *Bibl. Or. Clem. Vat.*, II, 56); Michel le Syrien, trad. Langlois, pp. 152-154.

On trouve aussi des renseignements sur Pierre dans Zacharie de Mitylène (dans Land, *Anecd. syriaca*, t. III). Cf. Raabe, *Einleitung*, pp. 4-9.

2. *Hist. eccles.*, II, 8.

reusement d'en publier la version syriaque, accompagnée d'une traduction allemande, dans un volume intitulé : PETRUS der IBERER, *Ein Charakterbild zur Kirchen-und Sittengeschichte des fünften Jahrhunderts. Syrische Uebersetzung einer um das Jahr 500 verfassten grieschischen Biographie* [1].

Cette publication est faite d'après le manuscrit syriaque de Berlin *Sachau 321* (fol. 68 *b*-103 *a*), collationné et complété avec le manuscrit de Londres, *Add.* 12,174 (fol. 48 *a*-78 *b*). Le premier est de l'an 741, le second de l'an 1196 de notre ère.

Rien dans le récit ne nous révèle le nom de l'auteur de cette biographie et aucun témoignage étranger ne nous l'a transmis. Nous savons par ses propres paroles qu'il fut le compagnon de Pierre dans la dernière période de la vie de celui-ci; il parcourut avec lui la Palestine et, plus tard, devint moine. Il habita le couvent de Mayouma et rédigea sa biographie dans ce monastère, peu de temps après la mort de l'Ibérien (arrivée en l'an 488) [2], au plus tard dans les premières années du VI[e] siècle [3].

Nous allons analyser ici cet ouvrage en suivant le texte page à page, et en nous plaçant surtout au point de vue qui intéresse particulièrement les lecteurs de la *Revue de l'Orient latin,* c'est-à-dire en insistant spécialement sur les données hagiographiques et topographiques relatives à la Palestine. Les mots placés entre guillemets et les passages imprimés en plus petit caractère sont des citations littérales. C'est au texte syriaque que se rapportent les chiffres de pagination que nous indiquons. Nous avons divisé notre résumé en courts paragraphes numérotés pour faciliter les recherches à l'aide de la table des noms propres qui termine notre travail. Il est regrettable que M. Raabe n'ait pas pris la peine d'en joindre une à sa publication.

Nous n'insistons pas sur l'importance de cette biographie pour la palestinologie. Le lecteur en jugera par lui-même. Toutes les indications ne sont assurément pas d'égale impor-

1. Leipzig, J. C. HINRICHS, 1895, in-8°; pp. 146 (texte), et VII-132 (traduction).
2. Cf. ci-dessous, § 32, n.
3. Voir sur ces divers points l'*Introduction* de M. RAABE, pp. 9-11.

tance, mais à côté de renseignements qui ne font que confirmer ce que nous savions par ailleurs, il en est d'autres qui, comme on le verra, apportent un peu de lumière sur diverses questions topographiques.

La biographie commence par ces mots :

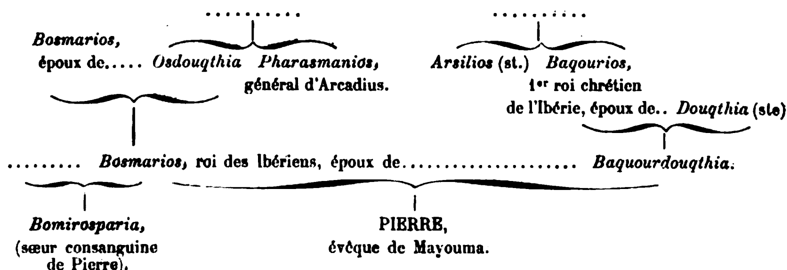
Histoire de la vie de saint Pierre l'Ibérien, évêque, confesseur éprouvé, et ascète de Notre-Seigneur.

1. — Notre personnage naquit en Ibérie [1] et reçut d'abord, dans la langue du pays, le nom de Nabarnougios qu'il changea plus tard, lorsqu'il devint moine, en celui de Pierre. Son père était Bosmarios, roi des Ibériens. Sa mère s'appelait Baqourdouqthia. Le biographe nous donne sur les ancêtres et les parents de Pierre des détails circonstanciés et très intéressants que nous ne pourrions exposer sans sortir de notre plan [2] (pp. 1-15).

2. — Un jour qu'il revenait de la campagne, Bosmarios rencontra un homme qui lui annonça la future naissance de son fils et prédit les grandes vertus que celui-ci devait faire briller. L'enfant vint au monde selon la prédiction (p. 15).

1. L'Ibérie des anciens correspond géographiquement à la Géorgie actuelle, à peu de chose près.

2. Voici un tableau dans lequel figurent tous les personnages mentionnés dans la généalogie de Pierre :



Après sa naissance [1], il fut confié à une femme nommée Zouzo [2], qui l'éleva en secret, de peur que son père ne fût contraint de le livrer en ôtage aux Perses qui avaient coutume d'envoyer prendre de temps à autre les enfants nobles (p. 6). A l'âge de douze ans [3], on l'envoya à la cour de Constantinople. Là, il fut traité avec beaucoup d'égards par Théodose le Jeune et fut profondément édifié par la piété de l'empereur, de sa femme Eudoxie [4] et de tout leur entourage [5]. Il s'appliqua lui-même à la prière et à la pratique des vertus et fit dans cette voie de si rapides progrès qu'il fut orné par Dieu du don des miracles et opéra plusieurs prodiges. Il remplit d'admiration les courtisans, et plusieurs d'entre eux, suivant son exemple, embrassèrent plus tard l'état monastique (pp. 15-19).

3. — Il avait résolu d'abandonner le monde et voulait quitter la cour; mais l'empereur, qui tenait à le conserver comme ôtage, se refusait à le laisser partir. Il parvint enfin à s'échapper en compagnie d'un certain Jean l'Eunuque [6]. Grâce à l'aide de Dieu et à la protection de deux saints martyrs persans pour lesquels Pierre avait une vénération particulière et dont ils emportaient avec eux les reliques, ils parvinrent tous deux, après diverses péripéties, jusqu'à Jérusalem. Quand ils arrivèrent sur une hauteur qui n'était qu'à cinq stades de la ville sainte, et qu'ils aperçurent les toits de ses églises et de ses édifices, ils tombèrent à genoux et rendirent grâces au Seigneur. Ils pénétrèrent dans la ville et allèrent tout d'abord vénérer le Calvaire et le Saint-Sépulcre (pp. 20-27).

1. D'après la comparaison des diverses données de sa biographie, la naissance de Pierre doit vraisemblablement être placée en 409. V. Raabe, *Introd.*, p. 10, note.
2. La fille de cette femme, nommée Otha, sœur de Bardalios, lui servit de nourrice. Son mari s'appelait Kourenios; leurs fils étaient : Qatha et Mourgaqis, frère de lait de Pierre (ibid.).
3. Par conséquent vers 422.
4. Eudoxie épousa Théodose le 2 janvier 423.
5. Grâce surtout à l'influence de Pulchérie, sœur de l'empereur. Tous les auteurs s'accordent à faire du palais impérial un tableau qui ressemble plus à la description d'un monastère qu'à celle d'une cour. Voir Du Cange, *Hist. Byzant.*, I, 70. Socrate, *Hist. eccles.*, VII, 22, etc.
6. Son parrain, selon une note marginale. D'après son nom, il devait être parthe d'origine. Cf. ci-dessous, § 5. — Pierre reçut probablement le baptême pendant son séjour à la cour.

4. — Il y avait alors à Jérusalem une noble dame romaine, de famille sénatoriale et parente de l'empereur, la bienheureuse Mélanie. Après avoir distribué ses biens aux pauvres, aux églises et aux monastères, de concert avec Pinianus, son mari, et Albina, sa mère, elle avait quitté le monde avec ceux-ci et était venue habiter les Lieux-Saints, où ils s'adonnaient tous trois aux exercices religieux et au soin des pauvres et des pèlerins [1]. Ils élevèrent sur le mont des Oliviers deux couvents, un d'hommes et l'autre de femmes, dont ils suivaient eux-mêmes la règle austère (pp. 27-28).

5. — Mélanie ayant appris l'arrivée des deux pèlerins Pierre et Jean — qu'on appelait dans leur propre langue Nabarnougios et Mithridate — les accueillit avec joie, comme ses enfants. Dans un voyage à Constantinople [2], elle avait eu autrefois occasion de voir le jeune Pierre à la cour de l'empereur et connaissait le mérite de ses vertus. Les nouveaux venus habitèrent dans le monastère des hommes et furent bientôt jugés dignes de prendre l'habit religieux qu'ils reçurent des mains du prêtre Gérontius, supérieur du couvent du mont des Oliviers.

Gérontius était originaire de Jérusalem [3]. Il avait été élevé par Mélanie et son mari. A cause de ses vertus, il reçut le sacerdoce et fut établi « chef du monastère du mont des Oliviers et des couvents qui s'y trouvent ». Il brillait surtout par le don des larmes et son zèle pour le service divin. « Souvent, surtout le dimanche, il célébrait trois fois : une fois dans le

1. « Comme il y avait à Jérusalem, dit le biographe, une autre dame romaine du nom de Mélanie, qui était plus ancienne, il faut observer que c'est Mélanie la Jeune, qui accueillit nos pèlerins. » — Mélanie la Jeune quitta l'Afrique, où elle s'était réfugiée avec sa famille après l'invasion d'Alaric en 417, arriva à Jérusalem en 418, et retourna à Rome deux ans après, y passa quelques années et revint à Jérusalem où elle se fixa définitivement et mourut en 439. Voy. l'ouvrage cité ci-dessus (p. 367) ad ann. 417 et 437. Avant ces deux Mélanie, il y avait déjà eu une autre femme surnommée Poemenia, qui était venue habiter les Lieux-Saints; c'est elle qui avait bâti l'église de l'Ascension et l'avait entourée de constructions. C'est elle aussi qui avait détruit l'idole que les Samaritains adoraient encore à cette époque sur le mont Garizim (p. 30).

2. En 424, avec les ambassadeurs chargés de solliciter la main d'Eudoxie, fille de Théodose, pour Valentinien III.

3. Sur Gérontius et sa persistance à défendre les doctrines monophysites, voy. *Acta Sanctorum*, II, pp. 678-686, *passim*.

monastère du Mont [1], une deuxième dans le couvent des hommes, et une troisième dans celui des femmes. Les autres jours, il célébrait d'une manière privée pour la b. Mélanie, selon l'usage de l'église de Rome. » Il souffrit pour la foi monophysite, refusa avec persistance de communiquer avec les partisans du concile de Chalcédoine, ne voulut jamais converser avec Juvénal, l'évêque catholique de Jérusalem, et demandait pardon à Dieu « d'avoir regardé la face de ce véritable Judas [2] ».

Gérontius, en donnant l'habit à nos deux pèlerins, changea leurs noms en ceux de Pierre et de Jean (pp. 28-32). Pierre était alors âgé de vingt ans [3] (pp. 33).

6. — Ceux-ci donnèrent les reliques des deux martyrs qu'ils avaient apportées avec eux, au couvent qui possédait déjà celles des Quarante martyrs de Sébaste [4]. Elles y furent déposées par le b. Cyrille d'Alexandrie qui était venu avec un grand nombre d'évêques d'Égypte, à la demande d'Eudoxie, pour installer les reliques de saint Étienne dans l'église que la pieuse impératrice avait fait construire « en dehors de la porte du nord de la ville sainte ». Il fit cette cérémonie le 15 mai, et le 16, à la demande de Mélanie [5], il la renouvela sur le mont des Oliviers pour les reliques des deux martyrs persans et des Quarante martyrs de Sébaste (p. 33).

7. — Pierre redoubla de zèle pour la vertu et la piété. Il se proposait d'imiter le b. Passarion qui, après avoir bâti un hôpital pour les pèlerins malades à l'est de la ville, avait élevé dans l'intérieur des murs un couvent où les louanges de Dieu étaient perpétuellement célébrées. Il eut à lutter contre

1. Probablement le couvent attenant à l'église de l'Ascension, voir plus haut, § 4, note.
2. Allusion au retour à la foi catholique, de Juvénal, qui, après avoir souscrit à la condamnation de Flavien au conciliabule d'Éphèse en 449, se rétracta au concile de Chalcédoine en 451.
3. Il dut donc arriver à Jérusalem vers 430.
4. Ces martyrs furent mis à mort à Sébaste, en Arménie, sous Licinius, en 320 (cf. *Acta Sanctorum,* 10 mars). Il ne faut pas les confondre avec les Quarante Martyrs perses, mis à mort pendant la persécution de Sapor, en 356.
5. S. Cyrille étant mort le 29 janvier 445, et Mélanie la Jeune en 439, cette solennité doit être placée à l'époque du premier pèlerinage de l'impératrice Eudoxie, c'est-à-dire en 438.

le démon qui ne cessait de le harceler. Son biographe nous fait grâce du récit de la plupart de ses victoires contre le diable, parce qu'il a hâte de nous raconter « comment de Jérusalem il s'en alla habiter au pays de Gaza, sur le bord de la mer, comment il reçut là le sacerdoce et ensuite, par la volonté divine, l'épiscopat » (pp. 33-37).

8. — Jérusalem, après sa destruction, avait été reconstruite par Constantin et la b. Hélène, sa mère. Celle-ci visita en personne les Lieux-Saints, rechercha et, avec l'aide de Dieu, découvrit le bois salutaire de la Croix précieuse, construisit des églises et des temples sur le Sépulcre de Notre-Seigneur et sur le sommet du Golgotha. Elle fit distribuer en divers lieux des parcelles de la vraie Croix et l'une d'elles vint en la possession de Pierre, alors qu'il était à la cour de Constantinople [1] (pp. 37-39).

9. — Voici le motif pour lequel ils allèrent habiter « le monastère situé entre Gaza et Mayouma ».

Quand Constantin rebâtit la ville de Jérusalem, dès le principe, elle n'eut que peu d'habitants et elle était sans mur, car l'ancien avait été détruit par les Romains. Il n'y avait à l'intérieur qu'un très petit nombre de maisons et de couvents. Les évêques qui se succédèrent dès lors à Jérusalem, voulant travailler à reconstituer la ville, donnèrent la permission à quiconque le désirait et le pouvait, de choisir gratuitement l'endroit qui lui plaisait pour y bâtir. Le b. Pierre avait lui-même choisi un endroit « au-dessus de la sainte Sion, dans le lieu appelé *Tour de David,* et y avait bâti un monastère, qu'on appelle encore aujourd'hui [monastère] *des Ibériens* et qui est situé à gauche lorsqu'on va à Sion, par la deuxième porte de la *Tour* ». Il y habitait avec Jean,

1. Le narrateur rapporte ici avec de longs détails plusieurs miracles opérés par la vertu des reliques de la sainte Croix et par l'efficacité des prières faites sur le Calvaire, où Pierre se rendit une nuit en compagnie de son ami, le b. Jean l'Eunuque. Après avoir prié sur le Saint-Sépulcre, « ils montèrent au Golgotha par le côté du Nord ». Le récit de quelques autres miracles occupe les pages suivantes. On raconte entre autres choses que Jean l'Eunuque étant à la mort, son ami se mit en prière et lui obtint encore douze années de vie (pp. 39-44).

son compagnon (p. 45), et ils s'y occupaient du soin des pèlerins ; mais ils abandonnèrent cette manière de vivre. Sur les conseils de saint Zénon, « moine et prophète », disciple du grand Sylvanus [1], ils retournèrent, au bout d'un certain temps, à leur monastère.

10. — Bientôt après, l'impératrice Eudoxie, femme de Théodose le Jeune, vint à Jérusalem [2] et, ayant appris que Pierre s'y trouvait, elle voulut revoir cet enfant qu'elle avait élevé dans le palais. Pierre la fit prier de ne pas l'obliger à manquer à sa règle en sortant de sa cellule. L'impératrice déclara que, s'il ne voulait pas venir, elle-même irait le trouver. Il alla alors la visiter une première fois ; mais, comme Eudoxie voulait le garder près d'elle, sur les conseils du prophète Zénon, il quitta Jérusalem, abandonna son monastère et alla habiter dans le couvent qui se trouvait « entre Gaza et la petite ville appelée Mayouma ». Il habitait donc ce lieu avec Jean, et de là se rendait souvent près de saint Zénon, qui habitait alors lui-même « le village de Kephr-Se'arta [3] » (pp. 44-50).

11. — Ce dernier lui annonça un jour qu'il allait être ordonné prêtre : ce qui arriva sept jours après. Déjà, du temps où il se trouvait à Jérusalem, l'évêque Juvénal avait voulu l'ordonner, mais en vain. Quand il alla habiter Mayouma, la ville avait pour évêque Paul, neveu de Juvénal. Celui-ci promit à Pierre de le laisser en paix dans le monastère et de ne pas l'ordonner. Pour garder sa promesse, il le fit ordonner de force avec Irénéion, supérieur du couvent, par un des nombreux évêques venus pour célébrer la fête du martyr Victor.

Il resta sept ans sans vouloir remplir les fonctions du sacer-

1. Sur Sylvanus, voy. Sozomène, *Hist. eccles.*, VI, 32 ; IX, 17.

2. Elle vint se fixer définitivement dans cette ville après la mort de Théodose, son mari, qui arriva le 29 juillet 450. Elle y mourut en 460 et fut ensevelie dans l'église de Saint-Etienne. Mais elle avait fait un premier pèlerinage dans cette ville en 438 (cf. ci-dessus, § 6) et si les faits mentionnés ici sont exacts ils doivent se rapporter à ce premier voyage de l'impératrice (cf. ci-dessous, § 11).

3. Ce lieu doit être identifié avec le village actuel de *Cha'arta*, à 18 kilomètres dans le nord-est de Gaza.

doce. Alors il fut jugé digne de l'épiscopat. C'était au moment de la persécution contre les monophysites. Juvénal, évêque de Jérusalem, ayant accepté le *Tome* de Léon [1], les évêques et les prêtres monophysites, et Romanus, « abbé des moines », se séparèrent de lui et choisirent pour évêque le b. Théodose [2]. Les partisans du nouveau patriarche voulurent avoir des évêques zélés dans la foi; et les habitants « de Mayouma de Gaza », connaissant les mérites de Pierre, le tirèrent de force de sa retraite pour le conduire à Jérusalem près de Théodose, afin que celui-ci lui conférât l'ordination épiscopale. Le soir, ils arrivèrent au village appelé Sokko [3]. Pierre chercha vainement à prendre la fuite. Il dut se laisser conduire à Jérusalem et y recevoir l'ordination. Mais il refusa ensuite de célébrer. Enfin, un jour, sur les instances des fidèles et du patriarche, il se décida à officier « dans l'église appelée Silohé ». Il rentra à Mayouma le 7 août. Six mois plus tard, les évêques établis en Palestine par Théodose, ayant dû quitter leurs sièges [4], Pierre se retira à Alexandrie (pp. 50-57).

12. — Il s'y adonna à consoler et à encourager les monophysites en butte aux persécutions de Proterius [5]. Mais bientôt, pour échapper à la mort, il dut quitter la ville et chercher un refuge dans la Thébaïde. Il parvint à Oxyrynchos et fut très bien accueilli par un pieux habitant nommé Moyse. Il se fit dans cette région l'apôtre ardent du monophysitisme. Il revint à Alexandrie à la mort de Marcien et prit part à l'élection du patriarche Timothée [6]. Ce dernier, quand il fut exilé à

1. La célèbre lettre dogmatique du pape saint Léon le Grand à saint Flavien; elle est datée du 13 juin 449.

2. L'intrus Théodose fut installé sur le trône épiscopal de Jérusalem en 454. L'ordination sacerdotale de Pierre avait donc eu lieu vers 447. Par conséquent, si les motifs de sa retraite donnés par l'auteur sont exacts, il dut quitter Jérusalem lors du premier voyage d'Eudoxie, c'est-à-dire en 438.

3. « Socho in tribu Juda. Sunt autem usque hodie viculi duo pergentibus Aeliam de Eleutheropoli, in nono miliario viae publicae, unus in monte, et alter in campo situs qui Sochoth nuncupantur. » HIERONYMUS, *Onom. sacra.*, éd. de Lagarde, éd. II, p. 182. — C'est le village actuel de *Choueïké.*

4. Grâce à l'intervention de l'empereur Marcien et de Pulchérie.

5. Le patriarche catholique qui prit la place du fameux hérétique Dioscore, lors de l'exil de celui-ci.

6. Timothée *Elure*, moine monophysite qui avait fait tuer, dans l'église, le

Gangres [1], confia le soin de son troupeau à Pierre qui, dès lors, fut contraint de renoncer à jouir du bonheur de la solitude pour se faire, en Égypte, le champion de sa foi [2] (pp. 58-78).

13. — La renommée des œuvres merveilleuses et des miracles qu'il accomplissait en ce pays arrivait jusqu'en Palestine. Les habitants de cette contrée en concevaient un plus vif regret d'être privés de la présence de leur évêque. Plusieurs personnes vénérables vinrent le prier de revenir dans sa ville épiscopale. Il y consentit.

Il fut reçu avec grande joie par les habitants et les frères de la ville d'Ascalon; il se fixa dans un village appelé Péléia [3], à dix stades de cette ville. Là, beaucoup de gens vinrent le visiter et recevoir ses encouragements et ses conseils, entre autres, le bienheureux Procopius, Cyrillus « la brebis du Christ », qu'il arracha au monde, Théodore le Scholastique, qui devint plus tard supérieur de son monastère; le Vénérable Jean [4] et beaucoup d'autres, ainsi que de nombreuses

patriarche catholique Proterius. Marcien mourut en 457; l'élection eut lieu cette même année.

1. En 458.

2. Ces pages sont remplies de détails fort intéressants pour l'histoire ecclésiastique de cette époque, et particulièrement sur les troubles qu'excita en Egypte, et surtout à Alexandrie, l'exil de Dioscore et l'intronisation du patriarche catholique Proterius; mais il n'entre pas dans notre cadre de les retracer ici.

3. M. Raabe a cru reconnaître dans ce nom une transcription du mot grec Παλαῖα « *l'ancienne* ». Mais ce vocable ne correspond à rien sur le terrain. M. Clermont-Ganneau, dans un mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (séance du 6 sept. 1895), a montré qu'il est la transcription d'un mot grec tout différent : Πέλεια « *la colombe* », et que la localité correspond exactement, pour le nom comme pour la distance donnée, au village actuel de *Hammami* (nom arabe qui signifie *colombe*), situé dans les environs immédiats d'Ascalon. L'origine de ce nom si fidèlement conservé semble se rattacher au culte de la colombe qui avait à Ascalon (où s'élevait, au dire d'Hérodote, le plus ancien sanctuaire d'Aphrodite) une importante capitale, dont l'existence est attestée par les témoignages concordants de l'histoire et de la numismatique. La donnée topographique nouvelle fournie par ce passage ainsi élucidé aurait pour conséquence que le véritable emplacement de la vieille ville philistine d'Ascalon, que tout le monde s'accordait à reconnaître dans les ruines d'*Askalân* sur le bord de la mer, serait à fixer en réalité à *El-Mejdel*, à 4 kilomètres dans l'intérieur des terres. Askalân représenterait l'ancien port de la ville, la Mayouma-Ascalon. Ascalon rentrerait ainsi dans l'analogie des autres villes de la côte philistine (Gaza, Azot, Yamnia) qui toutes s'élevaient à quelques kilomètres de la côte et avaient chacune son port, sa Mayouma, formant une petite cité indépendante de la ville mésogène.

4. Appelé ci-dessous Jean Qanopite. Cf. § 29.

femmes qui s'adonnaient aux pratiques de la perfection chrétienne. Il se rendait tantôt à Mayouma, tantôt dans les environs de Gaza, tantôt à Césarée et à Jérusalem, même jusqu'en Arabie, pour y affermir la foi monophysite (pp. 77-78).

14. — Pierre l'Ibérien était déjà de retour à Ascalon quand, par suite de l'usurpation de Basilisque, les monophysites rentrèrent en faveur [1]; mais, peu de temps après, lors du retour de Zénon, la persécution contre les partisans de cette doctrine se fit plus vivement sentir : Pierre (le Foulon), patriarche [2] d'Antioche, et Paul d'Éphèse furent jetés en prison (pp. 79-83). Pierre l'Ibérien, qui était affaibli voulut alors visiter l'Arabie et se baigner dans les eaux de Libiade [3], ainsi « appelées du nom de Moyse [4] », où beaucoup de malades retrouvaient la santé. Les eaux trop froides ne lui firent aucun bien. Beaucoup de gens venus de Madeba et des autres régions voisines de l'Arabie, lui persuadèrent d'aller à une autre source plus chaude qui se trouvait dans leur contrée, en un lieu appelé Ba'ar [5]. Il y consentit. Nous citons textuellement le récit de son voyage. C'est son compagnon de route qui parle :

15. — Le jour suivant, nous fîmes route vers Madeba. Au milieu de la route nous parvînmes à la montagne sainte de Moyse, qui est appelée Abarim ou Pasga [6]; c'est celle où le Seigneur lui dit : « Monte et tu mourras [7]. » Il y a dessus un temple vénérable et très élevé, bâti sous le vocable du Prophète [8]. Il est entouré de nombreux monastères. Nous ressentîmes une grande joie d'être

1. En 476.
2. Monophysite.
3. Λίβιας. — « Betharam civitas tribus Gad, juxta Jordanem, quae a Syris dicitur Bethramtha, et ab Herode in honorem Augusti Libias cognominata est. » HIERONYMUS, *Onom. sacr.*, p. 137.
4. Ce sont les sources appelées encore aujourd'hui *Ayoun Mousa*, au nord du *Djébel Nebâ*, ou mont Nebo.
5. Cf. ci-après, § 17.
6. « Abarim mons in quo mortuus est Moyses, dicitur autem et mons esse Nabau in terra Moab contra Jericho supra Jordanem in supercilio Fasga, ostenditurque ascendentibus de Libiade in Esbum, antiquo hodieque vocabulo juxta montem Fegor nomen pristinum retinentem, a quo circa eum regio usque nunc adpellatur Fasga. » HIERONYMUS, *Onom. sacr.*, p. 127. — Rapprocher de notre texte celui de la *Peregrinatio Sylviae*, p. 51 et suiv.
7. Cf. *Deut.*, XXXII, 49.
8. Moyse est honoré de ce titre chez les Syriens.

parvenus en ce lieu....... Après que nous eûmes prié et adoré, le Vénérable [Pierre] nous fit entrer dans une petite cellule qui se trouvait là. Elle était longue et large de cinq brasses et fort peu éclairée. Il nous dit : « Je me souviens que, lorsque dans ma jeunesse j'arrivais pour la première fois de Constantinople, je vins voir cette montagne et y prier. J'appris qu'un grand saint vivait ici et y était venu habiter [du désert] de Scété [1] avec tous les moines qui se trouvaient en ce lieu, lorsque les Μάζικοι [2] pillaient les monastères qui se trouvaient là. Je priai le gardien de la montagne de me le faire voir. Or, c'était ici sa cellule. Il y habita quarante ans sans jamais sortir au dehors ni en franchir la porte. Nous vînmes tous les trois, moi, le bienheureux Jean, et un autre moine, originaire de Cappadoce, qui faisait route avec nous. Il était esclave dans son pays, et, s'étant enfui pour échapper à la servitude, il était venu à Jérusalem et habitait là en paix (pp. 85-86).

16. — Pierre raconte ensuite comment ce saint reclus les appela de leur nom, sans jamais les avoir vus, et comment, après avoir congédié ses deux compagnons, il le retint lui-même pour lui faire connaître diverses prédictions (pp. 86-87). Il poursuit en ces termes :

Nous apprimes ensuite des moines qui habitaient sur cette montagne, que ceux qui construisirent le monastère avaient la pleine conviction que le corps de saint Moyse avait été déposé [3] en ce lieu, que le temple était bâti, et que l'autel et le sanctuaire s'élevaient au-dessus de l'endroit même, et qu'au-dessous du sanctuaire, il y avait un vase d'huile et de cendre [4]. Comme il est dit dans le livre saint : « Moyse, le serviteur de Dieu, mourut dans la terre de Moab selon la parole du Seigneur, et fut enterré dans ce pays à côté de Beit Pe'ôr, et personne ne connaît son tombeau jusqu'à ce jour [5], » ils nous racontèrent qu'un berger de Nebo, village situé sur le côté méridional de la montagne, en faisant paître son troupeau, l'amena jusqu'en ce lieu. Arrivé là, il eut une vision et vit une

1. En Égypte.
2. Nom d'une tribu nomade de pillards. Cf. EVAGR., *Hist. eccl.*, I, 7.
3. Pendant un moment seulement, comme il résulte du contexte. Comparez le récit parallèle de la *Peregrinatio Sylviae*.
4. Sur ce mélange cf. ASSEMANI, *Bibl. orient.*, t. III, part. 2, p. 178, et BADGER, *The Nestorians*, I, 103.
5. *Deut.*, XXXIV, 6

caverne très grande, remplie d'une vive lumière et de laquelle s'échappait une suave odeur. Il était dans l'étonnement, car il n'avait jamais rien vu de semblable en ce lieu. Fortifié par la vertu divine, il osa descendre dans la caverne. Il vit un vieillard vénérable, dont le visage était resplendissant et qui était plein de la grâce divine et reposait sur un lit, tout brillant de gloire et de grâce. Il comprit que c'était saint Moyse. Rempli de crainte et de joie, il courut avec empressement au village pour faire connaître sa vision aux habitants du lieu. Aidé par la sagesse divine, il rassembla de petites pierres qu'il sema sur sa route dans la crainte de ne pouvoir retrouver l'endroit de la vision. Les habitants du village, en apprenant cela, se rassemblèrent tous et coururent à la caverne où s'était manifestée la vision. Le pasteur prenait Dieu à témoin et disait : c'est en cet endroit, où sont placés ces cailloux, que j'ai vu la vision. Je suis descendu dans la caverne et j'ai vu le saint prophète, et j'ai semé ces cailloux afin que, si par l'ordre de Dieu le prophète se cache de nouveau, ils indiquassent du moins l'endroit. Ainsi, ils furent persuadés, et beaucoup d'autres saints également, de la réalité de la vision. Les habitants du pays s'empressèrent d'amener là tout ce qui est nécessaire pour une construction. Un temple fut bâti sous le vocable du grand prophète et législateur. Manifestement et sans aucun doute, il proclame à tout le monde sa bonté et sa puissance par les prodiges, les miracles et les guérisons qui s'accomplissent continuellement en ce lieu. C'est un lieu de guérison pour les âmes et les corps ; un lieu de refuge où accourent de toutes parts ceux qui sont éprouvés par les afflictions de l'âme et les douleurs diverses. Après que nous eûmes prié en cet endroit, et que nous nous fûmes mis sous la protection des prières du grand prophète, nous parvînmes à la ville susdite [1] (pp. 88-89).

17. — L'auteur raconte ici comment à leur entrée dans la ville Dieu opéra un grand prodige en envoyant une pluie abondante aux habitants qui souffraient horriblement d'une extrême sécheresse.

La chose parut d'autant plus extraordinaire que c'était au moment de la Pentecôte. Ce miracle disposa les habitants à écouter favorablement le bienheureux Pierre qui leur exposa les doctrines monophysites (pp. 89-90).

1. Madeba.

Nous descendîmes ensuite à l'endroit appelé Ba'ar[1], où il y avait des thermes. Pour honorer le saint, les notables vinrent avec nous, ainsi qu'une grande foule non seulement des habitants de la ville, mais aussi des soldats et des étrangers qui se trouvaient là et venaient pour prendre les bains, mais, à cause de la solitude de ce lieu et de la crainte, chacun avait coutume auparavant de venir ainsi[2].

Quand nous arrivâmes en cet endroit; nous fûmes témoins de toute sorte de prodiges. Ce lieu est une vallée profonde, enfermée de toutes parts par de hautes montagnes. Des courants d'eaux thermales brûlantes jaillissent non seulement de la terre, mais du haut des montagnes, et échauffent toute cette vallée, en sorte que les montagnes qui l'environnent sont noircies par la fumée épaisse et continuelle, et comme des cheminées qui envoient la fumée. A cause de l'échauffement de l'air et de la chaleur, les habitants du pays peuvent à peine pendant l'hiver descendre en cet endroit et prendre les bains. Beaucoup de ceux qui viennent en ce lieu retournent aussitôt à leurs demeures, car ils ne peuvent supporter la grande chaleur de cet endroit (pp. 89-91).

Cependant, dit le biographe, pendant tout le temps que Pierre fut là, par un miracle analogue à celui des trois enfants dans la fournaise, un vent rafraîchissant souffla constamment; ce qui excita l'admiration des habitants qui n'avaient jamais vu pareille chose.

Le saint fit encore là plusieurs prodiges. Entre autres, il empêcha par ses prières un incendie qui ne consuma autre chose que le bât d'un âne alors qu'il aurait dû embraser toutes les tentes qui étaient dressées en ce lieu, « car il n'y avait point là de maisons, et on ne pouvait bâtir d'hôtellerie dans cette vallée, à cause de la chaleur de l'air. On cueillait des roseaux dans le ruisseau qui coule au milieu de la vallée,

1. « Est autem vicus usque nunc grandis juxta Baaru in Arabia ubi aquas callidas sponte humus effert. » HIERONYMUS, *Onom. sacr.*, p. 136. Il s'agit évidemment des sources appelées encore *Hammam ez-Zerka*, où il faut fixer l'ancienne Callirrhoé, au fond de la profonde vallée de *Zerka Ma'în* dont l'état répond bien à la description de l'auteur. La plus chaude source a une température de 62° centigr. La vertu curative de ces eaux était célèbre de toute antiquité, et les Arabes en font encore usage pour la guérison de leurs rhumatismes.

2. Accompagné de soldats.

et qu'on appelle Arnon [1], et on en faisait des tentes », sous lesquelles habitaient ceux qui venaient prendre les bains.

Une autre fois, après son retour à Madeba, au sortir de table, le saint tomba dans une extase qui dura une heure et demie, ce qui excita l'admiration de tous les assistants (pp. 91-95).

18. — Le saint resta peu de jours en cette ville [de Madeba]. Il édifia et encouragea les habitants. Il avait hâte de partir. Étant sorti de là, il vint dans un village appelé Batmin [2]. Il y célébra la fête de la Pentecôte, officia solennellement, bénit le lieu et ses habitants, et retourna vers Jérusalem.

Il désirait revenir près de ses frères, à son monastère. Il y avait alors à Jérusalem un tribun nommé Élias, homme vertueux et zélé pour la foi monophysite, qui avait été autrefois guéri de la surdité par le saint, à Ascalon.

Ce tribun, qui passait l'été dans la montagne, reçut le saint « dans son village, nommé Beit-Thapsha [3], situé à cinq milles au nord de la ville sainte, à mi-côte de la montagne, où l'air était bon et le climat tempéré ». Il y avait là une source profonde où l'on pêchait à grand'peine quelques petits poissons (pp. 96-98).

19. — Quand l'automne arriva, le saint retourna vers ses frères dans la plaine. Tandis qu'il s'y rendait, quelques-uns murmuraient en eux-mêmes et disaient : « Comment le bienheureux, qui est resté si longtemps près de Jérusalem, n'a-t-il pas eu le désir de pénétrer dans la ville sainte, ne fût-ce que pendant la nuit, pour vénérer les Lieux-Saints, principalement le Golgotha et le Sépulcre vivificateur? » Le lendemain de son départ, un des frères, homme simple et droit, vint dire aux autres : « J'ai eu cette nuit une

1. L'auteur commet ici une erreur : l'Arnon ne coule pas au fond du *Ouadi Zerka Ma'in*, mais dans le *Ouadi Môdjib*, un peu plus au sud.

2. « Bothnin trans Jordanem civitas tribus Gad, quae usque hodie similiter adpellatur. » HIERONYMUS, *Onomast. sacr.*, p. 151. — Probablement le village actuel de *Batnê*.

3. Ce nom doit désigner le village actuel de *Beit-Iksa*, situé à 6 kilomètres et demi dans le nord-ouest de Jérusalem, qui correspond exactement pour la distance et le site aux indications fournies par le biographe. La transformation de Beit-Iksa en Beit-Tapsha, dans le syriaque, s'explique très facilement par des considérations paléographiques. (Cf. ci-dessous, § 24, n.)

vision terrible. Il me semblait voir notre père, l'évêque Pierre, qui me disait : Peux-tu, frère, me donner la main? Et, dans la nuit même où il était sur le point de se mettre en route, il me transporta seul avec lui, dans cette vision, à la ville sainte. Il alla premièrement au *Martyrium* de saint Étienne, qu'il rencontra tout d'abord et, étant descendu dans la grotte, il vénéra son reliquaire. Il sortit de là et courut au saint Golgotha et au saint Tombeau, et de là, il descendit à l'église qui est dite de Pilate, de là à celle du Paralytique, et après cela à Gethsemani. Il parcourut aussi les lieux saints des environs [de la ville]. Il monta donc au Cénacle des Disciples, ensuite à la sainte Ascension, et, de là, à la maison de Lazare. Après cela il alla par la route qui vient de là, jusqu'à ce qu'il parvint à la sainte Bethléem. Après avoir prié là, il alla au tombeau de Rachel. Après avoir prié là et dans les autres temples et sanctuaires de la route, il descendit à Silohé, et, de là, il monta à la sainte Sion et y acheva sa sainte course, ayant adoré le Seigneur en tous lieux. Enfin, il retourna au village de Beit Thapsha ; et moi je l'ai accompagné partout. »

Le jour après la nuit dans laquelle le moine eut cette vision, le b. Pierre se mit en route. Cela eut lieu pour persuader à ceux qui murmuraient que le bienheureux parcourait constamment les saints Lieux et y offrait, en esprit, le sacrifice au Seigneur (pp. 98-100).

20. — Quand le saint fut de retour à son couvent de la plaine, il allait tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, là où l'appelaient les besoins corporels et spirituels de ses ouailles.

Dans la ville de Gaza, il y avait un scholastique du nom de Denys, dont la mère, la grand'mère et les frères appartenaient comme lui à l'orthodoxie [1]. Il aimait beaucoup le saint et lui persuada de séjourner dans son « village appelé Magdal Thoutha, situé au sud de Gaza, auprès du temple de saint Hilarion, le grand religieux, le prophète, le père des moines [2] ». Il lui fit bâtir là une résidence convenable, dans laquelle le saint demeura trois ans. Son séjour fut une bénédiction pour la contrée, et les vignes des environs, qui auparavant

1. C'est-à-dire étaient monophysites.

2. Au lieu de Magdal Thoutha, il faut lire Magdal Thouatha, lieu que l'on doit identifier, selon M. Clermont-Ganneau, avec Thabatha, patrie de S. Hilarion, et dont l'emplacement doit être fixé à Tell El-Adjoul, à environ 7 kilomètres au sud de Gaza, non loin de l'embouchure du Ouady Ghazzè. — Sur S. Hilarion († 307), voir sa vie écrite par S. Jérome.

ne donnaient que peu de mauvais vin, en produisirent dès lors d'excellent et en quantité, pendant toute la vie du saint (pp. 100-101).

21. — On parlait beaucoup alors du grand religieux Isaïe l'Égyptien, qui habitait dans la solitude « au village appelé Beit Dalta, à 4 milles du b. Pierre [1] ». On ne peut raconter ses œuvres, parce qu'il faudrait pour cela des volumes entiers [2].

L'empereur Zénon ayant entendu parler de ces deux personnages, conçut le désir de les voir. Il leur envoya un des grands officiers de son palais, l'eunuque Cosmas [3], avec des lettres, pour leur persuader par tous les moyens possibles de venir près de lui. Pierre envisageait ce voyage avec terreur [4]. Il songea, dès lors, à prendre la fuite et à se cacher en Phénicie (pp. 101-104).

22. — A cette époque donc, il partit pour la Phénicie. Il parvint à une ville nommée Arqa [5], à 12 milles de la mer, à 15 milles au-dessus de Tripoli. Un homme nommé Maximus, un des notables de cette ville, homme chaste, pacifique et riche, nous reçut dans sa maison de campagne, à la suite d'une révélation de saint André, l'apôtre, qui repose là et est très honoré des habitants de ce lieu...

Nous fûmes reçus par lui amicalement, et nous goûtions près de lui les charmes du repos, quand celui qui se disait évêque de cette ville, homme impie..... et scélérat, envoya dire à Pierre : « Ou bien communique avec nous, ou bien va-t-en. La ville ne peut avoir deux évêques. » En entendant cela, le bienheureux partit aussitôt et sortit de cette ville. Il ne voulut pas même rester un jour de plus dans la propriété de Maximus, qui nous avait si bien accueillis.....

1. On ne peut identifier ce lieu avec certitude. Peut-être doit-il être placé à l'embouchure du *Ouady Ghazzê*, à l'endroit aujourd'hui appelé *Tell ech-Chou-bana*, ce qui conviendrait bien avec la signification du nom soit grec (Δελτά), soit sémitique (*daleth* = *porte, entrée*), et avec la distance de Tell el-Adjoul.

2. Ce qui n'empêche le biographe de s'étendre sur son genre de vie et ses relations amicales avec l'évêque Pierre.

3. Cf. Zacharie de Mitylène, *Hist. eccles.*, VI, 2.

4. Il semble qu'il faille placer ceci après la promulgation de l'*Hénotique* (en 482). Les craintes de Pierre étaient justifiées par l'obligation où il allait être de souscrire à ce document, que les monophysites ne pouvaient admettre et qui ne satisfaisait point non plus complètement les catholiques.

5. Au pied du mont Liban. Elle est aussi appelée Arca Caesarea ou Caesarea Libani. La rivière qui y passe porte encore aujourd'hui le nom de Nahr Arka.

Il alla aussitôt à la ville de Ortôsiada [1], sur le rivage de la mer. Il fut en bons termes avec l'évêque de la ville qui l'aimait et lui témoignait de l'affection, plus que tous les autres qui occupaient des églises [2]. Celui-ci nous donna pour habiter et passer l'hiver un magasin à sel qui était sur le bord de la mer; car il n'y avait point d'autre endroit convenable dans la ville, qui était petite et comptait un petit nombre d'habitants. Et, bien que nous fussions, pour ainsi dire, dans une prison, nous étions comme si nous habitions dans un palais. Nous jouissions d'une tranquillité parfaite.

Nous passâmes ainsi le jour de la sainte Épiphanie et la sainte Pâque, jusqu'à la sainte Pentecôte.

L'évêque de la ville témoigna beaucoup de bienveillance au b. Pierre, mais il ne put le convertir à la foi catholique qu'il professait. Pierre, de son côté, travaillait à affermir dans la doctrine monophysite les fidèles de ces contrées : il convertit à sa secte le gardien du grenier [3] et son frère (pp. 104-106).

23. — Alors eut lieu la découverte des reliques des saints martyrs Lucas, Phocas, Romanus et leurs compagnons [4], qui étaient déposées en cet endroit. Voici comment : Il y avait près du magasin un jardin qui servait à nos besoins journaliers. La ville avait un grand réservoir et était abondante en eaux qui descendent d'en haut du mont Liban.

Le propriétaire de ce jardin était un homme paisible et très simple, chaste et célibataire. Il eut pendant la nuit une vision, les martyrs lui apparurent et lui dirent : « Sais-tu qui nous sommes? » Il répondit : « Je ne le sais pas. » — Ils lui dirent : « Nous sommes tes voisins; nous demeurons près de toi, nous habitons avec toi, nous te gardons toi et ton jardin. » — Il reprit : « Qui êtes-vous? » — Les martyrs lui dirent : « Lucas, Phocas et Romanus; et ceux-ci sont nos frères (une troupe nombreuse lui était, en effet, apparue); il convient que nous soyons manifestés maintenant; tu nous trouveras; tu appelleras l'évêque Pierre qui se trouve ici en exil et tu nous donneras à lui. » — A son réveil, il courut près de notre frère Paul, le majordome, et lui fit connaître sa vision. Celui-ci

1. 'Ορθωσία (I Macc. XV, 37). On voit encore les ruines de cette cité sur la rive gauche du *Nahr el-Bârid*, à environ 13 kilomètres au nord de *Tripoli*.
2. C'est-à-dire des évêques catholiques.
3. 'Ωρειάριος.
4. Je n'ai pu trouver aucun renseignement sur ces martyrs.

le conduisit près du bienheureux Pierre, qui aimait vraiment les martyrs. Lorsqu'il lui eut raconté sa vision, le bienheureux lui dit : « Va, prie-les de se montrer de nouveau à toi et de t'indiquer le lieu où reposent leurs ossements. » — Il fit ainsi. Or, un jour qu'il travaillait dans son jardin, il les vit distinctement qui volaient au-dessus des buissons et des épines et vinrent se placer près de lui. Il tomba la face contre terre et les vénéra, car il reconnut que c'étaient ceux qu'il avait vus dans sa vision.

Ils lui dirent : « Puisque tu veux savoir où sont placées nos reliques : c'est ici! Prends l'évêque Pierre qui est là; après qu'il aura prié, tu creuseras, tu nous trouveras et tu nous donneras à lui. »

Le b. Pierre, instruit de cette nouvelle révélation, se lamenta vivement de ne pouvoir emporter avec lui ce précieux trésor et de ne pas posséder un endroit convenable pour l'y déposer. Il finit par conseiller au propriétaire du jardin d'aller trouver l'évêque de la ville et de lui faire connaître la chose.

L'évêque, en apprenant cela, fut dans une grande joie, il prit avec lui ceux des clercs qui avaient fait profession de chasteté et vint à l'endroit que leur désigna le maître du jardin. Ils y creusèrent à la profondeur de la taille d'un homme, et ils trouvèrent une urne de plomb. Ils l'ouvrirent et y virent beaucoup d'ossements brûlés déposés dedans. Ils les emportèrent solennellement et allèrent les déposer dans le Διαχονιχόν de l'église. Le bruit de ces choses se répandit dans toute la contrée. Après la fête adorable de la sainte Pâque une grande multitude se réunit des villes et des villages des environs, et le 3 du mois de Yar (mai), ils les déposèrent en grande pompe dans le Martyrium, près de leurs frères, je veux dire des saints Serge et Bacchus [1], qui étaient vénérés et honorés en ce lieu.

L'auteur se félicite ensuite d'avoir pris part à cette fête et poursuit son récit :

24. — Après le jour de la sainte Pentecôte, nous allâmes au pays de Tripoli, dont le soin était confié à un notable de la ville,

1. Célèbres martyrs très honorés en Orient. Ils furent mis à mort sous Maximien, en 290, à Rasaph [Augusta Euphratesia]. Voir TILLEMONT, *Mém. pour l'hist. eccl.*, t. V, p. 491.

le comte Apringius. Nous demeurâmes dans une de ses villas appelée Gishra, située à deux milles de la ville. Là, nous reçûmes de la capitale la joyeuse et heureuse nouvelle que l'empereur s'était laissé toucher et consentait à ne pas obliger les deux saints à se rendre près de lui [1].....

Après que nous eûmes reçu cette réponse de la capitale [2], nous persuadâmes au saint de retourner dans notre pays. Il le désirait lui-même, car il savait par une révélation que la fin de sa vie et son départ vers Notre-Seigneur était proche.

Il envoya d'abord un des frères qui étaient avec nous à Tripoli vers quelqu'un qui nous connaissait pour faire préparer un navire sur lequel nous pussions monter. En apprenant cela, le prince Maximus, cet homme noble et ami des étrangers qui nous avait reçus, prit sa femme et ses enfants et vint d'Aqra à Tripoli, pour saluer le saint et recevoir sa bénédiction.

Nous descendîmes le soir et nous logeâmes dans un magasin au bord de la mer. Nous fîmes passer nos bagages et nos provisions. Nous attendions le saint à la nuit pour nous embarquer, et comme le vent était favorable, les matelots nous pressaient. Mais le saint dont Dieu avait changé la volonté dit : « Moi, je ne puis retourner; que ceux qui veulent retourner montent dans le navire. Pour moi, je m'en vais. » Et il s'en alla à la ville de Beyrouth (pp. 111-112).

Les frères étaient mécontents, les matelots plus encore; Maximus vint arranger toutes choses, il promit d'accompagner le saint et de pourvoir à ses besoins.

Les religieux s'embarquèrent alors et abordèrent au « *Village long* [3] », où demeurait un des frères nommé Basilide, qui

1. L'auteur interrompt ici son récit pour raconter un miracle opéré dans la ville de Tripoli « dans l'église de saint Léontius, le martyr », soldat qui fut mis à mort pour la foi au temps de Vespasien, à Tripoli même, et y fut enterré. — Le biographe nous apprend ensuite que Pierre et ses compagnons avaient coutume de faire la lecture à trois heures, à six heures et à neuf heures (pp. 110-111).

2. Sans doute à la suite de la révolte d'Illus, qui venait de soulever presque toutes les villes de la Syrie (484-485).

3. *Qrita arikta* = Κώμη μακρά, d'après M. Raabe. — M. Clermont-Ganneau, dans sa communication à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (6 sept. 1895) a montré, avec beaucoup de sagacité, que ce nom ne peut désigner que le village actuel de *Sarfend*, en grec *Sarepta*, lieu célèbre par le miracle du prophète Elie. C'est le seul endroit de la côte où il y eût un port entre Saïda, qu'ils avaient dépassé par mer puisqu'ils n'en parlent pas, et Tyr, où ils se rendent ensuite. Le traducteur syriaque avait probablement dans son ms. Κωμηςαρεπτα, qu'il a décomposé en Κωμης αρεπτα, et traduit *Qrita* (village d')

avait voyagé avec eux. Ils furent reçus chez lui et attendirent là l'arrivée de leur bienheureux père.

Le saint avait été excité par une vision à se rendre à Beyrouth pour y affermir les fidèles dans la foi.

A Beyrouth, les jeunes scholastiques qu'il avait connus, soit en Palestine, soit à Alexandrie, et les autres qui n'ignoraient pas sa célébrité, le reçurent avec empressement et jouirent de sa présence. Il leur donna des conférences doctrinales et les affermit dans la foi monophysite.

Plusieurs s'attachèrent à lui, abandonnèrent le monde et devinrent ses disciples et ses héritiers, entre autres cet Élisée, Lycien[1] d'origine, qui, à cause de ses vertus, fut surnommé « la brebis du Seigneur ».

De Beyrouth, le saint rejoignit ses disciples à Sarfend[1] (pp. 112-114).

De là, Pierre passa avec ses disciples à Çour[2], ville métropolitaine. Il y fit beaucoup pour le salut des âmes. Il y avait là de nombreux monastères monophysites d'hommes et de femmes.

Il convertit entre autres une noble fille de la ville, orpheline de père, et dont la mère était juive. Il la consacra au Seigneur et lui donna le nom d'Eugénie (pp. 114-119).

25. — Lorsqu'il sortit de là, il vint à Ptolémaïs. Il y fut reçu par Aaron, homme fidèle, orthodoxe et ami des saints, qui était président du dépôt de sel qui se trouve là. Pierre le bénit ainsi que sa maison et échauffa son cœur pour l'amour de Dieu.

Il passa à Césarée.

Cet Aaron devint si fervent dans l'amour du Christ, qu'au bout d'un certain temps, il abandonna les richesses et le commerce de ce monde, ses enfants, sa demeure et tout ce qu'il avait, pour prendre la croix du Christ et se réfugier dans le monastère des hommes saints, pour vivre comme eux et marcher avec eux dans la voie qui conduit au ciel.

Quand nous parvînmes à Césarée, nous trouvâmes tous les

Arepta. Puis un copiste maladroit a fait *Arikta* de *Arepta* (comme ci-dessus, § 18, *ipsha* au lieu de *iksa*, dans Beit-Tipsha), les lettres *p* et *k* étant extrêmement faciles à confondre en syriaque.

1. Dans le texte : A *Qrita Arikta*.

2. Sûr, Tyr.

frères qui attendaient notre arrivée. Ils nous accueillirent et firent avec joie et allégresse une grande fête en l'honneur de l'arrivée du saint. Ils se réunissaient chaque jour près de lui, et écoutaient ses discours enflammés, qui les affermissaient dans la foi. Ils recevaient sa bénédiction et communiquaient avec lui (pp. 119-120).

26. — Il y avait, à 12 milles au sud de la ville, un village appelé Aphtoria [1], dans lequel il y avait deux couvents d'orthodoxes [2], l'un d'hommes et l'autre de femmes. Le supérieur du couvent des hommes s'appelait Grégoire, vieillard saint, pieux, humble... et grand ami de l'évêque Pierre. La supérieure du couvent des femmes était Sabine, fille de la sœur de Grégoire, supérieur du couvent des hommes. Cette Eugénie de Tyr, dont nous avons parlé plus haut, vint se réfugier près d'elle, y fit profession de la vie monastique et, après la mort de la b. Sabine, fut jugée digne de devenir supérieure.

Comme nous étions encore à Ptolémaïs, l'abbé Grégoire apprit le retour du b. Pierre, vint au devant de nous dans cette ville et resta avec nous jusqu'à ce que nous parvînmes à Césarée.

Il conduisit le bienheureux à son couvent, et les deux personnages se réjouirent vivement d'être ensemble.

Nous passâmes là quatre mois. Après avoir célébré près de lui la grande et salutaire fête de la sainte Pâque et celle de la sainte Pentecôte, nous partîmes et arrivâmes à Azothos [3], sur le rivage de la mer.

27. — Le saint était conduit là par l'esprit de Dieu, pour le salut des âmes. Il ne voulut point habiter dans la ville, mais se retira dans un magasin sur le bord de la mer. Les fidèles d'Ascalon, de Gaza, de Mayouma, vinrent en grand nombre le visiter en cet endroit, et le pressaient vivement de retourner habiter Gaza et les autres lieux où il avait anciennement demeuré. Mais lui ne se pressait pas, car il savait par une révélation que le jour de sa mort n'était pas éloigné, et

1. Il m'a été impossible d'identifier ce nom. Si la distance était plus considérable on pourrait songer à Apollonia (Arsouf).
2. C'est-à-dire de monophysites.
3. Echdoud.

il espérait ajouter à ses mérites celui de mourir en exil (pp. 121-122).

Tandis qu'ils étaient « dans ce magasin qui est dit de la ville d'Azothos, qui est sur le bord de la mer », le bienheureux tomba malade et fit son testament. Le tribun Élias, le fidèle serviteur de l'impératrice Eudoxie, qui habitait à Jérusalem, apprit cela et vint le voir. Il lui persuada de quitter ce lieu où l'air était trop vif pour sa santé. On était alors aux mois de Teschrîn (oct.-nov.), après la fête de l'Exaltation [1] de la sainte Croix. Le saint et ses compagnons descendirent « dans le faubourg [2] de la ville de Yamnia, qui est sur le bord de la mer, dans un lieu tranquille et très convenable pour la santé du bienheureux » ; car il jouissait de la présence des procureurs [3] impériaux et du maître de l'hôtellerie qui avait été bâtie par les soins de l'impératrice Eudoxie.

28. — Celle-ci, en effet, souffrait vivement de douleurs corporelles; les médecins lui conseillèrent pour obtenir sa guérison complète, de changer d'air et de choisir un lieu tel que celui-ci. C'est pourquoi elle a bâti ce lieu. Et comme tous les habitants de ce village étaient des Samaritains, elle y bâtit une grande église sous le vocable et pour la déposition d'Étienne le premier martyr, de Thomas l'apôtre, et de beaucoup d'autres saints martyrs. Elle y plaça tout ce qui est nécessaire pour le culte divin et lui assura des revenus suffisants pour l'usage d'une hôtellerie. C'est là que le tribun Élias, aimant le Christ, conduisit le bienheureux; il y resta longtemps avec lui. Il s'éloigna pendant quelque temps pour aller voir sa famille, et revint ensuite près de lui. Il resta avec lui et fut jugé digne d'assister à sa mort et de recevoir sa bénédiction.

Tandis que nous étions là, nous apprîmes la mort, c'est-à-dire la migration parmi les saints de l'abbé Isaïe, le grand religieux et prophète, qui mourut le 11 du mois d'Ab (août).

Peu de jours après, le prêtre Pierre, disciple et héritier de l'abbé Isaïe, vint, selon l'ordre qu'il avait reçu de ce dernier, se placer sous la conduite de l'évêque Pierre et raconta le

1. 'Εγκαίνα — Cette fête se célèbre le 14 septembre dans l'église grecque et syrienne, comme dans l'église latine.
2. Πολίχνιον.
3. 'Επίτροποι.

prodige accompli au moment de la mort d'Isaïe. Celui-ci avait eu une apparition de saint Jean-Baptiste, auquel il demanda entre autres choses des explications au sujet des sauterelles qu'il mangeait. Le Précurseur répondit que c'étaient « les pointes des racines du désert [1] ».

Tandis que le saint était à Yamnia, Dieu fit par son intermédiaire de grands miracles en faveur des habitants de la ville qui l'appelaient « un second Moïse ».

29. — Le 4 de Teschri Ier (oct.), il célébra en ce lieu, comme il avait coutume, la commémoraison du bienheureux prêtre Jean l'Eunuque, qui avait été pendant sa vie son fidèle compagnon. Quelque temps après, comme il revenait, selon son habitude, de faire une promenade au bord de la mer, il tomba plus gravement malade. Une révélation lui avait appris que sa mort était proche. Le fait avait été aussi révélé au prêtre Athanase, moine égyptien, disciple de l'abbé Sânâ, qui après la mort de ce dernier était venu habiter près de Pierre (pp. 128-132).

L'évêque fit son testament et institua quatre légataires : le diacre Jean « appelé *Qanôpitis* parce qu'il était du village de Qanôpis [2], situé à deux milles au sud de Gaza [3] », Zacharie et André, ses syncelles, et le scholastique Théodore d'Ascalon. Il exhorta ses disciples à persévérer dans la foi monophysite et dans la haine du concile de Chalcédoine (pp. 132-135).

30. — Le troisième jour de la fête de saint Pierre, martyr et évêque d'Alexandrie [4], que l'Ibérien regardait comme son

1. D'après une étymologie fantaisiste (assez répandue au moyen âge) du mot ἀκρίδες [= ἄκρα ῥιζῶν]. V. la note de M. Raabe; trad., p. 116, n. 2.

2. Cette localité, qu'on ne peut actuellement identifier sur le terrain, était probablement ainsi appelée à l'instar de la Canope d'Alexandrie, parce qu'elle était, comme cette dernière, un lieu de rendez-vous joyeux où on allait faire la fête, ce que les anciens appelaient le *canopisme*. Voir le mémoire de M. Clermont-Ganneau, qui sera publié in-extenso dans le second vol. de ses *Études d'Archéologie orientale*, actuellement sous presse.

3. Depuis son enfance, il avait mené la vie religieuse dans le monastère de Saint-Étienne, premier diacre, à Jérusalem, et avait montré beaucoup de zèle pour la doctrine monophysite, et avait été conduit à quitter le clergé de Jérusalem par sa haine contre le concile de Chalcédoine. C'était un grand saint, comme le prouve une vision qu'il raconta à « Nestabous, archidiacre de Mayouma ». Sa fête se célèbre le 4 de Kanoun Ier (décembre).

4. Il fut mis à mort en 311. Sa fête est inscrite au Martyrologe romain à la date du 26 novembre.

patron et qu'il fêtait pendant trois jours selon la coutume des Alexandrins, les frères se trouvaient au réfectoire avec l'abbé Grégoire d'Aphtoria, dont nous avons parlé plus haut, lorsque le frère Euphrosius, qui veillait près de l'évêque, poussa un grand cri : Pierre venait d'expirer ! C'était un jeudi soir.

Les moines s'empressèrent autour de son corps et l'ensevelirent avec tous les honneurs dus à sa dignité et à ses mérites. Ils lui firent des funérailles aussi convenables que possible, et ses héritiers se hâtèrent d'enterrer son corps dans son premier monastère, au milieu de la communauté située entre Mayouma et Gaza, car ils craignaient que le bruit de sa mort ne parvînt aux oreilles des habitants de ces villes, et que ceux-ci ne l'enlevassent pour l'ensevelir dans une de leurs églises. Avec les moines se trouvaient l'abbé Athanase l'égyptien et l'abbé Maxos, vénérable religieux qui avait coutume d'assister l'évêque lorsque celui-ci célébrait. Les héritiers du saint et l'abbé Grégoire emportèrent donc son corps. Le soir ils arrivèrent à Ascalon, où ils s'arrêtèrent quelques instants dans un monastère des monophysites situé hors les murs. Puis, ils marchèrent pendant toute la nuit et parvinrent avant l'aube au monastère ancien dans lequel le saint habitait pendant sa vie et où il avait construit trois *loculi* qui se touchaient. Ils le déposèrent en ce lieu, entre deux autres saints : Jean l'Eunuque, dont nous avons parlé, à droite, l'abbé Abraham [1] d'Atribis, à gauche (pp. 135-142).

31. — Quarante jours après on réunit les frères et le peuple pour célébrer un service solennel en sa mémoire. Ses héritiers, voyant que le monastère était trop étroit pour le grand nombre de religieux qui voulaient l'habiter, car il ne comptait que peu de cellules, résolurent de l'agrandir. Mais les dépenses devaient être considérables et le saint n'avait laissé en tout que 24 deniers, à peine de quoi suffire pendant quelque temps à la nourriture des trente moines du couvent. Cependant, confiants dans le secours divin et les prières de Pierre, ils commencèrent à bâtir. Théodore le Scholastique prit sur-

1. Ce pieux personnage s'était rendu en Palestine, près de Pierre, à la suite d'une vision. Il mourut trente jours après avoir été reçu par ce dernier qui l'enterra de ses propres mains dans ce tombeau (p. 142).

tout soin de la construction; en peu de temps il put élever la tour et l'église qui s'y trouve, ainsi que le sanctuaire. Il entoura le monastère d'un mur. Il construisit un grand nombre de cellules à deux étages, des colonnes, des portiques, des cours; il planta des jardins, creusa des citernes, et fit tout ce qui est nécessaire à un couvent. Quand le sanctuaire fut fini, on creusa une crypte sous l'autel et, l'année suivante, on y transporta le corps du saint, la veille du jour anniversaire de sa fête (pp. 142-145).

32. — Le biographe termine son œuvre par ces paroles :

« Notre père et évêque Pierre acheva [sa vie] le 1er de Kanoun Ier (décembre), un samedi soir [1], le troisième jour de la solennité de Pierre martyr et patriarche de la ville d'Alexandrie, ainsi que l'avait appris par une vision le prêtre Athanase, et cinq mois après la mort du saint abbé Isaïe comme le saint lui-même nous l'avait prédit. — L'année suivante, un jour avant son anniversaire, nous avons transporté et déposé ses ossements au milieu du sanctuaire, sous l'autel. L'ensemble de sa vie terrestre fut d'environ quatre-vingts ans. Ainsi donc, le décès de notre père arriva le 1er de Kanoun Ier (décembre), son enterrement eut lieu le deux et la translation de son corps sous l'autel le 30 de Teschri II (novembre); sa vie fut de quatre-vingts ans [2]. C'est pourquoi nous célébrons sa mémoire trois jours de suite — dans le premier, nous

1. Plus haut (§ 30) le texte porte « un jeudi soir ». La première indication parait la vraie. Cette seconde mention peut s'expliquer par une confusion du scribe entre le jour de la mort et celui de l'enterrement, et de plus cette note a tout l'air d'une addition postérieure. Il nous semble possible d'après cela de déterminer, avec plus de précision qu'on ne l'a fait, l'année de la mort de Pierre l'Ibérien. Elle doit se placer entre les années 485 et 491 (V. Raabe, *Introd.*, p. 10); or l'année 488 est la seule où le 1er décembre fut un jeudi. Si l'on admet qu'il mourut un samedi, il faut placer son décès en 490.

2. Nous croyons pouvoir résumer ainsi approximativement la chronologie de la vie de Pierre l'Ibérien :

Né en	409	Revient en Palestine avant	476
Envoyé à la cour de Constantinople en	422	Fait un voyage d'environ deux ans, en Arabie, vers les années	480-481
Arrive à Jérusalem en	430	Part pour la Phénicie en	485
Quitte cette ville pour aller à Mayouma en	438	Etait à Orthosiade pour la fête de Pâque de l'an	486
Ordonné prêtre en	447	Et à Apthoria, pour celle de l'an	487
Ordonné évêque en	454	Mort le 1er décembre	488
Part pour l'Égypte en	455		
Visite la Thébaïde; revient à Alexandrie en	457		

fêtons sa translation sous l'autel; dans le second, la réunion du peuple [1]; dans le troisième, son enterrement — dans le Christ Jésus Notre-Seigneur, Dieu de toute chose : à lui gloire, honneur et puissance dans les siècles. Amen (pp. 145-146).

Telle est l'analyse fidèle de cet important ouvrage. Nous aurions voulu pouvoir y joindre un long commentaire et comparer les données hagiographiques et topographiques contenues dans cette biographie avec les autres documents relatifs à la palestinologie. Mais un tel travail dépassait les bornes qui nous sont imposées. Nous terminerons en signalant les précieux renseignements sur l'histoire ecclésiastique [2] de cette époque, qui se rencontrent en maints passages de la vie de Pierre et que nous avons dû omettre complètement parce qu'ils ne rentraient pas directement dans le cadre de notre étude.

Dr J.-B. Chabot.

1. A l'occasion de son décès.
2. Les longues expositions de la doctrine monophysite sont particulièrement dignes de remarque.

INDEX DES NOMS PROPRES

[*Les chiffres renvoient aux paragraphes. — Les noms contenus dans les notes sont cités sous les numéros du paragraphe auquel elles se rapportent.*]

LES SEIGNEURS DE GIBLET

Plus de vingt-cinq ans se sont écoulés depuis l'époque où je terminais l'impression des *Familles d'Outremer* de Du Cange.

Au moment où le ministère de l'Instruction publique décida la mise sous presse de cet ouvrage, mon plan d'achèvement s'écartant, pour la Syrie sainte, du cadre tracé par le célèbre érudit, il fut convenu que toute cette partie des additions serait réservée pour un appendice, destiné à venir compléter et rectifier, au besoin, ce répertoire historique, aussitôt que de nouvelles découvertes auraient étendu nos connaissances sur les principautés latines de Syrie.

Ne me faisant aucune illusion sur les lacunes existant dans les *Familles d'Outremer* ou sur les erreurs qui ont pu se glisser dans ce livre, je n'ai cessé, depuis ce temps, de m'occuper de cette partie de ma tâche, et le volume d'additions et de corrections à l'œuvre primitive est aujourd'hui terminé.

J'en détache pour la *Revue de l'Orient latin* le chapitre consacré aux rectifications et compléments relatifs aux seigneurs de Giblet.

Dans ce travail j'ai dû refondre, à peu près complètement, en y faisant d'importantes additions, le texte des *Familles d'Outremer* jusqu'au tableau occupant la page 325, auquel j'ai encore apporté certaines modifications. Les seigneurs de Piles, issus de la maison de Giblet, qui occupent la page 328 du travail de Du Cange, demeurent tels que je les ai donnés primitivement.

Enfin, pour le texte des pages 329 à 336, formant un chapitre, que Du Cange a intitulé *Autres Seigneurs du surnom de Giblet,* je l'ai repris en mettant en œuvre tout ce que j'ai pu réunir de documents nouveaux sur ces divers membres de la famille de Giblet, dont la filiation ne peut s'établir d'une manière absolument régulière et suivie.

REY.

PREMIÈRE BRANCHE DES GIBLET

Le 26 juin 1109 [1], Bertrand de Saint-Gilles concéda à l'église Saint-Laurent, cathédrale de Gênes, la ville de Giblet, dont il venait de se rendre maître [2], le château de Roger le Connétable et le tiers de Tripoli. Des concessions analogues avaient été faites à la république de Gênes par Boémond Ier, prince d'Antioche, dans cette ville, au Soudin, et par Tancrède à Laodicée.

Guillaume Embriac figure le premier parmi les commissaires génois à qui la ville fut alors remise.

Les consuls génois paraissent avoir cédé la ville de Giblet, à titre de fief héréditaire, mais soumis à une redevance, à :

GUILLAUME EMBRIAC, qui avait pris une part très active à la première croisade, notamment au siège de Jérusalem. Guillaume fut la souche des seigneurs de Giblet.

Il avait un frère nommé Nicolas; ce dernier reçut, dans les mêmes conditions, les immeubles concédés à la république de Gênes par les princes d'Antioche au Soudin et à Laodicée, et nous le voyons souscrire, au mois de décembre 1127 [3], la confirmation de ces privilèges par le prince Boémond II, avec les grands officiers de la principauté d'Antioche.

Ce Nicolas paraît avoir eu deux fils : Hugues et Obert, qui, en 1144, se disaient cousins *consanguinei* [4] de Guillaume II Embriac, seigneur de Giblet, et lui juraient fidélité [5].

1. *Liber Jurium*, t. I, p. 18.
2. *Hist. occid.*, t. V, p. 73 (note).
3. *Ibid.*, p. 30-31.
4. *Ibid.*, p. 93.
5. En mai 1144 (*Liber Jurium*, t. I, p. 93), Hugues Embriac, fils de Nicolas et frère d'Obertus, déclare par serment, devant les consuls de Gênes, qu'il ne consentira pas à voir dépouiller Guillaume Embriac de la possession de Giblet.

Au mois de janvier 1147 [1], les consuls de Gênes reconnaissent avoir reçu 300 livres des héritiers de Nicolas Embriac, pour les biens appartenant à la république de Gênes, au Soudin, à Laodicée et à Antioche, qui lui ont été concédés moyennant une redevance. Ces héritiers se nomment Hugues et Nicolas Embriac, et, en janvier 1154 [2], les consuls de Gênes leur renouvellent pour vingt-neuf ans, à eux et à leurs héritiers, la concession des biens qu'ils occupent à Antioche, à dater du jour de la Purification de la présente année 1154.

On ignore le nom de la femme de Guillaume Embriac, que je désigne sous le nom de Guillaume Ier.

La date de la mort de celui-ci nous est inconnue.

Hugues Ier Embriac, son fils, seigneur de Giblet, souscrit, en 1127 [3], un acte de Pons, comte de Tripoli. Il épousa une dame nommée Adelis ou Adelasie. Elle était déjà veuve en 1135, quand elle donna au Saint-Sépulcre une rente annuelle de 12 besants et 120 litres d'huile pour l'âme de son mari [4].

De ce mariage étaient issus plusieurs fils, dont l'aîné :

Guillaume II Embriac figure à l'acte dont je viens de parler.

Le 13 décembre 1139 [5], il souscrit avec les autres feudataires un acte de Raymond II, comte de Tripoli.

Guillaume paraît encore comme témoin, en 1142 et au mois d'août 1145 [6], dans deux actes du même prince; en 1151 [7], il figure au même titre, dans un acte d'Armensende de Château-Neuf.

La commune de Gênes confirma à Guillaume Embriac, en 1154 [8], la possession de Giblet et celle de biens appartenant à la république dans la ville de Laodicée (?) : *in Lezhiam*.

En 1159 [9], il est cité comme ayant des biens à Laodicée.

1. *Liber Jurium*, t. I, p. 133.
2. *Ibid.*, p. 172.
3. Paoli, *Cod. Dipl.*, t. I, p. 12.
4. *Cart. du Saint-Sépulcre*, p. 189.
5. Dom Vaissète, *Hist. du Languedoc*, 2e éd., t. V, col. 1054-1055.
6. Delaville le Roulx, *Arch. de Malte*, p. 50 et Paoli, *Cod. Dipl.*, t. I, p. 23.
7. Paoli, *Cod. Dipl.*, t. I, p. 239.
8. *Liber Jurium*, t. I, p. 173.
9. G. Müller, *Doc. Tosc.*, p. 6.

En 1157 [1], Guillaume Embriac, seigneur de Giblet, vend, avec le consentement de Sanche, sa femme, et de Hugues son fils, une maison sise à Tripoli.

De son mariage avec Sanche, Guillaume II eut quatre fils [2] : Hugues qui lui succéda ; Bertrand, Raymond et Guillaume, qui furent les chefs des quatre branches de la maison de Giblet, et une fille, nommée Agnès, mariée à Guarmond Ier, seigneur du Bessan, ce qui concorde avec les anciens chapitres XV et XVI du Lignage (voy. *Familles d'Outremer,* pp. 250 et 325). La concordance des dates s'établit beaucoup mieux avec le texte primitif qu'avec celui qui fait épouser à Guarmond Ier du Bessan une fille de Hugues de Giblet, seigneur du Besmedin, et d'Agnès de Ham.

Les trois branches cadettes ayant pour auteur Raymond, Bertrand et Guillaume, feront l'objet de trois chapitres qui trouveront place à la suite de la branche aînée de la maison de Giblet.

Hugues II, fils de Guillaume II et de Sanche, souscrit, comme seigneur de Giblet, le 15 juin 1163 [3], un acte de Raymond III, comte de Tripoli, relatif à des maisons possédées à Laodicée par les Amalfitains.

En mars 1168 [4], il accorde franchise commerciale entière aux Génois dans la seigneurie de Giblet.

Hugues souscrivit encore, en décembre 1174 [5], avec Raymond, son frère, un acte de Raymond II, comte de Tripoli, et, peu après, il concéda, avec le consentement de ce prince, de concert avec Raymond, son frère, et Hugues, son fils, une terre à l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem [6]. Parmi les témoins de ce dernier acte figurent Henry et Renaud de Giblet, mais je ne saurais dire s'ils appartenaient à la famille ou si ces deux chevaliers étaient simplement fixés dans la ville de Giblet.

La redevance due à la cathédrale de Gênes par la sei-

1. Paoli, *Cod. dipl.,* t. I, p. 35.
2. *Assises,* t. II, p. 465.
3. Camera, *Hist. d'Amalfi,* t. II, p. 43.
4. *Liber Jurium,* t. I, p. 230.
5. Paoli, *Cod. Dipl.*, t. I, p. 54-56.
6. Ibid., p. 210.

gneurie de Giblet paraît être demeurée en souffrance, car le pape Alexandre III écrivit, le 25 avril 1179 [1], à Hugues, pour l'inviter à solder à cette église ce qu'il lui devait pour son fief.

Le 9 août [2] de la même année, Hugues II fut témoin, avec les autres feudataires du comté, d'un acte de Raymond II de Tripoli, relatif à une maison possédée dans cette ville par les Pisans.

Nous ignorons le nom de la femme de Hugues II. Son fils :

Hugues III, dit le Boiteux, que nous voyons souscrire des actes de son père, de 1177 à 1184 [3], date à laquelle il paraît lui avoir succédé dans la seigneurie de Giblet, ne semble pas avoir été plus exact que son père à s'acquitter envers l'église de Gênes, car, le 11 mars 1186 [4], le pape Urbain III lui écrit à ce sujet et demande en même temps à Raymond, comte de Tripoli, de veiller à ce que la rente de Saint-Laurent de Gênes soit régulièrement payée par le seigneur de Giblet.

De son mariage avec Étiennette de Milly, fille de Henry de Milly, frère de Philippe, seigneur de Naplouse, Hugues eut deux fils : Guy, qui lui succéda [5]; Hugues, décédé sans enfants en 1205, et deux filles : Plaisance, qui fut femme de Boémond IV, prince d'Antioche [6] et comte de Tripoli, et Pavie, mariée à Garnier Alaman.

Guy Ier, fils de Hugues III et d'Étiennette de Milly, souscrit, le 7 mars 1186 [7], comme seigneur de Giblet, un acte de Guy de Lusignan, roi de Jérusalem, en faveur de l'ordre Teutonique.

C'est de son temps que les Sarrasins s'emparèrent de Giblet, en 1187, à la suite de la bataille de Hattin ; mais grâce à l'habileté de sa mère qui avait réussi à se mettre en relations avec l'émir commandant Giblet, cette ville lui fut rendue en 1197.

C'est lui, je crois, que l'on voit figurer, le 26 août 1199 [8],

1. *Liber Jurium*, t. I, p. 308.
2. G. Müller, *Doc. Tosc.*, p. 17.
3. *Liber Jurium*, t. I, p. 308.
4. *Ibid.*, p. 336.
5. *Assises*, t. II, p. 465.
6. *Cout. de Guil. de Tyr*, p. 314.
7. Strehlke, *Tab. ord. Teut.*, p. 18.
8. G. Müller, *Doc. Tosc.*, p. 79.

avec ses oncles Bertrand, Raymond et Guillaume de Giblet, comme témoins de l'acte par lequel Boémond IV rétablit la paix avec les Pisans, qui lui payèrent une indemnité de 8,000 besants pour les dommages qu'ils avaient exercés dans le comté de Tripoli.

En janvier 1212 [1], Guy I[er] concéda à l'Hôpital 1,000 besants de rente qu'il avait reçus de Boémond IV pour dot de sa femme.

En 1217 [2], il prit part, avec Bertrand I[er] de Giblet (3[me] branche), son oncle, et Guillaume, fils de Hugues de Giblet, seigneur du Besmedin, son neveu, à la croisade d'André II, roi de Hongrie. Ce seigneur paraît avoir été extrêmement riche, car, au mois de septembre de l'année suivante, il prêta 50,000 besants au duc d'Autriche [3] pour le déterminer à rester au siège de Damiette.

Le 2 novembre 1217 [4], il concède un privilège commercial aux Vénitiens.

En 1228 [5], il prit parti pour l'empereur Frédéric II contre les Ibelins et prêta à ce prince 30,000 besants sarrasins lors de son arrivée à Chypre.

En mars 1233 [6], il souscrit un privilége de Boémond V en faveur des Pisans.

De son mariage avec Alix d'Antioche, sœur de Boémond IV, il eut trois fils : Henry, qui lui succéda; Raymond, chambellan du prince d'Antioche, et une fille, Agnès, mariée à Barthélemy, seigneur du Soudin. Bertrand [7], son troisième fils, ne nous est connu que par la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Serge, près de Giblet, où il figure au mois de septembre 1238.

Henry, fils de Guy I[er] et d'Alix d'Antioche, paraît avoir eu bientôt des démêlés avec le comte de Tripoli, car on le voit figurer, en octobre 1252 [8], parmi les gentilshommes du comté

1. Paoli, *Cod. Dipl.*, t. I, pp. 102-104.
2. *Cont. de Guil. de Tyr,* p. 322 et 339 note.
3. *Ibid.*, p. 332.
4. *Font. rer. Austr.*, t. XII, p, 196.
5. Mas Latrie, *Hist. de Chypre,* t. I, p. 238.
6. G. Müller, *Doc. Tosc.*, p. 99.
7. *Mém. de la Société des ant. de France,* t. XLVIII, année 1888, pp. 20 à 30.
8. Delaville le Roulx, *Arch. de Malte*, p. 181.

à qui Thomas Bérard, grand maître du Temple, accorda un sauf-conduit pour leur permettre de se rendre à Tripoli sans avoir rien à craindre de Boémond.

Le 22 février 1256 [1], Henry, seigneur de Giblet, est choisi par Boémond IV, prince d'Antioche, et le grand maître Guillaume de Châteauneuf comme arbitre chargé, avec Geoffroy le Tort et le grand commandeur Hugues de Revel, de trancher les différends qui s'étaient élevés entre le prince et l'Hôpital.

Le 14 avril 1259 [2], Henry souscrit à Mont-Pèlerin, comme seigneur de Giblet, la vente du casal de Boutourafig et de quinze pièces de terre, faite à l'Hôpital par Hugues de Giblet, père de feu Bertrand II, à la suite du meurtre de ce dernier.

Le 1er mai 1262 [3], il est témoin, au palais de Tripoli, de la convention arrêtée entre le comte Boémond VI et le grand maître Hugues de Revel, tendant à ce que tout différend qui s'élèverait désormais entre eux fût réglé par arbitrage.

Henry avait épousé Isabelle, fille de Balian d'Ibelin, seigneur de Barut, et sœur de Jean II d'Ibelin-Barut, dont il eut quatre fils et une fille [4]. L'aîné est Guy II, qui suit. Viennent ensuite, sans que l'on sache dans quel ordre, Balian et Baudouin, morts sans postérité. Balian me semble être le même personnage qu'Amadi [5] désigne sous le nom de Balian d'Ibelin, sire de Giblet, qui mourut le 26 août 1313 et fut enterré à Sainte-Sophie de Nicosie. Le quatrième fils de Henry, qui portait le nom de Jean, épousa la fille de Hugues Salaman dont il eut deux enfants morts en bas âge [6]. Quant à la fille, elle devint la femme de Balian le jeune, seigneur de Sagette.

La date de la mort de Henry de Giblet ne nous est pas exactement connne, mais elle doit être très voisine de l'année 1271.

Guy II, dit d'Ibelin, fils de Henry et d'Isabelle d'Ibelin, rentra en possession, le 2 juin 1271 [7], de quarante-quatre

1. *Revue de l'Orient lat.*, t. III, p. 94, n° 305.
2. Delaville le Roulx, *Arch. de Malte*, p. 196.
3. Paoli, *Cod. Dipl.*, t. I, p. 262.
4. *Assises*, t. II, p. 465.
5. *Chron.* d'Amadi, éd. de Mas Latrie, p. 395.
6. *Assises*, t. II, p. 465.
7. Paoli, *Cod. Dipl.*, t. I, pp. 194-195.

chartes de privilèges déposées par son père chez les Hospitaliers.

Guy prit le surnom d'Ibelin du chef de sa mère, ce qui a causé parfois des confusions au sujet de ce seigneur avec des homonymes de la famille d'Ibelin [1].

Au mois de janvier 1273 [2], il donna à l'Hôpital le casal de Maouf avec toutes ses dépendances.

Le 1er octobre 1274 [3], il fit un testament par lequel il mit sa personne, ses biens et ses héritiers sous la protection de l'ordre de l'Hôpital, instituant sa fille Marie son héritière, dans le cas où il mourrait sans enfants, et lui donnant pour tuteur Bertrand de Giblet, son oncle.

Nous savons qu'au début, Guy II était très attaché à Boémond VII, comte de Tripoli, dont il était devenu le cousin germain par son mariage avec Marguerite, fille de Julien, seigneur de Sagette; mais il advint que Guy voulut marier son jeune frère Jean avec la fille d'un riche feudataire du comté de Tripoli, nommé Hugues Salaman. Boémond VII approuva d'abord cette union [4], puis, à l'instigation de Barthélemy Mansel (?), évêque de Tortose, régent du comté, qui désirait obtenir la main de la jeune fille pour son neveu, le comte de Tripoli devint contraire au mariage qui eut lieu malgré son opposition.

Guy s'empressant de se saisir du fief apporté en dot par sa belle-sœur, le comte de Tripoli le cita devant la haute Cour.

Guy, qui était affilié, comme confrère, à l'ordre du Temple, se rendit, en toute hâte, à Acre, pour solliciter l'appui du grand maître, Guillaume de Beaujeu, fort irrité alors du récent pillage de la maison du Temple de Tripoli par les sergents du comte [5], durant les troubles qui s'étaient produits dans cette ville, vers 1275, à l'occasion de la querelle survenue entre Boémond VII et Barthélemy, évêque de Tortose, régent du comté, d'une part, et Paul de la Segnia, évêque de Tripoli, oncle du comte, de l'autre.

1. *Gestes des Chyprois*, p. 210.
2. *Revue de l'Orient lat.*, t. III, p. 102, nº 354.
3. *Revue de l'Orient lat.*, t. III, p. 77, nº 209. — La date de 1214 donnée par Raybaud est forcément erronée.
4. *Gestes des Chyprois*, pp. 204 et suiv.
5. Sbaralea, *Bull. Franc.*, t. III, p. 394.

A la demande de Guy, le grand maître amena des troupes à Giblet, puis, de concert avec le seigneur de cette ville, s'avança jusqu'aux portes de Tripoli et détruisit le château du Boutron.

Quand Guillaume de Beaujeu fut de retour à Acre, laissant quelques chevaliers de son ordre à Giblet, le comte de Tripoli s'avança vers cette ville avec des forces assez nombreuses; mais Guy de Giblet se portant à sa rencontre lui infligea un sanglant échec. Ce combat eut lieu près du casal de Dôma, entre le Puy du Connétable et le Boutron. A la suite de cet événement une trêve d'un an fut conclue entre les deux parties.

A peine la trêve expirée, les hostilités reprirent, en 1279, et le château de Nephin fut assiégé par les Templiers et le seigneur de Giblet. Après une nouvelle bataille perdue par le comte de Tripoli, ce dernier se résigna, le 16 juillet, à conclure la paix avec l'ordre du Temple, par la médiation de Nicolas de Lorgne, qui venait d'être élu grand maître de l'Hôpital [1].

Cette paix fut malheureusement plus apparente que réelle, et le Temple ne cessa d'exciter Guy à s'emparer de Tripoli. Celui-ci, après deux tentatives infructueuses, se lança, le 12 janvier 1282, dans une nouvelle entreprise [2].

Il débarqua près de Tripoli; mais ne trouvant pas au rendez-vous les adhérents sur lesquels il comptait [3], et se voyant abandonné de ceux-mêmes qui l'avaient poussé à agir, il se réfugia avec ses deux frères, Jean et Baudouin, son cousin Guillaume de Giblet, fils de Bertrand II (3me branche), André de Clapières, X. Porcellet et plusieurs autres à la maison de l'Hôpital où il fut aussitôt assiégé par le comte de Tripoli. Il se rendit à lui sur la promesse d'avoir la vie sauve, promesse garantie par le commandeur de l'Hôpital. Mais, en dépit de cette capitulation, Guy de Giblet et ses compagnons furent conduits à Nephin [4], où, après une procédure sommaire, Guy, Baudouin et Jean ses frères, ainsi

1. *Gestes des Chyprois*, p. 208.
2. *Gestes des Chyprois*, pp. 210-211.
3. Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 662.
4. *Gestes des Chyprois*, pp. 211-212.

que Guillaume de Giblet, leur cousin, et André de Clapières, furent emmurés dans un souterrain, où ils moururent de faim dans les derniers jours du mois de février.

Guy fut le dernier seigneur qui posséda Giblet.

Boémond VII fit alors occuper cette ville par ses troupes; mais, en 1289, elle fut prise par les Égyptiens.

De son mariage avec Marguerite de Sagette, Guy laissait deux fils [1] : Pierre qui suit, Sauve, mort jeune; et deux filles : Marie, qui épousa Philippe d'Ibelin, sénéchal de Chypre, et Catherine, mariée à Jean d'Antioche.

Pierre de Giblet, fils de Guy II et de Marguerite de Sagette, paraît s'être retiré à Chypre, car, en 1307, nous le voyons figurer parmi les chevaliers demeurés fidèles au roi Henry II [2].

L'année suivante, il est, avec Balian d'Ibelin le Malguarni, un des quatre chevaliers laissés à ce roi [3]. Pierre de Giblet était alors pourvu de l'office de baile des casaux du roi. Cette charge lui fut enlevée, dans les premiers mois de l'année 1310 [4], par le prince de Tyr, qui la confia à Balian de Montgisard.

Quand, à la suite du meurtre du prince de Tyr (5 juin 1310), le roi Henry recouvra sa couronne, au mois d'août de la même année, Pierre de Giblet fut chargé par Ague du Bessan [5] de prendre possession du château des Cerines, au nom du roi.

Il avait épousé Douce de Gaurelée, veuve en premières noces de Jean de Piquigny [6].

Nous ignorons s'il y eut postérité de ce mariage.

1. *Assises*, t. II, p. 465.
2. Amadi, éd. de Mas Latrie, p. 252. — Strambaldi, éd. de Mas Latrie, p. 24.
3. Amadi, p. 263; — Ibid., p. 312.
4. Ibid., p. 326.
5. Ibid., p. 344.
6. *Familles d'Outremer*, p. 549.

DEUXIÈME BRANCHE DES GIBLET

Raymond de Giblet, second fils de Guillaume II, souscrit avec son frère Hugues, au mois de décembre 1174 [1], un diplôme de Raymond, comte de Tripoli, en faveur de l'Hôpital.

Durant les années 1181-1183 [2], il paraît dans plusieurs actes de Raymond II [3], comte de Tripoli, et de Boémond III d'Antioche, comme connétable de Tripoli.

En avril 1185 [4], il assiste à la confirmation par le même prince d'un échange de casaux entre l'Hôpital et Raymond de Trois Clés.

Au mois de février 1186 [5], il donne à l'Hôpital le casal de Messarkoun. Cet acte est passé à Antioche en la chancellerie et avec le consentement de Boémond III.

Raymond souscrit à la même époque la confirmation par ce dernier prince de la cession à l'Hôpital du château Brahim, d'Aleïka et d'autres localités qui sont remises à l'Ordre par Bertrand de Margat [6].

Le 8 février 1197 [7], il fut témoin à Acre de la vente à l'ordre Teutonique des casaux d'Aguille et du Fierge par Amaury de Lusignan, roi de Jérusalem. Le 21 août 1198 [8], Raymond de Giblet le jeune et Bertrand, son frère, souscrivent un acte de Boémond III, prince d'Antioche et comte de Tripoli.

Aux mois d'août et d'octobre [9] de la même année, Raymond

1. Paoli, *Cod. Dipl.*, t. I, p. 55.
2. Ibid., p. 70.
3. *Font. Rer. Austr.*, t. XII, pp. 175-176.
4. Paoli, *Cod. Dipl.*, t. I, p. 287.
5. Ibid., p. 76.
6. Delaville le Roulx, *Arch. de Malte*, p. 160.
7. Strehlke, *Tab. Ord. Teut.*, p. 27.
8. Paoli, *Cod. Dipl.*, t. I, p. 252.
9. Ibid., pp. 220, 234, 287.

paraît encore à Tyr et à Acre comme témoin de trois actes du roi Amaury.

La date de la mort de Raymond de Giblet nous est inconnue. Nous savons qu'il épousa une dame d'Antioche, nommée Ève. De ce mariage il ne paraît avoir eu qu'un fils :

JEAN de GIBLET, qui, en 1259 [1], devint maréchal du royaume de Jérusalem.

Jean fut fait prisonnier, l'année suivante, à l'échauffourée causée par Étienne de Saisy, maréchal du Temple, et dut payer 20,000 besants pour sa rançon. Il paraît être mort vers 1263 [2].

Nous savons qu'il fut marié deux fois. En premières noces, il épousa une fille de Gautier de Césarée qui le rendit père d'Isabelle. Cette dernière, dit le *Lignage,* devint la femme de Guillaume Felangier [3]. Ne s'agirait-il pas ici plutôt de Lother Filangieri, maréchal du royaume de Jérusalem pour l'empereur Conrad et frère du baile impérial en Syrie? Car, en 1242 [4], à la suite de la capitulation de Tyr et de la retraite des impériaux, Lother se retira à Antioche, où Boémond V lui fit le meilleur accueil. On sait également que grâce à la bienveillance de ce prince, il y contracta un riche et noble mariage et demeura dans cette ville jusqu'à sa mort.

De son mariage avec Isabelle de Giblet, Lother n'eut qu'un fils, nommé Ithier [5], connu seulement par le *Lignage* et qui fut tué à Tripoli.

En secondes noces, Jean de Giblet épousa Jeanne de Lanelée, dont il eut deux fils : Balian et Jean, qui paraissent être morts sans postérité, ainsi qu'une fille Euphémie, mariée à Jean de Soissons.

C'est ici que s'arrête la descendance de Raymond de Giblet, second fils de Guillaume II de Giblet [6].

1. *Gestes des Chyprois*, p. 160.
2. *Ibid.*, pp. 163-164.
3. *Assises*, t. II, p. 465.
4. *Gestes des Chyprois*, p. 136.
5. *Assises*, t. II, p. 465.
6. Voy. *Familles d'Outremer*, tableau, p. 325.

TROISIÈME BRANCHE DES GIBLET

BERTRAND Ier de GIBLET, troisième fils de Guillaume II, souscrit, au mois de janvier 1193 [1], un acte de Geofroy de Donion, grand maître de l'Hôpital.

Le 26 août 1199 [2], il figure avec ses frères, Raymond et Guillaume, ainsi qu'avec son neveu, Guy Ier, seigneur de Giblet, au nombre des témoins de l'acte par lequel les Pisans s'engagent à payer à Boémond IV, comte de Tripoli, une somme de 8,000 besants comme compensation des ravages qu'ils ont exercés dans le comté.

Il épousa, vers 1186 [3], la princesse Dolète, sœur de Léon Ier, roi d'Arménie.

Nous le voyons encore paraître en 1206 [4] comme témoin d'un acte de Geofroy le Rath, grand maître de l'Hôpital.

En 1217 [5], il prit part, ainsi que Guillaume de Giblet, fils de Hugues, seigneur du Besmedin, et Guy Ier, seigneur de Giblet, ses neveux, à la croisade d'André II, roi de Hongrie. Le 23 [6] juillet de la même année, il souscrit, à Nicosie, un acte de Bertrand de Margat.

De son mariage avec Dolète, il eut un fils, Hugues, qui suit :

HUGUES de GIBLET, fils aîné de Bertrand Ier, prit parti en 1229 pour l'empereur Frédéric II.

Il souscrit, au mois de juin de cette [7] année, la donation du casal de Clavodie, faite à l'ordre Teutonique par Henry Ier de Lusignan, roi de Chypre.

1. Delaville le Roulx, *Arch. de Malte*, p. 218.
2. G. Müller, *Doc. Tosc.*, p. 79.
3. *Assises*, t. II, p. 465.
4. Paoli, *Cod. Dipl.*, t. I, p. 218.
5. *Cout. de G. de Tyr*, p. 322.
6. Paoli, *Cod. Dipl.*, t. I, pp. 112-113.
7. Strehlke, *Tab. Ord. Teut.*, p. 56.

En janvier 1236 [1], il figure à Tripoli au nombre des témoins de la confirmation de la vente des casaux de Zekkanin et d'Arabia au même ordre, et au mois d'août 1243 [2], il souscrit une donation de son cousin, Jean de Giblet, fils de Raymond de Giblet, seigneur du Besmedin.

Le 14 avril 1259 [3], à la suite, je crois, du meurtre de son fils Bertrand, il vend à l'Hôpital le casal de Boutourafig et divers lots de terre qu'il possédait aux environs de Tripoli. Il avait épousé Marie Porcellet dont il eut un fils :

Bertrand II de Giblet, qui prit part à la croisade de saint Louis et assista au siège de Damiette. Il refusa de s'associer à la guerre contre les Génois d'Acre, ce qui irrita vivement contre lui Boémond VI, comte de Tripoli [4].

En 1258, il fut à la tête de l'attaque dirigée contre Tripoli par les seigneurs de Giblet et du Boutron et blessa d'un coup de lance le comte Boémond VI dans une sortie. Peu de temps après, Bertrand périt dans un guet-apens que lui tendirent des paysans syriens à l'instigation du comte de Tripoli [5].

De son mariage avec Béatrix du Soudin il laissa quatre enfants, dont deux fils [6] : Barthélemy, qui suit, et Guillaume, qui ne nous est connu que par les *Lignages,* mais qui est bien le même, il me semble, que celui emmuré à Nephin en 1282 [7], avec Guy de Giblet, son cousin; et deux filles : Lucie, mariée à Jean du Boutron en 1297, et Marguerite, qui épousa Baudouin d'Ibelin.

C'est d'eux, je crois, qu'il est fait mention, au mois d'octobre 1252, dans une lettre de sauvegarde de Thomas Bérard, grand-maître du Temple [8].

Barthélemy de Giblet, fils de Bertrand II et de Béatrix du Soudin, épousa Helvis de Scandelion, dont il eut deux fils et une fille [9].

1. Ibid., p. 64.
2. Delaville le Roulx, *Arch. de Malte,* p. 179.
3. Ibid., p. 196.
4. *Gestes des Chyprois,* pp. 151, 157-158.
5. *Ibid.,* p. 159.
6. *Assises,* t. II, p. 465.
7. *Gestes des Chyprois,* pp. 211-212.
8. Delaville le Roulx, *Documents sur les Templiers,* p. 27.
9. *Assises,* t. II, p. 465.

Le 17 octobre 1286 [1], à Tripoli, il reconnaît avoir reçu de l'ordre de l'Hôpital de Notre-Dame des Allemands une somme de 3,500 besants sarrasins.

L'année suivante, il devint maire et chevetain de la commune de Tripoli [2], qui s'établit à la suite de la mort de Boémond VII, et il fut tué au moment de la prise de cette ville par les Musulmans, le 26 avril 1288.

De son mariage avec Helvis de Scandelion, il avait eu deux fils, Bertrand, qui suit, et Hugues, et une fille, Agnès.

Peu de temps avant sa mort, il avait résolu de marier l'aîné de ses fils [3] :

BERTRAND III de GIBLET, à une des filles laissées par Guy II, et Agnès, sa fille, à Pierre, fils du même seigneur; mais la prise de Tripoli paraît avoir empêché ces deux unions, car Hugues, son second fils, ayant épousé Catherine, fille de Grégoire de la Roche, maria ensuite Agnès de Giblet, sa sœur, à Gauvain de la Roche, son beau-frère [4].

QUATRIÈME BRANCHE DES GIBLET

(SEIGNEURS DU BESMEDIN)

GUILLAUME I[er] de GIBLET du BESMEDIN (1165-1199), quatrième fils de Guillaume II Embriac, ne nous est connu que par le *Lignage* [5]. Il épousa Fadie, fille de Manassès d'Hierges, connétable du royaume de Jérusalem; de ce mariage, il eut un fils :

HUGUES de GIBLET (1170-1220), premier seigneur du BES-

1. Rey, *Recherches*, pp. 56-59.
2. *Gestes des Chyprois*, . 237.
3. *Ibid.*, p. 233.
4. *Assises*, t. II, p. 465.
5. *Ibid.*

MEDIN (village aujourd'hui nommé Bordj-Beschmezïn, et situé dans le canton du Koura), épousa Agnès [1], fille de Gérard de Ham, connétable de Tripoli, dont il eut quatre fils et une fille. L'aîné des fils, RAYMOND de GIBLET du BESMEDIN (1220-1253), épousa, en premières noces, Marguerite, sœur de Pierre, seigneur de Scandelion [2], et succéda à son père dans la seigneurie du Besmedin. — GIRARD prit [3] de sa mère le surnom de Ham et mourut sans postérité (1225). — GUILLAUME, sur lequel je reviendrai bientôt, marié à Anne de Montignac [4], fut l'auteur de la branche cadette des Giblet, seigneurs du Besmedin. — ADAM devint, d'après le *Lignage* [5], seigneur d'Adelon, ce qui me semble difficile à admettre, à moins de circonstances qui nous seraient encore inconnues. — AGNÈS [6], la fille, épousa Thierry de Tenremonde et en eut un fils, Daniel, et une fille, Marguerite.

RAYMOND de GIBLET du BESMEDIN eut de son premier mariage, un fils, Jean, qui épousa Poitevine, fille du maréchal de Tripoli, et deux filles, Eschive, mariée à Raymond Visconti, et Agnès, qui ne nous est connue que par les *Lignages* et paraît être morte jeune.

JEAN Ier de GIBLET, dont il a été question ci-dessus (p. 411), n'eut de son mariage avec Poitevine qu'une fille, qui épousa Bertrand de Montolif.

Raymond ayant épousé en secondes noces, Alix, fille du seigneur du Soudin, en eut trois fils : Hugues, Henry et Bertrand; et deux filles : Suzanne et Marie.

Hugues, Bertrand et Suzanne moururent jeunes. Marie épousa Guy de Montolif.

HENRY devint seigneur du BESMEDIN. Après avoir échappé au massacre qui suivit la prise de Tripoli, le 26 avril 1288 [7], il se retira à Chypre.

1. *Assises*, t. II, p. 465.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, p. 466.
4. *Ibid.*
5. *Ibid.*
6. *Assises*, t. II, p. 467.
7. *Gestes des Chyprois*, p. 237.

En 1299, il accompagna en Syrie Guy d'Ibelin, envoyé au-devant du khan des Tartares, et il prit part à l'occupation de Tortose et de l'île de Rouad par les Templiers. Il paraît avoir été assez mêlé aux événements amenés par l'usurpation du prince de Tyr.

Appelé comme témoin, le 5 mai 1310 [1], à l'enquête ouverte à Chypre contre l'ordre du Temple, Henry de Giblet déclara sous la foi du serment, devant l'évêque de Famagouste, qu'il ne savait que du bien des Templiers et qu'en 1288 il les avait vus combattre vaillamment à la défense de Tripoli.

A la suite du meurtre du prince de Tyr (5 juin 1310), il fut témoin de l'accord conclu entre la reine mère et le connétable [2], et il se trouvait au nombre des quarante chevaliers qui vinrent à Nicosie pour soutenir la reine; mais il fut bientôt interné par Ague du Bessan au casal de Tricomo dans le Carpas [3].

Venu à Nicosie pour attendre le retour du roi et lui faire sa soumission, il descendit à l'archevêché et y fut assassiné, dans la nuit du 9 septembre 1310 [4].

Il fut enterré au monastère de Saint-François.

De son mariage avec Marguerite, fille de Baudouin de Morf, seigneur de Cueillies, il eut un fils, Jean, qui suit, et une fille, Marie, connue seulement par le *Lignage* [5].

Jean II de Giblet, fils de Henry et de Marguerite du Morf, seigneur du Besmedin, fut témoin à Nicosie, le 3 juin 1306 [6], du traité conclu entre Amaury, prince de Tyr, régent du royaume, et la république de Venise.

L'année suivante, le prince de Tyr le fit interner au casal de Coracou, avec d'autres chevaliers dont il se défiait [7].

En 1308, Jean de Giblet prit ouvertement parti pour le prince de Tyr et fut un des chevaliers qui s'établirent en armes devant le palais du roi [8].

1. Schottmüller, *Der Untergang des Templer-Ordens*, t. I, p. 388.
2. Florio Bustron, p. 210.
3. *Chron.* d'Amadi (éd. de Mas Latrie, p. 361).
4. *Ibid.*, p. 382.
5. *Assises*, t. II, p. 467.
6. Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 103.
7. *Florio Bustron*, p. 156.
8. Amadi, p. 261.

A la suite de la mort du prince de Tyr, Ague du Bessan, lieutenant du roi, fit arrêter Jean de Giblet et voulait l'envoyer à Rhodes; mais, à la demande de la reine mère, il fut autorisé à demeurer en Chypre.

Le 5 octobre 1315 [1], il assista au traité de mariage de Fernand de Majorque et d'Isabelle d'Ibelin.

M. de Mas Latrie lui attribue une lettre adressée à Jacques II, roi d'Aragon, entre les années 1310 et 1324 [2], où il exprime sa reconnaissance envers Henry II de Chypre.

Jean de Giblet est encore mentionné le 21 février 1338, dans le traité conclu alors à Nicosie, entre le roi Hugues IV et la république de Gênes [3]. Mais on ne saurait dire s'il vivait encore à cette époque.

De son mariage avec Marguerite du Plessis, il n'eut qu'une fille nommée Marie.

Guillaume II de Giblet, troisième fils de Hugues, seigneur du Besmedin, est très probablement le même qui souscrit, en décembre 1204 [4], un acte de Boémond IV, prince d'Antioche, et, en février 1207, un acte de Julienne, dame de Césarée [5]. Mais c'est bien certainement lui qui, en 1217, prit part, avec Bertrand Ier de Giblet, son oncle, à la croisade d'André II, roi de Hongrie [6], et qui, pendant le siège de Damiette, en 1219, fut chargé de traiter de la paix avec le sultan Malek el Kamel.

Il obtint alors des conditions avantageuses pour les chrétiens; malheureusement, le légat par ses exigences empêcha la conclusion du traité.

Nous savons qu'il mourut antérieurement à 1243 [7].

Guillaume de Giblet avait épousé Anne de Montignac, dont il eut trois fils et quatre filles [8] : Eudes et Girard morts jeunes et Jean, qui suit; quant aux filles, Estefenie épousa

1. Buchon, *Hist.*, t. II, p. 374.
2. Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 71.
3. Ibid., t. II, p. 174.
4. Paoli, *Cod. Dipl.*, t. I, p. 103.
5. Ibid., p. 95.
6. *Cont. de Guil. de Tyr*, p. 322.
7. Delaville le Roux, *Arch. de Malte*, p. 178.
8. *Assises*, t. II, p. 465.

Amaury le Bernier, Marie fut femme d'Amaury le Flamenc, Femie et Agnès moururent jeunes et sans avoir été mariées.

JEAN III de GIBLET, fils de Guillaume et de Jeanne de Montignac, que le *Lignage* dit avoir été seigneur de Saint-Foucy [1], est probablement celui qui figure, le 18 novembre 1241 [2], parmi les témoins de l'accord conclu entre Boémond IV, prince d'Antioche, et Pierre de Ville Bride, grand maître de l'Hôpital.

En août 1243 [3], Jean, fils de feu Guillaume de Giblet, concède à l'Hôpital de Jérusalem un droit de mouture à son moulin, dit de la Mer, à Tripoli.

Jean de Giblet eut, de son mariage avec Gillette d'Angiller [4], un fils, qui suit, et deux filles, Marie et Eschive. Ces dernières ne nous sont connues que par le *Lignage*.

GUILLAUME III de GIBLET, fils de Jean et de Gillette d'Angiller [5], d'abord chevalier stipendié au service du roi Henry II, à qui il demeura fidèle, fit partie de la maison de ce prince jusqu'à sa mort, survenue le 30 mars 1324 [6]. Il semble avoir été membre, avec Hugues de Beduin, Hugues de Lusignan, connétable de Chypre, et Thomas de Piquigny, baile de la Secrète, du conseil de régence établi alors, en attendant le couronnement du roi Hugues II, qui eut lieu le 15 avril suivant.

Il souscrit comme témoin, le 16 février 1329 [7], le traité conclu par le roi Hugues IV avec la république de Gênes.

Nous ignorons le nom de sa femme. Il fut père de :

JEAN IV de GIBLET, qui prit part, en 1365, à l'expédition de Satalie [8] et fut l'un des seize seigneurs chargés par le roi

1. *Familles d'Outremer*, p. 327.
2. Paoli, *Cod. dipl.*, t. I, pp. 129-133.
3. Delaville Le Roulx, *Arch. de Malte*, pp. 177-179.
4. *Assises*, t. II, p. 466.
5. Il y avait à Giblet une famille Angelier ou d'Angelier, dont certains membres paraissent sous le nom d'Angelier de Giblet.
6. Amadi, p. 401.
7. Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 158.
8. *Chron.* de Macheras ; éd. Miller, p. 90.

Pierre Ier, le 16 janvier 1368, de la revision des assises du royaume de Chypre [1].

Au mois d'octobre 1372 [2], au moment des troubles de Famagouste, il fut envoyé par le roi avec Jean de Gorab et Hugues de Mimars au podestat des Génois de cette ville.

En 1373 [3], il s'efforça d'empêcher l'admission des Génois dans le château de Famagouste.

Le 30 avril de l'année suivante [4], il fut emmené comme otage à Gênes, avec l'élite de la noblesse chypriote.

AUTRES SEIGNEURS DU SURNOM DE GIBLET

Il est évident qu'il exista encore d'autres branches de la famille de Giblet; mais la filiation ne nous en est pas connue.

Dans un acte du *Cartulaire du Saint-Sépulcre,* de 1135, Adélasie, veuve de Hugues Ier de Giblet (1re branche), mentionne, dans les termes suivants, outre Guillaume II, son fils aîné, l'existence d'autres fils : *Pro salvatione mea ac filiorum meorum* [5].

Il y a donc lieu de penser que les nombreux membres de la famille de Giblet que nous connaissons et que je vais énumérer ici, mais qui n'ont pu trouver place dans les chapitres précédents, descendaient des frères cadets de Guillaume II.

Étienne de Giblet fut père de :

1. *Assises*, t. I, p. 6.
2. *Chron.* de Macheras, p. 188.
3. F. Bustron, p. 306.
4. Mas Latrie, *Nouvelles preuves de l'Hist. de Chypre*, p. 75.
5. *Cart. du Saint-Sépulcre*, p. 189.

RENIER, dit le vieil [1], qui souscrit, en 1160 [2], un acte de Hugues, seigneur de Césarée, en faveur de l'ordre de Saint-Lazare.

L'année suivante, il souscrit encore un acte du même seigneur, établissant une rente de 25 besants sur les revenus de la citerne de Caco [3].

C'est probablement ce personnage qui est cité par Philippe de Novare, comme un homme sage, subtil et bon plaideur, et qui fut envoyé en 1195 par le roi Amaury à l'empereur Henry VI, pour obtenir de lui le titre de roi de Chypre. Il souscrivit encore deux actes de ce prince, en 1195 et 1197 [4]. Il paraît avoir reçu de vastes fiefs en Chypre et laissa quatre fils : Amaury, Arneis, Renier le jeune et Josselin [5].

Nous savons qu'avant sa mort, leur père partagea entre eux ses fiefs. Renier reçut celui de Pistachi; Josselin celui d'Avegore. Quant à Amaury, l'aîné, il reçut celui de Piles, ce qui permettrait, peut-être, sans trop de témérité, de le considérer comme ayant été le père de Jean de Giblet, seigneur de Piles, dont la descendance occupe tout le tableau de la page 328 des *Familles d'Outremer*. Celle de Josselin s'y trouve page 240.

On voit aussi en 1165 un :

HENRY de GIBLET, qui souscrit deux actes de Roger, chevalier de Cayphas, et de Vivien, seigneur de cette ville [6]. Il figure, en décembre 1174 [7], cette fois en compagnie d'un autre membre de cette famille, nommé :

RENAUD de GIBLET, parmi les témoins d'un acte de Hugues III, seigneur de Giblet [8].

HENRY ou ERNEIS de GIBLET, bailli de la Secrète, fut laissé,

1. *Assises,* t. I, p. 545.
2. Marsy, *Cart. de Saint-Lazare* (*Arch. Orient latin,* t. II, p. 137; tir. à part, p. 19).
3. Paoli, *Cod. dipl.,* t. I, p. 241.
4. Mas Latrie, *Hist. de Chypre,* t. III, pp. 599-607.
5. *Assises,* t. I, p. 545.
6. *Cart. du Saint-Sépulcre,* pp. 231-232.
7. Paoli, *Cod. dipl.*, t. I, p. 210.
8. Ibid. — Ce Renaud et Henry de Giblet, qui précède, sont déjà cités plus haut, p. 401, mais je ne puis assurer s'ils étaient membres de la famille des seigneurs de Giblet ou s'ils portaient le nom de leur lieu d'origine?

en 1232 [1], par Jean d'Ibelin à la tête du gouvernement de Chypre, pendant sa campagne en Syrie contre les Impériaux. C'est, je crois, le même qui est cité par Loredan [2].

PHILIPPE de GIBLET souscrit, le 2 décembre 1233, à Nicosie, le traité conclu entre le royaume de Chypre et la république de Gênes [3].

RAYMOND de GIBLET fut fait sénéchal de Jérusalem par l'empereur Frédéric II et baile du royaume au nom de son fils Conrad. Il fut dépossédé de ce titre en 1239.

HENRY de GIBLET, archidiacre de Nicosie et chancelier du royaume de Jérusalem (1328-1330) [4].

RENIER de GIBLET ne nous est connu que par la dalle tumulaire de sa femme Simone, fille de Guillaume Guers, décédée le 5 novembre 1351 [5]. Il m'a été impossible d'établir aucune filiation parmi ces membres de la famille de Giblet.

HENRY de GIBLET, dit le MENIKIOTE, du nom de la seigneurie de Menico, près d'Akaki, qu'il possédait dans le district de Morpho, en Chypre, prit part, au mois de juillet 1361, à la conquête de Satalie [6].

Il est envoyé, au mois de juin 1365, à Venise, par Jean de Lusignan [7], prince d'Antioche, gouverneur du royaume en l'absence de son frère, pour prévenir le roi Pierre Ier que la flotte l'attendait à Rhodes [8]. Avant de quitter l'Occident, le roi envoya Henry de Giblet à Gênes, avec une galère, pour y confirmer la paix avec la république. A son arrivée dans cette ville, Henry trouva le podestat, Jacques Salvago, qui se préparait à aller rejoindre le roi avec trois galères [9]. Ils se

1. *Gestes des Chyprois*, p. 93.
2. Loredan, t. II, p. 119.
3. Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 57.
4. *Familles d'Outremer*, pp. 331 et 675.
5. *Bibl. de l'École des Chartes*, 1893, p. 791.
6. Guillaume de Machaut, *Prise d'Alexandrie*, notes, p. 290.
7. Macheras, éd. Miller, p. 66.
8. Amadi, éd. de Mas Latrie, p. 414.
9. Macheras, pp. 90-91.

rendirent ensemble à Rhodes, d'où le roi envoya Henry de Giblet à Nicosie, afin d'y annoncer officiellement la paix faite avec les Génois. Après avoir rempli cette mission, il retrouva la flotte royale et assista, le 9 octobre 1365, à la prise d'Alexandrie.

C'est vers cette époque qu'il paraît avoir été revêtu de la charge de vicomte de Nicosie.

Le 16 janvier 1368 [1], il fut au nombre des chevaliers désignés par le roi Pierre Ier, pour reviser le texte des assises du royaume.

Les bruits, répandus sur la conduite de la reine pendant l'absence de son mari, avaient profondément irrité le roi, qui traita sans ménagements la noblesse chypriote ; celle-ci commença à conspirer.

Le 8 janvier 1369 [2], Henry de Giblet chassait avec deux beaux lévriers turcomans qu'il avait donnés à son fils Jacques, quand le jeune comte de Tripoli, fils du roi Pierre, voyant passer ces chiens en eut envie et les fit demander au fils du vicomte, qui les lui refusa en accompagnant son refus de paroles blessantes pour le prince et la famille royale.

Le roi, informé de cet événement, fit demander les chiens à Henry de Giblet, qui, prenant le parti de son fils, ne voulut pas les lui remettre. Le roi fit prendre les lévriers, et il en résulta un incident à la suite duquel le roi enlevait à Henry de Giblet la charge de vicomte de Nicosie et l'envoyait à Baphe [3], pendant qu'il faisait mettre aux fers Jacques de Giblet, son fils, et l'obligeait à travailler aux fossés de la tour Marguerite. Marie de Giblet, fille d'Henry et sœur de Jacques, alors veuve de Jean de Verny, fut obligée de se réfugier au monastère de Notre-Dame de Tortose, pour échapper au roi qui voulait la remarier à un tailleur, serf de Raymond de Babin, nommé Caras [4] ; sans égard pour l'asile, le roi l'en fit arracher et mettre à la torture.

Cette dernière violence exaspéra l'aristocratie, et elle adressa des représentations fort vives au roi, qui n'en tint

1. *Assises*, t. I, p. 6.
2. Amadi, p. 422.
3. Florio Bustron, p. 272.
4. Amadi, p. 423.

aucun compte. Alors, le 16 janvier, à minuit, les chevaliers se rendirent aux prisons et mirent en liberté les enfants d'Henry de Giblet [1]; puis, à l'aube, les conjurés se rendirent au palais, et, le 17 janvier 1369, Henry de Giblet fut un des meurtriers du roi [2].

Le 22 novembre 1373 [3], l'amiral de Campo Fregoso, ayant envahi l'île de Chypre au nom de la république de Gênes, fit décapiter, à Nicosie, Henry de Giblet et les autres meurtriers de Pierre I[er].

JACQUES de GIBLET, fils de Henry qui précède, fut témoin, le 16 août 1395 [4], de l'acte par lequel le roi de Chypre, Jacques I[er], donnait à Jean de Lusignan, seigneur de Barut, le pouvoir de traiter en son nom. Le 7 juillet 1403 [5], il paraît encore en même qualité au traité de paix conclu entre le même prince et la république de Gênes.

HENRY de GIBLET, que je suis bien tenté de considérer comme fils du précédent, fut nommé gouverneur de Nicosie, en 1426 [6], par le cardinal de Lusignan, à la suite de la bataille de Cherokitia et de la prise du roi par les Égyptiens.

Il fut ensuite chargé [7], avec Badin de Nores, maréchal de Jérusalem, de réprimer le soulèvement des paysans et les troubles qui s'élevèrent dans l'île durant la captivité du roi [8].

DOMINIQUE et TRISTAN de GIBLET se retirèrent au château des Cerines en 1461 [9], avec Louis de Savoie et la reine Charlotte. Quand tout espoir fut perdu pour cette dernière, Tristan se rallia à Catherine Cornaro [10]; mais, suspect à la république de Venise, il fut arrêté et mourut en 1488, pendant qu'on le conduisait en Occident.

1. *Chron.* de Strambadi, éd. de Mas Latrie, p. 112.
2. Amadi, pp. 425-426.
3. Ibid., p. 454.
4. Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 428.
5. Ibid., p. 467.
6. Florio Bustron, p. 369.
7. Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 542.
8. Amadi, p. 513.
9. Florio Bustron, p. 397.
10. *Familles d'Outremer*, p. 336.

JEAN de GIBLET, également dévoué à la reine Charlotte, tenta, en 1473, d'amener un soulèvement en faveur de cette princesse contre le roi de Chypre, Jacques II (le Bâtard), mais il dut fuir pour échapper aux poursuites de Jean Perez, comte du Carpas.

Je ne saurais dire si ce dernier Jean de Giblet [1] est le même à qui le roi Jacques II accorda en 1464 un fief, en même temps qu'à un autre membre de la maison de Giblet nommé MOSÉ [2] (Moïse?) de GIBLET; ni si on doit rattacher à cette famille MUTIO ZIMBLET [3], qui périt en 1570, au moment de la prise de Nicosie par les Turcs.

1. *Chronique* de Florio Bustron, p. 420.
2. *Ibid.*, p. 422.
3. Ét. de Lusignan, *Hist. de Chypre*, fol. 269.

A PROPOS

DES

ACCUSATEURS DES TEMPLIERS

L'arrestation des Templiers, malgré toutes les recherches dont elle a été l'objet, reste encore aujourd'hui entourée de mystère. Les faits ont été diversement racontés et vraisemblablement défigurés par des écrivains mal renseignés ou par des narrateurs intéressés à les dénaturer.

La version couramment adoptée est celle du chroniqueur florentin Villani [1], bien qu'elle soit en désaccord sur un point important avec le récit d'un autre contemporain, Amalric Augier de Béziers [2].

Ces deux auteurs, à notre avis, ont, chacun de leur côté commis une inexactitude, et nous n'hésitons pas à nous rallier à la déposition officielle faite au cours du procès par le frère Ponzard de Gisi [3]. Nous allons en donner les raisons.

Examinons d'abord la version du chroniqueur Villani. Après avoir parlé du séjour du roi à Poitiers, il ajoute que le point de départ de la mise en accusation des Templiers fut la dénonciation par un prieur de Montfaucon, de Toulouse, appartenant à l'Ordre, homme de mauvaise vie, hérétique et condamné pour ses méfaits, par le grand maître, à la prison perpétuelle, à Paris. C'est pendant sa captivité qu'il aurait fait

1. Édition de Florence, 1823, liv. X, ch. xcii.
2. Baluze, *Vitæ pap. Avenionensium*, t. I, pp. 99, 686.
3. Frère Ponzard, de Gisi, au diocèse de Laon, neveu de frère Raoul de Gisi, précepteur de Champagne (*Procès*, t. I, p. 80).

connaissance d'un certain Noffo Dei, florentin, prisonnier comme lui, criminel, perdu de vices, qui, pour obtenir du roi sa liberté, aurait, lui, inventé la fausse accusation.

Voici maintenant le récit d'Amalric Augier, de Béziers, prieur du monastère Sainte-Marie d'Aspiran, en Roussillon [1] :

Dans un château royal du diocèse de Toulouse, un bourgeois de Béziers, Squin de Florian, et un Templier apostat, se trouvant ensemble en prison, se confessent l'un à l'autre. Squin apprend par la confession du Templier les vices qui régnaient dans l'Ordre et parvient à se faire conduire à Paris par un officier d'un autre château royal, et là, présenté au roi, lui dénonce la confession et les crimes de l'Ordre.

Ici, on voit que les rôles sont intervertis ; il ne s'agit plus du prieur de Montfaucon, mais d'un bourgeois de Béziers, Squin de Florian, qui trahit le secret de la confession de son compagnon, non plus cette fois un Lombard, tel que Noffo Dei, mais un Templier.

Le seul argument commun est la violation du secret confessionnel, car, tandis que la scène se passe à Paris, dans Villani, elle a lieu en un château royal du diocèse de Toulouse, dans Augier [2].

Si maintenant nous nous reportons aux pièces officielles du procès, nous voyons le frère Ponzard de Gisi, précepteur de Paians [3], nier énergiquement les premières déclarations faites par lui et par ses compagnons et ajouter : « ...Quod predicta dixerunt per vim et propter periculum et timorem quia torquebantur a Floyrano de Biteris, priore Montisfalconi, Guillelmo Roberti, monacho, inimicis eorum. »

Puis, après avoir rappelé qu'on leur a appris la fin de leurs trente-six frères mis à mort, à Paris, *per jainnam et tormenta,* il remet la cédule suivante, portant les noms des ennemis de l'Ordre :

« Ces sont le treytour liquel ont proposé fauseté et delauté contra este de la religion deu Temple : Guillalmes Robert,

1. *Vie de Clément V,* publiée par Baluze : *Vitæ paparum*, t. I, p. 99.

2. Baluze, en rapportant (*Vitæ paparum*, t. I, p. 686) le récit d'Amalric Augier, fait déjà la remarque que Villani raconte la chose d'une manière différente.

3. Payns, Aube (?).

moynes, qui les mistoyet à geine, Esquins de Floyrac, de Biterris, cumprior de Montfaucon, Bernardus Peleti, prieus de Maso de Genois [1] et Geraues de Boyzol [2], cehalier, veneus à Gisors [3]. »

De la comparaison de ces trois récits se dégage d'abord la conclusion suivante : c'est que le Squin de Florian, d'Amalric Augier et le prieur de Montfaucon, de Villani, doivent être identifiés avec le nommé Esquins de Floyrac [4], de Béziers, *cumprior* de Montfaucon [5], de la déposition de Ponzard de Gisi. Amalric Augiér se montre imparfaitement renseigné en le qualifiant simplement de bourgeois de Béziers.

Reprenons maintenant le récit de Villani.

Ce chroniqueur fait intervenir dans l'affaire un certain Noffo [6] Dei, florentin, qui n'est certainement pas un personnage imaginaire, bien qu'on ne le trouve mentionné nulle part dans les pièces du procès des Templiers. En effet, les comptes de Cepperello da Prato, un Italien, receveur du bailliage d'Auvergne en 1288-1289 [7], citent à plusieurs reprises un Noffo, qui assurément n'est autre que le Noffo Dei de Villani, car, dans un passage des comptes, nous le trouvons désigné sous le nom de Noffo Deghi ou Noferi Dei. De plus, Cepperello de Prato devint, en 1295, receveur du bailliage de Troyes, pour Blanche, fille de Robert, comte d'Artois, frère de saint Louis, mariée en 1269 à Henri le Gras, roi de Navarre, dont elle eut une fille, nommée Jeanne, qui devint la femme de Philippe le Bel. Noffo Dei figure de nouveau en de nombreux endroits des comptes du bailliage de Troyes [8].

1. Mas de Ginet, Hérault, commune de Saint-Maurice.
2. La Bézole (?) Aude, arrondissement et canton de Limoux.
3. *Procès*, t. I, pp. 36, 37.
4. Il existe trois localités du nom de Floirac, dans le Lot-et-Garonne, le Lot et la Gironde. Esquin était probablement originaire d'une des trois.
5. De quel Montfaucon Esquin était-il prieur? Dom Vaissette écrit, *Histoire générale du Languedoc*, liv. XXIX : « Nous ne connaissons aucun lieu ou commanderie de Montfaucon dans le Toulousain. » S'agit-il de Montfaucon en Argonne, ancienne abbaye fondée au VIII[e] siècle? ou bien de Montfaucon en Italie, près de Tusculum, — Toscolano, — qu'un mauvais copiste aura transcrit Tolosano?
6. Noffo est une contraction d'Arnolfo.
7. Voy. C. Paoli, *Documenti di ser Ciappelleto* (*Giornale storico della letteratura italiana*, 1885, t. VI, pp. 329-369).
8. Comptes de Cepperello, bailliage de Troyes, 6 juin 1295 (*Giornale storico della letteratura italiana*, 1885, p. 365). Nous lisons en outre dans les docu-

Blanche de Navarre, après la mort de Henri le Gras, en 1274, s'était remariée au frère de Henri II, roi d'Angleterre, Edmond, comte de Lancastre [1], dont Jean de Calès, important personnage, sur lequel nous aurons à revenir, aurait été trésorier alors que ce prince était devenu, par sa femme, comte de Champagne vers 1294.

Noffo Dei, grâce sans doute à ses relations antérieures avec Blanche de Navarre, avait alors passé au service de Jean de Calès. Il reparaît quelques années plus tard, et cette fois dans de tragiques circonstances. On le voit impliqué, en effet, dans le procès de Guichard, évêque de Troyes, qui fut accusé, comme on sait, d'avoir fait empoisonner la reine Blanche et sa fille, la reine Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel.

Les différends de Guichard et de la reine Jeanne remontaient à une époque passablement antérieure à la mort mystérieuse de cette princesse. Dès 1302, Noffo Dei, mis en prison avec Jean de Calès et Jean de Trainel, avait déposé, comme Jean de Calès, contre l'évêque [2]. Jeanne de Navarre mourut, le 2 avril 1305 (nouv. style), et la soudaineté de sa fin fit aussitôt naître le soupçon que des mains criminelles y avaient trempé. L'évêque Guichard et plusieurs marchands lombards, qui avaient eu, eux aussi, des démêlés avec la reine, furent inculpés d'empoisonnement et jetés en prison. Guichard s'y trouvait dès le 6 octobre 1308 [3], et son procès fut immédiate-

ments concernant le commerce des Florentins en France au XIII[e] et au XIV[e] siècle, publiés par J. Berti (*Giornale storico degli archivi toscani*, Firenze, 1857, p. 258) à la date de février 1295. « Ex parte Renerii Renardi, de Societate Bichii et Moucheti, ac Lappe Jointy, de Societate de Scala [le Lapo di Giunta des comptes de Cepperello]; Jacobi Clarity, de Societate Mozorum; Doffi Bardi, de Societate Bardorum; Benchii Danencet, de Societate de Spina; Baldoini Gerardi, de Societate Thery Dey-te-Salve; *Nofri Dei, de Societate Renerii Jacobi;* Benche Guydi, de Societate Baldoini Renuche [Cf. *Les Lombards à Paris*, p. 127]; Gonchii Avogat, de Societate Benche Restore; Cambini Falconerii, de Societate Franscabaldorum [Frescobaldorum]; Francisci de Melio, de Societate Bonuchii; Bindi Scarchie, de Societate de Cherque [Cerchi]; Espeliati Rogerini, de Societate Alberti Judicis de Florentia et Petri dicti Dey-te-vive de Senis, ac aliorum mercatorum... etc. Aussi, C. Paoli écrit-il, p. 337 *Documenti di Ser Ciappelletto :* « Les deux principaux associés de Cepperello sont : Rinierus Jacopus et Noffo Dei, florentin », mais Rinierus Jacopus parait le plus important des deux.

1. *Ut supra.* C. Paoli, p. 340. Cf. *Rec. des hist. de France,* t. XXII, p. 10. — *English. hist. Rev.*, avril 1895.

2. Déposition au procès (Archives nat., J. 438).

3. Girard de Frachet, *Rec. des hist. de la France,* tome XXI, pp. 31, 40. — *Chronique* de Jean de Saint-Victor (*Rec. des hist. de la France,* t. XXI, p. 652);

ment instruit. De nouveau Noffo Dei apparaît comme témoin déposant contre l'évêque [1].

Voici maintenant le point où nous en voulions venir :

Noffo Dei, avons-nous dit, ne figure pas dans les pièces du procès des Templiers. On peut donc être à peu près certain qu'il ne joua pas, à l'origine de ce procès, le rôle important que lui attribue Villani; qu'il n'y fut même en aucune sorte mêlé [2]. D'où vient l'erreur du chroniqueur florentin? A notre avis, de ce qu'il a fait une confusion entre le procès des Templiers et le procès non moins retentissant de Guichard de Troyes. Les deux procès se déroulèrent presque simultanément. Celui des Templiers, arrêtés le matin du 13 octobre 1307, commence le 19, et c'est le 11 mars 1314 que les dernières victimes sont brûlées à Paris. L'interrogatoire de l'évêque de Troyes, arrêté dès avant le 6 octobre 1308, commence le 7 de ce mois, et Guichard n'est relâché que vers le 9 octobre 1313, après cinq ans de captivité [3]. Les nouvelles de France, transmises directement ou indirectement à Villani par ses compatriotes italiens, et qui doivent avoir été l'une de ses sources pour le récit des affaires de ce pays, parlaient à la fois des deux procès et le nom du florentin Noffo Dei, intimement mêlé au procès de Guichard, fut sans doute prononcé maintes fois dans les lettres envoyées à Florence. Rien d'extraordinaire alors, à ce qu'un *quiproquo* se soit introduit sous la plume du chroniqueur florentin.

Rappelons de plus que, suivant Villani, les accusations formulées par Noffo Dei contre les Templiers l'auraient été dans une prison de Paris, où ce personnage se serait trouvé en compagnie du prieur de Montfaucon. Or, Noffo, lorsqu'il était enfermé dans les cachots de cette ville avec Jean de Calès et

mentionnant, à la date du 6 octobre 1308, une réunion publique dans le verger du roi (c'est-à-dire au Palais royal), au sujet de l'évêque de Troyes prisonnier au Louvre.

1. Voy. le rouleau du procès, aux Archives nationales J 438; cf. J 148. En un passage, Noffo Dei prétend, devant un frère, Durand de Falesio, que l'évêque de Troyes lui aurait fait offrir par son ancien compagnon de captivité, à Paris, Jean de Trainel, la somme de 500 florins, pour déclarer que la déposition faite par lui pour la reine contre l'évêque était fausse.

2. Ses relations avec les Templiers paraissent s'être bornées à des versements faits par lui à la maison de l'Ordre, à Paris, comme il en fait aux compagnies lombardes aux foires de Champagne.

3. Girard de Frachet (*Rec. des hist. de France,* t. XXI, p. 40).

Jean de Trainel, avait précisément porté contre l'évêque Guichard les accusations les plus graves : usure, simonie, libertinage, sorcellerie [1] ; et ces accusations sont celles-là mêmes dont on usa plus tard contre les Templiers.

En 1304, Jean de Calès, sur le point de mourir à Viterbe, confessait dans deux lettres adressées, l'une au roi, l'autre à la reine, qui nous ont été conservées, qu'il avait déposé contre l'évêque, contraint par l'archidiacre de Vendôme, créature de la reine, qui l'avait forcé sous peine de persécution, de confiscation de tous ses biens, en partie commencée, de répéter ce que lui avait raconté Noffo Dei, et que tout ce qu'il avait déposé était faux, bien qu'il ait répondu, avant son départ pour l'Italie, qu'il aimerait mieux se faire arracher les dents l'une après l'autre que de se rétracter [2].

N'est-il pas permis de voir dans l'erreur de Villani un souvenir du séjour de Noffo Dei dans les prisons de Paris et de ses accusations contre Guichard, accusations formulées par lui en présence de l'un de ses compagnons de captivité?

Nous ne voudrions pas affirmer que l'histoire de la confession obtenue et trahie par le prieur de Montfaucon soit de tous points controuvée, puisqu'en somme deux auteurs contemporains et étrangers l'un à l'autre la rapportent. Ce que nous n'admettons pas, c'est que le confessé ait été Noffo Dei. Amalric Augier nous en fournirait au besoin une nouvelle preuve lorsqu'il dit que cet accusateur était un Templier. Noffo Dei, homme de basse extraction, n'aurait pu faire partie de l'Ordre, dans lequel n'étaient reçus que des personnages dont la noblesse ou la naissance aristocratique était dûment établie.

Si l'on suppose qu'il y ait dans l'histoire de la confession au moins une part de vérité, il faut alors mettre sur le compte de Villani une seconde erreur. Cet écrivain dit, en effet, que le prieur de Montfaucon était un Templier. S'il l'eût été, il n'aurait pas eu besoin de la confession d'un autre Templier pour connaître et révéler au roi les prétendus crimes de l'Ordre [3]. La vraisemblance veut que la confession ait été faite

1. Cf. Procès de Guichard, J 438. AN.
2. Cf. Procès de Guichard, Arch. nat., J 438.
3. Son véritable rôle parait plutôt avoir été celui de tortionnaire, comme le déclare Ponzard de Gisi : quia torquebantur a Floyrano de Biteris.

entre les mains d'un personnage étranger à l'Ordre par un membre de l'Ordre. C'est, au reste, la version d'Amalric Augier, que ne contredit pas la déposition de Ponzard de Gisi.

Il était intéressant d'attirer l'attention sur le récit de Villani, parce que le témoignage de cet écrivain a été accepté et suivi par la plupart des historiens qui se sont occupés du procès des Templiers. Parmi ces derniers, on peut citer, dès le commencement du XVIe siècle, Nicolas Bertrand [1] ; puis, au XVIIe siècle, Pierre Dupuy [2], qui attribue l'origine de la ruine des Templiers au « prieur de Montfacon (*sic*), en la province de Tholose », et à « Noffo Dei, florentin, banni de son pays, qu'aucuns tiennent pour avoir été Templier [3] » ; enfin, Boissy d'Anglas [4], d'après lequel « Noffé Dey » aurait été le dénonciateur et de Guichard et des Templiers.

Puisque nous avons été amené à parler du procès de Guichard, on nous permettra d'ajouter quelques mots sur cette ténébreuse affaire et sur la part qu'y prirent les compatriotes de Noffo Dei, ces Lombards, dont nous avons déjà, dans un travail récent, étudié le rôle en France.

L'acteur qui conduit le complot contre Jeanne de Navarre est un nommé Tenaille (Tanaglia) [5], ennemi acharné de la reine qui l'avait fait saisir, lui et sa femme, à Épernay. C'était le propre neveu des frères Biche et Mouche, dont la sœur avait dû épouser un Simon de' Bardi, allié à Ricus Jacobi, frère de Renier Jacobi [6], collègue de Noffo Dei comme employé de Cepperello da Prato, et dont le nom se retrouve

1. *De Tholosanorum gestis* (Toulouse, 1515), p. 36. — Cf. Spondanus, *Annales ecclesiastici* (Paris, 1641), t. I, p. 503.
2. *Histoire véritable de la condamnation de l'Ordre des Templiers*, 1751, Bruxelles. Dupuy était mort en 1651.
3. Dupuy ajoute que le prieur aurait été condamné par le grand maitre de l'Ordre à finir ses jours en prison et que Noffo Dei aurait été condamné à de rigoureuses peines par le prévôt de Paris. Il s'écarte ici de Villani, suivant lequel Esquins de Floyrac aurait péri assassiné, et Noffo Dei serait mort pendu.
4. *Mém. de l'Institut royal de France, Acad. des Inscr.*, nouv. série, t. VI (an. 1822), pp. 603-619.
5. Tenaylle était receveur de Champagne, en 1299, 7 juillet. Comptes de 1298 à 1301 (9783 f. l. Bibl. nat.). Les *Olim* citent, en 1313, parmi les Lombards à Paris, Nicholaus Chenaille, — nom mal lu — probablement Tenaille.
6. Cf. P. Berti, *op. cit.*

tant dans les comptes de ce percepteur [1] que dans le procès de l'évêque de Troyes [2].

Le bras droit de ce Tenaille, qui est le véritable auteur de l'empoisonnement, était un compatriote, florentin comme lui, Cassian, garçon épicier-apothicaire, employé de Biche et Mouche, lequel confectionna le poison, composé, semble-t-il, de pilules renfermant du verre pilé. C'est là ce qu'il remet à un écuyer anglais, attaché spécialement au service de la reine qu'il rencontre dans la cour de l'hôtel de Navarre [3].

Quant à Guichard, accusé de complicité dans l'empoisonnement, il fut relâché [4], vraisemblablement parce qu'on ne put acquérir la preuve certaine de sa participation au crime. Cette preuve existerait pourtant, si l'on pouvait établir d'une façon péremptoire l'authenticité de la pièce suivante, que nous avons trouvée aux Archives nationales [5] et dont aucune raison intrinsèque ne permet, à notre avis, de suspecter la valeur. C'est une lettre de Guichard à Cassian.

G. par la grace de Dieu evesques de Troies, à son bon ami Quaissain, espicier de Florance, demorant a Paris, salut et bone amour.

Comme nos vous heussiens fait requerir et prier par nostre especial amí et le vostre, Tenaille, d'une nostre besoigne secrete pour cele par qui je suis destruiz quar autrement n'en puis je estre vengez, et si vous avoie anvoié IIIc florin par ledit T[enaille], et sus ce je nen oy puis novelles ne ne m'en suis de riens aperceus, si vous pri que vous, pour l'amour de nous et pour dou nostre, vous penssez de hater la ditte besoigne en tele maniere que nous en

1. *Giornale storico degli archivi toscani*. Firenze, 1857, p. 258, et C. Paoli, *op. cit.*

2. J. 348. AN.

3. Cet hôtel était situé sur l'emplacement actuel du lycée Fénelon, dans la rue Saint-André-des-Arts. On voit par le rouleau du procès de Guichard que Mouche avait fait restaurer cet hôtel et qu'il y avait fait élever des murailles, des créneaux et plusieurs corps de bâtiment. Le propre hôtel de ce Lombard et de son frère Biche se trouvait rue des Bourdonnais, comme nous l'avons indiqué déjà (*Les Lombards,* p. 140), et comme l'attestent aussi les pièces du procès de Guichard.

4. Communication de M. Rigault, élève de l'École des Chartes, auteur d'une thèse remarquée sur le procès de Guichard, de Troyes. D'après M. Rigault, Guichard aurait été nommé par le pape évêque d'un siège de Bosnie; mais il ne s'y rendit pas. Il serait mort en 1317.

5. J. 206, n° 4. La lettre pliée est percée de 4 incisions se correspondant deux à deux; elle était fermée au moyen d'un signet. Dimensions : 0,26 × 0,085.

apercevions proichienement, et le faites si saigement que nus ne s'en aperçoive, quar trop est granz et puissans dame la persone pour cui ce est, et nous et vous en porrions estre destruiz qui le sauroit; et, se Tenaille n'a parlé à vous de ceste chose et si vous t[ra]vaillez jusques a nous et nous le vous deviserons, et, se po avez de cé que nous vous avons anuoié par le dit T[enaille], nous vous baillerons ce que il vous plaira antirement, quar trop nous tarde que ceste chose soit acomplie. Penssez de ceste chose hater. Diex vous gart; metez ceste lettre ou feu quant vous l'aurroiz leue.

Authentique ou fausse, cette pièce a du reste une importance à peu près égale. Authentique, elle démontrerait, sans qu'il soit possible d'épiloguer, la culpabilité de l'évêque de Troyes. Fausse, et devant alors, selon toute vraisemblance, être mise sur le compte de ses accusateurs elle fournirait une présomption très sérieuse en faveur de son innocence. Ce n'est pas, nous devons le dire, à ce second verdict que nous conduisent les divers incidents de sa vie si peu exemplaire et l'examen des pièces mêmes de son procès. Pour nous, Guichard fut bien l'inspirateur du crime; la mort de Jeanne de Navarre est bien son œuvre; œuvre de vengeance personnelle, dans laquelle la politique n'entra sans doute pour rien. Il dut être secondé plus ou moins directement par certains agents des compagnies lombardes ayant en France des établissements, telles que celles des Bardi, des Franzesi.

Nous laisserons aux historiens de Philippe le Bel le soin de nous expliquer par suite de quelles circonstances, pour quelles raisons, si l'on veut, Guichard et les marchands lombards échappèrent au châtiment qu'ils avaient si bien mérité. En poursuivant l'ordre des Templiers, Philippe le Bel visait à l'accaparement de leurs richesses. Le procès qui suivit la mort de la reine Jeanne lui eût fourni un prétexte excellent pour acquérir encore d'autres biens par la main-mise sur les trésors des compagnies lombardes. Dès le commencement du XIVe siècle, son conseiller, le fameux avocat Pierre Dubois, lui avait signalé les richesses des Lombards, comme aussi bonnes à prendre que celles des Templiers [1]. Si le roi, qui

1. Dubois engageait le roi à se faire céder par l'empereur les droits de l'empire sur la Lombardie, chose facile avec le consentement du pape. Il appuyait son conseil des raisons suivantes : « On arrêterait ainsi les excès des Lom-

dut songer aux coffres des Lombards [1], se rabattit sur ceux de l'ordre du Temple, ce ne fut pas sans quelque motif puissant. Mais, ce motif, il ne nous est pas donné de le connaître.

PITON.

« bards contre les autres nations, les rapines, les vols, les homicides, les « usures, les rébellions, les guerres de terre et de mer, et beaucoup d'autres « péchés dont ils sont notoirement coupables. Que si les Lombards vous refu- « saient obéissance, vous pourriez, à l'aide de la nouvelle tactique, ruiner leur « subsistance, fermer facilement l'entrée aux vivres qui viendraient des pays « voisins, les réduire par la famine à vous rendre les trésors du monde, « qu'ils ont amassés par leur astuce et leur malice, enfin les contraindre à se « soumettre pour toujours comme des esclaves. Je ne crois pas que, depuis « l'origine du monde, on se soit emparé de richesses égales à celles que vous « procurerait cette conquête » (*Mém. de l'Académie des Inscriptions*, t. XVIII, 2e partie, pp. 435 et suiv.).

Voici, d'autre part, ce que dit Dubois, au sujet des biens des Templiers, dans son *De recuperatione Terræ sanctæ*. Append., § 5, qu'il écrivit en 1308 (éd. Ch. V. Langlois, p. VIII; et Baluze, *Vitæ pap. Avenionensium*, t. II, p. 189) : « Ordinem vero Templariorum cum consilio concilii modis omnibus expedit « demoliri, et, exigente justicia, totaliter adnullari, et, sicut predictum est, de « bonis eorum usque ad generale passagium ordinare. »

1. Peut-être pourrait-on voir une tentative partielle de main-mise par le roi sur les biens des Lombards dans le fait suivant que relate une pièce des *Cartons des rois*, aux Archives nationales (K. 38, n° 9 *bis*) : En 1313, Jean Ploiebanch, prévôt de Paris, et Guillaume du Bois, trésorier du roi, accompagnés de sergents armés et autres gens, entrèrent un jour dans le cloître Notre-Dame, à Paris, et après avoir forcé les serrures de la porte d'entrée et de la chambre d'un chanoine de cette église, volèrent un coffre renfermant 7,000 florins d'or de Florence, qu'ils emportèrent sur des charrettes. Après les plaintes du doyen et du chapelain réclamant, au nom de l'immunité et de la liberté de l'église et du cloître lésées, le roi, dans une ordonnance datée de Maubuisson, le 17 juin 1313, ordonne une enquête. Jusqu'ici, rien de particulier. Mais c'est sur le nom du chanoine, sur sa qualité, que nous appelons l'attention. Mal lu par Tardif, qui l'appelle *Guarinus* (*Inventaire*, n° 1092), il se nomme en réalité *Grimerius*, et il était d'origine italienne, de *Plaisance*, comme Gandoufle, l'illustre Lombard, dont il était, en 1301, l'exécuteur testamentaire. 7,000 florins en or de Florence ne nous paraissent pas une somme négligeable pour cette époque. Malheureusement, la suite de l'affaire manque. On aurait pu savoir si ce n'était pas là un simple accident, ce qui n'est pas probable, vu les principaux auteurs du vol, ou une revanche contre les Lombards, soit en raison de leur rôle dans l'affaire de l'empoisonnement de la reine Jeanne et dans les procès de Guichard, soit peut-être sous le prétexte de leurs relations financières avec les Templiers.

PATRIARCHES LATINS DE CONSTANTINOPLE[1]

1204. THOMAS MOROSINI, de l'illustre famille vénitienne, élu patriarche latin de Constantinople au mois de mai 1204, confirmé par Innocent III, le 5 février 1205 [2], mourut à Thessalonique au mois de juin 1211 [3].

1211-1215. Vacance du siége [4].

1215. GERVAIS (et non *Evrard*) toscan, nommé patriarche de Constantinople par Innocent III au mois de novembre 1215, durant le concile de Latran, auquel il prit part dès sa nomination. Il fut le premier successeur de Morosini après la vacance [5]. On a des lettres de lui datées de Corinthe du 29 mai 1216 [6]. On rapporte sa mort au mois de novembre 1219.

Honorius III, successeur d'Innocent III, écrivait cependant encore au patriarche de Constantinople le 8 mars 1220 [7].

1221. *Frère* MATHIEU, nommé *Mathias* par Albéric de

1. La série de l'*Art de vérifier les dates* et celle du P. Gams s'arrêtent à Pantaléon Giustiniani, qui était patriarche de Constantinople lors de la reprise de la ville par les Grecs, en 1261. La série donnée par Le Quien (t. III, p. 794 et suiv.) ne dépasse pas Pierre Riario, mort en 1474. Du Cange n'avait pas à comprendre les patriarches dans la *Syrie sacrée* de ses *Familles d'outremer*.

2. Voy. Du Cange. *Hist. de Constantinople sous les empereurs français*, t. I, p. 64-65, 76. Cf. *Mem. potest. Regg.* (ap. Murat. *Script.* t. VIII, col. 1080) et Fragm. de Salimbene, indiqué dans notre chronologie des patriarches de Jérusalem, ann. 1205. *Revue de l'Or. Latin*, t. I, p. 20, note 3.

3. Du Cange, *Hist. de Constantinople*, t. I, p. 126.

4. Du Cange, *Hist. de C. P.*, t. I, p. 137.

5. Du Cange, *Hist. de C. P.*, t. I, p. 138.

6. Bréquigny, *Table des diplômes*, t. V, p. 50; Du Cange, *Hist. de C. P.*, t. I, p. 139.

7. Potthast; Bréquigny, *Table des diplômes*, t. V, p. 150.

Trois Fontaines, religieux franciscain, évêque de Jésolo, dans la Marche de Trévise, fut nommé patriarche de Constantinople le 31 janvier 1221. Honorius III, par une bulle du 8 février 1221, lui conféra le droit d'oindre les rois : *inungere reges* [1], et, le 25 mars suivant, Mathieu, usant de ce privilège, sacrait dans l'église de Sainte-Sophie l'empereur Robert de Courtenay [2]. — Il mourut vers la fin de l'année 1226 [3].

1226. Jean Halgrin ou Alegrin, né à Abbeville, en Picardie, doyen de l'église d'Amiens, archevêque de Besançon en 1225 [4], fut nommé par Honorius III, patriarche de Constantinople le 23 décembre 1226 [5]. Honorius étant mort peu après, on ne donna pas une suite positive à cette promotion.

Grégoire IX, qui avait été son condisciple aux écoles de Paris, et qui avait apprécié son rare mérite, retint Halgrin auprès de lui et l'éleva au cardinalat, en lui conférant l'évêché suburbicaire de la Sabine, au mois de septembre 1227.

Halgrin semble avoir résigné peu après et le patriarcat et l'archevêché de Besançon; il fut envoyé comme légat en Espagne et mourut à Rome le 23 septembre 1237.

1227. Simon, archevêque de Tyr, nommé patriarche par Grégoire IX, à la place de Jean Halgrin, mourut en 1232 [6].

1232-1234. Vacance.

1235. Nicolas Ier de Castro Arquato, dit aussi *Nicolas de Plaisance*, évêque de Spolète en 1228, patriarche de Constantinople en 1235, légat apostolique pour les affaires d'Orient, en 1243, mourut à Milan, en 1251.

Nicolas avait assisté à la première session du concile général de Lyon, le 28 juin 1245 [7]; il fut aussi présent à la session du 17 juillet, dans laquelle l'empereur Frédéric II fut déposé, et y scella de son sceau, avec d'autres prélats, les fameux Rouleaux de Cluny, dans lesquels le pape réunissait

1. Arch. du Vatican. Reg. Honor. III, l. V. Ep. 388.
2. Du Cange, *Hist. de C. P.*, t. I, p. 168.
3. Sbaraléa, *Bull. Prædic*, t. I, p. 7.
4. *Gallia christ.*, t. XV, col. 64.
5. Lettre publiée par M. Hauréau, *Notices et extr. des mss.*, t. XXI, p. 172.
6. Du Cange, *Hist. de C. P.*, t. I, p. 194.
7. Math. Paris, ann. 1245; Labbe, *Concil.*, t. XI, col. 658 et suiv.

les preuves de ses griefs contre Frédéric [1]. Le sceau du patriarche de Constantinople fut placé à droite de la bulle du pape. A la gauche se trouve le sceau du patriarche d'Antioche, Albert. Le premier représente Nicolas assis sur un pliant, tenant la crosse de la main gauche et bénissant de la main droite. Autour est la légende : S. NICOLAI PATRIARCHE CONSTANTINOPOLITANI. Seul il est en cire verte [2], signe d'une sorte de prééminence. Tous les autres prélats ou patriarches ont scellé sur cire jaune.

1251-1253. Vacance de deux ans environ.

1253. PANTALÉON GIUSTINIANI, noble Vénitien, fils de Philippe Giustiniani, de la famille des seigneurs de Céos et Sériphos, dans l'Archipel [3], curé de Saint-Marc de Murano en 1246, curé de Saint-Paul de Venise en 1248, fut élu patriarche de Constantinople après Nicolas de Castro Arquato, et peut-être dès 1251. Il parvint à échapper aux Grecs lors de la prise de Constantinople en 1261, et se retira en Italie. Il assista au concile de Lyon en 1274 [4] et mourut en 1286 [5].

Du Cange a pensé qu'un prélat nommé *Hugolin Malabranca* fut patriarche de Constantinople après Giustiniani et mourut en 1291 [6]. Le Quien n'admet pas ici ce Malabranca dans son catalogue des patriarches de Constantinople, et il nous semble que l'exclusion est justifiée. Les listes cardinalices inscrivent bien un Louis Malabranca Orsini, cardinal-évêque d'Ostie, mort en 1294, mais

1. Ces rouleaux, dont le texte a été publié par M. Huillard-Bréholles (*Notices et extr. des mss.*, t. XXI, 2e partie, p. 267-363), forment aujourd'hui à la Bibliothèque nationale le nº 8989 des nouvelles acquisitions du fonds latin. (Voy. à ce sujet : *Invent. des mss. de la Bibl. nat., Fonds de Cluni*, par M. Delisle, p. 208-209. Paris, Champion, in-8º, 1884.) Le nº 9890 est une copie des rouleaux, que Lambert de Barive avait exécutée à Cluny en 1773. Les sceaux ont depuis longtemps disparu. Une large bande de parchemin sur laquelle étaient décrits et figurés ces sceaux et qu'on avait soustrait également, a été heureusement retrouvée par M. Delisle et déposée à la Bibliothèque nationale, où on lui a donné le nº 2128 des nouvelles acquisitions latines. Elle est décrite dans les *Mélanges de paléographie et de bibliographie* de M. Delisle, p. 406 et suiv. Paris, 1880.

2. Lambert de Barive le fait remarquer plusieurs fois dans les notes jointes à la copie des rouleaux qu'il effectua à Cluny en 1773.

3. Hopf, *Chron. gréco-romanes*, p. 486; Sardagna, *Archivio Veneto*, 1886, t. XXXI, p. 153.

4. Labbe, *Concil.*, t. XI, p. 956.

5. C'est le dernier patriarche latin mentionné dans l'*Art de vérifier les dates*.

6. *Hist. de C. P.*, t. II, p. 157.

ne le qualifient pas patriarche de Constantinople. La Chronique d'Onuphre mentionne, il est vrai, vers ce temps, un Hugolin, patriarche de Constantinople, mais rien ne dit que ce prélat appartînt à la famille Malabranca et il siégeait d'ailleurs, comme on le verra, en 1305 et 1307, et non en 1291 ou 1294 [1]. Un Hugolin Malabranca fut patriarche de Constantinople en 1372.

1286. Pierre Ier Correr ou Corrario, *Petrus Corrarius,* Vénitien, primicier de Saint-Marc en 1275 et 1281, aurait été patriarche de Constantinople dès 1286. Il est positivement nommé avec ce titre en 1295 et 1297 [2]; il mourut en 1302 [3].

1302. Léonard Faliéro, curé de Saint-Barthélemy, à Venise, fut nommé patriarche de Constantinople le 31 mars 1302, par Boniface VIII. Le pape lui conféra peu après l'archevêché de Candie, pour suppléer aux biens que la chute de l'empire latin avait fait perdre au patriarcat, et il unit, jusqu'à nouvelle décision, l'archevêché de Candie au patriarcat de Constantinople [4]. Une bulle de Clément V, du 5 juin 1307, mentionne Faliéro comme défunt : *Bonae Memoriae* [5].

1305. Hugolin fut patriarche de Constantinople en 1305 et 1307, suivant la Chronique d'Onuphre [6].

1308. Nicolas, archevêque de Thèbes, fut nommé patriarche de Constantinople, par Clément V, le 31 juillet 1308, nonobstant la promotion irrégulière faite en Romanie à cette dignité de Guy de Baysio, archidiacre de Bologne, promotion qui fut annulée. Le pape maintint l'union de l'évêché de Crète au patriarcat [7]. Le 8 février 1314, Clément V *(Dat. Montil. dioc. Carpentor., 6 id. Febr. ann. 9)* unit en outre à perpétuité à son patriarcat l'évêché de Négrepont, devenu vacant à la suite du décès de Gaucher [8]. La même année, le

1. Mss. Suarez, n° 21 (Paris, Bibl. nat., ms. lat. 8983, fol. 154).
2. Cicogna, *Inscrizione Venez.*, t. III, p. 87; t. VII, p. 812.
3. Du Cange, *Hist. de C. P.*, t. II, p. 168.
4. Cf. Du Cange, *Hist. de C. P.*, t. II, p. 158. Cicogna, *Inscr. Venez.*, t. V, p. 5. L'union est rappelée et maintenue dans la bulle de nomination de Nicolas.
5. Tosti, *Regest. Clement. V*, t. III, p. 124.
6. Voy. ce qui est dit ci-dessus, ann. 1253, p. 435.
7. Tosti, *Reg. Clement. V,* t. III, p. 123-124, n. 2831.
8. Rainaldi, *Annal. eccles.*, 1314, n° 11, liv. IX, p. 86 : bulle confirmée par Jean XXII, le 23 juin 1332. Mss. Suarez, n° 21, fol. 155, v°. — Du Cange, *Hist. de C. P.*, t. II, p. 158.

pape lui prescrit d'arrêter, par des censures ecclésiastiques, les ravages des Catalans dans le duché d'Athènes [1]. Une bulle de Jean XXII, du 19 janvier 1320 *(14 cal. Febr. ann. IV)*, lui donne la faculté de tester, ce qui semble indiquer que Nicolas appartenait à un ordre régulier [2]. Le 26 juillet 1326, le patriarche Nicolas, étant à Négrepont, révoqua certaines mesures prises au détriment du couvent de Saint-Georges de Venise et de l'église de Sainte-Marie de Négrepont [3].

Nicolas est mentionné encore comme patriarche de Constantinople en 1328 [4].

1324. PIERRE II, évêque commendataire d'Aversa, serait mort en 1324, patriarche de Constantinople [5].

1335. CARDINALIS succéda peut-être à Nicolas en 1330. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il mourut occupant le patriarcat de Constantinople, auquel était unie l'église de Négrepont depuis 1314, et qu'il eut pour successeur, en 1335, Gotio, ou Gozio, de Rimini [6].

1335. GOZIO ou GOTIO BATTAGLIA, ou BATTAGLINI, d'une noble famille de Rimini, en latin *Goctius de Ariminis,* que Du Cange croyait avoir eu le patriarcat dès 1331, fut seulement nommé à cette dignité par Benoit XII, le 14 juin 1335, à la suite de la mort de Cardinalis, et pendant qu'il était légat en Sicile [7]. La bulle de nomination de Gozio, que M. l'abbé Albanès a retrouvée et publiée [8], rappelle que l'église de Négrepont

1. Rainaldi, 1314, nº 8.
2. A la suite de cette première mention, Suarez rapporte en entier ou en analyse : 1º une bulle de Jean XXII, du 6 oct. 1326 (Avignon, 2 des nones d'octobre, année XIe du pontificat), concernant certains démêlés survenus entre le curé de Saint-Michel de Péra, à Constantinople, et les religieux Mineurs du même lieu de Péra; 2º une autre bulle, de la même date, notifiant la précédente à l'évêque de Toulon et au prévot de Gênes, chargés de contraindre le gardien et les religieux Mineurs à l'observation de la décision pontificale.
3. Predelli, *Commemoriali*, t. II, p. 14, nº 89. On trouve annexé à cette pièce un acte du 24 mai 1324, dans lequel Nicolas agit comme patriarche de Constantinople et évêque de Négrepont.
4. Du Cange, t. II, pp. 157-158.
5. Le Quien, col. 812; Gams.
6. Rainaldi, 1335, nº 63, t. XXV, p. 48.
7. Rainaldi, *Annal. eccles.;* Cardella, *Memorie de' Cardinali,* t. II, p. 145.
8. *Problèmes d'hist. ecclés.* (Avignon, 1885, p. 21, 63), où M. Albanès montre que Gozio n'a jamais occupé le siège de Vaison.

était alors unie au patriarcat de Constantinople. Créé cardinal-prêtre de Saint-Prisque en 1337 ou 1338, Gozio parait s'être démis alors de la dignité patriarcale. Il mourut à Avignon en 1348 [1].

1338. ROBERT, que Fazello [2] mentionne comme patriarche en 1341, fut peut-être nommé dès 1338, lors de la renonciation de Gozio Battaglia.

1341. HENRI, évêque de Négrepont, fut créé, en conservant son évêché, patriarche de Constantinople en 1341, à la place de Robert [3]. C'était un homme d'expérience et d'autorité [4]. En 1341, il parvint à réconcilier la grande compagnie des Francs Catalans de la Morée avec l'Église [5]. Dès l'année 1342, secondant les projets de Clément VI, il devint, en qualité de légat apostolique pour tout l'Orient [6], l'âme de la *Sainte-Union,* alliance formée contre les Turcs d'Asie-Mineure par le Saint-Siège, la république de Venise, le royaume de Chypre et l'ordre de Rhodes [7]. Le 1er août, la république de Venise lui accordait la noblesse ou *citadinanza,* avec tous ses privilèges intérieurs et extérieurs [8].

La flotte confédérée, réunie dans les eaux de Négrepont, mit à la voile au mois de mai 1344 [9], et dirigea ses attaques contre Smyrne, qui dépendait alors du sultan d'Éphèse ou d'Aidin. Elle s'empara de cette ville le 28 octobre suivant et y établit une garnison [10]. Le pape félicita le patriarche, par une lettre du 30 décembre de la même année, de ce beau succès [11] dont il reste encore un monument au centre même de la ville de Smyrne [12]. Le patriarche Henri fut tué, le 17 jan-

1. Cardella, t. II, p. 146.
2. *De reb. Sicul. dec. post.* l. XIX; Du Cange, *Hist. de C. P.*, t. II, p. 159.
3. Du Cange, *Hist. de C. P.*, t. II, p. 159. Rainaldi.
4. Villani, ap. Muratori, t. XIII, p. 318.
5. Rainaldi, 1341, n° 82.
6. Rainaldi, an. 1344, n° 2.
7. Predelli, *Comm. de Venise*, t. II, p. 117.
8. Predelli, t. II, p. 121.
9. Villani, p. 917.
10. *Bibl. de l'Éc. des Chartes,* 2e série, t. I, p. 486; Rainaldi, 1344, n° 3; Villani, p. 918; Sanudo, *Vita dei duchi,* dans Muratori, t. XXII.
11. Rainaldi, 1344, n. 2, 3, 4.
12. *Bibl. de l'École des Ch.*, 2e sér., t. II, p. 500.

vier 1345, dans une sortie de la garnison de Smyrne contre les Turcs [1].

1345. GUILLAUME I[er] DE CASTELLO, religieux franciscain, patriarche de Constantinople, évêque de Brindes, puis archevêque de Bénévent, mourut en 1346 [2].

1346. ÉTIENNE, paraît avoir été nommé archevêque de Bénévent et patriarche de Constantinople par Clément VI, le 17 novembre 1346, à la mort de Guillaume [3]; il mourut en 1350.

1346. GUILLAUME II, dit PUSTRELLA, ou PUSTERLA, d'abord archiprêtre de Modruscha en Croatie, puis patriarche de Constantinople en 1346. Le 5 janvier 1357, Innocent VI lui adresse ainsi une bulle : *Guillelmo, patriarchae Constantinopolitano* [4]. Nommé archevêque de Milan en 1361, il mourut à Avignon en décembre 1370.

Georges. Le Quien [5] inscrit un Georges patriarche de Constantinople entre Guillaume Pustrella et Pierre Thomas. La pièce du 5 juillet 1364, que nous citons plus loin, ne permet pas cette intercalation et prouve que le B. Pierre Thomas succéda directement à Guillaume Pustrella, trois années après la promotion de ce même Guillaume à l'archevêché de Milan.

1364. PIERRE III, ou le B. PIERRE THOMAS. Né de pauvres agriculteurs, au village de Salignac de Thomas, diocèse de Sarlat, aujourd'hui Salignac (Dordogne) [6], s'éleva par son mérite à de hautes destinées. Peu après avoir pris l'habit barré des Carmes au couvent d'Agen, il fut nommé professeur de belles-lettres et bientôt prieur du couvent, puis docteur en théologie à Paris, enfin procureur général de son ordre. D'après Gams [7], il aurait été nommé, dès 1346, évêque de Badajoz, en

1. Villani, p. 318; cf. Du Cange, t. II, p. 229; Rainaldi, 1345, n° 2.
2. Gams, p. 672.
3. Cf. Ughelli, Le Quien et Gams.
4. *Dat. Avinion. non. Jan. ann. pontif.* [*Inn. VI*] *an.* 5. (Mss. de Suarez, n° 21 [Paris, Bibl. Nat., ms. lat. 8983]).
5. *Or. Christ.*, t. III, col, 820.
6. Voy. *Hist. de Chypre sous les princes de la m. de Lusignan*, t. II, p. 281 et p. 282, n. 1; Guill. de Machaut, *Prise d'Alexandrie*, p. 281, n. 24; 323.
7. Pag. II.

Espagne. Mais le pape ne tarda pas à l'appeler auprès de lui et l'employa en diverses négociations. Promu évêque de Patti et Lipari en 1354, évêque de Coron en 1359, archevêque de Crête en 1361, enfin patriarche de Constantinople en 1362, il fut nommé légat apostolique pour l'Orient, en 1364, à l'occasion de la belle et stérile croisade de Pierre I[er] de Lusignan contre les Infidèles d'Asie et d'Égypte. Il assista à la prise et à l'évacuation d'Alexandrie en 1365, et mourut à Famagouste, le 6 janvier 1366, dans les bras de son ami Philippe de Maizières, chancelier du royaume de Chypre [1], qui nous a laissé de lui une biographie justement admise dans les Bollandistes. Dès sa mort, il fut considéré et vénéré comme un saint dans l'île de Chypre [2].

Suarez cite la bulle du 5 juillet 1364, par laquelle Urbain V avait déchargé Pierre Thomas de l'archevêché de Crête en l'appelant au patriarcat de Constantinople, « précédemment « occupé par Guillaume, que le pape Innocent VI avait nommé « à l'archevêché de Milan, en l'autorisant à garder quelque « temps, si les circonstances l'exigeaient, le patriarcat de « Constantinople. *Dat. Avinion. 3 non. Jul. ann. 2. Reg.* « *Urb. V. an 2* [3] ».

Un *Guillaume,* religieux franciscain, désigné pour le patriarcat de Constantinople dès la mort du B. Pierre Thomas, en 1366, d'après Suarez, ne fut pas confirmé dans sa charge.

1366. Paul, archevêque de Smyrne en 1355, archevêque de Thèbes en 1364, fut transféré par Urbain V, le 17 avril 1366 (*Avinion. 15 cal. Mai. ann. 4. Reg. Urbani V*) au patriarcat de Constantinople, devenu vacant par le décès de Pierre [4].

1368. *Philippe de Cabassole,* évêque de Marseille, gouverneur d'Avignon pour le pape Urbain V, est qualifié par erreur patriarche de Constantinople en 1368 dans Bzovius et autres écrivains ecclésiastiques [5] ; il fut patriarche de Jérusalem.

1. *Hist. de Chypre,* t. II, p. 281, n.
2. Nous ne voulons pas omettre de citer ici, comme renseignement bibliographique, *La Vie de saint Pierre Thomas,* que M. l'abbé Parraud, a récemment publiée à Avignon, in-12, Fr. Seguin.
3. Bibl. Nat. Mss. Suarez, n° 21.
4. Mss. Suarez, n° 21, fol. 156; Du Cange, t. II, p. 159; Gams, p. 444.
5. Du Cange, *Hist. de C. P.,* t. II, p. 159.

1372. Hugolin Malabranca, originaire d'Orviéto, prieur général des ermites de Saint-Augustin, était patriarche de Constantinople en 1372. Il fut évêque de Rimini, mourut à Aquapendente en 1374, et fut inhumé à Orviéto [1].

1376. Jacques d'Itri [2], dit *Jacobus Campanus,* parce qu'il était né en Campanie, et *Jacobus de Itro*, c'est-à-dire d'Itri, près de Gaëte, du lieu de sa naissance, appartenait à la famille des comtes de Fondi. Évêque d'Ischia en 1359, archevêque d'Otrante, en 1375 [3], Jacques d'Itri fut nommé patriarche de Constantinople le 13 janvier 1376. Il eut, en cette qualité, comme vicaire, frère Antoine Balistario, archevêque d'Athènes. Il prêcha à Anagni en 1378, à l'occasion du retrait d'obédience à Urbain VI [4]. Il se trouvait dans la ville de Fondi quand Clément VII y fut élu pape, le 21 septembre de cette année, et il reçut la pourpre cardinalice du nouveau pontife dans la première promotion, qui eut lieu le 18 décembre suivant [5]. Jacques mourut en 1387.

1379. Guillaume III, évêque d'Urbino, fut nommé par Clément VII, patriarche de Constantinople et administrateur de l'église d'Otrante, à la place de Jean, créé cardinal le 21 janvier 1379 [6]; il fut révoqué peu après par Urbain VI. On ne sait si le pape lui donna un successeur dont le nom n'aurait pas été conservé, ou si le patriarcat resta quelque temps vacant. Il y a du trouble dans la plupart des séries épiscopales de cette malheureuse époque, par suite du schisme qui divisait l'église en deux obédiences rivales et en raison de la fréquente collation de plusieurs évêchés, en simple commende, au même prélat.

Telle était la perturbation de l'Église à cette époque qu'un intrigant nommé *Tagari,* né dans une île inconnue de l'Archipel, parvint à se faire accepter quelque temps en Orient

1. Le Quien, t. III, col. 825. Voy. précédemment pag. 435-436.
2. Mal nommé dans Du Cange, *Jacques de Viss. Hist. de C. P.*, t. II, p. 159; et dans Moréri, *Jacques de Vis.*
3. Gams, p. 911.
4. Moranvillé, *Chronogr. regum Franc.*, t. II, p. 366.
5. Baluze, *Vitæ pap. Aven.*, t. I, col. 1251.
6. Du Cange, *Hist. de C. P.*, t. II, p. 159.

même comme patriarche de Constantinople et à donner au roi Jacques de Lusignan l'onction sacrée de roi de Jérusalem, en 1389 [1]. Encouragé par ces débuts audacieux, Tagari vint en France, osa se présenter à Rome même, où il fut enfin démasqué et jeté en prison.

MATHIEU II, religieux bénédictin, de la famille des Bandinelli de Sienne, fut nommé par Boniface IX, on ne sait à quelle date. Il mourut avant la fin de l'année 1404 [2].

1390. ANGELO CORRER ou CORRARO, noble vénitien, fils de Nicolas, plus tard pape sous le nom de Grégoire XII, fut d'abord évêque de Castello di Olivolo, ou de Venise, en 1381, puis évêque de Chalcis, ou de Négrepont, et devint patriarche de Constantinople par nomination de Boniface IX dès l'an 1390 [3], en conservant l'administration de l'église de Négrepont [4]. Angelo, créé prêtre-cardinal de Saint-Marc par Innocent VII, en 1405, fut élevé au trône pontifical, l'année suivante, 1406.

1405. ANTOINE CORRER, neveu du précédent, était fils du procurateur Philippe, lequel était frère du pape Grégoire XII. Chanoine régulier de Saint-Georges in Alga, doyen de l'église de Coron, archevêque de Bologne, patriarche de Constantinople en 1405, Antoine fut créé par son oncle cardinal-prêtre de Saint-Pierre-aux-Liens (et non de Saint-Chrysogone, comme dit Ciaconius [5]) au mois de juillet 1408. Il mourut à Padoue, le 14 janvier 1445, alors cardinal-évêque d'Ostie, doyen du sacré collège, resté un modèle de vertu et de simplicité au milieu des honneurs et des bénéfices dont il avait été comblé. Vénéré de son vivant, il fut béatifié par l'acclamation publique à Venise, où on l'inhuma [6].

1. *Arch. de l'Or. latin*, t. II, p. 276. *Archevêques latins de Chypre.*
2. Le Quien, p. 829.
3. Ughelli, Capellari, etc. C'est Correr vraisemblablement qui passa onze jours à la cour de Savoie au mois de mai 1390 (Saraceno, *Regist. dei principi di ramo d'Acaia;* Turin, 1881, p. 94).
4. Cardella, *Mem. stor. dei card.*, t. II, p. 324-325.
5. Voy. Cardella, t. II, p. 340.
6. Capellari, *Il Campidoglio Veneto*. Ms. de la Bibl. Saint-Marc.

1408. — N. Inconnu, nommé probablement patriarche de Constantinople lorsqu'Antoine Correr fut créé cardinal [1].

1409. François Lando, noble vénitien, évêque de Cénéda en 1378, peut-être évêque de Concordia en 1388, patriarche de Grado en 1408, patriarche de Constantinople en 1409, assista comme tel au concile de Pise. Créé cardinal de Sainte-Croix de Jérusalem en 1411, devenu cardinal-évêque de la Sabine en 1420, il mourut à Rome, âgé de soixante ans, le 26 décembre 1426, et fut inhumé à Sainte-Marie Majeure [2]. Moréri, Cardella [3] et Gams reculent sa mort jusqu'en 1427.

1409. *Alphonse d'Exéa,* évêque d'Elne en 1409 et 1410, fut nommé patriarche de Constantinople et administrateur de Séville, par Benoît XIII, qui n'était plus qu'un antipape, depuis 1398 [4].

1411 ou 1412. Jean Ier de La Rochetaillée, de *Petra Incisa,* près de Lyon, et non de Roquetaillade, en Languedoc, comme avait cru dom Vaissète [5], fut peut-être, et très vraisemblablement, nommé patriarche de Constantinople en 1411 ou 1412, à l'époque de la promotion de Lando au cardinalat [6]. Pourvu de l'évêché de Saint-Papoul, près Castelnaudary, en 1413 [7], il assista en 1415 et 1416 au concile de Constance, où il souscrit ainsi : *Johannes, patriarcha Constantinopolitanus* [8]. Il fut peu après chargé de l'église de Genève. Nommé évêque de Paris en 1422, transféré à l'archevêché de Rouen en 1423, il célébra les obsèques de Charles VI à Notre-Dame de Paris, le 10 novembre de cette année [9]. Créé cardinal en 1426 et archevêque de Besançon en 1429, il mourut à Bologne, le 24 mars 1437. Le Quien se trompe en attribuant à deux patriarches de

1. Le Quien, t. III, col. 832.
2. Cicogna, *Inscrip. Venez.,* t. II, p. 185; Labbe, *Concil.*, t. XI, col. 2216; Le Quien, t. III, col. 832. Gams marque sa mort au 26 décembre 1427 (p. xiv); et Capellari au 26 janvier 1426. Le comte Litta a publié le dessin de son tombeau, dans ses *Familles illustres d'Italie.*
3. *Mem. stor. dei cardinali,* t. III, p. 1.
4. Puiggari, *Catalogue des évêques d'Elne,* p. 70, Perpignan, 1842.
5. *Hist. de Lang.*, t. IV, p. 432.
6. Cardella croit (t. III, p. 37), qu'il reçut le patriarcat de Martin V, ce qui retarderait sa nomination au moins jusqu'en 1417.
7. *Gallia christ.*, t. XIII, col. 304, 305.
8. Labbe, t. XII, col. 184.
9. Monstrelet, éd. Douet d'Arcq, t. IV, p. 122.

Constantinople, différents et successifs (Jean I[er] et Jean II), des faits qui concernent uniquement notre Jean de La Rochetaillée.

1418. JEAN II CONTARINI, de la noble famille vénitienne de ce nom, fut nommé en même temps patriarche de Constantinople et évêque de Città Nuova en Istrie, l'ancienne Héraclée, le 18 avril 1418. Il conserva ce dernier évêché, que le P. Gams croit avoir été réuni à celui d'Asolo [1], jusqu'en 1427 [2]. Remplacé dans le patriarcat de Constantinople sous le pontificat de Nicolas V (1447-1455), et en vertu des décisions du concile de Florence, par Mélissène (ou Grégoire IV), patriarche grec, alors retiré à Rome [3], Contarini mourut hors de Rome, on ne sait en quelle année. Il ne vivait plus en 1459, lors de la nomination d'Isidore de Kiev.

1430. FRANÇOIS de CONZIÉ, archevêque de Toulouse [4] en 1390, archevêque de Narbonne en 1391, mort le 31 décembre 1432, fut patriarche de Constantinople dès 1430 [5].

1438. FRANÇOIS II CONDOLMER, ou CONDOLMERO, noble vénitien, neveu d'Eugène IV, créé cardinal-prêtre de Saint-Clément le 19 septembre 1431; archevêque de Narbonne en 1433; patriarche de Constantinople et archevêque de Besançon le 31 octobre 1438 [6]; évêque de Vérone en 1439 [7]; cardinal-évêque de Porto en 1445, il mourut à Rome le 5 septembre 1453 et fut inhumé dans les caveaux de Saint-Pierre [8].

1454 ou 1455. GRÉGOIRE, dit *Mélissène,* dit aussi Mamma, patriarche grec. Obligé de quitter Constantinople à cause de son attachement au concile de Florence, il se retira à Rome en 1452. Il fut peu après nommé patriarche pour les Latins,

1. Gams, p. 775.
2. Ughelli, t. X, col. 72.
3. Rainaldi, 1459, § 84, t. XXIX, p. 217; Le Quien, col. 834.
4. Et non d'Arles, comme porte le ms. de Du Cange, *Hist. de C. P.*, t. II, p. 160.
5. Gams.
6. Capellari, *Campidoglio Veneto.*
7. Gams, p. 806.
8. Cardella, t. III, p. 62.

et réunit ainsi en sa personne les deux patriarcats et l'archevêché de Négrepont. Il mourut à Rome en 1459 [1].

1459. ISIDORE de KIEV, moine de Saint-Basile, d'abord hégoumène de Saint-Démétrius à Constantinople, métropolitain de Kiev, ou des Russes, en 1437. Venu au concile de Florence avec les prélats orientaux désireux de s'unir à l'Eglise de Rome, il fut élevé au cardinalat en même temps que Bessarion, au mois de décembre 1439. Il fut cardinal-évêque de la Sabine dès 1452 [2].

Envoyé comme légat du pape à Constantinople, il parvint à y faire proclamer l'union, le 12 décembre 1452. Il se trouvait encore en cette ville lors du dernier assaut livré par les Turcs, événement dont il a écrit une relation. « Fait prisonnier sans avoir été reconnu, il revint à Rome dans un état de fortune plus que modeste; il trouva cependant encore, dans sa noble indigence, les moyens de se faire chérir par ses bienfaits [3]. » A la mort de Grégoire Mélissène, Isidore fut nommé patriarche de Constantinople par Pie II, le 20 avril 1459 [4]. Il reçut peu après, au moins en commende, les archevêchés de Nicosie et de Négrepont, dont les revenus ne lui parvinrent point. Il mourut à Rome, non le 8 mars 1464, mais le 27 avril 1463 [5].

1463. BESSARION, né à Trébizonde, archevêque de Nicée, créé prêtre-cardinal des Douze-Apôtres en 1439, cardinal-évêque de la Sabine en 1449, transféré la même année à l'évêché de Frascati [6], patriarche de Constantinople en 1463, à la mort d'Isidore de Kiev, mourut à Rome le 18 novembre 1472. Il est qualifié de patriarche de Constantinople sur le tombeau qu'il fit élever lui même en 1466 pour recevoir son corps [7].

1. Rainaldi, 1459, § 84, t. XXIX, p. 217; Le Quien, col. 834.
2. Gams (p. XIV), qui le considère dès lors comme patriarche de Constantinople.
3. M. Vast, *Le siège et la prise de Constantinople par les Turcs*, dans la *Revue historique*, 1880, t. XIII, p. 6.
4. Cardella, t. III, p. 75.
5. Ciaconius, t. II, col. 904; Rainaldi, *Annal. eccl.* 1459, § 84; Le Quien, t. III, col. 836; M. Vast, art. cité.
6. Gams, p. XIV et cf. Cardella, t. III, p. 77.
7. Ciaconius, t. II, p. 907. Le P. Lusignan a donné dans un livre assez rare et publié à Paris en 1580 la liste suivante des patriarches latins de Constantinople postérieurs à la prise de la ville par les Turcs. Je la reproduis,

1472. PIERRE RIARIO, de Savone, dit le cardinal de Saint Sixte, religieux franciscain, neveu de Sixte IV, créé cardinal en 1471; patriarche de Constantinople en 1472, à la mort de Bessarion, dont il n'eut pas les vertus [1], archevêque de Florence en 1473, mourut le 5 janvier 1474, âgé seulement de 28 à 29 ans [2]. C'est le dernier patriarche de Constantinople mentionné dans Le Quien [3].

1480. JÉRÔME LANDO, patricien de Venise, marié avant d'entrer dans les ordres, archevêque de Candie en 1453, fut patriarche de Constantinople après Pierre Riario, mais nous ne savons à quelle époque. Malipiero place sa mort en 1496 (v. s.) et lui donne seize années de patriarcat [4], sa nomination remonterait donc au moins à l'année 1480. Il est certain que Lando était patriarche de Constantinople à cette époque. Le 6 juillet de cette année 1480, il fut banni pour un an des États de Venise, parce qu'il s'était permis d'écrire à Laurent de Médicis sur les affaires d'État [5]. En 1483, nous le voyons rentré tout à fait dans les bonnes grâces de la Sei-

quoiqu'elle soit assez inexacte, parce qu'elle renferme quelques indications utiles :

Patriarchæ C. P. latini, instituti a captione C. P. anno 1453 husque hodie, omnes titularii, 9 (sic).

1. Besarion, græcus, cardinalis, in consilio Florentiæ factus ex Latinis patriarcha, sedit ann. 20.
2. Petrus Riarius, Savonensis, ordinis D. Fr. et cardinalis, sedit an. 2.
3. Hieronimus Lando, archiepiscopus Cretensis, 11.
4. Joannes Michael, venetus, cardinalis. sedit, 18.
5. Marcus Cornelius, venetus, cardinalis, 21.
6. Egidius Viterbiensis, ordinis eremitarum S. Augustini, cardinalis, 6.
7. Franciscus Pisaurus, venetus, cardinalis, archiepiscopus Jaderensis, 3.
8. Marinus Grimanus, venetus, cardinalis, 1. 7 (sic).
9. Rainutius Farnesius, romanus, cardinalis, 4.
10. Fabius Columna, romanus, episcopus Aversanus, factus Patriarcha, 4.
11. Iterum Rainutius, cardinalis, 12.
12. Scipio Rebipa, siculus, cardinalis, patriarcha constitutus an. 1565, archiepiscopus Pisanus.

(*Catalogus virorum illustrium*, Paris, 1580, in-8°, fol. 48, v°).

1. L. Pistor, *Hist. des Papes*, tr. fr. de M. Furcy Rainaud, t. IV, p. 219.
2. Cf. Ciaconius, t. III, p. 43 et 88; Bibl. nat. *Mss. de Suarez*, n° 21, fol. 156, v°; L. Pistor, *loc. cit.*, p. 232; Cardella marque, par erreur, sa mort à 1473, t. III, p. 180.
3. T. III, col. 836.
4. *Annali Veneti*, in-8°. t. II, p. 704. Florence, Vieusseux, 1844.
5. Cicogna, *Inscrizioni Veneziane*, t. IV, p. 605 et note; cf. t V, p. 643.

gneurie [1]. Les biens du patriarcat situés dans l'île de Crète rapportaient, de son temps, 800 ducats [2]. Lando mourut à Venise, sur la paroisse de Saint-Antonin, le 4 janvier 1497, nouveau style, après avoir été seize ans patriarche, comme nous l'avons dit d'après Malipiero, et vingt-quatre ans archevêque de Candie [3]. Il fut inhumé à Saint-François della Vigna.

Sanudo rapporte dans ses *Diarii* que Lando, avant de mourir, avait fait une sorte de cession du patriarcat au cardinal Grimani [4]. Le pape ne tint aucun compte de ces arrangements, et, au décès de Lando, on donna le patriarcat au cardinal Michiel, sujet vénitien, d'ailleurs, comme Lando et comme Grimani.

1497. JEAN MICHIEL, ou MICHELE, de la branche de l'illustre famille établie sur la paroisse de Sant Angelo, à Venise, ce qui explique le nom de *Michiel di Santo Anzolo*, sous lequel Sanudo le désigne [5], autant peut-être que sa promotion à la diaconie cardinalice de Saint-Ange. D'abord protonotaire apostolique, Jean fut créé par le pape Paul II, son oncle, cardinal diacre de Sainte-Lucie *in Settizolio*, dans la promotion de 1468 [6]; il ne tarda pas à prendre la diaconie de Saint-Ange et conserva toujours le titre de *cardinal de Saint-Ange*, bien qu'il ait parcouru toute l'échelle des honneurs cardinalices. Prêtre-cardinal de Saint-Marcel, sous Sixte IV; cardinal-évêque d'Albano, en mars 1491; cardinal-évêque de Palestrina, au mois d'octobre de la même année, il fut transféré, le 31 août 1492, à l'évêché cardinalice de Porto, qu'il garda jusqu'à sa mort [7]; il avait eu, en outre, l'évêché de Vérone, de 1471 à 1485, et celui de Padoue, de 1485 à 1487. Il reçut le patriarcat de Constantinople en 1497, comme le plus ancien des cardinaux, et nonobstant les dispositions antérieurement

1. Navagiero, ap. Muratori, *Script. rer. ital.*, t. XXIII, col. 1183. Un patriarche de Constantinople agréé par le Turc, était attendu à Venise en 1486. Lamansky, *Les secrets d'État*, 2e partie, p. 54. Saint-Pétersbourg, in-8o, 1884.
2. Sanuto, *Diarii*, éd. Venise, 1879, t. I, col. 459.
3. Sanuto, p. 459; Malipiero, t. II, p. 704; cf. Cicogna, t. IV, p. 180, n. a. qui place sa mort en 1496.
4. *Diarii*, t. Ier, col. 459.
5. *Diarii*, t. Ier, col. 484, 1193; t. II, col. 1523.
6. Ughelli, t. V, p. 945; Ciaconius, t. II, p. 1114.
7. Gams, p. x.

arrêtées entre Lando et Grimani [1]. Un récent décret du Consistoire réservait aux seuls cardinaux le titre de patriarche de Constantinople et peut-être les titres analogues des patriarcats de Jérusalem, d'Antioche et d'Alexandrie [2]. Mais ces décrets furent très souvent méconnus [3]. En 1500, le sénat de Venise gratifia Jean Michiel de l'abbaye de Sainte-Marthe [4]. En 1501 et 1502, il séjourna à Rome [5]. Emprisonné au château Saint-Ange par ordre de César Borgia, fils d'Alexandre VI, il y fut empoisonné le 10 ou 11 avril 1503, par un de ses serviteurs, Asquino, que Borgia avait soudoyé [6]. L'épitaphe qu'on lui consacra dans l'église de Saint-Marcel au Corso, le qualifie évêque de Porto, cardinal de Saint-Ange, patriarche de Constantinople [7].

1503. JEAN BORGIA (*le vieux*), neveu d'Alexandre VI, archevêque de Montréal en 1483, cardinal de Sainte-Suzanne en 1492, évêque commendataire de Lombez, et autres siéges, reçut le patriarcat de Constantinople dès le mois d'avril 1503 [8] et mourut à Rome le 1er août suivant [9]. Il ne faut pas le confondre, comme quelques écrivains, avec Jean Borgia (*le jeune*), évêque de Melfi, qui fut créé cardinal en 1496 et mourut avant lui, en l'année 1500.

1503. FRANÇOIS DE LORRIS, évêque d'Elne en 1499, cardinal diacre de Sainte-Marie-Nouvelle le 31 mai 1503, mort le 22 juillet 1506, aurait été patriarche de Constantinople [10].

1509. THOMAS BÆKACS DE ERDŒD, ainsi nommé du lieu de sa naissance (Erdöd), petit bourg de la Hongrie orientale,

1. Sanuto, *Diarii*, t. Ier, col. 484; t. II, col. 776, 810, 912 etc., 1370; t. III, col. 843; Malipiero, *Annali Veneti*, t. II, p. 704. D'après Capellari (*Campidoglio Veneto*, ms.), il aurait eu le patriarcat de Constantinople dès 1485.
2. Sanuto, *Diarii*, t. Ier, col. 459.
3. En ce qui concerne notamment Constantinople en 1588, 1596, 1622, etc.
4. Sanuto, *Diarii*, t. III, col. 420, 608; t. IV, col. 6.
5. Sanuto, *Diarii*, t. IV, col. 540, 557.
6. Cf. Sanuto, *Diarii*, t. V, col. 15, 575, 592, 600, 611, 753. Jules II fit trancher la tête à Asquino, col. 1030.
7. *Archivio Veneto*, 1884, t. XXVII, 1e part., p. 121.
8. Sanuto, *Diarii*, t. V, col. 18.
9. Ciaconius, t. III, p. 167; Cardella, t. III, p. 249.
10. M. Puiggari, *Catalogue des évêques d'Elne*, 1842, p. 86.

évêque de Raab ou Javarin en 1486 [1]; évêque d'Erlau ou Agria en 1493 [2]; archevêque de Gran ou Strigonie en 1497 [3], cardinal-prêtre du titre de Saint-Sylvestre et Saint-Martin en septembre 1500 [4]. Il fut, d'après Gams, nommé patriarche de Constantinople en 1509 [5]. Il mourut le 12 juin 1521 [6].

1517. Marc Cornaro, fils du procurateur Georges, arrière-neveu de la reine Catherine Cornaro, protonotaire apostolique, créé cardinal-diacre de Sainte-Marie *in porticu* le 28 septembre 1500, puis de Sainte-Marie *in via lata,* et prêtre-cardinal de Saint-Marc [7], abbé commendataire de San Zeno, de Vérone, etc.; nommé évêque de Vérone le 5 novembre 1503 [8], évêque de Padoue le 9 mars 1517, et en même temps patriarche de Constantinople [9], cardinal-évêque d'Albano le 12 ou 15 mai 1524, cardinal-évêque de Palestrina le 15 juin suivant, mourut à Venise le 20 juillet de la même année 1524, doyen du Sacré Collège. Il fut inhumé à Saint-Georges-le-Majeur [10].

1524. Gilles (Ægidius) Caninio, dit aussi Antonini, né à Viterbe, général de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, créé cardinal-prêtre de Saint-Mathieu en 1517, plus tard de Saint-Marcel, évêque de Viterbe en 1524, fut, suivant Cardella, nommé patriarche de Constantinople en cette même année 1524 [11]. Ciaconius recule à tort sa nomination jusqu'en 1532 [12]. Le cardinal Gilles se démit du patriarcat dès l'an 1530, époque à laquelle il fut nommé (19 décembre 1530) arche-

1. Gams, p. 374.
2. Gams, p. 367.
3. Gams, p. 380; Cicogna, *Inscriz. Venet.*, t. V, p. 521.
4. Gams, p. 380. Les *Diarii* de Sanuto, du moins dans les Index, le mentionnent souvent, de 1502 à 1504, comme cardinal de Saint-Eustache, t. V, col. 1135. Cardella, t. III, p. 281; Moréri.
5. Gams, p. 380; Cicogna, t. V, p. 521. Cardella ne dit pas que Thomas Bækacs ait été patriarche de Constantinople; Sanuto, dans ses *Diarii,* l'appelle toujours l'archevêque ou le cardinal de Strigonie, sans le qualifier patriarche. S'il obtint cette dignité, il faut admettre qu'il dut y renoncer avant sa mort et au plus tard en 1517, puisque le cardinal Marc Cornaro en fut pourvu cette année.
6. Gams, p. 380.
7. Moréri, *dict.*; Cardella, *Mem.*, t. III, p. 291.
8. Gams, p. 806.
9. Gams, p. 798.
10. Capellari, *Campidoglio Veneto,* ms.; cf. Cicogna, t. III, col. 200.
11. Cardella, t. IV, p. 49.
12. Cf. Baluze, *Vitæ pap.*, t. III, 395.

vêque administrateur de Zara, par permutation avec François Pesaro, démissionnaire [1]. Il mourut à Rome le 12 novembre 1532, à l'âge de soixante ans.

1530. François Pesaro, vénitien, archevêque de Zara en Dalmatie depuis 1505 [2], se démit de ce siège en 1530; il fut pourvu du patriarcat de Constantinople en remplacement du cardinal Gilles Canisio, cette même année 1530, d'après Capellari [3]; cette notion est exacte, et l'on trouve, en effet, dans les *Monumenta Slavorum meridionalium* la bulle de nomination en date du 19 décembre 1530, que le P. Theiner analyse en ces termes : *Ægidius, cardinalis S. Marcelli, Francisco, archiepiscopo Jadrensi, in patriarcham C. P. electo, perpetuus administrator ecclesiæ Jadrensis constituitur* [4].

La mise en possession définitive ne dut avoir lieu cependant que l'année suivante, d'aprés la décision des Pregadi du 7 décembre 1531 que j'ai lue aux archives de Venise et dont voici la substance : « Que le patriarcat de Constantinople soit « donné au révérend François Pesaro, précédemment arche- « vêque de Zara, archevêché dont il s'est démis dans les mains « du pape; que Pesaro soit mis en possession par le gouverne- « ment de Crête des biens du patriarcat situés dans l'île; et que « le cardinal Gilles (*Ægidius*), qui a résigné le patriarcat dans « les mains du saint Père, soit nommé par le pape archevêque « de Zara à sa place [5]. » Indépendamment du patriarcat, Pesaro reçut l'évêché de Brescia en 1531; il mourut en 1544, ayant renoncé au patriarcat, paraît-il, mais depuis trés peu de temps sans doute, s'il en fut titulaire durant quatorze ans et trois mois, comme le dit Capellari [6].

1544. Marin Grimani, fils de Jérôme Grimani, neveu du cardinal Dominique Grimani, évêque de Cénéda en 1508, nommé, par Léon X, patriarche d'Aquilée en 1517, à la place

1. Voy. l'article suivant.
2. Gams, p. 426.
3. *Campidoglio Veneto.*
4. *Mon. Slav. merid.*, t, V. p. 611.
5. Arch. de Venise, *Senato, Mar.* Reg. XXII, 1530-1533, fol. 82.
6. *Campidoglio Veneto*, ms.

de son oncle Dominique, dignité qu'il résigna en 1527. Créé cardinal-prêtre de Saint-Vital en 1527; réintégré en 1533 au patriarcat d'Aquilée, qu'il résigna de nouveau en 1545; promu cardinal-évêque de Frascati en 1541, fut cardinal-évêque de Porto en 1543. Il mourut à Orviéto en septembre 1546 [1].

Cardella dit qu'il passa au patriarcat de Constantinople l'année même de sa nomination au patriarcat d'Aquilée, en 1517 [2]. Cette assertion est contredite par tout ce que nous savons des patriarches latins de Constantinople en ce temps, sans parler de la décision consistoriale de 1437 environ, qui réservait aux seuls cardinaux la dignité de patriarche de Constantinople. Une pièce des archives de Venise établit que Grimani fut pourvu par le pape du patriarcat de Constantinople en 1544 seulement, à une époque où il pouvait penser déjà à quitter le siége d'Aquilée. Le 8 juin 1545, le sénat de Venise ordonne ce qui suit : « Que la mise en possession des biens dépendant « du patriarcat de Constantinople, (en Crète), soit donnée au « cardinal Grimani, nommé par une bulle du 10 des calendes « d'avril 1544, ledit patriarcat étant devenu vacant à la suite « de la libre renonciation du cardinal François Pesaro [3]. »

Marin Grimani, ami éclairé des beaux-arts, avait réuni une grande quantité d'objets précieux et de haute valeur. L'un des plus riches objets de sa collection est le célèbre bréviaire Grimani, exécuté pour le cardinal Dominique, son oncle. Au décès du cardinal Marin, ce beau manuscrit passa à un membre de sa famille, Jean Grimani, patriarche d'Aquilée, qui, peu de jours avant sa mort, survenue le 3 octobre 1593, le légua à la république de Venise, en le remettant lui-même dans les mains du doge [4].

1546. Ranuce Farnèse, né en 1530, neveu du pape Paul III, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, archevêque de Naples en 1544, cardinal-diacre de Sainte-Lucie *in Selci* en 1545,

1. Gams, p. 774, X, XX; Ciaconius, t. III, p. 485-487 ; Cardella, t. IV, p. 89-90. Son corps, transporté à Venise, fut inhumé à Saint-François della Vigna, d'après le *Campidoglio Veneto* de Capellari.
2. Tome IV, p. 89.
3. Archives de Venise, *Senato, Mar.* Reg. XXVII, fol. 18 v°.
4. Voy. *Fac simile et descript. du Bréviaire Grimani de la Bibl. S. Marc*, par Fr. Zanotto. Photogr. de Perini. Venise, 1862, gr. in-4°, p. IX et X.

peu après cardinal-prêtre du titre de Saint-Ange; archevêque de Ravenne en 1549, archevêque de Bologne en 1564, cardinal-évêque de la Sabine en 1565, mort à Parme, le 28 octobre de cette même année 1565 [1].

Il fut nommé patriarche de Constantinople avec le titre d'administrateur perpétuel dès 1546, ainsi que cela résulte d'une décision que j'ai relevée dans les registres du Sénat de Venise et dont voici l'analyse : « Le patriarcat de Cons- « tantinople étant devenu vacant par suite de la mort du « cardinal Grimani, le pape, par un bref du 13 novembre « dernier (1546), a nommé perpétuel administrateur du dit « patriarcat le révérend *Renucio,* cardinal de Saint-Ange, « neveu de Sa Sainteté. En conséquence, qu'il soit écrit à « notre gouvernement de Candie de mettre ledit cardinal ou « son envoyé, en possession des biens du patriarcat, situés « dans l'île [2]. »

Farnèse renonça au patriarcat en 1549, lorsque son oncle Paul III le transféra du siège de Naples au siège de Ravenne [3]; il paraît avoir repris le titre et la charge en 1554, à la mort de Fabius Colonna et l'avoir conservé jusqu'à son décès.

1549. Fabius Colonna, de Rome, évêque d'Aversa, dans le royaume de Naples en 1529, aurait été nommé patriarche de Constantinople après Farnèse et aurait occupé quatre ans cette dignité suivant la liste du P. Lusignan, imprimée ci-dessus. Ughelli et Gams le qualifient aussi de patriarche de Constantinople et rapportent sa mort en 1554 [4].

1554. Ranuce Farnèse, de nouveau. D'après les listes du P. Lusignan, le cardinal Farnèse aurait été, pour la seconde fois, pourvu du patriarcat de Constantinople après Colonna et l'aurait conservé douze années, c'est-à-dire jusqu'à sa mort. Rien ne s'oppose au dire de Lusignan, d'après ce que l'on

1. Ciaconius, t. III, p. 722; Gams, p. xiv; Cardella, t. IV, p. 282.
2. Archives de Venise. *Senato, Mar.* Reg. XXIX, fol. 29 v°. Décision des premiers mois de 1546 (v. s.) c'est-à-dire 1547.
3. Cardella, t. IV, p. 282.
4. Gams, p. 855.

apprend de la carrière de Farnèse dans Ciacconius, Moréri et Cardella [1], Il mourut à Parme le 28 octobre 1565.

1565. SCIPION REBIBA, Sicilien, né à Saint-Marc dans les montagnes de Messine, évêque de Motula en Pouille en 1551, cardinal-prêtre de Sainte-Pudentienne en 1555, archevêque de Pise en 1556 ; se démit de ce siège en 1560, fut ensuite [2] nommé patriarche de Constantinople, vraisemblablement en 1565, à la mort du cardinal Farnèse ; puis cardinal-évêque d'Albano en 1573 ; cardinal de la Sabine en 1574. Il mourut à Rome, âgé de soixante-treize ans, le 24 juillet 1577.

1588. SILVIO SAVELLI, romain, nommé, par Grégoire XIII, archevêque de Rossano en 1583, patriarche de Constantinople en 1588 ; vice-légat d'Avignon en 1594 ; créé prêtre-cardinal de Sainte-Marie *in via* par Clément VIII, le 5 juin 1596 ; se démit probablement du patriarcat à cette époque et mourut en 1599, à l'âge de cinquante ans [3].

1596. BONIFACE BEVILACQUA, patricien de Ferrare, était déjà patriarche de Constantinople, d'après Cardella [4], quand le pape Clément VIII, voulant se rendre agréable aux habitants de la ville de Ferrare, nouvellement soumise au Saint-Siège, créa Bevilacqua, alors âgé de vingt-huit ans seulement, prêtre-cardinal du titre de Sainte-Anastasie le 3 mars 1598. Il eut ensuite l'évêché de Cervia en 1601, fut cardinal-évêque de la Sabine en 1624, cardinal de Tusculum en 1626, et mourut à Rome, le 7 avril 1627.

Quelques lettres d'un *Nicolàs,* patriarche de Constantinople, se trouvent dans un recueil de Louis Lollino, évêque de Bellune, mort en 1625, publié sous ce titre : *Epistolæ miscellaneæ,* etc. ; Bellune, 1641, in-4° [5]. Peut-être Nicolas était-il contemporain de Lollino.

1. T. IV, p. 282.
2. Cardella, t. IV, p. 348. Gams (p. 937) inscrit, en 1560, dans le catalogue des évêques de Troja, en Pouille, à la suite d'un Jean Rebiba cardinal, un Prosper Rebiba, patriarche de Constantinople qui semble être Scipion.
3. Cardella, t. VI, p. 16.
4. Cardella, t. VI, p. 47. Il reçut probablement le patriarcat à l'époque où Silvio Savelli, son prédécesseur, fut créé cardinal.
5. Cité par Cicogna, *Inscriz. Venez.*, t. V, p. 29.

1628. FRANÇOIS-MARIE MACHIAVELLI, né à Florence, après avoir accompagné en qualité de dataire le cardinal Ginetti, envoyé à Cologne comme légat *a latere,* il le remplaça avec le caractère de nonce et le titre de patriarche de Constantinople, pour aider à la conclusion de la paix [1]. Machiavelli dut résigner à une époque inconnue, peut-être en 1635, le patriarcat. Il fut nommé en 1638 archevêque de Ferrare, cardinal-prêtre des SS. Jean et Paul à la promotion de 1641, et mourut encore jeune le 21 novembre 1653. Le Sultan l'avait autorisé, en 1651, à avoir un vicaire résident à Constantinople.

1635. JEAN-BAPTISTE SPADA, patricien de Lucques, gouverneur de Rome en 1635, peu après nommé chanoine de Saint-Pierre, put être vers la même époque pourvu du patriarcat de Constantinople [2]; créé cardinal-prêtre de Sainte-Suzanne le 19 avril 1652, promulgué le 2 mars 1654, il mourut à Rome en 1675, âgé de soixante-dix-huit ans.

1643. JEAN-JACQUES PANCIROL, romain, envoyé nonce en Espagne avec le titre de patriarche de Constantinople et peu après créé cardinal-prêtre de Saint-Étienne au mont Celius, le 13 juillet 1643, mourut à Rome le 3 septembre 1651 [3].

1655. VOLUNNIO BANDINELLI, de Sienne, veuf depuis longtemps et âgé de soixante ans, fut appelé à Rome par le pape Alexandre VII, son ami, qui le nomma camérier d'honneur; puis, peu après, majordome et patriarche de Constantinople. Il fût promu cardinal-prêtre de Saint-Martin aux Monts le 29 avril 1657, et promulgué seulement le 5 avril 1660. Il mourut en 1667 [4].

1670-1673. FRÉDÉRIC BORROMÉE, de Milan, nonce en Suisse et en Espagne, gouverneur de Rome, cardinal-prêtre de Sainte-Agnès, en 1670, mourut à Rome en 1673 [5]. Moréri, qui

1. Cardella, t. VII, p. 1. Cf. t. VI, p.269.
2. Cardella, t. VII, p. 107.
3. Cardella, t. VII, p. 22; Mss. Suarez, t. XXI, fol. 157, v°.
4. Cardella, t. VII, p. 142.
5. Cardella, t. VII, p. 204.

a dressé sa liste des cardinaux sur des documents généralement exacts, le mentionne comme ayant eu le titre de patriarche de Constantinople.

1718. CAMILLE CIBO, des princes de Massa et Carrare, entré dans les ordres en 1705, nommé en 1718 auditeur de la chambre, titre auquel le pape ajouta, par un honneur exceptionnel, celui de patriarche de Constantinople, créé cardinal de Saint-Étienne au mont Celius, le 23 mars 1729, mourut à Rome, âgé de soixante-six ans, en 1743 [1].

1760. PHILIPPE GIOSIA CAUCCI, romain, créé patriarche de Constantinople, le 28 janvier 1760 [2].

1766. FERDINAND-MARIE de ROSSI, romain, créé patriarche de Constantinople en 1766 [3].

1771. JEAN de LA SUEBLA, portugais, créé patriarche de Constantinople, le 4 mai 1771 [4].

1781. FRANÇOIS-ANTOINE MARCUCCI, nommé patriarche de Constantinople et administrateur de Montalto, le 10 décembre 1781. Il vivait encore en 1797 [5].

1823. JOSEPH della PORTA RODIANI, romain, d'abord archevêque *in partibus* de Damas, créé patriarche de Constantinople par Léon XII, dans le consistoire du 16 mai 1823; fut ensuite cardinal-prêtre de Sainte-Suzanne et vicaire de Rome [6].

1831. JEAN SOGLIA, de Casola Valsenio, au diocèse d'Imola, nommé archevêque d'Éphèse par Grégoire XVI, proclamé patriarche de Constantinople dans le consistoire du 6 avril 1831;

1. Cardella, t. VII, p. 239.
2. Biblioth. Saint-Marc (Communication de M. le comte Soranzo, sous-bibliothécaire de Saint-Marc).
3. Bibl. Saint-Marc : même source.
4. Bibl. Saint-Marc : même source.
5. *Il Protogiornale,* ann. 1797. Biblioth. Saint-Marc.
6. Moroni, *Dizion. stor. ecclesiast.,* t. XVIII, p. 106.

cardinal du titre des Quatre Saints couronnés en 1838; et évêque d'Osimo et Cingoli [1].

1839. Antoine-Marie Traversi, né à Venise, le 21 février 1765; promu patriarche de Constantinople dans le consistoire du 21 février 1839, mort à Rome le 2 septembre 1842 [2].

1887. Jules Lenti, né à Rome, le 18 décembre 1824, évêque des sièges unis de Nepi et Sutri, dans le royaume de Naples, le 22 février 1867; promu archevêque titulaire de Side, en Pamphylie, le 28 janvier 1876; nommé patriarche de Constantinople, le 6 septembre 1887.

1. Moroni, *Dizion. stor. eccles.*, t. XVIII, p. 106.
2. Moroni, *Dizion. stor. eccles.*, t. XVIII, p. 106, 107.

L. de Mas Latrie.

JOURNAL

D'UN PÈLERIN FRANÇAIS

EN

TERRE-SAINTE

(1383)

Le 18 février 1383 (*n. st.*), débarquait à Beyrouth un pèlerin français, personnage lettré, à en juger par l'écriture élégante du journal qu'il a rédigé de son voyage en Terre-Sainte, mais auquel un excès d'humilité chrétienne a fait laisser en blanc la place de son nom, au début de son récit.

Le 22 février, il était à Damas; puis, le 26, au lac de Tibériade; le 27, il gravissait le mont Thabor et visitait Nazareth. Le 28 février, il passait à Djenîne; le 1er mars, à Sébastiyé, l'ancienne Samarie, et à Naplouse.

C'est là que s'arrête brusquement son itinéraire, qu'il avait écrit, de sa propre main, sur les dernières pages blanches d'un exemplaire du *De regimine principum* de Gilles de Rome [1]. La continuation de son récit se trouvait sans doute sur deux feuillets suivants, qui ont été coupés et dont il ne reste plus que les onglets.

Soit qu'il ait été peu curieux, ou qu'il fût pressé d'arriver à Jérusalem, but de son voyage, peu de choses arrêtent son attention

1. Bibliothèque nationale, ms. latin 6476 (xive siècle, parchemin, 116 feuillets à 2 col., pet. in-fol.). Ce manuscrit provient de l'ancienne bibliothèque de Fontainebleau et a appartenu au xve siècle à un personnage, dont on lit (fol. 112 vo et 116 vo) la signature et l'ex-libris : « magistri Alani Blancheti ».

Les quatre livres de Gilles de Rome (cf. *Hist. litt. de la France*, XXX, 517) occupent les fol. 1-108; les fol. 109-112 vo contiennent un résumé du traité de l'art militaire de Végèce. C'est au fol. 112 vo, col. 2, que se trouve le journal de notre pèlerin; enfin une table des chapitres du traité de Gilles de Rome est aux fol. 113 à 115.

sur la route : c'est à peine s'il rappelle, en passant, les miracles dont fut témoin le lac de Tibériade; à Nazareth, le pilier de la Vierge est l'objet d'une brève mention de sa part, comme à Samarie, la décollation de saint Jean-Baptiste. Mais, jour par jour, ce qu'il n'oublie pas de noter, c'est le taux des redevances que les Musulmans faisaient payer aux pèlerins, redevances arbitraires contre lesquelles il proteste, à Djenîne, par exemple, où il ajoute : « et si me fist on paier par force ix. derans, je ne sçay pour quoy. »

H. Omont.

[E]n l'onneur de Dieu et de la vierge Marie, ce sont les voiages et pelerinagez que je..... [1] fis en la Terre Sainte oultre mer, l'an de grace mil ccc lxxxij, le xviij^e jour de fevrier.

Et premierement paiai a Barut [2] pour treuage [3] x. derans [4].

Le xxe jour du mois dessusdit paiai a j. casal ij. derans pour treuage.

Le xxij jour, pour treuage à l'entrée de Damas, j. deran, et dedens la cité xxij derans, et fuz toute jour la.

Le x[x]iiij^e jour paiai au pont [5] v. derans et demi et couchai en Melinha [6].

Le xxve jour paiai au Prat v. derans, et dormi al Filz [7] et y paiai pour treuage ij. derans.

Le xxvj^e passai par le val de Galilée, et paiai au pont iij.

1. Le nom a été laissé en blanc; il y a un espace d'une quinzaine de lettres.
2. Beyrouth.
3. De *treu*, tribut, redevance, taxe, péage; toute espèce de droit seigneurial.
4. Monnaie arabe, *dirhem*, du grec δραχμή. Dix *dirhems*, à la fin du XIIIe siècle, en Syrie, équivalaient à sept gros tournois d'argent (cf. Desimoni, dans la *Revue de l'Orient latin*, III, 8).
5. Pont de Jacques, sur le Jourdain, au sud du lac de Houlé.
6. Peut-être Mòh el Hima, près de Tell es Sanjak, au sud-est. Ce ne peut être, à ce qu'il semble, Meleha, de Guillaume de Tyr (XVIII, 13), qui a donné son nom au lac de Houlé (*Lacus Meleha*). Cf. aussi le *Liber peregrinationis* de Jacques de Vérone (1335), publié par M. Rœhricht dans la *Revue de l'Orient latin*, t. III, p. 287, note 2.
7. Je n'ai pu identifier ces deux endroits.

derans, et passai par les bains de Vertu [1], chaus comme feu et salés, et cheent en la mer de Thabarie [2], qui est doulce et la adoulcissent. Et fuz en l'eglise S. André [3], ou Dieu repeu de v. pains d'orge et de ij. poissons v^m. hommes. Et fuz en la mer de Thabarie, ou Dieu ala sus les yaues a sec pié, et ou S. Pierre et S. André peschierent, et Dieu leur dist : Siwez moy et je vous feray pescheurs d'ommez. Et jeu en la cité de Thabarie et paiai iij. derans.

Le xxvij^e jour fuz suz le mont Thabor, ou Dieu fu transfigurez, et paiai j. deran.

Item en la cité de Nazareth [4], ou S. Gabriel fist l'Anontiation a la vierge Marie, en disant : *Ave*, *etc.* Et viz le pilier qu'elle enbraça de paour de la salutacion, et paiai xxxij. derans. Ce fu pour la cité dessus dite xx. derans et pour j. chastel, qui est appellé Cafaca [5], xij. derans.

Le darrenier jour du mois dessus dit fuz a Guini [6], et paiai xij. derans, et si me fist on paier par force ix. derans, je ne sçay pour quoy.

[L]e premier jour de mars l'an dessus dit fuz ou S. Jehan Babtiste fu decolé [7], et jeuz en la cité de Nabolus [8], et paiai iij. derans et demi.....

1. Bains de Hamath (*Emmaüs*).
2. Lac de Tibériade.
3. Cf. Jacques de Vérone, *Revue de l'Orient latin*, III, 282-283.
4. Il y a un blanc de six lettres après Nazareth.
5. Kefr-Kenna (*Castrum Roberti*), au nord-est de Nazareth.
6. Djenine (*Ginaea*).
7. Sébastiyé (*Samaria*).
8. Naplouse.

BIBLIOGRAPHIE

I. — COMPTES RENDUS CRITIQUES

Revue des principaux travaux relatifs aux croisades parus en Allemagne dans les années 1893 et 1894.

La part prépondérante que la France a prise aux croisades a marqué d'une empreinte française ce grand mouvement commun à toute l'Europe. Il est donc naturel qu'en France, les études historiques se soient portées avec faveur vers ce domaine, riche en événements glorieux non seulement pour la nation entière, mais pour nombre de familles dont la descendance existe encore, événements qui se rattachent, plus étroitement que chez tout autre peuple, à l'histoire même du pays.

Parmi les nombreuses publications qui paraissent chaque année sur l'histoire des croisades, et où sont étudiés les causes, le développement et les résultats de ces expéditions, plus de la moitié est d'origine française, et cette proportion se maintient même, à peu de chose près, si l'on envisage l'ensemble des travaux publiés sur les rapports de l'Europe chrétienne avec l'Orient pendant tout le moyen âge. L'Allemagne qui, en ce siècle, s'est placée au premier rang dans l'application et le perfectionnement des méthodes exactes de la critique historique et d'où sont sorties quelques-unes des œuvres les plus importantes sur l'histoire des croisades, l'Allemagne reste loin en arrière de la France au point de vue du nombre de ces travaux, comme jadis elle s'est laissée distancer par elle pour le nombre des participants qu'elle a fournis aux guerres saintes. Chez elle, on ne remarqua pas cette explosion de foi religieuse, cet enthousiasme d'une héroïque chevalerie, cet esprit d'aventure commun à la nation entière qui, en France,

marquèrent l'origine des croisades et conduisirent outre mer d'innombrables bandes, dans lesquelles se rencontrèrent toutes les classes de la population. Au point de vue des études consacrées à ces événements, il en a été un peu de même. En France, du moins au début, c'est d'enthousiasme qu'on a voulu reconstituer l'histoire des croisades. En Allemagne, on a tout de suite soumis cette histoire aux investigations d'une critique rigoureuse et tout impersonnelle. Mais, je me hâte de le dire, cette observation, si elle est fondée pour le passé, ne saurait s'appliquer en bloc à l'époque actuelle, où la France a produit plusieurs des maîtres incontestés de la science historique et où elle prend de plus en plus la direction des recherches dont les croisades sont l'objet. L'émulation avec laquelle les savants des deux pays se sont appliqués à ces recherches a produit les plus heureux résultats, et il est à souhaiter de les voir s'y adonner encore avec le génie propre de leur race, plus généralisateur, plus téméraire en France, plus minutieux, plus exact et plus patient en Allemagne.

Nous nous proposons de passer en revue dans le présent article les principaux travaux allemands sur les croisades, parus dans les années 1893 et 1894. Nous commencerons par mentionner les œuvres d'ordre général, pour nous occuper ensuite des monographies spéciales à chaque croisade.

La première catégorie est peu nombreuse, cela se comprend; mais nous y rencontrerons, en revanche, quelques œuvres du plus haut mérite, appelées à rendre d'inappréciables services, et dont la science allemande peut à juste titre être fière.

Je parlerai tout d'abord de la plus importante de toutes : les *Regesta* de M. Rœhricht [1]. Cet ouvrage remarquable a déjà été analysé dans la présente *Revue;* mais je ne fais que lui rendre justice en disant et en répétant, qu'au point de vue des croisades, et surtout de l'histoire du royaume de Jérusalem, il fait véritablement époque. Sans faux brillant, sans prétention aucune, ce livre, aussi modeste que son auteur lui-même, n'aspire pas à rivaliser avec les volumineuses collections académiques; mais l'auteur en a fait, ce qui d'ailleurs était son but, un moyen d'études précieux, facilement abordable et plein de données exactes. En un volume in-8° de moyenne grosseur, M. Rœhricht a réuni des renseignements dispersés jusqu'ici dans une foule d'autres ouvrages et qu'on ne trouvait pas toujours; car il est peu d'érudits dont la science égale la sienne. En outre, l'auteur

1. R. Rœhricht, *Regesta regni Hierosolymitani.* (Cf. *Rev. de l'Or. latin,* t. I, p. 465.)

a pris le soin, dans un excellent commentaire et un index très complet, de renvoyer le lecteur à une foule de sources, propres à élargir son horizon. Il sera dès lors possible d'étudier à fond et avec succès l'histoire intérieure du royaume de Jérusalem; et l'on peut regretter que le savant français qui tout récemment a traité d'une façon détaillée la question des institutions monarchiques dans ce royaume (je veux parler de M. Dodu) n'ait pas utilisé d'une façon plus constante l'ouvrage de M. Rœhricht, publié cependant depuis un an et demi.

M. Rœhricht a fait encore paraître un deuxième recueil de moindre étendue, consacré nominalement à l'histoire des croisés allemands, mais qui, en fait, intéresse l'histoire générale des relations de l'Occident et de l'Orient. Son « Index chronologique des pèlerins et des croisés allemands [1] » a déjà été dans notre *Revue* l'objet d'éloges mérités; ce petit livre fera mieux encore apparaître la modestie et la réserve de ce savant, qui n'a même pas voulu indiquer dans le titre une partie importante de sa publication, à savoir son étude des légendes allemandes relatives aux croisades. Nous devons accueillir avec satisfaction cette première tentative de synthèse d'un sujet aussi difficile.

A côté de ces deux recueils, mais non sur le même rang, je citerai un travail qui prétend donner un aperçu de l'histoire de la civilisation au temps des croisades. Destinée au grand public, la *Kulturgeschichte der Kreuzzüge*[2] de M. Henne am Rhyn est, comme beaucoup d'autres ouvrages parus en Allemagne, un compromis regrettable entre l'œuvre de science pure et l'œuvre de vulgarisation. L'auteur n'était point qualifié pour fournir des aperçus nouveaux sur le sujet qu'il traite. Il aurait dû se borner à un simple exposé de nos connaissances actuelles, mises à la portée du grand public. Tel qu'il est, son livre ressemble aussi peu à un ouvrage d'érudition qu'un roman d'arrière-boutique à une œuvre véritablement littéraire.

L'étude de M. Schlee sur les rapports de la papauté avec les Croisades[3] offre également un caractère général, mais sans donner prise au même reproche. L'auteur s'est appuyé surtout sur les documents contenus dans les *Regesta* de Jaffé et de Potthast. Son ouvrage serait très utile, s'il s'en dégageait une idée d'ensemble, bien nette, de tout l'appareil des croisades, de l'impulsion et de

1. R. Rœhricht, *Die Deutschen im Heiligen Lande.* (Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 317.)
2. Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. III, p. 140.
3. E. Schlee, *Die Paepste und die Kreuzzüge.* (Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 667.)

l'appui que leur ont donné les papes, de la direction que leur a imprimée la cour de Rome, des conditions financières de ces expéditions, de l'extension de l'idée de croisade à d'autres entreprises, des abus qui s'en sont suivis, enfin de l'attitude prise par chaque pape à l'égard des diverses croisades. Malheureusement l'auteur, ayant à se renfermer dans les limites étroites d'une dissertation de doctorat, n'a pu traiter que très superficiellement ces divers points; la majeure partie de ce que semble promettre son titre fait défaut. Son étude échappe presque à la critique; il me semble cependant qu'il a exagéré un peu le rôle joué par les papes dans les Croisades et l'influence exercée sur ces expéditions par la politique du Saint-Siège; en outre, je ne pense pas qu'il ait assez nettement défini l'attitude de la papauté à l'égard de chaque expédition, par exemple en ce qui concerne la troisième croisade, presque purement laïque, et la cinquième, presque entièrement papale.

Avant d'examiner chaque croisade en particulier et leur littérature respective, il me reste à parler d'un ouvrage dont le titre renferme bien une allusion aux guerres saintes, mais où il en est dit à peine quelques mots. Il sera lu cependant de tous ceux qui voudront connaître à fond les conditions et le théâtre de ce grand duel entre l'Occident et l'Orient. Je veux parler de la belle étude consacrée par M. Neumann à la situation de l'Empire grec au xe et au xie siècle [1]. Les études byzantines ont récemment pris en Allemagne un grand essor, grâce au remarquable ouvrage que M. Krumbacher a publié, il y a quelques années, sur la littérature byzantine; la faveur avec laquelle cet ouvrage a été accueilli a engagé son auteur de fonder la *Revue Byzantine*, qui est devenue bien vite l'organe central des études entreprises dans ce domaine. M. Krumbacher, le premier, a fait remarquer que, pour mieux comprendre et juger sainement le moyen âge byzantin, il fallait rompre complètement avec la tradition créée par les philologues, pour qui le mot de « byzantinisme » était l'équivalent de faiblesse, de sénilité, de décadence, un mélange de formalisme et d'absolutisme oriental chez les gouvernants et de basse servilité chez les sujets. M. Neumann reprend et poursuit avec énergie la lutte contre cette fausse conception du byzantinisme au point de vue littéraire et esthétique, et il montre combien elle a nui jusqu'ici à la compréhension de l'histoire byzantine. La préface où il expose ses théories est un véritable petit chef-d'œuvre. Je lui

1. K. Neumann, *Die Weltstellung des byzantinischen Reiches vor den Kreuzzügen*. (Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 315.)

laisse la parole : « L'antipathie des philologues pour la littérature « en général a fait naître dans les milieux scientifiques une « aversion irréfléchie contre la littérature byzantine; on en est « arrivé à dire que le byzantinisme n'était qu'un état de déca- « dence maladive, un magasin d'antiquités et de curiosités; qu'il « faudrait bien un jour y fureter; mais que personne ne pourrait « trouver dans cette atmosphère croupissante et viciée, dont le « cours des événements historiques n'avait jamais entraîné les « impuretés, un digne sujet d'études et d'observations histo- « riques..... Le jugement des philologues peut, à quelques excep- « tions près, être exact au point de vue esthétique; il n'en est « pas de même si l'on porte ce jugement dans le domaine histo- « rique, surtout en le généralisant. La littérature byzantine peut « être fastidieuse, parce qu'elle ne compte guère que des esprits « médiocres; mais il n'en est point de même de l'histoire byzan- « tine. Elle est riche en grands problèmes; et, d'ailleurs, il suffit « pour justifier notre thèse que ce soient des hommes d'une haute « intelligence qui aient fait cette histoire. Que dirait-on si l'on « voulait juger le moyen âge occidental d'après telle chanson de « geste mortellement ennuyeuse, ou bien d'après quelque imi- « tation grossière de la *Thébaïde* et de l'*Éneide;* ou bien encore « d'après certains traités théologiques ?.... Ce n'est pas la litté- « rature qui nous donne le caractère exact de cette période : car « le moyen âge est avant tout le temps de l'action. Ni les quelques « virtuoses classiques imbus de romantisme historique, ni la sco- « lastique des couvents appliquée aux études sur l'antiquité, ne « sont la vraie Byzance. La Byzance des scolastiques et des moines « n'est, pour ainsi dire, qu'une façade masquant à nos yeux l'in- « térieur de l'édifice; elle doit disparaître pour qu'il soit possible « d'aborder les grands problèmes de l'histoire de Byzance.

« Quels sont ces problèmes ?

« Une constitution et une civilisation nouvelles se créèrent à « Byzance, du IVe au VIe siècle, tout autrement qu'en Occident. « Les éléments et les forces qui caractérisent le moyen âge, tels « que la tradition romaine, l'élément chrétien, l'élément barbare, « s'y équilibrèrent de telle sorte qu'il en sortit un régime capable « de braver l'épreuve du temps. En Occident, la rencontre de ces « éléments eut des effets différents. L'idée traditionnelle d'un état « laïque représentant le droit et la civilisation, responsable de la « sécurité générale et centre du pouvoir; les instincts juvéniles, « vigoureux, mais insubordonnés des Barbares, enfin les exi- « gences de la liberté morale et de la disciplice qui formaient le « fond même de la nouvelle religion, tous ces éléments agirent et

« se heurtèrent de telle sorte qu'ils se détruisirent récipro-
« quement ou que l'un des nouveaux éléments prit une prépon-
« dérance fatale à tous les autres. En Orient, au contraire, des
« hommes d'un talent politique supérieur surent conserver les
« éléments existants, les ajouter aux forces nouvelles, si con-
« traires dans leur essence même et leurs tendances, et transfor-
« mer ce tout en une puissance qui, jusqu'au xv[e] siècle, époque
« des guerres contre les Turcs, a su garantir l'Occident de plus
« d'une attaque dangereuse. »

C'est dans cette durée des forces essentielles de la civilisation antique, dans cette résistance à l'assaut des Barbares, auquel presque partout ailleurs ces forces succombèrent, que M. Neumann voit la signification principale du byzantinisme. La caractéristique du système politique byzantin est pour lui dans la prédominance de la civilisation des *villes* et dans le maintien des traditions urbaines, en face du système économique si primitif et des intérêts intellectuels si frustes du monde occidental; elle est aussi dans une politique conservatrice mettant indifféremment clercs et laïques au service de ses vues et leur permettant à peine de manifester leur rivalité, qui eut au contraire en Occident un effet si funeste. D'après cette conception de l'empire byzantin, ce berceau de la Renaissance européenne reprend enfin sa place dans l'histoire générale. Entraîné par le courant, il est, comme l'on dirait à Venise, une « laguna viva », et non point une « laguna morta ». M. Neumann ne s'astreint point à l'énumération des documents isolés, que relierait uniquement le fil de la chronologie; il groupe les questions principales au point de vue politique, administratif et économique, et de chacune d'elles il fait un tableau à part, nettement encadré, étudiant dans chaque domaine les révolutions de l'Empire romain d'Orient aux x[e] et xi[e] siècles. « Mettre en relief les « traits caractéristiques, c'est là tout. » A la lumière de son flambeau, nous voyons s'éclairer les points les plus importants de la vie politique, économique et religieuse de l'Empire. Jamais aucun exposé particulier ou général ne nous avait donné semblable satisfaction. Partout nous percevons la vie et le mouvement, où la tradition ne se plaisait à voir que faiblesse et que mort. « L'Em-« pire n'aurait pu subsister pendant un si long temps s'il n'avait « pas connu l'art de se rajeunir sans cesse. » — Je n'essaierai pas d'exposer le contenu de cet ouvrage; étant donné son peu d'étendue, ce serait le transcrire et non point l'analyser. D'ailleurs, le livre demande à être lu. Je me contente de le signaler à l'attention des lecteurs. Il me reste cependant encore un point à toucher : c'est l'importance que présente l'étude de M. Neumann au

point de vue de l'histoire des Croisades, importance considérable, encore qu'il ne soit point question des guerres saintes dans le corps de son ouvrage. On comprendrait mal les croisades en les envisageant uniquement au point de vue de l'enthousiasme et du besoin d'aventures qui poussèrent vers l'Orient l'excédent des forces matérielles et spirituelles de l'Occident. Il faut avant tout considérer en elles le résultat qu'elles eurent de rapprocher les éléments constitutifs, religieux, spirituel et politique de l'ancien empire romain et de mettre en contact les civilisations de l'Occident germano-romain et de l'Orient mahométan. Alors que chacun de ces mondes, celui d'Occident surtout, menaçait de se démembrer en petits États presques étrangers les uns aux autres, les croisades leur donnèrent une certaine communauté d'intérêts, de vues et d'horizons. « Le moyen âge, ce sont les petits États ». Les croisades ont créé le premier mouvement vers un système nouveau. Au milieu de ce séparatisme, M. Neumann nous fait entrevoir la mission accomplie par l'Empire byzantin, mission capitale pour l'histoire du monde, et qui consiste dans le rapprochement de l'Occident et de l'Orient. Par des exemples frappants, il nous montre à quel point les différentes parties du vieux monde romain étaient devenues étrangères l'une à l'autre pendant la période de décadence du IXe et du Xe siècle; il dépeint l'ignorance où vivait Byzance à l'égard des nations de l'ouest et du nord, et du monde germanique. Et pourtant c'était sur la route de Byzance seulement que pouvaient s'établir des communications entre des États et des nations qui longtemps demeurèrent dans une ignorance comparable à celle où nous sommes des habitants de la planète Mars. Nous apprenons ensuite à connaître un nouvel élément, les Normands, ces pionniers des Croisades qui ont pour ainsi dire découvert à nouveau les routes du Nord-Ouest et du Sud-Est, et qui devinrent bientôt des ennemis dangereux de l'Empire grec. Ce sont ensuite les Turcs qui ont infusé une nouvelle sève à l'Islam et qui profitant d'une période de décadence, ont donné le coup de grâce à la Rome orientale. C'est par conséquent de Byzance elle-même et des efforts dirigés contre elle que devait sortir le plus grand événement des temps modernes. Nous pouvons étudier les origines de tous ces mouvements, d'une si grande importance pour les temps qui suivirent, sur leur véritable théâtre, l'Asie-Mineure, et contempler le spectacle curieux offert par cette vie intense et orageuse de peuples divers, par ce mélange de civilisations, ce va et vient de condottiere et d'aventuriers de tous genres, grecs, normands, seldjouks et arméniens. Ainsi, avant même qu'il soit question du grand déplacement des peuples d'Occident vers l'Orient et de l'appel de

l'empereur Alexis au pape Urbain II, nous connaissons le milieu où se déroulèrent les Croisades. L'excellente méthode de l'historien nous fait pressentir ce grand événement; elle force notre jugement à réclamer comme nécessité historique ce qui, autrement, ne semblerait qu'effet du hasard et caprice de la fortune. En admettant même qu'un accident extraordinaire eût détruit tout document relatif aux Croisades, nous conjecturerions nécessairement que ce mouvement dut se produire à l'époque même où s'arrête le travail de N. Neumann. C'est ainsi qu'il faut écrire l'histoire; c'est ainsi qu'elle devient une science véritable. Le jeune savant auquel nous devons cette remarquable étude s'est placé tout de suite au rang des maîtres, malgré quelques objections de détail que des spécialistes ont pu faire à ses théories.

Nous terminerons par cette longue digression ce que nous avons à dire des ouvrages d'ensemble sur les Croisades. Occupons-nous maintenant des monographies spéciales. Il nous sera permis de parcourir rapidement ce domaine où nous ne rencontrerons qu'un petit nombre d'ouvrages importants. J'ai déjà parlé dans la présente *Revue* des deux ouvrages de M. KUGLER sur les manuscrits d'Albert d'Aix et spécialement sur certains de ces manuscrits, existant en Allemagne, que les auteurs du *Recueil des historiens des Croisades* ont laissés de côté [1]. M. Kugler y met de nouveau en relief les emprunts faits par Albert d'Aix à la *Chronique lorraine*, l'une des sources principales de cet auteur, dont la valeur égale celle des autres histoires originales de la première croisade.

Von der GOLTZ PACHA [2], général allemand au service de la Turquie, a cherché à établir l'emplacement des premiers combats livrés par les Croisés en Asie-Mineure; il croit que les chroniqueurs ont placé à tort dans la région de Dorylée (Eskischehr) la bataille où l'armée des pèlerins vainquit Kilidge-Arslan, le 1er juillet 1097; cette bataille doit plutôt, selon lui, avoir eu lieu plus près de Nicée, à Inœnnü ou Bosüjük; cette fausse indication des chroniqueurs aurait été déjà la cause des erreurs funestes du roi Conrad III dans ce pays. Comme il arrive souvent lorsque des militaires examinent les chiffres donnés par les chroniqueurs du moyen âge, von der Goltz Pacha tient pour impossibles, au point de vue technique, une série de données se rapportant à

1. B. KUGLER, *Eine neue Handschrift der Chronik Alberts von Aachen.* — ID., *Die deutschen Codices Albert's von Aachen.* (Cf. *Rev. de l'Or. latin,* t. I, p. 628; t. II, pp. 312, 662; t. III, p. 359.)
2. C. von der GOLTZ, *Der erste Eisenbahnzug in Angora. Zugleich ein Beitrag zur Geschichte der Kreuzzüge.* (Cf. *Rev. de l'Or. latin,* t. II, p. 660.)

ces faits et en particulier au nombre des soldats qui y prirent part.

Pour la troisième croisade, il a paru en Allemagne une courte esquisse de GRUHN sur le sultan Saladin [1] et un ouvrage de KNELLER sur la captivité de Richard Cœur de Lion [2]. Ce dernier livre est fait consciencieusement; il est d'ailleurs agréablement écrit; mais il ne contient rien de nouveau. Si l'on veut avoir sur le même point des renseignements plus circonstanciés, il faudra recourir à deux ouvrages parus en l'année 1892, ceux de R. KINDT [3] et de H. BLOCH [4], qui eux ont étendu le domaine de nos connaissances, tant en ce qui concerne la captivité de Richard qu'en ce qui touche les rapports des rois de France et d'Angleterre.

Sur la quatrième croisade, je citerai, à côté d'une étude de SCHULTZ sur les poésies d'Hugues de Berzé [5], une intéressante édition donnée par le même auteur des lettres du troubadour Raimbaut de Vaqueiras [6]. Les poésies de ce troubadour renferment des descriptions pittoresques des batailles livrées au cours de cette croisade, qu'il avait suivie aux côtés de Boniface de Montferrat. La publication de SCHULTZ a donné lieu à un travail de ZENKER, qui propose d'intervertir l'ordre de ces lettres et de les considérer comme formant un seul poème [7]. Je mentionnerai encore un travail de M. SCHMITT [8], concernant le faux Baudoin qui essaya de se faire passer en Flandre pour le premier empereur latin de Constantinople, mort en captivité en Bulgarie. Ce travail a fourni à M. Schmitt l'occasion de s'occuper aussi du véritable empereur et de sa triste fin. Enfin, l'étude de M. HEISENBERG [9] sur Georges Akropolitès se rapporte également à l'histoire de l'empire latin de Constantinople. L'ouvrage historique de cet homme d'état byzantin est le seul document grec original relatif à cette histoire. Aussi faut-il accueillir avec satisfaction l'annonce qui nous est

1. A. GRUHN, *Sultan Saladin*. (Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 660.)
2. K. A. KNELLER, *Des Richard Lœwenherz deutsche Gefangenschaft*. (Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, pp. 312, 661; t. III, p. 141.)
3. A. R. KINDT, *Gründe der Gefangenschaft Richard I von England;* Berlin, 1892.
4. H. BLOCH, *Forschungen zur Politik Kaiser Heinrichs VI;* Berlin, 1892.
5. O. SCHULTZ, *Urkundliches zu Hugues de Berzé*. (Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. III, p. 147.)
6. O. SCHULTZ, *Briefe des Raimbaut de Vaqueiras*. (Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 667; t. III, p. 147.)
7. R. ZENKER, *Zu den Briefen des Raimbaut de Vaqueiras*. (Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. III, p. 363.)
8. SCHMITT, *Der falsche Balduin von Flandern*. (Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 667.)
9. Aug. HEISENBERG, *Studien zur Geschichte des Georgios Akropolites*. (Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. III, p. 140.)

faite par M. Heisenberg d'un travail de plus longue haleine sur ce même historien. Ce qui nous est donné aujourd'hui n'en est qu'un fragment paru sous forme de thèse de doctorat; l'auteur y étudie les différents manuscrits de l'ouvrage de Georges Akropolitès, et la façon dont il traite ce sujet nous fait bien augurer de la suite de l'ouvrage.

De nouvelles éditions de quelques lettres de Jacques de Vitry et des écrits d'Olivier le Scolastique, que viennent de faire paraître MM. Rœhricht [1] et Hoogeweg [2], sont d'un très grand intérêt pour l'étude de la cinquième croisade. Jacques de Vitry et Olivier peuvent compter parmi les prédicateurs les plus actifs de cette croisade, l'un dans les pays romans, l'autre en Germanie. Tous deux ont pris part en personne à l'expédition d'Égypte qu'ils ont relatée ensuite dans leurs écrits. Pour Jacques de Vitry ses expériences personnelles et sa qualité de prêtre lui permettent de nous présenter un tableau des mœurs de son temps et de nous exposer les rapports entre les Chrétiens, les Musulmans, les Mongols et les Géorgiens. M. Rœhricht a accompagné son édition d'une collation de tous les manuscrits connus, à laquelle avait travaillé le regretté comte Riant. Les sept lettres publiées par lui nous transportent dans les camps et à Damiette au milieu de la guerre de Syrie et d'Égypte. La septième lettre est la plus importante de toutes, par les deux récits qu'elle contient, traduits de l'arabe en latin, des conquêtes du khan des Mongols, et par la mention d'un texte des *Revelationes S. Petri*, qui semblèrent aux Croisés comme une prophétie de leur destin. A ces récits se rattachent certaines questions intéressantes, mais extrêmement compliquées, touchant la littérature apocalyptique, laquelle paraît avoir joué dans les croisades un rôle plus important qu'on ne le suppose généralement [3]. Parmi les œuvres complètes d'Olivier le Scolastique (Oliverus, comme il se nomme lui-même, et non Oliverius) publiées par M. Hoogeweg, figure une *Historia de ortu Jerusalem et ejus variis eventibus,* jusqu'ici inédite. Cette *Historia* ne s'étend que jusqu'à l'année 70 après J.-C.; elle est sans intérêt pour nos études. L'éditeur sait sans doute mieux que nous quel intérêt elle peut avoir au regard d'autres domaines. Dans la préface de son édition M. Hoogeweg étudie les différents ma-

1. *Briefe des Jacobus de Vitriaco*, herausg. von R. Rœhricht (*Zeitschr. f. Kirchengesch.*, t. XIV, pp. 97-118; XV, pp. 568-587; XVI, pp. 72-114). (Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 462; t. III, p. 355.)

2. *Schriften des Kœlner Domscholaster.. Oliverus*, herausg. von H. Hoogeweg. (Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 667.)

3. Rœhricht, dans *Zeitschrift für Kirchengesch.*, t. XIV, p. 97. — Klein, *Raimond d'Aguilers* (1892), p. 72-75.

nuscrits, les diverses rédactions de cette *Historia* et des autres écrits d'Olivier, au point de vue de leur composition et de leur filiation, des sources utilisées par l'auteur et du parti que les historiens postérieurs en ont tiré. Je ne rechercherai pas si le résultat obtenu répond aux efforts de l'auteur et si son étude enrichira d'une façon appréciable nos connaissances en la matière. Beaucoup de travaux du même genre en Allemagne sont écrits dans un but tout personnel et ne sont que d'un profit médiocre pour la science. On peut faire la même remarque sur l'étude biographique placée en tête; l'auteur y entasse une foule de matériaux, tout à fait inutiles au dessein qu'il se propose, mais il n'essaye ni de nous donner une idée nette de la personnalité d'Olivier, à la fois homme d'action et écrivain, ni même de fournir sur ce point un nombre de détails suffisant. L'ambition de certains savants allemands ne va pas encore aussi loin.

Plus importants que cette édition et que l'étude qui l'accompagne sont les travaux de M. Richter [1], non seulement pour l'époque de la cinquième croisade, mais encore pour tout le XIIIe siècle. M. Richter s'occupe de quelques documents relatifs plus spécialement à l'histoire de Chypre, mais qui ont trait également à l'histoire de l'Orient latin dans son ensemble. Dès 1892, il avait consacré un premier travail à l'œuvre de Philippe de Novare, telle quelle nous a été conservée dans les *Gestes des Chyprois;* il avait mis en lumière l'individualité propre, la fraîcheur, l'originalité des idées de cet écrivain à la fois guerrier et juriste, homme politique et poète, qui occupe dans l'historiographie de son temps et dans la littérature française un rang des plus honorables. « Ses mémoires peuvent se placer à côté de ceux de Villehardouin et de Joinville. Ils témoignent du degré de science et de civilisation de l'aristocratie intellectuelle de l'Orient latin; ils sont d'un prix inestimable pour la connaissance des idées qui dirigeaient alors les esprits, qui faisaient à la fois leur grandeur et leur faiblesse et qui contribuèrent pour beaucoup à la ruine des États latins d'Orient. » La valeur historique des récits de Philippe de Novare, quant aux victoires remportées par Jean d'Ibelin sur l'empereur Frédéric II et ses généraux, événements dont il fut un des héros, est, il est vrai, sujette à caution, étant donnée la trop grande subjectivité de l'auteur. Quoiqu'il ait été témoin oculaire de ce qu'il raconte, son ouvrage, en raison de ce fait, est d'une manière générale inférieur à d'autres

1. Paul Richter, *Beitræge zur Historiographie in den Kreuzfahrerstaaten : Die* Estoire d'Eracles; *Die* Annales de Terre-Sainte. (Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. III, p. 146.)

relations analogues. Les principales parmi ces dernières sont les *Annales de Terre-Sainte* et *l'Histoire d'Eracles*, continuation française de l'œuvre de Guillaume de Tyr. Richter étudie spécialement ces deux documents dans son second travail : les *Annales*, œuvre impersonnelle, ne diffèrent en rien pour la forme des récits du même genre relatant simplement des faits. Il n'en est pas de même de la partie de l'*Eracles* comprise entre les années 1205 et 1248, qui serait, selon M. Richter et contrairement à l'opinion admise jusqu'ici, l'œuvre d'un seul chroniqueur, et d'un chroniqueur possédant toutes les qualités requises d'un véritable historien. Cet auteur suit les *Annales* et d'autres sources encore; mais il a des vues personnelles et larges, d'un intérêt capital. Il semble que ce soit l'apparition de cette chronique qui ait engagé Philippe de Novare à terminer ses Mémoires; on y trouve, en effet, des emprunts faits tant à cette œuvre qu'aux *Annales;* mais les Mémoires de Philippe, je le répète, quoique ayant plus de fraîcheur et de vie, n'atteignent pas la valeur de ces deux documents, en dépit de leur plus grande étendue, parce que l'auteur se meut dans un cercle d'idées trop étroit et est doué d'un tempérament trop vif pour pouvoir rester objectif.

Je ne fais que citer les résultats si concluants des recherches de M. Richter sur la rédaction de ces trois ouvrages, sur leurs rapports mutuels et leurs rapports avec des œuvres antérieures et ultérieures. Le travail de ce jeune savant marque un sensible progrès dans le défrichement d'un domaine à peine exploré; il peut être cité comme exemple de l'emploi rigoureux de la méthode scientifique préconisée par nos savants.

Il est naturel que les croisades de Saint-Louis aient été étudiées plus spécialement par des Français. M. Heck n'a traité qu'un petit épisode de la sixième croisade et encore très indirectement [1]. Il existe un privilège de Charlemagne qui, au moyen âge, joua un certain rôle dans l'histoire de la Frise; il est très facile de reconnaître que ce privilège a été falsifié. On a déjà fait mainte hypothèse sur la cause et l'époque de cette falsification. Or, M. Heck est d'avis qu'il faut l'attribuer à certains prédicateurs de croisade, en 1247; ils n'avaient, pense-t-il, pas d'autre but, que de rendre plus facile, par une application juridique de ce privilège, la prédication de la croisade dans les masses ignorantes. Je ne veux pas rechercher si les arguments de M. Heck sont bien concluants. Il serait déjà intéressant de pouvoir établir que le

1. Th. Heck, *Die altfriesische Gerichtsverfassung;* Weimar, 1894, in-8° xv-499 pp.

privilège, quelle qu'en soit l'origine, fut utilisé pour la prédication de la croisade.

M. Steinherz a publié un travail important sur la dernière période des croisades [1]. Il s'y occupe de certains points, traités déjà par M. E. Berger dans son livre sur saint Louis et par M. Gottlob dans un ouvrage spécial. Son mémoire contient une étude sur la « dîme de croisade » établie en 1274, sur l'accueil qu'on fit en Allemagne, et en particulier dans l'évêché de Salzburg, à cette taxe fixée par le deuxième concile de Lyon, sur les difficultés qu'on eut à la prélever quand on apprit que ces fonds n'étaient plus destinés à leur but primitif. On y trouve encore des inventaires et des comptes inédits touchant la levée de la dîme, qui nous font connaître d'une façon très complète tout l'appareil employé à cet effet par le clergé; enfin, nombre de renseignements d'ordre économique, et surtout un exposé de la situation monétaire et fiduciaire du temps, d'après les données de ces comptes.

La dernière période des croisades a été étudiée encore par M. Rœhricht [2] dans un remarquable mémoire sur les luttes soutenues par le royaume de Jérusalem pendant les dix dernières années de son existence; l'auteur y a joint un exposé rapide des plans avortés de croisade en Occident, depuis 1274 jusqu'à la fin du moyen âge. Les principaux incidents de cette lutte suprême sont assez connus, au moins dans leurs grandes lignes, pour qu'il ne soit pas nécessaire de les rappeler ici, mais le travail de M. Rœhricht les relate dans le plus grand détail, au moyen des sources les plus sûres, et sera par conséquent très utile à ceux qui voudront les étudier de près. M. Rœhricht a porté ses patientes recherches sur toute la période des Croisades, il serait admirablement qualifié pour nous donner, cadeau royal s'il en fût, cette histoire générale des Croisades que tout le monde attend. Michaud et Wilken sont bien loin déjà, puisse M. Rœhricht les remplacer!

Notons encore une grande édition critique d'un document historique allemand important : la chronique rimée d'Ottokar publiée récemment par M. Seemüller [3]; ce poème intéresse également nos études puisqu'il contient un récit détaillé de la chute de

1. Steinherz, *Die Erhebung des Lyoner Zehnten im Erzbisthum Salzburg.* (Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 318.)

2. R. Rœhricht, *Der Untergang des Kœnigreichs Jerusalem.* (Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 165.)

3. Ottokar, *Oesterreichische Reimchronik*... herausg. von Jos. Seemüller. (Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 664.)

Jean d'Acre. A citer encore une courte étude de M. HILGENFELD [1] qui complète au point de vue philologique l'article substantiel de M. l'abbé Chabot, paru dans notre *Revue*, sur Mar Jabalaha et Raban Çauma. M. Hilgenfeld étudie le texte même de la biographie syriaque de ces deux hommes. Nous n'en dirons pas plus long sur ce sujet dont il a été déjà parlé autre part.

Longtemps après la chute du royaume de Jérusalem, l'idée d'entreprendre une nouvelle croisade surgit souvent encore et sous différentes formes. L'une de ces tentatives a été l'objet d'études spéciales, c'est la conquête d'Alexandrie par le roi Pierre de Chypre, en 1365. Ce prince avait vainement parcouru l'Europe en quête d'alliés pour entreprendre une croisade régulière. Un coup de main audacieux le mit en possession de la grande cité commerçante des bouches du Nil. Il perdit au reste sa conquête aussi vite qu'il l'avait faite, car il ne pouvait conserver longtemps une position aussi éloignée avec le peu de forces dont il disposait. Un jeune savant Roumain, M. CAPITANOVICI, a raconté cet événement dans une thèse de doctorat présentée à l'Université de Berlin [2]. Il a eu à sa disposition un manuscrit arabe très peu connu jusqu'ici et dont il a été le premier à faire usage. Il en a tiré quelques renseignements nouveaux, mais sa brochure ne dépasse guère le niveau ordinaire de cette catégorie de travaux, en admettant même qu'elle l'atteigne.

A côté de l'histoire proprement dite des Croisades, se range celle des ordres de Chevalerie qui la complète et qui, souvent, dans les derniers temps surtout, y tient la place principale. La secte des Assassins, qui correspondrait en Orient aux ordres de Chevalerie d'Occident a été étudiée par M. ALBU. Recherchant l'origine de la secte, M. Albu place son siège primitif au sud de la mer Caspienne, et il appuie sa démonstration sur quelques connaissances personnelles qu'il possède de cette région [3].

Mais, j'ai hâte de parler d'un important travail qui vient d'être consacré en Allemagne à l'histoire des Templiers, et qui semble avoir ranimé le feu presque éteint d'une querelle pourtant bien vieille. Il s'agit du savant ouvrage de M. le pasteur GMELIN [4].

Il semble ici encore que j'arrive un peu tard, car les lecteurs de la

1. H. HILGENFELD, *Textkritische Bemerkungen zur Jabalaha's Geschichte...* (Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, pp. 642, 668.)

2. G. J. CAPITANOVICI, *Die Eroberung Alexandriens durch Peter I von Lusignan.* (Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 319.)

3. J. ALBU, *Der Ursitz des Alten vom Berge.* (*Globus*, t. LXV, pp. 210-212, 225-227.)

4. Jul. GMELIN, *Schuld oder Unschuld des Templerordens.* (Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, pp. 312, 660; t. III, pp. 107-139.)

Revue de l'Orient latin connaissent cet ouvrage, sinon par eux-mêmes au moins par l'analyse détaillée qu'en a donnée M. le pasteur Hagenmeyer dans la première livraison de la présente année. Je voudrais cependant expliquer en quelques mots pourquoi je ne puis adopter sans réserve, à l'exemple de M. Hagenmeyer, toutes les conclusions de M. Gmelin. Loin de moi la pensée de vouloir mettre en doute le mérite éminent de l'auteur; je suis même tout à fait convaincu de l'importance, de la valeur, de l'utilité très grande de son ouvrage pour l'histoire du procès des Templiers; je reconnais volontiers que jamais on n'a rassemblé matériaux si riches pour l'étude de ce procès; que jamais on n'en a scruté les actes avec autant de minutie et présenté le contenu au public avec autant de détails. Le courage de l'auteur à affronter les besognes les plus ardues, son amour de la vérité sont dignes de tous nos éloges. Mais ce sont peut-être ces qualités mêmes qui l'ont mené au-delà du but qu'il se proposait et qu'il aurait peut-être atteint sans cette ardeur qui le poussait toujours plus loin. M. Gmelin, suivant en cela les traces de M. Lea, a démontré que le procès des Templiers étant un procès d'Inquisition, dont par conséquent toute procédure juridique était absente, devait nécessairement être entièrement faussé. L'emploi fréquent de la torture, les interrogatoires menés et les procès-verbaux rédigés en vue d'un résultat déterminé d'avance, enfin la mort sur le bûcher réservée aux relaps et prononcée contre ceux qui désavouaient leurs témoignages arrachés par la question, tout cela constitua un outrageant défi à la vérité et au bon droit, que l'on avait l'hypocrisie d'invoquer. Les incidents ultérieurs du procès, les interrogatoires de Poitiers et de Chinon, les perquisitions dans les diocèses, enfin la conduite de la commission papale, étant donnée l'influence du Roi sur les membres de cette commission, et d'autre part la dépendance du Pape à l'égard du Roi ou son indifférence, toutes ces procédures, après ce qui s'était déjà passé, ne furent que pure comédie. M. Gmelin tendait encore vers son but en exposant les résultats du procès dans les pays qui échappaient à l'influence de Philippe IV et en parlant de l'attitude du concile de Vienne, qui se récusa, ainsi que de l'abolition de l'Ordre par le pape seul. Mais il n'aurait pas dû aller plus loin : il aurait dû songer que les preuves les plus fortes de l'innocence des Templiers ne sont plus guère aujourd'hui que des preuves approximatives, reposant sur de simples indices. La culpabilité de l'ordre, au contraire, pourrait être établie d'une façon probante par la découverte de nouveaux documents, tandis que son innocence, n'offrira jamais qu'un degré plus ou moins grand de vrai-

semblance. Un sens critique profond, une grande puissance d'objectivité peuvent seuls permettre de se reconnaître au milieu de cette quantité innombrable de documents, et de formuler un jugement rationnel impartial et vraiment concluant sur la question. La critique ne doit pas perdre de vue qu'un jugement reposant sur de simples arguments de plaidoirie, si vraisemblable qu'il paraisse, peut toujours être, sinon contredit, du moins battu en brèche par des faits nouveaux. Aussi est-il nécessaire dans des recherches de ce genre, de se tenir sur une prudente réserve et de savoir reconnaître la valeur des opinions adverses. Et, de fait, le principal reproche que je fasse à l'ouvrage de M. Gmelin est, d'une part, d'avoir exposé trop longuement, trop complaisamment, ses propres théories, et, d'autre part, d'avoir montré trop d'âpreté dans sa polémique. Ces deux circonstances ne contribueront pas à rehausser le mérite de son ouvrage. On connaît les accusations très nettes d'hérésie portées récemment contre les Templiers par M. Loiseleur, en France, et M. Prutz, en Allemagne, hérésie dont les doctrines auraient été consignées dans des statuts secrets et propagés par des pratiques occultes. M. Gmelin s'élève avec indignation contre ces accusations qui concluent à la culpabilité de l'ordre. Sa polémique, dirigée surtout contre M. Prutz, remplit presque la moitié de son livre et il y revient sans cesse dans l'autre moitié. Il y a là un procédé fort regrettable dont les théologiens et les philologues (M. Gmelin est à la fois l'un et l'autre) ont donné jadis de trop fréquents exemples, et que les savants allemands semblaient avoir à tout jamais abandonné. M. Gmelin reproche non seulement à M. Prutz de fausser la vérité; mais encore, s'il m'est permis d'exprimer plaisamment ma pensée, il l'accuserait volontiers de s'être laissé soudoyer par Philippe le Bel, tant il juge sévèrement les mobiles auxquels selon lui son contradicteur aurait obéi. Mais son argumentation à propos des écrits de l'ordre est précisément, selon nous, le point faible de tout son système. Dans son étude, d'ailleurs très remarquable, sur les règlements de l'ordre qui ont été conservés, il ne prouve absolument rien en voulant démontrer qu'aucune tendance hérétique ne s'y fait jour, et qu'on y trouverait plutôt le contraire. A-t-on jamais vu, en effet, afficher de pareilles tendances dans des pièces officielles? Si les procès-verbaux du procès fournissent de nombreux arguments tendant à prouver l'hérésie des Templiers, ce n'est pas assurément le Règlement officiel de l'ordre qu'il faut invoquer à l'encontre. Mais ce qu'il y a encore de plus étrange dans cette polémique acharnée, à propos des doctrines secrètes des Templiers, c'est qu'elle est absolument sans objet; en effet, lorsque le livre

de M. Gmelin a paru, son adversaire avait depuis longtemps déposé les armes.

Dans un ouvrage paru cinq ans avant celui de M. Gmelin, M. Prutz, en effet, avait en quelque sorte abandonné sa théorie [1]. Il n'y avait pas, à vrai dire, renoncé entièrement; mais il avait apporté dans ses idées trop absolues un tempérament qui ne pouvait échapper à un esprit tant soi peu clairvoyant. Pour établir que la science ne s'y était pas méprise, il suffit de se référer au témoignage impartial d'un compte rendu des *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft,* de l'année 1888 (t. III, p. 277). On y parle du second ouvrage de M. Prutz (M. Gmelin, en bon théologien, le nomme le Deutéroprutz pour le distinguer du premier, qu'il appelle le Protoprutz); et voici ce que dit l'auteur de l'article, M. Richter: « M. Prutz a définitivement abandonné la théorie des « doctrines occultes et des statuts secrets des Templiers et recon- « naît à cet égard l'innocence de l'ordre. » Le même critique dit encore (*ibid.,* 1889, t. III, p. 283) en parlant du livre de M. Lea, dont M. Gmelin adopte presque toutes les opinions : « Son juge- « ment sur la question de culpabilité se *rapproche singulièrement* « *de celui de M. Prutz :* l'ordre est innocent, il a bien dû se pro- « duire des cas *isolés* de baisers impurs, de souillures de la croix « et de reniements du Christ; mais on peut les expliquer par des « raisons plus ou moins personnelles. » D'autre part, M. Gmelin, à la fin de son livre, concède que l'on peut avec raison reprocher aux Templiers des actes nombreux d'immoralité, une frivolité tout à fait contraire à l'esprit religieux, un orgueil insupportable à côté d'une pourriture morale qui consumait les forces de leur association. Le lecteur étonné se demande alors pourquoi M. Gmelin attaque avec tant d'amertume dans son ouvrage tous les écrivains qui ont fait ressortir un peu vivement cette décadence morale. Ces écrivains n'étaient guidés pourtant que par le désir de faire éclater la vérité. Ils cherchaient à expliquer pourquoi de pareilles accusations avaient été dirigées contre les Templiers. M. Gmelin lui-même n'est pas loin de reconnaître que ceux-ci, à plus d'un point de vue, ont mérité leur sort. « Je suis « fort éloigné, dit-il, de regretter leur chute, ou de la regarder « comme un malheur pour l'humanité, et même la sympathie que « leur martyre éveille en moi n'est pas sans mélange. » La vivacité avec laquelle M. Gmelin s'en prend à M. Prutz serait donc inexplicable si l'on ne lisait dans sa préface qu'il avait commencé son livre au moment où il n'avait encore à combattre que les théo-

1. Cf. *Rev. de l'Or. latin,* t. III, p. 108.

ries anciennes de M. Prutz, abandonnées aujourd'hui par cet auteur.

On s'étonnera peut-être de me voir insister aussi longuement sur cette polémique et de ne pas apprécier comme il convient la partie positive de la démonstration de M. Gmelin. Le reproche serait immérité, car je reconnais très nettement la valeur des arguments qu'il apporte sur certains points. Mais si j'insiste sur ses tendances combatives, c'est précisément parce qu'elles ont porté le plus grave préjudice à son argumentation. Elles l'ont empêché d'attacher une attention suffisante aux quelques objections que rencontrent ses théories ; elles ont circonscrit dans une trop large mesure son champ de vision. Sans cela, il eût reconnu dès le début, en toute impartialité, que les accusateurs des Templiers ont su tirer adroitement parti des faits qui donnaient prise à une accusation ; il aurait pu alors prouver d'une façon plus péremptoire l'exploitation monstrueuse qui en fut faite et l'injustice criante avec laquelle fut conduit le procès. Certes, « étant donné le rôle considérable que la torture a joué dans « le procès des Templiers, nous n'avons pas le droit de nous « placer au point de vue de l'Inquisition et de tenir la chute de « l'ordre pour légitime ». Le véritable mérite de M. Gmelin a été de rechercher et de démontrer toute l'iniquité des procédés employés envers les Templiers. Mais un jugement trop absolu, une vivacité de caractère et un zèle excessifs, en empêchant souvent de reconnaître la justesse des arguments opposés, sont les pires ennemis de la vérité historique. L'ouvrage de M. Gmelin eût été une œuvre excellente, une œuvre harmonieuse ; elle eût terminé à jamais cette vieille querelle, si l'auteur avait été moins partial, moins emporté, s'il avait eu plus nettement conscience de la relativité de nos connaissances en ces matières. La science saura gré à M. Prutz, dont je ne dissimule pas d'ailleurs les erreurs premières, d'avoir relevé le gant avec une courtoisie qui nous fait espérer la fin de la lutte dans un avenir prochain. Dans sa réplique [1] M. Prutz a mis le doigt sur les points faibles de l'argumentation de son adversaire ; il a répondu avec une mesure parfaite à ses attaques passionnées, et il a placé ainsi le débat sur un terrain favorable à une entente. Je crois que M. Gmelin finira par en être reconnaissant à son adversaire et que, dès lors, rien ne s'opposera plus à l'adoption de l'opinion moyenne que j'ai indiquée plus haut et qui n'offusquera le mérite de personne. Peut-être

1. H. Prutz, *Kritische Bemerkungen zum Process des Templerordens. Zur Abwehr und Verstaendigung*. (Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 666.)

M. Gmelin nous donnera-t-il alors une étude définitive inspirée par un sentiment de conciliation et qui, débarrassée, dans le fond et dans la forme, de toute scorie, couronnera dignement ses remarquables travaux.

Il ne me reste plus qu'à dire quelques mots de diverses relations de pèlerinages en Terre-Sainte parues dans les deux années qu'embrasse le présent compte rendu. Ces pèlerinages ont toujours un rapport plus ou moins étroit avec les croisades qu'ils ont précédées ou suivies; ils sont nés des mêmes idées, des mêmes aspirations, alors qu'il n'était pas encore ou qu'il n'était plus possible de combattre les armes à la main pour la conquête du Saint-Sépulcre.

On sait que ces écrits ont plus ou moins de valeur selon que leurs auteurs font un récit pittoresque de leurs souvenirs personnels, ou qu'ils se bornent à décrire sèchement la Terre-Sainte, le plus souvent d'après d'autres ouvrages connus, du même genre. Une des plus intéressantes de ces relations et en même temps des plus anciennes est le récit du moine Théodoric édité par Tobler et qui date de l'année 1172, époque de l'apogée du royaume de Jérusalem. On ne doit pas confondre ce Théodoric avec un moine d'Hersefeld, du même nom, qui a visité la Palestine en 1030 et dont l'ouvrage, perdu depuis, est cité par Tritheim. Une omission dans la *Bibliotheca Geographica Palaestinae* de Rœhricht, où le nom du premier Theodoric ne se trouve pas, a donné lieu à une erreur de la part de M. BENZINGER [1], erreur que M. GUTHE a rectifiée [2]. — M. ALTMANN a publié une description de Jérusalem contenue dans les Mémoires d'Eberhard Windecke sur le règne de l'empereur Sigismond, et qui n'avait pas jusqu'ici attiré l'attention [3]; mais l'éditeur ne dit rien ni des sources ni de l'origine de cet ouvrage. — Un fragment important du journal et des comptes du voyage en Prusse et en Palestine du comte de Derby, qui fut plus tard le roi d'Angleterre Henri IV, ont été publiés en 1893 par M. Prutz [4]. L'éditeur a tiré de ces textes et en particulier des comptes, des renseignements intéressants pour l'histoire économique. Mais il n'en a étudié que la partie concernant le voyage de ce personnage en Prusse. Ce qui est relatif à son voyage en Palestine ne se trouve que dans une édition donnée un an plus

1. *Zeitschrift des deutschen Pal. Vereins*, t. XVI.
2. *Ibid.*, t. XVI, pp. 296-297. (Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 151.)
3. *Ibid.*, t. XVI, pp. 188-192. (Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 611.)
4. H. PRUTZ, *Rechnungen über Heinrich von Derbys Preussenfahrten*, Leipzig, 1893, in-8°.

tard par Miss Toulmin Smith [1]. — M. de Diesbach [2] a publié deux relations de pèlerinage, d'un intérêt très médiocre d'ailleurs, datant du milieu du xve siècle et qu'il a trouvées dans des archives de famille. Plus substantiel est le récit du pèlerinage entrepris à la fin de ce même siècle par Henri de Zedlitz, qu'a édité M. Rœhricht [3].

A M. Keppler, ancien professeur à Tubingue, actuellement professeur à Fribourg, nous devons un récit du voyage fait par lui en Palestine [4]. L'auteur, homme d'une rare valeur et d'un grand savoir, auquel rien de ce qui intéresse le progrès de l'humanité n'est étranger, a su donner à son œuvre une forme des plus attrayantes. Tout en laissant déborder son enthousiasme pour les Saints-Lieux, il décrit avec la plus grande précision les contrées qu'il a parcourues. Son livre sera lu avec intérêt même en dehors de l'Allemagne.

Il ne me reste plus maintenant à citer que quelques travaux relatifs à la topographie et à l'archéologie de Jérusalem et de la Palestine à l'époque des croisades. L'histoire architecturale de la Cité sainte de M. Schick [5] est pleine de données intéressantes sur les enceintes successives de la ville, sur l'origine de ses principaux édifices, sur leur construction. Le même auteur a écrit, en anglais, une étude relative au blason du royaume de Jérusalem [6], qui est d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même.

D'après lui on trouverait ce blason en Arménie, bien avant l'époque des croisades. — M. Guthe a consacré un article à la description des fouilles dont fut l'objet, en l'année 1119, le tombeau présumé des patriarches à Hébron [7]. Ce sujet avait été traité déjà par le comte Riant dans les *Archives de l'Orient latin* (t. II, p. 411). — Je pourrais dire encore quelques mots de la littérature

1. *Expeditions to Prussia and the Holy Land, made by Henry, earl of Derby*.... edited by L. Toulmin-Smith. (Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, pp. 659-660.)
2. Hans von der Grubens, *Reise und Pilgerbuch*, herausg. von M. von Diesbach. (Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. III, p. 358.)
3. R. Röhricht, *Die Jerusalemfahrt des Heinrich von Zedlitz*. (*Zeitschr. d. deutschen. Pal. Verein*, t. XVII, pp. 98-144, 185-200, 277-301.)
4. P. Keppler, *Wanderfahrten und Wallfahrten im Orient*. (Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 661.)
5. C. Schick, *Die Baugeschichte der Stadt Jerusalem*. (*Zeitschr. des deutschen Pal. Verein;* la partie relative à l'époque des croisades se trouve au t. XVII, pp. 251-260 de cette *Revue*.)
6. C. Schick, *The Jerusalem Cross*. (*Palestine Explor. Fund. Quarterly*, juil. 1894, pp. 183-189.)
7. H. Guthe, *Die Untersuchung des Patriarchengrabes in Hebron im Jahre 1119*. (*Zeitschr d. deutschen Pal. Verein*, t. XVII, pp. 238-248.) Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. III, p. 130.

des légendes et des poèmes relatifs aux croisades, qui sont, pour la plupart, d'origine française. Cette littérature a surtout été étudiée en France, et il suffira de rappeler les beaux travaux de M. Gaston Paris. L'Allemagne a produit elle aussi un certain nombre d'œuvres poétiques du même genre. Mais j'ai déjà parlé dans un autre article des divers ouvrages publiés, ces dernières années, sur la matière et je me bornerai à y renvoyer le lecteur [1].

J'aurai rempli mon cadre, en mentionnant encore les suppléments à la *Bibliotheca geographica Palaestinae* de M. Rœhricht, donnés par l'auteur lui-même [2], MM. Mühlau [3], Neumann [4] et Benziger [5]. — Ce dernier fait paraître chaque année, dans la *Zeitschrift des deutschen Palestina Vereins,* un excellent compte rendu des ouvrages nouvellement parus sur l'histoire et la géographie de la Palestine.

En terminant cet article, qu'il me soit permis de rappeler la perte douloureuse qu'ont subie les études dont nous nous occupons et la science allemande en général par la mort de M. Henri de Sybel, survenue le 1er août 1895. En 1841, à peine âgé de vingt-quatre ans, Sybel publia son *Histoire de la première croisade,* et bien qu'il n'eût point alors sous la main les nombreux matériaux dont nous disposons aujourd'hui, son œuvre fait toujours autorité. Il en a donné une nouvelle édition en 1881, sans apporter de notables changements à son travail primitif. On pourra sur plus d'un point contester ses théories, mais ce qui restera toujours c'est la méthode excellente qu'il a appliquée à ses investigations, son sens historique profond, sa largeur de vues, son talent magistral d'exposition. L'œuvre qu'il laisse lui assure l'une des premières places parmi les grands noms de la science allemande.

Cl. Klein.

1. E. H. Meyer, *Ueber Orendel, Ortnit, Wolfdietrich.* (Cf. *Rev. de l'Or. latin,* t. II, p. 313.) — L. Laistner, *Der germanische Orendel.* (Cf. *Rev. de l'Or. latin,* t. III, p. 359.) — G. Rauschen, *Neue Untersuchungen über die Descriptio* [légende du voyage de Charlemagne]. (Cf. *Rev. de l'Or. latin,* t. II, p. 316.) — W. Golther, *Baudouin de Sebourc.* (Cf. *Rev. de l'Or. latin,* t. II, p. 312.)
2. *Zeitschr. d. deutschen Pal. Verein,* t. XVI, pp. 269-295.
3. *Ibid.,* t. XVI, pp. 209-234.
4. *Ibid.,* t. XVII, pp. 206-207.
5. *Ibid.,* t. XVII, pp. 129-164, 209-237.

Étude sur la *Peregrinatio Silviae*. Les églises de Jérusalem. La discipline et la liturgie au IVe siècle, par le R. P. dom F. CABROL, prieur de l'abbaye de Solesme. — Paris, Oudin, 1895, VIII-208 pp. in-8°.

Ce serait faire injure à nos lecteurs que de leur expliquer ce qu'est la *Peregrinatio* dite de Sylvia, et quelle est l'importance de ce texte pour la palestinologie et l'étude de l'antiquité chrétienne, voire même de la philologie latine.

Le document comprend pour ainsi dire deux parties différentes, sinon toujours distinctes : la partie *topographique,* qui a été l'objet de très nombreux travaux [1], et la partie *liturgique,* beaucoup moins étudiée que la précédente jusqu'à ce jour.

Le R. P. dom Cabrol, prieur de l'abbaye de Solesme, vient de combler une lacune en publiant sur ce dernier point l'excellent ouvrage dont nous reproduisons le titre.

Sous forme d'appendices, l'auteur s'occupe du manuscrit de la *Peregrinatio,* de la date du voyage et de la personnalité de la pèlerine, des différents pèlerinages de Sylvia. Nous passerons sous silence cette partie de son travail, simple résumé de travaux antérieurs au sien, et nous nous bornerons à faire connaître les résultats de son étude liturgique. L'analyse que nous allons en donner ne saurait dispenser ceux qui s'intéressent à ces questions de recourir à l'ouvrage de dom Cabrol. Non seulement celui-ci a résumé, coordonné et disposé méthodiquement les renseignements fournis par la *Peregrinatio;* mais il les compare constamment avec les autres documents relatifs à l'ancienne liturgie, et les notes, presque aussi étendues que le texte, qu'il a placées au bas des pages, fournissent des aperçus originaux, des rectifications importantes, et témoignent d'une grande érudition et d'une compétence spéciale.

Comme la liturgie hiérosolomitaine est surtout une liturgie locale, ainsi qu'on le verra par la suite, l'auteur, avant d'en développer les principales cérémonies, a jugé à propos, et avec raison, d'en tracer le cadre topographique.

Son premier chapitre (pp. 1-28) est intitulé : *Topographie religieuse de Jérusalem et des environs au IVe siècle.* Deux croquis

1. On trouve cités dans le cours de l'ouvrage de dom CABROL, presque tous les travaux relatifs à la *Peregrinatio.* Il est regrettable que l'auteur n'ait pas mis un index bibliographique à la fin de son volume.

servent d'explication à ce chapitre qui est comme l'introduction nécessaire de l'ouvrage. Le reste de la dissertation (pp. 31-166) est partagé en diverses sections dont nous ne reproduirons pas les titres.

I

Il serait assez difficile de présenter un résumé du premier chapitre de l'auteur, car il y a condensé bon nombre de renseignements même étrangers à la *Peregrinatio*. Comme ce chapitre constitue d'ailleurs la partie qui intéressera le plus la majorité de nos lecteurs, nous le reproduirons presque intégralement.

« Il faut tout d'abord, dit l'auteur [1], se représenter le Calvaire au temps de la Passion de Notre-Seigneur. C'était une petite colline nue, rocailleuse, coupée de ravins, de carrières, de citernes, de tombeaux [2]. Il est assez généralement admis, parmi les archéologues, que le Calvaire était à cette époque hors de l'enceinte de Jérusalem; ce n'est que plus tard qu'il fut enfermé dans les murs [3]. Sur cette colline nous devons distinguer trois points principaux. C'est, en suivant une ligne de l'ouest à l'est, le lieu où Notre-Seigneur fut enseveli; au delà et un peu au sud, à une distance de quelques mètres, se trouve la place où il fut crucifié, ou Golgotha. C'était, dit M. de Vogüé dans l'ouvrage déjà cité, « un roc séparé par un petit ravin du lieu du tombeau, formant une sorte de promontoire dont la pointe « isolée et élevée convenait bien à une exécution ». Cinquante pas plus loin, au pied du Golgotha, se trouvait une citerne, dans laquelle, suivant la tradition, les soldats jetèrent, après le supplice, la croix et les instruments de la Passion, pour que le jour du sabbat ne fût pas souillé par la présence de ces instruments de torture [4].

« Revenons au récit de Silvia. L'église dont la mention se rencontre le plus souvent sous sa plume est celle de la Résurrection ou, selon le mot grec, *Anastasie*. Ce magnifique monument, de forme ronde, d'après plu-

1. Pp. 7 et suiv.
2. Cf. *Les églises de la Terre sainte*, par le comte MELCHIOR DE VOGÜÉ, in-4°, Paris, 1860, p. 125.
3. Qu'on se rappelle le texte de saint Paul : *Extra portam passus est.* [Ce texte forme à lui seul un argument d'ordre moral de première valeur en faveur de l'authenticité du saint Sépulcre. Tous les chrétiens sachant très bien, au IVe siècle, que Jésus-Christ avait été enseveli en dehors de la ville, s'il n'y avait pas eu à cette époque de tradition établie qui fixât l'emplacement du saint Sépulcre à l'endroit où on l'a cherché, il est évident qu'on l'aurait cherché hors des murs et non à l'intérieur de la ville. (J.-B. C.)]
4. Ce n'est pas le lieu d'exposer ici les arguments qui militent en faveur des lieux saints. La preuve a été faite bien des fois. Nous nous contentons de renvoyer à M. DE VOGÜÉ, *l. c.*, et à M. GUÉRIN, *Jérusalem*, in-8°, pp. 305 et suiv. [Voyez aussi des derniers travaux de M. SCHICK, dans la *Deutschen Palæstina Vereins;* CLERMONT-GANNEAU, *L'authenticité du saint Sépulcre*, Paris, in-32, 1888. (J.-B. C.)]

sieurs itinéraires, avait été construit au-dessus du tombeau où le corps du Sauveur fut déposé après sa mort, et d'où il ressuscita. Le tombeau creusé dans le roc comprenait primitivement deux chambres sépulcrales dont la première servait de vestibule à la seconde ; c'est dans cette dernière, sous une sorte de voûte ou arcosolium [1], que fut enseveli le Seigneur. Mais, lors de la construction constantinienne, la disposition du saint Sépulcre fut modifiée. « On découpa, dit encore M. de Vogüé, le flanc de la colline « de manière à séparer complètement le rocher qui renfermait la chambre « sépulcrale et à en faire une masse isolée, au milieu d'une surface aplanie. « La paroi extérieure du bloc ainsi obtenu fut décorée de colonnes et de « marbres précieux, ce qui lui donna l'apparence d'un petit édifice distinct ; « on détruisit aussi la première grotte ou vestibule du saint tombeau [2]. » Le récit de Silvia confirme, sur ce point, les données du savant archéologue. Dans la basilique de l'Anastasie, au temps où Silvia la visita, s'élevait le rocher du saint Sépulcre ; la grotte, comme elle nous l'apprend, était séparée de la nef par une barrière ou cancel, et des lampes nombreuses brûlaient à l'intérieur [3].

« Les archéologues, en s'aidant de la description d'Eusèbe et de quelques autres textes, en étudiant la configuration actuelle du sol et les parties anciennes encore subsistantes dans les constructions plus récentes du saint Sépulcre, ont tenté plusieurs fois la restitution de l'Anastasie et des édifices qui en dépendaient [4]. Malheureusement, l'obscurité des textes a été, comme nous l'avons dit, une cause de graves erreurs dans leur interprétation, et a donné lieu aux systèmes les plus divergents. Les données

1. [Ceci n'est pas du tout certain. Il parait plus probable au contraire que le tombeau proprement dit consistait dans une auge sépulcrale. Du moins divers documents militent en faveur de cette dernière hypothèse. Voir sur ce point Liévin, *Guide du Pèlerin,* t. I. (J.-B. C.)]

2. *Les églises de la Terre sainte*, p. 122.

3. *Peregrinatio*, p. 77. C'est au texte de la première édition de M. Gamurrini que nous renvoyons toujours. Antonin Martyr nous décrit l'ornementation de la chapelle, *De Locis sanctis*, Tobler, *Itinera*, I, 101. Saint Cyrille de Jérusalem nous donne les mêmes détails, Migne, *Patrol. gr.*, t. XXXIII, p. 833.

4. Voyez surtout le bel ouvrage de M. de Vogüé que nous venons de citer et le mémoire de Willis, inséré dans la deuxième édition du livre de William, *The holy city*, Lond., 1849. La description d'Eusèbe se trouve dans sa *Vita Constantini*, l. III, c. 34 et suiv. Un autre ouvrage qu'Eusèbe avait consacré au même sujet ne nous est pas parvenu. Dans Ciampini, *De sacris ædificiis a Constantino M. constructis*, la question des églises construites à Jérusalem est étudiée trop sommairement ; l'auteur se contente de renvoyer au célèbre ouvrage de Quaresmius, *Elucidatio Terræ sanctæ*, qui n'a rien perdu de sa valeur. [Ouvrage étendu, mais où le sens critique fait complètement défaut. (J.-B. C.)] Le même sujet a été repris plus tard par Unger, *Die Bauten Constantins d. Gr. am heilige Grab zu Jerusalem.* Nous ferons remarquer ici que la *Peregrinatio Silviæ*, si précieuse sous d'autres rapports, ne donne presque aucun renseignement sur la décoration des églises ou leur disposition intérieure. Nous n'avons donc pas à traiter ici cette question ; nous nous bornerons à renvoyer ceux qui voudraient se renseigner sur ce point, aux travaux de Bingham, de Pellicia, aux études plus récentes de Sarnelli, de Hübsch, de Marchi, et à l'important article de Kraus dans la *Real-Encyclopædie d. Christ. Alterth.*, v° Basilika.

nouvelles fournies par Silvia devraient mettre fin à toutes ces discussions en portant la lumière sur les points obscurs de la question.

« L'opinion dominante, depuis le savant ouvrage de M. de Vogüé, est qu'un seul édifice renfermait en même temps le rocher du saint Sépulcre, le Golgotha, et la citerne ou crypte de l'Invention de la Croix [1]. Le texte de Silvia nous amène à des conclusions toutes différentes : elle distingue très nettement et à mainte reprise l'Anastasie d'une autre église, dite *église Majeure,* ou église du Golgotha, et appelée encore le *Martyrion* ou témoignage, parce qu'elle était construite à l'endroit même où eut lieu le supplice de Notre-Seigneur [2]. Les proportions de l'Anastasie étaient donc beaucoup moindres que celles qui lui ont été attribuées par MM. Willis,

1. Mislin, *Les Lieux saints,* II, 230; Willis, *op. cit.*, p. 242; de Vogüé, *op. cit.*, p. 130; Guérin, *La Terre sainte, son histoire,* etc., in-fol. Paris, 1882, pp. 96, 147 et suiv., et aussi son livre intitulé : *Jérusalem, son histoire, sa description,* etc., 1889, p. 125. On s'étonne que, dans ce second ouvrage, M. Guérin paraisse ignorer encore l'existence de la *Peregrinatio.* M. Couret, *op. cit.*, p. 18, a suivi la même opinion, non sans se rendre compte des difficultés qu'elle soulevait. Dom Touttée, l'éditeur de saint Cyrille de Jérusalem, était déjà tombé dans cette erreur : voyez ses notes et sa dissertation sur la basilique de l'Anastasie; Migne, *Patrol. gr.*, t. XXXIII, pp. 832 et 1262. Am. Thierry, *Saint Jérôme, la société chrétienne à Rome et l'émigration romaine en Terre sainte,* a mieux vu la distinction de l'Anastasie, du Golgotha et du lieu de l'Invention de la Croix ; il a néanmoins laissé subsister dans son récit certaines confusions, pp. 241, 246. Ce qui parait plus extraordinaire, c'est que les savants russes et allemands qui s'occupent de ces questions, semblent encore ignorer les données nouvelles qu'apporte la *Peregrinatio,* et suivent l'opinion de M. de Vogüé ; voyez, par exemple, Léonide, *Das alte Jerusalem ;* Mansurov, *Die Kirche des heiligen Grabes zu Jerusalem in ihrer ælltesten Gestalt,* Heidelberg, 1888, in-8°, et les travaux de Wassiliewski, Sepp, Schick, etc.

2. Gamurrini, *l. c.* « *Ecclesia quæ in Golgotha est, sed et sancta ecclesia quæ est in Anastase,* » p. 108. Nam quid dicam de ornatu fabricæ ipsius, quam Constantinus sub præsentia matris suæ, in quantum vires regni sui habuit, honoravit auro, musico et marmoreo pretioso tam *ecclesiam majorem,* quam *Anastasim, vel ad crucem,* vel cetera loca sancta in Jerusolima. » Ib., pp. 83 et 90 : « Propterea autem *Martyrion* appellatur quia in Golgotha est, id est post crucem (c'est ainsi qu'elle désigne le lieu de l'Invention de la Croix ou l'édicule dans lequel se conservait la vraie croix), ubi Dominus passus est, et ideo Martyrion. » A rapprocher des pp. 80, 81, 85, etc. Pour ne pas surcharger l'exposition, nous donnerons à la fin de ce paragraphe l'explication de certains textes de saint Cyrille ou d'autres auteurs qui, au premier aspect, paraissent en contradiction avec celui de Silvia.

Cependant, dès maintenant, une observation est à faire sur les termes de *Martyrion* et de *basilica*. Le mot *Martyrion* est un terme générique qui signifie témoignage et s'applique à toute église de martyr. C'est ce qui explique que certains auteurs parlent du *Martyrion* du Golgotha ou du *Martyrion* de la Résurrection. Cf. S. Cyrille, catéchèse XV°, n. 6. « Βλέπεις, ὅτι καὶ τὸν τόπον τῆς Ἀναστάσεως προεῖδεν ὁ προφήτης, Μαρτύριον ἐπικληθησόμενον ; τίνι γὰρ τῷ λόγῳ, μὴ κατὰ τὰς λοιπὰς Ἐκκλησίας ὁ τοῦ Γολγοθᾶ καὶ τῆς ἀναστάσεως οὗτος ὁ τόπος Ἐκκλησία καλεῖται, ἀλλὰ Μαρτύριον. » Les itinéraires appliquent également le nom de *Martyrion,* tantôt à l'une, tantôt à l'autre église. Cf. aussi Eusèbe, *De Vita Const.*, l. III, c. 8 ; *De laud. Const.*, c. 9 ; *Hier. ep.* 41. Le mot de basilique est aussi un terme générique. Silvia, qui distingue fort nettement la basilique du Golgotha et de l'Anastasie, dit cependant quelquefois *l'église ou la basilique de l'Anastasie.*

de Vogüé, Léonide, Mausurov dans leurs plans; elle ne renfermait que le saint Sépulcre, qui en était le centre et en *faisait* l'unité. Nous apprenons encore de Silvia que l'on *célébrait* de nombreux offices dans l'Anastasie; on y allait chaque jour, sauf de rares exceptions, pour les vigiles ou offices de la nuit, pour le sacrifice et les prédications, pour la célébration de Sexte, de None et du Lucernaire. Et même à certains jours de fête, quand l'office s'est accompli dans d'autres églises, on revient en procession à l'Anastasie pour dire une dernière prière et recevoir la bénédiction de l'évêque. C'est aussi dans cette église que se rendent les néophytes pendant l'octave de Pâques pour être initiés aux mystères [1].

« Le Golgotha comme le saint Sépulcre avait aussi sa basilique, l'*église Majeure,* qui paraît avoir été l'église la plus remarquable de Jérusalem, Outre les noms d'église du *Martyrion* et du Golgotha que lui donne Silvia, elle est encore appelée, par d'autres auteurs, le *Saint Crâne,* τὸ ἅγιον Κρανίον, *Calvariæ locus,* qui est la traduction de l'hébreu Golgotha. Ce nom de Crâne venait de la tradition d'après laquelle la Croix du Sauveur aurait été plantée à l'endroit même où fut déposé le crâne d'Adam. L'église Majeure s'élevait à l'orient de l'Anastasie, mais plus au sud, de manière à ne pas masquer la façade de cette dernière qui avait ses portes à l'orient : il nous semble aussi, sans que les termes de Silvia permettent de l'affirmer, que l'église Majeure était orientée dans le même sens que l'Anastasie; elle avait du moins aussi des portes à l'orient; le fond avait la forme d'abside [2]. Bâtie par Constantin et sainte Hélène, cette basilique est une des grandes stations liturgiques de Jérusalem; on s'y réunit le dimanche pour l'office du matin et pour les prédications; les cathécumènes qui sont jugés dignes du baptême, s'y font inscrire au commencement du carême, et y assistent aux instructions ou catéchèses qui s'y donnent durant ce temps de l'année; à la fête de Pâques ils y recevront le baptême [3].

« C'est dans l'angle formé par la façade orientale de l'Anastasie et le côté nord, que s'étend une autre construction destinée à relier tous les édifices sacrés du Calvaire; Silvia lui réserve d'une façon spéciale le titre de *basilique*. Ici encore le récit de notre voyageuse fait la lumière sur un autre point important; ses expressions ne laissent plus aucune place pour les hypothèses qui tendaient à confondre l'Anastasie et la basilique. Elle nous dit formellement que cette dernière est auprès de l'Anastasie, mais cependant au dehors, *locus juxta Anastasim, foras tamen* [4]. Ce lieu,

1. *Peregrinatio, l. c.*, pp. 76, 82, 84, 92, 99, etc.

2. « ..... Apertis balvis majoribus quæ sunt de quintana parte. » *Peregrinatio*, p. 103. Ces portes s'ouvraient devant le peuple qui venait en procession du mont des Oliviers. Cf. aussi pp. 106, 107. Si la loi de l'orientation voulait que la porte regardât l'occident et que l'abside fût à l'orient (*Constit. Apost.*, II, 59), il faut remarquer qu'on dérogeait souvent à cette règle, surtout quand la disposition des lieux l'exigeait ainsi, ce qui était précisément le cas pour les églises du Calvaire.

3. *Peregrinatio,* pp. 80, 85, 90, etc.

4. *Peregrinatio,* p. 79.

qu'elle appelle la basilique, formait une sorte de grand atrium ou cour entourée de portiques. Le peuple s'y réunissait le dimanche et les jours de fête, vers le milieu de la nuit, pour y attendre l'ouverture des portes de l'Anastasie où l'on célébrait les Vigiles. On allumait des lampes et on récitait des psaumes et des hymnes pour occuper pieusement le temps et se préparer à l'office divin; mais ce n'était pas un temple proprement dit; du moins n'est-il nulle part question, dans notre texte ni ailleurs, qu'on y célèbre le sacrifice ou les autres offices liturgiques, ou qu'on y fasse des prédications.

« Il est un quatrième édifice que Silvia place encore sur le Calvaire et qu'elle appelle *la Croix*. C'est un édicule dans lequel on conservait la relique de la vraie Croix et qui était situé sans doute au-dessus de la citerne dont nous avons parlé tout à l'heure [1]. Ce petit monument faisait sans doute partie de la basilique, comme le croit M. Gamurrini, et il était situé du côté de l'orient et à peu près sur la même ligne que le Golgotha [2]. Remarquons en outre que, d'après les indications de Silvia, cet édicule se trouve au milieu d'un espace libre et découvert, où le peuple se réunissait à certaines heures ; on nous parle des cérémonies qui s'accomplissent tantôt *devant la Croix*, tantôt *derrière la Croix*. Les fidèles s'y rendaient à la fin de certains offices pour recevoir la bénédiction de l'évêque. Le Jeudi Saint on y célébrait le sacrifice, et le lendemain avait lieu solennellement l'adoration de la Croix [3].

« Nous pouvons maintenant, grâce à ces renseignements nouveaux, nous faire une plus juste idée de l'ensemble des constructions de Constantin sur le Calvaire. Trois édifices de forme et de destination différente étaient réunis par la cour de la basilique qui permettait d'accéder de plain-pied ou à l'aide de quelques degrés de l'un dans l'autre; en allant de l'ouest à l'est, on les rencontrait dans l'ordre suivant, l'Anastasie, puis l'atrium de la basilique, accostée au sud par l'église Majeure, et enfin l'édicule de la croix.

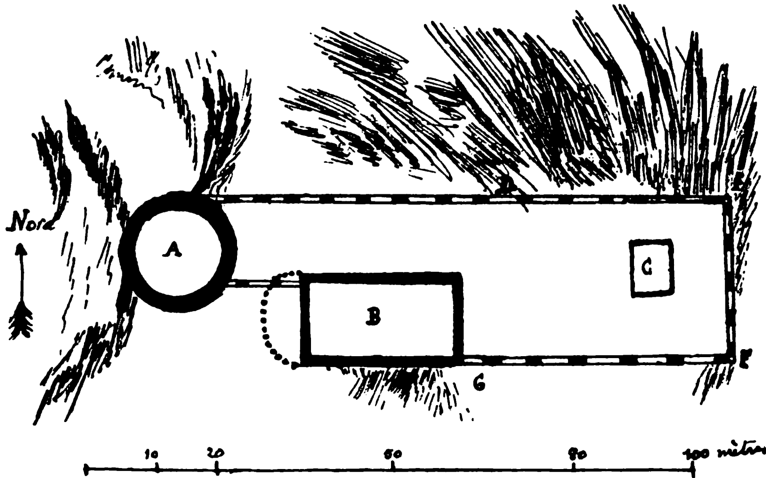
[Nous croyons devoir reproduire ici le croquis de dom Cabrol qui

1. *Peregrinatio,* pp. 78, 79, 80, etc. Comparez les passages de RUFIN, *Hist. ecclés.*, l. X, c. 8 ; S. PAULIN, *Ep.*, 31, n. 6 ; *Pratum spirit.*, c. 105 ; et la note de DOM TOUTTÉE, MIGNE, *Patrol. gr.*, t. XXXIII, 686.

2. Voir dans l'ouvrage de M. de Vogüé, pl. VIII, le plan du Calvaire et du Golgotha, avec la place de la citerne où fut trouvée la sainte Croix, reproduit par D. Cabrol, pl. I. (J.-B. C.)

3. « *Ante crucem ipse locus subdivanus est id est quasi atrium valde grande et pulchrum satis quod est inter cruce et Anastase.* » *Peregrinatio,* p. 97. Notre interprétation de ce passage est conforme aux textes de saint Paulin, de Théodose, d'Antonin, cités par GAMURRINI, p. 78. Le texte d'Antonin cadre parfaitement avec celui de Silvia. « *In basilica Constantini, coherente circum monumentum vel Golgotha, in atrio ipsius basilicæ est cubiculum, ubi lignum sanctæ crucis positum est.* » ANTONIN, cap. 20. Il ne parait pas cependant que ce fût une crypte comme l'ont cru quelques-uns des interprètes de la *Peregrinatio,* car Silvia nous parle de deux portes, l'une d'entrée, l'autre de sortie; mais elle ne laisse pas soupçonner qu'il y eût un escalier conduisant à une crypte. Cf. *Peregrinatio,* p. 97.

résume et facilite l'intelligence de ce système sur la topographie du Calvaire.]



A. — Saint-Sépulcre ou *Anastasie.*
B. — Calvaire, ou *Martyrion,* ou Église Majeure.
C. — Édicule de la *Croix.*
D, E, F, G. — Basilique.

« A la suite de cette étude sur les monuments sacrés du Calvaire, une autre conclusion paraît s'imposer. D'après le système qui ne voulait voir sur le Calvaire qu'une seule église réunissant dans son enceinte tous ces monuments divers, on était amené à croire que, lors de la restauration qui fut entreprise au commencement du VIIe siècle par l'abbé Modeste, on n'avait pas tenu compte des anciens plans de Constantin, et que trois églises différentes avaient remplacé l'unique basilique de l'empereur. On devra admettre désormais que cette restauration fut bien plus conforme qu'on ne l'avait cru jusqu'ici à l'ancien état de choses. On se servit probablement des parties laissées debout par les Perses pour reproduire, autant qu'il était possible, l'œuvre du grand empereur. Et cette interprétation est d'autant plus acceptable que les Perses ne durent pas détruire de fond en comble les édifices du Calvaire. Comme le remarque très justement M. de Vogüé, « il est impossible d'admettre que la grande basilique de Constantin ait été entièrement démolie par les Perses, malgré leur acharnement contre les monuments du christianisme. Leur court séjour en Palestine ne leur permit pas de tout renverser; des fragments considérables de l'édifice primitif devaient être debout, quand Modeste, immédiatement après le départ des vainqueurs, entreprit de les restaurer : il dut les utiliser [1]. »

« Or, il est certain, et le fait est reconnu par les archéologues presque

1. *Les églises de la Terre sainte,* p. 150.

sans exception, qu'après les reconstructions et les restaurations entreprises par l'abbé Modeste, il y avait sur le Calvaire trois églises distinctes : celle du Golgotha et la basilique avec l'édicule de l'Invention de la Croix [1]. C'est donc une nouvelle preuve qui confirme le récit de Silvia.

« Au sud du Calvaire, sur la montagne de Sion et dans l'enceinte de la ville, Silvia mentionne une église au-dessus de l'emplacement qu'avait occupé la maison de saint Marc. C'était le cénacle, lieu vénéré par tous les chrétiens, comme témoin du miracle de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres. La tradition la considérait comme la plus ancienne de toutes les églises, *la mère des églises*, selon le mot de Virgile, un pèlerin du v[e] siècle [2], qui la place à deux cents pas du Golgotha et dit qu'elle fut fondée par Notre-Seigneur lui-même et par les apôtres [3]. On l'appelait encore l'*église des apôtres*. Saint Épiphane nous dit qu'elle était antérieure aux temps d'Hadrien, c'est-à-dire au commencement du II[e] siècle [4]. C'est dans cette église que fut enseveli le corps de saint Étienne, trouvé par Jean, évêque de Jérusalem au IV[e] siècle [5]. On y conservait aussi la colonne de la flagellation qui, en 333, était encore dans la maison de Caïphe ou l'église de Sainte-Eusébie, et qui au temps de Silvia avait été transportée dans l'église de Sion [6]. Il est probable, comme le pense

1. Il y avait même une quatrième église, celle de la Vierge. Cf. DE VOGÜÉ, *loc. cit.*, pp. 148 et suiv. Les textes sont très formels sur ce point, et l'un des voyageurs les plus voisins du temps de Modeste, Arculphe, donne même un plan des quatre églises. Malgré tous ces témoignages, M. Mansurov soutenait, récemment encore, que Modeste n'avait reconstruit qu'une seule église renfermant tous les souvenirs du Calvaire. Mais son système nous parait manquer de toute base sérieuse. Cf. *Die Kirche des heil. Grabes zu Jerusalem*, 1888, et *Die Basilika Kaiser Constantin's*. Citons en particulier le texte si formel de la lettre d'un moine de Saint-Sabas, ANTIOCHUS, « Ἀνήγειρε καὶ τοὺς ἐμπρησθέντας σεβασμίους ναοὺς τοῦ Σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ τότε ἅγιον Κρανίον, καὶ τὴν ἁγίαν αὐτοῦ Ἀνάστασιν, καὶ τὸν σεπτὸν οἶκον τοῦ τιμίου Σταυροῦ »; apud MIGNE, *Patrol. gr.*, t. LXXXIX, col. 1427, et aussi les Annales d'EUTYCHIUS dans le même sens, *Patrol. gr.*, t. CXI, col. 1083. On remarquera que ces textes prouvent même pour l'époque antérieure à l'invasion des Perses.

2. [L'auteur est ici en contradiction avec lui-même, car plus bas (v. p. 492, l. 7) il reconnait que le récit attribué à ce prétendu Virgile est une recension de Théodose; ce Virgile qui n'a jamais existé que dans l'imagination du card. Pitra n'est donc pas un pèlerin du v[e] siècle. On peut voir dans la note de M. Kohler (ci-dessus, p. 135) comment le card. Pitra a été conduit à créer ce pèlerin jusqu'alors parfaitement inconnu. (J.-B. C.)]

3. Cardinal PITRA, *Analecta sacra*, t. V, p. 120. Voyez ce que nous disons plus loin de ce document. Cf. THEODOSIUS, *De Terra sancta*, apud *Itinera et descriptiones* de TOBLER, I, 65.

4. *De ponder. et mens.*, c. XIV. S. Cyrille de Jérusalem nous en parle aussi longuement. MIGNE, *Patrol. gr.*, t. XXXIII, 924.

5. LUCIANUS presbyter, *De detectione reliquiarum sancti Stephani*, c. 8 et 10. Silvia n'en fait aucune mention et parait par suite antérieure à cette époque. Cf. *Une tradition biblique à Jérusalem*, *Revue biblique*, 1884, pp. 452, sqq. Il y est parlé longuement de l'église de Sion et du tombeau de saint Étienne.

6. *Iter Burdig.* Virgile indique cette translation comme récente, ce qui, avec une autre indication chronologique contenue dans son récit, permet d'en

M. de Vogüé, qu'à la suite du mouvement architectural qui signala pour Jérusalem le règne de Constantin, cette église reçut des embellissements et des agrandissements; mais les auteurs du temps n'en disent rien [1]. Silvia ne nous donne aucun renseignement sur sa construction; elle se borne à nous dire que l'office liturgique s'y célébrait les mercredis et vendredis durant toute l'année, puis le jour de Pâques et celui de la Pentecôte : elle l'appelle toujours l'église de Sion ou en Sion [2]. Arculf en donne le plan dans sa description des Lieux saints; elle a la forme d'un parallélogramme régulier; la colonne de la flagellation est au centre; à l'un des angles est le lieu de la Cène, à l'autre celui de la descente du Saint-Esprit; l'Église de Jérusalem, d'après une tradition qu'elle a toujours défendue, y vénérait encore la place où mourut la sainte Vierge et la pierre sur laquelle fut lapidé saint Étienne [3]. Silvia ne mentionne pas d'autres églises dans Jérusalem parce que, comme nous l'avons fait remarquer, elle ne s'occupe que de celles où se font les grandes stations liturgiques. C'est à ce titre qu'elle nous signale en dehors de la ville plusieurs autres sanctuaires où l'on se rendait processionnellement dans certaines circonstances. Ce sont d'abord les églises du mont des Oliviers, à l'est de la ville.

« La plus importante de ces églises était celle de l'*Imbomon*, 'Εμδώμιος, ou de l'Ascension, bâtie par l'architecte Eustache, sous les ordres de Constantin et de sainte Hélène, au sommet du mont des Oliviers, pour consacrer la mémoire du mystère. On y faisait des offices particuliers le jour des Rameaux et pendant l'octave de Pâques. Les néophytes qui venaient de recevoir le baptême s'y rendaient fréquemment. M. de Vogüé, conduit par l'étude des ruines, a distingué très nettement ici la vérité, au milieu de l'obscurité et de la contradiction des textes. Il a prouvé qu'on avait confondu à tort l'église de l'*Imbomon* avec une autre église construite à quelque distance. Son hypothèse est pleinement confirmée par Silvia; celle-ci nous dit, en effet, qu'en descendant de l'Imbomon vers Jérusalem, on rencontrait une autre église qu'on appelait *in Eleona* ('Ελαιῶνα), c'est-à-dire dans le jardin des Oliviers. On y vénérait la grotte dans laquelle Notre-Seigneur, quelques jours avant sa mort, instruisait ses disciples [4]; c'est là, croyait-on, qu'il avait prononcé son discours sur la ruine du temple et les malheurs qui allaient fondre sur Jérusalem (*Matth.*, cap. XIV). On faisait la station à l'*Eleona*, le dimanche des Rameaux et le jour de la Pentecôte; on y menait aussi les nouveaux baptisés pendant

fixer la date à une époque très voisine de celle de Silvia. Cardinal PITRA, *Analecta*, p. 120.

1. Cf. DE VOGÜÉ, *loc. cit.*, p. 329, et GUÉRIN. *Jérusalem*, p. 125.
2. *Peregrinatio*, pp. 95, 100, 102.
3. ARCULFUS, *De Locis sanctis*, ap. *Itinera et descriptiones Terræ sanctæ*, t. I, p. 160.
4. Cf. *Iter Burdig.* TOBLER et MOLINIER, I, 18. « *Ibi facta est jussu Constantini basilica miræ pulchritudinis.* PSEUDO-EUCHER, *De Locis sanctis* (ibid., 59), parle des deux églises célèbres du mont des Oliviers : l'une où le Christ enseignait ses disciples, l'autre où il quitta la terre. Cf. aussi ARCULF, I, 25.

l'octave de Pâques [1]. Le *martyrion* de saint Étienne était tout près de là [2].

« Enfin, sur les dernières pentes du mont des Oliviers, on trouvait un nouveau sanctuaire, « une élégante église », dit Silvia, à l'endroit de la grotte de l'Agonie. Puis, en descendant encore vers la cité, à la distance d'un jet de pierre, on arrivait au lieu dit Gethsémani, où le Sauveur fut pris par les soldats et dont le souvenir était sans doute consacré par une chapelle ou un oratoire [3]. Virgile [4] mentionne sans aucun détail vingt-cinq églises sur le mont des Oliviers, rangeant sans doute sous ce titre les petits oratoires qui, en effet, y étaient fort nombreux [5]. C'est grâce au texte de Silvia que nous pouvons désormais nettement établir, dès le IVe siècle, l'existence et la destination de ces sanctuaires qui ne nous étaient guère connus que par la mention d'auteurs très postérieurs. On allait processionnellement visiter ces saints lieux, la nuit du jeudi et du vendredi saint.

« Il nous faut citer aussi, parmi les sanctuaires où avaient lieu les stations liturgiques, deux églises à Béthanie et la fameuse basilique de la Nativité à Bethléhem.

« La première église de Béthanie, à 2 milles environ au sud-est de Jérusalem, avait été construite à quelques pas en avant du bourg, à l'endroit même où Marie, sœur de Lazare, rencontra le Sauveur. Le témoignage de Silvia est le premier qui nous fait connaître l'existence de cette église. Le second édifice dont nous parle notre voyageuse est celui du *Lazariou*, église de Lazare; elle s'élevait au milieu du bourg de Béthanie, sur le lieu du tombeau du disciple [6]. Les fidèles de Jéru-

1. *Peregrinatio*, pp. 83, 90, 94, 99. DE VOGÜÉ, p. 315, suppose, d'après un passage de saint Jérôme, que l'Imbomon était de forme circulaire. Le milieu du toit était ouvert, parce que, d'après la tradition que nous rapporte le même saint, tous les efforts des architectes furent impuissants à couvrir l'endroit par lequel Notre-Seigneur était monté au ciel. C'est la tradition dont parlent saint PAULIN, *Epist.* 31, n. 4; SULPICE SÉVÈRE, l. II, *Sacr. histor.*, c. 48 et plusieurs des anciens pèlerins. Saint Cyrille semble y faire allusion, MIGNE, *Patrol. gr.*, t. XXXIII, 856.

2. *Martyrium sancti Stephani non longe. Peregrinatio*, p. 121. Sur le tombeau de saint Étienne, cf. *Revue biblique*, III, 452 [et le nouvel ouvrage du P. LAGRANGE, *Une tradition biblique à Jérusalem*, publié depuis lors]. Sur l'emplacement de Gethsémani, cf. KEPPLER, *Theologische Quartalschrift*, 1893 (III), et *Revue biblique*, III, p. 155.

3. *Peregrinatio*, p. 94. L'éditeur confond ici à tort Gethsémani et la grotte de l'Agonie, et il oublie que l'église de l'Agonie était distincte de celle dite de Sainte-Marie, sur le sépulcre de la sainte Vierge. Cf. DE VOGÜÉ, *op. cit.*, pp. 305, 313.

4. Voy. p. 488, note 2.

5. Cardinal PITRA, *Analecta*, p. 119.

6. Silvia, comme le pèlerin de Bordeaux, place Béthanie à quinze cents pas de Jérusalem, *Peregrinatio*, p. 83. Virgile [v. p. 488, n. 2] met ce lieu au cinquième mille de Jérusalem, *loc. cit.*, p. 119. Plusieurs autres itinéraires en parlent aussi. Voir saint JÉRÔME, *Onom. ad voc. Bethania*. L'endroit du *Lazarium* s'appelle encore Aizirieh. On y montre le tombeau de Lazare au fond d'une église qui date des croisades, [ou pour mieux dire d'une sorte de

salem allaient quatre ou cinq fois par an en procession visiter ces églises. On connaissait déjà par les itinéraires deux autres sanctuaires à Béthanie : celui de la maison de Marthe et Marie et celui de la maison de Simon le lépreux, dont Silvia, du reste, ne parle pas. Quant à la basilique de la Nativité à Bethléhem, c'était la plus fameuse de toutes les églises de Palestine, en dehors des basiliques de Jérusalem [1]. Elle remonte à l'époque constantinienne. Les anciens itinéraires, Eusèbe et saint Jérôme, ne manquent pas de la mentionner [2]. Silvia nous apprend qu'elle était le centre des offices liturgiques de l'Église de Jérusalem pour les fêtes de l'Épiphanie (Noël), et aussi, par une coutume assez singulière que nous essaierons d'expliquer plus tard, le quarantième jour après Pâques. C'est de toutes les églises de la Palestine celle qui a le mieux résisté aux dévastations et, comme le dit M. de Vogüé, « celle qui a le mieux conservé, jusqu'à nos jours (après quinze cents ans d'existence), l'antique physionomie de son origine ».

« Nous devons, en terminant ce chapitre, revenir en quelques mots sur les difficultés que présentent certains textes que l'on a proposés comme contraires à l'interprétation que nous avons donnée ci-dessus de la description de Silvia. Eusèbe, sur lequel on a surtout voulu s'appuyer, n'est pas très explicite. Il parle du saint Sépulcre, puis, à l'orient, de la basilique et de l'hémicycle ou lieu de l'Invention de la Croix. Mais il n'est pas question du Golgotha; il se contente de dire : « Ce temple qui vient d'être décrit fut élevé en témoignage de la résurrection [3]. » Les itinéraires avant le VII[e] siècle présentent aussi une certaine confusion : leur témoignage n'est pas concordant; la valeur de ces documents est, du reste, fort inégale, et il serait utile d'en faire une étude comparée et critique pour établir le degré d'autorité qu'ils méritent. Cette œuvre nous entraînerait trop loin. Le *De Locis sanctis* faussement attribué à saint Eucher, mais qui est bien du VI[e] siècle, distingue entre la basilique, qu'il appelle *Martyrion*, le Golgotha et l'Anastasie [4]. Le *Breviarium de Hierosolyma*, édité pour la première fois dans les *Itinera hierosolymitana*, fait la même distinction [5]. Le texte d'Antonin de Plaisance cité par M. de Vogüé en faveur de son opinion, est loin d'être formel; on sait du reste que son récit renferme de nombreuses erreurs [6]. Le témoignage de Théodore ou

cave profonde, composée de deux grottes superposées et dont le premier étage fut à cette époque aménagé en chapelle]. Cf. aussi saint JÉRÔME, *Epist. Paulæ.*

1. Nous renvoyons à la belle restitution de M. DE VOGÜÉ (p. 50), qui nous semble avoir bien prouvé, dans son habile discussion, que la basilique remonte au IV[e] siècle. Cf. aussi GUÉRIN, *Description géogr., histor. et archéol. de la Palestine, Judée*, I, 128. Origène, dans un texte célèbre, nous montre déjà de son temps Bethléhem vénéré et célébré par la piété chrétienne. *Contra Celsum*, I.

2. *Iter Burdig.*, EUSÈBE, *H. E.*, X, 14; *Vita Const.*, III, 50; IV, 45; *De Laud. Const.*, IX; HIÉRON., *Ep.* CVIII, 28.

3. EUSÈBE, *Vita Const.*, l. III, ch. XXXIV-XXXIX.

4. TOBLER et MOLINIER, *Itinera*, I, 52.

5. *Itinera*, I, 57.

6. Voyez les deux rédactions dans les *Itinera* (I, 101-102 et 125).

plutôt Théodose, que les partisans de l'opinion citée plus haut n'ont pas pensé à invoquer, est pourtant pleinement favorable à cette opinion [1]. Mais les deux rédactions de ce récit sont également pleines d'erreurs, et on ne connaît de cet auteur que le nom. Le cardinal Pitra avait exhumé et donné comme inédit un *Iter hierosolymitanum* que nous avons déjà cité et qui est attribué à un certain Virgilius [2]. Mais on peut se convaincre que ce n'est pas un ouvrage nouveau; c'est, purement et simplement, une troisième recension du récit du même Théodose [3]. M. de Vogüé, qui cite aussi le texte du fameux *Itinéraire de Bordeaux*, avoue que ses paroles ne sont pas très concluantes [4]. Quant à saint Cyrille de Jérusalem, nous discuterons plus loin tous les textes où il fait allusion à la topographie sacrée du Calvaire, et nous montrerons qu'ils sont pleinement d'accord avec le récit de Silvia [5]. Il y a évidemment pour lui une église de l'Anastasie, une autre du Golgotha, la basilique et la Croix. De pareils témoignages ne sauraient être infirmés par des textes, assez confus du reste, dont on ne peut établir la valeur. Si le lecteur veut bien nous suivre dans les chapitres où nous allons traiter de la liturgie à Jérusalem, il se convaincra de plus en plus que le texte de Silvia ne laisse place à aucune hésitation au sujet de la topographie que nous avons proposée. »

II

Passons maintenant à la description des offices liturgiques qui se déroulaient dans ce cadre local.

1. Office quotidien. — Voici d'abord la distribution des *Offices journaliers* d'après la *Peregrinatio* :

a) Le *cursus nocturnus* comprenait les *Vigiles* et les *Hymnes matutinales*.

Les *Vigiles*, qui répondent aux Matines des liturgies occidentales, commencent de minuit à trois heures du matin, selon la saison, de manière à finir à l'aube. Les moines et les vierges sont seuls tenus d'y assister; mais bien des pieux fidèles se joignent à eux. Elles se célèbrent dans l'*Anastasie*, sous la présidence de quelques prêtres et diacres, et se composent surtout de Psaumes et de lectures tirées des Livres saints. Dès que le jour paraissait, on chantait les *Hymnes matutinales* (Laudes). C'était un office solennel, présidé par l'évêque; il se terminait par une visite et une prière au *Saint-Sépulcre*.

1. *Ibidem*, pp. 63 et 85.
2. Voir au sujet de ce prétendu Virgilius, ci-dessus, p. 488, n. 2.
3. *Analecta sacra et classica*, t. V. Cf. notre article : *Les dernières découvertes du cardinal Pitra*, dans la *Science catholique*, 15 avril 1889, p. 315.
4. De Vogüé, *op. cit.*, p. 181. Cf. *Itinera*, I, 18.
5. Pages 155-163.

b) Le *cursus diurnus* comprenait, les jours ordinaires, les réunions de *Sexte* (midi) et de *Nonœ* (3 heures). On se réunissait à l'*Anastasie* pour le chant des Psaumes; vers la fin l'évêque venait faire une prière au *saint Sépulcre* et bénissait le peuple.

c) Le *Lucernaire* (*Lycinicon*) se célébrait à la dixième heure (4 heures du soir). C'est le plus solennel des offices du jour, il répond à nos Vêpres et se célébrait comme les Hymnes matutinales. Mais on allumait toutes les lumières, d'où lui vient son nom, et de plus, avant de se séparer, on allait en procession à la chapelle de la *Croix*.

Le mercredi et le vendredi, jours de synaxe eucharistique et de jeûne, on ne prenait le repas qu'après None, qui se célébrait ordinairement à *Sion*.

On ne trouve mention, aux jours ordinaires, ni de Prime ni de Tierce. L'oblation et le sacrifice n'ont lieu que le dimanche, aux fêtes des Martyrs, le mercredi, le vendredi et, en carême, le samedi.

2. Office dominical. — L'*Office du dimanche* présente des divergences. Il est obligatoire pour tout le peuple.

Au premier chant du coq, le peuple entre dans l'*Anastasie* et l'évêque pénètre dans la grotte du *Saint-Sépulcre*. Il y reste pendant le chant de trois psaumes. On brûle des parfums et l'évêque sort pour lire, sur le seuil de la grotte, l'évangile de la Résurrection. Chaque dimanche on lit cet évangile de la sorte; puis, on va en procession à la chapelle de la *Croix*. Là, l'évêque bénit le peuple et le congédie.

Vers huit heures, on se réunit à l'église Majeure du *Golgotha* pour l'*Office*, c'est-à-dire, la *Messe des catéchumènes*, à la suite de laquelle le clergé et les fidèles vont à l'*Anastasie* pour l'oblation ou *Messe des fidèles*. La pèlerine ne décrit pas ces cérémonies, parce que, dit-elle, elles se font comme partout ailleurs.

Le dimanche, les *Hymnes matutinales*, les offices de *Sexte* et de *None* sont supprimés. Le *Lucernaire* se célèbre comme les autres jours.

3. Fêtes annuelles. — Le cours régulier de ces offices était modifié à certains jours et aux principales fêtes. Le récit de Sylvia nous permet de reconstituer une sorte de calendrier liturgique de l'église de Jérusalem au IVe siècle.

a) L'*Épiphanie* (6 janvier) rappelait alors, chez les Orientaux, la naissance du Christ, ce qui explique pourquoi Sylvia ne parle point de la fête de Noël et pourquoi on célébrait l'Épiphanie à

Bethléem, où tout le peuple, le clergé et l'évêque se rendaient dans l'église de la Nativité pour les *Vigiles*. On revenait à Jérusalem dès l'aube. La procession se disloquait dans l'église de la *Résurrection*.

A huit heures, l'office (*Messe des catéchumènes*) se faisait au *Golgotha,* et la synaxe eucharistique aussitôt après, à l'*Anastasie*.

La fête avait une *octave*. L'office se faisait le second et le troisième jour au *Golgotha,* le quatrième à l'*Éléona*, le cinquième au *Lazariou,* à Béthanie, le sixième au *Mont Sion,* le septième à l'*Anastasie*, le huitième à la *Croix*.

b) *Le 14 février* (quarantième jour après la Nativité), une grande fête se célèbre dans l'*Anastasie* avec la même solennité que la Pâque. On lit l'évangile de la *Présentation* de Jésus au Temple. C'est l'origine de la fête de la *Purification* (2 février).

Rien ne correspond à notre fête de l'*Annonciation* (25 mars).

c) Un *Carême* précède « comme chez nous » la fête de Pâques. Il comprend quarante jours de jeûne et occupe huit semaines; car on ne jeûne ni le samedi [1] ni le dimanche.

Les dimanches et jours de la semaine, pendant le Carême, l'office est le même qu'en temps ordinaire.

Cependant, on reste plus longtemps dans l'église après le Lucernaire. Tous les jours, il y a un office à Tierce (le même que celui de Sexte); le mercredi et le vendredi, à None, on va à *Sion* et on en revient pour célébrer le *Lucernaire* à l'*Anastasie*. Le vendredi, aussitôt après cet office, commencent les Vigiles, suivies de la messe des catéchumènes au *Golgotha,* et de celle des fidèles à l'*Anastasie*, de manière à terminer toutes les cérémonies avant le lever du soleil, afin de permettre aux hebdomadiers [2] de rompre le jeûne le plus tôt possible.

Ainsi, en Carême, on disait la messe le samedi.

Le samedi de la septième semaine (notre semaine de la *Passion*) était dit *samedi de Lazare*. Les Vigiles se célébraient à *Sion;* mais la messe était dite à l'*Anastasie,* comme d'habitude.

A une heure de l'après-midi, on partait pour le *Lazariou*. On s'arrêtait d'abord à une église bâtie au lieu où Marie rencontra le Seigneur. On lisait l'évangile et on continuait jusqu'à Béthanie. Au *Lazariou*, on faisait un office particulier; on lisait l'évangile et on revenait à l'*Anastasie* pour l'office du soir.

d) La *Semaine sainte* était très solennelle.

1. Excepté le samedi-saint, ce qui fait réellement quarante et un jours de jeûne.
2. Cf. ci-dessous, p. 497.

Le dimanche des *Rameaux*, les offices de la nuit et du jour se font aux lieux ordinaires.

A une heure de l'après-midi, réunion à l'*Éléona.* On y chante un premier office; puis on va, pour un second, à l'*Imbomon;* celui-ci se termine par la lecture de l'Évangile racontant l'entrée de Jésus à Jérusalem. Alors l'évêque sort de l'église, monte sur un âne et va, accompagné par tout le peuple portant des palmes et chantant des cantiques, jusqu'à l'*Anastasie* où se célèbre le Lucernaire.

Les trois premiers jours de la semaine sainte, None se célèbre au *Golgotha* et non plus à la Résurrection; le Lucernaire également.

Le *mardi,* après le Lucernaire on va au *Mont des Oliviers*, dans la grotte où Jésus enseigna ses Apôtres, lire un passage de saint Matthieu (XXIV, 3, 4).

Le *Mercredi-Saint,* après le Lucernaire, réunion à l'*Anastasie* pour la lecture de l'évangile relatif à la trahison de Judas.

Le *Jeudi-Saint,* les Vigiles, Tierce et Sexte se célèbrent comme à l'ordinaire. Silvia ne fait aucune mention du Lavement des pieds ni des saintes Huiles. — A deux heures de l'après-midi, réunion au *Golgotha;* à quatre heures à la *Croix,* où l'on dit la messe (c'est le seul jour de l'année où elle soit dite dans cette église); puis, retour à l'*Anastasie,* pour la bénédiction. — A sept heures du soir, réunion à l'*Eléona*. L'office dure jusqu'à onze heures. On y relit la Passion. — A minuit, on va en procession à l'*Imbomon* pour y célébrer un nouvel office qui dure jusqu'à cinq heures du matin; tandis que le peuple se rend de là à l'église voisine « où le Christ pria, lors de son agonie ». Après la lecture de l'Évangile, on s'en revient à *Gethsémani,* où il fut saisi par les soldats. Personne, riche ou pauvre, ne se dispense de cet office.

Le *Vendredi-Saint,* dès l'aube, les fidèles rentrent dans la ville.

La procession va d'abord à la *Croix*. Après la lecture de l'Évangile, l'évêque exhorte, puis congédie le peuple. Quelques fidèles zélés, au lieu d'aller se reposer chez eux, vont à *Sion* vénérer la *Colonne de la flagellation.*

A huit heures, réunion à la *Croix* pour l'Adoration, cérémonie qui a passé dans toute l'Église. On vénérait la vraie Croix; et ensuite l'anneau de Salomon et la fiole qui servit à l'onction des rois d'Israël. L'adoration dure jusqu'à midi. Le peuple s'assemble dans l'atrium entre la *Croix* et l'*Anastasie.* On fait des lectures : prophéties et évangiles relatifs à la Passion.

A trois heures, on lit la Passion selon saint Jean et on va au

Golgotha pour célébrer None. On revient au *saint Sépulcre* pour lire l'évangile où il est raconté que Joseph d'Arimathie demande le corps de Jésus à Pilate.

Il n'y a pas de Vigiles, mais les plus zélés des chrétiens passent la nuit près du *saint Sépulcre*.

Le *Samedi-Saint* n'a pas d'office différent de ceux des autres jours du Carême. On supprime l'office de None (3 heures) pour commencer au *Golgotha* les Vigiles pascales, qui se célèbrent « comme chez nous », c'est-à-dire par des leçons de l'Écriture, des Psaumes, et le baptême des catéchumènes. Les nouveaux baptisés, en sortant du baptistère (qui était dans l'église du *Golgotha,* ou du moins contigu à celle-ci) vont à l'*Anastasie*. L'évêque entre dans la grotte, puis revient avec eux au *Golgotha* où l'on dit la messe, suivie d'une procession au *saint Sépulcre* où l'on chante plus solennellement que les autres dimanches l'évangile de la Résurrection.

e) Le jour de *Pâques,* après le Lucernaire, on allait à *Sion* lire dans l'église du *Cénacle,* le récit de l'apparition aux Apôtres.

Pendant l'*octave de Pâques,* mêmes solennités que pendant celle de l'Épiphanie. Lundi et mardi, office du matin au *Golgotha* et à l'*Anastasie;* mercredi à l'*Eléona,* jeudi à l'*Anastasie*, vendredi à *Sion*, samedi à la *Croix,* dimanche, au *Golgotha.* — Chaque jour, dans l'après-midi, l'évêque, le clergé et les fidèles visitent, au mont des Oliviers, l'*Imbomon* et la grotte où Jésus instruisit ses disciples. On revient célébrer le Lucernaire à l'*Anastasie.*

Le dimanche de *Quasimodo,* dans l'après-midi, station à l'*Eléona* et à l'*Imbomon,* Lucernaire à l'*Anastasie*, et, le soir, station à *Sion,* en mémoire de l'apparition à saint Thomas.

f) Le temps entre Pâques et la Pentecôte était un temps privilégié pendant lequel on ne devait ni jeûner, ni fléchir les genoux pour prier.

La fête de l'*Ascension* est inconnue à Sylvia. De son temps, le quarantième jour après Pâques, on disait la messe non point à l'*Imbomon,* mais à Bethléem. Cependant, à partir du IVe siècle, les témoignages occidentaux, muets à l'époque antérieure, attestent l'existence de cette fête; mais, d'après le récit de la pèlerine, il semble qu'à Jérusalem, elle ait été encore confondue avec la Pentecôte.

g) A la fête de la *Pentecôte,* les Vigiles se célèbrent à l'*Anastasie,* l'office du matin au *Golgotha,* comme tous les dimanches, mais on s'arrange de manière à le terminer assez tôt pour se trouver à *Sion* à neuf heures, et là on célèbre la messe, une seconde messe

à ce qu'il semble. L'archidiacre congédie le peuple en lui donnant rendez-vous, après Sexte, sur le mont des Oliviers, dans l'*Imbomon*, où l'on lit l'évangile de l'Ascension. En sortant de là, on va à une autre église du *Mont des Oliviers*, à la grotte dans laquelle le Christ enseignait les Apôtres. On y célèbre, à quatre heures, l'office du Lucernaire. On va ensuite en procession au *Golgotha*, de là à l'*Anastasie*, puis à la *Croix*, de là enfin, à *Sion* où l'office se termine vers le milieu de la nuit. C'est la journée la plus fatigante de toute l'année.

h) La fête de la *Dédicace* ou des *Encenies*, qui rappelait l'anniversaire de la consécration des églises du *Golgotha*, de la *Résurrection* et de la *Croix*, se célébrait le 13 septembre. Elle attirait à Jérusalem une foule de pèlerins. On y trouvait toujours au moins quarante ou cinquante évêques. Elle était aussi solennelle que celles de Pâques et de l'Épiphanie.

Ici s'arrête le manuscrit. Dans la partie qui est perdue, Sylvia parlait probablement des fêtes des martyrs et on ne saurait trop regretter cette lacune.

Nous trouvons encore épars çà et là divers détails liturgiques.

4. Les Jeûnes. — Outre le *jeûne du Carême*, dont il a été question, Sylvia ne mentionne que celui du mercredi et du vendredi. Ce dernier remonte à la plus haute antiquité.

Les *hebdomadiers* étaient des jeûneurs intrépides qui, en carême, ne mangeaient qu'une fois la semaine. Ils prenaient leur repas le dimanche après la communion, et ne mangeaient plus que le samedi suivant; car il n'était pas plus permis de jeûner ce jour-là que le dimanche.

Les *apotactites* étaient des moines d'une sévérité rigoureuse qui, pendant toute l'année, ne faisaient qu'un repas par jour ou même seulement tous les deux ou trois jours, quand ils ne pouvaient passer la semaine entière sans manger.

La *xérophagie* n'était pas précisément un jeûne, mais plutôt une abstinence, soit simplement de vin et de chair, soit plus rigoureusement de tous mets, excepté l'eau et la farine.

5. Les Catéchumènes et les Catéchèses. — Sylvia ne connaît que deux classes de catéchumènes : les *audientes*, *écoutants*, qui pouvaient être instruits par les prêtres, et les *electi*, *compétents*, dont l'instruction était réservée à l'évêque.

Les *audientes* qui avaient passé deux ou trois ans en cette qualité se faisaient inscrire comme *electi*, le premier dimanche de carême. Le lendemain, les catéchèses commençaient et avaient

lieu dans l'église du Golgotha avant Pâques et dans l'Anastasie après cette solennité.

Cependant, pendant les quarante jours de jeûnes (c'est-à-dire tous les jours excepté le samedi et le dimanche) les *electi* se réunissaient pour l'exorcisme dans l'Anastasie, et ce n'est qu'après cette cérémonie qu'on passait au Golgotha.

La catéchèse se faisait en grec. Des interprètes la traduisaient aux fidèles qui parlaient d'autres langues.

Le jour des *Rameaux* avait lieu, dans l'église du Golgotha, la reddition du *Symbole :* tous venaient un à un le réciter devant l'évêque. Les catéchèses duraient environ trois heures; celles d'avant Pâques (au Golgotha) se faisaient entre Prime et Tierce; celles d'après Pâques (à l'Anastasie) commençaient vers midi.

Tous ces détails sont conformes à l'histoire et aident à distribuer, selon leur ordre chronologique, les célèbres *Catéchèses* de saint Cyrille, qui nous sont parvenues.

Cette étude sur la liturgie de Jérusalem au IVe siècle, nous la montre comme composée de deux éléments distincts. Outre un fonds commun à toutes les liturgies antiques, dérivé de la liturgie primitive et composé de pratiques les unes d'origine judaïque, les autres exclusivement chrétiennes, la liturgie de Jérusalem est basée sur un élément topographique et local. Elle s'est développée sous l'influence des souvenirs attachés à Bethléem, au Golgotha, au Saint-Sépulcre, au Mont des Oliviers, à tous les Lieux-Saints. Une telle expansion du culte n'ayant pu se produire qu'avec la liberté donnée à l'Église par Constantin, c'est donc à cette époque qu'il convient de fixer la rédaction de cette liturgie. Il s'ensuit que les témoignages traditionnels relatifs aux Lieux-Saints qui y sont consignés ne peuvent jouir d'une autorité historique plus ancienne, du moins dans l'état actuel de la science archéologique; car nous ne connaissons aucun monument, écrit ou figuré, qui plaide en faveur d'une plus haute antiquité.

Dr J.-B. Chabot.

II. — PÉRIODIQUES SPÉCIAUX

Œuvre des écoles d'Orient, 1895.

N° 209, juillet-août. — Lettre de S. B. Mgr. Grégoire Youssef, patriarche d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem, au directeur de l'Œuvre des Écoles d'Orient (pp. 97-100). Sur l'influence de l'école dans l'œuvre de l'union des Églises. — Lettre de Mgr. Efrem Rahmani, archevêque syrien d'Alep, au même (pp. 101-103). Sur les besoins des écoles de son diocèse. — Lettre de M. l'abbé Bedjan, prêtre chaldéen de la Mission, au même, sur ses publications chaldéennes (pp. 121-125). — Lettre du Fr. Evagre, supérieur des Frères des Écoles chrétiennes de Jérusalem, au même (pp. 126-128).

N° 210, septembre-octobre. — Rapport du R. P. G. Duval, pro-préfet apostolique de la Mission dominicaine de Mossoul, au directeur de l'Œuvre des Écoles d'Orient (pp. 129-137). Rapport annuel, concernant l'état de la Mission dominicaine dans la Mésopotamie. — Lettre du R. P. Salomon Noumaïr, supérieur des religieux basiliens grecs-catholiques de Deïr-el-Mokhalès (Saint-Sauveur), au même (pp. 138-142). — Lettre du R. P. Vincent, des Augustins de l'Assomption, au même, sur la mission de Yamboli (pp. 143-145). — Compte rendu des opérations de l'Œuvre des Écoles d'Orient, dans le diocèse de Marseille, par l'abbé Payan d'Augery (pp. 148-159).

N° 211, novembre-décembre. — F. Charmetant, La misère en Orient (pp. 161-162). — Lettre du R. P. François, supérieur du séminaire indigène de Saint-Pierre de Stamboul, au directeur de l'Œuvre des Écoles d'Orient (pp. 163-165). — Rapport du R. P. Anastase-Marie, directeur de l'École des Carmes à Bagdad, au même (pp. 165-168). — Lettre de sœur Andrieu, supérieure des Filles de la Charité à Khosrova (Perse), au même (pp. 169-171). — Joseph Barnier, S. J., Les écoles du discrict de Homs et de Hamah (pp. 171-183). — Lettre de Mgr. Joseph-Emmanuel Thomas, archevêque chaldéen de Seert, en Kurdistan, au directeur de l'Œuvre des Écoles d'Orient (pp. 183-185).

La Terre-Sainte, revue de l'Orient chrétien, 1895, t. XII.

N° 13, 1er juillet. — Lettre apostolique de Sa Sainteté Léon XIII aux Coptes; 11 juin 1895 (pp. 93-95). — Lettre circulaire du Rev.

seigneur Jos. STADLER, archevêque de Seraïevo, commissaire apostolique, au clergé constitué dans les limites de son commissariat; 2 février 1895 (pp. 195-197). — Un « motu proprio » de LÉON XIII pour les églises d'Orient (pp. 197-198). — L'église russe et ses rapports avec Rome en vue de l'union, par un prêtre de rite oriental, 2e partie (pp. 199-202). Suite aux nos 14 (pp. 215-218), 16 (pp. 241-243). — Les monuments roumains. Le monastère de Sinaïa (p. 203). Avec une gravure. — La Société orthodoxe impériale de la Palestine (pp. 203-204). — L'abbé E. AUVRAY, Le Syllogue grec littéraire de Constantinople (pp. 204-205). — A. RABOISSON, La véracité du livre de Judith, suite (pp. 205-207). Suite aux nos 14 (pp. 221-222), 15 (pp. 232-235), 16 (pp. 252-255). = **Echos d'Orient** (p. 208) : Baptême d'une famille juive dans l'église des PP. Franciscains de Damiette.

N° 14, 15 juillet. — Lettre de Georges EBD-JÉSUS V, patriarche des Chaldéens unis, aux Nestoriens, traduite du syriaque par le Dr J.-B. CHABOT (pp. 209-213). Suite aux nos 15 (pp. 228-231), 16 (pp. 246-250), 17 (pp. 265-268), 18 (pp. 284-287). — Les monuments roumains. Couvent de Pisterea, ou source de la Jalomita (p. 210). Avec une gravure. — L'Institut grec-catholique à Constantinople (p. 210). — La mission d'Ismidt (Asie-Mineure). Lettre du P. CHAURAND (pp. 218-220). — L'abbé E. AUVRAY, Les chrétiens orthodoxes de Syrie (p. 220). D'après l'Ἀνατολή de Smyrne.

N° 15, 1er août. — Arsène PELLEGRINI, Une réponse à l'évêque grec non uni de Smyrne (pp. 225-227). — L'abbé E. AUVRAY, Le métropolite d'Héraclée (pp. 231-232). = **Echos d'Orient** (pp. 238-240) : Un bref de LÉON XIII aux PP. de l'Assomption et les églises d'Orient. — Le consul de France à Saïda. — Le pèlerinage à Jérusalem d'Arthur-François Polvêche. — Nombreuses conversions en Syrie. = **Gravure :** Portrait de sa béatitude Mgr. Ebedjésus Khayyath, patriarche de Babylone pour les Chaldéens catholiques.

N° 16, 15 août. — A. d'AVRIL, La question gréco-arabe ou l'hellénisme en Palestine et en Syrie (pp. 244-245). — Dom Paul RENAUDIN, Les Coptes (pp. 245-246). = **Echos d'Orient** (pp. 255-256) : Mandement de Mgr. HADJ, patriarche d'Antioche pour les Maronites. = **Gravure :** Groupe des évêques chaldéens, dans le couvent de Sainte-Marie, près d'Alkosh.

N° 17, 1er septembre. — Mandement pastoral de Mgr. Cyrille MACAIRE, évêque copte de Césarée de Philippe; 7 mai 1895 (pp. 257-260). = **Echos d'Orient** (pp. 271-272) : Mgr. Benham-Benni et les Jacobites. = **Gravure :** Portrait de Mgr. Macaire, évêque des Coptes.

N° 18, 15 septembre. — Rescrit de Mgr. le patriarche Grégoire I[er] YOUSSEF au clergé et aux fidèles du patriarcat grec-catholique d'Antioche; 30 janv. 1895 (pp. 273-276). Suite au n° 19 (pp. 289-292). — Mandement de Mgr. Amba Kyrillos MACAIRE, évêque de Césarée de Philippe, sur la lettre de Léon XIII aux Coptes; 11 juillet 1895 (pp. 276-278). — Le port d'Alexandrette (pp. 280-282). Vue. = **Gravure :** Portrait de Mgr. Mamarbaschi, archevêque syrien de Damas.

N° 19, 1[er] octobre. — La députation copte au Vatican (pp. 292-293). — Le P. MICHEL, Le *Bachir* de Beyrouth et l'article XI de la constitution, *Orientalium dignitas ecclesiarum* (pp. 293-295). = **Echos d'Orient** (pp. 300-302) : Chapitre général des Basiliens grecs de Saint-Sauveur de Syrie, pour l'élection de leurs dignitaires. — **Gravure :** Vue d'Alexandrette.

N° 20, 15 octobre. — Mandement de Mgr. Ignace BENHAM BENNI, patriarche syrien d'Antioche au clergé et aux fidèles de son patriarcat (p. 305-308). Sur les conférences de la commission cardinalice et patriarcale tenue à Rome pour l'union des églises. — Mgr. FAVEYRIAL, lazariste. Quelques considérations sur les liturgies orientales (pp. 311-317). = **Echos d'Orient** (pp. 319-320) : Conversions en Syrie. — Archéologie préhistorique en Palestine. = **Gravure :** Port de Mersino, Syrie.

N° 21, 1[er] novembre. — Lettre de Mgr. AZARIAN, patriarche arménien catholique de Cilicie, aux évêques arméniens de son patriarcat (pp. 321-324). — Mgr. Joseph Stadler, métropolite de Serajevo, commissaire apostolique pour l'union des Églises (p. 331). Portrait.

N° 22, 15 novembre. — Mandement de Mgr. Jean-Pierre HADGE, patriarche des Maronites, ordonnant la publication de la Constitution apostolique relative aux Églises d'Orient et rappelant les origines du rite maronite; 15 mai 1895 (pp. 337-341). — D[r] J.-B. CHABOT, La propagande catholique dans l'Église nestorienne (pp. 341-343). Suite au n° 23 (pp. 358-359). Publie une lettre de Georges Ebd-Jésus V Khayyath, patriarche de Babylone pour les Chaldéens, à Mar Siméon, patriarche des Nestoriens, du 29 mai 1895, et la réponse de Mar Siméon, du 15 juin. — F. CHARMETANT, L'encyclique du patriarcat grec de Constantinople, en réponse à l'encyclique *Orientalium dignitas ecclesiarum* (pp. 343-346). Suite aux n[os] 23 (pp. 363-364), 24 (pp. 374-376). Publie une version française de ce document. = **Gravures :** Portrait de Mgr. Hadge, patriarche des Maronites. — Résidence du patriarche et séminaire maronite au Mont-Liban.

N° 23, 1[er] décembre. — S. Ém. le cardinal Sembatovich, arche-

vêque gréco-ruthène de Léopol (pp. 353-354). Portrait. — P. Pisani, Les affaires d'Arménie (pp. 354-358) : = **Echos d'Orient** (pp. 367-369) : Réunion cardinalice pour l'union des églises. = **Gravure :** Vue de Sivas, l'ancienne Sébaste, en Arménie.

N° 24, 15 décembre. — Allocution de N. S. P. Léon XIII sur la situation en Orient, prononcée dans le Consistoire du 29 novembre 1895 (pp. 369-370). — Lettre apostolique de N. S. P. Léon XIII, au sujet du patriarcat d'Alexandrie de rite copte; 26 nov. 1895 (pp. 370-371). — Simples réflexions sur la réponse de l'Église de Constantinople à l'encyclique du Pape sur l'union (pp. 372-374). = **Echos de la Presse :** Extraits de divers journaux sur les affaires d'Arménie et la répercussion qu'ont eue les derniers troubles en Syrie et en Palestine. = **Gravures :** Portrait de S. B. Anthime, patriarche non uni de Constantinople. — Vue d'Alep.

Der Bote aus Zion, 1895, 11e année.

N° 3, août. — Eine Reise nach dem Ostjordanland (pp. 33-46) : 1. Von Jerusalem nach dem Gesilde Moab; 2. Im Lager bei Tell errâme; 3. Nach Madaba; 4. Nach Salt; 5. In Salt; 6. Ueber Dâmje nach Jericho. — Terrasse auf dem Tempelplatz in Jerusalem (pp. 46-47). Avec une gravure. — Nachrichten aus Jerusalem und dem heiligen Lande (pp. 47-48).

N° 4, novembre. — Unsere Confirmanden in Jerusalem am 1 September dieses Jahres (pp. 49-58). — Von der Behandlung der Geisteskranken im heiligen Lande (pp. 58-62). — Th. Schneller. Für Orientreisende (p. 62). Conseils aux voyageurs en Orient. — Nachrichten aus Jerusalem und dem heiligen Lande (pp. 62-63).

Das heilige Land, 1895, an. XXXIX.

Nos 1-2. — Die Vereinigung des Vereins vom heiligen Grabe und des Palæstina-Vereins der katholiken Deutschlands als deutscher Verein vom heiligen Lande (pp. 1-6). Annonce la fusion de la Société du Saint-Sépulcre et de la Société palestinienne des catholiques d'Allemagne, sous le nom de *Deutscher Verein vom heiligen Lande*. La revue *Das heilige Land* devient l'organe de cette nouvelle société. — Jos. Drammer, Der Sinai (pp. 6-19). — Paul Keppler, Tabor. Tiberias. Bischof Thomas von Seert, in Mesopotamien (pp. 19-31, 39-41). Extraits de son livre : *Wanderfahrten und Wallfahrten im Orient*. — J. P. S. Der Teich Bethesda (pp. 32-39). — Friedhœfe und Todtenbestattung im Morgenland (pp. 41-49). Avec une vue de Sainte-Sophie de Constantinople. — Die achthundertjährige Gedenkfeier des ersten Kreuzzuges (pp. 50-54).

An. XL, n° 1. — Hermann Joseph Schmitz, Umschau und Ans-

chau (pp. 1-8). A propos de la fusion de la Société du Saint-Sépulcre et de la Société palestinienne des catholiques d'Allemagne. — Statut des Deutschen Vereins vom heiligen Grabe (pp. 9-12). — Die Vereinigung des Vereins vom heiligen Grabe und des Palæstina Vereins der Katholiken Deutschlands als deutscher Verein vom heiligen Lande (pp. 12-13). — Aus der Encyklica Papst Leo's XIII über den Rosenkranz (pp. 13-15). — Philippus kard. Krementz, Kirchencollecte für die Bedürfnisse des Orients (p. 16). — Stand der Custodie und der Mission des heiligen Landes im Jahre 1895 (pp. 16-20). Version allemande du document cité ci-dessus, p. 362. — Heidet, Die biblischen Forschungen und das heilige Land (pp. 20-28). Coup d'œil sur les principales œuvres entreprises dans ces dernières années pour l'étude de l'histoire et de l'archéologie palestiniennes. — Rund um den See Genesareth (pp. 28-37). — Encyklica an die Orientalen (pp. 37-38). Annonce d'une prochaine encyclique pontificale aux Orientaux.

Mittheilungen und Nachrichten des deutschen Palæstina Vereins, 1895.

N° 3. — G. Schumacher, Bericht über meine Reise im Hauran (pp. 33-35). — Dr M. Blanckenhorn, Notizen von meinen geologischen Streifzügen in Palæstina (pp. 35-39). Avec planches. — L. Anderlind, Ueber die Verwechselung des Maulthieres mit dem Pferde und Maulesel (pp. 40-43). — E. Nestle, Bemerkungen zu dem Namen Chirbet 'id el-ma (p. 43). Demande si on ne pourrait pas identifier cette localité avec Efes dammin, mentionné dans I Samuel, xvii, 1. — Aus Syrien. Eisenbahnbauten (p. 45). — Dr Blanckenhorn, Das erste Motorschiff auf dem Todten Meere (pp. 46-47).

N° 4. — Dr O. Kersten, Vorlæufiger Bericht über meine Reise in Palæstina (pp. 49-51). — H. Guthe, Mosaiken mit armenischer Inschrift auf dem Œlberge (pp. 51-53). Avec une planche. — Fr. Buhl, Textkritische Bemerkungern zu Josue, xiii, 4 et suiv. (pp. 53-55). Propose diverses rectifications pour ce passage, où sont cités divers noms géographiques et ethnographiques et dont le texte a été grandement altéré. — E. Nestle, Die Terebinthe von Mamre (pp. 56-57). — Stumme, Ein Reallexicon des islamischen Orients (pp. 57-58). A propos du *Dictionary of Islam,* de Thomas Patrick (Londres, 1885).

N° 5. — R. Brünnow, Von Jerusalem bis Nadaba (pp. 65-73). Vues de Wadi Nuchbar, de la forteresse de Kerak, des ruines de Rabbat Moab, de Kasr Rabba et de basiliques voisines de Nadaba. — E. Kautsch et O. Leesemann, Protokoll der achten

Generalversammlung des deutschen Vereins zur Erforschung Palæstinas.

Zeitschrift des deutschen Palæstina Vereins, t. XVIII (1895).

N° 1. — Leo Anderlind, Spanische Pferde in den Stællen Salomos (pp. 1-33). L'auteur a trouvé dans un dictionnaire d'agriculture espagnol la mention de ce fait que les écuries de Salomon renfermaient des chevaux d'origine espagnole. Les recherches auxquelles il s'est livré sur ce point lui ont prouvé que la chose était parfaitement admissible. La race de chevaux créée par Salomon pourrait être l'origine du cheval arabe. — Dr Max Sandreczky, Studien über Lepra (pp. 34-40). Traduit de l'anglais par le Dr Ferd. Zinsser, de Cologne. — Ferd. Zinsser, Bemerkungen über den jetzigen Stand der Lepraforschung (pp. 41-44). — J. P. van Kasteren, Aus dem Buche der Weiber (pp. 45-60). L'auteur a recueilli de la bouche d'un jeune Grec catholique, à Homs, certains remèdes de bonnes femmes, usages et recettes, croyances populaires des habitants de la région.

N° 2. — G. Schumacher, Es-Salt (pp. 65-72). Description archéologique de cette ville, avec vues, plans et dessins. — Dr Schlatter, Gadara nicht Geser (pp. 73-81). Geser est le Γάζηρα du livre des Machabées; Gadara la cité épiscopale de Γάδαρα. — R. Rœhricht, Neue Nachtræge [zur *Syria sacra*] (pp. 82-88). — Archidiaconus Owsepian, Mosaik mit armenischer Inschrift im Norden Jerusalems (pp. 88-90). — W. Radloff und K. Budde, Erlæuterungem zum Alten Testament aus dem Leben der Türkvœlker (pp. 91-99). — H. Gelzer, Noch einmal das Palæstinensische Stædteverzeichniss bei Georgios Kyprios (pp. 100-107). — Compte rendu critique : J. Benzinger, *Hebræïsche Archæologie;* Freiburg i. B. et Leipzig, 1894 (Rothstein).

Die Warte des Tempels. *Wochenblatt zur Belehrung über die wichtigsten Fragen unserer Zeit*, 51e année, 1895, juillet-décembre.

Ueber die am Sinai gefundene syrische Evangelien Ubersetzung (n° 28). — Offenes Schreiben der Centralleitung des Tempels an die Aeltesten, Lehrer und Evangelisten der Tempelgemeinden im Orient und Occident (n° 29). — Dr Fr. Lange, Beschreibung der deutschen Colonie in Caifa (nos 29, 30). Extrait de la *Volksrundschau* de Berlin (*Unterhaltungs Beilage*). — Vortrag gehalten vom Tempelvorsteher Chr. Hoffmann im Gemeindesaal zu Caifa, am 1 Mai 1895 (n° 32). — Orientpost. Jerusalem, 16 juillet 1895; Beirut, 21 juil. 1895 (n° 33). — Eine griechische Antwort auf die

pæpstlichen Kirchenvereinigungsbestrebungen (n° 35). Lettre de l'archevêque de Smyrne au clergé de son diocèse (n° 35). — Orientpost. Jerusalem, 14 août 1895 (nos 36, 37). — Chr. Hoffmann, Berichtigungen (n° 37). Réponse à un article de la *Kœlnische Zeitung,* du 7 juil. 1895, intitulé : « Schutz der deutschen Kolonisten in Palæstina. » — Wettstein, Eine projektierte protestantische Pilgerfahrt in den Orient (n° 39). — Orientpost. Jerusalem, 1er sept. 1895 (n° 42). — Ueber die Unruhen im Konstantinopel (n° 42). — Jean Baldensperger, Bienenzucht im Heiligen Lande (n° 43). — Das neueste Stadium der orientalischen Frage (n° 44). Orientpost. Jerusalem, 13 oct. 1895 (n° 45). — Reformen in der Türkei (n° 45). — Der Wortlaut des türkischen Reformprojekts (n° 46). — Chr. Hoffmann, Oeffentliches Schreiben an die Aeltesten und Mitglieder der Tempelgesellschaft betreffend die Gedæchtnisfeier des Todestages Christoph Hoffmanns (n° 47). — Orientpost. Jerusalem, 31 oct. 1895 (n° 48). — Deutschland und die Wirren im Orient (n° 48).

Palestine Exploration Fund. Quarterly Statement, 1895.

Juillet. — Notes and News (pp. 193-202). — Fr.-J. Bliss, Narrative of an expedition to Moab and Gilead, in March 1895 (pp. 203-235; cf. p. 332). Gravures et plans : ruines d'une église et mosaïque de Madeba; Lejjûn; château de Kusr-Bishêr; église et palais de Mashetta. — Archibald C. Dickie, Fifth report on the excavations at Jerusalem (pp. 235-248). Gravures et plans. — Reports from Herr Baurath von Schick (pp. 248-252) : le Muristan; couvent arménien de femmes à Deir ez Zeitung. — George Adam Smith, On Aphek in Sharon (pp. 252-253). A propos d'un passage du chap. xii de Josué. — C. M. Watson, The stoppage of the river Jordan in A. D. 1267 (pp. 253-261; cf. p. 332). — W. F. Birch, The sepulchres of David on Ophel (pp. 261-263). — W. F. Birch, The City of David. Zion not at « Goliath's Castle » (pp. 263-264). — W. Ewing, Greek and other inscriptions collected in the Hauran (pp. 265-280). — W. Ewing, A journey in the Hauran (pp. 281-293). — James Glaisher, Results of meteorological observations taken at Jerusalem in the year 1888 (pp. 294-296).

Octobre. — Notes and News (pp. 297-304). — F.-J. Bliss, Sixth report on the excavations at Jerusalem (pp. 305-320). Nombreuses gravures et plans. — Reports from Herr Baurath von Schick (pp. 321-330). Sur d'anciennes églises de Jérusalem; une croix sculptée sur un ancien pilier voisin de l'église du Saint-Sépulcre; le village de Silwan; quelques tombeaux découverts au Muristan. — C. R. Conder, Notes on Dr Bliss's discoveries (pp. 330-331). —

Rev. Canon DALTON, Note on Dr Bliss's Lejjûn in Moab (pp. 332-333). — Rev. Canon DALTON, Note on lieut.-col. Watson's paper on the stoppage of the Jordan (p. 334). — W. E. STEVENSON, The stoppage of the river Jordan, an 1267 (pp. 334-338). — W. F. BIRCH, The rock of Etam and the cave of Adullam (pp. 338-341). — Rev. D. LEE PITCAIRN, The identification of the city of David (pp. 342-345). — Rev. A. MOODY STUART, The lapping of the Water (p. 345). A propos de la fameuse histoire de Gédéon. — Rev. W. EWING, Greek and other inscriptions collected in the Hauran (pp. 346-354). — Rev. W. EWING, A journey in the Hauran (pp. 355-368). — James GLAISHER, Results of meteorological observations taken at Jerusalem in the year 1889 (pp. 368-370). Inscriptions collected in Moab by F. J. BLISS, with notes by A. S. MURRAY (pp. 371-372). — Annual meeting (pp. 373-383).

CHRONIQUE

— Nous avons annoncé ci-dessus (p. 480) la mort de l'illustre historien Henry de Sybel, décédé le 1er août 1895. Après avoir fait paraître en 1841 son histoire de la première croisade, dont il avait donné une nouvelle édition en 1881, M. de Sybel avait porté son activité dans d'autres domaines historiques. Mais l'*Historische Zeitschrift,* qu'il dirigeait avec tant d'autorité, consacrait toujours d'importants comptes rendus aux publications relatives aux croisades.

— M. Augustin Vayssière, archiviste du département de l'Allier, mort à Moulins, le 3 février 1895, avait publié dans le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze* (1882, pp. 491-512; 1884, pp. 21 et suiv.), deux études sur l'*Ordre de Malte en Limousin, au* XVIIe *siècle.*

— La Bibliothèque nationale vient de faire l'acquisition d'un exemplaire d'un petit guide du pèlerin à Jérusalem et aux Saints Lieux, intitulé : Προσκυνητάριον τῆς ἁγίας πόλεως Ἰερουσαλήμ. Cette copie, datée de 1692, et exécutée par le hiéromoine Charitos, est ornée de peintures grossières des principales églises de Jérusalem et des Saints Lieux. D'autres exemplaires de ce même guide sont conservés à Munich (ms. gr. 346; daté de 1634), — à Constantinople (cf. Pertz, *Archiv,* IX, 650; daté de 1661), — à Oxford (Canonici gr. 127; daté de 1670).

— Notre collaborateur M. J. Delaville Le Roulx a été nommé chevalier « de grâce magistrale » de l'ordre de Malte par S. A. le prince grand-maître de l'ordre, résidant à Rome.

— Les PP. Dominicains de Saint-Étienne de Jérusalem viennent

d'élire un nouveau prieur en la personne du R. P. Levigoureux, qui succède en cette qualité au R. P. Lagrange.

— La construction de la nouvelle basilique de Saint-Étienne à Jérusalem se poursuit activement sur l'emplacement même de l'ancienne basilique fondée par l'impératrice Eudoxie. Le nouvel édifice doit reproduire aussi exactement que possible la basilique primitive dans ses dimensions, sa forme et sa décoration.

— Les Maronites, qui, depuis le xvie siècle, ne possédaient pas d'église propre à Jérusalem, viennent d'acquérir un terrain dans cette ville, pour en construire une, avec un logis pour le vicaire patriarcal et un hospice pour leurs pèlerins (*Mittheil d. d. Pal. Vereins*, 1895, n° 3).

— Nous recevons les quatre premiers fascicules (juin-octobre 1895), d'une revue mensuelle intitulée : *Gethsémani et le Monde*, paraissant à Paris (27, rue d'Assas), sous la direction de l'abbé Louis Hériot-Bunoust et consacrée spécialement à la Palestine. A côté d'articles d'édification pure, et de travaux qui, tout en touchant à l'histoire proprement dite, n'ont aucune prétention scientifique, on y rencontre quelques œuvres de vulgarisation intelligente, sinon de réelle érudition. Chaque numéro contient plusieurs vues phototypiques de Terre-Sainte qui ne sont pas sans intérêt. Nous donnerons dans nos prochains numéros, le sommaire de ces quatre premiers fascicules et des suivants, s'ils nous sont également envoyés.

— Une conférence a eu lieu dans l'automne 1895, au village de Chemskin, en Syrie, à l'effet de mettre fin aux différends survenus entre les Kurdes et les Druzes. Y ont pris part : Bedri pacha, mutessarif du Hauran; Khesro pacha, commandant la gendarmerie de Syrie; Abdul Rahman pacha, intendant de la Caravane sacrée des pèlerins de la Mecque, et Chible bey, caïmacan des Druzes. A la suite de la conférence, l'accord s'est fait entre les parties.

Le propriétaire-gérant : E. LEROUX.

Le Puy. — Imprimerie R. Marchessou, boulevard Carnot, 23.

L'HISTOIRE D'ALEP

DE

KAMAL-AD-DÎN

VERSION FRANÇAISE D'APRÈS LE TEXTE ARABE

L'ouvrage arabe dont font partie les extraits traduits en français dans les pages qui suivent, est intitulé : *Zoubdat-al-Halab-min tarikh-Ḥalab :* « la crème du lait sur l'histoire d'Alep », avec un de ces jeux de mots que les historiens arabes et musulmans recherchent avec tant de zèle pour la composition de leurs titres. Il porte aujourd'hui le numéro 1666 du fonds arabe de la Bibliothèque nationale. On lit sur le recto du premier folio une note dans laquelle un certain Baṭros (= Pierre), fils de Dîb, d'Alep, a lu ce volume à Paris « dans la maison du *vizir* Colbert en l'an 1680 du Christ ».

Le nom de l'auteur, tel que le donne le manuscrit de la Bibliothèque nationale, est « le maître, le *Sâḥib*... Kamâldîn (lire Kamâl-ad-Dîn)-Aboû-Ḥafṣ-'Omar-ibn-Aḥmad-ibn-Hibat-allah. Son vrai nom est : Aboû 'l-ḳâsim-'Omar-ibn-Aḥmad-ibn-Hibat-allah.......ibn Abi-Djarada-Kamâl-ad-Dîn-ibn-al-'Adîm-al-'Okailî-al-Ḥalabî-al-Hanâfî. La charge de ḳaḍi d'Alep était héréditaire dans sa famille, et il a pris soin de relater deux aventures arrivées à un de ses ascendants dans cette charge, sous le règne du célèbre sultan d'Alep et de Damas Noûr-ad-Dîn-Mahmoûd.

Le titre de *Sâḥib* qu'il prend dans le titre de sa *Zoubdat* fait sans doute allusion à ses fonctions. On peut voir sur ce terme employé dans le sens de vizir une note curieuse de Silvestre de Sacy dans sa Chrestomathie arabe.

Kamâl-ad-Dîn naquit dans la ville d'Alep à la fin de la 586e année de l'hégire (1191 de notre ère), et, après une vie assez agitée, alla mourir au Caire à l'âge d'environ soixante ans, le 29e jour du premier Djoumada de l'an 660 (1262), la deuxième année du règne du sultan al-Malik-aṭh-Ṭhâhir-Rokn-ad-Dîn-Bîbars-al-Bondoḳdârî [1]. On connaît en réalité assez peu de chose de la vie de ce personnage qui, comme tant d'autres, alla chercher le calme en Égypte, après une vie de troubles.

Il est à remarquer que les principales chroniques musulmanes ont été composées par des officiers de justice ou des ministres qui charmaient les loisirs de leur charge, ou ceux moins agréables que leur laissait la disgrâce de leurs souverains, à cultiver les lettres et l'histoire.

Il serait facile d'en citer un grand nombre d'exemples. Ainsi l'historien Takî-ad-Dîn-Aḥmad-Maḳrîzî, qui commença, comme bien d'autres historiens, par être attaché, suivant ce qu'il raconte lui-même, aux bureaux de la chancellerie (*divân-al-inshâ,* le ministère des affaires étrangères); on lui offrit la charge de ḳaḍi de Damas, mais ses travaux historiques l'absorbaient trop pour lui permettre d'accepter cette lourde charge. Hasan-ibn-'Omar fut secrétaire du palais de justice, puis de la chancellerie. Le célèbre Aḥmad-ibn-Ḥadjar-al-'Asḳalânî fut d'abord substitut du ḳâḍî suprême (*ḳâḍî-al-ḳoḍât*), puis ḳâḍî suprême lui-même. Ḅadr-ad-Dîn-al-'Aînî ou 'Aînṭâbî fut moḥtesib au Caire.

Les recherches studieuses du ḳâḍî Kamâl-ad-Dîn aboutirent à la composition de deux grands travaux, dont l'un est la *Zoubdat*. L'autre, qui porte le titre de : *Le désir de la recherche sur l'histoire d'Alep,* était un dictionnaire biographique fort détaillé des hommes illustres d'Alep, ou même simplement de gens qui n'ont guère fait que passer dans Alep ou régner à une époque donnée sur un empire s'étendant jusqu'à Alep. Nous ne possédons, mal-

1. Voir Maḳrizi, *Solouk* dans Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks,* tome I, part. I, page 182. « Cette année, dit Aboû-'l-Mahâsin (*Nodjoûm-aṭh-Ṭhâhirat,* man. arabe 1780, fol. 213), mourut l'imam très instruit, Kamâl-ad-Dîn-Aboû-'l-Ḳasim-'Omar-ibn-Aḥmad-ibn-Hibat-Allah-ibn-Moḥammad-ibn-Hibat-Allah-ibn-Aḥmad-ibn-Yaḥya-ibn-Zohair-ibn-Haroûn-ibn-Moûsâ-ibn-'Isâ-ibn-'Abd-Allah-ibn-Moḥammad-ibn-Abi-Djarada-'Amir-ibn-Rabi'ah-ibn-Khavilad-ibn-'Aûf-ibn-'Amir-ibn-'Oḳail-al-'Oḳaili-al-Ḥalabî, le *fakih* (juriste), le ḥanéfi, le *kâtib* connu sous le nom d'Ibn-al-'Adim. Quelques historiens font remonter sa généalogie jusqu'à Ghailân. Il naquit à Alep, le onzième jour du mois de Dhoû-'l-ḥidjdjah de l'année 586; il étudia les *hadiths* (traditions) sous la direction de son père, de son oncle Aboû-Ghânim-Moḥammad et d'autres personnes; il se livra à l'enseignement, rendit des *fetvas* et composa des ouvrages. C'était un imam instruit, versé dans beaucoup de sciences. Il fut au nombre des *réis* connus et des *ulémas* célèbres. »

heureusement, à Paris, qu'un seul volume de cette énorme compilation. Ce manuscrit, qui porte le n° 2138 du fonds arabe de la Bibliothèque nationale, ne contient qu'une partie assez restreinte de l'*elif,* la première lettre de l'alphabet.

Le British Museum possède un manuscrit coté MDDXC, Additamenta 23354, qui contient quelques compléments à ce colossal ouvrage. Plus tard, il fut continué par un auteur nommé 'Alî-ibn-Moḥammad-al-Djibrînî et le manuscrit de ce nouvel ouvrage porte le n° 2139 du fonds arabe de la Bibliothèque nationale. On sait que l'historien Maḳrîzi avait entrepris, lui aussi, un dictionnaire biographique dont le plan était tellement vaste qu'il ne le finit jamais.

Les deux travaux de Kamâl-ad-Dîn, et surtout la *Zoubdat,* furent, à une époque beaucoup plus récente, mis à contribution par l'auteur d'une description d'Alep, dont j'ai beaucoup usé pour les notes de ma traduction.

Le titre de *Zoubdat* (= abrégé) donné par Kamâl-ad-Dîn à son travail historique, indique qu'il ne lui a pas donné tout le développement qu'il aurait dû comporter. Peut-être même faut-il admettre que nous n'avons là qu'une rédaction abrégée d'un ouvrage plus étendu.

Cette impression s'accentue à la lecture de certains passages de l'ouvrage dans lesquels, surtout vers la fin, le style est extrêmement concis. Les sujets et les régimes y sont très souvent omis et remplacés par le pronom de la troisième personne, de telle sorte que beaucoup de phrases sont très obscures.

Si l'on n'avait que ce grief à invoquer contre le ḳâḍì Kamâl-ad-Dîn, sa réputation n'y perdrait rien ou peu de chose. Mais un fait infiniment plus grave est qu'il semble bien qu'il ait copié Ibn-al-Athir.

Peu d'écrits arabes ont été aussi souvent consultés que l'*Histoire d'Alep.* La liste complète des travaux qui s'y rattachent a été dressée par M. Hartwig Derenbourg (*Ousâma-ibn-Mounḳidh,* ch. XII). Je citerai seulement les deux plus importants :

L'édition d'une partie du texte de Kamâl-ad-Dîn avec traduction française, par M. Barbier de Meynard, dans les *Historiens orientaux des Croisades,* vol. III, Paris, 1884; et les *Extraits traduits en français,* par Silvestre de Sacy, pour F. Wilken. Ces *Extraits* ont été publiés par M. Roehricht dans ses *Beitræge zur Geschichte der Kreuzzüge*, t. I, pp. 209-346. L'édition du recueil des *Historiens arabes* commence avec l'expédition de Rodvân et Yaghî-syân (490 = 1097) et s'arrête à l'avènement de Noûr-ad-Dîn (541 = 1146), soit au fol. 169 du ms. Celle de M. de Sacy commence à l'année 488 et finit à l'année 569 de l'hégire avec la mort de Noûr-

ad-Dîn, soit vingt-huit ans après la première. J'ai cru néanmoins devoir reprendre la traduction à l'endroit même où s'arrête l'édition de M. Barbier de Meynard, afin de ne pas laisser de côté l'histoire si importante des luttes de Noûr-ad-Dîn avec les Francs. Je me propose de la poursuivre pour toute la période intéressant les Croisades, en élaguant seulement ce qui n'a aucun rapport avec ce sujet.

J'ai employé, pour annoter cette traduction, différents auteurs orientaux, dont la plupart sont demeurés jusqu'à ce jour inédits. Je me suis astreint pour ceux-ci à indiquer le numéro que le manuscrit porte dans le fonds arabe de la Bibliothèque nationale, et le folio, de telle sorte qu'on puisse facilement retrouver le passage que je traduis ou auquel je fais allusion.

E. Blochet.

---

169 v. Al-malik-al-ʿAdil-Nôur-ad-Dîn-Aboû-'l-Ḳâsim Maḥmoûd Ibn-Zangî-Ibn-Aḳ-Sonḳor [1] monta sur le trône d'Alep après ces

1. Quelques auteurs arabes en particulier Abou'l-mahâsin (*Histoire d'Égypte*, ms. arabe n° 1780, passim) appellent ce prince Noûr-ad-Din-ash-shahid, Noûr-ad-Din le martyr. La réputation de piété et de valeur qui a valu ce surnom au sultan d'Alep et de Damas est parvenue jusqu'en Europe. Il en a été de même pour le premier sultan ayyoubite du Caire, Saladin. — Le mot shahid signifie proprement : celui qui témoigne. Il s'applique au musulman qui meurt en récitant la formule : Je témoigne qu'il n'y a pas d'autre Dieu qu'Allah et que Moḥammad est son prophète. On le donne aussi au soldat musulman qui tombe devant les infidèles; on ne prend point la peine de laver son corps, car le sang versé pour la défense de l'islamisme lave mieux les péchés que toutes les ablutions, et on ensevelit le cadavre avec son vêtement qui lui sert de linceuil. C'est à cause des luttes continuelles que Nour-ad-Din soutint toute sa vie contre les Francs que le surnom de shahid lui a été appliqué. On trouve encore ce titre de shahid appliqué au célèbre sultan mamlouk al-Malik-an-Nâṣir Nâṣir-ad-Din-Moḥammad-ibn-Kalavoûn (xiv° siècle), dans l'histoire de ce prince écrite en arabe par un auteur qui ne se nomme pas, mais qui est peut-être Ibn-ʿAbd-Aṭh-Ṭhâhir (ms. arabe n° 1705, fol. 2 et 3).

Beaucoup de titres honorifiques orientaux ont subi la même extension; quelques-uns d'entre eux ont même complètement perdu leur sens primitif. Il est inutile de citer les mots khan ou bey, dont la signification a bien changé au cours des siècles. C'est ainsi que le mot Ghâzi, victorieux, que l'on donnait originairement aux sultans turcs vainqueurs des infidèles, est porté par le sultan Abd-ul-Hamid-Khân II, qui, dans la guerre de 1877-1878, n'a éprouvé que des désastres.

Le père de Noûr-ad-Din, Zangi, que quelques auteurs arabes appellent le Roi des Émirs, venait de périr assassiné par ses serviteurs, pendant qu'il était

événements, au mois de Rabî' second, le mardi dixième 170 r.
jour de ce mois, en l'an 541 (1146). Salâh-ad-Dîn-Al-yâgî-

occupé au siège de la Kal'at-Dja'abar, défendue par 'Ali-ibn-Malik-ibn-Sâlim, que l'archevêque Guillaume de Tyr appelle Calogenbar ou Caloganbar. Kamal-ad-Din (*Histoire d'Alep;* ms. arabe nº 1666, f. 169 v.) raconte que l'atabek fut tué par un de ses serviteurs auquel il avait fait la veille de sérieuses remontrances, et qu'après sa mort son armée se dispersa. L'historien arabe Abou'l-mahâsin donne des détails plus complets sur cette catastrophe, dans son *Histoire d'Égypte* (ms. arabe nº 1780, f. 14 r.) : « En cette année mourut al-Malik-aboû-'l-Mothaffar-'Imad-ad-Din-Zangi, fils de l'atabek Ak-Sonkor. Son père s'appelait Kasim-ad-dâulah. C'était le même personnage qu'Ak-Sonkor. Il était un des familiers du sultan seldjoukide Malik-Shâh, qui lui conféra le gouvernement d'Alep, d'Homs, et encore d'autres villes. Quand ce prince mourut, son fils exerça après lui la souveraineté. C'était Zangi, il régna sur la totalité des pays de son père et augmenta son royaume jusqu'au moment où il se fut emparé de la Syrie sur Mohammad-ibn-Mahmoûd-ibn-Boûri-ibn-Toghtakin, après avoir combattu avec lui. Zangi devint alors maitre de toute la Syrie, quelques années se passèrent, jusqu'au jour où il marcha contre la forteresse de Dja'bar. Il en combattit le prince Shihâb-ad-Din-Sâlim-ibn-Mâlik-al-'Okaili, et dressa ses machines de guerre contre la place. La troisième nuit du mois de Rabi' deuxième, trois de ses domestiques se concertèrent pour le tuer et le frappèrent pendant qu'il était étendu sur sa couche, puis s'enfuirent vers la citadelle où ils firent connaitre ce qui venait de se passer. Zangi avait avec lui ses trois enfants, Saïf-ad-Din-Ghâzi, Noûr-ad-Din-Mahmoûd, le martyr, et Kotb-ad-Din-Maûdoûd. Ce fut Noûr-ad-Din-Mahmoud, le martyr, qui régna après lui, pendant que son frère Saïf-ad-Din-Ghâzi se rendait à Mausil. »

L'archevêque Guillaume de Tyr et son traducteur entrent dans des détails que ne donne pas l'auteur musulman (*Historiens occidentaux des croisades,* t. I, p. 714) : « Tandis com il estoit à ce siège et se penoit d'adresser la vile, si com sa coustume estoit, et degrever ceuls dedenz, li sires de la cité fist parler à ses chamberlans qui estoient chastré. Si que une nuit, quand ils orent assez mengié et beu del vin, tant qu'il estoit toz yvres, il li corurent sus et le deglavierent tout; tantost s'enfoïrent dedenz la vile qui asise estoit, ençois que cele chose fust seue par l'ost. » — On lit dans Marino Sanuto (*Secreta fidelium Crucis,* p. 166) : « Huius tempore, anno videlicet M.CXLV *Sanguinus* Edessenam civitatem capit..... Deinde ad civitatem *Columbar* [Kal'at Dja'abar] sitam super Eufraten, expugnandam accessit; ibi, procurante domino civitatis, quadam nocte ebrius, ab eunuchis suis interfectus est. Mane vero, omnis exercitus ad propria recedit, successitque illi *Cotebedinus* (Kotb-ad-Din) in Mussula (Maûsil), filius eius maior, in Alapia minor *Norandinus.* » Cet événement tragique se passa le 5 du mois de Rabi' second (14 septembre 1146), et l'atabek fut inhumé dans la ville de Rakka.

C'est par suite d'un rapprochement que rien ne justifie que l'atâbek Zangi a été nommé « li baron Sanguin » ou « Sanguinus ».

Sur le nom atâbek, voir Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks de l'Égypte,* t. I, part. I, p. 2, n.

Suivant le géographe arabe Yakout, *Mo'djem,* II, p. 84, « Dja'abar est une citadelle sur l'Euphrate, située entre Bâlis et ar-Rakkah proche de Siffîn. On l'appelait anciennement Daûsar. Un homme des Benoû-Koshair, que l'on appelait Dja'abar ibn-Mâlik, s'en empara ».

Le nom *Ak-Sonkor* signifie « le Sonkor blanc ». Quatremère a consacré à ce nom une longue et très intéressante note, dans laquelle il a relevé toutes les variantes de ce mot, qui désigne une sorte d'oiseau de proie que les souverains orientaux s'envoyaient comme cadeau ou exigeaient comme tribut. (*Histoire des sultans mamlouks de l'Égypte,* t. I, part. I, pp. 90-95). On trouve

syâni [1] se rendit auprès de lui pour prendre en main le gouvernement et veiller au salut de l'État. Sur ces entrefaites, Joscelin le Franc entretint une correspondance avec les Francs de ar-Rohâ [2] et les Arméniens [3] liés avec eux ; il les in-

plusieurs noms propres analogues chez les officiers d'origine turque ou mongole, qui servirent sous les Ayyoubites et surtout sous les sultans mamlouks : *Karâ-Sonkor* « Sonkor noir », *Sonkor-Ashkar* « Sonkor roux », *Baî-Sonkor*, etc.

L'historien Marino Sanuto le nomme : « Asugur, pater Sanguini, avus Norandini » (*Secreta fidelium Crucis*, p. 143). Kamâl-ad-Din (*Dictionnaire biographique des hommes illustres d'Alep*) a consacré à cet émir une notice qui se trouve traduite dans le tome III des *Historiens orientaux des croisades*.

1. Par suite du déplacement d'un point diacritique, ce nom propre d'origine turque orientale a été lu Baghisyânî. La lecture Yaghisyâni « Mamlouk de Yâghisyân » est prouvée par le sens de ce mot en turc : « Celui qui terrasse son ennemi » (*Historiens orientaux des croisades*, t. I, p. 863). Le mot turc oriental yâghi « ennemi » a passé, comme on sait, dans la langue persane. On trouve aussi la forme abrégée al-Ghisyâni (Derenbourg, *Ousâma ibn Mounkidh*, p. 143, n. 1). Le vrai nom de ce personnage est Salâh-ad-Din-Mohammad-ibn-Ayyoûb-al-Yâghisiyâni ; il est quelquefois qualifié de *amîr-al-hadjib* « l'émir chambellan ». Les historiens arméniens l'ont dédoublé et en ont fait deux émirs auxquels ils donnent les noms de *Guisan* et *Aghusan* (*Chronique* de Michel; dans *Hist. arméniens des croisades*, t. I, p. 328). La transcription grecque est Ιαγούπασαν. Pour désigner les officiers attachés au service d'un prince, l'usage était de faire suivre d'un *ya* l'adjectif qui entrait dans son surnom avec malik. Les officiers et mamlouks d'un Malik-ath-thâhir s'appelaient les Thâhiris.

2. La ville nommée ar-Rohâ par les Arabes, est la ville d'Édesse des auteurs occidentaux. Les Arméniens la nomment Ourfa et plus anciennement Ourha. A une certaine époque elle porta le nom d'Antioche de la Belle source. C'est une ville, dit Yakoût, dans le Djazirah, entre Maûsil et la Syrie, entre les deux il y a 6 farsakhs. Elle fut nommée d'après le nom de celui qui la bâtit et qui s'appelait Rohâ-ibn-al-Balandi-ibn-Mâlik-ibn-Do'r. C'est cette ville que l'historien Guillaume de Tyr appelle Rohès.

3. Les Arméniens furent, en général, du côté des Francs chrétiens contre les Musulmans. On verra cependant dans la suite de cette histoire un prince arménien allié avec ces derniers. Cette conduite fut une exception. L'hostilité que les Arméniens montrèrent aux Musulmans leur attira de graves dommages surtout sous le règne de Malik-ath-thâhir-Bibars et de Malik-al-Mansoûr-Kalâvoun. Voy. dans Quatremère (*Histoire des sultans mamlouks*, t. II, part. I, p. 146) le texte du traité conclu avec Kalâvoun par le *takafoûr* Lifôn (Léon), fils de Haitoûm, fils de Constantin. Déjà, au moyen âge, les peuples d'Occident avaient compris l'intérêt qu'ils avaient à ne pas laisser tomber entre les mains des Musulmans le seul pays chrétien de l'Asie, surtout à une époque où les provinces, aujourd'hui soumises au sceptre de l'Empire russe et alors limitrophes du royaume, étaient peuplées par des hordes Tatares plus féroces encore que les Musulmans de l'Égypte et de la Syrie. On retrouve l'écho de cette préoccupation dans Marino Sanuto, *Secreta fidelium Crucis* (éd. Bongars, p. 5 et 32) : « Que vostre haulte seigneurie (le roi de France) encommence la besongne du voyage d'outre-mer..... qu'elle le face à tout le moings, de dix galées bien armées à CCL hommes pour chascune galée pour garder la mer; et trois cents hommes à cheval et mille de pied de bonne gent pour garder la terre d'*Arménie*. Car trop seroit grand dommage et grande honte à toute Chrestienté si cette terre se perdoit »..... « Et habere dignetur respectum piissima misericordia vestra ad regnum vestrorum fidelium Armenorum, quod in dentibus

citait à se révolter et à lui livrer la ville. Ils acceptèrent et fixèrent un jour auquel il se présenterait devant la ville. Il marcha alors contre la ville, en prit possession; mais la citadelle refusa de se rendre, et il se mit à l'attaquer. La nouvelle en parvint à Noûr-ad-Dîn-ibn-Mahmoûd-ibn-Zangî, qui était alors à Alep. Il se rendit alors à ar-Rohâ à la tête de son armée; Joscelin se hâta de s'enfuir vers son royaume. Noûr-ad-Dîn entra dans la ville, la livra au pillage et emmena prisonnière presque toute la population, et un fort petit nombre d'habitants resta dans la ville [1]....... Noûr-ad-Dîn (que Dieu lui fasse miséricorde!) ne tarda pas à s'occuper sérieusement de la guerre sainte, et, en l'année 542, il entra dans le pays des Francs; il enleva d'assaut Artâḥ [2], qu'il livra au pillage, la citadelle de Mâmoûlah [3], Basarfûth [4], Kafr-lâthâ [5] et 170 v.

quatuor ferarum iacet. Ab una parte infra terram habet *Leonem*, scilicet *Tartaros*, quibus rex Armeniae reddit magnum tributum. Ab alia parte habet *Pardum*, videlicet *Soldanum* (le sultan d'Égypte), qui quotidie dissipat Christianos et regnum. A tertia parte habet *Lupum*, scilicet *Turchos*, qui destruunt dominium et regnum. A quarta parte habet *Serpentem*, videlicet *Cursarios* maris nostri..... ».

Le titre que les Arabes donnent au souverain d'Arménie est takafoûr. Ce terme est une déformation du mot tagavor emprunté au persan tâdjvâr et qui signifie littéralement « celui qui possède la couronne ». Il arrive que ce nom de *takafoûr*, qui est proprement un mot arménien, désigne l'empereur byzantin (voir plus loin, p. 548, n. 1). C'est ce mot qui se trouve dans le nom de *Subtacfol*, roi saint, par lequel, suivant Wildebrand d'Oldenbourg *(Itinerarium)*, les Arméniens saluaient leur roi. Quatremère lit avec raison ce nom : *Sourp-takavor* (*Histoire des sultans mamlouks*, t. I, part. II, p. 124).

1. La prise de cette ville fut très pénible pour les Francs. « Plus furent li Crestiens iriez de cele mesaventure qu'ils n'avoient estez liez del recouvrer. »

2. Ville dépendante d'Alep, à 20 milles dans le Nord-Ouest. « C'est une petite ville dont les murs sont tombés en ruines; elle avait une citadelle bien défendue. Il y avait là une église chrétienne, elle possède des jardins, des sources et des villages. » (*Description d'Alep*, ms. ar. nº 1683, fol. 77, r.)

« La prise d'Artâḥ et d'autres villes fut le commencement des conquêtes de la dynastie de Zangi et des Ayyoubites que nous raconterons, s'il plaît à Dieu » (Aboû'l-mahâsin, *Histoire d'Égypte*, ms. ar. nº 1750, fol. 14, vº). Cette même année le sultan de Maghreb, 'Abd-el-Moumin-ibn-'Ali, s'empare de la ville de Marâkesh (*ibid.*).

3. Citadelle entre Alep et Antioche. Yakout ne donne aucun renseignement sur cette place; peut-être faut-il lire Ḥisn-mâmoûlah.

4. On trouve les formes Baṣarfoût ou Basarfoûth. Basarfoûth, Yakoût, t. I, p. 621, château-fort de la province d'Alep, à l'époque de Yakoût, était un village ; « cette place, dit-il, avait été détruite ».

5. Kafarlâthâ est le nom d'une place forte entre Sermin et Shogr (Yakout, *Mo'djem*, IV, p. 29). « C'est une ville qui possède une mosquée et un menber au pied de la montagne 'Amilah, elle est dans les environs d'Alep; entre ces deux villes il y a un jour de marche... Sa population est ismaïlienne. » Il y a une autre ville nommée Kafarlahthâ, c'est un bourg des environs de 'Azaz aux environs d'Alep. Yakout (*ibid.*)

Hab. Lors de l'assassinat de son père, les Francs avaient senti leurs convoitises s'éveiller, et s'étaient imaginés qu'ils recouvreraient ce qu'il leur avait pris. Quand ils virent l'activité de Noûr-ad-Dîn au commencement de son règne, ils comprirent que leurs espérances étaient mal fondées. Le roi des Allemands [1] se mit en campagne et vint camper devant Damas en l'an 543 [2], et Saïf-ad-Dîn-Ghâzî vint de Mauṣil [3], au secours de cette ville, ainsi que Noûr-ad-Dîn-ibn-Maḥmoûd. Ils arrivèrent tous les deux à Ḥomṣ. Noûr-ad-Dîn se dirigea vers Ba'albek et fit sa jonction avec Mo'în-ad-Dîn-Unar [4] dans cette

1. L'empereur d'Allemagne dont il est ici question, est l'empereur Conrad III qui perdit la plus grande partie de l'effectif de son armée par suite de la perfidie de l'empereur grec Manuel Comnène. Le prince de Damas était, à cette époque, Modjir-ad-Dîn-Abak-ibn-Boûri-ibn-Ṭoghdakin ; en réalité il ne jouissait d'aucune autorité, et le pouvoir appartenait à Mo'in-ad-Din-Unar, qui avait été mamlouk de son aïeul Ṭoghdakin. Ibn-al-Athir, *Kâmel* (*Hist. orient. des crois.*, pp. 467-468, 469), prétend que ce fut grâce à une ruse de Mo'in-ad-Din que Damas dût sa délivrance. Cet émir envoya, en effet, un message aux Francs d'outre-mer et aux Francs de Syrie et les décida à abandonner la cause de l'empereur d'Allemagne, ils reçurent pour dédommagement la ville de Bâniâs. Suivant Ibn-al-Athir, ce prince vint camper dans le fameux hippodrome vert le *Maïdân-al-Akhdhar*.

On trouve en arabe le nom de Conrad transcrit sous la forme *Koûrât*, dans un traité du sultan Kalâvoûn avec les Francs d'Akka (Acre) (Quatremère, *Hist. des sultans mamlouks*, t. II, part. I, p. 1797.) Le personnage dont il y est question est nommé *afrêr Koûrât*, le frère Conrad, délégué de l'ordre de l'Hôpital. — Aboû-Shâma, éd. de Boulak, p. 52, cite un passage du *Kitâb al I'tibâr* de l'émir Ousâma-ibn-Munḳid dont voici la traduction : « Quand le roi des Allemands le Franc arriva en Syrie, tous les Francs qui s'y trouvaient se joignirent à lui, et il marcha contre Damas. L'armée et la population sortirent contre lui pour le combattre. Parmi eux se trouvait le juriste al-Fandalawi, le mâleki et le *sheikh* Abd-ar-Raḥmân-al-Ḥalḥoûl.

Le traducteur de Guillaume de Tyr (*Hist. occ. des crois.*, t. I, p. 715), appelle le prince de Damas Mejeredin. On trouve dans les auteurs arabes les formes Ṭoghdakin et Ṭoghtakin. C'est ce nom que l'on trouve sous les formes Doldequinus, Dodequins, li sires de Damas.

2. On lit dans le *Kitâb-ar-Rauḍatein*, d'Aboû-Shâma, éd. de Boulak, p. 51, cet extrait du reis Aboû-Ia'li : « Cette année (543-1148), arrivèrent de Constantinople et du pays des Francs, du pays de Roum et de leurs États, des nouvelles apprenant que les rois des Francs étaient sortis de leurs pays, et parmi eux l'Allemand et al-Fonsh ainsi qu'un certain nombre de leurs plus grands personnages en si grand nombre qu'il était impossible de les compter dans l'intention d'attaquer les pays de l'Islamisme..... on dit que leur nombre était un million d'hommes de pied et de cavaliers. On dit même qu'ils étaient encore plus nombreux... » Suivant le même ouvrage, p. 52. « Une flotte des Francs se présenta devant Ṣoûr et 'Akkâ. Après qu'un nombre d'entre eux eut péri soit dans le combat ou par maladie, ils s'avancèrent au nombre de 300,000 contre Jérusalem. »

3. Saïf-ad-Din-Ghâzi était, comme on a vu plus haut, p. 513, n., le frère de Noûr-ad-Din-Maḥmoûd-ibn-Zangi.

4. Le nom de cet officier varie suivant les auteurs musulmans. Le manuscrit de Kamâl-ad-Din porte visiblement à cet endroit la lecture Unar. Ibn-al-Athir

ville. Le roi des Allemands leva alors le siège de Damas; il avait avec lui le fils d'Alphonse [1], dont l'aïeul avait conquis Ṭarâbolos sur les Musulmans. Le fils d'Alphonse avait pris aux Francs la citadelle de 'Oraïmah et il avait le dessein d'enlever Ṭarâbolos au comte. Le comte envoya alors des ambassadeurs à Noûr-ad-Dîn, qui se trouvait à Ba'albek, pour lui proposer d'attaquer la forteresse de 'Oraïmah et de la prendre au fils d'Alphonse. Noûr-ad-Dîn se mit en marche avec Mo'în-ad-Dîn-Unar, et ils envoyèrent des députés à Saîf-ad-Dîn-Ghâzî qui se trouvait à Ḥomṣ pour lui demander de les aider. Ce dernier leur envoya une nombreuse armée avec ad-Dobaîsî, prince de Al-Djazirah [2]. Ils vinrent alors camper devant la place, dans laquelle se trouvait le fils d'Alphonse, et l'assiégèrent. Les Musulmans l'attaquèrent à plusieurs reprises et les mineurs se mirent à saper le mur. Les Francs qui étaient dans la ville demandèrent alors à capituler. Les Musulmans s'emparèrent de la place et prirent tout ce qui s'y trouvait, en fait de cavaliers et de fantassins, d'enfants et de femmes; parmi les prisonniers se trouvait le fils d'Alphonse [3]. Les Musulmans détruisirent la citadelle, puis s'en retournèrent à Ḥomṣ, et Saîf-ad-Dîn-Ghâzî revint à Maûṣil. Ensuite, les Francs s'assemblèrent pour tenter un coup de main sur le territoire d'Alep. Noûr-ad-Dîn sortit à leur rencontre avec son armée et les rencontra à Baghrâ [4]. Les deux partis s'y li-

donne les formes Anar et Anaz, le ز dérivant de l'*r* par l'adjonction d'un point. Abou'l-mahâsin (*Histoire d'Égypte*, ms. ar. nº 1780, fol. 71, v. et passim) donne la forme Ubar, le *b* et l'*n* ne diffèrent que par la position d'un point. La forme Ainardus, que Guillaume de Tyr donne à ce nom (*Hist. occ. des croisades,* t. I), écarte la lecture d'Aboû'l-mahâsin. M. de Slane a lu partout ce nom Anar, la vocalisation des différents manuscrits arabes cités plus haut semble imposer une lecture Unar.

1. Le prince désigné par cette expression assez énigmatique de fils d'Alphonse est Bertrand, fils naturel d'Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, et, par conséquent, parent du comte de Tripoli (Ṭarâbolos). Voy. De Slane, dans *Histor. orient. des crois.*, t. I, p. 470. — C'est donc à son parent qu'il avait l'intention d'enlever Tripoli. — On trouve pour le nom d'Alphonse les variantes al-fonsh, adhfônsh.

2. Le nom complet de cet émir est 'Izz-âd-Din-aboû-Bakr-ad-Dobaïsi, prince du Djazirah-ibn-'Omar.

3. Ibn-al-Athîr (*ibid.*, p. 471), dit du fils d'Alphonse, qu'il fut comme l'autruche qui s'en va chercher des cornes et qui rentre sans oreilles.

4. Ibn-al-Athîr (*ibid.*, p. 471), donne au nom de la ville auprès de laquelle se livra le combat le nom de Yaghra (Yaghri), ce nom dérivant du précédent ou réciproquement par la place des points. C'est le nom d'une ville située à une

171 r. vrèrent un combat furieux; les Francs y furent mis en pleine déroute et un grand nombre d'entre eux restèrent prisonniers; beaucoup périrent et très peu parvinrent à s'échapper.

C'est à propos de cette bataille que le Scheïkh Aboû-ʿAbd-Allah-al-Ḳaîṣarânî a dit dans une ḳasidah :

Comment ne serions-nous pas contents de notre sort, quand notre sultan est Maḥmoûd [1] !
Il est le glaive de l'Islâm et ne se repose que quand les jointures de l'infidélité ont été tranchées.
Les belles actions n'existent que parce que Nour-ad-Dîn existe [2].

Noûr-ad-Dîn s'occupa alors activement de restaurer les collèges et les caravansérails d'Alep, et y réunit les gens savants et les jurisconsultes. Il restaura le collège connu sous le nom de al-Ḥalavyeh, en l'an 543 (1148). Il appela auprès de lui Borhân-ad-Dîn-Aboû-l'-Hasân-ʿAlî-ibn-al-Hasan, originaire de Balkh (*al-Balkhî*) et docteur hanéfite, et il lui confia l'enseignement dans ce collège. Il changea l'appel à la prière à Alep et défendit aux muezzins de dire « venez à la meilleure action [3] ». Il s'assit sous le minaret, ayant avec lui les hommes de loi et dit : « Celui qui n'emploiera pas l'appel légal, jetez-le du minaret la tête la première. » Ils firent alors l'appel légal à la prière et cela est resté ainsi à partir de ce jour. Il restaura aussi le collège ʿAṣroûniah pour la secte des Shâfeʿis [4], et il y préposa Sharaf-ad-Dîn-ibn-abî-ʿAṣroûn, le collège Nâseri, et il y préposa Ḳoṭb-al-Nîshâpûrî, la mosquée al-Ghaḍâîrî, à laquelle il attribua une fondation pieuse et dont il donna la direction au Sheïkh Shouʿaîb. Borhân-ad-Dîn-al-Balkhî [5] resta à Alep comme professeur au collège

demi-marche de Darbsâk, près du lac d'Antioche. Aboû'l-fédâ (*Hist. orient. des crois.*, t. I, p. 28), donne la même forme, et ajoute que cette ville se trouve dans la plaine de al-ʿOnik.

1. Noûr-ad-Din-Maḥmoûd.
2. Aboû-Shâma (*ibid.*, p. 56) donne le texte de 16 vers de cette ḳasidah.
3. Voir p. 531.
4. Dans le manuscrit, les mots la « secte des Shâfeʿis » sont soulignés en rouge.
5. On voit par les noms de ces docteurs qu'ils sont d'origine persane ou tout au moins iranienne. C'est, en effet, cette contrée qui a fourni le plus grand nombre de savants à l'Islâm, soit dans les sciences religieuses, soit dans

Halâvyeh, jusqu'au moment où il en fut chassé par Madjd-ad-Dîn-ibn-al-Dâyah à cause d'une mésintelligence qui éclata entre eux; il y mit comme directeur 'Alâ-ad-Dîn-'Abd-ar-Raḥman-ibn-Maḥmoûd-al-Ghaznavî, après sa mort ar-Râḍi, auteur du *Moḥîṭ,* et après lui 'Alâ-ad-Dîn-al Kâsânî.

Saïf-ad-Dîn-Ghâzî-ibn-Zangî mourut à Maûṣil en l'an 544 [1], 171 v.
laissant un fils en bas âge. Son oncle Noûr-ad-Dîn se chargea de l'élever et montra de la sympathie pour lui. Le vizir Djamâl-ad-Dîn et Zaîn-ad-Dîn-'Alî s'accordèrent pour donner le trône de Maûṣil à Ḳoṭb-ad-Dîn-Maûdoûd-ibn-Zangî, tandis que Noûr-ad-Dîn était plus âgé que lui. Quelques émirs écrivirent à celui-ci et le sollicitèrent de s'emparer du trône de Maûṣil. Parmi ceux qui lui écrivirent, se trouvait al-Moḳaddam-Abd-allah [2], père de Shams-ad-Dîn-Moḥammad, qui était gouverneur de Sindjâr. Il écrivit à Noûr-ad-Dîn et s'engagea à lui livrer Sindjâr. Ce dernier partit en toute hâte avec une escorte de soixante-dix cavaliers choisis parmi les émirs de son royaume et s'en alla vers Sindjâr; il arriva devant la ville et envoya des messagers à al-Moḳaddam pour lui faire savoir qu'il était arrivé. Il venait de s'en aller à Maûṣil et il avait

les lettres. Toute la lexicographie arabe est due aux Persans, ainsi que les recueils et les commentaires des poésies antéislamiques. Les commentaires les plus estimés sur le Coran, ceux de Ṭabâri, Zamakhshâri, etc., sont dus à des persans. Le *Saḥîh* qui est lu dans les mosquées lors des grandes calamités, est dû à un persan, originaire de Bokhârâ, et qu'on appelle Bokhârî.

1. Cette même année (544 = 1149), dit Aboû-'l-mahâsin (*Histoire d'Égypte,* ms. ar. 780, fol. 15 v.), le sultan al-Malik-al-'Adil-Noûr-ad-Din-Mahmoûd-ibn-Zangi, connu sous le nom de ash-Shahid, seigneur de Damas, se battit avec les Francs, les mit en déroute, leur tua quinze cents hommes et en fit prisonnier un pareil nombre; il retourna ensuite à Alep avec un butin fort considérable et ses prisonniers, dont il envoya quelques-uns à son frère Maûdoud. Cette même année (fol. 16 r°), Noûr-ad-Din s'empara du château de Famiâ (Apamée), et causa un grand tort à Hamâh et Ḥomṣ... (Kamâl-ad-Din met la prise de cette ville en 545). Cette même année (f. 16 v.) « meurt al-Malik-Ghâzi-ibn-Zangi-ibn-aḳ-Sonḳor-at-Turki, frère du sultan Noûr-ad-Din-Mahmoûd-ash-Shahid, l'Atâbek-Saïf-addin, prince de Maûṣil, c'était l'aîné des enfants de Zangi. Il mourut à la fin du mois de Djoumâda deuxième, à l'âge de cinquante ans, et il en était resté trois sur le trône.

Cette année vit aussi disparaitre l'émir Mo'in-ad-Dîn-Ubar (lire Unar), mamlouk de l'atabek Ṭoktakin; il gouvernait l'empire des enfants de son maitre.

Cette même année meurt le khalife fatimite al-Hâfith-lidîn-Allah-'Abd-al-Madjid-ibn-Moḥammad-al-Mostanṣir-al-'Obaidi.

Suivant Aboû-Shâma, p. 57, une trêve fut cette année renouvelée pour deux ans entre Noûr-ad-Din et les Francs.

2. Ibn-al-Athir (*Hist. orient. des Crois.,* I, p. 473) nomme cet officier 'Abd-al-Malik au lieu de 'Abd-allah. Malik étant une épithète d'Allah dans le chapelet musulman, les deux noms reviennent au même.

laissé son fils Shams-ad-Dîn-Moḥammad dans la citadelle. Il envoya des gens sur les traces de son père pour lui faire connaître l'arrivée de Noûr-ad-Dîn. Il retourna alors à Sindjâr, et lui remit la place. Il écrivit à Ḳarâ-Arslân [1], prince de Ḥiṣn [2], pour le prier d'embrasser son parti, à cause de l'amitié qui les unissait, et il se rendit auprès de lui. Quand Ḳoṭb-ad-Dîn, le vizir Djamâl-ad-Dîn et Zaîn-ad-Dîn apprirent ces événements à Maûṣil, ils rassemblèrent les troupes et résolurent d'aller attaquer Sindjâr [3]. Quand ils furent arrivés à Tell-'Afar [4], le vizir Djamâl-ad-Dîn conseilla de recourir à un arrangement et dit : « Nous l'avons exalté auprès du sultan, et nous nous sommes placés dans une position inférieure à la sienne. Quant à lui, il montre aux Francs qu'il a du respect pour
172 r. nous et qu'il nous suit, et il leur dit : Si vous êtes comme j'aime que vous soyez, c'est bien ; mais dans le cas contraire, je livrerai votre pays au prince de Maûṣil et alors il fera de vous ce qui lui plaira. Si nous battons Noûr-ad-Dîn, alors le sultan aura envie de ce que nous possédons et se dira : Certes, celui qu'ils ont vanté, et dont ils nous faisaient peur

1. Ibn-al-Athir (*ibid.*), nomme ce personnage Fakhr-ad-Dîn-Ḳarâ-Arslân, prince de Ḥiṣn-Kaïfâ. Le nom Ḳarâ-Arslân signifie en turc oriental « le Lion noir ».

2. Ḥiṣn-Kaïfâ, ainsi appelée Ḥiṣn-Kaibâ, nom d'une ville et d'une citadelle qui dominent le Tigre. Il y avait dans cette ville un pont plus grand que tous ceux qui existaient alors et d'une seule arche. Yakout, II, p. 277.

3. Sindjâr, ville située dans la Mésopotamie à 70 milles environ de Maûṣil dans l'ouest. « C'est, dit Yakout, III, p. 108, qui donne du nom de cette ville une étymologie des plus fantaisistes, une ville très connue dans le pays de al-Djazirah; entre cette ville et Maûṣil il y a trois jours de chemin, elle se trouve au pied d'une montagne élevée. » Entre cette ville et Niṣibin il y a trois jours de chemin. Suivant l'historien Hamza d'Ispahân, Sindjâr serait l'arabisation de Singâr. — « On dit que le sultan Sindjâr, fils de Malik-Shâh, fils d'Alp-arslân-ibn-Saldjoûk, naquit dans cette ville et qu'il fut nommé du nom de la ville. Beaucoup de savants, de lettrés et de poètes sont originaires de cette ville. » — Suivant le traité de géographie contenu dans le manuscrit arabe nº 2214, f. 19 v., « c'était un district fertile, arrosé par des fleuves et des sources qui y coulaient; on y recueillait de riches moissons de blé et d'orge. La ville était entourée d'un mur de pierre ». — Le sultan auquel il est fait allusion plus haut est le célèbre sultan seldjoukide Aboû-l-Hârith-Mo'izz-ad-Dîn Sindjâr, sultan Seldjoukide de Perse, né en 1086 et mort en 1157, sans laisser d'héritiers.

4. Ibn-al-Athir (*Hist. orient. des Crois.*), appelle cet endroit Tell-Ia'far ; Yakout donne la forme Talya'far (I, p. 873) et Tall-A'far (I, p. 865). C'est, dit-il, une forteresse et un faubourg (une ville basse), qui se trouvent entre Sindjâr et Maûṣil, au milieu d'un *vadi* dans lequel coule un fleuve. Cette citadelle se dresse sur une montagne isolée, et l'eau du fleuve qui coule auprès est bonne. Il y a une autre place du même nom dans le pays de al-Djazîrah.

était encore plus faible qu'eux, puisqu'ils l'ont battu. Et s'il nous met en fuite, les Francs en concevront de l'audace et diront : Ceux à l'aide desquels il se défendait étaient plus faibles que lui, et en somme, il est le fils du grand atâbek. »

Aussi fut-il d'avis de faire la paix. Il alla lui-même trouver Noûr-ad-Dîn, et tous deux convinrent qu'il remettrait Sindjâr à Ḳoṭb-ad-Dîn, ainsi que la ville de Raḥbah [1], que Noûr-ad-Dîn aurait la souveraineté de la Syrie toute entière, et Ḳoṭb-ad-Dîn, celle du Djazîrah, à l'exception de ar-Rohâ qui était alors en la possession de Noûr-ad-Dîn. Ce dernier s'en retourna en Syrie et il prit ce que son père l'atâbek Zangî avait laissé (dans Sindjâr) en fait de trésors, dont il y avait une quantité fort considérable.

Noûr-ad-Dîn Maḥmoûd-ibn-Zangî fit ensuite une expédition sur le pays des Francs du côté d'Antioche, et marcha contre la citadelle de Ḥârim [2] qui appartenait aux Francs; il y mit le siège, dévasta et pilla les faubourgs et la campagne, puis se rendit à la citadelle d'Innib [3] qu'il assiégea aussi. Les Francs s'assemblèrent sous la conduite du prince (al-Brins), seigneur d'Antioche, de Ḥârim et de tout le pays, et se dirigèrent vers Noûr-ad-Dîn pour le forcer à s'éloigner d'Innib. Il rencontra les Francs, le mercredi 21 du mois de ṣafar de l'an 544 [4], et ils se livrèrent un combat furieux. Noûr-ad-Dîn, ce jour-là, combattit en personne. Les Francs furent battus, et leur déroute fut complète. Un grand nombre

1. Raḥbah, ville sur l'Euphrate, en aval du confluent du Khâboûr. Il y a plusieurs villes nommées soit Raḥbah, soit Ruḥbah, ce qui revient au même, comme on sait, dans l'écriture arabe. L'une, Ruḥbah, est à une journée de marche de Koûfah ; une autre, un bourg près de San'â dans le Yémen à 4 milles de San'â; une autre entre Médine et la Syrie, non loin de Wâdi-al-Ḳurâ.

2. Ḥârim, forteresse située à 35 milles d'Alep vers l'occident et à 20 milles d'Antioche. Les auteurs occidentaux l'appellent Harenc. Suivant la *Description d'Alep* (ms. ar. nº 1683, fol. 61 v.), c'était avant la conquête un endroit où l'on élevait des troupeaux. « Elle resta dans le sein de l'Islam jusqu'au moment où les Francs s'emparèrent d'Antioche en 358 (968). Ils y bâtirent une citadelle pour mettre leurs troupeaux à l'abri des Musulmans. Ils se multiplièrent dans cette ville, ils y construisirent des édifices... Après 630 (1232), al-Malik-al-Aziz, fils d'al-Malik-Aṭh-Ṭhâhir, reconstruisit une citadelle très forte dans cette ville. »

3. La citadelle d'Innib est nommée Nepa, par Guillaume de Tyr (*Hist. occid.*, t. I, pp. 772, 848). C'est, dit Yakout (t. I, p. 369), « un château fort de la contrée de 'Azâz, des environs d'Alep. »

4. Cette année (Aboû-Shâma, p. 69), les Francs dévastent les contrées du Haûrân.

d'entre eux périrent et beaucoup restèrent prisonniers. Parmi les morts de cette journée se trouvait le prince d'Antioche. Il était un des plus considérables parmi les Francs et l'un des plus forts. On raconte de ce prince qu'il prenait un étrier de fer et qu'il le pliait d'une seule main. On raconte aussi de lui qu'il passa un jour monté sur un vigoureux étalon sous une voûte dans laquelle se trouvait un anneau ou quelque autre objet qu'on y attache. Il s'y suspendit par les mains,
172 v. serra son cheval entre ses cuisses et l'empêcha d'avancer.

Lorsque ce prince eut été tué, son fils Boémond régna après lui et sa mère épousa l'autre prince pour gouverner la ville jusqu'au moment où son fils aurait grandi, et il resta avec elle dans Antioche. Noûr-ad-Dîn fit alors une seconde campagne contre eux ; les Francs s'assemblèrent et rencontrèrent Noûr-ad-Dîn. Il les vainquit, un nombre considérable de Francs périrent ou furent faits prisonniers. Parmi ces derniers se trouvait le deuxième prince, époux de la mère de Boémond. A partir de ce moment, Boémond resta seul maître dans Antioche...[1]. Noûr-ad-Dîn se rendit à Afâmîâh[2] en l'an 545[3].

1. Ici se trouvent quelques vers peu intéressants.

2. Afâmiâ. On trouve pour le nom de cette ville les formes Afâmia ou simplement Fâmiâ. C'est une ville située sur le fleuve Oronte (l''Aṣi) à 8 lieues au nord de Ḥamâh. Cette ville est nommée Appamia par Marino Sanuto (éd. Bongars, p. 52). C'est la ville d'Apamée (Yaḳout, t. I, p. 322). « C'est une ville fortifiée des côtes de Syrie, et aussi une ville dépendante de Ḥomṣ... Quelques personnes l'appellent Famiâh sous *hamza.* » Suivant le même géographe, Siloûḳôs (Séleucus) aurait, six ans après la mort d'Alexandre, bâti al-Lâḏhaḳiah (Laodicée), Siloûḳiah (Séleucie), Afâmiah et Bârawwâ, qui est la même que Ḥalab (Alep).

3. Suivant Abou'l-mahâsin (ms. ar. nº 780, fol. 290 v.), cette année (545 1150) fut marquée par les événements suivants : « Al-Malik-al-'Âdil campa devant Damas et y mit le siège. Le prince de cette ville Modjir-ad-Din lui écrivit et sortit à sa rencontre avec le reis Ibn-al-Ṣôfi, et ces deux personnages lui offrirent leur obéissance. Il fit faire la khotbah en son nom après ceux du khalife et du sultan, fit frapper son nom sur les pièces de monnaie, tant d'or que d'argent. Noûr-ad-Din se montra satisfait, revêtit cet émir d'une robe d'honneur, s'en retourna à Alep, puis s'empara de 'Azâz. Cette même année vit, au Caire, la lutte du vizir Ibn-Misâl-al-Maghrabî et de al-'Âdil-ibn-Salar; les deux personnages rassemblèrent des troupes et en vinrent aux mains. Ibn-Misâl périt et Ibn-Salâr le remplaça au vizirat. Les Francs s'emparèrent d''Askalân (Askalon) par capitulation, après qu'une quantité considérable de troupes eurent péri. Cette lutte se prolongea d'année en année jusqu'au jour où ils s'en emparèrent. Les Francs se saisirent de tout ce qui se trouvait dans la place, vivres, provisions et autres choses. Cette même année mourut l'émir Timurtâsh (pierre de fer) ibn-Nadjm-ad-Din-il-ghâzi al-Ortoki, seigneur de Mârdin et de Diarbakr..., il mourut au mois de Dou'lka'dah ; la durée de son règne fut de plus de trente ans, et son fils lui succéda sur le trône. »

Les Francs se renfermèrent dans la citadelle que Noûr-ad-Dîn se mit à attaquer. Les Francs s'assemblèrent et marchèrent contre lui pour le forcer à lever le siège. Ils apprirent qu'il venait de se rendre maître de la citadelle, qu'il l'avait garnie de troupes, qu'il l'avait approvisionnée et qu'il marchait à leur rencontre. Ils s'éloignèrent de son chemin et rentrèrent dans leur pays. Noûr-ad-Dîn rassembla alors ses troupes et marcha contre le pays du Franc Joscelin pour s'en emparer. 173 r.
Joscelin était un des Francs les plus valeureux et des plus expérimentés. Il assembla les Francs, accrut leur nombre et marcha contre Noûr-ad-Dîn. Les deux armées se rencontrèrent et les Musulmans furent mis en déroute; un grand nombre d'entre eux furent tués ou faits prisonniers et le silahdâr [1] de Noûr-ad-Dîn fut au nombre des captifs. Joscelin s'empara des armes de Noûr-ad-Dîn et les envoya à al-Malik-al-Mas'oûd-ibn-Kilidj-Arslân, souverain de Ḳônîah [2], et lui fit dire : « Voilà les armes du mari de ta fille. » Ce fut une chose très pénible pour Noûr-ad-Dîn, qui délaissa tout plaisir jusqu'à ce qu'il eût pris sa revanche et qui s'ingénia à trouver une ruse pour surprendre Joscelin. Mais, sachant que s'il marchait contre lui, Joscelin se retirerait dans ses forteresses, il manda les émirs des Turcomans et leur promit de leur donner ce qu'ils désireraient s'ils s'emparaient de Joscelin. Ils placèrent alors des espions auprès de lui. Un jour Joscelin [3] sortait pour se rendre à la chasse, quand une troupe de Turcomans le défit. Il les allécha par l'offre d'une somme d'argent, qu'il offrit de leur payer; ils consentirent à lui rendre la liberté dès qu'il aurait fait venir la somme promise, qu'il envoya chercher dans ses forteresses. Quelques Turcomans allèrent trouver Madjd-ad-Dîn Aboû Bekr ibn-ad-Dâya, le frère de lait de

1. Voir, p. 532, n. 4.
2. Guillaume de Tyr (l. XX, ch. 25) appelle le sultan seldjoukide du pays de Roum : « Soldanus Iconiensis. » On trouve pour nom de cette ville, dont le nom arabe est Ḳoniah, les transcriptions occidentales : « Qoine, Coine, Icoine. » C'est la ville d'Iconium. La ville de Ḳoniah était, suivant Yaḳout (IV, p. 204), une des plus grandes villes musulmanes du pays de Roum, c'était la capitale des seljoukides de Roum. Suivant Ibn-al-Hazavi, il y avait dans cette ville le tombeau de Platon, dans l'église qui se trouve à côté de la grande mosquée. C'est dans cette ville que se trouve le tombeau du célèbre poète persan Djalâl-ad-Dîn, surnommé le Roûmi, l'auteur du *Mesnevi*.
3. Ce nom propre est écrit en arabe Djôslin.

Noûr-ad-Dîn, qui l'avait nommé gouverneur d'Alep. Il gouverna sagement la ville au nom de Noûr-ad-Dîn et son administration y fut excellente. Les Turcomans informèrent Ibn-ad-Dâya de la tournure qu'avaient prise les affaires. Madjd-ad-Dîn envoya une troupe qui cerna ces Turcomans, s'empara de Joscelin et l'amenèrent à Ibn-ad-Dâya, au mois de Moḥarram de cette même année. Immédiatement après cela, Noûr-ad-Dîn marcha contre les forteresses de Joscelin. Il s'empara de 'Azâz [1], après l'avoir assiégée, le 18 du mois de Rebi premier de l'an 545, il s'empara aussi de Tell-bâshir [2], de Tell-Khâlid [3]. Il prit 'Aîntâb [4], en

1. 'Azàz. On trouve pour le nom de cette ville les deux formes 'Azâz et A'zàz Les historiens occidentaux la nomment Hazarth. C'est, dit Yaḳout (III, p. 667), une petite ville, dans laquelle se trouvait une citadelle; entre Alep et cette ville il y avait un jour de marche, l'air y était bon, l'eau pure, et on n'y trouvait pas de scorpions. Suivant la *Description d'Alep* (ms. ar. n° 1683, f. 63 r.) « Sa longitude est de 71 degrés et 25 minutes, sa latitude 36 degrés et 26 minutes..... ; elle était primitivement connue sous le nom de Tell-'Azâz et sa forteresse était primitivement bâtie en briques et en pisé. » Le territoire qui en dépendait était assez considérable pour comprendre trois cents villages. En l'an 351, le roi de Roum s'en empara; puis Sa'ad-ad-Daûlah-ibn-Saîf-ad-Daûlah la reprit aux Roumis. En l'an 363; survint un tremblement de terre qui renversa la citadelle. En 658; les Tatars s'en emparèrent et la détruisirent; plus tard, al-Malik-aṭh-Ṭhâhir la rebâtit au prix de 800,000 dirhems. »

On lit dans le *Kitâb-ar-Raudateîn,* p. 71 : Au sujet de la prise de 'Azàz, Aboù Ia'lì dit : « Le cinquième jour du mois de Moḥarram, arriva des environs d'Alep la nouvelle que l'armée des Turkomans venait de remporter une victoire sur le fils de Joscelin, prince d''Azâz, et sur ses compagnons et qu'ils avaient été emprisonnés dans la citadelle d'Alep. La nouvelle de cette victoire remplit tous les hommes de joie. Noùr-ad-Din marcha à la tète de son armée vers 'Azâz et vint camper auprès de la ville qu'il serra étroitement, et qu'il attaqua vigoureusement jusqu'au moment où Allah, qu'il soit exalté, l'en rendit maitre. »

2. Tell-Bàshir. C'était, dit Yaḳout (t. I, p. 864), une citadelle très forte et un vaste district dans le nord [plutôt nord-est] d'Alep. Entre ces deux villes, il y avait deux jours de marche. Sa population était composée d'Arméniens. « C'est, suivant la *Description d'Alep* (ms. ar. n° 1683, f. 64 r.), une ville bien connue, avec une forteresse. Il y a près de là un fleuve que l'on nomme le Sâdjoùr, l'eau de plusieurs sources vient s'y jeter près de la ville d''Aintâb... Il reçoit un affluent qui vient de Tell-Bàshir, ce fleuve se dirige ensuite vers l'Euphrate dans lequel il vient se jeter. » Cette place est nommée Turbessel dans les historiens occidentaux.

3. Tell-Khâlid, château-fort de la province d'Alep, au sud-est de Tell-Bâshir sur les bords du fleuve Sadjoûr.

4. On trouve le nom de cette ville sous les deux formes 'Ain-tàb et 'Ain-ṭàb. C'est, dit Yakout (t. III, p. 759), une forte citadelle et un district entre Alep et Anṭâkiah (Antioche). C'est, suivant la *Description d'Alep* (ms. ar. n° 1683, fol. 64 r.), « une citadelle bien défendue sur une montagne ; elle possède un faubourg (une ville construite au pied de la montagne) et un district. Le fleuve de Sâdjoùr sort de ses environs. Cette place dépendait anciennement de Daloùk. »

l'an 550, ainsi que Ḳouris [1], Râvandân [2], Bordj-ar-riṣâṣ [3], la citadelle d'al-Bîrah [4], Kafar-Soûd [5], Mar'ash [6] et Nahar-al-

1. Ḳoûris, place forte située à plus de deux journées au nord-ouest d'Alep. Yakout (t. IV, p. 199) l'appelle Ḳoûrs. C'est, dit-il, une ville ancienne dans laquelle on voit des ruines anciennes.

2. Râvandân, place forte de la principauté d'Alep, à 7 lieues environ d'Aïntab. Le *Divân-al-Inshâ* nomme cette place Lâvandân; on trouve les transcriptions occidentales Ravenel, Ravendel (Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks*, t. I, partie II, p. 206, note 9). C'était, dit la *Description d'Alep* (ms. ar. nº 1683, fol. 63 v.), « une petite citadelle sur le sommet d'une haute montagne tout à fait isolée, et contre laquelle on ne dressa jamais un mangoneau; jamais une flèche ne l'atteignit, elle possédait un petit faubourg au pied de la montagne sur laquelle elle se dressait, il y avait près de la citadelle un vadi (vallon) du côté du nord et de l'ouest, qui faisait comme un fossé, il y coulait une rivière ».

3. Bordj-ar-Riṣâṣ, la tour de plomb, place située dans le voisinage d'Antioche. C'était, dit la *Description d'Alep* (ms. ar. nº 1683, fol. 63 v.), « une citadelle très forte et bâtie en plomb (dans la construction de laquelle entrait du plomb, sans doute pour relier les pierres). C'était primitivement une tour unique construite par les Grecs, dépendante de Doloûk... Elle resta au pouvoir des Musulmans jusqu'au moment où les Roumis s'emparèrent de Doloûk, ils s'emparèrent aussi du Bordj. Ils en restèrent maitres jusqu'au moment ou les Musulmans la reconquirent ainsi que Doloûk. Plus tard, en 551, le Franc Joscelin (*Djôslin*) s'en empara, la démolit et y bâtit une citadelle recouverte de plomb; puis al-Malik-al-'Adil Noûr-ad-Dîn s'en empara, augmenta la citadelle et adjoignit à cette place des villages et des bourgs. Ibn-Shaddâd dit : « Sa longitude est de 71 degrés et 30 minutes, sa latitude de 30 degrés 30 minutes. » — Le sultan mamlouk Bibars s'empara de Bordj-ar-Riṣâṣ et détruisit la citadelle.

4. Aujourd'hui Biredjek, « le petit puits », forteresse sur la rive gauche de l'Euphrate, au nord-est d'Alep. Il y a, dit Yakout (t. I, p. 787), plusieurs villes portant ce nom; il y en a une proche de Soumaîsaṭ entre Alep et les frontières du pays de Roûm, c'est une citadelle très forte, dont dépend un vaste canton. Il y en a une autre entre Bait-al-Moḳaddas (Jérusalem) et Nâbolos (Naplouse); cette localité fut ruinée par Ṣalaḥ-ad-Dîn; une troisième localité de ce nom se trouve en Espagne.

5. Kafar-Soûd, village près de Bahasna. Yakout (*Mo'djem*, t. IV, p. 288) donne à ce village le nom de Kafar-Soût.

6. Ville de la petite Arménie, à près de 15 lieues dans le nord d''Aïn-tâb. C'est, dit Yakout (t. IV, p. 498), une ville frontière entre la Syrie et le pays de Roum, elle a deux murs et un fossé; au milieu de cette ville se trouve la citadelle. Le mur appelé al-Marvâni fut bâti par Marvân-ibn-Moḥammad... Ar-Rashîd construisit le reste de la ville. Il y a un faubourg que l'on appelle al-Hâroûnyah.

On lit dans la *Description d'Alep* (ms. ar. nº 1683, fol. 71 v.) : « Ibn-'Abd-al-Ḥakk dit que c'était une ville sur les frontières entre la Syrie et le pays de Roûm et qu'elle fut construite par ar-Rashîd... Cette ville avait deux murailles, et au milieu de la ville il y avait une forterésse appelée al-Marvânî qui avait été bâtie par Marvân le rouge, ce fut lui qui en fortifia les citadelles..... Elle avait un faubourg connu sous le nom de Hâroûniyah (construit par Hâroûn-ar-Rashid)... Ibn-Shaddâd dit : Elle faisait partie des frontières d'où les Roumis se retirèrent quand les Musulmans s'emparèrent du pays, puis elle fut détruite. Le khalife Mo'aviah la fit rebâtir et y mit garnison. Quand son fils Yazid mourut, les Grecs tentèrent de nombreuses incursions contre cette ville, puis se retirèrent. Puis 'Abbas-ibn-Walid-ibn-'Abd-al-Malik la reconstruisit et la fortifia. Il y bâtit une mosquée, et les hommes s'y rendirent. Sous le

Djoûz [1]. Les Francs se réunirent et marchèrent contre lui pendant qu'il était dans le pays de Joscelin pour s'opposer à ses conquêtes, en l'an 547 [2]. Quand ils furent près de lui, il marcha à leur rencontre, les joignit auprès de Do-
173 v. loûk [3]. La bataille s'engagea, et les Francs furent mis en déroute; un grand nombre d'entre eux furent tués ou faits prisonniers. Noûr-ad-Dîn revint ensuite à Doloûk dont il s'empara. Quant à Tell-Bâshir, il ne la prit aux Francs qu'après avoir conquis Damas. Lorsque les habitants de cette ville eurent appris qu'il s'était emparé de Damas et qu'il se disposait à venir les attaquer, comme ils n'étaient pas capables de lui résister, ils lui envoyèrent une ambassade pour lui offrir de lui rendre la ville. Noûr-ad-Dîn envoya alors l'émir Ḥassân, prince de Manbadj [4], à cause de la proximité

règne de Marwân, fils de Moḥammad, quand il s'occupa de combattre contre la population de Ḥoms, les Roumis assiégèrent Mar'ash; ils firent la paix à la condition qu'ils se retireraient, puis la ville fut détruite. Quand Marwân en eut fini avec Ḥoms et l'eût démantelée, il envoya une armée sous le commandement d'al-Walid-ibn-Hishâm, en l'an 130; ce dernier (f. 72 r.) rebâtit la ville. Les Roumis y revinrent encore et la ruinèrent. Enfin Ṣâliḥ-ibn-'Ali la rebâtit sous le khalifat d'Al-Manṣoûr et la fortifia; il y envoya des gens pour la peupler, puis les Roumis la ruinèrent encore en 370. Saif-ad-Daûlah-ibn-Ḥamdân la réédifia en 341..... Kai-Khosraw-ibn-Kilidj-Arslân s'empara de cette ville; elle resta en sa possession et en celle de ses enfants jusqu'au moment ou 'Imâd-ad-Dîn s'en empara en 656, mais il ne put la garder. Izz-ad-Dîn-Kai-Kâûs, souverain du pays de Roûm, s'en empara et la donna à quelques-uns de ses amis intimes. Mar'ash se trouvait entre Malaṭiah et Soûmaisâṭ; elle s'appelait anciennement *Nâkinoûk* en arménien.

1. Rivière des noyers, nom d'un château fort dans les environs d'Alep.

2. En 546, dit Abou'l-mahâsin (ms. ar. nº 1780, f. 20 v.), le sultan Mas'oud, fils de Moḥammad-Shâh-ibn-Malik Shâh le seldjoukide, entra à Bagdâd; le vizir Ibn-Hobaïrah et les grands dignitaires de la couronne sortirent à sa rencontre et il les combla de marques de respect. Cette même année, Noûr-ad-Dîn retourna à la citadelle de Damas et eut des démêlés avec Modjir-ad-Dîn, prince de Damas. Modjir-ad-Dîn demanda aide aux Francs. Noûr-ad-Dîn s'en alla. En 547, meurt le sultan Mas'oud, fils du sultan Moḥammad-Shâh, fils de Malik-Shâh, fils du sultan Alp-Arslân-ibn-Davoûd-ibn-Mikâiil-ibn-Saldjoûk-bn-Daḳmaḳ le seldjoukide.

3. Forteresse des environs d''Aîntâb. Formes occidentales Δόλιχε, Doliche, Dolica. C'est, dit Yakout (t. II, p. 583), une petite ville des environs d'Alep, dans le *'Avâṣim.* C'est là que Aboû-Farâs-ibn-Hamdân livra combat aux Roumis. D'après la *Description d'Alep* (ms. ar. 1683, fol. 77 v.), « Ibn-Abi-al-Ḥaḳḳ dit : C'est une petite ville des environs d'Alep dans l'Avâṣim. Ibn-Shaddâd dit : Ibn-Abi Ya'koût dit.......Ra'bân et Doloûk sont deux districts voisins. Daloûk est une ville connue de longue date, elle est riche, il y avait là une citadelle élevée construite par les Grecs en pierres de taille. »

4. Manbadj, forteresse située à deux journées de marche d'Alep, au nord-est et à 3 lieues de l'Euphrate. C'est, dit la *Description d'Alep* (ms. ar. nº 1683, fol. 79 r.), « une ville fortifiée, l'air y est pur, et on y trouve de nombreux cours d'eau et beaucoup d'arbres. C'est une ville ancienne, les habitations et les

de Tell-Bâshir et de Manbadj. Celui-ci s'empara de la place et la fortifia. La conquête de Damas eut lieu en l'an 547, au mois de ṣafar. Voici quelle en fut la cause : Les Francs s'étaient emparés de 'Askalân sur les Égyptiens, en l'an 548, et Noûr-ad-Dîn n'avait aucun moyen de les en chasser, car Damas se trouvait entre son royaume et 'Askalân. Les Francs avaient fort envie de s'emparer de Damas, et ils avaient fixé à cette ville une imposition qu'ils percevaient chaque année. Noûr-ad-Dîn craignait que les Francs ne s'emparassent de cette ville, aussi résolut-il d'user de ruse pour s'en rendre maître, parce qu'il savait fort bien qu'il aurait beaucoup de mal à la prendre par la force, et que s'il venait attaquer Damas, le prince de cette ville enverrait demander du secours aux Francs ; que ces derniers l'aideraient par crainte de le voir s'en saisir lui-même et acquérir par ce fait une grande supériorité sur eux. Il envoya alors des gens à Modjîr-ad-Dîn-Abaḳ-ibn-Moḥammad-ibn-Boûrî [1], prince de Damas, et chercha à se le rendre favorable ; il lui offrit des présents et il lui montra son affection jusqu'au moment où ce dernier eut en lui toute confiance. Il lui disait en maintes circonstances : « Telle personne m'a écrit pour me proposer de me livrer Damas » ; c'étaient plusieurs émirs de Modjîr-ad-Dîn. Aussi le prince de Damas les éloignait de lui et leur confisquait leurs fiefs. Quand il ne resta plus auprès de lui un seul de ses émirs, il en manda un, qui se nommait 'Aṭa-ibn-Ḥaffâṭ, l'eunuque. C'était un homme brave, auquel il confia la direction de l'état, et Noûr-ad-Dîn ne put songer à s'emparer de Damas tant qu'il gouvernerait cette ville. Mais Modjîr-ad-Dîn le fit emprisonner et mettre à mort. Noûr-ad-Dîn marcha immédiatement sur Damas. Il avait déjà entretenu une correspondance avec les habitants de cette ville et les avait en sa faveur. Ceux-ci avaient de l'inclination pour lui, à cause de sa justice, de ses sentiments religieux et de ses belles qualités ; aussi

murs y sont construits en pierre. Ibn-Ḥaûkal dit : Elle est proche des frontières, pour aller de cette ville à l'Euphrate, il y a une petite journée de chemin ; pour aller à Ḳoûris, il y a deux journées ; pour aller à Malaṭyah quatre jours.

1. Ce prince était, comme on l'a vu plus haut, fort incapable, aussi n'est-il pas étonnant que la ruse, grossière d'ailleurs, de Noûr-ad-Dîn ait réussi auprès de lui.

lui promirent-ils de lui livrer la place. Quant Noûr-ad-Dîn se présenta devant Damas, Modjîr-ad-Dîn envoya des ambassa-
174 r. deurs auprès des Francs, en leur promettant de l'argent et la cession de la citadelle de Ba'albek, s'ils voulaient lui porter secours et forcer Noûr-ad-Dîn à s'éloigner de la ville. Les Francs s'occupèrent alors activement à rassembler leur cavalerie et leurs hommes de pied dans ce dessein. Mais, durant ce temps, Noûr-ad-Dîn s'empara de Damas. Les Francs se mirent en campagne; mais l'affaire n'aboutit point. Les habitants de Damas avaient livré la ville à Noûr-ad-Dîn en lui ouvrant la porte de l'est, et Modjîr-ad-Dîn se réfugia dans la citadelle. Noûr-ad-Dîn lui envoya alors un ambassadeur pour lui offrir comme dédommagement Ḥomṣ [1] et quelques autres places. Modjîr-ad-Dîn lui livra alors la citadelle et se rendit à Ḥomṣ. Il entretint ensuite une correspondance avec la population de Damas et Noûr-ad-Dîn en fut informé; il eut peur de lui et lui reprit Ḥomṣ, en lui donnant en place Bâlis [2]. Modjîr-ad-Dîn ne fut pas satisfait de cet échange et se retira à Bagdâd, où il mourut.

Ensuite Noûr-ad-Dîn marcha contre Ḥârim qui appartenait à Boémond, prince d'Antioche. Il vint mettre le siège devant cette ville en l'an 551 [3]. Il réduisit les habitants à la dernière

1. Yakoût donne dans le *Mo'djem* (t. II, p. 334), la vocalisation Ḥimṣ : « C'est, dit-il, une ville célèbre, ancienne, grande, entourée de murailles. Du côté du sud, il y a une forte citadelle sur une colline élevée, elle se trouve entre Damas et Alep, à mi-chemin. »

2. Voici les renseignements que donne Yakoût sur cette ville (*Mo'djem*, t. II, p. 477) : « C'est une ville en Syrie entre Alep et Raḳḳah... ; elle était anciennement sur le bord occidental de l'Euphrate, mais le fleuve ne cessa pas de se retirer vers l'orient, en s'éloignant de la ville, de telle sorte qu'aujourd'hui (à l'époque de Yakoût) il y a entre le fleuve et Bâlis 4 milles. »

3. En 549 (Abou'l-mahâsin; ms. ar. 1780, fol. 25 v.) « Noûr-ad-Dîn s'empare de Damas sur l'émir Modjir-ad-Dîn; beaucoup des habitants de la ville l'aidèrent à cela à cause de la tyrannie extrême de Modjir-ad-Dîn et des violences qu'il exerçait sur la population. En 550, les troupes turques entrèrent dans la ville de Nishâpûr, après que se fût livré entre eux et la population de cette ville un furieux combat. Les Turcs saccagèrent la ville, firent prisonniers les habitants et y massacrèrent trente mille personnes, parmi lesquelles Moḥammad-ibn-Taḥyâ, le scheikh Schafeï; le sultan Sindjâr-Shâh se trouvait au nombre des prisonniers; il s'échappa en 551 ». — En 551, suivant Abou'l-mahâsin (ms. ar. 1780, fol. 266 v.), « le khalife al-Moḳtafi-billah donna à Solaimân Shâh-ibn-Moḥammad-Shâh-ibn-Malik-Shâh, le seldjoukide, le vêtement royal, la couronne, le collier, les bracelets, ainsi qu'un cheval caparaçonné d'or, après son oncle Sindjâr-Shâh. Il lui fit jurer que l'Irâk appartiendrait au khalife, et que Solaimân-Shâh n'aurait que ce qu'il conquerrait avec son

extrémité. Les Francs se réunirent alors et se décidèrent à attaquer Noûr-ad-Dîn. Le gouverneur de Ḥârim écrivit aux Francs pour leur dire : « Ne combattez pas avec lui, car s'il vous met en déroute, il s'emparera de Ḥârim et aussi d'autres villes; nous sommes en force et je suis d'avis que nous fassions traîner les choses en longueur. » Les Francs députèrent alors vers Noûr-ad-Dîn et l'on conclut la paix à condition qu'ils abandonneraient la moitié du territoire de Ḥârîm.

Noûr-ad-Dîn s'en retourna alors à Alep, et des tremblements de terre se produisirent en Syrie au mois de Radjab de l'an 552 [1]. Ḥâmâh fut ruinée, ainsi que Shaîzar [2], Kafarṭâb [3], Afâmiah, Ma'arrat-al-No'man [4], Ḥomṣ, la citadelle de Shoumaîmîs [5], près de Salamiah, ainsi que d'autres villes du pays des Francs, dont les murailles furent renver-

épée autre que l''Irâk. Cette même année mourut Mas'oûd-ibn-Moḥammad, sultan du pays de Roûm, son fils Kilidj-Arslân-ibn-Mas'oûd régna après lui. »

1. Le tremblement de terre qui se produisit cette année-là fut terrible et sa durée en prolongea l'horreur, il dura pendant quatorze mois consécutifs (sept ans suivant Kamâl-ad-Din), ce qui est une des durées les plus considérables de mouvements seïsmiques que nous connaissions. La Syrie entière fut dévastée. Suivant Abou'l-Mahâsin (ms. ar. nᵇ 1780, fol. 27 v.), « Alep, Ḥamah, Shaïzar et principalement les pays de Syrie et de l'Orient furent dévastés. Une foule de monde y trouva la mort. Les tours de la citadelle d'Alep et de bien d'autres forteresses s'écroulèrent. Or, tout ce qui se trouvait dans Shaîzar périt à l'exception d'une seule femme. » Cette femme est évidemment l'épouse de Tâdj-ad-Daûlah. « La citadelle de Fâmiah (Apamée) fut engloutie. Tell-Ḥarrân et Niṣfîn eurent leurs murailles lézardées. » Les plus anciennes constructions furent ravagées, et le fléau atteignit Bairoût, Ṣaidâ, Ṭarâbolos, 'Akkâ, Ṣoûr et un foule de forteresses des Francs.

Cette même année, Noûr-ad-Din s'empare de la citadelle de Shaïzar et le royaume des Banoû-Munḳiḍ s'écroula après avoir duré de nombreuses années (Abou'l-mahâsin, ms. ar. 1780, fol. 27 v.).

C'est cette même année que mourut le sultan Sindjâr, qui s'appelait d'abord Ahmed et qui reçut le nom de la ville où il était né. Il était né en 479 (J.-C. 1086).

En 553, le sultan sedjoukide Moḥammad-Shâh conquiert le Khorâsân et meurt l'année suivante, 554 (J.-C. 1159).

2. Sur cette ville et son histoire voir Hartwig Derenbourg, *Autobiographie d'Ousâma.*

3. On trouve le nom de cette ville écrit Kafartâb ou Kafarṭâb, la seule forme que connaisse Yakout. « C'est, dit-il (t. IV, p. 289), une ville entre al-Ma'arrah et Alep dans une plaine sans eau. Il n'y a rien d'autre à boire que l'eau de pluie que l'on recueille dans les citernes... Beaucoup de savants sont originaires de cette ville. »

4. Ville située à moitié chemin d'Alep à Ḥamah, à 20 milles au sud de Ma'arra-Nasrin.

5. Shoumaimis est le nom d'une citadelle dépendant de la ville de Salamiah. On peut voir sur cette place, pour laquelle on possède peu de renseignements. Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks,* t. II, part. I, p. 248.

sées. Noûr-ad-Dîn rassembla alors son armée, car il craignait quelque coup de main contre ces villes; il se mit à les rebâtir jusqu'à ce qu'il les eût mises à l'abri d'une agression. La citadelle de Shaîzar s'écroula sur le prince de cette ville et sur la population, et tous périrent. Il venait de faire circoncire son fils et donnait dans son palais un festin auquel il avait invité la population de la ville. Il avait un cheval qu'il aimait beaucoup, et dont il ne voulait pas se séparer; quand il se trouvait
174 v. dans une réunion, ce cheval se tenait sur sa porte.

Il était ce jour-là sur la porte quand se produisit le tremblement de terre. Les gens se levèrent pour s'enfuir de la maison. Le premier qui sortit, le cheval le frappa d'un coup de sabot et le tua ce qui empêcha les autres de s'enfuir. La maison tomba alors sur eux et ils périrent [1]. Noûr-ad-Dîn accourut en toute hâte vers Shaïzar. Tâdj-ad-Daûlah-ibn-Mounḳid était mort ainsi que ses enfants; et il ne restait personne d'autre de la famille que la princesse [2], sœur de Shams-al-Moloûk et épouse de Tâdj-ad-Daûlah. On retira cette personne de dessous les décombres saine et sauve. Noûr-ad-Dîn prit alors possession de la citadelle et en fit reconstruire les murailles et les maisons. Noûr-ad-Dîn demanda à la sœur de Shams-al-Moloûk de l'argent, et la menaça; la princesse lui raconta que sa maison venait de s'écrouler sur elle et sur sa famille, qu'on l'avait retirée de dessous les ruines, qu'elle ne savait rien et que s'ils possédaient quelque chose, ce devait être enseveli sous les décombres...

175 r. Ces tremblements de terre se répétèrent dans le pays durant sept années et y firent périr un nombre considérable d'habitants. Cette année al-Malik-al-ʿAdil abolit dans son royaume, pendant qu'il était à Shaïzar, les pénalités et les droits de douane, dont le montant atteignait 150,000 dinars. Puis Noûr-ad-Dîn usa de diplomatie vis-à-vis de Ḍaḥḥâk et correspondit avec lui. Ce personnage était à Baʿalbek et s'y était révolté

1. Ibn-al-Athir dans *Histor. des Croisades*, t. I, p. 506, raconte aussi cet incident étrange.

2. Khâtoun. Le mot khâtoûn est d'origine mongole, le correspondant masculin est khâḳân. Ce mot est devenu en turc oriental ḳadoûn, et en turc osmanly ḳadin ou ḳadin avec le changement que les dialectes turcs font subir très fréquemment à l'aspiration *kh*; on pourrait en citer de nombreux exemples; l'arabe khalifat devenant ḳalfa, etc.

après la prise de Damas. Noûr-ad-Dîn ne voulait pas aller l'assiéger à cause du voisinage des Francs, puis Ḍaḥḥâk lui rendit la place. Cette année un combat eut lieu entre Noûr-ad-Dîn et les Francs, entre les villes de Tibériade et de Bâniâs. Noûr-ad-Dîn mit leur armée en complète déroute au mois de Djoumadâ premier de l'an 552. Puis Noûr-ad-Ḍîn retourna à Alep et tomba malade dans la citadelle de la ville en l'an 554, d'une grave maladie qui le mit à deux doigts de la mort. Son frère cadet se trouvait à Alep, c'était Noṣrat-ad-Dîn-Amîr-Amîrân-Moḥammad-ibn-Zangî [1]. Le bruit de la mort de Noûr-ad-Dîn fut répandu dans Alep; alors Amîr-Amîrân rassembla le peuple, gagna la population d'Alep et s'empara de la ville à l'exception de la citadelle. Il permit aux Schiites de continuer leurs idhans jusqu'à ces mots : « Viens au meilleur acte : Moḥammad et ʿAlî sont les meilleures des créatures, » comme c'était leur habitude auparavant.

Les Schiites penchèrent alors vers lui pour cette raison, et une émeute éclata entre les Schiites et les Sunnites. Les premiers saccagèrent le collège d'Ibn-ʿAṣroûn [2] et d'autres établissements sunnites. Asad-ad-Dîn-Schîrkoûh se trouvait alors à Ḥomṣ, il apprit ces événements, et se rendit à Damas pour s'en emparer. Son frère Nadjm-ad-Dîn-Ayyoûb s'y trouva; il le blâma de tout ce qui s'était passé en lui disant : « Tu nous 175 v.
perds ; ce que tu as de mieux à faire est de retourner à Alep. Si Noûr-ad-Dîn est vivant, tu te mettras immédiatement à son service; s'il est mort, nous sommes à Damas, et nous ferons ce que tu voudras. » Il s'en retourna alors à Alep; mais, sur

1. Le nom sous lequel se trouve le plus souvent désigné ce prince est un titre persan signifiant « émir des émirs » et correspondant à l'arabe *amîr-al-omarâ*. La lecture correcte de ce nom est amir-i-amirân avec l'*izafet*. L'atâbek Zangî son père est souvent appelé, comme on le sait, « le roi des émirs ». Kamâl-ad-Dîn a consacré dans son grand dictionnaire biographique des hommes illustres d'Alep (ms. ar. 2138, fol. 205 r.) une courte notice à ce personnage, où il ne fait qu'abréger le récit qu'il fait dans son *Histoire d'Alep*. « Nous raconterons, ajoute-t-il, l'histoire de ce prince à l'article *Moḥammad* en l'an 560. » Nous ne possédons par malheur qu'un seul volume, contenant une partie de l'élif de cet intéressant ouvrage. Aboû-Shâma (éd. de Boulaq, p. 107), le nomme Nâṣir-ad-Dîn, au lieu de Noṣrat-ad-Dîn. — Ce titre d'amir-i-amirân se trouve aussi appliqué à un prince arménien nommé Soukman II, petit-fils de Soukman I[er] al-Khothbi, surnommé Shâh-i-Armin (le roi d'Arménie), qui régna de 1128 à 1185. (*Hist. arm. des Croisades*, t. I, p. 196, n.)

2. C'est celui que Noûr-ad-Dîn avait restauré quelques années auparavant. Voy. ci-dessus p. 518.

ces entrefaites, il arriva que Noûr-ad-Dîn reprit ses forces et revint à la santé; on le fit asseoir sur un portique qui dominait la ville pour que tout le peuple pût le voir. Il avait le visage jauni par sa maladie, et l'on cria au peuple : « Voilà votre sultan. » Plusieurs personnes dirent : « Ce n'est pas là Noûr-ad-Dîn, c'est un tel », ils voulaient indiquer un homme qui lui ressemblait et dont on avait teint la figure en jaune pour tromper le peuple. Quand Amîr-Amîrân sut indubitablement que son frère avait recouvré la santé, il sortit de sa maison qui était située au-dessous de la citadelle, tenant à la main un bouclier pour se garantir des flèches. La population l'abandonna, il se rendit alors à Ḥarrân [1], dont il s'empara... Quand
176 r. Noûr-ad-Dîn fut complètement guéri, il marcha sur Ḥarrân, et son frère Noṣrat-ad-Dîn Amîr-Amîrân prit la fuite, en laissant ses enfants dans la citadelle, et Noûr-ad-Dîn s'en empara. Il les en fit sortir et la confia à Zaîn-ad-Dîn-'Alî-Koutchek, qui avait été lieutenant de son frère Ḳoṭb-ad-Dîn. Il alla ensuite à Raḳḳah [2] où se trouvaient les enfants d'Amîrak [3] le djandâr [4]; leur père venait de mourir; plusieurs émirs implorèrent Noûr-ad-Dîn pour qu'il les épargnât. Mais Noûr-ad-Dîn s'irrita et leur dit : « Pourquoi n'avez-vous pas élevé la voix en faveur des enfants de mon frère quand je me suis emparé de Ḥarrân,

1. C'est, dit Yakoût (t. II, p. 231), une ville très grande et célèbre du Djazîrah; entre elle et ar-Rohâ (Édesse), il y a un jour de marche, et de Ḥarrân à ar-Raḳḳah, deux jours (voy. note suiv.). Elle se trouve sur le chemin de Maûsil, de la Syrie et du pays de Roûm.

2. C'est, dit Yakoût (t. II, p. 802), une ville connue, sur l'Euphrate; entre cette ville et Ḥarrân, il y a trois petites journées. Elle se trouve dans le Djazîrah.

3. Ce mot est un diminutif persan du mot *amîr;* il signifie le petit émir.

4. Le djândâr (Quatremère, *Histoire des mamlouks*, t. I, part. I, p. 14) était l'officier qui introduisait les émirs auprès du souverain. L'arménien a emprunté ce terme sous la forme dchantar. Il y avait à la cour des sultans d'Égypte plusieurs officiers dont le titre était composé à l'aide de -dâr signifiant en persan « celui qui possède ». Il y avait le *djandâr* qui était maître de la garde robe du sultan, le *davâdâr*, littéralement porte écritoire et en réalité officier de la chancellerie du sultan (*divân*) (*ibid.*), le *silaḥdâr*, nom de plusieurs officiers qui portaient les pièces de l'armure du prince (*ibid.*, p. 159), le *bashmaḳdâr*, nom de deux officiers qui portaient les sandales du sultan (*ibid.*, p. 100), l'*ostâdâr* ou *ostâd-dâr*, grand maître du palais (*ibid.*, p. 25); le *djoukandâr*, officier qui portait le *mail* qui servait au jeu du sultan (*ibid.*, p. 122). Il y avait encore les *rikâbdâr*, écuyers, les *ṭabardâr*, enfants de troupe armés d'une hache, de la garde immédiate du sultan et commandés par un *amîr-ṭabardâr*. Le *bondôkdâr*, officier ou soldat qui portait le fusil ou l'arbalète du prince, etc.

et cependant la pitié à leur égard eut été ce que j'eusse préféré. »

Madjd-ad-Dîn-ibn-ad-Dayâ sortit d'Alep pour aller faire une campagne, au mois de Radjab de l'an 550; il rencontra Joscelin, fils de Joscelin, le battit, le fit prisonnier et le mena dans la citadelle d'Alep.

Les Francs firent alors une expédition sur le territoire d''Aîn-tâb, ils y capturèrent des Turcomans et enlevèrent les troupeaux. Ils se disposaient à retourner à Antioche quand Madjd-ad-Dîn sortit contre eux, les joignit près d'Al-Ḥoûma et les battit. Une grande partie de leur armée fut tuée, le second prince fut fait prisonnier et un grand nombre de gens avec lui. Il les conduisit tous à Alep au commencement du mois de Ḍoû-'lhidja de l'an 556 [1]. En l'an 557, Noûr-ad-Dîn investit Kamâl-ad-Dîn-Aboû'-l-Faḍl-Moḥammad-ibn-Shahrzôurî de la dignité de ḳaḍi de tout son empire, et il ordonna aux ḳaḍis d'écrire leurs pièces comme substituts de Kamâl-ad-Dîn. Ce dernier lui prêta serment à Damas au cours de la présente année. Le ḳaḍi Zakî-ad-Dîn, ḳaḍi de Damas, refusa; il fut destitué. Il écrivit à mon grand-père Aboû'l-Faḍl à Alep, qui refusa aussi. Noûr-ad-Dîn arriva avec Madjd-ad-Dîn-ibn-ad-Dâyâ; il manda Abou'l-Faḍl à la citadelle et lui dit : « Nous avons contracté un engagement avec Kamâl-ad-Dîn, et nous lui avons juré à ce sujet. Tu n'es pas autre chose que mon délé- 176 v.
gué, et lui a le nom de ḳâḍî de tout le pays et pas un autre. » Il refusa et dit : « Je ne veux pas être un délégué d'injustice. » Alors il investit de la charge de ḳâḍî d'Alep Moḥî-ad-Dîn-Aboû-Ḥâmid-ibn-Kamâl-ad-Dîn et Aboû-'l-Mafâkhir-'Abd-al-

1. En 555 (1160), meurt à Bagdâd, à la fin du mois de ṣafar, le khalife abbaside Al-Moktafi, et son fils al-Mostandjid-billah-Abou'l-Mouṭhaffar Ioûsouf-ibn-Moḥammad lui succède. Aboû'l-Mahâsin (ms. 1780, fol. 29 v. et 30 r.).

Cette année, mourut aussi le prince de Ghazna, Khosrav-shâh, fils de Mas'oûd et descendant de Sabouktagin; et le khalife fatimite, Al-Faïz 'Isâ-ibn-aṭh-Ṭhâfir-ibn-al-Hâfiṭh-al'obaidi (Abou'l-mahâsin, ms. ar. 1780, f. 30 r.). Sous le règne de al-Mostandjid-billah, dit l'auteur du *Fakhri*, commença la conquête de l'Égypte et l'affaiblissement de l'état des Fatimites dans ce pays. Sous le règne de son fils al-Mostaḍi, la conquête fut complète sous la main de Salâh-ad-Din-Ioûsouf-ibn-Ayyoûb (Fakhri; éd. Derenbourg, p. 425). « Sous son règne, arrivèrent de bonnes nouvelles à Bagdâd, apprenant la conquête de l'Égypte et la chute de la dynastie fatimite » (*Ibid.*, p. 429).

En 557 (J.-C. 1161), suivant l'écrivain arménien Manuel (*Historiens orientaux des croisades*), le sultan d'Iconium Ḳilidj-Arslân et Mirân, frère de Noûr-ad-Din, vont rendre visite à l'empereur de Constantinople.

Ghafoûr-ibn-Lokmân le kurde, et cela par l'instigation de Madjd-ad-Dîn à cause de l'inimitié qui existait entre lui et mon grand-père.

Après ces événements, Nour-ad-Dîn rassembla ses troupes à Alep, en l'an 557, et marcha sur Ḥârim, qu'il attaqua. Les Francs rassemblèrent alors leur armée et marchèrent contre lui. Il leur offrit le combat, mais ils le refusèrent. Ils se montrèrent au contraire accommodants, de telle façon qu'il retourna à Alep. En l'an 558 [1] il mobilisa de nouveau son armée, et entra sur le territoire des Francs, et vint établir son camp à al-Bokaya'h [2] située au-dessous de la citadelle des Kurdes (ḥiṣn-al-Akrâd) [3]; il y mit le siège avec l'intention de marcher plus tard sur Ṭarâbolos [4]. Mais les Francs se réunirent; le grec Doûḳas [5] se mit en campagne avec eux, à la tête d'un fort parti de Grecs. Ils tombèrent tous d'accord d'attaquer les Musulmans de jour, alors qu'ils se croiraient en sûreté. Ils montèrent sur-le-champ à cheval, ne firent aucun retard et allèrent le plus vite qu'ils purent jusqu'à ce qu'ils fussent proches du camp des Musulmans qui n'étaient pas en état de se défendre. Ces derniers envoyèrent alors du monde à Noûr-ad-Dîn pour lui faire connaître l'état dans lequel ils se trouvaient. Les Francs les culbutèrent totalement, les Musulmans lâchèrent pied et s'enfuirent à la débandade vers Noûr-ad-Dîn avec les Francs sur les talons; ils arrivèrent en même temps à l'armée de Noûr-ad-Dîn; les soldats de celui-ci

1. En 558 (J.-C. 1162), suivant Aboû'l-mahâsin (ms. ar. 1780, fol. 39 v.) Noûr-ad-Din alla combattre Ḳilidj-Arslân, fils du sultan Mas'oud. Suivant le même auteur (fol. 40 r.), Shavâr-ibn-Moḥammad-as-Sa'di vint au Sa'id, il rassembla une troupe de gens considérable, tua le vizir du khalife fatimite al-'Aḍhad Roûzbek-ibn-Ṭalâi' et devint vizir à sa place.

2. Nom de la plaine qui s'étend au-dessous du château des Kurdes.

3. « La citadelle des Kurdes ». Cette forteresse est appelée aujourd'hui le Château de la forteresse elle est située dans le Libân; à 24 milles à peu près de Ḥoms.

4. Cette ville est celle que l'on appelle la Ṭarâbolos de Syrie (Yakoût, t. III, p. 521). On dit aussi Aṭrâbolos; ibn-Bachîr dit : « Dans la langue roumie et grecque (*aghrîḳiyyah*), ce mot signifie les trois villes; les Grecs (*al-yoûnâ-nyoûn*) l'appellent Ṭarâboliṭah. Et cette forme veut dire de même dans leur idiome » les trois villes ». En effet, Ṭarà signifie « trois » et Boliṭah « ville ». On raconte que le premier qui la construisit fut l'empereur Ashbârôs. Il y a aussi la ville de Tarâbolos du Maghreb, elle est bien cônnue. » Il y a une autre ville du même nom en Asie-Mineure sur la mer Noire; on l'appelle aujourd'hui *Tireboli*. Elle se trouve entre Trébizonde et Kiresun.

5. Ce personnage est aussi appelé ad-Doûḳ par Ibn-al-Athîr.

n'eurent pas le temps de se revêtir de leurs armes et de monter à cheval, de telle sorte que les Francs fondirent au milieu d'eux, en tuèrent un nombre considérable et firent de nombreux prisonniers. Doûḳas se montrait plus acharné que les autres contre les Musulmans, et ses hommes ne faisaient quartier à personne. Ils se dirigèrent alors vers la tente de Noûr-ad-Dîn. Ce prince venait de monter à cheval dans l'intention de sauver sa vie par la fuite. Le cheval qu'il avait monté se trouvait lié par le pied. Un Kurde descendit alors de cheval, 177 r.
se dévoua pour le sauver et trancha la corde. Noûr-ad-Dîn put s'échapper, mais le Kurde fut tué. Il se montra généreux pour ses enfants et leur accorda des pensions. Noûr-ad-Dîn arriva au lac de Ḳods [1]; entre ce lac et le champ de bataille, il y avait la distance d'environ quatre farsakhs. C'est dans cet endroit qu'arrivèrent le rejoindre ceux des soldats qui avaient échappé au désastre. Plusieurs personnes lui donnèrent alors le conseil de quitter ce lieu, « car il pourrait se faire, disaient-elles, que les Francs eussent envie de nous venir attaquer ». Il blâma ceux qui lui donnèrent cet avis et leur imposa silence en leur disant : « Si j'avais en ma possession mille chevaux, je marcherais contre les Francs; par Allah! je n'entrerai dans aucune maison jusqu'à ce que j'aie vengé mon honneur et celui de l'Islamisme. » Il envoya alors à Alep et à Damas, il en fit venir de l'argent, des vêtements, des tentes, des armes et des chevaux; il les distribua aux gens comme compensation de ce qui leur avait été pris, et cela sur leur simple parole. Son armée devint comme si elle n'avait jamais été battue et si jamais le sort des armes ne lui avait été contraire. Noûr-ad-Dîn donna aux enfants de tous ceux qui avaient péri, les fiefs de leurs pères. Quand ses compagnons virent les dépenses considérables auxquelles il se livrait, ils lui dirent : « Il est fâcheux que ton pays soit grevé par une multitude de pensions, d'aumônes, de fondations pieuses en faveur de jurisconsultes, de faḳirs, lecteurs du Ḳorân, de Ṣofis et d'autres gens de même sorte. Ne serait-il pas préférable aujourd'hui d'augmenter les effectifs de l'armée. » Noûr-ad-Dîn fut vivement fâché de

1. Yakoût (t. I, p. 516) lit Ḳadas : « Il est proche de Ḥomṣ, sa longueur est de 12 milles et il a en largeur 4 milles. Il se trouve entre Ḥomṣ et la montagne de Lubnân... »

ces paroles et leur dit : « Comment oserais-je supprimer les libéralités que je fais à des gens qui combattent pour moi tandis que je repose sur mon lit, et dont les flèches frappent toujours au but, pour les transporter à d'autres qui ne combattent pour moi que quand ils me voient et dont les armes n'ont pas toujours de succès. Ces gens ont un droit sur ma libéralité; comment les en priverai-je? » On dit que Borhân-ad-Dîn-al-Balkhî[1] dit à Noûr-ad-Dîn : « Comment voulez-vous être victorieux quand se trouvent dans votre camp des gens qui boivent
177 v. du vin, des joueurs de cymbale et de flûte? » Quand Noûr-ad-Dîn eut entendu ces paroles, il prit vis-à-vis d'Allah l'engagement de se repentir, de quitter les vêtements dont il était revêtu; il s'obligea à porter un habit grossier, et il résilia dans son pays le reste des dîmes, des droits de douane et des contributions, et il interdit sévèrement de commettre aucun délit. Il écrivit dans tout son royaume aux moines et aux dévots, pour leur faire connaître la défaite et la captivité des Musulmans; il leur demanda de prier pour eux et d'engager les fidèles à faire la guerre aux mécréants. Il écrivit aux souverains de l'Islamisme pour leur demander de lui porter secours et de joindre leurs troupes aux siennes. Il s'interdit à lui-même de coucher sur un lit et s'abstint de n'importe quel plaisir. Les Francs députèrent vers lui pour lui demander la paix, mais il refusa d'y consentir. Pendant qu'il était au milieu de ces préparatifs belliqueux contre les Infidèles, le vizir d'al-ʿAḍad en Égypte, Shâvar, vint le trouver à Damas au mois de Rabiʿ deuxième de l'an 559[2], pour lui demander asile

1. Voir ci-dessus, p. 518.

2. En l'an 559 (J.-C. 1163), dit Aboû'l-mahâsin (ms. ar. 1780, f. 40 v.), mourut le vizir de l'atâbek Zangî, qui s'appelait Moḥammad-ibn-ʿAli-ibn-Manṣoûr-Aboû-Djaʿfar-Djamâl-ad-Dîn d'Ispahân. Cette même année « mourut Ḳoṭb-ad-Dîn-Maûdoûd; il avait une grande sagesse pour le gouvernement. Ce prince et Zain-ad-Dîn-Koutchek étaient unis par les liens de la plus vive intimité. Maûṣil fut, durant son règne, l'asile de toutes les infortunes. Personne ne lui ressemblait ni ne s'approchait de lui pour la bienfaisance et la générosité. Ce fut un prince très religieux et qui faisait de nombreuses aumônes ». Suivant le même auteur, Ḳoṭb-ad-Dîn fit de nombreuses réparations à la Kaʿaba qu'il enrichit d'ornements en or, et où il bâtit les portes de l'enceinte sacrée. Il bâtit aussi la mosquée qui se trouve sur le mont ʿArafah. Il construisit enfin un mur autour de la ville de Médine.

Suivant Ibn-al-Athir Kâmil, *Hist. orient. des Croisades*, t. I, p. 490, les Francs, désespérant de s'emparer d'Asḳalân, avaient levé le siège de la ville,

et protection contre Ḍarghâm. Ce dernier avait été en contestation avec Shâvar au sujet du vizirat et était arrivé à le supplanter dans cette charge. Shâvar demanda à Noûr-ad-Dîn d'envoyer une armée avec lui en Égypte pour le rétablir dans sa dignité. Il offrit à Noûr-ad-Dîn le tiers des revenus de l'Égypte, après avoir payé les troupes, et il consentit à ce qu'il y eût un gouverneur demeurant à poste fixe à Miṣr avec son armée et qui n'agirait que suivant l'ordre et le bon plaisir de Noûr-ad-Dîn. Celui-ci resta à réfléchir s'il accepterait ces propositions ou s'il mettrait à exécution son projet de marcher contre les Francs. Il finit par prendre une décision et envoya Asad-ad-Dîn-Schîrkoûh-Ibn-Shâdî [1], à la tête d'une armée, au mois de Djoumâda, premier de l'an 559, et il donna l'ordre à Asad-ad-Dîn de rétablir Shâvar dans sa dignité.

Noûr-ad-Dîn se dirigea alors vers le pays des Francs du côté de Damas, avec le reste des troupes pour les empêcher de faire obstacle à Asad-ad-Dîn et à Shâvar dans leur route. Les
Francs furent alors occupés par le soin de protéger leur pays 178 r.
des attaques de Noûr-ad-Dîn et ne purent leur faire obstacle. Asad-ad-Dîn et Shâvar arrivèrent à Balbaïs. Nâsir-al-Mouslimîn, frère de Ḍarghâm, sortit alors à leur rencontre avec l'armée égyptienne et les joignit. Il fut défait et s'en retourna au Caire. Asad-ad-Dîn se dirigea vers cette dernière ville et campa sous ses murs le dernier jour du second Djoumâda. Ḍarghâm et son frère furent tués dans une sortie. Shâvar reçut une robe d'honneur et fut réintégré dans sa dignité de vizir.

mais une discorde qui éclata parmi ses défenseurs permit aux Francs de s'en emparer.

1. Cette année, dit Aboû-Shâma (*Kitâb-ar-Raûdatein*, p. 139). « Asad-ad-Dîn-Shirkoûh-ibn-Shâdhi se rendit à Miṣr pour la première fois; c'était un des plus grands (l'édition porte la leçon inintelligible *akâîr*, qu'il faut évidemment corriger en *akâbir*) émirs Noûris, pour s'emparer des pays égyptiens et les réunir au royaume de Noûr-ad-Dîn. Asad-ad-Dîn et son frère Nadjm-ad-Dîn-Ayyoûb, qui était l'aîné des enfants de Shâdhi étaient originaires de la ville de Davîn, ville de la partie extrême de l'Adharbaijân, contiguë au pays de Roûm. Ils étaient Kurdes, de Ravâdhiyyah, qui est la tribu la plus noble parmi les Kurdes. » — Les mots Shâdhi et Shirkoûh sont deux mots persans, le premier signifiant joie, le second « lion de la montagne ». On sait qu'il y a en turc beaucoup de noms propres composés avec *Arslân*, lion. Il est quelquefois arrivé que ces noms turcs ont été traduits en persan. En voici un des exemples les plus remarquables. Dans l'*Histoire de Boukhara*, de Nerchâkhy, publiée par M. Schefer, on trouve le nom d'un prince *Shîr-i-Kishvar*, « le lion du pays », qui n'est autre chose que la traduction du turc *Îl-Arslân*. M. Schefer. C. Pers. I, 15, n. Le nom de Shirkoûh serait en turc *Dâgh Arslân*.

Asad-ad-Dîn resta en dehors du Caire; alors Shâvar revint sur ce qui avait été convenu avec Noûr-ad-Dîn, et il ordonna à Asad-ad-Dîn de retourner en Syrie. Celui-ci refusa et réclama ce qui avait été fixé. Shâvar refusa de lui donner satisfaction. Asad-ad-Dîn envoya alors ses lieutenants s'emparer de Balbaïs, et exerça son autorité sur les contrées orientales de l'Égypte. Shâvar s'adressa alors aux Francs pour leur demander aide, et leur fit craindre la puissance qu'acquerrait Noûr-ad-Dîn s'il venait à s'emparer de l'Égypte. Ils se rendirent à ses sollicitations, car eux aussi à cette époque désiraient ardemment s'emparer de l'Égypte. Ils se rendirent à Balbaïs. Noûr-ad-Dîn se dirigea alors du côté de leurs états pour entraver leurs mouvements, mais cela ne changea aucunement leur dessein. Ils laissèrent dans leurs états les forces nécessaires pour les garder, et le roi de Jérusalem [1] se dirigea avec les autres Francs vers Balbaïs. Il avait demandé aide à un nombre considérable de personnes qui étaient venues en pèlerinage à Jérusalem. Asad-ad-Dîn resta à Balbaïs; les Francs vinrent investir cette place, ainsi que l'armée égyptienne. Le siège dura trois mois. Chaque jour, matin et soir, Asad-ad-Dîn faisait des sorties, et les Francs ne remportaient aucune victoire et le siège traînait en longueur, bien que le mur de Balbaïs fût bas et construit en terre. Alors Noûr-ad-Dîn entra en campagne dans le but d'attaquer le pays des Francs; il vint camper à Alep, assembla ses troupes et envoya des gens auprès de son frère Ḳoṭb-ad-Dîn, prince de Maûṣil, et auprès de Fakhr-ad-Dîn-Ḳarâ-Arslân [2], prince de Ḥiṣn-Kaîfa, ainsi qu'à Nadjm-ad-Dîn-Ilbenî, prince de Mârdîn [3],
178 v. ainsi qu'à d'autres seigneurs de ces contrées. Ḳoṭb-ad-Dîn se mit en marche, et le commandant de son armée était Zaîn-ad-Dîn-Kutchek. Le prince de Mârdîn envoya de même son armée. Quant au prince de Ḥiṣn-Kaïfâ, ses courtisans lui ayant demandé quel parti il comptait embrasser, il répondit qu'il comptait rester en repos, parce que Noûr-ad-Dîn était un homme endurci par le jeûne et par les prières et qu'il se jetait, lui et les gens qui étaient avec lui, dans tous les périls.

1. Les auteurs musulmans appellent Jérusalem Al-Ḳuds ou Bait-al-Moḳaddas.
2. Le lion noir en turc oriental.
3. Mârdin, ville forte de la haute Mésopotamie dans le nord-ouest de Nisibe.

Le lendemain, ce même prince donna ordre à son armée de se tenir prête à entrer en campagne. On lui demanda ce qui l'avait amené à changer ainsi d'opinion. Il répondit : « Il est certain que si je ne me porte pas au secours de Noûr-ad-Dîn, il m'enlèvera mon royaume, car il a écrit aux dévots et à ceux qui ont fait profession de renoncer au monde pour leur demander l'aide de leur prière, et il les a priés d'exciter les Musulmans à la guerre sainte contre les Infidèles. Chacun de ces religieux est assis avec ses disciples et ses compagnons en train de lire les lettres de Noûr-ad-Dîn et de pleurer. J'ai grand peur que ces gens ne s'unissent pour me jeter l'anathème. » Aussi ce prince se prépara-t-il à partir et se mit-il lui-même en campagne. Quand toutes les troupes de Noûr-ad-Dîn furent réunies, il se mit en marche contre la ville de Ḥârim, il investit la place et dressa ses mangonneaux. Le prince Boémond [1], le comte seigneur de Ṭarâbolos, le fils de Josçelin et Daval, généralissime des troupes grecques, et le fils de Laôn [2], roi d'Arménie, se mirent en campagne. Ils rassemblèrent tout ce qui restait de Francs dans le Sâhel [3] et marchèrent dans le dessein d'attaquer Noûr-ad-Dîn. Ce prince recula jusqu'à Artâḥ, pour mieux être en état de leur résister, s'ils venaient l'attaquer et aussi pour les éloigner de leur pays. Il envoya ses bagages à Tîzîn [4]; les Francs vinrent camper à Ṣofaîf, puis s'en retournèrent à Ḥârim. Noûr-ad-Dîn les suivit en conservant son ordre de combat. Quand les deux armées furent proches l'une de l'autre, elles se rangèrent pour la lutte. Les Francs se précipitèrent sur l'aile droite des Musulmans, qui était composée des troupes d'Alep et de celles du prince de Ḥiṣn. Les Musulmans furent défaits et s'enfuirent jusqu'à venir sous les murs de 'Am. Noûr-ad-Dîn était monté sur une colline et im- 179 r.
plorait humblement Allah la tête nue. Les hommes de pied des

1. Ce prince est Boémond III, fils de Raimond de Poitiers et seigneur d'Antioche (Voy de Slane, *Historiens orient. des Croisades*, p. 812). Le mot prince se trouve transcrit sous la forme « brins »; comte est écrit ḳomṣ.

2. Comme on le verra plus bas, ce fils de Léon d'Arménie s'appelait Maliḥ.

3. Le mot sâḥel signifie littéralement « rivage », mais il s'emploie dans un sens spécial chez les historiens arabes de l'Égypte et de la Syrie, et désigne le rivage de la Méditerranée, depuis les frontières d'Égypte. C'est la Phénicie.

4. Tîzîn; suivant Yakoût (t. I, p. 906), c'est un bourg considérable des environs d'Alep, que l'on comptait au nombre des districts de Ḳinnasrin; puis, du temps d'ar-Rashid, il devint de l''Avâṣim, ainsi que Manbadj et autres places.

Francs étaient demeurés au-dessus de 'Am du côté de Ḥârim à Aṣ-Ṣofaïf. Zaïn-ad-Dîn-'Ali-Kutchek fondit sur eux à la tête de l'armée de Maûṣil. Noûr-ad-Dîn avait placé cet officier en embuscade à l'extrémité de la vallée dans des lieux couverts de jonc; ils attaquèrent les Francs en les prenant par derrière. Durant ce temps, la cavalerie des Francs avait tourné bride par peur que l'infanterie ne se laissât entraîner à la poursuite des Musulmans et que les Musulmans ne tombassent sur elle ensuite.

L'événement répondit à leur attente, et ils virent que leur infanterie avait été massacrée ou faite prisonnière. Noûr-ad-Dîn se mit alors à la poursuite des Francs, avec ceux des Musulmans qui avaient été précédemment mis en fuite. Les Francs furent alors cernés de tous côtés, le combat fut très violent et ils y perdirent un très grand nombre d'hommes. Quand la victoire se fut nettement manifestée en faveur des Musulmans, ceux-ci s'attachèrent à faire des prisonniers. Ils s'emparèrent du seigneur d'Antioche, du prince de Ṭarâbolos, et de Daval, commandant des Grecs, ainsi que du fils de Joscelin. Aucun d'eux ne se sauva, sauf Maliḥ, fils de Laôn. On dit que les descendants de Yâroûk le firent échapper, parce qu'il était leur oncle. Le nombre des morts s'éleva au-dessus de dix mille. Noûr-ad-Dîn se dirigea alors sur Ḥârim et s'en rendit maître au mois de Ramaḍân de cette même année. Il envoya un détachement de ses troupes dans la province d'Antioche; les soldats pillèrent le pays. Son armée s'en retourna cette même année à Damas, après qu'il eut autorisé les armées de Maûṣil et du Diâr-Bakr à retourner chez elles. Il marcha ensuite contre Bânîâs [1], qu'il assiégea et attaqua. Il avait avec lui son frère Naṣîr-ad-Dîn-Amîr-Amîrân [2], dont il était satisfait et à

1. Bânias, forteresse, à 2 milles du Jourdain, sur la route de Damas. — Sur la prise de Bâniâs, par Noûr-ad-Din, voir Abou'l-mahâsin (*Histoire d'Égypte*, ms. ar. 1780, fol. 41). Cette même année (*ibid.*, f. fol. 41 r.), mourut Amir-Mirân-Nasir-ad-Din-ibn-Zangi-ibn-aḳ-Sonḳor, le Turc, frère d'al-Malik-al-'Adil. Cette même année, le sultan Noûr-ad-Din donna le gouvernement (*Shiḥnakiah*) de Damas à Salâḥ-ad-Din-ibn-Ioûsoûf-ibn-Ayyoûb. Sur le terme *Shiḥnakiah* et celui de *Shiḥnah*, dont il dérive, voir Quatremère (*Histoire des sultans mamlouks*, t. II, part. I, p. 195, note 2). On remarquera que ce mot n'est pas une *forme* arabe. C'est une arabisation du mot persan *Shihnagî* qui désigne l'office de *Shiḥnah*.

2. Ḳamâl-ad-Din l'appelle autre part Noṣrat-ad-Din; peut-être n'y a-t-il là qu'une variante due au copiste.

qui il avait pardonné les événements qui s'étaient passés. Au siége de Ḥârim, après qu'il fut entré sur le territoire des Francs, une flèche atteignit Amîr-Amîrân à l'œil et le lui creva. Noûr-ad-Dîn lui dit alors : « Si tu savais quelle récompense t'est réservée, tu voudrais perdre l'autre aussi. » Il pressa vigoureusement le siège de cette place et s'en empara, ravi- 179 v.
tailla la citadelle dans laquelle il plaça une garnison. Il partagea par parties égales avec les Francs le territoire de Tibériade [1] et ceux-ci s'engagèrent de plus à payer annuellement un tribut pour ce qui leur restait [2]. La nouvelle de la conquête de Ḥârim et de Bânîâs arriva aux Francs qui étaient campés sous les murs de Balbaïs, ce qui les détermina à retourner dans leur pays. Ils envoyèrent alors des députés à Asad-ad-Dîn-Shîrkoûh pour lui proposer la paix, car ils espéraient arriver à temps à Bânîâs. La convention fut rédigée sous les conditions que Shîrkoûh retournerait en Syrie et restituerait tous les districts de l'Égypte qui étaient en sa possession aux habitants du pays.

Shîrkoûh ignorait à cette époque ce qui était arrivé à Noûr-ad-Dîn en Syrie, et les vivres commençaient à devenir rares à Balbaîs. Il sortit alors d'Égypte pour se rendre en Syrie, et les Francs se mirent en marche pour aller secourir Bânîâs, mais il n'était plus temps. Durant le temps qu'il était demeuré en Egypte, Asad-ad-Dîn-Shîrkoûh acquit une connaissance exacte du pays et de la débilité de son gouvernement.

Année 561. Noûr-ad-Dîn marcha contre Al-Mantîrah avec

1. En arabe *Ṭabaryyah.*

2. Ces sortes d'arrangements paraissent avoir été habituels entre les Francs et les Musulmans. On voit, par un traité conclu entre le sultan mamlouk Saif-ad-Dîn-Ḳalâvoûn et la dame *Marârît* (Marguerite), princesse de Tyr, que le territoire de cette principauté fut divisé de la façon suivante : une partie des villages fut la propriété exclusive du sultan, une autre de la princesse, tous les autres villages furent partagés en parties égales entre le sultan et Marguerite : « Tout le revenu, consistant en divers genres d'argent et de grains, en droits, dîmes, impôts, locations, salaires, fermes, tributs, amendes, droits d'héritage, et autres objets de tout genre, grands ou petits, sera divisé par portions égales entre les deux parties contractantes » (Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks,* t. II, app. à la 1re partie, pp. 172-176 et 213-221). On comparera de même la division en deux parts égales qui fut exécutée du temps du célèbre Ḳotaiba-ibn-Mouslim de la ville de Bokhârâ et de tous ses revenus, l'une pour les Musulmans et l'autre pour les habitants dans l'*Histoire de Bokhârâ* dont le texte persan a été publié par M. Ch. Schefer, 1892 (p. 51 et ss.). On voit à combien de contestations exposait un pareil partage. C'est sans doute un analogue qui fut conclu entre Noûr-ad-Dîn et les Francs.

un petit nombre de soldats et sans bagages, à l'insu des Francs; il mit le siège devant cette citadelle et s'en empara par la force; ceux qui s'y trouvaient furent tués ou faits prisonniers, et les Musulmans y recueillirent un butin très considérable. Les Francs réunirent leurs troupes pour reconquérir cette ville, mais, après s'être rassemblés, ils se séparèrent. Asad-ad-Dîn entretint Noûr-ad-Dîn de son projet de retourner en Égypte. Quand Noûr-ad-Dîn vit le violent désir qu'il en avait, il l'envoya avec deux mille chevaux pris dans la meilleure cavalerie de l'armée, en 562. Asad-ad-Dîn prit la route du désert en laissant sur sa droite le pays des Francs, et il arriva ainsi en Égypte; il traversa le Nil du côté de l'Occident à Atfîḥ [1], se rendit maître de toute la partie occidentale du pays, et vint camper à al-Djîzah [2], qui se trouve en face de Miṣr [3]. Il y demeura environ durant cinquante jours. Shâvar envoya alors des députés aux Francs pour leur demander aide. Asad-ad-Dîn se dirigea du côté du Saʿîd et parvint jusqu'à l'endroit connu sous le nom de al-Bâbaîn [4]. L'armée
180 r. égyptienne et l'armée des Francs marchèrent à sa suite et le rejoignirent pendant qu'il rangeait son armée en bataille. Il avait mis ses bagages au centre, pour faire croire à l'importance de son armée. Il plaça son neveu Ṣalâḥ-ad-Dîn au centre, et lui commanda de céder un peu devant les ennemis lorsqu'ils viendraient le charger, et de les attaquer par derrière quand ils s'en retourneraient. Il choisit ensuite parmi ceux de ses soldats qui étaient d'un courage à toute épreuve, et se plaça avec eux à l'aile droite de l'armée. Les Francs chargèrent sur le centre de son armée, qui céda devant eux sans rompre les files. Asad-ad-Dîn chargea alors avec ses compagnons (de l'aile droite) sur le reste de l'armée des

1. Yaḳoût donne la vocalisation Iṭfîḥ. C'est, dit-il (t. I, p. 311), une ville dans le Ṣaîd inférieur, en Égypte, sur le rivage du Nil à l'Orient.

2. C'est, dit Yaḳoût (t. II, p. 178), une petite ville à l'ouest de Fosṭaṭ... ; elle a un territoire considérable, des meilleurs de l'Égypte. Cette ville, qui eut autrefois une importance assez grande sous la domination des Mamlouks, est aujourd'hui un simple village. C'est à quelques lieues de cette localité que se trouvent les pyramides dites de Gizeh, suivant la prononciation égyptienne.

3. Le 9 du mois de Rabiʿ deuxième, suivant Aboû-Shâma, p. 142.

4. Il y a une localité de ce nom dans le Baḥrain (Yaḳoût, t. I, p. 452). Ce n'est évidemment pas celle dont il est question ici. Ce mot, qui est le duel de *bâb*, signifie les deux portes.

Francs, qui furent mis en fuite et sabrés ; un grand nombre d'entre eux périrent ou furent faits prisonniers. Ensuite Asad-ad-Dîn se rabattit sur son centre. Quand les Francs virent que leurs compagnons avaient péri ou avaient été faits prisonniers, ils s'enfuirent à la débandade.

Asad-ad-Dîn se rendit alors à Iskandariah [1], s'empara de la ville grâce au concours des habitants et y plaça comme gouverneur Ṣalâḥ-ad-Dîn. Il retourna ensuite vers le Ṣa'îd, où il préleva des impôts. Les Francs et les Égyptiens se réunirent alors et vinrent assiéger Ṣalâḥ-ad-Dîn dans Iskandariah. Le siège se prolongea jusqu'à l'époque où revint Asad-ad-Dîn. La paix fut alors conclue, à la condition que les Égyptiens donneraient à Asad-ad-Dîn la somme de 50,000 dinars, en sus de ce qu'ils avaient déjà pris dans le pays, et que les Francs ne resteraient pas dans le pays. La paix fut conclue à ces conditions, Asad-ad-Dîn retourna vers la Syrie et les Égyptiens rentrèrent en la possession de la citadelle d'Iskandariah.

Quant à Noûr-ad-Dîn il assembla ses troupes cette même année et entra dans le pays des Francs du côté de Ḥomṣ. Il vint mettre le siège devant 'Irḳah [2] et pilla le territoire de cette ville, il dévasta tout le pays et s'empara de Ṣâfîthâ [3] et de 'Oraîmah ; puis, après ces événements, il retourna à Ḥomṣ, d'où il sortit pour faire une expédition contre Bâniâs et Hoûnaîn [4]. Les Francs y furent battus et l'incendièrent. Noûr-ad-Dîn y arriva le lendemain ; il en détruisit les fortifications, puis s'en retourna. Ḥassân était alors prince de Manbadj. Ce personnage étant venu à mourir, Noûr-ad-Dîn donna la ville de Manbadj en fief à son fils Ghâzî-ibn-Hassân. Ce dernier se révolta contre lui au cours de cette année. Noûr-ad-Dîn 180 v.
envoya contre lui alors une armée, qui s'empara de la place, et la donna comme fief à son frère Ḳoṭb-ad-Dîn-Nyâl-ibn-Ḥassân.

1. C'est-à-dire Alexandrie d'Égypte, ville trop connue pour qu'il soit nécessaire d'insister.
2. 'Irḳah. C'est (dit Yaḳoût, t. III, p. 653) une ville à l'est de Ṭarâbolos, distante de cette dernière ville de quatre farsakhs ; elle est bâtie au pied d'une montagne ; il y a environ un mille entre Irḳah et la mer ; sur la montagne au pied de laquelle elle se trouve, se dresse sa citadelle. Suivant Aboû-Bakr-ibn-Hamâdhâni, c'est une ville de l''Avâṣim entre Rafaniyyah et Ṭarâbolos.
3. Château fort du pays des Nosaïris, le manuscrit porte Ṣafinâ.
4. Nom d'une place forte située sur le plateau qui s'étend à l'occident du marais traversé par le haut Jourdain (De Slane, *Hist. or. des crois.*, p. 828).

C'est ce prince qui fit construire le collège des Ḥanéfites à Manbadj.

En l'an 563 [1] (1167), Shihâb-ad-Dîn-Mâlik-ibn-'Alî-ibn-Mâlik, seigneur de la citadelle de Dja'abar [2], sortit pour prendre le divertissement de la chasse. Les Banoû-Kilâb le firent prisonnier et le conduisirent à Noûr-ad-Dîn, au mois de Radjab; ce prince le retint prisonnier, mais le combla de marques d'égards.....

Les Francs avaient grande envie de s'emparer de l'Égypte, ils s'y rendirent en l'an 564 [1] et s'emparèrent de la ville de Balbaîs, ils se dirigèrent ensuite sur le Caire et attaquèrent cette ville. Le khalife al-'Aḍad envoya alors implorer le secours de Noûr-ad-Dîn, et il lui envoya des cheveux de ses femmes dans ses lettres. Les envoyés du khalife joignirent Noûr-ad-Dîn à Alep, lui offrirent le tiers de l'Égypte et lui proposèrent que Asad-ad-Dîn y séjournât. Ils écrivirent la même chose à Asad-ad-Dîn. Cet officier arriva de Ḥomṣ à Alep auprès de Noûr-ad-Dîn, qui se disposait à le mander auprès de lui et qui lui donna ordre d'entrer en Égypte. Il lui donna la somme de 200,000 dinârs sans compter les vêtements, les

1. « Cette année, dit Abou'l-mahâsin (ms. ar. 1780, fol. 44 r.), mourut l'émir Zaïn-ad-Dîn-ibn-Ṭoghtâgin-ibn-Moṭhaffar-ad-Dîn-ibn-Kókboûri connu sous le nom de Kudjuk (persan, kutchuk « le petit », l'arabe remplaçant toujours le son *tch*, qu'il ne possède pas, par *dj*), le Turc; il commandait à Maûṣil et en autres endroits. C'était un homme d'une conduite louable et juste pour ses sujets...; il bâtit des collèges, des ponts, des digues. Quand il fut devenu vieux, il remit le pouvoir à Ḳoṭb-ad-Dîn-Maûdoûd. »

2. « Au commencement de cette année, dit Aboû-Shâma (*Kitâb-ar-Raûdataîn*, p. 152), Noûr-ad-Dîn s'empara de la citadelle de Dja'bar et la prit à son possesseur Shihâb-ad-Dîn-Bilik-ibn-'Alî-ibn-Bilik-al-'Oḳaili, de la race de 'Oḳail des Benoû-al-Musaib. Cette place était en sa possession et avait été dans celle de ses pères depuis l'époque du sultan Malik-Shâh.

1. Abou'l-mahâsin, *Histoire d'Égypte* (ms. ar. 1780, fol. 45 r.). Cette année, le sultan al-Malik-al-'Adil-Noûr-ad-Dîn-Maḥmoûd-ibn-Zangi, le martyr, s'empara de la citadelle de Dja'abar sur son prince ibn-Mâlik-al-'Okaili. Durant cette même année, Asad-ad-Dîn-Shirkoûh s'avança en Égypte; il avait avec lui son neveu Ṣalâḥ-ad-Dîn-Ioûsouf-ibn-Ayyoûb pour lutter contre les Francs; ce fut la troisième fois qu'ils marchèrent contre l'Égypte et cette fois ils s'en emparèrent... par suite de la mort de Shâvar (le vizir du khalife fatimite), l'avènement de Asad-ad-Dîn au vizirat, sa mort en Égypte et l'investiture de Ṣalâḥ-ad-Dîn-Ioûsouf après lui..... Cette même année mourut l'émir Modjîr-ad-Dîn-ibn-Boûri-ibn-Ṭoghtakîn, auquel Noûr-ad-Dîn avait pris Damas, il devint après cet événement émir à Bagdâd... Aboû-Shôdja-Shâvar-ibn-Mohammad-ibn-Nizar-ar-Ra'adi, vizir d'al-Adhad, fut tué par Djoûrdik-an-Noûri. — Al-Malik-al-Manṣoûr-Asad-ad-Dîn-Shirkoûh-ibn-Shâdi fut vizir après la mort de Shâvar; il était l'oncle de Ṣalâḥ-ad-Dîn (10 Djoumada second).

armes, les bêtes de somme et le droit de disposer à son gré de son armée et de ses trésors. Asad-ad-Dîn choisit deux mille cavaliers dans l'armée de Noûr-ad-Dîn et lui prit de l'argent; et il réunit six mille cavaliers. Il se rendit ensuite avec Noûr- 181 r.
ad-Dîn à Damas, où il arriva à la fin du mois de ṣafar; puis il alla jusqu'à Ra'as-al-mâ[1]; Noûr-ad-Dîn joignit là à Asad-ad-Dîn plusieurs émirs, parmi lesquels 'Izz-ad-Dîn-Djoûrdîk, Ghars-ad-Dîn-Kilidj, Sharaf-ad-Dîn-Bazghash, 'Aîn-ad-Daûlah-ibn-Bârûḳ Kotb-ad-Dîn-Nyâl-ibn-Ḥassân et Ṣalâḥ-ad-Dîn, son neveu. Il se mit alors en route. Quand il fut près du Caire, les Francs s'en retournèrent dans leur pays. Asad-ad-Dîn arriva au Caire le septième jour du mois de Djoumâda deuxième, il fit son entrée dans cette ville et se rendit auprès d'al-'Aḍad qui lui remit un vêtement d'honneur; puis il retourna à sa tente. Shâvar avait une profonde inimitié pour lui, mais n'osait pas la montrer. Il venait à certaines heures rendre visite à Asad-ad-Dîn et agit ainsi durant quelque temps. Un jour, il ne trouva pas Asad-ad-Dîn dans sa tente, car il venait de partir pour visiter le tombeau de ash-Shâfa'i, qu'Allah soit satisfait de lui! Ṣalâḥ-ad-Dîn et Djoûrdîk vinrent à la rencontre de Shâvar à la tête de toute l'armée, le saluèrent et lui apprirent qu'Asad-ad-Dîn était parti pour ce pèlerinage. Il leur dit alors: « Allons le trouver. » Ils s'en allèrent ensemble; mais Ṣalâḥ-ad-Dîn et Djoûrdjîk se jetèrent sur le vizir, le précipitèrent à terre, pendant que ses gens s'enfuyaient; ils le firent prisonnier et envoyèrent prévenir Asad-ad-Dîn qui arriva immédiatement. En même temps arrivait un officier du service particulier du khalife lui apportant l'investiture du vizirat, et qui lui dit: « Il ne manque que sa tête. » Car, leur habitude au sujet des vizirs est que celui qui devient plus puissant que son prédécesseur, mette ce dernier à mort. Shâvar fut tué et sa tête portée à al-'Aḍad. On remit à Asad-ad-Dîn la robe d'honneur du vizirat, il entra à la citadelle et prit possession de sa dignité le 27 du mois de Rabi' deuxième. Les affaires allèrent tran- 181 v.
quillement jusqu'au moment où Asad-ad-Dîn fut atteint d'une maladie de la gorge dont il mourut le vendredi 22 du mois de

1. Ra'as-al-mâ, localité traversée par la route qui mène de Damas à la Mecque et située à 30 milles environ au sud de Damas.

Djoumâda deuxième, et sa dignité fut conférée à son neveu Ṣalâḥ-ad-Dîn [1]. Il y avait un certain nombre d'émirs qui se trouvaient avec Asad-ad-Dîn et qui convoitaient le vizirat; parmi eux étaient 'Aîn-ad-Daûlah-ibn-Barûk, Saîf-ad-Dîn-al-Mashṭoûb, et Shihâb-ad-Dîn-Maḥmoud-al-Ḥârimî, oncle maternel du sultan Ṣalâḥ-ad-Dîn et Ḳoṭb-ad-Dîn-nyâl-ibn-Ḥassân. Al-'Aḍâd envoya chercher Ṣalâḥ-ad-Dîn, l'investit du vizirat après son oncle paternel, lui remit un vêtement d'honneur et lui donna le titre de al-Malik-an-Nâsir [2]. Son gouvernement fut bien organisé, il distribua de l'argent et s'interdit de boire du vin, et montra une grande activité pour toutes les affaires de l'Etat.

Le *fakîh* 'Isâ-al-Hakkârî était avec lui en Égypte; il engagea fortement les émirs qui avaient convoité le vizirat à se soumettre à Salâḥ-ad-Dîn. Tous lui donnèrent une réponse favorable, à l'exception de 'Aîn-ad-Daûlah-ibn-Bârûḳ qui lui

1. Marino Sanuto (*Secreta fidelium crucis,* éd. Bongars, p. 169), dit à ce propos : « Erat autem Soldanus sub Calipha, sicut quondam sub Pharaone Ioseph. » Sanuto fait ici un véritable jeu de mots, peut-être involontaire, car Salaḥ-ad-Din, le premier ministre du khalife et le vrai souverain d'Égypte, s'appelait en réalité Iousoûf (Joseph).

2. Ce surnom signifie le « roi victorieux ». Quoique le titre de *malik* soit infiniment inférieur à celui de *khalife* ou même de *sultân,* les souverains orientaux ne se montrèrent pas toujours aussi facilement disposés à le donner à leurs sujets. Un des émirs mamlouks bahris, nommé Shams-ad-Din-Sonḳor-ashḳar, gouverneur de la Syrie, s'était révolté à Damas sous le règne de Ḳalâvoûn et avait pris avec le titre de sultan celui de al-Malik-al-Kâmil (le roi parfait). Quand cet émir demanda une amnistie, Ḳalâvoûn fut très heureux de la lui accorder en sanctionnant toutes ses demandes, mais il refusa avec la dernière énergie de lui laisser le titre de Malik. Ce titre se donnait aux princes de quelques villes, comme Ḥamâh, dont plusieurs princes portèrent le titre de al-Malik-al-Manṣoûr. Durant les premiers siècles de l'Empire ottoman, les sultans ne donnèrent même pas le titre de *malik* aux souverains occidentaux. Ils les appelaient *ḳerâl,* qui est un mot emprunté aux langues slaves. Les diplomates européens réclamaient avec insistance, pour leurs souverains, le titre de *pâdishâh* que la cour de Stamboul refuse même au roi de Perse. — En 1526, sultan-Soleïman, fils de sultan Selim, donne à François Ier le titre de *pâdishâh;* deux ans plus tard, en 1528, il ne lui donne plus que celui de *bey.* L'empereur d'Allemagne était encore plus mal traité, avec le titre de *nemtche tchâsâri.* Quoique la cour de Vienne fît tout pour obtenir le titre de *pâdishâh,* les Turcs préférèrent transcrire le titre latin *imperator Romanorum* en caractères turcs *împrâṭôr rômânôrôm.* Les grands ducs de Russie, puis les tsars, recevaient le titre de *moskou tchâri.* Par le traité de Belgrade, la tsarine Anna Ivanowna reçoit en 1739 le titre de *împerâṭorîṭtcha,* transcription du russe. En 1779, Catherine II exige, *au traité de Kainardji, le titre* de *pâdishâh.* Napoléon Ier reçut à la fois le titre d'*imperâṭôr* et de *pâdishâh.* Les journaux publiés aujourd'hui à Constantionple ne se servent que de *ḳerâl* ou *imperâtôr,* le premier pour les rois, le second pour les empereurs.

refusa et retourna auprès de Noûr-ad-Dîn en Syrie. Quant à al-Malik-an-Nâṣir, il resta en Égypte comme vizir et en même temps comme naïb au nom de Noûr-ad-Dîn... Il manda auprès de lui son père Nadjm-ad-Dîn et sa famille et Noûr-ad-Dîn la lui envoya avec une armée à laquelle vint se réunir un très grand nombre de commerçants. Ces événements se passaient en l'an 565 [1]. Noûr-ad-Dîn craignait pour ces personnes une attaque de la part des Francs; il se rendit alors à la tête de son armée à al-Karak [2], investit la place et dressa ses machines de guerre contre elle. Les Francs se réunirent alors et marchèrent contre lui, précédés par le fils de Honfroy [3] et le fils d'ad-Daḳîḳ. Noûr-ad-Dîn marcha alors à leur rencontre avant qu'ils n'eussent fait leur jonction avec le reste de l'armée 182 r.
des Francs. Ils reculèrent par suite de la peur qu'ils avaient de lui, et allèrent se réunir avec le reste de l'armée. Noûr-ad-Dîn s'avança dans l'intérieur de leur pays, en saccageant et en incendiant ce qui était sur son passage, jusqu'à ce qu'il fût parvenu aux pays musulmans. Il campa à 'Ashtarâ [4] toujours avec le dessein de continuer la guerre. C'est dans ce lieu que lui arrivèrent les nouvelles des tremblements de terre qui s'étaient produits en Syrie, et qui avaient porté le ravage dans Alep, dont la population s'était enfuie. Ces tremblements de terre s'étaient répétés à plusieurs reprises durant plusieurs jours. Ceci se passa le 12 Shâval de cette année, le lundi au lever du soleil. Il y périt plus de cinq mille personnes, hommes et femmes. La mosquée djâmi' d'Alep avait déjà été détruite par les flammes, ainsi que les marchés qui l'environnaient, à une époque antérieure, en l'an 564. Noûr-ad-Dîn s'empressa de la faire rebâtir et de faire réédifier les marchés. On a dit que ce furent les Ismaïliens qui l'incendièrent [5]. Il apprit

1. Cette année des Francs se présentèrent devant Damiette (voy. Ibn-al-Athîr, année 565).

2. Voir dans Quatremère (*Histoire des sultans mamlouks*, t. II, part. I, pp. 236-246), une étude très complète sur cette ville ainsi que toutes les formes sous lesquelles les chroniqueurs occidentaux ont transcrit ce nom.

3. Honfroy, fils d'Honfroy de Toron.

4. Endroit situé sur la route qui traverse le Haurân et qui mène de Damas au territoire de Tibériade.

5. Je donne ici quelques détails sur la citadelle, les fortifications et la grande mosquée d'Alep, d'après la *Description topographique d'Alep et de ses environs* (ms. ar. nº 1683). Quoique cet ouvrage ait des prétentions plus

aussi dans ce même lieu la mort de Madjd-ad-Dîn-ibn-ad-Dâyâh, son frère de lait, qui était survenue au mois de

modestes que le *Khiṭaṭ* de Makrizi ou la *Description de Damas*, il n'en donne pas moins sur toute cette partie de l'Asie antérieure des renseignements fort curieux. Fol. 167 r. La citadelle d'Alep passait pour une des trois merveilles du monde; le *fleuve d'or* qui coule non loin de la ville en était une autre. Le mur d'enceinte de la ville avait 128 tours, le circuit de la citadelle 6625... Fol. 172 r. Le premier qui la construisit fut Mikhaiil, d'autres disent le roi Séleucus (voir ci-dessus, p. 522, n. 2). Quand Aboû-'Obaidah s'empara d'Alep, les murs de la citadelle venaient d'être réparés après un violent tremblement de terre arrivé avant la conquête et qui avait jeté à terre les murs de la ville et de la citadelle. En l'an 405 (1015) l'une des tours est incendiée. Ces fortifications (fol. 7, r.) étaient passées en proverbe dans l'antiquité. Quand Khosrav-Anoshîrvân s'empara de cette ville, il reconstruisit la partie écroulée des murs en briques persanes, dans la portion de l'enceinte située entre la porte des Jardins (*bab-al-djinân*, cf. au Caire la porte *bâb-al-farâdîs*) et la porte de la Victoire (*bâb-an-naṣr*), et les princes de l'Islamisme refirent les tours des murailles. Quand le *takafoûr* (cf. ci-dessus, page 514, n. 2) le roi de Roûm assiégea la ville d'Alep et la détruisit en l'an 351 (au mois Dhoû'lḳaadah) de l'hégyre (963), le prince Saif-ad-Dîn-Daûlah se sauva de la ville et le *takafoûr* s'en empara. Tout ce qui était dans la place fut tué. Saif-ad-daûlah rentra dans la ville et en fit rebâtir les murailles en l'an 353 (965). Son fils Sa'ad-ad-Daûlah continua l'œuvre inachevée de son père. Les Banoû-Mardâsh firent des constructions à Alep quand ils s'emparèrent de la ville, comme firent ceux qui régnèrent après eux, ainsi Kasim-ad-Daûlah-Aḳ-Sonḳor et son fils l'atâbek 'Imâd-ad-Din-Zangi. Son fils Noûr-ad-Din Mahmoûd y bâtit un avant-mur... Le commencement de cette construction fut en l'an 535 (1141). Quand âṭh-Ṭhâhir-Ghyâth-ad-Din-Ghâzi arriva à la royauté d'Alep, il ordonna de bâtir un mur depuis la porte des Jardins (*bâb-al-djinân*) jusqu'à la porte de la Victoire. Il ordonna aussi de creuser un fossé et cela en l'an 592 (1196); il commanda de même de relever l'avant mur que Noûr-ad-Din avait fait bâtir et de rebâtir le mur d'enceinte et les bastions..... La Djami' ou grande mosquée d'Alep n'était pas moins célèbre que ses fortifications. On lit au fol. 23 v. : « La mosquée djâmi' était bâtie dans un jardin à la place d'une église fort grande qui existait à l'époque de l'empire grec. Cette église était consacrée au vocable d'Hélène (*Hêlânah*), la mère du grand empereur Constantin (Ḳosṭanṭin). La djâmi' d'Alep, suivant la même autorité, était identique à la djâmi de Damas pour les revêtements d'or, de marbre coloré et de mosaïques. J'ai entendu dire que Solaiman, fils d'Abd-Allah, l'avait construite et que cette mosquée comme celle de Damas était une des merveilles du monde. Fol. 24 v. « La djâmi' fut incendiée par le *Takafoûr* (le souverain byzantin) quand il entra à Alep en 351. Quand Saïf-ad-Daûlah rentra dans cette ville il rebâtit une partie de la mosquée. Dans la coupole il y avait un bassin à ablutions en marbre blanc de toute beauté. » Après plusieurs embellissements, « quand vint la quatrième nuit du mois, le 27 Shawwâl de l'an 574, sous le règne de Malik-an-Nâṣir-Maḥmoûd, les Ismaïliens l'incendièrent. Les bazars qui étaient autour de la mosquée furent la proie des flammes. Noûr-ad-Din mit tous ses soins à la rebâtir. » Comme tant d'autres chefs-d'œuvre de l'art musulman de la bonne époque, comme la splendide mosquée de Damas, la djâmi' d'Alep fut détruite par les Tatars et leurs alliés... Fol. 25 r. : « Elle fut incendiée à l'époque des Ṭaṭars en l'an 669. A cette époque Ḳarâ-Sonḳor était naïb (gouverneur) d'Alep. Elle fut rebâtie et terminée au mois de Radjab 684, le ḳaḍi Shams-ad-Din-Ibn-Sakr d'Alep présida à sa reconstruction »..... Fol. 27 r. « Quand les Ṭaṭars se furent emparés d'Alep, le dimanche dixième jour du mois de ṣafar de l'an 658, le roi de Sis (le roi de la petite Arménie) entra dans la grande mosquée et y

Ramaḍân de l'an 565. Noûr-ad-Dîn retourna alors à Alep et vit que les murailles de la ville et ses marchés étaient ruinés. Il campa en dehors de la ville et donna ordre de reconstruire toute l'enceinte fortifiée, et de bâtir aussi une seconde enceinte concentrique autour de la ville, ce qui forma une double fortification. Ses lieutenants firent restaurer les citadelles et les forteresses qui avaient été ruinées, Ba'albek, Ḥomṣ, Ḥamah, Bâraîn [1] et autres. Noûr-ad-Dîn entreprit alors une sortie contre Tell-Bâshir, et il y reçut la nouvelle de la mort de son frère Ḳoṭb-ad-Dîn, survenue à Mauṣil au mois de Doû'l-ḥijdah. Ḳoṭb-ad-Dîn avait d'abord indiqué comme son successeur, son fils aîné, 'Imâd-ad-Dîn-Zangî qui était très disposé à obéir à Noûr-ad-Dîn, par suite du long séjour qu'il avait fait chez lui et du mariage qu'il avait contracté avec sa fille. Mais Fakhr-ad-Dîn-'Abd-al-Masîḥ et la Khâtoûn, fille de Timourtâsh [2]- 182 v.
ibn-Ilghâzî [3], épouse de Ḳoṭb-ad-Dîn, mère de Saîf-ad-Dîn-Ghâzî-ibn-Ḳoṭb-ad-Dîn, se réunirent tous deux pour forcer

massacra une foule de gens, il y mit le feu du côté de la *ḳiblah* (le point vers lequel on se tourne pour faire la prière, dans la direction de la Mecque). 'Imâd-ad-Dîn-al-Ḳazwînî informa Houlâgoû du vandalisme qu'avaient commis les gens de Sis. Le conquérant tartare en fit mettre à mort un nombre considérable »... Fol. 27 v. « On ne pouvait venir à bout d'arrêter l'incendie. Allah envoya alors une pluie abondante qui éteignit le feu. » La mosquée de Damas fut moins heureuse. — Asad-ad-Din-Shirkoûh-ibn-Shâdi, dont il est souvent question dans cette histoire, fit bâtir une autre mosquée djâmi' en face de la grande mosquée bâtie par Solaiman as-Solaimânì, et à côté il fit élever son tombeau où il fut inhumé dans la suite. — On pourra voir dans Quatremère (*Histoire des sultans mamlouks,* t. II. Appendice à la 1re partie, pp. 262-288), une description de la grande mosquée de Damas, tirée de Moḥammad-ibn-Shâkir. Les deux édifices ayant été construits par le même prince et avec les mêmes ornements ; la description très complète de la djâmi' de Damas, donnée dans cet endroit, pourra donner une idée de celle d'Alep.

1. C'est, dit Yaḳout (*Mo'djem,* t. I, p. 465), une ville que l'on appelle aussi Ba'rain, entre Alep et Ḥamâh du coté de l'Occident. Suivant la même autorité, Ba'rin est une petite ville entre Ḥomṣ et le Sâḥil (t. I, p. 276). C'est la même ville que Bàrain.

2. *Timûrtâsh* signifie en turc oriental « pierre de fer ». Plusieurs noms propres mongols sont composés avec des noms de métaux : *Altoûn-tash* « la pierre d'or », *Timurboghâ, Altoûnboghâ, Mankḳoutîmoûr, Djîntîmoûr,* etc. Ce nom de *Timûrtâsh* se retrouve dans le nom *Démir-tâch* d'un château où fut enfermé Charles XII en Turquie avant d'être transféré à Démotika (1712). Il est à remarquer que le nom écrit en turc oriental Timûr, et qui était porté par le prince que nous appelons Tamerlan, était déjà devenu *Temir* à son époque, comme le prouve la transcription *Temir bey* employée dans les « Ordonnances Temir Bey », publiées par M. Moranvillé (*Bibliothèque de l'École des chartes,* t. LV, an. 1894, pp. 441-464). On y lit (p. 444) : « Et est dit de *temir* qui vault autant à dire comme *fer* ». C'est déjà le turc demir.

3. Le « héros guerrier » (de Slane, *Hist. orient. des croisades,* t. I, p. 831).

Ḳoṭb-ad-Dîn à changer le testament qu'il avait fait en faveur de son fils 'Imâd-ad-Dîn-Zangî, et en faire un nouveau pour Saîf-ad-Dîn-Ghâzî. Alors 'Imâd-ad-Dîn se rendit auprès de son oncle, et lui demanda protection pour reconquérir son trône. Noûr-ad-Dîn se mit aussitôt en campagne, en l'an 566 [1], traversa l'Euphrate non loin de la citadelle de Dja'abar au commencement du mois de Moḥarram, puis il vint attaquer Raḳḳah dont il s'empara après l'avoir assiégée. Puis il se rendit dans la province d'al-Khâboûr [2] et la prit complètement, ainsi que de la ville de Niṣîbîn [3]. Noûr-ad-Dîn séjourna quelque temps dans cet endroit avec toute son armée. Le plus grand nombre de ses troupes se trouvait à cette époque occupé en Syrie à combattre les Francs. Quand toute son armée fut réunie autour de lui, il marcha sur la ville de Sindjâr, y mit le siège et dressa contre elle ses machines de guerre. Il s'empara de cette ville et en confia la garde à 'Imad-ad-Dîn-Zangî, son neveu. Il lui arriva dans cet endroit des lettres des émirs qui demeuraient à Maûṣil, qui lui offraient de se soumettre à son autorité et le priaient de hâter sa marche. Noûr-ad-Dîn se mit alors en marche pour Maûṣil; Saîf-ad-Dîn-Ghâzî et 'Abd-al-Masîḥ avaient envoyé 'Izz-ad-Dîn-Mas'oûd-ibn-Ḳoṭb-ad-Dîn vers l'atâbek Shams-ad-Dîn-Ildigiz, prince de l'Adarbaîjân et d'Iṣbahân [4], pour qu'il leur portât secours contre Noûr-ad-Dîn. Ildigiz envoya alors un député vers ce prince pour lui défendre

1. Suivant Abou'l-mahâsin, *Histoire d'Égypte* (ms. ar. 1780, fol. 46, r. v.). Cette année Noùr-ad-Din-Maḥmoûd va de Damas à Mauṣil, et remet cette place au fils de son frère 'Imâd-ad-Din-ibn-Zangi, après des affaires arrivées entre lui et entre Fakhr-ad-Din-'abd-al-Masiḥ. Cette même année, au mois de Djoumâda deuxième, Ṣalaḥ-ad-Din-Ioùsouf-ibn-Ayyoûb se mit en campagne avec l'armée d'al-'Aḍad vers la Syrie; il se dirigea vers Ghazâ, 'Askalân, Ramlah. Il marcha contre Ailah. Il y avait là une citadelle dans laquelle se trouvaient des Francs. La flotte vint le rejoindre par mer; il s'empara de la citadelle, tua ceux qui s'y trouvaient, puis il y mit une garnison et y laissa des munitions. Cette même année mourut le khalife al-Mostandjid-billah-Abou'l-Moṭhaffar-Ioùsoûf-ibn-al-Moḳtafi-bi-amr-Allah-Moḥammad..... il était né en 518. Sa mère s'appelait Ṭavoûs Kurdjieh, « le paon géorgien ».

2. Nom de province, c'est le nom d'un grand cours d'eau qui se jette dans l'Euphrate.

3. C'est une ville prospère du pays de Djézireh. Entre cette ville et Sindjâr il y a 9 farsakhs; entre elle et Mauṣil il y a six jours, entre elle et Donaisir il y a deux jours, ce furent les Roumis qui la construisirent et Anoûshirvân qui la termina.

4. Ville de Perse. Ce nom est en pehlvi Sfahân; en persan, par suite de l'arabisation, Iṣfahân et quelquefois en poésie Ṣefahân.

d'attaquer Maûṣil ; mais Noûr-ad-Dîn le renvoya avec cette réponse : « Je vaux mieux que toi pour les enfants de mon frère ; aussi ne viens pas t'introduire dans cette affaire. Dès que j'aurai mis ordre aux affaires de leur royaume, j'aurai avec toi une entrevue à la porte de Hamadhân. Tu es le souverain d'un royaume immense, et tu en délaisses les frontières au point que les Kurdjes (les Géorgiens) s'en sont emparés. Moi, au contraire, qui ai eu des revers, moi dont le royaume est à peu près le quart du tien, j'ai combattu avec les Francs, je leur ai pris la plus grande partie de leur royaume, et j'ai fait leur roi prisonnier. » Et il resta devant Maûṣil. Les émirs de cette ville 183 r.
avaient l'intention de se révolter ouvertement contre ʿAbd-al-Massîḥ et de livrer la place à Noûr-ad-Dîn. Il (ʿAbd-al-Massîḥ) l'apprit et envoya auprès de Noûr-ad-Dîn pour lui offrir de lui livrer la ville, à la condition qu'il en confirmerait la possession à Saîf-ad-Dîn. Il demanda pour lui-même une amnistie et la permission d'accompagner Noûr-ad-Dîn en Syrie où ce dernier lui donnerait n'importe quel fief il voudrait. Noûr-ad-Dîn s'empara alors de la ville, et y laissa Saîf-ad-Dîn-Ghâzî, puis il s'en retourna à Alep, où il entra au mois de Shaʿabân de la même année. Il écrivit ensuite à al-Malik-an-Nâṣir-Ṣalâḥ-ad-Dîn pour lui ordonner de ne plus faire la khotbah au nom d'al-ʿAḍad, mais au nom d'al-Mostaḍi, le khalife abbaside. Ṣalâḥ-ad-Dîn refusa et s'excusa en alléguant sa crainte de voir la population de l'Égypte se soulever contre lui. En réalité, il préférait ne pas faire cesser la khotbah au nom d'al-ʿAḍad en Égypte par crainte que Noûr-ad-Dîn n'envahît l'Égypte et ne la lui arrachât. Il refusa parce qu'al-ʿAḍad et la population du pays étaient avec lui. Mais Noûr-ad-Dîn ne voulut pas admettre cette excuse et réitéra ses ordres. Le khalife al-ʿAḍad était malade à cette époque, on fit alors la khotbah en Égypte au nom d'al-Mostaḍi. Al-ʿAḍad mourut sans savoir qu'on avait cessé de faire la prière à son nom. D'autres personnes disent qu'il l'apprit avant de mourir. Ces événements se passèrent en l'an 567.

Puis al-Malik-an-Nâṣir sortit de Miṣr pour faire une cam- 183 v.
pagne, il vint camper devant la citadelle de Shaûbak[1] et l'in-

1. Voir dans Quatremère (*Histoire des sultans mamlouks*, t. II, part. I,

vestit. Les défenseurs demandèrent alors un armistice de dix jours. Quand Noûr-ad-Dîn eut appris cette nouvelle, il sortit de Damas et entra dans le pays des Francs du côté opposé. On dit à al-Malik-an-Nâṣir : « Si Noûr-ad-Dîn attaque les Francs de son côté et toi du tien, il s'emparera de leur pays, et il t'enlèvera la souveraineté d'Égypte. S'il vient te rejoindre, tu seras forcé de t'unir à lui et il ne te restera aucune autorité. Le mieux à faire, c'est de retourner en Égypte. » Ṣalâḥ-ad-Dîn leva alors le siège de Shaûbak pour revenir en Égypte. Il écrivit à Noûr-ad-Dîn pour s'excuser en alléguant le relâchement des affaires d'Égypte et sa crainte des Schiites qui préparaient un soulèvement dans le pays. Noûr-ad-Dîn ne voulut pas admettre cette excuse, changea de sentiments vis-à-vis de Ṣalâḥ-ad-Dîn et pensa à envahir l'Égypte. Al-Malik-an-Nâṣir en fut informé; il réunit alors son père Nadjm-ad-Dîn, son oncle Shihâb-ad-Dîn-Taḳî-ad-Dîn-'Omar et autres émirs. Il leur fit connaître les intentions de Noûr-ad-Dîn et leur demanda leur avis. Aucun d'eux ne répondit. Taḳî-ad-Dîn-'Omar se leva alors et dit. « Si Noûr-ad-Dîn vient nous trouver, nous le recevrons les armes à la main. » Plusieurs applaudirent. Mais Nadjm-ad-Dîn-Ayyoûb, père d'al-Malik-an-Nâṣir les désapprouva et dit à son fils : « Je suis ton père et voici ton oncle Shihâb-ad-Dîn, nous sommes tes meilleurs amis parmi toutes les personnes que tu vois; mais, par Allah! si moi ou ton oncle nous voyions Noûr-ad-Dîn, nous irions immédiatement baiser la terre devant lui, et, s'il nous commandait de te trancher la tête, certes nous le ferions. Si telles sont nos dispositions, pense quelles sont celles des autres. Tous ceux qui sont ici auprès de toi pensent ainsi. Ce pays appar-
181 r. tient à Noûr-ad-Dîn, nous sommes ses mamlouks et nous gouvernons en son nom. S'il t'en ôtait le gouvernement, nous lui obéirions et nous nous soumettrions à sa volonté. Mon avis est que tu lui écrives une lettre respectueuse dans laquelle tu lui diras : « J'ai appris que tu voulais te mettre en marche pour entrer en Égypte, ce n'en est pas la peine. Envoie-moi seulement un de tes esclaves qui m'attachera une

pp. 236-246), une étude très complète sur cette ville, ainsi que toutes les formes sous lesquelles les chroniqueurs occidentaux ont transcrit ce nom.

serviette autour du cou et qui m'amènera ainsi vers toi. » Ils se séparèrent ensuite. Quand Nadjm-ad-Dîn-Ayyoûb et al-Malik-an-Nâṣir furent seuls, Nadjm-ad-Dîn lui dit : « Comment as tu pu faire une pareille chose ? Ignores-tu que le jour où Noûr-ad-Dîn apprendra que nous avons l'intention de lui résister et de le combattre, il dirigera toutes ses forces contre nous, et que ce jour-là, il nous sera impossible de lui résister. Si, au contraire, il apprend que nous lui obéissons, il s'occupera à autre chose. Le destin est dans la main d'Allah. Mais, par Allah ! si Noûr-ad-Dîn voulait prendre seulement une de nos cannes à sucre, je combattrais contre lui jusqu'à ce que je l'en aie empêché où qu'il m'ait tué. » Il fit ce que son père lui avait conseillé ; aussi Noûr-ad-Dîn abandonna son plan et s'occupa à autre chose. Il se mit en campagne avec son armée, s'empara des forteresses de 'Irḳah, Safithâ, 'Oraîmah, saccagea et ruina le pays des Francs, puis conclut la paix avec eux. Les Francs se rendirent après ces événements sur le territoire du Ḥaurân, en l'an 568 [1], pour y faire la guerre. Noûr-ad-Dîn, marcha contre eux, et vint camper à 'Ashtarâ, puis il envoya ses troupes dans la province de Tibériade, où elles firent un butin considérable. Après quoi son armée s'en retourna.

Noûr-ad-Dîn avait à sa cour Malîḥ-ibn-Lâon [2], roi d'Arménie, auquel il avait conféré un fief pris sur les terres de l'Islâmisme, et Maliḥ l'avait suivi dans plusieurs campagnes.

1. Suivant Abou'l-maḥâsin, *Histoire d'Égypte* (ms. ar. 1780, fol. 68 r.) « Cette année, al-Malik-al-'Adil-Noûr-ad-Dîn-Maḥmoûd, prince de Damas, se rendit à Maûṣil, il alla à la mosquée qu'il y avait bâtie et y dépensa en aumônes une somme fort considérable. Quand Ṣalâh-ad-Din sut que Noûr-ad-Din était allé à Maûṣil, il sortit de Miṣr avec son armée, et se rendit en Syrie ; il vint mettre le siège devant Karak et Shaûbak, dont il ravagea le territoire. Ce fut le commencement des luttes de Ṣalâḥ-ad-Din. Cette même année mourut l'émir Nadjm-ad-Dîn-Ayyoùb-ibn-Shâdi-ibn-Marvân, père du sultan Ṣalâḥ-ad-Din. C'était un homme intelligent, ferme, courageux, libéral et généreux envers les pauvres et les humbles. Il aimait les gens pieux. La cause de sa mort fut la suivante : il monta un jour à cheval et sortit par la porte de la victoire (Bâb-an-Naṣr), pour se rendre à l'hippodrome. Son cheval se cabra, et il tomba sur la tête. Il vécut huit jours et mourut dans la nuit du mardi 27 Dhou'l-hidjah. Il fut inhumé auprès de son frère Asad-ad-Din Shirkoûh dans le palais royal (dâr-aṣ-Ṣalṭânah). Quelques années plus tard son corps fut transféré à Médine. Son fils Ṣalâḥ-ad-Din revenait de Karak quand il apprit la nouvelle de la mort de Nadjin-ad-Din, il regretta amèrement de ne pas avoir été alors en Égypte. »

2. Sur Maliḥ-ibn-Lâon, voir plus haut, p. 539, n. 2.

Cette année, Noûr-ad-Dîn lui confia une partie de son armée, avec laquelle Malîḥ attaqua Adhanah [1], Tarsoûs [2], Maṣîṣah [3], qu'il conquit sur le sultan du pays de Roûm. Il envoya à Noûr-ad-Dîn une grande partie de son butin et trente prisonniers choisis parmi les grands personnages du pays de Roûm.

184 v. Ḳilidj-Arslân attaqua Dhoû'l-noûn-ibn-ad-Dânishmand, prince de Malaṭyah, et de Sîvâs, s'empara de son empire et l'en chassa. Ce prince vint alors implorer la protection de Noûr-ad-Dîn. Celui-ci lui prodigua de nombreuses marques d'honneur et envoya prier Ḳilidj-Arslân de lui rendre ses États; mais Ḳilidj-Arslân n'en fit rien. Noûr-ad-Dîn marcha alors contre ce dernier, s'empara de Kaîsoûm, Bahasnâ [4],

1. Adhanah. Nom d'une ville des frontières près de Maṣiṣah, ville célèbre qui a donné naissance a beaucoup de savants.

2. Suivant la *Description d'Alep* (manuscrit arabe 1683, fol. 68 r.) « On lit dans l'*Abrégé des pays :* C'est une ville entre Antioche et Alep, et le pays des Roûmis. Entre cette ville et Adanâh il y a six farsakhs... Ibn-Schaddad, dit : C'est une ville ancienne, construite par les Grecs, et que l'on appelait anciennement Abârsin; on lui donna ensuite le nom de Ṭarsoûs... « Haroûn-ar-Rashîd la rebâtit en 170, elle avait été ruinée auparavant. Ses habitants entrèrent dans le sein de l'islamisme après la prise d'Antioche. Cette place avait deux enceintes, un large fossé et six portes dont quelques-unes sont blindées en fer, d'autres sont en fer massif. Le nombre des créneaux du mur qui entoure la ville est de huit mille, il y a cent tours. Entre cette ville et le pays de Roûm, il y a des montagnes qui se ramifient en collines; ce sont les montagnes qui dominent Antioche, Maṣiṣah, Ṭarsoûs, et les frontières..... Entre la ville de Tarse et la mer, il y a 12 milles. » — On sait que cette ville est sur la rive droite du fleuve Ḳarâ-Ṣoû (eau noire). On lit dans Marino Sanuto (*Secreta fidelium crucis,* éd. Bongars, p. 140) : « ...Tarsum, unde apostolus Paulus traxit originem. Hanc civitatem fundavit Tarsis, qui fuit filius Iavan, filii Iaphet, filii Noë. Gen. 10. »

3. Maṣiṣah. La Malmistra des écrivains latins; en arménien Msis. Suivant la *Description d'Alep* (ms. ar. 1683, fol. 67 r.) : « ce nom comprend deux villes; entre les deux coule le fleuve Djiḥan, la ville occidentale est Maṣiṣah, la ville orientale Kafr-biâ, on l'appelait la petite Bagdâd (*Baghdâd aṣ-Ṣoghrâ*). Ibn-abi-Ia'ḳoûb dit : « Elle fut construite par al-Manṣoûr durant son khalifat. C'était avant lui un simple poste. Al-Mamoûn bâtit Kafr-biâ; le fleuve Djiḥân coule entre les deux places; sur ce cours d'eau il y a un pont ancien, grand et bâti en pierres. » Suivant le même auteur, la citadelle de Maṣiṣah fut bâtie sous le règne d''Abd-al-Malik-ibn-Marwân; il y avait une église qu''Omar-ibn-'Abd-al-'Aziz détruisit. Ce personnage fit construire une mosquée djâmi' pour les gens du pays dans les environs de Kafr-biâ. Hishâm-ibn-'Abd-al-Malik construisit le faubourg de la ville qui souffrit du tremblement de terre de l'an 140. On cite encore al-Manṣoûr et al-Mahdi comme constructeurs de cette ville; ar-Rashid y construisit un fossé. Elle fut prise aux Musulmans en 354 de l'hégire par le *taḳafoûr*.

4. Bahasnâ est, suivant la *Description d'Alep* (ms. ar. 1683, fol. 64 v.), « le nom d'une grande citadelle fortement défendue, qui possède un grand faubourg. La population se compose de Musulmans et d'Arméniens. Autour de

Mar'ash, Marzbân [1].

Il s'empara de Mar'ash au commencement du mois de Dhoû'l-ka'adah et du reste ensuite. Puis il envoya un détachement de son armée à Sîvâs, dont il s'empara. Après ces victoires, Ḳilidj-Arslân lui envoya demander la paix. Sur ces entrefaites Noûr-ad-Dîn recevait des nouvelles des Francs qui l'inquiétèrent; aussi conclut-il la paix avec Ḳilidj-Arslân. Sîvâs fut donnée à Dhou'l-noûn, avec qui resta un détachement de l'armée de Noûr-ad-Dîn, qui posa comme condition à Ḳilidj-Arslân de l'aider du secours de son armée dans la guerre contre les infidèles.

Noûr-ad-Dîn et Ṣalâḥ-ad-Dîn s'étaient concertés sur le plan de cette expédition, et ils fixèrent un jour pour livrer bataille aux Francs. Celui qui arriverait le premier au rendez-vous devait rester en observation et attendre l'autre jusqu'au moment où celui-ci le rejoindrait. Ṣalâḥ-ad-Dîn arriva le premier, se rendit devant Karak et y mit le siège. Noûr-ad-Dîn vint ensuite et se rendit à ar-Raḳîm [2]. Il se trouvait à deux étapes de Karak quand Ṣalâḥ-ad-Dîn prit peur. Il était d'avis de retourner en Égypte et ceux qui l'entouraient s'accordaient avec lui, car ils savaient bien que si les deux armées opéraient leur jonction, Noûr-ad-Dîn aurait la possibilité de retirer le gouvernement de l'Égypte à Ṣalâḥ-ad-Dîn. Il retourna donc en Égypte et envoya le jurisconsulte 'Isâ à Noûr-ad-Dîn pour s'excuser de son départ en lui donnant comme raison qu'il avait laissé son père Nadjm-ad-Dîn-Ayyoûb

cette ville se trouvent des jardins et des cours d'eau; elle est limitrophe du pays des Arméniens..... 'Izz-ad-Dîn Mas'oûd-ibn-Ḳilidj-Arslân-ibn-Solaimân-ibn-Kutlmusch s'empara de Bahasnâ parmi les villes arméniennes en l'an 545, et elle resta entre les mains de ses lieutenants jusqu'au moment où Noûr-ad-Dîn s'en empara en l'an 550. Puis Ḳilidj-Arslân rentra en sa possession, et elle resta en son pouvoir jusqu'en 568. Noûr-ad-Dîn attaqua alors les pays du nord contre Ḳilidj-Arslân. La paix se conclut entre les deux princes à la condition qu'il lui livrerait Bahasnâ, ses environs et ses forteresses. » Le nom de cette ville correspond au syriaque Beit Hasnâ. Il ne faut pas confondre cette place avec une autre qui n'offre qu'une légère différence de nom, la ville de Bahnasâ, sur laquelle existe un roman historique arabe intitulé le *Livre de la conquête de Bahnasâ*.

1. Marzbân, nom d'une place forte située près d'une rivière du même nom qui coule vers l'est et se jette dans l'Euphrate près Kal'at-ar-Roûm (De Slane, *Hist. orient.*, I, p. 815).

2. Ar-Raḳim. Il y a un endroit nommé Raḳim, à deux journées au nord de Karak.

pour le représenter, qu'il avait appris que celui-ci était tombé malade, et qu'il craignait que, son père venant à mourir, le pays n'échappât à son autorité. En réalité, Nadjm-ad-Dîn n'était point malade. Ṣalâḥ-ad-Dîn envoya avec le jurisconsulte 'Isâ des cadeaux et de splendides présents. 'Isâ se rendit alors auprès de Noûr-ad-Dîn, auquel il remit la lettre de Ṣalaḥ-ad-Dîn. Cela fâcha vivement Noûr-ad-Dîn, mais il n'en voulut rien laisser paraître et dit : « La conservation de l'Égypte est ce qu'il y a de plus important pour nous. »

Quand Ṣalâḥ-ad-Dîn arriva au Caire, il apprit que son père était tombé de cheval, qu'il avait vécu quelques jours encore après cet accident, et qu'il était mort durant son absence, le 27e jour du mois de Dhoû'l-ḥidjah de l'an 568. Ṣalâḥ-ad-Dîn avait grand peur que Noûr-ad-Dîn n'entrât en Égypte et ne lui enlevât cette province. Il se mit alors à chercher un autre royaume qui lui servirait de refuge à lui et à sa famille si Noûr-ad-Dîn l'en chassait. Il envoya donc son frère aîné Toûrânshâh [1], avec la permission de Noûr-ad-Dîn, contre 'Abd-an-Nabî-ibn-Mahdî, qui s'était rendu indépendant et qui avait interdit de faire la khotbah au nom des Abbasides. Toûrânshâh marcha contre lui, s'empara de Zabîd [2], d''Adan [3] et de la plus grande partie du Yémen. Ṣalâḥ-ad-Dîn gardait toujours des marques extérieures d'obéissance aux ordres que lui adressait Noûr-ad-Dîn. Et cela dura jusqu'au moment où Noûr-ad-Dîn tomba malade d'une maladie de la gorge à Damas, où il mourut le mercredi 11 du mois de Shavâl de l'an 569 [4], au moment où il se préparait à marcher contre l'Égypte.

1. Toûrânshâh est un composé persan signifiant « roi du Toûrân », le Toûrân désignant, aux époques anciennes de la Perse, le pays appelé aujourd'hui Turkestân, et habité par des populations d'origine tartare qui furent souvent en lutte avec la Perse. Le Shâh-nâmah (Livre des Rois) est composé en grande partie des luttes épiques entre Irân et Toûrân. On trouve même cette opposition entre Irân et Tourân, jusque dans la célèbre chronique persane du vizir du sultan mongol Ghâzân, Rashid-ad-Dîn.

2. Zabid, nom d'une ville du Yémen, sur le bord de la mer Rouge.

3. C'est la ville bien connue d'Aden.

4. Voici comment Abou'l-mahâsin (ms. ar. 1780, fol. 69 r.) raconte ces événements : « Ṣalâḥ-ad-Dîn écrivit à Noûr-ad-Dîn pour lui demander la permission de faire entrer ses troupes dans le Yémen. Noûr-ad-Dîn le lui permit. Ṣalâḥ-ad-Dîn envoya alors son frère Shams-ad-Daoûlah-Toûrânshâh-ibn-

Il avait fait circoncire son fils al-Malik-as-Ṣâliḥ-Isma'îl, à Damas, le 5 du mois de Shawâl, et il dépensa de fortes sommes d'argent en aumônes et pour acheter des habits aux orphelins qui avaient été circoncis en même temps que son fils. Son royaume était étendu au point que l'on récitait la khotbah en son nom dans les deux villes saintes et nobles et dans la contrée du Yémen qui avait été conquise par Shamsh-ad-Moloûk. La ville d'Alep fut prospère sous son règne à cause de sa justice et de sa bonne conduite......... 185 v.
Son fils al-Malik-as-Ṣâliḥ régna après lui. Il avait onze ans. Les émirs lui prêtèrent serment de fidélité à Damas, et al-Malik-an-Nâṣir-Ṣalâḥ-ad-Dîn fit faire la khotbah en son nom

Ayyoùb dans ce pays. Celui-ci se mit en marche. Il y avait alors dans le Yémen 'Abd-an-Nabi (le serviteur du prophète) ibn-Mahdi, c'était un homme violent et téméraire. Shams-ad-Daûlah-Toûrânshâh vint l'assiéger dans sa capitale Zabîd, jusqu'au moment où 'Abd-an-Nabi demanda à capituler. Toûrânshâh refusa. Quand 'Abd-ad-Nabi se rendit à lui, il le fit enchaîner et tous ses compagnons avec lui. Il s'empara ensuite de la ville de Ṣana'a et de nombreuses forteresses et villes du Yémen. On dit qu'il conquit quatre-vingts forteresses et villes et qu'il s'empara de l'argent et des approvisionnements qui s'y trouvaient. 'Abd-an-Nabi fut mis à mort. Saif-ad-Daûlah-Moubârak-ibn-Sonḳor fut investi du commandement de la place de Zabîd, et 'Izz-ad-Dîn-Othmân-ibn-az-Zandjîlî, du gouvernement de tout le reste du pays. Cette même année Ṣalâḥ-ad-Dîn fit prisonnier plusieurs des grands personnages de la dynastie des 'Obaidites, comme le grand missionnaire (dâ'â-ad-do'âh) 'Oumârah le Yeménite, et d'autres. Il avait entendu dire que ces gens se réunissaient pour soulever des troubles, qu'ils s'étaient arrangés avec les nègres et qu'ils entretenaient une correspondance avec les Francs. Le grand missionnaire fut tué et 'Oumârah le Yéménite fut mis en croix. Le ḳâḍî Shams-ad-Dîn-ibn-Khallikân dit que ce personnage s'appelait Aboû-Moḥammad-'Oumârah-Aboû'l-Ḥasan-'Alî-ibn-Zaid-ibn-Badrân-ibn-Aḥmad-ibn-Moḥammad-al-Ḥalabî-al-Yamani. Cette année (f. 69, v.) mourut le sultan al-Malik-al-'Adil-Noûr-ad-Dîn-Aboûl-Ḳâsim-Maḥmoûd-ibn-Zangi-ibn-Aḳ-Sonḳor, prince de la Syrie et de l'Égypte, connu sous le nom de *martyr*. Ibn-'Asâkir dit : Il naquit en 511..... et durant le temps de son règne s'empara de plus de cinquante citadelles. Miṣr fut aussi au nombre de ces conquêtes ainsi que les pays dont s'empara Ṣalâḥ-ad-Dîn... Il mourut le mercredi onzième jour du mois de Shavâl et fut inhumé dans la citadelle; plus tard, il fut transporté dans le collège qu'il avait construit près d'*al-Khavâṣîn*, à Damas. Il vécut cinquante-huit ans et régna vingt-huit ans et sept mois. » Maḳrîzî. *Kitâb-aṣ-Soloûk* (ms. arabe 1726, f. 19 r.) raconte les mêmes événements, à l'an 569. Le même auteur nous apprend que cette année, « le 6 du mois de Sha'bân; on emprisonna les enfants et les parents d'al-'Adḥad ». Suivant le même auteur, la mesure que prit Ṣalâḥ-ad-Dîn contre les partisans des khalifes détrônés, fut motivée par une émeute qui se forma à l'arrivée d'un des fils d'al-'Adḥad. Beaucoup d'habitants du Caire conspirèrent contre lui, et correspondirent avec les Francs. Maḳrîzî cite parmi ces personnes, le ḳâḍî al-Faḍl-Dyâ-ad-Dîn-Naṣr-Allah-ibn-'Abḍ-Allah-ibn-Kâmil, le katib 'Abd-aṣ-Ṣamad; le nom du *dâ'i-ad-do'ah* était 'Abd-al-Hayyâr-ibn-'Isma'il-ibn-'Abd-al-Ḳawi. 'Oumarah est l'auteur d'une intéressante histoire des vizirs d'Égypte, ms. arabe 2147.

en Égypte et lui députa un envoyé pour lui porter ses félicitations et lui remettre des pièces de monnaie qui étaient frappées à son nom. Cet envoyé devait lui faire savoir qu'il était à ses ordres et que l'on ferait la Khotbah en Égypte en son nom. Quant à Alep, le gouverneur de la citadelle était Djamâl-ad-Dîn-Shâdbakht [1], l'eunuque, l'Indou et affranchi du sultan Noûr-ad-Dîn. C'est cet officier qui bâtit le collège des sectateurs d'Aboû-Hanîfah à Alep. Il envoya une lettre, portée par un pigeon, au jeune prince pour lui apprendre la mort de son père. Il ordonna immédiatement que l'on frappât les tambours, les timbales et que l'on sonnât les trompettes; il fit venir les officiers supérieurs et les notables à Alep, ainsi que les hommes de loi, les émirs, et il leur dit : « Il vient d'arriver une lettre apportée par un pigeon qui nous apprend que notre maître al-Malik-al-ʿÂdil vient de faire circoncire son fils, qu'il l'a institué son héritier et a marché devant lui [2].
186 r. Tous se communiquaient leur joie à ce sujet et adressaient leurs louanges au Dieu très haut. Alors il leur dit : « Prêtez serment au fils de notre maître al-Malik-as-Ṣâliḥ, comme l'a ordonné al-Malik-al-ʿÂdil, en tant que souverain d'Alep, et jurez-lui de lui obéir et d'être à son service comme vous avez fait vis-à-vis de son père. »

Alors les différentes classes de peuple lui prêtèrent serment... Le vizir d'al-Malik-al-ʿÂdil-Noûr-ad-Dîn, Mouvaffiḳ-ad-Dîn-Khâlid-ibn-Moḥammaḍ-ibn-Naṣr-ibn-Ḳaîṣarânî était au Caire en qualité d'ambassadeur. Tout le monde tomba d'accord que l'on investirait du vizirat al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ Shihâb-ad-Dîn-Aboû-Ṣâliḥ-ʿAbd-ar-Raḥîm-ibn-Aboû-Ṭâlib-ibn-al-ʿAdjâmî, qui était le notaire du trésor de Noûr-ad-Dîn. Shams-ad-Dîn-ʿAlî, frère de lait de Noûr-ad-Dîn, frère de Madjd-ad-Dîn, était au nombre des émirs les plus considérables de Noûr-ad-Dîn. Durant le règne de Noûr-ad-Dîn, il gouverna à Alep.

Il se trouvait à Alep à l'époque de la mort de Noûr-ad-Dîn

1. Composé persan signifiant « celui qui a une destinée heureuse. »

2. C'était l'habitude que les sultans, qui avaient tout intérêt à faire reconnaître le pouvoir de leur fils de leur vivant, marchassent devant eux, en portant le *ghashîah*, insigne de la souveraineté, leur fils étant à cheval. Le sultan Bibars le fit pour son fils Berekeh-Khân. On en pourrait citer nombre d'exemples.

ainsi que Sâbiḳ-ad-Dîn-ʿOthmân et Badr-ad-Dîn-Ḥasan, ses deux frères. Shams-ad-Dîn fut investi du gouvernement d'Alep, et monta à la citadelle, dans laquelle il demeura avec Shâdbakht, et l'émir Badr-ad-Dîn-Ḥasan, qui avait été nommé chef de la police de la ville. Noûr-ad-Dîn avait envoyé à Maûṣil et dans d'autres villes de son empire des ambassadeurs pour convoquer les troupes, sous prétexte de partir en expédition 186 v.
contre les Francs, mais, en réalité, pour envahir l'Égypte. Saîf-ad-Dîn-Ghâzî se mit en marche avec l'armée de Maûṣil sous le commandement de Saʿad-ad-Dîn-Kumushtakîn. Noûr-ad-Dîn avait anciennement placé ce personnage comme gouverneur de Maûṣil, et ils étaient déjà à plusieurs étapes quand leur arriva la nouvelle de la mort de Noûr-ad-Dîn. Saʿad-ad-Dîn-Kumushtakîn se rendit en grande hâte à Alep. Quand à Saîf-ad-Dîn il s'empara du pays de Djazîrah en totalité, à l'exception de la citadelle de Djaʿabar. Alors Shams-ad-Dîn-ʿAlî-ibn-ad-Dâyâh écrivit à al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ pour le mander à Alep afin d'empêcher Saîf-ad-Dîn, le fils de son oncle, de s'emparer du pays du Djazirâh. Les émirs qui étaient avec lui à Damas ne purent l'empêcher de se rendre à Alep par suite de la frayeur qu'ils avaient que Shams-ad-Dîn-ʿAlî ne les mît en déroute. Shams-ad-Dîn-Moḥammad-ibn-ʿAbd-al-Malik-ibn-al-Moḳaddam était préposé au gouvernement de Damas, ainsi que Kamâl-ad-Dîn de Shahrzoûr, et un certain nombre d'autres émirs avec lui. Kamâl-ad-Dîn avait conseillé aux émirs d'agir suivant les conseils d'al-Malik-an-Nâṣir dans toutes leurs actions pour qu'on ne pût invoquer aucun argument contre eux. Ils en eurent peur et ne le firent pas.

Sur ces entrefaites, les Francs se mirent en campagne et vinrent assiéger la citadelle de Bânîâs. Ibn-al-Moḳaddam leur envoya un ambassadeur qui leur proposa de l'argent, parce qu'il avait peur qu'ils n'allassent porter secours à Ṣalâḥ-ad-Dîn et à Saîf-ad-Dîn. Ils s'en retournèrent alors. Ce fait arriva aux oreilles de Ṣalâḥ-ad-Dîn qui envoya auprès de al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ et le blâma de ne pas lui avoir fait savoir les entreprises de Saïf-ad-Dîn pour s'emparer du Djazîrah, de manière qu'il accourût à son secours et le chassât.

Il dénonça la paix qui avait été conclue avec les Francs, leur donna de l'argent et les força à renoncer à une parcelle

quelconque du territoire d'al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ. Puis il écrivit à Kamâl-ad-Dîn et à Ibn-al-Moḳaddam ainsi qu'aux émirs : .....Il traversa l'Euphrate et marcha sur Alep, dont il s'em-
187 r. para, Sa'ad-ad-Dîn-Kumushtakîn envoya alors à Damas du secours à Malik-aṣ-Ṣâliḥ. Quand ce secours fut près de Damas, Shams-ad-Dîn-ibn-al-Moḳaddam envoya contre lui une armée, qui le mit en déroute et le força à s'en retourner en fuite à Alep. Shams-ad-Dîn-'Alî-ibn-ad-Dâya y prit l'équivalent de ce qui lui avait été pris.

Les émirs qui se trouvaient à Damas furent tous d'avis d'envoyer al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ à Ibn-ad-Dâyah à Alep, parce que cette ville était la plus importante (la mère des cités); et ils lui firent parvenir une lettre par laquelle ils lui demandaient d'envoyer Sa'ad-ad-Dîn pour s'emparer d'al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ. Sa'ad-ad-Dîn Kumushtakîn arriva vers eux, et tous tombèrent d'accord que Shams-ad-Dîn serait atâbek de al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ ; Shams-ad-Dîn et Djamâl-ad-Dîn Shâdbakht jurèrent aux émirs de leur conserver leurs fiefs. La lettre arriva avec Sâbiḳ-ad-Dîn-'Othmân à Damas. Al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ, sa mère, ainsi que Sa'ad-ad-Dîn-Kumushtakîn et les émirs qui avaient des fiefs à Alep, partirent. Quand ils furent arrivés entre Ḥamâh et Alep, Djamâl-ad-Dîn-Shâdbakht arriva, à cause de la peur qu'avaient les émirs des fils d'ad-Dâyâh [1]. Sur ces entrefaites Sâbik-ad-Dîn fut emprisonné à Kinnasrin et l'on cacha le fait. Ils arrivèrent à la porte d'Alep, et Badr-ad-Dîn-Ḥasan en sortit; ils se saisirent aussi de sa personne et ils entrèrent par la porte de
189 r. l'hippodrome (le meïdan).... Les émirs de Damas craignaient un accord entre Saïf-ad-Dîn et al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ, ils écrivirent contre eux à al-Malik-an-Nâṣir Ṣalâḥ-ad-Dîn Ioûsouf-ibn-Ayyoûb et le prièrent de venir d'Égypte pour s'emparer du pays. Ce prince partit alors de Mîṣr à la tête de sept mille cavaliers. Les Francs se trouvaient à cette époque sur son chemin. Le prince de Boṣra sortit à sa rencontre; il était du nombre de ceux qui lui avaient écrits. Quand Ṣalâḥ-ad-Dîn arriva à Damas, toutes les troupes qui se trouvaient dans la

1. Le texte parait ici fortement corrompu; peut-être faut-il comprendre : Djamâl-ad-Din-Shâdbakht vint par peur des émirs fils d'Ad-Dâyâh.

ville sortirent et se rendirent au devant de lui. Il fit son entrée 189 v.
dans la ville et descendit dans la maison de son père, qui était connue sous le nom de Dâr-al-ʿOḳaîḳî. Un des eunuques, dont le nom était Raîhân (le basilic), se révolta contre le sultan. Ce dernier lui fit savoir qu'il venait comme serviteur de al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ. Cet officier lui livra alors immédiatement la citadelle, et al-Malik-an-Nâṣir (Ṣâlaḥ-ad-Dîn) y monta et prit l'argent qui s'y trouvait.

Il épousa la princesse (Khâṭoûn), fille de Moʿîn-ad-Dîn. Elle avait été femme de Noûr-ad-Dîn. Il laissa dans la place son frère Toghtakîn-Saif-al-islâm, et se rendit à Ḥomṣ et à Ḥamâh. Ces deux villes faisaient à cette époque partie du fief de Fakhr-ad-Dîn-Masʿoûd-ibn-az-Zaʿfarânî[1]. C'était un homme violent. Il sortit de cette ville après la mort de Noûr-ad-Dîn et al-Malik-an-Nâṣir s'empara, le 11 du mois de Djoumâda premier de l'an 570, de la ville de Ḥomṣ; la citadelle seule résista. Les gouverneurs de la citadelle étaient du parti de Noûr-ad-Dîn, il laissa dans la ville des gens pour la garder et la garnison de la citadelle l'empêcha d'en faire le siège. Il se rendit alors à Ḥamâh et s'empara de la ville au commencement du mois de Djoumâda second. ʿIzz-ad-Dîn-Djoûrdik se trouvait dans la citadelle. Salâh-ad-Dîn lui envoya dire : « Je suis dans l'obéissance d'al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ et je fais faire la khotbah en son nom dans toute l'étendue des pays qui me sont soumis et mon but est d'être en paix avec al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ.....

Djourdîk le fit jurer à ce sujet et l'envoya à Alep pour faire la paix et pour remettre en liberté Shams-ad-Dîn-ʿAlî et ses frères; on avait pris leurs fiefs à leurs lieutenants et il ne restait plus en leur possession que Shaîzar et la citadelle de Djaʿabar. Djoûrdîk laissa dans la citadelle de Ḥamâh ses deux frères pour la garder. Quand Djoûrdîk fut arrivé, 190 r.
Kumushtakîn le fit jeter en prison, et avertit son frère de cela. La citadelle de Ḥamâh fut alors livrée à al-Malik-an-Nâṣir. Al-Malik-an-Nâṣir se rendit alors à Alep; il arriva devant la ville le troisième jour du mois de Djoumâda second

1. Ibn-Wâsil, *Histoire des Ayyoubites* (ms. arabe 1702, fol. 64 r.) ajoute que les citadelles de Bârin Salamiah, Tell-Khâlid et ar-Rohâ (Édesse) faisaient partie du fief de cet émir.

de l'année 570 [1]; il y mit le siège. Al-Malik-aṣ-Ṣaliḥ monta alors à cheval; quoiqu'il fût jeune et âgé seulement de douze ans, il assembla la population d'Alep et dit : « Je suis un

1. J'emprunte à Makrizi (*Kitâb-as-Soloûk*, ms. ar. 1726, f. 21 r.) le récit de quelques-uns des événements importants de cette année : « Kanz-ad-Daûlah (le trésor de la dynastie), gouverneur (*vâlî*) d'Aswân, rassembla les Arabes et les Nègres et se dirigea vers le Caire dans l'intention de restaurer la dynastie Fatimite. Ces gens possédaient une somme d'argent considérable, et il se réunit autour de lui un grand nombre de gens dont il flattait les passions. Beaucoup d'émirs de Ṣalaḥ-ad-Din périrent. C'est alors que parut dans le village de Ṭoûr un homme connu sous le nom d' 'Abbas-ibn-Shâdi, qui s'empara du pays de Koûs et en pilla les richesses. Le sultan Ṣalâḥ-ad-Dîn envoya alors son frère al-Malik-al-'Adil à la tête d'une armée considérable... Kanz-ad-Daûlah le rencontra dans les environs de Ṭoûr. » — Après la défaite de son armée, Kanz-ad-Daûlah fut tué le 7 Ṣafar et al-'Adil rentra au Caire le 28 du même mois. — Fol. 21 v. « Il (Ṣalâḥ-ad-Dîn) apprit que le sire comte (sîr al-Komṣ), roi des Francs à Tarâbolos, avait écrit à la population d'Alep, et qu'il campait devant Ḥomṣ. Quand le sultan s'approcha de Ḥomṣ, le comte s'en retourna chez lui. Ṣalaḥ-ad-Din mit alors le siège contre la citadelle, dressa ses mangonneaux contre elle jusqu'au moment où il s'en empara par suite d'une capitulation, le 21 de Sha'abân; il marcha ensuite contre Ba'albak, l'assiégea jusqu'à ce qu'il s'empara de sa citadelle le quatrième jour de Ramadhân. Il retourna alors à Ḥomṣ. Il y eut entre lui et l'armée d'as-Ṣâliḥ un combat aux Cornes de Ḥamâh, le lundi 19. Ṣalâḥ-ad-Din la battit et la mit en déroute et s'empara de tout ce qu'elle avait avec elle... » — « Cette année (fol. 22 r.), Ṣalâḥ-ad-Dîn se rendit à Damas, puis quitta cette ville et vint devant Mardj-aṣ-Ṣafar. Des envoyés des Francs vinrent alors le trouver pour leur accorder une trêve qu'il leur accorda sous conditions... » Djamâl-ad-Din-ibn-Wâsil (ms. ar. 1702, f. 67 v.) raconte le même fait en termes identiques. « Cette même année (Makrizi, fol. 22 v.) vinrent vers Alexandrie deux cent soixante vaisseaux des Sakaliyyah remplis d'infanterie, trente-six transports (ṭaridah) remplis de cavalerie, six autres navires fournis d'engins de guerre, quarante autres chargés de provisions. Il y avait cinquante mille fantassins et quinze cents cavaliers. Les populations riveraines luttèrent avec acharnement contre ces envahisseurs et les troupes du Caire marchèrent contre eux. Le sultan Ṣalâḥ-ad-Dîn s'avança alors contre eux, et Allah mit les Francs en déroute. Les Musulmans firent un butin considérable, incendièrent un grand nombre de navires des Francs et firent beaucoup de prisonniers. Cet événement se passait au mois de Moḥarram. Les Francs firent une incursion à Bokâ'. L'émir Shams-ad-Din-Moḥammad-ibn-'Abd-al-Malik-ibn-al-Mokaddam sortit de la citadelle de Ba'albak et marcha contre eux. Il les assaillit, en tua un certain nombre et en fit d'autres prisonniers. Puis al-Mo'aththam-Shams-ad-Daûlah sortit contre eux de Damas, les rencontra à 'Aïn-Djisr (la source du pont) et tomba sur eux. Puis il se rendit à Ḥamah où se trouvait Ṣalâḥ-ad-Dîn et se rencontra avec lui, le 2 du mois de Ṣafar. Le sultan sortit ensuite de cette ville et entra à Damas le 17e (f. 23 r.) jour du mois et resta dans cette ville jusqu'au quatrième jour du mois de Rabi' premier. Il se rendit ensuite au Caire, et laissa à Damas comme son lieutenant al-Mo'aththam-Shams-ad-Daûlah-Toûrânshâh-ibn-Ayyoûb, il arriva dans cette ville alors que quatre nuits restaient encore à s'écouler sur le présent mois. » — C'est au cours de cette année 570 que Ṣalaḥ-ad-Din demanda au khalife abbaside al-Mostaḍi-bi-amr-Allah un firman d'investiture lui garantissant la souveraineté absolue de l'Égypte, du Yémen, du Maghreb et de la Syrie, et en général de tout ce qu'il avait conquis. Le khalife de Baghdâd s'empressa d'accéder à la demande du jeune conquérant. (Makrizi, *Kitâb-as-Soloûk*, f. 22 r.) — Les Sakaliyyah sont les Siciliens.

orphelin parmi vous, et vous connaissez les bienfaits que mon père a répandus sur vous, et voilà cet homme violent qui vient m'arracher mon royaume[1]. » Il leur fit un long discours et se mit à pleurer. Tous les habitants fondirent en larmes avec le jeune prince, ils lui offrirent leurs personnes et leur fortune, ils convinrent de combattre sous son commandement et de forcer Ṣalâḥ-ad-Dîn à s'éloigner de lui. Les habitants d'Alep faisaient des sorties et combattaient al-Malik-an-Nâṣir près de la montagne de Djôushan, de telle façon qu'il ne put s'approcher de la ville. Sur ces entrefaites, Sa'ad-ad-Dîn-Kumushtakîn envoya un messager à Sinân, prince des Ismaïliens, et il leur offrit une somme d'argent considérable pour assassiner al-Malik-an-Nâṣir. [Quelques-uns d'entre eux] se jetèrent sur lui, mais Allaḥ le sauva de ces furieux et ils furent mis à mort. Puis Ṣalâḥ-ad-Dîn resta occupé au siège d'Alep jusqu'à la fin du mois de Djoumâda deuxième. Kumushtakîn avait dépêché auprès de Saîf-ad-Dîn-Ghâzi pour lui demander secours, et Kumushtakîn avait remis en liberté Raimond, prince de Ṭarâbolos, qui avait été fait prisonnier par Noûr-ad-Dîn, moyennant le payement d'une somme de 150,000 dinars souris, cette même année. Il prit alors la place de Morrî (Amaury), roi des Francs. On écrivit d'Alep à ce prince pour lui demander d'attaquer quelqu'une des provinces qui étaient alors au pouvoir d'al-Malik-an-Nâṣir, afin de le forcer à s'en aller. Il alla alors à Ḥomṣ et y mit le siège. Al-Malik-an-Nâṣir se retira alors de devant Alep au commencement du mois de Radjab. Quand il fut allé assiéger ar-Rastân, les Francs décampèrent de devant Ḥomṣ, et le sultan al-Malik-an-Nâṣir arriva devant cette ville dont il assiégea la citadelle, jusqu'au moment où il s'en empara, puis il se rendit à Ba'albak dont il s'empara ainsi que de la citadelle, le quatrième jour du mois de Ramaḍân de l'an 570.

Quant à Saîf-ad-Dîn-Ghâzî, il réunit son armée, et il écrivit 190 v.
à son frère 'Imâd-ad-Dîn-Zangî, prince de Sindjâr, pour le prier de venir se joindre à lui avec son armée et de réunir leurs forces à tous les deux, dans le but de porter secours à al-Malik-as-Ṣâliḥ. Ce prince refusa, car al-Malik-an-Nâṣir lui

1. Djamâl-ad-Dîn-ibn-Wâsil (ms. ar. 1702, f. 64 v.) raconte le même fait.

avait écrit et lui avait fait convoiter le royaume de Maûṣil, pour cette raison qu'il était l'aîné de ses frères. Saîf-ad-Dîn se rendit alors à Sindjâr qu'il assiégea, et il envoya une armée considérable à Alep avec son frère 'Izz-ad-Dîn-Mas'oûd, ainsi que les plus grands de ses émirs et Zulf-andâz. 'Izz-ad-Dîn se rendit alors à Alep, et les troupes d'Alep se joignirent à lui; ils se rendirent ensemble à Ḥamâh et attaquèrent cette place. Al-Malik-an-Nâṣir envoya alors un ambassadeur à ses ennemis et leur offrit de leur livrer Ḥomṣ et Ḥamâh, pourvu qu'on lui laissât Damas, où il résiderait en qualité de naïb d'al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ. Ils ne voulurent pas accepter cet arrangement et lui dirent : « Il faut qu'il nous rende tout ce qu'il nous a pris en fait de pays de la Syrie et qu'il s'en retourne en Égypte. » Al-Malik-an-Nâṣir marcha alors contre Zulfandâz et rencontra son armée le 19 du mois de Ramaḍân au lieu appelé les « Cornes d'Alep ». L'armée de Maûṣil fut mise en déroute...; al-Malik-an-Nâṣir se mit à sa poursuite et ses troupes s'emparèrent d'un butin considérable; une quantité considérable d'ennemis furent faits prisonniers, mais il les relâcha. Al-Malik-an-Nâṣir vint alors devant Alep dont il fit le siège; et à ce moment, il interdit de faire la khotbah au nom d'al-Malik-aṣ-Ṣâliḥ, et fit disparaître son nom du monnayage dans son pays. Quand la longueur du siège pesa aux habitants, ils lui envoyèrent demander la paix à cette condition qu'il garderait les parties de la Syrie qui étaient en sa possession et qu'ils feraient de même. Il s'empara de Ma'arrat, de Kafar-ṭâb, et la paix se rétablit entre eux. Ṣalâḥ-ad-Dîn
191 r. se retira ensuite de devant Alep dans la première décade du mois de Shavâl; il se rendit à Ḥamah où il reçut un ambassadeur du khalife qui lui remit des vêtements d'honneur de la part de son souverain.

La nouvelle de cette défaite arriva à Saîf-ad-Dîn pendant que ce prince était occupé à assiéger Sindjâr. Il fit alors la paix avec 'Imad-ad-Dîn en restant sur le statu quo, et il retourna à Maûṣil. Il s'occupa de rassembler ses troupes, et al-Malik-an-Nâṣir se rendit de Ḥamâh à Bârîn. Il y avait dans cette place comme gouverneur 'Izz-ad-Dîn-ibn-az-Za'farânî, qui ne possédait pas autre chose. Il l'assiégea jusqu'au moment où le gouverneur capitula et la lui rendit. Il s'en

retourna ensuite à Ḥamâh, donna cette place comme fief à son oncle maternel Shihâb-ad-Dîn-Maḥmoûd-ibn-Takash-al-Hârimî, et donna Ḥomṣ en fief à Nâṣîr-ad-Dîn-Moḥammad, fils de son oncle paternel Asad-ad-Dîn, puis il s'en retourna à Damas.

Ensuite Saîf-ad-Dîn-Ghâzî, prince de Maûṣîl, se mit en campagne, en l'an 571, et se rendit à Niṣîbîn. Il demanda alors secours au prince d'Hiṣn-Kaîfâ, et au prince de Mârdîn. Une armée considérable se rassembla autour de lui, dont le nombre atteignait six mille cavaliers. Il resta à Niṣîbîn jusqu'au moment où vint l'hiver; les troupes commencèrent alors à s'ennuyer, et l'argent manqua. Il se rendit ensuite à Alep, traversa l'Euphrate à al-Bîrah et vint camper sur la rive occidentale (gauche) du fleuve.

(A suivre.)

RELATION
DU PÈLERINAGE A JÉRUSALEM
DE
NICOLAS DE MARTONI
NOTAIRE ITALIEN
(1394-1395)

Les pèlerinages étaient une des formes préférées de la dévotion populaire au moyen âge. A cette époque où toutes les classes de la société étaient profondément imprégnées de foi, les lieux consacrés par le souvenir des saints étaient entourés d'un merveilleux prestige et exerçaient sur l'âme des fidèles une puissante attraction. Il faut parcourir des textes analogues à celui que nous publions pour se rendre compte de l'ardeur avec laquelle étaient entrepris ces pieux voyages, hérissés la plupart du temps de difficultés de toutes sortes, et pour bien comprendre comment la passion des pèlerinages pouvait transformer en voyageurs infatigables les personnes habituées au genre de vie le plus tranquille.

Si jamais, en effet, quelqu'un parut peu préparé à la visite de contrées lointaines, c'est bien l'auteur de la relation qu'on va lire. Rien dans ses occupations, dans ses aptitudes physiques, dans son caractère, ne pouvait faire prévoir qu'il fût un jour disposé à courir les risques d'une expédition en Orient : seul le désir de satisfaire à sa piété en visitant les Lieux saints peut expliquer qu'il se soit décidé à quitter sa famille et sa ville natale pour s'embarquer à destination de l'Égypte et de la Palestine.

Nicolas de Martoni exerçait la paisible profession de notaire, dans la petite cité de Carinola, dont son frère était archidiacre, et

il ne devait guère connaître d'autres horizons que ceux de la terre de Labour, de la Campanie et de la campagne romaine, car, lorsqu'il décrit quelque édifice, il le compare presque toujours à ceux de Capoue ou de Naples, quelquefois à ceux de Rome. Au physique, il était de petite taille, avait la vue basse et ne savait pas nager. Au moral, il était loin d'être brave et dans le récit des périls qu'il a courus, des tempêtes, par exemple, qui troublèrent plusieurs fois sa traversée, il avoue franchement qu'il se mourait de peur et qu'il se réfugiait dans quelque coin du navire pour y pleurer à chaudes larmes; il ajoute que ces angoisses ont fait blanchir ses cheveux et sa barbe. A la terreur que lui causaient les dangers réels s'ajoutaient encore des craintes superstitieuses tirées des mauvais présages qu'il croyait remarquer. Mais il était soutenu par la pensée des mérites que lui acquéraient les fatigues et les peines endurées au cours d'un voyage fait dans une intention pieuse; il se disait que « *dulcia non meruit qui non gustavit amara* » et il en venait à supporter presque sans s'en apercevoir la chaleur torride du désert, tant était grand son désir de vénérer les sanctuaires vers lesquels il marchait.

Indépendamment de la Palestine, terme principal du pèlerinage, Nicolas de Martoni s'attachait tout spécialement à visiter les lieux rappelant le souvenir de sainte Catherine envers laquelle il professait une dévotion particulière. C'était la patronne de la chapelle fondée par sa famille dans l'église de Carinola, chapelle où étaient ensevelis ses fils, et, sur tout son parcours, il recueillit soigneusement ce qui se rapportait à la mémoire de la vierge d'Alexandrie.

L'itinéraire adopté par les pèlerins au sort desquels il s'était associé satisfaisait pleinement son attachement au culte de sainte Catherine puisqu'il le faisait passer par l'Égypte et par le fameux monastère du Sinaï. C'était d'ailleurs le trajet classique choisi par ceux qui voulaient accomplir dans son entier le voyage d'outre mer, et l'on finit par établir un service spécial de navires pour transporter les pèlerins « à Jhérusalem et Saincte Katherine [1] du mont de Sinay. »

Nicolas de Martoni s'embarqua le 17 juin 1394 à Gaëte, sur un navire appartenant à Mello Maltacia et faisant voile pour Alexandrie, de conserve avec quatre autres bâtiments chargés

1. A. Spont, *Semblançay*, Paris, 1895, in-8°, p. 4 : Affrètement par le roi de quatre galéasses dans le but avoué de transporter les pèlerins « à Jherusalem et Saincte Katherine du Mont de Sinay », et aussi, en réalité, pour assurer à la France le monopole du commerce en ces pays (1464).

de nombreux pèlerins, parmi lesquels figuraient deux de ses amis, les seigneurs Antonaccio de Aspello et Cobello de Dyano. Après avoir touché à Ventotone, à Maritimo et à Gozzo, près de Malte, les voyageurs durent s'écarter des côtes de Sicile pour éviter les navires catalans qui faisaient le siège de Catane. Ils naviguèrent ensuite huit jours entiers en pleine mer, puis passèrent en vue de Sapienza et des îles de Cerigo et d'Ovo. Après avoir été assaillis par une violente tempête, ils traversèrent l'archipel, et abordèrent à Astropalia, à Symi, puis enfin à Rhodes où ils séjournèrent du 13 au 19 juillet. Le 25 du même mois ils arrivèrent à Alexandrie qu'ils visitèrent en détail. Le 9 août, ils en repartirent pour se rendre au Caire par eau, en remontant le Nil. A ce point du récit les notions de géographie du narrateur se troublent un peu, par suite sans doute d'une confusion entre la Babylone d'Asie et celle d'Égypte : il prétend que le cours d'eau sur lequel s'embarquèrent les pèlerins est un bras du Tigre, l'un des fleuves qui arrosaient le paradis terrestre, puis, commettant une nouvelle erreur, il raconte qu'après avoir abordé à Fouâh la barque qui les portait passa à Damiette.

Indépendamment des souffrances qu'occasionna aux voyageurs une tempête qui soulevait d'épais tourbillons de sable, cette navigation sur le Nil n'était pas exempte de dangers et le groupe dont faisait partie Nicolas faillit périr dans les eaux du fleuve, l'embarcation s'étant brisée sur des pierres.

Arrivés au Caire le 19 août, les pèlerins se rendirent chez le consul, où ils logèrent pendant une huitaine de jours qu'ils employèrent à visiter la ville et à réunir les chameaux et les provisions nécessaires à la traversée du désert de Sainte-Catherine. Ils obtinrent une longue audience du patriarche copte, mais ils ne purent voir que de loin les pyramides, ou, comme on disait alors, « les greniers de Pharaon », parce que les Arabes faisaient des incursions dans les environs du Caire, profitant de l'absence du soudan qui marchait à la tête d'une nombreuse armée pour repousser l'invasion de Tamerlan.

Il fut cependant permis à nos voyageurs d'aller jusqu'à la fontaine de Matarea et au jardin du Baume qui, d'après les traditions empruntées à l'Évangile apocryphe de l'Enfance, gardent le sounir du passage de la Sainte Famille en Égypte.

Le 27 août, les pèlerins dirent définitivement adieu au Caire et marchèrent vers Jérusalem par l'Arabie et le Sinaï.

Après avoir suivi les bords de la mer Rouge, dont les flots, selon la remarque naïve du narrateur, ne sont rouges que de nom, la caravane atteignit le monastère de Sainte-Catherine, où elle

resta quelques jours. Du Sinaï, les voyageurs passèrent à Gazara (Gaza), puis à Bethléem et arrivèrent enfin, le 28 septembre, à Jérusalem, où ils logèrent dans les anciens bâtiments de l'Hôpital Saint-Jean, réduits alors à une grande salle voûtée, avec des colonnes au milieu. Dès le lendemain, levés avant le jour, ils se mirent à parcourir la ville sous la direction des Franciscains. Ils firent ensuite l'excursion d'usage à la mer Morte et dans les montagnes de Judée, puis revinrent saluer le Saint-Sépulchre.

La visite des Lieux saints fut achevée en neuf jours, et le 7 octobre on se remit en marche vers Rama, où l'on se rencontra avec les pèlerins qui étaient venus d'Alexandrie par mer. Nicolas de Martoni, avant de partir pour le Sinaï, avait laissé une partie de son argent sur la petite flotte, il était donc forcé, pour reprendre le chemin de l'Italie, d'attendre que les navires fussent prêts à remettre à la voile et que les retardataires eussent achevé leur pèlerinage. Aussi se décida-t-il à laisser partir en avant ses amis et à rester à Rama jusqu'à ce que le second groupe de pèlerins eût à son tour visité Jérusalem. Ce séjour à Rama lui fut rendu très pénible par les mauvais traitements auxquels il fut en butte de la part des Sarrazins qui ne comprenaient pas pourquoi il s'arrêtait si longtemps en ce lieu. Enfin, le 25 octobre, il vit revenir ses nouveaux compagnons et put gagner Jaffa, d'où il s'embarqua pour Beyrouth. Il attendit quelques jours en cette ville que Mello Maltacia fût disposé à reprendre la mer. Mais voyant qu'il tardait trop et n'ayant plus qu'un désir, celui de rentrer au plus tôt dans sa patrie, il monta sur un bâtiment qui se rendait à Chypre, d'où il espérait trouver un navire en partance pour l'Italie. Il visita en détail Famagouste et profita de son séjour en Chypre pour aller jusqu'à Nicosie, dans le désir de vénérer la croix du Bon Larron conservée au monastère de la Sainte-Montagne, voisin de cette ville. Parvenu au but de son pèlerinage après une pénible ascension, il reprit sa route à pied vers Famagouste, en traversant de grandes salines et en passant par Baffa, centre d'une fabrication importante de sucre.

Ayant vu un navire génois qui transportait des pèlerins galiciens et hongrois et se dirigeait vers Rhodes, il s'y embarqua, espérant rejoindre dans cette île son ami Antonaccio. Mais, au moment d'entrer dans le port de Rhodes, la crainte d'un corsaire catalan, qui y était mouillé, força le bâtiment génois à s'éloigner. Désespéré de ce nouveau retard, Nicolas de Martoni réussit à trouver une barque de l'île de Symi qui consentit à le conduire à Rhodes. Le 24 janvier, il aborda en cette île et eut la joie d'y retrouver Antonaccio qui le fit loger avec lui chez frère

Dominique d'Allemagne, chevalier de Saint-Jean, précepteur de Naples.

Au bout de quelques jours, nos voyageurs s'embarquèrent avec des pèlerins français venant de Sainte-Catherine sur un navire de Messine, qui devait les conduire à Venise, moyennant 5 ducats par tête. Après être passés par Stankio et en vue des îles de Calymnos, Lero, Naxos, Paros, Siphnos, ils furent attaqués près de Thermia par des pirates. Pour leur échapper, Antonaccio, Nicolas et une partie des hommes de l'équipage sautèrent dans une barque qui les conduisit à Thermia. Ils résolurent alors de gagner Athènes par l'île de Zea et de là Corinthe, pour y chercher le moyen de se rapatrier. Ils visitèrent Athènes, mais ne purent se rendre à Corinthe par terre à cause de la guerre qui régnait entre le duc de Céphalonie et le despote de Morée, gendres de Nério, duc d'Athènes, qui se disputaient sa succession. Ils songèrent donc à partir pour Négrepont, qui appartenait aux Vénitiens et où ils espéraient rencontrer quelque navire de cette nation. Reçus à Négrepont dans un hôpital somptueusement installé, ils attendirent en vain pendant quarante jours le navire désiré et, en désespoir de cause, ils retournèrent à Athènes par Sykaminon, afin d'avoir recours aux bons offices de Louis « de Prata », archevêque de cette ville. Ce prélat se trouvant alors à Corinthe, près du duc de Céphalonie, les pèlerins se mirent en marche pour l'y retrouver. Ils passèrent par l'ancienne Éleusis et prirent à Mégare une barque qui devait les conduire à Corinthe. Le port étant assez éloigné de la ville, ce fut au prix de grands dangers qu'ils traversèrent cette région où les Turcs alliés au duc de Céphalonie venaient de livrer combat aux troupes du despote de Morée. Enfin, ils entrèrent à Corinthe et y furent hébergés par l'archevêque d'Athènes. Grâce à sa recommandation ils purent s'embarquer pour Céphalonie sur les navires que le duc envoyait en cette île pour y conduire la duchesse sa femme. Le brigantin qui les portait, après être passé à Vostitsa, à Vitrinitsa et à Lépante, les déposa à Patras où l'archevêque, ami de Monseigneur Antonaccio, leur donna l'hospitalité. De là ils se dirigèrent sur Corfou en passant par les Kouzolaires et Leucade. Mais une terrible tempête vint encore une fois entraver leur voyage et les força de se jeter à la côte. Recueillis par les habitants d' « Arenessa », ils purent reprendre leur route vers Corfou par Porto Fanari et Parga. Ayant visité la capitale de Corfou ils touchèrent ensuite à l'île de Casopoli, aujourd'hui Saseno, et, le 7 mai, ils purent enfin mettre le pied sur la terre d'Italie à San Cataldo, au dessus d'Otrante. Une marche de trois semaines, accomplie sous la protection d'une escorte gracieu-

sement fournie par Raymond de Nole, les amena à Capoue le 27 mai. Nicolas de Martoni repartit aussitôt de Capoue pour rentrer à Carinola où ses compatriotes lui firent une réception triomphale. Mais la joie du retour fut pour le pauvre pèlerin troublée par une amère douleur. Dans la foule enthousiaste qui venait à sa rencontre, il chercha en vain sa femme qui était morte quelques semaines auparavant des chagrins et des inquiétudes que lui causait l'absence prolongée de son mari.

Tel est le résumé rapide du récit que Nicolas de Martoni nous a laissé de son voyage.

Bien que présenté sous la forme de journal, ce récit a été rédigé après coup, comme le prouvent certains passages où il est fait allusion à des incidents postérieurs; par exemple, en décrivant l'île de Rhodes où les pèlerins passèrent dans leur voyage d'aller, Nicolas annonce qu'il complétera cette description en parlant du retour. Mais les notes qui servirent à cette rédaction durent être prises au jour le jour, vu la précision des détails et des dates qui, sauf une ou deux exceptions, sont fort exactes, l'indication du jour de la semaine étant fréquemment jointe à celle du quantième du mois. En bon notaire qu'il était, Nicolas de Martoni avait emporté avec lui son calendrier, il le consultait fréquemment et au 1er septembre il ne manque pas de noter que le chiffre de l'indiction change.

Ce récit est fait sur un ton de sincérité qui inspire la confiance. Comme nous le disions plus haut, Nicolas n'hésite pas à confesser naïvement sa timidité dans les dangers; on voit qu'il ne cherche pas à en imposer à ses lecteurs et quand il lui arrive de noter une chose qui lui a paru extraordinaire, comme l'emploi des couveuses artificielles au Caire, il prend soin d'affirmer qu'il n'aurait pas rapporté un fait semblable s'il ne l'avait vu de ses yeux. Il distingue soigneusement entre ce qu'il a constaté par lui-même et ce qu'on lui a raconté. Ainsi, en parlant des « serpents à quatre pieds » que recèle le Nil, il avoue n'en avoir jamais vu, mais ajoute qu'il a rencontré des animaux semblables, bien que beaucoup plus petits de taille, dans le désert du Sinaï. Enfin, sa narration montre qu'il était observateur et qu'il visitait consciencieusement les villes qu'il traversait.

Nous estimons donc qu'on peut s'en rapporter à son témoignage pour les constatations qu'il affirme avoir faites lui-même, et croire à l'exactitude des nombreux détails qu'il fournit sur l'état des lieux et des monuments, sur les usages, sur le costume.

Comme on peut s'en rendre compte par l'analyse que nous en avons donnée, son itinéraire se rapproche beaucoup de celui que

suivit le seigneur d'Anglure en 1395-1396, et pour l'Égypte, le Sinaï, la Palestine, Chypre et Rhodes, ces deux relations, presque de même date, se complètent utilement l'une par l'autre [1].

En ce qui concerne le mont Sinaï, les souvenirs de Nicolas de Martoni peuvent être rapprochés également de ceux des explorateurs de notre époque. Comme le désert qui l'entoure, le couvent de Sainte-Catherine semble insensible à l'action des siècles, et tel le virent les pèlerins italiens de 1394, tel le décrit un voyageur français en 1894. Sous le style magique de Pierre Loti [2], cette « relique des vieux temps » nous apparaît absolument dans le même état qu'à travers la relation sèche et prosaïque de Nicolas de Martoni.

Que l'écrivain moderne fasse passer devant nos yeux l'entrée de l'abbaye avec « sa petite porte basse, toute basse, entièrement bardée de fer », et ses « deux autres petites portes semblables qui viennent après, coupant un chemin voûté qui tourne dans l'épaisseur d'un rempart », ou qu'il nous décrive l'église avec sa « profusion de lustres, de lampes d'argent, qui descendent d'en haut, formant, au-dessus des parquets de mosaïque, une sorte de seconde voûte suspendue, compliquée, étincelante »; qu'il nous montre « les jardins peu à peu gagnés sur l'aridité de la montagne, disposés en terrasses successives, entourés de grands murs, et où poussent des cyprès, des oliviers, des vignes, quelques citronniers »; qu'il nous parle des reliques de sainte Catherine, enfermées dans une châsse de marbre, ou bien qu'il nous peigne cette « centaine de Bédouins en haillons noirâtres, affamés venus des lointains du désert », auxquels les moines vont faire la distribution de pain : on dirait vraiment qu'il se contente de traduire textuellement, en le parant des ornements de sa belle langue imagée, le récit de cet Italien qui, juste cinq cents ans auparavant, a visité les mêmes lieux.

La description de Jérusalem, qui occupe d'ailleurs dans l'ouvrage une place relativement restreinte, offre peu d'intérêt puisque, de l'aveu même de l'auteur, elle est basée en grande partie sur ces sortes de guides des pèlerins qui existaient alors en grand nombre et dont un spécimen a été publié à la suite du *Voyage du seigneur d'Anglure* [3]. Çà et là, cependant, quelque

1. Voyez aussi les voyages de Jacques de Vérone en 1335 (*Rev. de l'Or. latin*, III, 163-302), et de Simone Sigoli en 1384 (*Viaggio al monte Sinai*. Milano, 1841, in-8°).
2. Pierre Loti, *Le Désert*. Paris, 1895, in-12, p. 44, 50, 57, 62, etc.
3. François Bonnardot et Auguste Longnon, *Le saint voyage de Jherusalem du seigneur d'Anglure*, Paris, 1878, in-8° (publications de la Société des

remarque vient jeter une note personnelle dans le récit. Par exemple, lorsqu'il parle de la sépulture des étrangers au champ de Haceldama, Nicolas observe que lors de son passage il était impossible de regarder à l'intérieur des caveaux à cause de l'odeur pestilentielle que répandaient les cadavres des pèlerins qu'on y avait récemment jetés.

La partie la plus intéressante et la plus nouvelle des souvenirs de voyage de Nicolas est celle relative à la traversée de la Grèce, qui était située en dehors de la route suivie d'habitude par les pèlerins.

On trouve là une curieuse description d'Athènes qui dénote chez l'auteur la préoccupation, bien rare à cette époque, de recueillir les souvenirs de l'antiquité. Nicolas de Martoni pria quelques habitants de la ville de le guider dans la visite des monuments anciens, et il put ainsi nous laisser sur l'état de ces édifices quelques détails qui, bien que succints, empruntent un véritable intérêt à l'extrême rareté des renseignements topographiques relatifs à la ville d'Athènes pendant le moyen âge.

On lui fit voir d'abord deux fontaines magnifiquement sculptées où devaient, disent les auteurs, venir se désaltérer tous les étudiants d'Athènes, fiction qui, suivant la remarque de Nicolas, signifiait que les jeunes gens avaient le devoir de boire à longs traits l'enseignement d'Aristote et des autres philosophes.

Il visita ensuite un édifice mesurant 20 pieds de long et 16 de large, recouvert d'architraves de marbre qui portaient encore la trace des dorures et des peintures ayant servi jadis à leur décoration. C'était, disait-on, l'école d'Aristote, devant laquelle s'ouvrait une colonnade également ornée de peintures et de dorures qui, d'après la même tradition, aurait servi au grand philosophe de lieu de promenade et de repos.

De là, il se rendit au monument dans lequel on reconnaît aujourd'hui le temple de Jupiter Olympien et qu'on désignait sous le nom de palais d'Adrien. Il était déjà en ruines et se composait de vingt colonnes, hautes d'environ 80 palmes et assez grosses pour qu'il fallût quatre hommes afin de les embrasser. Ces colonnes supportaient un entablement de marbre. Auprès d'elles, s'élevait l'ancienne porte du temple, aussi belle, dit Nicolas, mais plus petite que l'entrée des tours de Capoue.

Notre voyageur mentionne ensuite un immense pont bâti en

anciens textes), pp. 115-121. La relation du pèlerinage de Jacques de Vérone (1335) débute par un texte du même genre, qui ressemble beaucoup à l'énumération donnée par Nicolas de Martoni. (*Rev. de l'Orient latin*, III, 163-169.)

dehors de la cité et couvert de nombreux édifices. C'était, dit-il, sur ce pont et de chaque côté de lui que se donnaient les jeux de courses et de combats; il est facile de reconnaître à ces détails qu'il s'agit du Stade.

Il arrive enfin à l'Acropole et parle d'une grande salle formée de treize colonnes surmontées d'architraves longs de 30 pieds, supportant des corniches de marbre : c'est sans doute le palais construit dans les Propylées. Puis il décrit avec quelques détails l'église Sainte-Marie, c'est-à-dire le Parthénon. Suivant lui, c'est une église à peu près de la dimension de celle de Capoue, construite avec d'énormes blocs de marbre reliés par du plomb, autour de laquelle règnent soixante colonnes plus hautes que les échelles employées à la récolte des fruits; pour mesurer leur circonférence cinq hommes devraient se réunir les bras étendus. A l'intérieur, l'église renferme deux nefs placées l'une à la suite de l'autre et contenant chacune un autel. Au-dessus du plus grand de ces autels s'élève un riche baldaquin supporté par quatre colonnes de jaspe, hautes de deux cannes, et qui ne pourraient être entourées que par deux hommes les bras étendus. Tout auprès est creusée une grande citerne; à droite, dans une petite chapelle, on vénère une image de la Madone attribuée à saint Luc. Le pourtour de l'église est garni de quatre-vingts colonnes surmontées d'architraves et de frises de marbre, formant une sorte de balcon circulaire. Dans un des murs, à travers une fente, on aperçoit une pierre qui semble illuminée par un feu intérieur, phénomène auquel on attribuait alors une cause surnaturelle et qui s'explique, comme le disent les relations du XVII[e] siècle, par l'insertion d'une pierre transparente dans la maçonnerie. Parmi les richesses possédées par l'église on remarque une relique de saint Denis de France, témoin sans doute de la tradition qui confond saint Denis l'Aréopagite avec le premier évêque de Paris, et un évangéliaire grec en lettres d'or, copié, dit-on, de la main de sainte Hélène.

Quand il s'agit de choses qu'il n'a point vues par lui-même, les assertions de Nicolas de Martoni méritent moins de confiance. Il était fort crédule et acceptait les yeux fermés toutes les légendes qu'il entendait raconter. Mais dans ce cas même son récit ne manque pas d'utilité, puisqu'il révèle l'existence de traditions locales intéressantes à noter, quelle que soit leur valeur historique.

Tels sont les détails sur la patrie et la vocation de sainte Catherine, la description de la maison d'Hippocrate à Cos et l'histoire de sa fille changée en serpent, la légende relative à deux statues de marbre élevées dans les environs d'Athènes et rappelant, dit-on, le souvenir d'une jeune fille qui obtint d'être

changée en pierre pour échapper à un homme qui la poursuivait et qui subit le même sort qu'elle, enfin la tradition d'après laquelle deux colonnes situées près de l'acropole d'Athènes auraient été jadis surmontées d'une idole qui faisait sombrer tous les navires s'approchant de la côte avec des intentions hostiles contre les Athéniens.

Mais la mention la plus inattendue dans cet ordre d'idées est celle qui désigne comme l'ancienne demeure de la fée Morgane un château antique construit au milieu du canal d'Euripe, entre la côte de Grèce et l'île d'Eubée, à l'endroit où passe le pont qui relie les deux rives[1]. C'est là, dit-on, que la Dame du Lac avait retenu Gauvain prisonnier, et notre voyageur ajoute naïvement que c'est sans doute à quelque lien de parenté avec les fées qui séjournèrent longtemps en ces lieux que les femmes de Négrepont doivent leur remarquable beauté et leur goût pour les riches ornements.

Nicolas est généralement mal servi par ses réminiscences historiques. Il prétend que Godefroi de Bouillon vint mettre le siège devant le Caire, voulant sans doute parler du roi Amauri; d'après lui, les Sarrazins se seraient emparés de saint Louis à Damiette en submergeant son camp sous les eaux du Nil, et le paiement de la rançon du roi aurait tellement appauvri la France que pendant longtemps l'or et l'argent auraient presque disparu de notre pays; ce qu'il raconte de l'histoire de Pâris et d'Hélène n'est pas enveloppé de moins de légendes. Mais quand il parle d'événements contemporains, son témoignage est plus sûr; ce qu'il dit de Renier, ou Nerio Acciaiuoli, duc d'Athènes, et de la guerre qui suivit sa mort, est exact, et il fournit quelques renseignements utiles sur la lutte élevée entre ses gendres, le duc de Céphalonie et le despote de Morée.

La langue dans laquelle est écrite sa relation est un latin assez incorrect[2], où se retrouvent souvent des traces d'italien. Nous ne possédons pas le manuscrit original de cette relation; elle nous a été conservée par une transcription presque contemporaine exécutée au mois de mars 1397 par Cicco Grosso de Balsorano, sur l'ordre de Mgr Roger de Celano, aux bains de Rocca di Mondragone, localité située tout près de Carinola. L'écriture et la marque du papier ont bien, en effet, le caractère italien. Ce manuscrit,

1. Il faut peut-être rapprocher cette tradition du nom de château de la fée Morgane donné, en Italie, à certains phénomènes de mirage.

2. Nous avons dû renoncer à signaler les nombreux barbarismes ou solécismes dont le texte est émaillé; nous nous sommes contenté de reproduire aussi fidèlement que possible les leçons données par le manuscrit.

conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale sous le n° 6521 du fonds latin et relié à la suite de deux traités d'Albert le Grand sur l'histoire naturelle, avait été signalé dans différentes bibliographies anciennes [1].

Mais ces ouvrages le désignant sous les cotes qu'il avait portées primitivement à la Bibliothèque et qui furent deux fois modifiées (n° 371, puis 5785), la trace du volume avait été perdue et M. Rœhricht, en le mentionnant dans sa *Bibliotheca geographica Palaestinæ*, déclare n'avoir pas pu le retrouver.

Des extraits de ce journal, qui avaient été copiés au XVII[e] ou au XVIII[e] siècle, occupent aujourd'hui les folios 190 à 210 d'un volume de mélanges portant le n° 17197 parmi les manuscrits latins de la Bibliothèque nationale.

Léon Le Grand.

1. Jœcher, *Gelehrten Lexicon*, III, 147, et Oudin, *Commentarius de scriptoribus ecclesiæ antiquis* (Lipsiae, 1722, in-fol.; t. III, 1269). Ce dernier, en signalant la relation de Nicolas qu'il dit écrite « satis rudi calamo », reproduit les premières et les dernières lignes du manuscrit et ajoute : « Hujus authoris nullus meminit quem saltem huc usque viderim. » Cf. Fabricius, *Bibliotheca latina mediae et infimae ætatis*, III, 23 et U. Chevalier, *Bio-Bibliographie*.

[NICOLAI DE MARTHONO,

NOTARII,

LIBER PEREGRINATIONIS AD LOCA SANCTA]

I

[A GAETA ALEXANDRIAM USQUE.]

Anno Domini millesimo trecentesimo nonagesimo quarto, die decimo septimo mensis junii anni secunde indictionis, in vigilia Sacratissimi Corporis Domini nostri Jhesu Christi, ego notarius Nicolaus de Marthono [1], de civitate Calinensi [2], volens et cupiens sepulcrum Domini nostri Jhesu Christi et

1. Les différents bibliographes qui ont parlé de Nicolas écrivent son nom *de Marchono;* nous croyons qu'il est préférable de lire *de Marthono.* Il est très probable que notre voyageur tirait son nom de Martoni, petite localité située dans la commune de Galluccio (évêché actuel de Calvi et Teano), à peu de distance de Carinola.

2. Nicolas écrit le nom de son pays de différentes façons, tantôt en toutes lettres : *Calenum,* qui se trouve plusieurs fois, et *Calinum* qu'on rencontre une fois; tantôt en abrégé : *civitas Calin*[*ensis*], ou *Calinola* (*Calinl* avec un signe d'abréviation). *Calenum* pourrait être interprété par Calvi, l'ancien Cales d'Horace et de la table de Peutinger, petite ville de la Campanie répondant aux conditions indiquées par l'ensemble du récit, qui montre que la patrie de notre voyageur était un évêché situé à peu de distance de Capoue, au nord de cette ville; mais les autres formes indiquent qu'il faut y reconnaître Carinola, autre évêché de la Campanie, voisin de Calvi, qu'on désigne souvent au moyen âge sous le nom de Calinensis civitas, et qu'on a aussi appelé Calenum (Voy. Baudrand, *Geographia,* I, 210). Cette identification est confirmée par ce fait que Carinola se trouve au pied du mont Massique et que Nicolas compare souvent les montagnes qu'il rencontre au *mons Marsicus,* tel qu'on le voit de la ville qu'il habite. De plus, l'*explicit* du manuscrit nous apprend qu'il a été copié à Rocca di Mondragone, localité située presque à la porte de Carinola.

alia loca ultramarina visitare una cum nobilibus viris Antonatio de Aspello, de civitate Suessa, et Cobello de Dyano, de civitate Theani, et multis aliis peregrinis, intravimus navim Melli Maltacia, de civitate Gayete, qui, cum quatuor aliis navibus facientibus conservam, accesserunt ad civitatem Alexandrie versus sanctam civitatem Jerusalem.

Die jovis Corporis Domini nostri Yhesu Christi, fuit tempestas maxima diversorum ventorum et maris fluctuum, et applicuimus predicto die prope quandam insulam que vocatur Ventutera [1], que distat a civitate Gayete per milearia triginta. Et girat dicta insula in circuitu milearia sex. Et est ibi maxima copia piscium, et illuc vadunt aliquando piscatores Gayete et Ysche ad piscandum, pro multitudine piscium.

A die vero sabbati vigesimo dicti mensis junii et usque per totum diem martis circa occasum solis, non vidimus nisi celum et aquas. Et fuit infra illos dies maxima tempestas maris ita quod unde aquarum transibant per totam primam copertam navis.

Circa vero occasum solis dicto die martis, peregrini omnes et marinarii inceperunt videre montes insule Sicilie, sed ego notarius Nicolaus videre non potui propter nimiam debilitatem visus.

Die vero mercurii in die beati Johannis Baptiste, fuit tranquilitas maris, et applicuimus prope insulam Maritimi que est prope civitatem Trapani, quam ego notarius Nicolaus bene vidi quia videbatur mons magnus, sicut mons Marsicus de civitate Calinensi.

De insula Pantalarea [2]. — Versus insulam Sicilie, est quedam insula versus septendrionem que vocatur Pantalarea, que girat milearia viginti, in qua alias habitabant Sarraceni, nunc vero dominantur Januenses.

De insula Gocze. — Die veneris xxvi° dicti mensis junii circa horam vespertinam, applicuimus ad quandam insulam que vocatur Gocza [3], que girat in circuytu milearia xxx, cui dominatur Arthalis de Rahona; et est in dicta insula quodam

1. Ventotene.
2. Les titres des différents paragraphes que nous imprimons ici en italiques sont placés en manchettes dans le manuscrit.
3. Ile de Gozzo.

castrum cum casalibus foculariorum quadringentorum, et sunt vinee, et est ibi magna copia bommicis et cimini et carnium omnis generis. Sunt rotuli [1] x carnium vaccinarum pro uno carleno; edus valet grana IIII et rotulus carnium crastatinarum [2] valet grana duo.

De insula Mante. — Prope vero dictam insulam Gocze per milearia tria est insula Mante [3] que girat milearia LX, cui dominatur dictus Artalis de Rahona, et est in dicta insula una civitas tantum cum casalibus in quibus morantur focularia quatuor millia et est ibi copia magna omnium rerum ad vitam hominis pertinentium, quemadmodum in dicta insula Gocze. A dictis insulis videbantur montes insule Sicilie que distabant per milearia LX, a quibus ivimus longe et cum magno timore, propter timorem navium et galearum Cathalanorum que erant in obsedione civitatis Cathanie de Sicilia.

Dicto vero die veneris XXVI° dicti mensis junii, discessimus a dictis insulis Mante et Gocze per altitudinem maris et seperatis a nobis tribus navibus Januensium, inlicentiato hospite, in quarum una erat capitaneus quidam Januensis, arripientibus iter eorum versus Alexandriam, remansimus cum aliquali timore propter dicta navilia Cathalanorum, et per dies octo non vidimus nisi celum et aquas.

De Modona et Corona. — Sequenti alio die veneris III° die mensis julii ejusdem secunde indictionis, circa horam vespertinam, vidimus montes insule Sapientie, in qua insula non est nisi quoddam fortilitium in sublimi loco positum, in quo fit custodia pro securitate terrarum Corone et Modone, que distat a dicta insula Sapientie per milearia tria; et ultra dictam terram Modone est terra Corone que distat a dicta terra Modone milearia XL. Quibus terris dominantur Venitiales. Que terre alias fuerunt de dominio regis nostri Ytalie, qui rex dedit dictis Venitialibus ut custodirent illud mare pro subsidio aliarum terrarum Romanie que erant in confinibus dictarum terrarum, propter discursionem Sarracenorum. Et sic Venitiales sub eodem pretestu remanserunt in dominio dictarum terrarum.

1. Mesure de poids italienne.
2. Pour castratinarum. De même plus loin on trouve *crastati* pour *castrati*.
3. Ile de Malte.

Die dominico v° dicti mensis julii in albis, versus insulam Citrini [1], oviavimus quatuor navibus simul euntibus longe per sex milearia, de quibus satis dubitavimus et omnes paravimus nos cum armis, dubitantes ne essent naves cursorum. Que naves quatuor arripuerunt iter eorum versus occidentem.

De insula Citrini. — Dicta vero insula Citrini distat a quodam monte qui dicitur Capud Sancti Angeli per milearia x, qui mons est in terra firma et est capud Romanie. Et est in dicto monte quadam ecclesia cum uno remita. In dicta insula Citrini, est una civitas et ei dominantur Venitiales.

De insula Citrini. — In qua quidem insule Citrini Paris, filius regis Priami Troyane civitatis regis, dum vellet ire pro ultione Exionis, sororis sue capte et portate per illos de Grecia, ultra voluntatem Hectoris et fratrum aliorum suorum qui prenosticaverunt destructionem civitatis Troye, accessit cum pluribus navibus versus Greciam et applicuit ad dictam insulam Citrini, in qua erat et nunc est quodam templum; ad quod templum illo tunc accessit Helena, uxor regis Menalay qui dominabatur in illis partibus Romanie, que tunc Grecia erat, et videntibus se ad invicem dicto Paride et dicta Helena regina, que erat in pulcritudine gemma omnium mulierum, filocapti fuerunt ad invicem ferventi amore, et sic ipsam Helenam capuit in dicto templo insule Citrini et eam portavit Troyam. Ista ystoria relinquatur scientibus et legentibus Troyanum. In dicta insula, est maxima fertilitas carnium et dantur crastati septem pro uno ducato.

De insulis Ovi, Assi et Patassi. — Prope dictam insulam Citrini per quatuor milearia et per duo sunt tres insule parve, quarum una vocatur insula Ovi [2], que dicitur girare per unum mileare, sed mihi videtur non esse majorem castri Ovi de Neapoli. Alia insula vocatur Assu et alia Patassu [3], que videntur ejusdem magnitudinis sicut insula Ovi. In quibus tribus insulis parvis nulla est habitatio.

De tempestate maris. — Sciendum est insuper quod die

1. Ile de Cerigo.
2. Ile d'Ovo.
3. L'écueil d'As est signalé près de Cérigo par la relation de Jacques de Vérone (*Rev. de l'Orient latin*, III, 1895, p. 174). Nous n'avons pas trouvé « Patassu ».

lune VI° die dicti mensis julii, post prandium, supervenit quidam ventus contrarius quem marinarii vocant Boyram, ex cujus venti potentia tempestas maris subito fuit facta, excitans fluctus maris vehementer ita quod velum et arbor videbantur ad infima aque circumflectere. Quo viso, ego notarius Nicolaus, perterritus timore magno, electo per me loco silentii in uno angulo puppe navis, flebam amare, genas et faciem meam lacrimis rigabam, flens mea delicta, videns marinarios omnes perterritos, rogans Deum ut misereretur peccatis meis et animam meam susciperet commendatam. Et duravit dicta tempestas fortune per tres horas et perdussit nos retrorsum per milearia quadraginta, et stetimus ad applicandum ad dictam insulam Citrini, a qua discessimus, propter dictam fortunam, usque ad diem jovis de mane nonum diem dicti mensis julii.

De insulis Archipelagi. — Die veneris X° dicti mensis julii, applicuimus intra insulas Mili[1] et aliarum insularum, que sunt capud Arcipelagi; et versus dictam insulam Mili circa meridiem est insula Candie, que girat milearia sexcenta, in qua sunt illa bona vina et malvasia. Cui insule dominantur Venitiales. Et subsequenter invenitur insula Sancti Georgii, que est inhabitabilis, et subsequenter est insula Santurini[2] que girat milearia XX; est habitabilis et est de Archipelago. Dictum Archipelagum est ducatus, et sunt tante insule habitabiles et inhabitabiles ultra tricentas, et omnes sunt de dicto ducatu. Dux vero dicti Archipelagi fuit occisus, et remansit mater sua, que aliquibus dictarum insularum dominatur, et aliquibus dominantur Venitiales. Et est sciendum quod omnes dicte insule alias fuerunt de Grecia et nunc omnes sunt Greci. In quo archipelago est quedam insula que vocatur Ssiu in qua reperitur et fit mastis[3], et in nulla alia parte reperitur preter ibi et ideo venditur magna quantitas pecunie ultra ducatos quindecim millia annuatim. Que insula Candie armat galeas XVI quandocumque vult; et est in dicta insula Candie Liberintum in quo alias fuit Minotaurus.

De insula Stampalea. — Die sabbati XI° dicti mensis julii,

1. Ile de Milo.
2. Ile de Santorin.
3. Ile de Scio, où se récolte le mastic, résine de lentisque.

applicuimus prope insulam que dicitur Stampalea [1], que girat milearia xxx et alias fuit habitata, set destructa a Turchiis est inhabitabilis, vero apparet ibi castrum cum meniis; et sunt in dicta insula animalia silvestria ut puta capre, asini et alia animalia.

Die dominico XII° mensis julii ante horam prandii, applicuimus intra insulas multas habitabiles et inhabitabiles que distabant una ab alia, aliqua per quatuor milearia, aliqua per tria, aliqua per duo, et aliqua per quinque.

De insula Lango. — Habitabiles sunt insule Langonis [2], cui dominantur Frerii Rodi, que girat per milearia ducenta in qua sunt plura castra et casalia. Versus quam insulam est Torchia, que est terra firma, et sunt montes alti, sicut mons Marsicus; que distat a dicta insula milearia xv.

De insula Niczari. — Et est ibi prope unde transivimus, per milearia duo, insula Niczari [3], que girat milearia XVIII, et similabatur montibus Roccecte et montis Fassiani de civitate Calinensi; in qua insula sunt tria castra, unum prope litus maris et alia in altitudine montium, et sunt plura casalia et habet maximam copiam fructuum, verum non faciunt granum sed ordeum. Cui insule dominantur Frerii Rodi, alias vero dominus Antonius Assanti de Yscha dominatus fuit dicte insule Niczari quam acquisivit isto modo : videlicet quod cum ipse iret in cursu cum quadam galea, cepit captivam quamdam galeam Turchorum in qua fuit quidam dominus Turchus, pro cujus Turchi redemptione habuit dictam insulam Niczari.

De insula Niczari. — Cui insule dominatus fuit usque ad mortem suam et post ejus mortem dominatus fuit quidam filius suus qui, cum iret ad dictam insulam post mortem patris et staret ibi ad dominandum, in dicta insula mortuus fuit naturali morte. Post cujus mortem dicti Frerii Rodi ceperunt eam et ad presens dominantur. Dixit procurator fratris Dominici de Alamania, qui maximus in ordine et procurator magni Magistri in tota insula Rodi, quod de parte sua ficuum siccarum habet annuatim ducatos duo millia et ducentos, tanta est copia ficuum in dicta insula.

1. Ile d'Astropalia.
2. Ile de Cos ou de Stankio (Istankoï).
3. Ile de Nisyros.

Cum essemus prope dictam insulam Niczari per duo mileaaria, venerunt ad nos sex Greci de illo castro cum una barculina et ascenderunt navem, explorantes de novis regni, et bene potaverunt in dicta navi, promittentes reddire ad nos ad vendendum nobis de carnibus recentibus, uvis et melonibus, de quibus multum eramus avidi. Et euntes numquam reddierunt.

De insula Ssimie. — Ultra vero dictam insulam Niczari invenimus insulam Ssimie[1] in qua sunt, ut dicitur, de melioribus vinis mundi et tenent dicta vina in zarris de creta quia non habent vegetes nec lignamina ex quibus faciant. Cui insule dominantur dicti Frerii Rodi. Que insula Ssimie omni die mittit uvas in magna quantitate ad vendendum in dicta civitate Rodi, que uve sunt optime et bonum forum, et multas comedimus dum fuimus ibi.

De Rodo. — Die lune XIII° dicti mensis julii ante horam tertiarum, applicuimus ad civitatem Rodi, cujus civitatis facta longum esset scribendi, sed sub brevitate dico quod videtur michi civitas magna sicut quasi Capua vel circa. Et est divisa civitas, in qua est castrum et ecclesia Sancti Johannis, a burgo per menia alta et turres altas et spissas.

De burgo Rodi. — Burgum dicte civitatis est clausum meniis altis, in quo burgo major habitatio gentium est quam intus castrum et in dicto burgo sunt stalenses, spetiarii et alii mercatores et est conjunctus marine.

De molendinis Rodi. — Portus dicte civitatis est satis pulcer et cum pulcro molo, in quo sunt navilia undecumque venientia; in quo molo sunt molendina quindecim que macinant et volvunt a vento, sic constructi quod hic non posset calamo declarari, nisi stilo vel digito designetur, et distat unum molendinum ab alio forte per tres candas[2], et quodlibet ipsorum venditur in extaleum pro unciis sex annuatim.

De jardenis Rodi. — In circuitu dicte civitatis, sunt jardena arangenorum, lominarum[3] et alterius generis omnium fructuum. In quolibet jardeno, est fons magnus et molendinum ad ventum, unde trahit de dicto fonte aquam volvendo rotam cum dicto vento, et cum cantarellis ligatis in rota que volvitur.

1. Ile de Symi.
2. Pour *cannas;* notre texte confond souvent les notations *ann* et *and.*
3. Sans doute pour *limonarum.*

Et cadit dicta aqua et vadit per conductum ad unum magnum fontem, sicut palmentum[1] uvarum, et sicut fons est plenus, de sero totum jardenum rigatur ex dicta aqua.

Dico inclusive quod, secundum meam extimationem, in mundo non reperiuntur jardena pulcriora. In quolibet jardeno, sunt domus et habitationes, et in aliquibus sunt hospitia ita pulcra cum salis et cameris quod unus comes posset habiliter hospitari; et est tanta quantitas jardinorum quod extimo quod durant in circuytu civitatis per milearia tria et etiam quatuor.

De bono are Rodi. — Insuper dico quod in dicta civitate est aer optimus et nunquam vidi tot senex quot vidi in dicta civitate cum barbis maximis, aliquos LXXX, aliquos centum, aliquos centum viginti annorum, et vere plures videbam senex quam juvenes per plateas.

De presbiteris Rodi. — Homines dicte insule sunt Greci et fidem grecam tenent. Clerici dicte civitatis, qui vocantur papas, omnes portant barbas et capillos capitis longos et cerrutos[2] quantum possunt, et omnes portant pileos magnos et largos in capite sine caputeo et conjungantur semel virginibus et multum libenter layci dant eorum consanguineas dictis clericis. Et sunt christiani in dicta civitate. Major ecclesia est archiepiscopatus satis opulentus.

De ecclesia Sancti Johannis de Rodo. — In dicto castro, est ecclesia Sancti Johannis, et est parva ecclesia sed multum devota, et dicitur quod sunt in dicta ecclesia multe reliquie, inter quas est quedam crux facta de illo vase in quo stetit aqua cum qua Dominus Yhesus Christus lavit pedes discipulorum, et fuerunt facte de dicto vase due alie cruces que dicuntur esse in aliis ecclesiis. Et est in dicta ecclesia una de spinis corone Christi. De hiis omnibus inferius fiet clara mentio, quia in mea reversione vidi omnes reliquias.

De hospitio magni Magistri. — In dicto castro, est quodam magnum hospitium cum multis et magnis salis et cameris in quibus manent frerii, inter quas sunt sale et camere pulcris et variis laboribus in quibus manet magnus Magister ordinis, quando est in civitate Rodi. Et est hospitale lectorum

1. Pressoir, en italien *palmento*.
2. Touffus, de l'italien *cerruto*.

magnum pro peregrinis et infirmis, in quo fit magna helemosina, cum medicis semper paratis et aliis rebus pro infirmis necessariis.

De ecclesia Sancti Antonii. — Extra civitatem, est ecclesia Sancti Antonii subdita dicto ordini Sancti Johannis, constructa ad lamiam [1], cum magno cortilio, quasi unius modii, clauso ad portam. Et in circuytu muri dicti cortilii, sunt LI sepulture ad arcus et lamias sicut sunt ille de Sancto Matheo de Caleno, in quibus non seppelliuntur nisi fratres dicti ordinis. Verum illi qui sunt nobiles et milites seppelliuntur intus ecclesiam Sancti Johannis de Rodo et intus dictam ecclesiam Sancti Antonii, prout ipsi disponunt in ultimis voluntatibus eorum. Sed major pars freriorum seppellitur in dictis sepulturis pro eo quod est ibi absolutio culpe et pene omnibus vere penitentibus morientibus et seppellientibus se ibidem.

De sancto Antonio et ejus miraculo. — Est in dicta ecclesia Sancti Antonii quedam figura sancti Antonii de qua magnum recitatur miraculum : quod quidam spiritu diabolico instigatus dedit cum quadam lancea et percussit dictam figuram in faciem, cujus ictus vulnus adhuc apparet in facie dicte figure. Et statim, dato dicto ictu, accensus fuit ingne beati Antonii, ita quod ardebat corpus suum sicut si fuisset lignum, et ille infelix peccator videns se sic accensum projecit se in mare, quod erat prope, ut ignis extingueretur, quo projecto tanto plus ardebat corpus suum in mare, et statim totum suum corpus fuit mirabiliter combustum. Ferrum dicte lancee stat suspensum ancte dictam beatam figuram, et multe ymagines argentee et multa alia vota navium et cerei sunt in dicta ecclesia.

De ecclesia Sancti Nicolai et de quodam ydolo. — In capite moli, est quedam ecclesia vocabuli Sancti Nicolai, et dictum ac certificatum fuit michi quoddam magnum mirabile quod, antiquo tempore, fuit quidam magnus ydolus, sic mirabiliter formatus quod unum pedem tenebat in capite dicti moli ubi est ecclesia Sancti Nicolai et alium pedem tenebat in capite alterius moli ubi sunt molendina, que mola distant

1. D'après les différents passages où se rencontre ce mot, il semble avoir le sens de plafond ou de voûte.

unum ab alio per medium mileare; super quibus stabat squarratus [1] et rectus, et est corpus dicti ydoli tante altitudinis quod naves et alia navilia, in quantumcumque fuissent magne altitudinis, cum volebant intrare portum Rodi, transiebant cum arboribus et velis subtus inter tibias et crura dicti ydoli, et quisquis ascendebat ad capud dicti ydoli videbat centum milearia longe, tante erat altitudinis. Deinde destructus fuit.

De nomine ydoli. — Qui ydolus vocatus fuit Coliseus et ideo homines dicte insule, quibus beatus Paulus tot epistolas emisit ad convertendos eos ad fidem sanctam catholicam, vocabantur Colescenses a dicto ydolo Coliseo vere invocato.

De factis Rodi plus non est dicendum. Die dominico XVIIII° dicti mensis julii circa horam vespertinam, discessimus de porto Rodi et accessimus versus Alexandriam.

II

[Descriptio Aegypti.]

De Alexandria. — Die veneris XXV° [2] dicti mensis julii in hora tertiarum applicuimus ad portum Alesandrie, in quo invenimus decem naves; et statim cum applicuimus venerunt quatuor Sarraceni cum columbis, et explorato a nobis unde erant naves et de quo erant onerate, statim unus illorum scripsit unam lecterulam et eam ligavit in alis columbi, quibus relapsatis cum lictera, volaverunt primo ad ammiratum Alexandrie et postea ad Cayrum versus ubi erat soldanus. Et sic talem modum tenent Sarraceni in quolibet navilio magno quod venit ad dictum portum Alesandrie, et sic vidi ego notarius Nicolaus pluries fieri, dum fuimus in dicto portu, quando venerunt navilia.

De portis Alexandrie. — Civitas Alesandrie habet duos portus naviliorum, videlicet primum portum in quo manent omnia navilia christianorum, qui portus est magnus et girat in

1. Placé d'équerre.
2. Il y a là une erreur de quantième qu'il faut probablement imputer au copiste; le vendredi était le 24 juillet.

circuytu, ut michi visum fuit, per tria milearia, et distat a porta civitatis per unam balistratam.

Est alius portus ab alio latere versus meridiem, ad quem non possunt accedere navilia christianorum, et in dicto portu manent navilia Sarrecenorum. Ratio est quia a portu predicto capta fuit civitas Alesandrie per regem Ciprianum [1], et ostensum michi fuit usque quo dictus rex Ciprianus cum sua gente distrussit dictam civitatem. Extimo quod octava pars dicte civitatis fuit distrucssa.

De portis Alexandrie. — Porta dicte civitatis per quam christiani transeunt est magna. Extimo quod introitus sit largitudinis duarum cannarum et altitudinis cannarum trium. Sunt porte magne omnes plactis ferreis coperte. Inter dictam primam portam, est quedam lamia alta revolvens usque ad secundam portam distantem a prima porta forte octo cannis et sunt similes porte ferro coperte.

De custodibus portarum. — Subtus dictam lamiam intra dictas duas portas, sunt custodes multi cum armis in circuytu, et, sicut aliquis christianus transit, dicti custodes statim capiunt eum et ipsum diligenter perquirunt per totum corpus ne portaret aurum, ex eo quod peregrini solvunt pro quolibet centenario ducatorum quos mitteret inter Alesandriam ducatos duos. Mercatores solvunt de decem ducatis unum, et quotiens christianus intrat per dictam portam totiens exquisitus est usque ad sarabulas [2].

De fundicis Alesandrie. — Intus civitatem sunt fundici [3] christianorum, videlicet regni Ytalie, Januensium, Venitialium, Cathalanorum et aliarum partium christianorum regnorum mundi, et in quolibet fundico est cunsulus qui habet gubernare illos de illa regione accedentes ad dictam civitatem et audire rationes ipsorum.

De generatione hominum et habitu ipsorum. — In dicta civitate sunt tres generationes gentium, videlicet sunt Sarraceni qui vadunt induti camisis pandi lini albi, et in capite

1. Pierre Ier de Chypre, qui s'était emparé d'Alexandrie en 1365.
2. Braies. Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 219.
3. Du Cange cite un texte de 1325 mentionnant un de ces consulats d'Alexandrie : « Veridica insinuatione accepimus quod in Alexandria est quedam domus, que vocatur fundicus Massiliensium. »

portant faciolum panni lini albi in multis pligis et videtur sicut macchanyanum (?) et sunt dicti facioli longi L et aliqui LX brachiorum.

De habitu Judeorum. — Sunt Judei qui vadunt cum dictis vestimentis albis et portant capud ligatum ad predictum modum, sed facioli sunt coloris croci.

De habitu christianorum de centura. — Sunt christiani de centura [1] qui vadunt cum dictis vestimentis et portant capita ita ligata, verum facioli sunt coloris azolini et sunt boni christiani, qui credunt in Deum Patrem, Filium et Spiritum Sanctum et omnes tres unum adorant, et credunt in beatam et gloriosam Virginem Mariam et alios sanctos, et veniunt aliqui ex eis de India, qui similiter credunt et habent eorum ecclesias per se pictas cum figuris sanctorum et sanctarum, in quibus celebrant missas more eorum.

Ratio variationis ligamentorum. — Et ista variatio ligamentorum capitum facta fuit a quando dicta civitas capta fuit per supradictum regem Ciprianum, ex eo quod Judei et christiani de centura portabant caputea in capite et alia indumenta ad modum christianorum, et propterea Sarraceni volunt cognoscere utrum genus per se Judeorum et christianorum.

De quantitate civitatis et gentium. — Civitas ipsa est major civitate Neapoli, ut generaliter tenetur, verum non habet pulcra hospitia generaliter, et habet tantam quantitatem gentium quod non posset calamo scribi, et omni hora diei platee sunt ita plene gentium quod homo non potest uno pede ambulare quod non tangat et tangatur.

De plateis. — Platee sunt longissime semper ita plene gentium, aliqua trium milearium, aliqua duorum, aliqua unius, et sunt omnes artes mundi. Est inter alias plateas in qua venduntur pandi auri et serici, coperta desuper tabulis laboratis, que durat per unam milleare; et sunt tanti de dictis pannis quod vix unum regnum illos emere posset.

De carcere beate Catherine. — Est intus dictam civitatem prisonia ubi stetit captiva beata Catherina, que est sicut parva camera, et sunt due columpne ibi magne et grosse, a dextris

1. Voyez sur cette appellation Du Cange au mot CHRISTIANUS, C. Couderc, *Journal de voyage de Louis de Rochechouart*, Paris, 1893, in-8°, p. 89, et Jacques de Vérone (*Rev. de l'Orient latin*, III, 244).

et sinistris platee, in quibus ipsa beata Catherina fuit ligata et fustigata, et est in dicta prisonia quodam foramen parvum unde angelus Dei et Domini nostri Yhesu Christi ferebat cibum dicte beate Virgini, de quo foramine magnum recitatur miraculum quod pluries dictum foramen fuit clausum et muratum fabrica et deinde semper inventum fuit apertum.

De vino et fructibus. — In dicta civitate sunt optime uve ; ficus et alii fructus non sunt boni; vinum non bibunt Sarraceni, nec volunt quod aliquis christianus mittat intus unam guttam, verum ammiratus gratiose concedit consulis quod possint emere unam vegetem per quemlibet per annum et est carissimum. Dixit michi consulus Gayete quod valet salma de vino Candie uncias quatuor.

De habitu mulierum. — Mulieres Sarracene portant cammisos albos et mantellum desuper capud de panno lini albi, et totam faciem portant copertam preter oculos.

Omnes Sarraceni, tam masculi quam femine, sunt pro majori parte nigri et aliqui seminigri; extimo quod de centum non sunt decem albi.

De meniis civitatis. — Menia dicte civitatis sunt pulcra et turres spisse in circuytu et barbacanis, et in pluribus turribus sunt briccule [1]. Intus per totam civitatem sunt pedes daptilorum innumerabilium modicum alte que ducunt fructum in numero copioso.

Sed quando nos ibi fuimus, ultima edomeda mensis julii dicte secunde indictionis, fructus dictorum daptilorum non erant boni seu maturi ad commedendum.

De montibus Alexandrie. — Sunt in dicta civitate montes duo artificialiter constructi de fimo et immunditia platearum et domorum, qui montes distant unus ab alio per milearia duo, in quorum uno, qui est altior monticello Sancti Archangeli de Calino, est in sublimitate turris una, et sicut dictus mons crescit propter dictum fimum et immundiciam, sic dicta turris crescitur fabrica et hoc fit ad designationem, ut navigantes possint invenire et cognoscere dictam civitatem a longe, quia civitas ipsa est in loco plano et infimo constructa.

De exitu Alexandrie. — Die dominico VIIII° die mensis

1. En vieux français *bricole*, machine de guerre destinée à lancer des pierres.

agusti post prandium, discessimus de Alesandria cum LIIII Frandanisis [1] inter quos erant quatuor milites, quorum unus erat dominus terrarum qui habebat XX familiares ad suas expensas et erant inter eos certi nobiles, et omnes erant pulcri juvenes, ita quod nullus excedebat etatem tricesimi anni; et solutis per unumquemquam nostrum XXXIIIIor ducatis, congregati omnes ante portam que dicitur de Lopepe exivimus cum maximo timore et rumore, dubitantes ne essemus exquisiti pro pecunia, ex eo quod nulla pecunia potest intrare in Alesandriam quod non solvantur ducati duo per centenarium.

Et accessimus predicto die ad quodam parvum flumen quod dicitur Lu Calese [2], distans ab Alesandria per unum mileare et medium.

De natura fluminis Calese. — Natura dicti fluminis talis est : est quodam brachium magni fluminis quod dicitur Thigris et dictum brachium fluminis omni anno descendit a flumine magno, quod transit prope Cayrum, in principio mensis agusti, et quando primo descendit est modica aqua, postea omni die crescit una gubitata et quando est aqua in loco debito transit per certa canalia. Fluit per ipsa canalia ad civitatem Alesandrie et omnes cisterne Alesandrie implentur de dicta aqua, et quando est plena una cisterna vadit ad aliam subtus terram, quemadmodum implentur putei civitatis Theani. Et cum sunt omnes cisterne plene, elevatur dicta aqua, et sufficit in Alesandria per totum annum, et est optima aqua ad bibendum. In veritate, ego notarius Nicolaus et mei socii tanta bibimus, dum fuimus XVII diebus in Alesandria, omni hora diei, quod credo, si fuisset de aqua Calinole vel Theani, occidisset nos propter intensum calorem.

Sed cum ipsam bibebamus statim per sudorem erat degesta. In vino quod bibebamus ponebamus tres partes aque, eo quod

1. Flamands, par suite de la confusion qui se produit quelquefois en italien entre l et r. Un peu plus loin les mêmes individus sont désignés sous le nom de *framingi*.

2. Ce paraît être l'ancien bras du Nil connu sous le nom de branche Canopique, qui a servi à faire le canal d'Alexandrie. Jacques de Vérone rapporte que les Sarrazins donnaient au Nil le nom de Calizino ou Calismo (*Rev. de l'Orient latin*, III, 191 et 239) et M. Röhricht cite, à ce propos, les autres formes Calige et Calix. D'après Maillet (*Desc. de l'Égypte*, II, 5) calige signifie canal.

vinum erat grande de Candia et erat carum, et quilibet volebat tarenum [1] unum in quolibet pastu de vino.

De cisternis et campis Alesandrie : quomodo implentur et rigantur. — Ex dicta aqua, cum sunt plene cisterne, rigantur omnes campi Alesandrie, que transit per conductos et canalia, et implentur omnes campi, itaque ascendit super omnes campos per unam cannam, alicubi plus, alicubi minus, secundum quod loca sunt prona et alta. Et stat dicta aqua super omnes campos XL diebus, postea elevatur et Sarraceni seminant campos ipsos.

De mora nostra prope Calese. — Stetimus prope dictum flumen Calese a dicto die dominico et usque ad diem martis, XI° dicti mensis agusti, et malas dies et noctes habuimus, expectantes litteram ammirati Alesandrie transmictendam de nostro accessu ad ammiratum Cayri, et dubitantes ipsam litteram non posse habere propter suam iniquitatem, quia ipse admiratus iniquissimus homo est et hodio habentur ab omnibus de Alesandria et ejus pertinensiis.

De recessu de Calese. — Predicto die martis turchiusmagnus noster qui nos conducebat ad beatam Catherinam, nomine Santaacha, venit cum dicta littera ammirati, et intravimus dictum flumen cum rebus nostris, cum tribus barculinis accedentes per dictum flumen versus Cayrum.

De jardenis. — Per tria milearia ab utraque parte dicti fluminis invenimus jardena magna daptilorum, cassie et aliorum fructuum cum domibus multis maxariarum [2] Sarracenorum juxta litus fluminis et erat tanta quantitas daptilorum quod videbatur sicut nemus Sancti Laurentii quando itur Capuam.

De natura fluminis Calese. — Durat dicta aqua dicti fluminis Calese per sex menses, postea dessicatur et non fluit usque ad alterum mensem augusti, et sic cum dictis modis et formis fit singulis annis. Dicunt Sarraceni quod dicta aqua fluminis fluit de paradiso terrestri et propterea dicunt esse ita bonam.

De casalibus prope flumen. — Per totam predictam diem invenimus juxta litora dicti fluminis casalia spissa in quibus

1. Monnaie usitée en Pouille et en Sicile.
2. Fonctionnaires. (Du Cange, éd. Didot, IV, 329.)

sunt domus sicut tomma [1] clibani, et subtus sunt concave, in quibus habitant Sarraceni, et invenimus tota predicta die maximam quantitatem puerorum et puellarum juxta litus dicti fluminis petentium panem ad eorum linguam, eo quod sunt pauperes.

De periculo magno navicule fracte in flumine. — Sequenti vero nocte, stantes in navicula et sompno dediti, membra misera fatigata requiem querebant ex intenso solis ardore. Sompnum accepimus, et dum dormiremus induti supra dictam naviculam, circa mediam noctem, quoddam mortale nobis accidit sinistrum quod, cum transiret dicta navicula et oviaret se cum quadam alia navicula, ex defectu tenentis timonem et eam gubernantis, tetigit in quadam fabrica muri stantis juxta dictum flumen, ita quod carena ipsius navicule statim aperta fuit et aqua intravit in eam et intrabat habundanter. Turchiusmagnus noster statim nos a sompno excitavit cum magno rumore, dicens : « Surgite, surgite, o peregrini, et proicite vos in aqua, et exeatis flumen, aliter omnes perimus et mortui sumus. » Voluit Deus, qui est auxiliator et occursus omnium miserorum, quod navicula ipsa, antequam suffocaretur aqua, adhesit se litori cujusdam insule dicti fluminis, et sic cum magno timore discendimus ad dictam insulam et res omnes et lecti erant in dicta aqua. Cum maximo labore recuperavimus lectos; omnes alias res et biscoctos ammisimus et remansimus tota nocte illa in insula predicta.

De occursu turchimagni. — De mane vero sequenti, die mercurii XII° ejusdem mensis agusti, venit ad nos turchiusmagnus noster nomine Santaacha, qui precesserat cum Framingis, cum alia navicula, et cepit nos, lectos, indumenta et alias res nostras omnes madefactas, et intravimus dictam naviculam et tota ipsa die cum sole intenso ivimus per dictum flumen sine commestione. Aqua dicti fluminis erat nobis cibus et potus et applicuimus sero ad quodam casale ad quod accessi ego notarius Nicolaus cum uno famulo, cum timore magno, ad emendum res pro nostra recreatione.

De terra Fuge. — Die mercurii in sero, applicuimus ad

1. Pour *tomba* dans le sens de voûte. Tomma clibani doit probablement se traduire par cul-de-four.

quoddam magnum casale seu terram que vocatur Fuga [1], de jurisdictione Alesandrie, in cujus portu invenimus totum dictum flumen Tigris, que erat maxima aqua que circumdabat insulam magnam centorum milearium, circumdata dicto flumine. In qua insula sunt multe alie terre et casalia magna. Dicta terra Fuge dicitur valere soldano quantum civitas Alexandrie, videlicet tredecim millia florenorum per diem.

De insula Auri. — Ante dictam insulam, est quedam insula ammirati Alesandrie que dividitur ab ea per dictum flumen, que girat milearia quinque, plantata alafflis, cannamelis et aliis multis frugibus, que vocatur insula Auri, que valet annuatim dicto ammirato quinquaginta millia bisantorum.

De jardenis Fuge et rigatione ipsorum. — In dicta terra Fuge sunt jardena pulcriora mundi, de arangeis, lombincellis [2], grisonnulis [3] et aliis fructibus et sunt magna, et ita fructus sunt spissi quod sol modicum vel quasi nichil potest transire, per que homo non posset equester pergere, ita sunt pedes fructuum spissi. Et rigantur ipsa jardena omni die aqua que trahitur cum bubus cum rota trahente aquam ipsam per fossas ad quas congregantur et fluunt per conductum per dictum flumen per quoddam modum qui non possit hic calamo narrari nisi stilo vel digito dessignaretur; et omni die et nocte boves non faciunt nisi trahere aquam et sunt in qualibet rota ad trahendum aquam qua rigantur dicta jardena duo vel tres boves. Quando unus est fessus ammovetur et ligatur ad commedendum et alius ligatur ad dictam rotam trahendam [4].

De pulcritudine bobum. — Boves ipsi sunt magni et pulcerrimi et non sunt mallati ut fortiores sint, extimo quod valeret unus in patria nostra triginta ducatos, aliquis plus et aliquis minus, sed in partibus illis Egicti pulcrior non valet nisi ducatos octo et minus.

De dellectatione jardenorum. — In quibus jardenis donec fuimus, aliquibus diebus stetimus ad umbram fructuum ad

1. Fouâh.
2. Probablement pour *lummoncellis*, petits limons.
3. *Grisommele*, dans le langage napolitain, a le sens d'abricot.
4. Ce mode d'élévation de l'eau est encore usité en Egypte. Voy. dans la *Grande Encyclopédie*, t. XV, p. 652, une représentation de l'appareil employé à cet effet.

commedendum et dormiendum in quantum nos delectavit, et aqua ipsa que trahebatur cum dictis bubus semper currebat per dicta jardena, de qua magnam habuimus delectationem.

De timore magno in dicto flumine. — In introitu vero dicti casalis Fuge per dictum flumen cum maximo transivimus timore propter multitudinem aquarum ibi congregantium et girantium insulam predictam et maxime quia turchiusmagnus noster dixit nobis : « O peregrini, hic currimus magnum periculum », et aliqui ex peregrinis scientes natare paraba[n]t se ad natandum, si necesse erat, sed quid ego notarius Nicolaus tunc miser afflictus cogitabam nisi mori et rogare Deum ut miseraretur peccatis meis?

De armentis camellorum et aliorum animalium. — Per totum dictum flumen invenimus quantitatem magnorum camellorum, bufalarum, caprarum, vaccharum stantium in litoribus dicti fluminis ad bibendum; sed bufale non sunt ita magne sicut bufale terre Laboris. Camelli indomiti ibant in armentis sicut alia animalia.

De quiete nostra. — Die dominico post prandium XVI° ejusdem mensis augusti, applicuimus ad quoddam casale constructum prope flumen et ibi ex massimo solis ardore accepimus requiem sub umbra quarumdam arborum, que sunt ille spine de quibus facta et posita fuit corona Domino nostro Jhesu Christo in cruce pendenti pro nostra salute, que arbores spinose sunt magne sicut pedes saltium, et ibi stetimus usque ad horam vesperarum, ementes a Sarracenis res nobis necessarias pro victu nostro.

De vento magno. — Post vesperas, intravimus naviculam et, accedentibus per flumen, surressit ventus intensus valde ita quod ducebat arenam sistentem in litoribus fluminis et aliis terris in quantitate magna, ita quod stantes in navicula vix unus poterat alium videre nec aerem inspicere, et duravit tempestas ipsa usque ad occasum solis, de qua tempestate satis fuimus perterriti.

De Damiata et captione Sancti Loysii de Francia. —

Die lune, accedentes per dictum flumen invenimus quodam territorium insolatum dicto flumine, in qua insula dicitur esse terram Damiate de jurisdictione Alesandrie. In qua insula dicitur quod sanctus Loysius de Francia, divino nutu inspiratus,

accessit cum maximo exercitu contra Sarracenos, et cum staret in dicta insula dicti fluminis cum sua gente, Sarraceni occulte per quemdam artificium miserunt totam aquam dicti fluminis in dicta insula ubi erat sanctus Loysius cum sua gente, ex cujus aque multitudine contra eos congregate multi de sua gente suffocati et mortui fuerunt, et ipse sanctus Loysius fuit captivus in manibus Sarracenorum, et dicitur se redemisse tanta quantitate pecunie quod vix remansit aurum vel argentum in regno Francie.

De numero casalium. — A civitate Alesandrie usque ad Cayrum distat milearia trecenta, et per tota litora fluminis sunt casalia spissa, distantia unum ab alio per duo milearia, per unum et aliquod per tria. Que casalia dicuntur esse mille et septingenta, preter alias terras et casalia que sunt in provinciis ab utroque latere dicti fluminis, que dicuntur esse numero tria millia.

De quantitate fluminis et de serpentibus que dicuntur calcatrice. — Sciendum est quod dictum flumen est satis largum, in aliquo loco per medium mileare, in aliquo plus et in aliquo minus, et habet buccas seu cursus dictum flumen trecentos quibus aqua fluit per omnes terras et casalia adjacentia in dictis provinciis, qua aqua rigantur omnia territoria, aliter non possent seminare nec fructum habere de eorum terris nisi rigarentur aqua predicta, pro eo quod nunquam pluit in dicta provincia nisi aliquando de quatuor annis una vice. In dicto flumine sunt aliqui serpentes quatuor pedes habentes, qui dicuntur calcatrice, qui sunt ita magni quod aliquando capiunt bubalas et alia grossa animalia euntia ad dictum flumen, et illa comedunt. De quibus nullum vidi in dicto flumine, sed per desertum Sancte Catherine serpentes ipsos plures vidi cum pedibus, sed non ita grossos [1].

De burgo Cayri et ejus pulcritudine. — Die martis in occasu solis applicuimus per dictum flumen ad burgum Cayri quod longum est juxta litus fluminis; in quo burgo sunt domus mirifice pulcras cum gaysis [2], fenestris vitratis, mona-

1. Cf. Pierre Loti, *Le Désert*, p. 199 : « Des lézards squameux, couleur du sol et de l'étendue, traversent à tout instant la caravane sous les pieds de nos bêtes ».

2. Ancien mot napolitain qui signifie *loggia* ou balcon. Nous le rencontrerons

chectis et aliis pulcris laboribus, et sunt jardena pulcra post ipsa hospitia. Dicte domus sunt tantum pulcre plus quam erant domus marine Neapolis, licet non sint tantum magne, et durat dictum burgum cum ipsis domibus ita pulcris cum burgo fluminis Babillonie per milearia triginta vel circa.

De quantitate barcharum. — In cujus fluminis marina invenimus barchas : verum extimo quod erant duo millia et plus stantes in litoribus dicti fluminis, que portaverant forragium hominibus Cayri, preter multas alias barchas venientes et redeuntes per dictum flumen ad dictam terram Cayri. Mirandum est quod totus mundus potest substentare tantam gentem que est in Cayro et Babillonia ; nemo credere posset nisi videret.

De Babillonia. — Die mercurii de mane, discessimus a dicto loco fluminis, ascendentes prope litus fluminis versus civitatem Babillonie, et invenimus quemdam ramum dicti fluminis quod dividit Cayrum a Babillonia et intravimus burgum Babillonie per dictum flumen. Quod burgum durat per milearia decem cum predictis domibus ita pulcris et jardenis, et per totum litus dicti fluminis erant barche sine numero.

De insulis. — Ante burgum ipsum Babillonie, sunt due insule in medio fluminis habitate per litora ita pulcris domibus et jardenis ; que insule dividuntur per dictum flumen et sunt per longum, videlicet una ipsarum, prout michi visum fuit, per unum mileare, alia vero per duo milearia.

De hospitio in quo hospitavimus. — Et accessimus die predicto cum rebus nostris portatis per camellos ad quodam pulcrum hospitium consuli, in quo permansimus donec fuimus in dicto Cayro ad inveniendum camelos per nostrum turchummagnum pro portando aquam pro usui peregrinorum et animalium ac portando biscoctum, ordeum pro animalibus, et aliis rebus nobis oportunis pro deserto Sancte Catherine.

De captione Babillonie. — Die jovis xx° ejusdem mensis augusti, cupientes certas ecclesias sistentes in Babillonia et certa corpora sanctorum in dictis ecclesiis sistentia persona-

encore plus loin, comme synonyme d'*agnitus*, allée circulaire. Nous ignorons le sens de *monachectis*.

liter visitare, quas ecclesias tenebant christiani de centura, surressimus tempestive cum quodam Latino bene sciente linguam moristam, nomine Antonio Zocto, de Florentia, et intravimus terram Babillonie, de qua terra magna pars erat dirructa, quod factum fuit tempore quo ille bone memorie excellens dominus dominus Goctifreda Bullonii, de Francia, acquisivit dictam civitatem Cayri, et volens capere dictam civitatem Babillonie posuit obsedionem gentium per magnum temporis spatium, et, nequens apprehendere castrum Babillonie, dirrui fecit magnam partem domorum et hospitiorum Babillonie sistentium in circuytu dicti castri.

Et ambulantes per plateas Babillonie, videbantur nobis sicut sunt platee et domus Rome.

De castro Babillonie. — Predicto die invenimus ubi fuit castrum Babillonie quod hostendebat magnum et inextimabile fuisse hedificium quod fuit dirructum, in quo nunc sunt multe habitationes Sarracenorum.

De ecclesia Sancte Marie de Cava. — Deinde predicto die accessimus ad quamdam ecclesiam que vocatur Sancta Maria de Cava, que est pulcra ecclesia cum picturis figurarum Domini nostri Yhesu Christi, beate Marie Virginis et aliorum sanctorum. In qua ecclesia invenimus, in quodam loco inferiori, clictam in qua beata Virgo Maria cum suo filio dilecto ascondit se ex timore Herodis, quando Josep, cui data fuit in custodia, de mandato sibi facto per angelum Dei dicentem sibi : « Josep, Josep, accipe puerum et Mariam, matrem ejus, et fuge in Egiptum, etc [1]. » Et est in dicta ecclesia indulgentia culpe et penitentie vere penitentibus et confessis.

De ecclesia Sancte Barbare. — Deinde, predicto die, accessimus ad quamdam aliam ecclesiam que vocatur Sancta Barbara, que est pulcra ecclesia cum conis et picturis sanctorum, et est ibi corpus sancte Barbare, quod corpus cum maxima vidimus devotione. In qua ecclesia magna est indulgentia.

De ecclesia Sancti Martini et sancto Barbaso. — Deinde, eodem die, accessimus ad quamdam aliam ecclesiam que vocatur ecclesia Sancti Martini, que est pulcra cum conis et pic-

1. L'auteur a oublié de compléter la phrase commencée.

turis sanctorum; et est ibi quodam corpus sanctum quod vocatur sanctus Barbasus, qui recitatur alias fuisse in quodam casali de Babillonia et, cum ibi teneret fidem Domini nostri Yhesu Christi et multos infideles ad fidem Christi converteret, devenit ad notitiam soldani Babillonie, qui ipsum sanctum in fide Dei permanentem capi fecit et occidi, qui dicitur multa fecisse miracula; et migravit dictus sanctus sunt anni elapsi MCXX.

De patriarcha. — Unum pulcrum est notandum, quod in dicta ecclesia sancti Martini moratur quidam patriarcha qui tenetur sanctissimus homo et dominatur in dicto patriarchatu sicut papa in partibus christianorum, et ipse dicitur esse majorem dominum papa, et in majori parte mundi dominari, videlicet in omnibus partibus Indie majoris et minoris.

De patriarcha. — Cum audiremus multa de sua sanctitate, rogavimus dictum christianum nostrum interpretem ut introduceret nos ad dictum patriarcham ad loquendum cum eo et ad discutiendum ea que de ipso narrabantur. Et ascendentes sursum per plures cameras, primo invenimus plures peregrinos de partibus Indie qui visitaverant terram sanctam Jerusalem et postea venerant Babilloniam ad visitandum dictas ecclesias et loca, et dictum patriarcham, ut hominem sanctum. Erant induti omnes dicti peregrini Indiani celitiis et non aliud, facies eorum erant macrissime et palide, ex maxima abstinentia et labore quem substinuerant ab eorum patria longissima, et maximam ipsi Indiani de nobis habuerunt consolationem, cum multa loquti fuimus cum eis de factis Dei.

De patriarcha. — Deinde, completo colloquio cum peregrinis Indianis, ascendimus ad locum ubi dictus patriarcha solet loqui cum peregrinis. Erat quedam pulcra camera et astratus marmoreus copertus stolis. Cum fuimus ibi, unus frater de suis familiaribus, qui erant omnes induti celitiis, ivit ad nunctiandum dicto patriarche nostrum accessum ad eum, qui patriarcha venit cum cruce in manu, sicut unus propheta, cum barba et aspectu sancto. Nos statim genuflectentes osculati fuimus primo terram, deinde pedes et manus ejus nudos, quia semper vadit scalciatus, cum cruce in manu. Deinde ipse sedit in terra supra stolas, et omnes sedimus ante eum, loquentes cum eo per duas horas de factis Christi et sancto-

rum ejus ac de nostro accessu et peregrinatione. Deinde hostendit nobis balsamum de quo projecit in manu cujuslibet nostrum, et largitus fuit nobis duas ampullas parvas, rogans nos Dei amore ut caritative reciperemus, quia ipse gratis habet omni termino a soldano pro eo quod multum sit dilectus a soldano propter suam, ut dicitur, sanctitatem.

De patriarcha et collatione cum eo facta. — Qua loqutione habita, fecit nos dictus patriarcha rogari per dictum Antonium turchummagnum nostrum, quia nos non intelligebamus dictum patriarcham, nec ipse nos, ut caritative faceremus cum eo collationem de uno bolo panis per quembibet. Cujus mandatis hobedientes annuimus, et portari fecit per suos familiares unum mensale de lana, sicut est ynima (?) culcitre vennat[orie] et, expansa ante nos in terra, super dictas stolas poni fecit ante nos primo panem, parassides mellis, plactellos magnos cum uvis, ficubus persicis, caseo assato. Qui patriarcha faciens benedictionem precepit ut commederemus, et incepimus commedere de melle et aliis rebus, et statim sumpto uno bolo, surrexit et abiit et fecit nobis dicere ut commederemus, et intravit suam cameram ubi stat ad adorandum, et ibi in terra semper dormit de nocte. Nos commedimus et bibimus de optima aqua, quia ibi non bibitur vinum sed semper aqua. Et, in fine commestionis, dictus patriarcha venit ad nos et fecit nobis regratiari de dicta caritate, ostendens crucem quam semper tenet in manu; quilibet nostrum osculati fuimus crucem, postea pedem, ipso invito, et postea manum cum sua licentia, et benedictione ac consolatione discessimus ab eo.

De patriarcha et ejus elemosinis. — Dictus patriarcha dicitur habere tantam intratam pecunie de juribus patriarchatus, ut nobis fuit certificatum, quod quolibet die habet decem millia ducatorum et totam ipsam pecuniam, extracto victu suo et familiarium suorum, dat pauperibus et peregrinis semper ad suum venientibus hospitium de partibus Indie et aliis provinciis mundi, et pro vita concurrentium ad quodam magnum hospitale quod ipse manutenet in Babillonia, et aliquando pro subsidio debitorum christianorum qui tenerentur aliquando Sarracenis, pro eo quod dubitat ne debitores christiani, non habentes unde solverent debita ipsorum, possent fidem catholicam denegare et devenire ad fidem Sarracenorum.

De vita patriarche et familiarium suorum. — Dictus patriarcha cum omnibus ejus familiaribus, dictam pauperculam vitam facientes, jejunant omnes tres quadragesimas anni et nunquam commedunt carnes nec pisces.

De miraculo sancti Thome de Indya. — Prefatus patriarcha et dicti peregrini Indiani magnum nobis recitaverunt miraculum de beato Thoma apostolo : quod corpus ipsius sancti Thome apostoli manet in partibus Indie in quadam insula mare circumdata, et omni anno, in die festi dicti sancti Thome, aqua dicti maris aperitur hinc inde et fit via per quam multitudo maxima christianorum Indiorum et aliarum partium mundi qui vadunt ad visitandum dictum sanctum corpus possunt libere accedere sicco pede. Et ipse sanctus benedictus in die sui festi extrahit brachium et manum suam extra cantarum, ubi jacet, miraculose et per totam diem sui festi sic tenet extra. Et cum christiani vadunt ad visitandum suum corpus extendit manum suam et capit unum sacerdotem et nunquam illa die eum dimictit, et oportet dictum sacerdotem remanere per totum illum annum ad celebrandum ubi jacet dictum suum corpus benedictum. Et in fine anni in alio suo festo dictus sacerdos moritur. Et ipse sanctus Thoma capit alium sacerdotem de illis qui vadunt ad visitandum corpus suum, ut ibi remaneat pro toto anno ad celebrandum, et sic fit singulis annis. De sero vero, completo suo festo et christianis suum corpus visitantibus reductis ad terram, mare clauditur et aqua reducitur in suo pristino loco.

De presentatione nostra ad locum tenentem soldani. — Die sabbati XXII° ejusdem mensis agusti, presentati fuimus coram locumtenente soldani in Cayro in quodam magno hospitio morante cum quodam magno antecortilio in quo multi erant Sarraceni qui venerant ad visitandum dictum locumtenentem; quod hospitium erat prope castrum Cayri, quod castrum est in confinibus Cayri et Babillonie, et videtur castrum ipsum opus magnum et mirabile. Deinde ducti fuimus coram quodam magno scriba qui scripsit omnia nomina peregrinorum et voluit juramentum a dictis peregrinis quod irent causa peregrinationis et non alio fraudulenti modo quod redundaret contra statum soldani.

Quo facto, accessimus cum turchomagno nostro per plures

plateas et pulcras, plenas multitudine gentium, et ivimus ad quodam hospitium, in quo invenimus quatuor alefantes quorum unus erat mirabiliter magnus, extimo in rei veritate sicut essent quatuor magni bufali, pili nigerimi, grossis cathenis ligatus. Alter erat sicut unus bufalus duorum annorum, et alii duo sicut genci[1] unius anni, omnes ligati cathenis, et alter ab altero secregatus. Forma ipsorum est sicut depingitur.

Ubi fiunt lateres. — Inter civitatem Cayri et civitatem Babillonie modicum distat, ut supradictum est. Seperantur per quodam brachium fluminis et per castrum quod est inter ipsas civitates quodam largum magnum territorium inhabitatum, in quo fit magna laterum quantitas; et est recte ille locus in quo populus Dei tempore Farahonis erat constitutus, et ad servitutem reductus per dictum Farahonem, ad faciendum lateres predictos, prout Bibie istoria clarius declarat.

De quantitate Cayri et Babillonie. — Civitas Cayri girat milearia quadraginta et civitas Babillonie girat milearia xv, prout veridicam habui informationem, et, non obstante quod flumen transeat per Cayrum et Babilloniam, tanta est multitudo gentium in eis habitantium quod omni die sunt octo et decem millia camellorum cum utris portantium aquam ad vendendum per civitates predictas. Non credidissem, nisi quia, dum fui ibi, vidi omni die tantam quantitatem camellorum onerantium aquam in dicto flumine, quod erat quoddam mirabile ad videndum.

De potu aque, amore Dei. — In multis locis Cayri et Babillonie deputatis, ordinatis et divissis per Sarracenos morientes sine liberis, datur aqua amore Dei omnibus volentibus et ambulantibus per plateas, que tenetur in zarris et pluries bibi cum ansietate, quia est magnum iter et longum platearum.

De pullis qui nascuntur in fornacibus per pulcrum modum. — Unum mirabile fit in civitate Cayri quod videtur difficile ad credendum et dubito ne in hoc reputer mendax; sed in veritate non scripsissem nisi quia vidi. Fiunt ibi fornaces cum quodam artificio quod non posset hic calamo declarari, cum quibusdam zarris in circuytu muratis, et mittuntur

1. Sans doute pour juvenci.

ova gallinarum in dictis fornacibus, in aliqua decem millia, in aliqua viginti millia, et in aliqua triginta millia sicut sunt fornaces parve et magne, et cum lento ingne dato de carbonibus per suttile magisterium in paucis diebus nascuntur pulcini. Deinde venduntur ad mensuram cum sunt exclusi, ad quartum et medium quartum, sicut esset granum vel ordeum, et propterea habetur tanta quantitas pullorum in dictis civitatibus Cayri et Babillonie. In veritate oculata fide vidi per plateas turmas et gregem pullorum custoditas a pastore sicut fuisset greges ovium, et ideo magnum forum habetur in partibus illis de pullis.

De jaraffis. — Eadem die sabbati xxii° dicti mensis agusti, visis dictis alefantibus et premissis aliis, accessimus cum dicto turchomagno ad quodam aliud hospitium, in quo invenimus sex animalia que dicuntur jaraffe, mirabilia ad videndum : forma ipsorum est ita quod capud habent sicut cervus cum cornis longis medio palmo, collus est exilis et longus fere una canna, pedes et tibie sunt ad modum bovis, sed multo longiores, pilus ipsorum est scacchiatum coloris rossaccii et albatii, divisi ad modum mosye, altitudo persone ipsarum est palmorum decem.

De granariis Farahonis. — Extra Babilloniam per decem milearia, sunt granaria decem que fieri fecit rex Faraho, sex magna, quatuor non ita magna, tempore quo illis septem annis fuit illa magna carastia, precedentibus septem aliis annis fertilibus, secundum sompnium interpretatum per Josep venditum a fratribus in Egypto, qui fuit magnus et potens illo tempore cum rege Farahone, prout Bibia declarat. Ad que granaria videnda non potuimus accedere propter dubium Araborum qui tunc inimicabantur Sarracenis et discurrabatur aliquando territorium Cayri et Babillonie, eo quod soldanus non erat in Cayro, quia iverat cum exercitu magno ducentorum millia equitum ad terram suam Alep, magnam ut Cayrum, ad defensionem patrie sue propter Tamburlanum, regem et dominum Tartarorum, qui venerat contra soldanum cum equitibus quingentis millia; et sic non ivimus ad videndum dicta granaria, sed, ut longe videbantur et nobis dictum fuit, opus magnum videtur : tenetur quod totus mundus ad presens facere non posset. Videbantur longe per triginta

milearia et videbantur sicut montes. Habent punctam acutam et quatratam sicut est puncta adyamantis.

De Matarea. — Die dominico et XXIII° ejusdem mensis agusti, de mane accessimus ad quemdam locum qui dicitur Materea, distantem a Cayro per milearia sex, in quo loco est quodam hospitium domorum plurimarum, et est subditus supradicto patriarche; in quo loco Mataree, est fons aque optime ad modum putei, et in magna quantitate, quem fontem Dominus noster Jhesus Christus, cum fuisset ibi cum sua matre dilectissima, Virgine Maria, et non esset ibi aqua ubi lavarentur panni dicti Domini nostri, fecit et sua benedictione creavit aquam dicti fontis. Exit dicta aqua a dicto fonte et fluit per conductum ad quemdam alium fontem pulcerimum fabricatum lapidibus marmoreis, et ipso fonte ipse Dominus noster Yhesus Christus lavabatur et deinde ponebatur, quia nunc puerulus erat persona, licet in essentia et potestate omnium creaturarum maximus, in quadam fenestra sistente in muro stante prope dictum fontem. In dicto fonte omnes Sarraceni cum maxima devotione intrant nudi et se lavant. Est profunda aqua dicti fontis usque ad mamillam hominis. Dicunt ipsi Sarraceni quod si quis lavat se in dicto fonte nunquam potest habere lepram nec aliquid turpe malum.

De fonte Matharee. — Unum mirabile narraverunt nobis Sarraceni ibi habitantes quod ex dicto primo fonte facto trahitur aqua cum rotellis duabus et bubus trahentibus dictas rotellas, que aqua fluit per conductum ad jardinum Balsami, et jardenus ipse totus rigatur aqua predicta, quod in omnibus diebus sabbati cujuslibet anni nunquam boves ipsi potuerunt nec possunt trahere et voluerunt dictas rotellas, nec aquam trahere, si omnes boves Sarracenie essent [1]. De quo miraculo et aliis pluries retarguti et victi fuerunt per nos de eorum perfida fide.

De orto Balsami. — Deinde, eadem die, intravimus jardenum Balsami, diligenter et caute custoditum per Sarracenos, cum illo domino supradicto et forte sex aliis personis, soluta prius per nos certa pecunia jardinerio; et primo invenimus

1. Sanuto rapporte le même fait dans le *Liber secretorum fidelium crucis in Terræ sanctæ recuperatione.* (Édit. Bongars, t. II, p. 260.) Voy. aussi la relation du pèlerinage de Jacques de Vérone (*Rev. de l'Or. latin,* t. III, p. 243).

quemdam maximum pedem fici in quo pede fici ipsa Domina nostra, tempore quo habuit timorem de Herode persequente eos, abscondit se cum dicto suo filio in quodam foramine sistente in dicta fico, et statim dictum foramen clausit se, et, cum ipsa Domina voluit exire, dictum foramen aperuit, et sic dicta ficus adhuc remanet aperta.

De creatione jardeni Balsami. — De creatione jardeni Balsami sic dicitur et tenetur quod, cum ipsa Domina nostra, Regina mundi et recuperatris generis humani, staret ibi et haberet timorem de suo filio dilecto propter Herodem, flevit in dicto jardeno et ex ejus lacrimis pretiosis nati fuerunt pedes balsami. Aliqui dicunt aliter, et ista videtur michi vera opinio, quod, cum panni dicti Domini Jhesu Christi essent loti in dicto fonte et vellet expandi ad solem ut desiccarentur, statim miraculose creverunt in dicto jardeno dicti arbores balsami, ut panni ipsi non parerentur supra terram.

De forma arborum balsami. — Postea ambulavimus per dictum jardenum Balsami et collegimus de ramis teneribus balsami, cujus pedes erant teneri, alti usque ad centuram hominis, et sunt dicti rami sicut rami lentrischi quando sunt teneri, sed non habent frondes tantum largas. Balsamum colligitur de mense aprilis et madii, prout jardenerii nobis dixerunt. Rami ejus inciduntur aliquantulum, sicut vitis, et fluit balsamum et colligitur cum bombice. Est in dicto loco Mataree maxima indulgentia.

Quomodo balsamum non potest fieri in aliquo loco mundi. — Recitatum et certificatum fuit nobis quod multi probaverunt in terra Egypti et aliis locis extirpare de dictis ramis balsami et alibi plantare et numquam in aliquo loco pullularunt nec radices posuerunt, et tenetur pro eo quod non rigantur aqua dicti fontis Mataree, et sic non reperitur balsamum in aliqua parte mundi nisi in dicto loco Materee.

De discessu Cayri. — Die jovis XXVII° dicti mensis augusti vesperis, discessimus de Cayro versus desertum sancte Catherine, et certi ex nostris peregrinis intraverunt naviculam cum omnibus rebus nostris per flumen Cayri; nos enim illos expectavimus secus litus fluminis cum rebus et comestilibus tota nocte et non venerunt usque ad mane hora tertiarum, et sic illo sero die jovis non habuimus quid commedere nec bibere

nisi aquam fluminis predicti, quia barcha ubi venerant habuit suffocari in flumine predicto.

III

[SINAÏ DESERTUS.]

De aquis et de morte certorum peregrinorum. — Quinque diebus ambulavimus per desertum, per montes et valles lapidosas et arenosas, et aliquando inveniebamus montes magnos de arena tantum, cum illis intensis caloribus et solis ardore, quod non posset quis credere nisi probaret. Verum tantum erat meum desiderium accedendi ad domum dicte beate virginis Catherine quod de illo calore modicum curabam et sic credo de aliis meis sociis peregrinis. Semper uno die inveniebamus aquam et uno die non, et aliquando duobus diebus sic, et uno die non, et aliquando uno die sic et duobus diebus non. Aquam inveniebamus in certis fossis quas faciebant Arabi in illis partibus habitantes in quibusdam vallis montium, et aliqua ipsarum aquarum erat bona et aliqua non. Sapientes peregrini ferebant sirupa lumonis, zuccarum rosatum, zuccarum album et alia sirupa de quibus ponebant in illa aqua que non erat bona, et sic feci ego notarius Nicolaus. Emi in bona copia, ita quod non potui complere per iter, et sic nobis consultum fuit in Babillonia, ubi sunt meliores spetiarii totius terre Egypti, per nostrum turchummagnum. Multi enim ex dictis peregrinis hoc non fecerunt, et mortui fuerunt quinque pulcri juvenes et nobiles et divites in eorum patria, videlicet unus in Babillonia, alius in quodam monte arene qui dicitur mons Sabinus, quem ibi in dicta arena seppellivimus, duo in ecclesia Sancte Catherine, quos ibi dimisimus infirmos et deinde habuimus novum de morte ipsorum, et quintus nobilior et dictior omnibus in Jerusalem, qui non intraverat Sanctum Sepulcrum. A Deus! quid ego cogitabam videndo tales juvenes in florita etate mori, nisi simile iter facere! Supervenit michi bis tertiana, sed gratia Dei et beate Catherine liberatus fui illo die quo accessimus ad montes Synai et Sancte Catherine

cum tanto labore prout infra fiet mentio particulariter et distincte.

De mare Rubro. — Die martis primo septembris III[a] indictione, ambulantes quasi tota nocte applicuimus ad mare Rubrum, ubi rex Faraho cum tota sua gente, sequentes Moysem cum populo Dei, mortui fuerunt; et, licet dicatur mare Rubrum, aqua est sicut aqua aliorum marium.

De fonte Soldani. — Sero autem, videlicet die lune, invenimus fontem Soldani qui est pessima aqua, mali saporis, coloris et operationis, ex cujus potu multi ex peregrinis infirmati fuerunt propter fluxus. Fons ipse est prope stratam et custoditur a Sarracenis.

De fonte quem fecit Moyses. — Prope dictum mare Rubrum per medium mileare est fons aque quem fecit Moyses pro dicto populo Dei in ansietate et angustia constituto propter persequtionem dicti regis Farahonis, post mortem suam et gentis sue, et est fons ipse in arena et manat aquam in quantitate magna, de qua bibimus cum magno desiderio, eo quod sitis magna nos oppresserat propter aquam que nobis defecit, que aqua habet malum colorem et saporem, et est ipsa lassativa; aliqualiter bibentes per plures dies purgat sine lesione.

De Arabis. — In multis partibus deserti invenimus Arabos multos cum eorum uxoribus, familiis et animalibus qui habitant in illis partibus quando in uno loco, quando in alio, eo quod non habent proprias mansiones ex Dei maledictione, eo quod sunt illi qui descenderunt de Farahone. Et in multis locis mulieres exiebant oviam nobis in stratis cum filiis in brachiis, petentes nobis panem amore Dei.

De loco ubi nunctiatum fuit Moysi per angelum ut iret ad loquendum cum Deo. — Die lune septimo ejusdem mensis septembris in ortu solis, in altitudine montium invenimus locum ubi angelus de mandato Dei nunctiavit et precepit Moysi, ibi tunc moranti, ut iret ad montem Synai ad loquendum cum ipso Deo benedicto. In quem locum tam christiani quam Sarraceni cum magna devocione se inclinant et adorant locum predictum.

Quando applicuimus ad Beatam Catherinam. — Die martis VIII° dicti mensis septembris in die nativitatis Domine

nostre Virginis Marie, ambulantes tota nocte per montes magnos et petrosos quorum non invenimus similes, applicuimus ante diem ad monasterium dicte ecclesie Sancte Catherine, et, nequeuntes illa hora intrare, dormivimus usque ad diem ante dictum monasterium et de mane intravimus monasterium predictum.

Quomodo est constructum monasterium Sancte Catherine. — Prefatum monasterium cum dicta ecclesia est constructum in quadam valle intra duos montes distantes unum ab altero per unam bonam balistratam, et intratur monasterium per quemdam parvum introytum cum portis ferratis et deinde per alias portas ferratas intratur ubi est ecclesia et domus plures habitationis abbatis et monachorum.

Quomodo est constructa ipsa ecclesia. — Ecclesia Sancte Catherine est multum devota et est magna, ut michi visum fuit, sicut ecclesia Suessana, sed non habet alas ita magnas, astratata lapidibus marmoreis et laboratis musaice et picta multis picturis, et cone multe sunt pulcerime in illa. Est maxima quantitas lampadarum ardentium; nunquam tot vidi in aliqua ecclesia.

De cappella beate Marie. — In dicto monasterio est quedam pulcerima cappella cum templatura laborata pulcerime, vocabuli beate Virginis Marie, in qua cappella illo mane sui festi audivimus missam magnam quam celebravit dictus abbas cum suis monacis sub honore beate Virginis Marie ad modum Grecorum, quia Greci sunt sub fide et dominio patriarce Constantinopolitani. Longum esset scribere modum quem tenent in celebratione misse nisi oretenus diceretur.

De numero monachorum. — Sunt in dicto monasterio, inter monachos et alios familiares dicti monasterii, ducenti et quadraginta, et quilibet habet suum officium ad serviendum, tam in officio ecclesie quam in aliis factis monasterii.

De jardeno pulcro. — Ante dictum monasterium in quadam valle sistente intra dictos duos montes est quidam pulcer jardenus plantatus multis fructibus ficuum, amendularum, arangiorum, olivarum, grisonniolorum, malorum, granatorum et multarum pergularum [1] uvarum diversi generis, opti-

1. Sorte de vigne ; de l'italien *pergola*.

marum ad comedendum. Fructus olivarum erant grossi multum, et est in dicto jardeno cisterna magna optime aque. Quem jardenum intravimus et de ipsis fructibus gratanter commedimus, quia avidi eramus. Sunt dicti fructus plantati in arena et intra lapides, sicque quoddam videtur mirabile quod pullulant et fructus ducunt.

De elemosinis quas facit monasterium. — Dictum monasterium facit tantas elemosinas quod mirabile videtur posse fieri et quod tante sibi suppetant facultates; nam omnibus peregrinis illuc accedentibus dat panes duos in die per quemlibet, et omnibus Sarracenis Arabis, quorum magnus est concursus illuc, dat ad commedendum, etiam marinariis qui veniunt de portu Indie ad dictum monasterium : distat a dicto monasterio usque ad dictum portum ad quem veniunt Indiani cum speciebus per duas dietas.

De visitatione locorum montium Synay et Sancte Catherine. — Die jovis x° die ejusdem mensis septembris, cupientes visitare alia sacra loca montis Sinay et aliorum montium Sancte Catherine, primo incepimus ascendere montem Synai per gradus qui dicuntur esse septem millia et octingenti, sed michi notario Nicolao plures visi fuerunt eo quod cum labore maximo illos ascendi, cum aliquibus diebus passus fueram febrem tertianam et sero ante habueram. Audite recte miraculum : cum cepi ascendere dictos gradus qui erant multum ruginosi, tibie mee erant ita ponderose quod videbantur trabes et pluries cogitavi : « Reverte, vides, non posses sequi alios peregrinos. » Et propterea cum lacrimis supplicavi Deo omnipotenti et beate Catherine ut darent michi gratiam et posse dictum iter complendi, qui eorum gratiam michi concesserunt.

De ecclesia Sancte Marie Annunciate. — Et ascendentes per dictos gradus, primum invenimus quamdam ecclesiam vocabuli Sancte Marie Annunctiate in quo loco, cum monaci dicti monasterii Sancte Catherine essent expulsi de dicto monasterio per Sarracenos et descenderent, dicta Domina nostra Virgo Maria ovians dictis monacis precepit eis ut redirent ad monasterium predictum et illum non relinquerent. In cujus memoria, ipsa ecclesia fuit ibi hedificata.

De ecclesia Sancte Heremite. — Deinde ascendentes per dictum montem, invenimus quamdam aliam ecclesiam vocabuli

Sancte Heremite. In quibus ecclesiis sunt certi monachi subditi dicto monasterio. Et ascendentes per dictum montem per magnum spatium applicuimus ad cacumen montis Synai.

De loco ubi data fuit Lex Moysi. — Et invenimus quamdam cavernam subtus quemdam lapidem magnum in qua Moyses, cum esset ibi de mandato Dei, et ipsi Deus omnipotens veniret ad dandum sibi legem, ex maximo splendore divine Majestatis ipse Moyses perterritus ascondit se in dicta caverna, in qua caverna omnes peregrini cum maxima devotione sigillatim intrarunt.

De ecclesia Sancti Moysi. — Deinde intravimus in quadam ecclesia ibi in dicto cacumine montis Synai sistente, que vocatur Sanctus Moyses, in qua sunt plures cone cum pulcris picturis et sunt ibi certi monaci subditi dicto monasterio.

De ecclesia Sancte Marie Vallis viridis et ejus jardeno. — Postea, sumpto ibi prandio, descendimus de dicto monte Synai ad quamdam vallem in qua est ecclesia Sancte Marie de Valle viride cum certis monacis subditis monasterio Sancte Catherine; et est ibi jardenus pulcerimus cum multis et diversis fructibus ficuum, uvarum, pirorum ad formam et saporem pirorum qui dicuntur domini Johannis, prunorum, atringnarum in numero maximo, persicorum [1], amendularum, malorum, granatorum, pergularum diversarum uvarum. Vere jardenus ille esset pulcer in Surrento vel Salerno. De quibus omnibus fructibus ad votum commedimus, et est maxima copia aque optime. Et sumpta ibi per nos recreatione, ascendimus ad montem majorem aliis, cujus ascensus est longior et difficilior ascensibus aliorum montium. Ad cujus cacumen cum maximo labore et difficultate ascendimus et loca invenimus ita laborosa et ruinosa quod difficile esset credendi. O fatigata caro hominum, quantos labores et angustias substines pro divina gratia obtinenda (et merito, quia est super omnia diligenda) ubi manet eterna gloria, splendor Deitatis et letitia sine fine!

Ubi fuit collocatum corpus sancte Catherine per angelos. — In cujus montis cacumine est locus ubi sancti angeli collocaverunt corpus beate Catherine quando fuit decollata in mar-

1. Pêchers.

tirio pro amore Christi in civitate Alexandrie; et est in quodam lapide durissimo quedam fovea modicum profunda, ubi jacuit suum sanctum corpus per annos quadringentos. Deinde descendimus de dicto monte cum labore non modico et redimus illo sero ad dictum monasterium Sancte Catherine.

Quando vidimus corpus beate Catherine. — Die veneris sequenti, vidimus corpus beate Catherine cum maxima devotione, quod est prope altare majus dicte ecclesie in quadam pulcra cassa lapidis marmorei, in qua cassa plures sunt clavature.

Quando discessimus de dicta ecclesia. — Quo corpore viso et facta oblatione per peregrinos, ac visa quadam pulcra cappella in qua Moyses recepit a Deo septem tabulas, eodem die veneris discessimus de dicta ecclesia Sancte Catherine cum omnibus rebus nostris extra monasterium, et ibi de nocte dormivimus. Die sabbati sequenti, accepimus nostrum iter versus Jerusalem.

De Gazara. — Et ambulantes per desertum per montes lapidosos et arenosos ac valles magnas montium, similes illis per quos venimus, die martis XXII° dicti mensis septembris in vesperis, applicuimus ad quamdam magnam terram que vocatur Gazara, major Alexandrie de circuitu, sed non habet tantam gentem, nec ita pulcras domos habet, nec habet menia in circuitu. Habet optimos fructus omnis generis, et maxime uvarum et alaffiorum. Distat Gazara a mare per milearia quinque.

Quando discessimus de Gazara. — Die sabbati XXVI° dicti mensis septembris, discessimus de Gazara et hospitati fuimus de sero in quo[dam] loco seu hospitio facto per quemdam Sarracenum, in quo loco hospitantur omnes peregrini et Sarraceni venientes hinc inde et illac transeuntes sine salario; verum non habentur lecti. Distat a Gazara per milearia decem.

De fonte XII^cim^ *apostolorum et de monasterio ubi sunt corpora Abrahe, Ysaac et Jacob.* — Die sabbati ante mediam noctem, discessimus de dicto loco et accessimus versus Betheleem, et tota illa nocte et per totum diem dominicum circa occasum solis ambulavimus per valles montium multum petrosos et invenimus multas fontes aquarum, in quibus gratis

potant homines et animalia, inter quos invenimus fontem qui dicitur fons Duodecim apostolorum, qui est subtus montem in quo est quodam monasterium Sarracenorum, in quo sunt corpora sanctorum Abrahe, Ysaac et Jacob, qui mons est ille quem hostendit Deus Abrahe volens ipsum temptare, dicens sibi : « Abraham, tolle filium tuum unigenitum, etc. » Non accessimus ad dictum montem propter multitudinem magnam Sarracenorum equitorum qui illuc illo die accesserunt, inter quos fuit ammiratus Damaschi cum maxima equitum comitiva. Reperiuntur in dictis vallis montium multa oliveta et pulcra, sicut illa de Gayeta seu Maranula [1]; et etiam sunt vinee in vallibus predictis. Circa occasum solis, multum fexi applicuimus ad ecclesiam Sancte Marie de Betheleem.

De loco ubi creatus fuit primus homo Adam. — In illis partibus dicti montis est locus ubi Deus creavit primum hominem Addam.

De ecclesia Sancte Marie de Betheleem. — Ecclesia Sancte Marie de Betheleem alias fuit multum magna et pulcra, antequam destruerent Sarraceni, et habebat castrum magnum et multa alia pulcra et magna hedificia ante dictam ecclesiam, sed omnia ipsa hedificia sunt dirructa. Dicta ecclesia est magna et simulatur ecclesie Capuane, verum non est tantum larga et habet naves a quolibet latere. In quibus navibus sunt columpne XLIIII^{or}, et muri circuitus ipsius ecclesie sunt picti cum ystoriis factis labore musayco et cum auro fino in tribuna altaris majoris; in qua tribuna sunt tres figure, una beate Virginis cum suo Filio dilecto stante in medio, altera David et alia Abrahe, a lateribus ipsius Domine, et est laborata pulcerime auro purissimo, quemadmodum est tribuna ecclesie Sancti Bernardi de Caleno.

Locus ubi natus fuit Dominus noster Yhesus Christus. — Subtus altare majus magna est clicta cum lamia, ad quam clictam descendit per aliquos gradus. Et est ibi locus ubi sanctissima Virgo Maria peperit suum filium dilectum Dominum nostrum Yhesum Christum, in quo loco est altare cum quadam pulcerrima cona de Nativitate Domini, et est ibi absolutio culpe et pene. Et in eadem clicta est locus ubi positus fuit

1. Maranela, dans les environs de Gaëte.

ipse Dominus noster in presepe coram animalibus. Est ibi similis indulgentia.

Locus ubi stetit beatus Jeronimus. — Est subtus dictum altare majus quedam alia clicta, ad quam descenditur per gradus a latere dextro dicti altaris. In qua clicta stetit beatus Jeronimus per plures annos ad translatandum Bibiam de greco in latinum. Et ibi beatus Jeronimus mortuus fuit et ibi est sepultura ejus et in eadem clicta est locus ubi projecta fuerunt multa corpora sanctorum Innocentium occisorum de mandato Herodis, in quibus locis est magna indulgentia.

Ubi fuit circumcisus Christus. — In eadem ecclesia, a latere dextro altaris, est locus ubi Dominus noster Yhesus Christus fuit circumcisus, in quo est absolutio culpe et pene. In dicta ecclesia est pulcrum enclaustrum, refectorium et dormitorium, pictum pulcerime labore musayco; ubi est a latere majus tres magi reges obtulerunt munera Domino nostro Yhesu Christo. In dicta ecclesia est copia optime aque puteorum et cisternarum.

Betheleem fuit magna civitas, sed modo est destructa a tempore a quo christiani perdiderunt ipsam. Modo sunt forte triginta turpes domus in quibus habitant Sarraceni et christiani de centura. Ipsa terra Betheleem est constructa in quodam monte, in cujus montis circuytu sunt plura oliveta.

Locus ubi angelus nunctiavit pastoribus nativitatem Christi. — Versus Betheleem in quodam alio monticello distante a dicta ecclesia per unum mileare, est locus ubi angelus nunciavit de nocte pastoribus nativitatem Domini nostri Yhesu Christi, dicens eis : « Anunctio vobis gaudium magnum, etc. »

Quando discessimus de Betheleem. — Die lune XXVIII° ejusdem mensis septembris, discessimus de dicta ecclesia Sancte Marie accedentes versus Jerusalem, et per medium mileare invenimus quamdam magnam tumbam fabricatam, in qua stetit et mortua fuit illa valens mulier Raccel; et per duo milearia invenimus domos ubi stetit sanctus Elyas propheta, et post modicum invenimus locum ubi stella apparuit tribus magis accedentibus Betheleem ad offerendum munera Domino nostro Yhesu Christo.

IV

[HIERUSALEM.]

Quando applicuimus Jerusalem. — Eadem die in vesperis, applicuimus ad civitatem Jerusalem et intravimus ad morandum in hospitali in quo omnes peregrini hospitantur, quod hospitale alias, quando Frerii Sancti Johannis tenebant hospitale et Sepulcrum Domini, erat hedificium magnum et mirabile, ita quod impossibile videretur credere nisi quis videret. Modo vero est tantum una lamia magna et longa ac larga, cum columpnis in medio et cum pluribus cameris in quibus manent peregrini.

Hic inferius sequntur omnes indulgentie Jerusalem. — Die martis penultimo ejusdem mensis septembris, volentes subscripta sacra loca extra Sepulcrum visitare, de nocte surressimus et cum duobus Fratribus Minoribus, quorum unus erat vicarius locorum Sancti Francisci, accessimus ad loca infrascripta in quibus est ista indulgentia, prout ipsi Fratres nobis disserunt et secundum quod inveni in multis aliis scripturis : videlicet ubi est signum crucis est absolutio culpe et pene, et ubi est hoc signum Y, in omnibus aliis locis, est absolutio septem annorum et septem quatragenarum omnibus vere penitentibus et confessis.

Et primo invenimus portam civitatis Jerusalem. +.

Item ubi tres Marie oviaverunt Christo cum cruce, que flebant ex dolore maximo, quibus Christus dixit : « Flete super vos, etc. » Y.

Item domus ubi Domina nostra virgo Maria studiit per plures annos. Y.

Item ubi ipsa virgo Maria oviavit Christo, filio suo dilecto, qui portabat crucem ad locum penarum, et ex dolore summo ipsa mater sua cecidit in terra et dicitur ibi Sancta Maria de Spasmo. Y.

Item ubi nata fuit ipsa virgo Maria. Y.

Item domus Herodis que non sunt integre, sicut fuerunt, ad quas non potuimus intrare. Y.

Intus civitatem sunt plura loca indulgentiarum ad que nullus peregrinus potest intrare, sicut est Templum Salamonis, quod videtur longe et est opus mirabile et satis pulcrum; templum quod est prope dictum templum Salamonis, ubi Dominus noster fuit presentatus in ulnis sancti Symeonis; Porta aurea que nunc est clausa. Et sunt plura alia loca ad que peregrini non possunt accedere.

Extra civitatem est vallis Josafath, ubi flet generale judicium, que vallis durat per milearia octo et est inter montem Oliveti et Galilee et dictam civitatem Jerusalem, in qua valle sunt plura jardena fructuum plurimorum hinc inde. Y.

In medio ipsius vallis Josafath est locus ubi lapidatus fuit sanctus Stephanus a Judeis. Y.

Ultra vallem Josafath est ecclesia in qua sepulta fuit ipsa Domina nostra Virgo Maria per sanctos apostolos; descenditur ad ipsam ecclesiam per gradus XXXVIII et in medio ipsius ecclesie est quedam pulcra tumma, ubi est sepulcrum ejus cum duabus parvis intratis. +.

Item Dominus noster Yhesus Christus sciens se esse passurum mortem pro salvatione humani generis oravit ter ad Patrem, dicens : « Pater, si fieri potest, etc. » Et est ibi quedam clicta in loco dicte orationis et ibi erant sancti angeli ad confortandum ipsum. Y.

Item ibi prope est locus ubi Christus dimisit discipulos suos quando ivit ad orationem, dicens eis : « Substinete hic, etc. » Y.

Item locus ubi Judey de nocte cum armis çeperunt Christum, dato eis signo per Judam proditorem : « Quemcumque osculatus fuero ipse est Christus, tenete eum, etc. » Y.

Item est ibi prope locus ubi sanctus Petrus apostolus, videns Christum captum, incisit auriculam famulo presidis. Y.

Item sequitur locus ubi ipsa Virgo benedicta ascendens ad celum projecit suam zonam beato Thome, apostolo, venienti de partibus Indie, qui nondum venerat ad obsequia sepulture sue. Y.

Item locus ubi Christus, sciens que ventura erant ante suam sanctissimam paxionem, flevit super Jerusalem. Y.

Item sequitur locus ubi angelus pro parte Dei nunctiavit virgini Marie mortem suam, et dedit sibi palmam confortando eam. Y.

Item sequitur mons Galilee ubi Dominus noster Yhesus Christus, post suam resurrectionem, apparuit discipulis suis, qui mons est ultra vallem Josafath a latere montis Oliveti, et distat a monte Oliveti per medium mileare. Y.

Item sequitur mons Oliveti ubi Dominus noster Yhesus Christus post quatraginta dies, videntibus omnibus discipulis, ascendit ad celum, in quo loco est quedam pulcra ecclesia ad quam ascenditur per aliquos gradus, et in medio ipsius ecclesie est quedam pulcra tumma cum altare. +.

Item locus ubi sancti apostoli fecerunt *Credo in Deum;* fuit alias hedeficium magnum habitationis, nunc domus ipse sunt dirructe. Y.

Item sequitur locus ubi Dominus noster Yhesus Christus volens docere suos discipulos orare fecit *Pater noster qui es in celis*, etc. Y.

Item locus ubi mortuus fuit sanctus Jacobus minor. Y.

Item sequitur Bethage ubi Christus ascendit super asinum in ramis palmarum. Y.

Item ibi prope est quodam nobile sepulcrum de uno lapide marmoreo alto per sex vel octo cannas, pulcerrime laboratum diversis pulcris laboribus, quod factum fuit pro seppelliendo corpus Assalonis, filii Regis David, qui cum guerraret cum dicto David, patre suo, et gens regis David expungnasset ipsum et sequerentur eum, ipse fugiens Assalon remansit suspensus per capillos in quodam ligno quod stabat supra viam, et sic percussus fuit; in quo sepulcro non fuit sepultus, licet factum fuerit pro ipso ita nobile. Set dicitur fuisse sepultam uxorem Salamonis, filiam regis Farahonis, in quo loco nulla est indulgentia.

Item ultra vallem Josafath est quidam fons in quadam clicta, ad quam descenditur per plures gradus, in quo fonte loti fuerunt panni Domini nostri Yhesu Christi; ad quem descendimus et bibimus de aqua fontis predicti. Sarraceni cum devotione intrant et lavant se in dicto fonte. Y.

Item sequitur natatoria Siloe, ubi Christus illuminavit cecum. Descenditur inferius et est ad modum enclaustri et ambulatur per circuytum ad locum unde oritur aqua, de qua aqua satis bibimus cum devotione. Y.

Item prope dictum fontem natatorie Syloe est quedam

columpna supra quam Judei secaverunt Ysayam prophetam. Y.

Item ascendendo versus sacrum montem Syon reperitur spelunca, in qua sancti apostoli asconserunt se post Domini nostri Yhesu Christi gloriosam paxionem, ex timore Herodis qui eos persequebatur. Y.

Item ibi prope est campus sanctus qui fuit emptus triginta argenteis pretii Christi, dati et restituti per Judam qui se penituit de traditione Christi, quos argenteos Pilatus et alii presides noluerunt mittere in corbonam pro eo quod erat pretium sanguinis Justi, et sic illos constituerunt emere dictum campum sanctum in sepulturam peregrinorum, qui campus est magnus per unum modium terre, et sunt plures fovee profunde fabricate, quarum introytus sunt supra, per quos proiciuntur inferius corpora peregrinorum morientium in Jerusalem. Quando nos fuimus, multa corpora peregrinorum erant ibi noviter sepulta, propter quod non poteramus nos adherere ad inspiciendum dictas foveas ex fetore mortuorum [1]. Y.

Deinde ascendimus sacrum montem Syon, qui distat a Jerusalem per unum parvum mileare et dividitur a monte Oliveti per dictam vallem Josafath. Alias in monte Syon fuit castrum regis David; postea beata Helena, quando venit Jerusalem pro ultione mortis Christi, fecit in dicto monte Syon ecclesiam Sancte Marie que nunc est locus Minorum. Et fecit multa alia magna hedificia in memoriam eorum, que gesta fuerunt de factis Dei, beate Virginis et aliorum sanctorum. Que omnia hedificia dirructa fuerunt in partem per Sarracenos funditus. Sunt loca et signa per que apparent predicta patrata locis predictis, prout infra continetur. Et primo :

Est in monte Syon predicta ecclesia facta cum una pulcra et magna lamia, in qua Fratres Minores celebrant divina. Intus quam ecclesiam, in altari majori, est locus ubi Dominus noster Yhesus Christus suos discipulos communicavit. Y.

Item prope dictum altare majus, a latere dextro, est locus ubi ipse Dominus noster Yhesus Christus lavit pedes discipulorum. Y.

1. Jacques de Vérone prétend au contraire que ces sépultures ne répandaient aucune mauvaise odeur. (*Rev. de l'Orient latin*, III, 201.)

Item extra ecclesiam est locus ubi Spiritus Sanctus descendit super Apostolos in die Pentecosten. +.

Item sequitur locus ibi prope, ubi sanctus Thomas apostolus palpavit manus et latus Christi, et est ibi quedam pulcra cappella. +.

Extra ecclesiam exeundo, a latere dextro, est locus orationis beate Virginis Marie ubi stetit per quatuordecim annos. Y.

Item sequitur locus ubi sanctus Matthias fuit electus in apostolatu per Spiritum Sanctum. Y.

Item locus ubi sanctus Johannes evangelista celebravit missam coram Virgine Maria. Y.

Item locus ubi ipsa beata Virgo Maria ab hoc seculo migravit. +.

Item sequitur locus ubi Christus predicavit discipulis suis. Y.

Item sepulcrum David et Salamonis. Y.

Item ubi fuit calefacta aqua pro abluendis pedibus discipulorum, et ibidem assatus fuit anniculus pro cena Domini et discipulorum. Y.

Item locus ubi fuit sepulcrum sancti Stephani prothomartiris. Y.

Item locus ubi Judey voluerunt rapere corpus beate Marie Virginis de manibus Apostolorum, quando ipsam ferebant ad monumentum. Y.

Prope montem Syon est ecclesia Sancti Salvatoris, in qua ecclesia est lapis qui fuit revolutus ab hostio monumenti Christi; in quam ecclesiam non possunt intrare peregrini, quia Sarraceni tenent illam.

Die mercurii ultimo[1] ejusdem mensis septembris intravimus ecclesiam Sancti Sepulcri, ante quem introytum longe forte per quinque cannas, intus ecclesiam est quidam lapis misci coloris rubei et nigri, longus sicut est forma unius hominis supra quem locum Dominus noster Yhesus Christus, cum fuit de cruce depositus, fuit positus, et ibi untus aromatibus. +.

Item intus ipsam ecclesiam est sepulcrum Domini nostri Yhesu Christi, quod est in medio cujusdam navis ipsius ecclesie

1. Le texte porte *penultimo :* c'est évidemment une erreur du copiste, puisque Nicolas donne la vraie date pour la veille et le lendemain (mardi 29 septembre et jeudi 1er octobre).

in quadam tomma mirifice facta, et primo intratur quamdam camerellam largam forte duas cannas per latus, et per quodam parvum hostium intratur Sanctum Sepulcrum Domini, quod non est capax nisi forte quinque hominum, quando ibidem missa celebratur. +. Supra dictum Sepulcrum est quedam lamia rotunda magna et alta cum foramine magno, quemadmodum est ecclesia Sancte Marie de Roma, sed non est ita larga, nec ita alta; extimo quod sit pro medietate largitudinis et altitudinis, et postea est navis ecclesie cum altari majori; in cujus circuytu est enclaustrum cum lamiis et cappellis, cum collumpnis mirifice factis. +.

In cujus enclaustri circuytu invenitur locus ante cappellam beate Marie Virginis, in quodam lapide rotundo, ubi Christus, post suam gloriosam passionem, apparuit beate Marie Magdalene in forma ortulani. Y.

Postea intratur dictam cappellam beate Marie Virginis, in qua beata Helena cum invenisset tres cruces, una[m] Domini nostri Salvatoris et duas boni et mali latronis, et non cognosceret que fuisset crux ubi pependit salus mundi, Dominus noster Yhesus Christus, posuit unum mortuum supra dictas cruces sigillatim, et cum mortuus fuit positus in cruce Domini, statim resuscitatus fuit a mortuis et sic facta fuit probatio vere crucis. Et in dicto loco angelus dixit beate Marie : « Resurressit Dominus. » Cappella ipsa est pulcra et magna et cum pulcerimis conis. +.

Item intus dictam cappellam est columpna ad quam Christus fuit ligatus et verberatus, et est in quadam clictula cum cancellata inclusa, ad quam ascenditur per quinque gradus. Y.

Item sequitur cappella ubi Dominus noster Yhesus Christus fuit in carcere positus. Y.

Item sequitur cappella ubi vestimenta Domini nostri fuerunt inter Judeos per sortem partita juxta propheziam dicentem : « Partita sunt vestimenta mea et super vestem meam miserunt sortem. » Y.

Item sequitur cappella in qua est quedam columpna, ad quam Dominus noster Yhesus Christus fuit ligatus et spinis suum capud coronatum. Y.

Deinde sequitur cappella Sancte Helene, ad quam descenditur per gradus triginta marmoreos. Y.

Item sequitur locus ubi inventa fuit sancta crux per beatam Helenam cum aliis duabus crucibus latronum, ad quem locum descenditur per gradus XI marmoreos, et locus ille alias fuit mons qui, quando sancta crux fuit inventa, fuit incisus. +.

Deinde sequitur cappella montis Calvarie, ad quam per gradus XVIIII ascenditur, ubi Christus fuit in cruce positus et morti traditus pro recuperatione humani generis, et est ibi sissura montis sissi in die mortis Domini nostri Yhesu Christi. Alias mons Calvarie erat quidam monticellus ubi fiebat justicia de omnibus ad mortem condempnatis; in qua quidem cappella audivimus missam sollempnem et peregrini sanctam communionem receperunt. +.

Item navi dicte ecclesie est locus ubi Dominus noster Yhesus Christus digito hostendit dicens: « Ecce medium mundi[1]. » Y.

Item prope cappellam Montis Calvarie est quidam cappella ubi est capud Adde, primi hominis, et in dicta cappella sunt due sepulture pulcerime illorum condam bone memorie et felicis recordationis illustrorum principum regis Balduini et Goctifredi Bollonii de Francia fratrum, in quibus eorum corpora jacent sepulta, qui acquisiverunt dictam civitatem Jerusalem et omnes alias terras Sorie et distant sepulture ipse una ab alia per unam cannam. Y.

In sepultura regis Balduini sunt littere sculte prout vidi et legi sic dicentes in versibus :

Rex Balduynus, Judas, alter Machabeorum,
Spes patrie, vigor ecclesie, virtus utriusque
Quem formidabant, cui omnes tributum ferebant
Cedar Egyptus hac homicida Damaschus,
Pro dolore! in modico clauditur hoc tumulo [2].

In sepultura vero dicti Goctifredi Bullonii erant alie littere sculte quas similiter legi sic dicentes :

Hic jacet inclitus dux Goctifredus de Bollon qui totam istam terram acquisivit cultui christiano, cujus anima regnat cum Christo. Amen.

1. Le guide des pèlerins reproduit par Jacques de Vérone mentionne également cette légende. (*Rev. de l'Orient latin,* III, 164; cf. *ibid.*, 189.)

2. Voy. la reproduction de ces épitaphes dans les *Familles d'Outremer* de Du Cange, p. 8 et 10; il faut rétablir le texte ainsi : « ...alter Machabeus... cui dona, tributa ferebant, — Cedar et Egyptus, Dan ac homicida... Proh dolor!... »

Ecclesiam Sancti Sepulcri, ecclesiam Betheleem, ecclesiam Ascensionis Domini, ecclesiam Sepulcri Domine nostre et multas alias ecclesias, que dicuntur esse numero trecente sexaginta, dicta beata Helena fieri et hedificari fecit, ad laudem Dei, beate Virginis Marie et sanctorum ejus, in memoriam illo tempore gestorum in partibus Jerusalem, de quibus multe pro majori parte fuerunt dirructe per Sarracenos. Intus dictam ecclesiam Sancti Sepulcri multa sunt hedificia et mansiones, in quorum aliquibus manent certi Fratres Sancti Francisci, ibidem assidue officium celebrantes, et aliqua non possunt videri quia non permittit ammiratus Jerusalem, qui claves Sancti Sepulcri in sui custodia tenet.

Die jovis primo die mensis octobris, auditis missis intus Sanctum Sepulcrum et missa sollempni in sacro monte Calvario, et recepto sancto Communione a peregrinis ac facta oblatione in dicto Sancto Sepulcro per peregrinos, prout cuilibet eorum placuit, exivimus in vesperis de dicto Sancto Sepulcro.

Ante dictam ecclesiam Sancti Sepulcri est quidam locus largus quasi per unum modium terre vel circa, astratatus lapidibus marmoreis, et in medio ipsius est locus in quo Dominus noster Jhesus Christus cum veniret cum cruce passurus paxionem et esset fatigatus, ibidem quievit cum dicta cruce, in quo est indulgentia. Y.

Extra vero ecclesiam Sancti Sepulcri in circuitu dicti loci largi et sic astratati sunt quatuor cappelle : una est cappella beate Marie et beati Johannis Evangeliste. Y. Secunda est de Angelis. Y. Tertia beati Johannis Baptiste. Y. Et quarta beate Marie Magdalene. Y. Introytus ipsius ecclesie est pulcerime fabricatus cum pulcris et diversis laboribus, et a latere sinistro ipsius ecclesie est quoddam campanile altum et pulcerime laboratum.

Die veneris II° die octobris dicte IIIe indictionis circa horam vespertinam, discessimus de Jerusalem et accessimus versus flumen Jordani, et ambulantes quasi tôta nocte et die per montes et valles montium petrosas et ruginosas ultra quam dici potest.

De flumine Jordani. — Die sabbati sequenti ante ortum solis, applicuimus ad dictum flumen Jordani, in quo aliqui ex

peregrinis balneaverunt se in dicto flumine, et aliqui non, quia nondum ortus erat sol. Dictum flumen distat a Jerusalem per milearia xxx et videtur michi quod est sicut flumen castri Vayrani [1]; sed non est tantum largum. Est absolutio. +.

De Mare mortuo, ubi submerse fuerunt Sodoma et Gomorra. — Subtus dictum flumen est Mare mortuum, ubi Sodoma et Gamorra cum quinque aliis civitatibus et earum territoriis, propter peccatum sodomiticum quod inter eos patrabatur, submerse fuerunt, et dictum mare durat per dietas octo, in quo mare fluit dictum flumen Jordani. O aborribile et fetidum peccatam quod cavendum est ab ommibus christianis, quibus Deus dedit sociam seu conjuges, ut unusquisque haberet et sciret suum vax possidere! O infelices homines tam fetidum scelus patrantes, nam insurgunt leges, armantur jura et tota celestis curia conturbatur, quando tam nephende scelus patratur.

De cappella Sancti Johannis Baptiste. — Postea in recessu invenimus cappellam Sancti Johannis Baptiste, distantem a dicto flumine medium mileare, in qua est manus sinistra beati Johannis tota incarnata. In dicta cappella sunt monaci caloyri [2], et est ibi introytus cum una porta de lapide marmoreo grosso, in qua est clavatura ferrea suptili artificio cum verdillis ferreis, et est dictus introytus largus forte tres palmos et altus palmos quatuor.

De Jerico et monte Quaratane. — Dicessimus de dicto flumine, dicto die sabbati, et applicuimus Jerycho, ubi sunt habitationes Sarracenorum et sunt pulcra jardena et fontes aquarum, et in hora nona ascendimus montem in quo Dominus noster Yhesus Christus jejunavit quadraginta diebus et quadraginta noctibus; ascenditur ad dictum montem per viam artam et valde ruynosam et in medio dicti montis sunt certe spelunche in quas ingreditur per tres arcus seu portellas, et modicum sursum est quedam alia spelunca in superiori loco, in qua ipse Dominus noster Yhesus Christus jejunavit dictam quadragesimam. Beata Helena fieri fecit in dicto loco certam fabricam et lamias, et est ibi absolutio. +.

1. Le Volturno.
2. *Calogeri*, moines grecs.

De Bethania. — Die dominico sequenti in albis, applicuimus in Bethaniam ad domos que alias fuerunt Lazari, beate Marie Magdalene et beate Marthe sororum dicti Lazari. Et videtur fuisse magnum hedificium, sicut unum castrum, modo est totaliter dirructum, preter unam magnam lamiam terrenam, ubi est sepulcrum pulcrum de lapidibus marmoreis in quo sepultus fuit sanctus Lazarus quem Dominus resuscitavit dicens sibi : « Lazare veni foras ». Bethania, ut hostendit, fuit magna habitatio, sed modo est totaliter dirructa et modice persone habitant in illa. Est absolutio. +.

De montana Judea. — Die lune v° die ejusdem mensis octobris, accessimus in montanam Judeam ad domos Zaccharie, ubi natus fuit sanctus Johannes Baptista, stantes in valle cujusdam montis. Videtur fuisse magnam habitationem, sicut unum castrum, sed est totum dirructum preter unam cappellam que est subtus unam lamiam terrenam, que lamia alias fuit pulcerima cappella ad lamiam, modo non sunt nisi duo parietes. In qua lamia sunt duo altaria, ubi presbyteri caloyri ibi assidue morantes celebrant officium ad modum Grecorum. Et sunt multi libri magni et parvi more greco. A latere dextro ipsius cappelle, est quedam clectula cum una sissura montis : quando sanctus Johannes cum certis de innocentibus erant persequti per gentem Herodis, ipse sanctus Johannes precepit ut aperiretur ipse mons, et aperuit se dicta sissura in qua se ascondit cum ipsis innocentibus. Est in dicto hospitio quedam magna lamia, sicut una area, cum pileriis grossissimis, in qua manent dicti presbyteri caloyri, et in dicto loco hospitii discipuli Dei fecerunt duos psalmos videlicet *Magnificat animam meam Dominum,* etc., et *Benedictus Dominus Deus Israel,* ad laudem beate Marie Virginis. +.

Subtus ipsas domos per duas balistratas secus viam est fons pulcer optime aque et ibi sancta Helisabeth salutavit beatam Virginem Mariam oviantem sibi in dicto loco. Ab alio vero latere dicti fontis per unam balistratam, sunt quedam alie pulcre domus magni hedificii nunc dirructi, que fuerunt dicti Zachari, patris beati Johannis, in quibus sanctus Johannes cum fuit magnus, petita et obtenta licentia a patre, ivit ad morandum, ad serviendum Deo in orationibus suis, et ibi stetit per magnum tempus. Est ibi quedam ecclesia, ad quam

non potuimus intrare. Distat montana Judea a Jerusalem per milearia quatuor.

Ubi crevit lignum sancte Crucis. — Eodem die lune, redeundo ad Jerusalem per aliam viam, accessimus ad quamdam ecclesiam distantem a Jerusalem per unum mileare vel parum plus, quam fieri fecit beata Helena ad lamiam, satis pulcram, cum magno hedificio domorum; ecclesia ipsa est quasi sicut ecclesia Caleni larga et longa. Subtus cujus altare est quoddam magnum foramen ubi crevit lignum de quo facta fuit sancta crux, in qua salus mundi pependit; et sunt in dicta ecclesia decem presbiteri calori, celebrantes ibi officium more grecorum; est ibi absolutio. +.

Quomodo Jerusalem est formata. — Civitas Jerusalem est magna civitas et pulcra, et omnes platee coperte sunt lamiis et magna quantitas Sarracenorum. Viri et mulieres, Sarraceni ac christiani de centura et Arminii portant illa vestimenta et illum habitum quemadmodum in aliis terris Sorie. Civitas ipsa est, ut extimo, in sublimioribus montibus mundi, et in circuitu Jerusalem omnes sunt montes per unam dietam ad minus, in quibus, seu eorum vallibus, multe sunt vinee et pulcre; extimo quod tota terra Laboris non habeat tot vineas, sed non faciunt vinum. Uvas pro parte comedunt virides et quia optime sunt ad commedendum eo quod sunt in locis petrosis, et pro parte permittunt dessicari in pedibus, et colligunt et faciunt zibibum [1], pro faciendo vinum secundum morem Sarracenorum. Modicum vel quasi nichil faciunt de victualibus, et totam grassiam [2] recipiunt a Gazara et ab aliis terris conjunctis. Undecumque et per qualemcumque viam ascenditur Jerusalem, durat ascensus per milearia viginti ad minus.

V

[A HIERUSALEM JAFFAM USQUE.]

Quando discessimus de Jerusalem et applicuimus Ramam. — Die mercurii de nocte VII° dicti mensis octobris,

1. De l'italien *zibibo*, raisin sec.
2. Vivres, de l'italien *grascia*.

facta reverentia Sancto Sepulcro Domini, discessimus de Jerusalem et ivimus versus Ramam, distantem a Jerusalem per milearia xx, et, die jovis in hora none, applicuimus Ramam. Rama est magna terra, sed non habet menia, et est quantitas magna Sarracenorum, et ibi est fundicus domorum ubi morantur peregrini, quando veniunt ad Sanctum Sepulcrum, et illo die quo accessimus Ramam, venit ad Ramam de portu Jaffe Mellus Maltacia, patronus navium, cum illis peregrinis qui cum eo remanserunt in Alexandria, quos illic expectavi donec iverunt et rediverunt de Sepulcro, separatis a me supradictis Antonatio et Perreco qui recesserunt cum navi de Venetiis. Heu michi! qui cum eis non recessi, quia non habuissem tantas angustias, prout infra distinguetur. Non discessi cum eis quia pecuniam meam diviseram in navibus quando accessi ad Beatam Catherinam et sic expectabam naves predictas pro ipsa pecunia habenda.

De Sancto Georgio. — Die veneris de mane, ivimus ad ecclesiam Sancti Georgii, distantem a Rama per milearia duo, ubi sanctus Georgius fuit decollatus in quadam columpna, subtus quam columpnam est corpus sancti Georgii, sed non potest videri. Dicta ecclesia fuit pulcre hedificata per beatam Helenam, sed Sarraceni dirruerunt eam postquam christiani perdiderunt istam provinciam Surie et Jerusalem.

De mora in Rama et discessu. — Decem et septem diebus permansi in dicta terra Rame cum magna angustia cordis, eo quod multum eram [1] vessatus a Sarracenis dicentibus michi ad eorum linguam : « Ut quid tantum tu moras in terra ista? » et amodo non eram ausus exire extra ad emendum res pro vita mea, tantum me molestabant cum sputis, lapidibus et aliis injuribus; et, die vicesimo quinto dicti mensis octobris, discessi de Rama cum Mello Maltacia et aliis peregrinis qui redierant de Sancto Sepulcro.

Quando applicuimus Zaffam. — Eodem die vicesimo quinto octobris, applicui ad portum Zaffe. Zaffa alias fuit magna civitas, sublevata in quodam tartarecto [2], et fuit alias sub dominio Pisanorum; et, postquam Sarraceni ceperunt ip-

1. Le texte porte *erat*.
2. En italien *tartaretto*, gâteau, employé au figuré.

sam, fundítus dirruerunt, ita quod non est unus paries muri; modo sunt certe clicte que erant alias subtus locum ubi erat castrum, in quibus clictis mercatores ponunt eorum mercimonia que emunt in Rama. Sunt in dicto portu Zaffe fontes optime aque dulcis orientis prope mare per quatuor cannas.

De columpna Zaffe. — In dicto portu Zaffe est quedam columpna fabricata, alta media canna, et est illa columpna ad quam sanctus Petrus, tempore quo piscabatur in illo mare, ligabat suam barcham. Supra quam columpnam Domina nostra Virgo Maria sedit cum suo filio dilecto, et sic peregrini cum devotione accedunt ad dictam columpnam et accipiunt de lapide. Fossi Zaffe adhuc apparent in circuytu, et secundum eos videtur ipsam fuisse magnam terram. Sarraceni dirruerunt, dubitantes ne iterum deveniret ad manus christianorum, eo quod est portu[s] terrarum Sorie et Zaffe.

VI

[A Jaffa Cyprum usque.]

Die xxvii° dicti mensis octobris discessimus de portu Zaffe cum quodam ligno de coperta [1], cui solvimus ducatum unum et medium pro quolibet peregrino, in quo navilio erant septem marinarii tantum semper rissantes et discordantes se ab invicem et quinque diebus navigavimus versus Barutum. Voluit Deus quod semper fuit tempus tranquillum, aliter incurrissemus periculum propter malos marinarios. Distat Zaffa a Baruto milearia centum sexaginta.

Quando applicui Barutum. — Die primo mensis novembris tertie indictionis in festo omnium sanctorum, applicuimus Barutum in hora misse. Portus Baruti modicum est bonus et maxime tempore yemali. In portu Baruti due turres sunt, una prope aliam per tres cannas, per quas intrat mare usque ad rivegum Baruti, et est introytus artus, per quem non possunt intrare nisi barcelli. Dicte turres bene custodiuntur die et

1. Navire à pont.

nocte, et maxime una que est altior altera. Et, illa die qua applicuimus Barutum, venerunt naves dicti Melli ad dictum portum, de quibus idem Mellus satis dubitabat ne essent perdite, eo quod viginti septem diebus tardaverunt venire de portu Zaffe usque Barutum; que debuerunt venire in uno die propter modicum iter et magnam habuerunt fortunam, ita quod duo ancora grossa fuerunt rupta in mari.

De quantitate et qualitate Baruti. — Barutum est scala terre Damaschi et in dicto portu sunt omnia navilia que veniunt Damaschum pro speciebus et aliis rebus, et portant mercantias cum animalibus a Damascho Barutum, distante per duas dietas. Est parva et turpis terra Barutum. Multa jardena sunt intus civitatem. Extra civitatem sunt etiam jardena pulcra et oliveta pulcra et sunt multi mercatores Venitiales et Januenses.

De ecclesia Sancti Francisci. — Est ecclesia Sancti Francisci intus civitatem, que alias fuit pulcra ecclesia, quando christiani tenebant dictam terram. Modo non est nisi una lamia in qua est altare, et ibi omni die celebratur missa pro ipsis mercatoribus. Sunt alique alie parve mansiones in quibus manet guardianus; quando ego fui, non erat in dicto loco nisi guardianus tantum qui illic vivit de elemosinis dictorum mercatorum, et guardianus dicti loci est sub guardiano seu vicario loci Montis Syon, qui habet gubernare omnia loca Sorie.

De Sancto Georgio. — Prope Barutum per duo milearia est ecclèsia sancti Georgii, et ibi est clicta ubi alias stetit dr[a]gho qui devorabat et commedebat tantam gentem. Sanctus Georgius liberavit de ore draghonis filiam illius domini que expectabat devorari ab eo. Et sanctus Georgius miraculose dedit dictum draghonem ligatum in manibus puelle.

De miraculo facto in ecclesia Sancti Francisci de Baruto. — Unum miraculum michi narratum fuit per dictum guardianum et per multos alios certificatum, quod, temporibus non longe preteritis, dum duo christiani Deo devoti starent in dicto loco Sancti Francisci ad adorandum se ante crucifixum, prout alias soliti erant facere, duo Sarraceni intraverunt illuc et, videntes eos sic adorare crucifissum, acceperunt curtellos et percusserunt dictum crucifixum stantem pictum in quadam

tabula, qua percussione facta, subito manavit tanta sanguinis quantitas quod dicti Sarraceni infusi dicto sanguine statim fugierunt. Officiales terre videntes eos sic sanguinosos, et extimantes aliquod commisse homicidium, ceperunt eos, querentes ab eis que esset causa dicti sanguinis, qui narraverunt eis dictum miraculum, et ex illa hora multi Sarraceni videntes hoc converterunt se ad fidem Christi.

De periculo michi occurrenti in mari. — Audite quid michi accidit dum fui in Baruto : uno die descendi de navi et intravi barcham magnam oneratam salis dicti Melli, quod ponebat in uno magazeo [1] Baruti, et ego volebam ire ad terram pro emendis rebus michi necessariis; et, cum fuimus cum dicta barcha in supradicto passu intra dictas duas turres, mare erat grossum, intraversavit dictam barcham antequam intraret ad portum, et statim unde aquarum intraverunt in eam et implevit se aqua. Ego enim nesciebam natare, reputavi me mortuum, et nisi quia voluit Deus, auxiliator omnium disperatorum, quod venit ad me unus Sarra[ce]nus et cum magno labore extrassit me de dicto mari, ibi dies mei erant finiti, et propterea non est mirandum si propter hoc et multa alia occurrentia pericula michi ante et post cani intempestivi in mea barba et vertice funderunt.

Quando discessi de Baruto. — Cupiens autem et super omnia desiderans ad patriam redire et videns quod dictus Mellus nimis tardabat suum discessum cum navibus suis, die vicesimo quarto dicti mensis novembris, de nocte, in die beate Catherine, discessi de Baruto cum quadam navi de Pera et accessimus versus Famagostam de Cipro, distantem a Baruto milearia CLX, causa accedendi cum navi magna de Janua que dicebatur inde in diebus brevibus discessura.

VII

[CYPRUS INSULA.]

Quando applicui Famagostam et quomodo est formata. — Die vicesimo septimo dicti mensis novembris, applicui in

1. De l'italien *magazzino*, magasin.

Famagustam. Famagusta alias fuit regis Cipri et in regno Cipri est cônstructa. Ciprum est insula bona que girat milearia quingenta. Nunc vero dictam terram Famagostam tenent Januenses. Civitas Famagusta est magna, extimo, sicut civitas Capue, et habet pulcras plateas et domos quasi similes [1] illis de Capua, sed magna pars, quasi pro tertia parte, est inhabitata, et domus sunt dirructe, et hoc factum est a tempore dominationis Januensium. Dicta civitas habet menia pulcriora quam viderim in aliqua terra, alta, cum annitis [2] largis in circuytu et turribus spissis et altis in toto circuytu. Que civitas diligenter custoditur a Januensibus die noctuque proppter timorem regis Cipri. Sunt septingenti soldati armati ad stipendia Januensium qui custodiunt dictam civitatem cum magno ordine.

De castro civitatis. — Castrum ipsius civitatis est satis pulcrum et quasi totum est in mari, preter forte quartam partem a latere civitatis, et in ipsa parte sunt fossi pulcri ab utraque parte fabricati, qui fossi implentur aqua maris et sic dicti fossi semper manent cum aqua dicti maris, et est dictum castrum propterea inexpugnabile.

De portu Famagoste. — Civitas ipsa Famagosta habet portum satis pulcrum, reparatum a quo libet vento; in quo portu ante portam civitatis est de ligno quidam pons longus per jactum lapidis, prope quem pontem veniunt navilia, et per ipsum pontem mercantia portantur ad navilia.

De habitatione ipsius civitatis et malo aere. — In ipsa civitate pro certa parte habitant Januenses et pro certa majori parte habitant Greci, quia tota insula Cipri est de gente Grecorum et fit in dicta civitate magna quantitas de zambellotis [3]. Una consuetudo est in dicta civitate et sic in tota insula quod nulla mulier potest exire extra ipsam civitatem Famagostam sine licentia capitanei, eo quod non caveat penam curie capitanei [4] de rediendo ad civitatem, et hoc raro conceditur alicui mulieri; ratio dicitur quod homines non pos-

1. *Similis*, dans le texte.
2. Pour *anditis*, allées.
3. Étoffe de poil de chameau. Voy. Du Cange au mot *Zambilottus*.
4. Cette phrase obscure parait signifier que les femmes ne pouvaient quitter la ville sans fournir caution au capitaine.

sent vivere in dicta civitate nisi propter mulieres que filant et procurant lanam pro zambellotis, quia quasi non ex alio vivunt; et est alia ratio ad manutenendum homines in dicta terra, que tacetur gratia honestatis. Est in dicta civitate pessimus aer et omni tempore anni quasi est mortalitas, et moriuntur homines in numero maximo, et maxime de Januensibus plus quam de Grecis. Dum ego ibi fui per mensem et plus, mortuus fuit novus capitaneus qui venerat de Janua, et multi alii moriebantur, propter quod satis perterritus fui et cum maximo timore permansi illis diebus in civitate predicta, maxime quia eram separatus a meis sociis et nullum habebam adjutorem nec consiliatorem in factis meis pro mea persona salva facienda et redienda ad patriam meam.

De ecclesia Sancti Nicolai. — Mater ecclesia Famagoste est vocabuli Sancti Nicolai, facta ad lamiam, multum pulcra, cum pluribus cappellis in circuytu. Episcopus ipsius ecclesie est Januensis, qui alias, tempore quo ipsa civitas erat sub dominio regis Cipri, habebat annuatim de fructibus ipsius ecclesie ducatos quatuor millia; nunc dixit michi non habere ducatos duo millia annuatim, quia ammisit omnia jura sua de insula, postquam dominati sunt Januenses in dicta civitate; et credo bene de sua paupertate, nam uno die, cum audivi missam in dicta ecclesia Sancti Nicolai, videns me satis defectosum pecunie, cogitavi petere elemosinam amore Dei dicto episcopo et accessi ad eum cum reverentia, ut peregrinus, dicens sibi : « Pater et domine, michi occurret dicere illa verba evangelica : Fodere non valeo, mendicare erubesco. Rogo paternitatem vestram ut michi pauperi peregrino subveniatis de aliquo subsidio caritativo. » Qui michi respondit quod erat magis pauper quam ego, et sacravit quod non habebat unde posset vivere in dicta ecclesia. Audivi matutinum in nocte Nativitatis Domini nostri Yhesu Christi, missas et alia officia sollempnia illis diebus Nativitatis ejusdem.

De cortileo fructuum. — Inter ipsam ecclesiam Sancti Nicolai et hospicium in quo moratur capitaneus, quod alias fuit regis Cipri quando dominabatur ipsi civitati, quod est satis pulcrum hospitium cum antecortilio magno, multis hedificiis et jardeno pulcro, est quodam cortileum majus illo de Capua, in quo venduntur panes, magna quantitas olerum et

aliorum fructuum, sicut fit in cortilio Capue, et venduntur ibi omni die panni et alie multe res ad incantum et est cortileum ipsum, credo, in medio civitatis.

De loco Sancti Francisci. — Est in dicta civitate locus Sancti Francisci satis pulcer cum pulcro enclaustro, dormitorio, multis cameris et aliis mansionibus, ac jardeno pulcerimo et multitudine aquarum, puteorum et cisternarum. Dixit michi guardianus quia male vivunt et modicas habent elemosinas.

De ecclesia Sancti Stephani. — Habetur in dicta civitate quedam ecclesia vocabuli Sancti Stephani, satis pulcra, in qua est hospitale; sed isto tempore pauperculo modo dictum hospitale manutenetur [1]. In qua ecclesia audivi missam sollempnem in die beati Stephani, et vidi de osse sui corporis et multas alia[s] reliquias sanctorum. Est in dicta ecclesia crucifissus pulcrior quam viderim in aliquo loco, ornatus et laboratus in circuytu auro purissimo.

De monasterio Sancte Marie de Cammino. — Est in dicta civitate monasterium Sancte Marie de Cammino. Ecclesia est multum pulcra et devota, ad lamiam cum cappellis in circuytu ipsius ecclesie, cum pulcerimis istoriis et picturis, in qua est enclaustrum pulcerimum cum arangiis et aliis fructibus, et sunt dormitorium et alie plures mansiones pro usu fratrum. In qua ecclesia vidi subscriptas sanctas reliquias, videlicet :

Capud beate Ursiline pulcerime inclusum in argento.
Os tibie sancti Leonis, pape.
Capud sancti Cufini.
Capud sancti Sosi,
et de lingno sancte Crucis Domini.

De monasterio Sancti Dominici. — Habetur in ipsa civitate monasterium Sancti Dominici, in quo est pulcra ecclesia ad lamiam. Est pulcrum enclaustrum cum jardenis, dormito-

1. C'est probablement à cet hôpital que se rapporte une inscription trouvée à Larnaca et que M. de Mas Latrie pense avoir été apportée de Famagouste (*L'Ile de Chypre et ses souvenirs du moyen âge*, 1879, in-12, p. 396) : « En l'an M CCC XXIII cet hospital est edifies a la reverense et a l'enor de nos seignor Jhesu Crit e de sa benoite mere et au non de saint Estienne primemartir. A se que tote generasion de gent qui confesent le nom Jhesu Crist peuse i trover en ces hospital repos, a l'enor de dit seint Martir, sans demander nul paiement, etc. »

rio et aliis domibus pro usu Fratrum, licet sint plures dirutte. Ad presens omnes Fratres pauperculo modo vivunt in dicta civitate Famagoste.

De burgis Famagoste. — Extra civitatem Famagoste alias erant burgi magni et multum habitati : extimo quod erant focularia duo millia; in quibus erant multe pulcre ecclesie, modo vero dicti burgi sunt totaliter dirructi, ita quod non est una domus sana nec habitat una persona. Sunt plures ecclesie devote, inter quas est ecclesia Sancte Marie de Cava multum devota et multa gens, Latini et Greci, accedunt ad dictam ecclesiam causa devotionis.

Quomodo est formata ipsa civitas Famagosta. — Civitas ipsa Famagosta pro certa parte est prope mare et pro certa majori parte est extra mare et est circumdata fossis multum pulcris et fabricatis hinc inde. Tota ipsa civitas est, seu ejus menia sunt fundata super saxis marmoreis et duris, ita quod nullo modo posset cavari, et est in ipsa civitate a latere maris tarzenale [1] magnum et pulcrum, sicut est illud de Neapoli. Alias ipsa civitas, annis c elapsis, fuit alibi posita et constructa ubi dicitur Costanza longe a Famagosta milearia quatuor, que civitas tunc vocabatur Costanza a rege Costantio, patre beate Catherine, qui eam construxit, et erat longe a mare per duo milearia et non habebat portum. Et postquam fuit perdita terra Acri que fuit ultima terra Sorie ammissa per christianos, omnes illi de Acri qui evaserunt fugierunt ad insulam Cipri, et tunc translatata fuit ipsa civitas antiqua Constanza in loco ubi nunc est Famagosta.

De habitu mulierum. — Et propterea est una consuetudo quod omnes mulieres, tam dicte terre Famagoste quam aliarum terrarum dicte insule, portant mantellos nigros supra capud, ita quod malo modo potest videri facies ipsarum, et hec consuetudo principata et observata fuit ex dolore et maxima mestitia propter perditionem dicte terre Acri et aliarum terrarum Sorie, et major pars ipsius terre Famagoste facta fuit de dicta gente terre Acri.

De malo aere. — Intra ipsam civitatem Famagoste et civi-

1. Arsenal. Voy. Du Cange au mot *Tarsenatus*, où est cité un passage des Assises de Jérusalem concernant « la gent d'armes et le Tarsenal... de Famaguste ».

tatem antiquam Constantie, est quoddam pantanum magnum quod videtur sicut brachium maris, sicque tenetur quod propter ipsum pantanum et copia magna delectationis mulierum prebetur malus aer hominibus morantibus in dicta civitate Famagoste.

De loco ubi nata fuit sancta Catherina. — Et quia, gratia Domini nostri Yhesu Christi qui michi concessit, vidi omnia facta beate Catherine et gesta per eam, tam in Alexandria de carcere et suo glorioso martirio quod substinuit in honore Domini nostri Yhesu Christi in rota intra illas duas columpnas, prout superius clarefacta est mentio, quam [1] de sua ecclesia et suo glorioso corpore collocato per sanctos angelos in summitate illius magni montis, et etiam de suo pretioso corpore translatato de dicto monte excelso ad dictam ecclesiam suam Sancte Catherine, cupiebam locum sue nativitatis videre, et propterea, die quinto mensis decembris ejusdem tertie indictionis, accessi ad dictam civitatem antiquam Costantiam, distantem a Famagosta milearia quatuor, que civitas fuit magna, hedificata per imperatorem Costantium, patrem beate Catherine, nunc vero est funditus dirructa, et accessi ad locum ubi apparet fuisse castrum dicte civitatis, quod videtur fuisse satis magnum, et ibi est recte illa camera, que nunc est dirructa, ubi nata fuit beata Catherina, prope quam nunc est quedam cappella satis devota, ad quam illi de Famagosta accedunt cum magna devotione sepe sepius [2].

De cisterna magna. — In medio ubi erat castrum est quedam cisterna antiqua, qua credo quod in mundo non reperiatur major, cum lamia sublevata super XXXVI columpnis et cum spiraculis supra, unde auriebatur aqua. Ad quam cisternam fluebat a quodam monte et currebat aqua omni tempore per quemdam conductum fabricatum cum pileriis et archis, prout est prope Scaulum [3] de pertinentiis castri Trayecti seu Garillani [4].

1. Le texte porte *que*.
2. Voyez ce que dit M. de Mas Latrie sur la tradition chypriote qui fait de sainte Catherine la fille de Constant, roi de Salamine, au IIIe siècle (*Histoire de Chypre*, I, 96).
3. Nous n'avons pas retrouvé cette localité dont le nom vient probablement de l'italien *scolo*, écoulement.
4. *Trajetto*, petite localité sise entre Gaëte et Carinola, tout près du fleuve *Garigliano*.

De loco ubi beata Catherina fuit per angelum subarrata in sponsam Christi. — Narratum et recitatum fuit michi in dicta terra Famagosta de beata Catherina (nescio si in ejus legenda sic continetur quia non sum ad presens memor), quod cum beata Catherina esset magna et pulcerima ac sapientissima omnium mulierum, pater suus et mater sua querebant ipsam nuctui tradere, beata Catherina que racta erat [1] divino amore, dicebat sic : « Ego nolo recipere virum nisi inveniam unum sic pulcrum, sapientem et divitem sicut ego sum. » Et tandem inperatrix, mater beate Catherine, videns voluntatem dicte filie sue sic esse, dixit sibi : « O filia mi, tu petis unum de quo non possum tibi consulere, videlicet virum pulcrum, sapientem et divitem sicut tu es. Est in quadam insula maris modicum hic longe quidam heremitus qui servit Deo, vade ad eum et consulta cum ipso de aliquo viro sic subfulto nobilitate, pulcritudine et sapientia sicut tu es. » Beata Catherina respondit : « Parata sum », et accessit ad dictum heremitam et, petito ab eo consilio de ipso viro accipiendo, dixit eidem beate Catherine : « Ego nescio tibi consulere de ipso viro accipiendo, nisi de uno qui est sapiens, prudens, pulcer et dives sicut tu vis. » Dixit beata Catherina : « Quis est quem tu dicis? » Heremita dixit : « Est Dominus noster Yhesus Christus. » Et tunc sancta Catherina dixit : « Et ego ipsum volo in meum virum et dominum et sibi soli servire. » Et stans ibi de nocte angelus Domini descendit de celo et ipsam pro parte Domini nostri Jhesu Christi anulo subarravit et eam in sponsam Christi recepit. Et sic, die sexto ejusdem mensis decembris, personaliter accessi ad dictam insulam, ubi dicta beata Catherina fuit per angelum subarrata in sponsa Christi, que insula distat a Famagosta per duas balistratas et est prope portum. Insula ipsa est magna per unum modium terre et est in dicta insula quedam ecclesia vocabuli Sancte Catherine, multum devota.

Quando discessi de Famagosta versus civitatem Nicosie. — Cupiens autem visitare locum ubi est beata crux Cipri, ubi pependit corpus boni latronis, primo die mercurii nono die ejusdem mensis decembris, accessi versus civitatem Nico-

1. Pour *nuptui* et *rapta*.

sie, ubi residet rex Cipri. Alloghavi unam carrectam pro certo pretio ut me portaret Nicosiam. Patronus carrecte, qui erat Grecus, fecit me conducere carrectam cum bobus, me juncto, et multotiens conturbabat se mecum quia non bene ducebam, et quia nimis percutiebam boves carrecte. Ego nesciebam quid facere, quia nunquam talem artem exercivi; cum ipsa contemptione accessi tota die ad quemdam casale in quo illa nocte dormivi in terra super unam stolam, quia in illis partibus non reperiuntur lecti pro denariis, et quasi omnes dormiunt in terra et sunt tot pulces in tota illa insula quod homo non potest dormire de nocte, et hoc propter porcos quos tenent intus domos. De mane surressi tempestive et, relicta carrecta, pedes accepi versus Nicosiam iter, nolens contempnere cum patrono carrette, quia semper me arguebat de percutione bobum suorum quod male ducebam dictam carrectam suam.

Quando applicui Nicosiam et de formatione terre. — Die jovis decimo die dicti mensis decembris, am[b]ulavi tota die et circa occasum solis applicui ad civitatem Nicosie. Civitas ipsa Nicosie est major, ut extimo, civitatis Aversa, et per medium ipsius terre currit quidam aque curriculus quem homo potest transire super lapides, quando non pluit. Quando est tempus pluvie, currit magna quantitas aquarum et ideo sunt pontes plures supra ipsum rigulum, aliqui de lapide et aliqui de ligno, per quos homines transeunt tempore pluvie, et est ipsa civitas in aliquibus partibus raro habitata, et sunt de pulcris hospitiis. Est hospitium in quo manet rex Cipri satis pulcrum : habet cortileum magnum sicut castrum novum de Neapoli et multa pulcra membra in circuitu, inter que membra est una sala magna. In capite ipsius sale est quodam sedile pulcerimum cum columpnellis multis pulcris, et diversis laboribus ornatum. Credo quod modica seu nullum reperiatur pulcrius illo sedili. In circuytu sale currit quidam gaysus seu agnitus cum columpnellis pulcerime factus. Tantam habui audaciam quod accessi usque ad introytum camere regis, et, si erat apertum hostium, disposui intrare intus ad loquendum cum eo. In dicto cortileo hospitii, est fons bone aque ad quem veniunt multi de terra ad accipiendum de dicta aqua pro usu ipsorum. Dictus rex Cipri residet in dicta terra

Nicosie pro majori parte temporis, postquam perdidit civitatem Famagostam, et tenet magnum statum maxime in venatione, nam ipse habet leopardos viginti quatuor et falcones omnis generis trecentos, quorum aliquos omni die portat ad venandum.

De Sancta Sofia. — Prefata civitas Nicosie habet archiepiscopum et vocabulum ecclesie sue est Sancta Sofia, que est pulcra ecclesia et magna, facta ad lamiam, et tota ipsa lamia ab archoro versus altare magnum est picta cum azolo fino et stellis aureis. Ecclesia ipsa valebat alias annuatim ducatos viginti quinque millia, modo vero rex ipse Cipri usurpat et recipit magnam quantitatem de juribus dicte ecclesie Sancte Sofie.

De monasteriis et conditione terre. — Sunt in dicta civitate Nicosie monasteria et loca, videlicet Sancti Francisci, Sancti Dominici, Sancti Agustini, que sunt multum magna et pulcra, et quodlibet monasterium habet duo enclaustra, unum magnum et alium parvum cum fructibus arangeorum et aliis fructibus. Intus per terram sunt multa jardena et orti, et campi seminati ferragina, grano et ordeo. In veritate prope monasterium Sancti Agustini vidi campum seminatum grano et ordeo, intra menia civitatis circa modia triginta. Et vidi ortos Sancti Theodori, que est ecclesia monacharum, qui sunt intra menia dicte civitatis, de caulibus et aliis diversis fructibus, qui sunt circa modia viginti. Videtur in aliquo loco sicut civitas Alisie cum arbustis et jardenis intus. Est in dicta civitate fertilitas panis et vini, et vinum generaliter est dulce, quod tenetur in pitarcis [1] eo quod non habent vegetes. Disposui ibi manere per aliquem mensem propter dictam fertilitatem panis et vini et non potui eo quod non sunt ibi hostulani qui teneant lectos ad hospitandum foresterios, et nisi quia quedam bona mulier, nomine Ambrosa, que est de partibus occidentalibus, amore Dei mutuavit michi unam cameram cum uno lecto, oportebat me illis diebus dormire in terra.

De beata cruce de Cipro. — Cupiens autem beatam crucem boni latronis, que dicitur crux Cipri, visitare, die xv° mensis decembris post prandium discessi de Nicosia accedens versus montem ubi manet sancta crux per stratam sine guida, et,

1. Probablement pour *picariis*, vases.

ambulans tota die pedes, de sero applicui satis fatigatus et ansiatus ad quoddam casale distantem a monte seu ecclesia Sancte Crucis per unam dietam, sperans de sero invenire aliquem lectum cum mea pecunia pro quiete et refrigerio mee persone, et non potui habere nisi unam stolam super quam illa nocte dormivi cum maxima tempestate, propter dictos maledictos pulces qui me incessanter mordebant. Sicque de mane satis tempestive surressi et cum uno somerio quem alloghavi, cum maximo frigore, in albis applicui ad quoddam casale quod est in fande [1] montis sancte crucis, et, accepto ibi aliquo cibo, incepi dictum montem ascendere, cujus ascensus durat milearia octo, et sunt plures montes, unus post alium, omnes pleni arboribus que dicuntur zibini, que sunt pines silvestres et producunt multas pineas que non habent fructus. Sunt ipse arbores in magna quantitate de quibus faciunt coperimenta domorum et ligna pro igne. Cum quanta ansietate, labore et sudore, ac delibitate cordis et persone mee ipsos montes ascendi usque ad ecclesiam, Deus novit! Et in hora vespertina applicui ad ecclesiam. Ecclesia ipsa est parva sed est multum devota. A latere vero destro ipsius ecclesie est quedam cappella parva, et ibi manet dicta beata crux sublevata et suspensa, que non est adhesa in aliquo loco, quod magnum videtur miraculum, et est in dicta cruce modicum de ligno beate crucis Domini nostri Yhesu Christi, copertum argento. Qua beata cruce cum devotione visa, inspecta et adorata, fratres ibi morantes michi subscriptas reliquias hostenderunt, videlicet :

Magnum sancte Agne.
Brachium sancti Blasii.
Clavum fixum in manus Christi.
Costatam sancti Georgii.
Lapidem quo fuit lapidatus beatus Stephanus.
Et de ligno dicte crucis.

Quando discessi de cruce Cipri. — Quibus reverenter visis, rogavi dictos fratres, quia abbas ipsius ecclesie non erat ibi, ut pro illo sero me recipere[n]t ad dormiendum cum eis, quia ex magno labore et via longa et mala non cognoscebam

1. De l'italien *falda del monte*, pied de la montagne.

illo sero posse descendere ad casale unde discessi de mane. Et tanta fuit inpietas illorum quod noluerunt me recipere illa nocte, dicentes quod abbas tenebat claves camerarum, et sic cum merore incepi descendere. Ex quo descensu magis videbar fatigari quam de ascensu. Voluit Deus, qui me confortabat, quod refrigerando me sepe sepius cum multis corriculis aquarum qui de Sancto Monte fluebant, de sero in occasu solis applicui ad casale ita fexus quod dubitavi ne spiritus de meo corpore exiret. Et inveniens ibi abbatem dicte ecclesie, qui erat dominus illius casalis, conquestus fui sibi de crudelitate fratrum suorum, qui me recipere noluerunt illo sero in dicta ecclesia, cui abbati displicuit et duxit me ad hospitium suum, et michi donare fecit amore Dei de pane et vino ac unam stolam supra quam dormirem illa nocte et de lignis pro igne quia intensum frigus erat ibi et sic illa nocte mansi in illo loco.

Quando discessi de casali. — Die XVI° ejusdem mensis decembris de mane in albis, accepta licentia a dicto abbate, accepi iter versus Famagostam, et ambulans cum uno pauperculo peregrino de Sancto Helya de abbatia Sancti Benedicti Casinensi, quem recepi in meum socium et fratrem in dicta peregrinatione, tota ipsa die ambulavimus cum maxima pluvia et sero applicuimus ad quoddam casale, in quo nullum potui invenire lectum pro meis denariis. Quidam Grecus bonus maxarius amore Dei me recepit ad dormiendum in angulo cujusdam domus cum paleis, in qua tenebat boves et asinas, et ibi illa nocte dormivi supra ipsas paleas que michi videbantur optimus lectus.

Quando redii ad Famagostam. — De mane, die XVIII° dicti mensis decembris, surgens tempestive, accepi iter versus Famagostam, et transiens prope salinas ubi fit magna quantitas salis, applicui prope castrum quod dicitur Baffa, de dominio regis Cipri, in quo castro fit magna quantitas zuccare, et ambulans tota die inveniebam multa casalia destructa per Turchos ac derelicta. De sero applicui ad locum ubi secus viam erat una taberna tantum quam tenebat una paupercula vidua que habebat quinque filios, quorum duo erant in fassiola. Rogavi ipsam ut cum mea pecunia faceret michi unum lectum ubi mea persona et membra fatigata potuissem recreare, que fecit unum parvum lectum, quem habebat secus ubi erat ignis,

et cubuit in eo illos duos filios parvos in fassiola, deinde dixit michi ut irem ad dormiendum prope eos. Ego videns quod lectus non erat capax mei et quod erat immundus propter dictos pueros, nolui dormire et sic cum magna amaritudine illa nocte dormivi in terra. De mane surrexi et accepi iter versus Famagostam et die xviiii° dicti mensis decembris applicui Famagostam.

VIII

[A Cypro Rhodum usque.]

Quando discessi de Famagosta. — Et quia nil aliud in mundo desiderabam nisi ad meam patriam redire, quesivi unam navim spinacza [1] de Janua, que erat in portu Famagoste et debebat ire ad civitatem Rodi, cum quibusdam peregrinis Galitiis et Ungariis, cujus patrono dedi ducatos duos et portaret me ad Rodum ubi sperabam invenire dominum Antonactium, ut ibi cum eo invenirem transitum ad patriam meam, et sic die jovis de mane septimo die mensis januarii, discessimus de dicta civitate Famagosta cum dicta spinacza, transeuntes per quodam gulfum maris quod dicitur mare Sathanie [2], per quod omni tempore transitur cum fortuna, et nos transivimus cum bono tempore, gratia Dei.

De castro Ruczo. — Die dominico in vesperis applicuimus ad castellum Ruzum [3] quod est Freriorum Sancti Johannis Jerosolimitani sub dominio Rodi, quod est in quadam insula in cacumine montis. Sunt focularia ducenta, et est dictum castrum prope Torchiam per unum mileare, et dividitur dicta insula a montibus Torchie per mare.

Ubi natus fuit sanctus Nicholaus de Bari. — Et ibi prope, a latere Torchie, est quodam castrum destructum quod vocatur Ssammira [4], ubi natus fuit sanctus Nicholaus de Bari,

1. Pinace.
2. Golfe d'Adalie.
3. Ile de Castel-Orizo.
4. Myre, ville de Lycie; d'après la tradition, saint Nicolas en aurait été évêque, et ses reliques transférées à Bari.

de Apulea. Homines dicti castri Ruczi habent vineas multas a latere Torchie, ad quas accedunt per mare ad procurandum illas quia erant in treugua cum Turchiis illo tempore.

Quando non potuimus intrare portum Rodi. — Die lune de nocte potuimus intrare portum Rodi prope quem fuimus per unum mileare, et patronus noluit intrare de nocte, dubitans pro naviliis cursorum. De mane patronus voluit intrare dictum portum et non potuit propter ventum contrarium et etiam propter dubium navis spinacze Martini Vincentii, cursoris Cathalani, que erat in portu Rodi. Patronus noster absentavit se a dicto portu et cepit viam versus insulam Langonis, volens accedere Romaniam. A! Deus! cum quanta amaritudine et dolore videbam me prolongare a civitate ubi sperabam invenire dominum Antonactium, eo quod in mea potestate non erat pecunia pro mea vita ducenda. Voluit Deus, qui subvenit semper miseris et in eo sperantibus, quod, cum fuimus modicum longe a dicta insula Langonis, supervenit ad nos una bargha vacua de insula Ssmie, et cepit me et certos alios peregrinos Theothonicos qui venerant cum dicta spinacza de Famagosta, et promisit nos portare ad Rodum pro uno ducato per quemlibet, et illa die portavit nos ad insulam Nizari, de qua superius est facta mentio, et illa nocte dormivimus prope litus maris cum maximo frigore. Castrum ipsum est fortissimum ultra quam dici possit et sunt optima vina.

Quando applicuimus ad portum Ssimie. — Die mercurii de mane, discessimus de portu Nizari cum dicta barcha versus Rodum cum maximo timore de lignis Turchorum qui ibant per illas insulas, nequeuntes illo die accedere ad Rodum. Ivimus hora tarda ad portum insule Ssmie, que est de dominio Rodi, que insula girat milearia LX et non potuimus ascendere ad terram propter horam tardam. Illa nocte stetimus in portu dicte insule cum maximo timore et frigore subtus quamdam grictam [1] que est in litore maris. Dicta insula habet de melioribus vinis omnium predictarum insularum, de quibus omni die portatur ad vendendum cum zarris ad civitatem Rodi.

Quando applicuimus Rodum. — Die Jovis XXIIII° [2] ejus-

1. Grotte.
2. Il y a là une erreur de date, le jeudi de cette semaine tombait le 21 janvier.

dem mensis januarii de sero, applicuimus cum maximo gaudio ad civitatem Rodi, et statim inveni dominum Antonatium qui erat in domo reverendi et in Christo patris domini fratris Dominici de Alemania, preceptoris Neapoli, qui est mater et fons curialitatis. Qui dominus Dominicus, habita informatione a dicto domino Antonatio de mea conditione, me, sui gratia, semper tenuit in domo sua ad commedendum mane et sero in mensa sua donec fui in Rodo, et ad dormiendum in camera sua cum dicto domino Antonatio. Dictus dominus frater Dominicus multas curialitates facit omnibus foresteriis venientibus Rodum, tam peregrinis quam aliis personis, et indigentibus semper largitur pecuniam et pauperibus semper porriget elemosinas.

De elemosinis quas facit hospitale Sancti Johannis. — Hospitale Sancti Johannis de Rodo seu magistri dicti hospitalis faciunt istas elemosinas semper in qualibet edomeda : tribus diebus dant ad prandendum XIIII pauperibus accedentibus ad dictum hospitale, qui pauperes commedunt in quadam sala magna ubi commedunt milites et alii frerii dicti conventus Hospitalis, et bene servitur eis in mensa. Cuilibet ipsorum pauperum apponitur ante carnes et panes quatuor, et quod superest eis portant pro cena. Nullus est cui non superet medietas cibi qui apponitur ante eum. Tribus aliis diebus in qualibet edomeda, dantur panes omnibus peregrinis et pauperibus accedentibus ad dictum hospitale, videlicet cuilibet ipsorum panis unus, si essent centum millia, et multi pauperculi et paupercule sunt qui mutuant sibi filios alienos, quos portant in brachiis pro habendo majorem panis elemosinam, et sic fit omnibus temporibus anni.

De virtute ferramentorum insule que dicitur Piscopia. — Prope insulam Rodi per milearia quinquaginta, est quedam insula que vocatur Piscopia [1], que insula seu homines ipsius insule habent istam gratiam ex virtute et benedictione ibi data et dimissa per sanctum Nicolaum quod omnia ferramenta, cujuscumque generis existant, sunt inconsumptilia que nunquam consumuntur. Que ferramenta habentur satis cara et dantur in dotem pro cara et magna re et de hoc veram infor-

1. Ile située entre Istankoï et Rhodes.

mationem habui a supradicto domino fratre Dominico et ab aliis pluribus personis.

In dicta civitate Rodi vidi cum predicto domino Antonatio et aliis peregrinis subscriptas reliquias in subscriptis ecclesiis dicte civitatis Rodi, diversibus vicibus, donec ibi permansi.

De reliquiis Sancti Johannis. — In ecclesia Sancti Johannis :

Brachium sancti Stephani.

Brachium sancti Georgii.

Brachium sancti Loe (?).

Brachium sancti Blasii.

Manus sancte Clare.

Capud sancte Eufomie.

Una de spinis corone Christi.

Manus sancte Angne.

Quedam crux in qua sunt de capillis Domine nostre et domine Angne.

Pecunia venditionis Domini nostri Yhesu Christi.

De reliquiis Sancti Johannis. — In quadam pulcra cappella Sancti Johannis :

Brachium sancte Catherine.

De osse sancti Theodori.

De ossibus sancti Tiri et plurium aliorum sanctorum sistentibus in quadam pulcra cona.

Spina de corona facta Domino nostro Yhesu Christo, tempore sue gloriose passionis, que habet istam virtutem, quam quilibet audiens credat indubitanter, quia a pluribus videntibus habui plenam informationem, quod omni anno in die veneris sancto, illa hora qua Dominus noster Yhesus Christus pro nostra redemptione fuit in cruce clavatus et ammisit spiritum, dicta spina floret et viridescit et clare hostendit frondes et florem et hoc patet cunctis videntibus illam, et manet ita cum frondibus et flore per mediam horam.

Pannus de serico et auro quem laboravit beata Helena in memoriam et honorem paxionis Domini nostri Yhesu Christi, in quo panno est Christus in paxione cum angelis et est pannus ipse multum ornatus crucibus et aliis laboribus manu sancte Helene.

De reliquiis Sancte Catherine. — In ecclesia Sancte Catherine, sita intus Rodum, quam fieri fecit supradictus dominus frater Dominicus de Alamangia, cum quodam pulcro hospitali in quo sunt plures pulcre camere cum lectis pluribus et bonis, in quo hospitali hospitantur omnes peregrini euntes et venientes de Jerusolimis et aliis sacris locis ultra mare in quantumcumque sint nobiles, eo quod in Rodo est indigentia hostulaniarum in quibus peregrini possint hospitari, vidi subscriptas sanctas reliquias, videlicet :

De spongia qua datus fuit potus Domino nostro Yhesu Christo in cruce pendenti cum felle et aceto quando dixit : « Sitio. »

De canna in qua posita fuit dicta spongia.

De sancto vestimento Domini nostri Yhesu Christi qui est coloris violati.

De vestimento Domine nostre Virginis, matris sue, coloris rosati.

De alio vestimento dicte Domine nostre, coloris violati.

De veste inconsuptili Domini nostri Yhesu Christi.
De ligno sancte crucis Domini nostri.
De digito sancti Johannis Baptiste.
De osse sancti Bartholomei.
De osse sancti Christofori.
De osse sancti Theodori.
De osse sancte Nastasie.

(Iste reliquie incluse sunt in quodam magno lapide jaspidis.)

Est in dicta ecclesia Sancte Catherine quedam cona multum devota et pulcra, in qua sunt xxv reliquie incluse cum litteris in circuytu quas non potui omnes legere. Ille quas legi sunt iste :

De reliquiis sancte Catherine :
De osse sancti Thome.
De osse sancti Prosperi.
De osse sancti Helie.
De capillis sancte Helene.
De osse sancti Theodori.
De capillis sancte Agne.
De velo Domine nostre Virginis Marie.
De osse sancti Marcellini.

Omnes supradictas reliquias dictus dominus noster frater Dominicus habuit in Costantinopoli ab imperatore Costantinopolitano, qui est suus carus durabilis amicus, qui accepit de ecclesiis Constantinopolitanis in quibus multe et pulcre dicuntur esse reliquie et corpora sanctorum et sanctarum a tempore Costantini imperatoris, qui ipsam civitatem Costantinopolis hedificavit et construi fecit in formam et similitudinem civitatis Rome.

IX

[Cyclades insulae.]

Quando discessimus de Rodo. — Die lune primo die mensis februarii discessimus de civitate Rodi cum multis aliis peregrinis nobilibus de Francia qui venerant de beata Catherina montis Synai, et intravimus navim cujusdam de Messana, nomine Zonus de La Muta, cui promisimus usque Venetias ducatos quinque per quemlibet peregrinum. Dominus Antonatius et ego habuimus unam camerellam in puppi dicte navis, que sicco modo erat capax nostrum duorum, pro qua solvimus ante manum ducatos quatuor. In qua camera pulcram fecimus munitionem de vino, vascocto [1] et aliis multis rebus nobis donatis per dictum dominum fratrem Dominicum, que bene nobis et duobus aliis nobis servientibus usque Venetias sufficiebant, si tantum infortunium nobis non occurrebat prout infra particulariter destinguetur.

Quando applicuimus ad insulam Langonis. — Die martis II° ejusdem mensis februarii, nequeuntes transire capud insule Nizari, que erat via nostra recta, propter ventum contrarium, accessimus versus insulam Langonis, et circa horam vespertinam applicuimus ad portum dicte insule Langonis. Statim dominus Anton[at]ius et ego descendimus cum barcha eunte pro aqua ad dictam terram Langonis, causa ipsam videndi et causa videndi domos que fuerunt illius sapientissimi philosophi et medici Ypocrate, qui fuit de dicta terra Langonis. Terra ipsa est secus mare et est magna, extimo, sicut civitas Caleni vel

1. De l'italien *biscotto*, biscuit.

circa; sed habet turpes domos. Est ibi castrum in quo manet preceptor dicte terre Langonis qui est frerius Sancti Johannis. Quod castrum est totum intra mare et quemdam lacum ibi sistentem, magnum forte pro tertia parte laci Caleni, et intrat aqua maris subtus pontem castri ad dictum lacum, et sic castrum ipsum est insolatum dictis aquis maris et laci, et est propterea difficile castrum.

De domibus Ypocrate. — Domus que fuerunt Ypocrate sunt extra terram modo per duos jactus lapidis cum manu; alias credo quod erant intus, quia terra tunc erat major; et primo invenimus quemdam fontem fabricatum, optime aque, quem fieri fecit Ypocrata que nunc vocatur fons Ypocrate prope ipsas domos; domus ipse hostendunt magnum fuisse hedificium, sicut unum castrum, cum multis magnis et diversis hedificiis, nunc vero sunt dirructe et in ipsarum aliquibus partibus includuntur animalia illorum de terra Langonis.

De filia Ypocrate conversa in serpentem et quid accidit cuidam frerio qui promisit ipsam osculari. — Est in domibus ipsis quedam magna et profunda clicta fabricata, de qua quodam mirabile michi fuit narratum et certificatum michi per dictum dominum fratrem Dominicum, dum fui cum eo in civitate Rodi, quod filia Ypocrate reducta fuit in serpentem, que manet in dicta clicta et multotiens exit de dicta clicta et hostendit hominibus in formam pulcerime mulieris et querit semper ut oscularetur a quodam viro, ipsa existente in forma serpentis, propter quod ipsa promittit multa et magna thesaura et divitias multas volenti ipsam in forma serpentis osculari, et ipsum accipere in virum. Quadam die hiis temporibus non longe preteritis quidam frerius Sancti Johannis stabat in terra Langonis, quia est una consuetudo quod omnes frerii Sancti Johannis qui vadunt ad civitatem Rodi debent morari per annum unum in terra Langonis ad serviendum ibi pro defensione illius insule Langonis que est prope Turchiam, vel quod ibi serviant per substitutum, qui frerius, sciens et audiens de dicto serpente qui exiebat de dicta clicta, aliquando ibat illuc causa videndi illum in formam mulieris. Qui quadam die exivit dictus serpens in formam pulcerime mulieris; que mulier dixit ei, si volebat eam osculari in formam serpentis, quod sibi dabat multa thesaura et magnas divitias. Qui frerius

promisit sibi. Mulier dixit sibi : « Vide, quia volo hostendere tibi quomodo ego me tibi demonstrabo. Cogita si eris tanti cordis, venias cras et oscularis me in ore, et si non, dicas michi. » Qui dixit ei ut se hostenderet sibi in qua forma erat ventura. Que mulier sic fecit et hostendit se sibi in forma turpissimi ac magni et orribilis serpentis, et postea reducta in forma mulieris, petiit a dicto frerio de sua intentione. Qui sibi respondit quod paratus erat facere et promisit illuc accedere mane sequenti. Adveniente mane dictus frerius paravit se et illuc accessit eques et invenit dictam mulierem in forma magni et orribilis serpentis; timidus valde, descendit de equo ut iret ad osculandum illum. Serpens hostendit se magis terribilem et turpem, et frerius perterritus timore magno equitavit et aufugit, et serpens sequtus fuit ipsum cum magno rumore usque ad castrum, ita quod vis potuit evadere quod non occideretur a serpente. Dictus frerius tribus diebus vixit et ex magno timore mortuus fuit. Dicunt illi de Langone quod sepe sepius dictus serpens videtur ante dictam clictam. Insula Langonis girat milearia CL et est multum fertilis victualium et animalium. Valet annuatim preceptori decem millia ducatorum.

Quando discessimus de portu Langonis. — Die mercurii de nocte recessimus de portu insule Langonis. Et illa die multas insulas invenimus de archipelago inter quas due erant habitate, una que dicitur Lu Calamo [1], et alia que dicitur Lu Erru [2], de jurisdictione insule Langonis.

De insulis Nicosie et Paridis. — Die jovis, invenimus multas insulas, quas omnes non potui scire, et circa meridiem invenimus insulam Nicosie [3] in qua est pulcra terra que est ducis Archipelagi qui dominatur in multis insulis, et multi domini ipsarum insularum sunt subditi dicto duci, et omnes sunt sub dominio Venetiarum. Predicto die, invenimus insulam que dicitur Paris [4], habitata multa gente, et dicitur dicta insula Paris quia projectus in ea fuit Paris, filius regis Priami domini Troye, eo quod, cum natus fuit dictus Paris, fuit pronosticatum

1. Ile de Calymnos.
2. Ile de Lero.
3. Ile de Naxos.
4. Ile de Paros.

quod pro eo destrui debebat civitas Troye, qui ibi nutritus fuit cum lacte a pastoribus.

Die veneris, invenimus insulas multas, inter quas duas invenimus habitatas, unam nomine Cifanu [1], et aliam Fermia [2], distantes una ab alia milearia xv, que sunt sub dominio dicti ducis Archipelagi.

De spinacia cursorum que nos invenit in portu et quod nobis exinde supervenit. — Predicto die veneris in vesperis pedota [3] navis conduxit nos ad portum dicte insule Fermie, et male pro nobis, prout infra continetur. Nam morantibus in dicto portu Fermie pluribus diebus et nequeuntibus nos elevare de dicto portu propter ventum contrarium tunc rengnantem, supervenit quedam navis spinaccia buscarinorum cursorum cujus patronus erat Franciscus de le Casi, cathalanus. Et non potuit ille tunc ad nos venire propter ventum contrarium, accepit quemdam alium portum prope nos per unam balistratam, vel paulo plus, qui dividitur a portu nostro per quodam litus arene, ad quam spinacciam accesserunt tres milites de dictis peregrinis ad sciendum intentionem ipsorum erga nos. Quibus dederunt bona verba et promissiones, dicentes quod non dubitaremus quia non intendebant nobis displicere. Et tribus diebus nobis ista pulcra verba dederunt, expectantes habere ventum quod potuissent venire ad capiendum nos. Tandem uno sero posuerunt in terra triginta balisterios ad custodiendum marinam quod nullus potuisset aufugere de navi nostra ad salvandum se in terra Fermie, sistente supra montes longe a portu per milearia octo, et ceperunt duos marinarios de navi nostra qui iverant ad salvandum aliquas res in dictis montibus et rediebant ad navim; nos enim videntes actum illorum et cognoscentes velle nos capere, dubitavimus valde.

Quando aufugimus de navi. — Dominus Anton[at]ius tantum fecit cum patrono navis cum minis et verbis quod mutuavit nobis barcham parvam navis in qua intravimus primo sero orta luna, que tunc erat XVII[a], cum aliquibus rebus minutis quas accipere potuimus, et simul cum patrono, pedota,

1. Ile de Siphnos.
2. Ile de Thermia.
3. Pilote.

nachiro [1], scriba et aliis marinariis de navi accessimus cum magno timore cum dicta barchulina ita onerata quod sepe sepius videbatur suffocari, et accessimus ad quemdam portum longe ab eis, et acceptis rebus nostris et dimissa ibi barcha, incepimus aufugere per dictos montes cum magno timore per vias indirectas, asperas et petrosas, cespitando et cadendo hinc inde. In veritate ego portabam unum fardellum de rebus et pannis meis et domini Anton[at]ii in collo qui ponderabat unum thuminum [2] grani, et tota illa nocte aufugimus per dictos montes, querentes dictam terram Fermie invenire causa nos salvandi quia illi nos querebant per dictos montes. A Deus! cum quanta ansietate, sudore et tremore ego fugiebam cum dicto torcello in collo! Cogitabam in me ipso et mirabar unde tam exiguo corpori umquam assueto in tam magno et gravi labore tot vires augebantur : extimabam quod gratia Dei et non meis meritis.

Quando applicuimus ad terram Fermie. — De mane circa horam tertiarum invenimus dictam terram Fermie que est fortissima supra unum saxum, ultra quam dici potest. Cui terre dominatur dominus Johannes de Bononia, qui paulo ante discesserat de dicta terra Fermie, et iverat cum galea ad ducem Archipelagi ad terram Nicusie, et data fuit nobis et domino Symoni de Mediolano, qui nobiscum fugerat de dicta navi, una camera cum duobus lectis, in qua stetimus donec fuimus in dicta terra Fermie. Zianus [3] dicti domini et filius suus et alii boni viri ipsius terre multas curialitates nobis fecerunt de enseniis, illis diebus. Spoliata nave, buscarini restituerunt illam patrono et peregrini intraverunt spinacciam, federantes cum patrono ut illos portarent Modonam pro ducatis quadringentis. Deus juvet illos quia magnum posuerunt se periculum.

Quando discessimus de Fermia et de carnisprivio per nos facto in litore maris. — Cogitantes semper ad patriam nostram redire, ordinavimus accedere ad civitatem Acthenarum, quam noviter Venitiales receperant sub eorum dominio, post mortem domini Raynerii de Florentia, qui ipsam cum

1. Est-ce un synonyme de l'italien *nocchiere*, nocher?
2. Mesure employée à Naples pour les grains. Nous pensons que c'est par ce mot qu'il faut résoudre l'abréviation *thm* qui se lit dans le manuscrit.
3. Sans doute oncle, de l'italien *zio*.

toto ducatu suo tenuit, et deinde per Romaniam accedere ad Corantum, ut inde, cum adjutorio ducis qui erat notus dicti domini Anton[at]ii, accederemus Venetias seu ad alium locum versus nostram patriam, et sic invenimus unam barchulinam de dicta terra Fermie pro ducatis decem, ut portaret nos ad dictam terram Acthenarum distantem a Fermia per milearia LXXX.

Die lune XXII° dicti mensis februarii carnisprivii, sumpto prandio in Fermia, discessimus et descendimus ad portum Formie ubi erat barcha que nos portavit et ibi de sero juxta litus maris fecimus dicto die lune de sero carnisprivium de gracillis pernicibus [1] preparatis et certis aliis rebus quas portavimus. Qua cena sumpta, intravimus barcham et media nocte applicuimus ad insulam Cie, que est dicti domini Johannis de Bononia, et, accepto aliquali sompno in portu dicte insule, de nocte discessimus cum magno timore ex dubio naviliorum Turchorum, navigantes versus portum Acthenarum, distantem ab Acthenis milearia quatuor, ad quem portum non potuimus ire propter ventum contrarium. Accessimus ad quemdam alium portum distantem ab Acthenis milearia XXIIII^{or}, die martis de sero XXIII° dicti mensis februarii carnisprivii.

De viro et muliere conversis in statuas marmoreas. — Prope quem portum non multum longe in quodam monte, sunt due ymagines de marmore, viri et mulieris, de quibus hoc recitatur quod dictus vir existens homo sequebatur dictam mulierem, que erat virgo, causa ipsam carnaliter cognoscendi. Ipsa fugiebat per dictos montes nolens se consentire voluntati sue. Tandem videns mulier quod non poterat evadere de manibus dicti viri suas preces fundit Deo ut converterentur ambo in ymagines marmoreas et exaudite fuerunt preces sue, et sic manent usque in hodiernum diem.

X

[ATHENAE, NIGROPONTUS, CORINTHUS.]

De carnisprivio quod fecimus die martis in portu Acthenarum. — Predicto die martis carnisprivii, custodivimus

1. Il faut probablement lire *piscibus*. — Plus bas, *Cia* désigne l'ile de Zea.

vigiliam sancti Mathie Apostoli, quia sic inveni in kalendario meo, et fecimus nostrum carnisprivium in litore maris, commedendo panem, caseum et de certis pastedis ovorum et casei donatis nobis in terra Fermie. Cum quantis suspiriis et çordis ac mentis desolatione dictum carnisprivium feci, considerans me in dicto exilio permanere ubi non habebam spem de aliquo navilio quod [me] ad meam patriam portaret; considerans etiam desolationem domus mee et omnium meorum consanguineorum ac amicorum, quibus nullum novum de meo statu poteram notificare; considerans etiam me illis diebus carnisprivii in domo mea in tantis et diversis ferculis habundari quod non solum pro usu domus mee sufficiebat sed etiam pro egenis et pauperculis convicinis. Non tot guttas vini illis diebus potavi quot de meis oculis lacrime emanarunt, referens semper Deo laudes dignas qui michi meum iter complevit et me de cursorum manibus liberavit.

Quando discessimus de dicto portu. — Videntes nos in dicto exilio et dubitantes de Turchis, qui solebant dicta loca discurrere, invenimus duos somerios et unum equm piscatorum ibidem manentium pro uno ducato usque ad civitatem Acthenarum et, facto crespulo, discessimus de dicto portu distante milearia xxiiii^{or} ab Acthenis et tota nocte cum pluvia ambulavimus per montes et loca deserta, et, die mercurii xxiiii^{o} die dicti mensis februarii de mane, applicuimus ad dictam civitatem Acthenarum.

De civitate Acthenarum. — Civitas Acthenarum, ut hostendit per antiqua hedificia, et prout doctores et auctores loquitur quod[1] alias fuit magna civitas et magna hedificia in ea fuerunt, prout vidimus multas columpnas et multos lapides marmoreos qui nunc jacent ubi ipsa civitas fuit hedificata. Ipsa civitas alias erat constructa usque ad mare et girabat in circuytu milearia xxiiii^{or}, tempore imperatoris Adriani, qui ipsi civitati fuit dominatus. Deinde postquam ipsa civitas fuit destructa a Troyanis reducta est prope castrum civitatis. Civitas ipsa est posita intra duos montes distantes unum ab alio per milearia sex et habet pulcram planam durantem per

1. Cette phrase est mal construite, peut être par suite d'une erreur du copiste. Il faut sans doute lire *loquntur* et supprimer *quod.*

milearia XII, in qua plana plura et pulcra sunt oliveta. Nunc vero ipsa civitas habet focularia unum mille vel circa.

De fontibus aquarum quos oportebat bibere studentes in Acthenis. — Desiderans autem videre aliqua antiqua que fuerunt in dicta civitate, rogavi quosdam de dicta civitate ut me conducerent ad videndum ipsa hedificia et res antiquas; et primo accessimus ad illos duos fontes aquarum de quibus oportebat quemlibet scolarem bibere pro acquirenda scientia, et in hoc auctores figunt, quia aqua fontium quam oportebat eos bibere erat studium magnorum philosophorum, videlicet Aristotelis et aliorum qui erant in dicta civitate Acthenarum, qui fontes erant duo pulcerime laborati et fabricati cum lapidibus marmoreis. Deinde accessimus ad studium Aristotelis, quod studium est de lapidibus marmoreis fabricatum, longum pedibus XX et largum XVI. Erat copertum supra de trabibus marmoreis et tabulis marmoreis supra eos et totum studium in circuytu et supra erat laboratum diversis laboribus cum auro fino et aliis pulcris coloribus, itaque adhuc videntur vestigia dictorum laborum ab utroque capite ipsius studii; extra portas sunt atria cum columpnis coperta trabibus et tabulis marmoreis, per que atria ita laborata et picta auro Aristotilis, quando erat fastiditus studendi, ibat ambulando pro sui delectatione. Deinde accessimus ubi fuit magnum hospitium dicti inperatoris Adriani, quod est dirructum : nunc sunt columpne XX, alte circa palmos octuaginta, et grosse quantum possent accingere quatuor homines extensis brachiis. Supra quas columpnas sunt trabes de marmore longi et grossi supra quos magnum erat hedificium.

De introytu qui fuit castri. — Et ibi prope est porta introytus que fuit dicti castri, qui introytus est de lapidibus marmoreis, pulcris laboribus fabricatus, sic pulcer sicut est introytus turrium civitatis Capue, set non ita magnus introytus ut michi videtur. Item extra civitatem est quidam pons magnus cum magno hedificio domorum, ubi alias milites pugnabant de ventura, currebant ab utroque latere et in medio ipsius pontis fiebat pugna.

De castro Acthenarum et sala ipsius. — Deinde accessimus ad castrum ipsius civitatis, quod est supra quoddam saxo marmoreo hedificatum, in quo castro est quedam sala magna

in qua sunt columpne magne XIII. Supra quas columpnas sunt trabes longi pedibus triginta, et supra ipsas trabes sunt tabule marmoree : magnum et mirabile opus videtur.

De ecclesia majori Acthenarum et pulcris hedificiis ipsius. — Postea accessimus ad majorem ecclesiam sitam intra dictum castrum, vocabuli Sancte Marie, que ecclesia est fabricata lapidibus marmoreis et magnis, omnibus inplummatis, et est ipsa ecclesia magna sicut ecclesia Capuana. In circuytu ipsius ecclesie extra ecclesiam sunt columpne magne LX. Quelibet ipsarum alta plus de scalis de vendemiando, et grossa quantum possent actingere quinque homines, brachiis expansis. Et supra ipsas columpnas sunt trabes de marmore longe et grosse. Supra quas est atrium ipsius ecclesie. Impossibile videtur menti hominis quomodo ipsa tam magna hedificia construi potuerunt.

De columpna signata per sanctum Dyonisium. — Intus quas columpnas est una columpna signata, in qua sanctus Dyonisius, tempore passionis Domini nostri Yhesu Christi, stabat adhesus, et cum tremuerunt omnia predicta hedificia propter terre motum factum in toto mundo, sanctus Dyonisius tunc dixit hec verba : « Aut machina mundi destruetur, aut Filius Dei aliquid patietur » ; et signavit sua manu dictam columpnam quadam cruce sua manu. Que crux adhuc permanet in illa columpna. Introytus ipsius ecclesie est largus, ut extimo, cannas quatuor, et altus cannas quinque. In dicto introytu sunt porte de illis portellis qui steterunt in portis civitatis Troye, quando civitas Troye fuit destructa. Portelli portarum ipsius civitatis fuerunt portati ad Acthenas et facte fuerunt porte in dicta ecclesia Sancte Marie.

De primo altari. — Dicta ecclesia habet duas naves, unam post aliam, in qua navi prima est primum altare factum in mundo per sanctum Dyonisium post adhectam sanctam catholicam fidem.

De columpnis jaspidis. — Est acchorum ipsius ecclesie pulcrum, et in circuytu altaris sunt quatuor columpne de jaspide, ipsarum quelibet grossa quantum possunt actingere duo homines cum brachiis et alta duas cannas. Super quas columpnas est quodam pulcrum trullum supra altare magnum. Prope ipsum altare est quedam pulcra et magna

cisterna ad quam fluit magnus cursus aquarum quando pluit[1].

De cona Virginis Marie facta per manus sancti Luce. — Prope ipsum altare, in quadam parva cappella a latere dextro altaris, est quedam cona cum figura Domine nostre Virginis Marie, picta per manus beati Luce, evangeliste, que cona ornata est perulis, gemmis et aliis multis lapidibus pretiosis, que cum clavi diligenter custoditur. In circuytu ipsius ecclesie sunt columpne de marmore LXXX, supra quas sunt trabes longi de marmore cum tabulis marmoreis, supra quas currit annitus per totum circuytum ipsius ecclesie. In quadam sissura muri ipsius ecclesie apparet lumen ignis accensi quod nunquam extinguitur : extimatur quod aliquod corpus sanctum ibi sit inclusum.

De reliquiis ecclesie Acthenarum. — In dicta ecclesia predicto die vidimus subscriptas sanctas reliquias, ostensas nobis per procuratores ipsius ecclesie, que sunt hec, videlicet :

De capite sancti Maccharii.

De osse brachii sancti Dyonisii de Francia.

De brachio sancti Ciprianoni.

De brachio sancti Justini.

De osse anche sancti Macchabei.

Liber omnium Evangeliorum scriptus per manus sancte Elene in cartis menbranis deauratis ad linguam grecam qui liber ibi pro magno thesauro reputatur.

De quodam ydolo. — Extra menia castri sunt due columpne magne supra quas dicitur alias fuisse quoddam septrum mirifice factum in quo septro dicitur quod erat quidam ydolus intra inclusus cum tali potestate constructus quod si qua navilia illis temporibus venissent contra civitatem Acthenarum, quantum longe videbantur in mari, per dictum ydolum statim suffocabantur, quando vero veniebant ad Acthenas pro bono esse, nullum nocumentum ipsis naviliis per dictum ydolum inferebatur.

Quando discessimus de Acthenis. — Ad civitatem Coranti non potuimus accedere per terram propter brigam magnam tunc vertentem inter ducem Cifalonie et dispotam

1. Le texte porte *fluit*, ce qui est évidemment une erreur du copiste.

Morenum, germanum imperatoris Constantinopolitani, de terris hereditagiis domini Raynerii, ducem Acthenarum [1], qui fuit socer dictorum ducis et dispoti. Qui dux magnam Turchochorum gentem armigeram secum habebat et colligatus erat cum domino Turchie contra dictum dispotam. Ideo accepimus iter die jovis xxv° die dicti mensis februarii versus insulam Nigripontis de dominio Venecialium, expectaturi ibi navim venturam de Venetiis. Cum quibusdam asellis equitavimus tota die, quia equos in Acthenis non invenimus ad conducendum, et sero hora tarda, postquam noctis tenebre nos conculcaverunt applicuimus prope quoddam castrum quod dicitur Zuccaminu [2], de religione Sancti Johannis Jerosolimitani.

De periculo Turchiorum. — Cujus castri territorium illo die Turchii equites discurrerunt et ceperunt homines et animalia dicti castri, et circa horam vespertinam transivimus paulo post per quandam viam unde ipsi Turchii transiverant forte per quandam horam antequam nos inde transiremus. Voluit Deus quod quidam de Acthenis nos illo die decepit de asellis per eum nobis premissis, ob quam causam tantum tardavimus, quia incidissemus in manus illorum, et ideo multotiens proverbia sunt vera, cum dicitur quod multa impedimenta aliquando sunt juvamenta.

Quando applicuimus ad castrum Zucchamini. — Cum fuimus in fossis juxta fandes [3] dicti castri, certi de dicto castro equites sentientes nos a longe stantes, dubitosi propter cursum dictorum Turchiorum, armati insiluerunt in nos de quibus multum dubitavimus ne essent Turchi. Illo sero ascendimus ad dictum castrum et preceptor, dominus ipsius castri, honoranter nos recepit cum eo in castro ob reverentiam supradicti domini fratris Dominici de Alamangia, cujus scivit dominum Antonatium esse servitorem et carum multum.

Quando applicuimus ad terram Nigripontis. — Die veneris mane sequenti, dictus preceptor mutuavit nobis equos usque ad marinam distantem a Zucchamino per milearia tria et fecit

1. Nerio Acciaiuoli, duc d'Athènes, mort en 1394, avait eu deux filles, dont l'une épousa Théodore Paléologue, despote de Misithra, fils puîné de l'empereur Jean Paléologue, et l'autre Charles de Tocco, comte de Céphalonie.
2. Sykaminon.
3. Nous avons déjà rencontré plus haut cette forme qui vient de l'italien *falda*.

nos associari a suis familiaribus, et intravimus in quamdam barchulinam piscatorum, et illo die veneris xxvi° dicti mensis februarii applicuimus ad civitatem Nigripontis et recepti fuimus honoranter per certos nobiles de dicta civitate, confratres cujusdam hospitalis noviter editi in dicta civitate, in quadam pulcra camera cum duobus pulcris lectis pro domino Antonacio, domino Symone et me, et aliis lectis pro familiaribus. A Deus! quanta est apud Deum efficax et benigna caritas hospitalitatis quod ipse Deus Dominus noster Yhesus Christus apud beatum Julianum in suis pretiosis membris meruit sepissime hospitari.

De terra Nigripontis. — Insula Nigripontis girat milearia tercenta et dividitur dicta insula a terra firma, que est de ducatu Acthenarum, per quodam brachium maris largum forte passus xii vel paulo plus. Civitas Nigripontis est constructa in extremo anguli dicte insule prope dictum brachium maris, et est civitas ipsa minor civitate Suesse sed multum bene habitata de multa gente Francorum et Grecorum. Dicta insula habet plura castra, casalia, et habet tota ipsa insula de gente focularia xiiii millia. Major ecclesia ipsius civitatis vocatur ecclesia Sancte Marie, que est pulcra ecclesia. Alias ipsa civitas fuit major triplo, et propter guerras fuit destructa. Modo reducta est in unum locum prope dictum brachium maris. Extra ipsam civitatem sunt alique habitationes et antiqua hedificia. Inter que est locus Sancti Francisci qui est pulcer et magnus locus, et fratres ipsius loci vivunt de proprio. Dixit michi guardianus ipsius loci quod modo locus ipse habet annuatim ducatos circa mille, et non multum longe a dicto loco est quodam monasterium in quo sunt moniales, quod monasterium vocatur Sancta Clara.

De castro antiquo. — In dicto brachio maris quod dividit dictam insulam a terra firma est quodam antiqum et magnum hedificium insulatum dicto brachio maris quod dicitur fuisse castrum Fate Morgane, domine Laci, matris Pozelle Gage; in quo castro dicitur fuisse captivum dominum Calvanum.

De Pontibus. — Supra ipsum brachium maris sunt duo pontes de ligno ab utroque latere dicti castri, per quos pontes et per ipsum castrum transeunt homines qui vadunt et veniunt per terram ad terram seu insulam Nigripontis. Qui pontes et

porte civitatis ibi stantes diligenter custodiuntur per certos armigeros ibi deputatos. Aqua dicti brachii maris semper currit sicut flumen, quandoque ab uno portu ad alium et quandoque ab altero in alium, quia duo portus sunt ibi naviliorum.

De molendinis. — Et sunt in dicto cursu tria molendina sic artificialiter facta quod macinant granum in utroque cursu dicte aque, quorum quodlibet valet annuatim ducatos L. Aliquando currit tantum fortiter cursus dicte aque quod rotelle dictorum molendinorum franguntur. Civitas ipsa est circumdata mari forte pro tribus partibus et habet pulcra menia et multas turres in circuytu, et habet ipsa civitas nobiles homines et divites ac pulcras mulieres. Credo quod ex successione illarum fatarum, que fuerunt in dicto castro antiquo, mulieres ipse sunt generaliter mira pulcritudine decorate, et pulcris indumentis, more Ytalie, indute.

Quadraginta diebus expectavimus dictam navim venturam de Venetiis, cum maxima angustia mentis et cordis et nullum novum habebatur de adventu suo. Ideo, consilio habito per nos a ballivo Nigripontis et habitis certis litteris missivis ab eo de recomendatione, disposuimus reverti ad civitatem Acthenarum, ut inde nostrum transitum versus nostram patriam quereremus.

Quando recessimus de Nigroponte. — Et die veneris secundo die mensis aprilis post prandium, discessimus de Nigroponte cum una barchulina, et circa occasum solis applicuimus ad portum castri Zucchaminis, distantem a Nigroponte milearia XVIII, et descendimus in terram et pedester accessimus ad dictum castrum Zucchamini quod distat milearia tria a marina, cum maximo timore propter quodam castrum quod est ibi prope, nomine Ripo, in quo castro erant certi Albanenses qui disrobant et faciebant quando poterant omne malum.

Quando discessimus de nocte de castro Zucchamini. — Et accersitis ad dictum castrum et assumpto ibi aliquali cibo, in crepusculo discessimus de dicto castro et cum maximo timore et labore tota nocte ambulavimus per montes asperos, petrosos, et valles ac vias asperas et indirectas, dubitantes semper de valle in vallem invenire dictos Albanenses vel Turchos qui semper consueti erant stare in illis partibus ad depredandum. Tota nocte ambulavimus cum labore et timore ac

periculo maximo et, auxiliante Deo, nullum in dicto itinere invenimus hostaculum.

Quando applicuimus ad Acthenas. — Die sabbati palmarum circa nonam applicuimus ad civitatem Acthenarum, sperantes ibi invenire dominum Ludovicum de Prata, ipsius civitatis archiepiscopum. Eum non invenimus, quia erat in civitate Coranti cum duce Cifalonie : invenimus quemdam epicopum suum vicarium et certos suos familiares quos miserat ad accipiendum poxessionem et gubernandum bona ecclesie sue [1], cum quibus stetimus predicto die et nocte sequenti ex defectu quia in Acthenis non reperiuntur hostulanie ad hospitandum.

Quando discessimus de Acthenis. — Die dominico palmarum IIII° die aprilis, audita missa in ecclesia Sancti Dominici paupercula et parva, ubi sunt duo fratres tantum, et receptis ibi sanctis palmis, discessimus ab Acthenis cum quibusdam someriis quos conduximus usque ad castrum Metre quod noviter acceperat dictus dux Cifalonie pro parte uxoris sue, filie domini Ranerii, distantis ab Acthenis milearia XXIIII^or, et tota die quandoque pedester quandoque equester ambulavimus cum maximo timore et labore, propter malandrenos et Turchos assuetos per illas partes disrobare. Circa horam vespertinam longe XV milearia ab Acthenis, invenimus quoddam castrum quod dicitur Lippissinox [2]. Alias fuit civitas maxima et nobilis, ut apparet, hedificia et multe columpne et marmores qui jacent ibi, et aqua fluebat ad dictam civitatem per quosdam conductos fabricatos cum pileriis et archis per quos descendebat a quibusdam montibus ad ipsam civitatem, et girabat ipsa civitas, quando fuit integra, milearia X.

Quando applicuimus ad castrum Metre. — De sero circa duas horas noctis applicuimus ad castrum Metre [3], ad quod non potuimus intrare, quia ipsum castrum custodiebatur cum timore propter dispotam Moree, qui ipsum castrum petebat dicto duci, suo congnato, pro parte uxoris sue, que similiter fuit filia dicti domini Ranerii, et sic nocte illa dormivimus in

1. Nerio venait de léguer à l'église d'Athènes les revenus de la ville (*Grande Encyclopédie,* IV, 443).
2. Levsina ou Lepsina (Eleusis).
3. Sans doute Mégare.

quadam ecclesiola que est extra castrum juxta fussos castri, et, timore non postposito, de nocte fecimus bonas excubias.

Quando discessimus de castro Metre. — Die lune quinto ejusdem mensis aprilis de mane, invenimus unam barchulinam, ita parva quod malo modo erat capax nostrorum quinque, pro perperis [1] quinque usque ad portum Coranti, et discessimus de castro Metre post prandium, quod castrum est foculariorum LXXX et habet pulcram planam, et navigavimus tota die cum rimis, et sero in crepusculo applicuimus ad portum Coranti distantem a Coranto miliearia XV, et ibi in dicto portu invenimus duas alias barchas de dicto castro Metre, quarum marinarii nobis dixerunt quia non poteramus intrare Corantum sine maximo periculo personarum, propter gentem dispoti, congnati dicti ducis, qui paulo ante tenuerat obsessionem contra dictam civitatem Coranti cum magno exercitu, circa armigeros viginti millia, petens ipsam civitatem pro parte uxoris sue, tanquam primogenite dicti domini Raynerii, et dictus dux videns non posse resistere potentie dicti dispoti sui congnati, colligavit se cum Turcho contra dictum dispotam, et sic gens Turchi quadam nocte circa XL milia equitum transiverunt versus Corantum et subito insuluerunt in campum gentis dispoti et rumperunt campum et totam suam gentem, et ceperunt de gente dispoti circa tria millia equitum, et vix dictus dispota evasit quod non fuit captus. Verum discedentibus dictis Turchiis, dispotissa erat fortis de gente, et omni die, omnique nocte custodiebant territorium Coranti, ita quod vix nullus poterat transire quod non esset captus.

Quando discessimus et ambulavimus versus Corantum. — Nos enim existentes in dicto portu, invenimus unum de Coranto, qui bene sciebat vias et loca occulta, causa intrandi secure Corantum, quem et duos alios marinarios conduximus pro certo pretio, ut venirent nobiscum ad hosten[den]dum nobis vias securas et occultas, et incepimus ambulare cum eis per vias indirectas et per valles et montes multum arridos, semper longe a stratis et a locis suspectis cum timore et silentio magno, credentes de hora in horam invenire inimicos; cum quanto labore, timore et ansietate quasi tota nocte ambulavimus,

1. Monnaie d'or bysantine valant environ 7 sols parisis.

Deus novit et nos qui substinuimus laborem! In veritate pluries credidi ut spiritus de meo corpore exiret, et gratia Dei applicuimus ad quemdam montem excelsum, ubi est civitas Coranti. Ipsumque montem cum angustia magna ascendimus et applicuimus ante portas Coranti circa mediam noctem. Ibique illa nocte dormivimus.

Quando applicuimus Corantum. — Mane vero sequenti die martis VI° aprilis, intravimus civitatem Coranti et, facta reverentia duci, ibi cum eo invenimus dictum dominum archiepiscopum qui nos recepit in domo sua, quia nulla hostulania ibi inveniebatur, nec panis pro pecunia. Et obtinuimus cum dicto duce, cum adjutorio dicti domini archiepiscopi, quod ipse dux nos portari fecit cum brigantinis suis, qui venerant ad portum Coranti causa portandi dominam ducissam, uxorem suam, ad insulam terrarum suarum Cifalonie. Mane vero predicto, cum ipsi marinarii qui nos associaverunt voluerunt redire ad portum, modicum longe a civitate fuerunt capti, et sic videatur quantum illa nocte currimus periculum.

De formatione Coranti antique civitatis. — De civitate Coranti multa mirabilia dicuntur in partibus occidentalibus que non sunt vera. Sed ego dicam veritatem et mentem omnium facio claram. Est verum quod alias civitas ipsa fuit magna et nobilis, tempore regis Alexandri, et alibi constructa, videlicet in quadam plana intra montem ubi nunc est constructa et portum maris, et, ut apparent antiqua hedificia, fuit magnum et mirabile opus, et girabat ipsa civitas in circuytu milearia x et omnes domus erant coperte plumbo et diversorum metallorum generibus. Et stante ibi certo tempore obsedione gentis Romanorum qui tunc universo orbi terrarum dominabantur, positus fuit ignis in dicta civitate, ex quo igne tota ipsa civitas fuit combusta. Itaque labes plumbi et metallorum domorum combustarum fluebat per plateas usque ad mare, et sic destructa fuit ipsa nobilis et magna civitas, quam rex Alexander, qui ipsam civitatem pre ceteris aliis civitatibus suis cariorem habuit, nemini voluit donare.

De formatione nove civitatis Coranti. — Nunc vero ipsa civitas est posita super quemdam montem excelsum et mons ipse est fabricatus in circuytu turpibus meniis, et, ut extimavimus, dominus Antonatius et ego, qui ipsam civitatem ambu-

lavimus in circuytu, girant menia ipsa milearia duo vel circa. Intus sunt turpes domus et in multis locis civitas est vacua. Credo quod in toto vacuo ipsius civitatis non seminarentur ultra tres thuminos grani, et sunt in ea focularia forte quingenta. In quodam tartarecto intus civitatem est quodam turpe castrum, licet sit difficile.

De portis Coranti. — Est posita ipsa civitas prope duos portus maris, ab uno distat milearia xv, ab alio vero, ubi alias fuit civitas, distat milearia IIII^or, et unus portus distat ab alio per directum per milearia VI et dividuntur per quoddam territorium, quod ad presens vocatur Sexmilia [1]. Alias rex Alesander voluit fodi facere dictum territorium ab uno portu ad alium, ad hoc ut Corantum cum tota Morea, que erat provincia sua, remanerent insula, et non potuit fodi propter territorium quod est multum petrosum et adhuc apparent fossi ab illo tempore incepti.

De quodam muro facto ab uno portu ad alium ubi dicitur Sexmilia. — Et sic fieri fecit unum murum grossum et altum ab uno portu ad alium, et sic nemo poterat transire Corantum pro malefaciendo, qui murus in aliquo loco est integer et in aliquo loco est dirructus. Et in rei veritate sic fuerunt et sunt facta Coranti. Est verum quod habet optimos passos [2] uvarum minutarum sive arillis [3] et bonas ficus, de quibus ad votum commedimus cum dicto domino archiepiscopo Acthenarum.

XI

[A CORINTHO IN ITALIAM.]

Quando discessimus de Coranto. — Die mercurii VII° ejusdem mensis aprilis, dictus dux, volens mittere ducissam uxorem suam ad insulam suam Cifalonie, armari et parari fecit totam gentem suam tam armigeros quam terrigenos, et missa scorta usque ad portum maris propter dubium gentis dicti dispoti.

1. Examilia.
2. Fruits secs, de l'italien *passo*.
3. Raisins secs. Il faudrait *arillos*.

De ecclesia Sancti Pauli ubi ipse sanctus stetit captivus. — Visita[ta] prius per nos quedam ecclesiola Sancti Pauli multum devota, ubi sanctus Paulus stetit captivus quando misit suas epistolas ad Coranthios, et ligatus ad quamdam columpnam in qua adhuc apparet quedam crux quam suo proprio digito fecit, discendimus ad portum maris cum dicta gente, cum maximo timore, et cum dicta ducissa, et dicta ducissa cum suis familiaribus intravit in unum brigantinum, et nos in alium.

Quando intravimus in mare. — Et navigavimus versus civitatem Patrax [1], distantem a Coranto milearia c, et ambulavimus per quoddam brachium maris quod est inter dispotatum Romanie et dispotatum Albanie, largum alicubi milearia III, alicubi milearia IIII^{or}, alicubi sex, et alicubi duo.

De terra Posticze. — Die jovis VIII° die ejusdem mensis aprilis, circa nonam, invenimus a latere dispotatus Moree quamdam bonam terram que dicitur Posticza [2], secus mare per unam balistratum, opulentam, magnam sicut civitas Caleni, et habet pulcrum castrum, que fuit de dicto dispotatu. Nunc ipsam tenet quidam qui vocatur Burdus, cum certis aliis terris in dicto dispotatu Moree, quam ipse cum sua brigata de gente Navarrenorum acquisiverunt. De quibus omnibus terris ipse est vicarius generalis pro parte totius societatis, et sic vocatur dictus Burdus vicarius generalis.

De terra Vetranicze. — A latere vero dispotatus Albanie, est quedam terra que vocatur Vetranicza [3], quam nunc tenet magnus Turchus. Que fuit Dominici de Sola, socrus sue, que domina plures terras habuit in dicto dispotatu, et propter indignationes multas et oppressiones, que sibi fiebant per dispotam Moree, dedit quamdam suam filiam unicam in uxorem dicto Turcho, qui inimicabatur dicto dispoto, cum omnibus suis terris, et Turchus ipsam cepit causa habendi dictas terras, que erant prope terras dicti dispoti, causa dampnificandi suas terras et brigandi cum eo. Deinde dictum fuit nobis quod Turchus mori fecit dictam uxorem suam, quia sibi videbatur non esse dignam suo sociari conjugio, et sic

1. Patras.
2. Vostitsa.
3. Vitrinitsa.

dictus Turchus est in dominio dictarum terrarum et propter hoc Turchii semper transeunt ad discurrendum terras convicinas.

De castro Nepantu. — Eodem die in vesperis, a latere dispotatus Albanie, invenimus quodam bonum castrum quod vocatur Nepantu [1], cui dominatur dispota de Arta, et ipsa hora subito supervenit quidam ventus inpetuosus, ex quo insurgit tempestas maris valida ita quod, nisi quia brigantinus erat copertus, mare transiebat supra ipsum et implevisset eum aqua, et cum dicta fortuna et periculo cursimus usque ad portum civitatis Patrax predicto die in occasu solis. Civitas ipsa distat a marina per duas balistratas.

Quando applicuimus ad Patrax. — Eodem die in crepusculo intravimus civitatem Patrax, et non invenimus locum aliquem nec hostulaniam ad morandum, nec in ecclesia Sancti Nicolai in qua est locum Minorum. Sed archiepiscopus Patrax, qui erat notus et amicus domini Antonatii, recepit omnes nos in hospitio suo, quod est pulcrum hospitium. Habet unam salam longam paxus xxv, in cujus sale parietibus est picta in circuytu tota ystoria destructionis civitatis Troye. Dictus archiepiscopus, qui est de ordine Minorum, dominatur dicte civitati et pluribus aliis terris sibi subditis in temporalibus et spiritualibus. Alias dictus archiepiscopatus Patrax valebat annuatim milearia ducatorum viginti et quinque millia, modo vero valet annuatim circa milearia ducatorum quindecim millia.

Quando discessimus de Patrax. — Die veneris sancto, invenimus unam barcham de civitate seu insula Gorfo [2] que venerat ad portum Patrax, cui convenimus ducatos quinque de portando nos quinque usque ad Gorfo, et, audito ibi officio dicto die veneris sancto et visitatis quibusdam ecclesiis, ut moris est die predicto inter catholicos christianos, inter quas invenimus ecclesiam Sancti Andree extra civitatem per medium mileare, que ecclesia est archiepiscopatus ipsius civitatis et est pulcra ecclesia ad lamiam, et invenimus quamdam aliam ecclesiam vocabuli.... [3], ubi sanctus Andreas apostolus, stans

1. Lépante.
2. Corfou.
3. En blanc dans le manuscrit.

in illis partibus ad predicandum fidem Christi, fuit captus et carceratus. Dicto die veneris in crepusculo descendimus ad marinam Patrax et, facto ibi aliquali sompno pro recreatione nostrarum personarum, intravimus de nocte dictam barcham et accepimus iter versus Gorfo.

De flumine quod transit mare. — Die sabbati sancto applicuimus ad quamdam insulam que dicitur Coczolara [1], et ibi supra barcham cenavimus pro jejunio sancti Pascatis Resurrectionis Dominice. Circa horam vespertinam transivimus per quoddam brachium maris per quod fluebat quoddam flumen quod dicitur Cathoschi [2] et fluit ita velociter per dictum mare per milearia xx, quod aqua fluminis non commiscitur cum aqua maris et cum transivimus per dictum cursum accepimus et potavimus de dicta aqua, ita dulci quod erat quoddam mirabile, et duravit dicta aqua dulcis per dictum brachium maris per unam balistratam.

Quando applicuimus ad insulam Lucate de castro Sancte Mafre. — Die dominico sancti Pascatis, circa horam nonam, applicuimus ad insulam que dicitur Lucata [3], distantem a Patrax milearia c, in qua est quodam parvum castrum quod dicitur Sancta Mafra, supradicti ducis Cifalonie, et est in quoddam brachio maris largo tria milearia et plus dividente dictam insulam a terra firma, que est Albania, provincia magna, cui dominatur dispota de Arta. Alias dicta insula Lúcate erat unita cum dicta terra Albanie per quodam artum et modicum territorium. Deinde, quia Albanenses currebant dictam insulam Lucate, fuit dictum artum territorium per vim cavatum, ita quod mare modo circumdat dictum castrum. Et est per dictum mare separata insula Lucate a terra firma Albanie, et sic Albanenses non possunt dictam insulam dampnificare. Simo Janue et Ciccharellus de Napoli, vicarius ipsius castri fecerunt honorem dicto domino Antonatio de multis enseniis.

Quando discessimus de Sancta Mafra. — Die lune de albis, discessimus de dicto castro Sancte Mafre causa eundi ad insulam Gorfo, ut inde habere possemus nostrum transitum et, propter ventum contrarium, oportuit nos ire ad quemdam

1. Groupe d'îles des Kouzolaires.
2. L'ancien Achéloüs, fleuve de l'Epire, aujourd'hui l'Aspropotamo.
3. Ile de Leucade ou Sainte-Maure.

portum a latere Albanie, satis pulcrum, in cujus portu circuytu erat quoddam pulcrum nemus de quercubus, lauris et aliis magnis arboribus, in quo multa erant silvestra animalia, et stetimus tribus diebus in dicto portu propter ventum contrarium, in quibus diebus, omni nocte, erat in dicto portu tanta pugna et tempestas piscium magnorum et parvorum ad invicem pugnantium et sequentium quod erat mirum, ita quod non permittebant nos de nocte in litore dormire; significabant, extimo, infelicem fortunam que nobis in dicto itinere supervenit.

Quando discessimus de portu. — Die jovis de albis xv° die dicti mensis aprilis, discessimus de dicto portu et, cum fuimus quatuor milearia intus mare, surressit ventus ad Garbinum [1] et mare incepit fluctibus inflare et navigantibus per modicum spatium dictus ventus fortius agitabat mare, supervenientibus tonitruis ac corruscationibus et grandinibus cum pluvia maxima aquarum. Hoc videntes rogavimus patronum barche ut nos portaret ad terram, quia nobis videbatur periculosum per maris altitudinem navigare, quod patronus facere denegavit, dicens dictam fortunam esse modicum duraturam, et velle ire ad quemdam portum longe forte milearia x, ubi sperabat nostras personas esse penitus salvandas.

De tempestate maxima. — Ventus ipse Garbinus intensior effectus turbavit ita mare quod videbatur aliquando in profundum nostram naviculam subversari, venientibus fluctibus excelsis et ducentibus barcham aliquando ab infimis ad summa et aliquando a summis ad infima, ita quod marinarii videntes se in periculo magno voluerunt accipere iter versus terram et non potuerunt ex nimia tempestate. Dicta maris tempestas major fiebat, fluctus crescebant agitantes dictam barcham et velum, et super eam sepius transeuntes. Nos enim perterriti timore maximo semper nos altissimo Deo recomendebamus, rogantes patronum et marinarios ut, si fieri poterat, portarent nos ad rumpendum ad terram et non facerent nos ibi sic crudeliter perire. Patronus ipse et marinarii dixerunt nobis quod non erat aliquod remedium, nos posse mortis periculum pertransire, eo quod ad terram non poterant ire propter siccham

1. *Garbino*, en italien, vent du sud-ouest.

maris et scollos, in altitudinem maris propter ventum contrarium non poterant navigare, et sic videntes se morti proximos, secundum eorum morem Grecorum, acceperunt panem et ipsum benedisserunt et secundum eorum consuetudinem se communicaverunt. Quid ego miser notarius Nicolaus et alii mei socii cogitabant, nisi mori? « A Deus! dicebam in corde meo, sperabam mori in patria mea et meum corpus in cappella mea Sancte Catherine, ubi parentum et filiorum meorum corpora jacent sepulta, in meo habitu honorifice sepelliri. Modo vero video me ita amara et obscura morte extra patriam moriturum et corpus meum, cum egressa fuerit ab eo anima et ejectum in terra a fluctibus maris, esse a silvestribus bestiis devorandum. Utinam in altitudine pelagi mortuus essem ut profundum maris fieret in mei corporis sepulturam! Quis mortem meam nunciabit uxori mee ut vestem nigram recipiat et vitam faciat vidualem? Quis narrabit archidyacono Caleni, fratri meo, ut testamentum meum fine debito exequatur? O quam amara est vita expectantium! Expectabunt me de die in diem et nullus erit qui eis vite mee referat certum finem. » Et sic flens amare omnes mei sensus erant stupefacti. Nulla virtus in me erat. Oculorum quidem meorum erant lumina tenebrata, rogans Deum ut miseraretur meis peccatis et animam meam susciperet commendatam, ipsamque eriperet de ore leonum et de laqueo venantium.

Quando rumpimus in terram. — Marinarii vero ex sollicitudine domini Antonatii, qui, non obstante territu maris, semper juvabat barcham et confortabat marinarios, giraverunt barcham versus litus maris et tam ex magna potentia ventorum quam potentia fluctuum maris, portaverunt dictam barcham ita potenter versus litus, transeuntem inter duos scollos artos, ita quod barcha dedit juxta litus et statim unus marinarius descendit cum fune in litore, tenens barcham, et omnes sigillatim descendimus et salvavimus nos in terra cum dicto fune. Sed mihi pusillo corpori durius fuit exire quam aliis quia usque ad mammillas intravi aquam maris, et sic, auxiliante Deo et Domino nostro Yhesu Christo, qui non vult mortem peccatoris sed ut convertatur et vivat, omnes fuimus a mortis periculo liberati.

Nota. — Unum dico omnibus hec et alia supradicta peri-

cula et labores legentibus et audientibus quod non perterreant nec eorum animos removeant, si qui forte dispositi essent, a dicto santo et pretioso itinere faciendo : cum non semper hec accidunt peregrinis et, quando ocurrunt, talia in salutem animarum resultant juxta illud : « Qui non laborat, non manducet » ; et alibi :

« Dulcia non meruit qui non gustavit amara. »

Non cessemus sepius fatigari pro salute nostra in honore Domini nostri Yhesu Christi, qui voluit pro nostra redemptione Jerosolimis crucifigi et mortem cum multis tormentis et contumeliis substinere.

Barcha tantum fuit in dicto litore a fluctibus agitata quod fregit se in dicto litore. Homines cujusdam castri dispoti de Arta, quod vocatur Arevessa [1], quod distabat a litore illo per duo milearia, venerunt ad extrahendum dictam barcham de dicto mare.

Quando accessimus ad castrum. — Capitaneus dicti castri, qui erat Neapolitanus, pietate commotus, misit ad nos famulum suum cum uno equo et accessimus ad dictum castrum cum timore eo quod erant ibi Albanenses, et dari fecit nobis unam domunculum ad paleare, in qua stetimus tribus diebus donec barcha fuit actata.

Quando discessimus de dicto castro. — Et actata dicta barcha, die lune xviiii° dicti mensis aprilis, discessimus de dicto castro Arevesse et in occasu solis ivimus ad portum castri, quod dicitur Lu Fanaru [2], de dominio Venetiarum.

De castro Fanari. — Quod castrum est supra quemdam montem et deinde supra unum tartarectum, sicut esset tribus vicibus turris magna castri Caleni, inexpugnabile contra totum mundum. Et in dicto portu dormivimus usque ad mediam noctem. Media autem nocte discessimus de dicto portu et per sex milearia invenimus a latere Albanie quoddam castrum quod dicitur Bargha [3] de dominio dispoti de Arta.

Quando applicuimus Gorfo. — Die martis xx° aprilis hora nona, applicuimus ad portum Corfo. Corfo est insula bona

1. Peut-être est-ce Prevesa, à l'entrée du golfe d'Arta.
2. Porto-Fanari.
3. Parga.

que girat milearia CLX. Alias fuit regis Neapolis, nunc dominantur Venitiales. Civitas est constructa in quodam angulo dicte insule : est civitas magna, extimo, sicut civitas Theani, sed habet turpes domos generaliter et plateas artissimas et est secus mare, duos portus habens. Sunt intus civitatem duo castra supra duos altos tartarectos, distantia unum castrum ab alio per unam balistratam, et hostendunt extra esse pulcra castra et diligenter custodiuntur. Burgum est extra civitatem ubi est magna quantitas gentis et ibi tenentur taberne et hostulanie.

Die lune in albis, discessimus de Corfo et circa occasum solis applicuimus ad quemdam portum de Casopoli[1], ubi est quedam devotissima ecclesia vocabuli Sancte Marie de Casopoli. Est ibi quedam figura beate Marie Virginis devota multum que omni die facit miracula. Est prope mare per jactum lapidis. Alias fuit ibi civitas magna et fuit dishabitata, ut dicitur, propter multitudinem serpentum : modo est totaliter distructa. Sunt multa menia et alique turres, quas Venitiales fecerunt dirrui.

XII

[PER ITALIAM CARINOLAM USQUE.]

Die martis circa quinque horas noctis, discessimus de dicto portu et die jovis VI° madii applicuimus ad partes Apulee ad portum Sancti Cathaldi, distantem a Corfo milearia cxx. Est in dicto portu quedam turris fortis que est domini Raymundi de Nola; deinde discessimus eodem die de dicto portu et accessimus ad Liccium, distantem milearia VI. Liccium est magna civitas sicut civitas Aversie ut nobis visum fuit. Dicunt cives quod habet focularia quatuor millia; est circumdata pulcerimis meniis, cum turribus ultra centum, cum fossis fabricatis in circuytu, et habet pulcrum et magnum castrum cum multis et pulcris jardenis. Die lune x° ejusdem, dominus Raymundus de Nola misit nobis equos et suum magistrum

1. L'ile de Saseno. Cf. *Voyage du seigneur d'Anglure*, p. 7 et 145.

domus et ivimus ad eum morantem in terra sua Sancti Petri de Galathina, distante a Lictio milearia x, qui nobis tanquam dominus benignus fecit nobis magnum honorem, et fecit nobis tantam gratiam quod misit nos associatos cum sua gente armigera, de terra in terram, per omnes terras suas et nobis fieri fecit expensas in omnibus terris suis : videlicet die jovis XIII° maii, discessimus de Lictio et applicuimus ad terram suam Hoyre. De Hoyra accessimus ad terram Grectaglie cui dominatur dominus Mala Carne de Grectaglie. Alio die accessimus ad terram Paleani. De Paleano alio die applicuimus ad terram Altemure. De Altemura alio die applicuimus ad terram Minorvini cum equitibus L dicti domini. De Minorvino alio die accessimus ad civitatem Lavelli. De Lavello alio die applicuimus ad Rocchetam. De Rocchecta discessimus et transivimus per Grottam Maynardam, et applicuimus ad Flummari. De Flummari discessimus hora tarda cum equitibus XXX et peditibus XXV domini Raymundi, et tota nocte ambulavimus propter dubium Britonum qui erant in Appice. Et in albis applicuimus Veneventum. Discessimus de Venevento cum vicerectore et gente armigera et transivimus per castrum Pollose et per Montem Sarchulum, et de sero applicuimus Argentium. Die mercuri de nocte, cum peditibus XXV discessimus de Argentio cum magno timore et applicuimus Capuam die jovis in albis [1]. Die Jovis XXVII° maii, discessimus de Capua et, cum fui prope Calenum, homines Caleni in magno numero ex eorum bonitate et dilectione quam erga me habebant, exiverunt michi oviam usque ad beatam crucem. Et deinde per totam stratam tanta erat gens venientium oviam michi quod erat mirum. Hoc non dico pro vana gloria quia omnis laus in ore proprio sordescit, sed dico laudando eos de magna dilectione ipsorum. Et sic cum magno gaudio intravi cum eis civitatem, credens invenire meam consolationem carissime mee consortis, que, me ignorante, mortua fuerat die X° aprilis, die sabbati sancto in albis, in hora resurrectionis Domini nostri Yhesu

1. Voici les noms modernes des localités d'Italie traversées par nos voyageurs : San-Cataldo, au nord d'Otrante, Lecce, San Pietro Galatino, Oria, Grottaglie, Palegiano, Altamura, Minervino, Lavello, La Rochetta, Grotta Minarda, Flummari (le désir d'éviter Apice explique le détour qu'ils firent à cet endroit), Benevento, Apollosa, Montesarchio et Arienzo.

Christi. O! quam amara fuit dies illa pro mea persona! quia non inveni illam meam uxorem, nomine Constantiam, quam super omnia dilexi ex sui virtutibus. Ipsa namque super omnia Deum dilexit et proximos ac pauperes vicinos. Ecclesias frequenter in divinis officiis visitabat, jejunabat semper bis in edomeda et omnes vigilias sanctorum, pauperibus semper elemosinas porrigebat. Peregrinos in domo cum caritate maxima recipiebat, victum et lectos porrigendo, et non solum venientes ad domum meam sed illos per famulam suam per civitatem perquiri faciebat, ut illos hospitaret in domo mea. Pauperibus infantulis nascentibus, ad sancta baptismata porrigebat. Vere ad sui requisitionem confeci unum quaternum de nominibus omnium puerorum, quos ipsa mea uxor baptizari fecit qui sunt numero circa cc. In dicendis orationibus et *Pater noster* raro sua labia claudebantur. Et sic spero quod, premissis omnibus consideratis et sua magna caritate, spero quod anima ejus regnat cum Christo. Cum applicui ad domum meam et non inveni ipsam meam condam uxorem, omnes spiritus et sensus mei fuerunt stupefacti ex nimio dolore in tantum quod non credidi posse vivere super terram, eo maxime quod notorium fuit quod ex dolore immenso quem habuit propter me tardantem venire ad domum meam mortua fuit. Set considerans quod omnes ad hoc nascimur, testante Boetio : « Constat eterna positumque lege est ut constet genitum nichil »; etiam quia in sui infirmitate diligenter fuit curata usque ad mortem suam per plures medicos, corpusque suum cum maximo honore in cappella mea, associatum cum maxima populi quantitate, in die sabbati sancto et cum domino episcopo in pontificalibus induto, et suo clero : redo laudes omnipotenti Deo qui ipsam ad suum regnum cum tanto laudabili testimonio invocavit.

Finito scripto isto,
Sit laus et gloria Christo.
Qui scripsit hoc opus
In paradiso reservetur locus.

Rescriptum et copiatum fuit hoc opus apud Balnea Rocce Montis Raghonis per manus Cicci Grossi de Balsorano, de mandato magnifici domini Rogerii de Celano, ibi sistentis, de

mense martii quinte indictionis, anno Domini millesimo trecentesimo nonagesimo septimo, regnante serenissimo principe et domino, domino nostro Ladizlao Hungarie, Jerusalem et Sycilie rege [1], etc.

1. Ladislas, roi de Sicile et de Naples (1386-1413).

BIBLIOGRAPHIE

I. — PÉRIODIQUES SPÉCIAUX

Revue de l'Orient chrétien. Supplément trimestriel, 1re année, 1896.

N° 1. — Notre programme (pp. 3-6). — Le baron d'Avril, La Serbie chrétienne (pp. 7-42; à suivre). Résumé de l'histoire ecclésiastique de la Serbie depuis l'introduction du christianisme dans cette région. — S. Scheil, Une page de l'église de Mardin au commencement du xviiie siècle ou les tribulations de Cas Elia Ibn al Qsir racontées par lui-même; publiées d'après le texte arabe (pp. 43-87). Document très instructif pour l'histoire ecclésiastique de la Mésopotamie et de la Syrie du nord, au début du xviiie siècle. Le manuscrit en est malheureusement incomplet à la fin. — P. Michel, Les missions latines en Orient (pp. 88-123; à suivre). Chapitre Ier (du xiiie siècle à l'invasion turque) : origine et première période des missions latines en Orient; Franciscains et Dominicains, Carmes. Chapitre II : depuis l'invasion turque jusqu'à la Révolution française. Chapitre III : de la Révolution française à nos jours; organisation actuelle. Article un peu superficiel, surtout pour la période du moyen âge; on y rencontre de ci de là des assertions risquées, par exemple en ce qui concerne l'origine des Carmes. L'auteur, un protagoniste passionné de l'union des Églises, a fait d'ailleurs de louables efforts pour modérer ses ardeurs. — A. d'Avril, La lettre d'Anastase le Bibliothécaire (pp. 124-129). Il s'agit d'une lettre d'Anastase à Gauderic, évêque de Velletri, publiée par le prof. Friedrick ; cette lettre est relative à la recherche des reliques du pape Clément. — P. Pisani, La réforme du calendrier (pp. 130-132). Sur la campagne entreprise par le P. Tondini pour universaliser l'usage du calendrier julien. — Baron Carra de Vaux, Notice sur les Kurdes (pp. 133-141).

La Terre-Sainte. Revue de l'Orient chrétien, t. XIII, 1896.

N° 1, 1er janvier. — Les progrès de l'union des Églises en Syrie : lettre de Mgr. Grégoire Yussef, patriarche grec-catholique d'Antioche, Alexandrie et Jérusalem; Beyrouth, 1er nov. 1895 (pp. 1-3). — P. Pisani, Les affaires arméniennes, suite (pp. 3-5; n° 2, pp. 22-24). — B. de Noailly, Une nuit de Noël à Bethléem (pp. 5-7). — Excursions archéologiques du séminaire grec-catholique de Sainte-Anne; lettre du R. P. Federlin, supérieur des Pères-Blancs de Sainte-Anne de Jérusalem : I, Découverte d'une église chrétienne restaurée au xiie siècle entre le Garizim et l'Hébal; II, Le puits de Jacob; III, Silo; IV, El-Bireh (pp. 7-10; n° 2, pp. 24-26; n° 3, pp. 40-42); avec gravures et plans. — Encyclique des Grecs, fin (pp. 12-15). = **Echos d'Orient** (pp. 15-16) : Nouvelles de Jérusalem. Les gardiens du Saint-Sépulcre. Nomination de Mgr. Duval, préfet apostolique de Mossoul, comme délégué apostolique de Syrie. La fête des morts chez les catholiques d'Alexandrie d'Égypte. = **Gravure :** Naplouse, vu du N.-O.

N° 2, 15 janvier. — Décret du Souverain pontife relatif à la commission cardinalice pour l'union des Églises (pp. 17-18). — F. Charmetant, Les massacres d'Arménie ; appel en faveur des victimes. — Ant. Salhani, S. J., Les Orientaux et le rite latin (pp. 20-22). — L. Féderlin et P. Meunier, Pose et bénédiction de la première pierre de la basilique de Saint-Étienne à Jérusalem (pp. 26-27). — Les églises orientales dans l'Autriche-Hongrie (pp. 27-28). = **Echos de la Presse** (pp. 28-30) : incursions des Druses dans le Hauran; massacres à Sivas, Césarée de Cappadoce, Tokat, Amasia; les massacres d'Arménie et le Saint-Siège. = **Gravures :** Silo, ruines de la Synagogue. Vallée de Sichem; le champ de Jacob.

N° 3, 1er février. — La question arménienne, témoignage d'un arménien (pp. 33-35). — P. Pisani, Réponses à l'encyclique des Grecs (pp. 35-38; n° 4, pp. 53-58). — Correspondance de Rome (janv. 1896) : nouvelles touchant l'œuvre de l'union des Églises (pp. 38-39). — Mandement pastoral de S. G. Mgr. Amba Kyrillos Macaire, administrateur apostolique du patriarcat de Constantinople (pp. 39-40). — Le R. P. Michel, Les Orientaux et le rite latin, réponse au P. Salhani (pp. 42-46). = **Echos d'Orient** (pp. 47-48) : Nouvelle encyclique pontificale concernant l'union des Églises. Distinction conférée par le sultan à Mgr. Grégoire Yussef, patriarche grec-melchite. Écoles des frères Maristes en Turquie. Le Saint-Père et les Arméniens. = **Gravures :** Silo; linteau monolithe de l'époque juive. Ruines de l'église d'El-Bireh.

N° 4, 15 février. — Lettres du cardinal Langénieux et du cardi-

nal PERRAUD en faveur des chrétiens d'Arménie (pp. 49-51). — Lettre de Mgr. AZARIAN, patriarche des Arméniens catholiques, au R. P. Charmetant (pp. 51-52). A propos des massacres d'Arménie. — La ruine du diocèse arménien de Mélythène (Malatia) et le martyre du curé et des fidèles de Husni-Mansour (pp. 52-53). — J.-B. GUILLEMOT, Étude sur la topographie sacrée de la cité de Dieu (pp. 58-60; suite aux n[os] 5, 6, 7, pp. 74-76, 93-95, 103-106). Préambule d'un ouvrage resté inachevé par suite de la mort de l'auteur; avec une carte explicative. — La réforme du calendrier grec (pp. 60-61). Extrait du *Novoié Vrémia.* — Récit des massacres d'Arménie (pp. 61-62; suite au n° 5, pp. 76-79). = **Echos de la Presse :** Chronique de Jérusalem, pèlerinage russe à Jéricho (pp. 62-63). = **Echos d'Orient** (pp. 63-64). Conférence des consuls européens à Zeïtoun, à propos des affaires d'Arménie. Mort de l'archevêque métropolitain d'Athènes. La situation en Arménie. = **Gravures :** Portrait de Mgr. Marmarian, évêque arménien catholique de Trébizonde. Port et ville de Trébizonde vus de la Mer Noire.

N° 5, 1[er] mars. — Lettre de Mgr. AZARIAN, patriarche des Arméniens catholiques, au R. P. Charmetant (pp. 65-66). A propos des affaires d'Arménie. — Le P. MICHEL, Autorité de l'encyclique du patriarche de Constantinople, d'après les principes de l'Église orientale (pp. 66-69; suite aux n[os] 6 et 7, pp. 90-93 et 106-108). — La situation en Arménie, par « Un témoin impartial » (pp. 69-72). — Capitulation de Zeïtoun (pp. 72-74). Avec les portraits des quatre chefs chrétiens qui, en 1862, avaient organisé la défense de la ville contre les Turcs. = **Echos de la Presse** (pp. 79-80). Pauvre Arménie (extrait de l'*Osservatore romano*). Notice sur Mgr. Germain Calligas, métropolite non uni d'Athènes. L'institut archéologique russe de Constantinople. Le R. P. Samuel Gyamil, procureur du patriarche chaldéen à Rome.

N° 6, 15 mars. Le « Supplément trimestriel » de *l'Orient chrétien* (pp. 81-83). A propos du nouveau périodique analysé ci-dessus (p. 670). — Léon XIII et l'union (p. 83). — Lettre collective des archevêques et évêques arméniens catholiques au R. P. Charmetant; 1[er] mars 1896 (p. 84). — Lettre de Mgr. Henri ALTMAYER, archevêque de Bagdad, délégué apostolique de Mésopotamie, Kurdistan et Basse-Arménie, au directeur de l'Œuvre d'Orient (pp. 84-85). — Lettre de Mgr. Henry DOULCET, évêque de Nicopolis, au directeur de la *Revue de l'Orient chrétien,* 8 févr. 1896 (p. 85). — Mandement de Mgr. Auguste BONETTI, délégué du Saint-Siège à Constantinople. La prière et l'union des Églises (pp. 86-88). — Le Zeïtoun (p. 90); avec les portraits des trois délégués Zeïtouniotes envoyés à Paris en 1862. = **Échos de la Presse** (pp. 95-96) : Notre

souscription pour les Arméniens. = **Échos d'Orient** (p. 96) : La prochaine encyclique sur la primauté pontificale. Un cadeau de prix : le vase de Tello.

N° 7, 1er avril. — Lettre du cardinal RAMPOLLA au R. P. Charmetant (pp. 97-98). A propos de la souscription ouverte en faveur des chrétiens d'Arménie par l'initiative du P. Charmetant. — VATICANUS, Correspondance romaine. La lettre du cardinal Rampolla au R. P. Charmetant (pp. 98-99). — Correspondance arménienne. Le rôle de la France et de la Russie en Orient, par un Arménien (pp. 99-100). — Lettre de Mgr. Grégoire YOUSSEF, patriarche d'Antioche, au pape Léon XIII (pp. 100-101). A l'occasion de l'anniversaire du couronnement dudit pape. — Le P. MICHEL, Récentes décisions du Saint-Siège concernant l'interprétation de l'encyclique « Orientalium ». — Les massacres d'Erzeroum, récit d'un témoin oculaire (pp. 108-110). — Le comte de PIELLAT, Le couvent de Sainte-Catherine du Sinaï (pp. 110-111). = **Echos d'Orient** (pp. 111-112) : Affaires d'Arménie; nouveaux massacres; l'apostasie obligatoire. — **Gravures :** Vue de Karnak. Arméniens en fuite, après les massacres.

Palestine Exploration Fund. Quarterly Statement, 1896.

Janvier. — F. J. BLISS, Seventh Report on the excavations at Jerusalem (pp. 9-21). Gravures et plans. — Archibald C. DICKIE, Reports on tombs discovered near Sûr Bâhir (pp. 22-24). — Gray HILL, A journey east of the Jordan and the Dead Sea, 1895 (pp. 22-46). Gravures. — Edward DAVIES, Analysis of sample of water in bottle, from the spring of Callirrhoe on the east side of Dead Sea (p. 47). — C. M. WATSON, The site of the Temple (pp. 47-60). Plans. — C. R. CONDER, The syrian language (pp. 60-78). — CLERMONT-GANNEAU et C. R. CONDER, Notes on the « Quarterly Statement » for October 1895 (pp. 79-82). — W. E. STEVENSON, Adam, that is beside Keriat (pp. 82-83). — The coronation Stone (p. 84). — Henry A. HARPER, Ebal and Gerizim (pp. 85-86). — Henry A. HARPER, Bibliotheca curiosa (pp. 86-87). Extrait d'un livre intitulé « Edward Webbe, *Chief Master Gunner. His Travailes* (A. D. 1590) », relatif à Jérusalem. — Frank T. ELLIS et A. S. MURRAY, Inscription found at Caesarea (pp. 87-88). Inscription grecque rappelant l'achèvement de la basilique « τῆς πόλεως ». — James GLAISHER, Results of meteorological observations taken at Jerusalem in the year 1890 (pp. 88-92). — James GLAISHER, Results of meteorological observations taken at Tiberias under the direction of Dr Torrance in the year 1890 (pp. 92-99).

Communications de la Société Impériale orthodoxe de la Palestine, Saint-Pétersbourg, 1895, t. VI, gr. in-8°, 768 et 199 pp.

Discours de Mgr. MELETIUS, évêque de Yacoute (pp. 1-5). — Les constructions de Jérusalem depuis Titus jusqu'aux Croisades (pp. 5-21). D'après les travaux de M. Schick. — Son Éminence l'évêque Porphyre Ouspensky et ses Mémoires, 1804-1885 (pp. 21-74). — Fâcheuses nouvelles sur le patriarcat d'Antioche (pp. 74-79). — Réception des pèlerins russes par la Mission ecclésiastique russe de Jérusalem (pp. 80-82). — Extraits de P. Loti sur les pèlerins russes et sur l'Hôtel russe, à Jérusalem (pp. 83-86). — Un voyageur russe au Jourdain (pp. 86-87). — Fête du pensionnat des garçons à Nazareth (pp. 87-89). — Fouilles anglaises en Palestine (pp. 89-92). — Une nouvelle inscription latine à Jérusalem (p. 93). — Nouvelles trouvailles sur la montagne des Oliviers (pp. 93-97). — L'ère de Jérusalem (pp. 97-98). — Un document de plus de 1500 ans contre Julien l'Apostat (p. 99). — La colonie des Juifs Buchariens à Jérusalem (p. 100). — Liste des institutions de la Société Impériale orthodoxe en Palestine (p. 101). — Bibliographie : Palestine, Syrie et Sinaï : nos 1-230 (pp. 102-114). — Circulation des bateaux à vapeur russes en Orient, du 1er avril au 30 décembre 1895 (pp. 115-116). — Statuts et succursales de la Société Impériale orthodoxe de la Palestine (pp. 117-119). — Mémoire de frais de voyage à Jérusalem et au Mont-Athos (pp. 119-222). — Les frais d'habitation et de nourriture dans la succursale russe à Jérusalem (pp. 122-123). — Liste des publications de la Société Impériale orthodoxe (pp. 124-128). — Séance annuelle de la Société Impériale orthodoxe de la Palestine, le 30 avril 1895 (pp. 129-154). — Activité des sections de la Société Impériale orthodoxe, de 1894 à 1895 (pp. 154-171). — Rapport de M. OSSIPOFF, délégué de la Société Impériale orthodoxe de la Palestine à Odessa (pp. 172-190). — Les écoles locales en Algérie (pp. 190-230). — Le conflit des Grecs et des Arméniens dans l'église de la Résurrection (pp. 230-232). — Un palimpseste syriaque au Sinaï (pp. 233-234). — Bibliographie : Palestine, Syrie, Sinaï : nos 231-342 (pp. 235-242). — Double des articles contenus dans les pages 115-128 (pp. 243-256). — Akim OLESNITRKY, Discours sur l'hospitalité (pp. 257-272). — Le touriste à Jérusalem (pp. 272-275). — Disputes des Latins en Galilée (pp. 275-277). — Une attaque des Latins contre le quartier orthodoxe de Nazareth (pp. 278-283). — Asile des Franciscains en Terre-Sainte (pp. 283-284). — Au-delà du Jourdain (pp. 284-297). — Opinions des Arabes en Syrie sur la propagande protestante (pp. 297-299). — Au-delà du Jourdain, à pied (pp. 300-304). — Bet-Dedjan (pp. 305-307). — L'Œuvre des Écoles d'Orient

et son compte rendu pour l'année 1893 (pp. 308-318). — Le gouvernement allemand et les propriétés foncières des colons allemands en Palestine (pp. 318-327). — Résultats de la construction du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem (pp. 327-328). — Les Assyriens en Syrie (pp. 328-330). — Djebal (pp. 331-333). — Le talent (τάλαντον) supposé des Hébreux (pp. 333-335). — D. Aïnalow, Détails d'architecture et de topographie palestinienne dans les monuments de l'art chrétien; avec gravures et quatre planches lithographiques (pp. 335-361). — Bibliographie : n°s 343-495 (pp. 362-370). — Double des articles contenus dans les pages 115-128, 243-256, 500-512 (pp. 371-384). — Un récit grec sur les affaires ecclésiastiques de Russie (pp. 385-401). — Excitations françaises contre la Russie en Terre-Sainte (pp. 401-409). — Notes d'un ci-devant Jésuite sur la morale jésuitique (pp. 410-412). — Une indécence musulmane en Asie-Mineure (pp. 412-414). — Les Musulmans et les Chrétiens en Syrie (pp. 415-417). — Les Chaldéens et les Nestoriens (pp. 418-428). — La Propagande des Jésuites dans la Haute-Égypte (pp. 428-443). — Grottes de la Basse-Thébaïde entre Tell-Amarné et Antinoé (pp. 443-451). — Une inscription de Césarée, en Palestine (pp. 451-452). — Deux monuments de l'époque des persécutions (pp. 452-457). — L'église Jacobite de Syrie (pp. 457-480). — L'état présent de l'Église syrienne (pp. 480-491). — L'orphelinat des propriétaires fonciers à Tanaël en Syrie (pp. 492-499). — Double des articles contenus dans les pages 115-128, 243-256 (pp. 500-512). — Les écoles orthodoxes à Damas (pp. 513-535). — Une lettre de Jérusalem, en 1864 (pp. 535-582). — Le lieu de la prière du Sauveur, d'après les Évangiles (pp. 582-623). — Le voyage au Sinaï (pp. 623-635). — Pèlerinage en Terre-Sainte du moine Barsanoufe, en 1471 (pp. 635-637). — Le tombeau de David à Ofel (pp. 637-639). — Liste des institutions de la Société Impériale orthodoxe en Palestine (pp. 639-640). — Rescrit de Sa Majesté l'empereur Nicolas II au Président de la Société Impériale orthodoxe de la Palestine (p. 640). — Un voyageur russe au-delà de Jourdain (pp. 641-668). — Excursion du Dr Bliss à Moab et Galaad (pp. 668-684). — Les Jacobites syriens (pp. 684-708). — Les monastères orthodoxes à Sednaja et Malula, près de Damas (pp. 709-718). — Nouvelles sur les institutions de la Société Impériale orthodoxe, en 1895 (pp. 718-719). — Index des noms propres du volume (pp. 721-765). — Index des matières du volume (pp. 767-768). — **Supplément :** Statuts, listes des membres et des publications de la Société, etc.

II. — LIVRES ET ARTICLES DIVERS

Achthundertjæhrige Gedenkfeier (Die) des ersten Kreuzzuges.
[*Kœlnische Volkszeitung*, 26 mai 1895. — Reproduit dans : *Das heilige Land*, XXXIXe an., 1895, nos 1-2, pp. 50-54.]

Il s'agit des fêtes célébrées en mai 1895, à Clermont-Ferrand.

ALA (Stanislao d'), Minore riformato. — **Le missioni Francescane e l'Illustrazione dei santuarii della Palestina.** — Torino, Tipografia Salesiana, 1895, in-8°, 336 pp.

ALBU (J.). — **Der Ursitz des Alten vom Berge.**
[*Globus*, t. LXV (1894), pp. 210-212, 227-229.]

ALISHAN (Le P. Léon). — **L'Armeno veneto...** Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 158.

Compte rendu critique : *Riv. stor. ital.*, t. XII (1895), pp. 96-98 (Ant. BATTISTELLA).

ANICIEN (Michel). — **Le trèfle de Judée.**
[*Gethsémani et le Monde*, 1re an., 21 juin 1895, pp. 79-80.]

Tradition relative à l'origine des taches rouges de cette plante.

ANTONIADÈS (Chyr.). — Χειρόγραφα τῆς μονῆς Ἀθανασίου τοῦ μεγάλου ἐν Καλαβρύτοις.
[Νεολόγος (Constantinople), 1895, n° 7908].

Description d'un manuscrit grec écrit en 1779, à Janina, par le médecin Jean Calliarchi.

Ἀπάντησις πρὸς ὅσα κακοβούλως ἔγραψεν ὁ Μ. Σολοβιέφ ἐκ μέρους τῆς Παλαιστινείου Ἑταιρίας εἰς τὴν ἐφημερίδα τῆς Μόσχας, ἐν ἐπιφυλλίδι αὐτῆς.
[Ἀκρόπολις (Athènes, 1, 4, 9 et 12 novembre 1895.]

Apuntes para la historia de D. Leon de Lusignan V, exrey de Armenia y primero de este nombre de Madrid, Andujar y Villareal; ano del N. de J. el 1380, siendo rey de Castilla D. Juan I. — Madrid, Imp. del suc. de J. Cruzado, 1893, in-8°, 94 pp.

Réunion de récits d'historiens espagnols des XVIIe et XVIIIe siècles et de documents, d'ailleurs connus déjà, sur le séjour de Léon V de Lusignan en Espagne.

ARCHER (T.-A.) et KINGSFORD (C. Lethbridge). — **The crusades : the story of the Latin Kingdom of Jerusalem.** — London and New-York, G.-P. Putnam's Sons, 1894, in-8°. Illustr.

Comptes rendus critiques : *Academy*, 1895, (26 janv.), n° 1186, pp. 75-76 (Percy ADDLESHAW). — *Athenaeum*, 1895 (26 janv.), n° 3509, pp. 112-113. — *The english hist. Rev.*, t. X (oct. 1895), pp. 784-785 (J. B. BURY).

ATHANASIADÈS (K.). — Τὰ κατὰ τὸν ἀοίδιμον Δοσίθεον, πατριάρχην τῶν Ἱεροσολύμων.
[Σωτήρ, t. XIV, pp. 289-296, 353-363; XV, pp. 14-22, 44-61, 71-86, 109-121, 143-148, 169-186, 200-217, 246-255, 260-274, 297-305, 327-335, 364-371.]

AUDEVILLE (A. d'). — **L'armorial de Palestine. La guerre sainte. La maison de France. Maisons royales de Dreux et de Bretagne.**
[*Gethsémani et le Monde*, Ire an., n° 1 (21 juin 1895), pp, 45-56; n° 2 (1er août), pp. 145-149; n° 3 (1er sept.), pp. 242-246.]

AURELLE DE MONTMORIN (Le comte d').

— **La première croisade au point de vue militaire.**
[*Bulletin histor. et scient. de l'Auvergne*, mars 1895, pp. 103 et suiv.]

Avril (Adolphe d'). — **Les églises autonomes et autocéphales.**
[*Rev. des quest. hist.*, XXXe an., 1er juil. 1895 pp. 149-195.]

Batiffol (L'abbé Pierre). — **Le pèlerinage de sainte Sylvia.**
[*Rev. du clergé français*, 1894, 1er déc.]

Expose les raisons qui rendent nécessaire une meilleure édition de ce texte.

Batiffol (L'abbé Pierre) et Lamarche (Cyrille de). — **Sainte Silvia d'Aquitaine. Pèlerinage aux Lieux Saints.**
[*Gethsémani et le Monde*, 1re an., no 1 (21 juin 1895), pp. 61-72; no 2 (1er août), pp. 174-179; no 4 (1er oct.), pp. 345-349].

Version française littérale du Pèlerinage de Silvia, précédée de quelques mots d'introduction de M. l'abbé Batiffol.

Batiffol (L'abbé Pierre). — **Une inscription latine de l'année 116 ap. J.-C., découverte à Jérusalem.**
[*Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1894, 12 déc., p. 286.]

Bedjan (P.). — **Thash'ithad Mar Yabalaha patriarka wadrabban Çauma.** (Histoire de Mar Jabalaha, patriarche, et de Rabban Çauma), 2e éd. revue et corrigée. — Leipzig, Harrassowitz, 1895, in-12, xvi-207 pp. — En syriaque.

Benedetti (Comte). — **Un ambassadeur anglais en Orient.**
[*Rev. des Deux-Mondes*, t. CXXVIII, 1er mars 1895, pp. 5-54.]

Il s'agit de lord Stratford de Redcliffe, ambassadeur à Constantinople. Détails sur le rôle de ce personnage dans l'affaire des Lieux-Saints.

Belin (A.) — **Histoire de la latinité de C. P.....** Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 656.

Comptes rendus critiques : *Byz. Zeitschr.*, t. IV, p. 213 (K. Krumbacher). — *Hist. Zeitschr.*, t. LXXIV, pp. 358-359 (W. F.). — *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, t. LV, p. 186 (H. Omont). — *Rev. crit. d'hist. et de litt.*, 1894, no 4, pp. 71-72 (A. Joubin). — *Rev. des quest. hist.*, t. LVI, pp. 644-645 (E.-G. Ledos). — *Polybiblion*, t. XL, p. 2 (Pierling). — *Riv. stor. ital.*, t. XII (1895), pp. 332-333 (Ferd. Gabotto).

Beliajev (D.). — **L'aspect extérieur et intérieur de l'église de Sainte-Irène à Constantinople.** — En russe.
[Βυζαντινὰ Χρονικά, t. II, 1895, pp. 177-183.]

Recension : *Byzant. Zeitschr.*, t. V, no 1 (1896), p. 242 (Ed. Kurtz).

Bertaux (E.) — **Les arts de l'Orient musulman dans l'Italie méridionale.**
[*Mél. d'archéol. et d'hist.*, XVe an., fasc. 4-5 (déc. 1895), pp. 419-453.]

Beurlier (L'abbé E.). — **Le pape et les églises d'Orient.**
[*Rev. du clergé français*, 1894, 1er déc.]

Statistique des églises orientales unies au Saint-Siège.

Beurlier (L'abbé E.). — **Les archives du patriarcat de Constantinople et les fonctions de chartophylax chargé de la garde de ces archives.**
[*Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 13 févr. 1895, pp. 92-93.]

Bloete (J.-F.-D.). — **Der zweite Teil der Schwanrittersage; ein Versurh zur Erklærung des Schwans.**
[*Zeitschr. f. deutsches Alterthum und deutsche Litteratur*, t. XXXVIII (1894), no 3, pp. 272-288.]

Dans les mythes du moyen âge, le chevalier au cygne était identique, à l'origine, au dieu germanique Tius, adoré chez les Bataves. A ce culte, fut associé, dans les pays du Rhin inférieur celui de Lug, pratiqué chez les Belges celtiques.

BORDEAUX (Henry). — **Impressions de deux voyageurs. Palestine et Amérique.**
[*Le Correspondant*, LXVII[e] an., 10 mai 1895, pp. 567-587.]

A propos des livres de Pierre Loti et de Paul Bourget.

BORDEAUX (P.). — **Monnaies d'or frappées par Charles I[er] d'Anjou à Tunis.**
[*Ann. de la Soc. franç. de numism. et d'archéol.*, 1894, pp. 308-319.]

Quelques détails relatifs à la deuxième croisade de saint Louis et aux plans de croisade de Charles d'Anjou contre Byzance.

BOUCOUVALA (G.). — **Μυστρᾶς.**
[Νέα 'Επιθεώρησις (Constantinople), 1895, n° 1454.]

Curieux renseignements historiques et archéologiques (antiquité et moyen âge) sur Mistra, dans le Péloponnèse, où se trouvent, comme on sait, les ruines du château des Villehardouin.

BONNAC (Le marquis de). — **Mémoire historique sur l'ambassade de France à Constantinople,** publié avec un précis de ses négociations à la Porte Ottomane, par M. Charles SCHEFER. — Paris, E. Leroux, 1894, in-8°, LXXVIII-287 pp.

Compte rendu : *The engl. hist. Rev.*, t. XI, janv. 1896, pp. 167-179 (Edwin PEARS).

BRANN (M.). — **Das zweite Martyrium von Neuss.**
[*Monatschr. f. Gesch. und Wissenschaft d. Judenthums*, t. XXXVIII [nouv. sér., t. II] (1894), pp. 318-322.]

Relatif aux persécutions contre les Juifs qui précédèrent, en 1196-1197, la croisade de l'empereur Henri VI.

Briefe des JACOBUS de VITRIACO (1216-1221) herausg. von R. RÖHRICHT.
[*Zeitschr. f. Kirchengesch*, t. XVI (1895), pp. 72-114.]

Fin de l'article signalé dans *Rev. de l'Or. lat.*, t. I, p. 462 et t. III, p. 355, contenant les lettres 6 et 7.

BROCKELMANN (C.). — **Lexicon syriacum**... Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. II, p. 662.

Compte rendu : *Rev. biblique internat.*, IV[e] an., n° 4 (1[er] oct. 1895), pp. 633-634 (J. RHÉTORÉ).

BROOKS (E.-W.). — **An Armenian visitor to Jerusalem in the seventh century.**
[*The english hist. Rev.*, t. XI (janv. 1896), pp. 93-97.]

Il s'agit d'un ermite nommé Joseph, dont la relation de pèlerinage (659-663) a été insérée par Moïse de Kalankaïtukh dans son *Histoire des Albanais du Caucase*, écrite au x[e] siècle et publiée à Paris et à Moscou, 1860. Brooks donne une version anglaise de la dite relation.

BRUCKER (R. P. Jos.), S.-J. — **Inscriptions latines et grecques trouvées en Syrie.**
[*Bullet. de la Soc. des antiq. de Fr.*, séance du 11 sept. 1894, pp. 225-227.]

BRUN (J.), S.-J. — **Dictionarium syriaco-latinum.** — Beryti Phœniciorum, typogr. PP. Soc. Jesu, 1895, in-12, IX-774 pp.

Compte rendu : *Rev. biblique intern.*, V[e] an., n° 2, pp. 288-289 (Fr.-J. RHÉTORÉ).

BUFFA (Adolphe). — **La légende d'Abgar et les origines de l'église d'Edesse,** étude historique et critique. — Genève, Fick, 1894, in-8°, 110 pp.

BURY (J.-B.). — **The great palace of Constantinople.**
[*Scottish Rev.*, 1894, n° 36 (avril).]

CABROL (Dom Fernand). — **Les églises de Jérusalem.... Étude sur la** *Peregrinatio Silviae...* — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. III, p. 135.

Comptes rendus : *Gethsémani et le Monde*, I[re] an., 21 juin 1895, pp. 95-96. — *Rev. biblique internat.*, IV[e] an., n° 4 (1[er] oct. 1895), pp. 635-636 (P. BATIFFOL). — *Rev. crit. d'hist. et de litt.*, 1895 (17 juin), n° 24, pp. 467-468 (G. LACOUR-GAYET). — *Rev. bénéd. de l'abbaye de Maredsous*, 1895, n° 5.

CABROL (Dom Fernand). — **La légende de Sainte Thècle.**
[*Gethsémani et le Monde*, Ire année, nº 1 (21 juin 1895), pp. 27-35; nº 2 (1er août), pp. 127-139.]

L'auteur admet comme authentiques quelques traits de cette légende; mais il convient que la vie de la sainte telle que nous la possédons aujourd'hui a été profondément altérée et surchargée.

CAPITANOVICI (G.). — **Die Eroberung vom Alexandria...** Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 309.

Recension : *Histor. Jahrb. d. Görres Ges.*, t. XV (1894), p. 905.

CARNOY (H.) et J. NICOLAÏDÈS. — **Folklore de Constantinople.** — Paris, E. Lechevalier, 1894, in-8º.
[*Coll. internat. de la tradition*, vol. XII-XIII.]

Recension : Βυζαντινὰ Χρονικά, t. I, 1894, p. 707.

CARRA de VAUX (Le baron). — **Ousâma, un émyr syrien au Ier siècle des croisades.**
[*Rev. des quest. histor.*, XXXe an., 1er oct. 1895, pp. 367-390. — Tir. à part, 24 pp.]

A propos des travaux de M. Derenbourg sur Ousâma.

CARRA de VAUX (Le baron). — **Simple réponse.**
[*La Terre-Sainte. Rev. de l'Orient chrétien*, t. XIII, nº 6 (15 mars 1896), p. 96.]

C'est une réplique à un article de la *Rev. du pays copte* (Ire an., nº 1), au sujet d'une réponse faite par cette revue à un compte rendu de M. Carra de Vaux du livre de Mgr. G. Macaire, *Histoire de l'église d'Alexandrie* (Cf. *Rev. de l'Or. latin.*, t. III, p. 360).

CASANOVA (P.). — **Monnaies des Assassins de Perse.**
[*Rev. de numism.*, 3e sér., t. XI (1893), pp. 343-352.]

CASANOVA (P.). — **Numismatique des Danichmendites.**
[*Rev. de numism.*, 3e sér., t. XII (1894), pp. 307-321, 433-460, 526-527; t. XIII (1895), pp. 389-402.]

CASANOVA (P.). **Le titre de Khalil Emir al Monumenin, donné à El Malek el Adel.**
[*Le moyen âge*, t. VII (1894), pp. 129-130.]

CHABOT (J.-B.). — **Histoire du patriarche Mar Jabalaha III...** Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 660.

Comptes rendus : *Byzant. Zeitschr.*, t. IV, p. 212 (K. KRUMBACHER). — *Litt. Centralbl.*, 1895, nº 43, pp. 1550-1552 (Th. N[ŒLDEKE]).

CHABOT (J.-B.). — **Inscription byzantine de Césarée de Palestine.**
[*Byzant. Zeitschr.*, t. V, nº 1 (1896), pp. 160-162.]

A propos d'une inscription publiée dans la *Rev. bibl. internat.*, 1895, nº 1, pp. 73-74. — L'auteur pense que le terme Ἀδριάνιον, qui figure dans l'inscription, se rapporte non à un Hadrianée ou temple de l'empereur Hadrien, mais à une crypte où aurait été déposé le martyr Hadrien, qui fut mis à mort lors de la persécution de Dioclétien.

Chronique syriaque de DENYS de TELL MAHRÉ. Quatrième partie; publiée et traduite, d'après le ms. CLXII de la Bibliothèque Vaticane, par J.-B. CHABOT. — Paris, Bouillon; 1895; in-8º; 1re sect., traduction, pp. XLII-206; 2e sect., texte, pp. XXII-247.
[*Bibl. de l'Ecole des Hautes-Études. Section des sciences historiques et philologiques*, 112e fascicule.]

Denys de Tell Mahré, patriarche des Jacobites, mort en 845, avait composé deux vastes ouvrages historiques dont l'un, plus étendu, portait le titre d'*Annales* et l'autre, plus concis, était intitulé *Chronique*. Du premier il ne nous reste qu'un fragment publié par Assémani dans sa *Bibliotheca Orientalis* (II, 72). La *Chronique* nous est parvenue presque intégralement dans un ms. unique, un peu mutilé, conservé à la Bibl. Vaticane. — Cet ouvrage est divisé en quatre parties qui vont : la 1re, de la création à Constantin; la 2e, de Constantin à Théodose le Jeune (374-408); la 3e, de Théodose à Justin II (408-565), et la 4e, de la mort de Justin II à l'an 775 de notre ère. La première partie a

été publiée (sans traduction) par Tallberg (Upsall, 1851). La seconde n'est qu'un résumé de Socrate et n'offre pas d'intérêt. La 3e est composée d'extraits de l'histoire ecclésiastique de Jean d'Asie et de la chronique de Josué le Stylite, ouvrages déjà édités séparément. Restait la quatrième partie qui est l'œuvre personnelle de Denys et parle des événements contemporains de l'auteur. C'est celle dont M. C. vient de publier le texte, accompagné d'une traduction française. Assémani a donné dans la *Bibl. Or.* (II, 98-116) une analyse de cet ouvrage, d'après laquelle on pouvait juger de l'intérêt que présente ce texte, et il est surprenant que les orientalistes qui en avaient depuis longtemps annoncé la publication n'aient pas mis leur projet à exécution. On trouve dans cette chronique de curieux détails sur la condition des chrétiens de la Syrie sous le règne des deux premiers kalifes abbassides. D'après l'introduction de M. Chabot, cette publication aurait un intérêt plus grand encore pour les philologues que pour les historiens, à cause des nombreuses particularités du style de l'auteur, qui vivait à l'époque de décadence littéraire où la langue arabe commençait à supplanter le syriaque dans l'usage vulgaire.

CHRYSSAPHIDÈS (C.). — **Les Anglais dans la Méditerranée. Chypre ou la Crète.**
[*Le Correspondant*, LXVIIe an., 10 avril 1895, pp. 162-174.]

CLAUSEN (J.). — **Papst Honorius III** (1216-1227). — Bonn, 1895, gr. in-8°, VIII-413 pp.

CLERMONT-GANNEAU (C.) — **Ascalon et la ville de la Colombe.**
[*Acad. des Inscr. et B.-L. Comptes rendus des séances*, 6 sept. 1895, 4e sér., t. XXIII, pp. 380-381.]

La ville de « la Colombe », en grec Πελεῖα, était voisine de l'ancienne Ascalon (El-Medjdel) qui était située à 4 kilom. dans l'intérieur des terres, et qu'il ne faut pas confondre avec le Port d'Ascalon (Portus Ascalonis), dont les ruines se voient au bord de la mer. Le nom de l'ancienne Πελεῖα est aujourd'hui Hamâni.

CLUGNET (Léon). — **Dictionnaire grec-français des noms liturgiques en usage dans l'Église grecque.** — Paris, A. Picard, 1895, in-8°, XII-186 pp.

Compte rendu : *Revue de l'Orient chrétien*, Ire année (1896), n° 1, pp. 142-143 (E. BEURLIER).

Correspondance de Jérusalem.
[Κωνσταντινούπολις, 1895, n° 198.]

Description d'une messe célébrée par Gérasime, patriarche de Jérusalem, à l'occasion de la fête du Sultan.

CONYBEARE (F.-C.). — **On some Armenian Notitiae.**
[*Byzant. Zeitschr.*, t. V, n° 1 (1896), pp. 118-136.]

Extraits de Provinciaux, en arménien, contenus dans le ms. arménien n° 3 du Vatican.

COURET (A.). — **Les légendes du Saint-Sépulcre....** Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. III, p. 356.

Comptes rendus : *Gethsémani et le Monde*, Ire an. n° 2 (1er août 1895), pp. 180-181. — *Rev. biblique internat.*, IVe an., n° 4 (1er oct. 1895), pp. 653-654.

COURET (A.). — **S. François d'Assise et le wâly de Jérusalem** (1219).
[*Gethsémani et le Monde*, Ire an., n° 3 (1er sept. 1895), pp. 249-251.]

COURSON (R. de). — **Vie du cardinal Robert de Courson.**
[*Rev. hist. de l'Ouest*, 1894, pp. 352-434.]

COUTURE (L.). — **Les reliques du roi S. Louis à la Montjoie et au Pergain.**
[*Revue de Gascogne*, avril 1895, pp. 198-205.]

Ces reliques furent probablement données par Philippe le Bel au moment de la fondation de la bastide de la Montjoie, en 1298.

CRÉGUT (L'abbé G.-Régis). — **Le concile de Clermont en 1095 et la première croisade.** — Clermont-Ferrand, Bellet, 1895, in-8°, x-280 pp. Gravures.

CÜPPERS. — **Schulwandkarte von Palæstina zur Zeit Jesu und der Apostel.** — Dusseldorf, Schwann, 1894.

CYRILLE de Scythopolis. — Voy. **Vie de S. Cyriaque; Vie de S. Gérasime.**

Darstellung zweier Kinder in der Tempelgemeinde zu Jerusalem. [*Die Warte des Tempels*, an. LII, nº 5 (30 janv. 1896), pp. 33-34.]

DE CRUE (Francis). — **Notes de voyage. La Grèce et la Sicile. Villes romaines et byzantines. Constantinople et Smyrne.** — Paris, Armand Colin, 1895, in-8º, 178 pp. et 1 carte.

Ces *Notes de voyage* sont consacrées surtout aux souvenirs de l'antiquité ; mais l'auteur n'est point un de ces archéologues que l'étude de l'art classique rend dédaigneux pour les productions des âges plus rudes. En passant, il sait accorder un instant d'attention aux monuments du moyen âge, non pour les décrire en détail mais pour nous dire l'impression qui s'en dégage. Les appréciations d'un esprit aussi cultivé et aussi délicat, si fugitives soient elles, ne sauraient être banales, et l'on ne lira pas sans intérêt ce que M. De Crue écrit des influences de l'art byzantin, de Constantinople, des caractères et des mœurs du Grec d'aujourd'hui et du Turc, pour ne parler que de ce qui, de près ou de loin, touche à nos études.

DELABORDE (H.-François). — **Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville,** suivi d'un catalogue de leurs actes. — Paris, Aug. Picard, 1895, in-8º, VIII-538 pp.

Joinville et son *Histoire* ont été l'objet de nombreuses monographies ; mais, à part le livre de Simonnet, qui n'était qu'un essai, aucun travail d'ensemble n'avait encore été entrepris, ou du moins mis au jour, sur l'historien de S. Louis et sur sa famille. Le beau volume que notre collaborateur M. Delaborde vient d'offrir au public est donc une véritable nouveauté et comble dans notre histoire littéraire une lacune presque inexplicable. Indépendamment de ce mérite qui n'est pas médiocre, le livre de M. D. en a d'autres, où le hasard n'entre pour rien et qui en font un des meilleurs travaux d'érudition parus en ces dernières années. On en pourra sans doute citer plusieurs où les méthodes de la critique historique sont appliquées avec la même rigueur; mais peut-être n'en trouverait-on pas beaucoup dans lesquels la précision de la forme soit appropriée avec le même bonheur de nuances aux exigences du sujet. De là vient probablement l'impression de sécurité que l'on éprouve en le lisant, impression que justifie, à de rares et presque insignifiantes exceptions près, un examen minutieux de l'ouvrage.

Un premier chapitre est consacré aux ancêtres de Jean de Joinville, depuis Étienne qui vivait au commencement du XIᵉ siècle. Plusieurs des descendants de cet Étienne jouèrent un rôle dans les croisades. En 1147, Geoffroy III de Joinville accompagna en Palestine Henri, fils de Thibaut II de Champagne. Son fils, Geoffroy IV, faisait partie du premier corps de troupes qui se porta au secours d'Acre en 1189. Il mourut dans cette ville, en 1190. Un de ses fils fut Templier. L'aîné, Geoffroy V, avait accompagné son père en Palestine. Après la mort de celui-ci, il revint en Europe, pour mettre ordre à son héritage. En 1201, il reprit la croix ; mais, au lieu d'accompagner l'armée chrétienne à Venise, puis à Constantinople, il fut du nombre des chevaliers qui, fidèles à leur vœu, se rendirent directement en Terre-Sainte. Il y mourut à la fin de 1203 ou au début de 1204, sans laisser d'enfants. Son frère, Simon, qui lui succéda dans la seigneurie de Joinville, assista en 1219 au siège de Damiette, et quitta l'armée chrétienne pour regagner la France, peu après la prise de la ville par les croisés. Il avait épousé en secondes noces Béatrice d'Auxonne. Ce fut de cette union que naquit, dans les premiers mois de l'année de 1225, Jean II, l'historien de S. Louis.

M. Delaborde, dans son second chapitre, a refait complètement la biographie de Jean de Joinville, en tirant le meilleur parti de toutes les sources occidentales contemporaines, dont la plus abondante — la seule abondante — est son *Histoire*. Pour tous les événements de la première croisade de S. Louis, il a dû suivre pas à pas cette *Histoire*. Aussi, aurais-je voulu le voir pousser un peu plus loin qu'il ne l'a fait l'étude critique du document sur lequel il s'appuyait. S'il n'y avait pas lieu de reprendre la question tant de fois débattue de l'intégrité du texte, question résolue d'une manière générale par l'affirmative; si même on doit convenir que M. Delaborde a agi prudemment en n'essayant pas de faire la part de ce qui, dans le livre de Joinville, s'étaie sur les seuls souvenirs de l'écrivain et de ce qui dérive de notes prises par lui au cours des événements ou d'autres témoignages analogues, peut-être y avait-il quelque résultat à obtenir en confrontant ce livre avec les histoires orientales de la croisade. Gemal-ed-Dîn et le continuateur de l'*Histoire des patriarches d'Alexandrie*, pour ne citer que les plus connus parmi les auteurs égyptiens, offrent l'un et l'autre, par certains côtés, un caractère anecdotique, permettant d'établir des rapprochements entre leurs écrits et la relation du narrateur occidental. Cette étude comparative eût fourni probablement un élément pour déterminer avec une plus grande netteté quelle est la part de l'imagination ou de la fantaisie dans les récits de Joinville, et pour apprécier le degré d'altération que la personnalité de l'écrivain a pu apporter dans la physionomie des événements. Au surplus, même en étudiant en elle-même l'*Histoire de S. Louis*, il était possible de formuler sur la valeur documentaire de cet écrit un jugement assez précis (Cf. à ce sujet un article de M. G. Paris, que nous signalons ci-dessous).

Un troisième chapitre de l'ouvrage est consacré aux successeurs de Jean de Joinville. Parmi ceux-ci, Henri de Joinville, comte de Vaudémont, fit, antérieurement à l'année 1355, un pèlerinage en Terre-Sainte, où il arma chevalier un de ses jeunes parents. En 1365, il s'employait, avec d'autres capitaines, à débarrasser le royaume de France des Grandes Compagnies en les faisant passer au service du roi de Hongrie, qui préparait alors une croisade pour la délivrance des Lieux-Saints.

Dans un appendice à cette première partie de son livre M. D. s'occupe des branches secondaires de la maison de Joinville, celles de Sailly, de Vaucouleurs, de Gex, de Briquenay, de Beaupré. Geoffroy Ier de Vaucouleurs, un frère de l'historien de S. Louis, possessionné en Angleterre du chef de sa femme et feudataire du roi Henri III, suivit en 1270 le prince Edouard à Tunis et, l'année suivante, en Palestine. Il rentra en Europe avec lui, au commencement de 1273.

La seconde partie du livre est consacrée à un catalogue des actes des seigneurs de Joinville, contenant l'analyse de 1071 pièces.

Comptes rendus : *Le moyen âge*, 8e an., n° 7, juil. 1895, pp. 157-161 (A. Vidier), — *Acad. des Inscr. et B.-L.*, 8 nov. 1895, pp. 481-486 (A. Longnon).

Delaville Le Roulx (J.). — **Cartulaire général des Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem.** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. II, p. 658.

Comptes rendus : *Bibl. de l'Éc. des chartes*, t. LV, pp. 669-674 (L. Delisle). — *Mitteil. des Instit. f. œster. Gesch. Forschung*, t. XVI, p. 143 (R. Röhricht). — *Le moyen âge*, 1894, pp. 260-261. — *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, t. XIV (1894), pp. 616-618. — *Athenaeum*, 1894, n° 3521. — *The engl. hist. Rev.*, t. XI, janv. 1896, pp. 146-149 (L. Toulmin-Smith).

Delaville Le Roulx (J.). — **Inventaire de pièces de Terre-Sainte de l'ordre de l'Hôpital.**

[*Rev. de l'Or. latin*, 3e an. (1895), pp. 36-106.]

Delehaye (Hippolyte). — **Les Stylites; saint Syméon et ses imitateurs.**

[*Compte rendu du 3e congrès scientifique international des catholiques, tenu à Bruxelles du 3 au 8 sept. 1894* (Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1895), pp. 191-232. — Reproduit dans *Rev. des quest. histor.*, XXXe an., 1er janv. 1895, pp. 52-103.]

Il s'agit de ces ascètes de l'Église d'Orient qui passaient leur vie sur des colonnes. L'un des plus célèbres est le syrien Siméon, dit le Stylite. — Recension : *Byzant. Zeitschr.*, t. IV (1895), pp. 387-388 (K. Krumbacher).

Demonio (Il) volendo distruggere la Croce e il Sepolcro di Gesù Cristo coopero mirabilmente alla loro conservatione.

[*Gerusalemme... organo della Palestina* (Gênes), an. XX, 8 nov. 1895, pp. 31-33.]

Article d'édification sur les circonstances quasi-miraculeuses qui auraient assuré la conservation du saint Sépulcre et de la sainte Croix jusqu'à l'époque de Constantin.

Derenbourg (Hartwig). — **Ousâma ibn Mounkid.... et Autobiographie d'Ousâma....** Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 463 ; t. II, pp. 310, 659.

Voy. Carra de Vaux, Fauconnier, Orcet (G. d').

Derenbourg (Hartwig). — **Les croisades d'après le Dictionnaire géographique de Yâkoût.**

[*École nationale des langues orientales vivantes.* Édition du centenaire (Paris, Imprim. Nat., 1895, in-4°), pp. 71-92.]

L'affranchi Yâkoût († en 1229) donne généralement, dans son Dictionnaire géographique, soit un résumé, soit quelques détails de l'histoire des villes et régions qu'il décrit. Ce sont ceux de ces passages qui intéressent les croisades qu'a traduits M. H. Derenbourg et qu'il publie dans le mémoire ci-dessus. Bien que d'une manière générale les récits de Yâcoût portent sur des faits connus par d'autres témoignages plus explicites, on y trouvera quelques renseignements nouveaux et non sans valeur. Au mot « Hébron », figure un extrait d'Al-Harâwi relatif à l'invention des patriarches Abraham, Isaac et Jacob. Sur la 5e croisade, dont Yâcoût fut contemporain, les détails sont assez circonstanciés. — M. Derenbourg a disposé ses extraits suivant l'ordre chronologique des événements auxquels ils se rapportent. C'était assurément la façon la plus sage de procéder.

Deville (Capitaine). — **Palmyre. Souvenirs de voyage et d'histoire ;**

avec gravures et carte des routes de Damas à Palmyre. — Paris, Plon, 1894, in-18, VIII-270 pp.

Diwan (Le) de Mgr. Germanos FARHAT, archevêque maronite d'Alep (1670-1732). Nouvelle édition arabe par SAÏD el-KHOURY el-CHARTOUNY. — Beyrouth, Imprimerie catholique, 1895, in-8°, XXIV-517 pp.

Diwân (Le) du curé NICOLAS, supérieur général des religieux grecs basiliens de Saint-Jean de Choueïr († 1756). Texte arabe. — Beyrouth, Imprimerie catholique, 1895, in-8°, 320 pp.

DIXLEY (Dr). — **Les voyages d'outre-mer au temps jadis.**
[*Gethsémani et le Monde*, 1re an., n° 2 (1er août 1895), pp. 208-214.]

Publie, d'après un ms. du Musée britannique (Egerton 890), des fragments du voyage de Nompar de Caumont, sans paraître se douter que ce voyage a été publié en entier, d'après le même ms., par le marquis de La Grange (Paris, 1858).

DODU (G.). — **Histoire des institutions monarchiques dans le royaume latin de Jérusalem....** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 669.

Comptes rendus critiques : *Litt. Centr. Bl.*, 1895, n° 23, pp. 814-815 (H. HAGENMEYER). — *Mittheil des Instituts f. œster. Gesch. Forsch.*, t. XVI, p. 538 (R. RÖHRICHT). — *Archivio stor. ital.*, 1895, pp. 361-367. — *Rev. histor.*, 1895, t. LIX, pp. 113-115 (A. MOLINIER). — *Le moyen âge*, 9e an., n° 1, janv. 1896, pp. 21-23 (A. COVILLE). — *The engl. hist. Rev.*, t. XI, janv. 1896, pp. 143-146. — *The Speaker* (Londres), vol. XII, n° 289 (13 juil. 1895), p. 53. — *Academische Revue* (Münich), 2e an., n° 4 (janv. 1896), p. 254 (H. SCHŒN). — *La revue scolaire* (Paris), Ire an., n° 5 (20 déc. 1894). — *Götting. gel. Anz.*, 1895, n° 10, pp. 804-810 (Bern. KUGLER). — *Revue encyclopédique*. Supplément n° 108, 1er juin 1895, p. 224 (Fr. FUNCK-BRENTANO). — *Journ. des Débats*, 7 sept. 1895. — V. aussi Gaston DESCHAMPS, *La vie et les livres* (Paris, Armand Colin, 1895), pp. 310-312.

Doni di Terra Santa al Papa.
[*Gerusalemme*, an. XX, 8 mars 1896, p. 83.]

DRÆSEKE (J.). — **Zu Michael Glycas.**
[*Byzant. Zeitschr.*, t. V, n° 1 (1896), pp. 54-62.]

Drusen (Der) Aufstand im Hauran.
[*Die Warte des Tempels*, an. LII, n° 4 (23 janv. 1896), p. 27.]

DUCHESNE (L'abbé). — **La dualité des saintes tuniques au VIe siècle.**
[*Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 27 mars 1895, pp. 122-126.]

EBDJÉSUS V KHAYYATH (Georges), patriarche de Babylone des Chaldéens. — **Lettre pastorale aux Chaldéens**; 24 avril 1895. — Mossoul, 1895, in-8°, 59 pp. — En syriaque.

Une version française de ce document a été publiée par M. J.-B. CHABOT dans la *Terre-Sainte*, t. XII, n° 14 (Cf. ci-dessus, p. 500) et reproduite dans la *Revue anglo-romaine*, 1896, nos 11 et 12.

Eine Reise von Jerusalem nach Teheran, der Hauptstadt Persiens.
[*Die Warte des Tempels*, an. LII, nos 9, 12 (27 févr. et 19 mars 1896), pp. 69-70, 93.]

Eisenbahn (Die) von Jaffa nach Jerusalem.
[*Die Warte des Tempels*, an. LII, n° 13 (26 mars 1896), pp. 101-103.]

Ἐγκαίνια ναοῦ ἐν Ποιμέσι τῆς Παλαιστίνης.
[Νεολόγος, 4 janv. 1896, n° 7996.]

Correspondance de Jérusalem, en date du 20 déc. 1895.

ENLART (C.). — **A propos des fouilles de Naplouse**; avec gravures.
[*Revue biblique internat.*, 5e an., n° 1 (1er janv. 1896), pp. 108-114. — Tir. à part, Paris, V. Lecoffre, 9 pp.]

Au sujet de l'église franque du Puits de la Samaritaine. L'auteur en compare les diverses particularités architecturales avec des dispositions analogues dans nombre d'églises de France.

Ἑορτὴ (Ἡ) τοῦ ἁγίου Ἰακώβου ἐν Ἱεροσολύμοις.

[Νεολόγος (Constantinople), 1895 (6 nov.), n° 7942.]

Erben (Wilhelm). — **Die Frage der Heranziehung des deutschen Ordens zur Vertheidigung der ungarischen Grenze.**

[*Archiv. für österr. Gesch.*, t. LXXXI, 2e part (1895), pp. 513-599. — Tir. à part, Wien, Tempsky, 1895, in-8°, 87 pp.]

Évangélidis (Théod). — **Τὰ Θεοφάνεια ἐν τῷ Ἰορδάνῃ.**

[Ἁρμονία (Smyrne), 1896, nos 3461, 3462, 3463.]

Description de la fête grecque célébrée, le 6 janv. 1896, au bord du Jourdain.

Expeditions to Prussia and the Holy Land made by Henry, earl of Derby.... — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 659; t. III, p. 138.

Comptes rendus : *Bibl. de l'Éc. des chartes*, t. LV, pp. 685-687 (L. Delisle). — *Deutsche Lit. Zeitg.*, 1895, n° 19, col. 588-593 (M. Perlbach). — *Athenaeum*, 1894, n° 3492, pp. 417-418.

Fabre (Paul). — **Un vidimus de Conrad, archevêque d'Athènes.**

[*Mélanges d'archéol. et d'hist.*, xve an., fasc. 1 (juin 1895), pp. 71-76.]

Ce Conrad était inconnu jusqu'ici. La vidimation porte sur trois pièces des années 1214, 1216 et 1223, relatives à la ville de Livadia, en Béotie.

Farcinet (Ch.). — **Généalogie de Geoffroy de Lusignan, dit la Grand'Dent.**

[*Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 21 nov. 1894, pp. 246-247; 6 mars et 24 avril 1895, pp. 115-116, 154-155.]

Fauconnier. — **Les chasses d'un émir syrien au** xiie **siècle ;** avec 2 planches.

[*Journ. hebdom. illustré du Jardin zool. d'acclimatation*, XIVe an., nos 43 et 44 (24 et 31 oct. 1895), pp. 1129-1132, 1141-1143.]

A propos des publications de M. H. Derenbourg sur Ousâma.

Fedeli (I) non seppero custodire i Luoghi Santi.

[*Gerusalemme.... organo della Palestina* (Gênes), an. XXI, 8 juil. 1895, pp. 125-126.]

Coup d'œil rapide sur l'histoire des Lieux-Saints, de Jésus-Christ au xiie siècle.

Fiston (C.). — **Les plantes dans les Livres saints.**

[*Gethsémani et le Monde*, 1re an., n° 1 (21 juin 1895), pp. 85-93 ; n° 4 (1er oct.), pp. 350-354.]

Fournier (Paul). — **La constitution de Léon XIII sur les Églises unies d'Orient** (30 nov. 1894).

[*Rev. gén. de droit internat. public*, janv.-févr. 1895, pp. 83-111; reproduit dans la *Terre-Sainte*, 1895, t. XII, pp. 324-331, 346-351, 359-363.]

Ce travail du savant professeur de Grenoble est divisé en trois chapitres. Le premier est consacré à un exposé extrêmement clair et méthodique de l'état des églises tant unies que non unies des rites grec, syrien arménien et copte. Il y aurait lieu d'ajouter à l'énumération, faite par M. F., des églises autocéphales l'archevêché de Chypre (grec-pur) et celui du Sinaï (grec-melchite). Dans le second chapitre, M. F. examine les principes du droit canonique relatifs aux églises unies de ces différents rites antérieurement à la constitution *Orientalium dignitas Ecclesiarum*, et dans le troisième, les modifications introduites par cette Constitution. Cette étude bien documentée et puisée aux meilleures sources est de tous points recommandable.

J.-B. C.

Gabotto (F.). — **Les légendes carolingiennes dans le** *Chronicon ymaginis mundi*, **de Fr. Jacopo d'Aqui.**

[*Rev. des langues romanes*, 4e sér., t. VI (1893-1894), pp. 251-267, 355-373.]

Compte rendu : *Romania*, t. XXIII, p. 611 (P. Meyer).

Gardthausen (V.). — **Die Eroberung Jerusalems durch Herodes.**
[*Rheinisches Museum für Philologie*, t. L, n° 2 (1895), pp. 311-314.]

Réponse à un article de J. Kromayer, paru dans *Hermès*, t. XXIX (1894), pp. 556-585. — L'auteur place en 37 avant J.-C. cette prise de Jérusalem.

Gautier (J.-E.). — **Note sur les fouilles entreprises dans la haute vallée de l'Oronte, pour retrouver l'emplacement de l'ancienne ville de Kadech.** — Vues et plans.
[*Acad. des Inscr. et B.-L. Comptes rendus des séances*, t. XXIII (1895), pp. 441-464 ; cf. pp. 292-293.]

Gautier (Lucien). — **Un voyageur suisse dans le Levant, en 1812 et 1813 (J. H. Mayr).**
[*Pages d'histoire*, dédiées à M. P. Vaucher, professeur à l'Université de Genève par quelques-uns de ses anciens élèves (Genève, Georg et Cie, 1895, in-8°, x-510 pp.), pp. 1-25.]

Gédéon (Manuel-Jean). — **Βυζαντινὰ συμβόλαια.**
[*Byzant. Zeitschr.*, t. V, n° 1 (1896), pp. 114-117.]

Publie, d'après un ms. de la bibliothèque du Phanar, un acte de mariage et un acte de vente, de la première moitié du xv° siècle, dans l'archidiocèse bulgare d'Achrida.

Gelzer (H.). — **Die Anfænge der armenischen Kirche.**
[*Berichte d. k. sächs. Gesellschaft d. Wiss.*, 1895, pp. 109-174.]

Germer-Durand (Le R. P.) — **Exploration épigraphique de Gerasa.**
[*Rev. biblique internat.*, IVe an., n° 3 (1er juil. 1895), pp. 374-400 ; cf. n° 4 (1er oct.), p. 392.]

Publie de nombreuses inscriptions latines et grecques de l'époque impériale.

Germer-Durand (Le R. P.). — **Inscriptions romaines et byzantines de Palestine.**
[*Rev. biblique internat.*, IVe an., n° 4 (1er oct. 1895), pp. 587-592.]

Germon (L. de) et Polain (L.). — **Catalogue de la bibliothèque de feu M. le comte Riant ; 1re partie : livres concernant la Scandinavie.** — Paris, A. Picard, 1896, in-8°, 409 pages.

Ghalib-Edhem (J.). — **Lettre à M. Troutowski sur une monnaie Menguoudjide.** — Constantinople et Leipzig, Harrassowitz, 1894, in-8°, 4 pp.

Recensions : *Rev. de numism.*, 3e sér., t. XII, p. 526 (P. Casanova). — *Rev. de numism. belge*, 1895, p. 306 (A. de W.). — *Litt. Centr. Bl.*, 1894, n° 46, col. 1676 (F. H. W.).

Ghalib-Edhem (J.). — **Essai de numismatique turcomane : Catalogue des monnaies et médailles de la collection de l'auteur. Description, histoire, métrologie.** — Constantinople et Leipzig, Harrassowitz, 1894, in-8°. — Avec 8 planches et 148 reproductions.

Recension : *Orient. Bibl.*, t. VIII, p. 526.

Ghalib-Edhem (J.). — Voy. **Musée impérial ottoman.**

Gmelin (Dr Jul.). — **Schuld oder Unschuld des Templer-Ordens.** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, pp. 312, 660.

Compte rendu : *Hist. Zeitschr.*, t. XXXVII, n° 1 (1894), pp. 87-90 (Herm. Haupt).

Goltzius. — **Sur les monnaies des grands-maîtres de Rhodes.**
[*La curiosité universelle*, n° 404, 15 oct. 1894.]

Recension : *Rev. belge de numismatique*, 1895, p. 153 (M. de Nahuys).

Gosse (H.-J.). — **Souvenirs du Danemark.** — Genève, Georg et Cie, 1895, in-8°, 70 pp. et 13 autotypies.

Ce volume contient une dissertation sur les origines de l'ornementation irlandaise. Suivant l'auteur, deux styles se sont rencontrés en

Irlande : l'un venant des hauts plateaux de l'Asie, l'autre venant de Syrie et d'Égypte, adopté par les Coptes et transporté par des moines chrétiens à travers la Méditerranée et les Gaules jusqu'en Irlande.

GOTTLOB (Adolf). — **Die pæpstlichen Kreuzzugs-Steuern.....** Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 627; t. II, p. 161.

Compte rendu : *The engl. hist. Rev.*, t. X, (janv. 1895), p. 147 (J. P. WHITNEY).

GOTTLOB (Adolf). — **Hat Papst Innocenz III sich das Recht zuerkannt, auch die Laien zu Kreuzzugszwecken zu besteuern.**

[*Hist. Jahrbuch. d. Görres Ges.*, t. XVI, nº 2 (1895), pp. 312-319.]

Maintient, contre le P. Michaël, la réponse affirmative qu'il avait donnée déjà à cette question.

GRAFFIN (L'abbé). — **Patrologia syriaca...** Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. II, p. 665.

Recension : *Acad. des Inscr. et B.-L. Comptes rendus des séances*, 22 févr. 1895, pp. 84-85 (Mis de Vogüé).

GÜLDNER (J.). — **Uber die Versuche Papst Innocenz III eine Union zwischen der abendlændischen und der morgenlændischen Kirche herbeizuführen.** Dissertation. — Tübingen, 1893, in-8º, 58 pp.

HAGMANN (Dr J.-G). — **Geoffroi de Villehardouin, sein Werk und seine Taten.**

[*Pages d'histoire*, dédiées à M. P. Vaucher, professeur à l'Université de Genève par quelques-uns de ses anciens élèves (Genève, Georg et Cie, 1895, in-8º, x-510 pp.), pp. 243-280.]

Simple résumé de l'*Histoire de la conquête de Constantinople* et vie de Geoffroi de Villehardouin d'après ce livre. L'auteur n'aborde aucun des problèmes se rattachant à l'histoire de la 4e croisade.

HANTZSCH (Victor). — **Deutsche Reisende des sechszehnten Jahrhunderts.** — Leipzig, 1895, in-8º, 140 pp.

[*Leipziger Studien*, t. I, nº 4.]

L'auteur parle de plusieurs voyageurs en Palestine : Emmanuel Oertel (pp. 115-117); Teufel et Fernberger (pp. 117-121); Leonhard Rauwolf (pp. 129-135).

HAVARD (Oscar). — **Le chant des croisés à Jérusalem.**

[*Gethsémani et le Monde*, 1re an., 21 juin 1895, pp. 57-60.]

Reproduit, d'après le ms. lat. 1130 de la Biblioth. Nat. de Paris, une chanson de croisade, qu'on a prétendu, sans raison sérieuse, avoir été composée par un croisé peu de jours avant la prise de Jérusalem, en 1099.

HECK (Ph.). — **Die altfriesische Gerichtsverfassung.** — Weimar, Böhlau, in-8º, xv-499 pp.

L'auteur, dans cet ouvrage, est amené à s'occuper d'un faux diplôme de Charlemagne, mentionné dans l'histoire de la Frise dès le haut moyen âge, et qui fut de plus falsifié en 1247 par les prédicateurs de la croisade, en vue d'exciter les populations frisonnes à entreprendre une expédition en Terre-Sainte.

HEISENBERG (Aug.). — **Studien zur Textgeschichte des G. Akropolites...** Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. III, p. 140.

Recension : *Hist. Jahrb. d. Görres Gesellschaft*, t. XVI, nº 1 (1895), p. 221 (G. W.).

HERBERT (Lady). — **The eucharistic congress at Jerusalem.**

[*The Dublin Rev.*, IVe sér., nº 8, (oct. 1893), pp. 874-885.]

Considérations sur les sectes orientales et leur réunion à l'Église romaine.

Histoire (L') de Guillaume le Maréchal, comte de Striguil et de Pembroke, régent d'Angleterre de 1216 à 1219; poème français, publié pour la Société de l'histoire de France par Paul MEYER, t. I et II. — Paris, Renouard, 1891 et 1894, in-8º, 366 et 390 pp.]

[Coll. de la *Soc. de l'Hist. de France.*]

Ce poème contient certaines données intéressantes pour l'histoire de la 3e croisade.

Comptes rendus : *Litt. Centr. Blatt*, 1895, nº 16, pp. 566-567. — *Athenaeum*, nº 3512 (16 févr. 1895), pp. 210-211.

HOFFMANN (Jos.). — **Die Deutschordensritter-Commende zu Mülheim a. d. Mœhne kunsthistorisch dargestellt.** Dissertation. — Münster, 1895, in-8°, 58 pp.

HOOGEWEG (H.). — V. **Schriften.**

HOUTSMA (Th.). — **Over de Geschiedeniss der Seldjuken van Klein-Azië.**

[*Verslagen en Mededeelingen der koninglijke Akad. van Wetenschappen*, Afdeeling Letterkunde, 3e sér., t. IX (1893), pp. 133-153.]

Ἱεραὶ τελεταὶ ἐν Ἱερουσαλήμ.

[Ἀμάλθεια (Smyrne), 1895, n° 5825.]

Sur les fêtes célébrées à Jérusalem.

Ἱερουσαλὴμ (Ἡ ἐν) ἑορτὴ τῆς Ὑψώσεως τοῦ Σταυροῦ.

[Ἁρμονία (Smyrne), 1895, n° 3412.]

Ἱερουσολύμοις (Ἡ ἐν) ἑορτὴ τῆς Ὑψώσεως τοῦ τιμίου Σταυροῦ.

[Νεολόγος (Constantinople), 1895, nos 7893-94.]

Ἱερουσολύμοις (Ἡ ἐν) Θεολογικὴ Σχολή.

[Κωνσταντινούπολις, 1895, n° 158.]

Ἱεροσολύμοις (Τὸ ἐν) ὑπὲρ τοῦ μητροπολίτου Ἀθηνῶν μνημόσυνον.

[Νεολόγος, 6 févr. 1896, n° 8021.]

Correspondance de Jérusalem, en date du 23 janvier 1896.

Imperatore (L') Costantino e il Sepolcro di Gesu Christo. Lettera dell' Imperatore Costantino a Macario, vescovo di Gerusalemme sul templo da edificarsi per il Santo Sepolcro.

[*Gerusalemme... organo della Palestina* (Gènes), an. XXII, 8 décembre 1895, pp. 42-44.]

IMPERIALE di SANT-ANGELO. — **Caffaro...** Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. III, p. 140.

Comptes rendus : *Gazetta lett.* (Turin, 1894), n° 26 (D. RONDINI). — *Histor. Jahrbuch d. Görres Gesellsch.*, t. XV (1895), p. 898. — *Litter. Centralbl.*, 1895, n° 15, p. 526. — *Riv. stor. ital.*, t. XII (1895), pp. 94-98 (Costanzo RINAUDO). — *Archivio stor. lombardo*, an. XXI (1894), n° 4, pp. 405-408 (C. V.).

Jahresbericht der Tempelgemeinde Jaffa, vom 1 Januar 1896. — Jahresbericht über das Deutsche Krankenhaus, zu Jaffa, 1895.

[*Die Warte des Tempels*, an. LII, nos 9 et 10 (27 févr. et 5 mars 1896), pp. 66-67, 76-77, 80.]

JAUBERT (L.). — **L'Auvergne en Palestine,** poème.

[*Bull. hist. et scient. de l'Auvergne*, 1895, nos 1-2, pp. 147-167.]

JEAN (Le moine). — **Éloge du patriarche nestorien Mar Denha Ier** (1265-1281), publié et traduit par J.-B. CHABOT.

[*Journ. asiat.*, 9e sér., t. V, n° 1 (janv.-févr. 1895), pp. 110-141. — Tir. à part, Paris, Imprim. nat., 1895, in-8°, 32 pp.]

Jerusalemfahrt (Die) des Grafen Philipp von Katzenellenbogen im Jahre 1433. — Graz (Styrie), in-12, 30 pp.

[Extrait du *Grazer Volksblatt.*]

JORGA (N.). — **Philippe de Mézières (1327-1405) et la croisade au XIVe siècle.** — Paris, E. Bouillon, 1896, in-8°, XXXVI-557 pp.

[*Biblioth. de l'Éc. des Hautes Études*, CXe fasc.]

Nous nous bornons à annoncer ici cet important travail, dont un compte rendu sera donné dans un de nos prochains numéros.

Kalendarium manuale utriusque Ecclesiae, orientalis et occidentalis, Academiis clericorum accommodatum, auspiciis commissarii apostolici Mgr. STADLER, auctius

atque emendatius iterum edidit N. Nilles, S. J. — Tome I[er] — Insbrück, Rauch ; Paris, Lethielleux, 1895, in-8°.

Compte rendu : *Revue de l'Orient chrétien*, 1re an. (1896), pp. 143-144 (A. A.).

Kapiyoldassis (N.). — Αἱ κέδροι τοῦ Λιβάνου.

[Νεολόγος (Constantinople, 1895, n[os] 7855-56.]

Kapiyoldassis (N.). — Ἡ Ἀφροδίτη τοῦ Λιβάνου.

[Νεολόγος, 1895, n[os] 7954, 7955.]

Kapterew (N.). — **Relations des patriarches de Jérusalem avec le gouvernement russe, depuis le milieu du xvi[e] siècle jusqu'à la fin du xviii[e].** — Saint-Pétersbourg, 1895, gr. in-8°, 509 pp.

[*Collection orthodoxe sur la Palestine*, publ. par la Soc. imp. orthod. de la Palestine, 43[e] fasc.]

Karapet ter Mkrtschian. — **Die Paulikianer im byzantinischen Kaiserreiche....** Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 162.

Compte rendu : *Bull. crit.*, 1895, n° 9, pp. 166-170 (H. D.).

Κατορθώματα τοῦ Ἀντιοχείας Σπυρίδωνος.

[Νεολόγος, 19 déc. 1895, n° 7985.]

Accusations contre le patriarche d'Antioche Mgr. Spyridion.

Keene (H.-G.). — V. **Oriental (An).... dictionary.**

Khitrowo (B.-N. de). — **A travers le sépulcre vivifiant du Seigneur,** 7[e] édition revue, complétée et accompagnée de 68 gravures. — Saint-Pétersbourg, 1895, in-12., 115 pp. — En russe.

Klein (Cl.). — **Kreuzzüge.**

[*Jahresberichte der Gesch. Wissensch.* (Berlin, R. Gærtner, 1894), 3[e] part., pp. 244-262.]

Important compte rendu des publications relatives aux croisades, parues en 1894. Bon nombre des ouvrages cités dans la présente bibliographie y sont analysés et appréciés.

Kohler (D[r] J.). — **Neue Beitraege zum Islamrecht.**

[*Zeitschr. f. vergleichende Rechtswissenschaft*, t. XII (1895), fasc. 1, pp. 1-95.]

Article consacré uniquement au droit privé.

Kraus (Carl). — **Das gotische Weinachtsspiel.**

[*Beiträge zur Gesch. der deutschen Sprache und Literatur*, t. XX (1895), n[os] 1-2, pp. 223-257.]

Le mystère de la Noël, décrit par Constantin Porphyrogénète dans son *De cerimoniis aulae byzantinae*, n'est nullement d'origine gothique, comme on l'a prétendu ; il est purement byzantin.

Krueger (A.-G.). — **Un manuscrit de la Chanson du chevalier au Cygne et des Enfances Godefroi.**

[*Romania*, t. XXIII, pp. 445-449.]

Krumbacher (K.). — **Michel Glykas.**

[*Sitzungsberichte der philos.-philol. und der histor. Classe, der k. b. Akad. der Wiss. zu München*, 1894, n° 3 (paru en 1895), pp. 391-460.]

Étude sur la vie, les œuvres et les lettres de Glycas. — Recension : *Byzant. Zeitschr.*, t. V, n° 1 (1896), pp. 210-211.

Kugler (B. von). — **Die deutschen codices Alberts von Aachen.** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 662.

Comptes rendus critiques : *Deutsche Litt. Zeitg.*, 1894, n° 41, col. 1298-1299 (W. Bernhardi). — *Litt. Centralbl.*, 1895, n° 5, col. 151 (H. Hagenmeyer). — *Mitteilungen aus der hist. Litt.*, t. XXIII, n° 56 (Hoogeweg). — *Rev. histor.*, 1894, t. LVII, pp. 459-460. — *Neues Archiv*, t. XX (1895), p. 244.

Kugler (Bernard). — **Eine neue Handschrift der Chronik Albert's von Aachen.** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. I, p. 312.

Compte rendu : *The english hist. Rev.*, t. X, (juillet 1895), pp. 557-558 (C. L. Kingsford).

Lacombe (H. de). — **La première croisade prêchée à Clermont.**
[*Le Correspondant*, LXVII[e] an., 25 mai 1895, pp. 609-644.]

L'auteur s'attache à montrer les heureuses conséquences de la croisade; mais ses arguments ne sont pas toujours concluants.

Lagrange (Le P. M.-J.). — **Saint-Étienne et son sanctuaire à Jérusalem,** avec une préface du P. Ollivier. — Paris, V. Lecoffre, 1894, in-8°, xvi-188 pp. — Illustrations.

Comptes rendus : *Bull. de la Soc. des antiq. de Fr.*, 28 nov. 1894, pp. 259-260 (P. Batiffol). — *Analecta Bollandiana*, t. XIV, fasc. 1 (mars 1895), pp. 117-118. — *Acad. des Inscr. et Belles-Lettres. Comptes rendus*, 25 janv. 1895, p. 38 (G. Schlumberger). — *Saint-François et la Terre-Sainte*, août 1895. Le P. Lagrange a répondu à ce dernier article dans la *Rev. biblique internat.*, V[e] an., n° 1 (1[er] janv. 1896), pp. 146-148.

Lampros (Sp. P.). — Ἑλληνικὰ ἔγγραφα ἐν τῷ ἀρχείῳ τῆς Βενετίας, ἐν οἷς καὶ ἔγγραφα Τούρκων ἀρχόντων ἑλληνιστί. Μετὰ καὶ παραδρομῆς περὶ τοῦ ὀνόματος τοῦ Μορέως.
[Δελτίον τῆς ἱστορ. καὶ ἐθνολογ. ἑταιρίας τῆς Ἑλλάδος, t. IV (1895), pp. 634-652.]

Documents des archives des Frari à Venise, intéressant l'histoire de la domination vénitienne dans le Péloponnèse, entre autres des rapports de fonctionnaires turcs rédigés en grec. Au sujet du mot Morée, l'auteur veut que du génitif τοῦ Μορέου on déduise un nominatif τὸ Μορέον, et non ὁ Μορέας. Recension : *Byzant. Zeitschr.*, t. V (1896), p. 214 (K. Krumbacher).

Lane-Poole (Stanley). — **The Mohammadan Dynasties...** Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. III, p. 142.

Compte rendu : *The english hist. Rev.*, t. X (janv. 1815), p. 131 (Henry H. Howorth).

Laroche (L'abbé Jules). — **Vie de saint Nicolas, évêque de Myre, patron de la jeunesse.** Nouv. édit. — Paris, Bloud et Barral, s. d. (1893), in-8°, x-414 pp.

Compte rendu : *Analecta Bollandiana*, t. XII (1893), 4[e] livr., pp. 459-460.

Launay (L. de). — **L'île de Rhodes, avec vues.**
[*Le Tour du Monde*, 6 avril 1895, pp. 137-138.]

Legendre (A.) — **Carte de la Palestine...** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. III, p. 360.

Compte rendu : *Bull. crit.*, 1895, n° 6, pp. 102-103 (H. Lesêtre).

Legrand (Em.). — V. **Recueil de documents.**

Lépine (R.) — **Beyrouth;** avec vues.
[Le *Tour du Monde*, 9 févr. 1895, pp. 53-54.]

Lettres inédites et mémoires de Marino Sanudo, l'ancien, publiées par C. de La Roncière et Léon Dorez.
[*Bibliothèque de l'École des chartes*, janvier-avril 1895, t. LVI, pp. 21-44.]

Il s'agit des lettres et mémoires dont la découverte à Rome, par M. Dorez, a été signalée dans la *Revue de l'Orient latin* (t. II, p. 171-172).

Lethaby (W. R.) et Swainson (Harold). — **The Church of Sancta Sophia, Constantinople. A study of Byzantine building.** — London and New-York, Macmillan, 1891, gr. in-8°, viii-307 pp.

Comptes rendus : *Byzant. Zeitschr.*, t. IV (1895), n[os] 3-4 (F. von Reber) — *Scottish Rev.*, juil. 1895, n° 51 (R. W. Schultz).

Lorin. — **De Jaffa à Jérusalem.**
[*Le Tour du Monde*, 21 déc. 1895, pp. 493-496.]

Lübke (H.). — **Neugriechische Volks-und Liebeslieder.** — Berlin, S. Calvary, 1895, in-8°, xxviii-352 pp.

Traduction de chants populaires, dont quelques-uns relatifs à la prise de Constantinople.

Macaire (Le R. P. Georges). — **Histoire de l'église d'Alexandrie**

depuis S. Marc jusqu'à nos jours. — Le Caire, Imprimerie générale, 1894, petit in-4°, 388 pp.

Comptes rendus : *La Terre-Sainte*, 1895, t. XII, pp. 333-335 (B[on] de Vaux). — *Bull. crit.*, 1895, n° 27 (25 sept.), pp. 523-527 (B[on] de Vaux).

Maedler (Heinr.). — **Theodora, Michael Stratiotikos, Isaak Comnenos. Ein Stück byzantinischer Kaisergeschichte.** Gymnasial Programm. — Plauen, M. Wieprecht, 1894, in-4°, 51 pp.

Compte rendu : Βυζαντινὰ Χρονικά, t. II. (1895), pp. 233-234.

Manfroni (C.). — **La lega cristiana nel 1572, con lettere** di M. Antonio Colonna.

[*Archivio della r. Soc. romana di Storia patria*, vol. XVI (1893), pp. 347-445; vol. XVII (1894), pp. 23-67.]

Maindron (M.). — **L'archéologie dans la rue.**

[*Chronique des arts et de la curiosité*, 1895, n° 22 (1er juin), p. 207.]

Il s'agit du cortège historique organisé à Clermont-Ferrand par M. A. Tardieu lors de la célébration du 8e centenaire de la 1re croisade. L'auteur s'amuse de l'extraordinaire mascarade qui s'est exhibée dans les rues de Clermont-Ferrand sous prétexte de reproduction historique. Voy. ce que nous en disons ci-dessous, à propos de l'ouvrage de M. Tardieu.

Marci, diaconi, **Vita Porphyrii Gazensis,** ed. Hermannus Usener, in Universitate Bonnensi professor. — Leipzig, Teubner, 1895, in-12, xii-137 pp.

Recension : *Anal. Bolland.*, t. XV (1896), p. 89.

Marmier (G.). — **Nouvelles recherches géographiques sur la Palestine.**

[*Rev. des études juives*, t. XXIX, n° 57 (juil.-sept. 1894), pp. 27-42; n° 58 (oct.-déc. 1894), pp. 161-182.]

Marta (Jean Khalil). — **Sur le chemin de Jérusalem aux premiers siècles de l'Église.**

[*Gethsémani et le Monde*, Ire an., n° 3 (1er sept. 1895), pp. 252-256; n° 4 (1er oct.), pp. 329-333.]

Brèves notices sur les principaux pèlerins en Terre-Sainte depuis le iiie siècle. Nous voyons, sans étonnement, hélas! figurer dans la liste, ce prétendu « Virgile » auquel le cardinal Pitra attribuait une relation de pèlerinage en Terre-Sainte et qui, nous ne cesserons de le répéter, est en tant que pèlerin un personnage fictif. Que l'auteur veuille bien se référer à ce que nous disons à ce sujet dans la *Revue de l'Or. latin*, t. III, p. 135.

Maurocordato (Jean). — Ἡ ὑπὸ Τίτου ἅλωσις τῶν Ἱεροσολύμων.

[Ἁρμονία, 1895, nos 3326, 3334, 3341, 3345.]

Μέγα Σάββατον (Τὸ) ἐν Ἱερουσαλήμ. Τὸ Ἅγιον Φῶς.

[Ἁρμονία (Smyrne), 5 avril 1895, n° 3276.]

Description de la fête du Feu sacré.

Meissner (Bruno). — **Eine syrische Liste antiochenischer Patriarchen.**

[*Wiener Zeitschr. f. Kunde d. Morgenl.*, t. VIII, fasc. 4 (1894), pp. 296-317.]

Cette liste est à peu près identique à celle fournie par Denys bar Salibi dans son ouvrage contre les hérétiques. Elle fournit des renseignements utiles sur l'histoire des Syriens monophysites.

Meissner (Heinrich). — **Deutsche Johanniterbriefe aus dem sechszehnten Jahrhundert** (1522-1539), mit Einleitung und Erläuterungen.

[*Zeitschr. f. die Gesch des Oberrheins*, t. X (1895), n° 4. — Tir. à part, Karlsruhe, 1895, 67 pp.]

Il s'agit de lettres de Pierre d'Englisberg, supérieur de la maison de l'Hôpital de Buchsee, et de Georges Schilling de Cannstadt, bailli de l'Ordre. Elles fournissent de très intéressants renseignements sur les projets formés en vue du secours de Rhodes, tant dans les maisons de l'ordre de S. Jean que par les divers États chrétiens, et, d'une manière générale, sur les relations de ces États avec le Turc. Elles avaient été publiées, dès 1828, sans indication

de provenance et sans aucun commentaire dans les *Schriften der Gesellschaft für Beförderung der Geschichtskunde zu Freiburg in Breisgau*. Les originaux ne s'étant pas retrouvés, le nouvel éditeur n'a pu que reproduire la première édition ; mais, cette fois, le texte même des documents est accompagné d'un substantiel commentaire, qui les met en valeur et fera négliger complètement l'édition de 1828.

Μεσαιωνικὴ Βιβλιοθήκη......., edidit C. SATHAS... Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. III, p. 143.

Compte rendu critique : *Rev. crit.*, 1895, n° 13 (1er avril), pp. 250-252 (Ch.-Em. RUELLE). — *Byzant. Zeitschr.*, t. V, n° 1 (1895), pp. 168-185 (Aug. HEISENBERG). — Βυζαντινὰ Χρονικά, t. II (1895), pp. 442-449.

MEYER (Gust.). — **Neugriechische Studien : I. Versuch einer Bibliographie der neugriechischen Mundartenforschung; — II. Die slavischen, albanischen und rumænischen Lehnworte im Neugriechischen; — III. Die lateinischen Lehnworte im Neugriechischen; — IV. Die romanischen Lehnworte im Neugriechischen.**

[*Sitzungsber. der k. Akad. der Wiss. in Wien;* Phil. hist. Classe, 1893, t. CXXX, nos IV et V, 104 et 104 pp.; 1895, t. CXXXII, nos III et VI, 84 et 106 pp.]

Comptes rendus : *Arch. f. slav. Philol.*, t. XVII (1895), pp. 592-595 (V. OBLACK). — *Rev. crit.*, 1895, n° 43, pp. 270-280 (J. PSICHARI).

MEYER (Paul). — V. **Histoire (L') de Guillaume le Maréchal.**

MEYER (Ph.). — **Des Joseph Bryennios Schriften, Leben und Bildung.**

[*Byzant. Zeitschr.*, t. V, n° 1 (1896), pp. 74-111.]

MÔNIER (Louis). — **Une noce chrétienne à Cana, en 1889.**

[*Gethsémani et le Monde*, Ire an., n° 1 (21 juin 1895), pp. 73-77; n° 2 (1er août), pp. 140-148; n° 3 (1er sept.), pp. 222-227; n° 4 (1er oct.), pp. 306-315.]

Fiction pour dépeindre les mœurs des indigènes de la Palestine; la peinture est au reste quelque peu fantaisiste. Vue de Cana.

MORDTMANN (A.). — Βίος Ἀλεξάνδρου Πασπάτη.

[Ὁ ἐν Κωνσταντινουπόλει ἑλλην. φιλολ. Σύλλογος, t. XXII (1893), pp. 13-18.]

Biographie de cet éminent érudit, dont les travaux sur la topographie de Constantinople font autorité.

Musée impérial ottoman. Section des monnaies musulmanes..., par J. GHALIB-EDHEM..... Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. II, p. 164.

Comptes rendus : *Acad. des Inscr. et B.-L. Comptes rendus*, 1894, t. XXII, pp. 154-155 (BARBIER de MEYNARD). — *Litt. Centr. Bl.*, 1894, n° 46, col. 1676 (F. H. W.). — *Journ. asiat.*, IXe sér., t. III, pp. 579-582. — *Rev. numism. belge*, 1895, pp. 302-303.

Musée impérial ottoman. Section des monnaies musulmanes. Catalogue des monnaies des Khalifes. Types sassanides et byzantins. Khalifes Omeyades et Abbassides, par J. GHALIB-EDHEM. — Constantinople, Harrassowitz, 1894, in-8°, 446 pp.

Compte rendu : *Acad. des Inscr. et B.-L. Comptes rendus des séances*, 1er févr. 1895, t. XXIII, pp. 45-46 (BARBIER de MEYNARD).

NAUMANN (E.). — **Von Goldenen Horn zu den Quellen des Euphrat.....** Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. III, p. 315.

Compte rendu : *Litt. Centr. Blatt.*, 1894, n° 52, p. 1181 (Ed. M... R.).

NEIL (J.). — **Pictures and stories from the Holy Land.** — London, Nisbet, 1894, in-8°.

Νέοι ἆθλοι τοῦ πατριάρχου Ἀντιοχείας.

[Νεολόγος, 29 déc. 1895, n° 7992.]

Accusations contre le patriarche actuel d'Antioche, Mgr. Spyridion.

NEUMANN (Karl). — **Die Weltstellung des byzantinisches Reiches vor**

den Kreuzzügen..... Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. II, p. 315.

Comptes rendus critiques : *Deutsche Litt. Zeitg.*, 1894, n° 46, col. 1459-1461 (B. Kugler). — *Litt. Centr. Blatt*, 1894, n° 47, pp. 1692-1693 (K. K.). — *Wiener Zeitschr. f. klass. Philol.*, t. XI, n° 41 (J. Dræseke). — *Rev. crit. d'hist. et de litt.*, 1894, n° 50, pp. 444-445 (Ch. Diehl). — *Histor. Zeitschrift*, t. LXXIV, pp. 357-358. — *Rev. hist.*, t. LIX (1895), pp. 387-391 (Louis Bréhier). — *The english hist. Rev.* (juil. 1895), p. 557 (J.-B. Bury).

Niese (Benedictus). — **Der jüdische Historiker Josephus.**
[*Hist. Zeitschr.*, t. XL (1896), pp. 193-237].

Nilles (N.). — V. **Kalendarium.**

Nirschl. — **Das Mariengrab zu Jerusalem.**
[*Der Katholik*, 1895, t. II, pp. 324-340.]

Notizie die Palestina.
[*Gerusalemme...*, *organo della Palestina* (Gênes), an. XXI, 8 juillet 1895, pp. 128-129.]

Novakovic (St.). — **Serbes et Turcs aux** XIV**e et** XV**e siècles.** — Belgrade, 1893, in-8°, VII-397 pp.

Compte rendu : *Arch. f. slav. Philol.*, t. XVII (1895), pp. 265-268.

Nozioni interessanti sui funerali. I funerali degli Egiziani. I funerali degli Ebrei.
[*Gerusalemme* (Gênes), an. XX, 8 janv., 8 févr., 8 mars, 8 avril 1896, pp. 49-50, 61-62, 73, 92-93.]

Ollivier (M.-J.). — V. Lagrange (Le P. M.-J.).

Ollivier (M.-J.). — **Ponce Pilate et les Pontii.**
[*Rev. biblique internat.*, V° an., n° 2 (1er avril 1896), pp. 247-254.]

Omont (H.). — **Projet d'un collège oriental à Paris au début du règne de Louis XIII** (1612).
[*Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris*, XXIIe an. (1895), 3e livr., pp. 123-127.]

Omont (H.). — **Projets de prise de Constantinople et de fondation d'un empire français d'Orient sous Louis XIV.**
[*Rev. d'hist. diplomatique*, 7e an. (1893), 2e livr., pp. 194-246.]

Orcet (G. d'). — **Mémoires d'un musulman du** XII**e siècle.**
[*Rev. britannique*, sept. 1895, pp. 67-102.]

A propos des publications de M. H. Derenbourg sur Ousâma.

Orientpost. Jerusalem, 5 déc. 1895.
[*Die Warte des Tempels*, an. LII, n° 1 (2 janv. 1896), p. 4.]

Oriental (An) biographical dictionary, founded on materials collected by the late T. W. Beale. A new edition revised and enlarged by H. G. Keene. — Londres, Allen, 1894, in-8°.

Compte rendu : *The english hist. Rev.*, t. X (1895), pp. 132-134 (S. Lane-Poole).

Ottokars **Oesterreichische Reimchronik...** Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 664.

Comptes rendus : *Mittheil. aus d. hist. Litter.*, t. XXII, p. 152 (Ilwolf). — *Hist. Zeitschr.*, t. LXXIV, pp. 282-292 (Loserth).

Ouspensky (Porphyre). — **Le livre de ma vie, mémoires et notes autobiographiques,** publiées par l'Académie impériale des sciences [de Saint-Pétersbourg], aux frais de la Soc. impériale orthodoxe de la Palestine, par les soins de P. Syrcou. — Saint-Pétersbourg, 1894, 1895, in-8°; t. I, XXII-777 pp. (avec le portrait de l'auteur et une carte chromolithographique de la Palestine); t. II, 549 pp. — En russe.

L'archimandrite Porphyre Ouspensky a longtemps habité Jérusalem en qualité de représentant du Saint-Synode de Russie auprès

du patriarcat orthodoxe. Ses Mémoires commencent à l'année 1841. Il y expose les divers événements de sa mission en Palestine, y décrit ses excursions, ses trouvailles archéologiques, y raconte ses souvenirs et ses conversations éthico-religieuses avec les gens du pays. Le t. II se termine avec l'année 1845.

PALUKA (Benj.). — **Die Sæule Konstantins VII Porphyrogennetos auf dem Hippodrom zu Konstantinopel.**
[*Byzant. Zeitschr.*, t. V, nº 1 (1896), pp. 158-159.]

PAPADOPOULOS - KÉRAMEUS (A.). — Ἱεροσολυμιτικὴ Βιβλιοθήκη..... — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 315.

Comptes rendus : *Byzant. Zeitschr.*, t. III, p. 638 (K. KRUMBACHER). — *Journal des savants*, 1894, pp. 707-708 (H. OMONT). — *Theol. Litt. Zeitg.*, 1894, nº 19 (H. ACHELIS).

PAPAÏOANNÈS (Chr.). — **Τὰ πρακτικὰ τῆς οὕτω λεγομένης ὑστάτης ἐν Ἁγίᾳ Σοφίᾳ συνόδου (1450 de J.-C.) καὶ ἡ ἱστορικὴ ἀξία αὐτῶν.**
[Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια, t. XV (1895-1896), pp. 237-239, 259-261, 266-267.]

Recension : *Byzant. Zeitschr.*, t. V, nº 1 (1896), p. 238.

PARIS (G.). — **La composition du livre de Joinville sur S. Louis.**
[*Romania*, 1894, t. XXIII, pp. 508-524.]

Le livre de Joinville n'a pas été rédigé tout d'une fois. C'est un assemblage de morceaux écrits à diverses époques, accolés sans beaucoup d'adresse et assez inégaux quant à leur valeur documentaire. La partie consacrée à la 1re croisade de S. Louis est certainement la plus ancienne. Il ne serait pas impossible qu'elle ait été composée dès 1272 ou 1273. Elle affecte le caractère d'une autobiographie et le Roi n'y paraît qu'au second plan. M. Paris estime que cette partie, comme tout le reste du livre, repose presque uniquement sur les souvenirs personnels de l'auteur et que Joinville, s'étant abstenu de prendre des notes au fur et à mesure des événements, n'avait à sa portée aucun moyen de vérifier l'exactitude de ses souvenirs. Si c'est bien là la conclusion à laquelle on doit s'arrêter, on concevra facilement quelque suspicion à l'égard de l'*Histoire de S. Louis*. Le bon sénéchal, comme tout autre humain, pouvait être sujet aux défaillances et aux illusions de la mémoire.

Recension : *Rev. des quest. hist.*, XXIXe an., 1er janv. 1895, pp. 285-286 (A. ISNARD).

PARRAUD (H.). — **Vie de saint Pierre Thomas, de l'ordre des Carmes, patriarche titulaire de Constantinople, légat de la croisade de 1365.** — Avignon, Séguin, 1895, in-12, XVI-360 pp.; avec une carte.

Le pieux personnage connu sous le nom de Pierre Thomas (soit que ce second vocable désigne sa famille, soit qu'on le prenne pour un prénom) naquit à Salles, en Périgord, en 1305. Il entra de bonne heure dans l'ordre des Carmes et fit sa profession à Condom, vers 1330. En 1342, il fut appelé à Avignon où résidait alors le pape Clément VI, et de là fut envoyé à Paris pour y faire son doctorat en théologie. Il soutint brillamment ses thèses, en 1346, retourna à Avignon et s'adonna à la prédication. Innocent VI, successeur de Clément VI, connaissant ses mérites et ses vertus, le chargea successivement de diverses légations près des princes de l'Italie, alors en guerre les uns avec les autres, chez les Bulgares, en Hongrie, à Venise, enfin, en 1357, à Constantinople. L'année suivante, Pierre Thomas se rendit en Chypre, fit le pèlerinage de Terre-Sainte et revint à Avignon en 1359. C'est alors qu'il fut renvoyé en Orient avec le titre de légat universel et spécial du Saint-Siège. Le but de sa mission était de faciliter l'union de l'Église grecque et de préparer les voies à la croisade, dont le projet était alors à l'étude. En 1360, il était en Chypre, où il couronnait le nouveau roi Pierre Ier de Lusignan. Il accompagna ce dernier dans son voyage à Avignon, où le pape Urbain V prêcha la croisade, le 31 mars 1363, et fixa le rendez-vous général, à Venise, au mois de mars 1365. En attendant cette époque, pendant que le roi de Chypre parcourait vainement les cours du continent pour recueillir des adhésions à la croisade, Pierre Thomas accomplissait une œuvre de pacification à Milan et à Bologne. En 1365, il s'embarqua avec l'armée des croisés, assista à la prise d'Alexandrie et fit d'inutiles efforts pour empêcher l'abandon de cette ville. Il revint en Chypre, non sans quelque espoir d'organiser à nouveau la croisade ; mais il mourut à Famagouste, le 6 janvier 1366.

La vie de Pierre Thomas fut écrite par son ami, qui fut aussi son compagnon dans l'île de Chypre, Philippe de Mézières. Elle a été insérée in-extenso dans les *Acta sanctorum*, au 29 janvier. Une autre vie rédigée par Lamarsonius, indépendamment de la précédente, à ce qu'il semble, se trouve dans le *Speculum Carmelitanum* (Antverpiae, 1680), où elle est suivie d'une biographie rédigée par Wadding. Celui-ci a fait suivre son œuvre du sommaire ou du texte de 29 bulles relatives aux diverses missions de Pierre Thomas. On trouve aussi quelques renseignements sur

ce personnage dans Arnaud Bostius, *De patronatu B. Mariae Virginis* (1479), reproduit dans le *Spec. Carmel.* (n°° 1671-1689) et dans Philippe de la Sainte-Trinité, *Decor Carmeli* (Lyon, 1645). C'est d'après ces divers ouvrages que M. P. a composé sa biographie. Écrite dans un style facile, un peu recherché, elle est surtout rédigée au point de vue ascétique. Les pieuses réflexions dont le récit est accompagné occupent une trop large place, et, bien que la notice soit aussi complète que possible, on aurait pu souhaiter cependant que le rôle historique du personnage fût mis plus en relief. En insistant trop sur les vertus de Pierre Thomas son nouveau biographe fait un peu oublier l'importance de ses diverses missions diplomatiques.

D[r] J.-B. Chabot.

Pasig (Paul). — **Moslimische Fastenzeit.**

[*Die Warte des Tempels*, an. LII, n° 11 (12 mars 1896), pp. 85-86.]

Patetta (F.). — **Argirobulla di Tommaso Paleologo ed altri documenti per la storia dei Italiani in Oriente.**

[*Nuovo archivio veneto*, 4[e] an., t. VIII, 2[e] part. (1894), pp. 251-271.]

Publie six documents émanés de Charles I[er] et de Charles II Tocco, ducs de Leucade, et de Thomas Paléologue, frère du dernier empereur grec (1454). — Recension : *Byzant. Zeitschr.*, t. V (1896), n° 1, p. 245 (K. Krumbacher).

Πατριαρχεῖον Ἀντιοχείας (Τὸ).

[Νέα Ἡμέρα, 12/24 janvier 1896, n° 1102 (2090).]

Réfutation des accusations portées contre le patriarche d'Antioche, Mgr. Spyridion.

Πατριάρχης (Ὁ) Ἀντιοχείας Σπυρίδων.

[Κωνσταντινούπολις, 16 et 19 déc. 1895, n°s 279 et 281.]

Accusations contre le patriarche d'Antioche, Mgr. Spyridion.

Patzig (Edwin). — **Ueber einige Quellen des Zonaras.**

[*Byzant. Zeitschr.*, t. V, n° 1 (1896), pp. 24-53.]

Pfülf (O). — **Die Heerfahrt des sel. Heinrich von Bonn und seiner Gefæhrten** (1147).

[*Stimmen aus Maria-Laach*, t. XLVII (1891), pp. 24-48.]

Φιρμάνιον Ὀμάρ.

[Ἀμάλθεια (Smyrne), 1895, n° 5838.]

Sur la découverte d'une copie ancienne du fameux traité conclu entre le calife Omar et S. Sophronius de Jérusalem. Cette copie, qui se trouvait entre les mains de Michel Chadzi-Vassile, de Sille, a été offerte au sultan Abdul-Hamid.

Προσκυνητοῦ ἐντυπώσεις ἐκ Παλαιστίνης.

[Ἁρμονία (Smyrne), 1895, n°s 3322-3326, 3329, 3345, 3351.]

Φωνὴ ἐκ Παλαιστίνης. Θεῖον κήρυγμα. Ἐκπαιδευτήρια Ὀρθοδόξων. Ἡ Παλαιστίνειος Ἑταιρεία. Τὰ ἐγκαίνια ναοῦ. Ἡ εὐστάθεια τῶν Ἁγιοταφιτῶν.

[Ἁρμονία (Smyrne), 1895, n°s 3328, 3346.]

Correspondances de Jérusalem, en date du 8 juin et du 5 juillet 1895.

Pisani (L'abbé P.). — **Les affaires d'Arménie.**

[*Le Correspondant*, LXVII[e] an., 10 nov. 1895, pp. 420-446.]

Pisani (L'abbé P.). — **Les chrétientés orientales.**

[*Le Correspondant*, LXVII[e] an., 10 févr. 1895, pp. 397-433.]

Pomialowsky (Jean). — Voy. **Vie de S. Cyriaque; Vie de S. Gérasime; Vie de S. Porphyrius; Vies de l'abbé S. Théodose.**

Professione (A.). — **Contributo agli studi sulle decime ecclesiastiche e delle crociate.** — Torino, Clausen, 1894, in-8°, 19 pp.

Recension : *Hist. Jahrb. d. Görres. Ges.*, 1894, t. XVI, n° 1, p. 200.

Prutz (H.). — **Kritische Bemerkungen zum Prozess des Templerordens.....** Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 666.

Réponse au livre de Gmelin, dont nous avons donné une analyse ci-dessus (pp. 106 et suiv.)

et dont l'auteur plaide avec énergie pour l'innocence des Templiers. Prutz, qui, dans ses précédents travaux, avait cherché à établir la culpabilité de l'Ordre au point de vue du droit, maintient la valeur de ses arguments. Il fait remarquer que les conclusions de M. Gmelin s'harmonisent très imparfaitement avec les faits exposés dans son livre et que l'impression qui se dégage de ces faits serait plutôt favorable à sa propre thèse. Du reste M. Gmelin, après avoir combattu avec ardeur l'opinion de M. Prutz dans le cours de son travail, semble s'y rallier plus ou moins à la fin; si bien qu'il ne reste plus en véritable désaccord avec lui que sur des points secondaires.

RAABE (Richard). — **Petrus der Iberer.....** Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. III, pp. 367-397.

Comptes rendus : *Journ. asiat.*, 9e sér., t. VI (1895), pp. 218-220 (Rubens DUVAL). — *Litt. Centralbl.*, 1895, n° 14 (6 avril), pp. 484-486 (Th. N[OELDEKE]). — *Anal. Bolland.*, t. XV, fasc. 1 (1896), pp. 89-90. — *Acad. des Inscr. et B.-L. Comptes rendus des séances*, 13 et 20 sept. 1895, pp. 386, 391-392. — *Rev. crit. d'hist. et de litt.*, 1895, n° 51, pp. 468-469 (R. D.).

RADET (G.). — **L'emplacement de Dorylée.**

[*Acad. des Inscr. et B.-L. Comptes rendus des séances*, 29 mars 1895, pp. 101-104.]

RAUSCHEN (G.). — **Neue Untersuchungen über die** *Descriptio......* Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 316.

Recension : *Neues Archiv*, t. XX, n° 1 (1894), p. 244 (H. BL.)

Recueil de documents concernant les relations du patriarcat de Jérusalem avec la Roumanie, publiés par Émile LEGRAND. — Paris, Welter, 1895, in-8°, VIII-180 pp.

[*Bibliothèque grecque vulgaire*, t. VII.]

Recueil des historiens occidentaux des croisades. Historiens occidentaux, t. V, Préface et 2e partie. — Paris, Imprim. Nat., 1895, in-fol., CLII-584 pp.

Sur le contenu de ce volume, voy. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 674.

RŒHRICHT (R.). — **Der Untergang des Kœnigreichs Jerusalem...** Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 165.

Compte rendu : *Histor. Jahrb. d. Görres Gesellschaft*, t. XV, p. 403.

RŒHRICHT (R.). — **Die Deutschen im Heiligen Lande.....** Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 317.

Comptes rendus critiques : *Litt. Centr. Bl.*, 1895, n° 4, col. 118 (H HAGENMEYER). — *Götting. gel. Anz.*, 1894, p. 752 (HEYD). — *Histor. Jahrb. d. Görres. Ges.*, t. XV, p. 904 (F. K.). — *Litt. Rundschau f. das kathol. Deutschland*, 1894, n° 9 (L. CONRADY). — *Hist. Zeitschr.*, t. LXXIV, p. 544 (HEYCK). — *Zeitschr. d. deutschen Palaestina-Vereins*, 1895, t. XVIII, p. 61 (Dr W. A. NEUMANN).

RŒHRICHT (R.). — **Zum Fall von Accon und zur Geschichte des fünften Kreuzzuges.**

[*Neues Archiv*, t. XXI, n° 2 (1896), pp. 562-564.]

Publie un récit de la chute d'Acre (1291), d'après un ms. d'Assisi, et une courte lettre d'Honorius III à Pélage, évêque d'Albano, à propos du siège de Damiette (1221).

RŒHRICHT (R.). — V. **Briefe.**

ROMAN (J.). — **Un sceau de Philibert de Beaujeu, évêque de Bethléem.**

[*Bull. de la Soc. des antiq. de France*, séance du 13 mars 1895, pp. 117-118.]

Il s'agit d'un sceau appliqué à un acte du 15 octobre 1527 (Paris, Biblioth. Nat., Cab. des titres, T 787, dossier 17842, n° 45).

ROMANET du CAILLAUD (E.). — **Des origines de l'ordre du Carmel.** — Mesnil, Impr. Firmin-Didot, 1894, in-8°, 16 pp.

Ῥωσσικὸς τύπος περὶ τοῦ πατριάρχου Ἱεροσολύμων.

[Ἁρμονία, 1895, n° 3418.]

Ῥῶσσοι (Οἱ) ἐν Παλαιστίνῃ.

[Νέα Ἡμέρα, 8/20 déc. 1895, n° 1092 (2085).]

RYSSEL (V.). — **Syrische Quellen abendlændischer Erzæhlungs-toffe. I. Die Kreuzauffindungs-legende; II. Die Siebenschlæfer-legende; III. Der Pariser Text der Siebenschlæferlegende.**
[*Archiv. f. das Studium der neueren Sprachen und Litterat.*, t. XCIII (1894), pp. 1-22, 241, 280; t. XCIV (1895), pp. 369-388.]

Publie une version allemande des légendes de l'Invention de la Croix et des Sept dormants, cette dernière d'après le texte syriaque contenu dans un ms. de Paris. — Recension : *Anal. Bolland.*, t. XV (1896) p. 87.

SAMBON (A.-G.). — **Monete d'oro coniate da Carlo I d'Angio a Tunisi.**
[*Riv. ital. di numismatica*, t. VI (1893), pp. 341 et suiv.]

Santa (La) casa di Nazaret.
[*Gerusalemme.... organo della Palestina* (Gênes), an. XXI, 8 juillet 1895, pp. 129-132.]

SATHAS (C.). — V. Μεσαιωνικὴ Βιβλιοθήκη.

SAUERLAND (H. V.). — **Ein Brief des Kœnigs Sigmund von Ungarn an den Grossmeister des Johanniter-ordens Philibert von Naillac.** Dat. Constantinopel, 11 nov. 1396.
[*Neues Archiv*, t. XXI, nº 2 (1896), pp. 565-566.]

SCHEFER (Charles). — V. BONNAC (Le marquis de).

SCHLÉE (E.). — **Die Paepste und die Kreuzzüge.....** Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 667.

Compte rendu critique : *Hist. Jahrb. d. Görres Ges.*, t. XVI, p. 200 (K. HOLDER).

SCHLUMBERGER (G.). — **La croix byzantine dite des Zaccaria.**
[*Monuments et mém. publ. par l'Acad. des Inscr. et B.-L.* (Fondation Eug. Piot), 1895, pp. 131-135. — Reproduit par M. S. dans ses *Mélanges d'archéologie byzantine*, pp. 147-154.]

SCHLUMBERGER (G.).— **Mélanges d'archéologie byzantine;** 1re série, accompagnée de nombreuses vignettes et de 16 planches. — Paris, E. Leroux, 1895, in-8º, 357 pp.

M. Schlumberger a réuni sous ce titre trente-un mémoires publiés depuis une vingtaine d'années dans diverses revues ou recueils archéologiques et qui presque tous sont intéressants à la fois au point de vue de l'art et de l'histoire. Il a été l'un des premiers à frayer des voies dans le domaine trop longtemps négligé des études byzantines; la variété des sujets sur lesquels il a porté ses recherches a fait voir combien ce domaine méritait d'être exploré, et nombre de travailleurs l'y ont suivi. Le présent volume, où sont décrits des monuments de genres très divers et appartenant à presque toutes les périodes de l'histoire de Byzance, sera pour les byzantinologues un guide excellent. Nous n'avons pas à parler en détail de chaque article; ce serait entretenir nos lecteurs de choses qu'ils ont sans doute en mémoire. Mais on nous permettra d'en donner la liste qui pourra ne pas être sans utilité : — I. Monnaies d'or d'un chef bulgare au XIe siècle, Sermon, gouverneur de Sirmium. — II. Les monnaies à légendes grecques de la dynastie turque des fils du Danichmend. — III. Monuments byzantins inédits (sceaux, bagues, poids, tessères, médailles de dévotion). — IV. Deux *exagia* de l'époque des Paléologues. — V. Trois joyaux byzantins sur lesquels sont inscrits les noms de personnages historiques du IXe siècle. — VI. Une nouvelle monnaie à légende grecque des émirs danichmendides de Cappadoce, monnaie de cuivre bilingue de D'soul-Karneïn, émir de Mélitène vers le milieu du XIIe siècle. — VII. Sceau inédit de Boniface de Montferrat portant au revers le plan de l'enceinte fortifiée de la ville de Salonique. — VIII. Monnaies, bulle et bague byzantines inédites. — IX. Une bague byzantine du Xe siècle, appartenant à M. le baron Pichon. — X. Les nouvelles acquisitions du Louvre. Un triptyque byzantin en ivoire. — XI. Sceaux et bulles des empereurs latins de Constantinople. — XII. Un ivoire byzantin du XIe siècle, représentant le couronnement de l'empereur d'Orient Léon VI. — XIII. Amulettes byzantines anciennes destinées à combattre les maléfices et maladies. — XIV. Une monnaie d'or byzantine inédite portant les effigies de l'empereur iconoclaste Théophile, de sa femme Théodora, de ses trois filles, Thécla, Anna, Anastasie. — XV. Découverte d'une relique [de saint Akyndinos], faisant partie des dépouilles de Constantinople apportées en Occident à la suite de la croisade de 1204. — XVI. Bulles d'or et sceau des rois Léon II (I) et Léon VI (V) d'Arménie. — XVII. Quelques monuments byzantins iné-

dits : amulettes, méreaux, etc... — XVIII. Bas-relief du Campo Angaran à Venise, représentant un empereur byzantin du xe siècle. — XIX. Un « polycandilon » byzantin. — XX. Bulles d'or byzantines conservées aux Archives vaticanes. — XXI. Un tableau reliquaire byzantin inédit du Musée du Louvre. — XXIII. Sceaux byzantins inédits. — XXIV. La croix byzantine des Zaccaria (Trésor de la cathédrale de Gênes). — XXV. Monuments numismatiques et sphragistiques du moyen âge byzantin : méreaux d'églises, tessères servant aux distributions charitables, sceaux de fonctionnaires de l'Assistance publique à Byzance. — XXVI. Méreaux, tessères et jetons byzantins. — XXVII. Une monnaie inédite de l'impératrice Théodora, fille de Constantin VIII, sœur de Zoé. — XXVIII. Poids de verre étalons monétiformes d'origine byzantine. — XXIX. Deux volets d'un triptyque byzantin d'ivoire du xie siècle. — XXX. Un poids byzantin inédit. — XXXI. Deux reliquaires inédits conservés à Venise.

SCHMITT (L.). — **Der falsche Balduin von Flandern.**

[*Stimmen aus Maria Laach*, t. XLV (1893), pp. 247-257, 363-372, 482-495.]

Schriften des Koelner Domscholasters... OLIVERUS, herausg. von Dr H. HOOGEWEG... Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 607.

Compte rendu : *Mitteil. des Inst. f. oesterr. Gesch. Forschung*, t. XVI, no 3 (1895) p. 539 (R. ROEHRICHT).

SÉJOURNÉ (Paul-M.). — **Chronique de Jérusalem. Découverte d'une église au Mont des Oliviers. Découverte d'une nécropole chrétienne à Bethléem. Une inscription sur les murs du Saint-Sépulcre. Les fouilles de M. Bliss autour de Jérusalem. Conférences de Saint-Etienne.**

[*Rev. biblique internat.*, IVe an., no 3 (1er juil. 1895), pp. 437-447.]

SÉJOURNÉ (Paul-M.) et LAGRANGE (M.-J.). — **Chronique de Jérusalem. Voyage de l'Ecole biblique : Vallée du Jourdain, Aïn-Douk, Phasaélis, Corea, Archélaïs, Thebez, Aser, Gadara, Amatha. Découverte d'une église de l'époque franque au Puits de la Samaritaine** (avec une gravure et un plan). **Fouilles du Dr Bliss à Jérusalem et dans le pays de Moab. Tombeaux et église découverts récemment à Bethléem.**

[*Rev. biblique internat.*, IVe an., no 4 (1er oct. 1895), pp. 611-626.]

SÉJOURNÉ (Paul-M.). — **Chronique de Jérusalem. Les fouilles du Dr Bliss.**

[*Rev. biblique internat.*, Ve an., no 1 (1er janv. 1896), pp. 123-126.]

SÉJOURNÉ (Paul-M.). — **Chronique de Jérusalem.**

[*Rev. biblique intern.*, Ve an., no 2 (1er avril 1896), pp. 272-280.]

Voyage des élèves de l'Ecole biblique dans la région comprise entre Jérusalem, Lydda Ramleh et Beit-Jebrin ; découverte d'un baptistère avec inscription ; mosaïque et tombeau sur le mont des Oliviers ; le tombeau de Josué ; la nouvelle basilique de Saint-Etienne.

SEPP (Prof. Dr). — **Neue hochwichtige Entdeckungen auf der zweiten Palæstinafahrt. Erwerbung Kapharnaums für das Kath. Deutschland und des Johanniterspitals für Preussen.** — München, Literar. Instit. Dr. M. Huttler, 1895, gr. in-8o, x-368 et 292 pp. — Avec des illustrations et 2 cartes.

Sette (Le) antiche porte di Gerusalemme.

[*Gerusalemme..... organo della Palestina* (Gênes), an. XXI, 8 juillet 1895, pp. 126-127.]

SLADKOPIEVTZOW (Pierre). — **Les anciens monastères de Palestine et leurs plus glorieux saints ascètes,** 2e et 3e fasc. — Saint-Pétersbourg, 1895, in-12, 188 et 158 pp.

[*Publ. de la Soc. imp. orthod. de la Palestine.*]

SMITH (G.-A.). — **The historical Geography of the Holy Land.....** Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 667.

Compte rendu : *Theol. Lit. Zeitg.*, 1895, no 5 (E. SCHÜRER).

SOLOVIEW (M.). — **La Terre-Sainte et la Société impériale orthodoxe de la Palestine.** — Saint-Pétersbourg, 1895, in-16, 116 pp. — En russe.

SOULLIER (Le chanoine). — **Le mont Sion et la cité de David.** — Tulle, 1895, in-8°.

A propos d'un article du P. Lagrange paru dans la *Rev. biblique internat.*, 1892, p. 17. Le P. Lagrange répond au chanoine Soullier dans une note de la même revue, V° an., 1896, p. 143.

STADLER (Mgr.). — V. **Kalendarium.**

STARCK (E. von). — **Palæstina und Syrien..... Lexikalisches Hilfsbuch...** Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 667.

Comptes rendus : *Zeitschr. d. deutschen Palaestina Vereins*, 1895, t. XVIII, pp. 62-64 (C. SIEGFRIED). — *Deutsche Lit. Zeitg.*, 1894, n° 31 (J. BENZINGER).

STRAKOSCH-GRASSMANN (Gustav). — **Der Einfall der Mongolen in Mitteleuropa.....** Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 166.

Compte rendu : *The english hist. Rev.*, t. X (avril 1895), pp. 352-353 (Stanley LANE-POOLE).

STRZYGOWSKI (Joseph). — **Nea Moni auf Chios.**
[*Byzant. Zeitschr.*, t. V (1896), n° 1, pp. 140-157.]

Description de ce célèbre monastère, avec photogravures et plans.

Συρίᾳ (Ἡ ἐν) κατάστασις.
[Νεολόγος (Constantinople), 1895, n°s 7736-7737.]

Correspondance de Beyrouth sur le commerce en Syrie.

SWAINSON (Harold). — V. LETHABY (W. R.).

SYRCOU (P.). — V. OUSPENSKY (Porphyre).

TARDEL (H.). — **Untersuchungen zur mittellhochdeutschen Spielmannspoesie. I. Zum Orendel. II. Zum Salman Morolf.** Dissertation, Rostock. — Schwerin, 1894, 72 pp.

Nous avons rappelé ci-dessus (t. II, p. 313) que le poème d'Orendel se rattachait par certains détails à l'histoire de la 3° croisade.

TARDIEU (Ambroise). — **Livre d'or du cortège des croisés à Clermont-Ferrand (19 mai 1895), avec une liste générale des familles existantes en France qui ont été aux croisades.** — Clermont-Ferrand, 1895, in-8°, 163 pp.

Outre les articles indiqués dans le titre, ce livre contient des notices sur l'organisation du cortège de Clermont-Ferrand et sur quelques familles de croisés, la liste des figurants du cortège et de nombreuses photogravures des principaux incidents de la fête et de personnages y ayant pris part.

Assez agréablement exécuté au point de vue de la forme, l'ouvrage manque totalement de sérieux quant au contenu. Les historiens et les archéologues amis d'une douce gaieté passeront quelques moments agréables en le parcourant. Nous leur recommandons tout spécialement les gravures représentant Pierre l'Ermite et Godefroi de Bouillon ; il est difficile d'imaginer quelque chose de plus réjouissant. Si c'est ainsi que M. Ambroise Tardieu, « historiographe de l'Auvergne » et organisateur du cortège, comprend les reconstitutions historiques, l'histoire d'Auvergne, sous sa plume, risque fort de devenir le digne pendant de l'*Histoire de France tintamaresque*, de M. Touchatout.

Textkritische Bemerkungen zur *Tasch'ita* **Mar Jabalaha...**, vorgelegt von Dr H. HILGENFELD... Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 668.

Compte rendu critique : *Deutsche Litt. Zeitg.*, 1895, n° 18 (Max LŒHR).

Θεολογικὴ Σχολὴ (Ἡ) Ἱεροσολύμων.
[Ἁρμονία, 1895, n° 3418.]

Θεολογικὴ (Ἡ) Σχολὴ τοῦ Ἱεροῦ Κοινοῦ τοῦ παναγίου Τάφου κατὰ τὰ ἔτη ͵αωϞδʹ-͵αωϞεʹ. — Jérusalem, 1895, in-8°, 88 pp.

Θεολογικὴ (Ἡ) Σχολὴ τοῦ Σταυροῦ. [Νεολόγος, 1895, nº 7982.]

Correspondance de Jérusalem, en date du 4 déc. 1895.

Toeppen (R.). — **Chronik der vier Orden von Jerusalem.**
[*Progr. d. Gymn. zu Marienburg*, 1895, in-8º, 104 pp.]

Toynbee (Paget). — **Il Ciotto di Gerusalemme** (Dante, *Parad.* XIX, 127). **The claim of Charles of Anjou to the title of Jerusalem.**
[*Academy*, 1893, nº 1091, p. 286.]

L'auteur cherche à prouver que les Lusignan seuls avaient droit au trône de Jérusalem.

Tozza de Mafonty (Albert). — **Les grands pénitents de Terre-Sainte. I. Foulque Nerra; — II. La petite fille du roi des Lombards, Didier; — III. Hildegonde de Palerme.**
[*Gethsémani et le Monde*, Ire an., nº 1 (21 juin 1895), pp. 36-43; nº 2 (1er août), pp. 122-127; nº 3 (1er sept.), pp. 232-242.]

Ueber die Vergangenheit Armeniens.
[*Die Warte des Tempels*, an. LII, nº 11 (12 mars 1895), pp. 84-85.]

Coup d'œil rétrospectif sur l'histoire politique et ecclésiastique de la grande Arménie.

Unruhen (Die) in Armenien nach einer offiziellen Darstellung.
[*Die Warte des Tempels*, an. LII, nº 13 (26 mars 1896), pp. 99-101.]

Usener (H.). — **Acta martyris Anastasii Persae.....** Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. III, p. 134.

Compte rendu : Βυζαντινὰ Χρονικά, t. II (1895), pp. 439-442 (Ed. Kurtz).

V. (Fr. H.). — **Les fouilles de Jérusalem, d'après M. Bliss.**
[*Rev. bibl. internat.*, Ve an., nº 2 (1er avril 1896), pp. 241-247.]

Van Berchem (Max). — **Recherches archéologiques en Syrie.**
[*Journ. asiatique*, nov.-déc. 1895, pp. 485-515. — Tir. à p., Paris, Imprim. nat., 1896, 35 pp.]

Relation d'un voyage entrepris pour recueillir des inscriptions arabes. Quelques mots sur l'architecture militaire des Croisés. — Recension : *Acad. des Inscr. et B.-L. Comptes rendus des séances*, 13 déc. 1895, p. 615 (Barbier de Meynard et Clermont-Ganneau).

Vie de S. Cyriaque l'ermite, par Cyrille de Scythopolis, traduite en russe par Jean Pomialowsky, d'après le texte grec publié dans les *Acta Sanctorum Boll.*, sept., t. VIII.
[*Patéric de Palestine*, éd. par la Soc. impér. orthod. de la Palestine, 7e fasc. (Saint-Pétersbourg, 1895, in-16, 23 pp.).]

Vie de S. Gérasime du Jourdain, par Cyrille de Scythopolis, traduite en russe par Jean Pomialowsky, d'après le texte grec publié par A. Papadopoulos-Kérameus, dans le t. IV (pp. 175-185) de ses Ἀνάλεκτα.
[*Patéric de Palestine*, éd. par la Soc. impér. orthod. de la Palestine, 6e fasc. (Saint-Pétersbourg, 1895, in-16; 15 pp.).]

Vie de S. Porphyrius de Gaza, par le diacre Marc, traduite en russe par Jean Pomialowsky, d'après le texte grec publié par M. Maurice Haupt (Vienne, 1874).
[*Patéric de Palestine*, éd. par la Soc. impér. orthod. de la Palestine, 5e fasc. (Saint-Pétersbourg, 1895, in-16, 79 pp.).]

Vies de l'abbé S. Théodose, par Théodore de Pétra et Cyrille de Scythopolis, traduites du grec en russe par J. Pomialowsky.
[*Patéric de Palestine*, éd. par la Soc. impér. orthod. de Palestine, 8e fasc. (Saint-Pétersbourg, 1895, in-16, 94 pp.).]

Vogüé (Le marquis de). — **Les croisades.**

[*La France chrétienne dans l'histoire*, ouvrage publié à l'occasion du xive anniversaire du baptême de Clovis (Paris, Firmin Didot, 1895, in-4°, xxiii-284 pp.). — Tirage à part, 17 pp.]

Coup d'œil rapide sur les origines, les vicissitudes, les résultats et les causes de l'insuccès des croisades. L'auteur met en lumière ce fait que les populations indigènes de la Syrie proprement dite et la race arabe en général ne jouèrent qu'un rôle secondaire dans la lutte contre l'invasion occidentale. Le seul effort sérieux de l'Islamisme contre la Chrétienté fut accompli par la race turque, établie déjà dans le nord de la Syrie et que la fatalité de son développement poussa à la conquête de la Palestine, puis de l'Égypte. Solidement établie dans ce dernier pays, elle put braver ensuite les entreprises répétées de l'Occident. « Toute l'histoire militaire des croisades s'explique par l'histoire militaire des Turcs. »

Voss (W.). — **Die Pilgerreisen des Herzogs Balthasar von Mecklemburg nach dem heiligen Lande.**
[*Jahrbücher für Mecklemb. Geschichte*, t. LX (1895), pp. 136-168.]

Wright (William). — **A short history of Syriac Literature.** — London, A. Black, 1894, in-12, 296 pp.

Compte rendu : *Rev. bibl. internat.*, IVe an., n° 3, 1er juil. 1895, pp. 452-453 (J.-B. Chabot).

Zenker (R). — **Zu den Briefen des Raimbaut von Vaqueiras...** Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. III, p. 363.

Compte rendu : *Romania*, t. XXIII, p. 613.

RECTIFICATION

M. le Dr Klein ayant été empêché, par suite de circonstances indépendantes de sa volonté et de la nôtre, de corriger les épreuves de sa *Revue des principaux travaux sur les croisades parus en Allemagne en 1893 et 1894*, publiée dans notre dernier numéro, nous prie de rectifier quelques-uns des passages de cet article où le traducteur s'est écarté dans une certaine mesure du texte original. Voici les points sur lesquels portent ces rectifications ; le renvoi entre parenthèse indique la page du tirage à part :

Page 462 (3), *au lieu de :* « Destinée au grand public, la *Kulturgeschichte der Kreuzzüge* de M. Henne am Rhyn est, comme « beaucoup d'autres ouvrages parus en Allemagne, un compromis « regrettable entre l'œuvre de science pure et l'œuvre de vulga- « risation. L'auteur n'était point qualifié pour fournir des aperçus

« nouveaux sur le sujet qu'il traite. Il aurait dû se borner à un « simple exposé....... Tel qu'il est, son livre ressemble..... », *lisez :* Destinée au grand public, la *Kulturgeschichte der Kreuzzüge* de M. Henne am Rhyn fait voir combien l'œuvre de vulgarisation est restée en arrière en Allemagne. Je ne dis pas que l'auteur aurait dû fournir des aperçus nouveaux sur le sujet qu'il traite. Il suffisait qu'il nous donnât un simple exposé. Mais tel qu'il est, son travail, hâtif et superficiel, ressemble...

Page 463 (4), ligne 7, *au lieu de :* « Malheureusement l'auteur, « ayant à se renfermer dans les limites étroites d'une thèse de « doctorat, n'a pu traiter que très superficiellement ces divers « points... », *lisez :* Malheureusement l'auteur n'a publié qu'un fragment de son travail dans les limites étroites d'une dissertation de doctorat.

Page 464 (5), ligne 1, *au lieu de :* « L'antipathie des philologues « pour la littérature en général a fait naître dans les milieux « scientifiques une aversion irréfléchie contre la littérature byzan- « tine », *lisez :* L'antipathie des philologues pour la littérature byzantine de cette époque a fait naître dans les milieux scientifiques une aversion irréfléchie contre les études byzantines en général.

Page 464 (5), ligne 18, *au lieu de :* « des hommes d'une haute « intelligence... », *lisez :* des hommes d'une haute intelligence et pleins de vie.

Page 466 (7), ligne 7, *au lieu de :* «... le résultat qu'elles [les croi- « sades] eurent de rapprocher les éléments constitutifs, religieux, « spirituel et politique de l'ancien empire romain... », *lisez :* le résultat qu'elles eurent de rapprocher, au point de vue religieux, spirituel et économique, les divers états ayant formé l'ancien empire romain.

Page 466 (7), ligne 11, *au lieu de :* « petits états presque étran- « gers les uns aux autres », *lisez :* petits cantons isolés.

Page 466 (7), ligne 14 en remontant, *supprimez les mots :* « du Nord-Ouest et ».

Page 466 (7), ligne 11 en remontant, *au lieu de :* « donné le « coup de grâce », *lisez :* menacé de mort. Dans la pensée de l'auteur, il s'agissait des événements de l'année 1071 et non de la chute définitive de 1453.

Page 466 (7), ligne 6 en remontant, *au lieu de :* « véritable « théâtre », *lisez :* principal théâtre.

Page 467 (8), ligne 24, *au lieu de :* « la *Chronique lorraine,* l'une « des sources principales de cet auteur [Albert d'Aix] », *lisez :*.... la *Chronique lorraine,* source principale de cet auteur.

Page 478 (19), ligne 3 en remontant, *au lieu de :* « Mais il n'en « a étudié que la partie... », *lisez :* Mais il n'en a donné le texte que pour.

CHRONIQUE

— Le 21 janvier 1896, est mort l'orientaliste Joseph Gustave Stickel, professeur à l'Université d'Iéna. On lui doit en particulier un *Handbuch zur morgenländischen Münzkunde* (Leipzig, 1843 et 1870), et de nombreux articles traitant du même sujet; la plupart ont paru dans la *Zeitschrift der deutschen morgenländ. Gesellschaft.*

— Ghâlib Edhem bey, de Constantinople, dont nous avons signalé divers catalogues de monnaies musulmanes, est mort à Constantinople le 15 décembre 1895.

— La rédaction de la *Terre-Sainte, Revue de l'Orient chrétien,* publiera dorénavant un supplément trimestriel où prendront place les « travaux capables de servir d'une manière plus ou « moins directe la cause de l'union des Églises, mais que leur « longueur ou leur caractère trop savant ou trop spécial permet- « traient difficilement d'insérer dans la *Revue* bimensuelle ».

On trouvera ci-dessus un sommaire du premier numéro de ce supplément. Nous ne sommes pas en situation d'apprécier les services que le nouveau périodique pourra rendre dans le domaine ecclésiastique, mais il en rendra certainement à la science historique, si la suite est conçue avec la même largeur d'idées et la même objectivité.

— Parmi les manuscrits entrés à la Bibliothèque nationale de Paris pendant les années 1892-1894, nous relevons les suivants:

Ms. latin **2357.** Vidimus par C[onrad], archevêque d'Athènes : 1° d'un mandement de Pélage, évêque d'Albano (21 juin 1214); 2° d'une bulle d'Innocent III (12 janvier 1216); 3° d'une bulle

d'Honorius III (26 août 1223), relatifs à Livadia et à l'hommage prêté au Saint-Siège, pour le château de cette ville, par Othon de la Roche. Ces pièces ont été publiées par M. Paul Fabre (cf. ci-dessus, p. 684).

Mss. français, **4692-4695.** Manuscrit autographe du Voyage en Grèce (1840-1841) de J.-Alex. Buchon.

Ms. français **5384.** Recueil de pièces relatives à la mission des abbés Sevin et Fourmont en Orient (1728-1730). — Correspondance, mémoires, instructions, catalogues de manuscrits grecs et orientaux acquis pour la Bibliothèque du Roi. — Projet de voyage en Orient par les Bénédictins. — Lettres de M. de Bonnac, du marquis de Villeneuve, de Zaïd-Aga, Pèleran (d'Alep), Guérin (de Smyrne), etc. (1719-1739).

— Dans un récent article de la présente *Revue* (t. II, pp. 1-34), M. le chevalier Desimoni nous a fourni quelques renseignements généraux sur la collection des registres de notaires conservés aux archives de Gênes. Outre les actes passés à L'Aïas et à Famagouste par devant les notaires Federico de Piazzalunga et Lamberto di Sambuceto, actes que notre collaborateur a publiés en partie, ces archives en contiennent un assez grand nombre d'autres relatifs à l'Orient latin. En voici l'indication sommaire, que M. Desimoni a bien voulu nous envoyer :

Registre de Domenico Ottone, du XIIIe siècle, contenant la copie d'actes passés à Damas, Beyrouth et autres localités de Syrie par le greffier (scriba) d'un bateau de commerce génois. — Actes passés à Péra (1281-1293) par devant le notaire Simone de Albaro (Registre n° 2, pp. 172-182). — Actes passés à Péra (1396-1397 et 1472) devant des notaires non désignés (Filza, 69). — Registre du notaire Castellino de Portovenere, pp. 54-57 : actes passés à Sivas (Savastre) et à Vanze, dans la petite Arménie, en 1274. — Même notaire, à L'Aïas, en 1274 (pp. 69-102). — Même notaire à Caffa et à Soldara, en 1281-1291 (pp. 171-192), et en 1290 (pp. 6-53). — Registre du notaire Oberto Mainetti de Savignone : actes passés à Caffa (Filza 2, pp. 223 et suiv.). — Actes passés à Caffa devant le notaire Simeone Vatacro, en 1290 (Filza 5, pp. 1-187). — Actes passés à Caffa et à Cembalo, en Crimée devant des notaires non désignés, 1396-1397 (Filza 79). — Registre du notaire Francesco de Roboreto, pp. 107, 113, 153-159 : actes passés à Famagouste, en 1360. — Actes passés à Famagouste devant des notaires non désignés, en 1421 et 1430 (Filza 54). — Acte passé à Rhodes (1360 ?) par devant le notaire Nicolò de Belignano (Filza 1, fol. 99). — Actes passés à Chio devant des notaires non désignés, en 1480 et 1489

(Filza 63, pp. 1-134 et Filza 89). Un acte de 1480 est relatif à l'évêque de Chio, Jérôme de Camogli.

— Le tome V du *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny,* publié en 1894 par M. A. Bruel, et qui comprend des pièces des années 1091 à 1210, renferme un assez grand nombre de documents intéressant l'histoire des croisades, dont voici, sauf omission, le relevé. Nous ne mentionnons que les pièces inédites ou publiées *in extenso.*

N° 3703. — Charte de donation d' « Acardus de Montemerulo », (12 avril 1096), débutant ainsi : « Notum sit.... quod ego Acardus, « miles, de castro quod vocant Montem Merulum...., in hac tam « multa et permaxima excitatione vel expeditione christiani « populi decertantis ire in Jherusalem, ad belligerandum contra « paganos et Sarracenos pro Deo, et ipse tali intentione permotus, « cupiensque illo ire armatus, facio conventionem hujusmodi, « cum domno Hugone, abbate... Cluniacensi....... »

N° 3710. — Bulle d'Urbain II pour Cluny (9-15 juil. 1096), débutant ainsi : « Urbanus episcopus, ... Cum pro negotiis ecclesiasticis « in partes Galliae venissemus, apud Arverniam, largiente Do- « mino plenariam synodum convocavimus.... »

N° 3712. — Charte de donation de Bernard et Eudes « cum ce- « teris in expeditione Hierosolymitana proficiscentes... » (1096 environ).

N° 3737. — Charte de donation, d'Étienne de Niblens (15 juin 1100).... « Statui ego Hierusalem adire, ubi Deus homo visus et « cum hominibus est conversatus, ac in loco ubi steterunt pedes « ejus adorare... »

N° 3755. — Charte de donation, de Bernardus Veredunus (1100 environ), débutant ainsi : « In nomine Domini nostri J.-C., Ber- « nardus Veredunus, commotus exemplo volentium salvare ani- « mas suas, proficiscens Jherusalem..... »

N° 3765. — Charte de donation, de « Grimaldus », chevalier (1100 environ), débutant ainsi : « Notum sic cunctis......... quod ego « Grimaldus, miles, rediens ab itinere Hierosolimitano et transiens « per locum Cluniacense... »

N° 3804. — Charte de donation, d'Ebroalde (1100 environ), débutant ainsi : « Sciant qui istam cartam legerint, quod ego Ebroalda, « que fui uxor Berengarii, qui in Jerusalem perexit et qui ibi « defunctus est, sanctimonialis facta de Marciniaco, post obitum « dedi.... »

N° 3809. — Charte rapportant une donation d'Eudes Ier, duc de Bourgogne (1101) «..... Unde tamen aliquando, cum [Odo]

« Hierosolimitanum iter proposuisset arripiendum, in se rever- « sus.... mandavit ad se venire fratres Cluniacenses... »

N° 3840. — Charte de donation, de Rogerius Dalmatius, « Hiero- « solimitanum iter volens arripere... » (1106).

N° 3850. — Charte rapportant une donation de « Jocerannus de Vitriaco » (1106-1107) ..... Post aliquantulum tempus, Joceran- nus ipse proposuit et votum fecit ire in Jherusalem... »

N° 3896. — Confirmation par « Bernardus Grossus », en 1110, d'une donation faite à Cluny par ses père et grand-père. A la suite on lit : « Anno quoque Dominice incarnationis 1116.... vigilia sancti Johannis, que est VIIII kalendas julii, venit idem Bernardus Grossus, ab Hierosolimis tunc reversus...... et fratres sui, Lan- dricus et Wido, donumque, quod antea fecerant... renovantes... »

N° 4023. — Charte d'Aymeric, évêque de Clermont (21 sept. 1131), mentionnant le concile de Clermont.

N° 4106. — Charte d'Amédée, archevêque de Lyon, à propos d'un différend entre Cluny et Joceran le Gros (1145-1147) «..... Prae- « terea ecclesiae testes asseruerunt quod, ipsis praesentibus et « audientibus, Bernardus [Bernard Le Gros, seigneur d'Uxelles, « croisé en 1146], praedicti Joceranni pater, cum Ierosolymam in « domum Hospitalis, ubi se donaverat, ire disponeret.... Joceranno « et Henrico, filiis suis...., paternam hereditatem... interdixit. »

N° 4131. — Charte attestant un abandon de droits par le même Bernard le Gros, en faveur de Cluny (1147 environ); l'acte débute ainsi : « Notum sit omnibus quod Bernardus Grossus, quando « voluit vie Iherosolimam, in castro Branciduno recognovit in « totam terram que pertinet ad ecclesiam Cluniacensem... »

N° 4132. — Ordonnance de Pierre le Vénérable touchant les biens de Cluny (1147-1148). «....... injunxi [priori Cluniacensi] ut « trabucos et pedules fratribus provideret, de trecentis solidis « gatgerie Humberti Ungri, quam nobis, dum Jerusalem iret..., in « vadimonio dedit... »

N° 4233. — (Charte de 1170 environ). Parmi les personnages cités dans l'acte, figure un « Stephanus de Antiochia. » — Cf. n° 4337, où est nommé également un « Stephanus Antiocenus, prepositus Guillelmi, comitis Matisconensis. »

N° 4234. — Lettre d'Amauri Ier, roi de Jérusalem au pape Alexandre III, le priant de faire envoyer quelques religieux de Cluny dans l'abbaye de Palmarea (1170 environ).

N° 4237. — Lettre d'Alexandre III à l'archevêque de Nazareth et aux évêques de Bethléem, d'Acre et de Lidda touchant la réfor- mation de l'abbaye de Palmarea par des religieux de Cluny (1170- 1180).

N° 4239. — Charte de Gui, comte de Nevers, confirmant certains privilèges de l'église Saint-Étienne lès Nevers (1171). Il y est question de Guillaume IV, comte de Nevers «... qui ultra mare obiit « et quiescit in Bethleem... »

N° 4243. — Charte de Bernard, évêque de Nevers, notifiant la vente d'une vigne au prieur de Saint-Reverien par Mauguin, prévôt dudit lieu (1172) «... Notum facio... quod Mauguinus, prepo« situs Sancti Reveriani vendidit Johanni, priori de Sancto Rive« riano, pro via Iherosolimitana, vineam suam... »

N° 4253. — Accord entre Cluny et frère Guigon, templier (1274).

N° 4297. — Charte de Pierre, comte de Nevers, confirmant certains privilèges de Saint-Etienne lès Nevers (1185). On y lit : « ...Excipientes tamen quod, si filiam nostram nuptui tradideri« mus, vel si ego [Petrus] comes civitatem Iherusalem adiero, tria « milia solidorum... per manus prioris accipere debeo... » — La même clause se trouve dans une charte d'Hervé IV, comte de Nevers, confirmant ces mêmes privilèges de 1206 environ (*Ibid.*, n° 4426).

N° 4454. — Charte d'Antelme, archevêque de Patras, donnant à l'abbaye de Cluny la maison de N.-D. « de Ierocomata », près de Patras (1210).

— Parmi les articles à paraître dans les prochains n°s de la *Romania*, figure une étude de M. G. Paris sur *La chanson du Chevalier au Cygne et des Enfances Godefroi.*

— Nous avons annoncé ci-dessus (p. 685), la publication du premier volume du *Catalogue de la bibliothèque de feu M. le comte Riant*, rédigé par MM. L. de Germon et L. Polain, et consacré aux livres relatifs à la Scandinavie. Étant données les difficultés du travail, ce volume fait grand honneur aux deux jeunes bibliographes qui l'ont préparé. Obligés de se renfermer dans les limites étroites d'un catalogue de vente, ils n'ont pu donner à leurs notices tout le développement que certaines d'entre elles eussent comporté; ils ont dû souvent réunir en un seul article plusieurs ouvrages destinés à former un lot. Leur œuvre, néanmoins, offre un véritable caractère scientifique; elle restera comme un monument digne du regretté savant dont elle rappelle la mémoire, digne aussi de l'admirable collection qu'elle révèle au public. Le catalogue de la partie principale de la Bibliothèque, que préparent les deux mêmes auteurs, exigera, nous dit-on, deux autres volumes. La nature des ouvrages qui y seront inventoriés

fera de cette seconde partie une sorte de bibliographie générale des croisades.

— M. P. Bedjan vient de faire paraître (chez Harrassowitz, à Leipzig) une nouvelle édition du texte syriaque de l'*Histoire de Mar Jabalaha III,* dont M. Chabot a publié ici même la traduction. Le traducteur se propose de donner, dans le prochain numéro de la *Revue*, une notice sur cette publication.

— Sous le titre de *Palestine et Sinaï,* M. V.-D. Youschmanow fait paraître dans les publications de la Société impériale orthodoxe de la Palestine une série de photogravures, d'après des photographies appartenant à ladite Société. Le 3e fascicule de la 1re partie (Saint-Pétersbourg, 1894, v-176 pp.) est consacré aux régions suivantes : Syrie, n° 203. — Ledja et Haurân, nos 204-375. — Adzloun et Belkà, nos 376-565. — Contrée du Jourdain jusqu'à Jérusalem, nos 566-681. — Jérusalem, nos 682-1255. — Les environs de Jérusalem, nos 1256-1580. — De Jérusalem à la région du Sud-Est, nos 1581-1647. — De Jérusalem à la région du Sud, nos 1648-1819. — Sud-Ouest, nos 1820-1913. — De Jérusalem à la région Ouest, nos 1914-2024. — De Jérusalem au Nord, nos 2025-2367. — Littoral, de Kaïfa jusqu'à Jaffa, nos 2368-2411. — Littoral, de Kaïfa jusqu'à Beyrout, nos 2412-2468. — La Syrie du Nord, nos 2469-2484. — Égypte et Sinaï, nos 2485-2504. — Chypre Méditerranée, Smyrne, Constantinople, nos 2505-2575. — Athènes, Rome, nos 2576-2647. — Groupes, nos 2648-2744. — Manuscrits, nos 2745-2879. — Supplément (Syrie, etc.) nos 2880-3220. — Table alphabétique des noms propres, pp. 135-151. — Table des provenances des photographies, pp. 153-174. — Table des matières, pp. 175-176.

— On annonce la prochaine publication à Rome d'une revue mensuelle qui, sous le titre de *Bessarion,* est destinée à soutenir l'œuvre de l'union des Églises. Chaque numéro paraîtra simultanément en italien et en grec.

— Une traduction anglaise des *Recherches archéologiques en Palestine,* de M. Clermont-Ganneau, est actuellement sous presse et paraîtra à Londres.

— La *Société américaine de littérature et d'exégèse biblique* projette de fonder en Palestine une école américaine pour les études et les recherches orientales, l'exploration des Lieux Saints et l'exécution de fouilles en des endroits mémorables. L'école

serait établie à Beyrouth (*Rev. biblique internat.,* 1er janv. 1896, p. 154).

— L'ambassade d'Allemagne à Constantinople a demandé à la Sublime-Porte un *émirnamé* au vilayet d'Alep pour que toutes facilités soient accordées à la mission scientifique et archéologique des professeurs Richard et Forster, de l'Université de Berlin, qui se rendent à Antioche (*Rev. d'Orient et de Hongrie*, 7 janv. 1896).

— Par arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique, notre collaborateur M. le Dr J.-B. Chabot a été chargé d'une mission en Italie, pour étudier les manuscrits orientaux conservés dans les bibliothèques de ce pays.

— Notre collaborateur M. C. Enlart a été chargé par le Ministère de l'instruction publique d'une mission en Chypre à l'effet d'étudier les monuments de l'époque franque et vénitienne dans cette île. La mission de M. Enlart, commencée en février 1896, doit durer trois mois.

— Le chapitre général des moines Basiliens-Alépins, de rite grec-catholique, tenu en novembre 1895 au couvent de Saint-Sauveur, à Serba, près Djounié (Mont-Liban), a élu à l'unanimité le R. P. Théophane Badaouï supérieur général de l'Ordre (*Terre-Sainte,* 1er févr. 1896).

— On écrit d'Eskicheïr, en date du 24 décembre 1895, que le marcheur Grandin y est arrivé ce jour là, venant de Brousse. Il devait se remettre en route le lendemain pour la Terre-Sainte, en suivant l'itinéraire ci-après : Kara-Hissar, Koniah, Adana, Alep, Beyrouth, Damas, Nazareth, Jérusalem. Il se rendra ensuite en Égypte, puis en Grèce (*Rev. d'Orient et de Hongrie*, 7 janv. 1896).

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME III

ARTICLES DE FOND

BIBLIOGRAPHIE

CHRONIQUE

acquis par la Bibliothèque nationale (p. 507). — M. Delaville Le Roulx nommé chevalier de grâce magistrale de l'ordre de Malte (p. 507). — Le P. Levigoureux nommé prieur des Dominicains de Jérusalem (pp. 507-508). — Construction de la basilique de Saint-Étienne à Jérusalem (p. 508). — Projet d'une église maronite à Jérusalem (p. 508). — La revue *Gethsémani et le Monde* (p. 508). — Conférence à Chemskin, à l'occasion des différends entre les Kurdes et les Druses (p. 508). — Mort de Gustave Stickel et de Ghâlib Edhem bey (p. 703). — Supplément trimestriel de la *Terre-Sainte* (p. 703). — Acquisitions de la Bibliothèque nationale en 1892-1894 (p. 703). — Registres de notaires conservés, à Gênes, dans les Archives de l'État (p. 704). — *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. V (p. 705). — Étude de M. G. Paris sur la *Chanson du Chevalier au Cygne et des Enfances Godefroi* (p. 707). — *Catalogue de la bibliothèque de feu M. le comte Riant*, t. I (p. 707). — Histoire de Mar Jabalaha III, 2e édit. (p. 708). — Palestine et Sinaï, photogravures, publ. par V.-D. Youschmanow (p. 708). — La revue *Bessarion* (p. 708). — Traduction anglaise des *Recherches archéologiques en Palestine*, de M. Clermont-Ganneau (p. 708). — École de la *Société américaine de littérature et d'exégèse biblique*, en Palestine (p. 708). — Mission des prof. Richard et Forster à Antioche (p. 709). — Mission de M. Chabot en Italie (p. 709). — Mission de M. C. Enlart en Chypre (p. 709). — Le R. P. Théophane Badaouï, supérieur des Basiliens-Alépins (p. 709). — Le marcheur Grandin en Palestine (p. 709).

Le propriétaire-gérant : E. LEROUX.

Le Puy. — Imprimerie R. Marchessou, boulevard Carnot, 23.